



**HAL**  
open science

# Jean de Bertier (1877-1926) : des confins de la Lorraine aux ors de la République : parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique

Stéphane Einrick

## ► To cite this version:

Stéphane Einrick. Jean de Bertier (1877-1926) : des confins de la Lorraine aux ors de la République : parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique. Histoire. Université de Lorraine, 2022. Français. NNT : 2022LORR0185 . tel-04056553

**HAL Id: tel-04056553**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-04056553>**

Submitted on 2 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES  
UNIVERSITAIRES**

## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)  
*(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)*

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

École doctorale : Humanités nouvelles –  
Fernand Braudel  
Laboratoire : CRULH



## THÈSE

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Mention : Histoire

Par Stéphane EINRICK

Sous la direction du Professeur François AUDIGIER

**JEAN DE BERTIER (1877-1926).**

**DES CONFINS DE LA LORRAINE AUX ORS DE LA RÉPUBLIQUE.**

**PARCOURS D'UN ARISTOCRATE**

**À LA CROISÉE DU MILITAIRE, DU POLITIQUE ET DE L'ÉCONOMIQUE.**

28 novembre 2022

### COMPOSITION DU JURY

**Présidente :** Mme Julie d'ANDURAIN (PR - Université de Lorraine)  
**Directeur :** M. François AUDIGIER (PR – Université de Lorraine)  
**Rapporteurs :** M. Christoph BRÜLL (PR – Université du Luxembourg)  
M. Olivier DARD (PR – Sorbonne Université)  
**Examineurs :** Mme Machteld VENKEN (PR - Université du Luxembourg)  
M. Pascal RAGGI (MCF HDR - Université de Lorraine)  
Mme Alice BRAVARD (Agrégee - Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup>s.)





**Stéphane EINRICK**

**JEAN DE BERTIER (1877-1926).**

**DES CONFINS DE LA LORRAINE AUX ORS DE LA RÉPUBLIQUE.  
PARCOURS D'UN ARISTOCRATE  
À LA CROISÉE DU MILITAIRE, DU POLITIQUE ET DE L'ÉCONOMIQUE.**

**Thèse dirigée par le professeur François AUDIGIER**



*À mes grands-parents*



# Remerciements

Je remercie chaleureusement le professeur Audigier pour son encadrement qui, de mon point de vue de doctorant, fut idéal. D'emblée, il accepta de me faire confiance. Je bénéficiais, dans mon organisation, d'une grande liberté, et, dans nos échanges, de conseils formateurs et enrichissants, tellement d'ailleurs qu'il fut impossible de tous les intégrer. Son soutien ne se limita pas aux problématiques purement scientifiques, mais s'étendit aussi aux questions administratives et institutionnelles, parfois tout aussi complexes. Je savais pouvoir toujours compter sur sa réactivité et sur son aide et, en retour, je m'efforçais d'être digne de la confiance qu'il avait placée en moi.

Je remercie le comte Pierre-Antoine de Selancy, nouveau propriétaire du château de Lagrange, pour avoir, à la suite de ses parents, continué à me faire confiance, en me laissant librement accéder aux archives familiales de la période concernée. La possibilité d'emprunter des cartons de documents pour les examiner chez moi me conféra un privilège que très peu de chercheurs peuvent connaître. Je remercie aussi son père, le comte Marie-François de Selancy, qui, en dépositaire de la mémoire familiale, sut compléter et/ou éclairer certaines données des archives, et me prodiguer tous les conseils d'un relecteur attentif et exigeant.

Je remercie également toutes les personnes qui, dans les différents services d'archives et les bibliothèques, ont pu m'aider à accéder à certains documents, parfois mal identifiés, m'indiquer d'autres pièces susceptibles de m'intéresser et, tout simplement, m'encourager. Je pense aussi à tous les interlocuteurs qui, au cours de colloques, de formations, par échange de courriels ou de façon plus informelle, ont également, par leurs conseils avisés, contribué à améliorer ce travail.

Enfin, je remercie affectueusement ma mère, Micheline Einrick, et mon cousin, Sébastien Neiers, pour leur courage et leur constance. Ce n'est pas rien que de relire plus de 500 pages et d'y traquer la moindre erreur d'orthographe, de syntaxe ou, dans une perspective non historienne, de logique. Le confort de lecture du présent ouvrage leur doit beaucoup.



# Introduction

## 1. Les fantômes de Lagrange et la genèse d'un sujet

Ma première rencontre avec Jean de Bertier date du 16 septembre 2001. Dans le cadre des journées du patrimoine, le château de Lagrange, à Manom, en Moselle, proposa son traditionnel spectacle, intitulé « les fantômes de Lagrange ». Il s'agissait de faire revivre, grâce à l'illusion théâtrale, des ancêtres défunts, et, à travers eux, de permettre aux visiteurs de découvrir un peu de l'histoire du château et de la région. Ce jour-là, je fus moi-même l'un de ces fantômes. J'incarnai le représentant en France de la *Gutehoffnungshütte* et donnai la réplique, dans la chambre dorée, à un certain Jean de Bertier<sup>1</sup>. Ce premier face-à-face ne dura qu'une journée. J'étais alors loin d'imaginer qu'un second face-à-face, très différent, beaucoup plus intense, m'occuperait des années durant, dans le cadre de la rédaction d'une thèse.

Au début des années 2000, j'étudiais l'histoire, à Nancy. Je passai ensuite les concours du CAPES puis de l'Agrégation et, en 2006, j'obtins un poste au lycée Charlemagne de Thionville. Alors détaché de toute recherche historique, je préfèrai m'investir dans le domaine linguistique, en contribuant à la mise en place dans mon établissement d'une section européenne anglais et d'une section AbiBac. Après quelques années de mise en place et de pratique de ces nouvelles structures, le besoin de me lancer un nouveau défi me ramena vers l'histoire proprement dite. Je m'inscrivis en Master 2, sans avoir aucune idée du sujet de mon futur mémoire<sup>2</sup>.

Il faut croire que les fantômes de Lagrange veillaient sur moi : après tout, je faisais, chaque année, partie de leur équipe. En 2014, lors de la préparation du spectacle, le comte et

1 La *Gutehoffnungshütte* était une société sidérurgique allemande, à laquelle Jean de Bertier vendit Lagrange en 1911-1912 (voir première partie). Les *fantômes de Lagrange* furent créés dans les années 1980, suite à l'instauration des journées du patrimoine. Ils prirent leur retraite en 2017.

2 J'avais obtenu, au cours de ma formation initiale, une Maîtrise (correspondant à l'actuel Master 1), pour laquelle j'avais rédigé un mémoire centré sur les questions environnementales : *Les communautés humaines et l'eau dans l'arrondissement de Thionville (1800-1870)*. Ce travail fut publié sous forme d'article dans les *Cahiers lorrains*, n°2-3, 2005, p.186-205.

la comtesse de Selancy m'apprirent que le château continuait d'abriter les archives familiales, ce que j'ignorais totalement. Rapidement, pour ne pas dire immédiatement, je décidai de travailler sur ce fonds. Il s'agissait d'un choix rationnel, logique. Jean Garrigues rappelle la nécessité pour tout travail historique de s'appuyer sur des sources accessibles et abondantes : « certains historiens courent après les modes. D'autres, plus intègres, choisissent leur sujet en fonction des sources dont ils disposent, afin que la tâche ne soit pas trop ardue »<sup>3</sup>. Il y avait aussi chez moi une véritable curiosité, un intérêt, une motivation. Mes premières recherches furent consacrées à Anne-Pierre de Bertier de Sauvigny, l'arrière-grand-père de Jean. Mon mémoire de master prit ainsi la forme d'une première biographie<sup>4</sup>. Du mémoire à la thèse il n'y eut qu'un pas, facilement franchi. Les archives familiales recelaient suffisamment de matériau pour une seconde biographie, beaucoup plus étoffée et élargie, celle de Jean de Bertier. Le professeur Cochet avait dirigé mon mémoire de master mais ne pouvait me suivre en thèse. Il prenait sa retraite et le profil de Jean de Bertier semblait davantage tourné vers le politique. Le professeur Audigier, spécialiste du domaine, et qui avait été membre de mon jury de soutenance de master, accepta de devenir l'encadrant de ma thèse.

Puisque je poursuivais mon activité d'enseignant en lycée, je réalisai cette thèse sous le régime du doctorat à temps partiel, c'est-à-dire sur une période de temps doublée, soit six années (2016-2022). Ainsi, si l'on cumule mes années de retrait de la recherche, celles de reprise via le master puis, enfin, celles liées au régime du temps partiel, on arrive à un total d'environ quinze années de décalage par rapport à une formation initiale classique. Sans doute, cette originalité n'est pas assez prononcée pour faire de moi un *outsider*<sup>5</sup>. Elle suffit pour décrire mon parcours comme atypique. Il en résulte que je termine ce travail à l'âge de 42 ans, et donc, au vu de mes expériences de vie et de travail, à un âge de maturité. Or, François Dosse considère qu'il s'agit d'une condition nécessaire au travail biographique. Il cite les points de vue convergents de Jean-Pierre Azéma : « écrire une biographie ne peut être qu'une entreprise de la maturité » et d'Anthony Rowley : « la biographie est un genre casse-gueule et c'est pour cela que c'est une œuvre de la maturité »<sup>6</sup>. Toutefois, si l'on se réfère à

---

3 GARRIGUES, Jean, Préface de l'ouvrage de NIESS, Alexandre, *L'hérité en République. Les élus et leurs familles dans la Marne (1871-1940)*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 11.

4 EINRICK, Stéphane, *Le général de Bertier de Sauvigny (1770-1848). Un royaliste au temps des révolutions*, Metz, Éditions des Paraiges, 2016, 200 p.

5 À ce propos, voir BALUTET, Nicolas, « Le concept d'outsider » [en ligne], [www.outsider.hypotheses.org](http://www.outsider.hypotheses.org), consulté le 4 août 2022.

6 DOSSE, François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, p. 26-27. Anthony Rowley fut interrogé par François Dosse dans le cadre de son activité de directeur littéraire des éditions Perrin.



l'avis de Pierre Chaunu, lui-aussi cité par François Dosse, je suis peut-être encore un peu jeune : « la démarche (biographique) convient peut-être mieux à la vieillesse, car il faut avoir expérimenté le chemin de la vie pour être un bon biographe »<sup>7</sup>.

Tout est donc question de temps, de maturité de l'historien, mais aussi de maturation de son travail. David Bates le souligne expressément à propos de sa biographie de Guillaume le Conquérant : « depuis la publication de *William the Conqueror* en 2016, on m'a souvent demandé combien de temps avait pris sa rédaction. Elle a demandé 50, 16 et 3 ans, triple réponse quelque peu sybilline »<sup>8</sup>. L'auteur explique ensuite la signification de ces trois durées. Les 50 ans se réfèrent à ses premiers contacts d'historien avec la figure de Guillaume, les 16 ans au contrat passé avec l'éditeur et les 3 ans au débouché de sa réflexion : « c'est seulement en 2013 que j'ai compris comment écrire ce livre de façon intellectuellement et éthiquement satisfaisante »<sup>9</sup>. Dans une formulation parallèle, je pourrais affirmer que la rédaction de *Jean de Bertier* m'a pris 21, 8 et 6 ans : 21 ans depuis le premier contact, 8 ans depuis les débuts de mon exploration des archives de Lagrange et 6 ans depuis la détermination de mon sujet de thèse. Je n'ai pas la prétention de pouvoir reprendre à mon compte la dernière citation de David Bates. Elle révèle surtout, au-delà du temps de maturation déjà évoqué, les difficultés propres au genre biographique, qu'il est désormais temps de présenter.

## 2. Les enjeux du récit biographique

Dans un premier temps, il est nécessaire d'opérer un retour historiographique sur les dernières décennies, afin de mettre en évidence les évolutions de signification et de contenu des travaux biographiques. Dans un second temps, il faut réfléchir aux difficultés spécifiques de ce genre d'écriture. Ce sera l'occasion de préciser voire de justifier certains de mes choix.

---

7 *Ibidem*, p. 123.

8 BATES, David, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Flammarion, collection « Grandes Biographies », 2018 [2016], p. 9.

9 *Ibidem*, p. 9-10.

## 2.1. De la disgrâce au renouvellement : un genre revenu à la mode

Dès les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, et encore pendant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle, la biographie perdit sa légitimité auprès de nombreux historiens, pour des raisons politiques (primat des masses sur l'individu, notamment dans une vision marxiste) et scientifiques (développements de la démographie, de la sociologie, de la notion de moyenne). Travailler sur un individu isolé perdait son sens et ne cadrait plus avec l'ambition d'une discipline historique voulant désormais se légitimer comme une science sociale, quitte à « affirmer l'impersonnalité comme critère fondamental de scientificité »<sup>10</sup>. Le discrédit de la biographie fut particulièrement marqué au cours de la période de domination de l'école des Annales, des années 1930 aux années 1980. Reprenant la proposition du sociologue François Simiand de se détourner des trois « idoles » chronologique, politique et biographique, les historiens mirent l'accent sur une histoire avant tout économique et sociale, orientée vers l'étude des structures, des espaces, de la longue durée et reposant notamment sur l'exploitation de données quantitatives<sup>11</sup>. Certes, la biographie ne disparut pas. Elle continua toujours de trouver un public, et de prolifiques contributeurs, parmi lesquels on peut citer Alain Decaux et André Castelot. Toutefois, elle avait, globalement, perdu sa validité scientifique<sup>12</sup>. Puisque, dans le paradigme alors dominant, la société l'emportait sur l'individu, et que ce dernier, dans une vision déterministe, subissait l'action de structures le dépassant, le travail biographique était perçu comme une compilation d'anecdotes. Il pouvait difficilement faire l'objet d'une thèse<sup>13</sup>.

Le retour en grâce de la biographie peut être daté des années 1980. Une entrée du *Dictionnaire des sciences historiques*, publié en 1986, lui est consacrée. Si Guillaume Chaussinand-Nogaret revient d'abord sur l'éloignement de la biographie par rapport à l'histoire, dont nous venons de parler, il insiste aussi sur sa réhabilitation et sur son intérêt : « la biographie, entourée de toutes les garanties de sérieux et soucieuse de restituer dans toute leur complexité les liens entre l'individu et la société, est donc apparue comme un lieu

---

10 LORIGA, Sabina, *Le petit x. De la biographie à l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, p. 38-43 et 46.

11 DOSSE, François, *L'histoire*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 2010 [2000], p. 94-95. Remarquons ici que Lucien Febvre, un des fondateurs des Annales, avait auparavant rédigé *Un destin : Martin Luther* (1928).

12 Il existait, bien sûr, des exceptions. On peut citer les travaux du journaliste historien Jean Lacouture et beaucoup de productions étrangères, dont la plus célèbre en France fut le *Louis XI* de Paul Murray Kendall, publié en 1971 (DOSSE, *Le pari biographique*, p. 28 et 123-131).

13 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 18 et 197-198.

d'observation particulièrement efficace »<sup>14</sup>. Plus que de retour, il faut donc parler de renouveau, ou de renouvellement. Il ne s'agit plus de rédiger une biographie héroïque, cherchant à présenter au lecteur un modèle, à lui exposer les vertus de supposés grands hommes. François Dosse présente en détail les deux modes d'écritures alors possibles. Le premier est la biographie modale, dans laquelle le biographié est représentatif d'une catégorie sociale donnée, à une époque donnée. Expliquer sa vie permet donc de comprendre tout ou partie de la société du temps, si bien que « le singulier devient une entrée dans le général »<sup>15</sup>. Le second mode d'écriture correspond à la biographie herméneutique. Il est issu du changement de paradigme opéré suite au développement, à partir des années 1970 en Italie, d'un nouveau courant historique, la *micro storia* (micro-histoire). Cette dernière mit l'accent sur les « logiques individuelles, singulières, qui s'insinuent à l'intérieur même des logiques structurelles »<sup>16</sup>. Étudier un individu n'est donc ni vain, ni anecdotique, mais révélateur du poids, tout comme des limites, des cadres sociaux. Ceux-ci agissent certes sur les individus, mais ces derniers réagissent, si bien que la biographie herméneutique s'intéresse aux interactions entre l'individu et la société, sans postuler de priorité de l'un ou de l'autre<sup>17</sup>. Elle assume aussi un certain morcellement thématique, résultant de la complexité de chaque individu, rarement enfermé dans un seul champ ou espace d'action. Il ne s'agit aucunement d'une simplification de la réflexion par restriction sur un cas particulier, puisqu'un individu peut être plus complexe que l'ensemble social dont il fait lui-même partie<sup>18</sup>. Jean de Bertier relève de ce second modèle herméneutique.

La légitimité du travail biographique ne se limite donc plus aux seuls idéaux-types, mais s'étend potentiellement à chaque individu. Du genre ainsi modernisé, Alain Corbin poussa les possibilités jusqu'à s'intéresser à un parfait inconnu, choisi au hasard, si bien que l'historien commença son propos par la formule suivante, inhabituelle dans une biographie : « Louis-François Pinagot a existé »<sup>19</sup>. Avec Jean de Bertier, nous avons un individu au positionnement intermédiaire, entre célébrité et anonymat. Sa carrière politique lui procura, de

---

14 CHAUSSINAND-NOGARET, Guillaume, article « Biographie », in André BURGUIÈRE (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 87.

15 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 213.

16 DOSSE, *L'histoire*, p. 96.

17 Rappelons que l'herméneutique correspond à l'interprétation et à la hiérarchisation des faits mis en évidence grâce à l'exploitation des sources. Une biographie « herméneutique » envisage donc l'individu dans tous ses aspects, et les ordonnera pour en tirer une connaissance historique nouvelle.

18 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 273, 282-284 et 379-380.

19 CORBIN, Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, collection « Champs », 2016 [1998], p. 7. Louis-François Pinagot était un sabotier ayant vécu dans le Perche au XIX<sup>e</sup> siècle. Alain Corbin reconstitue son « univers mental » et son cadre de vie et de travail.

son vivant, une notoriété et une visibilité locales, mais dont la mémoire fut perdue. L'éloignement temporel faisant aussi son effet, Jean de Bertier est aujourd'hui oublié, même en Moselle, et même à Thionville. Ce travail présente donc l'intérêt de fournir une biographie nouvelle, et, pour reprendre les mots d'Alain Corbin, « de le re-crée, de lui offrir une seconde chance [...] d'entrer dans la mémoire de son siècle »<sup>20</sup>.

La désormais nouvelle validité scientifique de la biographie rencontra l'intérêt du public et le volontarisme des éditeurs. À partir de la fin des années 1980, Fayard développa une collection qui servit par la suite de modèle à ses concurrents, en confiant les travaux biographiques à des universitaires et en garantissant la scientificité des ouvrages par la publication de leur appareil critique<sup>21</sup>. Le foisonnement des publications put paraître exagéré à certains. Michel Winock le reconnut : « pourquoi écrire une biographie de Flaubert ? Une de plus... »<sup>22</sup>. La biographie n'en reste pas moins un genre à la mode. David Bates n'hésite d'ailleurs pas à insister sur sa légitimité et sur la pertinence de s'intéresser à un individu particulier, ce dernier ne devant pas servir de prétexte pour analyser par derrière-lui une époque ni une société : « il importe de préciser avec toute la clarté nécessaire que cet ouvrage traite de Guillaume le Conquérant et non de la conquête normande »<sup>23</sup>. Il plaide donc pour une biographie herméneutique. Cette dernière représente aussi un champ privilégié d'expérimentations pour l'historien. Nous avons déjà mentionné Alain Corbin. Citons le récent travail d'Olivier Bouquet sur Halil Hamid Pacha : « voici une biographie d'un genre nouveau [...]. Ce n'est pas seulement un grand vizir qui trouve ici sa biographie : c'est l'empire ottoman du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>24</sup>. On pourrait y voir un point de vue opposé à celui de David Bates, ce qui est à nuancer par l'originalité du titre, « biographie de l'empire ottoman », attestant la position dominante acquise par le genre biographique, gagnant en validité au-delà même de son objet traditionnel, à savoir l'individu.

Terminons cette réflexion historiographique en mentionnant le développement simultané, depuis les années 1980, de la prosopographie. Cette dernière repose sur l'étude

---

20 *Ibidem*, p. 8. La différence avec Alain Corbin est double. Au départ, je disposai de volumineuses archives privées, alors qu'il n'avait rien. À l'arrivée, ce travail n'atteindra jamais le tirage des œuvres d'Alain Corbin (!).

21 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 38. Le premier grand succès d'une biographie universitaire fut la publication du *Louis XI* de Paul Murray Kendall en 1974 : 3000 exemplaires tirés, 150000 finalement vendus (p. 28).

22 WINOCK, Michel, *Flaubert*, Paris, Gallimard, collection « Folio », 2013, p. 9.

23 BATES, p. 26.

24 BOUQUET, Olivier, *Vie et mort d'un grand vizir. Halil Hamid Pacha (1736-1785). Biographie de l'empire ottoman*, Paris, Les Belles Lettres, 2022, p. 4.

d'un corpus d'individus, trop peu documentés pour faire l'objet de biographies indépendantes, mais suffisamment pour permettre de croiser les données recueillies et d'établir ainsi une « biographie collective » du groupe considéré, explorant par-là même de nouvelles pistes de réflexion<sup>25</sup>. La biographie et sa sœur la prosopographie renferment donc un potentiel de production de connaissances très élevé, qui garantit, sans doute, leur pérennité. Ceci est d'autant plus vrai que leur développement fait écho aux évolutions sociales en cours, vers l'individualisation et même la « biographisation » de chacun, c'est-à-dire la possibilité et la pratique de se (re)présenter vis-à-vis des autres, notamment par l'intermédiaire des profils et avatars établis sur les réseaux sociaux et les jeux en ligne<sup>26</sup>.

## 2.2. Pièges et difficultés de l'écriture biographique

Abordons maintenant des questions plus épistémologiques. Le travail biographique présente de nombreux risques dont l'historien doit avoir conscience, afin d'établir ses choix en connaissance de cause, dans la démarche la plus scientifique possible. La première difficulté consiste à se repérer dans l'espace immense et éclaté de la biographie historique, entre deux pôles que Sabina Loriga qualifie d'utopies. L'un serait la découverte d'un individu représentatif de tout un groupe (ce qui se rapprocherait d'une biographie modale). L'autre serait l'ambition d'écrire « l'histoire de chacun ». Dans ce second cas, la condition nécessaire et suffisante serait la seule existence d'un individu, dont on grossirait la vie propre, en minimisant ses interactions avec le contexte<sup>27</sup>. Nous nous sommes efforcés de toujours nous maintenir entre ces deux pôles. Un autre risque parallèle de la biographie serait de la transformer en « une sorte de test pour confirmer ce que l'on sait déjà par ailleurs d'une époque [...] le risque étant dans ce cas de ne rien apporter de nouveau à la connaissance historique »<sup>28</sup>. Nous pourrions objecter que toute vérification, par définition de la méthode scientifique, présente un intérêt. Toutefois, en termes de sciences *sociales*, et non *exactes*, il existe toujours des particularités propres à chaque individu, qui fondent justement l'intérêt de la biographie dite herméneutique. Il serait donc dommage de les laisser de côté. Ici aussi, tout en comparant Jean de Bertier à ses contemporains et en le confrontant à son contexte, nous

---

25 NIESS, p. 16-17 et 19-20.

26 Collectif. B, *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2020, p. 18.

27 LORIGA, p. 261 et 263.

28 VALENTI, Catherine, « La biographie historique en France : un essai d'historiographie », *Cercles*, n°10, 2007, [en ligne], [www.revistes.ub.edu/index.php/cercles/article/view/16532/19497](http://www.revistes.ub.edu/index.php/cercles/article/view/16532/19497).

avons veillé à ne pas le restreindre au rôle de vérificateur des thèses dominantes de l'historiographie actuelle.

Une deuxième difficulté est issue de la complexité des trajectoires individuelles. Il n'est plus possible de réduire l'analyse à quelques déterminismes décisifs : « l'histoire individuelle prend une épaisseur qui empêche de la voir comme une trajectoire balistique définie par son impulsion de départ »<sup>29</sup>. Claire Bidart invite donc à prendre en compte de multiples aspects dépassant l'individu biographié, comme les ascendances, les descendances, les vies reliées et, bien sûr, la propre pluralité du sujet<sup>30</sup>. Nous avons mis ce conseil en application et expliquerons sa mise en œuvre ultérieurement (voir 4. La question des limites et des échelles). Il est toutefois possible de penser que la complexité d'un individu est telle qu'il est impossible d'en rendre compte. 500 pages ne peuvent suffire à expliquer la vie de Jean de Bertier, et 1000 pages, 2000 pages ou davantage n'y parviendraient pas non plus. Nous touchons là au phénomène de « l'illusion biographique », exposé par Pierre Bourdieu en 1986. Une biographie recompose et ordonne *a posteriori*. Elle crée donc, dans le parcours d'un individu, une cohérence artificielle, dont lui-même ne pouvait avoir conscience<sup>31</sup>. La conséquence est de « gommer notamment toutes les aspérités, les hasards, les discontinuités que recèle une existence »<sup>32</sup>. Il y a là, pour tout travail biographique, une limite très difficile à dépasser. On peut rétorquer, avec Éric Soriano, que Pierre Bourdieu critique avant tout l'usage de la biographie en sociologie, et non en histoire<sup>33</sup>. Plus généralement, on peut répondre que tout travail historique, biographique ou non, est par définition une explication du passé à travers les yeux du présent, et en fonction des sources disponibles, toujours incomplètes.

Une troisième difficulté concerne le positionnement du biographe par rapport au biographié, autrement dit la possibilité pour l'historien de conserver son objectivité. Max Gallo représente un cas extrême de subjectivité, puisqu'il rédigea certaines biographies à la première personne du singulier, s'identifiant lui-même au personnage dont il écrivait la vie<sup>34</sup>. L'historien, pour se rapprocher d'une démarche scientifique, se doit autant que possible de

---

29 BIDART, Claire, « Intégrer la complexité des parcours de vie », in Collectif. B, p. 87.

30 *Ibidem*.

31 BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62, 1986, p.69-72, [en ligne], [www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1986\\_num\\_62\\_1\\_2317](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1986_num_62_1_2317).

32 OFFENSTADT, Nicolas, (dir.), *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, entrée « Biographie » p.17.

33 SORIANO, Éric, « De quelques illusions sur "l'illusion biographique" », [in] COPPOLANI, Antoine et ROUSSEAU, Frédéric, (dir.), *La biographie en histoire. Jeux et enjeux d'écriture*, Paris, Michel Houdiard, p. 116.

34 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 20.

rester neutre, froid, détaché. Il doit faire preuve d'objectivité, ou, pour utiliser un vocable plus judicieux, d'impartialité<sup>35</sup>. Cette dernière serait très difficile à conserver dans le cadre de l'écriture biographique, tant celle-ci rapproche l'historien de son sujet d'étude, lequel finit, d'une certaine façon, par faire partie de son entourage et devenir une de ces « vies reliées » dont parle Claire Bidart<sup>36</sup>. En réalité, tout dépend du personnage biographié. Robert Belot avoue avoir ressenti davantage d'empathie pour Henri Frenay que pour Lucien Rebatet<sup>37</sup>. De même, on imagine, à la lecture des titres et sous-titres de sa récente biographie de Léonid Brejnev, qu'il fut assez facile à Andreï Kozovoï de ne pas tomber sous le charme du dirigeant soviétique. La troisième partie est intitulée « le héros ridicule », et la dernière sous-partie « une honte internationale »<sup>38</sup>.

Pour ma part, je me retrouve, vis-à-vis de Jean de Bertier, dans le sentiment exprimé par Alain Corbin envers Louis-François Pinagot : « un être [...] auquel aucun lien affectif ne me rattache ; avec lequel je ne partage, *a priori*, aucune croyance, aucune mission, aucun engagement »<sup>39</sup>. Mon détachement par rapport à Jean de Bertier tient aux archives disponibles (voir point suivant). En outre, il me semble n'avoir aucun point commun avec lui. Je n'appartiens pas à l'aristocratie. Je ne suis pas officier, ni homme politique, ni homme d'affaires. Enfin, et surtout, je vis à une époque très différente de la sienne. À y bien réfléchir, notre seule caractéristique commune serait la géographie, le fait d'avoir grandi dans la région de Thionville, et de s'identifier comme Lorrains. Je confesse donc une certaine connivence avec Jean de Bertier lorsqu'il batailla pour défendre les intérêts mosellans face à Strasbourg, ainsi que les intérêts de la Moselle et de l'Alsace face à Paris (voir troisième partie, 3.2.3. et 3.2.4.).

Finissons notre réflexion sur cette troisième difficulté par une autre approche. Ma sensation d'impartialité n'est-elle pas une illusion, une sorte de *satisfecit* que je m'accorderais, pour me dédouaner, à bon compte, de l'inévitable parti-pris du biographe ?

---

35 SÉGAL, André, *L'histoire et moi*, Québec, Éditions MultiMondes, 2012, p. 20, [en ligne], [www.univ-scholarvox-com.bases-doc.univ-lorraine.fr/book/88816278](http://www.univ-scholarvox-com.bases-doc.univ-lorraine.fr/book/88816278). L'auteur explique comment subjectivité de l'historien et objectivité des sources se complètent, et qu'il ne faut pas confondre la subjectivité de l'historien, nécessaire, avec son éventuelle partialité, répréhensible car l'éloignant de la recherche de la vérité.

36 BATES, p. 10 : « objectivité impossible » et DOSSE, *Le pari biographique*, p. 102 : « inévitable impartialité ».

37 BELOT, Robert, « La biographie, entre mémoire et histoire, affect et concept », [in] COPPOLANI et ROUSSEAU, p. 61.

38 KOZOVOÏ, Andreï, *Brejnev, l'antihéros*, Paris, Perrin, 2021, p. 462.

39 CORBIN, p. 8.

Martine Boyer-Weinmann, en s'intéressant plus spécifiquement aux biographies littéraires, définit ce qu'elle appelle la « relation biographique » :

*La relation biographique* qui s'instaure entre pairs, un biographe et un biographié écrivains, repose en effet sur une transaction complexe, aux enjeux symboliques différents, parfois opaques, où l'un comme l'autre doit trouver plus de gain de reconnaissance que de perte<sup>40</sup>.

Ni Jean de Bertier ni moi ne sommes des écrivains. Nous ne sommes pas non plus des pairs. Il n'empêche que je fus -et que je suis encore- en « relation biographique » avec lui, et que j'espère, à travers ce travail de thèse, et par son intermédiaire, obtenir quelque chose, au minimum une reconnaissance scientifique, peut-être de nouvelles opportunités professionnelles. Je dois donc convenir d'une partialité, même très faible, même inconsciente, dans mon travail.

Une quatrième et dernière difficulté se rapporte à la manière de rédiger. Faut-il privilégier le style ou, au contraire, s'en tenir à une rigoureuse sobriété ? Autrement dit, qui de la littérature ou de la science doit primer ? Pour Anthony Rowley, « une biographie sans écriture n'a aucun intérêt ». Le côté littéraire du genre semble évident : les sources, toujours lacunaires, imposent en effet au biographe de colmater les brèches dans son récit<sup>41</sup>. Encore peut-il le faire par des hypothèses, solidement étayées, tout comme il élabore un appareil critique attestant de son appui sur des sources et des références bibliographiques vérifiables. Ainsi, la biographie, modernisée, garde son identité littéraire originelle, tout en ayant acquis depuis les années 1980 une seconde identité scientifique<sup>42</sup>. La question de la dimension littéraire dépasse d'ailleurs la seule biographie, pour s'appliquer à la discipline tout entière<sup>43</sup>. L'histoire reste, avant tout, un récit, et donc une construction relevant des règles de la littérature. Nicolas Offenstadt définit l'attitude à suivre pour conserver un maximum de scientificité : « aujourd'hui, il est généralement considéré que l'écriture de l'histoire se doit d'être avant tout précise et claire, sans trop d'effets de style »<sup>44</sup>. Je me suis efforcé de suivre ce conseil, suivant aussi la célèbre maxime de Boileau, un maître de... la littérature française :

---

40 BOYER-WEINMANN, Martine, *La relation biographique. Enjeux contemporains*, Seyssel, Champ vallon, 2005, p. 436. L'expression « relation biographique » est soulignée par l'auteur.

41 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 27, 70 et 102.

42 *Ibidem*, p. 72.

43 OFFENSTADT, Nicolas, *L'historiographie*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 2011, p. 53 : « la question littéraire dans la discipline historique a toujours une dimension épistémologique ».

44 *Ibidem*.



« ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Et les mots pour le dire arrivent aisément »<sup>45</sup>. L'intérêt d'une telle démarche est de pouvoir rapprocher la construction de la connaissance scientifique du grand public, dans un nécessaire travail de vulgarisation. La biographie historique est sans doute l'un des genres qui se prête le mieux à cet exercice. La combinaison du littéraire et du scientifique, et le souci par l'auteur d'une écriture précise doit permettre de rendre son texte intelligent pour l'historien et intelligible pour le novice. J'espère être parvenu à ce résultat.

Je n'ai jamais considéré littérature et science comme opposées, ni même incompatibles, à moins de croire que la littérature ne se limite qu'à l'expression des émotions. J'assume donc totalement la double dimension, littéraire et scientifique, de mon travail, qui se reflète jusque dans son titre. Le début, d'évidence, est littéraire : « des confins de la Lorraine aux ors de la République ». La fin, quant à elle, est scientifique : « parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique ». D'aucuns considéreront cette seconde partie comme suffisante. Ils reprocheront à la première son caractère décoratif, ostentatoire, superflu. Toutefois, cela impliquerait de renoncer au concours et au secours de la littérature, permettant de susciter l'intérêt du lecteur et de faciliter sa compréhension<sup>46</sup>.

Je tiens à préciser deux autres éléments relatifs à ma manière d'écrire, qui peuvent illustrer comment littérature et science peuvent être combinées. J'ai décidé d'utiliser les temps du passé et de ne pas recourir au présent de narration. Il ne s'agit pas d'un choix de facilité, car il impose une concordance des temps plus compliquée. Son intérêt littéraire est de faire vivre et résonner la langue française, dans toute sa richesse, et de créer ainsi une musique plus diversifiée, parfois inattendue dans ses conjugaisons. Il se cache ici aussi le plaisir du biographe, et son goût du jeu et des défis. Michel Winock évoque d'ailleurs la nécessité du plaisir pour pouvoir parvenir au terme du lourd chantier que constitue toute biographie<sup>47</sup>. Rédiger en employant l'imparfait et le passé simple peut aussi présenter un intérêt scientifique, celui de marquer la distanciation temporelle, spécifique de la discipline historique. En outre, j'ai décidé d'accorder une large place aux citations tirées des archives, et notamment de celles de Lagrange. Au-delà de l'intérêt littéraire multiple de ces extraits d'une langue du passé, il m'a paru pertinent de fournir au lecteur, à travers ces mêmes citations, une

---

45 BOILEAU, Nicolas, *L'art poétique*, « Chant premier », Paris, Hachette, 1881 [1671], p. 10, [en ligne], [www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54623824](http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54623824).

46 OFFENSTADT, *L'historiographie*, p. 52-53.

47 WINOCK, *Flaubert*, p.10 : « une biographie pour le plaisir, mais une biographie d'historien ».

proximité avec des sources dont l'accès n'est pas toujours aisé, et de mettre aussi ainsi en évidence le côté scientifique du travail de l'historien. Il est donc temps de nous intéresser aux fonds d'archives sollicités pour la réalisation de ce travail.

### 3. Une opportunité archivistique à saisir

Rappelons en ouverture l'obligation pour toute recherche historique de s'appuyer sur des sources. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, les pères de l'école méthodique ayant donné son caractère scientifique à la discipline historique, l'affirmèrent clairement : « l'histoire se fait avec des documents. [...] Pas de documents, pas d'histoire »<sup>48</sup>. Cent vingt ans plus tard, Philippe Contamine dit la même chose : « c'est par les "sources", analysées et expertisées, qu'il est permis à l'historien d'atteindre en imagination les hommes du passé. Mais alors quelles sources ? »<sup>49</sup>. Pour Jean de Bertier, il s'agit essentiellement des archives de Lagrange, abondantes, ou, tout du moins, largement suffisantes pour un travail de thèse, en plus du mémoire de master précédemment réalisé. Je me suis trouvé dans une situation bien différente d'Alain Corbin qui, une fois Louis-François Pinagot choisi, dut s'interroger sur les types de documents à chercher à propos de cet inconnu<sup>50</sup>. Dans mon cas, les sources étaient bien localisées, et rassemblées. Il me suffisait, en quelque sorte, de les exploiter méthodiquement. Je les complétais par des recherches dans des fonds publics, à savoir les archives du Service historique de la Défense, à Vincennes, les archives du Sénat, à Paris, les archives nationales du Luxembourg et les archives départementales de la Moselle et des Côtes-d'Armor.

Les archives de Lagrange sont au cœur de ce travail. Il convient de présenter leur nature plus en détail. Ce sont, tout d'abord, des archives privées. Il faut ici préciser la signification de ce terme : « la loi [sur les archives] de 2008 considère par défaut comme des archives privées tous les documents qui n'entrent pas dans la définition des archives

---

48 LANGLOIS, Charles-Victor, et SEIGNOBOS, Charles, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1898, p. 2, [en ligne], [www.gutenberg.org/ebooks/66883](http://www.gutenberg.org/ebooks/66883). On pourrait nuancer le point de vue de Langlois et Seignobos, au vu, par exemple, des progrès de l'archéologie, permettant de produire une connaissance historique même en l'absence de documents écrits. Mentionnons aussi la journée d'études organisée le 30 mars 2022 par l'Université de Picardie : *Pas d'archives, pas d'histoire ? L'historien face à l'absence de sources* ([www.calenda.org/980055](http://www.calenda.org/980055)).

49 CONTAMINE, Philippe, *Charles VII. Une vie, une politique*, Paris, Perrin, 2017, p. 14.

50 CORBIN, p. 13.

publiques »<sup>51</sup>. Or, les papiers de tout homme politique, et donc aussi ceux de Jean de Bertier, procèdent d'une activité publique : ils sont à ce titre considérés comme publics<sup>52</sup>. Les archives de Lagrange mêlent ainsi des documents de nature publique et privée. Elles n'en sont pas moins privées dans une autre acception : elles sont la propriété pleine et entière du comte de Selancy. Ce dernier peut librement décider de leurs conditions de consultation<sup>53</sup>. Sa confiance en moi m'a permis de bénéficier d'un accès sans aucune restriction à toute une masse documentaire. Il m'a même été possible d'emprunter les différents cartons d'archives pour pouvoir les étudier chez moi. Il s'agit là d'une possibilité rare pour le chercheur et qui montre que l'accès aux archives privées peut être plus facile quand ces dernières restent conservées par la famille et ne sont pas transférées dans un service public<sup>54</sup>. Le travail sur des archives de nature privée nécessite certaines précautions. Jean de Bertier et tous ses contemporains mentionnés dans ce travail étant décédés, je n'ai pas été soumis au respect de leur vie privée<sup>55</sup>. Je n'ai jamais non plus perçu de volonté de contrôle ni de censure de la part du comte de Selancy, qui m'a laissé une totale liberté dans mon travail, condition indispensable à toute recherche historique efficace.

Les archives de Lagrange sont aussi des archives familiales, jamais classées ni consultées. De là découlent leur intérêt mais aussi un certain nombre de contraintes. Leur intérêt est leur quantité et leur très grande diversité, permettant d'explorer des champs thématiques multiples. Claude-Isabelle BreLOT qualifie même d'« irremplaçable » l'apport des archives familiales privées pour l'étude des élites des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>56</sup>. Elles peuvent utilement être complétées par la mémoire familiale, mais, dans notre cas, la distanciation temporelle importante a surtout réduit son secours à l'épilogue<sup>57</sup>. Le second intérêt des archives de Lagrange est leur nouveauté. Puisqu'aucun historien ne les avait exploitées avant

---

51 COEURÉ, Sophie, et DUCLERT, Vincent, *Les archives*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 2011 [2001], p. 53.

52 NOUGARET, Christine, et ÉVEN, Pascal, (dir.), *Les archives privées. Manuel pratique et juridique*, Paris, La documentation française, 2008, p. 22.

53 *Ibidem*, p. 164.

54 FAVIER, René, (dir.), *Archives familiales et noblesse provinciale. Hommage à Yves Soulingeas*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 10.

55 NOUGARET et ÉVEN, p. 156-157 et 169 : « la jurisprudence limite le respect de la vie privée aux vivants ». Les auteurs précisent, en note de bas de page : « toutefois, pour les morts, l'atteinte au respect qui leur est dû peut être sanctionné si les descendants s'estiment touchés dans leur honneur. Les plaignants devront prouver l'intention de l'historien de porter atteinte à leur propre honneur et considération ». Je suis serein face à ce risque éventuel.

56 BRELOT, Claude-Isabelle, « Archives privées, archives publiques, mémoire familiale : questions de méthode et de déontologie », [in] FAVIER, p. 75.

57 *Ibidem*, p.83. De nombreuses anciennes photographies, également non classées, sont conservées à Lagrange, mais, en l'absence de toute légende, il est très difficile, même pour le comte de Selancy, d'en identifier les protagonistes.

moi, tout se passait comme si elles n'existaient pas. En conséquence, Jean de Bertier restait lui aussi dans l'ombre. Très peu d'ouvrages le mentionnent. Lorsque c'est le cas, ils recourent aux archives conservées dans les fonds publics, et jamais aux archives familiales. Remarquons d'ailleurs que la seule publication dans laquelle Jean de Bertier est véritablement analysé dans un aspect de sa vie est l'œuvre d'une historienne britannique, Elizabeth Greenhalgh<sup>58</sup>. Je me trouvais donc face à une configuration archivistique exceptionnelle, dont il fallait tirer parti. Je bénéficiais de la confiance du comte de Selancy, je disposais d'un fonds vaste, diversifié et inédit dans son exploitation. Je n'hésitai donc pas à saisir cette opportunité, dont le présent travail représente la concrétisation.

Par-delà leur intérêt, les archives de Lagrange présentent aussi des limites et des contraintes. Comme n'importe quel fonds d'archives, elles ne peuvent être exhaustives. Leur état actuel résulte, sans doute, de sélections ou d'épurations antérieures, dont nous n'avons pas connaissance<sup>59</sup>. Un autre risque est la dispersion des archives, au gré des déménagements et des héritages. René Favier précise que les archives privées restent le plus souvent liées à une demeure plutôt qu'à une famille, ce qui peut, suite aux successions, brouiller leur localisation et compliquer leur accès pour l'historien<sup>60</sup>. Dans notre cas, ce risque est évité : les archives semblent n'avoir jamais bougé du château, et y poursuivent paisiblement leur existence.

La principale contrainte dans l'exploitation des archives de Lagrange fut l'absence de tout classement. Il s'agit d'une situation fréquente dans les fonds privés des familles de la noblesse. On y distingue traditionnellement les « archives », rares, anciennes et précieuses, des « papiers », plus nombreux et récents, datant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et auxquels peu d'attention est portée<sup>61</sup>. Redonnons la parole à Charles-Victor Langlois et à Charles Seignobos pour mettre en évidence le caractère fondamental du classement :

Quiconque étudie un point d'histoire est obligé de classer préalablement ses sources. Mettre en ordre, d'une manière rationnelle et commode à la fois, les matériaux vérifiés avant de s'en servir, est une partie en apparence très humble, en réalité très importante, de la profession d'historien. Ceux qui ont appris à le faire s'assurent par cela un avantage marqué : ils se donnent moins de mal et obtiennent

---

58 GREENHALGH, Elizabeth, *Victory through coalition. Britain and France during the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [2005], 308 p.

59 FAVIER, p. 9 et OFFENSTADT, *L'historiographie*, p. 29.

60 FAVIER, p. 9.

61 *Ibidem*.

des résultats meilleurs ; les autres gaspillent leur temps, leurs peines : il arrive qu'ils soient étouffés sous les notes, les extraits, les copies, les paperasses accumulés en désordre par eux-mêmes<sup>62</sup>.

Le risque d'« étouffement » évoqué ici est réel dans le cas de la biographie de Jean de Bertier, tant ce dernier s'adonne à tous types d'activités et se prête à tous types d'analyse. Ceci impose une très grande rigueur dans la collecte des sources, dans leur interprétation et ensuite aussi dans l'ordonnancement du travail. J'avoue qu'il fut par moments difficile de faire tenir ensemble toute l'architecture élaborée par mes recherches, mais, finalement, je réussis à conjurer tout effondrement. Le classement que j'opérai dans les archives n'est pas celui que ferait un archiviste professionnel. Il fut évidemment réalisé dans la perspective de ce travail de thèse, dont il reste dépendant. Il a le mérite d'exister et permet de retrouver, relativement rapidement, un document donné. Nous reviendrons sur le devenir des archives de Lagrange en conclusion.

Une contrainte secondaire des archives de Lagrange est la grande variabilité de leur nature, d'une époque à l'autre. Pour écrire *Le général de Bertier de Sauvigny*, je pus m'appuyer sur les innombrables lettres envoyées par Anne-Pierre à son épouse Reinette, pendant la plus grande partie de sa vie active<sup>63</sup>. Cette correspondance, que l'on peut assimiler à un écrit du for privé, permet de bien analyser la personnalité du biographié, ses idées, ses sentiments<sup>64</sup>. En ce qui concerne Jean de Bertier, bien que les sources soient en quantité beaucoup plus abondantes que celles relatives à son arrière-grand-père, on ne trouve parmi elles que quelques agendas et une correspondance plus restreinte, essentiellement limitée aux seules années de la Grande Guerre. Je réussis donc à m'immerger davantage dans l'intimité d'Anne-Pierre que dans celle de Jean. C'est la raison pour laquelle mon empathie me semble plus forte pour le premier que pour le second (voir *supra*, 2.2.). Les écrits du for privé, comme les journaux intimes ou les agendas, sont une source privilégiée pour explorer le quotidien, les sentiments, dans une perspective d'histoire très culturelle. Éric Mension-Rigau reconnaît, dans son récent ouvrage *Enquête sur la noblesse*, avoir toujours privilégié ce type

---

62 LANGLOIS et SEIGNOBOS, p. 80.

63 Il est intéressant de noter que, dans sa préface de ma biographie d'Anne-Pierre, le comte de Selancy réduit les archives relatives à son ancêtre à ces seules lettres : « les lettres qu'Anne-Pierre de Bertier écrivit entre 1804 et 1835 à sa femme Louise-Reine de Fouquet dormaient, depuis près de deux siècles, dans les archives de Lagrange » (EINRICK, *Le Général de Bertier de Sauvigny*, p. 7).

64 RUGGIU, François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », [in] BARDET, Jean-Pierre, et RUGGIU, François-Joseph, (dir.), *Les écrits du for privé en France. De la fin du Moyen Âge à 1914*, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2014, p. 11.

de document<sup>65</sup>. Il serait possible, mais réducteur, de suivre la même piste dans le cas de Jean de Bertier. Ce serait se priver de l'essentiel des archives et donc ne pas saisir la formidable opportunité de les exploiter dans leur globalité.

Il faut ici rappeler que les archives de Lagrange ne constituent pas l'unique source de ce travail. Celles du Service historique de la Défense s'imposent, en raison de la carrière militaire de Jean de Bertier. En plus de son dossier personnel d'officier, les principales ressources sollicitées furent les séries GR 7N (état-major de l'armée, 1872-1940), GR 16N (grand quartier général, 1914-1920) et GR 17N (missions militaires françaises, 1914-1923). Il faut accorder une mention spéciale à la cote GR 7N 2170, permettant d'accéder à 29 longues lettres manuscrites que Jean de Bertier rédigea en 1915, en tant qu'agent de renseignement au cours de l'expédition des Dardanelles (voir deuxième partie, 1.2.2.). Les archives du Sénat furent également interrogées, puisque Jean de Bertier y fut élu en 1922 et réélu en 1924. Les débats en séance plénière étant numérisés à partir des journaux officiels, ils sont facilement accessibles sur le site internet de la bibliothèque nationale de France<sup>66</sup>. Ce n'est pas le cas des débats en commission. Je me suis donc rendu au palais du Luxembourg, afin de consulter les procès-verbaux des délibérations des commissions dont Jean de Bertier fut membre : Alsace-Lorraine, armée et affaires sociales<sup>67</sup>. Quant à son engagement politique local, il peut être documenté grâce aux archives départementales de la Moselle, tant par les procès-verbaux des assemblées dont il fut membre (conseil général de la Moselle et conseil consultatif d'Alsace-Lorraine) que par les articles de presse relatifs à sa carrière politique.

D'autres fonds publics permettent de compléter les archives de Lagrange au niveau des questions économiques. Il s'agit, en France, des archives départementales. J'ai eu recours à celles des Côtes d'Armor pour mieux comprendre les évolutions du patrimoine foncier détenu en Bretagne. Celles de la Moselle ont été fondamentales pour mieux analyser les successions. Les archives nationales du Luxembourg ont été précieuses pour vérifier certaines interprétations et tenter d'approfondir la réflexion sur le rôle effectif de Jean de Bertier et de son père Anatole dans la sidérurgie luxembourgeoise. Il faut ici dire un mot des archives de la grande entreprise ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange), fondée en 1911, et

---

65 MENSION-RIGAU, Éric, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, p. 2, [en ligne], <https://doi.org/10.3917/perri.mensi.2019.01>.

66 [www.senat.fr/histoire/les\\_travaux\\_du\\_senat\\_de\\_la\\_troisieme\\_republique.html](http://www.senat.fr/histoire/les_travaux_du_senat_de_la_troisieme_republique.html)

67 Je n'ai pas eu sous les yeux le dossier personnel de Jean de Bertier : d'après les archivistes, il ne s'agissait que d'un simple récapitulatif, très pauvre, d'informations basiques, que sa fiche biographique en ligne reprenait : [www.senat.fr/senateur-3e-republique/de\\_bertier\\_de\\_sauvigny\\_jean\\_marie0704r3.html](http://www.senat.fr/senateur-3e-republique/de_bertier_de_sauvigny_jean_marie0704r3.html)

de celles des sociétés antérieures, et notamment de la Société des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, fondée en 1882. Ces archives étaient entreposées au siège historique de l'ARBED, situé avenue de la Liberté à Luxembourg et communément appelé « le château » ou « le palais ». L'entreprise, devenue, suite à des fusions, Arcelor puis ArcelorMittal, vendit le bâtiment en 2014 à la Banque et Caisse d'épargne de l'État, pour 100 millions d'euros<sup>68</sup>. Les archives, de peu d'intérêt aux yeux des dirigeants, ne purent que partiellement être sauvées et transférées aux Archives nationales. La masse documentaire heureusement conservée attend encore un inventaire et un classement définitifs<sup>69</sup>. La diligence de Charles Barthel et Gilles Regener m'a permis d'avoir accès aux procès-verbaux des réunions des conseils d'administration, qui m'ont été communiqués sous une cote provisoire. Espérons que le prochain établissement des Archives nationales dans leur nouveau site d'Esch-Belval permettra de rendre le fonds ARBED sauvegardé davantage accessible aux chercheurs<sup>70</sup>. On comprend donc au total que les sources disponibles et utilisées pour écrire la biographie de Jean de Bertier sont d'une très grande variété. Ceci requiert de réfléchir aux délimitations tant spatiales que temporelles du sujet, et aux différentes échelles d'analyse à appliquer.

## 4. La question des limites et des échelles

Commençons par les limites temporelles. Le choix d'un sujet biographique conduit naturellement à travailler sur plusieurs décennies, c'est-à-dire sur la moyenne durée, encore appelée temps moyen, ou générationnel<sup>71</sup>. En réalité, l'explication d'un parcours individuel requiert de mobiliser toutes les échelles de temps. Robert Belot indique que le temps court correspond aux émotions, aux réactions face aux événements de la vie ; que le temps moyen serait celui de l'organisation, de l'affirmation, dans le cas notamment d'un homme politique ; et, enfin, que le temps long conviendrait aux valeurs, au milieu social, au contexte<sup>72</sup>. Il faut évidemment adapter ce modèle au sujet biographié. Dans le cas de Jean de Bertier, sa carrière

---

68 [www.wort.lu/fr/economie/l-ancien-siege-de-l-arbed-pour-100-millions-56e29a031bea9dff8fa7447c](http://www.wort.lu/fr/economie/l-ancien-siege-de-l-arbed-pour-100-millions-56e29a031bea9dff8fa7447c)

69 Entretien téléphonique avec Charles Barthel, 24 juin 2022.

70 Le nouveau bâtiment des archives devrait coûter 77 millions d'euros, pour une superficie de 16 000 m<sup>2</sup> ([www.wort.lu/fr/luxembourg/77-millions-pour-le-futur-siege-des-archives-nationales-5f0729a0da2cc1784e36138d](http://www.wort.lu/fr/luxembourg/77-millions-pour-le-futur-siege-des-archives-nationales-5f0729a0da2cc1784e36138d)). Si l'on considère que le château ARBED a une superficie de 15 000 m<sup>2</sup> ([https://en.wikipedia.org/wiki/ARBED\\_building](https://en.wikipedia.org/wiki/ARBED_building), consulté le 24 août 2022), je ne peux m'empêcher de penser qu'une transformation du bâtiment en siège des Archives nationales eût été, tant au niveau historique que patrimonial, magnifique, et que, cerise sur le gâteau, les archives ARBED fussent restées dans leur demeure, et donc, mieux conservées (voir FAVIER, *op. cit.*)

71 FRABOULET, Danièle, et VERHEYDE, Philippe, (dir.), *Pour une histoire sociale et politique de l'économie. Hommages à Michel Margairaz*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020, p. 8.

72 BELOT, p. 62.

politique ne dure que sept années (1919-1926), et l'on ne décèle dans les archives aucune organisation ni stratégie de préparation antérieures. On voit comment le temps moyen se trouve ici raccourci, tout comme il peut, dans des cas inverses, être étendu. La biographie et la moyenne durée présentent donc une grande plasticité, qui ne contraint pas l'historien, mais lui laisse une grande liberté d'interprétation et d'organisation.

La moyenne durée sert donc de cadre temporel général à mon travail. Dès que j'estimai son emploi nécessaire, je basculai vers le temps court, par exemple pour analyser la réussite électorale de Jean de Bertier lors des sénatoriales de février 1922. L'intérêt de mettre en évidence ce qui relève du temps long m'amena très vite à dépasser les dates de naissance et de décès de Jean de Bertier (1877-1926). Aux trois parties traitant spécifiquement de sa vie se sont ajoutés un prologue et un épilogue, aux objectifs différents, qui doublent l'extension temporelle de mon étude (vers 1840-1940). Bien sûr, je n'atteins pas un temps *absolument long*, pluriséculaire voire millénaire, mais j'arrive à un temps *relativement plus long*, suffisant pour une mise en perspective et une comparaison pertinentes, entre Jean de Bertier d'une part, et ses prédécesseurs et successeurs d'autre part.

Le prologue (vers 1840-1903) couvre les deux générations précédentes. Il permet de mettre en scène le contexte familial et les héritages reçus par Jean de Bertier, qu'ils soient matériels (la fortune, par exemple) ou immatériels (les valeurs, les idées). On remarque que ce prologue déborde sur la jeunesse de Jean de Bertier (1877-1903). J'ai en effet préféré ne pas tout subordonner à ce dernier, mais varier les focales, en centrant successivement mon propos sur Louis (1808-1877) puis sur Anatole (1839-1903), avant de prendre de la hauteur et d'envisager de façon globale les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle. Ceci limite le risque d'un biais téléologique, qui guiderait l'analyse vers la préparation de l'explication de la vie de Jean de Bertier. Il me semble que cette façon d'agir est aussi une forme de réponse à la critique de « l'illusion biographique » formulée par Pierre Bourdieu (voir *supra*, 2.2.). Le prologue permet de bien comprendre que Jean de Bertier ne partit pas de rien. Il était un héritier, et il conviendra de déterminer s'il s'inscrivit ou non dans la continuité de ses parents et de ses ancêtres, autrement dit, si ces données du temps long restèrent valables au cours de sa vie, et même au-delà.

L'épilogue, de façon simplifiée, procède de la réflexion inverse. Il s'agit de déterminer les continuités entre Jean de Bertier et son épouse Marie-Louise, de 1926 à 1940.



Beaucoup de biographies de figures célèbres explorent d'ailleurs non seulement l'histoire individuelle du biographié, mais aussi la mémoire qu'en conservèrent les sociétés, sur plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. Dans le même ordre d'idées, Amaury Lorin ajoute comme sous-titre à son introduction : « Paul Doumer en 2022 »<sup>73</sup>. Je ne peux l'imiter. Écrire « Jean de Bertier en 2022 » ne susciterait pas de longs développements<sup>74</sup>.

En plus de sa pertinence biographique, l'addition d'un prologue et d'un épilogue recouvre un intérêt archivistique. Le prologue est l'occasion d'exploiter les archives intermédiaires entre les deux grands pôles documentaires que représentent Anne-Pierre et Jean. De même, l'épilogue sollicite d'autres archives intermédiaires et restreintes, couvrant les années 1926 à 1940. Mon idée était de profiter au maximum de l'opportunité archivistique qui m'était offerte, de ne pas me limiter aux seules figures d'Anne-Pierre et de Jean, dans une ambition d'intégrer aussi les autres générations. Le temps court du master l'empêchait. Le temps moyen de la thèse l'a rendu possible. Au total, j'ai exploré les archives familiales sur près de 150 années (vers 1800-1940). Le château de Lagrange abrite d'autres documents postérieurs mais qui ne présentent plus le même intérêt ni la même hégémonie. Nous reviendrons sur ce point en conclusion.

Venons-en maintenant aux limites spatiales. On distingue traditionnellement trois types d'échelles : le local, le national et l'international. L'échelle nationale, longtemps dominante, a perdu sa suprématie. Elle se voit concurrencée, même lorsqu'il s'agit de travailler sur un pays, comme la France. Pour illustrer cette réalité, citons deux titres d'ouvrages : *Histoire mondiale de la France* et *C'était 1958 en Bretagne. Pour une histoire locale de la France*<sup>75</sup>. Un exemple encore plus fort de ces jeux d'échelles est la récente publication *Le cinéma à Metz : 1908-1919. Une histoire locale du cinéma mondial*<sup>76</sup>. Il se produit donc un décroisement, dans lequel le travail biographique peut aisément s'inscrire. Pour comprendre Jean de Bertier, il faut absolument changer d'échelles et, en fonction de ses activités, le situer aux échelles locale (par exemple, à Manom), régionale (en Moselle, en

---

73 LORIN, Amaury, *Paul Doumer. La République audacieuse*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022, p. 9.

74 Cette phrase pourrait laisser penser qu'une biographie de Jean de Bertier n'est pas un sujet valide, puisque « l'histoire se fait avec des problèmes du présent » (SÉGAL, p.16). Nous reviendrons sur ce point en fin d'introduction.

75 BOUCHERON, Patrick, (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Paris, Éditions du Seuil, 2017, 795 p. et LE GALL, Erwan, et PRIGENT, François, (dir.), *C'était 1958 en Bretagne. Pour une histoire locale de la France*, Rennes, Éditions Goater, 2018, 528 p.

76 STOTZKY, Pierre, (dir.), *Le cinéma à Metz : 1908-1919. Une histoire locale du cinéma mondial*, Nancy, Presses universitaires de Lorraine, 2021, 174 p.

Bretagne, en Alsace-Lorraine), nationale (en France, au Luxembourg) ou internationale (dans l'Europe en guerre, et dans une économie déjà mondialisée).

Cette évolution historiographique dépasse largement la France. Elle est une conséquence du *global turn* des sciences sociales, initié dès les années 1990 aux États-Unis et ayant gagné l'Europe depuis les années 2000. La nouvelle histoire globale, en plein essor, est très vaste, très diversifiée. La volonté de dépasser le cadre des États-nations passe notamment par le développement d'une nouvelle perspective, transnationale, reposant sur l'étude d'acteurs non étatiques, agissant de part et d'autre des frontières traditionnelles<sup>77</sup>. Dès 2011, Heinz-Gerhardt Haupt remarquait les rapides progrès du transnational dans les pratiques des historiens : « pas de conférence sans perspective transnationale, pas de projet de thèse dans laquelle elle n'est présente, pas de projet de recherche dans laquelle elle ne figure »<sup>78</sup>. Jean de Bertier s'inscrit dans cette nouvelle optique. Les changements de frontière entre la France et l'Allemagne firent que le château de Lagrange se situa en Alsace-Lorraine allemande entre 1871 et 1918. Toute une partie de son patrimoine et de ses réseaux se trouva donc répartie entre trois pays : France, Allemagne et Luxembourg. Il faut donc étudier, dans le cas de Jean de Bertier, la question de ses déplacements, de ses réseaux, de ses investissements, ainsi que leurs évolutions dans le temps, en réfléchissant à la signification et à la portée des différentes frontières auxquelles il fut confronté. L'espace central de cette focale transnationale est, dans notre cas, l'Alsace-Lorraine, un *Zwischenraum* entre France et Allemagne, à l'instar, en Belgique, des Cantons de l'Est (*Ostbelgien*), étudiés par Christoph Brüll<sup>79</sup>. Les *border studies* et *borderlands studies* sont très actives avec l'essor actuel de régions européennes transfrontalières. Une preuve en est ma participation en juin 2022 au colloque « Destin(s) de la Grande Région », qui visait à « mettre en lumière des parcours de vie individuels ou collectifs, illustrant les rapports entre les territoires composant aujourd'hui la Grande Région »<sup>80</sup>. Il s'agissait donc d'associer la nouvelle perspective transnationale au genre biographique, les promouvant de concert. Un second exemple de ce dynamisme est le colloque *Borders in flux and border temporalities in and beyond Europe*, qui doit se tenir à

---

77 MAUREL, Chloé, *Manuel d'histoire globale. Comprendre le « global turn » des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, collection « U », p. 6, 62, 81.

78 HAUPT, Heinz-Gerhardt, « Une nouvelle sensibilité : l'histoire "transnationale". Une note critique », [in] *Cahiers Jaurès*, 2011/2 (n°200), p. 174, [en ligne], <https://doi.org/10.3917/cj.200.0173>. Chloé Maurel ajoute que les historiens eux-mêmes sont de plus en plus mondialisés (p.120).

79 Pour garder l'idée de *Zwischenraum*, citons cette récente publication : BRÜLL, Christoph, et FICKERS, Andreas, *Zwischentöne. 100 Jahre Ostbelgiens (1920-2020). 8 Radioessays*, Eupen, Grenz-Echo Verlag, 2020, 143 p.

80 [www.grandest.fr/agenda/appel-a-contributions-ecrites-destins-de-la-grande-region/](http://www.grandest.fr/agenda/appel-a-contributions-ecrites-destins-de-la-grande-region/), consulté le 7 août 2022.

Belval les 15 et 16 décembre 2022<sup>81</sup>. L'action de Jean de Bertier ne se limita d'ailleurs pas à l'actuelle Grande Région puisqu'il opéra en tant que militaire en Amérique du nord, en Afrique du Nord et dans l'empire ottoman, et, en tant qu'investisseur, il possédait des intérêts dans des sociétés travaillant au Maroc et au Brésil.

L'intérêt de l'histoire transnationale est de porter la focale sur des espaces longtemps vus comme des périphéries, des confins, pour déterminer des points communs, des convergences, des continuités entre leurs composantes. Il s'agit pour cela de porter le regard sur les pratiques quotidiennes des populations<sup>82</sup>. Ceci implique la recherche et l'accès à des sources qui puissent répondre à ces nouvelles problématiques. Machteld Venken, Christoph Brüll et Estelle Bunout ont justement organisé en mars 2022 un *workshop* à ce sujet<sup>83</sup>. Les archives familiales de Lagrange, bien que privées et donc potentiellement difficiles d'accès, pourraient utilement nourrir la recherche sur ces questions transnationales.

Il faut toutefois nuancer. Avec Jean de Bertier, nous avons un cas-limite d'individu agissant à l'échelle transnationale. Au niveau de ses carrières, militaire puis politique, au niveau de son identité comme de sa culture, il se cantonna dans un cadre très national, si bien que mes travaux restent fondamentalement axés sur des archives et une bibliographie françaises. Il faudrait sans doute parler de pratiques *transfrontalières* plutôt que d'un positionnement *transnational*, cette dernière grille de lecture étant principalement valide dans le domaine économique, à propos de la gestion de la fortune. Je rappelle ici que j'ai veillé à ne pas restreindre la biographie de Jean de Bertier à une seule focale, afin de répondre au maximum de questionnements et d'exploiter toutes les archives disponibles. Ceci permet d'élaborer une synthèse suffisamment large, pouvant servir de ressource nouvelle à d'autres historiens, comme à moi-même, afin de produire de nouvelles connaissances qui, elles, pourront plus spécifiquement s'intéresser à un point précis, en fonction des modes et des débats actuels. C'est également dans cet état d'esprit que j'ai décidé de citer largement les documents conservés à Lagrange, dès que cela me semblait utile.

---

81 [c2dh.uni.lu/fr/news/cfp-borders-flux-and-borders-temporalities-and-beyond-europe](https://c2dh.uni.lu/fr/news/cfp-borders-flux-and-borders-temporalities-and-beyond-europe), consulté le 9 août 2022.

82 VENKEN, Machteld, « *Introduction: Borderland studies meet child studies : a European encounter* », p. 12-14, [in] VENKEN, Machteld, (dir.), *Borderland studies meet child studies : a European encounter*, Francfort, Peter Lang Edition, 2017, [en ligne], <https://doi.org/10.3726/b11559> : « *authors are growing away from using a solely top-down approach, and now also approach their microstudies from a bottom-up perspective* ».

83 BUNOUT, Estelle, VENKEN, Machteld, et BRÜLL, Christoph, « Where to find archives for the history of cross-border cooperation ? », [en ligne], [c2dh.uni.lu/fr/thinking/where-find-archives-history-cross-border-cooperation](https://c2dh.uni.lu/fr/thinking/where-find-archives-history-cross-border-cooperation).

Ceci nous amène au dernier point relatif aux échelles. La recherche historique sollicite, de façon simplifiée, deux focales : le macro et le micro. Le macro correspond aux grandes synthèses, embrassant les structures et la longue durée, afin de dégager des généralités. Son âge d'or fut celui de l'école des Annales. Le micro, quant à lui, se développa à partir des années 1970-1980, en s'intéressant aux acteurs et à une durée plus courte, de manière à mettre en valeur des singularités révélatrices. Les deux focales se complètent, nécessairement, mais leur combinaison reste malaisée<sup>84</sup>. Sabina Loriga estime que la domination du micro peut entraîner une « sensation de vertige », puisque « le travail de compréhension historique devient inépuisable »<sup>85</sup>. De nombreux historiens appellent donc de leurs vœux le développement de travaux synthétiques plus globalisants, devant concilier structures et acteurs<sup>86</sup>. L'histoire globale et l'histoire transnationale pourraient en être le cadre. L'ouvrage dirigé par Machteld Venken, *Borderland studies meets child studies*, porte cette ambition dans son sous-titre : *a European encounter*<sup>87</sup>. Les études transnationales, appuyées sur des échelles locales, permettent donc de produire une connaissance à l'échelle supranationale, européenne ou globale. Il s'agit d'une réalité sans doute moins ancrée dans une France plus centralisée que ses voisins, où l'échelle nationale reste très forte dans les représentations et le quotidien des populations. *Jean de Bertier* intègre du transnational et bénéficie des plasticités de la biographie. Cela pourrait-il faire envisager une portée synthétique à notre étude ? Non, la biographie reste, par définition, individuelle et micro-historique. De plus, ma grande prudence interprétative (voir *infra*) fait que je me garderai de prétendre tenter résoudre à travers *Jean de Bertier* la difficile équation de l'articulation du macro au micro. Il faudrait, pour le faire, recourir à davantage de prosopographie, et susciter des échanges avec d'autres recherches, car les confrontations favorisent la connaissance. Il en est de même au niveau thématique.

---

84 OFFENSTADT, *Les mots de l'historien*, entrée « Micro-histoire », p. 72.

85 LORIGA, p. 260-261. Rappelons aussi le titre de l'ouvrage de François DOSSE, *L'histoire en miettes* (Paris, La Découverte, 1987, 268 p.), rendant bien compte de cet éclatement (ou de cette expansion) de la discipline.

86 Par exemple : DAUMAS, Jean-Claude, « Où va l'histoire économique en France aujourd'hui ? Tendances, enjeux, propositions », [in] DAUMAS, Jean-Claude, (dir.), *L'histoire économique en mouvement, entre héritages et renouvellement*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2012, [en ligne], <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.47268>.

87 VENKEN, *op. cit.*

## 5. La convergence des thématiques

Je puis écrire, comme Amaury Lorin, à propos de son travail sur Paul Doumer : « cette biographie n'a pu s'appuyer sur aucun précédent »<sup>88</sup>. Jean de Bertier se distingue donc des grandes figures, maintes fois biographiées, pour lesquelles l'historien dispose de bases de départ que sont les travaux de ses confrères. Philippe Contamine l'avoue sans ambages : « tant de biographies [de Charles VII], dont quatre ou cinq servent toujours de référence (j'y ai puisé sans scrupules) »<sup>89</sup>. Puisque Jean de Bertier restait un inconnu, il me fallait « fouiller toutes les sources », en ne me limitant pas à un seul aspect de sa vie<sup>90</sup>. Je devais *construire* une biographie totale (*reconstruire*, aurait dit Pierre Bourdieu), pour que, peut-être plus tard, un autre historien entreprenne de la *déconstruire*, en s'intéressant plus spécifiquement à une ou plusieurs facettes de la personnalité de Jean de Bertier<sup>91</sup>.

Jean de Bertier est un personnage multiple, à la croisée de plusieurs champs thématiques, pour reprendre cette idée-force du titre de la biographie suivante : *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*<sup>92</sup>. Les domaines ici envisagés paraissent voisins, et parfois concomitants. Dans le cas de Jean de Bertier, ils sont plus diversifiés et peuvent être temporellement séparés. La notion de *parcours* nous semble donc la plus appropriée, d'autant que ce mot, invariable, peut être compris au singulier comme au pluriel, pour mieux rendre compte de la multiplicité des expériences vécues, et, plus encore, des interprétations historiques qu'il est possible d'en tirer. Il est ainsi difficile de résumer Jean de Bertier par un qualificatif principal. La mémoire familiale, certes, le désigne comme « le sénateur », en le distinguant de son ancêtre Anne-Pierre, identifié comme « le général ». Toutefois, et nous l'avons déjà dit, la carrière politique de Jean de Bertier fut brève (1919-1926) et ne doit pas occulter le reste de sa vie. Il accomplit aussi une carrière militaire, beaucoup plus longue (1896-1919), et séparée de son engagement politique ultérieur. Deux autres dimensions d'étude s'imposent également ; d'une part, la thématique sociale, de par son appartenance à la noblesse, avec les questions liées des réseaux, du mode de vie, et,

---

88 LORIN, p. 15.

89 CONTAMINE, p. 11.

90 SÉGAL, p. 7 : « l'histoire dans son ensemble ne veut rien oublier, ne rien négliger. Elle est exhaustive ».

91 Je fais ici référence à la collection « Facettes » des Presses de Sciences Po, évoquée par François Dosse dans *Le pari biographique* (p. 47-48). La collection ne dura que 5 années (2000-2005) et ne compte que 10 titres dans son catalogue ([www.pressesciencespo.fr/fr/collections/facettes/](http://www.pressesciencespo.fr/fr/collections/facettes/), consulté le 7 août 2022).

92 AUDIGIER, François, COCHET, François, LACHAISE, Bernard et VAÏSSE, Maurice, (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve Éditions, collection « Actes académiques », 2012, 510 p.

d'autre part, la thématique financière et économique, en raison de la fortune possédée, des investissements réalisés et de la participation, en tant qu'administrateur, à la gestion de grandes entreprises. Pour ne négliger aucun de ces quatre champs, j'ai décidé de tous les faire apparaître, dans un titre volontairement long : *Parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique*. L'idée de parcours se retrouve elle-même dans l'ordonnement des mots. La dimension sociale (un aristocrate) représente en effet un point de départ, et occupe une place centrale du prologue. Jean de Bertier accomplit d'abord une carrière militaire, puis politique. Quant à la dimension économique, elle est toujours présente, et en interaction avec les autres. Pour insister sur son importance, positionnons-la comme ultime terme du titre. Nous verrons en effet, en conclusion, que les questionnements économiques liés à Jean de Bertier ne sont pas les moins riches en enseignements.

Précédemment, nous avons établi que le genre biographique restait encore aujourd'hui à la mode. Intéressons-nous maintenant plus précisément aux thèmes entre lesquels la discipline historique se trouve partagée. André Ségala identifie trois secteurs principaux, chacun étant lui-même subdivisé en deux thèmes : l'histoire traditionnelle (institutions et civilisations), la géo-histoire (économie et population) et l'ethno-histoire (mentalités et quotidien)<sup>93</sup>. Mon étude sur Jean de Bertier explore principalement les deux premiers secteurs, et plus accessoirement le dernier. Cette situation résulte du type de documents majoritairement conservés, ces derniers étant eux-mêmes le résultat des activités pratiquées par Jean de Bertier au cours de sa vie. Sans surprise, l'aristocrate, l'investisseur, l'officier et l'homme politique qu'il fut ont, d'abord et avant tout, laissé des traces relevant du social, de l'économique, du militaire et du politique<sup>94</sup>. Pourtant, l'historiographie est, depuis une vingtaine d'années, largement dominée par les thématiques culturelles, dans un sens très large, correspondant à l'ethno-histoire d'André Ségala. Les autres secteurs paraissent en recul et/ou répondent moins bien aux préoccupations contemporaines de nos sociétés. Afin de déterminer si notre travail ne se trouve pas, de ce fait, démodé ou sans pertinence historique, passons en revue l'actualité des différents thèmes à la croisée desquels se situe Jean de Bertier.

---

93 SÉGALA, p. 20.

94 Bien sûr, beaucoup de traces culturelles sont décelables, mais en nombre réduit par rapport aux autres. Elles ne pouvaient donc prétendre à une priorité, ni à une exclusivité dans l'exploitation, ce qui aurait compromis l'opportunité archivistique décrite auparavant.

L'histoire traditionnelle englobe, entre autres, l'histoire militaire et l'histoire politique. Précisons d'emblée, si nécessaire, que l'adjectif « traditionnel » ne porte aucune connotation péjorative. Il signifie simplement que ce champ d'étude est le plus ancien à avoir été pratiqué ; ce qui n'implique pas de fossilisation des pratiques. L'histoire militaire d'aujourd'hui, n'est plus l'histoire-bataille d'autrefois, si décriée. Sous des vocables multipliés (*war studies*, *imperial studies*), elle s'est profondément renouvelée et élargie aux autres secteurs historiques. Les recherches intègrent notamment les questionnements économiques et sociaux (relevant des sociétés) tout comme le sujet de l'expérience combattante (relevant des individus)<sup>95</sup>. Un autre exemple d'innovation est le projet ARES (Annuaire de Recherche sur les militairES), initié en 2020 par Julie d'Andurain, qui le présente comme « un outil d'histoire sociale et culturelle du fait militaire »<sup>96</sup>. Il consiste à réaliser un corpus biographique numérique des officiers issus des grandes écoles entre 1794 et 1940, afin de mieux comprendre le rôle de ces écoles et les « contours précis des carrières de ceux qui sont amenés à devenir [...] l'élite de l'armée »<sup>97</sup>. On retrouve ici la pertinence de la biographie et de la prosopographie. Bien entendu, Jean de Bertier pourra intégrer cette base de données. Ceci permettra aussi un dialogue à double sens, entre l'individu et le collectif, afin de mieux expliquer l'originalité du parcours de Jean de Bertier, surtout à partir de 1914. Rappelons d'ailleurs que la Première Guerre mondiale représenta le cœur de son engagement militaire. Les commémorations du centenaire furent l'occasion d'une intense production scientifique, fournissant de nouvelles synthèses mais aussi de nouvelles réflexions vers de nouveaux groupes, de nouveaux espaces, et de nouvelles problématiques. Beaucoup de ces ouvrages nous ont été utiles pour commencer à expliquer le parcours relativement atypique de Jean de Bertier (voir deuxième partie).

L'histoire politique paraît plus en difficulté. En 2012, François Audigier dressait le diagnostic d'un « quasi-discrédit » et parlait même de « défaite » face à la suprématie de l'histoire culturelle<sup>98</sup>. Toutefois, il remarquait aussi l'émergence de nouvelles pistes de

---

95 HAUTCOEUR, Pierre-Cyrille, et FRIDENSON, Patrick, « Retour vers le futur de la Grande Guerre. Pourquoi ? », [in] HAUTCOEUR, Pierre-Cyrille, FRIDENSON, Patrick, DESCAMPS, Florence, et QUENNOUËLLE-CORRE, Laure, (dir.), *La rupture ? La Grande Guerre, l'Europe et le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, IGPDE/Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2021, p. 1.

96 ANDURAIN (d'), Julie, « ARES – Annuaire de recherche sur les militairES », mai 2022, [en ligne], [www.crulh.univ-lorraine.fr/recherche/politique-pouvoirs-guerres-et-conflits/ares-annuaire-de-recherche-sur-les-militaires](http://www.crulh.univ-lorraine.fr/recherche/politique-pouvoirs-guerres-et-conflits/ares-annuaire-de-recherche-sur-les-militaires), consulté le 9 août 2022.

97 *Ibidem*.

98 AUDIGIER, François, « Introduction », [in] AUDIGIER, François, COLON, David, et FOGACCI, Frédéric, (dir.), *Les partis politiques. Nouveaux regards. Une contribution au renouvellement de l'histoire politique*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2012, p. 13.

réflexion, orientées par exemple vers les partis et l'usage de la violence. En 2020, Olivier Dard complète cette analyse dans un article intitulé « écrire l'histoire des droites en France au XX<sup>e</sup> siècle : une décennie d'historiographie française »<sup>99</sup>. Il précise que les recherches se sont étendues aux mouvements politiques ainsi qu'aux réseaux, aux circulations, aux transferts. Il note aussi l'émergence, avec les travaux de Gilles Richard, d'une nouvelle interprétation de l'histoire des droites, sur la moyenne voire la longue durée<sup>100</sup>. L'université de Lorraine y a contribué, grâce à de multiples travaux sur l'histoire des modérés, effectués par François Roth, Gilles Le Béguec, Jean El Gammal, Olivier Dard et François Audigier. En outre, plusieurs biographies politiques ont été publiées, notamment pour la période de l'entre-deux-guerres dans laquelle Jean de Bertier évolua<sup>101</sup>. Même non dominante, l'histoire politique continue donc de se renouveler, dans toutes ses focales. Certes, *Jean de Bertier* n'est pas une biographie spécifiquement politique, mais elle rejoint les problématiques actuelles que nous venons d'exposer. L'étude de sa carrière politique permet notamment de s'interroger sur ses réseaux et sur l'organisation et le fonctionnement du parti dont il fut membre, l'URL. Précisons pour finir que d'autres pans de l'histoire politique, longtemps négligés, font leur retour, avec la récente publication d'Éric Bonhomme, *D'une monarchie à l'autre. Histoire politique des institutions françaises 1814-2020*<sup>102</sup>. Il s'agit là d'un domaine non investi par Jean de Bertier, sauf à considérer, à la limite, que sa participation au début des années 1920 au conseil consultatif peut être assimilée à une expérience de pratique d'une institution provisoire (voir troisième partie).

L'histoire économique connaît également une crise. Le changement de paradigme des années 1980, marqué par le passage du macro au micro, du quantitatif au qualitatif, a provoqué un délaissement du domaine et, ainsi, un effondrement des effectifs étudiants et des publications. S'y est ajouté un éloignement durable entre historiens de l'économie et économistes, désormais séparés, selon Olivier Feiertag, par une « muraille de Chine »<sup>103</sup>. Les synthèses d'histoire économique sont de plus en plus l'œuvre d'économistes. Jean-Marc

99 DARD, Olivier, « Écrire l'histoire des droites en France au XX<sup>e</sup> siècle : une décennie d'historiographie française (2008-2019) » [in] BARJOT Dominique, BELLAVITIS, Anna, HAAN, Bertrand et FEIERTAG, Olivier, (dir.), *Regards croisés sur l'historiographie française aujourd'hui*, Paris, SPM, 2020, p. 104-106, 111 et 116.

100 Face à la vision antérieure de René Rémond, définissant 3 droites, marquées par les continuités, Gilles Richard propose une nouvelle analyse : il identifie 8 droites et insiste sur les changements qui les parcourent.

101 Par exemple, PAQUIN, Étienne, *Pierre-Étienne Flandin ou un centrisme impossible*, Publications historiques de l'Est, 2019, 474 p. et également LORIN, Amaury, *Paul Doumer*, déjà mentionné.

102 BONHOMME, Éric, *D'une monarchie à l'autre. Histoire politique des institutions françaises 1814-2020*, Paris, Armand Colin, 2021, 384 p.

103 FEIERTAG, Olivier, « L'histoire économique du XX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles, des murailles de Chine à l'empire du milieu », [in] BARJOT *et. al.*, *Regards croisés*, p. 153-156.



Daniel signe ainsi en 2021 une *Histoire mondiale de l'économie*<sup>104</sup>. Cependant, dans ce cas également, crise ne signifie pas disparition mais opportunité de renouvellement. Dominique Barjot indique qu'il existe de nouveaux champs de recherche comme l'histoire des entreprises et des innovations<sup>105</sup>. Il ajoute que l'échelle micro, en portant la focale sur les réseaux, les produits, les patrimoines a permis, dans un cadre plus local, des études sur des problématiques nouvelles, comme la désindustrialisation. Mentionnons ici le travail de Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*<sup>106</sup>. Enfin, le développement de l'histoire globale, souvent portée sur les questions économiques, représente une nouvelle opportunité de revivifier le secteur, ce qui est déjà le cas à propos des questions financières<sup>107</sup>. Avec Jean de Bertier nous sommes donc, de nouveau, au centre des problématiques actuelles. Il s'agit en effet d'étudier son patrimoine, dans une perspective transnationale. Une grande part de sa fortune fut investie dans des entreprises sidérurgiques, au premier rang desquelles le groupe luxembourgeois ARBED. Charles Barthel publiera prochainement un ouvrage relatif à la création du groupe en 1911.

L'histoire sociale est la moins en crise. Longtemps associée à l'histoire économique (André Ségala les regroupe en un même secteur qu'il appelle géo-histoire), elle a réussi à s'en affranchir et, par le biais des mentalités, à se rapprocher de l'histoire culturelle. La noblesse est un objet d'étude permettant de relier habilement histoire sociale et histoire culturelle. Elle a bénéficié de multiples travaux aux cours des dernières années. Remarquons d'ailleurs qu'Éric Mension-Rigau développe dans son ouvrage de 2019, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, une notion proche de celle employée par Alice Bravard en 2013, dans *Le grand monde parisien. La persistance du modèle aristocratique*<sup>108</sup>. Nous comprenons aisément qu'une des pistes de réflexion appliquée à Jean de Bertier sera la mesure de cette persistance et de cette permanence, dans une enquête micro-historique sur lui-même et sa famille. Signalons, pour terminer ce point, la tenue du colloque *Les noblesses*

---

104 DANIEL, Jean-Marc, *Histoire mondiale de l'économie. Des Chasseurs-cueilleurs aux cybertravailleurs*, Paris, Tallandier, 2021, 400 p.

105 BARJOT, Dominique, « Histoire économique et historiographie française : crise ou renouveau ? », *Histoire, économie et société*, 2012/2, p. 5-27, [en ligne], <https://doi.org/10.3917/hes.122.0005>.

106 RAGGI, Pascal, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 506 p.

107 FEIERTAG, Olivier, « Histoire financière, histoire globale », *Revue française d'histoire économique*, 2020/2, n°14, p. 6-9, [en ligne], <https://doi.org/10.3917/rfhe.014.0006>.

108 BRAVARD, Alice, *Le grand monde parisien. 1900-1939. La persistance du modèle aristocratique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2013, 404 p.

« transnationales » en Europe (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) du 30 juin au 2 juillet 2022, à Tours<sup>109</sup>. La question de la nationalité -et du nationalisme- des Bertier devra donc elle aussi être posée.

Ainsi, la domination actuelle de l'histoire culturelle ne signifie en rien qu'une recherche non spécifiquement axée sur cette thématique n'est pas valide. Derrière l'idée générale d'une crise des autres secteurs, on découvre en réalité un renouvellement. Puisse le présent ouvrage contribuer à alimenter toutes les redynamisations en cours. Le modèle biographique herméneutique que j'applique à Jean de Bertier conduit à mobiliser tous les champs thématiques et donc à les croiser, à les comparer. Il participe au vœu prononcé par Steven Pincus et William Novak d'une nouvelle histoire totale, plus intégrative (*integrative history*), refusant les divisions sectorielles :

*We reject the tendency of political historians, economic historians, social historians, or cultural historians to assume that their chosen area of inquiry can be studied abstracted from the other elements of historical experience. Specialized, sectoral history should become a thing of the past.*<sup>110</sup>

Nous avons vu que ce mouvement existe en histoire militaire, en histoire politique, et de plus en plus en histoire économique, en développant des questionnements se rapprochant des préoccupations de l'histoire culturelle (sur les questions du corps, de la violence, des solidarités, etc). Les esprits les plus sceptiques remarqueront toutefois que les demandes de (ré)unifications proviennent justement des champs en crise, ce qui confirmerait leur faiblesse institutionnelle et historiographique<sup>111</sup>. Quoi qu'il en soit, je pense avoir, au cours des précédents paragraphes, défendu la validité d'une biographie reposant essentiellement sur les champs politique, militaire, économique et social, sans placer le culturel au cœur, mais, évidemment, sans l'exclure non plus. Il apparaît, inévitablement, et heureusement, à de multiples reprises.

---

109 [www.calenda.org/875254](http://www.calenda.org/875254), consulté le 8 août 2022. L'emploi des guillemets peut ici laisser penser que la perspective transnationale n'a pas encore suffisamment intégré la recherche (notamment en France) et garde donc aux yeux de certains une validité discutable ? Je n'ai pas pu me rendre à ce colloque.

110 PINCUS, Steven, et NOVAK, William, « Political history after the cultural turn », *Perspectives on history*, May 2011, [en ligne], [historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/may-2011/political-history-after-the-cultural-turn](http://historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/may-2011/political-history-after-the-cultural-turn) : « nous nous opposons à la tendance qu'ont les historiens du politique, du social ou du culturel de considérer que leur champ d'étude peut être étudié indépendamment des autres composantes de l'expérience historique. L'histoire spécialisée, sectorielle, ne devrait plus exister » (traduction de l'auteur).

111 Olivier Feiertag dépasse même la seule discipline historique, en imaginant réunir en un « empire du milieu les terres aujourd'hui éparses des sciences humaines » (« L'histoire économique du XX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles », p. 159).

Je suis, jusqu'à présent, essentiellement resté dans un cadre national. Il est temps de déplacer le débat à l'échelle globale. L'historiographie française ne sert plus de modèle. Jean-Claude Daumas se montre sévère à propos de l'histoire économique : « toute historiographie française combine repli des recherches sur des sujets franco-français et ignorance relative des historiographies étrangères »<sup>112</sup>. Il demande en outre de complexifier les questionnements, de nouer des liens avec l'histoire culturelle, tout en retrouvant la maîtrise et l'utilisation des outils statistiques, dans une perspective macro. Ce vaste programme est extrêmement ambitieux. Malgré la relative moyenne durée sur laquelle se déroule une thèse, il m'a été impossible de suivre une telle voie, qui eût été une voie *supplémentaire* et non *de substitution* à mes autres questionnements. J'échappe au moins à une autre critique de Jean-Claude Daumas, celle de l'incompétence linguistique des historiens français, puisque je peux parler, échanger et travailler en anglais comme en allemand<sup>113</sup>. Ceci m'a permis d'utiliser, relativement facilement, les pièces en langue étrangère trouvées dans les archives<sup>114</sup>.

Une autre critique pourrait être prononcée contre mon objet d'étude lui-même. Il y a en effet, dans l'histoire globale, une volonté de rupture avec le paradigme de l'eurocentrisme. Ceci favorise l'émergence de branches annexes, telles les *postcolonial studies* ou les *subaltern studies*, désireuses de pratiquer le décentrement à tout niveau social, en mettant l'accent sur les dominés, longtemps délaissés par l'historiographie<sup>115</sup>. Rédiger la biographie d'un homme, blanc, européen et fortuné paraît tout à coup démodé, pour ne pas dire à contre-courant. J'assume totalement mon choix. Autant les nouvelles approches de l'histoire globale et ses nouveaux objets peuvent conduire, de façon très stimulante, à la production de nouvelles connaissances, autant il serait dommage que cela entraînant un effacement des réflexions sur des individus et des groupes déjà davantage étudiés. La complémentarité doit primer, tant au niveau des secteurs de l'histoire que des focales et des objets d'étude. En outre, et surtout, l'historien doit toujours pouvoir disposer d'une liberté de choix, tant de ses questionnements que de ses objets : « *historians should be free to choose the problems that interest them, provided they can persuade the non-specialist that the*

---

112 DAUMAS, *op. cit.*

113 *Ibidem.*

114 Il s'agit essentiellement de documents en allemand, avant tout relatifs à la période d'intégration de l'Alsace-Lorraine au sein du II<sup>e</sup> Reich (1871-1918). La difficulté provient du type de graphie alors utilisé, parfois très compliqué à déchiffrer. Je pus, à une occasion, demander l'aide d'Allemands présents en salle de lecture aux archives départementales de la Moselle, et habitués à cette façon d'écrire. Ils n'arrivèrent que partiellement à reconstituer les phrases originelles.

115 MAUREL, p. 20, et OFFENSTADT, *L'historiographie*, p.95 et 97.

*question is one worth answering* »<sup>116</sup>. Je souscris totalement à cette déclaration. Il est donc temps de justifier l'intérêt de *Jean de Bertier*.

## 6. Une structure classique pour des questionnements multiples

Au cours des pages précédentes, nous avons expliqué, à de multiples reprises, l'intérêt d'une biographie en général, et de celle de Jean de Bertier en particulier. Il convient ici de présenter les questionnements préalables à mon travail. André Ségala rappelle en effet les deux principes fondamentaux de la recherche historique : « "Pas de documents, pas d'histoire" disaient les historiens positivistes du 19<sup>e</sup> siècle. Les historiens du 20<sup>e</sup> siècle, comme Lucien Febvre, ont ajouté "pas de problème, pas d'histoire" »<sup>117</sup>. On pourrait penser que je m'inspire davantage des premiers que des seconds, puisque, jusqu'à présent, j'ai volontiers présenté les sources, sans encore exposer de problématiques. En réalité, dans le cas d'une biographie, la problématique s'impose d'elle-même : il s'agit d'explicitier le parcours de l'individu biographié, non pas pour lui-même, mais en ce qu'il est révélateur de faits et de facteurs sociaux qui le dépassent et contribuent ainsi à produire de nouvelles connaissances. Catherine Bertho Lavenir, en plaidant pour le recours à la biographie en histoire culturelle, annonce le même objectif : « envisager, à travers l'histoire d'un individu précis, toutes les dimensions culturelles de son expérience historique »<sup>118</sup>.

Avec Jean de Bertier, nous n'avons pas d'idéal-type, « révélant au lecteur le comportement moyen [d'une] catégorie sociale d'un moment »<sup>119</sup>. La recherche d'un idéal-type est plus aisée dans un cadre spatio-temporel relativement figé. On peut donner l'exemple de la biographie d'Armand de Mackau par Éric Phélippeau. Mackau fut, pendant près de 50 années consécutives (entre 1867 et 1918) député du même département, l'Orne. Il accomplit une seule carrière, la politique, toujours dans un cadre français, et presque toujours, sous le régime républicain, instauré en 1870. Éric Phélippeau peut donc le « convoquer » pour

---

116 PINCUS et NOVAK, *op. cit.* : « les historiens devraient être libres de choisir les sujets qui les intéressent, à condition de pouvoir convaincre le non-spécialiste que le sujet en vaut la peine » (traduction de l'auteur).

117 SÉGALA, p. 15. L'école positiviste est l'autre nom de l'école méthodique, associée à Langlois et Seignobos. Lucien Febvre était, avec Marc Bloch le fondateur de l'école des Annales, également déjà évoquée.

118 BERTHO LAVENIR, Catherine, « La biographie en histoire culturelle », *Globe*, volume 15, n°1-2, 2012, p. 183-199, [en ligne], <https://doi.org/10.7202/1014631ar>.

119 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 213.

répondre à sa problématique de départ, la « professionnalisation politique »<sup>120</sup>. Une telle démarche est impossible dans le cas de Jean de Bertier. Dans sa vie, les variables l'emportent sur les constantes, ce qui réduit drastiquement la taille du groupe dont il pourrait, éventuellement, rester représentatif. Plutôt qu'une seule problématique, unique et générale, j'ai donc élaboré une batterie de questionnements. Cette méthode présente deux avantages. D'une part, elle s'adapte bien à la biographie herméneutique, qui postule la pluralité de l'individu biographié. D'autre part, elle permet de se retrouver mieux outillé face à des sources dont l'essentiel est composé des archives familiales, non classées ni inventoriées. En effet, avec un questionnaire trop préalablement élaboré et défini, on se retrouve à chercher, à l'aveugle, dans un fonds non inventorié, en laissant de nombreux documents de côté<sup>121</sup>. Mieux vaut plusieurs problématiques provisoires, auxquelles intégrer tout document inattendu. Ainsi, dans un stimulant dialogue avec les sources progressivement révélées, les problématiques ont-elles été réorientées et complétées.

En l'absence d'inventaire d'un fonds d'archives privées, la connaissance initiale repose en partie sur la mémoire familiale, à la fois utile, déformée, et fragile<sup>122</sup>. Il peut s'agir d'une première source de réflexion. Elle présente Jean de Bertier comme « le sénateur ». Cette appellation suscita ma curiosité. Il fut le premier des Bertier à s'engager en politique. Il paraissait intéressant de déterminer comment un aristocrate, de tradition légitimiste, pouvait réussir à faire carrière à un moment où le régime républicain, consolidé par la victoire de 1918, était solidement installé. N'y avait-il pas là aussi un contre-exemple de l'idée d'un renouvellement du personnel politique sous la III<sup>e</sup> République, avec l'essor de « nouvelles couches » au détriment des élites traditionnelles<sup>123</sup> ? Il fallait aussi s'interroger sur les succès et la notoriété de ce sénateur, tombé dans l'oubli. À part le nom d'une avenue à Thionville, il ne reste rien de Bertier. Sans doute que la brièveté de sa carrière y fut pour quelque chose, mais il était nécessaire de s'interroger plus profondément sur ses actions et ses idées, pour tenter de mieux comprendre cet effacement postérieur.

De cette première interrogation principale découla très vite un problème supplémentaire, lié au cadre spatial et notamment au rapport aux frontières. Le nouveau tracé

---

120 PHÉLIPPEAU, Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, collection « Socio-histoires », 2002, p. 7.

121 On risquerait même de se trouver face au problème débattu lors de cette journée d'études déjà mentionnée : *Pas d'archives, pas d'histoire ? L'historien face à l'absence de sources* ([www.calenda.org/980055](http://www.calenda.org/980055)).

122 BRELOT, p. 86.

123 NIESS, p. 21-22. L'auteur avance justement la thèse d'une grande « hérédité » du personnel politique.

de la frontière franco-allemande en 1871 plaça en Allemagne toute une partie des biens familiaux. Jean de Bertier en hérita, alors qu'il était lui-même officier français. On rejoint ici les questionnements de l'histoire transnationale. Il s'agit de s'interroger sur les conciliations possibles entre intérêts privés locaux et engagements professionnels nationaux, entre réalités matérielles et conceptions idéales. L'individu se trouve ainsi confronté à de multiples expériences lui imposant des choix. Concernant Jean de Bertier, il faut déterminer les ressorts de son engagement militaire, mais aussi réfléchir à son patriotisme et/ou son nationalisme, ainsi qu'à ses choix de carrière et, notamment, par rapport à son patrimoine.

Une troisième interrogation, issue de mes travaux antérieurs sur Anne-Pierre, se rapporte à la noblesse et à la fortune, assurant l'appartenance des Bertier à l'élite sociale et économique. J'avais mis en évidence l'importance des décisions du couple Anne-Pierre – Reinette pour assurer la conservation du patrimoine et des valeurs familiales. Les deux époux nourrissaient des inquiétudes quant aux capacités de leur fils Louis à y parvenir après eux<sup>124</sup>. Or, le château de Lagrange est, aujourd'hui encore, propriété des descendants d'Anne-Pierre et de Reinette. La mémoire familiale retient que le château fut vendu par Jean avant la Grande Guerre, puis racheté une fois l'Alsace-Lorraine redevenue française. Tout cela donne l'impression d'une grande facilité, et d'une aisance maintenue. C'est pourquoi il fallait examiner les générations successives des Bertier, pour évaluer, au-delà de tout déterminisme trompeur, leurs capacités. On peut ainsi vérifier la thèse de la persistance du modèle aristocratique, et en cas de réponse positive, préciser les stratégies mises en œuvre, y compris dans un cadre spatial original, car potentiellement transnational. Une interrogation parallèle est bien sûr, derrière le patrimoine, celle des revenus, en exploitant notamment les travaux de Thomas Piketty pour déterminer la position et l'évolution des Bertier dans la hiérarchie des fortunes<sup>125</sup>.

Cette idée de persistance/permanence conduit aussi à poser la question des ruptures et des continuités à l'échelle de la propre vie de Jean de Bertier, ainsi qu'à l'échelle du temps long familial. La Première Guerre mondiale occupe une position centrale dans sa vie et marque de profonds bouleversements, pour les sociétés européennes en général, et pour Jean de Bertier aussi en particulier : démission de l'armée, engagement en politique, rachat de

---

124 EINRICK, p. 151-152.

125 PIKETTY, Thomas, *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistribution*, Paris, Grasset, 2001, 812 p.

Lagrange<sup>126</sup>. Il faut donc s'interroger sur la sortie de guerre de Jean de Bertier, ses activités dans un cadre géographique recomposé, puis, en explorant les années 1920 comparées aux années d'avant-guerre, déterminer la portée du conflit sur les données du temps long familial. Il est nécessaire de ne pas se limiter à cette seule hypothèse, et de rester attentif à tout autre potentiel moment de rupture ne répondant pas à des logiques globales, mais plus locales et/ou individuelles, attestant aussi les possibilités d'action autonome des individus dans un contexte donné. On pourrait avancer d'autres dates de rupture comme 1903 (décès de ses parents) ou bien 1911-1912 (vente de Lagrange), sans compter les ruptures non réductibles à un événement précis mais relevant d'une moyenne durée.

Il faudrait d'ailleurs, dans ce dernier cas, plutôt parler d'évolutions, d'adaptations. Jean de Bertier disposa tout au long de sa vie de hauts revenus, mais comment évolua la composition de ces derniers, entre revenus fonciers, revenus mobiliers et revenus d'activité ? Il faut aussi se demander s'il enfila le costume de l'homme d'affaires exerçant des responsabilités économiques actives dans le monde de l'entreprise. Autrement dit, il s'agit de déterminer s'il devint un véritable dirigeant et/ou décideur économique, ou s'il resta un simple investisseur, se tenant au courant des évolutions des marchés uniquement dans le but de défendre et accroître son patrimoine. Finalement, on peut rassembler tous ces questionnements dans une seule problématique globale, qui demanderait comment Jean de Bertier combina les trois domaines d'action du militaire, du politique et de l'économique ainsi que des interfaces géographiques et culturelles multiples, pour maintenir, voire améliorer, sa position de représentant d'une élite traditionnelle confrontée à de nouveaux cadres politiques (enracinement de la République), socio-économiques (industrialisation, mondialisation, montée des classes moyennes, urbanisation) et culturels (déchristianisation, essor de nouveaux médias).

Une autre piste annexe de réflexion, très liée à l'actualité de la recherche, consistait à repérer, derrière Jean de Bertier, tout ce qui pouvait relever de son entourage, et en premier lieu de son épouse Marie-Louise et de leurs enfants Arnaud et Sylvie. Catherine Berto Lavenir insistait, dès 2012, sur la nécessité de s'interroger sur le genre, car les codes sociaux lui sont profondément liés<sup>127</sup>. La tendance s'est depuis renforcée. Les informations collectées à propos de l'épouse, des enfants et d'autres proches permettraient, en décentrant le regard, d'en

---

126 HAUTCOEUR et FRIDENSON, p. 9 : « la Première Guerre mondiale reste sans doute, dans ses multiples effets, l'événement le plus important du XX<sup>e</sup> siècle à l'échelle de l'Europe ».

127 BERTHO LAVENIR, *op.cit.*

apprendre davantage sur la personnalité et les choix de Jean de Bertier. Ceci révélerait éventuellement ses conceptions du couple, de l'éducation et donc la marge de liberté laissée ou non à son épouse et à ses enfants. On voit ici aussi comment les problématiques posées pourraient vite, en cas de découvertes d'archives relatives suffisantes, glisser vers des thématiques culturelles. Toutefois, trop peu de documents ont pu être trouvés. Plutôt que de poursuivre la réflexion dans cette direction, j'ai préféré approfondir les pistes les plus documentées, de manière à pouvoir atteindre un niveau plus fin d'analyse. S'il est utile de faire une biographie large et totale, il faut aussi garder à l'esprit le proverbe « qui trop embrasse mal étreint » et donc accepter de ne pouvoir traiter toutes les problématiques possibles. Ceci nous amène à la question de la structure de notre étude.

Toute première biographie d'un individu requiert une prudence particulière puisqu'il s'agit de construire un premier portrait, à partir d'un « défrichage archivistique ». J'ai donc décidé de très classiquement adopter un plan chronologique, que Bartolomé Bennassar rapproche de la « méthode anglo-saxonne » : « la méthode anglo-saxonne s'apparente au tissage. L'historien saisit les fils pour composer une vie »<sup>128</sup>. Il lui reconnaît un bon rendu de la complexité de l'individu, mais lui reproche un manque de hauteur. Afin de ne pas se refermer sur son personnage d'étude, il préfère briser le fil chronologique. Aussi débute-t-il au jour des obsèques sa biographie de Don Juan d'Espagne, comme Marc Ferro avait commencé la sienne de Pétain par l'année 1940<sup>129</sup>. Cette optique ne peut être utilisée que pour des figures célèbres. Elle constitue une alternative à des travaux antérieurs, et nécessite l'existence préalable d'un corpus de faits bien établis. Une telle démarche serait, dans mon cas, inutilement compliquée<sup>130</sup>.

La progression chronologique s'adapte bien aux deux carrières successives de Jean de Bertier, ainsi qu'à l'étude de la gestion de son patrimoine sur une moyenne durée. Un regroupement de toutes les questions économiques en une seule partie indépendante des autres eût été possible, mais au détriment des croisements thématiques et de possibles interactions. La biographie de Jean de Bertier s'articule donc en trois parties, elles-mêmes encadrées d'un prologue et d'un épilogue dont nous avons déjà justifié la présence. La première partie (jusque 1914), généraliste, analyse notamment la personnalité de Jean de

128 BENNASSAR, Bartolomé, « La biographie, un genre historique retrouvé », [in] CAVALLO, Delphine, BOISSEVAIN, Katia, et BENDANA, Kmar, (dir.), *Biographies et récits de vie*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2005, p. 89-95, [en ligne], <https://doi.org/10.4000/books.irmc.624>.

129 BENNASSAR, *op.cit.* et FERRO, Marc, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, 789 p.

130 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 48 : on ne peut déconstruire un personnage encore inconnu.



Bertier. La deuxième correspond à la Grande Guerre (1914-1919). Deux des trois sous-parties sont directement liées au conflit et aux expériences militaires, sociales et culturelles de Jean de Bertier en tant que combattant. Enfin, la troisième partie traite des années d'après-guerre (1919-1926). Deux sous-parties sur trois s'intéressent à la carrière, aux actions et aux idées politiques de Jean de Bertier. Dans les deux cas, le militaire et le politique s'étendent dès que nécessaire à des questions plus sociales et/ou culturelles, dans une perspective englobante. Les questions patrimoniales sont à chaque fois présentées en une sous-partie autonome.

J'ajoute un dernier mot, relatif à l'idée d'équilibre. Le plan adopté est équilibré dans son dessin, mais pas dans sa concrétisation : chacune des parties est plus longue que la précédente. Cette inflation interprétative est à l'image de l'inflation documentaire qui accompagne les progrès de la carrière de Jean de Bertier. On peut y voir une ascension, une montée en puissance, culminant avec son élection au Sénat, son accession aux ors de la République. Il faut toutefois se garder de toute reconstruction *a posteriori* d'une cohérence ou d'une progression continue. J'essaierai autant que possible de pointer les doutes, les erreurs, les interruptions, les échecs qui peuvent être éventuellement révélés. Cette dernière précaution étant prise, il est désormais temps, avant de rencontrer Jean de Bertier lui-même, de faire connaissance avec ses parents et ses grands-parents, et de s'immerger dans le contexte du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.



# Prologue : les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle

Le 18 mars 1902, Jean de Bertier écrivit à sa mère, dans la perspective d'un voyage en Angleterre : « la simple présentation d'un homme titré, annonçant que je suis du Jockey Club, suffira à m'ouvrir toutes les portes, me dit-on »<sup>1</sup>. Il avait donc pleinement conscience de son statut d'aristocrate, qui, d'emblée, lui donnait accès à des relations et à une vie mondaine, autrement dit à un capital social très développé. Jean de Bertier n'était pas un *self-made man*, mais l'héritier d'une dynastie nobiliaire. Deux grandes figures le précèdent : Louis-Bénigne de Bertier, intendant de Paris massacré le 22 juillet 1789, et le fils de ce dernier, Anne-Pierre, qui, par son mariage en 1803 avec Marie Renée Louise de Fouquet (« Reinette »), acquit la terre et le château de Lagrange<sup>2</sup>.

Éric Mension-Rigau souligne que, malgré sa « diversité foisonnante », la noblesse française présente des caractéristiques communes, que sont « une perception longue du temps, une volonté d'enchaînement entre les générations et une détermination à transmettre un héritage culturel identitaire »<sup>3</sup>. Cette importance du passé, à travers les mémoires, les traditions et les valeurs familiales impose de réfléchir aux héritages reçus par Jean de Bertier, pour déterminer s'il suivit le modèle familial ou si, et dans quelle mesure, il s'en écarta. Pour cela, il faut porter le regard sur les deux générations précédentes, celles de Louis (1808-1877) et d'Anatole (1839-1903). Ces derniers sont peu présents dans la mémoire familiale, qui retient surtout les trois grandes figures que sont l'intendant (Louis-Bénigne), le général (Anne-Pierre) et le sénateur (Jean), seules les deux dernières étant liées à Lagrange.

Les sources disponibles sur Louis et Anatole sont limitées, ce qui laisserait supposer qu'en comparaison d'Anne-Pierre et de Jean, leur rôle fut négligeable. Il peut cependant s'agir

---

1 Archives du château de Lagrange (ALG), Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 18 mars [1902].

2 EINRICK, Stéphane, *Le général de Bertier de Sauvigny (1770-1848). Un royaliste au temps des révolutions*, Metz, Éditions des Paraiges, 2016, 200 p. Il s'agit à l'origine d'un mémoire de master 2, soutenu en 2015, et dirigé par le professeur François Cochet.

3 MENSION-RIGAU, Éric, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, p. 6. L'auteur travaille sur la noblesse actuelle, mais l'idée générale d'une « permanence » de l'éducation, des traditions et des valeurs laisse penser que ce qui reste vrai aujourd'hui l'était plus encore à une époque antérieure.

d'un effet de source : les archives les concernant furent, peut-être, mal conservées ou perdues<sup>4</sup>. Louis et Anatole apparaissent également très peu dans les travaux des historiens. En 1973, François Roth donnait les noms des principales familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie lorraines ayant opté pour la nationalité française après 1870, et donc refusé de devenir allemandes. Il citait les Pange, Lardemelle, Chérisey, Tinseau, Maud'huy, Sailly, Curel, La Chaise, Puymaigre, Hunolstein, Coëtlosquet, Faultrier<sup>5</sup>. Dans cette liste, il manquait les Bertier. Quarante ans plus tard, en 2012, Stéphanie Kovacs ne mentionnait quasiment pas Anatole dans sa thèse consacrée aux maîtres de forges à Differdange et Dudelange (Luxembourg) entre 1850 et 1914<sup>6</sup>. Si, dans les deux cas, les Bertier sont passés sous silence, c'est, bien sûr, parce qu'ils n'étaient pas au cœur du questionnement des auteurs, mais aussi parce que les archives de Lagrange, privées, ne furent pas exploitées avant 2014.

Sortir Louis et Anatole de l'ombre présente donc un double intérêt. Le premier est d'assurer une mise en contexte de la vie de Jean de Bertier. Louis et Anatole étaient, respectivement, son grand-père et son père. S'interroger sur eux permettra de mieux comprendre le parcours et les choix de Jean de Bertier. Le second intérêt est de tirer Louis et Anatole de l'oubli dans lequel ils sont encore plongés. Pour cela, ce prologue s'organise en trois parties. Les deux premières correspondent à de courtes biographies de Louis et d'Anatole, assumant par moments une tonalité monographique<sup>7</sup>. La troisième et dernière partie, intitulée « perspectives », permettra de réfléchir plus spécifiquement aux héritages transmis à Jean de Bertier par ses ancêtres.

---

4 Cet effet de source occultant est encore plus fort pour les membres féminins de la famille (voir *infra*).

5 ROTH, François, *La Lorraine annexée. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Service de reproduction des thèses de l'Université de Nancy II, 1976, p. 221.

6 KOVACS, Stéphanie, *Relations entre maîtres de forges, autorités communales et gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg de 1850 à 1914*, Thèse d'histoire, sous la direction de René Leboutte, Université du Luxembourg, 2012, 394 p., <http://hdl.handle.net/10993/15629>. Nous verrons qu'Anatole fut l'un des fondateurs des forges de Dudelange (voir 2.3.).

7 Elles ont déjà donné lieu à une publication : EINRICK, Stéphane, « Louis de Bertier (1808-1877). Un rentier au temps des notables », *Les Cahiers lorrains*, 2018, n°3-4, p. 23-34 et « Anatole de Bertier (1839-1903). Un investisseur au temps de l'industrialisation », *Les Cahiers lorrains*, 2019, n°3-4, p. 28-39.

# 1. Louis de Bertier (1808-1877) : un rentier au temps des notables

Louis René de Bertier de Sauvigny naquit le 31 août 1808 à Lagrange. Il fut le seul des enfants d'Anne-Pierre et de Reinette à parvenir à l'âge adulte et à leur survivre<sup>8</sup>. Les Bertier étaient représentatifs de beaucoup de nobles de leur temps. Hostiles au libéralisme, systématiquement associé à la Révolution, ils défendaient la monarchie légitime (c'est-à-dire la dynastie des Bourbons) et réinvestissaient les valeurs traditionnelles de la terre, de la famille et de la religion<sup>9</sup>. En même temps, le destin d'Anne-Pierre fut très particulier. Ses propres père et grand-père furent assassinés en juillet 1789. Devenu chef de famille à 18 ans, il émigra et se fit militaire, dans l'espoir de rétablir la monarchie et la position sociale et économique de sa famille. Anne-Pierre était un homme d'action, exigeant et déterminé. Sa forte personnalité, sa dévotion et son dévouement monarchique en faisaient un nouveau modèle familial :

Toi mon fils, tes devoirs te sont tracés par la conduite de tes pères, que t'importe la reconnaissance des rois, de plus nobles motifs te lient à leur cause que celui de l'intérêt, le sang de ta famille a été le premier versé par les ennemis du trône, cette distinction honorable, cette gloire payée si cher, personne ne peut te la ravir, et quelles obligations elle t'impose ! [...] Toi, tu dois suivre leurs exemples [ceux des ancêtres], celui de ton père dont toute la vie est un modèle de dévouement, de loyauté et de grandeur d'âme. Heureux mon fils celui qui trouve parmi les siens tant de vertus à imiter<sup>10</sup>.

Par ces phrases, Reinette soumettait son fils Louis à toute une série d'obligations, familiales, politiques mais aussi religieuses. On retrouve ici l'une des constantes de l'éducation aristocratique. Le jeune noble est conditionné par le passé familial, et notamment par une mémoire glorifiée, regorgeant d'*exempla*<sup>11</sup>. Il faut aussi remarquer que ce document, de la main de Reinette, illustre bien la place privilégiée des femmes de la noblesse dans l'éducation des enfants et la transmission des valeurs<sup>12</sup>.

8 ALG, Extrait du registre des naissances de la commune de Manom pour l'année 1808 (copie conforme du 13 novembre 1860). Les pièces généalogiques de la famille indiquent les prénoms de quatre enfants et précisent que le couple eut d'autres enfants, sans doute décédés rapidement après leur naissance.

9 FIGEAC, Michel, *Les Noblesses en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 343, 352 et 353.

10 ALG, Document rédigé par Reinette à l'intention de son fils, 16 juin 1822 [présenté en annexe dans EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 178].

11 MENSION-RIGAU, Éric, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1994, p. 14-15 et 416.

12 *Ibidem*, p. 17 et EINRICK, Stéphane, « Les femmes chez les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle (1803-1903) », *Les Cahiers du pays thionvillois*, 2020, p. 28-41.

## 1.1. Préoccupations paternelles

Si nous disposons d'informations sur la jeunesse de Louis, c'est principalement à travers la correspondance d'Anne-Pierre avec son épouse Reinette. Les lettres de cette dernière étant perdues, seul le point de vue masculin a été conservé. Les préoccupations paternelles apparurent à la fin des années 1820. Anne-Pierre confia à Reinette son inquiétude par rapport au caractère de Louis qu'il trouvait trop indiscipliné, trop inconstant, trop perméable aux idées libérales. Il avouait même une certaine impuissance : « Je ne sais comment m'y prendre avec lui »<sup>13</sup>. Or, l'enjeu était important. À travers Louis, il ne s'agissait pas simplement de perpétuer la lignée des Bertier. Il fallait aussi garantir la transmission des idées politiques (la restauration de la monarchie légitime) et religieuses (le rétablissement de la pleine influence de l'Église). Parmi les courants morcelant la droite identifiés par Olivier Tort, Anne-Pierre appartenait en effet au « parti-prêtre », encore appelé « parti jésuitique » ou « la Congrégation »<sup>14</sup>. Après la Révolution de 1830, il devint une figure du mouvement légitimiste, dirigé par son propre frère Ferdinand<sup>15</sup>. Hugues de Changy montre toutefois que l'absence d'actions efficaces et les divisions internes affaiblirent progressivement la cause, et que les légitimistes ne jouèrent aucun rôle dans la révolution de 1848<sup>16</sup>.

Au moment de la révolution de 1830, Anne-Pierre était déjà âgé de 60 ans alors que Louis n'avait que 21 ans. Sans doute le père voulut-il préparer le fils à prendre sa suite dans son combat politique contre le nouveau régime. À cette fin, il l'accompagna pendant les trois premières semaines d'un voyage en Allemagne (mai à octobre 1833)<sup>17</sup>. Louis poursuivit seul sa route et se rendit à Prague où il rencontra la famille royale en exil (voir 1.2.). Deux ans plus tard, en 1835, il se rendit en Hollande et en Angleterre. Son père restait malgré tout insatisfait : à ses yeux, Louis manquait de constance et gardait trop de défauts, dont le « défaut d'économie »<sup>18</sup>. Anne-Pierre eût aussi voulu lui forger un caractère plus ferme en matière de religion. Si le père était très religieux, la piété de son fils semblait à géométrie

---

13 ALG, Lettre d'Anne-Pierre à Reinette, 24 avril 1828. Autres lettres dans le même sens, 8 septembre 1826, 10 août et 16 octobre 1827, 1<sup>er</sup>, 9 et 29 avril 1828.

14 TORT, Olivier, *La droite française. Aux origines de sa division 1814-1830*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2013, p. 31. Toutes ces appellations, dépréciatives, provenaient des opposants.

15 EINRICK, Stéphane, *Le général de Bertier*, p. 139-148.

16 CHANGY (de), Hugues, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2004, p. 12-13 et 16.

17 ALG, Lettre d'Anne-Pierre à Reinette, 16 juin 1833. Anne-Pierre et Louis firent une sorte de croisière sur le Rhin.

18 ALG, Lettres d'Anne-Pierre à Reinette, 6 mars, 9 et 18 novembre 1834 (voir aussi 1.3.).

variable<sup>19</sup>. Le mariage allait être un enjeu capital. Le choix de l'épouse déciderait de l'orientation de Louis.

Louis représentait un beau parti, étant l'unique héritier de ses riches parents (voir 1.3.). Ces derniers avaient des critères précis relatifs à la religion, au caractère, à la santé et à la fortune de leur future belle-fille<sup>20</sup>. Pour Anne-Pierre, les deux premiers critères étaient essentiels. La future mariée devrait, à l'avenir, conforter Louis dans les principes que son père avait tâché de lui inculquer : « Il faut la prendre [la future mariée] même avec 10 mille livres de rentes de moins, qu'un autre parti, ayant moins les garanties morales »<sup>21</sup>. On retrouve ici le rôle éminent des femmes comme relais du capital culturel familial, et sa prééminence sur le capital économique. La recherche du parti idéal occupa Anne-Pierre et Reinette pendant plus d'un an, de décembre 1833 au printemps 1835. L'écriture malaisée à déchiffrer d'Anne-Pierre rend l'identification de tous les partis successivement envisagés très difficile, d'autant plus que ceux-ci sont souvent désignés par une seule lettre ou une abréviation de leur nom. De qui Louis fut-il donc amoureux au début de l'année 1834 ? Il a été impossible d'identifier le nom de cette demoiselle qui n'avait pas l'approbation d'Anne-Pierre. La difficulté de marier Louis contrariait surtout sa mère :

Ne te déssole pas, parce qu'au fait la race des demoiselles n'est pas éteinte, nous en trouverons une l'année prochaine, nous en serons quitte pour faire faire à Louis le voyage de Hollande et d'Angleterre et il oubliera sa beauté, ma [bourse?] seulement s'en ressentira<sup>22</sup>.

On comprend à travers ces lignes qu'Anne-Pierre et Reinette souhaitaient, dans une tradition aristocratique du mariage de raison, choisir eux-mêmes leur future belle-fille, tandis que Louis, dans le contexte romantique de l'époque, espérait peut-être un mariage d'amour, ou, du moins, pouvoir exprimer ses sentiments amoureux<sup>23</sup>. Finalement, le 2 juillet 1835, Louis épousa Éléonore de Klinglin (1815-1880). Ils eurent deux fils : René Auguste Anatole (1839-1903) et Marie Pierre Louis, dit Ludovic (1842-1862). La famille était perpétuée, ainsi que la fortune. Le contrat de mariage garantissait 12 000 francs de revenus annuels à Éléonore ainsi qu'une somme garantie de 250 000 francs sur la future succession de son père, le baron

---

19 Anne-Pierre était particulièrement heureux quand son fils lui faisait part de signes de piété, comme avant son départ pour Alger : « Je voudrais bien vous voir revenu, je le demande bien à Dieu cela me rendrait presque dévot ». Anne-Pierre recopia la phrase de son fils et souligna (Lettre à Reinette, 25 avril 1830).

20 ALG, Lettres d'Anne-Pierre à Reinette, 27 février et 1<sup>er</sup> mars 1834.

21 ALG, Lettre d'Anne-Pierre à Reinette, 8 décembre 1833.

22 ALG, Lettre d'Anne-Pierre à Reinette du 6 mars 1834, depuis Lagrange.

23 BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J. C. Lattès, 1995, p. 343-344 et 348.

de Klinglin<sup>24</sup>. Par ce même contrat, ses parents attribuèrent à Louis une rente annuelle et perpétuelle de huit mille francs. Vers 1840, à trente ans, Louis était donc marié, avait des enfants et des revenus propres. Était-il désormais indépendant de ses parents et de son père en particulier ? Deux pièces trouvées dans les archives de Lagrange nous montrent qu'Anne-Pierre continuait à jouer le rôle de chef de famille. La première est assez anecdotique. Ce fut Anne-Pierre lui-même qui alla déclarer la naissance de son petit-fils Marie Pierre Louis, plus tard communément appelé Ludovic. On apprend également dans cette archive que Louis et son épouse occupaient toujours le domicile parental en 1842<sup>25</sup>. La deuxième pièce est plus significative. Il s'agit d'une procuration accordée par Anne-Pierre à son fils en 1845, pour la gestion de ses propriétés autour de Sainte-Geneviève-des-Bois, au sud de Paris. Sur plus de trois pages se succèdent des verbes décrivant le métier de propriétaire terrien<sup>26</sup>. S'agit-il de formules tout à fait convenues et usuelles pour ce type de contrat ? Anne-Pierre a-t-il souhaité préciser toutes les modalités d'une bonne gestion à la fin de sa vie ? Il n'est question d'aucune superficie, aucun chiffre de revenu n'est indiqué. En revanche, les actions du propriétaire sont répertoriées avec minutie. Ceci correspond bien au tempérament d'Anne-Pierre, soucieux du détail et de l'efficacité. Il y aurait là comme le testament économique d'un grand propriétaire terrien à son successeur... révélateur sans doute d'une inquiétude persistante quant aux capacités de gestionnaire de Louis. Ce document montre aussi le poids fondamental conservé par le foncier dans le patrimoine et la symbolique nobiliaires. Éric Mension-Rigau intitule « la fidélité à la terre » un de ses chapitres consacrés aux valeurs aristocratiques<sup>27</sup>. Cette réalité se trouva encore renforcée pendant les années 1830-1840 parmi les nobles légitimistes. Beaucoup d'entre eux, à l'image des Bertier, opposés politiquement à la dynastie des Orléans et à la Monarchie de Juillet, se réfugièrent sur leurs terres, dans une sorte d'exil intérieur<sup>28</sup>. Reinette décéda en 1845 et Anne-Pierre en 1848. Louis et Éléonore se trouvèrent désormais seuls à la tête du patrimoine familial.

---

24 ALG, Contrat de mariage entre Louis et Éléonore, 10 juin 1835, établi par Boissel, notaire à Paris. Les 250 000 francs sont garantis par l'hypothèque de 400 hectares de bois près de Sarrebourg (voir A.2.).

25 ALG, Extrait du registre des naissances de la cinquième section de la ville de Metz (copie conforme du 3 juin 1861). Anne-Pierre possédait un logement rue Mazelle et ce fut là que Ludovic de Bertier naquit.

26 ALG, Procuration d'Anne-Pierre à Louis du 3 septembre 1845 établie par Rollin, notaire à Metz.

27 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 154-185.

28 FIGEAC, *op. cit.*, p. 343. Alfred de Vigny, parlant de l'armée de la Restauration, écrit : « beaucoup parmi vous se sont retirés en silence, après l'orage, sous le toit de leur famille ; quelque pauvre qu'il fût, beaucoup l'ont préféré à l'ombre d'un autre drapeau que le leur » (VIGNY (de), Alfred, *Servitudes et grandeurs militaires. La canne de jonc*, Paris, Éditions de l'Érable, 1968, p. 26-27).



## 1.2. Un retrait des affaires ?

Envisageons successivement les domaines militaire, politique puis religieux, tous trois de grande importance pour Anne-Pierre. Ce dernier, militaire de circonstance, s'était battu contre la Révolution dans l'armée des émigrés, dirigée par le prince de Condé, de 1791 à 1799. Il reprit du service sous la Restauration, à partir de 1814, et devint maréchal de camp, c'est-à-dire général de brigade. Il orienta Louis dans ses pas en le faisant entrer en 1825 dans la maison des pages du roi. Une instruction de deux ans dans cette école permettait d'être nommé sous-lieutenant (et donc officier) dès l'âge de 18 ans, sur simple décision royale<sup>29</sup>. Ensuite, Louis intégra dès 1827 l'école d'application du corps royal d'état-major. Il échoua cependant aux examens. Anne-Pierre intervint auprès du ministre de la Guerre, mais la réponse de ce dernier révèle que ce fut sans succès :

Vous m'exprimez le désir qu'il soit admis à passer à la 1<sup>re</sup> division et vous pensez que par un travail assidu il pourrait réparer l'échec qu'il a éprouvé et passer un bon examen à la fin de cette année [...] mais il me paraît tout à fait impossible d'autoriser ce jeune homme à suivre les cours de la 1<sup>re</sup> division, alors que le jury d'examen, en proposant de lui faire passer une seconde année dans la 2<sup>e</sup> division, a déclaré qu'il y avait lieu de craindre qu'il ne pût se placer même au niveau des élèves les plus faibles de cette classe. Il est d'ailleurs indispensable pour le bon exemple que ce jeune officier soit l'objet de quelque marque de mécontentement et s'il était admis aux cours de la 1<sup>re</sup> division, son inapplication pendant l'année qui vient de s'écouler aurait réellement pour lui les mêmes résultats qu'un travail soutenu<sup>30</sup>.

Louis devait redoubler sa première année. Face à cette perspective, Anne-Pierre suivit-il les conseils du ministre ? Dès janvier 1829, Louis fut affecté à Metz, au 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers. Il quittait donc l'école d'application d'état-major. Cet épisode est intéressant à double titre. D'une part, malgré la Restauration, l'appartenance à la noblesse ne garantissait plus une carrière brillante : à partir de la loi Gouvion Saint-Cyr de 1818, l'avancement à l'ancienneté primait sur les faveurs possibles<sup>31</sup>. L'absence de valeur militaire de Louis entravait donc précocement sa carrière. D'autre part, Anne-Pierre avait, entre 1815 et 1824, formulé des propositions théoriques quant à l'armée, son organisation et son fonctionnement,

---

29 SERMAN, William et BERTAUD, Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, p. 211. Les auteurs indiquent qu'on comptait 54 pages en 1825.

30 ALG, Lettre signée « Vicomte de Caux », à savoir Louis-Victor de Caux de Blacquetot, ministre de la Guerre de janvier 1828 à août 1829.

31 CORVISIER, André, (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome 2 : de 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, p. 409-411.

en vue d'une meilleure efficacité<sup>32</sup>. En tentant de favoriser son fils, qu'il savait de peu de mérite, ne manquait-il pas d'honnêteté ? Quoi qu'il en fût, il se rangea à la décision du ministre, sans insister davantage.

William Serman indique qu'un tiers des officiers nobles démissionnaient suite à leur mariage ou au décès de leur père. Louis en eût-il fait de même<sup>33</sup>? Sa carrière fut très précocement interrompue par la révolution de 1830. Suite aux journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet 1830 (les Trois Glorieuses), Charles X abdiqua le 2 août : la famille des Bourbons cessa de régner sur la France. La couronne passa à la branche cadette, celle des Orléans, dont le chef Louis-Philippe devint roi des Français. Toute une partie de la noblesse resta cependant fidèle au roi déchu et aux Bourbons, la branche aînée de la famille royale, considérée par eux comme seule légitime. Les Bertier faisaient partie de ces légitimistes. Ils étaient d'autant plus hostiles au nouveau régime qu'une inimitié personnelle les opposait aux Orléans<sup>34</sup>. Dans ces circonstances, Anne-Pierre tout comme Louis démissionnèrent de l'armée dès août 1830.

Pour Anne-Pierre, alors âgé de 60 ans, ce retrait ne changeait plus grand chose dans une carrière déjà proche de son terme. Pour Louis, en revanche, le sacrifice était réel : il n'avait que 21 ans et débutait sa carrière d'officier. Le père et le fils ne furent pas en contact direct lors des événements de juillet 1830. Anne-Pierre rentra de l'expédition d'Alger tandis que Louis était en garnison à Arras. Ce dernier rassura sa mère Reinette sur ses intentions dès le 4 août : « Ne craignez pas d'avoir à rougir de moi. J'ai devant les yeux la conduite de tous mes parents. Comme eux, je suis tout entier à dieu, au roi, à l'honneur<sup>35</sup>. » Louis était donc parfaitement loyal à ce qui comptait pour ses parents : la défense de la religion catholique et du roi légitime (autrement dit de la famille des Bourbons). Cependant, si tous les démissionnaires étaient légitimistes, tous les légitimistes ne démissionnèrent pas et seule une petite minorité d'officiers quitta l'armée (environ 400)<sup>36</sup>. Raoul Girardet explique comment il était devenu possible de prêter serment au nouveau roi, au nom de nouvelles notions, comme

---

32 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 70-74.

33 SERMAN, William, *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 8 et 147.

34 ALG, Document daté du 27 septembre 1931 de la main d'Arnaud de Bertier -fils de Jean- intitulé « Fausseté des documents. Causes » et relatif à la monographie de Kohn (voir *infra*). Il y est indiqué que Philippe-Égalité, le père de Louis-Philippe, était considéré par les Bertier comme un des instigateurs de l'assassinat du père d'Anne-Pierre, Louis-Bénigne de Bertier (voir 3.4.)

35 ALG, Lettre de Louis à sa mère, 4 août 1830, depuis Arras (Pas-de-Calais).

36 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 228.

le service public et la continuité administrative. La fidélité, désormais, était davantage due à l'État qu'à la personne du souverain<sup>37</sup>. En démissionnant, Louis et Anne-Pierre s'attachaient donc à une valeur ancienne.

Louis quitta donc très tôt l'armée. En fut-il de même avec la politique ? Un mouvement légitimiste apparut dès 1830 avec comme objectif le renversement de Louis-Philippe, considéré comme un usurpateur. Un des chefs du mouvement n'était autre que Ferdinand de Bertier, le frère d'Anne-Pierre. Ce dernier s'impliqua peu, se contentant de soutenir financièrement la presse légitimiste. Lui qui s'était engagé en politique en 1815 vivait désormais retiré sur ses terres de Lagrange, en un exil intérieur<sup>38</sup>. Il semble que Louis ne fut pas plus actif. Les archives de Lagrange ne révèlent que des liens de fidélité et de sociabilité avec la cause légitimiste, mais aucune action réelle. À l'occasion de son voyage en Allemagne en 1833, Louis se rendit à Prague où il put rencontrer la famille royale en exil : Charles X, son fils le duc d'Angoulême et son petit-fils Henri, comte de Chambord<sup>39</sup>. En 1848, ce dernier, devenu prétendant légitimiste au trône de France, écrivit une lettre de condoléances à Louis, suite au décès d'Anne-Pierre :

Je reçois, Monsieur le Comte, la lettre par laquelle vous m'annoncez la perte cruelle que vous venez de faire. Vous savez combien j'aimais, combien j'estimais votre père, dont la vie a été un modèle d'honneur et de fidélité ; vous ne devez donc pas douter de la part bien vive que je prends à votre juste douleur. Je perds moi-même un ami plein de zèle, de loyauté, de dévouement ; mais c'est pour moi une grande consolation de le voir revivre dans son fils, qui se fait et se fera toujours gloire de suivre ses nobles traces. Je compte donc sur vous, comme je comptais sur lui. Croyez, Monsieur le Comte, à toute mon affection. Henry<sup>40</sup>.

Ce document montre que le contact avait été maintenu avec le prétendant légitimiste (« la lettre par laquelle vous m'annoncez »). Le comte de Chambord en profitait pour s'adresser à Louis : « Je compte donc sur vous, comme je comptais sur lui ». L'objectif demeurait la restauration de la monarchie en France. D'autres indices -plus indirects- de l'intégration de Louis et des Bertier dans les réseaux légitimistes existent. Le 26 septembre 1843, Ludovic, le second fils de Louis, fut baptisé à la chapelle de Lagrange par l'évêque de Metz, monseigneur Dupont des Loges, qui était un des fidèles du comte de Chambord<sup>41</sup>.

37 GIRARDET, Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 88, 92 et 95-96.

38 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 149-153.

39 ALG, Lettres de Louis à ses parents, 12 et 19 juin 1833, depuis Prague et Dresde respectivement.

40 ALG, Lettre du comte de Chambord à Louis, 25 novembre 1848, depuis Frohsdorf (Autriche).

41 ROTH, François, « La Lorraine dans la vie nationale (1789-1870) », [in] Michel PARISSÉ (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1987 [1977], p. 381. Dupont des Loges fut évêque de Metz de 1842 à 1886 et

Quant à Anatole, le fils aîné de Louis, il épousa en 1874 Henriette de Kergariou, elle-même issue d'une famille légitimiste. Son parrain était en effet « Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné Bourbon d'Artois duc de Bordeaux »... qui n'était autre que le comte de Chambord<sup>42</sup>. On ne peut donc pas douter des préférences politiques de la famille, même si très peu de documents sont conservés. Parmi eux, un seul aborde la situation politique suite à la révolution de 1848. Le beau-père de Louis écrit : « J'ai vu votre cousin de Doué hier il va bien et a pris son parti de la République plus philosophiquement que je ne le pensais<sup>43</sup>. » La tournure de cette seule phrase permet de comprendre que les Bertier, les Doué, les Klinglin n'étaient pas des républicains. Toutefois, la II<sup>e</sup> République était née de l'effondrement de la monarchie de Juillet, c'est-à-dire de la chute des Orléans, ces frères ennemis des légitimistes contre lesquels les Bertier et les Doué avaient, en plus, des griefs personnels remontant à 1789 : la république leur parut donc provisoirement acceptable<sup>44</sup>. Cette attitude était alors courante chez les légitimistes, ainsi que l'analyse Maurice Agulhon : « [ils] haïssaient Louis-Philippe et dans l'immédiat leur joie de le voir tomber l'emportait sur l'inquiétude que pouvait leur inspirer la République réapparue »<sup>45</sup>.

Aucune action politique réelle ne fut entreprise par Louis au cours de sa vie. Pendant le Second Empire (1852-1870) qui succéda à la II<sup>e</sup> République (1848-1852), réserve et discrétion restèrent de mise, tout comme pour Dupont des Loges et les autres figures légitimistes de la noblesse locale, les Wendel et les Puymaigre<sup>46</sup>. Quand Louis décéda en 1877, la restauration n'avait toujours pas eu lieu et la III<sup>e</sup> République avait été entérinée deux ans auparavant, à une voix de majorité<sup>47</sup>. Henri, comte de Chambord, désormais âgé de 57 ans, reprit la plume, et, avec une écriture tremblante, écrivit à la famille<sup>48</sup>. Il mourut six années plus tard, toujours en exil, sans être jamais monté sur le trône. Avec lui s'éteignirent les

---

fut une des figures de la protestation suite à l'annexion de 1871.

42 ALG, Extrait de baptême de Henriette de Kergariou (1855). Henri portait les deux titres mais celui de comte de Chambord fut le plus usité.

43 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis du 30 août 1848. Rappelons que le grand-père de Louis s'appelait Louis-Bénigne de Bertier et était intendant de Paris en 1789. Il fut massacré avec son propre beau-père Foullon de Doué le 22 juillet 1789. Le cousin « Doué » ici mentionné est le petit-fils (arrière-petit-fils?) de ce dernier.

44 Voir *supra*, Document rédigé par Arnaud de Bertier en 1932 et CHANGY, *op. cit.*, p. 16.

45 AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1992 [1967], p. 7.

46 ROTH [*in*] PARISSE, p. 381 et ROTH, François, (dir.), *Histoire de Thionville*, Gérard Klopp, 1995, p. 173 : « Les opposants légitimistes (de Wendel, de Puymaigre, de Berthier [sic]) restent discrets ».

47 L'amendement Wallon, voté par l'Assemblée nationale le 30 janvier 1875 à une seule voix de majorité, affirmait le caractère républicain du régime né en 1870, suite aux tentatives échouées de restauration entre 1870 et 1873.

48 ALG, Lettre du comte de Chambord à Anatole, le fils de Louis, depuis Frohsdorf (1877).

Bourbons. Le légitimisme avait échoué. Louis avait été inactif, à l'image d'un mouvement resté depuis ses débuts moribond. L'analyse de Pierre Lévêque révèle que les légitimistes, souvent divisés, parfois impuissants, furent toujours incapables d'imposer leur politique les rares années où ils participèrent au pouvoir (de 1849 à 1851, de 1873 à 1875 et quelques mois en 1877). Le comte de Chambord avait largement contribué à l'échec, en prônant une abstention absolue face aux régimes en place<sup>49</sup>. Louis suivit parfaitement la consigne. Il était autant retiré de la vie politique qu'il l'était de l'armée.

Reste un dernier domaine, celui de la religion. Anne-Pierre, catholique fervent et clérical, était particulièrement attentif à la transmission de ses idées religieuses. S'il s'enthousiasma quand Louis montra des signes de dévotion en 1830, la partie ne semblait pas encore gagnée à la fin de sa vie :

Éléonore me donne des marques de tendresse auxquelles je suis sensible, mais celle qui me touchera le plus, sera qu'elle ne sépare jamais un souvenir de moi du désir que j'ai de la voir aider son mari, de pratiquer farouchement la religion et à en inculquer fortement les principes à ses enfants<sup>50</sup>.

« Farouchement », « fortement », il n'était pas question de modération. On retrouve en négatif la faiblesse de caractère de Louis, et c'était à sa belle-fille qu'Anne-Pierre s'adressait pour assurer la transmission des valeurs religieuses. L'insistance sur ce point semble indiquer que Louis et Éléonore n'étaient pas aussi passionnément catholiques qu'Anne-Pierre. Il faut toutefois garder à l'esprit que la religion est une « référence fondatrice de la noblesse » et que le catholicisme est constitutif de l'identité nobiliaire<sup>51</sup>. La question porte donc sur le degré de ferveur, sans oublier que cette dernière, par-delà la famille, se trouvait influencée par les oscillations globales du sentiment religieux, sur un temps long, à l'échelle de toute la société<sup>52</sup>. Dans les archives de Lagrange, très peu de références permettent de se faire une opinion. D'un côté, il semble que les dispositions testamentaires toutes religieuses d'Anne-Pierre ne furent pas respectées par Louis. En effet, à son décès en 1877, 1 500 francs restaient à régler pour des messes perpétuelles à Manom et 6 000 francs

---

49 LÉVÊQUE, Pierre, *Histoire des forces politiques en France. Tome 1 : 1789-1880*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 180 et 190-195.

50 ALG, Testament d'Anne-Pierre, 23 juin 1846.

51 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 427. L'auteur précise que, depuis l'époque de la révocation de l'édit de Nantes (1685), la noblesse française est presque exclusivement catholique (p. 18).

52 CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie, (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1800-1880*, Toulouse, Privat, 1986. L'époque d'Anne-Pierre et de Louis correspondit, globalement, à un essor de la pratique religieuse.

pour l'abbé Boudeville. Ce dernier personnage avait acquis la confiance d'Anne-Pierre à la fin de sa vie et obtenu de lui une rente perpétuelle de 300 francs... dont Louis s'acquitta très mal. 6 000 francs représentaient en effet 20 années de rente non payée<sup>53</sup>. Le testament de Louis ne contenait pas non plus de dispositions religieuses<sup>54</sup>. D'un autre côté, un document indique qu'il pouvait se montrer charitable envers les pauvres<sup>55</sup>. De plus, un brouillon de testament d'Éléonore prévoit le financement de messes à travers des legs de 14 000 et 6 000 francs aux fabriques des paroisses de Manom et Dudelage respectivement. Une justification était jointe : « Ces deux sommes [...] proviennent d'économies faites par moi pour cet objet sur mes revenus de chaque année<sup>56</sup>. » Il s'agirait donc, non pas d'une décision de dernière minute, mais d'un choix plus ancien, révélateur, sinon d'une piété, du moins d'un usage conservé de la religion dans sa forme la plus traditionnelle. Dans l'ensemble, il ressort que le degré de ferveur de Louis, difficile à évaluer, était en tout cas plus faible que celui d'Anne-Pierre. Le domaine religieux se caractériserait donc également par un certain retrait.

Pourrait-on résumer Louis par le retrait des affaires militaires, politiques et religieuses ? Il faut nuancer cette conclusion. Dès 1830, Anne-Pierre lui-même avait démissionné de l'armée et, en grande partie, abandonné tout engagement politique. Finalement, Louis se distinguerait uniquement par son retrait religieux, alors que son père avait trouvé dans la religion un refuge. Les sources trop ténues ne permettent cependant pas d'être trop affirmatif à ce sujet. Remarquons plutôt que l'essentiel de ce qui était demandé à Louis par sa mère dans son écrit de 1822 fut respecté : fidélité aux ancêtres, aux Bourbons, et aux valeurs traditionnelles portées par la famille. Cela ne pouvait que le conduire au retrait, dans lequel, d'après Michel Figeac, beaucoup de nobles légitimistes virent un sacrifice romantique<sup>57</sup>. Pierre Lévêque parle d'un « extraordinaire immobilisme de l'idéologie et des mentalités »<sup>58</sup>. Il restait à Louis un domaine dans lequel éventuellement agir, celui de l'économie, par l'intermédiaire de ses vastes propriétés foncières.

---

53 ALG, Aperçu liquidatif de la succession de monsieur le comte [Louis] de Bertier et EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 166.

54 ALG, Règlement de la succession de M<sup>r</sup> le comte [Louis] de Bertier établi par Legay, notaire à Paris. 12 mars 1878.

55 ALG, Note de pain pour M. Bertier au château de Sainte-Geneviève-des-Bois, fourni pour les pauvres, Thom[as ?] boulanger pour l'année 1857. La dépense s'élevait à 100 francs pour l'année.

56 ALG, Brouillon de testament d'Éléonore de Klinglin, sans date.

57 FIGEAC, *op. cit.*, p. 353.

58 LÉVÊQUE, *op. cit.*, p. 170.

### 1.3. Un grand propriétaire foncier

Si Louis fut encore désigné comme « officier démissionnaire » lors de son mariage en 1835<sup>59</sup>, l'immense majorité des autres documents le présentaient comme un « propriétaire », autrement dit un rentier. La plupart des archives relatives à Louis concernent d'ailleurs des questions de propriété. Malgré la Révolution, la noblesse avait pu maintenir son assise foncière, ne perdant en moyenne, selon Michel Figeac et Karine Rance, jamais plus de 20% de sa richesse d'avant 1789<sup>60</sup>. Dans le cas de la famille Bertier, Anne-Pierre, l'aîné effectif, avait obtenu un partage de l'héritage parental à son avantage. En 1803, son mariage avec Reinette, héritière du marquis et de la marquise de Fouquet, lui permit d'accroître son patrimoine pour le porter, au minimum, à 500 000 francs, ce qui plaçait les Bertier, d'un point de vue économique, dans la catégorie supérieure de la noblesse<sup>61</sup>. Les saisies révolutionnaires déjouées, le risque majeur pour la noblesse au XIX<sup>e</sup> siècle était la division de ses propriétés par les dispositions du code civil : abolition du droit d'aînesse et partage égalitaire entre les enfants<sup>62</sup>.

Louis, seul enfant survivant de ses parents, épousa en 1835 Éléonore de Klinglin, l'une des filles d'un autre riche propriétaire de la noblesse. Les Klinglin, d'origine strasbourgeoise, s'étaient installés à Saint-Loup, en Haute-Saône, au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Éléonore apporta 12 000 francs de rente annuelle et se vit promettre un minimum de 250 000 francs sur le futur héritage de son père. Afin d'évaluer l'importance de cette dot, il est intéressant de se référer à l'analyse de William Serman. Le mariage est dit « avantageux » à partir de 72 000 francs de dot. Au-delà de 120 000 francs, on parle de « riche mariage ». Enfin, les dots dépassant les 200 000 francs sont le fait des seuls grands propriétaires<sup>64</sup>. Le mariage de Louis et d'Éléonore était donc une alliance entre deux lignages nobles, légitimistes, et riches, un exemple d'homogamie censée garantir le maintien de la position économique et sociale des

---

59 ALG, Contrat de mariage entre Louis et Éléonore, 10 juin 1835, établi par Boissel, notaire à Paris.

60 FIGEAC, *op. cit.*, p. 337-338 et RANCE, Karine, « Les nobles furent-ils victimes de la Révolution ? », [in] BIARD, Michel (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Tallandier, 2009, p. 220.

61 ALG, Contrat de mariage entre Anne-Pierre et Reinette, 15 février 1803 (26 pluviôse an XI) établi par Morisseau, notaire à Paris et EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 20-23. Antoine, marquis d'Arnay (1768-1837), était l'aîné des enfants de l'intendant. Il fut placé sous la tutelle d'Anne-Pierre pour cause de maladie.

62 MENSION-RIGAU, Éric, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, p. 9.

63 SELANCY (comte de), Marie-François, Courriel à l'auteur, [août-septembre 2017]. L'actuelle préfecture du Bas-Rhin est l'ancien hôtel Klinglin. Un Klinglin figure sur les gravures représentant la réception de Louis XV à Strasbourg. La mère d'Éléonore, née Masson d'Esclans, était, elle, originaire de la Haute-Saône.

64 SERMAN, *op. cit.*, p. 175-176 et ALG, Lettre de Foullon de Doué à Anne-Pierre, 20 octobre 1836. Foullon avançait le chiffre de 2 300 000 francs de fortune pour le baron de Klinglin.

deux familles<sup>65</sup>. Louis se retrouvait ainsi à la tête d'un très vaste patrimoine dont il s'agit de faire l'inventaire<sup>66</sup>. Gardons à l'esprit toutefois l'avertissement d'Éric Mension-Rigau : « La réalité des successions est très différente de ce que laisse déduire la consultation des papiers officiels »<sup>67</sup>. Toutes sortes de sous- ou surévaluations, fausses estimations permettaient de contourner les dispositions légales des partages. Pour tenter de déjouer ce risque, utilisons non pas un document successoral, mais une pièce de la main d'Anne-Pierre, datée de 1834.

**Tableau 1. Possessions foncières d'Anne-Pierre et de Reinette en février 1834<sup>68</sup>.**

Propriété	Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise)	Lagrange (Moselle)	Dudelage (Luxembourg)	Total
Origine	Bertier <sup>1</sup>	Fouquet	Metz (achat en 1829)	
Superficie (ha)	551 <sup>2</sup>	382	256	1189
Valeur estimée <sup>3</sup> (F)	850000	550000	220000	1620000
Revenu brut (F)	28400	17000	10200	55600
Revenu net (F)	24900	15400	9100	49400

<sup>1</sup>61 ha avaient été achetés par le marquis de Fouquet après le mariage de sa fille Reinette avec Anne-Pierre. Reinette en hérita en 1827. Fondamentalement, Sainte-Geneviève venait en très grande majorité des Bertier.

<sup>2</sup>1306 arpents en réalité. S'agissait-il de la perche de 22 pieds du roi (résultat 667 hectares) ou de la perche ordinaire de 20 pieds (résultat 551 hectares) ? Cette dernière option, plus vraisemblable au vu des autres pièces, a été retenue.

<sup>3</sup>Il s'agit d'une valeur minimale, Anne-Pierre indiquant lui-même : « Ne peut être évaluée moins de ».

Tel était en 1834 l'état des propriétés foncières promises à Louis (voir schéma 1, en conclusion du prologue). Il faut y ajouter les biens acquis par son mariage en 1835 puis au décès de son beau-père le baron de Klinglin en 1863 : au minimum 105 hectares de bois à Troisfontaines, près de Sarrebourg (Moselle)<sup>69</sup>. De plus, Anne-Pierre poursuivit ses acquisitions après 1834 et jusqu'à son décès en 1848 : sans doute une cinquantaine d'hectares de bois à Sainte-Geneviève et, de façon plus assurée, environ 20 hectares à Dudelage, ce qui aurait porté les superficies de ces domaines à 600 et 275 hectares environ. L'essentiel est d'observer que la tendance était à l'augmentation du patrimoine foncier. Anne-Pierre se voulait

65 HAUPT, Heinz-Gerhard, *Histoire sociale de la France*, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993, p. 184.

66 ALG, Contrat de mariage entre Louis et Éléonore. L'article 2 donne l'entière administration des biens et revenus de l'épouse au mari : c'était donc bien Louis qui disposait de cette richesse.

67 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 9, note 4.

68 ALG, État de la fortune de monsieur le vicomte et de madame la vicomtesse de Bertier. Février 1834. Document de la main d'Anne-Pierre à usage privé, dont on peut espérer une plus grande fiabilité(?)

69 ALG, Inventaire après le décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier, établi par Legay, notaire à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1880. Les pièces relatives à la succession du baron de Klinglin et aux partages et échanges entre ses enfants sont multiples et complexes (par exemple, un dossier intitulé « affaires avec les Menthon » dont il est difficile de tirer des conclusions sûres). Retenons que le mariage entraîna un accroissement de la propriété foncière.



un investisseur avisé et un gestionnaire efficace. Il affirmait ainsi à propos de la terre de Dudelange : « Cette terre a été achetée à très bon marché 205 000 francs parce qu'elle était en très mauvais état. Déjà depuis 3 ans on y fait de nombreuses améliorations et dans quelques années sa valeur augmentera beaucoup »<sup>70</sup>.

Louis poursuivit-il cette politique après le décès de son père en 1848 ? D'après les documents relatifs à la succession de Louis, il semble que non. La superficie du domaine de Dudelange était toujours de 270 hectares en 1877. Concernant Lagrange, on relève 23 700 francs d'acquisitions face à 19 100 francs de cessions, soit un solde de 4 600 francs de propriétés acquises, ce qui ne représentait qu'un centième de la valeur estimée du domaine en 1834. À Sainte-Geneviève-des-Bois uniquement, le solde entre achats et ventes était important : 130 000 francs<sup>71</sup>. Au total, de 1848 à 1877, les possessions foncières des Bertier s'étendirent peu, et beaucoup moins que lors de la génération précédente. Peut-être Louis préféra-t-il investir ailleurs que dans la terre ? Ici aussi, force est de répondre par la négative. Les valeurs mobilières possédées par la famille existaient mais ne représentaient qu'une très faible part de sa fortune, tant en 1848 qu'en 1877 : jamais plus de quelques milliers de francs<sup>72</sup>.

La fortune de Louis, avant tout foncière, s'inscrivait dans son époque. François Roth considère que « les années 1820-1860 marquent l'apogée d'une certaine forme de civilisation rurale »<sup>73</sup>. Jusqu'aux années 1860 incluses, la Lorraine, mais aussi le Luxembourg, restaient encore profondément ruraux, l'industrialisation ne prenant son essor qu'à partir de la décennie suivante. Dans ce contexte, la terre était vue comme l'investissement par excellence, offrant une rente régulière et sans risque comparée à l'industrie ; elle permettait également d'obtenir plus facilement crédits et hypothèques, en cas de besoin<sup>74</sup>...

L'absence d'accroissement du patrimoine foncier de Louis sur 30 ans conduit à s'interroger sur ses capacités de gestionnaire, d'autant que les préoccupations paternelles à ce

---

70 ALG, État de la fortune de monsieur le vicomte et de madame la vicomtesse de Bertier. Février 1834.

71 ALG, Partage de la succession de M. le comte [Louis] de Bertier, établi par Legay, notaire à Paris. [1877/1878]. Il s'agit d'un brouillon, plus intéressant que la version définitive, car faisant disparaître de nombreux chiffres.

72 ALG, Traité entre M. le général vicomte de Bertier et M. son fils, 1<sup>er</sup> octobre 1845, Partage de la succession de M. le comte [Louis] de Bertier [1877/1878] et Inventaire après le décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier, 1<sup>er</sup> mars 1880.

73 ROTH [in] PARISSÉ, *op. cit.*, p. 374.

74 HAUPT, *op. cit.*, p. 73 et 109, ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 250.

sujet avaient été vives (voir 1.1.). Il apparaît dans les archives que Louis contracta de multiples emprunts et se trouva finalement débiteur d'une somme avoisinant les 300 000 francs. Il ne s'agit pas ici de détailler tous les emprunts souscrits mais d'essayer d'en tirer les meilleures interprétations. Tout d'abord, il semble que Louis n'arrivait pas à équilibrer ses comptes annuels : par exemple, 24 000 francs de déficit sur deux années et demi entre 1857 et 1859, alors que 10 000 francs étaient consacrés au paiement d'intérêts d'emprunts et de frais de procédure en 1856<sup>75</sup>. Une telle gestion n'aurait certainement pas plu à Anne-Pierre. La solution fut de recourir à des emprunts auprès de riches particuliers sur des durées assez courtes, dix ans au maximum, et de contracter de nouveaux emprunts pour rembourser les précédents... Bref, la dette augmenta tant et si bien que Louis s'adressa au Crédit foncier de France qui lui accorda un prêt de 260 000 francs en mai 1870, remboursable sur 60 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1930<sup>76</sup>.

On pourrait se demander si ces multiples emprunts, aux montants croissants, ne servaient pas à quelque investissement. Ce n'était pas le cas. Le prêt du Crédit foncier devait permettre de rembourser 240 000 francs de créances, ne laissant à Louis que 20 000 francs de liquidités disponibles<sup>77</sup>. Louis de Bertier n'était donc pas un investisseur, ni foncier, ni industriel. Les seules dépenses innovantes relevées concernent du drainage et la construction d'une ferme à Sainte-Geneviève-des-Bois pour 43 000 francs<sup>78</sup>. Louis semble donc avoir été un piètre gestionnaire de la fortune familiale, ce qui nous rappelle aussi, au-delà des données contextuelles, à l'échelle macro, l'importance de l'étude de l'action des individus, à l'échelle micro, pour comprendre le devenir des patrimoines. On peut supposer que les divers emprunts s'expliquaient par un niveau de vie, et donc des dépenses courantes, globalement élevées, même si Louis cherchait parfois les petites économies : en 1873, il fit baisser de 25 francs la facture établie par un peintre, pour des travaux à Sainte-Geneviève-des-Bois<sup>79</sup>.

---

75 ALG, Comptes de recettes et dépenses faites par M. Maurice Richard pour monsieur le vicomte [Louis] de Bertier pour les années 1856, 1857, 1858 et 1859.

76 ALG, Prêt conditionnel de 260 000 francs par le Crédit foncier de France à M<sup>r</sup> le vicomte [Louis] de Bertier du 14 mai 1870. Le prêt fut réalisé le 6 août 1870 alors que la guerre franco-allemande avait éclaté, et de multiples documents concernant les années 1856 à 1870 sont rassemblés dans un dossier « créances et prêts ».

77 ALG, Réalisation de prêt par le Crédit foncier de France à M<sup>r</sup> le vicomte [Louis] de Bertier, le 6 août 1870.

78 ALG, Partage de la succession de monsieur le comte [Louis] de Bertier [1877/1878].

79 ALG, Mémoire des travaux de peinture et vitrerie exécutés à Sainte-Geneviève-des-Bois pour le compte de M. [Louis] de Bertier propriétaire, courant de 1873, par Philippe, peintre à Brétigny. Annotation ; « le vicomte de Bertier prie M. Bilbau[st?] d'examiner ce mémoire qui paraît exagéré » et l'architecte corrigea en rouge à la baisse.

Un indice du côté dépensier de Louis se trouve dans cette lettre de son père regrettant son « défaut d'économie » (voir 1.1.). Les archives nous montrent aussi qu'il résidait essentiellement à Paris. Les domiciles retrouvés furent, en 1839, le 34, avenue des Champs-Élysées, en 1855, le 25, rue Saint-Dominique et, de 1870 à son décès en 1877, le 17, rue de Verneuil. Il s'agissait (et il s'agit encore) des beaux quartiers de la capitale, et qui, à cette époque, renfermaient les lieux de résidence privilégiés de l'aristocratie : le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Saint-Germain<sup>80</sup>. Les Bertier étaient locataires et leur dernier logement, rue de Verneuil, coûtait 5 000 francs par an. Déjà à cette époque, la vie à Paris était plus chère qu'en province. Par exemple, les frais funéraires d'Éléonore s'élevèrent à 5 663 francs à Paris contre 1 000 francs à Manom ; quant aux frais de dernière maladie réglés aux médecins parisiens, ils atteignirent 7 620 francs<sup>81</sup>.

Vivre à Paris, c'était sans aucun doute participer aux sociabilités d'une aristocratie riche : il fallait tenir son rang, et donc aussi se montrer prodigue. Ce qui avait fini par déplaire à Anne-Pierre à partir de la fin des années 1820 fut davantage du goût de Louis<sup>82</sup>. Ce faisant, il augmentait certes ses dépenses mais il s'affirmait aussi comme un représentant de la « meilleure noblesse de province », celle qui pouvait se permettre une double résidence entre un logement parisien et un château provincial. C'était le moyen de participer à la « fusion des noblesses provinciales en une noblesse française grâce aux salons et meublés du faubourg Saint-Germain » assurant réseaux, relations et alliances futures<sup>83</sup>. Sous cette forme, les dépenses liées à la vie parisienne pouvaient être regardées comme un « investissement social ». Le mariage d'Anatole, le fils de Louis, avec une demoiselle de la noblesse bretonne en fut, peut-être, une concrétisation.

La conclusion sur Louis propriétaire est qu'il possédait un vaste patrimoine, à une époque où la moitié des Français ne laissaient aucun héritage<sup>84</sup>. Cela lui permit une multi-résidence caractéristique de la frange la plus riche de la noblesse. Jean-Marie Wiscart établit

---

80 DAUMARD, Adeline, « Noblesses parisiennes et civilisation bourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle », [in] BRELOT, Claude-Isabelle, (dir.), *Noblesses et villes (1780-1950), Actes du colloque de Tours 17-19 mars 1994*, Éditions de la Maison des sciences de la ville, Université de Tours, 1995, p. 110-112.

81 ALG, Inventaire après décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier, 1<sup>er</sup> mars 1880. On pourrait nuancer : les frais funéraires pouvaient ne pas correspondre à la même prestation, et être plus élevés à Paris notamment pour tenir son rang au sein du milieu aristocratique, chose inutile à Manom.

82 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 105-108. « Ton maudit Paris » finit-il par écrire à Reinette. Anne-Pierre préférait Lagrange.

83 BRELOT, Claude-Isabelle, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIX<sup>e</sup> siècle », [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 95-96 et 101-103.

84 HAUPT, *op. cit.*, p. 107 et 152-154.

qu'en Picardie, seul un noble sur sept pouvait se le permettre<sup>85</sup>. Certes, moins entreprenant et énergique que son père, Louis laissait des dettes à son fils. Il lui transmettait toutefois l'essentiel : le patrimoine hérité n'avait pas été démembré, seule la terre de Sainte-Geneviève-des-Bois était hypothéquée. Une meilleure gestion permettrait de rétablir les finances.

## 1.4. Drame familial et drame national

Âgé de 18 ans seulement en 1789, Anne-Pierre avait fait face à des coups du destin qui, très tôt, avaient forgé son caractère. Si la jeunesse de Louis fut plus paisible, il ne fut pas non plus épargné par le sort à l'âge adulte. Anne-Pierre vécut un drame familial : l'assassinat de ses père et grand-père le 22 juillet 1789. Dans son esprit, cet événement faisait partie d'un drame national global appelé Révolution, propageant les idées libérales qu'il comparait volontiers à une maladie, et qu'il s'était voué à éradiquer. Pour Louis, drame familial et drame national furent séparés, et n'eurent pas le même impact sur sa vie. Le drame familial se produisit le 12 janvier 1862 avec le décès à Paris de son second fils, Ludovic de Bertier, à l'âge de 19 ans. Cette perte fut sans doute d'autant plus douloureuse qu'elle intervint dans des circonstances tragiques. Ludovic fut tué par Catherine Bernette, âgée de 21 ans, avec laquelle il entretenait une relation amoureuse. Les seuls documents retrouvés dans les archives de Lagrange sont trois coupures de presse dont voici un extrait :

Notre population a été péniblement impressionnée par la mort de cet infortuné jeune homme. On ne peut songer, sans une amère tristesse, à la fragilité des choses humaines, en présence du coup imprévu qui vient de frapper la famille de Bertier. Jeunesse, beauté, fortune, noblesse, tout ce qui embellit l'existence était réuni dans la personne de Ludovic de Bertier, et tout cela vient de s'engloutir dans le modeste caveau d'une église de village. Le drame qui a précédé et entraîné cette funèbre et douloureuse cérémonie est l'objet de plusieurs commentaires qui se partagent la créance publique. Les débats de la cour d'assises nous révéleront la vérité sur ce déplorable événement qui a vivement ému le monde parisien<sup>86</sup>.

Une seule autre archive mentionne Ludovic. Il s'agit d'une lettre de son grand-père, le baron de Klinglin : « Je trouve que Ludovic est plus doux et plus docile que l'année dernière ». Cette lettre date de 1847. Ludovic avait alors 5 ans. Pour le reste, on peut difficilement interpréter son absence des sources familiales : faut-il y voir l'effet de sa

85 WISCART, Jean-Marie, « Un contre-exemple ? La noblesse de la Somme et la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles », [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 72-74.

86 ALG, Extrait de *La Sentinelle de Thionville*, 29 janvier 1862. Une autre coupure de presse date du 25 janvier et la troisième n'est pas datée.

disparition précoce, à une époque peu renseignée dans les archives de Lagrange ? Ou bien s'agit-il d'une volonté de la famille d'oublier le drame ? Éric Mension-Rigau explique que l'unité affichée des nobles, autour de valeurs communes, cache bien des désaccords pouvant exister au sein des familles. À cause de comportements jugés déviants, par exemple le concubinage ou un mariage exogamique, un membre du groupe pouvait être exclu, au moins symboliquement<sup>87</sup>. Peut-être aurait-ce pu être le cas pour Ludovic, dès son vivant, puisqu'il semble que Louis et Éléonore, opposés à cette relation avec une fille non issue de la bonne société, le poussaient à y mettre un terme. Après sa mort, Ludovic resta longtemps occulté dans la mémoire familiale<sup>88</sup>. Quant à sa maîtresse, Catherine Bernette, elle fut condamnée à 10 ans de travaux forcés, la cour d'assises retenant le caractère passionnel et involontaire du meurtre<sup>89</sup>.

Le drame national se produisit en 1870. La France du Second Empire déclara la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Cette dernière et ses alliés du sud de l'Allemagne (Bade, Wurtemberg, Hesse et Bavière) envahirent le territoire national dès le début du mois d'août. Le 12 août, les premiers Prussiens atteignirent Thionville et le 24 août le siège était mis devant la forteresse<sup>90</sup>. La guerre surprit Louis, alors en résidence à Lagrange. Sa pratique de la multi-résidence le conduisait en effet à passer une partie de l'année sur ses terres lorraines. La suite des événements nous est ainsi contée par Jean Charles Kohn dans son *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de Lagrange* publiée en 1899 :

Pendant les débuts du siège, le comte de Bertier était resté dans son château. D'une grande indifférence au danger qui le menaçait, il voyait passer, sans s'émouvoir, les projectiles dirigés de la ville sur la batterie de la maison d'Alger [...]. Le patriotisme ardent de M. le comte de Bertier, ainsi que la position élevée qu'il occupait dans le pays, le désignaient à l'ennemi. Il avait déjà été question de l'arrêter comme otage et de l'interner dans une forteresse d'Allemagne en attendant qu'il fût autrement disposé de son sort. Quelques personnes avaient prévenu Monsieur de Bertier des projets qu'on formait contre lui. Cependant il ne tenait aucun compte de ces avertissements, lorsqu'un soir, au mois de novembre, quelques jours avant le bombardement de la forteresse, il reçut un papier sur lequel on avait griffonné que, dans une heure, il allait être arrêté et qu'un escadron de cavalerie devait partir d'Hettange-Grande pour s'emparer de sa personne. C'était vers sept heures, la soirée était sombre et pluvieuse. Ce billet ne manqua pas son effet ; quelques minutes après avoir été prévenu, le propriétaire de

---

87 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 71-72 et 76.

88 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 12 juin 2017 : « j'ai découvert l'existence de Ludovic de Bertier il n'y a pas très longtemps, je ne sais plus comment ».

89 Extrait du journal *Le Temps*, 24 mars 1862, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k221115p.texte.langFR>

90 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 182 et *La Guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, p. 404.

Lagrange monta en voiture et partit pour Dudelange, dans le Luxembourg, où il arriva à dix heures du soir<sup>91</sup>.

Ce texte ne présente pas de garantie d'objectivité. Néanmoins, étant la seule source retrouvée sur Louis face à la guerre, il est indispensable de l'utiliser et il est intéressant de le citer de façon exhaustive. L'auteur ne s'attache pas vraiment aux opérations militaires et préfère mettre en avant le flegme et le courage de Louis, échappant à un escadron de cavalerie lancé à sa recherche. On ne peut se prononcer sur la véracité des faits rapportés, mais deux choses peuvent être remarquées à travers ce récit. La première est que Louis était un notable, disposant d'un réseau local pouvant lui venir en aide (« position élevée », « quelques personnes avaient prévenu », « il reçut un papier »). On pourrait même se demander si ce ne fut pas l'officier allemand en charge de son arrestation qui lui fit transmettre cet avertissement, dans une forme de courtoisie nobiliaire. Les aristocrates considéraient en effet appartenir, par-delà nations et frontières, à un même monde<sup>92</sup>. La seconde impression est celle d'un Louis attentiste derrière les murs de son château. On retrouve ici sa passivité, son retrait déjà constatés précédemment. Si, encore une fois, Louis en faisait peu, il assura toutefois l'essentiel, à savoir sa liberté, par une fuite à la dernière minute vers son domaine de Dudelange, au-delà de la frontière<sup>93</sup>.

Jean Charles Kohn relate que, suite au départ de Louis, Lagrange subit des tirs. Les carreaux volèrent en éclats, les façades tournées vers la forêt furent criblées de balles. Le château fut investi et occupé par les Prussiens<sup>94</sup>. Thionville ne représentait qu'un faible enjeu. Dans les premiers temps, le siège ne fut pas vraiment effectif. La défense de la ville fut compromise suite à la capitulation de Metz, le 28 octobre. Thionville capitula à son tour, le 24 novembre 1870, après 48 heures de bombardements. La guerre, elle, se poursuivit jusque janvier-février 1871. Le traité de paix, signé à Francfort le 10 mai 1871, était sévère pour la France vaincue. Une partie de son territoire était occupé en garantie du versement d'une

---

91 KOHN, Jean Charles, *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de La Grange, tome second, Histoire de la seigneurie de La Grange*, Luxembourg, Worré-Mertens, 1899, p. 277. L'histoire fut peut-être toute différente (2.2.)

92 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 338.

93 Anatole, le fils de Louis, servait alors dans l'armée et se trouvait assiégé dans Strasbourg. Louis, ancien militaire, voulut-il lui aussi faire front, et donc rester à Lagrange ? Il ne s'agit ici que d'une hypothèse, non documentée.

94 KOHN, *op. cit.*, p. 278-279. Pour l'anecdote, il est précisé que ces derniers ne trouvèrent pas la cave aux vins fins, par précaution préalablement murée.

indemnité de 5 milliards de francs et l'Alsace ainsi qu'une partie de la Lorraine étaient cédées à une Allemagne désormais unifiée (*Deutsches Kaiserreich*)<sup>95</sup>.

Une clause du traité de Francfort accordait un droit d'option aux habitants des provinces cédées qui y étaient nés : ils pouvaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1872, choisir de conserver la nationalité française. Ce choix était cependant assorti de la condition de transférer son domicile en France : les optants devaient donc quitter l'Alsace-Lorraine allemande et émigrer en France (article 2 du traité de Francfort). Le travail détaillé d'Alfred Wahl sur la question de l'option dresse un bilan global de 150 000 optants pour 50 000 émigrés effectifs seulement. Les Allemands annulèrent les options de beaucoup de ceux qui ne portaient pas, sans que cela fût systématique<sup>96</sup>. Alfred Wahl montre aussi toutes les complications administratives engendrées par l'option et précise que ce ne fut que le 30 mars 1872 que le ministre de la Justice envoya ses instructions à ce sujet aux préfets : tous les individus nés en Alsace-Lorraine et résidant en France devaient, s'ils ne souhaitaient pas devenir allemands, opter avant le 1<sup>er</sup> octobre 1872<sup>97</sup>. Louis, né à Lagrange en 1808, fut concerné par ce choix. Lui qui résidait essentiellement à Paris opta le 26 avril 1872 à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement<sup>98</sup>.

Louis disposait de trois domiciles : un à Paris, un à Dudelange (Luxembourg) et un à Lagrange (désormais en Allemagne)<sup>99</sup>. Ce que Claude-Isabelle BreLOT qualifie de double résidence ou multi-résidence le mettait à l'abri d'un déménagement, condition rédhibitoire pour beaucoup de candidats à l'option. Il pouvait rester français, habiter son domicile parisien et continuer à venir séjourner à Lagrange. En effet, le traité de Francfort ne remettait pas en cause le droit de propriété : « Ils [les sujets français] seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne » (article 2). La majorité des grands propriétaires fonciers de Lorraine annexée firent comme Louis. Ainsi, le recensement de 1887 dénombra, parmi les 896 propriétaires d'exploitations supérieures à 50 hectares, 556 français, 325 Alsaciens-Lorrains [non optants], 9 Allemands [non Alsaciens-Lorrains, *Altdeutsche*] et 6

---

95 ROTH, *La Guerre de 1870*, notamment p. 402-405.

96 WAHL, Alfred, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974, p. 9-10, 60-61, 147-153.

97 *Ibidem*, p. 83.

98 ALG, Option pour la nationalité française par monsieur le vicomte Louis René de Bertier le 26 avril 1872.

99 Seuls Lagrange et Paris étaient réellement utilisés. Ce domicile luxembourgeois se situait dans le « château » de Dudelange, faisant partie du « bloc central » du domaine acquis en 1829 (voir troisième partie, 1.1.1.1.).

étrangers<sup>100</sup>. Plus de 15 ans après l'option, près des deux tiers des grands domaines restaient aux mains de Français, dont la plupart étaient forcément des optants.

Louis n'hésita sans doute pas un seul instant entre les nationalités française et allemande. Tout son univers était français : la vie parisienne, les terres des Bertier à Sainte-Geneviève-des-Bois, l'alliance avec les Klinglin, le statut de militaire français de son fils Anatole (voir 2.3). Jean Charles Kohn parle même de « patriotisme ardent » (voir *supra*). Lagrange et Dudelage étaient certes en terre germanophone mais le français, parlé à Thionville, avait progressé jusqu'à Manom au cours du Second Empire. Quant au Luxembourg, le français y était la langue de l'élite ainsi que la langue administrative de fait<sup>101</sup>. Denis Scuto écrit, en introduction à son étude sur la nationalité luxembourgeoise : « Le XIX<sup>e</sup> siècle a été "le siècle des nationalités" mais aussi le siècle de la nationalité »<sup>102</sup>. L'option prévue par le traité de Francfort posait cette question. La noblesse, particulièrement sa frange la plus riche, avec l'étendue de ses réseaux et de ses alliances, pouvait se trouver en difficulté face à un tel choix. Les Bertier n'hésitèrent pas, mais attendirent les derniers mois pour opter (voir *supra*). La pratique de la résidence à Paris avait concouru à la fusion des noblesses provinciales en une noblesse désormais française<sup>103</sup>. Les Bertier restaient français, mais la terre à laquelle ils étaient le plus attachés se trouvait désormais à l'étranger, qui plus est, dans un pays avec lequel l'inimitié était forte. Les conséquences de cette situation seront étudiées dans la troisième partie de ce prologue intitulée « perspectives ».

## Conclusion sur Louis de Bertier

Le côté fragmentaire des sources relatives à Louis font que sa biographie recèle moins de certitudes que d'hypothèses et d'interrogations. Il reste ainsi chez Louis un côté énigmatique qui en fait le moins bien connu des propriétaires de Lagrange. Peu de papiers privés furent conservés, et ce brouillon du testament d'Éléonore renforce cette impression de

---

100 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 222.

101 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 172 et TRAUSCH, Gilbert, (dir.), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un « petit pays »*, Toulouse, Privat, 2003, p. 216-217. Les Bertier parlaient sans doute l'allemand (voir 3.4.)

102 SCUTO, Denis, *La nationalité luxembourgeoise (XIX<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles). Histoire d'un alliage européen*, Éditions de l'université de Bruxelles, 2012, p. 3.

103 BRELOT, [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 103.



flou : « Je désire que les papiers contenus dans l'armoire de la lingerie qui sont des papiers intimes soient détruits ou brûlés par mon fils avec le concours de M. de Dardagny »<sup>104</sup>.

Ceci étant dit, par rapport à son père Anne-Pierre, Louis se caractérisait par la passivité et le retrait, dans les affaires politiques, militaires et sans doute aussi dans la pratique religieuse. Face aux crises, comme la guerre de 1870, il se montra toujours plus réactif que proactif. Cette inactivité se retrouve jusque dans les archives : alors que Jean comme Anatole avaient déjà classé certains papiers de leur vivant, ce fut Anatole qui regroupa en un dossier les « états de service de [son] père ». Louis peut donc se résumer à la figure d'un grand propriétaire terrien. Ainsi, si pour désigner Anne-Pierre il est d'usage de parler du « général », on pourrait qualifier Louis de « rentier ». Il était, sans nul doute, dépensier et la fortune familiale s'effrita. Son patrimoine restait cependant plus que confortable. Ses « nombreuses relations d'affaires et autres à Paris<sup>105</sup> » l'inscrivaient dans une sociabilité des élites en général, légitimiste en particulier, et il conservait sur ses différents domaines fonciers une position sociale inégalable.

Louis fut ce que l'on appelait alors un notable. Heinz-Gerhard Haupt voit dans ce concept regroupant aristocrates et grands bourgeois une particularité française. Entre la société d'ordres d'avant la Révolution et la société de classes née de l'industrialisation, il y aurait une société des notables dans laquelle origine (la famille) et fonction (la propriété) se conjugueraient pour obtenir reconnaissance et pouvoir sociaux<sup>106</sup>. Christophe Charle, lui aussi, parle d'une France dominée par le modèle des notables, appuyés sur la possession de la terre. D'après lui, ce modèle persisterait jusqu'aux années 1870, supplanté alors par la mise en place d'une méritocratie républicaine provoquant ce que Daniel Halévy appela la « fin des notables »<sup>107</sup>. Louis vivait donc la fin d'une époque, dans une position élevée, et avec prodigalité. Il mena sans doute, mais, encore une fois, sans certitude, une vie très agréable et confortable, qui ne pouvait cependant être poursuivie sans souci après lui, les dettes augmentant.

---

104 ALG, Brouillon de testament d'Éléonore de Klinglin, sans date.

105 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 13 mai 1847. À la recherche de fonds, le baron de Klinglin sollicita prioritairement Louis par rapport à ses deux autres gendres, « les Menthon, dont les relations sont restreintes ».

106 HAUPT, *op. cit.*, p. 105-107.

107 CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2015 [1991], p. 11 et 42. Nous verrons plus tard que, si les « notables » ne représentent plus par la suite un grille de lecture valide, les membres du groupe ne disparaissent pas, mais défendent, voire, maintiennent leurs positions économiques et politiques ainsi que leur distinction culturelle et sociale.

Un autre monde allait disparaître avec la génération de Louis. C'était celui d'une France rurale et agricole. L'essor industriel ne se fit véritablement sentir que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en Lorraine. Quant à l'arrondissement de Thionville, où Louis possédait des biens, François Roth le présente comme encore exclusivement rural en 1870, à l'exception des forges d'Hayange (famille de Wendel) et d'Ottange (famille d'Hunolstein)<sup>108</sup>. En ce qui concerne le Luxembourg, Denis Scuto indique que ce ne fut qu'à partir de 1870 que les conditions du démarrage industriel furent réunies. « Encore faut-il trouver des acteurs économiques dotés de l'esprit d'initiative nécessaire<sup>109</sup>. » On imagine mal Louis occuper ce rôle. Il ne réalisa apparemment aucun investissement industriel, même lorsque l'occasion se présenta. En effet, son beau-père, le baron de Klinglin, avait remis en activité un haut-fourneau à Saint-Loup (Haute-Saône) et possédait une verrerie à Vallerystahl (commune de Troisfontaines, Moselle). La crise économique de 1847-1848 le frappa durement et ses créanciers lui réclamèrent 200 000 puis 400 000 francs. Ne pouvant plus hypothéquer, il sollicita Louis, afin que lui-même ou certaines de ses relations investissent dans l'affaire : « J'ai l'intime conviction que si vous voulez sérieusement m'aider encore pendant deux ans nous approcherons du premier résultat plutôt que du [mot illisible] et cela en vaut la peine »<sup>110</sup>. Louis ne réagit pas, ou trop peu, et le baron de Klinglin constata quelques années plus tard : « Par des circonstances malheureuses j'ai perdu une grande partie de ma fortune »<sup>111</sup>. À une seule occasion, Louis semble avoir manifesté un intérêt industriel : il aurait tenté, sans succès, d'acheter une concession minière à Dudelange en 1870<sup>112</sup>. Louis et Éléonore décédèrent dans leur domicile de la rue de Verneuil le 27 juin 1877 et le 17 août 1880 respectivement, à l'âge de 68 et 64 ans. Le monde changeait, s'industrialisait, s'internationalisait. Anatole, leur seul héritier, allait-il suivre les choix de Louis, au risque de compromettre à terme le patrimoine familial et donc l'assise de la position sociale de la famille ?

---

108 ROTH [in] PARISSÉ, *op. cit.*, p. 375 et ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 168-169.

109 SCUTO, *La nationalité luxembourgeoise*, p. 34.

110 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 13 mai 1847. Le mot « sérieusement » est souligné deux fois.

111 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 1<sup>er</sup> janvier 1855. Cette ruine du baron pourrait expliquer l'héritage finalement réduit d'Éléonore (voir 1.3)

112 KOVACS, *op. cit.*, p. 107-108.

## 2. Anatole de Bertier (1839-1903) : un investisseur au temps de l'industrialisation

René Auguste Anatole de Bertier naquit le 2 octobre 1839 au 34, avenue des Champs-Élysées à Paris<sup>113</sup>. Si la jeunesse de Louis est relativement bien documentée à travers les écrits d'Anne-Pierre, il n'en est pas de même des jeunes années d'Anatole. Louis était en effet, sans doute, un piètre conservateur de documents (voir *supra*). Dans les archives familiales, deux pièces uniquement évoquent Anatole enfant ou jeune homme. La première est l'une des coupures de presse relatives au meurtre de Ludovic en 1862. On y apprend que, deux ans auparavant, Anatole s'était signalé par son courage, en tentant de combattre un incendie dans la tuilerie du domaine de Lagrange, ce qui lui valut une jambe cassée<sup>114</sup>. La seconde archive mentionnant Anatole est une lettre du baron de Klinglin, son grand-père maternel :

Quant à ce charmant Anatole -ce sera je l'espère un jeune homme excellent- toutes ses inclinations sont bonnes et avec cela il a beaucoup de raison. Vous savez que j'ai toujours eu une prédilection pour lui -cela n'a aucun inconvénient pour un grand-père<sup>115</sup>.

Ces deux mentions d'Anatole sont pleines de promesses : gentillesse et raison du garçon de 8 ans et courage du jeune homme de 20 ans. Bien qu'indirectement détectable ici, il est intéressant de constater que ces deux uniques pièces se rattachent à ce qui allait faire la différence entre Anatole et son père Louis : un long engagement militaire ainsi que l'intérêt pour l'industrie. Rappelons que le baron de Klinglin était un industriel et qu'il avait tenté d'intéresser Louis au financement de ses activités. Il est impossible de déterminer quelle proximité Anatole pût avoir avec son grand-père, et si ce fut ce dernier qui lui fit découvrir le monde de l'industrie<sup>116</sup>. Nul doute que le baron de Klinglin trouva chez le jeune garçon une oreille plus attentive et des yeux plus émerveillés que chez Louis. Mais, avant d'étudier ce qui fit l'originalité et l'importance d'Anatole dans la dynastie des Bertier, il convient de répertorier les éléments de continuité avec son père.

---

113 ALG, Extrait des minutes des actes de naissances reconstitués en vertu de la loi du 12 février 1872 de l'ancien 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris. Année 1839. Fait à Paris le 4 août 1896.

114 ALG, Coupure de presse tirée de *la Sentinelle de Thionville*, 25 janvier 1862.

115 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 2 décembre 1847. Il s'agit d'une longue lettre, déjà citée, dans laquelle il est surtout question des difficultés financières du baron, relatives à sa verrerie.

116 Il faudrait, pour ce faire, se renseigner sur l'existence, le devenir et la localisation des archives des Klinglin.

## 2.1. Les éléments de continuité avec Louis

Ces éléments de continuité peuvent être regroupés en trois catégories principales à envisager successivement : d'abord, les pratiques sociales au sens large, puis le caractère toujours foncier de la fortune et enfin, une fois encore, le décès d'un enfant. En ce qui concerne les pratiques sociales, la double résidence fut maintenue. Les adresses parisiennes successives dont font mention les archives furent les suivantes : le 44, boulevard de la Tour Maubourg en 1875, le 17, rue de Berri de 1884 à 1887 et le 11 bis, rue Jean-Goujon à partir de 1896. Tout comme Louis, Anatole résidait donc dans les beaux quartiers, traditionnellement aristocratiques, qu'étaient les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain<sup>117</sup> :

Le comte de Bertier était une des grandes figures de la Lorraine qu'il habitait, en été seulement, en son château de Lagrange ; Paris avait toutes ses préférences et ses beaux salons de la rue Jean-Goujon étaient le lieu de prédilection pour l'aristocratie lorraine habitant la capitale<sup>118</sup>.

Comme le révèlent ces lignes, l'intérêt d'une domiciliation parisienne -et d'une vie effective dans la capitale- résidait aussi dans des contacts facilités avec les autres nobles, mais aussi avec les instances du pouvoir, avec les évolutions de la mode, etc, autant de critères devant perpétuer l'appartenance à l'élite<sup>119</sup>. Fut-ce ainsi qu'Anatole rencontra Henriette de Kergariou, une demoiselle issue de la noblesse bretonne avec laquelle il se maria le 15 septembre 1874 ? Il s'agit là d'un exemple de ce que Claude-Isabelle BreLOT appelle un « mariage lointain ». Impossibles aux couches inférieures de la noblesse ne pratiquant pas la multi-résidence et ne disposant pas de contacts ni relations à Paris, ces mariages permettaient aux couches supérieures du groupe -dont les Bertier faisaient partie- de belles alliances<sup>120</sup>. Tout comme pour Louis, le mariage d'Anatole revêtait un caractère homogamique fort. L'épouse, Henriette, apportait un héritage estimé à près de 500 000 francs. De plus, elle appartenait à une famille qui partageait les sentiments légitimistes des Bertier, les parrain et marraine d'Henriette de Kergariou n'étant autre que le comte et la comtesse de Chambord<sup>121</sup>.

---

117 DAUMARD, [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 110-112.

118 ALG, Coupure de presse de la *Libre Parole*, 8 septembre 1903, suite au décès d'Anatole.

119 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 454-455.

120 BRELOT, [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 99-100.

121 ALG, Extrait de baptême de Henriette de Kergariou et Contrat de mariage, 10 septembre 1874. On retrouve aussi chez les Kergariou une ferveur religieuse forte. Dans une lettre à valeur de testament du 1<sup>er</sup> mai 1859, le comte de Kergariou, père d'Henriette, souhaitait à ses enfants la foi, avant toute autre chose.

Anatole restait donc, à la suite de ses père et grand-père, inscrit dans un réseau nobiliaire marqué par une fidélité politique au légitimisme ; et, à la suite de son père Louis, cela ne se traduisit pas en engagement politique actif. Les archives conservées ne révèlent aucune activité en lien avec la tentative de restauration monarchique de 1873. Ce retrait des affaires politiques s'observait-il aussi sur le terrain religieux ? Anatole aurait fait montre d'une plus grande piété religieuse que son père, comme semble l'indiquer une lettre de l'évêque de Metz, reçue suite au décès de sa fille (voir *infra*) : « Vous trouverez dans votre foi vive et dans vos sentiments de piété la force de supporter un aussi rude coup »<sup>122</sup>. De plus, on le voit -d'après les archives conservées- financer les paroisses de façon plus importante que son père. Le conseil de fabrique de l'église de Manom perçut ainsi, en 1880, un titre de rente français à 3% [capital d'environ 500 francs] en faveur de la célébration de messes ; en 1887, il obtint 800 marks ou 1000 francs pour la restauration du presbytère<sup>123</sup>. Anatole fit également construire une chapelle dans le cimetière de Manom<sup>124</sup>. À Dudelange, les dépenses furent plus élevées. D'une part, en 1880, 6 000 francs furent donnés à la fabrique de l'église, à charge pour cette dernière de les placer en obligations de l'État ou des communes, afin de payer les services religieux attendus en contrepartie. Ce capital, simplement placé en dépôt à la jeune banque nationale du Luxembourg, fut victime de la faillite de l'établissement en 1881, qui ne laissa subsister que 2 070 francs. Anatole réinjecta 3 930 francs afin de reconstituer le capital initial. D'autre part, à la fin des années 1880, il dépensa près de 10 000 francs pour financer la construction d'une nouvelle chapelle au sommet du mont Saint-Jean<sup>125</sup>. Il s'agissait d'un lieu traditionnel de pèlerinage, ainsi évoqué dans l'une des archives :

Le Mont Saint-Jean est le dernier contrefort nord de la chaîne du Jura qui parcourt la Lorraine [sic]. Sur le sommet spacieux où l'on [veut?] avoir trouvé des restes de fortifications romaines se trouvaient autrefois un château dont on peut encore voir les fondations et les fossés et l'église paroissiale de Dudelange aujourd'hui transformée en chapelle de pèlerinage<sup>126</sup>.

Anatole dépensa donc, au minimum, 20 000 francs à Dudelange. On peut interpréter ces dépenses comme un retour vers plus de ferveur religieuse, mais il faudrait pouvoir les

---

122 ALG, Lettre de monseigneur Louis, évêque de Metz, à Anatole, 16 janvier 1891. Il peut aussi s'agir d'une formule convenue. Il faudrait mieux connaître le degré de proximité entre les deux hommes.

123 ALG, Extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église de Manom, 20 avril 1880 et 19 juin 1887. Le mark fut introduit progressivement en Alsace-Lorraine devenue allemande.

124 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 26 juin 2017.

125 ALG, Arrêté grand-ducal, 18 janvier 1892 et Travaux de restauration exécutés sous la direction de M. R. Jacquemin, architecte à Metz pendant le courant des années 1885, 1886, 1887 et 1888. Sur l'histoire monétaire du Luxembourg, voir [http://www.bcl.lu/fr/apropos/histoire\\_monetaire/index.html](http://www.bcl.lu/fr/apropos/histoire_monetaire/index.html)

126 ALG, Document manuscrit relatif à Dudelange, sans titre ni auteur ni date.

comparer aux pratiques d'autres familles de la noblesse locale pour une meilleure évaluation. Il faut aussi remarquer que ces prodigalités, à Dudelange notamment, n'avaient pas qu'une simple signification religieuse ; elles avaient aussi une dimension sociale. Anatole était, par ses possessions foncières et ses investissements industriels (voir 2.2. et 2.3.), l'une des toutes premières personnalités de Dudelange. Ses donations, ses investissements relevaient donc aussi d'un paternalisme vecteur de contrôle sur la population. Jean-Luc Mayaud, dans un article sur les rapports entre noblesse et paysannerie, insiste sur l'importance de ces legs et de cet évergétisme dans le village, qui étaient aussi un moyen de faire accepter les inégalités sociales persistantes<sup>127</sup>. D'une façon moins critique, cela entretenait aussi tout un réseau à l'échelle locale que l'on peut identifier lors des obsèques d'Anatole en 1903. On retrouve, à travers la liste des couronnes offertes, la ville de Thionville, le conseil municipal de Manom, le *Kreisdirektor*, le conseil d'administration de l'usine de Dudelange, le personnel des usines ainsi que des notables en leur nom propre, essentiellement des membres de la noblesse et/ou de l'industrie locale<sup>128</sup>.

Anatole de Bertier occupait une position sociale très élevée, aussi bien à Paris qu'en Lorraine ou au Luxembourg. Une dernière preuve en sont les liens avec la famille grand-ducale. Les archives de Lagrange révèlent qu'Anatole et Henriette furent invités à venir dîner au palais le 10 décembre 1896, un repas auquel participaient 15 convives en tout. Un an plus tôt, en 1895, le grand-duc Adolphe s'était invité à déjeuner à Lagrange. Un aide de camp avait fait parvenir les consignes suivantes à Anatole :

Comme c'est encore le matin la redingote serait suffisante mais cela dépend de vous. La place à table serait à droite de Madame la Comtesse. Comme je vous le disais un déjeuner simple, une soupe légère, un bon plat d'œufs seront très agréables à S[on] A[ltesse] R[oyale] parce qu'il y est accoutumé. Pour le reste votre excellente cuisinière saura s'en tirer à merveille. Son A[ltesse] R[oyale] compte passer 1 ½ [une heure et demie] chez vous<sup>129</sup>.

« Votre excellente cuisinière » n'était sans doute pas ici une formule de politesse et témoignait donc d'une certaine familiarité entre les destinataires. Cette proximité avec la famille grand-ducale et son entourage confirme donc le maintien, voire l'amélioration, par

---

127 MAYAUD, Jean-Luc, « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914 : des rapports d'exclusion ? », [in] BRELOT, p. 61-67.

128 ALG, Liste des couronnes offertes aux obsèques d'Anatole, dressée par Jean de Bertier, son fils.

129 ALG, Carton d'invitation à venir dîner au palais le 10 décembre 1896. et Lettres du baron de Syberg, 21 et 23 janvier 1895. Le Grand-duc vint sans doute déjeuner immédiatement après le 23, puisqu'il avait été demandé une réponse par télégraphe à la lettre du 21, pour plus de rapidité.

Anatole de la position sociale éminente occupée déjà avant lui par Louis et par Anne-Pierre. Pour tenter d'en savoir plus sur les sociabilités développées par Anatole et Henriette au Luxembourg, nous avons sollicité les archives de la maison grand-ducale. Edith Leiner répondit n'y avoir trouvé aucune information utile, en précisant que le fonds contient « peu de documents de cette époque et malheureusement aucun journal documentant les visites et réceptions de S.A.R. le Grand-Duc Adolphe des années 1895-1896 »<sup>130</sup>. Ajoutons que le souverain accéda au trône luxembourgeois en 1890, à l'âge de 73 ans. Préférant résider dans ses propriétés allemandes, il laissa Paul Eyschen diriger le pays<sup>131</sup>. Il ne faut ainsi peut-être pas surévaluer les contacts forgés par Anatole et Henriette. On peut donc les classer comme des éléments de continuité avec la génération précédente, plutôt que comme des nouveautés.

Un deuxième point commun entre Anatole et son père est la permanence d'une propriété foncière considérable. Cela fut facilité par le fait qu'Anatole était le seul héritier de ses parents depuis la mort tragique de son frère Ludovic en 1862 (voir 1.4.). Suite aux décès de Louis et d'Éléonore, en 1877 et 1880, Anatole hérita donc des domaines de Sainte-Geneviève-des-Bois, Lagrange, Dudelange, ainsi que des biens issus des Klinglin, au minimum 100 hectares de bois à Troisfontaines (Moselle) et peut-être aussi une partie des terres de Saint-Loup (Haute-Saône). La succession de Louis, arrêtée en 1878, estima Sainte-Geneviève-des-Bois à 1 250 000 francs et Dudelange à 500 000 francs<sup>132</sup>. Anne-Pierre les avait évalués à 850 000 et 200 000 francs respectivement en 1834 (voir 1.3.) Même en restant prudent (mise en garde d'Éric Mension-Rigau sur les chiffres manipulés dans les successions et intégration d'une inflation pourtant faible au XIX<sup>e</sup> siècle), force est de constater que la valeur des terres des Bertier s'était fortement appréciée. C'était particulièrement le cas à Dudelange, où la progression dépassait les 100%. Anatole bénéficiait de la situation très avantageuse de ses domaines : proximité de la capitale pour Sainte-Geneviève-des-Bois et développement de l'industrie sidérurgique à Dudelange.

En 1874, son mariage avec Henriette de Kergariou accrut encore son patrimoine. Cette dernière apportait en héritage de ses père et oncle décédés 21 biens fonciers, répartis sur 8 communes des Côtes-du-Nord [actuellement Côtes-d'Armor]. Ils représentaient une superficie totale de près de 200 hectares, pour une valeur estimée à près de 500 000 francs ou

---

130 LEINER, Edith, (archiviste de la maison grand-ducale), Courriel à l'auteur, 18 août 2022.

131 KREINS, Jean-Marie, *Histoire du Luxembourg*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2015 [1996], p. 83.

132 ALG, Partage de la succession de monsieur le comte [Louis] de Bertier [1877/1878] et Inventaire après le décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier, 1<sup>er</sup> mars 1880.

18 000 francs de rente annuelle. Il faut y ajouter le château des Rosaires à Plérin, un autre héritage Kergariou dont il sera question à propos de Jean de Bertier<sup>133</sup>. La stratégie matrimoniale des Bertier se révélait efficace. Anatole, tout comme Louis, avait épousé une riche héritière. Encore une fois, la fortune de la famille restait avant tout foncière. La part des biens mobiliers était restreinte. Attribués à Éléonore lors du règlement de la succession de Louis, ils ne furent estimés qu'à 58 000 francs : cela représentait moins de 2% de la fortune familiale.

Le patrimoine foncier des Bertier était considérable. Louis toutefois, sans doute par un train de vie élevé et une gestion sans rigueur, n'avait pas su l'accroître ; il l'avait même fragilisé par la contraction de dettes croissantes qui atteignirent les 260 000 francs en 1870 (voir 1.3.). Anatole se montra sans doute meilleur gestionnaire. Dès 1880, une partie du prêt avait été remboursée par anticipation et il ne restait plus que la moitié du capital à rembourser. Certes, il conclut de nouveaux prêts par la suite et l'endettement initial de 260 000 francs fut retrouvé, à une différence près : il ne s'agissait plus désormais d'emprunter pour rembourser des créanciers, il était question d'investir<sup>134</sup>. Ces investissements concernaient en partie la terre et sont relativement bien documentés. Le tableau suivant donne un aperçu simplifié des acquisitions foncières réalisées par Anatole à Dudelange, Kayl et Bettembourg, trois communes limitrophes du sud du Luxembourg.

---

133 ALG, Contrat de mariage d'Anatole et Henriette, 10 septembre 1874 et Service historique de la Défense (SHD), GR 5YE 39915, Rapport fait au ministre le 17 août 1874 sur une demande de permission de mariage [d'Anatole]. Dans ce dernier document, l'évaluation de la dot d'Henriette est légèrement inférieure : 450 000 francs en valeur, et 16 000 francs en revenu annuel. Ni les archives de Lagrange ni la mémoire familiale ne permettent de savoir précisément comment les Rosaires échurent à Henriette : « je ne sais pas grand-chose sur les Rosaires, pour ne pas dire rien du tout. J'ai, effectivement, toujours entendu dire que c'était une propriété Kergariou, ce qui est assez logique. Je pense que l'ensemble a été acheté au début du XIX<sup>e</sup> siècle » (SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 12 juin 2017).

134 ALG, Lettre du gouverneur du Crédit foncier de France, 6 janvier 1880, Acte conditionnel de prêt et Contrat conditionnel de prêt par le Crédit foncier de France, 28 mars 1884 et 14 janvier 1886.



**Tableau 2. Acquisitions foncières réalisées par Anatole de Bertier  
à Dudelange, Kayl et Bettembourg, 1880-1903<sup>135</sup>.**

Année	Nombre de parcelles	Surface (ares)	Prix (francs)	Année	Nombre de parcelles	Surface (ares)	Prix (francs)
1880	4	147	1940	1892	<i>6</i>	<i>102</i>	5190
1881	18	315	14890	1893	3	26	630
1882	9	176	4510	1894	2	70	1040
1883	9	223	12720	1895	1	16	500
1884	7	65	960	1896	3	?	2780
1885	4	33	410	1897	3	38	1080
1886	2	42	1500	1899	3	29	480
1888	2	17	200	1900	1	?	800
1889	<i>1</i>	?	100	1901	5	25	2250
1890	4	33	390	1902	2	?	2220
1891	6	78	3230	Total	<i>90</i>	<i>1435</i>	57820

Les chiffres en italique indiquent une valeur minimale : certains actes furent rédigés en allemand, dans une écriture trop difficile à lire, ne permettant pas de retrouver le nombre exact de parcelles et de surfaces correspondantes.

Il est frappant de constater le rythme très régulier des acquisitions : 1887 et 1898 seraient les deux seules années sans achat. On observe aussi le morcellement de la propriété foncière (superficie moyenne des parcelles inférieure à 20 ares) et le prix très inégal, de 10 à 60 F/are. Cette dernière observation correspond à la nature différente des terres acquises : forêt, terre cultivable, prés ou vigne. Le détail des archives révèle sans surprise qu'Anatole était intéressé aux agrandissements par contiguïté (« entre l'acquéreur des deux côtés »), sans que cela fût cependant systématique. Il opéra aussi des ventes dans ces mêmes communes, mais pour 20 000 francs seulement<sup>136</sup>. Petit à petit, Anatole étendait donc ses propriétés au Luxembourg. Anne-Pierre, son grand-père, avait en 1829 initialement acquis 256 hectares à Dudelange et à Kayl. Un document de 1898 attribuait à Anatole 270 hectares sur la seule commune de Dudelange et il semble avoir détenu plus de 290 hectares en incluant Kayl et Bettembourg, le total étant estimé à 550 000 francs<sup>137</sup>. Bref, le domaine de Dudelange s'agrandissait et s'appréciait. Un calcul simple tiré du tableau qui précède donne une valeur

135 ALG, Acquisitions foncières. Les actes de vente sont tous regroupés dans un même carton. Ils furent établis par les notaires suivants : Brasseur à Esch, Baldauff puis Thilges à Hellange, Sibenaler à Rémich et Faber à Bettembourg.

136 ALG, Acquisitions foncières. Ventes des 16 octobre 1883, 31 mars 1898 et 23 novembre 1899.

137 ALG, *Kataster-Revision von 1898. Gemeinde Düdelingen. Güterzettel für Bertier Anatolius (Graf von) zu Schloss Lagrange bei Diedenhofen* et Estimation des immeubles situés sur les territoires des communes de Bettembourg, Kayl et Dudelange et inscrits au cadastre au nom de M. le comte Anatole de Bertier, sans date.

moyenne d'environ 3 000 francs par hectare, ce qui correspond au prix des meilleures terres agricoles de l'époque<sup>138</sup>. Nous expliquerons par la suite (voir 3.3.) comment ces terres du sud du Luxembourg furent amenées à jouer un rôle essentiel dans l'industrialisation même si cela ne concerna qu'une partie minoritaire du domaine possédé. Anatole restait donc à Dudelange un grand propriétaire terrien bénéficiant de la rente foncière, à l'instar de son père Louis. Le domaine était géré par un intendant, François Klepper, que l'on voit agir au nom d'Anatole dans tous les actes notariés relatifs aux acquisitions.

À Sainte-Geneviève-des-Bois aussi, Anatole restait un rentier. Il chercha à accroître et optimiser les revenus tirés du domaine : poursuite des drainages engagés par Louis, achat avec son fermier d'un chemin de fer Decauville pour enlever les récoltes et, surtout, développement de l'extraction de la pierre meulière. Cette dernière était alors utilisée comme matériau de construction dans une agglomération parisienne en pleine croissance. Son extraction rapporta à Anatole 18 000 francs pour la seule année 1887<sup>139</sup>. On remarque donc que, derrière la continuité avec Louis, une réorientation était en cours, marquée par la diversification des sources de revenus. Précisons que le développement d'une activité extractive sur le domaine suscita des conflits d'usage. En effet, l'extraction de la pierre meulière nécessitait préalablement le défrichement des parcelles concernées et entraînait la perte des droits des communes sur les forêts (droit d'usage au bois mort et au ramassage de l'herbe). Les communes protestèrent aussi contre la disparition des chemins et saisirent la justice. Au départ, Anatole avait espéré payer le prix minimal pour racheter les droits d'usage. En 1888, pour un litige portant sur une parcelle de 15 hectares, il proposa 50 francs à chaque commune, puis très vite 120 francs. En 1897, un jugement étendu à toute la forêt de Corbeil indiqua que les experts avaient proposé 10 000 francs d'indemnités, mais que les communes réclamaient 46 000 francs. Le tribunal trancha et fixa le rachat des droits à environ 25 000 francs. La majorité des communes plaignantes fit appel. La cour d'appel de Paris « tenant compte de la perpétuité de la commune [et] de la baisse de valeur de l'argent qui est une loi économique » releva en 1900 la somme due à 37 000 francs<sup>140</sup>. Malgré tout, Anatole avait

---

138 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 249. François Roth indique qu'un hectare de terre labourable autour de Metz valait de 800 à 3 200 marks. Cela correspondait plus ou moins à la même somme en francs (voir *supra*, « 800 francs ou 1 000 marks » pour la restauration du presbytère de Manom en 1887. Le chiffre de 3 000 francs par hectare est obtenu en tenant compte de la sous-évaluation des superficies acquises.

139 ALG, Bail par M. le comte [Anatole] de Bertier à M. et Madame Bisson [ses fermiers], 11 juin 1887 et Modification de bail entre M. le comte [Anatole] de Bertier et la société Civet, Crouet, Gautier et Cie, 4 et 30 juin 1888.

140 ALG, Brouillons de 1888, Jugement du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance de Corbeil, 28 juillet 1897 et Arrêt de la 1<sup>re</sup> chambre de la cour d'appel de Paris, 3 avril 1900.

entre temps réalisé de confortables bénéfices. À sa mort, en 1903, la question des chemins n'était pas encore définitivement tranchée, mais les dernières décisions avaient été rendues en sa défaveur, lui intimant l'ordre de rétablir certains chemins disparus<sup>141</sup>.

Le dernier point commun entre Louis et Anatole, tragique celui-ci, fut la perte d'un enfant. Sa fille Louise, née le 19 août 1875 à Paris, décéda à Lagrange le 13 janvier 1891, à l'âge de 15 ans. Rien dans les archives n'indique les raisons de la mort de Louise, à l'exception de cette lettre de monseigneur Louis, évêque de Metz : « Il s'agit d'une enfant dont la fin pieuse et chrétienne présente tous les caractères de la prédestination glorieuse<sup>142</sup> ». On peut supposer que cette phrase désignait non pas une mort accidentelle mais plutôt l'issue fatale d'une maladie.

Finalement, en cherchant des continuités entre Anatole et son père, on finit par remarquer, sinon des ruptures, du moins des évolutions. Anatole semble avoir réinvesti le terrain de la piété religieuse et il s'affirma comme un gestionnaire plus performant du patrimoine familial. Il veilla notamment à diversifier les sources de revenus et à accroître ses biens au Luxembourg. Il possédait donc un patrimoine réparti entre la France, le Grand-Duché et l'Alsace-Lorraine allemande, assumant ainsi un positionnement transfrontalier beaucoup plus marqué qu'Anne-Pierre ou Louis. Cet essor économique s'appuya aussi sur une activité et une énergie personnelles que l'on retrouve dans les deux autres caractéristiques principales de sa vie : l'engagement militaire et le choix de l'industrie.

## 2.2. L'engagement militaire

Anne-Pierre et Louis, déjà, s'étaient engagés dans l'armée. Leur démission simultanée en 1830 empêcha cependant Louis de faire carrière et Anatole, né en 1839, ne vit jamais son père porter l'uniforme. Nous avons vu également que la famille Bertier était légitimiste et espérait une éventuelle restauration monarchique en faveur d'Henri, comte de Chambord (1820-1883). Dans ces conditions, n'est-il pas surprenant de voir les deux fils de Louis s'engager dans l'armée en plein Second Empire (1852-1870) ? Ils firent tous les deux

---

141 ALG, Lettre de Tourseiller, 21 mars 1903 et Lettres de Thiercelin, 9 juin et 20 juillet 1903. Ces juristes défendaient les intérêts d'Anatole.

142 ALG, Lettre de monseigneur Louis, évêque de Metz, à Anatole, 16 janvier 1891.

Saint-Cyr et Ludovic y était encore élève lorsqu'il fut assassiné en 1862 (voir 1.4.). Une explication nous est donnée par Arnaud de Bertier dans un document daté du 27 septembre 1931 :

Son fils [Anne-Pierre], époux de Mademoiselle de Fouquet, mon arrière-arrière-grand-père, servit l'Empire et la Restauration mais, après la prise d'Alger, ne voulut pas servir le fils de Philippe-Égalité. Après lui, tous ses descendants furent militaires sous la Seconde République et le Second Empire, mais jamais sous la monarchie de Juillet<sup>143</sup>.

En voulant montrer que ses ancêtres pouvaient être employés par des régimes très différents, Arnaud de Bertier commettait deux erreurs : Anne-Pierre ne servit jamais sous Napoléon et Anatole et Ludovic, nés en 1839 et 1842, étaient bien trop jeunes pour être militaires au moment de la II<sup>e</sup> République (1848-1852). Peu important ces inexactitudes. L'essentiel est que la raison majeure de la démission d'Anne-Pierre et de Louis en 1830 n'était pas la chute des Bourbons mais l'arrivée au pouvoir des Orléans. L'inimitié personnelle entre les deux familles empêchait tout serment, même formel, à Louis-Philippe (voir 1.2.). Ainsi, servir le Second Empire puis la III<sup>e</sup> République ne posait aucun problème aux Bertier. Ils partageaient donc l'idée moderne de service de l'État qui s'était imposée au XIX<sup>e</sup> siècle. Les militaires ne défendaient plus un régime ou la personne du souverain mais la nation et l'ordre. Le serment de soumission à l'exécutif revêtait une dimension surtout militaire, et les légitimistes pouvaient le prêter sans se renier. Le début de carrière d'Anatole fut tout à fait classique. Directement formé comme officier à Saint-Cyr, il entra dans la cavalerie qui restait l'arme de prédilection de la noblesse<sup>144</sup>. Il était lieutenant au 10<sup>e</sup> régiment de dragons quand la guerre de 1870 éclata.

Les premières semaines de guerre vécues par Anatole illustrent les difficultés de la France à organiser efficacement son entrée dans le conflit. Un des principaux problèmes était la mauvaise délimitation entre mobilisation (appel des réservistes, réquisition de chevaux, etc.) et concentration (transport des unités vers la zone des combats). En conséquence, des unités, même incomplètes, partirent vers la frontière. Les retardataires devaient les rejoindre...

---

143 ALG, Document daté du 27 septembre 1931 de la main d'Arnaud de Bertier intitulé « Fausseté des documents. Causes » et relatif à la monographie de Kohn. Arnaud (1910-1935) était le fils de Jean de Bertier.

144 SERMAN, *op. cit.*, p. 8 et 24-25. En 1885, 38% des officiers de cavalerie étaient nobles contre 8% de ceux de l'infanterie.

s'ils y parvenaient<sup>145</sup>. Cette désorganisation frappa le 10<sup>e</sup> dragons qui, en garnison à Limoges, partit le 20 juillet 1870 pour Strasbourg :

Les hommes de la réserve, les officiers nouvellement promus ou qui n'avaient pas rejoint pour un motif quelconque, ainsi que 30 ou 40 chevaux de la remonte, furent dirigés quelques jours plus tard sur Strasbourg [départ le 2 août], où le 10<sup>e</sup> régiment de dragons devait les prendre ; ils ont été enfermés dans cette place forte à la suite de la bataille de Fröeschviller ; ils ont servi à la formation d'un régiment de marche et ont subi le sort de la garnison de cette ville<sup>146</sup>.

Le 10<sup>e</sup> régiment de dragons ne fut donc jamais au complet lors des combats de 1870. Le gros des effectifs, redirigé sur le camp de Châlons, participa à la bataille de Sedan et se retrouva parmi les restes de l'armée impériale qui capitulèrent le 2 septembre 1870. Quant à Anatole, il avait réussi à atteindre Strasbourg dans la nuit du 5 au 6 août 1870, à la tête d'un détachement de 3 officiers, 40 hommes et 36 chevaux. Il se retrouva vite enfermé dans la ville, complètement assiégée à partir du 16 août. Les dragons étaient peu utiles dans cette configuration. Anatole participa à quelques sorties avec ses hommes les 11, 12 et 16 août. Ces opérations ne pouvaient débloquer le siège mais la bravoure d'Anatole fut reconnue par le commandant de la place, le général Uhrich. Anatole fut promu capitaine et, plus tard, décoré de la légion d'honneur. À partir du 20 août, il servit comme parlementaire avec un autre capitaine, Dupré. Anatole accomplissait toujours cette même mission lorsqu'il fut blessé le 9 septembre 1870 :

Ce fut en revenant de parlementer, le 9 septembre, que M. le capitaine de Bertier fut renversé sous son cheval grièvement atteint par des éclats d'obus et transporté à l'hôpital où il resta jusqu'à la fin du siège. Il était lui-même blessé en cinq endroits par des éclats d'obus<sup>147</sup>.

Un des objectifs des pourparlers avait été de permettre l'entrée de médicaments, afin de soigner les blessés : voilà qu'Anatole en faisait désormais partie. Pour savoir ce qui se passa par la suite, nous disposons de trois sources en partie contradictoires. Les souvenirs de Sylvie de Selancy, petite-fille d'Anatole, indiquent qu'il fut ramené à Lagrange où sa mère Éléonore de Klinglin le fit soigner. Surtout, ce texte rapporte que, menacé d'être arrêté voire

---

145 ROTH, *La guerre de 1870*, p. 21-22.

146 SHD, 4 M 136, PUYBAUDET, BERNOUIS et CLÉRIC, *Historique de la marche du 10<sup>e</sup> régiment de dragons de Limoges à Sedan 20 juillet – 1<sup>er</sup> septembre*, Poitiers, 10 août 1871.

147 *Ibidem*. Anatole obtint la légion d'honneur le 15 novembre 1870 avec la mention : « S'est distingué au siège de Strasbourg et a reçu deux blessures ».

fusillé, Anatole fut exfiltré à Dudelange dans une charrette couverte de paille<sup>148</sup>. Ce récit nous rappelle les écrits de Jean Charles Kohn, sauf que ce dernier affirmait que ce fut Louis qui échappa aux Allemands en se réfugiant à Dudelange<sup>149</sup>... Qui donc d'Anatole ou de Louis réussit à s'enfuir ? Louis était-il seulement présent à Lagrange ? Le récit de Sylvie de Selancy ne le mentionne jamais. Il paraît difficile de trancher. D'un côté, le témoignage issu de la mémoire familiale présente moult détails mais il a aussi ses faiblesses : il est tardif et, sur au moins un point, il est pris en défaut par la troisième pièce dont nous disposons, à savoir l'historique du régiment. On y lit qu'Anatole resta à l'hôpital jusqu'à la fin du siège. Strasbourg, soumise à un intense bombardement, capitula le 28 septembre. Anatole ne pouvait donc se trouver à Lagrange « dans les premiers jours du mois de septembre » comme l'affirme Sylvie de Selancy. D'un autre côté, Jean Charles Kohn était un érudit qui publia son ouvrage en 1899, dans une proximité temporelle plus forte avec les événements. Son récit, plus bref, ne donne cependant aucune explication aux menaces pesant sur Louis et, surtout, il passe sous silence le devenir d'Anatole après sa blessure. Remarquons simplement qu'une des analyses précédentes se trouve confirmée : Louis apparaissait, encore et toujours, en retrait.

Les archives militaires conservées à Vincennes indiquent qu'Anatole fut « prisonnier sur parole », ce qui signifie qu'il fut libéré, contre l'engagement de ne pas reprendre le combat. Seule une petite partie des officiers faits prisonniers à Strasbourg bénéficia de cette mesure<sup>150</sup>. Anatole partit pour l'Algérie, où il servit comme capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique<sup>151</sup>. À la fin des hostilités, il rentra en métropole et poursuivit sa carrière d'officier. Si Louis était désigné comme « propriétaire » dans les actes notariés, ce n'était plus le cas de son fils, présenté comme « capitaine instructeur » au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers puis comme « capitaine commandant » dans la même unité<sup>152</sup>. Le tableau suivant retrace la carrière militaire d'Anatole.

---

148 SELANCY (comtesse de), Sylvie, « Drôles de guerres, drôles d'histoires », [in] *Mémoires de l'Académie nationale de Metz* [En ligne], 1991, URL : <http://hdl.handle.net/2042/34521>.

149 Voir I.4. et KOHN, *op. cit.*, p. 277-281.

150 ROTH, *La guerre de 1870*, p. 227. 500 officiers et 17 000 soldats furent faits prisonniers et envoyés en camp en Allemagne du nord. François Roth indique que « des officiers » furent libérés sur parole, sans en donner le nombre. La sévère blessure d'Anatole lui épargna peut-être la captivité.

151 SHD, GR 5YE 39915, États de service de M. de Bertier René Auguste Anatole. Anatole passa-t-il entre temps à Lagrange ? Ce n'est pas impossible, mais, faute de sources supplémentaires, on ne peut trancher.

152 ALG, Contrat de mariage entre Anatole et Henriette, 10 septembre 1874 et Extrait des registres des actes de naissance de la ville de Saint-Mihiel pour l'année 1877 et Inventaire après le décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier, 1<sup>er</sup> mars 1880.

**Tableau 3. Carrière militaire d'Anatole de Bertier (1858-1883)<sup>153</sup>.**

Année	Unité et <i>remarques particulières</i>	Grade
11/1858 > 10/1861	École impériale spéciale militaire (Saint-Cyr) <i>Rang : entrée 23/269 ; sortie 180/254</i>	Élève-officier
10/1861 > 9/1870	10 <sup>e</sup> régiment de dragons <i>Siège de Strasbourg 8-9/1870</i>	Sous-lieutenant Lieutenant 29/5/1867 Capitaine 19/8/1870
11/1870 > 3/1871	4 <sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique	Capitaine
4/1871 > 12/1872	10 <sup>e</sup> régiment de dragons	
12/1872 > 7/1878	8 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers	
7/1878 > 7/1883	9 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers	Chef d'escadrons 18/7/1878 (commandant, dans la cavalerie)
21/7/1883 : démission, confirmée par décision présidentielle du 21/8/1883		

Il faut dire qu'être militaire, diplomate ou magistrat étaient les seules carrières honorables au sein de la noblesse. Un auteur anonyme expliquait en 1868 : « Elle [l'armée] a conservé quelque chose de ses airs de noblesse, le métier des armes ressemble aussi peu que possible à une profession ». Obtenir la considération de ses pairs impliquait de ne pas déroger et donc de ne pas vivre des revenus de son travail. Le statut d'officier convenait parfaitement : solde faible, oisiveté endémique et forte considération sociale, paradoxalement renforcée après la défaite de 1870<sup>154</sup>. Il avait aussi ses contraintes, ses « servitudes » décrites par Alfred de Vigny. Deux d'entre elles sont visibles à travers le cas d'Anatole. La première concernait le domicile. L'officier se devait d'être au camp, ou au régiment. Il occupait soit l'un des logements de fonction fournis, mais souvent peu agréables, soit un logement en ville, dont le loyer grevait alors sa solde. Anatole fut successivement en garnison à Limoges jusqu'en 1870, à Paris et à Versailles de 1871 à 1876 puis à Saint-Mihiel, à Niort en 1880 et finalement à Lyon jusque 1883<sup>155</sup>. La seconde contrainte, plus originale, avait trait au mariage. Jusque 1900, les officiers devaient obtenir l'autorisation de se marier et la future épouse devait satisfaire à des critères de moralité et de fortune (au moins 1 200 francs de revenus annuels). De plus, les contraintes de la vie militaire n'enthousiasmaient souvent pas la belle-famille. Le résultat était que les officiers se mariaient tard, en moyenne à plus de 37 ans, et fréquemment

153 SHD, GR 5YE 39915, États de service de M. de Bertier René Auguste Anatole.

154 SERMAN, *op. cit.*, p. 14-15, ROTH, *La guerre de 1870*, p. 572 : « Jamais l'armée et les valeurs militaires n'ont été autant respectées qu'après 1870 ».

155 SHD, 4 M 128, *Les cuirassiers du roy. Le 8<sup>e</sup> cuirassiers. Journal historique du régiment 1638-1892*, Paris, Lahure, 1892, p. 283 et 4 M 129, MARTIMPREY (de), Albert, *Historique du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1888, p. 286.

avec des femmes d'au moins dix ans plus jeunes<sup>156</sup>. Anatole se maria en 1874, à presque 35 ans, et Henriette n'avait que 19 ans : il était donc tout à fait représentatif des officiers de son époque. Remarquons aussi que la fortune des époux facilitait les choses. Elle dépassait largement les critères imposés<sup>157</sup>. Anatole pouvait tenir son rang et prendre logement en ville sans voir ses finances compromises.

Le dossier militaire d'Anatole contient beaucoup de remarques élogieuses et montre son attachement à l'armée. Il est ainsi décrit en 1880 : « Très bel officier supérieur, excellent cavalier, est instruit, intelligent, capable, actif, zélé, aime son métier. A de l'avenir<sup>158</sup> ». Pourquoi Anatole démissionna-t-il en 1883 ? Pas moins de cinq hypothèses peuvent être envisagées, de la plus improbable à la plus vraisemblable. Si Anne-Pierre et Louis avaient quitté l'armée pour des raisons politiques, ce ne fut sans doute pas le cas pour Anatole. Désormais, les militaires servaient la nation et la patrie, indépendamment du régime du moment (voir *supra*). En outre, l'année 1883 ne correspondit à aucune rupture politique. La République, proclamée le 4 septembre 1870, avait été entérinée par l'amendement Wallon, voté en 1875, puis par le règlement, en faveur des républicains, de la crise du 16 mai 1877<sup>159</sup>. Cependant, aux yeux des légitimistes et donc des Bertier, le décès du comte de Chambord, le 24 août 1883, marqua sans doute un tournant. Avec lui disparaissait définitivement la branche aînée des Bourbons, à laquelle les Bertier étaient restés fidèles. On pourrait donc croire qu'Anatole décida dès lors de quitter l'armée, puisque la possibilité de restauration légitimiste n'existait plus. Une deuxième hypothèse est avancée par Jean Charles Kohn : Anatole aurait quitté l'armée pour raisons de santé, certainement suite aux séquelles des blessures subies en 1870. Une troisième hypothèse ressort de l'étude de William Serman : un tiers des officiers nobles démissionnaient, souvent suite à un mariage richement doté et/ou au décès de leur père. Le profil d'Anatole peut correspondre, puisque ses parents Louis et Éléonore s'éteignirent en 1877 et 1880. Une quatrième explication est possible, relevant du pur domaine militaire. En 1880, une décision ministérielle imposa aux 6 régiments de cuirassiers

---

156 SERMAN, *op. cit.*, p. 147-167.

157 SHD, GR 5YE 39915, Rapport fait au ministre le 17 août 1874 sur la demande de permission de mariage d'Anatole. L'avis fut favorable, la dot étant constituée de « divers immeubles d'une valeur vénale de 450 000 francs et d'un revenu annuel de 16 000 francs » bien au-delà du minimum de 1 200 euros.

158 SHD, GR 5YE 39915, Inspection générale de 1880. 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Note du général commandant le 14<sup>e</sup> corps d'armée. Déjà dans ses évaluations des années 1860 on peut lire par deux fois « aime son métier ».

159 L'amendement Wallon, voté par l'Assemblée nationale le 30 janvier 1875 à une seule voix de majorité, affirmait le caractère républicain du régime né en 1870, suite aux tentatives échouées de restauration entre 1870 et 1873. En 1877, la majorité désormais républicaine emporta son bras-de-fer avec le président encore monarchiste qu'était le maréchal de Mac-Mahon.



portant les numéros pairs de remplacer leurs cuirasses par des carabines. Les combats de 1870 avaient en effet démontré que la cavalerie lourde, cuirassée, était une arme désormais démodée, aux charges impressionnantes, mais sanglantes et inefficaces<sup>160</sup>. Or, Anatole qui faisait partie d'un de ces régiments pairs (le 8<sup>e</sup>) passa en 1880 dans le 9<sup>e</sup> qui, lui, conservait ses cuirasses... Quitta-t-il l'armée par dépit de voir la cavalerie cuirassée décliner ? Ces quatre premières hypothèses présentent toutes des éléments en leur faveur. Elles ont pu jouer concomitamment. Néanmoins, la raison primordiale de la démission d'Anatole est sans doute son engagement dans l'industrie, à partir de 1882. Devenu investisseur et chef d'entreprise, il n'avait plus guère de temps pour une vie de garnison éloignée de ses intérêts.

La consultation de son dossier militaire permet de restreindre les hypothèses précédentes, sans trancher définitivement en faveur d'une seule. Anatole écrivit sa lettre de démission le 21 juillet 1883, un mois avant le décès du comte de Chambord. La première hypothèse doit donc être écartée. Si Anatole n'indiqua aucun motif à sa démarche, on apprend, par d'autres pièces, qu'il s'était brisé radius et rotule dans une chute de cheval en 1881. Son congé de convalescence initial de 3 mois fut finalement porté à 5 mois, jusqu'en janvier 1882<sup>161</sup>. Il y a peut-être là une autre de ces « raisons de santé » invoquées par Kohn pour justifier la démission d'Anatole. Enfin, la lettre du commandant du régiment au ministre de la Guerre vient conforter la troisième de nos hypothèses : « Monsieur le commandant de Bertier qui possède une fortune très considérable est obligé à de fréquentes absences qui ne peuvent s'accorder avec les obligations du service militaire<sup>162</sup> ». On retrouve donc la raison principale du départ des officiers nobles de l'armée telle qu'elle ressort de l'analyse de William Serman. Notons le caractère très générique de la remarque du supérieur d'Anatole. « Qui possède une fortune très considérable » ne s'intéresse pas à la nature de cette fortune et n'explique pas une orientation vers l'investissement industriel. Cependant, la fortune d'Anatole était déjà faite en 1874 (mariage et dot) et encore davantage en 1877 (héritage de son père Louis). Le fait d'attendre 1883 pour démissionner nous permet de conclure avec une certaine assurance au rôle essentiel de son engagement industriel dans la motivation de cette décision.

---

160 SHD, 4 M 128, *op. cit.* et ROTH, *La guerre de 1870*, p. 445.

161 SHD, GR 5YE 39915, Lettre de démission d'Anatole, 21 juillet 1883 et Livret matricule d'officier.

162 *Ibidem*, Lettre du colonel commandant le 9<sup>e</sup> cuirassiers au ministre de la Guerre. Le lecteur souligna au crayon bleu ce qu'il identifia sans doute comme la raison majeure de la démission.

## 2.3. Le choix de l'industrie

Avant de parler des questions industrielles proprement dites, il convient de revenir sur l'évolution du contexte économique. La terre était le principal placement au XIX<sup>e</sup> siècle et la base de la richesse des notables. Cependant, à partir de 1870, une diminution de sa valeur moyenne s'observa. Cette tendance globale cachait bien évidemment de grandes disparités. En Lorraine, la dépréciation la plus spectaculaire concerna sans doute le vignoble. Traditionnellement, à Thionville, « sur la côte de Guentrange on récoltait des rouges généreux qui, les excellentes années, pouvaient se rapprocher du Bourgogne »<sup>163</sup>. À partir des années 1880, une succession de catastrophes s'abattit sur le vignoble : années froides et humides, maladies cryptogamiques et maladies causées par les parasites dont le plus célèbre fut le phylloxéra. Les dernières vendanges satisfaisantes eurent lieu en 1904. Toutes les suivantes furent mauvaises, et on ne récolta quasiment rien en 1907 et en 1913. On comprend aisément que face à ces ravages « de grands propriétaires comme le comte de Bertier liquidaient leurs vignes ». Les vignes d'Anatole ne valaient plus que 1 000 marks par hectare en ce début de siècle, alors que les plus hautes estimations antérieures atteignaient les 8 000 francs par hectare<sup>164</sup>. Bien sûr, la vigne est ici un exemple extrême qu'il ne faut pas étendre à l'ensemble des biens fonciers des Bertier. Il a d'ailleurs déjà été démontré que les terres de Dudelage avaient vu leur valeur s'accroître fortement au cours du siècle (voir 1.1. et *infra*). Toujours est-il que d'autres placements que la terre avaient désormais la faveur des investisseurs, à savoir les obligations et, déjà, les locations de logements.

La seconde évolution sur laquelle il faut insister est l'industrialisation, véritablement effective et visible à partir des années 1860. Elle était liée au chemin de fer, dont l'extension se faisait à toute allure. Le réseau français passa de 2 900 kilomètres de voies en 1850 à 9 200 en 1860 et à 15 400 en 1870<sup>165</sup>. Thionville fut reliée à Metz dès 1852 et à Luxembourg dès 1859. On changeait d'époque : c'était la fin des diligences et du bateau à vapeur sur la Moselle. Le chemin de fer allait faciliter les échanges et permettre l'industrialisation de régions proches et déjà interdépendantes : la Sarre disposait de charbon mais était dépourvue de minerai de fer, alors que la Lorraine et le Luxembourg connaissaient la situation inverse<sup>166</sup>.

---

163 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 236.

164 *Ibidem*, p. 241 et 249-251.

165 HAUPT, *op. cit.*, p. 196-197 et 79-80

166 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 178 et « Espaces sarrois et Lorraine, relations et convergences 1815-1925 », [in] BRÜCHER, Wolfgang et FRANKE, Peter Robert, (dir.), *Probleme von Grenzregionen : das Beispiel SAAR-LOR-LUX Raum, Saarbrücken*, Philosophische Fakultät der Universität des Saarlandes, 1987,

Le chemin de fer était la condition nécessaire mais non suffisante à l'industrialisation. Dans le cas du Luxembourg, il permettait de faire venir charbon et coke depuis la Sarre. Les autres conditions du décollage industriel furent remplies entre 1840 et 1870. En 1842, le Luxembourg adhéra au *Zollverein* ou « union douanière » des États allemands : il intégrait un vaste marché économique. Enfin, une loi de 1874 imposa aux titulaires de concessions minières de transformer le minerai de fer sur place. Tout était prêt pour que la région des gisements, au sud du pays, se transformât en une Ruhr ou un Nord-Pas-de-Calais luxembourgeois. Il ne manquait plus que des capitaines d'industrie pour se lancer dans l'aventure<sup>167</sup>.

De par la possession de tout un domaine foncier à Dudelange, les Bertier disposaient d'une situation toute privilégiée pour bénéficier de l'industrialisation, au moins par l'appréciation des terrains entre leurs mains (voir 1.1.). Une demande de concession minière fut déposée par Louis en 1870 et débattue le 1<sup>er</sup> septembre, alors que la guerre franco-allemande faisait rage. Le conseil municipal se prononça négativement<sup>168</sup>. La grande récession de 1873-1879 freina les volontés d'investissement. En outre, un problème technique majeur subsistait. La forte teneur en phosphore du minerai lorrain et luxembourgeois, la « minette », rendait les fontes et les aciers cassants. Le procédé de déphosphoration des chimistes Sidney Thomas et Percy Gilchrist, breveté en 1877, permit une mise en exploitation industrielle du gisement<sup>169</sup>.

Norbert Metz (1811-1885) acheta la licence pour le Luxembourg. Les Bertier connaissaient la famille : ce fut à sa mère, Justine Gérard, veuve Metz, qu'Anne-Pierre acheta le domaine de Dudelange en 1829<sup>170</sup>. Norbert et Anatole s'associèrent et, avec le Belge Victor Tesch (1812-1892), ils créèrent le 5 juillet 1882 la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. Anatole devenait cofondateur d'une entreprise sidérurgique extrêmement moderne : « Avec la construction d'une nouvelle usine à Dudelange, le Luxembourg entre dans l'ère de l'acier<sup>171</sup> ». L'essor fut rapide : étaient prévus dès 1883 quatre hauts-fourneaux, une aciérie à quatre convertisseurs, un laminoir, un atelier mécanique et une fonderie ainsi que

---

p. 70 et 73.

167 LEBOUTTE, René, PUISSANT, Jean et SCUTO, Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973). Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisations et sociétés*, SEDES, 1998, p. 24-25 et 109, TRAUSCH, p. 226-227, et BARTHEL, Charles, Courriel à l'auteur, 15 avril 2022.

168 KOVACS, *op. cit.*, p. 107-108.

169 RAGGI, *op. cit.*, p. 41. Le procédé Thomas-Gilchrist tomba dans le domaine public dès 1894.

170 ALG, Acquisition du domaine de Dudelange sur les héritiers Metz, 27 août 1829.

171 LEBOUTTE, PUISSANT et SCUTO, *op. cit.*, p. 113.

des mines exploitées à ciel ouvert, ou par galeries. Les capacités prévues étaient de 300 000 tonnes de minerai et de 80 000 tonnes d'acier par an. Elles furent vite dépassées<sup>172</sup>.

Le but n'est pas ici de parler en détail de l'usine de Dudelange et de ses développements mais d'essayer de caractériser le rôle et les buts d'Anatole dans cette industrialisation. D'abord, il faut revenir sur le choix de la localisation de l'usine à Dudelange. Pour Stéphanie Kovacs, « son choix relève peut-être de considérations somme toute banales, en l'occurrence la possession de terrains miniers dans les alentours ». Elle montre que Norbert Metz et Victor Tesch achetèrent beaucoup en 1881-1882 : 327 terrains à mine à Dudelange et Kayl, d'une superficie de 74 hectares pour près de 560 000 francs, ainsi que 104 parcelles à Dudelange représentant 22 hectares et acquis pour 280 000 francs<sup>173</sup>. Anatole avait l'avantage de posséder déjà des terres dans les deux communes, mais pas forcément aux endroits convoités. Lui aussi acheta pendant ces mêmes années : le tableau 2 révèle en effet que les achats les plus importants se concentrèrent sur la période 1881-1883. Anatole apporta à la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange au moins 20 hectares de terres et le droit d'extraire dans ses propriétés (avoisinant les 290 hectares et en partie devenues terrains à mine)<sup>174</sup>. En comparant ces derniers chiffres avec les acquisitions réalisées par Norbert Metz et Victor Tesch, on se rend compte que l'apport foncier d'Anatole à l'entreprise fut fondamental.

Une deuxième interrogation porte sur le choix du Luxembourg lui-même. Anatole aurait pu investir en Lorraine, elle aussi en pleine industrialisation. À proximité immédiate de Lagrange, Thionville s'urbanisait ; l'industriel sarrois Carl Röchling y acheta le domaine de Gassion (environ 100 hectares) pour construire un vaste complexe sidérurgique, mis à feu en 1898. Norbert Metz et Victor Tesch avaient une particularité : ils étaient, respectivement, luxembourgeois et belge. Leurs entreprises étaient parmi les seules non contrôlées par des capitaux allemands<sup>175</sup>. En s'associant à eux, Anatole souhaitait donc, peut-être, ne pas se lier aux intérêts économiques allemands, dans une perspective patriotique qui fut rappelée au moment de ses obsèques : « Il défendait par ses hautes positions dans l'industrie les intérêts français en Alsace-Lorraine<sup>176</sup> ». Essor industriel et patriotisme intransigeant n'étaient

---

172 KOVACS, *op. cit.*, p. 153.

173 *Ibidem*, p. 117 et 153.

174 <http://www.industrie.lu/deBertier.html> : « Les industries de la famille de Bertier. Historique ».

175 ROTH, [in] BRÜCHER et FRANKE, *op. cit.*, p. 73-74 et LEBOUTTE, PUISSANT et SCUTO, *op. cit.*, p. 115.

176 ALG, Coupure de presse de *L'indépendance bretonne*, 7 septembre 1903.

toutefois pas forcément compatibles (voir 3.4.). Une autre raison explique peut-être le choix du Luxembourg. Norbert Metz et Victor Tesch étaient déjà des industriels expérimentés et reconnus, bien intégrés dans les milieux du pouvoir. De plus, les promesses de développement et d'emploi facilitaient les rapports avec la commune de Dudelange. Les trois associés purent ainsi bénéficier de la bienveillance des autorités. Ils purent lancer la construction de l'usine avant d'obtenir les autorisations nécessaires : les réserves de l'inspecteur des eaux et forêts, relatives au risque de pollution, furent ignorées. Enfin, le réseau de chemin de fer fut étendu, afin de desservir l'usine. Une partie des terrains nécessaires fut d'ailleurs vendue par Anatole<sup>177</sup>. Ce dernier était, lui aussi, bien intégré dans les cercles du pouvoir au Luxembourg. La visite du grand-duc Adolphe à Lagrange en 1895 allait en être une confirmation (voir 1.1.).

Un dernier point reste toutefois à élucider. Les ouvrages consultés sur les questions industrielles parlent beaucoup de Norbert Metz et de Victor Tesch, Anatole de Bertier n'étant cité que de façon épisodique. On pourrait le considérer comme le *junior partner* de ses deux associés, que le hasard des possessions foncières avait, de façon impromptue, intéressé à l'affaire. *Junior partner*, Anatole l'était par l'âge. Au moment de la création de la société en 1882, il avait 42 ans, alors que Norbert Metz et Victor Tesch avaient respectivement 71 et 70 ans. De plus, il était avant tout un investisseur, apportant du capital, tant financier que foncier. Norbert Metz et Victor Tesch, quant à eux, étaient des capitaines d'industrie, comprenant quels brevets acheter et maîtrisant les questions techniques liées au fonctionnement d'une usine. Ces derniers étaient donc les dirigeants effectifs de la société, légitimement mis en avant dans la bibliographie. Anatole, sans apport technique, se trouvait, automatiquement, relégué au second plan.

Pour vérifier la validité de ce raisonnement, il est utile de consulter les procès-verbaux des conseils d'administration de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, conservés aux archives nationales du Luxembourg. Anatole assista à 52 des 63 séances tenues entre 1882 et 1896 : il se montra donc particulièrement assidu<sup>178</sup>. Le conseil d'administration ne comptait que 5 personnes : Victor Tesch assurait la présidence, Léon Orban, Charles Simons et Anatole étaient administrateurs et Émile Metz administrateur délégué. Suite au décès de Victor Tesch, le 16 juin 1892, Léon Orban devint président,

---

177 KOVACS, *op. cit.*, p. 151-154 et ALG, Cession à la société grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, 16 octobre 1883. Le prix de vente fut de 5 891 francs.

178 Archives nationales du Luxembourg (ANLux), ADU-U1-102 [cote provisoire], Procès-verbaux des conseils d'administration de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, 1882-1896. Anatole ne manqua donc que 11 séances et pour 4 d'entre elles, il fut « excusé pour cause d'indisposition ».

Charles Simons vice-président et Tony Dutreux intégra le conseil comme administrateur. Jamais Anatole n'occupa donc de réelle fonction de direction. Les procès-verbaux ne restituent pas la réalité des discussions éventuelles. Cependant, les noms du président, du vice-président ou de l'administrateur délégué apparaissent parfois de manière autonome, à propos d'une expression particulière. Ce n'est jamais le cas d'Anatole, toujours caché derrière la formule collective « le conseil », permettant de taire tout débat éventuel. La consultation des procès-verbaux donne même l'impression d'une perte d'influence, puisque, après le décès de Victor Tesch, en 1892, Anatole se trouve, dans l'énoncé des présents, relégué en dernière position, aux côtés de Tony Dutreux, le nouvel administrateur<sup>179</sup>. Les procès-verbaux postérieurs à 1896 sont manquants, mais les archives nationales du Luxembourg disposent du registre aux délibérations du conseil général de la société, regroupant les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes. Il s'agissait d'un organe préparant les assemblées générales des actionnaires. La lecture ne révèle rien de l'influence des différents participants, la formule « aucune observation, approuvé à l'unanimité » étant très largement dominante, voire exclusive. On ne peut que confirmer la grande assiduité d'Anatole (36 présences sur 43 réunions entre 1882 et 1903)<sup>180</sup>. L'interprétation initiale se trouve donc confirmée par la consultation des archives de la société : Anatole restait fondamentalement un investisseur. Les choix industriels et techniques relevaient de ses associés.

L'orientation d'Anatole vers l'industrie ne se limita pas à la sidérurgie. En 1890, il acheta 40 actions dans la société en commandite Jean-Nicolas-Klensch et Compagnie, exploitant des ardoisières à Asselborn (canton de Clervaux, nord du Luxembourg). En 1896, l'entreprise fut transformée en société anonyme et Anatole souscrivit 10 actions supplémentaires. Son investissement global s'élevait à 20 000 francs : c'était bien davantage que tout ce qu'Anne-Pierre et Louis avaient possédé en valeurs mobilières liées à l'industrie<sup>181</sup>. Anatole faisait preuve d'une certaine logique dans ses placements, puisque l'essor de la sidérurgie, qu'il avait lui-même favorisé, suscitait le développement des ardoisières<sup>182</sup>. Par ailleurs, le chimiste Camille Aschman et le pharmacien Alexandre Renkin créèrent en 1893 une société anonyme afin de fabriquer de la peptone de viande (un milieu de

---

179 *Ibidem*. Nous reviendrons plus longuement sur le fonctionnement d'un conseil d'administration au moment d'analyser le rôle de Jean de Bertier.

180 ANLux, ADU-U1-105 [cote provisoire], Registre aux délibérations du Conseil général de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, 1882-1911.

181 <http://www.industrie.lu/ardoisieresAsselborn.html>: « Les ardoisières d'Asselborn, Historique ».

182 KREINS, *op. cit.*, p. 83.

culture, notamment utilisé en pharmacie). Le fonds social, établi à 40 000 francs, fut, pour moitié, fourni par Anatole. Tout comme pour les ardoisières, il persévéra dans son investissement. En 1894, il racheta 8 actions et en 1895, à l'occasion d'une augmentation de capital, il en acquit encore 32 supplémentaires. Ses parts représentaient alors 40 000 francs sur un capital global de 80 000 francs. Il conservait ainsi la moitié des parts et présidait le conseil d'administration de la société. La concurrence, internationale et sévère, mit la société à rude épreuve et l'avenir ne s'était pas éclairci lorsque Anatole décéda en 1903<sup>183</sup>. Aucun des documents retrouvés dans les archives du château de Lagrange ne mentionne ces deux investissements. Ils sont très intéressants puisqu'ils prouvent qu'Anatole choisit résolument de se tourner vers l'industrie, et dans un cadre luxembourgeois. La même impression se dégage d'ailleurs de tous ses engagements : celle d'un homme à l'affût des opportunités, bénéficiant d'un capital disponible, et sachant s'associer pour laisser à d'autres le soin de gérer toutes les questions techniques. Anatole avait 64 ans lorsque, le 3 septembre 1903, il décéda à Lagrange. Il semble qu'Henriette ne pût assister aux obsèques de son mari, étant elle-même tombée malade à son chevet. Elle s'éteignit le 28 décembre 1903, à l'âge de 48 ans, à Lagrange également<sup>184</sup>.

## Conclusion sur Anatole de Bertier

Dans le parcours d'Anatole, la rupture semble, *in fine*, l'emporter sur la continuité. Son engagement militaire et son choix de l'industrie le distinguaient nettement de son père Louis. D'après le comte de Saintignon, qui prononça son éloge funèbre, Anatole fut avant tout un militaire : « Mais je ne dirai qu'un mot, le seul qui pourrait figurer sur cette tombe : le comte de Bertier fut un soldat. Il idéalisait en effet dans tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé les vertus de l'officier français<sup>185</sup> ». On reconnaît ici la « revendication ontologique d'excellence sur laquelle s'appuie l'identité aristocratique » et la mise en avant identitaire des notions de service et de sentiment patriotique<sup>186</sup>. Cependant, dans une perspective historique, comparative et purement rationnelle, il semble que l'action industrielle d'Anatole fût bien plus importante que son rôle militaire. Dans la famille de Bertier, après Anne-Pierre le général

---

183 <http://www.industrie.lu/AschmanSchieren.html>: « La société anonyme luxembourgeoise de produits physiologiques, Historique ».

184 ALG, Coupure de presse sans origine identifiée, sans doute un journal local. Il est écrit qu'Henriette succomba à une « fluxion de poitrine », c'est-à-dire une pneumonie ou une pleurésie.

185 ALG, Éloge funèbre d'Anatole de Bertier par le comte de Saintignon, prononcé le 7 septembre 1903.

186 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 411 et 480.

et Louis le rentier, Anatole serait peut-être le mieux résumé en tant qu'investisseur, un investisseur au temps de l'industrialisation.

Louis et Anatole furent chacun, sinon des hommes *de* leur temps, du moins des hommes *face à* leur temps. Il semblait nécessaire de dresser leurs biographies successivement, avant de réfléchir plus globalement sur le devenir des Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle, pour dégager tous les héritages dont Jean de Bertier devint le dépositaire au moment où il accéda à la tête de la famille, en septembre 1903.

### 3. Perspectives sur les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle

#### 3.1. Survie

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut marqué par un déclin numérique de la noblesse française, dont les effectifs seraient passés de 220 000 membres vers 1820 à 90 000 membres en 1870<sup>187</sup>. Puisqu'elle ne pouvait se transmettre que par les fils, de nombreux lignages disparurent. Le plus célèbre exemple fut celui des Bourbons : le comte de Chambord décéda sans enfant en 1883. Ce fut aussi le cas des Fouquet, dont la fille Reinette, l'épouse d'Anne-Pierre, écrivit en 1822 : « Mon nom s'éteindra bientôt, mon père et mon oncle n'ayant que des filles et notre maison n'ayant fourni aucune branche »<sup>188</sup>. Le premier risque était donc la disparition du patronyme et avec lui de la noblesse si la famille n'avait pas d'enfant, ou que des filles. Les Bertier y échappèrent en ayant toujours au moins un fils, Louis, puis Anatole et Ludovic et enfin Jean.

Survivre, c'était non seulement transmettre son patronyme à son fils, mais aussi conserver une richesse suffisante, afin de pouvoir tenir son rang. Les patrimoines nobiliaires furent mis en difficulté, d'abord par les confiscations révolutionnaires, et ensuite, et bien plus durablement, par le code civil, édicté en 1804. Ce dernier prévoyait un partage égalitaire des biens entre les héritiers : c'était la fin du droit d'aînesse<sup>189</sup>. Une famille noble trop nombreuse

---

187 JOURDAN, Jean-Paul, « La survie d'une classe : David HIGGS, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution (1800-1870)*, Paris, Liana Lévi, 1990, 437 p. » [in] *Annales du midi*, Tome 104, n° 197, 1992, p. 104-105, [http://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1992\\_num\\_104\\_197\\_2320\\_t1\\_0104\\_0004](http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1992_num_104_197_2320_t1_0104_0004)

188 ALG, Document rédigé par Reinette à l'intention de son fils, 16 juin 1822. Reproduit dans EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 178.

189 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 9.



risquait donc un appauvrissement rapide. Les Bertier échappèrent à ce nouvel écueil, en n'ayant, à chaque génération, qu'un seul héritier : Louis, puis Anatole et enfin Jean héritèrent en effet de la totalité du patrimoine de leurs parents.

Cette double préoccupation de la survie du lignage et du maintien de la fortune était forte. Si les Bertier furent épargnés par le problème, ce ne fut pas le cas des Klinglin ni des Kergariou. Du côté des Klinglin, le souci était d'obtenir des arrangements successoraux afin de transmettre en un seul tenant la terre de Saint-Loup (Haute-Saône) à l'aînée des filles et à ses descendants. Des experts firent même un rapport afin de démontrer qu'« il est impossible d'arriver à la formation de 3 lots sans nuire considérablement à l'ensemble »<sup>190</sup>. Le baron de Klinglin proposa donc à Louis des forêts en échange des parts d'Éléonore dans la terre de Saint-Loup, mais il semble que la transaction ne pût aboutir. Les revers de fortune de l'industriel qu'était le baron de Klinglin compliquèrent la situation. Il ne pouvait qu'espérer que les partages finalement opérés ne déchireraient pas la famille : « J'espère que mes petits-enfants Anatole et Ludovic penseront quelquefois à moi et resteront les meilleurs amis de leurs cousins René et Marie [de Menthon] »<sup>191</sup>. À lire cette phrase, il semble que les enfants de la fille aînée furent favorisés. Du côté des Kergariou, la chose était pleinement assumée. Henriette avait deux frères et deux sœurs mais son père entendait bien favoriser son fils aîné :

Si le majorat constitué par mon père était aboli par des lois révolutionnaires, je donne et lègue à mon fils aîné ou à son défaut à l'aîné de ses fils par préciput et hors part ; d'abord le quart de tous mes biens meubles, puis tous les biens immeubles formant aujourd'hui ledit majorat avec tous les avantages stipulés dans les articles un et deux du présent testament<sup>192</sup>.

Le majorat était un ensemble de biens fonciers rendus inaliénables et indivisibles, transmis au fils aîné, avec le titre et les revenus associés. Cette possibilité fut supprimée en 1849<sup>193</sup>. Il est surprenant de voir que le comte de Kergariou en parlait encore comme d'une réalité en 1859. Ce système permettait de contourner les dispositions du code civil. Dans le

---

190 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 11 octobre 1836, et Extrait du rapport des experts clos le 2 décembre 1837 [relatif au domaine de Saint-Loup].

191 ALG, Lettre du baron de Klinglin à Louis, 1<sup>er</sup> janvier 1855. René et Marie étaient les deux enfants de Valérie, fille aînée du baron, qui avait épousé le comte Bernard de Menthon. Le vœu du baron de Klinglin fut sans doute exaucé car le comte Marie-François de SELANCY se souvient que « [ses] parents cousinaient avec les Menthon : un des Menthon (Sixte?) était passé à Lagrange et il avait été question d'une grande réunion de famille dans la propriété des Menthon en Savoie, qui n'a jamais eu lieu, car il me semble que le Sixte en question a dû mourir (en 2012) » (Courriel à l'auteur, 12 juin 2017).

192 ALG, Lettre à valeur de testament du comte de Kergariou [père d'Henriette], 1<sup>er</sup> mai 1859.

193 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 9 note 2.

cas des Kergariou, il fallait éviter le démembrement de la terre de la Grand'ville autour du château familial. Au début de l'année 1830, Anne-Pierre avait également obtenu la possibilité d'établir, sur la terre de Lagrange, un majorat associé à son titre de vicomte. Lui-même n'avait qu'un fils et héritier, mais il voulait de la sorte garantir l'avenir. On retrouve encore et toujours le même souci dans le testament de Reinette :

Cette dame [Reinette] a légué à M. son fils, son seul héritier, tout ce qu'elle possédait dans la terre de Lagrange, à charge pour lui de le conserver et de le rendre à son fils aîné grevé lui-même de pareille charge de conserver et de rendre à son propre fils aîné<sup>194</sup>.

De multiples stratégies furent donc mises en œuvre par la noblesse, afin de conserver au fils aîné, conservateur du nom et porteur du titre, la terre familiale et une fortune suffisante : majorat, arrangements avant décès, fausses estimations de la valeur réelle des biens, etc. Ces avantages accordés au fils aîné devinrent toutefois moins fréquents au fil du siècle<sup>195</sup>. Les Bertier traversèrent donc la période en évitant les écueils de l'extinction du nom et de la trop grande division du patrimoine. Ce fut aussi au prix des drames, que furent le meurtre de Ludovic en 1862 et la mort de Louise en 1891. La survie du lignage étant assurée, il est temps de s'interroger sur les transmissions opérées d'une génération à l'autre.

## 3.2. Transmissions

Avant d'étudier les modalités de transmission des valeurs familiales ainsi que d'un capital social et économique, il convient de revenir sur la question du patronyme et du titre nobiliaire utilisé. Anne-Pierre choisit celui de vicomte et utilisait, en plus de « Bertier », le nom de « Sauvigny ». Le lecteur attentif aura sans doute remarqué que les titres de comte et de vicomte furent utilisés de manière très fluctuante sous Louis et Anatole. Les Bertier appartenaient à la noblesse d'Ancien Régime, dans laquelle aucune hiérarchie des titres n'existe. Le choix de l'un plutôt que de l'autre relevait d'une question d'usage, voire de mode<sup>196</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance était au glissement du titre de vicomte, systématiquement utilisé par Anne-Pierre, à celui de comte, prévalant avec Anatole. Ce dernier décida d'obtenir une décision de justice en bonne et due forme, afin d'entériner la

---

194 ALG, Traité entre M. le général vicomte de Bertier et M. son fils après le décès de madame la vicomtesse de Bertier [Reinette], 1<sup>er</sup> octobre 1845.

195 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 9 note 4 et DAUMARD, [in] BRELOT, p. 115.

196 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 16-17.

situation. Le patronyme devint officiellement « Bertier de Sauvigny ». En revanche, rien ne fut formellement arrêté par le tribunal concernant la particule et l'usage du titre de comte. Cela arrangeait Anatole, absence d'interdiction valant ici autorisation<sup>197</sup>. Pour des raisons d'usage et de commodité, le nom de Sauvigny n'est pas repris dans le présent travail. D'ailleurs, Jean signait communément « Bertier » alors qu'Anne-Pierre paraphait toujours « Bertier de Sauvigny ». En respectant leur pratique personnelle, la biographie d'Anne-Pierre s'intitule donc « le général de Bertier de Sauvigny » tandis que la présente thèse porte le titre « Jean de Bertier ».

Tout comme le nom, la noblesse était transmise par le père à ses fils. Elle impliquait un certain mode de vie. Certaines pratiques traditionnelles du groupe furent perpétuées : ainsi, à Sainte-Geneviève-des-Bois, les Bertier se réservaient toujours le droit de chasse dans les baux de fermage<sup>198</sup>. La transmission des valeurs politiques et religieuses fut également assurée. Les biographies de Louis et d'Anatole montrent la fidélité au légitimisme et le maintien d'une pratique engagée du catholicisme. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, la famille restait donc très conservatrice et très à droite alors que les républicains radicaux (pour simplifier, la gauche de l'époque) prenaient en 1902 la tête du gouvernement avec un programme anticlérical. Il est difficile de préciser le positionnement politique des Bertier. Seul Anne-Pierre est très bien documenté : il se plaçait à l'extrême-droite de l'échiquier politique sous la Restauration. Ultra, parti-prêtre, parti jésuitique, Congrégation, parti clérical et ultramontain, tous ces qualificatifs s'appliquaient à lui<sup>199</sup>. En revanche, Louis et Anatole restèrent en retrait de la politique. Les archives conservées ne permettent pas de déterminer le fond de leur pensée. Le seul petit indice d'un maintien à l'extrême-droite se trouve dans les coupures de presse conservées par Jean suite au décès de son père. L'article le plus long et le plus élogieux est issu de la *Libre Parole*<sup>200</sup>. Il s'agissait du journal fondé par Édouard Drumont, un des principaux théoriciens et propagateurs de l'antisémitisme de cette époque. En 1903, Drumont ne le dirigeait plus mais le relais avait été pris par des catholiques rigoristes. La famille restait donc, peut-être, à l'extrême-droite, mais ce petit indice, très ténu, empêche d'être plus

---

197 ALG, Lettre de G. de Berly, référendaire au sceau de France, à Anatole, 23 novembre 1896. Le jugement fut rendu le 13 novembre précédent par le tribunal de la Seine. Tout un dossier avait été monté en ce sens en 1895.

198 ALG, Contrat du 28 novembre 1834 entre M<sup>r</sup> le vicomte [Anne-Pierre] de Bertier et MM. Degeorge, Berchut et Lopinot et Bail par M<sup>r</sup> le comte [Anatole] de Bertier à M<sup>r</sup> et Madame Bisson [ses fermiers] du 11 juin 1887.

199 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 45-58 et 169-170.

200 ALG, Coupures de presse relatives au décès d'Anatole, septembre 1903.

affirmatif<sup>201</sup>. Notons aussi que, pour les Bertier, la valeur-clef à conserver et à transmettre était le catholicisme, plus encore que le légitimisme. Anne-Pierre s'était fait remarquer par sa défense passionnée du cléricisme et les qualificatifs mentionnés (parti-prêtre, etc) ne laissent aucun doute sur la dimension fondamentalement religieuse de toute action politique à ses yeux. De plus, le comte de Chambord était décédé en 1883 et, avec lui, l'espoir du retour d'une monarchie traditionnelle et conservatrice s'était évanoui. Dépossédée de son prétendant, la noblesse légitimiste se rallia majoritairement au prétendant orléaniste<sup>202</sup>. L'histoire familiale rendait la chose impossible pour les Bertier (voir 1.2. et 3.4.). Ils ne disposaient plus que de l'Église catholique comme refuge. Dans les archives, aussi bien chez Anne-Pierre que chez le père d'Henriette de Kergariou, l'insistance se porte toujours sur la religion et la foi, comme valeur cardinale de la famille. Lors du décès d'Anatole, le comte de Saintignon ne disait pas autre chose en saluant le défunt comme un « chrétien sans reproche » et en présentant son fils comme son « pieux continuateur<sup>203</sup> ». Les valeurs avaient, semble-t-il, été transmises.

Après avoir évoqué ces valeurs participant d'un capital culturel, il est temps d'aborder la question du capital social, c'est-à-dire du réseau de relations dont les Bertier disposaient au XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord, le réseau lié au légitimisme et au catholicisme fut entretenu tout au long du siècle. Le comte de Chambord écrivit à Louis suite au décès d'Anne-Pierre en 1848 ; il reprit la plume pour Anatole lorsque Louis disparut en 1877. De la même manière, on remarque une proximité avec les évêques de Metz. En 1843, ce fut monseigneur Dupont des Loges lui-même qui baptisa Ludovic dans la chapelle de Lagrange ; son successeur, monseigneur Louis, écrivit une longue lettre à Anatole après le décès de sa fille Louise en 1891. Un deuxième réseau de relations concernait la noblesse en général, dont la présence aux différentes obsèques est attestée. De plus, Anatole était membre du Jockey Club, rassemblant la fine fleur de la noblesse française<sup>204</sup>.

---

201 On ne peut retrouver, par exemple, aucune trace d'un abonnement à la *Libre Parole* dans les papiers des Bertier.

202 LÉVÊQUE, *op. cit.*, p. 180-195. Le prétendant principal au trône de France était désormais le chef de la famille d'Orléans, descendant de Louis-Philippe.

203 ALG, Éloge funèbre d'Anatole par le comte de Saintignon, prononcé le 7 septembre 1903. Les Bertier restèrent, sans nul doute, monarchistes, malgré le ralliement au régime républicain prôné par le pape Léon XIII (1892). Nous reviendrons sur cette question du ralliement à propos de Jean de Bertier.

204 ALG, Lettres du comte de Chambord (1848/1877), Extrait du registre des baptêmes de Manom du 26 septembre 1843, Lettre de monseigneur Louis à Anatole, 16 janvier 1891 et Coupures de presse suite aux obsèques de Louise (1891) et Anatole (1903).

Le troisième réseau également conservé au cours du siècle était le réseau local, davantage renseigné dans les cas de Lagrange et de Dudelange que pour Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans ces trois endroits, les Bertier occupaient une position sociale exceptionnelle : celle de grands propriétaires par rapport à la communauté villageoise locale. À ce titre, ils allouaient des terres, commandaient des travaux, accordaient des legs, pratiquaient la charité<sup>205</sup>. Ce troisième réseau se caractérisait donc par une inégalité dans la cordialité, à la différence des réseaux précédents où les Bertier évoluaient parmi leurs pairs. Le réseau local était très visible lors des obsèques. Il revêtait une dimension très importante dans l'identité d'une noblesse voulant magnifier ses rapports à la terre : l'ancrage dans un terroir et les liens forts établis avec les habitants étaient signe d'ancienneté et de prestige<sup>206</sup>. Ce réseau local pouvait aussi servir d'appui pour une carrière politique, et Jean de Bertier le mobilisa à partir de 1919 (voir troisième partie)<sup>207</sup>.

Enfin, le dernier réseau correspondait aux contacts avec les milieux d'affaires, essentiellement luxembourgeois. Dans le cas des Bertier, les archives établissent très bien la coopération avec les Tesch et surtout les Metz, une ancienne relation d'affaires approfondie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>208</sup>. Or, une telle proximité n'allait pas de soi. Les Metz appartenaient à ces dynasties bourgeoises libérales et anticléricales<sup>209</sup>. Les Bertier travaillèrent pourtant sans gêne avec les Metz. On pourrait avoir l'impression que ce quatrième et dernier réseau monta en puissance. Il symbolisait le primat des affaires sur la politique, du *business* sur les idées. Leurs intérêts étant communs, les élites auraient fusionné. Une lecture marxiste prolongerait l'analyse, en identifiant deux camps face à face, les patrons et les ouvriers. Dans cette perspective, le réseau local des Bertier aurait pu entrer en conflit avec leur réseau d'affaires. Le développement du paternalisme et du christianisme social devait empêcher cette éventualité. La *Libre Parole* écrivit, suite à la mort d'Anatole, que « les ouvriers des forges de Dudelange, dont il était le propriétaire, perdent en lui un ami<sup>210</sup> ». Les archives de Lagrange ne permettent pas de déterminer si et comment ces positions de christianisme social furent mises en pratique par Anatole, ou si elles restèrent de l'ordre du discours. De toute manière, le réseau social des Bertier fut non seulement transmis mais élargi au XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment

---

205 ALG, Multiples exemples dont certains déjà évoqués : les legs aux fabriques de Manom et Dudelange, la reconstruction de la chapelle du Mont Saint-Jean à Dudelange, le pain payé pour les pauvres à Sainte-Geneviève-des-Bois (voir 1.2. et 2.1.).

206 MAYAUD, [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 61-67.

207 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 160-161.

208 ALG, Acquisition du domaine de Dudelange sur les héritiers Metz du 27 août 1829 (voir aussi 2.1. et 2.3.).

209 LEBOUTTE, PUISSANT et SCUTO *op. cit.*, p. 121.

210 ALG, Article de la *Libre Parole* du 8 septembre 1903 relatif aux obsèques d'Anatole.

dans une dimension transnationale avec le développement des activités d'Anatole au Luxembourg.

La même conclusion peut être formulée sur le plan du capital économique. Sa transmission fut facilitée par l'absence de partage tout au long du siècle. Sur trois générations successives, un seul fils survivant hérita de tous les biens de ses parents. Dans une telle configuration, les mariages signifiaient une augmentation directe du capital économique. Faute d'avoir retrouvé les papiers successoraux d'Anatole et d'Henriette, il est difficile de dresser un état précis de la fortune des Bertier en 1903. Globalement, leur patrimoine s'apprécia au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils profitèrent de la localisation avantageuse de leurs possessions. À Sainte-Geneviève-des-Bois, les besoins en matériaux de construction pour l'agglomération parisienne toute proche permirent une valorisation des forêts, par extraction de la pierre meulière. Quant au domaine de Dudelange, il avait été acheté à bon prix en 1829, dans un Luxembourg encore pauvre et rural. Les décennies de la fin du siècle firent du sud du pays un bastion industriel, dans lequel la valeur des terres avait augmenté, pour le plus grand profit de leurs propriétaires<sup>211</sup>.

En 1834, Anne-Pierre estima lui-même la valeur des domaines de Sainte-Geneviève-des-Bois, Lagrange et Dudelange à plus de 1 600 000 francs (voir tableau 1). En 1878, suite au décès de Louis, les deux seuls domaines de Sainte-Geneviève-des-Bois et Dudelange étaient évalués à 1 750 000 francs. N'oublions pas que les forêts héritées par Éléonore représentaient au minimum un capital de 60 000 francs et les terres apportées par Henriette un autre capital de 500 000 francs, soit un fort accroissement par les mariages<sup>212</sup>. Les seuls biens fonciers garantiraient ainsi une fortune minimale de 3 millions de francs. Il faudrait y ajouter les biens mobiliers, à savoir les meubles (environ 30 000 francs) mais aussi les actions, placement privilégié par Anatole : 60 000 francs pour les ardoisières d'Asselborn et la société anonyme luxembourgeoise de produits physiologiques (voir 2.3.). Or, l'essentiel de son investissement industriel était incarné par la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. Le capital de départ s'élevait à 8 millions de francs, fractionné en 16 000

---

211 ALG, État de la fortune dressé par Anne-Pierre en 1834, TRAUSCH, *op. cit.*, p. 214, LEBOUTTE, PUISSANT et SCUTO, *op. cit.*, p. 22 ainsi que tableau 2 et ALG, Partage de la succession de monsieur le comte [Louis] de Bertier (1878).

212 ALG, Pour Henriette : Extrait de contrat de mariage du 10 septembre 1874. Pour Éléonore : Contrat de mariage du 10 juin 1835. 400 hectares de bois étaient promis en garantie de 250 000 francs de donation prévus. Si 100 hectares furent finalement hérités(?) ils auraient représentés en gros 60 000 francs. Toutes ces estimations sont faites grossièrement, sans prise en compte de l'inflation (faible), de manière à avoir un ordre de grandeur.

actions de 500 francs<sup>213</sup>. Bien sûr, l'apport principal d'Anatole était représenté par ses terrains de Dudelange, mais tout laisse à penser qu'il acquit également des actions. Les archives de Lagrange ne permettent pas de connaître le montant éventuellement souscrit. Nous reviendrons sur l'évolution de la participation des Bertier dans le capital de la société au moment d'étudier la gestion patrimoniale opérée par Jean de Bertier. En tout cas, même en restant prudent, la fortune totale des Bertier dépassait certainement les 3 millions de francs en 1903. Peut-être approchait-elle même les 4 millions. Ils appartenaient clairement au 1 % des Français les plus riches, le « gratin », qui, en 1910, concentrait 60 % de la fortune totale des habitants<sup>214</sup>.

Au-delà de la simple valeur globale du patrimoine des Bertier, on observe une grande continuité dans leurs possessions. En 1903 tout comme en 1829, les biens fonciers principaux restaient Sainte-Geneviève-des-Bois, Lagrange et Dudelange. Un recentrage sur Lagrange s'opéra dès le début du siècle. Malgré la pratique de la double résidence, le logement parisien fut en effet toujours loué<sup>215</sup>. Sainte-Geneviève-des-Bois ne semble jamais avoir été un lieu de séjour pour la famille, même si des logements y étaient entretenus, pour être utilisés à l'occasion des chasses. Anne-Pierre, pour lequel Sainte-Geneviève représentait la terre paternelle, y fut le plus assidu. Une clause du contrat de fermage imposait en effet à ses fermiers de lui fournir à manger :

Ils [les fermiers] fourniront tous les ans au bailleur [Anne-Pierre] 500 pommes, 250 poires et 20 livres de raisin sur les fruits qu'ils auront récoltés dans les jardins et potagers, et les légumes dont M. de Bertier pourrait avoir besoin dans les petits voyages qu'il fait à Sainte-Geneviève<sup>216</sup>.

Le même Anne-Pierre décrivait Dudelange comme une « maison bourgeoise » alors que Lagrange était présentée comme « un beau château bâti en pierres de taille et presque entièrement réparé et arrangé à neuf<sup>217</sup> ». À côté du logement parisien, l'autre résidence habituelle était donc Lagrange. Les inventaires présents dans les archives indiquent

---

213 TRINKHAUS, Fabian, *Arbeiterexistenzen und Arbeiterbewegung in den Hüttenstädten Neunkirchen/Saar und Düdelingen/Luxemburg (1880-1935/1940), Ein historischer Vergleich*, Saarbrücken, Kommission für saarländische Landesgeschichte e. V., 2014, p. 73.

214 PROST, Antoine, *Les Français de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, 2019, p. 28.

215 Le loyer s'élevait à 5 000 francs, une somme importante signe d'un logement spacieux et confortable. François Roth indique que 2-3 000 francs suffisaient pour vivre bourgeoisement en ville à l'époque (*La Lorraine annexée*, p. 250).

216 ALG, Contrat du 28 novembre 1834 entre Anne-Pierre et MM. Degeorge, Berchut et Lopinot.

217 ALG, État de la fortune dressé par Anne-Pierre en février 1834.

d'ailleurs que le mobilier se concentrait à ces deux seuls endroits, même s'il est toujours difficile de conclure, ainsi que le montre le tableau suivant.

**Tableau 4. Valeur du mobilier présent dans les résidences des Bertier vers 1880 (en francs)<sup>218</sup>.**

Résidence	Origine	1878 (succession de Louis)	1880 (décès d'Éléonore)
Paris (rue de Verneuil)	location	10000	9000
Lagrange	Fouquet	15000	1300
Sainte-Genève	Bertier	500	500
Dudelage	Metz	Aucune mention	Aucune mention
Les Rosaires	Kergariou	Pas encore hérité ?	Pas encore hérité ?

Ce tableau permet de mettre en évidence le caractère toujours lacunaire des sources. Y avait-il du mobilier à Dudelage ? Lagrange aurait-elle perdu une partie de son mobilier entre 1878 et 1880, pour quel usage et vers quelle destination ? En tout cas, le mobilier de Sainte-Genève-des-Bois restait limité. Deux autres éléments prouvent le recentrage sur Lagrange. Le premier résulte des acquisitions et cessions opérées au cours du siècle. Anne-Pierre vendit ses terres en Bourgogne, et Anatole vendit les forêts héritées des Klinglin à ses cousins Menthon<sup>219</sup>. Le second élément est la fréquence<sup>219</sup> des séjours à Lagrange. La famille n'y séjournait pas qu'en été. Louise y décéda en janvier 1891, et ce fut également en janvier, mais de l'année 1895, que le grand-duc Adolphe vint y déjeuner. Henriette y décéda en décembre 1903. De plus, Anatole et Ludovic furent tous deux baptisés dans la chapelle du château, en mai et septembre respectivement. Nous pourrions multiplier les exemples. Tous les membres de la famille furent enterrés à Manom. Ainsi, cette propriété, issue des Fouquet, était désormais devenue le château de famille des Bertier. Le capital considérable des Bertier leur permit de facilement la conserver. Pour beaucoup de famille nobles, moins fortunées, la conservation du château familial, impératif moral, représentait un défi financier beaucoup plus compliqué<sup>220</sup>.

218 ALG, Partage de la succession de M. le comte [Louis] de Bertier (1878) et Inventaire après le décès de madame la comtesse [Éléonore] de Bertier du 1<sup>er</sup> mars 1880. Jean possédait les Rosaires qu'il tenait de sa mère Henriette mais il est difficile de savoir quand cette dernière en hérita (voir 2.1.).

219 ALG, Traité entre M. le général vicomte de Bertier et M. son fils, 1<sup>er</sup> octobre 1845 (cession/échange des bois possédés en Bourgogne) ainsi que <http://troisfontaines.free.fr/livre/chap13.html> (vente de forêt de 1888).

220 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 110-117 : « garder la propriété et la transmettre coûte que coûte, à tout prix, est considéré comme un devoir moral » (souligné par l'auteur).



Dans la transmission du capital culturel, social et économique, les mariages jouaient un rôle primordial. Caroline Muller s'intéresse particulièrement aux négociations entre familles nobles à cette occasion. Elle utilise, comme étude de cas, les mariages de René et de Marie de Menthon. Ces deux noms ne sont pas inconnus au lecteur : il s'agit des deux petits-enfants du baron de Klinglin peut-être avantageés lors du partage de son héritage (voir 3.1.). Dans les archives de Lagrange, aucun document intime ne permet d'explorer ce thème pour le XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de quelques lettres d'Anne-Pierre entretenant son épouse Reinette de leurs préoccupations quant au mariage de Louis<sup>221</sup>. Les deux critères mis en avant étaient la moralité (à savoir, l'appartenance à la noblesse, un catholicisme fervent, peut-être la fidélité au légitimisme) et la fortune. Les sentiments de Louis n'étaient pas prioritaires. Caroline Muller n'a pas d'avis différent :

Au sein de la bourgeoisie et de l'aristocratie du XIX<sup>e</sup> siècle, le choix du conjoint est l'affaire financière d'une vie. C'est l'avenir économique et social d'une famille qui est engagé par le jeu de la transmission des patrimoines : le nom et la fortune. Aussi l'influence et le pouvoir d'une famille aristocratique dépendent-ils étroitement du mariage des enfants. Le choix de la personne répond à plusieurs exigences : une fortune au moins équivalente à celle de l'enfant que l'on marie, une position sociale similaire ou supérieure (titres et prestige), une bonne santé et, en dernier ressort, l'apparence physique<sup>222</sup>.

Sans revenir en détail sur le mariage d'Anne-Pierre et de Reinette en 1803, nous pouvons le présenter comme un mariage « réussi » car l'épouse apportait en dot la terre de Lagrange. Pour les deux unions suivantes, avec les Klinglin puis les Kergariou, les critères de l'homogamie furent, semble-t-il, parfaitement respectés. Les deux familles étaient nobles, légitimistes, ardemment catholiques et, ce qui n'était point à négliger, riches<sup>223</sup>. Ainsi, le transfert des différents types de capital devait-il s'opérer sans anicroche. Cependant, des aléas pouvant potentiellement remettre en cause cette belle construction intervinrent au long du siècle.

---

221 ALG, Lettres d'Anne-Pierre à Reinette, 8 décembre 1833, 27 février, 1<sup>er</sup> et 6 mars 1834.

222 MULLER, Caroline, « Un secret bien partagé. La place du directeur de conscience dans les négociations de mariage d'une famille noble (seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Genre & Histoire*, 18 - Automne 2016, <http://genrehistoire.revues.org/2558>

223 ALG, Contrats de mariage des 10 juin 1835 et 10 septembre 1874. Voir aussi 2.1. et EINRICK, *Le Général de Bertier*, p. 21-23.

### 3.3. Aléas

Les aléas sont autant de hasards qui peuvent se transformer en risques. Dans le cas des Bertier, le danger était de voir tout ou partie du capital à transmettre réduit, voire détruit. Nous avons déjà vu que la famille échappa à certains écueils redoutés, tels que l'absence d'héritier ou leur trop grand nombre, et que les mariages très homogamiques réalisés ne compromirent en rien les transmissions d'une génération à la suivante. Néanmoins, il est possible d'identifier des aléas, aussi bien au niveau strictement familial que sur le plan de ce que l'on appelle la « grande histoire ».

À l'échelle de la famille, les comtes (ou vicomtes) de Bertier se suivirent mais ne se ressemblèrent pas. Anne-Pierre, Louis puis Anatole avaient des personnalités et des inclinations différentes. La famille, à l'image de la noblesse elle-même, était « un groupe partagé entre modernistes et routiniers, bons et mauvais gestionnaires<sup>224</sup> ». Une telle phrase trouverait facilement son application au vu des analyses précédentes. On placerait très vite Anatole du côté des modernistes. Anne-Pierre, lui, serait vu comme un bon gestionnaire, toutefois non intéressé aux questions industrielles en particulier, ni à la modernité en général. Enfin, Louis serait relégué du côté des mauvais gestionnaires, de ceux qui mettent le patrimoine familial en danger. Anne-Pierre s'en était inquiété et avait tenté de mieux former son fils, mais sans succès (voir 1.1.). Alors que toutes les conditions étaient réunies pour un accroissement de la fortune (enfant unique, mariage avec une riche héritière, investissement paternel lucratif à Dudelange), aucun essor réel ne se produisit. Certes, la valeur des domaines possédés s'était accrue, mais ce n'était pas grâce à Louis. En revanche, les emprunts, eux, avaient bien été contractés par l'intéressé et les documents de succession de Louis attestent platement qu' « il n'a donc pas été fait de bénéfices pendant le mariage<sup>225</sup> ». Cet exemple montre le poids toujours important des individus au-delà des seules structures dans lesquelles ils évoluent. Toutefois, l'aléa représenté par la personnalité de Louis ne se transforma pas en catastrophe. La dette contractée restait peu de chose par rapport aux actifs, et Anatole put s'en défaire assez facilement.

---

224 JOURDAN, *op. cit.*, p. 104-105.

225 ALG, Partage de la succession de M. le comte [Louis] de Bertier (1878). On peut nuancer en rappelant les réserves d'Éric Mension-Rigau sur ce type de documents, ainsi que le fait que Louis soit mal documenté.

À l'échelle de l'histoire nationale et européenne, on pourrait distinguer deux aléas. Sur le temps long, le XIX<sup>e</sup> siècle marqua le glissement d'un monde agricole et rural vers un monde de plus en plus industriel et urbain<sup>226</sup>. Les Bertier auraient pu ne pas agir, et laisser leur rente foncière lentement se dégrader, face aux nouveaux placements plus rémunérateurs. Ce risque fut déjoué par le choix d'Anatole de s'orienter vers l'industrie. Toujours sur le long terme, le passage d'une monarchie censitaire à une république démocratique semble, en revanche, avoir suscité peu de réaction chez les Bertier. Ni Louis ni Anatole ne jouèrent de rôle politique. L'objectif d'Anne-Pierre d'éradiquer le libéralisme était devenu une chimère. Finalement, ce retrait de la vie politique et la conservation d'idées traditionnelles, pour ne pas dire réactionnaires, semblent être, éventuellement, les points faibles des Bertier du point de vue de leur influence sociale. Un deuxième type d'aléas correspond à des temporalités plus brèves : crises, révolutions et guerres. Les propriétés des Bertier ne furent cependant jamais réellement mises en danger. Nous avons vu que les optants pouvaient conserver leurs biens en Alsace-Lorraine allemande (voir 2.4.). Les révolutions de 1830 et 1848 furent essentiellement parisiennes, et, en tout cas, beaucoup plus courtes et moins sanglantes que la Révolution du siècle précédent. Seule la guerre de 1870 constitua un puissant aléa. Il se transforma vite en un risque aigu pour les Bertier. Le lignage faillit s'éteindre : Anatole fut grièvement blessé à Strasbourg alors qu'il était encore célibataire et sans enfant<sup>227</sup>. En outre, les combats autour de Thionville lors du siège de la forteresse mirent Lagrange en danger. Jean Charles Kohn fait état des dégâts, finalement minimes, occasionnés au château. Le dernier risque produit par la guerre était la séparation du patrimoine entre deux pays ennemis. Le château de Lagrange, autour duquel le patrimoine avait été recentré au XIX<sup>e</sup> siècle, se trouvait désormais en Allemagne. Or, les Bertier avaient souhaité rester français. Ils devaient donc nécessairement adopter une partie de leurs comportements et des stratégies familiales aux changements économiques, sociaux et politiques du contexte national et international.

---

226 Cela fut progressif et non brutal. En France, les campagnes connurent leur plus grand peuplement vers 1850, le « maximum démographique rural ». Au recensement de 1931, la population urbaine dépassa pour la première fois la population rurale (51/49) mais on restait dans un environnement encore majoritairement rural. Le déclin des campagnes fut consacré dans les années 1950, par un exode rural accéléré.

227 Son frère Ludovic était alors déjà décédé, depuis presque dix ans, sans enfant également. Sylvie de SELANCY parle d'une blessure très grave au ventre qui laissait normalement peu d'espoir au blessé (*op. cit.*, <http://hdl.handle.net/2042/34521>)

### 3.4. Évolutions

Une des premières évolutions concerna le lieu de résidence. Anne-Pierre appréciait beaucoup Lagrange dont il avait fait son château amoureux. La tentation de s’y retirer avec Reinette fut latente dès la fin des années 1820. Elle devint effective suite à la révolution de 1830. Anne-Pierre vécut dès lors principalement à Lagrange, ou bien à Metz où il avait acquis un logement, rue Mazelle<sup>228</sup>. Ses successeurs ne suivirent pas ce modèle. Louis renoua avec la capitale, qui avait eu les faveurs d’Anne-Pierre pendant sa jeunesse, et Anatole continua après son père cette pratique de la double résidence. Louis et Éléonore décédèrent tous les deux à Paris, et ce fut dans la capitale qu’Anatole naquit en 1839. Ainsi, les Bertier réintégrèrent vite la vie parisienne. Ils fréquentèrent de nouveau les cercles aristocratiques et la haute société (voir 1.3. et 2.1.). Leur patrimoine confortable leur permettait ce niveau de vie. Ils ne s’en privèrent pas. Cette attitude était, selon Éric Mension-Rigau, courante chez les aristocrates fortunés de l’époque : « Rares sont les nobles qui résistent à sa force attractive [Paris] : ils en ont besoin pour rencontrer leurs pairs, côtoyer le pouvoir, suivre l’évolution des usages et des styles<sup>229</sup> ». D’ailleurs, la plupart des coupures de presse rassemblées par Jean suite au décès de son père contiennent la même phrase : « Membre du Jockey Club, le comte [Anatole] de Bertier de Sauvigny était très répandu dans la haute société parisienne où il ne comptait que des amis »<sup>230</sup>. Au retrait à Lagrange opéré par Anne-Pierre succéda donc un retour vers la capitale, Lagrange restant toutefois un lieu de séjour effectif et régulier, principalement à la belle saison. Un deuxième virage dans le parcours familial fut initié par Anatole : le choix d’investir dans l’industrie. Une étude minutieuse des archives disponibles montre qu’Anne-Pierre tout comme Louis restèrent presque exclusivement tournés vers la terre.

---

228 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 105-108 et 149-153.

229 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 455.

230 ALG, On retrouve cette même phrase dans *le Petit Moniteur, le Petit National, le Petit Bleu, le Jour, l'Événement, la Gazette de France, le Pays*.

**Tableau 5. Bien non fonciers des Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>231</sup>.**

Année	Couple	Titres	Valeur (F)	Revenu (F)
1834	Anne-Pierre & Reinette	1 action dans le titre de presse <i>La Quotidienne</i> Créances de particuliers (dont le prince de Monaco) Rente étrangère (Autriche et Naples)	20000	>1200 4100 1600
1845	Reinette	1 action dans le titre de presse <i>La Quotidienne</i> 7 actions des mines de Mont Rambert et Château-Gaillard Rente étrangère (Autriche)	20000 3500 30000	>1200 1400
1878	Louis & Éléonore	1 action de la Banque de France 1 obligation des chemins de fer de l'ouest	3000 670	
1880	Éléonore	1 action de la Banque de France 2 obligations des chemins de fer de l'ouest Rente sur l'État à 3%	3000 670	150
1882	Anatole & Henriette	Actions - SA des hauts-fourneaux et forges de Dudelange	+++	
1890	Henriette	40 actions- Société J.N. Klensch et compagnie	+	
1893		40 actions - SA lux. de produits physiologiques	20000	
1894		48 actions - SA lux. de produits physiologiques	24000	
1895		50 actions - SA des ardoisières d'Asselborn	20000	
1896		80 actions - SA lux. de produits physiologiques	40000	

Les + donnent une idée relative des titres non évalués. Les chiffres en italique sont des déductions incertaines.

Ce tableau ne présente pas l'ensemble des biens non fonciers de la famille. Les meubles présents dans leurs différentes résidences, ainsi que les objets mobiliers (vêtements, bijoux, etc) ne sont pas ici pris en compte. Rappelons que les seuls meubles ne représentèrent apparemment jamais plus de 30 000 francs de capital (voir tableau 3). Le tableau 4 ne présente que les fragments retrouvés. Malgré ceci, son intérêt est double. Il confirme, tout d'abord, le relatif effritement de la fortune familiale sous Louis. Les rentes détenues par Anne-Pierre et Reinette furent sans doute liquidées, pour financer un train de vie plus dispendieux. La seconde observation porte sur la nature des titres possédés. Alors qu'Anne-Pierre privilégiait la presse et les rentes d'État, Anatole s'orienta résolument vers l'industrie.

Nous avons déjà rappelé que le véritable essor de l'industrie en Lorraine et au Luxembourg s'opéra à partir de la fin des années 1870 (voir 2.3.). Le modeste tableau

231 ALG, État de la fortune dressé par Anne-Pierre en février 1834, Traité du 1<sup>er</sup> octobre 1845 entre Anne-Pierre et Louis suite au décès de Reinette ainsi que Règlement de succession de Louis du 12 mars 1878, Inventaire après décès d'Éléonore du 1<sup>er</sup> mars 1880 et informations relatives sur [www.industrie.lu](http://www.industrie.lu)

précédent permet de retrouver un *take-off* concomitant au niveau des investissements des Bertier. Pour des aristocrates, investir dans l'industrie n'était pas un comportement innovant. Henri d'Ainval indique en effet que, avant la Révolution, 80% des forges étaient possédées par des nobles<sup>232</sup>. Dans ce prologue même, il a été question du baron de Klinglin ; n'oublions pas non plus que parmi les proches des Bertier se trouvaient les Wendel, célèbres maîtres de forge lorrains<sup>233</sup>. De plus, les Bertier ne se muèrent pas en patrons d'usine. L'essentiel de leurs revenus restait lié à la terre. Anatole fut, certes, président du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise de produits physiologiques, mais il ne fut jamais de façon effective à la tête d'un établissement industriel. Il resta un « investisseur ». L'usine de Dudelange était dirigée par Émile Mayrisch, dont nous reparlerons plus tard.

Les domaines de la politique et du militaire semblent être les moins marqués par le changement. Le retrait de la vie politique opéré par Anne-Pierre fut certainement maintenu sous Louis et Anatole. Remarquons toutefois que le maintien de liens de sociabilité avec des légitimistes reste un élément trop faible pour conclure de façon assurée à un positionnement conservé à l'extrême-droite. Le légitimisme avait perdu une partie de son sens après la disparition du comte de Chambord en 1883. Il se trouvait remplacé par la défense du catholicisme. Cette dernière fut caractéristique de la famille, sans que l'on puisse déceler ni action ni revendication publique à cet égard. Il subsiste donc un flou quant au positionnement politique des Bertier, d'autant plus que nous avons vu que l'intérêt financier permettait des coopérations étroites avec des familles d'opinion fort différentes (voir 2.3.).

Au niveau militaire également, le lecteur pourrait considérer que la continuité prévalut. Anne-Pierre, Louis, Anatole, Ludovic puis Jean furent tous militaires. Pourtant, les Bertier ne l'avaient pas été avant la Révolution. Ils avaient été magistrats ou hauts fonctionnaires. La grande figure de la famille, Louis-Bénigne de Bertier, occupa les fonctions d'intendant de Paris de 1776 à 1789. La Révolution marqua une rupture. Son fils Anne-Pierre embrassa le métier des armes. Si la Révolution de 1830 mit un terme à la double carrière militaire d'Anne-Pierre et de son fils Louis, il n'y eut jamais de retour vers la magistrature ni de simple pratique de la rente foncière<sup>234</sup>. Les deux fils de Louis furent saint-cyriens et Jean, le

---

232 AINVAL (d'), Henri, *Deux siècles de sidérurgie française. De 1003 entreprises à la dernière*, Presses universitaires de Grenoble, 1994, p. 13.

233 On peut ici évoquer le célèbre ouvrage de JEANNENEY, Jean-Noël, *François de Wendel en République. L'argent et le pouvoir (1914-1940)*, Paris, Seuil, collection « L'univers historique », 1976, 672 p.

234 EINRICK, *Le général de Bertier*, p. 19-20, 26-29, 139-145.

fils d'Anatole, suivit la même voie. Le XIX<sup>e</sup> siècle vit ainsi la création d'une nouvelle tradition militaire dans la famille.

L'engagement d'Anne-Pierre résultait des circonstances et de la Révolution, qu'il décida de combattre en rejoignant l'armée des émigrés dirigée par le prince de Condé. Louis et Ludovic virent leur carrière militaire trop tôt interrompue pour pouvoir en dégager une quelconque signification. En revanche, Anatole servit pendant 25 ans. Comme son grand-père, il vit le feu et fut blessé. Son engagement ne se dirigeait toutefois plus contre la Révolution ou les idées libérales mais contre les armées allemandes, au nom de la défense du territoire. On dégage ainsi une nouvelle évolution marquante : l'affirmation croissante du patriotisme de la famille.

Ce n'était pas le cas au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les centaines de lettres écrites par Anne-Pierre à son épouse encore aujourd'hui conservées, le patriotisme n'est jamais mis en avant. Anne-Pierre envisagea même de quitter la France à l'été 1815 : « Si nous devons renoncer à la France, j'aurais envie d'aller au Canada ; c'est un des pays les plus [mot illisible], et qui de longtemps sera le moins agité de l'univers ». Son combat était dirigé contre les idées libérales<sup>235</sup>. La question de la nationalité devint un enjeu crucial au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>236</sup>. Les mouvements nationaux bouleversèrent la carte de l'Europe. Songeons que la plupart des États aujourd'hui voisins de la France furent créés à cette époque, au nom du principe des nationalités : la Belgique en 1830, le Luxembourg en 1839, l'Italie en 1860 et l'Allemagne en 1871. Ces changements ne se firent pas sans heurts et la guerre de 1870 exalta le patriotisme de part et d'autre du Rhin.

Les Bertier étaient français de par leurs alliances, leurs possessions, leurs domiciles. Cette identité fut clairement exprimée lorsque Louis opta pour la nationalité française en avril 1872 (voir 1.4.). Anatole n'eut pas à opter. Né à Paris et non en Alsace-Lorraine, il restait automatiquement français. Ses fonctions d'officier renforçaient son identité française, de même que sa légion d'honneur, reçue à l'occasion de la défense de Strasbourg, la « ville héroïque ». Lors de ses obsèques, le comte de Saintignon le salua comme un « vrai lorrain ». D'Anne-Pierre à Anatole, l'évolution était donc double. Les Bertier avaient affirmé et prouvé leur sentiment patriotique français. Ils s'étaient aussi enracinés dans leur « petite patrie »

---

235 ALG, Lettre d'Anne-Pierre à Reinette, 19 juillet 1815.

236 SCUTO, *op. cit.*, p. 3 : « Le XIX<sup>e</sup> siècle a été "le siècle des nationalités" mais aussi le siècle de la nationalité. »

lorraine<sup>237</sup>. Après 1871, ces deux identités, française et lorraine, se recoupèrent aisément dans l'esprit de tous ceux espérant le retour des provinces perdues. La *Libre Parole*, journal très nationaliste, se lamenta ainsi à la fin de son article consacré aux obsèques d'Anatole : « Encore un Lorrain patriote qui s'en va avant d'avoir vu la Lorraine enfin revenue à la France ! »<sup>238</sup>. Cet espoir paraissait, en réalité, de plus en plus chimérique. Après plus de 30 années d'annexion, plus personne en France ne souhaitait risquer une guerre pour l'Alsace-Lorraine<sup>239</sup>.

La dernière évolution à envisager est liée à la question de la nationalité. Il s'agit du rôle et de la valeur de la frontière. Jusque 1870, elle ne joua aucun rôle. Toutes les possessions des Bertier étaient en France. Le domaine de Dudelange, acheté en 1829, se situait certes à l'étranger mais au voisinage de Lagrange : moins de 20 kilomètres. On s'inscrivait donc dans le cadre de relations de proximité, traditionnellement existantes de part et d'autre des frontières<sup>240</sup>. Les différences linguistiques ne posaient pas de problème. La plupart des actes notariés relatifs aux acquisitions à Dudelange furent rédigés en français et il y est précisé qu'une explication en allemand ou en « langue du pays » (autrement dit en luxembourgeois) était donnée au contractant non francophone. Enfin, les difficultés de politique internationale n'étaient pas non plus gênantes. Le devenir politique du Luxembourg resta incertain entre la révolution belge de 1830 et le traité de Londres de 1839 qui délimita son territoire. Cela n'empêcha nullement Anne-Pierre de continuer à investir pendant toutes ces années<sup>241</sup>. Bref, du début du siècle à 1870, la seule frontière concernant les Bertier était la frontière franco-luxembourgeoise et elle n'était en rien une barrière<sup>242</sup>.

Les premières manifestations du rôle de la frontière apparurent en 1870. Elle fut un gage de protection et permit, semble-t-il, à Louis d'échapper à une arrestation<sup>243</sup>. En outre, et c'était là le fait essentiel, la victoire allemande entraîna la cession par la France de l'Alsace-

---

237 On peut ici se référer à GRENOUILLEAU, Olivier, *Nos petites patries : identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019, 288 p.

238 ALG, Article de la *Libre Parole* du 8 septembre 1903 relatif aux obsèques d'Anatole. Nous reviendrons sur la question du patriotisme et/ou nationalisme des Bertier quand il sera question de Jean lui-même.

239 ROTH, François, *Alsace-Lorraine, Histoire d'un « pays perdu »*. De 1870 à nos jours, Place Stanislas, 2010, p. 65-66. Pour l'Allemagne, l'annexion était un fait définitif (p. 37).

240 ROTH, [in] BRÜCHER et FRANKE, *op. cit.*, p. 69.

241 KREINS, *op. cit.*, p. 72-73, ALG, État de la fortune dressé par Anne-Pierre en février 1834 et Multiples documents notariés.

242 Sur un temps plus long, la tendance était à l'extension de la France vers l'est. Les Bertier espéraient, peut-être, avoir acheté dans un futur territoire français... ce qui faillit se produire. En 1866, Napoléon III essaya en vain d'acheter le Luxembourg (KREINS, *op. cit.*, p. 79).

243 Voir 1.4. et 2.2. à propos de cette controverse.



Lorraine. La nouvelle frontière franco-allemande plaçait désormais Lagrange en Allemagne. Les Bertier voyaient leurs biens fonciers répartis entre trois pays différents. Au même moment, la question de la nationalité était posée. Les Bertier décidèrent de rester français tout en conservant Lagrange. Dans ce nouveau contexte d'inimitié entre France et Allemagne, la nouvelle frontière ne constitua pas une barrière. Elle ressemblait grandement à la frontière franco-luxembourgeoise, que les Bertier avaient déjà pratiquée avant 1870. François Roth l'affirme clairement :

Parfois, par une assimilation aussi abusive qu'injustifiée, on peut être tenté de comparer cette frontière au Rideau de fer qui sépare l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest et de l'imaginer comme une barrière infranchissable, comme un ensemble militarisé, surveillé, hérissé de barbelés que des héros intrépides se risqueraient à franchir au péril de leur vie. Rien n'est plus faux. Les frontaliers circulent, se rendent à leurs champs, au village voisin, sans contrôle ni entrave. [...] Cette frontière est calme et paisible. On ne contrôle guère les allées et venues<sup>244</sup>.

La frontière était donc ouverte et permettait déplacements, commerce et investissements. À une seule occasion, les tensions franco-allemandes eurent un effet sur la frontière. En 1887, l'arrestation par les autorités allemandes du commissaire de police Guillaume Schnaebelé, à la limite de la Lorraine allemande et de la Meurthe-et-Moselle française, provoqua une crise entre les deux pays. Bismarck fit rapidement libérer Schnaebelé mais imposa dès lors un passeport pour pouvoir entrer en Alsace-Lorraine. Cette obligation fut supprimée en 1891, sauf pour les militaires d'active<sup>245</sup>. Anatole, ayant démissionné en 1883, ne fut pas concerné, mais son fils Jean le serait plus tard. La nouvelle frontière entrava donc, partiellement et temporairement, la liberté de circulation des Bertier et leur faculté de se rendre rapidement d'un domaine à l'autre. Remarquons toutefois que leur statut social élevé leur faisait bénéficier d'aménagements et que l'administration allemande savait se montrer compréhensive. Un article de journal retrouvé dans les archives et relatant les obsèques de Louise de Bertier indique en effet : « Monsieur le *Kreisdirektor* de Thionville avait bien voulu prendre les mesures nécessaires pour laisser la frontière ouverte à toutes les personnes qui devaient assister à l'enterrement<sup>246</sup>. » Le *Kreisdirektor* était, dans l'administration allemande, l'équivalent d'un sous-préfet français. Louise décéda en janvier 1891, alors que l'obligation

---

244 ROTH, François, *La Lorraine dans la Guerre de 1870*, Presses universitaires de Nancy, 1984, p. 81-83. On remarque à travers cet exemple combien l'écriture de l'histoire est conditionnée par le présent. Le Rideau de fer n'est plus aujourd'hui une référence évidente dans l'univers mental des Européens de 2022, contrairement à 1984.

245 *Ibidem*, p. 83-84. L'exigence de passeports fut une « mesure jugée à l'époque monstrueuse ».

246 ALG, Article de journal relatif aux obsèques de Louise, décédée le 13 janvier 1891 à Lagrange [sans date]. Cette ouverture de la frontière est une autre preuve du réseau étendu des Bertier.

de passeport était toujours en vigueur. Cet article nous révèle que personne ne fut, pour cette raison, empêché d'assister aux funérailles de l'enfant.

Le glissement de la frontière eut également un impact linguistique. Désormais, l'allemand allait occuper une place croissante en Alsace-Lorraine, d'autant plus que Manom et Thionville se situaient en zone germanophone. La progression du français, observée jusqu'en 1870, était compromise (voir 1.4.). Les Bertier maîtrisaient sans doute l'allemand, mais il est impossible de répondre avec certitude. Les indications du dossier militaire d'Anatole sont contradictoires. À Saint-Cyr, il obtint une note médiocre en allemand, puis l'inspection de 1879 révèle qu'il « lit et parle l'allemand très couramment », alors que celles de 1880 et 1881 indiquent sommairement « un peu d'allemand »<sup>247</sup>. Il semble toutefois peu probable qu'Anatole fût resté réfractaire à l'allemand, même si la connaissance de la langue allemande n'était indispensable ni pour ses affaires ni dans le cadre de ses relations de sociabilité. Nous n'avons pas trouvé de cas où la langue constitua un obstacle actif aux affaires des Bertier.

La nouvelle frontière participa sans doute aussi à l'orientation vers le Luxembourg des investissements opérés par Anatole. En s'alliant à Victor Tesch et à Norbert Metz, Anatole ne mêlait pas ses capitaux à ceux des firmes allemandes qui dominaient désormais la Lorraine annexée. *L'Indépendance bretonne* put ainsi écrire : « Il défendait par ses hautes positions dans l'industrie les intérêts français en Alsace-Lorraine »<sup>248</sup>. En réalité, Anatole occupait certes de « hautes positions » dans l'industrie, mais au Luxembourg et non pas en Lorraine. Par ailleurs, le Luxembourg faisant partie du *Zollverein*, des liens économiques étroits existaient avec l'Allemagne<sup>249</sup>. Les hauts-fourneaux et forges de Dudelange n'étaient donc pas une entreprise *allemande* mais une entreprise qui travaillait essentiellement *avec l'Allemagne*. On voit ici comment, derrière les discours patriotiques ou nationalistes, les échanges entre Luxembourg, Lorraine restée française, Alsace-Lorraine allemande et Sarre étaient en plein développement. François Roth se risque même à parler de « marché commun avant la

---

247 SHD, GR 5YE 39 915, Inspection générale de 1879, 1880 et 1881. 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. États de notes pour officier et Feuille signalétique de l'école impériale spéciale militaire. Anatole obtint 9/20 en allemand, sa meilleure note était 17/20 en hippologie ; mais que représentait un 9/20 dans cette matière, dans cette école, à cette date ?

248 ALG, Coupure de presse issue de *L'Indépendance bretonne*, 7 septembre 1903. Le mariage d'Anatole avec Henriette de Kergariou permit à la famille d'acquérir des biens fonciers en Bretagne et donc une visibilité sociale.

249 LEBOUTTE, PUISSANT et SCUTO, *op. cit.*, p. 113-115 et TRAUSCH, *op. cit.*, p. 235.

lettre<sup>250</sup> ». Pascal Raggi précise tout de même que, dans ce cadre transnational, les logiques d'investissement restaient avant tout nationales<sup>251</sup>. Anatole représenterait donc un cas original. Français, mais ne voulant investir en Alsace-Lorraine désormais allemande, il se serait reporté vers le Luxembourg voisin. Méfions-nous toutefois de toute surinterprétation. On peut aussi analyser son attitude comme un opportunisme faisant fi des frontières ? Ces dernières n'empêchaient rien pour les Bertier, et cela tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion sur les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle

Le lignage des Bertier issu du mariage d'Anne-Pierre et de Reinette survécut au XIX<sup>e</sup> siècle. Les valeurs familiales traditionnelles, représentatives de l'aristocratie et liées à la défense du catholicisme et de la monarchie, furent transmises sans trop de difficulté grâce à des mariages très homogamiques. De même, l'existence d'un unique héritier à chaque génération facilita la transmission des multiples propriétés foncières familiales et la conservation d'une fortune plaçant les Bertier dans les couches supérieures de l'aristocratie. Ce maintien de la famille fut favorisé par les fortes personnalités qu'étaient Anne-Pierre, Reinette et Anatole.

Deux évolutions peuvent être mises en évidence au cours du siècle. La première est la continuité de l'engagement militaire, d'une génération à l'autre, rompant avec les fonctions occupées par les Bertier sous l'Ancien Régime. Le métier d'officier devient ainsi une nouvelle tradition familiale qui cadrerait bien avec l'idéal aristocratique de service, et s'inscrit dans la promotion du sentiment patriotique en faveur de la France. La guerre de 1870, plaçant Lagrange en Alsace-Lorraine allemande, pouvait, *a priori*, compliquer la situation des Bertier, notamment suite à l'obligation du passeport pour les militaires d'active à partir de 1887. Cependant, Anatole avait entre temps démissionné de l'armée. Il put donc jusqu'à sa mort en 1903 librement évoluer entre son domicile parisien et sa propriété de Lagrange, en Lorraine allemande. La seconde évolution, très importante, est la réorientation du patrimoine familial opérée par Anatole. Certes, les propriétés foncières furent conservées et leurs revenus représentaient encore sans doute la majorité des ressources des Bertier. Cependant, la très grande majorité des nouveaux investissements avaient été dirigés vers les titres mobiliers industriels. Le plus remarquable est que ces investissements se firent au Luxembourg,

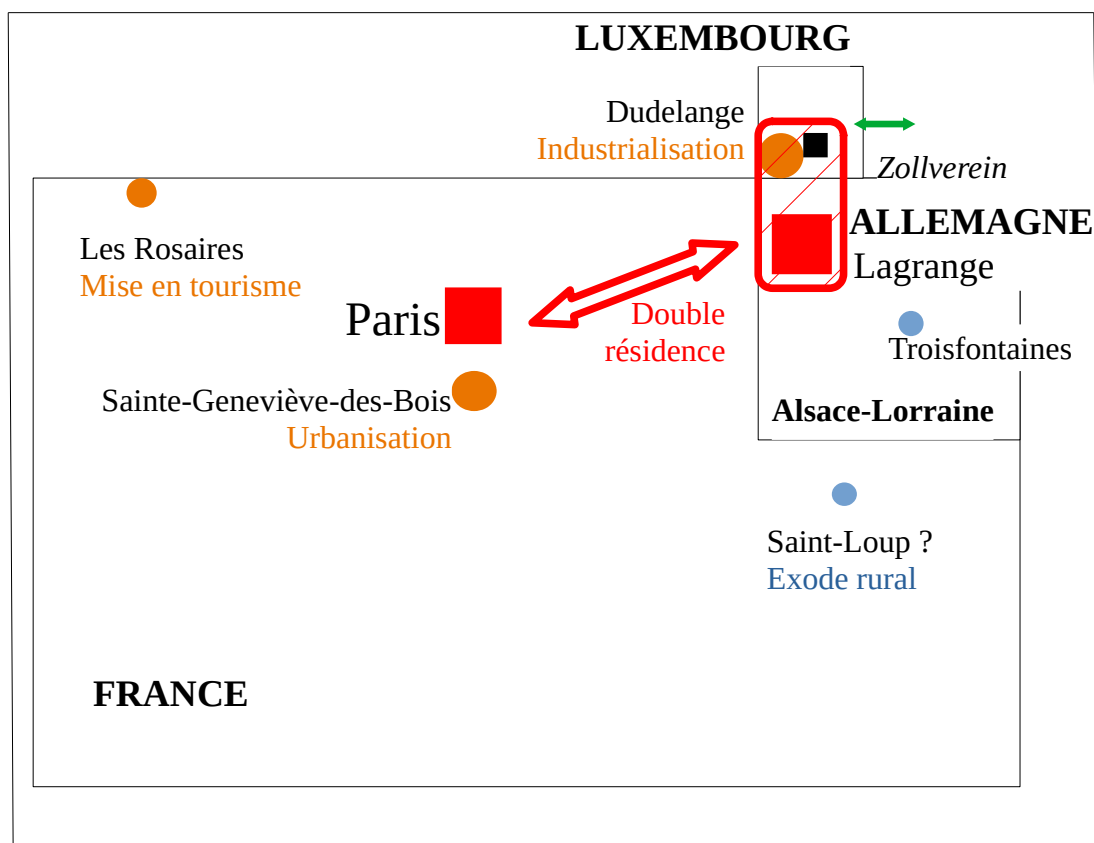
---

250 ROTH [in] PARISSÉ, *op. cit.*, p. 401.

251 RAGGI, *op. cit.*, p. 43.

donnant ainsi au patrimoine des Bertier un caractère transnational affirmé, comme le résume le schéma suivant.

**Schéma 1. Localisation du patrimoine foncier des Bertier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**



Jean de Bertier hérita en 1903 du capital culturel, social et économique forgé par les générations précédentes, et notamment par Anatole. Le comte de Saintignon rendit hommage à ce dernier lors de ses obsèques, mais, sous couvert d'honorer le défunt, il s'adressait aussi à son fils :

Au revoir cher ami, vous léguiez à votre cher fils un héritage d'honneur dont il est et restera digne : il sera en France et à Lagrange votre pieux continuateur. Vous laissez à vos amis le souvenir ineffaçable de l'honneur chevaleresque, simple, bon et honnête par excellence. Et c'est ainsi que vous avez comparu devant Dieu. Il vous jugera comme un Français sans peur et un chrétien sans reproche. Adieu<sup>252</sup>.

<sup>252</sup> ALG, Éloge funèbre d'Anatole par le comte de Saintignon, prononcé le 7 septembre 1903.

Jean de Bertier se devait donc de suivre le modèle paternel et familial, typiquement aristocratique (« honneur » deux fois répété), catholique et patriotique<sup>253</sup>. Remarquons aussi l'injonction de la continuité, alors que nous avons vu que les transmissions nécessitaient aussi des évolutions, et que Anatole lui-même avait fait preuve d'initiatives nouvelles. Elles concernaient toutefois le domaine économique, moins identitaire et plus difficile à mettre en avant au cours d'un éloge funèbre. Jean de Bertier n'avait que 25 ans lorsque, en 1903, la disparition de ses parents le laissa seul dépositaire de tout cet héritage familial que nous venons de présenter. Le destin des Bertier était entre ses mains.

---

253 Les recommandations de Reinette à son fils Louis (1822) avaient une tonalité voisine : honneur et vertu.



# Première partie : La Belle Époque de Jean de Bertier (jusqu'en 1914)

L'expression « Belle Époque » désigne la période précédant la Première Guerre mondiale. Elle insiste sur ses aspects positifs : reprise économique, hausse du niveau de vie, progrès scientifiques et sociaux. Si cette époque se termine incontestablement en 1914, il est plus difficile de fixer sa date de commencement. Dominique Kalifa remarque que les historiens situent le début de la Belle Époque entre 1871 et 1904<sup>1</sup>. Ces bornes chronologiques correspondent bien à la première partie de la vie de Jean de Bertier. Rappelons qu'il naquit en 1877 et devint chef de famille au décès de ses parents en 1903.

Cependant, la Belle Époque ne fut pas « belle » pour tous les Français, comme le montre Antoine Prost. Le chrononyme, forgé après guerre, s'applique plutôt aux élites, nostalgiques d'un « âge d'or paré d'une inégalable douceur de vivre, un paradis perdu »<sup>2</sup>. Les Bertier faisant partie de l'élite, il est donc légitime de caractériser ce long avant-guerre comme « la Belle Époque de Jean de Bertier », en veillant bien sûr à en montrer non seulement les caractéristiques, mais aussi les limites.

Trois grands thèmes permettent d'embrasser la vie de Jean de Bertier jusqu'en 1914. Il faut d'abord caractériser sa personnalité pour, à travers elle, évaluer la transmission des valeurs familiales. Dans un deuxième temps, il convient de s'interroger sur les questions patrimoniales, sur la gestion de fortune opérée par Jean de Bertier, afin d'y déceler les ruptures ou continuités avec la génération précédente. La dernière sous-partie portera sur les débuts de sa carrière militaire. Dans la tradition familiale, il s'engagea dans l'armée, mais de façon plus intense et durable que ses aïeux. L'étude de ses multiples fonctions nous permettra de réfléchir à de nombreux aspects relatifs à l'armée française. Ce sera une bonne préparation à la deuxième partie de ce travail, consacrée à la Première Guerre mondiale (1914-1918).

---

1 KALIFA, Dominique, *La véritable histoire de la « Belle Époque »*, Paris, Fayard, 2017, p. 17-18.

2 PROST, *op. cit.*, p. 11

# 1. La personnalité de Jean de Bertier

Le prologue s'achève en 1903. À l'occasion des obsèques d'Anatole, le comte de Saintignon décrit Jean de Bertier comme le fils et héritier idéal, qui suivrait le modèle paternel. Ses vœux ne s'appuyaient toutefois sur aucun élément factuel. Afin de pouvoir expliquer qui était Jean de Bertier, il faut d'abord revenir sur ses années de jeunesse, avant 1903, pour par la suite se concentrer sur la période 1903-1914, en dressant le tableau de ses passions, et en déterminant sa position sociale.

## 1.1. Retour vers la jeunesse

L'année 1903 constitua un tournant dans la vie de Jean de Bertier. Jusqu'à cette date, c'était la période de la jeunesse, des apprentissages et de la construction du caractère. Avec la mort de ses parents s'ouvrit l'âge des responsabilités et des engagements. De plus, Jean de Bertier avait 25 ans en 1903. C'était traditionnellement l'âge auquel les jeunes garçons de l'aristocratie faisaient leur entrée dans le monde des salons<sup>3</sup>. Remarquons que le décès précoce de Jean de Bertier en 1926 fit que cette période de jeunesse (1877-1903 : 26 années) fut plus longue que celle des responsabilités (1903-1926 : 23 années). Malgré des archives moins nombreuses, la période 1877-1903 doit donc être étudiée avec attention. Elle fut fondamentale dans le vécu de Jean de Bertier et dans la construction de sa personnalité.

Jean de Bertier naquit à Saint-Mihiel (Meuse) le 31 octobre 1877, six ans après la cession en de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne unifiée. La tradition familiale raconte que sa mère, Henriette de Kergariou, était allée accoucher en France afin que son fils fût français. Le prologue a cependant révélé qu'Anatole, son père, militaire de carrière, était alors en garnison à Saint-Mihiel (voir prologue, 2.2.). Il n'a pas été possible de savoir si Henriette habitait Saint-Mihiel avec son mari, ni si elle vivait à Lagrange ou à Paris et qu'elle vint spécialement rejoindre Anatole à l'approche de l'accouchement. En tout cas, né en France et de parents français (car ayant opté en 1872), Jean de Bertier était sans le moindre doute de nationalité française dès sa naissance.

---

3 BRAVARD, Alice, *Le grand monde parisien. 1900-1939. La persistance du modèle aristocratique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2013, p. 36.



Les jeunes années de Jean de Bertier sont entrevues au travers des lettres envoyées à ses parents, davantage d'ailleurs à sa mère ( $\frac{2}{3}$  du corpus) qu'à son père ( $\frac{1}{3}$ ). Les lettres de la petite enfance sont dans leur contenu assez banales et celles de l'adolescence contiennent beaucoup d'informations que l'on pourrait juger anecdotiques. Nous apprenons par exemple qu'à l'été 1892, Jean de Bertier se baigna dans la Moselle dont la température avait atteint 21°C<sup>4</sup>. Peu de nouvelles, bonnes nouvelles, dit la maxime. On pourrait en tirer l'idée de premières années heureuses, pendant lesquelles l'enfant puis l'adolescent profitait de la multi-résidence pratiquée par la famille : vie à Paris et à Lagrange, séjours en Bretagne au château des Rosaires à Plérin (Côtes d'Armor). Le drame intervint le 13 janvier 1891. Louise, la sœur aînée de Jean, décéda à Lagrange à l'âge de 15 ans. Sa mère en rendit ainsi compte à une amie : « notre fille bien aimée nous a été enlevée presque subitement ; la veille encore le médecin affirmait qu'elle n'était qu'anémique ! »<sup>5</sup>. D'autres lettres écrites à la même amie révèlent que le décès de Louise changea la vie de ses parents ainsi que le résume le tableau ci-dessous.

**Tableau 6. Extraits des lettres d'Henriette de Kergariou à Émilie Parreaux (années 1890).**

Date	Citations
Janvier 1893	« Nous n'attendons plus de bonheur en ce monde ; que Dieu protège Jean c'est tout ce que nous lui demandons » ; « le chagrin de la mort de notre chère Louise a ébranlé nos santés et jamais je ne reprendrai le dessus »
26/8/1896	« Il est bien douloureux de voir disparaître tous ceux que l'on aime ; notre seule consolation est dans l'espoir de les retrouver au ciel ! »
2/1/1899	« Tout notre bonheur s'est envolé avec notre cher ange qui nous manque chaque jour davantage. Grâce à Dieu Jean se porte bien, il fait tout ce qu'il peut pour nous consoler, mais le voilà officier de dragons maintenant et nous ne le verrons que de loin en loin. Que le Bon Dieu le protège, c'est ce que je lui demande instamment. [...] Nous passons une grande partie de l'année seuls à Lagrange »

Ainsi Henriette et Anatole se réfugièrent-ils à Lagrange à la fin de leur vie. Ce n'était pas la première fois que le château familial remplissait cette fonction. Rappelons qu'Anne-Pierre et Reinette firent de même dans les années 1830 et 1840. C'était alors la conséquence d'une défaite politique : la chute de la monarchie des Bourbons en 1830. Pour Anatole et Henriette, il s'agissait de la perte d'un enfant et les extraits précédents nous montrent que le

4 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 18 juillet 1892.

5 ALG, Lettre de Henriette de Kergariou à Émilie Parreaux, sans date [janvier 1891].

deuil fut insurmontable. Les conséquences sur Jean de Bertier furent également profondes : « cette perte cruelle qui laissera son souvenir dans toute ma vie<sup>6</sup> ». Il confia à sa mère les effets du décès de Louise sur lui-même : « je lui dois ce détachement fataliste, qui est devenu un des traits caractéristiques de mon tempérament moral »<sup>7</sup>. Dans ses lettres d'après 1903, Jean de Bertier n'évoque plus Louise, sans que cela signifie qu'il avait oublié le drame. Ses interlocuteurs n'avaient tout simplement pas connu Louise. Jean restait donc le seul enfant survivant de ses parents, qui reportèrent sur lui leur affection et leurs espoirs. Il en avait conscience et ne voulait pas les décevoir :

Je suis bien triste de ne pouvoir être auprès de toi demain pour te consoler et t'assurer que je t'aime de tout mon cœur et que je veux être ton soutien et ta consolation dans la vie, si triste maintenant pour toi<sup>8</sup>.

Cela favorisa sans doute la réussite de ses études secondaires. À cette époque, l'instruction primaire avait déjà été rendue obligatoire, avec les célèbres lois Jules Ferry de 1881-1882. Jean de Bertier n'alla toutefois pas à l'école. Dans la tradition aristocratique, il fut confié à des précepteurs. Au lendemain de ses obsèques, la *Moselle Républicaine*, journal local thionvillois, affirma que son précepteur avait été l'abbé Wetterlé, une des grandes figures de la défense du sentiment français en Alsace-Lorraine allemande<sup>9</sup>. Sans devoir douter de cette information, impossible à confirmer au vu des archives, il faut remarquer que Jean de Bertier put avoir plusieurs précepteurs différents, sans doute toujours des ecclésiastiques. Il évoque en effet un « abbé Bertho » en Bretagne, et, dans une autre lettre plus tardive, « monsieur l'abbé », sans plus de précision<sup>10</sup>. Nul doute que les valeurs familiales, tournant autour du catholicisme et du patriotisme, lui furent ainsi inculquées. Éric Mension-Rigau précise que l'éducation préceptorale convenait bien à la pratique de la double ou multi-résidence<sup>11</sup>.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement secondaire ne concernait qu'une minorité aisée : pas plus de 160 000 garçons<sup>12</sup>. Jean de Bertier rejoignit un collège jésuite, où il fut sans doute interne. Les larges revenus de ses parents leur permettaient de financer les meilleures

---

6 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 31 octobre 1894.

7 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, [sans date – à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louise]

8 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 12 janvier 1895 [4<sup>e</sup> anniversaire du décès de Louise].

9 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

10 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son père, 16 juillet [1890 ou avant] et à sa mère, 22 août 1892.

11 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 29.

12 RIOUX, Jean-Pierre et SIRINELLI, Jean-François, *Histoire culturelle de la France, 4. Le temps des masses. Le 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2005 [1998], p. 34-35.

études pour leur fils, ce qui n'était pas possible pour toutes les familles de la noblesse<sup>13</sup>. Jean était fier d'annoncer ses bons résultats à ses parents. Il était parmi les meilleurs de sa classe en allemand, dont l'apprentissage était encouragé : « nous sommes tous unis à la même table que je suis chargé de présider et de veiller, entre autres, à ce qu'on parle allemand à certains repas<sup>14</sup> ». Cette information est doublement intéressante. Premièrement, il n'a pas été possible de retrouver le nom ni la localisation de l'établissement fréquenté par Jean de Bertier. Ce ne pouvait pas être en Alsace-Lorraine annexée, où l'allemand avait définitivement été imposé comme langue d'enseignement à tous les établissements en 1883<sup>15</sup>. Jean de Bertier, né en France, poursuivait ses études en France. Néanmoins, la maîtrise de l'allemand lui était utile pour l'avenir. Lagrange se situait en Alsace-Lorraine annexée et la région de Thionville se germanisait rapidement. Dans la ville de Thionville elle-même, il ne restait au début du XX<sup>e</sup> siècle plus que 1 500 à 1 600 francophones, soit 10 à 15 % de la population totale<sup>16</sup>.

Une autre conséquence du décès de Louise et des effets de celui-ci sur ses parents fut sans conteste un détachement de Jean par rapport à Lagrange. Les lettres de sa mère à Émilie Parreaux dépeignent une ambiance lugubre, dans laquelle la mort était chrétiennement attendue comme une délivrance. Si Henriette et Anatole avaient déjà une grande partie de leur vie derrière eux, Jean la commençait seulement et ne partageait pas la disposition d'esprit de ses parents. Il écrivit ainsi à sa mère : « ce jour-là, je serai encore plus distant de l'obscur âme atavique que conservent religieusement les mornes plaines et les bois ennuyeux de Lagrange<sup>17</sup> ». « Encore plus » signifie que le détachement était déjà une réalité. Jean de Bertier n'appréciait pas (ou n'appréciait plus) le lieu. Du moins y associait-il des souvenirs douloureux, ce qui facilita peut-être sa décision de vendre Lagrange au début des années 1910 (voir 2).

Les études secondaires de Jean de Bertier furent nécessairement conclues par l'obtention du baccalauréat, ciment des élites de l'époque, comme le note Antoine Prost : « la culture désintéressée qu'il sanctionnait, destinée à des garçons qui n'auraient pas besoin de travailler, et dont les parents pouvaient payer les études, unifiait les élites »<sup>18</sup>. Jean de Bertier

---

13 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 29. Antoine PROST indique que les dépenses d'éducation pouvaient représenter jusqu'à 10 % du budget (*op. cit.*, p. 58).

14 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 5 octobre 1895.

15 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 163.

16 ROTH, *Histoire de Thionville*, pp. 210-211 et Pierre BRASME, *La population de la Moselle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, Éditions Serpenoise, 2000, p. 171.

17 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère du 31 octobre 1902 [à son 25<sup>e</sup> anniversaire].

18 PROST, *op. cit.*, p. 31.

poursuivit ses études en rejoignant Saint-Cyr (1896-1898). Il devint par la suite officier de cavalerie, affecté au 5<sup>e</sup> régiment de dragons (1898-1904)<sup>19</sup>. Nous reviendrons plus tard sur cette formation militaire initiale. Notons simplement qu'à Saint-Cyr, le patriotisme représentait la valeur fondamentale à transmettre aux futurs officiers. Alex Alber indique que le sens de l'honneur, typique de la noblesse, glissait vers le service de la patrie : « les militaires agissent (et meurent) au nom de "l'honneur de la France" »<sup>20</sup>. Retenons aussi que son nouveau métier le retenait en France et l'éloignait de ses parents habitant essentiellement Lagrange. Jean de Bertier restait très dépendant d'eux au niveau financier. Il leur écrivait régulièrement pour leur demander de régler ses factures, ou de lui envoyer de l'argent, ce qui put susciter des tensions : « je fais ma caisse : 17 F 80. Voilà ce que vous désirez, un compte exact, mais je le savais d'avance pas brillant. J'attends donc 1 000 balles pour partir »<sup>21</sup>. Il faut dire que Jean de Bertier menait grand train, participant à de multiples événements du grand monde de l'époque, dans une dimension européenne et non seulement nationale. Il séjourna dans les lieux de villégiature de l'élite, par exemple à Ostende, en Belgique, ou à Saint-Moritz, en Suisse. Il accomplit aussi un « grand tour » dans la plus pure tradition de formation des élites. Ce modèle, né au XVII<sup>e</sup> siècle au sein de l'aristocratie anglaise, perdurait en ce tournant du siècle<sup>22</sup>. Jean de Bertier passa par Munich puis par le col du Brenner pour embarquer à Fiume pour se rendre à Raguse (aujourd'hui Dubrovnik) et jusqu'à Corfou. Il revint via l'Italie, en visitant Naples, Rome et Turin. Plus tard, sans doute en 1903, il envisagea un tour du monde devant le mener en Inde et à Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), en passant par la Syrie à l'aller et par l'Égypte au retour<sup>23</sup>. Ce dernier projet semble ne pas avoir été mené à bien du fait du décès de ses parents.

L'argent de ses parents avait donc permis à Jean de Bertier de faire les meilleures études et de s'intégrer facilement dans la vie mondaine, obligatoire pour parfaire l'éducation de tout jeune noble<sup>24</sup>. Il est important de remarquer ici que le patriotisme inculqué à Jean de Bertier ne signifiait pas un repli sur des sociabilités uniquement françaises. Anatole et

---

19 SHD, GR 6YE 1413, Livret matricule d'officier de Jean de Bertier.

20 ALBER, Alex, « Une sacralisation professionnelle par l'histoire : la formation morale des Saint-Cyriens et la martyrologie politique », [in] *Temporalités*, 6/7, 2007, <https://doi.org/10.4000/temporalites.88>

21 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 16 juillet [année non renseignée].

22 BERTRAND, Gilles, *Le grand tour revisité : pour une archéologie du tourisme. Le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, 791 p. L'auteur s'intéresse plus particulièrement aux débuts de cette pratique, quand elle donnait lieu à des publications (jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle).

23 ALG, Manuscrits de Jean de Bertier relatifs à son grand tour [sans date, avec indication des lieux visités] et Lettre à sa mère sans date, et Multiples autres lettres à ses parents [dont en 1903].

24 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 70.

Henriette avaient veillé à le familiariser avec l'environnement désormais allemand de Lagrange. À 15 ans, il accomplit un voyage sur le Rhin, jusque dans l'Eifel, et revint à Lagrange en suivant la vallée de la Moselle. Un autre exemple trouvé dans les archives montre l'établissement de liens de sociabilités locaux entre la famille et les autorités allemandes, ici incarnées par des officiers en visite à Lagrange :

Nous avons eu hier des officiers à dîner. Ils ont été aussi aimables et bien élevés que possible. [...] Le costume des cuirassiers est très joli. J'ai parlé allemand avec l'un d'eux qui ne parlait pas le français ; l'autre savait le français car il avait été longtemps à Paris, pas comme espion prétend-il cependant<sup>25</sup>.

Sans doute Anatole et Henriette voulaient-ils préparer leur fils à reprendre la suite de son père, par un engagement dans l'industrie au Luxembourg (voir *infra*). Cependant, malgré sa forte dépendance financière vis-à-vis d'eux, Jean de Bertier s'affranchit de ses parents dès avant 1903. Il n'hésita pas à leur reprocher leurs prodigalités à Lagrange<sup>26</sup>. De façon plus significative, il affirma son indépendance d'esprit :

Ta dernière lettre, chère petite mère, me montre que vous me connaissez bien peu. Vous me croyez jeune de caractère, écervelé et un peu fou [...]. Si j'ai un gros défaut, au contraire, c'est plutôt de ne pas être romanesque pour un sou, ni chercheur de rêves : je suis effroyablement positif, un peu sceptique, très froid au fond [...]. Quoique vous en disiez, j'ai une volonté très ferme [...]. Je la crois éclairée par une intelligence nette et servie par une confiance en moi-même absolue devant le public. Aussi je ne prends conseil que de moi-même et si, comme vous le dites, je semble parfois me confier à n'importe qui, je réserve ce que je ne veux pas dire, je mets en confiance et le profit est encore de mon côté, tu peux m'en croire<sup>27</sup>.

Cette lettre ne doit pas laisser penser que Jean de Bertier était un « déviant » ne respectant pas les valeurs familiales. Au maximum, il serait possible d'y voir des « marginalités légères » ne remettant pas en cause la tradition des valeurs nobiliaires<sup>28</sup>. Qui plus est, il exprimait un nouveau modèle en essor à la Belle Époque, et analysé par Anne-Marie Sohn comme celui d'une masculinité maîtrisée, où le contrôle de soi l'emporte<sup>29</sup>. On pourrait parler de *self-control*, et de l'essor d'une éducation à l'anglaise, promouvant le soin apporté au corps, le développement du sport, et une place croissante pour l'initiative

---

25 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, sans date [depuis Lagrange].

26 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 31 octobre 1902 [à son 25<sup>e</sup> anniversaire].

27 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 25 janvier [1900]. Ce fut lui qui souligna.

28 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 72.

29 SOHN, Anne-Marie, « Sois un homme ! ». *La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2009, p. 407.

individuelle<sup>30</sup>. Jean de Bertier restait finalement, en s'adaptant aux nouvelles modes, conformiste au sein du groupe nobiliaire. S'il se détacha du modèle parental, ce fut aussi pour deux autres raisons. La première était la différence d'âge et de mode de vie avec ses parents, retirés à Lagrange. La seconde, liée à la première, était son attrait pour la vie mondaine qu'il ne pouvait retrouver à Luxembourg. Il semble même avoir développé une aversion pour les Luxembourgeois :

On y boit [en Anjou] certainement moins que chez ces gros p.[orcs?] de Luxembourgeois qui ne pensent qu'à engloutir des choppes sur des bocks et des bocks sur des chopes. Ils sont ensevelis dans la matière crasse et épaisse.<sup>31</sup>

Nous reviendrons dans les deux sous-parties suivantes sur ce double choix qui s'offrit à lui, la carrière militaire ou la carrière industrielle, sans pouvoir concilier les deux. Derrière son goût des mondanités (son père Anatole le considérait comme un « noceur »), Jean de Bertier voulut aussi, vis-à-vis de ses parents, insister sur d'autres traits de sa personnalité : « je lis et je travaille beaucoup ; à Paris je suis des conférences et vois toutes les pièces qui paraissent, ce qui me constitue un fonds de bagage littéraire. Et surtout j'étudie le voisin, sa mentalité »<sup>32</sup>.

Ces analyses permettent de dresser un premier portrait de Jean de Bertier. Ses parents avaient veillé à ce qu'il fût français et qu'il suivît sa scolarité en France, tout en apprenant solidement l'allemand. Ils avaient aussi garanti, grâce à son éducation par des précepteurs puis par les jésuites, son imprégnation des valeurs catholiques et patriotiques. Confronté au drame de la perte de sa sœur, il se montra sensible et attentionné envers ses parents. Cette bonne volonté semble avoir donné place, à l'âge adulte, à un certain durcissement et à une prise de confiance en lui-même et en ses capacités qui, plus tard, lui serviraient dans le monde du renseignement puis de la politique : capacité d'observation et d'adaptation à ses interlocuteurs, force de travail. Cette esquisse de portrait étant faite, complétons-la en déterminant quels pouvaient être les moteurs d'action de Jean de Bertier.

L'été 1903 réunit une dernière fois la famille. Après être allé jouer au polo à Ostende, Jean rejoignit ses parents à Évian. Il projetait un séjour de 6 mois en Turquie, à partir de

---

30 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 335-336.

31 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, depuis Saint-Cyr [sans date, 1896-1898].

32 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, [sans date].

septembre. Ce congé sans solde lui fut refusé par la hiérarchie militaire<sup>33</sup>. Les événements se précipitèrent. Anatole décéda en septembre et Henriette en décembre. Jean se retrouvait seul, sans famille proche, avec la responsabilité du nom, des valeurs et des biens des Bertier. C'en était fini de sa jeunesse, ou du moins de son côté insouciant.

## 1.2. L'intensité des passions

Envisageons successivement trois passions qui ressortent de la consultation des archives familiales : les chevaux, l'argent et les femmes. Nous terminerons en nous consacrant à celle qu'il choisit pour épouse : Marie-Louise Chalmeton (1883-1958). Les chevaux faisaient partie du quotidien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils servaient aux travaux agricoles mais aussi aux transports, l'automobile ne prenant son essor qu'après 1900. Leur présence était plus forte chez les nobles, car liée à la chasse pour représenter un fondement de l'identité nobiliaire<sup>34</sup>. Les Bertier étant officiers de cavalerie, la place du cheval se trouvait encore renforcée dans le quotidien, les pratiques et les représentations. Jean Bourcart, dans son étude sur la garnison de cavalerie de Lunéville, parle même du « couple » formé par l'officier et son cheval. Il indique que le cheval ne se cantonnait pas au service mais pouvait être mis en avant dans la vie mondaine locale, créant ainsi une sociabilité qu'il dénomme « société équestre »<sup>35</sup>. Jean de Bertier alla encore plus loin en pratiquant l'élevage dans sa propriété bretonne des Rosaires. Un abondant courrier révèle son intérêt pour la chose. Le fait que les chevaux y soient désignés sous les appellations « vos élèves » ou « vos petits élèves » montre la proximité et l'attention du propriétaire. Jean de Bertier espérait une rapide montée en puissance : « sous 3 ans dans les concours les lauréats habituels devront compter avec l'élevage des Rosaires<sup>36</sup> ». Cependant, le souci de rentabilité restait présent. L'élevage était une activité économique. Certaines pièces des archives indiquent les prix de vente obtenus, par exemple 650 francs pour la jument Hortense en juillet 1911 et 1 000 francs pour le poulain Isly en novembre de la même année. Cette dernière somme représentait 10 mois de traitement de l'intendant Davaut lui-même, et jusqu'à 3 années de salaire des domestiques les moins bien payés<sup>37</sup>. Il s'agissait cependant de prix courants, révélant la faiblesse des gages donnés alors

---

33 SHD, GR 6YE 1413, Note pour la direction de la cavalerie, 1<sup>er</sup> septembre 1903.

34 PROST, *op. cit.*, p. 56.

35 BOURCART, Jean, *Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain 1873-1921*, [thèse d'histoire, sous la direction de François COCHET], 2013, p. 373, 442-443., [www.theses.fr/2013LORR0331](http://www.theses.fr/2013LORR0331)

36 ALG, Lettre de Madame Beaudré à Jean de Bertier du 13 juin 1909.

37 ALG, Comptes mensuels établis par Davaut, intendant [Source incomplète, absence de certains mois].

au petit personnel<sup>38</sup>. D'ailleurs, d'autres documents plus détaillés montrent que les bénéficiaires tirés de l'élevage étaient limités. Un certain Gast proposa à Jean de Bertier une « association pour l'exploitation de la carrière d'Hellé pendant sa troisième année ». Las, la pouliche ne brilla pas autant qu'espéré dans les concours. Le bénéfice final ne fut que de 117 francs, soit le tiers des 325 francs initialement prévus<sup>39</sup>. Bref, les chevaux représentaient certes une première passion, mais une passion maîtrisée et subordonnée à l'argent.

Anatole et Henriette disposaient d'une fortune confortable, voire considérable, reconstituée suite à la gestion plus hasardeuse de Louis entre 1848 et 1877 (voir prologue). Étant leur seul héritier, Jean de Bertier récupéra donc un riche patrimoine qui assurait sa position sociale. Certes, il existait depuis 1901 un impôt progressif sur les successions, mais il restait presque indolore. La France était très inégalitaire : 1 % des héritages représentaient plus de 50 % de la valeur des successions, tandis que plus de 40 % des défunts détenaient moins de 1 % du capital à transmettre<sup>40</sup>. Jean de Bertier relevait, évidemment, de la première catégorie. Les questions patrimoniales seront étudiées plus loin. Concentrons-nous ici simplement sur le rapport à l'argent de Jean de Bertier. Il semble avoir eu une attitude différente de celle de ses parents. Dès le décès d'Anatole, lui qui avait mené grand train se montra particulièrement soucieux d'économies. Il se rendit à Sainte-Genève et à Lagrange pour dresser un inventaire de la fortune, qu'il ne connaissait pas exactement. Il découvrit un prêt de 100 000 francs contracté par Anatole en 1884 et enjoignit à sa mère de partout diminuer les dépenses : « il faut absolument enrayer tout ça et vivement, à Lagrange comme à Sainte-Genève, sois ferme [...] c'est tout à fait indispensable »<sup>41</sup>. Pour limiter la dispersion du patrimoine, il proposa même à sa mère de renoncer à l'héritage de son mari, en échange d'une pension qu'il lui verserait<sup>42</sup>. Après la mort d'Henriette en décembre 1903, Jean de Bertier décida de couper les dons aux œuvres charitables, autre marqueur de l'aristocratie. Plusieurs documents en attestent, et pas seulement à Lagrange :

J'ai parlé au recteur et à M[aître?] Bienvenue de votre désir de vous débarrasser de l'école. Mais ces questions ne sont pas faciles à régler. Monsieur votre père

---

38 WINOCK, Michel, *La Belle Époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, p. 125.

39 ALG, Lettre de Gast du 27 octobre 1909 et Compte du règlement d'association du 22 septembre 1910.

40 HOUTE, Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République 1871-1914*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2018 [2014] p. 288.

41 ALG, Lettres de Jean de Bertier à sa mère, [sans date - entre septembre et décembre 1903].

42 *Ibidem*.



remettait annuellement au recteur 200 F et aux sœurs de Lanvellec 50 F. Vous me direz si je puis verser ces sommes qui m'ont été demandées<sup>43</sup>.

L'expression « vous débarrasser de l'école » révèle que la charité parentale était remise en question. Un des correspondants bretons de Jean de Bertier mentionna « l'âge d'or du pillage et de la gabegie qui enrichissaient à tes dépens tout le pays », évoquant peut-être les grandes libéralités d'Anatole et d'Henriette, auxquelles Jean souhaitait mettre un terme<sup>44</sup>. Dans ce contexte, les bénéficiaires devaient faire preuve de beaucoup de persuasion pour espérer conserver les aides promises par Anatole et Henriette. Le docteur Melchior, médecin des hospices de Thionville, s'y risqua :

C'est au nom de cette humanité souffrante qui a perdu dans votre noble mère, dont le souvenir ineffaçable est béni parmi nous, une si inépuisable Providence, que je vous prie de prendre sa place dans cette œuvre où j'eus l'honneur d'être encouragé par elle<sup>45</sup>.

Il s'agissait de financer l'installation de rayons X à l'hôpital de Beaugard, à Thionville. Henriette avait déjà versé 250 francs... sur les 3 000 nécessaires. Il n'a pas été possible de savoir si Jean accorda l'argent. Le docteur Melchior touchait en tout cas une corde sensible en lui parlant de sa mère (voir 1.1.). La réduction des dépenses ne se limitait pas aux dons et touchait aussi la gestion quotidienne. Jean de Bertier avait un secrétaire du nom de Richshoffer qui gérait également sa fortune. Ce dernier, suivant les consignes de Jean, était un adepte des réclamations. Le but était de faire baisser les prix (à Dudelage, 2,04 francs de rabais obtenu sur 28,50 francs de frais de procuration en 1911), quitte à devoir faire face à une procédure judiciaire (en Bretagne, non-paiement de l'entreprise Denis en 1913)<sup>46</sup>. Le personnel était également réduit au minimum. Davaut, intendant des Rosaires, dut insister par de multiples lettres pour obtenir l'embauche d'une servante payée 40 F par mois. Cela paraît - et était- une dépense faible, qu'aucune charge sociale ne venait alourdir<sup>47</sup>. Jean de Bertier était-il avare ? Le changement d'attitude par rapport à ses parents n'était pas toujours bien perçu ni compris. Dans le contexte d'avant la mise en place d'un impôt progressif sur le

---

43 ALG, Lettre de maître Duval à Jean de Bertier du 16 mars 1904. Duval était le notaire des Bertier en Bretagne.

44 ALG, Lettre de A. de Guenyveau à Jean de Bertier du 19 septembre 1910.

45 ALG, Lettre du docteur Melchior à Jean de Bertier, 30 mars 1904.

46 ALG, Lettre de Richshoffer à maître Brasseur, notaire à Dudelage, 14 janvier 1911 et Lettre de Hubert Tanquerey, avocat à Saint-Brieuc, du 28 mai 1913. Il ne s'agit que de deux exemples, non exhaustifs.

47 WINOCK, *op.cit.*, *La Belle Époque*, p. 125.

revenu, les œuvres charitables étaient notamment considérées comme une obligation morale et sociale des plus riches<sup>48</sup>.

Une autre pièce trouvée dans les archives révèle qu'il se sépara de 4 panneaux et de 12 fauteuils en tapisserie de Beauvais légués par ses parents. Les époux Doucet, antiquaires à Paris, en firent l'acquisition pour 1 275 000 francs. On ne sait pas ce que les fauteuils sont devenus, mais les panneaux sont aujourd'hui visibles au musée d'art de Cincinnati (Ohio)<sup>49</sup>. Il s'agissait donc de meubles tout à fait remarquables, les plus précieux de tous ceux transmis par Anatole et Henriette. Ces derniers les avaient même, suivant les termes juridiques employés, « grevés de substitution » : cela signifiait qu'ils étaient censés être conservés, pour être transmis à la génération suivante. Jean avait donc besoin de beaucoup d'argent, sans que nous ne puissions déterminer à quelle fin.

Enfin, deux autres lettres sont indirectement révélatrices d'un possible détachement de Jean de Bertier par rapport à la religion. Une certaine sœur Odilia lui écrivit pour qu'il continue de financer les couvents de religieuses franciscaines de Dudelange et de Luxembourg. On devine que Jean de Bertier n'en avait pas l'intention, et sœur Odilia prit un ton très moralisateur pour faire pression sur lui. Les mots employés à l'encontre de Jean de Bertier sont particulièrement durs :

Votre bonne maman [...] a donné la dernière goutte de sang pour sauver votre âme et la faire sortir des griffes de Satan. [...] Aimez et revenez bien vite au Dieu de votre première communion. Quittez je vous en supplie cette mauvaise société qui vous perd complètement et ne restez plus longtemps esclave de Satan<sup>50</sup>.

Il est difficile de conclure à un détachement religieux de Jean de Bertier au vu de cette seule lettre, d'une personne étant juge et partie<sup>51</sup>. Cependant, la référence à la première communion permet de citer ce commentaire d'Antoine Prost relatif à l'évolution du sentiment religieux au cours de la vie : « la pratique religieuse des hommes s'effondre après la première

---

48 GUILLAUME, Pierre, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Masson, 1992, p. 193-194. L'impôt sur le revenu, voté en 1914, ne fut mis en place qu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

49 ALG, Constatation d'emploi de fonds soumis à restitution dépendant de la succession de Monsieur le comte de Bertier de Sauvigny, par maître Legay. 16 août 1910 (Legay était le notaire parisien des Bertier) et SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 23 octobre 2018.

50 ALG, Lettre de sœur Odilia à Jean de Bertier, 4 janvier 1904.

51 ALG, Lettre de sœur Odilia à Jean de Bertier, [sans date] : sœur Odilia transmet à Jean les soi-disant dernières volontés d'Henriette, dont la suivante, signifiant un financement illimité : « qu'après sa mort je fasse dire des messes tant que je voudrai pour le repos de son âme et que j'envoie la note à M. le comte son cher fils ».

communion, vers 14-15 ans, et remonte faiblement à partir de la soixantaine : il est peu probable que ce calendrier soit sans rapport avec la sexualité »<sup>52</sup>. En tout cas, Jean de Bertier se mit à chasser les dépenses. Cette attitude caractérisait bien le rapport très particulier de la noblesse avec l'argent. D'un côté, il fallait poursuivre un mode de vie coûteux, sans regarder à la dépense. D'un autre, la conscience de la nécessité des économies était présente si bien qu'Éric Mension-Rigau parle d'« avarice relative »<sup>53</sup>. Jean de Bertier n'était donc pas « passionné » par l'argent, mais il se devait d'optimiser ses revenus et ses dépenses pour pouvoir continuer à financer un train de vie supérieur à celui de ses parents.

La dernière des trois passions à examiner est celle des femmes. La consultation des archives permet de se rendre compte que Jean de Bertier multiplia les conquêtes. Trois types de lettres ont été conservées, avec, par ordre décroissant d'importance : des lettres reçues de ses maîtresses, des lettres qu'il leur envoya ainsi que quelques lettres où il se confiait à un ami proche, un membre d'une famille de la haute aristocratie, François de la Tour du Pin<sup>54</sup>. Ce corpus est, comme pour la plupart des archives, incomplet, d'autant plus que la plupart de ces relations étaient censées rester cachées. Il est donc impossible de dresser un inventaire exhaustif de toutes les conquêtes féminines de Jean de Bertier. Afin de faciliter la compréhension des réflexions ultérieures, il est utile de donner une liste succincte des maîtresses dont il sera question.

---

52 PROST, *op. cit.*, p. 271.

53 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 371 et PROST, *op. cit.*, p. 42 : « l'aristocratie faisait mine de mépriser l'argent. S'en soucier était mesquin, et le compter vulgaire ».

54 François de la Tour du Pin (1878-1914) et Jean de Bertier avaient certainement des maîtresses en commun. Les deux amis illustraient bien le « libertinage mondain des fils de bonne famille » (BOLOGNE, *op. cit.*, p. 343).

**Tableau 7. Liste -non exhaustive- des maîtresses de Jean de Bertier<sup>55</sup>.**

Nom	Années	Remarque particulière
Margot	Vers 1898 ?	« À près de 15 ans d'intervalle je t'écris. Je t'écris encore avec mon cœur pareil pour toi à mon cœur de jeune fille, de petite fille même puisque c'est si tôt qu'on a enchaîné ma vie »
Liette	1901-1902	Pseudonyme : « Madame d'Arnay ».
Stella	1906	Juste avant son mariage : « aimez votre future femme ».
Linda	1912	« Notre petit appartement » : se voient dans un meublé ?
Huguette Vanora	1912-1914	Actrice en vue dans les théâtres parisiens.
Mone	1912-1917	Était-elle Anne-Marguerite Perrin, une prostituée entretenue par Jean ? [Enquête commandée par Marie-Louise]
Christiane	1912-1914	Amie du couple Jean - Marie-Louise. Se suicide en 1914.
Natacha Trouhanowa	1913-1914	Célèbre danseuse russe se produisant à Paris.
Liudith	1914	-
?	1914	Appelle Jean « le jaguar » dans ses lettres.

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative. Il ne faudrait pas croire que Jean de Bertier n'eut aucune maîtresse de 1906 à 1912, pour subitement les collectionner ensuite : il ne s'agit que d'un effet de source. Les femmes mentionnées dans le tableau étaient toutes, à l'exception peut-être de Margot et de Mone, des « demi-mondaines ». La plupart des femmes du monde ne pouvaient en effet se permettre de tels écarts<sup>56</sup>. Alain Corbin dresse la hiérarchie des femmes galantes. Les demi-mondaines (femmes divorcées, séparées, veuves joyeuses, riches étrangères, filles lancées et parvenues) en occupaient le sommet, puis l'on trouvait les « soupeuses de restaurant de nuit » et les « femmes de café ». Il y avait aussi des courtisanes cachant leur réelle identité et puis des femmes entretenues, installées dans une chambre ou un appartement<sup>57</sup>.

L'analyse de ce corpus de lettres nous apprend plusieurs choses sur Jean de Bertier. C'était un homme qui plaisait, ou, du moins, que ses maîtresses flattaient sur son physique. Il correspondait à l'idéal masculin de la Belle Époque : l'importance accordée aux yeux, le goût

55 ALG, Nombreux documents, dont certains seront précisément identifiés dans les notes suivantes.

56 CHASTENET, Jacques, *La France de M. Fallières. Une époque pathétique*, Paris, Fayard, 1959, p. 148 : les femmes du monde « sont tenues d'assez court ».

57 CORBIN, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1978, p. 200-204.

des immenses moustaches, avec une taille bien prise et un nez aquilin<sup>58</sup>. Les photographies de l'époque, en noir et blanc, montrent que Jean arborait ces fameuses moustaches « à la gauloise ». Il était plutôt grand (1,79m) et certaines lettres confiaient : « je ne savais pas qu'il était si dangereux de regarder au fond des yeux verts et qu'on en gardait la nostalgie !<sup>59</sup> ». La séduction n'était pas seulement physique, mais aussi verbale. Jean de Bertier semble avoir été un amant délicat et attentionné : « personne ne m'a jamais traité comme vous! C'est dire combien ma vie était terne et pauvre avant d'avoir ce rayon de soleil qui êtes vous !<sup>60</sup> »

Une deuxième caractéristique était la recherche de la jouissance à travers la multiplicité des partenaires. Il s'en confiait à son ami François de la Tour du Pin en parlant de « nos milieux fiévreux, sensuels, jouisseurs » et de « vicieuse recherche de sensations neuves ». On apprend d'ailleurs dans ces lettres qu'il continuait à avoir des maîtresses après son mariage, en affirmant « la vie est bien douce entre elles » [son épouse et sa(ses) maîtresse(s)]<sup>61</sup>. Avec les maîtresses, il n'était pas question d'amour mais de séduction et de sexe, sans le dire explicitement. Cette recherche des plaisirs charnels correspond à l'image d'une Belle Époque frivole et polissonne. Le fait de vivre à Paris et de fréquenter bals, théâtres et opéras facilitait les rencontres<sup>62</sup>. Jean de Bertier, homme du monde, devint ainsi l'amant de deux célébrités du moment : Huguette Vanora et Natacha Trouhanowa. Ce sont les seules maîtresses dont nous disposons du nom complet. Remarquons toutefois qu'il ne fut pas l'amant des demi-mondaines les plus en vue, et dont Jacques Chastenet dresse la liste :

Emilienne d'Alençon, Liane de Pougy, la Canada, Madeleine Carlier, Pierrette Rotschildi, Blanche d'Antigny, Lina l'Alsacienne, Lota Bernard, Yahne d'Argent, Lola de Beaumont, Caroline Otero, Coco Marmier sont les étoiles de ce firmament<sup>63</sup>.

La plupart du temps, les relations ne duraient pas. Jean de Bertier l'avouait sans détours à François de la Tour du Pin : « ça dure ce que ça peut jusqu'à ce qu'une autre divinité soit venue manger la première<sup>64</sup> ». Il s'agissait de ce qu'on appelait déjà à l'époque des *flirts*.

---

58 SOHN, Anne-Marie, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996, p. 180.

59 ALG, Lettre de Christiane à Jean de Bertier du 18 avril 1914. Pour l'anecdote, l'institution militaire considérait que les yeux de Jean de Bertier étaient bleus (SHD, GR 6 YE 1413, Livret matricule d'officier).

60 SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 187 et ALG, Lettre de Natacha Trouhanowa à Jean de Bertier du 28 novembre [1913].

61 ALG, Lettres à François de la Tour du Pin, sans date.

62 KALIFA, *op. cit.*, p. 12-14 et SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 163 et 171.

63 CHASTENET, *op. cit.*, p. 150.

64 ALG, Lettre de Jean de Bertier à François, sans date.

La rupture devait être facile. Anne-Marie Sohn indique que la flamme s'entretenait par la correspondance (au style recherché) et des attentions prenant la forme de petits cadeaux (comme des portraits ou des photographies signées)<sup>65</sup>. Les archives de Lagrange en recèlent et sont donc bien représentatives de cet esprit du temps. Après la rupture, la correspondance était parfois poursuivie, la « bonne amie » se transformant dès lors en simple amie ou confidente : « c'est donc fini mon ami si cher, vous ne serez plus mon amant. Jamais. Jamais.<sup>66</sup> »

Cependant, malgré ce « modèle » du flirt avec ses codes, tout n'était pas sous contrôle pour Jean de Bertier. Un premier risque était de tomber amoureux de sa maîtresse. Ce fut le cas avec Liette, à laquelle furent adressées les lettres les plus enflammées. Cependant, la comparaison avec les lettres adressées à François de la Tour du Pin révèle que cet amour s'effilocha. Si Jean de Bertier continuait à assurer Liette de son amour, c'était par dissimulation, ce dont elle n'était pas dupe : « pourquoi m'écris-tu et me donnes-tu ta parole d'homme que tu n'aimes que moi ? Quand à d'autres [François de la Tour du Pin] tu jures le contraire ? »<sup>67</sup>. Un deuxième risque était que ce ne fût pas lui, l'homme, mais la femme, sa maîtresse, qui le mît devant ses responsabilités, alors que l'hypocrisie des conventions sociales favorisait l'homme au détriment de la femme (voir *infra*) :

Puisque vous savez, cher ami, à quoi sert notre petit appartement vous ne serez pas étonné que je vous demande de me renvoyer mes objets et meubles chez Krieger faubourg Saint-Antoine ou si vous préférez les garder je vous prie d'envoyer à mon compte [...] la somme de dix mille francs<sup>68</sup>.

Le caractère confidentiel de ces relations poussait les amants à se voir de préférence à l'hôtel ou dans un petit meublé<sup>69</sup>. Le troisième risque était la mise au jour de ces amours cachées. Jean demanda plusieurs fois à Liette de brûler ses lettres. La plus grande alerte retrouvée dans les archives fut le vol de sa valise contenant « des lettres de 9 femmes différentes, dont les deux actuelles<sup>70</sup> ». Son côté conservateur pouvait lui jouer des tours. Enfin, un autre genre de risque était, bien sûr, la contraction d'une infection sexuellement transmissible (IST). Alain Corbin caractérise l'époque comme l'« âge d'or du péril

---

65 SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 207-209.

66 ALG, Lettre de Stella à Jean de Bertier du 31 décembre 1906.

67 ALG, Lettre de Liette à Jean de Bertier, sans date. François était intéressé par Liette, ce qui n'était pas réciproque : « je ne serai jamais sa maîtresse ». Jean ne pouvait donc « se délester » de Liette dans les bras de son ami.

68 ALG, Lettre de Linda à Jean de Bertier du 24 octobre 1912. Ce fut elle qui souligna.

69 ADLER, Laure, *Secrets d'alcôve. Histoire du couple de 1830 à 1930*, Paris, Hachette, 2006 [1983], p. 152.

70 ALG, Lettre de Jean de Bertier à François de la Tour du Pin, sans date.

vénérien », la crainte principale étant celle de la syphilis<sup>71</sup>. Aucune lettre des archives de Lagrange ne fait état d'éventuelles préoccupations de Jean de Bertier à ce sujet.

Pourtant, multiples sont les relations de Jean de Bertier qui semblent avoir été des secrets de polichinelle. Nombreuses étaient les maîtresses qui ne doutaient pas de ses autres flirts. Il avouait parfois, tout en s'efforçant de nuancer : « si je te trompe, je te jure que ce n'est pas pour mon plaisir », ou bien « cette femme, qui a couché avec moi, mais presque pas<sup>72</sup> ». Les flirts et l'adultère étaient alors des comportements tout à fait acceptés pour les hommes de la bonne société<sup>73</sup>. Finalement, le secret n'était important que dans trois cas retrouvés dans le corpus documentaire. Liette utilisait un pseudonyme, « Madame d'Arnay » et Jean lui demandait de brûler ses lettres, pourquoi ? Y avait-il opposition potentielle de la famille de la jeune fille ? Quant à Christiane, c'était une amie de Jean et de Marie-Louise. Il leur fallait veiller à rester discrets : « servez-vous du téléphone c'est plus sûr que la poste<sup>74</sup> ». Enfin, il existait une hiérarchisation des relations. Anne-Marie Sohn distingue les liaisons de passage de la femme entretenue et de la fiancée. La plupart des maîtresses de Jean de Bertier relèvent du premier groupe, sauf Mone. C'est donc sans surprise que ce fut elle qui fit l'objet d'une enquête commandée par Marie-Louise. La durée de la relation (5 ans au moins) et son statut social de prostituée dénotaient : « Madame P... ne tire ses moyens d'existence, ses ressources que du produit de sa galanterie<sup>75</sup> ».

Il est difficile d'établir précisément les raisons pour lesquelles Jean de Bertier multipliait les aventures. Des hypothèses très générales privilégieraient la volonté de tester son pouvoir de séduction, un solide appétit sexuel ou une insatisfaction permanente. Cette dernière possibilité semble devoir être évacuée au profit des deux premières. Un tel comportement n'était pas exceptionnel. Agnès Walch affirme que « l'adultère [...] passe pour être quasi généralisé dans la société française ». L'adultère était peut-être encore plus banal dans l'aristocratie, avec toutefois un fort clivage hommes-femmes sur lequel nous reviendrons<sup>76</sup>.

---

71 CORBIN, *Les filles de noce*, p. 386-387. Pour le contrer, la société française de prophylaxie vit le jour en 1901, militant pour un contrôle de la prostitution et le développement d'une éducation à la sexualité (p. 391).

72 ALG, Lettres de Jean de Bertier à Liette, sans date.

73 WALCH, Agnès, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003, p. 195 et SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 276 : « aux hommes la liberté, aux femmes la réserve »

74 ALG, Lettre de Christiane à Jean de Bertier, 11 février 1912.

75 ALG, Enquête relative à Madame Perrin, avec notes manuscrites de Marie-Louise, [sans date].

76 SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 277, WALCH, *op. cit.*, p. 159, ADLER, *op. cit.*, p. 134.

Jean de Bertier était donc un homme de son temps. Le grand nombre de ses liaisons (dont nous ne connaissons qu'une partie) caractérise cependant un comportement passionnel, auquel il consacrait forcément beaucoup de temps, et pour lequel il prenait des risques (les 10 000 francs réclamés par Stella, la valise volée, etc). Pour déterminer jusqu'à quel point ces passions furent dévorantes, mentionnons une lettre adressée à François de la Tour du Pin. Il y affirmait rester maître de ses passions : « je travaille beaucoup, car jamais les femmes ni le cheval ne m'ont empêché de travailler ». Il confiait aussi des remords : « ah ! Pouah ! Je suis un sale individu, décidément<sup>77</sup> ». C'est donc qu'il pouvait regretter *a posteriori* son attitude, et qu'il pouvait, par moments, ne pas être maître de ses passions. À une reprise au moins, cela affecta sa carrière. Présentons face à face la requête de Jean de Bertier et l'avis de l'autorité militaire :

<b>Lettre de Jean de Bertier au ministère de la Guerre 20 avril 1904</b>	<b>Avis du général de brigade en charge du dossier<sup>78</sup></b>
Des incidents personnels me mettent en opposition d'idées avec des personnalités de Compiègne, et me rendent le séjour dans cette garnison de plus en plus difficile. Vous savez que j'aime mon métier par-dessus tout et que je n'ai pas hésité à lui sacrifier mes intérêts, à la mort récente de mes parents.	Monsieur de Bertier a eu, à Compiègne, des relations avec une femme de la société, et désire s'éloigner, pour rompre et pour éviter les bavardages.

On retrouve à travers cet exemple bien des observations déjà effectuées : la tentative de dissimulation de ce qui se révèle un secret de polichinelle, le côté séducteur invétéré de Jean de Bertier, ses nombreuses ruptures, etc. Nous avons passé beaucoup de temps sur cette question, révélée par les papiers privés essentiellement. C'était nécessaire, au vu du temps et de l'énergie que Jean de Bertier lui-même y consacrait.

Il est désormais temps de s'intéresser au mariage de Jean de Bertier et à la place que son épouse occupait dans sa vie. Le prologue a permis de montrer l'importance du mariage pour la transmission des valeurs et des biens au sein des familles nobles. Il s'agissait d'un moment-clef de l'existence, qui ne semblait pas attirer Jean de Bertier :

<sup>77</sup> ALG, Lettre de Jean de Bertier à François, [sans date].

<sup>78</sup> SHD, GR 6YE 1413 et ALG, Brouillon de lettre à son supérieur.



Pauvre garçon ! En voilà un de plus à la mer !! Quelle vie il se prépare de chien à l'attache, même auprès d'une jolie riche et d'une grasse pâtée ! Combien je préfère mon rôle de loup un peu maigre, mais de plus d'allure<sup>79</sup> !

En même temps, Jean de Bertier fit miroiter la perspective d'un très riche mariage avec une héritière américaine pour que son père Anatole continua de lui envoyer de l'argent : « mon vieux papa, je te supplie de secouer le fond de tes poches : qui sait si ce n'est pas ici [à Saint-Moritz] que je trouverai la richissime américaine devant laquelle il faudra représenter dès le commencement ? »<sup>80</sup>. Le « mariage américain » était alors à la mode, mais davantage dans les esprits et les fantasmes que dans les réalités. L'exemple le plus célèbre -et toujours cité- est celui de Boni de Castellane avec Anna Gould, la fille du roi des chemins de fer Jay Gould<sup>81</sup>.

En 1903, quand Anatole puis Henriette décédèrent, Jean était encore célibataire. Il serait donc libre du choix de son épouse. Un avis familial conforme n'était de toute façon plus nécessaire au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. Malgré ses réticences initiales, Jean de Bertier envisagea de se marier. Ayant besoin d'argent, il espéra peut-être un mariage américain, comme le laisse supposer la lettre suivante :

Il s'agit d'une jeune veuve américaine, comtesse, 25 ans, très bien sous tous les rapports, ayant une fortune de 70 millions et une petite fille de 2 ans. Cette dame part samedi pour le midi et l'on voudrait pouvoir vous présenter à elle avant son départ<sup>83</sup>.

70 millions [de francs, sans doute] représentaient une fortune exceptionnelle. Nous ne savons si la rencontre put être organisée. Le mariage, en tout cas, n'eut pas lieu et Jean de Bertier épousa le 5 février 1907 Marie-Louise Chalmeton de Croÿ<sup>84</sup>. Cette dernière appartenait à une famille de la haute bourgeoisie originaire du sud-ouest. Son grand-père Ferdinand Chalmeton avait épousé Claire Thérèse Huberte de Croÿ le 7 août 1849, et par la suite ajouté « de Croÿ » à son nom initial. Les circonstances de cet ajout ne sont pas claires. Cela permettait à cette famille de la haute bourgeoisie de faire plus « riche »<sup>85</sup>. Son patrimoine nous est connu grâce à l'enquête militaire réalisée à son sujet. Rappelons que les officiers

---

79 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 4 septembre [1902?].

80 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son père, depuis Saint-Moritz, [sans date].

81 WINOCK, *op. cit.*, p. 368 et HOUTE, *op. cit.*, p. 318.

82 SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 225 et WALCH, *op. cit.*, p. 182.

83 ALG, Lettre de Rousseau, avocat à Paris, à Jean de Bertier du 26 avril 1904.

84 ALG, Certificat de mariage du 5 février 1907, à Nesles-la-Vallée (Seine-et-Oise, aujourd'hui Val d'Oise).

85 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 9 août 2018.

avaient besoin d'une autorisation de la hiérarchie militaire pour pouvoir se marier. La fortune de Marie-Louise était estimée à 400 000 francs. On était bien au-delà des 24 000 francs de patrimoine considérés comme un minimum par l'armée, et au-delà des 120 000 francs à partir desquels on pouvait parler de « riche mariage »<sup>86</sup>.

Plusieurs remarques peuvent être faites sur cette union. Contrairement à ses père et grand-père, Jean de Bertier n'épousait pas une jeune fille issue de la noblesse mais de la bourgeoisie. Suzanne Fiette indique que ces mariages entre nobles et bourgeois progressaient depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et participaient à la fusion des élites pouvant se retrouver autour de certaines valeurs comme le conservatisme ou le catholicisme, au-delà de leur stricte appartenance à la noblesse ou la bourgeoisie<sup>87</sup>. Cyril Grange, grâce à une étude statistique, relativise toutefois cette ouverture de la noblesse vers la bourgeoisie<sup>88</sup>. On peut synthétiser les deux points de vue en remarquant que ces alliances se faisaient principalement entre un jeune homme noble et une jeune fille bourgeoise, et non l'inverse. La noblesse étant transmise par les hommes, le titre était conservé et la dot apportée par l'épouse permettait de « redorer son blason »<sup>89</sup>. De plus, on peut remarquer que la grand-mère (de Croÿ) ainsi que la mère de Marie-Louise (fille du baron de Chazelles) étaient issues de familles nobles. De par les origines et de par la fortune, le mariage entre Jean et Marie-Louise restait très homogamique. Beaucoup plus inattendu et détonnant dans l'histoire familiale des Bertier eût été d'épouser la riche héritière américaine précédemment évoquée.

Jean de Bertier n'épousa pas Marie-Louise pour son patrimoine. Le mariage d'amour s'était imposé depuis les années 1880<sup>90</sup>. Dans sa correspondance avec Marie-Louise, Jean rappela plusieurs fois les circonstances de leur première rencontre. Celle-ci eut lieu en 1906, dans le cadre de la participation à une association de charité, le Secours perpétuel : « je passe aussi constamment sur le chemin qui fut il y a 8 ans mon "chemin de Damas" mais je n'ai pas encore eu le temps d'aller faire un pèlerinage sentimental à notre arbre »<sup>91</sup>. L'expression « chemin de Damas » désigne une conversion, et initialement celle de Paul de Tarse, qui, de

---

86 SHD, GR 6YE 1413, Rapport du capitaine Kurz du 15 janvier 1907 et SERMAN, William, *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982, p. 151-157 et 175-176.

87 FIETTE, Suzanne, *La noblesse française. Des Lumières à la Belle Époque. Psychologies d'une adaptation*, Paris, Perrin, 1997, p. 214-221.

88 GRANGE, Cyril, « Fusion des élites aristocratiques et bourgeoises à la Belle Époque : les mariages à Paris et en province », [in] BRELOT, *op. cit.*, pp. 250-256.

89 BRAVARD, *op. cit.*, p. 111 et MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 17.

90 BOLOGNE, *op. cit.*, p. 357 : « au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'amour est plus que jamais d'actualité dans le mariage ».

91 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 4 octobre [1914].

persécuteur des chrétiens, devint un apôtre du Christ. La conversion de Jean de Bertier signifiait sans doute son acceptation du mariage. En ce qui concerne les autres femmes, nous avons déjà vu qu'il n'y renonça point.

Il existait une vraie complicité entre les deux époux au travers de leur correspondance. Tous deux avaient perdu leurs parents avant leur mariage. Leur premier enfant, Arnaud, naquit en 1910<sup>92</sup>. Jean de Bertier appelait son épouse « mon cher petit chéri », « ma chérie », « ma petite fille aimée », « ma petite Mimi » et s'inquiétait régulièrement de sa santé fragile. Leur correspondance était dense mais non sans « chicaneries » selon les mots de Jean :

Tu te plains donc de la brièveté de mes lettres. Je te ferai timidement remarquer qu'une page de moi, à trente lettres par lignes en moyenne et seize à vingt lignes à la page en vaut six des tiennes. Tu vois si je deviens abruti de compter mes lettres et mes lignes<sup>93</sup> !

Plus généralement, Jean de Bertier poursuivait ses aventures extra-conjugales. Les reproches et interrogations de Marie-Louise apparaissent directement ou indirectement dans leurs échanges. L'usage social dans les élites lui imposait cependant de ne pas en faire un drame, comme le résume Laure Adler : « la femme doit savoir gérer convenablement cet ennui ménager avec distinction<sup>94</sup> ». Il faut dire que Marie-Louise avait aussi, peut-être, ses amants. L'un d'entre eux a laissé une correspondance très régulière de la fin 1913 à l'été 1914 : Jean de Laborde. Il est resté dans les mémoires pour avoir commandé le sabordage de la flotte française à Toulon en 1942. Il était très épris de Marie-Louise. Il existe toutefois une différence notable avec les aventures de Jean. Cette relation semble être restée platonique, soit que Jean ne lui plût pas assez, soit que les conventions sociales eussent pesé de tout leur poids. L'inégalité entre hommes et femmes face à l'adultère est bien résumée par Anne-Marie Sohn : « aux hommes la liberté, aux femmes la réserve<sup>95</sup> ». Au vu des archives, cette maxime paraît pouvoir s'appliquer aux époux Bertier. Il reste à savoir si Marie-Louise eut *effectivement* des amants. Les lettres de Jean de Laborde font état de flirts de Marie-Louise à Washington (voir *infra*) et de « potins » au sujet de son comportement. Elle fit languir Jean de

---

92 ALG, Extrait des minutes des actes de naissance du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Arnaud naquit le 1<sup>er</sup> avril 1910.

93 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse du 10 octobre [1910]. Autant l'écriture de Jean de Bertier est régulière et bien formée, agréable et très lisible, autant celle de Marie-Louise est désordonnée et... souvent illisible.

94 ADLER, *op.cit.*, p. 169.

95 WINOCK, *op. cit.*, p. 169, ADLER, *op. cit.*, p. 156-157 et SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve*, p. 276.

Laborde. Peut-être put-elle donc avoir eu aussi une part de la liberté dont son mari usait allègrement.

Remarquons pour finir la grande imbrication de toutes ces relations : Christiane était une amie de Marie-Louise, Jean de Laborde connaissait bien Jean de Bertier... Qui savait quoi, et jusqu'où, des relations et aventures extra-conjugales de l'un ou de l'autre ? Jean de Bertier se doutait-il de quelque chose en décrivant ainsi Arnaud à Marie-Louise : « blond, rose, bébé anglais, ces qualités ne lui viennent pas de son père légal, alors ?... Elles me semblent plutôt se rapporter à Laborde ??... »<sup>96</sup>. On touche ici à la subtile nuance entre le privé, l'intime et le demi-public ou public, ce dernier domaine correspondant à la vie mondaine dont il faut maintenant parler.

### 1.3. Une vie mondaine

Noblesse, grande et moyenne bourgeoisie rassemblaient à la Belle Époque environ 1 million de personnes, soit 1 Français sur 40. Cependant, seul un cercle beaucoup plus restreint participait à la vie mondaine. Cette dernière ne concernait que « la société », comprenons la haute société, regroupant uniquement noblesse fortunée et haute bourgeoisie<sup>97</sup>. Elle avait ses annuaires, comme le Tout-Paris, dans lequel figuraient les Bertier : « Bertier de Sauvigny [Comte de, capitaine de cavalerie breveté et Comtesse née Marie-Louise Chalmeton de Croÿ], av. d'Eylau, 19 (XVI<sup>e</sup>) J – P – RR - V<sup>98</sup> ». Alice Bravard s'est particulièrement intéressée à ce « grand monde », essentiellement parisien. Elle indique que les deux critères essentiels de l'appartenance à ce groupe étaient l'argent et la notoriété<sup>99</sup>.

Jean de Bertier et son épouse Marie-Louise remplissaient ces deux conditions. Ils étaient riches. Dans une lettre à son épouse, Jean de Bertier lui rappela qu'ils devaient vivre avec 8 000 francs par mois, comme s'il s'agissait d'une somme restreinte<sup>100</sup>. Cela représentait un budget de dépenses annuelles de près de 100 000 francs. On était donc très au-dessus des 6

---

96 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, 1910-1911 sans doute].

97 WINOCK, *op. cit.*, p. 117 et LEJEUNE, Dominique, *La France de la Belle Époque 1896-1914*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2011 [1991], p. 140.

98 ALG, Lettre du Tout-Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1913 pour demander les corrections éventuelles à la mention parue en 1913 pour l'annuaire de 1914. « J » correspond au Jockey Club, « P » au Polo de Paris.

99 BRAVARD, *op. cit.*, p. 44 et 59.

100 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, mercredi 15 mai [1907 ou 1912].

à 8 000 francs de revenus annuels permettant à un officier de vivre aisément<sup>101</sup>. Alice Bravard distingue 4 niveaux de richesse pour les gens du monde. Au vu des chiffres retrouvés, les Bertier faisaient évidemment partie des deux premiers groupes, vivant dans l' « opulence ». Faut-il les classer dans la première catégorie (millionnaires à la fortune supérieure à 2 millions de francs) ou dans la deuxième (groupe fortuné avec un capital compris entre 500 000 et 2 millions de francs, au revenu moyen de 50 000 francs annuels) ? Ils étaient sans doute en position intermédiaire, à la charnière des deux groupes et dépassaient le seuil des revenus nécessaires pour vivre dans le monde<sup>102</sup>.

Leur richesse était apparente par la possession de biens de luxe pour l'époque (une automobile) ainsi que par les dépenses de toilette de Marie-Louise : par exemple, une facture de 21 484,50 francs dans un magasin de robes, manteaux, dentelles et fourrures entre novembre 1907 et juin 1908<sup>103</sup>. La fortune des Bertier leur permit aussi d'envisager, suite à la vente de Lagrange (voir 2.2.), l'achat d'un hôtel particulier dans la capitale. Jean de Bertier était, en 1912-1913, à l'affût d'une bonne affaire, par exemple l'hôtel Lévis ou bien l'hôtel situé 14, rue Octave Feuillet. On voit tout de même que les Bertier n'étaient pas parmi les plus riches car une dépense supérieure à 600 000 francs était exclue. Finalement, aucun achat n'eut lieu et les Bertier restèrent locataires. Ils avaient l'habitude des grands logements desservis par une domesticité importante, ainsi que l'atteste la recherche menée par Jean de Bertier à Washington, où il fut nommé attaché militaire, en décembre 1913 : « j'aurai d'ailleurs beaucoup de peine, quel que soit le prix, à trouver les quatre chambres de maître et les huit chambres de domestique qu'il nous faut : ça n'existe pas<sup>104</sup> ». On le voit, les Bertier étaient riches et c'était là le critère fondamental d'appartenance au grand monde : « le pouvoir de l'argent est avant tout celui de permettre, ou non, aux gens du monde, de satisfaire l'ensemble des coûteuses consommations induites par la vie élégante<sup>105</sup> ».

La seconde condition était la notoriété. Elle existait avec la présence des Bertier dans l'annuaire du Tout-Paris. Elle était facilitée par l'appartenance de Jean de Bertier au corps des officiers et à la noblesse. Les officiers se devaient en effet de « paraître ». Participer à la vie mondaine était pour eux une obligation, souvent difficile à tenir pour ceux n'ayant pas de

---

101 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 569-570. Bien sûr, sa solde de capitaine (4 à 5 000 francs par an) ne représentait pas l'essentiel des revenus de Jean de Bertier.

102 BRAVARD, *op. cit.*, p. 115.

103 ALG, Facture de la maison Worth adressée à Marie-Louise de Bertier.

104 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 16 décembre 1913.

105 BRAVARD, *op. cit.*, p. 136.

revenus complémentaires à leur solde<sup>106</sup>. Jean de Bertier en avait. L'héritage familial lui permettait de poursuivre la pratique de la multi-résidence entre logement parisien et château provincial. C'était d'ailleurs le cas de 95 % des gens du monde appartenant à la noblesse d'Ancien Régime, dont les Bertier faisaient partie<sup>107</sup>.

La notoriété comporte un rapport assez paradoxal au château familial de province. D'un côté, il était utilisé, exploité, mis symboliquement en scène comme un bien identitaire. La Belle Époque et le XIX<sup>e</sup> siècle plus largement furent ainsi la dernière époque de construction (ou d'agrandissement) de châteaux en France<sup>108</sup>. Jean de Bertier s'inscrivit quelque peu dans ce mouvement, avec le projet de la construction d'une chapelle aux Rosaires<sup>109</sup>. D'un autre côté, Adeline Daumard montre que le séjour en province n'était pas le plus apprécié. La résidence principale était à Paris<sup>110</sup>. Ici encore, Jean de Bertier était représentatif de ce mouvement : pas de séjours à Lagrange ni à Sainte-Geneviève-des-Bois, mais uniquement en Bretagne, aux Rosaires, d'ailleurs plus un manoir qu'un véritable château.

Paris en effet concentrait le grand monde. Le calendrier était scandé par la succession de la « petite saison » puis de la « grande saison » ; ensuite, l'été donnait lieu à des séjours balnéaires, et l'automne, saison des chasses, se passait de façon privilégiée au château<sup>111</sup>. À Paris, les temps forts de la saison correspondaient à de grands événements annuels comme le Salon ou aux différents grands rendez-vous hippiques. Le grand monde s'organisait en réseaux, animés par des cercles, et parmi eux le Jockey Club. Ce dernier était l'un des plus sélectifs de Paris, encore peu ouvert à la grande bourgeoisie. Il comptait environ 1 000 adhérents à la Belle Époque<sup>112</sup>. Jean de Bertier en était membre (et son père Anatole l'était avant lui). On retrouve donc les Bertier proches du sommet de la hiérarchie mondaine.

Un dernier point reste à élucider, celui du logement parisien des Bertier. N'oublions pas que Jean de Bertier, en tant qu'officier, était théoriquement logé au régiment, mais qu'il pouvait disposer d'un logement extérieur. Il possédait suffisamment d'argent pour en louer un,

---

106 SERMAN, *op. cit.*, p. 137-138 et 220.

107 BRAVARD, *op. cit.*, p. 147.

108 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 10-13.

109 ALG, Plan de la chapelle des Rosaires dressé par l'architecte Marteroy le 17 décembre 1912. Il semble que cette chapelle ne fût finalement pas construite.

110 DAUMARD, *op. cit.*, p. 112.

111 CHASTENET, *op. cit.*, p. 133-135 et 145-146.

112 LEJEUNE, *op. cit.*, p. 140 et BRAVARD, *op. cit.*, p. 152.

où résidait son épouse, quand lui-même en était absent à cause des obligations militaires. Le tableau suivant donne une idée non exhaustive de la localisation des logements successivement occupés par le couple.

**Tableau 8. Logements occupés par les époux Bertier entre 1907 et 1914<sup>113</sup>.**

Années	Adresse	Quartier/situation
1907-1910	33, avenue Rapp	7 <sup>e</sup> arrondissement
1912	90, avenue Marigny [auj. avenue Foch] à Fontenay-sous-Bois	proche banlieue est (limitrophe de Vincennes)
1912-1913	19, avenue d'Eylau	16 <sup>e</sup> arrondissement
À partir d'avril 1913	37, avenue de l'Alma [auj. avenue George V]	8 <sup>e</sup> arrondissement

On retrouve sans surprise les beaux quartiers. Les domiciles des membres du Jockey Club s'y concentraient et facilitaient un entre-soi recherché<sup>114</sup>. Les Bertier remplissaient donc largement les critères d'argent et de notoriété nécessaires pour faire partie de la haute société parisienne. Si j'utilise davantage la désignation « les Bertier » ou « les époux Bertier » que « Jean de Bertier » c'est parce que les femmes jouaient un rôle majeur dans la vie sociale des élites (voir *infra*). Interrogeons maintenant la signification et le déroulement de cette vie mondaine. Dominique Kalifa la présente ainsi :

La Belle Époque évoque presque toujours l'univers insouciant et frivole de la bonne société, la belle vie des salons, de la mondanité, du *high life*. Avec elle on fréquente les théâtres, l'opéra et les hippodromes, on dîne au champagne chez Maxim's, les hommes portent des « huit-reflets » et des œillets à la boutonnière, les femmes des jupes entravées et de gigantesques chapeaux<sup>115</sup>.

Il y avait là, notamment pour la noblesse ayant perdu beaucoup de ses prérogatives, comme une compensation. De nouvelles élites émergeaient avec la République et le développement industriel. Face à elles, l'aristocratie ancienne souhaitait garder le premier rang dans un domaine au moins, et les mondanités prirent une place essentielle dans cette

113 ALG, Repérage des adresses sur de multiples documents. À noter qu'au cours de la période 1907-1914, Jean de Bertier fut en poste au Maroc (fin 1909 - début 1911) et à Washington (fin 1913 - été 1914). Marie-Louise l'y rejoignit une partie du temps. Le couple continuait à louer un logement parisien pendant ce temps.

114 PINÇON, Michel, et PINÇON-CHARLOT, Monique, « Beaux quartiers et stations balnéaires : la logique de l'entre-soi menacée », [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 207.

115 KALIFA, *op. cit.*, p. 12.

ambition. C'est ainsi qu'entre gens du monde, on s'épiait, on se comparait. L'un des reproches à éviter était justement de paraître « snob »<sup>116</sup>.

La liste des activités du grand monde dressée ci-dessus lui associe l'idée d'oisiveté. C'était pourtant une attitude critiquée au sein de la noblesse et Jean de Bertier lui-même reprochait cette tentation à son ami François de la Tour du Pin : « regarde ce qu'il y a de vrai dans le socialisme, dans ses âpres réclamations contre le riche fainéant, le rentier ! » Il le poussait à s'engager dans quelque métier ou occupation, en qualifiant de « crime social » une éventuelle vie de rentier<sup>117</sup>. L'engagement de Jean de Bertier dans une carrière militaire était-il compatible avec la vie mondaine ? On peut répondre à cette question aussi bien par l'affirmative que par la négative.

La vie mondaine n'était en effet pas uniquement parisienne. Les lettres de deux des maîtresses de Jean de Bertier révèlent qu'elles fréquentaient les endroits suivants : Fontainebleau, Vichy, Deauville, Cannes, Monte-Carlo<sup>118</sup>. On retrouve là des dépendances de Paris. D'ailleurs, l'usage, dans le grand monde, voulait qu'on ne restât pas dans la capitale toute l'année. En été, particulièrement, « tout le monde quitte Paris -rester en ville serait la dernière inconvenance »<sup>119</sup>. Ainsi, la vie mondaine pouvait être recréée ailleurs. Ce fut le cas à Casablanca, au Maroc, où Jean de Bertier et son épouse vécurent entre la fin 1909 et le début 1911 (voir 3). Rentrée en France avant son mari en raison de problèmes de santé, Marie-Louise restait au courant de la vie mondaine à Casablanca par les lettres d'une amie. Une lettre trouvée dans les archives contient tous les thèmes caractéristiques de la vie sociale du grand monde :

Thème	Citations <sup>120</sup>
Proximité du pouvoir & oisiveté	« Elle [Mme Ollier] essaie de me passer sa succession près de Mme Moinier [épouse du général commandant en chef], m'invite à aller les rejoindre sur la plage, à me promener avec elles... Je suis très flattée. »
Sport	« À propos de Jean : Je le vois presque tous les jours au tennis. »

116 BRAVARD, *op. cit.*, p. 21. Ce reproche de snobisme apparaît dans une lettre d'Huguette Vanora à Jean de Bertier du 18 mars 1914, à propos de Cannes : « c'est snob ». Il fut fait à Jean de Bertier lui-même en 1900 : « une certaine forme de snobisme » (SHD, GR 6YE 1413, Dossier de Monsieur de Bertier de Sauvigny. Relevé de notes.)

117 FIETTE, *op. cit.*, p. 212 et ALG, Lettre de Jean de Bertier à François de la Tour du Pin, [sans date].

118 ALG, Lettres d'Huguette Vanora, 3 et 23 juillet 1914, et d'une autre maîtresse [celle appelant Jean de Bertier « le jaguar » - voir tableau 7], 18 mars 1914.

119 KALIFA, *op. cit.*, p. 12 et HOUTE, *op. cit.*, p. 316.

120 ALG, Lettre de Magdeleine à Marie-Louise, 9 septembre [1910].



Loisirs	« C'est une journée sensationnelle puisque nous avons des courses avec 800 F de prix. »
Mode & mœurs	« Avec sa compagne coiffée du chapeau que voici, en jouy garni de rubans violets, et aussi avec sa <u>fausse belle-fille</u> ... ornée d'un autre chapeau que voilà jaune d'or uni avec dentelle tombante. Peut-être que c'est la mode ? » [avec 2 dessins]
Réseaux	« Le tout Casablanca élégant (!) était là et papotait ferme. »

Cependant, de retour du Maroc, Jean de Bertier fut muté au 31<sup>e</sup> régiment de dragons d'Épernay (Marne). Il se montra satisfait du point de vue militaire, mais la vie mondaine menée à Paris ou Casablanca n'était plus possible. Il trouva toutefois des avantages à Épernay, présentée comme « un bled où on pourra se pinter tous les deux et devenir dégustateurs en champagne »<sup>121</sup>. Plus décevant pour Jean de Bertier fut son séjour à Washington, en tant qu'attaché militaire (décembre 1913 - été 1914). Il affirmait s'ennuyer dans « ce patelin de Washington », n'y retrouvant pas l'équivalence des réseaux ni des lieux (théâtres, restaurants) de la société parisienne<sup>122</sup>. Il faut ici préciser que la capitale fédérale comptait moins de 300 000 habitants à l'époque et ne pouvait offrir aux Bertier l'ambiance frénétique de New York. En outre, les États-Unis, pays neuf, ne pouvaient être le cadre de son grand monde à lui, en grande partie hérité d'un passé aristocratique inexistant outre-Atlantique. Jean de Bertier ne retrouva cette atmosphère qu'il aimait qu'à l'occasion d'un séjour au Canada en juillet 1914 :

Je suis trimballé partout par des gens charmants en automobile, en yacht et suis invité dans des maisons de campagne exquises : si j'acceptais tout, j'en aurais pour plusieurs mois !! Comme on est loin de ces sales Américains !!<sup>123</sup>

Il faut cependant nuancer les plaintes de Jean de Bertier. Sa correspondance révèle qu'à Washington aussi, il participait à des dîners rassemblant le « beau monde » des milieux politiques et militaires. Peut-être était-il plus difficile d'y trouver des maîtresses qu'à Paris, ce qui pourrait expliquer son ennui... Une autre source intéressante sont les lettres de Jean de Laborde, résumant le séjour américain de Marie-Louise à « trois mois de vie mondaine enragée ». Jean de Laborde, tout à l'espoir de pouvoir l'y rejoindre, déclarait s'y entraîner, tout en avouant que les mondanités n'étaient pas son « truc »<sup>124</sup>. Des coupures de presse

121 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 10 février 1911.

122 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 26 décembre 1913 et 16 mars 1914.

123 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 16 juillet 1914.

124 ALG, Lettres de Jean de Laborde à Marie-Louise, 9-10 février et 22 mars 1914. Marie-Louise flirtait volontiers, Jean de Laborde se languissait, mais, très épris, ne se résolvait pas à rompre avec celle qui était aussi une amie.

retrouvées dans les archives révèlent que Marie-Louise fut remarquée pour son élégance ; « *she's considered one of the most smartly dressed woman in the diplomatic circle* »<sup>125</sup>.

Ainsi, le début de carrière militaire -brillant- de Jean de Bertier n'était pas un obstacle à la vie mondaine. Ces derniers paragraphes permettent de préciser les premières conclusions ayant montré que les Bertier étaient des gens du monde. Les lettres de Jean de Laborde nous font en effet comprendre qu'il ne suffisait pas de *pouvoir* être du monde, encore fallait-il le *vouloir*. C'était le cas de Jean et de Marie-Louise, qui étaient tous deux très mondains. La seule nuance était qu'ils n'appartenaient pas au groupe le plus riche, ou du moins à la frange supérieure de ce groupe.

## Conclusion sur la personnalité de Jean de Bertier

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les valeurs des Bertier étaient restées les valeurs traditionnelles liées à la famille, au catholicisme et à la défense de la monarchie des Bourbons. Elles n'apparaissent pas dans le portrait que nous venons de dresser. Cela ne signifie pourtant pas que Jean de Bertier n'était pas monarchiste, ni qu'il s'était détaché de la religion. Si ces thèmes sont absents des archives, c'est qu'ils n'étaient pas au cœur de la personnalité de Jean de Bertier. Ce dernier pourrait être résumé par son ambition de réussir et de participer à la vie mondaine parisienne, de vivre pleinement en profitant de son argent et de son pouvoir de séduction. Il y avait sans doute dans cette attitude une part de réaction : Jean de Bertier avait été marqué par le décès de sa sœur encore adolescente, et il n'approuvait sans doute pas le mode de vie austère adopté par ses parents suite à ce drame. Il participait à la vie mondaine, il séduisait, il dépensait son argent... Bref, son niveau de richesse lui permettait cette vie légère, frivole et polissonne emblématique de la Belle Époque<sup>126</sup>. Jean de Bertier, par ses traits de caractère, n'était pas un original. Le détachement ou l'éloignement par rapport aux valeurs familiales traditionnelles suivaient l'esprit du temps. La pérennisation de la République à partir des années 1880 avait rendu le mouvement monarchiste très minoritaire<sup>127</sup>. Les années 1860-1910 furent une période de déclin de la pratique religieuse, et la Belle Époque fut marquée par l'anticléricalisme et la sécularisation (séparation de l'Église

---

125 ALG, Coupure de presse, avec dessin, [sans date – 1914] : « elle est considérée comme l'une des femmes les plus élégantes des cercles diplomatiques » (traduction de l'auteur).

126 KALIFA, *op. cit.*, p. 12.

127 Il restait vivace dans certains secteurs. En 1908 fut fondé *L'Action française*, quotidien ouvertement royaliste. Les militants du mouvement (les « camelots du roi ») gagnèrent une influence dans la jeunesse étudiante, notamment dans le Quartier latin.

et de l'État en 1905). Interrogeons-nous maintenant sur le patrimoine familial, afin de déterminer si Jean de Bertier adapta aussi la fortune des Bertier aux nouvelles réalités de l'époque.

## 2. Réorientations patrimoniales

Jean de Bertier était avant tout un rentier, c'est-à-dire qu'il vivait essentiellement des revenus tirés de son patrimoine. Les soldes des officiers de l'armée d'active étaient modestes. Par exemple, pour un capitaine, ce qui correspondait à son grade, le traitement maximum s'élevait à 6 660 francs par an en 1914<sup>128</sup>. C'était peu de chose par rapport aux revenus patrimoniaux de Jean de Bertier. Il a été impossible de déterminer ces derniers avec précision, mais rappelons certains éléments déjà cités dans la sous-partie précédente. Jean et Marie-Louise disposaient d'un budget de dépenses d'environ 100 000 francs par an et d'un capital total dépassant largement le million de francs. Ainsi, la solde militaire de Jean ne représentait-elle pas plus de 5 % des revenus du couple.

Cette situation était très caractéristique de la Belle Époque, véritable « âge d'or des rentiers » selon Michel Winock<sup>129</sup>. Les revenus du patrimoine, autrement dit du capital, surpassaient de beaucoup les revenus du travail. Les riches ne vivaient pas d'un éventuel salaire mais de leurs revenus fonciers ou mobiliers. Cette minorité fortunée concentrait toujours plus de fortune entre ses mains. Thomas Piketty souligne qu'à Paris, où résidaient les Bertier, les 1 % les plus riches possédaient 55 % du capital total au début du siècle, puis 70 % en 1914<sup>130</sup>. Jean de Bertier faisait partie de ce centile supérieur. Examinons s'il parvint à accroître la fortune familiale, et comment.

Avant de rentrer dans les détails, il convient de dire un mot sur la figure du rentier, économiquement considéré comme inactif et socialement vu comme oisif. La consultation des archives révèle que la gestion par un propriétaire de son patrimoine était une véritable occupation. À cet effet, Jean de Bertier disposait certes d'un secrétaire particulier du nom de Richshoffer, dont le nom est déjà apparu dans les pages précédentes. Bien des questions restaient cependant directement gérées par Jean de Bertier, ou remontaient jusqu'à lui. Au-

---

128 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 570. La solde dépendait de l'ancienneté dans le grade.

129 WINOCK, *op. cit.*, p. 9.

130 PIKETTY, Thomas, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 436-438 et 542-543.

delà des traditionnelles transactions notariales (achats, ventes foncières, etc), il faisait l'objet de multiples sollicitations des habitants, liées à son statut de notable et de grand propriétaire : « je considérais même comme une œuvre de charité me faire si vous m'autoriserez à extraire gratuitement les pierres qui me seront nécessaires, pour ma petite construction, pour vous ce serait peu de chose et pour moi une grosse affaire (sic) »<sup>131</sup>. On retrouve ici les inégalités sociales de la Belle Époque, ainsi que la charité attendue des riches en général et de la noblesse en particulier, afin de corriger -en partie- cet état de fait<sup>132</sup>. Plus compliquée était la gestion du personnel. Les multiples lettres retrouvées dans les archives font ressortir à la fois la difficulté pour Jean de Bertier de savoir ce qui se passait réellement sur ses domaines, ainsi que sa volonté de maximiser les économies.

**Tableau 9. Difficile information de Jean de Bertier sur la situation aux Rosaires et multiples sollicitations et arbitrages, pour des sommes modiques<sup>133</sup>.**

Salaires des domestiques	Mathurin Desbois	« <i>Vous avez accepté</i> de lui donner 60 F pas nourri, c'est meilleur marché que de lui donner 40 ou 50 F et le nourrir »
	Françoise Desbois	« Je compte lui donner de 20 à 25 F quoique <i>vous me dites</i> 30 à 40 »
Davaut, intendant	Ce que lui-même écrivait	« <i>Vous ne devez pas ignorer</i> , Monsieur le Comte, qu'une grande rivalité même de la haine existe dans les personnes à votre service ou qui fréquentent les Rosaires. Chacun me raconte son histoire, <u>je n'en tiens aucun compte.</u> »
	Jean Fouilloux, autre domestique, le critiquait...	« <i>Je redis encore à Monsieur le Comte</i> qu'il n'y a nullement besoin de femme car ce sera un sujet continuels de commérage et de frais inutiles. »
	... et il dut se justifier pour avoir une servante	« <i>Vous me dites Monsieur le Comte que</i> Jean pourrait peut-être arriver à faire la cuisine, il ne fait pas plus la cuisine que nous, d'abord souvent il n'est pas là »
	Un propriétaire des environs rassura Jean de Bertier	« Je ne suis pas de <i>ton avis que</i> Davaut est incapable ou paresseux ou ivrogne ; il me semble au contraire qu'il s'occupe bien de son affaire [...] on cherche à <i>le débîner auprès de toi</i> »
Autres exemples de demandes	Sur les travaux agricoles	« <i>Faut-il vous faire du cidre ?</i> »
	Sur les dépenses	« Monsieur votre père remettait annuellement au recteur 200 francs et aux sœurs de Lanvellec 50 francs. <i>Vous me direz si</i> je puis verser ces sommes qui m'ont été demandées »

131 ALG, Lettre de François Hamon à Jean de Bertier, 26 septembre 1910.

132 PIKETTY, *op. cit.*, pp. 510-511 et GUILLAUME, *op. cit.*, p. 194.

133 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier par Davaut (26 novembre 1909, 13 et 19 septembre 1910), Jean Fouilloux (24 novembre 1909), A. de Guenyveau (19 septembre 1910) et le notaire Duval (16 mars 1904).

Nous ne disposons pas des lettres de Jean de Bertier. Cependant, les passages mis en italique prouvent ses interventions et son implication. La gestion des propriétés foncières prenait donc du temps. Cela en valait-il la peine ? Nous arrivons ainsi au premier point de notre analyse patrimoniale.

## **2.1. Les grandes propriétés foncières : bonnes ou mauvaises affaires ?**

Jean de Bertier, seul héritier de ses parents, devint à leur décès en 1903 propriétaire de leurs quatre grandes propriétés foncières. Il s'agissait de Lagrange, Dudelage, Sainte-Geneviève-des-Bois, ainsi qu'un ensemble de biens plus épars en Bretagne, dont le château ou manoir des Rosaires. Le mariage de Jean en 1907 avec Marie-Louise Chalmeton n'apporta aucun bien foncier majeur supplémentaire. Ces grandes propriétés produisaient des revenus, essentiellement des fermages liés à la location des terres agricoles et/ou des forêts. Elles occasionnaient aussi des dépenses de par la présence de bâtiments voire d'habitations à entretenir et à restaurer. Remarquons enfin que Lagrange et les Rosaires étaient occupées et meublées, tandis que les Bertier ne séjournaient pas à Sainte-Geneviève ni à Dudelage.

Jean de Bertier bénéficia d'un contexte doublement favorable. D'abord, à l'échelle nationale et même européenne, les années 1890 avaient marqué un retournement de la tendance économique. À la Grande Dépression (1873-1896) succédait une nouvelle période de croissance des prix<sup>134</sup>. Elle profitait aux rentiers : la hausse des prix agricoles provoquait une augmentation du prix des fermages. Ces derniers ne s'ajustaient toutefois qu'*a posteriori* aux prix agricoles. Les revenus de la rente foncière progressèrent ainsi à partir de 1903-1905, au moment même où Jean de Bertier hérita<sup>135</sup>.

Ensuite, à une échelle plus locale, Jean de Bertier profita de la situation avantageuse de ses quatre grandes propriétés. Sainte-Geneviève était à proximité de Paris, dont l'agglomération s'étendait. Les besoins du bâtiment avaient permis dès les années 1880 le développement dans la propriété de l'extraction de pierre meulière, plus lucrative que la vente de coupes de bois (voir prologue 2.1.). À Dudelage, l'industrialisation entraînait une

---

134 ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, 1. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2002 [1984], p. 174-177.

135 FIETTE, pp. 175-176.

urbanisation rapide, illustrée par les chiffres donnés par Fabian Trinkhaus : de 1880 à 1905, la population passa de 1 598 à 10 104 habitants, et le nombre de maisons de moins de 300 à 1 059<sup>136</sup>. Des terres jusque là agricoles furent vendues comme terrains à bâtir. Jean de Bertier en profita. Les comptes retrouvés dans les archives de Lagrange montrent la grande rentabilité de ces opérations immobilières.

**Tableau 10. Ventes de terrains à bâtir à Dudelange en 1909. Dépenses et recettes<sup>137</sup>.**

Lieux-dits	Dépenses renseignées	Recettes connues
<i>in der Burg</i> : 23 lots <i>in Huoven</i> : 15 lots, 33 a <i>im Billig</i> : 26 lots, 53 a	Plans : 181,16 F Arpentage : 67,50 F Publicité, affiches, crieur : 136,28 F	22/11/1909 : 10 400 F 13/12/1909 : 9 795 F
Total	384,94 F	20 195 F

Les dépenses mises en œuvre étaient donc très faibles : seulement 2 % du volume des recettes. Il faut dire que tous les frais (notaire, impôts) étaient supportés par les acquéreurs. Jean de Bertier ne touchait donc pas l'intégralité du prix de vente, mais il était quitte de toute avance de trésorerie envers le notaire ou l'administration fiscale. Au total, en deux séances de vente publique, et sans vendre toutes les parcelles disponibles, Jean de Bertier toucha presque 20 000 francs. C'était deux fois les revenus annuels de l'ensemble du domaine de Dudelange : environ 10 000 francs pour 250 hectares de superficie<sup>138</sup>. Autrement dit, en vendant moins d'un hectare, il empochait deux revenus annuels produits par 250 hectares.

Les terres possédées à Dudelange avaient donc été l'objet de plus-values intéressantes. Ce fut aussi le cas en Bretagne, où il n'était pas question d'industrialisation mais des prémices du développement touristique. Le tourisme existait depuis le XIX<sup>e</sup> siècle mais ne concernait qu'une élite fortunée, fréquentant quelques lieux de villégiature bien déterminés : villes d'eau comme Vichy, stations balnéaires de Normandie et de la côte d'Azur (voir 1.3.). Nacima Baron-Yellès rappelle que la mise en tourisme du littoral dans une grande extension ne débuta qu'après la Première Guerre mondiale, pour se généraliser après 1945<sup>139</sup>.

136 TRINKHAUS, *op. cit.*, p. 101 et 104.

137 ALG, Compte de Monsieur le comte Jean de Bertier en l'étude de maître Pierre Brasseur et Affiche *Bedeutende Wiesen- und Bauplätze Versteigerung zu Duedelingen* annonçant la vente du 22 novembre 1909.

138 ALG, Lettre de Brasseur à Richshoffer, 16 septembre 1909.

139 BARON-YELLÈS, Nacima, « Le tourisme à la conquête des littoraux », [in] CABANTOUS, Alain, LESPAGNOL, André, et PÉRON, Françoise, (dir.), *Les Français, la terre et la mer XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 688-689.

Les projets de développement touristique aux Rosaires avant 1914 étaient donc tout à fait précurseurs. Furent aménagées deux nouvelles routes. Elles reliaient la grande plage des Rosaires au bourg de Plérin (1908) et à Saint-Laurent (1911). Cela permit le lotissement de la plage des Rosaires, avec électrification, dès 1912<sup>140</sup>. Une affiche publicitaire retrouvée dans les archives de Lagrange vantait le nouvel espace de villégiature ainsi créé : « Eau de source. Bains de mer à toute heure. Pêche abondante et chasse. Approvisionnements faciles. Température très douce. Plage très abritée »<sup>141</sup>. En attendant une « importante fréquentation de baigneurs et de touristes, qui sera favorable au développement des communes de la région », les principaux bénéficiaires étaient les propriétaires riverains. La valeur de leurs propriétés était en effet décuplée<sup>142</sup>.

En Bretagne tout comme à Dudelange, Jean de Bertier profitait d'un contexte favorable, valorisant considérablement ses biens. Deux remarques restent à faire à ce propos. D'une part, il n'était pas l'initiateur des changements dont il profitait. Ce fut l'architecte parisien Marteroy qui, possédant des terres aux Rosaires, lança les premiers travaux de voirie en 1908, puis vendit les terrains à bâtir du lotissement<sup>143</sup>. Jean de Bertier, voisin et client de Marteroy, fut tenu au courant des projets dès leur commencement et put bénéficier de toutes sortes d'aménagements. De même, en 1911, les propriétaires riverains purent demander à leur avantage des modifications de tracé à l'ingénieur des travaux publics. Ce dernier, voulant absolument construire la route, leur donna peut-être satisfaction :

Sans vouloir le laisser paraître, il [l'ingénieur, Harel de la Noë] est fanatique de cette route. Et comme il le disait en nous quittant : « Avant de mourir je voudrais créer cette route donnant accès aux plus belles plages de Bretagne, et montrer aux étrangers les beautés de mon pays »<sup>144</sup>.

D'autre part, il faut nuancer cette augmentation de la valeur des biens fonciers de Jean de Bertier. Les 250 hectares de Dudelange ne pouvaient pas tous être convertis en terrains à bâtir. De même, en Bretagne, seul le château des Rosaires et les biens à proximité immédiate bénéficiaient d'une appréciation. Finalement, seule une minorité des superficies

---

140 ALG, Rapport de l'agent cantonal Daubert, 11 août 1908, Lettre d'Henri Jaffrain, Expert pour le partage des biens et des propriétés à Jean de Bertier, 2 novembre [1911?] et Lettre de l'entreprise Thiéry et compagnie à Jean de Bertier, 26 février 1912.

141 ALG, Affiche publicitaire sans date faisant la promotion du lotissement de la plage des Rosaires.

142 ALG, Lettre d'Henri Jaffrain à Jean de Bertier, 2 novembre [1911?].

143 ALG, Rapport de l'agent cantonal Daubert, 11 août 1908 et Affiche publicitaire sans date faisant la promotion du lotissement de la plage des Rosaires. En 1912, Marteroy dessina pour Jean de Bertier les plans d'une chapelle, finalement non construite semble-t-il (voir 1.3.).

144 ALG, Lettre d'Henri Jaffrain à Jean de Bertier, 2 novembre [1911?].

voyait sa valeur fortement croître ; mais cette augmentation était tellement forte (valeur multipliée par dix ou davantage) qu'elle justifiait l'intérêt de posséder le bien dans son ensemble. Ces conditions locales favorables étaient pour Jean de Bertier une chance dont de nombreux grands propriétaires fonciers ne bénéficièrent pas. Urbanisation, industrialisation, développement touristique ne concernaient qu'une petite partie du territoire. La plus grande partie de la France restait rurale. Elle subissait depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un exode rural qui dépréciait la valeur des propriétés<sup>145</sup>.

Revenons aux propriétés de Jean de Bertier et approfondissons les analyses précédentes. Deux configurations peuvent être identifiées. Soit les revenus annuels du domaine augmentaient (exemple de l'exploitation de la pierre meulière plus rémunératrice que la vente de coupes de bois). Soit la valeur foncière de la propriété s'appréciait (urbanisation liée à l'industrie et au tourisme). Ce dernier cas l'emportait : il concernait Dudelange, Lagrange et la Bretagne. Ces propriétés atteignaient une valeur jamais encore atteinte. C'était le moment idéal pour les vendre. Cette décision n'était pas sans conséquence. Elle permettait de profiter d'un contexte local favorable. Elle signifiait aussi rompre avec la tradition familiale d'extension régulière des propriétés foncières, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (voir prologue). Encore une fois, Jean de Bertier agit en homme de son temps. Sa vie, essentiellement mondaine et parisienne, l'éloignait de la gestion de ses domaines ruraux (voir tableau 9). De plus, les placements mobiliers, plus rentables que les biens fonciers, étaient privilégiés. Alice Bravard, dans son étude des élites mondaines -dont les Bertier faisaient partie- écrit ainsi que « les loyers et fermages les intéressent désormais moins que les dividendes »<sup>146</sup>.

Jean de Bertier chercha donc à se séparer de ses propriétés foncières. La seule qu'il vendit effectivement fut Lagrange (voir 2.2.). Il céda également des fermes en Bretagne, ce qui nous est indirectement révélé par cette confidence faite à son épouse : « je n'ai plus en effet d'autres fermes à vendre »<sup>147</sup>. Les archives familiales nous apprennent que la vente de Dudelange fut envisagée en 1908-1909, et que celle de Sainte-Geneviève était en projet en

---

145 L'exemple de la Moselle est étudié par Pierre BRASME dans son ouvrage *La population de la Moselle au XIX<sup>e</sup> siècle*. Il montre le dépeuplement des régions les plus rurales et la concentration de la population dans les bassins industriels devenus les principaux foyers de peuplement du département, avec les villes.

146 BRAVARD, *op. cit.*, p. 130-132.

147 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, mercredi 15 mai [1912?]. Il justifiait ainsi la limitation du train de vie du couple à 8 000 francs par mois (voir 1.3.). C'était surtout en Bretagne que les Bertier possédaient de multiples fermes de petite superficie. Les fermes plus grandes de Sainte-Geneviève et de Lagrange ne semblent pas concernées ici.



1910<sup>148</sup>. Ces transactions n'aboutirent toutefois pas. Jean de Bertier était certes vendeur, mais uniquement à bon prix. Le cas de Dudelange est bien documenté. En 1909, la commune proposa 180 000 francs pour le château, ses dépendances et le mont Saint-Jean, représentant 6 hectares en tout. L'offre fut refusée, de même que la proposition d'un marchand de biens nancéien d'acheter toute la propriété pour 480 000 francs. Pierre Brasseur, le notaire de Jean de Bertier sur place, estimait la valeur de l'ensemble à près de 800 000 francs. Il conseilla à son client la vente au détail, lot par lot, plus longue mais plus rentable<sup>149</sup>. À travers cet exemple, on comprend qu'il ne s'agissait pas de se débarrasser de ces grandes propriétés foncières. Faute de prix d'achat satisfaisant, Jean de Bertier préférait les conserver. Elles n'étaient donc pas de mauvaises affaires, contrairement à ce qu'un document retrouvé dans les archives pourrait laisser croire : « ces propriétés de luxe et d'agrément sont un gouffre qui absorbe toujours et ne produit jamais »<sup>150</sup>.

En attendant de pouvoir vendre au meilleur prix, il fallait optimiser la gestion de ces grands domaines. Richshoffer veillait à comprimer les dépenses, même les plus faibles. Il réclama par exemple une réduction sur 28,50 francs de frais de procuration versés au notaire Pierre Brasseur et obtint 2,04 francs de rabais<sup>151</sup>. Minimiser les dépenses n'était cependant pas sans risque. D'une part, les dépenses de nature sociale liées à la pratique traditionnelle de la charité étaient elles aussi remises en question. Anatole et Henriette, les parents de Jean, étaient connus pour leur générosité<sup>152</sup>. En restreignant dons et pensions, Jean de Bertier pouvait s'aliéner la bienveillance des populations locales. La perspective de la vente de ces propriétés le conduisait sans doute à négliger ce point. De plus, la pratique de la charité déjà se perdait, sans que l'impôt sur le revenu fût encore voté, et les inégalités croissaient, devenant un marqueur de la Belle Époque<sup>153</sup>. D'autre part, tous les interlocuteurs de Jean de Bertier et de son secrétaire Richshoffer n'étaient pas aussi compréhensifs que Brasseur. On retrouve ainsi dans les archives des courriers de réclamation pour des factures non honorées, ou dont le montant fut contesté. Dans un cas au moins, le litige prit une dimension judiciaire. L'entreprise Denis confia sa cause à un avocat qui écrivit à Jean de Bertier : « je serai très heureux si je puis parvenir à solutionner amiablement avec le concours de monsieur Marteroy

---

148 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 16 octobre 1910 (pour Sainte-Geneviève).

149 ALG, Lettre de la commune de Dudelange à Richshoffer, 13 septembre 1909, Lettre de Richshoffer à Neuman, notaire à Dudelange, [sans date] et Lettre de Brasseur à Richshoffer, 16 septembre 1909 à propos du « meilleur mode de réalisation [vente] de la propriété de monsieur de Bertier à Dudelange ».

150 ALG, Note dactylographiée justifiant la vente de Lagrange, [sans date].

151 ALG, Lettre de Richshoffer à Brasseur, 14 janvier 1911.

152 ALG, Multiples documents à ce sujet. Ce point sera approfondi en sous-partie 2.2.

153 GUILLAUME, *op. cit.*, p. 193-194, HOUTE, *op. cit.*, p. 288, PIKETTY, *op. cit.*, p. 510-511 et 542-543.

cette affaire dans laquelle il m'a été fort désagréable de vous faire appeler en justice »<sup>154</sup>. Cette volonté d'optimiser et donc de réduire les dépenses rejoint l'avarice avérée de Jean de Bertier déjà identifiée (voir 1.3.).

Si les grands domaines fonciers de Jean de Bertier restaient de bonnes affaires, ils étaient devenus relativement moins rentables que d'autres placements. Il tenta donc de les vendre, pour remobiliser le capital ainsi libéré vers des investissements plus fructueux. Une seule propriété semble avoir été épargnée par ces tentatives de vente : le château des Rosaires, en Bretagne. Jean de Bertier y séjournait volontiers et y élevait des chevaux. Sa volonté de ne vendre qu'au meilleur prix fit qu'il conserva finalement la plupart des propriétés héritées de ses parents. Sainte-Geneviève et Dudelage lui appartenaient toujours en 1914. Manquait donc uniquement Lagrange, le château de famille, dont la vente doit être étudiée plus en détail.

## 2.2. La vente de Lagrange et sa signification

Parmi toutes les propriétés des Bertier, Lagrange occupait une place à part. Depuis l'époque d'Anne-Pierre et de Reinette (de 1803 à 1848), il était devenu le château de famille. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les Bertier y vécurent. Le père de Jean, Anatole, y naquit en 1839. Il y décéda en 1903, tout comme son épouse Henriette, et tous deux furent inhumés dans le caveau familial du cimetière de Manom. Anatole avait confirmé le statut particulier de Lagrange dans son testament de 1897. Il « grevait le domaine de substitution », c'est-à-dire qu'il imposait à son fils Jean de le transmettre à ses héritiers à venir. Les autres propriétés de Sainte-Geneviève, Dudelage et de Bretagne ne faisaient pas l'objet d'une telle obligation. Il s'agissait donc pour Anatole de pérenniser la présence familiale à Lagrange<sup>155</sup>. Le comte de Saintignon répéta la même chose lors de l'éloge funèbre qu'il prononça en 1903 : « Au revoir cher ami, vous léguiez à votre cher fils un héritage d'honneur dont il est et restera digne : il sera en France et à Lagrange votre pieux continuateur<sup>156</sup> ». Jean de Bertier se devait de suivre le modèle paternel, et donc aussi d'habiter Lagrange. Vendre n'était donc ni évident ni simple, voire impossible, d'autant que, comme le souligne Éric Mension-Rigau, la tendance du

---

154 ALG, Lettre de Hubert Tanqueray, avocat à Saint-Brieuc, à Jean de Bertier, 28 mai 1913. L'entreprise Denis (textile, literie, aménagement intérieur) avait réalisé des travaux pour environ 5 000 francs aux Rosaires.

155 ALG, Notes dactylographiées justifiant la vente de Lagrange et copies des actes de vente du 4 novembre 1911. Le testament d'Anatole, évoqué dans ces pièces et daté du 6 juin 1897, n'a quant à lui pas été retrouvé.

156 ALG, Éloge funèbre d'Anatole par le comte de Saintignon, prononcé le 7 septembre 1903.

moment était au réinvestissement par la noblesse du château familial de province, marqueur identitaire servant à s'affirmer face aux autres élites sociales<sup>157</sup>.

Plusieurs circonstances allaient toutefois pousser Jean de Bertier à se séparer du château. Il y avait tout d'abord ses sentiments personnels. Nous avons déjà vu que Lagrange était associée à des souvenirs douloureux (décès de sa sœur) ou à un mode de vie éloigné de ses envies (refuge de ses parents dans une vie austère, voir 1.1.). Jean de Bertier préférait les Rosaires à Lagrange. Au vu des archives, ce fut d'ailleurs la seule propriété dont il n'envisagea jamais la vente.

Il y avait ensuite des données structurelles de deux natures, liées à la situation de Lagrange en Alsace-Lorraine allemande depuis 1871. La première avait trait à la fonction de Jean de Bertier, officier d'active dans l'armée française : pour pouvoir se rendre à Lagrange, il devait obtenir une autorisation de séjour des autorités allemandes. Une fois sur place, il devait régulièrement déclarer sa présence aux autorités militaires et policières<sup>158</sup>. Certains officiers français s'affranchissaient de ces obligations, si bien qu'un rappel ministériel fut nécessaire pour éviter tout incident<sup>159</sup>. Quant à Jean de Bertier, d'après les archives, il ne se rendit plus à Lagrange après 1905. Était-ce à cause du poids de ces formalités administratives ? Ou bien par manque de temps ? Ou encore par absence d'intérêt ou d'envie ? Quoi qu'il en fût, il aimait son métier d'officier et n'eût jamais démissionné pour pouvoir venir fréquemment ou durablement à Lagrange : « Il ne saurait être question pour lui de l'habiter même seulement une partie de l'année [...] sans briser sa carrière ou renoncer à celle-ci »<sup>160</sup>. Ainsi, le choix du métier des armes l'éloignait-il petit à petit, mais inexorablement, de Lagrange.

La seconde donnée structurelle était la germanisation de la région de Thionville. Alors qu'en 1870 la francisation de la ville était en cours, l'annexion à l'Allemagne renversa la situation. La militarisation du secteur fut un premier facteur de germanisation. La création d'un système de fortifications appelé *Moselstellung* entraîna le développement des places de Metz et de Thionville. Cette dernière fut défendue par trois forts modernes construits à Guentrange, Illange et Koenigsmacker. Il y avait ainsi 2 500 militaires à Thionville en 1910,

---

157 MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher*, p. 10-13.

158 ALG, Lettre du *Ministerium für Elsass-Lothringen*, 11 avril 1904. Il s'agissait des services administratifs centraux du *Reichsland*, établis à Strasbourg.

159 SHD, GR 5N 6, Lettre du Ministre de la Guerre Maurice Berteaux aux principaux responsables militaires à propos des séjours d'officiers en Alsace-Lorraine.

160 ALG, Note dactylographiée justifiant la vente de Lagrange, [sans date].

représentant près de 20 % de la population<sup>161</sup>. L'emprise foncière de cette militarisation toucha Jean de Bertier. Le domaine de Lagrange ainsi que certains prés possédés à Illange étaient en partie situés dans les périmètres des forts de Guentrange et d'Illange. Il en découla expropriations partielles, servitudes, contraintes, demandes de dédommagements<sup>162</sup>. Les changements de population représentaient le deuxième vecteur de la germanisation. L'option puis l'émigration vers la France avaient fait perdre à l'Alsace-Lorraine une partie de sa population, notamment francophone. L'intégration dans l'espace allemand et l'expansion industrielle après 1890 attirèrent une nouvelle population immigrée, allemande et italienne essentiellement. Ce boom industriel fut le plus fort dans le bassin ferrifère de l'arrondissement de Thionville. La proportion d'Allemands (non Alsaciens-Lorrains) y passa de 7 % en 1875 à 17 % en 1890 puis 23 % en 1905. À Thionville même, la germanisation était encore plus forte. Dès 1891, les actes municipaux furent rédigés en allemand. À partir de 1904, le maire fut un immigré allemand. Enfin, les travaux d'urbanisme lancés au début du siècle devaient faire de la cité une ville allemande moderne. En 1910, les Alsaciens-Lorrains ne représentaient plus que 50 % de la population de la ville.<sup>163</sup> À proximité immédiate, le château de Lagrange et son propriétaire français n'étaient-ils pas devenus les témoins d'un passé révolu ? En tout cas, Jean de Bertier, officier français, ne se rendait plus à Lagrange, désormais situé dans un territoire en état avancé de germanisation.

À ces éléments structurels s'ajoutèrent des aléas conjoncturels. Jean de Bertier dut affronter plusieurs procès. Le plus anecdotique fut celui que lui intenta la baronne de Wedel. Elle se plaignit des dégâts causés à sa propriété par la prolifération de lapins qu'Anatole avait introduits dans les bois de Lagrange. Suite à plusieurs années de procédure (1905-1908), Jean de Bertier fut condamné à verser 3 000 marks environ à la plaignante<sup>164</sup>. Un autre procès fut plus sensible. La plainte émanait d'un officier allemand, le lieutenant Koschwitz. En 1906, il fit une chute, par une porte-fenêtre laissée ouverte à l'étage du château de Lagrange. Blessé et handicapé, il réclama d'abord 2 300 marks pour couvrir ses frais médicaux, puis 70 000 marks de dédommagement. Il voyait en effet sa carrière compromise. Jean de Bertier refusa d'endosser la responsabilité de l'accident :

---

161 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 453-454.

162 Par exemple, ALG, Lettre à Rischshoffer (le gestionnaire de fortune de Jean de Bertier) du 7 août 1912. Auteur inconnu. Il est question d'un éventuel procès pour obtenir davantage de dédommagements.

163 BRASME, *op.cit.*, p. 110-111, 129-130.

164 ALG, Tout un dossier sur ce sujet, dont des lettres d'Albert Grégoire, l'avocat de la baronne de Wedel. Cette dernière habitait avec sa famille le château Sainte-Marie et sa propriété jouxtait le domaine de Lagrange.

*Es könne ihn, der nicht in Scheuern wohne und dort langjährige Diener seines verstorbenen Vaters mit der Bewachung des Schlosses betraut hätte, eine Verantwortlichkeit nicht treffen*<sup>165</sup>.

Ces arguments ne convainquirent pas le tribunal et Jean de Bertier fut condamné le 14 mars 1910 à verser au lieutenant Koschwitz une pension à vie. Il fit appel et un arrangement à l'amiable fut conclu à l'été 1910 : Jean de Bertier versait 45 000 marks au lieutenant Koschwitz, qui renonçait à toute plainte ultérieure<sup>166</sup>. Il a été impossible de déterminer les raisons de la présence de cet officier allemand à l'intérieur du château, ce qui aurait pu être révélateur de sociabilités transnationales maintenues. D'autres procès furent perdus. Quelle somme globale cela représentait-il ? Si les 100 000 francs indiqués dans un document semblent exagérés, 60 000 francs peuvent être attestés grâce aux archives (le taux de change étant *grosso modo* de 0,8 mark pour 1 franc). Ces aléas conjoncturels compromirent l'équilibre financier du domaine de Lagrange. Un document des archives indique que les dépenses dépassaient les recettes et concluait : « ces propriétés de luxe et d'agrément sont toujours un gouffre qui absorbe toujours et ne produit jamais<sup>167</sup> ». Faisons le bilan. Certes, Lagrange était la propriété identitaire des Bertier, et donc celle qu'il ne fallait pas vendre. Cela fut contrebalancé par l'accumulation de données et circonstances défavorables : difficultés pour Jean de Bertier de s'y rendre, germanisation du secteur, soucis judiciaires et dommages et intérêts à verser. Lagrange était devenu un souci, un poids dont il décida de se délester.

La recherche d'un acquéreur débuta sans doute dès 1906-1907. La principale difficulté était la proximité du fort de Guentrange « sous les zones duquel tombe la presque totalité de la propriété de Lagrange ». Certains amateurs renoncèrent à l'achat, à cause de ces servitudes militaires<sup>168</sup>. Malgré cela, le contexte local favorisa Jean de Bertier, comme à Dudelange et à Sainte-Geneviève (voir *supra*). Thionville devenait la « métropole du fer » et attirait les industriels à la recherche de vastes terrains pour y établir de nouvelles usines<sup>169</sup>.

---

165 ALG, Retranscription d'une décision de justice du 14 mars 1910 du *kaiserliches Landesgericht* de Metz : « aucune responsabilité ne peut lui être imputée, puisqu'il n'habite pas Lagrange et qu'il a continué de faire confiance aux employés de son défunt père pour l'entretien du château » (traduction de l'auteur).

166 ALG, Retranscription de l'accord (*Vergleich*) passé entre les deux parties le 14 juillet 1910 (en allemand).

167 ALG, Deux notes dactylographiées justifiant la vente de Lagrange, sans date. Il est difficile de déterminer le degré d'exagération de ces documents -et il est impossible ici de détailler les éléments comptables retrouvés.

168 ALG, Correspondance entre Richshoffer et Müller, avocat à Metz : Lettres des 15 novembre 1909 et 2 juin 1910.

169 ROTH [*in*] GRANDHOMME, Jean-Noël, et VONAU, Pierre, (dir.), *L'Affaire de Saverne*, Metz, Éditions des Paraiges, 2017, p. 52.

Parmi eux, une société sidérurgique de la Ruhr, la *Gutehoffnungshütte*, se montra intéressée par la vente de Lagrange dès 1910.

La vente fut conclue le 4 novembre 1911 pour un prix de 2 500 000 francs : 500 000 francs pour des bois, 1 000 000 francs pour la partie du domaine non grevée de substitution, et 1 000 000 francs pour la partie grevée : celle qu'Anatole avait imposé de transmettre à la génération suivante<sup>170</sup>. La correspondance entre la *Gutehoffnungshütte* et Bertier ou son gestionnaire Richshoffer montre une très grande cordialité. Les deux parties étaient satisfaites. La *Gutehoffnungshütte* disposait désormais de suffisamment de terrains pour construire une usine sidérurgique complète aux portes de Thionville. Quant à Jean de Bertier, il écrivit à sa femme : « Richshoffer me dit que la vente de Lagrange est chose faite à 2 millions ½ avec des réserves qui représentent plus de 500 000 balles !! Tu penses si je suis content ! »<sup>171</sup>. On retrouve ici une des caractéristiques identifiées dans la sous-partie précédente. Jean de Bertier était vendeur, mais seulement à bon prix. Il semble avoir réussi à vendre au-dessus du « prix du marché » si l'on en croit un document retrouvé dans les archives et qui détaillait ainsi la valeur du domaine : bâtiments 467 000 (dont château 200 000), terrains de valeur 242 000, bois 750 000, terres et eau 407 500, soit un total de 1 866 500 marks, c'est-à-dire 2 230 000 francs environ<sup>172</sup>.

Pour se séparer de Lagrange, il mit environ 5 ans, des premiers sondages de 1906 jusqu'aux actes notariés de 1911 et 1912. Il faut dire que deux obstacles à la vente devaient aussi être surmontés. Le premier était le testament d'Anatole. Pour s'en défaire, il fallait réunir un conseil de famille et obtenir son avis favorable. Cela n'allait pas de soi. Jean de Bertier mobilisa son épouse. On comprend à travers leur correspondance qu'il fallait absolument obtenir le soutien d'un certain « oncle Paul », à savoir Paul de Kergariou, oncle de Jean de Bertier : « tu as aussi la délicate mission de ranger l'oncle Paul à notre avis et de préparer l'opinion grâce à lui »<sup>173</sup>. Il faut rappeler ici que la conservation du château familial représente une obligation morale absolue dans le système de valeurs nobiliaires, aujourd'hui comme hier. Éric Mension-Rigau écrit même que « la vente de la propriété est interprétée en

---

170 ALG, Lettre de la *Gutehoffnungshütte* à Richshoffer, 24 octobre 1911 et Copie des deux actes de vente passés le 4 novembre 1911. Un second contrat fut sans doute signé le 29 juin 1912. Sans modifier le prix d'achat, il définissait un échancier un peu différent.

171 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 316 et ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 septembre 1910.

172 ALG, Valeur réelle de la propriété de Lagrange, sans auteur [en marks, donc de l'époque de la vente, ou avant].

173 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 septembre 1910 et SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 28 mai 2018.

termes de rupture définitive avec le passé, et par conséquent de trahison »<sup>174</sup>. On comprend donc pourquoi Paul de Kergariou s’y opposa. Cependant, il était, apparemment, le seul parent proche opposé à la transaction. Il faut dire que la justification de la vente se voulait rationnelle et imparable :

À ceci vient s’ajouter la considération que la propriété est située de l’autre côté de la frontière, qu’elle ne peut pas être habitée par le propriétaire actuel [...] et que selon toute probabilité ses enfants ne pourront jamais l’habiter. [...] Au cas d’une guerre toujours possible, la propriété serait fatalement vouée à la destruction<sup>175</sup>.

La vente était présentée comme inéluctable devant des réalités exposées de façon implacable (« jamais », « fatalement »). Paul de Kergariou ne fut cependant pas convaincu par les arguments de Jean et de Marie-Louise : il fut donc écarté du conseil de famille qui autorisa la vente<sup>176</sup>. Cet accord ainsi obtenu, le jugement du tribunal de la Seine du 26 juillet 1911 libéra définitivement Jean du respect des dispositions testamentaires de son père.

Le second obstacle était la potentielle réaction négative de la population locale et surtout de ceux des habitants encore attachés à tout ce qui pouvait être français. Les Bertier avaient opté en 1872 pour conserver la nationalité française. Ils étaient officiers de père en fils et résidaient traditionnellement à Lagrange, au moins une partie de l’année. Ils disposaient d’un réseau local et pratiquaient des formes de charité leur assurant soutien et considération. Leur présence avait donc une signification à la fois sociale et patriotique. Dans le paysage local, ils représentaient un élément français persistant face à la germanisation en cours, et la présence d’une élite francophone entretenait l’espoir d’un retour ultérieur à la France. Vendre Lagrange et quitter la Lorraine annexée, n’était-ce pas abandonner les Lorrains ? Jean de Bertier s’attendait à de telles réactions négatives. Les archives conservent deux exemples de plainte. Kempff Grosse, qui fut sans doute intendant à Lagrange, constata : « À présent monsieur le comte a je crois rompu avec la Lorraine ». Les mots les plus durs furent ceux de Vagner, curé de Manom :

Ne serait-ce pas déplorable, Monsieur le Comte, si vos écoles fondées dans un si noble but devaient un jour ne plus servir qu’à favoriser la cause allemande et

---

174 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 110-111.

175 ALG, Note dactylographiée justifiant la vente de Lagrange, [sans date].

176 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 27 octobre [1910].

protestante ? Vos parents et grands-parents eussent fait l'impossible pour que pareille chose ne puisse se produire<sup>177</sup>.

Vagner écrivit « vos écoles », car elles furent financées par les Bertier. Il distinguait la « maison ancienne », sans doute établie par l'arrière-grand-père de Jean, le général de Bertier de Sauvigny. En 1911, elle servait de logement aux sœurs institutrices. L'autre bâtiment était la « maison d'école ». Financée par Anatole et achevée en 1903, elle abritait en 1911 les 3 salles de classe. Le curé Vagner craignait que la vente prive de logement les sœurs, ensuite remplacées par des instituteurs laïques. Dans la même lettre, il s'inquiétait des progrès de l'immigration allemande à Manom, favorisée par l'industrialisation, et amenant une population protestante dans la commune. Pierre Brasme indique qu'à l'échelle de la Lorraine annexée, la population protestante passa en effet de 5 000 personnes seulement en 1866 (1 % de la population) à 85 000 en 1910 (13%)<sup>178</sup>. Les protestants étaient dans leur très grande majorité des Allemands immigrés, si bien que Vagner assimilait les deux en une « cause allemande et protestante ». L'école et la religion représentaient un enjeu. En 1911, l'Église catholique n'était pas (ou plus) une opposante au régime allemand. Mais, en son sein, « les tenants de la culture religieuse d'orientation française se défendirent avec opiniâtreté contre les tentatives d'assimilation », comme le rappelle François Roth<sup>179</sup>. Le curé de Manom en était un exemple. Pour défendre le catholicisme qu'il associait au sentiment français, Vagner essayait de faire culpabiliser Bertier sur deux points sensibles : la fidélité aux ancêtres et le service de la patrie. En vendant à la *Gutehoffnungshütte*, Bertier ne contribuait-il pas à la germanisation ? Un propriétaire allemand succédait à un français.

Certes, Jean de Bertier quittait la Lorraine. Il renonçait au retour. Cette sorte d'émigration vers la France s'était d'ailleurs poursuivie après la fin de l'option en 1872. Il n'était pas le seul à la pratiquer<sup>180</sup>. Il se défendit en expliquant qu'il n'avait pas le choix. Cependant, l'abandon ne fut pas total. Des biens symboliques, à savoir le caveau de famille et les bâtiments de l'école, à Manom, ne furent pas vendus. Quelques biens fonciers furent également conservés : une vingtaine d'hectares de prés à Illange, Haute-Yutz et Thionville. Ils étaient situés à proximité de la Moselle et Bertier attendait la canalisation de la rivière pour, à

---

177 ALG, Lettres à Jean de Bertier de Kempff Grosse, 27 décembre 1911, et du curé Vagner, 6 décembre 1911.

178 BRASME, *op. cit.*, p. 134.

179 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 461 et tout un chapitre « églises et écoles » p. 461-497.

180 BRASME, p. 111. Officier, Jean de Bertier résidait essentiellement où il était stationné, donc toujours en France, ou au Maroc. Son « départ » de Lorraine annexée n'était pas une émigration. Il y aurait eu 10 000 départs entre 1872 et 1914, principalement jusqu'à la fin des années 1880, la moyenne tombant sous les 100 départs par an après 1899.



son habitude, vendre au meilleur prix<sup>181</sup>. Par ailleurs, Jean de Bertier veilla à limiter le nombre des mécontents. Mathias Liber, sans doute employé sur le domaine de Lagrange, nous l'apprend dans sa lettre adressée à Jean de Bertier : « quand vous avez cédé le château vous avez bien voulu accorder des gratifications à vos serviteurs et [aux] serviteurs de M. votre Père. [...] Peut-être voudrez-vous bien ne pas m'oublier »<sup>182</sup>. En agissant de la sorte, Jean de Bertier ménageait son réseau local de relations. Il lui sera ainsi plus facile de le réactiver à partir de 1919.

## 2.3. À la recherche des meilleurs placements mobiliers

Les deux sous-parties précédentes ont montré que Jean de Bertier tenta autant que possible de se défaire des grandes propriétés foncières héritées de ses parents. Cela ne signifie pas qu'il ne fit aucun achat immobilier, mais les archives ne mentionnent aucune acquisition importante au cours de la période 1903-1914. Certains terrains furent sans doute acquis par opportunité (prix faible et/ou contiguïté avec des superficies déjà possédées) mais cela représenta une dépense assez limitée<sup>183</sup>.

En revanche, la vente effective de fermes en Bretagne et la cession de Lagrange mettaient à sa disposition des fonds importants<sup>184</sup>. Par souci de précision, il faut concéder que l'acte de vente de Lagrange prévoyait un paiement échelonné : 400 000 marks en juin 1912, 300 000 en juin 1913, 400 000 à nouveau en juin 1914 et finalement 500 000 en juin 1915. À ces 1 600 000 marks s'ajoutaient 400 000 marks payés dès juin 1912 pour des bois possédés par Jean de Bertier, soit un total de 2 000 000 marks pour l'ensemble<sup>185</sup>. L'échéance de juin 1914 fut réglée de manière anticipée en janvier 1914, si bien que seule une dernière échéance d'environ 500 000 marks restait à régler au moment de la déclaration de guerre. Ainsi, au cours des années 1912 à 1914, Jean de Bertier perçut 1,5 millions de marks, soit presque 2 millions de francs.

---

181 ALG, Lettre de Richshoffer à Müller du 15 novembre 1909 et ROTH [*in*] GRANDHOMME et VONAU, p. 52. La canalisation de la Moselle, imaginée dès les années 1890, ne fut réalisée que dans les années 1960.

182 ALG, Lettre de Mathias Liber à Jean de Bertier, 18 juin 1912.

183 N'oublions pas que, pour chaque propriété, Jean de Bertier disposait de relais locaux mandatés pour gérer au mieux ses intérêts (exemple des notaires Duval en Bretagne et Brasseur à Dudelange). Voir note suivante.

184 Par exemple, ALG, Lettre de Duval à Jean de Bertier, 28 janvier 1904. Il est question de vendre la ferme dite Gouergan à Lanvellec pour un prix maximum de 4 800 francs.

185 ALG, Note concernant le château de Lagrange, sans date ni auteur et Lettre de la *Gutehoffnungshütte* à Richshoffer, 24 octobre 1911. Le taux de change habituel était de 0,8 mark pour 1 franc.

Auparavant déjà, en 1907, il avait touché 1 275 000 francs grâce à la vente de quatre panneaux et douze fauteuils en tapisserie de Beauvais. Ils étaient un héritage de son père, qui les avait grevés de substitution dans son testament. Une fois encore, un jugement favorable du tribunal civil de la Seine fut nécessaire pour que Jean pût s'en défaire<sup>186</sup>. Le caractère précieux et unique de ces meubles en tapisserie de Beauvais peut être mis en évidence en comparant leur prix de vente avec celui d'autres meubles de Jean de Bertier vendus aux enchères en 1914. Le prix le plus élevé fut atteint par un bureau (550 francs), devant un service en porcelaine (430 francs)<sup>187</sup>. On est très loin des 80 000 francs de valeur moyenne des meubles en tapisserie de Beauvais. Au-delà de cette différence, on comprend que Jean de Bertier n'investissait pas dans les « meubles meublants », c'est-à-dire le mobilier, au premier sens du terme.

Les ventes de biens fonciers et de meubles fournirent à Jean de Bertier un capital disponible considérable : plus de trois millions de francs. Pensa-t-il acheter une nouvelle demeure devant se substituer à Lagrange et endosser le statut de nouvelle résidence familiale ? Une lettre de son architecte Marteroy mentionne son « désir de trouver soit un hôtel soit un emplacement pour en construire un »<sup>188</sup>. Plusieurs biens furent successivement envisagés mais aucune transaction ne fut conclue.

**Tableau 11. Hôtels particuliers parisiens envisagés par Jean de Bertier en 1912-1913<sup>189</sup>.**

<b>Date</b>	<b>Nom et/ou adresse</b>	<b>Pourquoi était-ce une bonne affaire et/ou pourquoi Jean de Bertier renonça</b>
23/12/1912	Hôtel Lévis	Jean de Bertier utilisa Richshoffer pour connaître le prix de vente « sans [se] démasquer »
?	?	Le prix était de 650 000 francs mais il ne voulait pas déboursier plus de 500 000.
31/1/1913	14, rue Octave Feuillet	L'hôtel, dont la construction avait coûté 1 500 000 francs, était vendu 950 000 : bonne affaire, mais hors budget.
31/1/1913	11, rue Nitot [auj. rue de l'Amiral d'Estaing]	L'agent immobilier suggéra une offre à 600 000 francs.

186 ALG, Constatation d'emploi de fonds soumis à restitution dépendant de la succession de monsieur le comte de Bertier de Sauvigny. 16 août 1910, par maître Legay. Les acquéreurs furent les époux Doucet, antiquaires à Paris.

187 ALG, Procès-verbal de maître René Lyon, commissaire priseur, 28 février 1914.

188 ALG, Lettre de Paul Marteroy à Jean de Bertier du 20 novembre 1912.

189 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse datées du lundi 23 décembre [1912] et de « ce samedi soir », et Lettre de l'agence immobilière Sée et Gentil à Jean de Bertier du 31 janvier 1913.

En réalité, au vu de l'argent disponible suite aux ventes précédemment analysées, Jean de Bertier disposait largement de quoi acheter n'importe lequel de ces hôtels. Il ne le fit pas car il y voyait une immobilisation improductive de son capital. La phrase suivante, relative au deuxième bien du tableau 11, le laisse bien comprendre : « l'achat de cet hôtel représenterait pour nous un loyer de quarante-cinq mille francs »<sup>190</sup>. Jean de Bertier souligna trois fois ce chiffre de quarante-cinq mille francs. C'était pour lui une somme exagérée par rapport à leur budget annuel de dépenses (environ cent mille francs) ainsi que par rapport à leurs besoins. N'oublions pas que Jean de Bertier, était soumis aux contraintes de la vie militaire. En tant qu'officier breveté, il pouvait être amené à déménager chaque année<sup>191</sup>. Les Bertier restèrent donc locataires et s'installèrent à partir du printemps 1913 dans un logement au 37, avenue de l'Alma (aujourd'hui avenue George V) pour un loyer annuel de 18 000 francs<sup>192</sup>.

Le capital dégagé par les ventes ne devait pas rester inerte. Il devait travailler à son propre accroissement, afin d'augmenter la fortune du ménage. Les placements alors les plus rentables étaient les valeurs mobilières, vers lesquelles la noblesse réorientait son patrimoine<sup>193</sup>. C'était d'autant plus vrai que le patrimoine possédé était élevé. Ainsi, en 1911 et à Paris, les titres mobiliers représentaient plus de la moitié de la valeur des fortunes dépassant le million de francs<sup>194</sup>. On retrouve ici l'occasion de classer les Bertier dans la hiérarchie des fortunes nobles et bourgeoises. Nous les avons précédemment situés à la marge entre le groupe des millionnaires et le groupe fortuné (voir 1.3.). Ils détenaient avant la Première Guerre mondiale une fortune largement supérieure à un million de francs. Quelle part les placements mobiliers représentaient-ils dans ce patrimoine ? Dudelage avait été évalué à presque 800 000 francs. On pourrait *grosso modo* estimer que l'ensemble des propriétés foncières (Dudelage, Sainte-Geneviève et la Bretagne) ne dépassait pas les 3 millions de francs. Or, Jean de Bertier, en vendant Lagrange et les meubles en tapisserie de Beauvais dégageait plus de 3,5 millions de francs, non réinvestis dans l'immobilier. On retrouve donc, chez les Bertier aussi, une part majoritaire de titres mobiliers. Pour nuancer cette impression d'un « relatif abandon » (Alice Bravard) du foncier, surtout en milieu rural, rappelons que la baisse de la part de l'immobilier dans les patrimoines se fit automatiquement par le gonflement de l'épargne, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette dernière se portait plus

190 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, sans date retrouvable : « ce samedi soir ».

191 SERMAN, *op. cit.*, p. 203.

192 ALG, Contrat de bail d'une maison sise à Paris, Avenue de l'Alma n°37, 10 avril 1913.

193 FIETTE, *op. cit.*, p. 180-183 et BRAVARD, *op. cit.*, p. 130-132.

194 DAUMARD, *op. cit.*, p. 114.

facilement et principalement vers les valeurs mobilières. Ainsi, la part de l'immobilier dans les patrimoines des Français passa-t-elle de 66 % au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 44 % avant 1914<sup>195</sup>.

Il existait une multiplicité de placements mobiliers. Les plus anciens étaient les titres émis par l'État (souvent appelés « la rente »). À partir des années 1830-1840 apparurent dans les portefeuilles les titres des compagnies ferroviaires. Selon François Caron, ce ne fut qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les obligations et actions des entreprises industrielles furent de plus en plus prisées<sup>196</sup>. Les archives relatives à Jean de Bertier révèlent quatre types de biens mobiliers différents, et donc une diversité des placements qu'il faudra interpréter. Examinons-les successivement, du plus traditionnel au plus novateur. En premier lieu, Jean de Bertier poursuivit la pratique des prêts déjà effectuée par son père Anatole.

**Tableau 12. Prêts consentis par Jean de Bertier. 1907-1914.**<sup>197</sup>

Montant	Début	Fin	Taux	Bénéficiaire(s) et qualité(s)
265 000	8/11/07	8/11/10	4,10	D. Dargent et M. -L. Baudor, entrepreneurs en peinture - Paris
280 000	25/1/08	24/1/18	4,35	Société civile Duray Blazeux et Lefebvre - Paris
103 000	25/5/09	25/5/19	4,30	H. Cadillac, architecte - Paris
50 000	4/11/09	31/10/19	4,30	R. H. Coquelin, dessinateur d'histologie – Neuilly
145 000	28/2/10	28/2/15	4,30	L. Maurel, propriétaire - Paris
75 000	19/5/11	19/5/20	4,18	J. Plantade, employé de la compagnie du gaz - Paris
400 000	18/12/11	18/10/21	4,50	V. Raoult, entrepreneur en déménagements et E.Grospiron - Paris
325 000	22/4/13	22/4/28	4,40	Monsieur et Madame Riou
70 000	22/9/13	22/9/21	4,50	J. Barezzi
220 000	20/3/14	20/3/29	4,40	E.J.J.[Tattch?] veuve de Vismes - Paris
24 000	31/12/14	*	5	Madame veuve Cahen d'Anvers - Paris
* « remboursement dans les deux mois qui suivront la fin de la guerre »				

195 CARON, François, *Histoire économique de la France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1995 [1981], p 57.

196 *Ibidem*, p. 58.

197 ALG, Constatation d'emploi de fonds soumis à restitution dépendant de la succession de monsieur le comte de Bertier de Sauvigny. 16 août 1910, par maître Legay et multiples autre documents relatifs aux prêts indiqués. Une partie des capitaux prêtés provenait des biens grevés par Anatole puis vendus. Il fallait en garder la traçabilité et les séparer des capitaux dits « libres ». Nous ne l'avons pas fait ici, par souci de simplification.

Tous ces prêts représentaient des sommes considérables et l'essentiel des placements mobiliers de Jean de Bertier. Ils étaient accordés pour une longue durée (souvent 10 ans, voire 15 ans). Leur rendement, toujours supérieur à 4 %, devait satisfaire Jean de Bertier. Atteindre et même dépasser ce taux était la garantie d'une bonne affaire pour le créancier<sup>198</sup>. Dans la perspective de la vente de Lagrange pour 2 500 000 francs, ce taux de 4 % était pris comme référence et permettait d'espérer 100 000 francs de revenus annuels<sup>199</sup>. On voit bien ici l'intérêt des placements mobiliers et leur meilleur rendement que les biens fonciers : le domaine de Lagrange ne pouvait dégager de tels profits. Il restait cependant un risque. Les emprunteurs pouvaient être défaillants et ne pas rembourser leurs échéances. Des garanties étaient prises par le système de l'hypothèque. De plus, la plupart des emprunteurs étaient des rentiers et /ou des professionnels liés à un immobilier en plein essor dans la capitale. Jean de Bertier ne prenait donc que peu de risques, tout en s'assurant des revenus confortables. La sécurité de ce type de placement se voit aussi dans la durée des prêts consentis. Le dernier exemple du tableau montre bien que le déclenchement de la guerre perturbe et désorganise le système. À côté de ces prêts recherchant rendement et performance, d'autres furent accordés à des proches. Ces derniers étaient plus risqués. Jean de Bertier parla ainsi de « tous ces prêts hasardeux que nous avons consentis ». Une amie du couple prénommée Sybille obtint ainsi 35 000 francs et les mots de Jean de Bertier laissent à penser qu'il n'avait dans ces cas-là aucune certitude de retrouver son argent<sup>200</sup>.

Un deuxième type de placement était la possession d'obligations ou d'actions émises par les établissements bancaires et industriels. À la Belle Époque, les compagnies de chemin de fer n'étaient plus les entreprises les plus rentables pour les investisseurs. François Caron souligne que l'indice de leur capitalisation boursière à Paris passa de 103 en 1900 à 96 en 1913. Dans le même laps de temps, l'indice des autres valeurs cotées grimpait de 94 à 141<sup>201</sup>. Puisque Jean de Bertier recherchait le meilleur rendement, on ne retrouve, sans surprise, pas de titres de compagnies ferroviaires dans son portefeuille. En revanche, il détenait des actions de la Banque internationale au Luxembourg (BIL), des actions et obligations dans la sidérurgie (voir 2.4.) et des obligations de la Société suisse pour l'industrie électrique<sup>202</sup>. On

---

198 CARON, *op. cit.*, p. 63, en généralisant l'exemple donné par François Caron.

199 ALG, Note dactylographiée justifiant la vente de Lagrange, [sans auteur ni date indiqués].

200 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 20 et 21 octobre 1910.

201 CARON, *op. cit.*, p. 72. La base 100 correspond à la moyenne de toutes les valeurs sur les années 1900-1910.

202 ALG, Multiples courriers adressés à Jean de Bertier ou Richshoffer relatifs aux dividendes et coupons perçus.

peut ajouter à ces titres mobiliers le capital disponible sur des comptes de dépôt, à la Société française des reports et dépôts ainsi qu'à la BIL.

**Tableau 13. Intérêts produits en 1913 par les 100 000 marks placés à la Banque internationale au Luxembourg<sup>203</sup>.**

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Marks	624	363	398	586	364	420	508	365	365	490	362	328	5 173
Francs	780	454	498	732	455	525	635	457	457	613	453	411	6 470

Nous ne ferons pas d'études des fluctuations des intérêts versés d'un mois au suivant. L'essentiel est de voir que les intérêts obtenus étaient très avantageux : plus de 5 % par an. Au total, les deux comptes de dépôt retrouvés dans les archives rapportaient environ 10 000 francs par an à Jean de Bertier. Quels étaient les revenus de ses dividendes d'actions et de ses coupons d'obligation ? Il est difficile d'être précis. Les achats et ventes de titres mobiliers étant des transactions assez faciles, la composition du portefeuille variait régulièrement. Avançons donc prudemment le chiffre de plusieurs dizaines de milliers de francs de revenus annuels. Au total, les actions, obligations et comptes de dépôts généraient des revenus très importants, mais moindres que ceux produits par les prêts aux particuliers. Tout comme c'était le cas de l'architecte Marteroy pour les biens immobiliers, la BIL jouait le rôle de partenaire et conseil de Jean de Bertier. Elle lui proposa par exemple d'investir dans des obligations à 6 % de la Compagnie anglo-argentine d'électricité<sup>204</sup>. Jean de Bertier ne s'intéressait pas spécialement à l'électricité ni n'avait d'attaches en Angleterre ou en Argentine. Ce qui était important, c'était le profit escompté. Cet exemple montre bien l'internationalisation de l'économie dès cette époque. Boris Barth parle même d'une sorte de première vague de mondialisation<sup>205</sup>. Pour beaucoup d'investisseurs français comme Jean de Bertier, plus le rendement était élevé, plus le produit était attractif.

Dans cette recherche du profit, le troisième investissement, certes plus original, n'était pas illogique. Il concerna le Maroc. À la Belle Époque, les capitaux français s'exportaient volontiers. La France d'avant 1914 restait un pays rural : plus de la moitié de ses

203 ALG, Lettres de la Banque internationale à Luxembourg à Richshoffer (périodicité mensuelle). On retrouve le taux de change de 0,8 mark pour 1 franc.

204 ALG, Lettre de la Banque internationale au Luxembourg à Jean de Bertier, 3 avril 1913.

205 BARTH, Boris, « Les ententes financières franco-allemandes et l'expansion économique avant 1914 », [in] ECK, Jean-François, MARTENS, Stefan et SCHIRMANN, Sylvain, (dir.), *L'économie, l'argent et les hommes. Les relations franco-allemandes de 1871 à nos jours*, Colloque des 10-11 mai 2007, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2009, p. 15-16.

habitants vivaient à la campagne. C'était une économie encore agricole : 40% des actifs travaillaient dans ce secteur. Le développement trop lent de l'industrie française ne permettait pas d'absorber les capitaux disponibles ? Ces derniers se tournaient donc vers les investissements extérieurs et la France devint ainsi le premier investisseur mondial<sup>206</sup>. La destination principale était la Russie et l'est de l'Europe (35 à 40% des capitaux, placés notamment dans les célèbres emprunts russes) puis le continent américain (20 % environ). L'empire colonial français et le Maroc ne captèrent que 10 % de ces investissements extérieurs<sup>207</sup>. Le Maroc n'était pas une colonie, mais les troupes françaises occupèrent Casablanca dès 1907 et le protectorat français fut officiellement établi en 1912. Ce fut donc l'un des derniers territoires intégrés à l'empire. Son cas fut très particulier. Il s'agirait du seul exemple de « colonisation impérialiste ». En effet, la perspective de profits, liée à des facteurs favorables (grande superficie, ouverture sur l'Atlantique, espoir d'exploitation de ressources minérales), poussa des groupes industriels et financiers européens à s'y implanter. Citons les banques françaises Paribas et Rouvier, l'industriel Schneider, et, du côté allemand, Mannesmann. Tous ces groupes, afin de défendre leurs intérêts, suscitèrent l'intervention de leurs gouvernements ce qui, finalement, provoqua la colonisation<sup>208</sup>. Il faut cependant garder à l'esprit la multiplicité des causes et des contextes, et l'imbrication entre milieux économiques, politiques et militaires, par exemple, en France, au sein du parti colonial étudié par Julie d'Andurain<sup>209</sup>.

Jean de Bertier participa à la prise de contrôle militaire du pays. Il y fut envoyé pour accomplir son stage d'officier breveté, de la fin 1909 au début de l'année 1911 (voir 3.2.). Il eut donc l'occasion de se familiariser avec le Maroc, ce qui explique ses investissements dans ce pays, plutôt que vers la Russie ou l'Amérique (voir *supra*). Une première tentative fut l'achat de forêts, dans le but d'utiliser le bois comme matériau de construction. Une forêt est certes un bien foncier mais il s'agissait là d'un projet à finalité industrielle. De plus, Jean de Bertier intervenait comme simple bailleur de fonds, espérant un fructueux retour sur investissement. On peut donc placer cet investissement avec les biens mobiliers plutôt qu'avec les grandes propriétés foncières possédées en France. Plusieurs pièces retrouvées

---

206 ASSELAIN, *op.cit.*, p. 190-192 et BARTH, *op.cit.*, p. 16.

207 ASSELAIN, *op. cit.*, p. 217 et CAMERON, Rondo, *La France et le développement économique de l'Europe 1800-1914*, Paris, Seuil, 1971 [1961], p. 380-381.

208 FERRO, Marc, *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances*, Paris, Seuil, 1994, p. 104 et MEYER, Jean, TARRADE, Jean, REY-GOLDZEIGUER, Anne et THOBIE, Jacques, *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016 [1991], p. 735, 741-742 et 746.

209 ANDURAIN (d'), Julie, *Colonialisme ou impérialisme ? Le parti colonial en pensée et en action*, Léchelle, Zellige, 2016, 448 p.

dans les archives concernant la forêt de la Mamora appartenant apparemment à la tribu des Zemmours. Il ne s'agit cependant que de projets d'investissement en 1911-1912. Il n'a pas été possible d'établir avec certitude si Jean de Bertier acheta -avec d'autres investisseurs- des parties de cette forêt<sup>210</sup>.

Un document plus officiel fut la convention du 19 novembre 1912 conclue entre Denis Guibert, Paul Bénazet et Jean de Bertier. Ce dernier s'engageait à fournir jusqu'à 700 000 francs pour « l'achat de forêts de chênes et de cèdres d'une grande étendue, situées aux environs d'Azrou (pays berbère) ainsi que des mines et propriétés qui pourraient se trouver libres et négociables dans cette région aussi bien que dans tout le Maroc »<sup>211</sup>. La somme investie par Jean de Bertier était considérable. C'était le prix, à Paris, d'un hôtel particulier dans les beaux quartiers. Une telle prise de risque s'expliquait aussi par le contexte de 1912 : la vente de Lagrange, conclue, lui garantissait à terme 2 500 000 francs. Les 700 000 francs investis montrent aussi l'opportunisme de Jean de Bertier, toujours prêt à miser sur les espoirs de profit les plus élevés. La relative méconnaissance du pays permettait d'entretenir les rêves sur le « gâteau marocain »<sup>212</sup>. On le retrouve dans les propos d'un certain Le Glay, adjoint de Lyautey (résident général de France, dirigeant le protectorat). Ce Le Glay, parallèlement à ses obligations militaires, agissait en tant qu'intermédiaire pour le compte de Jean de Bertier et ses associés. Il se vantait de connaître le pays et les populations et garantissait la forte rentabilité de tout investissement au Maroc. Voici un florilège de ses phrases très rassurantes :

Il est absolument certain que d'ici un an au plus le pays sera occupé militairement et l'exploitation rationnelle de la forêt pourra commencer.  
C'est une Suisse ravissante d'un climat excellent pour les Européens.  
La population est intelligente et douce.  
Déjà quand j'occupais le pays, j'aurais pu si j'avais été libre m'y faire une fortune<sup>213</sup>.

Derrière cette vitrine alléchante, la situation réelle était bien plus compliquée. Il était bien difficile de déterminer à qui appartenait tel ou tel terrain, et de garantir la validité juridique d'une éventuelle transaction. Le Maroc était mal contrôlé par le sultan, dont

---

210 ALG, Projet de convention du [4 octobre 1912 ?] entre Louis Barthes et Jean de Bertier, Desfossés, Frézard, Lallemand, Signorino et Georges Lenseigne. Jean de Bertier aurait investi 200 000 francs dans le projet (?).

211 ALG, Convention du 19 novembre 1912 conclue entre Denis Guibert, Paul Bénazet et Jean de Bertier.

212 MEYER, TARRADE, REY-GOLDZEIGUER et THOBIE, *op. cit.*, p. 742.

213 ALG, Lettre de Le Glay à Jean de Bertier, [1911-1912].



l'autorité sur les quatre à cinq cents tribus du pays restait toute relative, comme le souligne Ernest Weibel :

Comme sultan son pouvoir est limité à une partie du royaume, le *bled el Makhzen*, alors que le *bled el siba* ou pays du désordre est déchiré par les luttes entre tribus. Le royaume chérifien resta ainsi jusqu'à la veille de la Grande Guerre un pays mal connu, en dehors du littoral, et inaccessible à la civilisation occidentale en raison de la xénophobie d'une grande partie de ses habitants et des rivalités des grandes puissances<sup>214</sup>.

Ainsi, acheter une forêt comme celle de la Mamora, et, surtout, faire reconnaître ses droits de propriété étaient bien difficiles : « nous ne pûmes avoir accès à cette région vraiment dangereuse pour les Européens »<sup>215</sup>. La sécurisation (qu'on appela pacification, voir 3.2.) était un préalable nécessaire au développement des affaires. En attendant, une sorte de course s'était tout de même engagée entre les investisseurs européens. Les courriers de Le Glay à Guibert témoignent de cette atmosphère. Le Glay demandait à Guibert de garder confidentielles les informations qu'il lui faisait parvenir. Il jouait une sorte de double jeu entre son rôle de militaire français et ses intérêts personnels liés à cette nouvelle société d'investissement. Enfin, il s'inquiétait aussi des progrès des concurrents. Les archives n'indiquent pas quels biens purent finalement être acquis. Toujours selon Le Glay, « le rêve serait une emprise de quelques milliers d'hectares avec débouché sur l'Oum er Rbia pour le flottage des produits »<sup>216</sup>. Toutefois, une réorientation s'opéra rapidement. Après avoir ciblé l'acquisition de forêts et de terrains miniers, Jean de Bertier investit dans la Société des constructions mixtes du Maroc, créée en 1913.

---

214 WEIBEL, Ernest, *Occident-Maghreb, 13 siècles d'histoire*, Paris, Ellipses, 2010, p. 467.

215 ALG, Rapport de Le Boisbourdin sur la valeur juridique des actes passés par Kerroubi concernant la Mamora.

216 ALG, Lettre de Le Glay à Denis Guibert, 28 novembre [1912], et multiples autres lettres depuis le mois de mars de la même année. Peut-être que Le Glay exagérait, afin de valoriser son propre rôle d'intermédiaire.

**Tableau 14. Identité et participations des actionnaires de la Société des constructions mixtes du Maroc (juin 1913) <sup>217</sup>.**

Nom	Domicile	Nombre d'actions	Valeur représentée (francs)
Richshoffer	Paris	120	60 000
Henri Chalmeton	Paris	120	60 000
Jacques Chalmeton	Saumur	100	50 000
Jean Guibert	Paris	100	50 000
René Ribour	Paris	60	30 000
André Desfossés	Paris	40	20 000
Hervé Guibert	Paris	40	20 000
Guillaume de Kergariou	Paris	20	10 000
Total		600	300 000

Jean de Bertier agissait sous le couvert de son secrétaire Richshoffer. Il s'était associé à des parents proches de sa mère (Kergariou) et de son épouse (Chalmeton). L'affaire était cependant dirigée par les frères Guibert. Très vite, l'entreprise abandonna l'usage du bois pour se consacrer uniquement à la construction en matériaux durs. L'achat de forêts n'avait dès lors plus grand sens, et cette piste fut sans doute abandonnée. La nouvelle société connut un afflux de commandes dès l'année de sa fondation. Les projets étaient très ambitieux : un complexe en front de mer à Rabat pour 750 000 francs, et devant rapporter 300 000 francs de revenus locatifs chaque année, des chalets en bord de mer à Mazagan, des tribunaux à Rabat et Casablanca, etc. Une augmentation de capital fut jugée nécessaire, et ce dernier passa à 600 000 francs<sup>218</sup>. Les investisseurs initiaux accrurent-ils leurs souscriptions, ou bien y eut-il de nouveaux partenaires ? Les archives n'en disent rien. La difficulté principale de la société fut la démission des frères Guibert en juillet 1914, à la veille de la guerre. Les raisons invoquées étaient, pour Jean, une santé défaillante et, pour Hervé, des postes d'administrateur dans d'autres sociétés potentiellement concurrentes<sup>219</sup>. Comprenons qu'après un début prometteur, la société des constructions mixtes du Maroc n'était plus florissante. Privée de sa direction, elle n'allait pas redevenir performante. Ainsi, ces investissements de Jean de Bertier au Maroc se révélèrent-ils moins profitables qu'espéré.

217 ALG, Société des constructions mixtes du Maroc. Courrier (?) du 10 juin 1913 présentant les noms des actionnaires et les sommes souscrites.

218 ALG, Procès-verbaux des conseils d'administration des 21 octobre 1913, 10 novembre 1913 et 21 avril 1914.

219 ALG, Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 1914.

Le quatrième et dernier placement retrouvé dans les archives fut la participation de Jean de Bertier à la création de la société en commandite simple « Xavier Rousseau et compagnie ». Il s'agissait d'un établissement purement financier qui faisait l'intermédiaire pour l'achat et la vente d'actions de sociétés cotées et non cotées, ainsi que d'autres produits. Le capital social de 1 million de francs fut apporté par 40 parts de 25 000 francs chacune. Jean de Bertier souscrivit une part. Un rendement de 20% était prévu, soit dans son cas des gains de 5 000 francs. Les performances furent moindres, mais lui assurèrent quand même 3 500 francs de bénéfices. Le plus grand gagnant de ce montage que nous n'exposerons pas en détail était Xavier Rousseau lui-même, qui se réservait 105 000 francs sur les bénéfices globaux<sup>220</sup>. Il se rétribuait ainsi largement pour sa gérance de l'entreprise.

Au total, les archives conservées ne sont pas suffisamment exhaustives pour établir précisément si et de combien le patrimoine des Bertier s'accrut à la Belle Époque. N'oublions pas que Jean et Marie-Louise avaient un train de vie mondain et dispendieux (voir 1.3.). Toutefois, la réorientation vers des valeurs mobilières, largement rémunératrices, permet sans aucun doute de conclure que la fortune des Bertier augmenta, d'autant plus qu'il privilégia les placements les plus classiques (prêts aux particuliers, obligations industrielles et bancaires, comptes de dépôts). Il tenta aussi des investissements plus risqués (Maroc, Xavier Rousseau) dont il est difficile de chiffrer précisément les bénéfices. Ils ne représentaient cependant qu'une petite part des titres : 25 000 francs immobilisés chez Xavier Rousseau et 60 000 francs dans la société des constructions mixtes du Maroc. C'était moins que les seuls 100 000 marks placés à la BIL.

Cet accroissement de sa fortune personnelle inscrivait bien Jean de Bertier dans le groupe social le plus riche. Il rentrait évidemment dans les 10% des fortunes parisiennes possédant plus de 2 millions de francs. Faisait-il partie du centile supérieur, ces 1 % les plus riches qui, à Paris, possédant 55 % du patrimoine au début du siècle, réussirent si bien à faire progresser leurs affaires qu'ils en détenaient 70 % en 1914 <sup>221</sup>? Peut-être. Pour ce faire, Jean de Bertier avait délaissé les biens fonciers au profit des valeurs mobilières. Parmi ces dernières, la réorientation se fit des titres ferroviaires vers les valeurs industrielles et même vers des valeurs plus financières et spéculatives, pour un profit escompté supérieur. Dans ces

---

220 ALG, Contrat de création de la société en commandite simple « Xavier Rousseau et compagnie » de juillet 1908 et Résultats à prévoir (sans indication d'année).

221 DAUMARD, *op.cit.*, p. 113 et PIKETTY, *op. cit.*, p. 542-543.

conditions, Jean de Bertier conserva-t-il les positions acquises par son père Anatole dans l'industrie ?

## 2.4. Un désengagement industriel ?

En 1882, Anatole, le père de Jean, avait fondé avec Norbert Metz et Victor Tesch la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. Les statuts de l'entreprise, retrouvés dans les archives, précisent quels furent ses apports. D'une part, il donnait 92 hectares boisés et non boisés, destinés à l'extraction du minerai. Il obtenait en compensation 594 actions de 500 francs chacune et une rente de 48 750 francs sur 50 ans. D'autre part, il livrait son moulin avec 20,5 hectares de terres et de prés sur la commune de Dudelange, ce qui lui donna droit à 456 actions supplémentaires<sup>222</sup>. Au total, Anatole détenait donc 1 050 actions (sur un total de 18 000) et jouissait d'une rente très confortable. De plus, il était l'un des cinq administrateurs de la société. Les autres étaient Norbert Metz et Victor Tesch bien sûr, plus Charles Simons (président de la direction de la BIL) et Léon Orban (directeur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, de Bruxelles). Parmi les administrateurs, Anatole était donc le seul « particulier » qui ne fut ni capitaine d'industrie, ni banquier. Les terrains qu'il possédait à Dudelange ainsi que son intérêt pour l'investissement industriel l'avaient placé dans une situation exceptionnelle (voir prologue, 2.3.).

Son fils Jean hérita de cette position en 1903. Le contexte était globalement favorable au développement de la sidérurgie. La croissance économique était de retour depuis la fin des années 1890. Les industries métallurgiques étaient en pointe, avec un taux de croissance de 6 à 8 % par an. Leur expansion était portée par le développement de nouvelles industries fabriquant vélos, automobiles, avions réclamant déjà les premiers aciers spéciaux<sup>223</sup>. On assista à une véritable explosion de la production. Prenons l'exemple du Luxembourg. De 1868 à 1913, l'extraction de minerai passa de 700 000 tonnes à 7 millions de tonnes, et la production de fonte de 100 000 tonnes à 2,5 millions de tonnes<sup>224</sup>. Les bénéficiaires profitaient de cet accroissement de l'activité.

---

222 ALG, Statuts de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. 1887.

223 ASSELAIN, *op. cit.*, p. 178 et 187.

224 LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op.cit.*, p. 116.

**Tableau 15. Bénéfices de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange et leur réemploi (1908-1910)<sup>225</sup>.**

<b>Exercice</b>	<b>1908</b>	<b>1909</b>	<b>1910</b>
<b>Bénéfice net</b>	768 561	1 148 993	2 100 000
<b>Dividende par action</b>	20	30	55
<b>Total des dividendes</b>	640 000	960 000	1 760 000
<b>Part du bénéfice versée en dividendes</b>	83 %	84 %	84 %

Un rapide calcul permet de remarquer qu'en ces années 1908-1910, le nombre d'actions était passé à 32 000. Une ou des augmentations de capital étai(en)t donc intervenue(s) entre 1887 et 1908. Cela était d'autant plus nécessaire au financement de l'entreprise qu'une part considérable des bénéfices était donnée aux actionnaires sous forme de dividendes. On constate d'ailleurs le maintien de la part des dividendes à un niveau très élevé, malgré la très forte augmentation des bénéfices. Ces derniers étaient peu réinvestis dans l'appareil productif. C'était sans doute une faiblesse car, malgré le contexte porteur, la concurrence faisait rage. Elle provoqua une vague de concentration des entreprises en des conglomerats toujours plus grands<sup>226</sup>. La Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange n'y échappa pas. En 1911, elle fusionna avec deux autres sociétés : la Société anonyme des mines du Luxembourg et des forges de Sarrebruck (souvent appelée la société de Burbach) et la société en commandite des forges d'Eich « Le Gallais Metz et compagnie » (souvent appelée la société d'Eich). La nouvelle entité prit donc le nom d'Acieries réunies de Burbach, Eich et Dudelange, créant ainsi un acronyme appelé à devenir célèbre : l'ARBED.

La nouvelle société regroupait trois entreprises de droit allemand (Burbach), belge (Eich) et luxembourgeois (Dudelange). On retrouve ici un exemple de l'internationalisation des capitaux et la mise en place, au-delà des frontières nationales, d'un vaste bassin industriel regroupant Sarre, Lorraine et Luxembourg<sup>227</sup>. Après avoir envisagé toutes les hypothèses, les administrateurs décidèrent de faire de l'ARBED une société de droit luxembourgeois, déjà considéré comme plus propice aux affaires<sup>228</sup>. La concentration n'était pas seulement financière, elle était aussi technique. La fusion devait permettre la spécialisation de chaque

225 ALG, Bilans annuels de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange.

226 PRÊCHEUR, Claude, *La Lorraine sidérurgique*, Paris, SABRI, 1959, p. 60-61.

227 ROTH, « Espaces sarrois et Lorraine, relations et convergences 1815-1925 », p. 72-73 et 76-79.

228 ALG, Note sur un projet de fusion des sociétés de Burbach, Eich et Dudelange et Procès-verbal de la réunion plénière des conseils généraux des trois sociétés du 8 juillet 1911.

usine du nouveau groupe, afin d'accroître la compétitivité globale du groupe. Les calculs prévoient une baisse du prix de revient de 2,50 francs par tonne de fonte produite. La création du nouveau groupe n'était qu'une étape dans la concentration et le développement. Dès sa formation, l'ARBED acquit l'usine de Hostenbach (une aciérie Martin et un laminoir) pour 2 700 000 marks. On envisageait 39 millions de francs d'investissement, dont 22 millions à Esch pour bâtir deux hauts-fourneaux, une aciérie Thomas et des laminoirs. La dette du groupe étant de 16 millions de francs, il fallait trouver 55 millions de francs : « en admettant qu'on gagne 14 millions par an et qu'on en redistribue 6, il resterait 8 millions de disponibles soit 24 millions en 3 ans. Il resterait donc à se procurer une trentaine de millions »<sup>229</sup>. La gestion du nouveau groupe se voulait industriellement plus efficace : les dividendes étaient réduits et représentaient désormais moins de la moitié des bénéfices.

Quel positionnement Jean de Bertier adopta-t-il face à cette montée en puissance ? Son père Anatole avait été administrateur de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. Ceci expliqua sans doute sa démission de l'armée dès 1883 (voir prologue 2.3.). Jean n'avait pas la même perspective. Il ne souhaitait pas abandonner la carrière militaire à un âge précoce : il n'avait que 26 ans en 1903, alors que son père était âgé de 44 ans lors de sa démission de 1883. De plus, il résidait en France, au régiment, et décida rapidement de vendre les propriétés de Lagrange et de Dudelange. Éloigné du Luxembourg et ne disposant que de peu de temps, c'est sans surprise qu'on remarque son absentéisme aux réunions. De 1903 à 1911, il n'assista qu'à 15 des 30 réunions du conseil général de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange<sup>230</sup>. Il n'assista ainsi pas à la réunion plénière des membres des conseils généraux des trois entreprises de Burbach, Eich et Dudelange, le 8 juillet 1911. Il n'y avait que trois absents, dont Jean de Bertier<sup>231</sup>. Il conserva une position dans l'organigramme de l'ARBED, en tant que commissaire. On lui offrit une place d'administrateur, plus rémunératrice : « chaque administrateur recevrait 2 % du bénéfice au-delà du premier dividende de 5 % et chaque commissaire 0,5 % ce qui représenterait pour chaque administrateur 48 700 francs et pour chaque commissaire 12 175 francs environ »<sup>232</sup>. Il refusa ce poste qui lui eût imposé de renoncer à sa carrière militaire<sup>233</sup>. Les statuts de 1911 de

---

229 ALG, Rapport du président du conseil d'administration au conseil général de l'ARBED du 26 février 1912.

230 ANLux, ADU-U1-105 [cote provisoire], Registre aux délibérations du Conseil général de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, 1882-1911.

231 ALG, Procès-verbal de la réunion plénière des conseils généraux des trois sociétés du 8 juillet 1911.

232 ALG, Note sur un projet de fusion des sociétés de Burbach, Eich et Dudelange.

233 SERMAN, *op.cit.*, p. 200. L'exercice de la fonction d'administrateur de société n'était pas autorisé aux militaires.

l'ARBED semblent même indiquer un désengagement. En effet, il apparaît certes parmi les actionnaires de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, mais seuls 30 titres lui appartenaient<sup>234</sup>. On est loin des 1050 actions initialement détenues par Anatole. Jean avait-il vendu ces actions, quand et pourquoi ?

Ses préférences personnelles ne furent pas la seule raison de ce retrait. Il l'affirma à son épouse dans la lettre qui vient d'être évoquée : « de grosses difficultés auraient pu être causées par les autorités allemandes à cause des usines que la société a en Allemagne ». Il faut dire que la société de Burbach était la composante la plus importante et la plus dynamique du nouveau groupe. L'ARBED était certes de droit luxembourgeois mais l'essentiel de ses sites, de ses fournisseurs, de ses clients était allemands. Elle était implantée au Luxembourg, en Sarre, en Lorraine annexée à l'Allemagne et, à moindre échelle, en Lorraine française. Si l'on se souvient que le Luxembourg était dans une situation de dépendance économique à peu près totale envers l'Allemagne au début du XX<sup>e</sup> siècle, on comprend que l'ARBED évoluait dans un paysage économique essentiellement allemand<sup>235</sup>. De plus, comme le note Boris Barth, les prémices de la nationalisation des relations économiques, opérée pendant la Grande Guerre, se firent sentir dès 1911-1912. Il devenait plus difficile pour un Français de développer ses participations dans des industries étrangères<sup>236</sup>. Jean de Bertier était de surcroît un officier très patriote. Il préféra donc se désengager, sans que ce retrait fût total. Il restait commissaire et la rente due à son père devait encore lui être versée pendant 22 ans<sup>237</sup>. Ainsi, les placements industriels eurent une place déclinante dans la fortune de Jean de Bertier au cours de la Belle Époque. Plus militaire que son père, il privilégia la carrière des armes, ce qui le força à restreindre ses participations et son investissement dans la nouvelle ARBED.

## Conclusion sur les réorientations patrimoniales

Les réorientations patrimoniales que nous venons de parcourir marquèrent aussi un recentrage géographique. Si Anatole était centré sur Lagrange, à proximité de Dudelange et de ses participations industrielles, Jean de Bertier était centré sur Paris. Il vendit Lagrange, essaya de se séparer de Dudelange et se désengagea en partie de l'industrie sidérurgique. Ses

---

234 ALG, Statuts de l'ARBED. 1911.

235 PRÊCHEUR, *op. cit.*, p. 60-61 et LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op. cit.*, p. 114-115. Par exemple, en 1913, 90 % du charbon et du coke consommés par les usines luxembourgeoises provenaient de la Ruhr.

236 BARTH, *op. cit.*, p. 15 et 37.

237 ALG, Statuts de l'ARBED. 1911.

nouveaux investissements étaient tous très parisiens : les prêts consentis étaient couverts par des hypothèques sur des immeubles de la capitale, la Société des constructions mixtes du Maroc avait des actionnaires presque exclusivement parisiens. En cela aussi, Jean de Bertier était un homme de la Belle Époque. Dominique Kalifa la résume en effet en ces termes : « Indiscutablement la Belle Époque est urbaine et parisienne. Elle rend même un culte à la capitale »<sup>238</sup>.

Pour les Bertier, était-ce un tournant ou bien un retour ? Anne-Pierre, l'arrière-grand-père de Jean, était né à Paris en 1770. Avant d'épouser Reinette en 1803 et de venir s'établir en Lorraine, il avait passé son enfance à Paris. La grande figure de la famille Bertier était -et reste- Louis-Bénigne, qui fut intendant de Paris sous Louis XVI. Une double réponse permet de dépasser la question posée. Certes, la vente de Lagrange avait une lourde signification : « le château demeure le point d'ancrage nécessaire à la transmission d'un passé familial et d'une certaine âme nourrie d'un patrimoine d'éducation et de culture »<sup>239</sup>. Toutefois, pour le mondain qu'était Jean de Bertier, la richesse primait. Les nouveaux placements opérés garantissaient le capital nécessaire à la vie élégante. Ils permettaient aussi de ménager l'avenir. Ainsi, quand Jean de Bertier eut l'occasion de racheter Lagrange après la Grande Guerre, il disposa des capitaux nécessaires (voir troisième partie). Il ne sacrifiait donc pas tout à l'argent, ce qui cadrait avec le système de valeurs nobiliaires. La preuve en fut son engagement militaire.

### 3. La priorité : la carrière militaire

Suivant l'exemple d'Anne-Pierre (1770-1848), les Bertier s'étaient engagés dans la carrière militaire. Cette nouvelle tradition n'était cependant pas définitivement établie. Avant son baccalauréat (obtenu en 1896), Jean de Bertier, encore adolescent, restait indécis. Il pensait que son père souhaitait le voir intégrer l'École des mines plutôt que Saint-Cyr et demandait à sa mère : « il y a tant de carrières : conseillez-moi ?? [...] Je travaillerai pour toutes les carrières qui me sont possibles »<sup>240</sup>. Cette archive révèle aussi une plus grande proximité avec sa mère qu'avec son père, dont les préférences semblaient inconnues du

---

238 KALIFA, *op. cit.*, p. 11.

239 MENSION-RIGAU, Éric, « La persistance du modèle du "château" ou les limites de la fusion des élites dans l'univers de la ville », [in] BRELOT, *op. cit.*, p. 225.

240 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, 4 janvier 1895.



garçon. L'essentiel est de bien prendre en compte le contexte des années 1890. La famille de Bertier résidait à Paris et à Lagrange. Depuis 1883, Anatole avait démissionné de l'armée pour se consacrer à ses investissements dans la toute récente Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelage, dont les usines n'étaient qu'à une quinzaine de kilomètres de Lagrange. Cette dernière propriété se situait depuis 1871 en Lorraine annexée par l'Allemagne, mais les Bertier avaient opté en 1872 et conservaient leur nationalité française (voir prologue). Deux options s'offraient donc prioritairement au jeune Jean de Bertier : l'École des mines, pour confirmer cette nouvelle orientation vers l'industrie, ou bien Saint-Cyr et le métier d'officier français. Une lettre conservée dans les archives laisse penser que ses parents préféraient la première solution, mais que lui-même choisit finalement la seconde :

Voilà donc ma décision bien mûrie depuis longtemps et ferme : ne pas entamer une carrière qui durerait 10 ans sans profit et amorcer des relations industrielles pour l'époque où ma volonté me fera changer de carrière<sup>241</sup>.

Cet extrait nuance certaines conclusions précédentes. Le désengagement industriel opéré par Jean de Bertier aurait été, dès ses débuts, une posture temporaire, et la carrière militaire, par conséquent, un choix pour ses jeunes années uniquement, avec, comme son père, la perspective d'une démission. Il s'agit cependant du seul document explicite sur la question, et le fait de ne pas disposer de sa date de rédaction brouille son contexte et donc son interprétation.

### **3.1. Un officier de cavalerie appliqué et ambitieux**

Les archives ne révèlent pas les motivations du choix de la carrière militaire. Au-delà de l'exemple des aïeux (et du souvenir de leurs faits d'armes), le patriotisme joua forcément un rôle dans la vocation de Jean de Bertier (voir 3.3.). La fin du XIX<sup>e</sup> siècle vit même, dans toute l'Europe, un développement des nationalismes, s'appuyant surtout sur des critères linguistiques et ethniques, souvent xénophobes, éventuellement aussi racistes, comme l'explique Eric Hobsbawm<sup>242</sup>. Il considère que ce mouvement aurait été favorisé par la démocratisation de la politique, et l'on comprend aussi pourquoi les aristocraties européennes

---

241 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, [sans date].

242 HOBBSAWM, Eric, *Nations et nationalismes depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, collection « Folio histoire », 1992, p. 195, 197-198, 201 et 203.

restèrent en retrait du mouvement<sup>243</sup>. Jean de Bertier fut, sans aucun doute, porté vers la carrière militaire par patriotisme et non par nationalisme<sup>244</sup>.

Choisir le métier des armes était un engagement d'autant plus fort que cela soumit Jean de Bertier à toutes sortes de contraintes et d'empêchements. Commençons par les contraintes du statut d'officier dont il a déjà été question à propos de son père Anatole (voir prologue, 2.2.). Tout d'abord, il fallait, pour entrer à Saint-Cyr, non seulement réussir le concours d'entrée, mais aussi fournir de multiples garanties : déclarer n'être ni marié ni veuf avec enfant, présenter un certificat d'aptitude physique, de bonne vie et mœurs ainsi qu'un extrait de casier judiciaire<sup>245</sup>. Devenu officier, Jean de Bertier dut demander à la hiérarchie militaire l'autorisation de pouvoir se marier avec Marie-Louise Chalmeton. Une enquête fut réalisée et il fut constaté que la future épouse bénéficiait de « la plus parfaite considération [et] toutes les garanties d'honorabilité », et qu'elle disposait de 400 000 francs de fortune personnelle<sup>246</sup>. Il était rare que la future épouse dispose d'un tel patrimoine. Seules 3 % des dots dépassaient les 240 000 francs<sup>247</sup>. Il faut préciser qu'il ne s'agissait pas ici d'une dot. Marie-Louise, en tant qu'orpheline, avait déjà hérité de ses parents. Avec de telles garanties, Jean de Bertier fut autorisé à se marier. William Serman explique d'ailleurs qu'une des motivations de cette autorisation préalable consistait, tout simplement, à faire des économies. La solde des officiers étant modeste, ils devaient la conserver pour les dépenses liées à la vie militaire : leurs épouses devaient donc compter sur leurs propres revenus, ce qui évitait aussi de devoir leur accorder une pension de veuvage<sup>248</sup>. Une autre contrainte concernait le domicile. Les changements d'affectation imposaient des déménagements réguliers. Jean de Bertier ne pouvait donc pas résider en permanence dans la capitale. En 1911, par exemple, il fut muté au 31<sup>e</sup> régiment de dragons d'Épernay, mais cela n'empêchait pas de conserver une vie mondaine parisienne : « pas trop près (sic) de Paris où on ira facilement une fois par semaine »<sup>249</sup>. N'oublions pas qu'à une occasion, Jean de Bertier fut lui-même à l'origine d'une mutation. Afin de rompre avec une femme qu'il fréquentait, il demanda en 1904 à quitter Compiègne pour un régiment stationné dans le sud-ouest<sup>250</sup>. Enfin, d'autres contraintes

---

243 *Ibidem*, p. 204 et 216.

244 Nous reviendrons sur cette distinction entre les deux concepts en troisième partie.

245 SHD, GR 6YE 1413, Acte d'engagement [de Jean de Bertier à Saint-Cyr], 29 octobre 1896.

246 *Ibidem*, Certificat délivré par l'adjoint au maire de Nesles, 28 décembre 1906 et Rapport de Kurz, capitaine de gendarmerie de la section de Pontoise, 15 janvier 1907.

247 SERMAN, *op. cit.*, p. 175-176. Les orphelines et les veuves étaient ainsi relativement les plus riches.

248 *Ibidem*, p. 152-154. La future épouse devait disposer de 1 200 francs de revenus annuels au minimum.

249 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 10 février 1911.

250 SHD, GR 6YE 1413, Lettre de Jean de Bertier au ministre de la Guerre, 20 avril 1904.

de la vie militaire n'en étaient pas vraiment pour Jean de Bertier qui disposait de l'argent nécessaire pour y faire face : participer à la vie mondaine, aux bals, aux réceptions officielles<sup>251</sup>. Précisons pour finir que la vie mondaine n'était pas que parisienne. Elle se déployait aussi au niveau local, et faisait partie du devoir de représentation de l'officier, comme le montre Jean Bourcart dans son étude de la garnison de cavalerie de Lunéville<sup>252</sup>.

En plus de ces contraintes, le choix de l'armée imposa à Jean de Bertier deux renoncements importants. D'une part, un officier ne pouvait être administrateur de société. Il ne pourrait donc pas poursuivre l'action de son père dans la sidérurgie, ou alors à un niveau plus modeste (voir 2.4.). D'autre part, il lui fallait obtenir une autorisation de l'administration allemande pour pouvoir se rendre à Lagrange, puis, une fois sur place, il devait régulièrement se présenter devant les autorités policières et militaires. Ces obligations n'étaient pas bien respectées par les officiers français ayant des intérêts en Alsace-Lorraine : « de nombreux officiers [...] auraient, à plusieurs reprises, et surtout depuis le mois de novembre 1904, franchi, sans autorisation, la frontière d'Alsace-Lorraine ». Le ministère de la Guerre insista sur le respect des procédures afin d'éviter tout incident avec l'Allemagne<sup>253</sup>. Le voyage de Lagrange devenait donc de plus en plus difficile : « la propriété est située de l'autre côté de la frontière, [...] elle ne peut pas être habitée par le propriétaire actuel à cause de sa qualité d'officier de l'armée française »<sup>254</sup>. Jean de Bertier sollicita des congés « pour se rendre en Allemagne » (comprendons, pour aller à Lagrange) en 1904 (45 jours) et en 1905 (15 jours). Il n'y eut plus de demandes par la suite, et il vendit finalement Lagrange en 1911-1912.

Devenir officier français impliquait donc des renoncements, voire des sacrifices. Jean de Bertier y consentit parce qu'il aimait le métier des armes. En 1904, au moment de demander sa mutation dans un régiment du sud-ouest, il écrit : « vous savez que j'aime mon métier par-dessus tout et n'ai pas hésité à lui sacrifier mes intérêts, à la mort récente de mes parents »<sup>255</sup>. Des années plus tard, il renonça à devenir administrateur de l'ARBED afin de poursuivre sa carrière militaire (voir 2.4.).

---

251 SERMAN, *op. cit.*, p. 138.

252 BOURCART, *op. cit.*, p. 442-443.

253 SHD, GR 5N 6, Lettre du ministre de la Guerre du 29 mars 1905, adressée aux principaux responsables militaires.

254 ALG, Note dactylographiée justifiant la vente de Lagrange, [sans auteur ni date].

255 ALG, Brouillon de lettre de Jean de Bertier [1904]. Il exagérait quelque peu car son renoncement - temporaire- à la carrière industrielle ne l'empêchait pas de percevoir de très importants revenus fonciers comme mobiliers. Le « sacrifice » resta limité. Jean de Bertier tenta sans doute ainsi d'amadouer son interlocuteur.

Il faut dire aussi que Jean de Bertier choisit la cavalerie, qui était l'arme de prédilection de la noblesse. Les statistiques le montrent bien. Alors que, pour l'ensemble de l'armée, seuls 10 % des sous-lieutenants et 20 % des généraux de division étaient nobles, dans la cavalerie, on dénombrait 38 % d'officiers issus de la noblesse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>256</sup>. Beaucoup de camarades de Jean de Bertier étaient donc également nobles et, comme lui, aimaient participer à la vie mondaine. William Serman parle même pour cette catégorie d'officiers d'un « culte du cheval et du luxe » et cette attitude caractérisait sans doute bien Jean de Bertier. Son amour des chevaux a déjà été évoqué à travers son élevage des Rosaires, en Bretagne. Il se remarque à d'autres occasions. Par exemple, il demanda et obtint l'autorisation d'emmener un cheval à Washington quand il y fut nommé attaché militaire<sup>257</sup>. Cette passion du cheval pouvait aussi aveugler Jean de Bertier. La guerre de 1870 avait remis en question le rôle de la cavalerie, et surtout des troupes cuirassées dont les charges s'étaient avérées inefficaces. On ne lui trouvait plus d'utilité que dans la reconnaissance et la couverture. La tendance se retourna avec les directives de 1913 confiant à nouveau un rôle de rupture à la cavalerie<sup>258</sup>. Jean de Bertier crut sans doute à cette importance retrouvée de la cavalerie au vu d'une conférence de 1913 qu'il donna, ou à laquelle il assista, et dont voici la phrase finale : « on peut admettre, avec le général Cherfils, que "si la guerre de 66 a été le triomphe du fusil, celle de 70 le triomphe du canon, la guerre prochaine sera le triomphe du sabre et de la lance" »<sup>259</sup>. Jean de Bertier se trompait. Les troupes de cavalerie ne jouèrent qu'un rôle très faible pendant la Grande Guerre<sup>260</sup>. Précisons que Jean de Bertier semble ne jamais avoir développé de réflexion militaire théorique : la base de données Milindex, développée par Rémy Porte et Julie d'Andurain, ne fait apparaître aucune contribution de Jean de Bertier dans l'ensemble des périodiques recensés traitant des questions militaires<sup>261</sup>.

L'intérêt pour son métier contribua à rendre Jean de Bertier appliqué et performant. Saint-Cyr restait alors très attractif, avec plus de 2 000 candidats en 1894<sup>262</sup>. Jean de Bertier fit partie des 546 élèves recrutés en 1896 et formant la 81<sup>e</sup> promotion de l'école. Parmi ses

256 SERMAN, *op. cit.*, p. 8 et CORVISIER, *op. cit.*, p. 73.

257 SHD, GR 6YE 1413, Autorisation d'emmener un cheval, accordée le 31 décembre 1913 [soit après son départ].

258 CORVISIER, *op.cit.*, p. 24-25.

259 ALG, Résumé de la conférence du 11 février 1913, *La cavalerie. Son rôle stratégique et tactique. Ses tendances actuelles en France et en Allemagne*. La « guerre de 66 » désigne la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et notamment la bataille de Sadowa, où les fusils prussiens, plus performants, représentèrent un avantage majeur.

260 Leur rôle se limita aux théâtres d'opérations lointains (Proche et Moyen Orient), ils ne furent d'aucune utilité sur les fronts occidentaux (voir deuxième partie).

261 [www.penseemiliterre.fr/milindex/plugins/milindex/entry\\_list.php](http://www.penseemiliterre.fr/milindex/plugins/milindex/entry_list.php)

262 BENOIT, Christian, *Les officiers français dans la Grande Guerre (1914-1918)*, Soteca, 2019, p. 61.

camarades de trouvait notamment le futur général Catroux<sup>263</sup>. Jean de Bertier termina Saint-Cyr au 22<sup>e</sup> rang sur 522 élèves. Ayant choisi la cavalerie, il intégra l'école d'application de cavalerie, à Saumur, où il obtint le 2<sup>e</sup> rang sur 73 élèves<sup>264</sup>. On trouve d'autres exemples de son excellence. Ainsi, à l'occasion d'un concours, la moitié des meilleurs lanciers du régiment provenaient de son escadron. Il écrivit à son épouse : « le concours de ce matin a été un triomphe. [...] Chaudes félicitations du patron »<sup>265</sup>. Il accumula les remarques flatteuses de sa hiérarchie. Son côté séducteur l'aidait à se faire apprécier des autres. Son dossier militaire ne recèle qu'une seule fausse note, en 1903 : « je réserve mon jugement sur cet officier, brillant m'affirme-t-on, mais que je crois peu sérieux et peu zélé »<sup>266</sup>. Il avait alors demandé un congé de six mois, pour voyager, qui lui fut refusé. La mort de ses parents au cours des semaines suivantes bouleversa de toute façon ses projets.

Officier brillant, motivé, prometteur, Jean de Bertier avait le profil pour faire l'École supérieure de guerre, créée en 1880 et destinée à compléter la formation des meilleurs officiers. Le concours d'entrée se composait de trois écrits et de quatre épreuves orales. Jean de Bertier le réussit, de même que l'examen de sortie, après deux années d'étude (1906-1908). Il faisait partie du premier quart des promus (16<sup>e</sup> rang), avec la mention très bien<sup>267</sup>. On retrouve ici la même excellence qu'à Saint-Cyr. Christian Benoit note en effet que, pour une centaine de places disponibles, le nombre de candidats augmenta, passant de 200 en 1880 à 692 en 1909<sup>268</sup>. Les élèves étaient principalement des lieutenants et capitaines, âgés d'une trentaine d'années. Il y avait, vers 1910, 1 800 officiers brevetés, soit environ 5 % du corps des officiers<sup>269</sup>. Jean de Bertier faisait donc partie de l'élite, que son rang de sortie (16<sup>e</sup>) renforçait. L'École supérieure de guerre étant surnommée « l'école des généraux », il aurait pu espérer atteindre ce grade, mais seulement entre 25 et 30 années après sa sortie, c'est-à-dire... après 1930<sup>270</sup>.

---

263 BOY (général), Jean, *Historique de la 81<sup>e</sup> promotion de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1896-1898), promotion Première des Grandes Manoeuvres*, 2010, <https://saint-cyr.org>

264 SHD, GR 6YE 1413, États de service de Jean de Bertier. Son Livret matricule d'officier donne un autre rang de sortie pour l'école de cavalerie de Saumur : 2/85.

265 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, « ce samedi 20 juillet » [1912 ?]. Il y avait 4 à 6 escadrons par régiment, il s'agissait donc d'une performance dont Jean de Bertier pouvait être fier.

266 SHD, GR 6YE 1413, Relevé des notes et feuillets techniques.

267 *Ibidem* et États de service de Jean de Bertier.

268 BENOIT, *op. cit.*, p. 136.

269 CORVISIER, *op. cit.*, p. 74 et SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 536 et 563.

270 BENOIT, *op. cit.*, p. 140.

Certes, le but de l'École supérieure de guerre était de former des officiers pour les services d'état-major, mais, en réalité, seul un officier breveté sur six était effectivement employé par un état-major vers 1910. De façon générale, il y avait trop d'officiers en activité, conséquence de la longue période de paix depuis 1870-1871. En l'absence de pertes au combat, il devenait difficile de monter en grade. William Serman parle de « crise de l'avancement ». Un officier breveté ne pouvait plus guère dépasser, en fin de carrière, le grade de lieutenant-colonel<sup>271</sup>. L'engorgement des services faisait que toute place devenait difficile à obtenir :

Cet après-midi je vais aller au ministère le plus tôt possible, car je viens de relire la circulaire concernant les officiers à choisir pour l'état-major de l'armée... et elle est bien mauvaise pour moi, car elle impose tellement de conditions différentes que j'ai peur de ne pas les remplir : ancienneté, stages, etc<sup>272</sup>.

Les perspectives d'avancement ne dépendaient pas que de la valeur militaire, mais aussi de la naissance, de la fortune et du réseau de relations. William Serman indique que les possibilités d'accéder au grade de général étaient très différentes en fonction des origines familiales : un officier issu des classes populaires n'avait qu'une chance sur trente-trois de devenir général, quand un fils de grand notable civil avait une chance sur deux. Quant à Jean de Bertier, fils d'officier, il n'avait, d'après ces statistiques, qu'une chance sur six<sup>273</sup>. Il pouvait cependant compter sur son réseau nobiliaire et mondain. Il en fit usage, et mit son épouse à contribution : « combien je suis touché des démarches que tu as faites pour mon 4<sup>e</sup> galon : si j'obtiens ma mise au tableau immédiate, c'est bien à toi que je le devrai »<sup>274</sup>. La guerre éclata une semaine après cette lettre et remit en cause tout ce que nous venons d'expliquer sur l'avancement. Jean de Bertier entra donc en guerre avec le 3<sup>e</sup> galon de capitaine. Remarquons pour terminer qu'on ne trouve pas trace d'une proximité immédiate de Jean de Bertier avec les principaux chefs militaires de l'époque. Seuls deux noms connus apparaissent dans les archives : le général Moinier et le général Franchet d'Esperey, tous deux commandants au Maroc, et qui purent à l'occasion plaider en sa faveur (voir *infra*).

---

271 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 568-570.

272 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 15 octobre 1912.

273 SERMAN, *op. cit.* p. 17. Il existe, bien sûr, des exceptions à ce déterminisme : Joffre fils de tonnellerie, Pétain fils de cultivateur, Foch fils de percepteur, et d'autres.

274 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 juillet 1914. Le « 4<sup>e</sup> galon » correspond au grade de commandant, ou, plus précisément, dans la cavalerie, à celui de chef d'escadrons. Nous reviendrons sur les différents réseaux pouvant s'affronter au sein de l'armée. Mettre en avant son appartenance à la noblesse et/ou son attachement au catholicisme n'était pas forcément la meilleure stratégie pour obtenir de l'avancement (voir 3.3.)

En attendant l'été 1914, Jean de Bertier obtint le poste d'attaché militaire à Washington en septembre 1913. Il a été impossible de déterminer ses motivations, ainsi que ses éventuels soutiens pour parvenir à cette nomination. Il s'agissait d'une fonction nouvelle. De 4 attachés militaires en 1860, leur nombre était passé à 25 au début du XX<sup>e</sup> siècle. Jean de Bertier avait le profil-type de l'emploi. Sur les 60 attachés militaires ayant été en poste entre 1900 et 1914, 50 étaient brevetés et disposaient d'une fortune et de relations dans le monde. La fonction d'attaché militaire consistait à promouvoir et/ou suivre les coopérations dans le domaine militaire, à assister à des manœuvres, à des formations, sans oublier les mondantités, elles aussi obligatoires. Une autre tâche des attachés militaires était de fournir, au célèbre 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major, toutes sortes d'informations sur les armées étrangères<sup>275</sup>. Sa maîtrise de l'anglais et de l'allemand permit à Jean de Bertier de multiplier les contacts. Il se fit fort de soutirer des informations au major Herwarth von Bittenfeld, l'attaché militaire allemand, « se déboutonnant entièrement lorsqu'il peut parler allemand, ce qui vous expliquera les confidences qu'il m'a faites ». Jean de Bertier affirma que Bailly-Blanchard, ministre des États-Unis à Haïti, était « un ami de longue date ». Il put même avoir accès au président Wilson, en reconnaissant toutefois qu'« ici on aborde le président beaucoup plus facilement que n'importe quel chef de bureau chez nous »<sup>276</sup>. Bref, on a l'impression d'un Jean de Bertier très à l'aise dans ce rôle d'officier de renseignement. Il produisit des rapports sur l'armée américaine et la situation au Mexique, alors en guerre civile. Le problème était que, tout comme dans sa défense de la cavalerie, il manquait de vision à moyen ou long terme. Son avis sur l'armée américaine était très négatif, et il ne changea pas d'avis au cours de son séjour :

Absence totale de puissance militaire, voilà le point faible que je ferai tous mes efforts pour faire ressortir clairement. [30 décembre 1913, après deux semaines sur place]

Un pays qui n'a pas l'armée de sa politique et risque fort ainsi de recevoir un jour un camouflet inattendu. [30 juin 1914, après six mois de poste]

Nous reparlerons plus en détail de l'armée américaine dans la deuxième partie de ce travail. En effet, elle était encore très faible, malgré sa victoire en 1898 contre l'Espagne (guerre hispano-américaine). Jean de Bertier, dans son analyse, ne se trompait pas, mais ne percevait pas non plus le potentiel militaire des États-Unis, que la Grande Guerre révéla quelques années plus tard. Terminons à présent l'étude de sa carrière en présentant ses états de service.

---

275 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 540.

276 SHD, GR 7N 1716, Lettre de Jean de Bertier, 30 décembre 1913 et Lettre non datée.

**Tableau 16. Résumé de la carrière de Jean de Bertier jusqu'en 1914<sup>277</sup>.**

Date	Affectation et [détachements]	Grade
10/96	École spéciale militaire (Saint-Cyr)	Élève, Élève de 1 <sup>re</sup> classe, Brigadier, Maréchal des logis
10/98 [10/99 à 8/00]	5 <sup>e</sup> régiment de dragons [École de cavalerie de Saumur]	Sous-lieutenant puis Lieutenant (10/00)
7/04	15 <sup>e</sup> régiment de dragons	Lieutenant
12/04 [12/04 à 3/06]	1 <sup>er</sup> régiment de cuirassiers [Cabinet du ministre de la Guerre]	
12/06 [11/06 à 10/08] [10/08 à 2/11]	4 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers [École supérieure de guerre] [État-major du commandement des troupes débarquées à Casablanca]	Capitaine
2/11	31 <sup>e</sup> régiment de dragons	
3/11	23 <sup>e</sup> régiment de dragons	
3/13	1 <sup>er</sup> régiment de spahis [État-major de l'armée - 2 <sup>e</sup> bureau]	
3/13	11 <sup>e</sup> régiment de cuirassiers [État-major de l'armée - 2 <sup>e</sup> bureau]	
9/13	Attaché militaire aux États-Unis	

Jean de Bertier cochant donc toutes les cases devant le conduire à une carrière prometteuse : Saint-Cyrien, breveté de l'école de guerre, ayant l'expérience aussi bien du commandement sur le terrain que des services d'état-major et des cabinets ministériels (sur ce dernier point, voir 3.3.). S'il y avait, globalement, beaucoup d'officiers, seuls 5 % d'entre eux étaient brevetés, et seule une part infime de ces derniers avait pu accéder au poste d'attaché militaire. En dépit de la crise de l'avancement, Jean de Bertier avait donc brillamment réussi son début de carrière.

Quelles critiques l'analyse de son parcours peut-elle faire ressortir ? Nous avons déjà mis en évidence un certain manque de vision, de capacité de projection sur les évolutions futures. Relativisons cependant. Il est facile de juger *a posteriori* ; et il ne faisait que reprendre les opinions les plus diffusées à l'époque. Peut-être plus emblématique était son insatisfaction et/ou son manque de constance, repéré par deux fois. La première occasion fut son stage d'officier breveté. Il demanda à l'effectuer dans le service d'état-major auprès du corps d'armée débarqué à Casablanca (voir sous-partie suivante). Il rejoignit son poste en

<sup>277</sup> SHD, GR 6YE 1413, États de service et Livret matricule d'officier de Jean de Bertier.



janvier 1909, pour deux ans de service. Cependant, dès décembre 1909, il demanda une nouvelle affectation :

En raison de ma situation actuelle de famille, qui me fait désirer mon retour en France, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'achever mon stage dans l'un des état-majors ci-après [...]. Je suis orphelin ainsi que ma femme, et n'ai aucun parent dans les garnisons ci-dessus désignées<sup>278</sup>.

Malgré l'avis favorable de sa hiérarchie sur place (Moinier, commandant en chef et Berguin, chef du service d'état-major), les services centraux rejetèrent sa demande. Bertier avait multiplié les absences (175 jours cumulés en décembre 1910) si bien qu'à Paris on considérait que « pour arriver à un pareil total de journées d'absence, il a trompé la religion de ses chefs et abusé de leur bienveillance ». On voulait faire respecter scrupuleusement les règles en vigueur et « ne pas faire passer l'intérêt général après des convenances -sinon des fantaisies- personnelles »<sup>279</sup>. Un second exemple de ce manque de constance, voire de cette instabilité, concerne sa fonction d'attaché militaire à Washington. Dans les lettres envoyées à son épouse, il confiait son ennui, se souciait de son avancement et allait finalement jusqu'à dénigrer son poste, alors que c'était une fonction rare et recherchée<sup>280</sup>.

Ces deux exemples ne montrent-ils pas un Jean de Bertier sûr de sa valeur et trop orgueilleux ? Pour pouvoir trancher, il faudrait connaître les raisons de sa volonté de quitter le Maroc fin 1909. La seule information trouvée et susceptible de fournir une explication fut que Marie-Louise y tomba malade, dut être rapatriée en France, mais ce fut à l'automne 1910, et non en 1909<sup>281</sup>. Étudions maintenant plus en détail cet épisode marocain de 1909 à 1911. Il fut important car il donna à Jean de Bertier une expérience du combat, ce qui manquait pour faire de lui un officier complet.

## 3.2. L'expérience combattante au Maroc

Au cours des pages précédentes, il a déjà été question du Maroc. Encore indépendant au début du XX<sup>e</sup> siècle, le royaume chérifien suscita les convoitises de grands groupes

---

278 SHD, GR 6YE 1413, Lettre de Jean de Bertier au ministre de la Guerre, 13 décembre 1909.

279 SHD, GR 6YE 1413, Avis de Berguin, 14 décembre 1909, Note pour la section du personnel d'état-major, 27 décembre 1909 et Note sur monsieur le capitaine de Bertier de Sauvigny, remise le 17 janvier 1911.

280 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 14, 16, 26 décembre 1913, 15 et 16 mars 1914, et 26 mai 1914.

281 ALG, Multiples lettres de Jean de Bertier à son épouse en septembre et octobre 1910.

européens qui provoquèrent l'intervention de leurs gouvernements pour défendre leurs intérêts. Les accords conclus entre le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la France entre 1900 et 1904 laissèrent à ces deux derniers pays les mains libres au Maroc. Le pouvoir du sultan était fragilisé par ses emprunts auprès de créanciers européens et par de multiples rébellions, secouant le pays mais aussi sa propre famille. Ainsi Moulay Abdelaziz fut-il évincé par son frère Moulay Abdelhafid en 1907. Dans cette situation trouble de guerre civile, les gouvernements français et espagnols réagirent au meurtre d'Européens par le débarquement d'un premier contingent qui occupa Casablanca en août 1907. L'année suivante, les troupes françaises contrôlaient toute la région autour de la ville, appelée la Chaouia. Dès lors, la France allait, petit à petit, prendre le contrôle du Maroc<sup>282</sup>. Afin de mieux comprendre le déroulé des événements auxquels Jean de Bertier participa, insérons dans ce propos une carte de la région, faisant figurer la plupart des noms de lieux qui seront évoqués.

Carte 1 : le Maroc entre Casablanca et le Moyen Atlas<sup>283</sup>.



282 WEIBEL, *op.cit.*, p. 475-476.

283 ALG, Article de presse « Contre Ma El Aïnin. Les prouesses de nos soldats au Maroc », [1909].

Jean de Bertier débarqua à Casablanca en janvier 1909. Fraîchement breveté de l'école supérieure de guerre, il devait accomplir deux ans de service dans l'état-major de ce corps de débarquement. Les autorités militaires se voulaient inflexibles sur la durée minimum de séjour de deux années, car le service en Chaouia n'était pas particulièrement prisé<sup>284</sup>. D'ailleurs, Jean de Bertier s'ennuya sans doute en cette année 1909, puisqu'il demanda, sans succès, à rentrer en France. Il resta donc au Maroc jusqu'au début de 1911, et nous avons déjà vu qu'il s'intégra à la vie mondaine recréée à Casablanca (voir 1.3.). Il y louait, rue de l'ambulance, une maison avec jardin et dépendance pour 6 000 francs par an<sup>285</sup>. Son épouse l'y rejoignit. En septembre 1910, elle tomba malade et rentra en France pour se soigner. Jean de Bertier, craignant une rechute, l'exhorta à ne plus revenir au Maroc avant la fin désormais proche de son stage. C'est ainsi que l'essentiel de la correspondance conservée relative au Maroc couvre les mois de septembre 1910 à février 1911, sans que l'on y apprenne quelque chose de particulièrement utile. Précisons pour l'anecdote que ce fut au Maroc, en 1909, que Marie-Louise fit la connaissance de Jean de Laborde<sup>286</sup>.

Nous allons resserrer notre propos sur le mois de juin 1910. Une expédition fut lancée vers la Tadla, la région en arrière de la Chaouia, contre les partisans du cheikh Ma El Aïnin. Ce dernier contrôlait certaines parties de l'ouest du Sahara, autour de sa capitale de Smara (aujourd'hui Es-Semara, Sahara occidental). À partir de 1905, il intervint de plus en plus dans les affaires marocaines. Il utilisa son prestige pour appeler à la guerre sainte contre les Français, se présentant comme « une sorte de messie appelé à sauver l'islam menacé »<sup>287</sup>. À partir de 1907, Ma El Aïnin affronta aussi le futur général Gouraud en Mauritanie<sup>288</sup>. En cette année 1910, il décida de marcher avec ses troupes sur la capitale marocaine de l'époque, Fès, pour venir en aide au sultan -à moins que ce ne fût pour le renverser<sup>289</sup>. Le général Moinier eut pour mission de l'en empêcher. Or, Jean de Bertier devait, au cours de son stage, servir dans une autre arme que la sienne. Ce fut l'infanterie. Il intégra en mai 1910 le « bataillon sénégalais ». Il n'était pas composé uniquement de Sénégalais mais de soldats

---

284 SHD, GR 6YE 1413, Note sur le capitaine de Bertier de Sauvigny, remise le 17 janvier 1911, indiquant que la décision ministérielle du 18 août 1909 impose deux ans de séjour aux troupes métropolitaines envoyées en Chaouia.

285 ALG, Contrat de location entre René Ferrière et Jean de Bertier.

286 ALG, Lettre de Jean de Laborde à Marie-Louise, 13 mars 1914.

287 JULIEN, Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*, Paris, Éditions du Jaguar, 2011 [1978], p. 47, SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 696 et ALG, Compte-rendu politique de Aubert du 28 juin 1910.

288 ANDURAIN (d'), Julie, « Le général Gouraud, parcours d'un colonial (1867-1946) » [in] *Outre-mers*, 2011, 370-371, p. 26-27, [www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2011\\_num\\_98\\_370\\_4530](http://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2011_num_98_370_4530).

289 JULIEN, *op. cit.*, p. 47.

originaires de toute l'Afrique occidentale française. Jacques Frémeaux indique que le Maroc fut le premier théâtre d'opérations où les tirailleurs sénégalais furent employés, à partir de 1908. Ils étaient considérés comme plus résistants que les soldats de la métropole, notamment face aux maladies tropicales. Ces troupes dites « indigènes » composaient *grosso modo* la moitié des effectifs employés dans les colonies<sup>290</sup>. Ce bataillon sénégalais fit partie du détachement spécial envoyé vers Tadla, commandé par Aubert et composé de 35 officiers et 1 230 hommes, avec 20 chevaux et 18 mulets. Il s'agissait donc d'une colonne d'infanterie, devant parcourir un itinéraire prédéfini et intercepter les forces de Ma El Aïnin et/ou les empêcher de rejoindre Fès. L'essentiel du temps était donc consacré à la marche :

Du 16 au 26 juin 1910, la colonne placée sous mon commandement a fait 9 jours de marche et 2 séjours et a soutenu 3 engagements, dont le dernier particulièrement dur. Elle a parcouru environ 225 kilomètres dans une région où les Européens, à part quelques rares exceptions, n'avaient jamais pénétré jusqu'alors<sup>291</sup>.

À travers les archives retrouvées, on peut dégager les caractéristiques de ce type de mission. D'abord, la colonne où se trouvait Jean de Bertier évoluait dans un environnement difficile pour des Européens : présence de montagnes qui étaient autant de refuges pour les adversaires, aridité, absence d'infrastructures et difficultés de ravitaillement. Les mulets, plus sobres et plus légers, étaient d'habitude préférés aux chevaux mais, dans notre exemple, les deux espèces furent employées<sup>292</sup>. Un deuxième problème était que le territoire à parcourir était très mal connu : « la marche du 22 nous fait d'abord prendre la direction de Krazza [...] mais, erreur ou tentative de trahison, nos guides déclarent bientôt qu'on fait fausse route ». Enfin, la troisième difficulté était l'incertitude permanente sur l'attitude des multiples tribus rencontrées :

[22 juin au soir, bivouac d'Aïn Zerga] Les tribus voisines, d'abord hésitantes, finirent par nous apporter du bétail et du bois mais leur attitude recommande chez nous une circonspection qui se traduit par un redoublement de vigilance ; une nuit paisible prouve cependant que nos précautions ont été superflues.

[23 juin] Les habitants, qui paraissent nombreux, nous regardent passer sans manifestation hostile et s'approchent en grand nombre pour nous vendre des œufs, des galettes [passage déchiré]. Ces bonnes dispositions changèrent en un clin

---

290 FRÉMEAUX, Jacques, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2010, p. 128-129 et 415.

291 ALG, Compte-rendu d'opérations signé Aubert, 27 juin 1910.

292 FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 12-13 et 248.

d'œil : pendant la halte horaire de 6h50, un cavalier sur notre flanc gauche à quelques centaines de mètres, nous envoya une balle qui tomba en avant des faisceaux formés. Il me fut défendu de riposter cependant les coups de fusil éclataient de toute part<sup>293</sup>.

Ces deux citations permettent de bien percevoir un sentiment d'insécurité. La vigilance permanente qui en découlait s'ajoutait à la fatigue des longues marches sous le soleil du mois de juin. Il s'agissait d'une mission éprouvante et risquée. La seule nuance est que la colonne ne quitta pas « la zone de sûreté contiguë au territoire occupé »<sup>294</sup>. Autrement dit, en cas de besoin, une retraite relativement rapide vers la Chaouia était possible. Les combats se soldèrent tous par un succès français.

**Tableau 17. Combats dans la Tadla en juin 1910<sup>295</sup>.**

Date	Lieu	Durée	Pertes françaises	Pertes ennemies	Munitions utilisées
19/6	Kasbah Tadla	6:00 – 7:40	0	« nous avons trouvé une quinzaine de cadavres sur le terrain »	1 500 cartouches
21/6	Kasbah Zidania	8:30 – 10:30	5 blessés dont un seul sérieux	« fortes pertes » « on a trouvé 12 morts » « de nombreux morts ou blessés ont été aperçus transportés »	6 000 cartouches 19 obus
23/6	Sidi Salah	7:00 – 14:00	13 tués : 3 Européens, 8 tirailleurs, 1 goumier, 1 spahi 61 blessés : 2 officiers, 10 Européens, 42 Sénégalais, 5 spahis, 2 goumiers	« pertes énormes » « elles doivent atteindre un millier, tant tués que blessés »	60 000 cartouches 133 obus

Ces combats sont emblématiques des guerres coloniales jusqu'en 1914. Les engagements étaient courts et mettaient en jeu des forces réduites : le détachement français comptait environ 1 200 hommes face à 4 à 5 000 adversaires lors du combat de Sidi Salah. Il s'agissait de « petites guerres » ou plutôt de « conflits de basse intensité »<sup>296</sup>. Prenons l'exemple du deuxième affrontement. 6 000 cartouches et 19 obus, c'était peu de chose par rapport aux futures batailles de la Grande Guerre (et même aux combats de 1870). Il faut dire

293 ALG, Récit manuscrit des opérations par Jean de Bertier, sans doute brouillon d'un rapport (ratures et corrections).

294 ALG, Compte-rendu politique, par Aubert, 28 juin 1910.

295 ALG, Récit manuscrit des opérations par Jean de Bertier, sans doute brouillon d'un rapport (ratures et corrections).

296 FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 311.

qu'il fallait économiser les munitions, car la colonne ne pouvait compter que sur elle-même. Aucun approvisionnement supplémentaire n'était prévu avant la fin de la mission. Il faut toutefois se méfier de l'expression « conflit de basse intensité ». Jacques Frémeaux explique que la faible puissance de feu était souvent compensée par un engagement très fort des combattants sur le terrain<sup>297</sup>. Une lettre de Jean de Bertier à son épouse le fait bien comprendre :

Ces terribles fanatiques de la montagne [...] viennent se faire tuer mais nous démolissent également du monde : 1 officier et 39 hommes dans ma compagnie de 140 hommes !! Et cette retraite pénible avec nos morts et nos blessés ! Car à la compagnie, nous sommes revenus à la baïonnette pour relever tous nos hommes tombés.

[...] Ce matin, le général nous a rejoints [...] et son arrivée nous met en forces<sup>298</sup>.

Cette archive correspond-elle à l'un des trois combats renseignés par le tableau 17, à savoir la bataille de Sidi Salah ? La compagnie commandée par Bertier subit des pertes considérables : près de 30 % de ses effectifs. Ces combats dits de basse intensité pouvaient donc être très dangereux et très traumatisants. Une autre particularité est le caractère très asymétrique des affrontements. Le tableau 17 met bien en évidence le déséquilibre des pertes subies. Malgré leur supériorité numérique, les partisans de Ma El Aïnin furent systématiquement battus, ou contraints à la retraite. Les facteurs explicatifs peuvent être multiples : manque de puissance de feu, manque d'entraînement, manque d'unité surtout. Les rivalités entre les très nombreuses tribus compromettaient toute résistance efficace<sup>299</sup>. Il ne faudrait pas cependant croire que les victoires françaises étaient faciles ni garanties. Comme l'explique Julie d'Andurain à propos des opérations menées par Gouraud, les moments de combats devaient être utilisés par les troupes françaises pour impressionner les adversaires, dans une démonstration de force les conduisant à demander la paix<sup>300</sup>. En cas d'échec à y parvenir, les affrontements pouvaient durer longtemps.

Jean de Bertier participa directement aux combats, à la tête de la 6<sup>e</sup> compagnie sénégalaise. Au cours de la bataille de la Kasbah Zidania, il déborda l'adversaire par la droite, en faisant franchir à sa compagnie le fleuve Oum Errabiaa. Il atteignit ainsi avec ses soldats la ligne de retraite de l'ennemi. Ne s'était-il pas risqué trop loin ? Il dut justifier son attitude :

---

297 *Ibidem*.

298 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date], sans doute relative à Sidi Salah.

299 FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 317-319.

300 ANDURAIN (d'), « Le général Gouraud », p. 26.

Si ce mouvement, conforme aux recommandations d'initiative et de large articulation faites quelques jours auparavant, a pu être considéré comme aventuré et « cavalier seul », j'estime cependant qu'il a hâté la retraite des défenseurs de la Kasbah et des jardins adjacents<sup>301</sup>.

Les guerres coloniales permettaient généralement une plus grande liberté d'action aux officiers, même subalternes<sup>302</sup>. Jean de Bertier en fit usage. Le bilan de sa valeur d'officier semble mitigé. À la Kasbah Zidania, il prit incontestablement des risques, au vu de la méconnaissance du terrain (voir *supra*). Il obtint une citation pour son action à Sidi Salah, indiquant qu'il avait « commandé une compagnie à l'arrière-garde avec une bravoure et une ténacité digne d'éloges »<sup>303</sup>. S'agissait-il de ce combat où il perdit 30 % de ses effectifs ? La précision de la situation, en « arrière-garde » de la colonne, explique que la compagnie Bertier fut, peut-être, prise dans une sorte d'embuscade. Les très lourdes pertes ne seraient donc pas dues à des erreurs de commandement de Jean de Bertier ; il aurait, au contraire, par son action, réussi à les limiter. Remarquons pour terminer qu'il savait se mettre en avant, pour obtenir prestige et considération. Un extrait de presse retrouvé à Lagrange intitulé « Contre Ma El Aïnin. Les prouesses de nos soldats au Maroc » cite justement les faits d'armes de Jean de Bertier. Il est indiqué que les informations furent communiquées par « un de nos vaillants troupiers », qui n'était, sans nul doute, autre que Jean de Bertier lui-même<sup>304</sup>.

La prise de contrôle du Maroc par la France fut longue et difficile. En 1908, il n'y avait que 14 000 hommes stationnés dans la Chaouia. Cela ne suffisait pas à assurer son contrôle effectif. Les effectifs grimpèrent : 38 000 en 1911, 47 000 en 1912, 80 000 en 1914. Il s'agissait à cette date du plus gros contingent envoyé outre-mer<sup>305</sup>. Quand Jean de Bertier rentra en France en février 1911, les rébellions et révoltes persistaient. Le sultan, encerclé dans sa capitale, appela à l'aide et les troupes françaises occupèrent Fès en mai 1911. L'Allemagne réagit en juillet (épisode du coup d'Agadir) puis un accord fut trouvé entre les deux puissances. La France établit officiellement son protectorat en mars 1912. Quelques mois plus tard, Mangin défit El Hiba, un des fils de Ma El Aïnin, et s'empara de Marrakech<sup>306</sup>. Une grande partie du Maroc avec ses villes principales était désormais sous contrôle français. L'exploitation des ressources du pays s'en trouva facilitée, et Jean de Bertier tenta d'y

301 ALG, Récit manuscrit des opérations par Jean de Bertier, sans doute brouillon d'un rapport (ratures et corrections).

302 FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 57-61 et 102.

303 SHD, GR 6YE 1413, États de service de Jean de Bertier. Il obtint également la médaille commémorative du Maroc.

304 ALG, Coupure de presse « Contre Ma El Aïnin. Les prouesses de nos soldats au Maroc », [sans date].

305 SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 696-697, FRÉMEAUX, *op. cit.*, p. 73 et CORVISIER, *op. cit.*, p. 50.

306 ABITBOL, Michel, *Histoire du Maroc*, Paris, Perrin, 2009, p. 405-412.

participer (voir 2.3.). Son passage au Maroc avait donné à Jean de Bertier une expérience des combats, même si c'était dans le cadre particulier des guerres coloniales. Il reste un domaine dont nous n'avons encore rien dit et qui, pourtant, concernait tous les officiers : leur positionnement religieux et politique.

### 3.3. Des opinions politiques et religieuses dissimulées ?

Pour commencer, opérons un retour sur le patriotisme de Jean de Bertier. Il avait pu être questionné au moment de la vente de Lagrange. Le curé de Manom, particulièrement, avait tenté de faire culpabiliser Jean de Bertier (voir 2.2.). On ne peut cependant pas douter de son patriotisme. Il s'inscrivait dans la tradition familiale (souvenons-nous de l'oraison funèbre d'Anatole) et le poussa sans doute vers la carrière militaire. Le patriotisme avait pour Jean de Bertier une tonalité particulière. La perte de l'Alsace-Lorraine avait eu pour lui des conséquences concrètes. Il entretenait le souvenir des provinces perdues par des discours patriotiques à ses hommes. En voici les effets sur l'un d'eux, un soldat breton, nommé « le Dorz » :

« Eh bien le Dorz, tu te rappelleras de ce qu'il a dit le capitaine ?  
-Oh oui, mon lieutenant, ça fait frissonner !... Quand on pense à ce qu'ils ont fait, les ancêtres... Mais on les vaut encore, et si, comme le dit le capitaine, la France aura bientôt besoin de nous, on fera si bien qu'on l'aura de retour, l'Alsace et la Lorraine ». J'étais très fier...<sup>307</sup>

Jean de Bertier conservait l'espoir d'un retour à la France. Celui-ci avait une forte dimension émotionnelle (« frissonner » ; « très fier ») et réunissait ainsi dans un même sentiment un soldat et son capitaine, pourtant originaires de provinces différentes. Le retour à la France n'était donc pas l'affaire des seuls Alsaciens-Lorrains ni des enfants et petits-enfants des optants de 1871-1872 ayant établi leur domicile en France « de l'intérieur ». Il devait être un ciment du sentiment national français, dont l'armée se voulait un des vecteurs<sup>308</sup>. En dépit de ces efforts, l'idée du retour s'affaiblit progressivement dans l'opinion. Le temps passant, les souvenirs de 1870 s'estompèrent et aucun gouvernement français n'envisagea plus de guerre pour reprendre l'Alsace-Lorraine<sup>309</sup>. L'un des chantres du retour était Maurice Barrès,

---

307 ALG, Lettre à son épouse du 30 août 1911. Les mots furent soulignés par Jean de Bertier lui-même.

308 TURETTI, Laurence, *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine. 1870-1914. Les « provinces perdues » aux sources du patriotisme républicain*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2008, p. 191 et 194.

309 CONORD, Fabien, *La France mutilée. 1871-1918, La Question de l'Alsace-Lorraine*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 159-160, 164, 178-179 et aussi ROTH, François, *Alsace-Lorraine*, pp. 65-66.



qui, selon Laurent Joly, avait « maintenu la flamme intellectuelle du nationalisme dans les années 1900-1910 »<sup>310</sup>. Cependant, l'écrivain lui-même devait convenir de son isolement :

Je rentrai pour l'hiver à Paris et les souvenirs de mon automne lorrain ne tardèrent pas à s'embrumer. [...] Je m'aperçus très vite que les gens à qui je le racontais concluait à la germanisation de l'Alsace, ce qui m'amenait à des discussions énervantes<sup>311</sup>.

Nuançons toutefois. Les provinces perdues n'étaient pas complètement oubliées. Dans la littérature, le thème du voyage en Alsace-Lorraine était revenu à la mode depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (voir 2.2.). De plus, le souvenir des deux provinces continuait d'être entretenu à l'école et dans l'armée. Il y avait donc là comme une petite musique de fond persistante. Toute crise éventuelle, comme l'affaire de Saverne en 1912, permettait une mobilisation rapide de l'opinion, avec une forte dimension émotionnelle<sup>312</sup>. Si nous prenons l'exemple de Jean de Bertier, nous voyons aussi ce patriotisme brusquement tout submerger. Il écrivit en effet à son épouse, en juillet 1914, depuis Washington, la lettre suivante :

Dans ce dernier cas [déclenchement du conflit], naturellement, je plaque mon poste que n'importe quel cul-de-jatte peut occuper, et je m'en vais voir en face les Prussiens, en m'embarquant sur n'importe quel bateau : nous avons eux et moi trop de comptes à régler pour que je reste ici les bras croisés<sup>313</sup>.

Le terme de « Prussiens » se voulait très péjoratif. Et nul doute que les « comptes à régler » avaient à voir avec l'annexion de 1871 et les vexations qu'il subit des autorités allemandes (formalités pour venir à Lagrange, procès etc, voir 2.2.). Jean de Bertier était donc bel et bien patriote, mais il semble n'avoir été ni militariste, ni nationaliste. Il confia en effet à sa mère, à propos d'un café où se réunissaient de nombreux officiers : « ça sent par trop le militaire, et, moi, je ne suis pas assez cocardier pour trouver cela charmant »<sup>314</sup>. En outre, s'il lisait Barrès, il gardait un esprit très critique :

---

310 JOLY, Laurent, « Le césarisme ou le roi ? Maurice Barrès et les débuts de l'Action française », [in] DARD, Olivier, GRUNEWALD, Maurice, LEYMARIE, Michel et WITTMANN, Jean-Michel, (dir.), *Maurice Barrès, la Lorraine, la France, l'étranger*, Berne, Peter Lang, 2011, p. 90.

311 BARRÈS, *op. cit.*, p. 35.

312 TURETTI, *op. cit.*, p. 193-194 et GIRARDET, Raoul, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, Seuil, 1992 [1966], p. 237-239, ainsi que l'ouvrage de GRANDHOMME, Jean-Noël, et VONAU, Pierre, (dir.), *L'Affaire de Saverne*, Metz, Éditions des Paraiges, 2017.

313 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 juillet 1914. L'Allemagne déclara la guerre à la France le 3 août.

314 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, [sans date].

Il [Paul Adam] traite un sujet qui me passionne... de loin, le même que Barrès dans « Au Service de l'Allemagne » et « Colette Baudoche ». Mais si Adam est très supérieur en serrant la vérité de plus près, il ne nous flatte pas, car le Français est vieux jeu et battu d'avance par l'immigré à l'affût du progrès<sup>315</sup>.

Cette citation est très révélatrice. En effet, les histoires racontées par Barrès étaient, sinon peu vraisemblables, du moins des exceptions dans les réalités d'Alsace-Lorraine du début du siècle. Nous avons déjà évoqué le décalage entre l'idéal barrésien et la réalité concrète vécue par Jean de Bertier à l'occasion de la vente de Lagrange (voir 2.2.). Jean de Bertier connaissait la situation réelle des provinces perdues, ce qui n'était pas le cas du public français, gardant l'image d'Épinal d'une Alsace-Lorraine prisonnière du « joug » allemand et attendant sa « délivrance ». Laurence Turetti résume bien cette situation : « observée à travers le filtre du patriotisme, l'image que les Français se font de l'Alsace-Lorraine est de plus en plus éloignée de la réalité »<sup>316</sup>. Ainsi, les écrits d'un Barrès pouvaient résonner dans les consciences, mais Jean de Bertier savait, lui, que les choses étaient bien plus complexes. Si Barrès dénigrait (voire insultait) systématiquement les Allemands dans ses écrits, Jean de Bertier, lui, pensait aussi à ses intérêts économiques, à Lagrange et au Luxembourg. Il pouvait ainsi développer des relations très cordiales. Pensons notamment à ses échanges avec la *Gutehoffnungshütte* (voir 2.2.). Au vu de tous ces éléments, Jean de Bertier était patriote, sans être nationaliste. Il y avait chez lui une part d'émotion mais il veillait aussi à utiliser sa raison, et acceptait les critiques sur la France : « il ne nous flatte guère ».

Venons-en maintenant à son positionnement politique. Il n'y a que de très faibles indices à ce sujet dans les archives. Dans une lettre à sa mère, Jean de Bertier, encore jeune, critiquait « cette cuisine immonde et inutile » et rejetait tout engagement politique<sup>317</sup>. Par la suite, il n'y revint dans aucun de ses écrits. Ce désintéret affiché -voire même ce dégoût- pouvait aussi relever d'une mode chez de nombreux officiers de l'époque se disant apolitiques, à en lire William Serman :

Beaucoup considèrent la politique comme un jeu interdit, se flattent de ne jamais s'en préoccuper et affichent une totale indifférence aux questions idéologiques, à la nature du régime et aux querelles de partis. [...] Ce défaut de curiosité, ce

---

315 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse du 9 décembre 1910. Il souligna « très supérieur » et faisait sans doute référence à l'ouvrage *Contre l'Aigle ; Contre nous* publié par Paul Adam la même année.

316 TURETTI, *op. cit.*, p. 8. Voir aussi GIRARDET, *op. cit.*, p. 239.

317 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, « samedi 27 septembre » sans doute 1902 (il aurait 24 ans). Ce fut lui qui souligna.

superbe détachement, ce dédain à l'égard de la politique sont bien souvent feints<sup>318</sup>.

Puisque William Serman nous met en garde contre un détachement qui ne serait qu'une façade, essayons de préciser quelles pouvaient être les idées politiques de Jean de Bertier. Une première piste possible est de s'attacher à la tradition familiale. Les Bertier étaient légitimistes. Le décès du comte de Chambord en 1883 avait certes marqué la fin des espoirs d'une véritable restauration monarchique, mais le courant de pensée légitimiste n'avait pas disparu. Son positionnement très à droite le rapprochait des mouvements nationalistes et antisémites, animés par les ligues. Nous avons d'ailleurs déjà remarqué qu'à l'occasion des obsèques d'Anatole, les coupures de presse les plus longues provenaient de la *Libre Parole*. Ce journal avait été fondé par Édouard Drumont, le fondateur de la ligue antisémitique, puis était passé entre les mains de catholiques très réactionnaires. Il s'agit cependant d'un indice bien trop ténu pour établir quelque chose de solide. Jean de Bertier n'était pas aussi nationaliste qu'un Drumont et l'on ne trouve pas dans ses écrits de signes d'antisémitisme<sup>319</sup>. Concluons plutôt que Jean de Bertier était issu d'une famille noble légitimiste attachée aux valeurs traditionnelles, ce qui le positionnait clairement à droite. Il n'était pas pour autant rigide, comme le révèle cette réflexion déjà citée faite à son ami François de la Tour du Pin, et qu'on pourrait considérer comme inattendue : « regarde ce qu'il y a de vrai dans le socialisme, dans ses âpres réclamations contre le riche fainéant, le rentier ! »<sup>320</sup>.

Une seconde piste à remonter est son statut même de militaire. Essayons de déterminer l'opinion dominante de l'institution puis de redescendre jusqu'à l'individu Jean de Bertier. La chose est difficile puisque, depuis la loi électorale du 30 novembre 1875, les militaires n'étaient plus ni électeurs ni éligibles et n'étaient pas non plus censés pouvoir exprimer publiquement leurs opinions. Xavier Boniface considère que, derrière l'image d'une emprise catholique sur les milieux militaires, ceux-ci connurent aussi la laïcisation. La patrie devint une religion de substitution et la grande majorité des officiers se rallièrent au régime républicain par raison, résignation ou ambition<sup>321</sup>. François Cochet et Rémy Porte tirent les

---

318 SERMAN, *op. cit.*, p. 66.

319 GIRARDET, *op. cit.*, p. 16 et 224-227 et BECKER, Jean-Jacques et AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, SEDES, 1995, p. 188-197. Raoul Girardet distingue le nationalisme « des nationalistes » et le nationalisme beaucoup plus diffus présent dans la société.

320 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son ami François de la Tour du Pin, [sans date]. Ce fut lui qui souligna.

321 BONIFACE, Xavier, *L'armée, l'Église et la République, 1879-1914*, Paris, Nouveau monde éditions, 2012, 523 p.

mêmes conclusions au niveau plus spécifiquement politique. La grande majorité des officiers se voulaient légalistes, les antirépublicains assumés ne représentant qu'une minorité<sup>322</sup>. Les différentes crises secouant l'armée au cours de la période (affaire Dreyfus, affaire des fiches puis crise des inventaires) ne mobilisèrent effectivement que de faibles effectifs contre le régime républicain<sup>323</sup>. On trouva pourtant parmi eux un parent de Jean de Bertier, Paul de Kergariou, le fameux « oncle Paul » déjà mentionné à propos de la vente de Lagrange. Il fut d'ailleurs arrêté en 1899, à Auteuil. Lui et deux autres officiers avaient manifesté contre le président de la République, Émile Loubet. On était alors en pleine affaire Dreyfus (1894-1906) et certaines parties de la droite tentaient de susciter un coup d'État militaire qui eût renversé le régime républicain<sup>324</sup>. Pensons qu'une grande question pour les militaires était celle de l'avancement, déjà évoquée. Or, dans une lettre à sa mère, Jean de Bertier s'ouvrit sur ce sujet :

Moi je sacrifie, oh ! avec joie, ma prétendue position à mon avancement : laisse faire les armées, nos amis et moi et le résultat ne sera pas trop vilain. Seulement, il ne faudra pas m'embarrasser de "ce qui se saura" ni de "ce qu'on dira". Une fois pour toutes je suis décidé à n'en tenir aucun compte<sup>325</sup>.

Très certainement, Jean de Bertier n'agit pas comme son oncle Kergariou. La lecture de ces lignes laisse penser qu'il se rallia au régime républicain par ambition, pour servir au mieux sa carrière. Il faut à ce propos analyser un épisode particulier de sa carrière militaire : son passage au cabinet du ministre de la Guerre, de 1904 à 1906.

Dès 1899, le ministre de la Guerre, le général de Galliffet, supprima les commissions de classement et de cooptation. Le but était de « républicaniser » l'armée, en favorisant l'avancement des officiers républicains. Cette politique fut suivie par son successeur, le général André, ministre de 1900 à 1904. Pour savoir qui étaient les officiers républicains, le gouvernement s'appuya sur la franc-maçonnerie qui établit des fiches sur les candidats. Le procédé, découvert, provoqua un scandale. « L'affaire des fiches » fit tomber le gouvernement. Le général André démissionna et fut remplacé en novembre 1904 par Maurice Berteaux<sup>326</sup>. Ce fut précisément à ce moment que Jean de Bertier intégra le cabinet du

---

322 COCHET, François et PORTE, Rémy, *Histoire de l'armée française 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2017, p. 29 et 36.

323 *Ibidem*, p. 35-37.

324 SERMAN, *op. cit.*, p. 73.

325 ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, [sans date].

326 GIRARDET, *op.cit.*, p. 194-195 et SERMAN et BERTAUD, *op. cit.*, p. 596-600.

ministre, de décembre 1904 à mars 1906. Cela peut paraître très surprenant. Berteaux était un franc-maçon, homme de gauche et président du parti radical. Pourquoi faire de Bertier un de ses aides de camp ? Le scandale des fiches avait affecté le moral de l'armée. Il fallait rassurer l'institution et se démarquer du général André, qui s'était entouré d'officiers radicaux et anticléricaux<sup>327</sup>. La présence de Jean de Bertier au cabinet du ministre -sans doute avec d'autres officiers conservateurs- était donc sans doute un signe d'apaisement. Aucune pièce des archives de Lagrange ne se rapporte à ce passage de Jean de Bertier au ministère. De même, les papiers du cabinet du ministre, conservés à Vincennes, ne font jamais apparaître le nom de Bertier. On ne peut donc savoir ni ce que Jean de Bertier fit réellement, ni l'intensité de son engagement, ni ses idées du moment. Il semble qu'il accepta la fonction par opportunisme et par ambition. La précédente lettre citée pourrait bien correspondre à cet épisode.

Les opinions religieuses de Jean de Bertier sont encore plus difficiles à attester à travers les archives. Il n'en est jamais question. Sans doute était-il, dans la tradition familiale, catholique pratiquant. Il n'en faisait, en tout cas, pas étalage. Peut-être faut-il rapprocher cette retenue dans l'expression des convictions religieuses de sa discrétion sur le plan politique ? Sans doute pensait-il ne jamais trop s'enfermer dans un réseau ou une fidélité pour toujours favoriser au mieux son avancement. On peut à ce propos revenir au classement de l'attitude des officiers pendant l'affaire Dreyfus, tel que William Serman l'établit. Il distingue les dreyfusards, les antidreyfusards, les indifférents et les neutres. Il définit cette dernière catégorie ainsi : « les officiers qui ont assez de caractère pour résister aux pressions de l'opinion publique, de leurs camarades ou de leurs supérieurs hiérarchiques »<sup>328</sup>. On imagine bien Jean de Bertier derrière ce portrait. Il avait trop de finesse pour se laisser emporter par d'éventuelles passions politiques. L'essentiel était pour lui le patriotisme, unissant la grande majorité des Français, dans la perspective d'un conflit toujours possible avec l'Allemagne.

## **Conclusion sur la carrière militaire**

Jean de Bertier ne pouvait sans doute pas dissimuler à ses proches ses opinions politiques et religieuses profondes. Il gardait sans doute en lui un attachement sentimental à l'idée monarchique et au catholicisme, marqueurs de son identité noble. Cependant, il

---

327 SERMAN, *op. cit.*, p. 78 et 82.

328 SERMAN, *op. cit.*, p. 104-105.

accepta, par raison, le régime républicain et fit donc partie de ces officiers « légalistes » très majoritaires. Le but était aussi de favoriser sa carrière, motivée par un patriotisme qui n'allait pas jusqu'au nationalisme. Il savait faire preuve de modération. Cette attitude se révéla efficace car, malgré la crise de l'avancement, son début de parcours fut brillant et lui permit de multiplier les expériences, afin de devenir un officier complet.

## Conclusion sur la Belle Époque de Jean de Bertier

Jean de Bertier était un héritier mais il adapta les legs familiaux aux réalités de son temps et à ses goûts personnels. Priorité était donnée à la carrière militaire. Quant au patrimoine familial, il fut largement réorganisé. Cette période fut sans doute une « belle époque ». Tout semblait lui réussir. Homme brillant et séducteur, il pouvait jouir des plaisirs de la vie et de l'argent. Avec son épouse Marie-Louise -ou d'autres femmes- il participa à la vie mondaine à Paris, Casablanca, Washington. La Lorraine et le Luxembourg chers à ses parents s'étaient éloignés et son univers s'était recentré sur la France et sa capitale.

Derrière cette vitrine de facilité et de frivolité subsistaient des interrogations et des frustrations. Le renoncement à Lagrange fut sans doute difficile. Il avoua que cette question d'Alsace-Lorraine le passionnait. Une guerre de revanche n'était plus envisagée mais son statut d'officier lui permettait de se tenir prêt en cas de conflit. Il était en cela représentatif de nombreux autres officiers français. La description suivante du général Billot pourrait, *mutatis mutandis*, lui convenir : « S'il ne fait rien pour hâter la reprise de l'Alsace-Moselle (sic), il s'efforce d'observer l'ennemi et de préparer l'armée en vue d'un conflit dont il espère une issue plus favorable qu'en 1871 »<sup>329</sup>. Jean de Bertier n'était que capitaine jusqu'en 1914, mais lui aussi préparait ses hommes.

La guerre éclata à l'été 1914. Avec son déclenchement se termine cette première partie. *Ce monde d'avant* 1914 que nous avons décrit et dans lequel évolua Jean de Bertier allait, semble-t-il, disparaître, pour devenir, dans les mémoires, *Le monde d'hier* de Stefan Zweig, ou encore *La Belle Époque*. Pour bien faire comprendre la rupture de 1914, Dominique Kalifa donne l'exemple du Titanic, assimilé à une « Belle Époque flottante et miniature »<sup>330</sup>. On retrouvait à bord une vie mondaine, des inégalités considérables, et une

329 CONORD, *op. cit.*, p. 182.

330 KALIFA, *op. cit.* p. 15.

impression de confiance et d'insouciance, sans que la catastrophe fût envisagée. Tout comme l'iceberg avait déchiré la coque du Titanic et provoqué sa perte corps et biens, la guerre allait engloutir la Belle Époque, mais hommes et patrimoines avaient dans ce cas davantage de chances de survie.





## Deuxième partie : Les chemins de la victoire (1914-1919)

« Fin d'un monde, début d'un siècle » : c'est ainsi que François Cochet résume le premier conflit mondial dans le titre de l'un de ses ouvrages<sup>1</sup>. La Première Guerre mondiale fut une rupture, non seulement pour les États et les sociétés, mais aussi pour les individus. Jean de Bertier, officier de carrière, fut nécessairement impacté. Par deux aspects, cette période de seulement 5 années correspond à la partie centrale de notre étude<sup>2</sup>. D'abord, il s'agit, relativement, du *centre chronologique* de la vie de Jean de Bertier. Il serait plus juste de parler d'un centre chronologique des archives disponibles. Si l'on estime que ces dernières sont en rapport avec l'activité d'un acteur et son importance, alors la Grande Guerre peut être considérée comme le *centre de gravité* de la vie de Jean de Bertier. Cette expression révèle le second caractère central du conflit pour notre étude. Ce fut au cours de son déroulement que deux changements majeurs et décisifs s'opérèrent dans la vie de Jean de Bertier : d'une part, son passage de la carrière militaire à l'engagement politique et, de l'autre, son recentrement sur la Lorraine, dès novembre 1918 et le retour à la France des provinces perdues.

Pour étudier cette période, nous bénéficions d'une bibliographie renouvelée et enrichie grâce aux multiples travaux suscités par les commémorations du centenaire du conflit. Pour la première fois, Jean de Bertier est d'ailleurs directement mentionné dans les ouvrages de Bertrand Goujon, travaillant sur les noblesses, et, surtout, dans celui d'Elizabeth Greenhalgh, à propos de la coopération franco-britannique<sup>3</sup>. Certains rapports produits par Jean de Bertier sont même la source principale d'un article co-écrit par Elizabeth Greenhalgh et Frédéric Guelton, « Soldats australiens de l'ANZAC vus à travers la correspondance du chef d'escadrons de Bertier, mars-décembre 1915 »<sup>4</sup>.

---

1 COCHET, François, *La Grande Guerre. Fin d'un monde, début d'un siècle. 1914-1918*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2018 [2014], 624 p.

2 Nous ne nous arrêtons pas au moment de l'*armistice* du 11 novembre 1918 mais à l'été 1919, au moment de la démission de Jean de Bertier, quelques semaines après le *traité de paix* signé le 28 juin 1919 à Versailles.

3 GOUJON, Bertrand, *Du sang bleu dans les tranchées. Expériences militaires de nobles français durant la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire, 2015, 672 p. et GREENHALGH, Elizabeth, *Victory through coalition. Britain and France during the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [2005], 308 p.

4 GREENHALGH, Elizabeth et GUELTON, Frédéric, « Soldats australiens de l'ANZAC vus à travers la correspondance du chef d'escadrons de Bertier, mars-décembre 1915 », *Revue historique des armées*, 264 | 2011, <http://journals.openedition.org/rha/7274>

Jean de Bertier n'a pas laissé de récit de guerre de sa plume, mais de tels documents, rédigés *a posteriori*, sont souvent sujets à caution. En revanche, les archives du château de Lagrange conservent une importante correspondance, de même que certains carnets personnels. Ces deux types de sources, produites au moment même des combats, présentent davantage de fiabilité. De plus, leur confrontation, quand elle est possible, est très utile pour déterminer quel degré de dissimulation renferme éventuellement la correspondance<sup>5</sup>. Quoiqu'il en soit, ces témoignages sur l'expérience de la guerre devront être questionnés méthodiquement pour essayer d'approcher au plus près la vérité historique :

Le témoin, tel Fabrice del Dongo à Waterloo, n'embrasse qu'un champ de vision limité, au niveau qui est le sien et dans un domaine particulier, mais c'est aussi ce qui fait son intérêt. Le témoin peut certes se tromper, manquer de précision ou de références chronologiques, mais ni plus ni moins que les autres sources à disposition de l'historien et c'est à ce dernier d'exploiter scientifiquement le témoignage combattant en fonction de ses travers, comme un officier de renseignement cherche à rédiger une note de synthèse<sup>6</sup>.

Au cours des cinq années du conflit, Jean de Bertier suivit un parcours atypique. Le titre de l'ouvrage de Bertrand Goujon sur les noblesses, *Du sang bleu dans les tranchées*, rappelle combien la Grande Guerre fut assimilée à une guerre de tranchées. Jean de Bertier en fit lui aussi l'expérience, mais pendant une durée relativement limitée. Le plus souvent, il combattit ailleurs, et autrement. Son parcours original révèle deux réalités majeures et nouvelles du conflit. Il s'agissait d'une guerre de coalition. La France devait se coordonner avec ses alliés, à savoir le Royaume-Uni principalement, puis, à partir de 1917, également les États-Unis. C'était aussi une guerre longue, vite devenue « globale », en mobilisant l'ensemble des ressources des belligérants, et notamment leurs capacités économiques et industrielles<sup>7</sup>. Ainsi, la part des combattants sur le front ne représentait qu'une part des effectifs, une part majoritaire certes, mais non exclusive. De nombreux officiers et soldats occupaient des postes non exposés au feu, mais tout autant nécessaires. Une bonne coopération entre les Alliés et une bonne organisation industrielle, sociale, logistique étaient

---

5 COCHET, François, *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, Soteca 14/18 éditions, 2005, p. 19-20.

6 COCHET, François, Article « Témoignage combattant », [in] COCHET, François, et PORTE, Rémy, (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 2008, p. 1002-1003.

7 WINTER, Jay, (dir.), *La Première Guerre mondiale. Tome 1 : Combats*, Paris, Fayard, 2013, p. 21.

tout aussi importantes que le succès des armes pour emporter la victoire, dont les chemins furent de ce fait multiples<sup>8</sup>.

Suivre Jean de Bertier permet de bien comprendre ces deux réalités. Il passa l'essentiel de son temps de guerre comme officier de liaison auprès des Britanniques puis des Américains, ce que nous étudierons de manière chronologique dans les deux premières sous-parties : « 1914-1917, la coalition avec les Britanniques » puis « 1917-1919, le temps des Américains ». La troisième sous-partie, intitulée « réalités et limites d'un engagement », complète les deux précédentes en quittant le fil chronologique. Elle revient dans un premier temps sur le côté atypique de Jean de Bertier au regard de l'image traditionnelle du poilu, porte ensuite la réflexion sur les impacts de la guerre sur le patrimoine familial, et adopte pour finir Marie-Louise comme nouveau personnage central des événements.

Tout au long de cette deuxième partie, nous tenterons aussi de déterminer quelle place Jean de Bertier put occuper dans les différents processus de décision mis en œuvre. Jean de Bertier débuta la guerre comme capitaine, officier encore subalterne. Il fut certes promu au grade de chef d'escadrons en mars 1915, ce qui fit de lui un officier supérieur, mais il occupait toujours ce grade quand la guerre s'acheva. Il ne fut donc pas un chef militaire, encore moins un grand chef. Cependant, se limiter au simple grade ne suffit pas à déterminer l'influence réelle d'un acteur, d'autant plus que Jean de Bertier fut affecté à des postes particuliers, spécialisés, nouveaux, lui donnant l'occasion d'approcher et de côtoyer les décideurs. Il faudra donc garder à l'esprit ces interrogations : fut-il un simple exécutant ou put-il, d'une façon ou d'une autre, influencer sur les décisions prises ? Cette relative proximité du processus de décision fut-elle à l'origine de son engagement en politique dès 1919, afin de devenir lui-même décideur ? Nous y répondrons en conclusion.

---

8 COCHET, François, et PORTE, Rémy, *Histoire de l'armée française 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2017, p. 78, et GREENHALGH, *op. cit.*, p. 1.

# 1. La coalition avec les Britanniques (1914-1917)

## 1.1. De l'ambassade de Washington à la boue des Flandres (1914)

### 1.1.1. Comment Jean de Bertier est entré dans la guerre (août-septembre 1914)

La question de l'entrée en guerre des Français fut étudiée par Jean-Jacques Becker dans sa thèse publiée en 1977 et intitulée *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*. Nous reprenons donc ce titre pour analyser le cas individuel de Jean de Bertier. Rappelons qu'il était, depuis décembre 1913, attaché militaire à l'ambassade française de Washington. Le 28 juin 1914, l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo provoqua une crise diplomatique en Europe. La majorité de la population française n'y prêta pas attention<sup>9</sup>. En revanche, le courrier suivant, envoyé par Jean de Bertier à son épouse, montre que lui-même se tenait au courant des événements et envisageait déjà l'éventualité d'un conflit :

Dans ce dernier cas [déclenchement du conflit], naturellement, je plaque mon poste que n'importe quel cul-de-jatte peut occuper, et je m'en vais voir en face les Prussiens, en m'embarquant sur n'importe quel bateau : nous avons eux et moi trop de comptes à régler pour que je reste ici les bras croisés<sup>10</sup>.

Jean de Bertier se distinguait donc de la majorité de la population, et même de la majorité des membres de la noblesse, pour lesquels Bertrand Goujon parle d'« indifférence insouciant » face à la crise de juillet 1914<sup>11</sup>. Les événements se précipitèrent à partir de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie le 28 juillet 1914. La France décréta la mobilisation générale le 1<sup>er</sup> août et l'Allemagne lui déclara la guerre le 3 août. Ce dénouement provoqua, selon les mots de Jean-Jacques Becker, une stupeur, une consternation puis une rapide résolution chez les Français<sup>12</sup>. En tant que militaire professionnel, formé et préparé pour faire face à l'éventualité d'un conflit, Jean de Bertier eut sans doute une attitude

---

9 BECKER, Jean-Jacques, *L'Europe dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 1996, p. 46.

10 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 juillet 1914.

11 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 30-32.

12 BECKER, *L'Europe dans la Grande Guerre*, p. 46.

différente. Nous ne disposons cependant d'aucun document relatant sa réaction immédiate à l'annonce du déclenchement des hostilités. Dans sa lettre du 5 août, on perçoit une résolution à participer activement aux combats et à mettre en application la détermination annoncée dans le courrier précédemment cité :

Mon cher petit chéri

Inutile de te dire les émotions et les occupations de ces derniers jours... Bref, je devais partir aujourd'hui par le bateau à bord duquel je t'écris, et ce matin, je reçois l'ordre d'attendre le prochain départ parce qu'il y a beaucoup à faire. Je voudrais naturellement, mais ne puis te dire quel bateau je prendrai, ni où ni quand je débarquerai en France<sup>13</sup>.

Les archives ne mentionnent pas quel jour Jean de Bertier quitta finalement les États-Unis, ni quand il arriva effectivement en France. Ce fut, au plus tard, le 15 août, date à laquelle il envoya une carte postale à son épouse depuis le Vaucluse. Cet empressement à rejoindre la France pouvait aisément se justifier à ses yeux : les États-Unis étaient neutres, et il serait remplacé, si nécessaire (« mon poste, que n'importe quel cul-de-jatte peut occuper »). Tout à son émotion, Jean de Bertier partit trop vite aux yeux du ministère, qui envisageait plus rationnellement l'intérêt de sa présence à Washington :

En vue de l'utilité actuelle de votre présence aux États-Unis pour divers motifs et notamment pour faciliter les achats de chevaux et de matériel dont nous pouvons avoir besoin, je vous invite à demeurer à votre poste jusqu'à nouvel ordre<sup>14</sup>.

Cette lettre, rédigée le 11 août, ne put lui parvenir à temps. Jean de Bertier, rentré trop vite, semble toutefois ne pas avoir été sanctionné pour ce zèle patriotique. Comment expliquer une volonté aussi rapide, voire précipitée de rejoindre le front ? Elle existait en ce tout début de mois d'août 1914, mais restait très peu courante dans la population<sup>15</sup>. Jean de Bertier se comportait différemment car certains caractères le distinguaient de ses compatriotes. Une première différence était son statut d'officier de carrière, un corps bien plus imprégné par le patriotisme que le reste de la population, y compris les civils appelés sous les drapeaux<sup>16</sup>. En outre, en tant qu'officier, il s'était préparé à la guerre. Celle-ci arrivée, il ne lui fallait pas la rater. Ceci nous amène à une troisième différence. Jean de Bertier pouvait-il être

---

13 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 5 août 1914.

14 ALG, Lettre du ministre de la Guerre à Jean de Bertier, 11 août 1914.

15 ROUSSEAU, Frédéric, *14-18, Penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 329 et BECKER, *L'Europe dans la Grande Guerre*, p. 46.

16 BECKER, Jean-Jacques, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 42.

considéré comme un Alsacien-Lorrain en 1914 ? Il faisait, en tout cas, partie du groupe des fils et des petit-fils des optants de 1872. Ils étaient plusieurs milliers à appartenir à l'armée française, dans le corps des officiers de carrière. Jean-Noël Grandhomme écrit que « pour les généraux des départements annexés -Mangin, Hirschauer, Maud'huy, Stirn, Armau de Pouydraguin, et d'autres encore- la Grande Guerre est une "guerre sainte" »<sup>17</sup>. L'entrée en guerre revêtait forcément un caractère tout particulier pour Jean de Bertier. Si, pour la majeure partie des Français, la rhétorique des provinces perdues s'était évanouie avec le temps, lui-même veillait à entretenir ce thème vivace parmi ses hommes (voir première partie, 3.3.). Il y songeait sans doute dans sa lettre du 26 juillet 1914, quand il évoquait ses « comptes à régler » avec les « Prussiens ». Il avait donc une motivation toute personnelle à participer à l'affrontement, et, ainsi, à contribuer au succès des armes françaises. Mentionnons enfin une dernière particularité de Jean de Bertier, à savoir son appartenance à la noblesse. Bertrand Goujon indique que les valeurs traditionnellement inculquées d'honneur, de courage, d'esprit de sacrifice poussèrent les nobles à s'engager et à montrer l'exemple à leurs contemporains. Il parle d'une « conception aristocratique de l'honneur qui impose à ces hommes de prendre au plus tôt les armes pour la France » et cite plusieurs cas de retour en France de nobles établis à l'étranger en 1914<sup>18</sup>. Son départ rapide des États-Unis correspond bien à l'ambiance dépeinte par Bertrand Goujon. Jean de Bertier se distinguait donc de la majorité des Français. Son appartenance à la noblesse et, surtout, son *background* alsacien-lorrain l'avaient fait surréagir.

Par deux autres aspects, Jean de Bertier partagea le point de vue de la majorité des Français. Le premier était la croyance en une guerre courte. Un premier indice est contenu dans une lettre du 17 septembre 1914 : « je suis installé ici avec la Ferronays, qui est affecté à la même formation que moi, ce qui fait que nous resterons ensemble tout le temps de la guerre »<sup>19</sup>. Il ne se doutait pas que la guerre allait s'installer dans la durée, et qu'il changerait de poste à de multiples reprises. Le second indice peut être décelé dans une lettre du 28 juillet 1915, dans laquelle il est question du paiement du loyer de la maison de Washington<sup>20</sup> : c'est donc que Jean de Bertier n'avait toujours pas résilié le contrat de location, et, pourtant, jamais il ne retournerait à Washington... Cette idée de guerre courte, largement répandue, ne résultait d'aucune réflexion militaire ou politique : « on dit que la guerre sera courte parce qu'on

---

17 GRANDHOMME, Jean-Noël, « Les Alsaciens-Lorrains dans la Première Guerre mondiale », [in] GRANDHOMME, Jean-Noël, (dir.), *Boches ou tricolores : les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, la Nuée bleue, 2008, p. 23.

18 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 38.

19 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 17 septembre 1914, depuis Marseille.

20 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 28 juillet 1915, depuis les Dardanelles.

souhaite qu'elle le soit. Ce n'est pas du domaine du rationnel »<sup>21</sup>. Encore Jean de Bertier n'écrivit-il jamais directement que la guerre serait courte. Il le pensait, ou, du moins, ne s'inscrivit pas contre cette idée dominante. Le second point commun entre Jean de Bertier et la majorité de la population concernait la justification du conflit. L'Allemagne était perçue comme l'agresseur, la guerre était donc défensive. Jean de Bertier y fait indirectement allusion, en écrivant à son épouse, début octobre 1914 : « donne-moi des nouvelles du Loupiot [leur fils Arnaud] pour la tranquillité duquel on reçoit tant de pruneaux »<sup>22</sup>. Ce sentiment de livrer une guerre juste, allié à un patriotisme suffisamment ancré dans une très large partie de la population, fit que la mobilisation se passa sans encombre.

Remarquons toutefois que les archives ne nous livrent qu'un seul indice, très ténu, sur cette question de la justification de la guerre. Aucun pathos, aucun grand discours patriotique ne se trouve dans les correspondances conservées. De tels propos étaient sans doute superflus entre les époux, partageant les mêmes idées sur ce point (souvenons-nous de la phrase : « inutile de te dire les émotions et les occupations de ces derniers jours »). Entrer en guerre et aller combattre, c'était l'accomplissement de son devoir d'officier. En outre, la guerre contre l'Allemagne était une éventualité à laquelle l'histoire familiale et sa carrière l'avaient préparé. Son déclenchement le surprit sans doute moins que ses contemporains, et il n'était nul besoin de chercher une justification : il avait « des comptes à régler avec les Prussiens ».

Malgré sa promptitude à rentrer en France, Jean de Bertier ne se retrouva pas immédiatement sur le front. Ce capitaine, soudain revenu de Washington, fut d'abord mis à disposition du général commandant la 9<sup>e</sup> région militaire, à Tours. Il fut ensuite rapidement envoyé à Marseille, dans l'attente de troupes anglo-hindoues censées débarquer dans la cité phocéenne<sup>23</sup>. Dès septembre 1914, Jean de Bertier fut donc employé à la liaison avec l'allié britannique. Il rejoignit finalement le front tout à la fin du mois de septembre 1914, dans les Flandres. Bien malgré lui, il ne participa pas aux premières semaines de combat, que François Cochet qualifie d'« été le plus meurtrier » tant les pertes furent élevées<sup>24</sup>. L'éloignement de Washington et les complications du retour lui sauvèrent peut-être la vie (voir 3.1.).

---

21 BECKER, *1914*, p. 496. Les espoirs associent guerre courte et victoire, ce qui favorise la confiance (p. 492-493).

22 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 1<sup>er</sup> octobre 1915, depuis le front des Flandres.

23 ALG, Ordres de mobilisation individuels des 2, 13 et 21 septembre 1914.

24 COCHET, *La Grande Guerre*, chapitre 2 : « l'été le plus meurtrier », qui concerne aussi l'automne 1914.

Profitions des correspondances à notre disposition pour dire également un mot sur l'ambiance dans la famille et dans l'entourage de Jean de Bertier au moment de l'entrée en guerre. On retrouve systématiquement cette résolution et la volonté de participer activement à la défense du pays, en étant présent au front. Jacques de Guiroye, commandant une compagnie du 143<sup>e</sup> territorial à Bordeaux, se plaignit d'être éloigné du feu : « je m'ennuie à crever »<sup>25</sup>. Jean de Laborde, dont nous avons déjà parlé dans la partie précédente, pilotait des hydravions à Saint-Raphaël lorsque la guerre éclata. Il se désolait de son inactivité et de son inutilité, en confiant à Marie-Louise :

Je vous assure, avec la vie que je mène ici où il n'y a même pas encore un blessé, qu'il me faut faire un effort pour m'imaginer que c'est mon pays qui est en guerre et pas la Chine ou le Vénézuéla. [...] Je m'ennuie comme je ne me suis pas ennuyé depuis l'école navale<sup>26</sup>.

Il demanda à Marie-Louise et à Jean d'intervenir en sa faveur, pour lui obtenir un poste plus actif. À partir de 1915, la prise de conscience des réalités de la guerre (longueur, puissance du feu laminant les combattants) changea la donne. De tels postes, à Bordeaux ou Saint-Raphaël, devinrent beaucoup plus prisés, et très peu de Français se rendraient avec empressement sur le front<sup>27</sup>.

### **1.1.2. Officier de liaison à la mission militaire française près l'armée britannique (octobre 1914 – mars 1915)**

Jean de Bertier arriva sur le front des Flandres le 28 septembre 1914. La guerre de mouvement, qui avait vu les troupes allemandes envahir la Belgique et une partie de la France, tirait sur sa fin. Après la victoire française sur la Marne (6-11 septembre 1914), les armées ennemies s'étaient engagées dans la « course à la mer », c'est-à-dire qu'elles tentaient de se déborder par le nord, si bien qu'elles arrivèrent dans les Flandres où les débris de l'armée belge s'agglomérèrent au dispositif allié (voir *infra*).

L'invasion de la Belgique avait provoqué l'entrée en guerre du Royaume-Uni aux côtés de la France. Un corps expéditionnaire (*British expeditionary force*, BEF) fut envoyé sur le continent. Après de premiers affrontements autour de Mons, en Belgique, il fit retraite. Le

---

25 ALG, Lettre de Jacques de Guiroye à Marie-Louise, vendredi 14 [août 1914], depuis Bordeaux.

26 ALG, Lettre de Jean de Laborde à Marie-Louise, [sans date, août-septembre 1914], depuis Saint-Raphaël.

27 COCHET, *Survivre au front*, p. 197-199.



BEF ne participa pas à la bataille de la Marne : « *it was a manœuvre, not a battle, so far as the British were concerned* »<sup>28</sup>. François Cochet précise cependant que le rôle des Anglais fut important. Ce fut parce qu'ils gardaient la gauche de son dispositif que Joffre put lancer sa contre-offensive victorieuse sur la Marne<sup>29</sup>. Le manque d'expérience dans la coopération entre Français et Britanniques pouvait s'avérer très dangereux. Il fallait y remédier pour, sinon assurer la victoire, du moins éviter la défaite<sup>30</sup>. Ce fut le rôle de la mission militaire française auprès de l'armée britannique. Elle devait assurer la liaison (c'est-à-dire la communication) entre, d'une part, le commandement français, à savoir le général Joffre et le Grand Quartier général (GQG) et, d'autre part, le commandement britannique, à savoir le maréchal French et son état-major, commandant le BEF. Cette mission militaire française avait été constituée dès le lendemain de l'entrée en guerre du Royaume-Uni, soit le 5 août 1914. Elle était dirigée par le colonel Huguet, ancien attaché militaire à Londres. Ce dernier connaissait Jean de Bertier et suggéra peut-être son nom<sup>31</sup>. Les archives consultées ne permettent pas de le savoir. En tout cas, Jean de Bertier vint grossir les rangs de la mission. Ses compétences pouvaient y être employées avec profit. Déjà, il maîtrisait l'anglais, chose rare chez les officiers français de l'époque, la langue obligatoire à Saint-Cyr étant l'allemand. Surtout, il avait une expérience de la liaison. Celle-ci s'effectuait traditionnellement à deux niveaux. Le premier était politico-diplomatique, et relevait des attachés militaires. Le second était justement représenté par ces fameuses missions auprès de l'armée alliée<sup>32</sup>. Les attachés militaires du temps de paix avaient l'expérience nécessaire pour diriger et participer aux missions militaires du temps de guerre. Le colonel Huguet devint ainsi « naturellement » chef de la mission française et Jean de Bertier trouva sa place parmi ses adjoints<sup>33</sup>. Quant à l'autre qualité indispensable pour éviter les conflits entre les commandements français et britannique, à savoir le tact, Jean de Bertier la possédait par son éducation nobiliaire et son intégration dans les milieux du monde<sup>34</sup>.

Essayons de préciser le rôle de Jean de Bertier, et l'endroit précis de son affectation. Le colonel Huguet se devait d'être au contact du maréchal French, commandant le BEF, et

---

28 TAYLOR, A. J. P., *English history. 1914-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2001 [1965], p. 10 : « ce fut, du point de vue des Britanniques, non pas une bataille, mais une simple manoeuvre » (traduction de l'auteur).

29 COCHET, François, Courriel à l'auteur, 27 février 2021.

30 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 1 et 17.

31 ALG, Carte postale de Jean de Bertier à son épouse du 28 septembre 1914.

32 GREENHALGH, *op. Cit.*, p. 39 et 76-77. Le français fut ainsi la langue de travail lors des conférences franco-britanniques.

33 PORTE, Rémy, Article « Huguet », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 554.

34 GREENHALGH, *op. Cit.*, p. 75-76.

suivait ses déplacements. C'est ainsi qu'il fut basé à Saint-Omer (Pas-de-Calais) à partir de la mi-octobre 1914. Les autres membres de la mission française se répartissaient entre Saint-Omer et d'autres sous-états-majors, auprès des différents commandants britanniques sur le terrain. Jean de Bertier se retrouva ainsi affecté à Fère, puis à Rousbrugge, ainsi qu'à Saint-Omer. Il n'était donc pas assigné à un lieu précis mais se déplaçait d'un état-major à l'autre<sup>35</sup>.

Les archives du Service historique de la Défense concernant la mission militaire française près l'armée britannique ne font pas apparaître le nom de Jean de Bertier avant le 29 septembre 1914. À partir de cette date, différents types de documents de sa main apparaissent. Ceux qui ont été conservés ont trait à la communication entre les différents états-majors, que ce soient des télégrammes ou des messages téléphonés. D'autres, plus détaillés, sont des rapports de situation de tel ou tel corps combattant, mais aussi parfois des comptes-rendus de reconnaissance aérienne. Sans surprise, les renseignements collectés et archivés concernent le BEF. Il s'agit plus rarement d'informations sur les troupes allemandes. Par exemple, on trouve, pour la journée du 28 novembre, un *Ordre de bataille des forces allemandes opposées aux troupes anglaises le 28 novembre 1914*, et en trois versions : un manuscrit en anglais, un manuscrit de Jean de Bertier et une version dactylographiée en français<sup>36</sup>. Jean de Bertier devait donc aussi traduire certains documents et rapports, et ainsi permettre aux commandements français et britannique d'échanger leurs informations pour mieux coordonner leurs actions. L'impression qui peut ressortir de la consultation de ces archives est que Jean de Bertier faisait un travail de rassemblement de documentation. La comparaison des pièces conservées a permis de découvrir qu'il rédigeait le *Journal des marches et opérations* (JMO) de la mission française. Les JMO ne sont pas signés, mais les brouillons conservés, sont mot pour mot identiques, et nous avons pu reconnaître l'écriture de Jean de Bertier. Ces JMO sont « une ressource de premier ordre pour l'historien militaire » et nous permettraient d'écrire l'historique de la mission militaire française à ce moment<sup>37</sup>. Cela nous éloignerait de notre sujet, centré sur Jean de Bertier lui-même. L'important est pour l'instant de remarquer son rôle de rouage important de la mission française.

---

35 SHD, GR 17N 322, Journée du 12 octobre, Message du colonel Huguet à différents états-majors, 12 octobre, 19:30 et GR 17N 324, Journées du 2 au 6 novembre, Messages téléphonés de Jean de Bertier depuis Rousbrugge. On trouve d'autres éléments en GR 17N 321, 323 et 325-326. Un relevé exhaustif serait ici fastidieux. Rousbrugge se situe en Belgique, à une dizaine de kilomètres de la mer du Nord, et Fère (sans doute Fère-en-Tardenois) dans l'Aisne. Rousbrugge correspondait donc au nord, Fère au sud et Saint-Omer au centre du déploiement de la mission militaire française.

36 SHD, GR 17N 325, Journée du 28 novembre, Ordre de bataille des forces allemandes opposées aux troupes anglaises le 28 novembre 1914, en trois versions. Ici aussi, les informations sont dans les cartons GR 17N 321 à 326.

37 PORTE, Article « Journal », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 592.

Deux autres observations intéressantes sont à ajouter. Jean de Bertier fut aussi amené à procéder à l'interrogatoire d'un prisonnier allemand<sup>38</sup>. Cette pratique pose un premier jalon de son futur statut d'officier de renseignement (voir 1.2.2.). Jean de Bertier était déjà intimement lié au milieu du renseignement : il avait été attaché militaire, sorte d'« espion légal », et ses rapports transcrits dans le JMO étaient autant d'observations du front, une autre forme du renseignement<sup>39</sup>. La consultation des archives nous montre qu'il savait aussi, à l'occasion, disparaître. On relève un jour sans activité de sa part en novembre, deux en décembre, mais surtout treize en octobre, et notamment du 4 au 6 puis du 9 au 11 octobre. Les déplacements entre les états-majors n'expliquent pas tout et nous reviendrons sur ce point (voir 3.1.2.).

Nous avons déjà dit qu'un officier de liaison se devait d'user de tact pour ne froisser ni l'un ni l'autre camp. La réalité correspondait-elle à ces attendus ? À la lecture des pièces conservées au SHD, Jean de Bertier conservait une très grande neutralité, et, à l'occasion, usait de diplomatie pour rassurer le commandement français suite à un recul des troupes britanniques : « il est exact que le petit bois a été abandonné, mais l'état-major du 2<sup>e</sup> corps assure que ce mouvement en arrière a été fait volontairement, en raison de l'eau qui gagne les tranchées »<sup>40</sup>. Jean de Bertier ne prenait pas position. Il ne faisait que rapporter aux uns les paroles des autres, sans les faire siennes : « l'état-major du 2<sup>e</sup> corps assure que ». Pour tenter d'en savoir plus sur son avis personnel, il faut donc lire les courriers adressés à son épouse. Dans l'un d'eux, il critiqua sévèrement non pas les Britanniques, mais les Belges<sup>41</sup>. L'armée belge de 1914, « l'une des plus désuètes d'Europe » selon John Keegan, n'avait aucune chance de résister à l'invasion allemande<sup>42</sup>. Toutefois, les quelques retards qu'elle infligea à l'avance allemande furent montés en épingle par la propagande alliée, qui célébra l'héroïque résistance de la Belgique. Jean de Bertier, encore éloigné du front en août-septembre 1914, fut nécessairement abreuvé de cette propagande faisant miroiter une armée belge relativement puissante. La réalité était tout autre. Début octobre, les derniers combattants belges s'étaient

---

38 SHD, GR 17N 323, Journée du 26 octobre, *Interrogatoire d'un prisonnier allemand, Saint-Omer, le 24 octobre 1914*, signé « l'officier d'état-major. Bertier ».

39 LAHAIE, Olivier, « Pratiques du renseignement humain en France pendant la Grande Guerre : Permanences et évolutions », [in] FORCADE, Olivier, et VAÏSSE, Maurice, (dir.), *Espionnage et renseignement pendant la Première Guerre mondiale*, Actes du colloque international organisé par l'académie du renseignement le 26 novembre 2014, Paris, La Documentation française, 2017, p. 123.

40 SHD, GR 17N 326, Journée du 17 décembre, *Situation le 17 décembre au soir* (et JMO du 17 décembre).

41 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 27 octobre 1914.

42 KEEGAN, John, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003 [1998], p. 106.

repliés sur la rive gauche de l'Escaut et n'étaient plus en état de combattre, comme l'explique Sophie de Schaepdrijver :

La ligne belge, mal coordonnée, se voyait de plus en plus enfoncée en son milieu. Les troupes étaient à bout, trop fatiguées même pour manger. Les munitions lourdes s'épuisaient à une allure effrayante. Au soir du 25 octobre, l'armée belge était repoussée derrière la ligne de chemin de fer Nieuport-Dixmude. Le lendemain, le moral s'effondra. Les soldats n'en pouvaient plus et abandonnèrent leurs positions. C'est en vain qu'Albert [le roi des Belges et commandant en chef de l'armée] demanda des renforts britanniques<sup>43</sup>.

Ce fut précisément cet effondrement du front belge que Jean de Bertier relata dans sa lettre du 27 octobre. Son jugement résultait de sa déception. Par méconnaissance de la situation d'août-septembre 1914, il avait, sans doute, surestimé les capacités de l'armée belge, et sous-estimé ses pertes : des 117 500 hommes mobilisés début août 1914, seuls 52 000 combattaient encore début novembre, dans un grand dénuement. Malgré les difficultés d'équipement, d'encadrement et l'occupation de plus de 90 % du territoire national par les Allemands, l'armée belge allait tenir le secteur de l'Yser, les 30 kilomètres les plus au nord du front de l'ouest, jusqu'en 1918<sup>44</sup>.

Jean de Bertier ménageait davantage les Britanniques. Pourtant, malgré la mise en place de la mission militaire franco-britannique auprès du maréchal French, et malgré l'existence d'une mission britannique similaire auprès du général Joffre, les deux alliés coopéraient mal. French défendait son indépendance d'action quand Joffre prétendait le commander, si bien que « *suspicion and distrust ruled* »<sup>45</sup>. Les Français reprochaient aux Britanniques leur manque d'engagement. De leur côté, ces derniers manquaient de confiance dans le commandement français. La mission militaire française aurait pu contribuer au dépassement de ces différends. Il n'en fut rien. Elle devait servir avant tout à favoriser le point de vue français, plutôt qu'à relayer des informations sur l'allié britannique<sup>46</sup>. Jean de Bertier, au vu des archives consultées, ne contribua qu'au second objectif, et cela nuance son rôle au sein d'une mission dont il n'était, rappelons-le, pas le chef. L'expérience de la bataille aurait pu rapprocher Français et Anglais. La coordination entre Français, Britanniques et Belges lors

---

43 SCHAEPRDIJVER (de), Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 2004 [1997], p. 100.

44 *Ibidem*, p. 171-173.

45 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 21-22 et 41 : « la suspicion et le manque de confiance régnaient » (traduction de l'auteur).

46 *Ibidem*, p. 82 : « *the task of inculcating an acceptance of French high command came before the task of keeping the French informed* ».

des affrontements d'octobre-novembre 1914 fut assurée avec succès par Foch, alors adjoint de Joffre : « *the interposing of a "suitable" French general between the two commanders-in-chief provided the elements of a model of command* »<sup>47</sup>. La mission française n'avait pas été la cheville ouvrière de la coopération. Ses effectifs furent réduits. Son chef Huguet, considéré par Joffre comme trop pro-britannique, fut remplacé par le colonel des Vallières fin 1915. Ce dernier, anglophobe et non intéressé par la liaison, ne pouvait pas redorer le lustre d'une mission que Jean de Bertier avait quittée dès mars 1915 pour participer à l'expédition des Dardanelles (voir 2.2.)<sup>48</sup>.

### 1.1.3. Témoin de la violence des combats

Jean de Bertier arriva sur le front fin septembre 1914. Dès les jours suivants, la dernière manche de la course à la mer se joua. La bataille connut son maximum d'intensité de la mi-octobre à la mi-novembre. Elle prit le nom de bataille des Flandres, ou encore mêlée des Flandres, elle-même décomposée en deux affrontements voisins : la bataille de l'Yser (secteur le plus au nord, bordant la mer du Nord), et la première bataille d'Ypres (secteur adjacent, immédiatement au sud du précédent)<sup>49</sup>. Sur à peine une cinquantaine de kilomètres (soit un vingtième de la longueur totale du front depuis la Suisse) se concentraient un tiers des troupes alliées, dont l'ensemble des forces belges et britanniques<sup>50</sup>.

Leur faisaient face des effectifs tout aussi considérables, dont 8 des 11 divisions de cavalerie allemandes. La bataille des Flandres fut la dernière occasion d'un emploi massif de cette arme. John Keegan parle, pour la première semaine d'octobre, du « plus grand corps de cavaliers jamais rassemblés sur le front ouest pendant toute la durée de la guerre »<sup>51</sup>. Cela se retrouve dans les écrits de Jean de Bertier. Toutefois, s'il évoque un possible affrontement des cavaleries, jamais il ne fait état de combats massifs, entre divisions de cavalerie tout entières. La cavalerie fut très vite empêchée d'agir, face au feu de l'infanterie, et son emploi se

---

47 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 24-25, et MARTEL, André, Article « Foch », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 432. « Placer entre les deux commandants en chef un général français adapté, en tant qu'intermédiaire, donnait des clés pour un futur modèle de commandement » (traduction de l'auteur).

48 GREENHALGH, *op. Cit.*, p. 21-22 et 41. Rémy PORTE présente un avis différent sur le colonel des Vallières. Nous reviendrons sur ce point en 1.3.3.

49 PORTE, Articles « Flandres », « Ypres » et « Yser », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, pp. 428-429 et 1081-1083.

50 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 84.

51 KEEGAN, *op. cit.*, p. 161-162.

restreignit de plus en plus<sup>52</sup>. Un autre indice nous est donné dans un message téléphoné de Jean de Bertier, en date du 3 novembre : il y indique des mouvements de cavalerie en cours d'exécution en vue d'une attaque sur Messines, mais les rapports des jours suivants ne font pas mention de cette attaque, planifiée et pensée, mais finalement non exécutée<sup>53</sup>. En réalité, déborder l'ennemi n'était plus possible, et les rapports quotidiens de Jean de Bertier le révèlent. Les attaquants progressaient certes, mais les défenseurs finissaient par reprendre le terrain perdu :

Cap. de Bertier de Sauvigny (téléph. de Rousbrugge)

À colonel Huguet

Le 1<sup>er</sup> Corps a été violemment attaqué dans les bois au sud de VELDHOEK. La droite de ce Corps et la gauche du détachement MOUSSY ont perdu un peu de terrain ; mais à 19 heures, le détachement en question faisait connaître qu'il avait repris presque toutes ses positions antérieures.

Vers WYTSCHAETE, alternative d'avance et de recul ; situation la même dans son ensemble.

À l'ouest de l'ENFER et de MESSINES, le Corps de Cavalerie Conneau a repris presque tous les emplacements qu'il avait perdus ce matin à la suite d'une attaque de nuit<sup>54</sup>.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici de faire un historique des régiments, ni un récit des combats. Ce message téléphoné permet de bien saisir l'ambiance d'un front en train de se figer, et de remarquer que, par ses fonctions, Jean de Bertier en était sinon un témoin direct, du moins un narrateur. La lecture de ses rapports révèle la dimension industrielle prise par le conflit. Deux armes sont fréquemment mentionnées : l'aviation et l'artillerie. Elles étaient d'ailleurs étroitement liées, la première assurant les reconnaissances servant à la seconde. Jean de Bertier, comme beaucoup, fut surpris par la puissance de feu de l'artillerie : « ce qu'on a pu remuer de terre est formidable !! »<sup>55</sup>. Pour se protéger, les combattants devaient s'enterrer, et creuser des trous rapidement organisés en tranchées<sup>56</sup>. Cette nouvelle réalité du conflit fut décrite de manière très parlante par Jean de Bertier :

---

52 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 7 octobre 1914 et PORTE, Article « Cavalerie », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 214.

53 SHD, GR 17N 324, Journée du 3 novembre, Message téléphoné de Rousbrugge à 17:20, et Journées suivantes, JMO.

54 SHD, GR 17N 324, Journée du 6 novembre, Message téléphoné de Rousbrugge à 19:45.

55 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 7 octobre 1914.

56 KEEGAN, *op. cit.*, p. 167 et COCHET, Article « Tranchée », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 1018.

C'est affreux cette guerre où l'on ne peut ni manœuvrer, ni avancer ! Tout le front est creusé de tranchées profondes, souvent recouvertes de plafonds en rondins, branchages et terre. On circule dans ces boyaux tortueux comme dans des terriers, et personne ne peut se montrer au-dessus sans déclencher des coups de fusil ou de mitrailleuse tirés par des gens invisibles. La seule distraction est de montrer de temps à autre un mannequin appelé Kaiser Wilhelm, lequel est immédiatement criblé de balles. De temps en temps, les Allemands envoient de leurs gros projectiles explosibles bien au-delà de nos lignes sur les villages qu'ils croient occupés. Ceux-ci sont entièrement détruits, mais les troupes souffrent peu de ces projectiles qui ont un effet plutôt terrifiant que mortel<sup>57</sup>.

Les ravages de la guerre sur les populations n'étaient, quant à eux, pas une nouveauté de 1914. Sur cette question, le courrier privé est une source précieuse, car les rapports et messages militaires produits par Jean de Bertier n'en font pas état. Comme indiqué dans la lettre précédente, les bombardements ne se limitaient pas aux seules tranchées. La portée des canons entraînait la destruction de villages et de villes, ce dont Jean de Bertier fut directement témoin : « dans la ville, au moins une maison sur trois est démolie. Je n'ai pas pu pousser jusqu'à la cathédrale, mais je crois qu'elle a beaucoup souffert »<sup>58</sup>. Dans le même courrier, il effectua une sorte d'inventaire des dégâts occasionnés aux biens de certaines de leurs connaissances, à charge pour Marie-Louise de communiquer ces informations aux familles concernées.

Au-delà des destructions matérielles se posait la question des crimes dont les civils pouvaient être victimes. L'été 1914 avait été marqué par l'affaire des atrocités allemandes à l'encontre de la population belge. Des exactions eurent lieu. Sophie de Schaepdrijver expose les faits et montre aussi comment les massacres furent amplifiés et utilisés par la propagande alliée<sup>59</sup>. François Cochet s'interroge : « les Allemands ont-ils le monopole des exactions sur le front de l'ouest ? Certains auteurs en doutent »<sup>60</sup>. Une réponse nous est fournie par Jean de Bertier :

Hier encore ces sales Boches ont obligé des prisonniers belges et français à marcher devant une de leurs colonnes, et les ont massacrés à coups de baïonnettes lorsque cette colonne a vu son essai avorté. Aussi a-t-on fusillé 60 Boches sur les 400 de cette colonne qui ont été pris. C'est horrible comme tu vois et c'est une guerre au couteau : les contingents mal instruits qui sont ici devant nous sont

---

57 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 10 octobre 1914.

58 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 5 octobre 1914. La ville en question n'a pas pu être identifiée, même si l'on pense immédiatement à Reims.

59 SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 80-91. Environ 5 500 civils belges furent tués par les Allemands en août-septembre 1914.

60 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 114.

composés en grande partie de volontaires tout particulièrement braves qui se font tuer par milliers. [...] Il y a des pertes énormes<sup>61</sup>.

Cet extrait montre que des soldats aussi pouvaient être victimes de crimes de guerre. Ces derniers étaient relativement courants et concernaient les deux camps<sup>62</sup>. Par ailleurs, Jean de Bertier mentionne des « pertes énormes » alors qu'il se voulait rassurant lors de son arrivée sur le front, à la fin septembre<sup>63</sup>. La violence des combats, et, dans une moindre mesure, l'ampleur des pertes, se retrouvent à plusieurs reprises dans ses rapports et les JMO<sup>64</sup>. Il s'agit là de l'une des plus cruelles réalités des premiers mois du conflit, qui furent les plus sanglants de toute la guerre. En 1914, le nombre de soldats tués par mois fut en moyenne trois à quatre fois supérieur aux chiffres des années suivantes<sup>65</sup>. Nous avons déjà parlé des pertes de l'armée belge. Le BEF, pourtant composé de soldats de métier entraînés (et pour cette raison appelé *old army*) ne fut pas non plus épargné. Ses pertes (c'est-à-dire les morts, les blessés et les disparus) s'élevèrent à plus de 50 000 hommes, sur un effectif de 100 à 120 000 hommes début août. Certes, des volontaires furent recrutés en masse dès la déclaration de guerre, dans le but de former une nouvelle armée (*new army*). Certains, envoyés au feu dès 1914, furent rapidement mis hors de combat, et Jean de Bertier en témoigne dans l'extrait précédent<sup>66</sup>. La campagne de 1914 et la première bataille d'Ypres furent le tombeau du BEF :

*The first battle of Ypres marked the end of the old British army [...]. More than half of those who crossed to France in August were now casualties ; one in ten had been killed (three quarters of them at Ypres). The high command and the staff officers survived. The old army was gone past recall<sup>67</sup>.*

Ainsi, il faut distinguer les soldats des tranchées d'une part, du haut commandement et des états-majors de l'autre. Jean de Bertier comptait parmi la seconde catégorie, et cela contribua à lui sauver la vie. Certains états-majors étaient en effet relativement en arrière du front. Rappelons que le maréchal French s'était établi à Saint-Omer, soit à environ 50

61 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 28 octobre 1914.

62 COCHET, Article « Crimes de guerre », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 289. « Les crimes de guerre sont nombreux[...], sur tous les fronts, et la plupart d'entre eux n'ont pas laissé d'archives ».

63 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 28 septembre 1914 : « tu peux te tranquilliser complètement ».

64 SHD, GR 17N 322 à 326.

65 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 104.

66 CLARKE, Peter, *Hope and Glory. Britain 1900-1990*, Londres, Allen Lane, 1996, p. 73, CHASSAIGNE, Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009 [2003], p. 131 et PORTE, Article « Ypres », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 1083.

67 TAYLOR, *op. cit.*, p. 12 : « la première bataille d'Ypres marqua la fin de la vieille armée britannique. Plus de la moitié de ceux qui avaient traversé la Manche en août comptaient parmi les pertes : un sur dix avait été tué (dont les trois quarts à Ypres). Seuls le haut commandement et les officiers d'état-major survécurent. L'ancienne armée avait irrémédiablement disparu » (traduction de l'auteur).



kilomètres des premières tranchées allemandes. Jean de Bertier put ainsi rassurer son épouse à de multiples reprises, écrivant même à une occasion : « nous sommes très loin de la ligne de feu »<sup>68</sup>.

À la mi-novembre 1914, la bataille des Flandres s'acheva, sur une coûteuse victoire défensive des Alliés. L'hiver et les inondations volontairement provoquées empêchèrent de nouveaux assauts et l'intensité des tirs diminua. Le front, moins dangereux, n'en était pas pour autant agréable. Les tranchées couraient dans un paysage aquatique très vite envahi par la boue (*mud*). Jean de Bertier put, grâce aux habits chauds envoyés par son épouse, affronter l'hiver sans dommage<sup>69</sup>.

En quelques mois, Jean de Bertier était passé de son poste d'attaché militaire à Washington à celui d'officier de liaison dans les Flandres. Même aux États-Unis, pourtant demeurés neutres, la guerre avait rompu le cours des choses. Esther, une des amies du couple Bertier, témoignait ainsi du changement d'atmosphère dans la bonne société de Washington : « ce n'est pas seulement que tout est triste -que tout est changé- mais tous les amis et les amitiés de l'année passée sont dans des circonstances tragiques »<sup>70</sup>. Bien qu'arrivé assez tardivement sur le lieu des combats, et bien que stationné la plupart du temps dans les états-majors éloignés du feu, Jean de Bertier nous révèle dans ses rapports et ses courriers qu'il prit connaissance et conscience des réalités de la guerre. Son passage dans la liaison lui fournit un poste en lien avec ses compétences et, en cela, assurait une certaine continuité entre son emploi en temps de paix et son emploi en temps de guerre. Il donna sans doute satisfaction, car il fut chargé de la rédaction des JMO de la mission française. Les documents consultés laissent l'impression qu'il sut toujours user du tact nécessaire à ses fonctions. Cependant, la coopération franco-britannique n'était pas optimale, et la guerre s'était figée dans un combat de tranchées destiné à durer. Pour remporter la victoire, Britanniques et Français lancèrent en 1915 une opération conjointe ambitieuse : l'expédition des Dardanelles. Jean de Bertier allait participer à cette deuxième expérience grandeur nature de la coordination militaire de la coalition franco-britannique.

---

68 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 10 octobre 1914. Il disait déjà la même chose le 29 septembre.

69 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 12 octobre 1914 : « je suis parfaitement paré maintenant pour une campagne d'hiver » (voir aussi 3.1.1. et 3.2.1.)

70 ALG, Lettre d'Esther à Jean de Bertier, 29 janvier 1915.

## 1.2. L'expédition des Dardanelles (1915)

### 1.2.1. Chef de la liaison française...

Début novembre 1914, l'Empire ottoman entra dans la guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Le front ouest était alors en cours de stabilisation. La guerre de mouvement s'était muée en une guerre de position ne permettant plus d'espérer une issue rapide. De plus, la nouvelle armée de volontaires levée par les Britanniques n'était pas encore suffisamment formée pour pouvoir lancer une offensive en France avant 1916 ou 1917. Ce fut ainsi que germa l'idée d'une action contre l'Empire ottoman. Il s'agissait de faire coup double : éliminer facilement un adversaire jugé faible et, par la prise de contrôle des détroits, établir une ligne de communication solide avec l'allié russe. Les partisans de cette stratégie, dite « périphérique », furent désignés sous le nom d'*easterners*, tandis que leurs adversaires, qui préféraient concentrer l'ensemble des moyens disponibles en France, devinrent les *westerners*<sup>71</sup>. Le débat divisait les chefs politiques et militaires britanniques. En janvier 1915, les *easterners*, menés par Winston Churchill, le premier Lord de l'amirauté, s'imposèrent. En mars, une première attaque, uniquement navale, échoua. Un second assaut plus puissant fut planifié pour la fin avril. En plus de la marine, des forces terrestres devaient débarquer sur la péninsule de Gallipoli et marcher sur Constantinople. Un corps expéditionnaire fut donc rassemblé. Il comptait 100 000 hommes, dont 18 000 Français<sup>72</sup>. Britanniques et Français combattaient côte à côte. Une fois encore, une liaison serait nécessaire entre les deux commandements. Pour ce faire, Jean de Bertier fut « détaché auprès du général commandant les troupes anglaises aux Dardanelles, pour assurer la liaison entre cet officier général et le général commandant les troupes françaises opérant sur le même théâtre »<sup>73</sup>.

Les raisons pour lesquelles Jean de Bertier fut nommé à ce poste n'ont pas pu être identifiées. Le seul indice décelé se trouve dans une lettre à son épouse : « le poste que je dois avoir est incomparablement plus important et plus intéressant que celui que je fais ici, moins dangereux aussi -ceci pour toi »<sup>74</sup>. Jean de Bertier prenait en effet la tête de la liaison. Il

---

71 BECKER, *L'Europe dans la Grande Guerre*, p. 77 et BOURNE, J. M., *Britain and the Great War 1914-1918*, London, Edward Arnold, 1991 [1989], p. 141-144.

72 BÉDARIDA, *François, Churchill*, Paris, Fayard, 1999, p. 137-143 et SCHIAVON, Max, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale 1915-1918*, Paris, Tallandier, collection « Texto », 2016 [2014], p. 51.

73 ALG, Ordre de service du 24 mars 1915.

74 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, mars 1915].

pouvait y voir une reconnaissance de son efficacité dans les Flandres... ou de son entregent. Il y avait fait la connaissance de Sir Ian Hamilton, nommé au commandement des troupes terrestres de l'expédition<sup>75</sup>. Ce dernier suggéra-t-il le nom de Bertier pour prendre la tête de la liaison ? Il est impossible de trancher. Cette nouvelle affectation correspondit par ailleurs à sa promotion au grade de chef d'escadrons (commandant), en ce même mois de mars 1915. Y avait-il un lien entre les deux ? En nommant un commandant à la tête de la liaison, on pouvait ménager les susceptibilités britanniques. Par la même occasion, Jean de Bertier, de par son grade plus élevé, assurerait mieux sa position dans les conversations avec des gradés britanniques toujours très attachés aux hiérarchies. Une autre hypothèse, plus simple et sans doute donc plus vraisemblable, est qu'il s'agissait d'un avancement normal par rapport à son ancienneté de grade de capitaine.

Jean de Bertier n'était pas seul pour remplir sa tâche. Lui furent adjoints un sous-lieutenant (Pelliot), un interprète stagiaire (Laborde) ainsi que 6 hommes de troupe (4 ordonnances, 1 secrétaire, 1 cuisinier). L'effectif total de la liaison était donc de 9 membres<sup>76</sup>. Le transport des troupes françaises s'effectua au mois d'avril, vers Alexandrie via Bizerte. Un incident se produisit dans le port tunisien. Jean de Bertier le minimisa vis-à-vis de son épouse, parlant de « mésaventure militaire » sans conséquence. Il écopa en réalité de 15 jours d'arrêt. Il lui fut reproché d'avoir quitté le bord sans autorisation pour se rendre à Tunis, et, surtout, d'avoir retardé le départ du navire par son retour tardif<sup>77</sup>. Dans un autre document, Jean de Bertier se défendit, en dépeignant son accusateur sous de vilains traits :

Si nous n'avons pas rencontré Calypso, nous avons eu le discutable avantage de tomber sous les coups de Polyphème, représenté par le préfet maritime de Bizerte, qui sait joindre à une parfaite indifférence pour son service l'abord le plus désagréable et menace constamment de punir le timide voyageur pour des fautes dont il est le seul responsable<sup>78</sup>.

Jean de Bertier ne poussa pas la comparaison avec Ulysse jusqu'à son terme (ce qui lui eût fait tuer le préfet Nicol !). Un passage suivant de la même lettre, moins anecdotique, sert davantage notre réflexion. Jean de Bertier y confiait ses interrogations quant aux buts et

---

75 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 3 février 1915.

76 ALG, Ordre de service du 24 mars 1915. Le Laborde ici mentionné n'était pas Jean de Laborde, l'amant platonique de Marie-Louise.

77 ALG, Note de service du contre-amiral Nicol, 9 avril 1915, depuis Bizerte, et Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 14 avril 1915, depuis Alexandrie.

78 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°1 de Jean de Bertier au colonel Hamelin. 15 avril 1915. La première partie de cette étude (et notamment 1.2. : l'intensité des passions) suggère que Jean de Bertier ne fut pas ce « timide voyageur » et chercha peut-être à Tunis quelque rencontre galante...

aux modalités de sa mission, et reprochait déjà aux Britanniques de le tenir insuffisamment informé : « que va-t-on faire ? C'est là ma préoccupation constante ». Les archives permettent justement de préciser les activités de Jean de Bertier. Un premier défi était de maintenir les effectifs attribués à la liaison. Il fallait négocier avec le commandement français sur place, et renouveler ces pourparlers à chaque changement de chef : « le départ de ce pauvre d'Amade, remplacé par Gouraud que je ne connais pas, va me rendre bien plus difficiles toutes les négociations de ce genre »<sup>79</sup>. Jean de Bertier avait toutefois eu le privilège de s'adjoindre des connaissances. Un de ses ordonnances n'était autre que Denys Chalmeton, le frère de Marie-Louise ; un autre était Jean Mikcha, très apprécié par Jean de Bertier qui le fit arriver en juin, ce qui porta l'effectif total de la liaison à 10 membres<sup>80</sup>. Tout cela révèle combien la liaison occupait une position fragile dans le dispositif franco-britannique. Plus généralement, la coopération franco-britannique n'était pas encore institutionnalisée en ce début d'année 1915<sup>81</sup>. Il fallait improviser sur le terrain, et Jean de Bertier en prenait la responsabilité.

La deuxième activité de Jean de Bertier consistait à se déplacer entre les différents états-majors et le front. Ce dernier barrait la péninsule de Gallipoli, mais l'état-major britannique s'était établi à Moudros, sur l'île de Lemnos, à environ 3 heures de mer<sup>82</sup>. Quant à Jean de Bertier et aux autres membres de la liaison, ils étaient au camp d'Imbros, une autre île grecque : « chaque jour, l'un de nous trois, ou deux, ou tous, nous allons en dragueur de mines à la péninsule passer la journée et voir comment cela marche »<sup>83</sup>. Tous ces déplacements furent notés par Jean de Bertier dans de petits carnets personnels couvrant la période juillet-décembre 1915. Il y indiquait qui l'accompagnait, qui il rencontrait. Son poste de chef de la liaison lui imposait de connaître le maximum d'officiers, de transmettre et traduire les messages des uns aux autres, sans que cela fût toujours archivé. Tous ces déplacements étaient donc une nécessité de service. Enfin, une troisième activité renseignée dans les archives correspond à la participation à des conférences. Il s'agissait de moments plus solennels, à

---

79 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 6 mai 1915. Gouraud ne prit son commandement que début juillet.

80 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 6 mai et 23 juin 1915 et SHD, GR 16N 2901, Situation d'effectifs du corps expéditionnaire des Dardanelles au 16 novembre 1915.

81 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 36 : « *complete lack of political contact between London and Paris* »

82 SCHIAVON, *op. cit.*, p. 58.

83 ALG, Lettre à son épouse, 3 juin 1915. Jean de Bertier mentionne ici les 3 officiers : Pelliot, Laborde et lui-même. Aux débuts de l'expédition, Jean de Bertier avait ses quartiers sur un navire britannique en rade de Moudros (Lettre à son épouse, 3 mai). Après le 17 octobre, il fut transféré d'Imbros à un nouveau camp, non identifié (Agendas).

l'occasion d'un changement de chef ou de la venue d'une personnalité extérieure sur le théâtre des opérations<sup>84</sup>.

À travers ses déplacements, quasi quotidiens, et sa participation aux conférences, plus rares, Jean de Bertier put acquérir une vue d'ensemble de la situation militaire qui s'avéra vite préoccupante. Il avait émis des doutes avant même les premiers débarquements opérés le 25 avril :

Tout cela me semble comporter une grande part d'aléa, et une plus grande part de chance, car ici comme en Flandre, le commandement anglais n'apprécie à leur juste valeur les défenses adverses qu'après s'être irrémédiablement heurté contre elles<sup>85</sup>.

Il voyait juste. Les Britanniques et les Français se heurtèrent à 80 000 défenseurs turcs efficacement commandés par un Allemand, Liman von Sanders. Il n'y eut ni surprise, ni succès. Les Alliés se retrouvèrent très vite bloqués sur une étroite bande de terre, au sud de la péninsule de Gallipoli<sup>86</sup>. Il faut dire aussi que la défense des côtes ottomanes avait été renforcée depuis la guerre italo-turque de 1912. Julie d'Andurain précise que les forces turques avaient su profiter du retour d'expérience de ce précédent conflit pour mieux fortifier le détroit des Dardanelles<sup>87</sup>. Utilisons quelques citations pour faire ressortir les sentiments de Jean de Bertier au cours des mois suivants.

---

84 ALG, Agendas de Jean de Bertier des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1915 et, par exemple, Résumé de la conférence du 26 novembre 1915 (manuscrit de Jean de Bertier).

85 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°2 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 20 avril 1915.

86 SCHIAVON, *op. cit.*, p. 55 et 67.

87 ANDURAIN (d'), Julie, « Le désastre franco-britannique des Dardanelles », [orientxxi.info/l-orient-dans-la-guerre-1914-1918/le-desastre-franco-britannique-des-dardanelles,1272](http://orientxxi.info/l-orient-dans-la-guerre-1914-1918/le-desastre-franco-britannique-des-dardanelles,1272)

**Tableau 18. Évolution des sentiments de Jean de Bertier quant à la situation militaire aux Dardanelles (mai-septembre 1915)<sup>88</sup>.**

Date	Extraits de ses lettres	Sentiments et contexte
13/5	« On a consacré 100 000 hommes à ce théâtre d'opérations pour occuper Constantinople et non pas pour tenir 2 400 m avec les Français, 3 200 m avec les Anglais. »	Déception : échec des premiers débarquements
25/6	« Une fois encore, les gouvernements se sont laissés entraîner à la politique des petits paquets, onéreuse, longue, et dont le résultat final est de prolonger la guerre. »	Désillusion : moyens insuffisants
19/7	« Après cela, c'est nous qui reprendrons l'offensive, en route pour Constantinople !!! »	Reprise d'espoir : nouveaux débarquements prévus
18/9	« En résumé, rien ne fait prévoir une solution, même éloignée, car le temps travaille plus pour nos ennemis que pour nous. »	Lucidité : échec du second débarquement, victoire improbable...
23/9	« Les Anglais et nous, nous avons de telles réserves, une telle volonté de vaincre que nous ne pouvons être battus. »	...mais défaite impossible.

Le débarquement opéré dans la baie de Suvla le 6 août ne permit pas de briser la ligne de défense turque. Une autre tentative n'était plus possible et l'expédition se soldait donc par un échec. Elle s'était transformée en une guerre de tranchées. Les Alliés retrouvaient la situation bloquée du front occidental, dans de pires conditions, ainsi résumées par Max Schiavon : : « les bombardements incessants, l'éloignement, l'absence de permissions, les courrier irrégulier, l'isolement, les maladies »<sup>89</sup>. Il fallait se résoudre à évacuer Gallipoli. Rembarquer semblait cependant encore plus risqué que débarquer. Jean de Bertier indique que les prévisions de pertes concernant les secteurs de Suvla et Anzac (partie ouest de la péninsule) étaient de 50 % pour l'artillerie et de 33% pour les troupes. Son statut de chef de la liaison fut très utile pour négocier les relèves entre Français et Britanniques, et il s'y consacra en parcourant le front<sup>90</sup>. L'évacuation s'acheva le 20 décembre sur Suvla et Anzac. Quant au secteur sud de la péninsule, autour du cap Hellès, il fut abandonné dans la nuit du 8 au 9 janvier 1916. Les pertes furent très limitées, ce qui fit que, paradoxalement, les évacuations furent la seule réussite de l'expédition des Dardanelles<sup>91</sup>. Jean de Bertier annonça dès le 9

88 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 19 juillet et 23 septembre 1915, SHD, GR 7N 2170, Lettres au colonel Hamelin n°5 du 13 mai, n°10 du 25 juin et n°18 du 18 septembre 1915.

89 SCHIAVON, *op. cit.*, p. 81-82 et 89. Jean de Bertier n'évoque pas cette question des maladies, mais nous avons vu qu'il ne logeait pas sur la péninsule de Gallipoli, mais à Imbros.

90 SHD, GR 7N 2170, Lettres n° 25 et 26 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 11 et 21 décembre 1915.

91 SHD, GR 16N 2901, Télégramme chiffré de Brulard [commandant français] du 9 janvier 1916 à 5:10, depuis Moudros et SCHIAVON, *op. cit.*, p. 109-110 et 112-113.

janvier son retour en France. Il embarqua deux jours plus tard sur le cuirassé Suffren<sup>92</sup>. Son expérience de chef de liaison était terminée.

L'expédition était sans conteste un échec. Reste à déterminer si Jean de Bertier, lui aussi, échoua dans sa mission. Il avait acquis une relative lucidité, grâce à sa position d'observateur et d'intermédiaire, au contact des uns et des autres. Réussit-il à l'employer et à influencer sur les décisions prises dans un sens plus favorable aux armes alliées ? Jean de Bertier sut se faire apprécier des Britanniques :

*The relations between the French and the British staffs, have, I feel [?], been of the happiest description ever since the campaign began, this, too, has been principally due to all your great tact, to the clever manner in which you have always understood both points of view and have made any misunderstandings or misconceptions between us impossible*<sup>93</sup>.

« *Great tact* », « *clever manner* » : Jean de Bertier était fait pour la liaison, à ceci près que l'équilibre entre les deux camps était difficile à atteindre. Il nota le 26 juillet 1915 dans son carnet : « dissension avec Bailloud sur extension front français et projets ultérieurs. Il me reproche d'être devenu tout à fait anglais ! Ô Huguet ! »<sup>94</sup>. Nous avons déjà présenté ce dernier, auquel le même reproche avait été adressé. Pourtant, à la lecture des archives, Jean de Bertier ne défendit que peu souvent le point de vue britannique. Au contraire, ses jugements à son encontre étaient sévères, voire très sévères. Il reprenait d'ailleurs une antienne traditionnelle, reprochant aux commandants britanniques d'être trop éloignés de leurs hommes au combat, et d'être beaucoup trop lents, dans leurs décisions d'abord, et dans l'exécution de ces dernières ensuite<sup>95</sup>. De plus, Jean de Bertier appliqua aux Dardanelles ce qui avait été un des buts de la mission militaire française dans les Flandres l'année précédente, à savoir diffuser et faire adopter le point de vue tricolore. À plusieurs reprises, il se fit le porte-parole des commandants français successifs (D'Amade, puis Gouraud en juin,

---

92 SHD, GR 7N 331, Télégrammes chiffrés reçus le 10 janvier 1916 à 23:00 et le 12 janvier 1916 à 19:00 (respectivement envoyés de Moudros le 9 janvier à 10:30 et le 11 janvier à 22:35).

93 ALG, Lettre de Cecil F. Aspinall, capitaine anglais de l'état-major aux Dardanelles à Jean de Bertier, 10 janvier 1916 : « depuis les débuts de l'expédition, les relations entre les commandements britannique et français ont été des plus heureuses, et ceci principalement grâce à votre tact et à votre perception très fine des deux points de vue, qui ont rendu tout quiproquo entre nous impossible » (traduction de l'auteur). Deux lettres de Birdwood (commandant les Australiens et Néo-Zélandais -Anzacs) vont dans le même sens.

94 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journée du 26 juillet.

95 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°20 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 20 octobre 1915, et MOUGEL, François-Charles, *Une histoire du Royaume-Uni de 1900 à nos jours*, Paris, Perrin, 2014, p. 114-115.

puis Bailloud, et enfin Brulard)<sup>96</sup>. Il appuya notamment la contre-proposition française au projet de débarquement à Suvla finalement réalisé le 6 août. Gouraud plaidait en faveur d'une action sur la côte asiatique du détroit des Dardanelles et « une heure avant d'être atteint, il me répétait encore les arguments en faveur de cette thèse que j'étais chargé de faire prévaloir »<sup>97</sup>. Si le projet ne fut pas retenu par Hamilton, ce ne fut sans doute pas la faute de Jean de Bertier. Un débarquement sur la rive asiatique présentait de gros risques et, de toute façon, ne reçut aucun soutien de Paris. Joffre, à l'instar des *westerners* britanniques, ne souhaitait pas disperser ses forces en allouant des moyens supplémentaires à Gouraud puis à Bailloud<sup>98</sup>. En tout cas, Français et Britanniques n'étaient pas toujours d'accord sur les opérations à mener. Les Britanniques avaient cependant le dernier mot et les troupes françaises leur étaient subordonnées<sup>99</sup>. L'échec de l'expédition favorisa les rancœurs. Gouraud avoua son incompréhension, Jean de Bertier lui-même se plaignit d'une « doctrine de méfiance » qui faisait que les commandants britanniques communiquaient peu et mal avec leurs homologues français<sup>100</sup>. Citons pour terminer deux jugements négatifs sur les Britanniques, à 6 mois d'intervalle.

Date	Auteur	Citation <sup>101</sup>
4 juillet 1915	Nieger	« Les Anglais nous ont bien entendu donné la part la plus difficile, la plus exposée. À l'aile gauche, ils ont un beau terrain, ils ont des facilités de débarquement et ils ne marchent pas. Ce n'est pas que la progression soit très facile mais elle est possible. Ces messieurs jouent au football. De notre côté, ravins, crevasses, ouvrages très forts du fait du terrain, organisés à l'allemande et nous nous usons ».
11 décembre 1915	Bertier	« L'ordre de rembarquer [...] a enfin été donné hier soir, après 6 semaines d'hésitations et de stériles discussions, dont l'écho se retrouve dans les journaux du monde entier. La décision [...] nous amène à exécuter le plus difficile mouvement en face d'un ennemi averti, puis à laisser une fraction de troupes à Hellès, dans une situation réellement intenable. »

96 Par exemple, pour Brulard : SHD, GR 7N 2170, Lettres n°24 et 25 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 1<sup>er</sup> et 11 décembre 1915 : « je défends ici à chaque heure [les avis de Brulard] contre les objections plus ou moins solides qu'ils soulèvent ».

97 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°11 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 1<sup>er</sup> juillet 1915. Le général Gouraud fut grièvement blessé la veille et évacué vers la France. Le général Bailloud lui succéda.

98 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°17 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 10 août 1915 et SCHIAVON, *op.cit.*, p. 78-79.

99 GREENHALGH, *op.cit.*, p. 26-27.

100 SHD, GR 7N 2170, Lettre de Gouraud, 29 juillet 1915 et Lettre n°15 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 29 juillet 1915. Hamelin avait fourni les lettres de Jean de Bertier à Gouraud, ainsi tenu au courant des évolutions.

101 SHD, GR 7N 2169, Lettre de Nieger, 4 juillet 1915 et GR 7N 2170, Lettre n°25 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 11 décembre 1915. Selon Gouraud, Nieger commandait l'un des seuls régiments en lesquels il avait confiance.



Jean de Bertier, qualifié d' « anglais » par Bailloud, critiquait lui aussi amèrement les décisions du commandement britannique. Une fois encore, la coopération franco-britannique fonctionnait mal, ou ne fonctionnait pas. Max Schiavon y voit d'ailleurs l'une des raisons du relatif oubli dans lequel les opérations en Orient sont tombées depuis lors<sup>102</sup>. La raison principale est, bien sûr, la défaite globale, qui n'incite pas à commémorer, malgré le succès des opérations de rembarquement. Les Britanniques étaient certes polis avec Jean de Bertier, mais ne lui laissaient que peu d'emprise. Le manque de confiance réciproque, déjà identifié pour 1914, subsistait. Il explique aussi pourquoi Jean de Bertier, parallèlement à son rôle officiel à la tête de la liaison, effectua un véritable, mais officieux, travail de renseignement.

### 1.2.2. ...Et officier de renseignement

Jean de Bertier intégra le milieu du renseignement dès mars 1913, de par son détachement au 2<sup>e</sup> bureau (voir tableau 16, p. 178). Quelques mois plus tard, son affectation comme attaché militaire à Washington confirmait cette orientation. Les ambassadeurs et leurs adjoints collectaient en effet toutes sortes d'informations sur le pays qui les accueillait. Ces informations, d'abord brutes, étaient ensuite analysées puis structurées en des rapports envoyés à Paris. Elles étaient ainsi transformées en un renseignement utilisable par les chefs politiques et militaires<sup>103</sup>. Jean de Bertier disposait d'ailleurs des qualités recherchées pour former un bon officier de renseignement, à savoir la discrétion, la culture et la maîtrise de langues étrangères<sup>104</sup>.

On distingue traditionnellement le renseignement humain, réalisé sur le terrain (observations en tous genres, interrogatoires de prisonniers) du renseignement technique, davantage effectué dans des bureaux (décryptage des messages échangés par l'ennemi)<sup>105</sup>. Jean de Bertier relevait de la première catégorie. Rappelons qu'il procéda à l'interrogatoire d'un prisonnier allemand lorsqu'il était officier de liaison dans les Flandres. Son rôle d'officier de renseignement s'accrut considérablement à l'occasion de l'expédition des Dardanelles. Une source particulièrement riche et déjà maintes fois utilisée nous le révèle : il s'agit des 29 lettres qu'il adressa au colonel Hamelin. Ce dernier était membre du 2<sup>e</sup> bureau de

---

102 SCHIAVON, *op. cit.*, p. 14 : « ce front d'Orient révèle les tares de la guerre de coalition ».

103 FORCADE, Olivier, et LAURENT, Sébastien, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 21-23 et 60-65.

104 BOURLET, Michaël, « Les officiers du 5<sup>e</sup> bureau en 1916 : Recrutements et profils », [in] FORCADE et VAÏSSE, *op. cit.*, p. 41.

105 LAHAÏE, [in] FORCADE et VAÏSSE, *op. cit.*, p. 123-124.

l'état-major, c'est-à-dire du service central du renseignement français. Ces pièces constituent la source principale d'Elizabeth Greenhalgh et de Frédéric Guelton dans leur étude sur les soldats australiens aux Dardanelles. Nous utiliserons ces 29 lettres dans une perspective différente, pour déterminer comment Jean de Bertier faisait du renseignement, et sur quoi.

Un premier constat est de remarquer que plusieurs moyens traditionnels de communication étaient inopérants depuis les Dardanelles : la télégraphie, le téléphone, l'estafette à vélo et le pigeon voyageur ne pouvaient être d'aucune utilité pour Jean de Bertier<sup>106</sup>. Il était donc obligé de passer par le courrier, et réussit à établir une communication directe avec Hamelin, échappant à la voie hiérarchique. Il est très difficile de savoir précisément comment il y parvint, mais il n'hésita pas à utiliser son épouse comme relais : « je t'envoie un petit paquet destiné au colonel Hamelin, auquel il faudra le faire porter tel quel et de suite »<sup>107</sup>. Cette ligne de communication directe permit à Jean de Bertier une grande liberté d'expression. Sans revenir sur les critiques envers le commandement britannique, déjà exposées dans le point précédent, constatons avec intérêt que Jean de Bertier donnait aussi son sentiment sur le commandement français : « l'état-major français montre, vis-à-vis du général Hamilton, une subordination complète peut-être trop absolue »<sup>108</sup>. Via Hamelin et le 2<sup>e</sup> bureau, Jean de Bertier devint donc les yeux et les oreilles du GQG. Cela ne montre pas un manque de confiance dans le général d'Amade et ses successeurs, mais plutôt le souci d'utiliser la position de Jean de Bertier au contact direct des Britanniques pour collecter les informations que ces derniers pouvaient avoir tendance à retenir. Les renseignements obtenus n'étaient d'ailleurs pas toujours réservés au 2<sup>e</sup> bureau : « je n'ai pas manqué de fournir ces renseignements au général Brulard et aussi, pour éviter toute perte de temps, je les communique directement au général Sarrail »<sup>109</sup>. La liberté de son employée par Jean de Bertier ne lui faisait cependant pas abandonner sa prudence et son tact, grâce à des formulations lui permettant de dépasser les attributions de son grade et lui évitant de nommer d'éventuels responsables des déconvenues militaires :

---

106 COUDERC, Agathe, « Transmettre, chiffrer, écouter et intercepter sur le front français 1914-1918 », [in] FORCADE et VAÏSSE, *op. cit.*, p. 108.

107 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 20 avril 1915 et GREENHALGH, Elizabeth, and colonel GUELTON, Frédéric, « The French on Gallipoli and observations on Australian and British forces during the August offensive », [in] EKINS, Ashley, (dir.), *Gallipoli. A ridge too far*, 2013, p. 223.

108 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°3 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 29 avril 1915.

109 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°21 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 23 octobre 1915. Sarrail commandait l'armée d'Orient, débarquée à Salonique début octobre 1915, pour soutenir les Serbes attaqués par les Bulgares.

Bien qu'il soit délicat pour moi de peser les décisions des grands chefs, je vais tâcher de les étudier comme un thème tactique, me souvenant qu'à l'école de guerre, nous avons tous jugé Moltke et Napoléon [10 août 1915].  
Je note ceci seulement à titre de réflexion, puisqu'on n'a pas voulu jusqu'ici attaquer Smyrne et s'y installer [18 septembre 1915]<sup>110</sup>.

Jean de Bertier ne communiquait pas seulement avec Hamelin sous forme de longues lettres. Il adressait aussi des télégrammes au ministère de la Guerre et au GQG. Il reçut des instructions afin de chiffrer ces messages<sup>111</sup>. La cryptographie, née en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se généralisa rapidement au cours du premier conflit mondial. Olivier Forcade précise que les chiffres mis en place finissaient souvent par être cassés par l'ennemi. Ils suscitèrent en tout cas le développement du renseignement technique, particulièrement intéressé au décryptage<sup>112</sup>.

En plus du récit des opérations et de ses avis sur le commandement, les rapports adressés par Jean de Bertier à Hamelin contiennent la traduction de renseignements obtenus par les Britanniques, ainsi que des renseignements provenant d'autres sources, principalement sur les forces turques et la situation interne de l'Empire ottoman. Se posait bien entendu la question de la fiabilité des informations obtenues. Le poids des incertitudes favorisait la transmission d'informations non vérifiées, en accord avec l'ambiance générale de l'expédition.

Date	Extraits des lettres de Jean de Bertier	Contexte
8/7/1915	« L'on signale des assassinats d'officiers allemands »	Encore un espoir de victoire
6/11/1915	« Les gaz asphyxiants que préparent, dit-on, à Constantinople, 50 chimistes allemands »	Front figé. Perspective d'une évacuation dangereuse

Jean de Bertier justifia à plusieurs reprises la transmission de telle ou telle information, ne pouvant savoir depuis les Dardanelles ce que le GQG savait déjà, ni quelle utilité un élément donné pouvait avoir pour Paris<sup>113</sup>. Tout ceci concernait non seulement les adversaires germano-turcs, mais aussi les pays voisins, notamment la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie, encore neutres. Jean de Bertier restait très attentif aux questions diplomatiques et

110 SHD, GR 7N 2170, Lettres n°17 et 18 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 10 août et 18 septembre 1915.

111 ALG, Télégrammes chiffrés n°529/G, 9 décembre 1915 et n°632/G, 2 janvier 1916 : « tous vos télégrammes destinés au ministre et au commandant en chef seront adressés à "Jogal Paris" ».

112 FORCADE, Olivier, « Le renseignement français pendant la Première Guerre mondiale », [in] FORCADE et VAÏSSE, *op. cit.*, p. 32-34.

113 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°22 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 6 novembre 1915.

disposait de ses propres réseaux lui fournissant des informations qu'il pouvait ensuite relayer vers Paris. Il écrivit ainsi, contre l'avis de l'attaché militaire français à Athènes, qui pensait que la Grèce resterait neutre : « je ne partage pas entièrement sa façon de voir, grâce à mes renseignements personnels »<sup>114</sup>. Quelles étaient donc ces sources d'information utilisées par Jean de Bertier ? Le monde du renseignement, par définition, se laisse difficilement dévoiler. Remarquons simplement que le 2<sup>e</sup> bureau ne comptait en janvier 1916 que 67 membres. En réalité, l'exemple de Jean de Bertier prouve que bien davantage de gens travaillaient pour le renseignement<sup>115</sup>. La méfiance entre les Alliés fit que l'on demanda à Jean de Bertier d'effectuer un travail de renseignement vis-à-vis des Britanniques eux-mêmes.

**Tableau 19. Types de renseignements collectés par Jean de Bertier sur l'allié britannique.**

Domaine	Extraits des lettres de Jean de Bertier
Matériel	*Informations sur des chalands de débarquement employés le 6 août à Suvla, avec croquis joints : « Bien que n'ayant aucune connaissance technique et dessinant mal, [...] j'espère que ces croquis vous donneront une idée, même vague, de ces engins ; ils répondent assez bien à vos <i>desiderata</i> exprimés au mois de mars, alors que vous cherchiez des moyens de débarquement » (Lettre n°17, 18 août 1915) <sup>116</sup> . *2,5 pages d'informations sur un nouveau dirigeable, <i>submarinespotter</i> , pour la lutte anti sous-marine (Lettre n°18, 18 septembre 1915).
Commandement	« Je réunis pour le moment les ordres donnés pour établir une série complète depuis ceux de l'armée jusqu'à ceux d'un bataillon ; dès que la collection sera achevée, sans négliger les instructions à la flotte, j'aurai l'honneur de vous adresser l'ensemble de ces documents, qui constituent d'intéressantes archives sur les méthodes et les procédés de nos alliés » (Lettre n°26, 21 décembre 1915).
Autres	Informations plus épisodiques sur les options stratégiques du commandement britannique, et sur la personnalité des chefs.

Jean de Bertier collectait donc des informations tous azimuts, sur les ennemis, sur les neutres et sur l'allié britannique. Cette dernière activité ne risquait-elle pas de le mettre en porte-à-faux par rapport au commandement britannique, qui pourrait se sentir trahi d'être ainsi espionné ? Les renseignements collectés n'étaient pas réellement *secrets* pour l'allié français. Ils pouvaient être assimilés à des renseignements dits *ouverts*<sup>117</sup>. On ne pouvait guère

114 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°9 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 12 juin 1915.

115 BOURLET, [in] FORCADE et VAÏSSE, *op. cit.*, p. 37-38.

116 Ces embarcations nouvellement développées furent dénommées *beetles*, « scarabées » (PORTE, Rémy, « La guerre contre l'empire ottoman », [in] WINTER, *Combats*, p. 335).

117 FORCADE et LAURENT, *op. cit.*, p. 60-61 et 64-65.

empêcher l'officier de liaison français d'observer le matériel employé dans une campagne où l'on combattait côte à côte. Venons-en maintenant à la réception et à la portée des rapports transmis à Hamelin. Des lettres adressées par ce dernier à Jean de Bertier permettent de mesurer combien on était satisfait à Paris :

Les [lettres] n°2 et 3 notamment constituent de véritables rapports d'opérations, nets et précis, les seuls que nous ayons reçu jusqu'ici d'Orient au ministère. Ils sont marqués d'un cachet de franchise et de sincérité qui augmente encore leur valeur. J'ai pris la liberté de les faire lire au général Graziani qui joint ses remerciements aux miens et se félicite ainsi d'avoir des yeux aux Dardanelles par votre intermédiaire<sup>118</sup>.

Les compliments furent réitérés dans les lettres suivantes, et Gouraud y joignit les siens<sup>119</sup>. Un siècle plus tard, les observations de Jean de Bertier peuvent tout autant être appréciées de l'historien. Elizabeth Greenhalgh et le colonel Guelton louent sa puissance d'écriture et sa franchise<sup>120</sup>.

L'exploitation des renseignements à Paris eut deux conséquences principales. D'une part, il fut demandé à Jean de Bertier d'insister auprès des Britanniques pour qu'ils veillent à reconstituer voire à augmenter leurs effectifs au combat, suite aux pertes subies<sup>121</sup>. D'autre part, le GQG utilisa les lettres de Jean de Bertier pour réorienter -ou justifier- ses options stratégiques. Étaient préconisés le passage à la défensive et le retrait des troupes<sup>122</sup>. Hamelin allait plus loin encore en écrivant dès le début de juillet au ministre de la Guerre :

Le gouvernement français peut-il laisser plus longtemps au gouvernement britannique et au commandement anglais le soin exclusif de la conduite des opérations ? [...] Cette collaboration, qui a été l'une des causes de notre insuccès, est à éviter à tout prix<sup>123</sup>.

Ainsi, et de manière paradoxale, les renseignements collectés par Jean de Bertier furent utilisés dans le but d'arrêter la coopération franco-britannique, dont lui-même devait favoriser le développement. Une fois encore, et après l'expérience de la mission dirigée par le

---

118 ALG, Lettre du colonel Hamelin à Jean de Bertier, 13 mai 1915. Graziani était chef d'état-major général.

119 ALG, Lettre du colonel Hamelin, 21 juillet 1915 et Lettre du général Gouraud, 8 septembre 1915.

120 GREENHALGH et GUELTON, *op. cit.*, p. 222.

121 ALG, Lettre du colonel Hamelin à Jean de Bertier, 21 juillet 1915.

122 SHD, GR 16N 2940, Note au sujet des Dardanelles par la section d'études de la Défense nationale, 31 août 1915.

123 SHD, GR 7N 2169, Note du colonel Hamelin pour Monsieur le Ministre au sujet de la situation aux Dardanelles, 8 juillet 1915.

colonel Huguet en 1914, la coalition franco-britannique fonctionnait mal. Jean de Bertier, quant à lui, avait donné satisfaction au GQG qui lui confia une mission plus importante. Avant de l'étudier, il est nécessaire de présenter la vie quotidienne de Jean de Bertier au cours de cette expédition des Dardanelles.

### 1.2.3. Les multiples versions de la vie quotidienne

Pourquoi s'intéresser ici à la vie quotidienne, alors que cette question sera étudiée plus en détails dans le dernier volet de cette deuxième partie de notre étude ? La première raison est que l'expédition des Dardanelles présentait des conditions particulières, et les témoignages laissés par Jean de Bertier en offrent un rendu assez concret. La seconde est que la vie quotidienne constitue aussi un prisme permettant d'affiner les observations déjà faites. Jean de Bertier était officier de liaison et de renseignement. Ces deux activités lui imposaient de multiplier les contacts et les échanges, à toute heure, sans qu'on pût séparer *vie quotidienne* et *vie professionnelle*. Cette distinction et l'emploi même de ces deux termes peuvent paraître saugrenus. Dans le cadre des opérations, il n'existe plus qu'une *vie militaire*. C'est ici qu'apparaît une première spécificité de l'expédition des Dardanelles. Le front était situé sur la péninsule de Gallipoli. Les minuscules têtes de pont conquises par les Alliés ne permettaient pas aux combattants de récupérer. Rappelons les inconvénients de ce front, listés par Max Schiavon : les bombardements permanents, l'absence d'eau potable, le manque de bois pour se chauffer, l'absence de permission, le courrier irrégulier, sans parler des poux, cafards, mouches et moustiques<sup>124</sup>. C'était le lot des combattants, restant sur la péninsule. En revanche, Jean de Bertier, au plus près de l'état-major britannique, ne dormait pas sur la péninsule. Il fut d'abord logé dans les meilleures conditions, sur un navire britannique, en rade de Moudros, sur l'île grecque de Lemnos :

[Le bâtiment du général anglais est un] magnifique paquebot destiné aux croisières de vacances [...] J'ai une grande cabine avec un vrai lit dans le genre de la tienne sur le Lusitania.

L'état-major français, à bord de *La Provence*, était moins bien loti : Ce pauvre bateau fait pitié avec son encombrement : il y a des chevaux partout, et on les accuse même d'avoir mangé les moulures du salon !<sup>125</sup>

---

124 ALG, Lettre du Prince de Galles à Jean de Bertier transmettant deux candidatures pour les Dardanelles, 1<sup>er</sup> mars 1915, Lettre de Jean [?], sous-lieutenant interprète à la 27<sup>e</sup> division anglaise, sans date et SCHIAVON, *op. cit.*, pp. 81-82 et 89.

125 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 20 avril 1915.

Par la suite, Jean de Bertier accompagna l'état-major britannique à Ténédos, puis s'installa au camp d'Imbros, avant d'être transféré en octobre sur un nouvel emplacement que nous n'avons pu localiser<sup>126</sup>. Ainsi, pour lui, ainsi que les autres membres de la liaison française, il existait deux mondes : celui du camp, de la base arrière, et celui du front, où ils ne se rendaient qu'en journée, et pas toujours quotidiennement. Si les heures passées sur la péninsule étaient forcément militaires, les moments sur ces îles grecques servant de base arrière mêlaient les obligations du métier des armes aux occupations toutes personnelles de la vie quotidienne : écriture du courrier, promenades à cheval, lectures ainsi qu'un certain *farniente*<sup>127</sup>. Par exemple, Denys et Alain, les 2 ordonnances de Jean de Bertier « mènent une vraie vie de pacha, appellent Lafond ou Bécu même pour mettre de l'eau à chauffer et sont incapables de surveiller la cuisson de leur soupe »<sup>128</sup>. Ce fut seulement dans ce monde-là, celui des bases arrières, que l'image initiale d'une expédition sans danger put se concrétiser. Jean de Bertier fut sollicité pour appuyer plusieurs candidatures. Il y eut une « fièvre de Gallipoli ». On croit « que les batailles à venir seront de faible ampleur, menées au soleil, dans des contrées méditerranéennes agréables, face à un adversaire de peu de valeur »<sup>129</sup>.

Une difficulté des Dardanelles à laquelle Jean de Bertier ne put échapper fut le climat. John Keegan résume sa dureté pour les membres de l'expédition : « ils y demeurèrent le temps d'un été caniculaire, d'un automne clément et d'un hiver glacial précoce »<sup>130</sup>. Ces conditions étaient aggravées par manque d'eau potable, les difficultés du ravitaillement et le caractère insalubre de ces contrées. Cela favorisa les épidémies et beaucoup de combattants furent fauchés par les maladies<sup>131</sup>. Jean de Bertier bénéficia du zèle de son épouse pour améliorer son quotidien et celui des membres de la mission. Leur correspondance régulière était l'occasion de passer de véritables commandes de nourriture et de boissons. Marie-Louise devait s'adresser au capitaine Brunet, à Marseille, pour que ce dernier envoie « chaque semaine 12 conserves de petits pois, pris chez Cassoutte, et 6 bouteilles de champagne

---

126 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 14 mai 1915 et Agendas de Jean de Bertier, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1915. Le gouvernement grec avait autorisé les Alliés à utiliser les îles de Lemnos, Ténédos et Mytilène (SCHIAVON, *op. cit.*, p. 48).

127 ALG, Lettres à son épouse et Agendas. On remarque ici l'utilité des sources privées, car les lettres envoyées à Hamelin ne contiennent que du contenu militaire voire politique et ne disent rien de la vie quotidienne.

128 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 28 juillet 1915.

129 ALG, Lettre du Prince de Galles à Jean de Bertier, transmettant deux candidatures pour les Dardanelles, 1<sup>er</sup> mars 1915, Lettre de Jean [?], sous-lieutenant à la 27<sup>e</sup> division anglaise, sans date, et SCHIAVON, *op. cit.*, p. 54.

130 KEEGAN, *op. cit.*, p. 307.

131 ALG, Lettre à son épouse, 25 juillet 1915 et SHD, GR 7N 2170, Lettre n°22, 6 novembre 1915 : du 27 octobre au 3 novembre : 470 blessés et 3497 malades évacués dans les rangs britanniques (Anzacs compris).

ordinaire bon marché »<sup>132</sup>. Elle s'acquitta si bien de sa mission que le stock de nourriture était devenu superflu et Jean de Bertier s'écria : « fais donc cesser les Cassoutte !!!! »<sup>133</sup>. Précisons ici que le champagne continuait d'être produit malgré la proximité du vignoble du front, et que, si la consommation d'alcool était très courante à l'époque, « le vin n'est pas considéré comme un alcool, mais comme une "boisson hygiénique" et alimentaire »<sup>134</sup>. Jean de Bertier l'indiquait d'ailleurs parmi les remèdes utilisés pour soigner les membres de la mission : champagne, sels de Vichy, calomel, et huile de ricin<sup>135</sup>.

Pour rassurer son épouse, Jean de Bertier ne lui avoua qu'une « légère colique », et seulement *a posteriori*. La lecture de ses carnets personnels révèle cependant qu'il n'était pas épargné, et qu'il pouvait être indisposé pendant plusieurs jours d'affilée<sup>136</sup>. Jean de Bertier minimisait donc les difficultés, et Denys fut son complice dans cette dissimulation des réalités. Le tableau pittoresque qu'il dépeignit à sa sœur ne représentait qu'une face insouciance de la vie quotidienne :

Tout le monde se porte très bien. Jean surtout a une mine resplendissante (je ne te raconte pas de blagues) malgré ses explications difficileuses avec sa tente. Lafond n'arrive pas à fixer cette dernière et environ trois fois par nuit Jean la reçoit sur la tête et tous les papiers précieux de la mission se baladent à travers le camp<sup>137</sup>.

Une autre occasion de dissimulations plus complexes fut le séjour de Jean et Denys, accompagnés de Jean Mikcha, à Alexandrie au mois d'août. Ils y séjournèrent du 16 août au 8 septembre. En prenant aussi en compte les temps de transport, ils furent absents des Dardanelles du 12 août au 14 septembre, soit plus d'un mois<sup>138</sup>. Qu'allaient-ils donc faire à Alexandrie ? Jean de Bertier indiqua succinctement au colonel Hamelin : « un commencement de dysenterie m'a obligé à entrer dans un hôpital anglais dont les bons soins m'ont

---

132 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 19 juillet 1915.

133 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 octobre 1915. Jean de Bertier demanda de réduire les envois dès le 15 septembre : « il y a des monceaux de colis de chez Cassoutte, ce qui représente à manger pour 3 mois ».

134 LE BRAS, Stéphane, « Et le vin faillit devenir un alcool. Perceptions, représentations et pratiques autour du vin pendant la Première Guerre mondiale », [in] BONIN, Hubert, (dir.), *Vins et alcools pendant la Première Guerre mondiale*, Féret, 2018, p. 41-44, et DESBOIS-THIBAUT, Claire, « Le champagne et la Grande Guerre. Des hommes et des femmes dans la tourmente », [in] *ibidem*, p. 102 et 116-117.

135 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 15 juillet, 25 septembre, 2 août et veillée de Noël 1915.

136 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 2 août, 15 juillet et 15 septembre 1915, et Agendas, Journées des 16 au 20 juillet et des 7, 10 et 11 octobre 1915.

137 ALG, Lettre de Denys Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, [sans date]. Ce fut Denys qui souligna.

138 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journées des 12 et 16 août, et des 8 et 14 septembre.



entièrement remis »<sup>139</sup>. Il livra une autre version à son épouse, dont la référence à une quelconque maladie avait été expurgée. L'arrivée à Alexandrie était présentée comme impromptue : « nous avons dû faire du charbon, ce qui nous a amenés ici [à Alexandrie] ». Surtout, il demandait à Marie-Louise de ne pas le rejoindre, en présentant son retour aux Dardanelles comme imminent<sup>140</sup>. Ce courrier était cependant daté du 23 août, or il ne rembarqua que le 8 septembre, soit deux semaines plus tard. Bref, les raisons de ce séjour égyptien paraissent obscures. Certes, Denys et lui consultèrent des médecins, mais uniquement les 18, 19 et 31 août :

Le commandant de Bertier de Sauvigny évacué du GHQ du quartier britannique le 12 août 1915 pour entérococolite avec congestion du foie et rentré à l'hôpital auxiliaire n°6 le 17 août 1915 à Alexandrie a été visité par moi le 31 août 1915 et a été reconnu guéri et apte à reprendre son service.<sup>141</sup>

Les hôpitaux installés à Moudros ne suffisaient pas à accueillir les blessés et les malades des Dardanelles. Plus de 100 000 transitèrent par Alexandrie et la moitié d'entre eux restèrent dans le grand port égyptien, qui compta jusqu'à 30 hôpitaux, comme l'explique Cécile Shaalan<sup>142</sup>. La lecture des carnets personnels de Jean de Bertier ne laisse toutefois pas l'impression de suivre un malade, mais plutôt un touriste. Il ne séjourna pas à l'hôpital auxiliaire n°6. Au contraire, souvent accompagné de Denys, il mena une vie des plus mondaines, en fréquentant le *Sporting* et les palaces de la ville. Il s'adonna même au tourisme en compagnie de la princesse de Poix, une des figures de la bonne société locale :

Lueur magnifique. Une demi-heure de silence en face du sphinx. Calme, oubli du temps, fondu dans la lumière bleue, et les pyramides roses, le temple enseveli de Khéphren avec ses blocs énormes de granit rose. L'incident du porte-cigarettes de la princesse. Retrouvé<sup>143</sup>.

Pourquoi donc avoir dissuadé Marie-Louise de le rejoindre ? Ici encore, l'agenda de Jean de Bertier lève le voile. Il profita de son séjour égyptien pour s'adonner à son goût des plaisirs. La ville égyptienne, suffisamment grande, disposait d'une élite sociale dans laquelle

---

139 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°18 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 18 septembre 1915.

140 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, depuis Alexandrie, 23 août 1915.

141 ALG, Lettre de Sabatier, médecin à l'hôpital Mansour Pacha, depuis Alexandrie, 31 août 1915.

142 SHAALAN, Cécile, « Alexandrie ville-hôpital », [in] EMPEREUR, Jean-Yves, (dir.), *Alexandrie dans la Première Guerre mondiale*, Alexandrie, Centre d'études alexandrines, 2018, p. 288-289 et 301.

143 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journée du 21 août. Jean de Bertier visita Le Caire et ses environs du 21 au 23 août, puis, du 2 au 6 septembre, Assouan et Louxor.

Jean de Bertier aimait se fondre<sup>144</sup>. En lisant ses carnets, on devine ses émotions, ses doutes, ses succès et ses déceptions. Donnons un seul exemple : « au Majestic, chambre 99. Compté les photos. Bonne soirée. Projets et promesses... Rentré minuit. Reproches de Denys »<sup>145</sup>. Encore une fois, le frère de Marie-Louise était le complice forcé des aventures de son beau-frère, qu'il ne put (ou ne voulut) relater à sa sœur (voir 3.2.3.).

Bref, l'escapade à Alexandrie fut l'occasion d'échapper au front, une nécessité pour tenir<sup>146</sup>. Il est intéressant de remarquer qu'elle lui fut proposée par le commandement britannique, et plus précisément par Breathwaite, l'adjoint de Hamilton. Le commandement français aux Dardanelles n'en fut pas informé :

Je reçois du général commandant en chef du Corps expéditionnaire d'Orient la dépêche suivante :  
« Commandant de Bertier est parti d'Imbros il y a une quinzaine pour aller se reposer Moudros ou peut-être Algérie. Depuis lors aucune nouvelle. Faites connaître s'il est Alexandrie et dans l'affirmative, son état de santé. Signé : Bailloud »<sup>147</sup>.

Quant au colonel Hamelin, lui non plus ne fut pas informé des réelles motivations de Jean de Bertier, et ce dernier ne fit allusion à son escapade qu'à une seule reprise, de manière à ne pas éveiller plus de curiosité (voir *supra*). N'y avait-il pas eu là un arrangement entre les Britanniques et Jean de Bertier ? Les premiers ne pensaient-ils pas ainsi « tenir » Jean de Bertier, et obtenir de lui des informations confidentielles ? Peut-être y avait-il eu d'autres accommodements auparavant, ce qui pourrait expliquer pourquoi Bailloud trouvait, dès la fin juillet, que Jean de Bertier était « devenu tout à fait anglais » ? En tout cas, Jean de Bertier jouait sur tous les tableaux, en se faisant apprécier des Britanniques, des Français ainsi que de l'état-major à Paris. Il remarqua d'ailleurs avec plaisir que Bailloud ne lui tint pas rigueur de son absence : « Girodon et Bailloud pas un reproche : décidément il faut abuser »<sup>148</sup>.

---

144 Alexandrie, « mégapole méditerranéenne » de plus de 300 000 habitants, était équipée d'un réseau de tramway, de gaz, d'électricité, et accueillait le siège du gouvernement en été (EMPEREUR, *op. cit.*, p. 12-13.)

145 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journée du 8 septembre 1915. Nous reviendrons plus en détail sur les maîtresses de Jean de Bertier (voir 3.2.3.).

146 COCHET, *Survivre au front 1914-1918*, p. 197.

147 ALG, Lettre du colonel Descoins, commandant d'armes des troupes françaises d'Alexandrie, 31 août 1915 et Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journées des 26 et 27 juillet 1915.

148 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 3<sup>e</sup> trimestre 1915, Journée du 15 septembre 1915 (lendemain de son retour). Girodon était l'adjoint de Bailloud, puis de Brulard.

En prenant la tête de la mission française auprès du commandement britannique, Jean de Bertier avait obtenu, comme il l'avait lui-même apprécié, un poste « incomparablement plus important et plus intéressant », d'autant plus que les troupes françaises étaient subordonnées aux décisions de Hamilton. Jean de Bertier occupait donc un rôle-clé, renforcé par la mission de renseignement qui lui avait été confiée. Cependant, l'expédition des Dardanelles se révéla vite un fiasco militaire. La coopération franco-britannique ne donnait toujours pas la pleine mesure de ses capacités. Jean de Bertier ne pouvait en être tenu responsable. Par ses qualités, il sut sans doute limiter les incompréhensions entre les Alliés. Il était donc l'un des éléments sur lesquels compter pour relancer efficacement la coopération franco-britannique. C'est sans doute dans cet esprit qu'il fut nommé à Londres au début de 1916.

### **1.3. Au War Office, à Londres (1916-avril 1917)**

#### **1.3.1. Nouveau poste et nouvelles responsabilités**

Peu après son retour des Dardanelles, Jean de Bertier fut chargé d' « assurer la liaison entre le commandant en chef des armées françaises et l'état-major impérial britannique, à Londres ». Il était précisé que « cet officier relèvera de l'attaché militaire qu'il devra tenir *régulièrement* au courant »<sup>149</sup>. L'adverbe « régulièrement » fut ajouté à la main au texte initial. Cela révèle les incertitudes liées à cette nouvelle fonction. Théoriquement, Jean de Bertier était subordonné au colonel de La Panouse, attaché militaire. En réalité, il rendait compte directement à Joffre, en court-circuitant son supérieur. Rappelons que la liaison entre Français et Britanniques se faisait traditionnellement soit par l'ambassade et l'attaché militaire, soit par les missions envoyées auprès des commandants en chef sur le terrain. Le poste créé pour Jean de Bertier instaurait un troisième canal de liaison, dans le but d'améliorer la coopération franco-britannique. Cette dernière avait surtout révélé ses dysfonctionnements lors de la bataille de la Marne, dans les Flandres, ainsi qu'aux Dardanelles. Le deuxième semestre de l'année 1915 vit une multiplication des conférences entre les Alliés. La plus importante se déroula à Chantilly en décembre 1915. Français, Britanniques, Russes, Belges et Italiens insistèrent sur la nécessaire coordination de leurs

---

149 ALG, Décision de Joffre du 28 janvier 1916.

efforts militaires. En particulier, Français et Britanniques projetèrent une offensive conjointe décisive sur la Somme, pour l'été 1916<sup>150</sup>.

On comprend donc l'intérêt de la mission de Jean de Bertier. Il devait garantir une communication rapide et efficace entre décideurs militaires au plus haut niveau. Du côté français, son ordre de mission mentionnait le « commandant en chef des armées françaises », c'est-à-dire Joffre, et par extension le GQG, installé à Chantilly. À Paris, il subsistait, parallèlement, un état-major général, dirigé par le général Graziani, dont nous avons déjà parlé, et qui restait sous le contrôle de Joffre. Ce dernier imposait également ses vues aux ministres successifs. Il concentrait ainsi tous les pouvoirs militaires, en regroupant sur sa personne direction des opérations et direction de l'état-major. En revanche, du côté britannique, le pouvoir militaire était éclaté entre trois instances. La conduite des opérations sur le terrain relevait de différents commandants (pour le BEF, French, puis Haig à partir de décembre 1915 ; pour l'expédition des Dardanelles, Hamilton). Chacun était accompagné d'une mission française assurant la liaison avec Joffre. À Londres, la direction générale de la guerre était assurée par un état-major et une administration militaire, regroupés dans le *War Office*. Ce dernier dépendait à la fois du ministre de la guerre (*war secretary*) et du chef d'état-major imperial (*chief of the imperial general staff*, CIGS). Ce fut d'abord le ministre qui s'imposa. Il faut dire que Lord Kitchener disposait d'un prestige militaire incontesté outre-Manche. À partir de décembre 1915 cependant, le nouveau CGIS, Sir William Robertson, prit un rôle croissant, encore accru par le décès de Kitchener en juin 1916<sup>151</sup>. Son successeur, lord Derby, ne faisait en effet pas le poids : « *a figurehead [...] who would do whatever the CIGS told him to* »<sup>152</sup>. Il était donc intéressant pour Joffre de disposer d'une liaison directe avec Robertson. Les deux commandants avaient des points communs. Ils étaient des *westerners*, prétendaient tout diriger, en veillant notamment à exclure les décideurs politiques des affaires militaires<sup>153</sup>. La différence restait que l'un était français, et l'autre britannique. Pouvaient-ils accorder leurs vues par l'entremise de Jean de Bertier ?

---

150 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 39 et BOURNE, *op. cit.*, p. 49.

151 MOUGEL, *op. cit.*, p. 114-116.

152 TAYLOR, *op. cit.*, p. 58 : « un simple exécutant, qui ferait tout ce que le CGIS lui demanderait » (traduction de l'auteur). Kitchener périt dans un naufrage, le navire devant le transporter en Russie ayant heurté une mine. Derby lui succéda en décembre 1916. Entre temps, Lloyd George tint les rênes du ministère (voir 1.3.2.)

153 TAYLOR, *op. cit.*, p. 48.

Le travail quotidien de Jean de Bertier à Londres peut être bien renseigné par la consultation des archives du SHD, complétées par les archives de Lagrange. On y trouve trois types de documents : ce qui relève de la correspondance entre Joffre et Robertson, les télégrammes envoyés par Jean de Bertier au GQG, ainsi que d'autres informations et rapports transmis à Jean de Bertier, depuis la France. On retrouve les deux activités déjà exercées aux Dardanelles, la liaison (pour la correspondance) et le renseignement (essentiellement dans les télégrammes). Pour mener sa mission à bien, Jean de Bertier disposait d'un officier d'ordonnance (lieutenant de Noailles) et d'un secrétaire (Sartiges) qui n'apparaissent qu'épisodiquement, et dont nous ne reparlerons plus<sup>154</sup>. En cas de besoin, il pouvait facilement revenir à Paris et rendre compte directement au GQG<sup>155</sup>.

Commençons par le rôle de liaison qui était la raison d'être de la nomination de Jean de Bertier au *War Office*. Par exemple, le 5 août 1916, le GQG adressa un télégramme que Jean de Bertier traduisit et transmit à Robertson, sans rien ajouter : Joffre y demandait 500 mitrailleuses Lewis pour les avions français. Des explications supplémentaires étaient parfois nécessaires. Jean de Bertier allait dans ce cas au-delà de la simple traduction. Il veillait d'ailleurs à rapporter précisément ses conversations avec Robertson :

Je viens de rappeler au général Robertson que [...]  
Je lui ai demandé s'il [...]  
J'ai cru pouvoir alors lui dire qu'il ne me paraissait pas entrer dans vos intentions de retirer entièrement les troupes françaises du secteur d'attaque de la Somme ; cette assertion, que je lui ai dit n'être que l'effet d'une opinion personnelle m'a semblé le rassurer pleinement et faciliter ainsi les négociations qui pourront être conduites lors de la prochaine conférence<sup>156</sup>.

On retrouve ici l'importance du tact, indispensable au succès de toute mission de liaison. Jean de Bertier devait ainsi faciliter les échanges et éclairer le point de vue du partenaire... dans une certaine limite. L'exemple cité montre d'ailleurs tout l'intérêt de sa présence à Londres : il était toujours possible de masquer les intentions de Joffre derrière une prétendue « opinion personnelle ». Bref, la méfiance persistait, encore et toujours. Pour y voir

---

154 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 8 février et 27 mai 1916 et Brouillon d'une lettre de Jean de Bertier à Robertson(?), avril 1917.

155 ALG, Télégramme de Jean de Bertier n°217 à 220, 8 septembre 1916 : « je me rends le plus tôt possible au GQG avec la note analysée ci-dessus ».

156 ALG, Télégrammes n°407 à 410, 30 octobre 1916 – à mettre en relation avec les télégrammes n°42M à 44M dans lesquels Joffre envisage « le moment où il sera nécessaire de réduire le front tenu par les troupes françaises et de demander en conséquence l'extension du front britannique ».

plus clair, le GQG avait besoin de renseignement. Jean de Bertier avait déjà démontré son savoir-faire en la matière. Nul doute que son affectation à Londres avait pour but d'en tirer profit. On peut identifier trois grands domaines dans lesquels Jean de Bertier transmet des informations à Chantilly, à savoir les effectifs, les munitions et la situation politique.

Au moment de l'entrée en guerre, le Royaume-Uni ne disposait que d'une armée de métier réduite. Sous l'impulsion de Kitchener, nommé ministre de la guerre, un appel à l'engagement volontaire fut lancé. Il connut un énorme succès. Le défi était de réussir à former ces centaines de milliers d'hommes sans expérience militaire. La *new army* ou *Kitchener's army* ainsi constituée fut peu à peu transférée en France, grossie par des contingents en provenance de l'empire britannique<sup>157</sup>. Jean de Bertier tenait le GQG régulièrement informé des dates de transfert en France des nouvelles unités formées. Il n'hésitait pas à donner des conseils aux Britanniques afin de maximiser la valeur des troupes présentes sur le front :

J'ai attiré à plusieurs reprises l'attention du général Maurice [adjoint de Robertson] sur les avantages considérables qu'il y aurait à remplacer sur les lignes d'étape, dans les ports de débarquement, etc... etc. des bataillons ayant une certaine valeur militaire par des unités plus médiocre<sup>158</sup>.

Jean de Bertier produisit plusieurs rapports sur cette question des effectifs. Il rédigea même des sortes de rapports d'inspection, suite à des visites d'unités en cours d'instruction. Il estima ainsi que la 62<sup>e</sup> division était apte au combat et pouvait être transférée dès le 1<sup>er</sup> avril 1916 en France. Jean de Bertier affirmait que le chef et les officiers supérieurs de cette unité partageaient son point de vue. Toutefois, le maréchal French, à la tête de la *Home Defense* depuis décembre 1915, n'était pas de cet avis :

Malheureusement, d'autres considérations, totalement étrangères à l'état de préparation de la 7<sup>e</sup> armée, semblent peser d'un grand poids dans l'esprit de Lord French, car, pour toute réponse, il s'est contenté de dire que la 62<sup>e</sup> division ne pouvait, au plus tôt, être envoyée en France avant la fin d'avril ; il a même fixé un délai beaucoup plus long dans une conversation avec notre attaché militaire [La Panouse].<sup>159</sup>

---

157 CHASSAIGNE, *op. cit.*, p. 131 et CLARKE, *op. cit.*, p. 73.

158 SHD, GR 16N 1906, Rapport de Jean de Bertier du 13 avril 1916 sur l'envoi en France de troupes britanniques.

159 *Ibidem*, Rapport de Jean de Bertier du 10 mars 1916 sur sa visite à la 62<sup>e</sup> division.

Dans d'autres rapports, Jean de Bertier pointait le déficit en hommes, notamment le trop faible remplacement des pertes enregistrées au combat. Le GQG était très demandeur de ces chiffres pour savoir quel était le niveau réel des effectifs britanniques. On le remarque très bien à travers deux pièces des archives de Lagrange. En réponse à un mémorandum de Joffre tablant sur 14 divisions supplémentaires britanniques et australiennes en France, Robertson fit transmettre par Jean de Bertier le message suivant :

Il ne peut être question d'envoyer actuellement en France de nouvelles divisions [...].

Vous pouvez compter que je continuerai comme par le passé à faire tous mes efforts pour accroître les forces britanniques sur le front occidental ; mais le mémorandum donnant une idée inexacte des ressources militaires de l'empire britannique, il m'a paru nécessaire d'attirer sur ce point votre attention<sup>160</sup>.

Joffre, sceptique, demanda à Jean de Bertier de nouveaux renseignements sur l'état des forces britanniques<sup>161</sup>. Nous reviendrons en plus tard sur la réalité de cet effort britannique (voir 3.3.). Du côté français, la bataille de Verdun, à partir de février 1916, faisait qu'on pressait l'allié britannique d'envoyer des renforts. Quant à Robertson, l'un de ses objectifs était de freiner les transferts vers le continent, afin de réduire les pertes de l'armée britannique<sup>162</sup>. Les Alliés se comprenaient toujours aussi mal.

Le matériel constituait le deuxième sujet du renseignement fourni par Jean de Bertier. L'essentiel des rapports envoyés et conservés est relatif à ce thème.

---

160 ALG, Lettre de Robertson à Joffre, sans date, en réponse au mémorandum n°16844 de Joffre du 20 août 1916. Il s'agit d'un brouillon écrit par Noailles ou Sartiges (?), avec des corrections de Jean de Bertier.

161 ALG, Télégramme de Joffre à Jean de Bertier, 4 octobre 1916.

162 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 97.

**Tableau 20. Rapports de Jean de Bertier relatifs aux munitions et à l'artillerie des troupes britanniques (juin - décembre 1916)<sup>163</sup>.**

Numéro	Date	Sujet du rapport
88	2/6	Situation de l'artillerie lourde anglaise en France <i>entre 708 et 744 pièces lourdes prévues pour le 25/6</i>
89	2/6	Envoi de munitions aux armées anglaises de la Méditerranée
90	2/6	Envoi de munitions aux troupes anglaises en France
92	2/6	Dépenses de munitions du 21 mai midi au 28 mai midi
99	22/6	Situation de l'artillerie lourde anglaise en France
101	10/7	État des munitions de l'armée anglaise en France
108	8/8	Consommation de munitions par l'artillerie anglaise en France du 24 juin au 6 août
109	8/8	Disponibilités en munitions de l'artillerie anglaise en France
115	10/8	Munitions d'artillerie en France
117	13/8	Artillerie anglaise en France
119	14/8	Envoi de munitions en France du 31 juillet au 5 août
125	31/8	Envoi de munitions pour l'armée anglaise en France
129	?	Artillerie lourde anglaise en France <i>958 pièces lourdes au 8/9 et 1054 avant le 15/10</i>
130	19/9	Organisation de l'artillerie lourde anglaise en France
137	23/10	Envoi d'artillerie lourde aux armées anglaises en France
138	25/10	Envoi de munitions aux armées anglaises en France
150	23/11	Artillerie anglaise
156	19/12	Artillerie lourde en France <i>1 226 pièces lourdes au 20 décembre</i>

La lecture du tableau montre que l'artillerie et son approvisionnement en obus étaient l'une des principales préoccupations du GQG. Lloyd George, nommé ministre des Munitions en avril 1915, avait mené une politique volontariste, qui dépassait les demandes du *War Office*<sup>164</sup>. C'était malgré tout insuffisant. Jean de Bertier put en donner une évaluation concernant les obus de 9,2 pouces. L'état-major avait prévu une consommation de 11 000 unités par semaine. Lloyd George et son ministère en firent certes produire 12 à 14 000, mais cela restait loin du niveau de consommation, qui atteignit 45 000 coups par semaine pendant la bataille de la Somme, à partir de juillet 1916<sup>165</sup>. Ce souci de la production des obus concernait tous les belligérants, tant avait été imprévu le rôle majeur de l'artillerie, désormais

<sup>163</sup> SHD, GR 16N 1906.

<sup>164</sup> TAYLOR, *op. cit.*, p. 34-35.



reine de la bataille dans le système-tranchée. Remarquons toutefois que, malgré les critiques, insuffisances et méfiances, le nombre de canons lourds britanniques ne cessa d'augmenter. Il fut presque doublé entre juin et décembre 1916, attestant d'un réel effort de guerre britannique<sup>166</sup>.

Le troisième domaine du renseignement fourni par Jean de Bertier n'était pas directement militaire. Il s'intéressa à la politique britannique et livrait régulièrement l'ambiance et la teneur des débats :

Dans un discours hier à la Chambre de communes, Winston Churchill a déclaré que la moitié seulement des forces armées anglaises est hors d'Angleterre ; de cette moitié, les troupes combattantes atteignent seulement 50 % et 37 % supportent réellement les pertes, de sorte que sur six rationnaires, un seul combat sur la ligne de feu. [...]

Le gouvernement n'a pas opposé d'autres chiffres à ceux ci-dessus et a déclaré impossible de réduire les forces maintenues en Angleterre dans la crainte d'un débarquement<sup>167</sup>.

Ces renseignements sur la situation politique sont intéressants à deux titres. D'une part, ils permettent de remarquer que les incertitudes quant à l'ampleur de l'effort de guerre concernaient les Britanniques eux-mêmes, qui en débattaient. Il était intéressant pour le GQG de savoir quels acteurs de la scène politique étaient les plus partisans d'un accroissement des efforts, tel Churchill. D'autre part, cela amena Jean de Bertier à suivre les débats politiques de près. Ce n'était peut-être pas pour lui une nouveauté, mais c'est la première fois qu'on le voit dans les archives. Il rendit compte par de multiples télégrammes du renversement du gouvernement dirigé par Asquith, au profit d'un nouveau ministère dirigé par Lloyd George en décembre 1916<sup>168</sup>.

Un excellent résumé du travail fourni par Jean de Bertier à Londres nous est fourni par un document intitulé « Note sur la crise ministérielle » et daté du 20 avril 1916. Il est conservé au SHD sous forme dactylographiée, avec comme signature « le commandant de Bertier ». Le brouillon de cette pièce a pu être retrouvé dans les archives de Lagrange. C'est

---

165 SHD, GR 16N 1906, Rapport de Jean de Bertier n°101, 10 juillet 1916. Il y fait état de sa conversation avec l'un des collaborateurs de Lloyd George, Sir Arthur Lee, ancien sous-secrétaire d'État aux munitions.

166 Seules les pièces lourdes étaient capables de détruire les tranchées adverses (PRIOR, Robin, « Le front de l'ouest », [in] WINTER, *Combats*, p. 235.)

167 SHD, GR 16N 1906, Télégramme chiffré de Jean de Bertier n°48, 1<sup>er</sup> juin 1916, 20:10

168 ALG, Télégrammes de Jean de Bertier n°512 à 515, n°528 à 533 et n°545-546, 4, 6 et 7 décembre 1916.

un manuscrit de Jean de Bertier, correspondant mot pour mot à la note envoyée au GQG. Il y explique la première tentative de Lloyd George pour faire tomber le gouvernement Asquith ; comment Lloyd George élaborait une « combinaison ministérielle » et un programme centré sur l'accentuation de l'effort de guerre, avec la mise en place du service militaire obligatoire. Asquith réussit à déjouer la manœuvre en acceptant le principe du service obligatoire si les engagements volontaires ne suffisaient pas. Jean de Bertier commenta :

Il [Asquith] s'engage à étendre le principe de l'obligation si ces mesures ne donnent pas un rendement minimum, qu'il ne détermine pas. Ainsi aucune mesure d'obligation n'est prise. [...]

Les adversaires d'Asquith proclament leur peu de confiance dans ses promesses, en lui prêtant l'arrière-pensée de ne pas engager toutes ses forces dans la guerre actuelle, mais d'en réserver une partie pour peser d'un poids plus lourd au moment des négociations de paix. Il aurait, en effet, toujours considéré l'Allemagne comme l'alliée éventuelle de l'Angleterre, dont la Russie serait l'ennemie naturelle.<sup>169</sup>

On retrouve bien dans cet extrait le rôle d'informateur de Jean de Bertier à propos de l'ambiance politique à Londres. S'il relayait ces renseignements, ce fut parce qu'ils lui paraissaient utiles pour le GQG. Ce dernier était soucieux d'en savoir plus sur l'engagement réel de l'allié d'outre-Manche. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que l'exemplaire conservé à Vincennes porte la mention « vu par le général commandant en chef », et que Joffre souligna une seule phrase du rapport « Ainsi aucune mesure d'obligation n'est prise ». Pour lui, l'information principale de ce rapport centré sur l'atmosphère politique était celle ayant trait aux deux grandes préoccupations militaires du commandement français : combien d'hommes ? Combien de munitions ?

Dans les papiers de Jean de Bertier, un dernier type de document apparaît. Il s'agit de rapports envoyés par Frédéric François-Marsal. À la demande de Joffre, François-Marsal avait rejoint le GQG et rédigeait des notes sur les questions économiques. Le but était d'empêcher les neutres de commercer avec l'Allemagne et ses alliés, et de renforcer ainsi les effets du blocus allié. Jean de Bertier fut tenu au courant de ces initiatives. Nous n'en dirons pas plus, car aucune de ses actions ne semble avoir concerné ce domaine de la guerre économique, qu'Ali Laïdi juge encore babutiant, du moins au niveau du personnel qui lui était consacré<sup>170</sup>.

---

169 SHD, GR 16N 1906, Note sur la crise ministérielle, signé de Jean de Bertier, 20 avril 1916.

170 LAÏDI, Ali, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, p. 351 et 354-356.

Pour terminer, indiquons que ce poste à Londres permit à Jean de Bertier de renouer avec une vie mondaine, dès son arrivée : « nous sommes déjà criblés d'invitations, car la mode est aux Français »<sup>171</sup>. Il fréquenta l'élite du pouvoir (*power elite*), ou, pour utiliser d'autres termes, la *upper class*, ce qui devint après la guerre l'*establishment*<sup>172</sup>. Il déjeuna chez Lord Beresford, 1<sup>er</sup> Lord de l'Amirauté. Il dîna également chez le général Hamilton, qui avait commandé aux Dardanelles, à l'invitation de lady Cunard. Il fréquentait *lords* et *ladies*, fréquentait les théâtres, le *turf club*, etc<sup>173</sup>. Le poids de l'aristocratie restait très fort au Royaume-Uni, si fort que Jean de Bertier, lui-même aristocrate habitué aux usages du monde, parut être surpris de retrouver une telle sociabilité : « tu peux citer tout cela à Alice et à la famille qui m'ont toujours pris pour un sans-culottes !!! »<sup>174</sup>. Ce fut aussi l'occasion de nouvelles rencontres et d'amours devant rester dissimulées pour ne pas heurter les convenances. Une de ses maîtresses lui confia : « Quelle joie si je pouvais vous revoir. *I feel however there would be a terrible scandal ! And the 4 English misses would be horrified! Especially as they are ugly !* »<sup>175</sup>. Jean de Bertier avait suffisamment d'expérience et de tact pour prendre ses précautions. En tout cas, sa mission et la vie à Londres lui plaisaient. Il pensa peut-être y rester pour le restant du conflit, puisqu'il chercha et trouva une maison pour s'installer confortablement avec Marie-Louise. Il lui présenta les avantages de ce nouveau logement, « à 500 mètres de la gare d'Ascot et à une distance moindre d'une église catholique »<sup>176</sup>.

Tout comme pour les Dardanelles, la vie privée à Londres ne peut être séparée de l'activité militaire. Le renseignement nécessite de côtoyer les personnalités en vue, si bien que mission officielle et domaine privé s'entremêlent. On le remarque à travers deux lettres de Brulard, qui avait fait partie de la mission dirigée par Huguet en 1914, en même temps que Jean de Bertier. Brulard profita de la position de Jean de Bertier au *War Office* pour lui demander des renseignements sur une éventuelle décoration britannique en sa faveur. Il dut recevoir une réponse positive, car il écrivit à Marie-Louise, sans conscience peut-être du sens

---

171 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 8 février 1916

172 BÉDARIDA, François, *La société anglaise du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1990 [1976], p. 281.

173 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 17 et 18 février, ainsi que du 20 avril 1916.

174 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 18 février 1916 et GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 249 et 334. Il s'agit sans doute d'Alice de Castéja, née Lannes de Montebello (1880-1971).

175 ALG, Lettre du 2 juillet 1917, adressée à Jean de Bertier, depuis Londres. Plusieurs lettres de la même correspondante datent du mois de juillet 1917 (suite à la blessure de Jean de Bertier, voir 2.1.2.)

176 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 31 mai 1916. Cette maison était sise au 21, *Montpelier Square*. Le loyer était de 2 100 francs pour 12 semaines, et l'entretien était assuré par deux bonnes à 15 francs par semaine.

figuré de ses mots : « celui-ci [Jean de Bertier] est décidément l'homme de toutes les bonnes et utiles liaisons »<sup>177</sup>. Voyons maintenant comment les responsabilités nouvelles de Jean de Bertier l'amènèrent à prendre des positions risquées qui entraînèrent, sans doute, son départ anticipé.

### 1.3.2. Les limites à ne pas dépasser

Son statut d'officier de liaison entre Joffre et Robertson plaçait Jean de Bertier au contact des plus importantes décisions militaires. Lui-même ne devait être qu'un agent de transmission, et, tout au plus pouvait-il s'efforcer d'expliquer le point de vue du partenaire. Nous avons vu que les « opinions personnelles » qu'il pouvait mettre en avant dans les discussions avec Robertson servaient en fait de couverture et permettaient de tester les options qui étaient celles du commandant en chef. Bref, Jean de Bertier relayait des décisions auxquelles il ne devait pas prendre part. Cette position requerrait une neutralité et un équilibre de tous les instants. Jean de Bertier s'en écarta à deux reprises.

La première alerte intervint début juillet 1916. Il fut rappelé à l'ordre par le GQG au moment de la bataille de la Somme. Cette opération avait été initialement pensée comme la grande attaque franco-britannique de l'année. Cependant, à partir de février 1916, l'offensive allemande sur Verdun contraignit les Français à réduire leur participation. Les forces britanniques, positionnées au nord de la Somme, représentèrent donc les deux tiers des troupes engagées. Malgré une gigantesque préparation d'artillerie d'une semaine, l'attaque fut un échec. Le premier jour, le 1<sup>er</sup> juillet 1916, les pertes britanniques furent considérables. L'assaut mené par les Français au sud de la Somme avait, lui, mieux réussi<sup>178</sup>. Jean de Bertier s'entretint avec Robertson et transmit à Paris la proposition de ce dernier. Il s'agissait de modifier le plan initial de l'offensive et de transférer l'effort principal au sud de la Somme, où les forces françaises de Foch avaient gagné du terrain. La réponse du GQG fut cinglante, tant sur le fond que sur la forme du message transmis par Jean de Bertier :

*Primo.* [...] Le commandant de Bertier aurait dû ne pas se prêter à une conversation sur les opérations pour lesquelles il n'est ni qualifié ni compétent, n'ayant jamais de contact avec le 3<sup>e</sup> bureau nord-est. Si le commandant de Bertier

---

177 ALG, Lettres de Brulard à Marie-Louise des 6 mai et 2 juin 1916.

178 TAYLOR, *op. cit.*, p. 59-60 et LE NAOUR, Jean-Yves, (dir.), article « Bataille de la Somme », [in] *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008, p. 116-119.

n'avait pas de mission spéciale à ce sujet, je demande qu'il lui soit fait des observations sévères.

*Secundo*. Quant au fond même de la question, si nous nous laissons aller aux suggestions du général Robertson, nous allons transformer immédiatement une bataille commencée sur 40 kilomètres de front, par 2 Anglais pour 1 Français, en un combat sur 10 kilomètres, mené uniquement par l'armée française [...]. Ce serait, pour l'instant, un marché de dupes.<sup>179</sup>

Jean de Bertier, sèchement recadré, se soumit : « j'observerai la réserve absolue prescrite »<sup>180</sup>. Il n'avait pas le droit de s'immiscer dans le processus de décision. Surtout, il ne devait pas relayer, ni sembler appuyer, des propositions qui n'avaient pas l'aval du haut commandement. Sa capacité d'influence restait donc très restreinte. Ce fut le seul moment où Jean de Bertier se retrouva en porte-à-faux avec le GQG. Il poursuivit son activité les mois suivants, peut-être avec plus de prudence. Il n'avait pas été rappelé à l'ordre par Joffre lui-même, mais par le colonel Renouard. Il prit parfois soin de rappeler qu'il respectait les consignes de ce dernier<sup>181</sup>.

Le problème, en fait, était le même qu'aux Dardanelles. Jean de Bertier accomplissait somme toute efficacement sa mission, mais l'objectif qui avait motivé l'emploi de ses services n'était, lui, pas atteint. L'expédition des Dardanelles avait échoué. La bataille de la Somme n'avait pas réellement été une bataille conjointe. Elizabeth Greenhalgh la qualifie ainsi : « *the Somme was not truly a joint battle. It would be more accurate to call it a "joined" battle* »<sup>182</sup>. Français et Britanniques combattaient parallèlement, sans arriver à vaincre. Méfiance et incompréhension subsistaient, ainsi que le révèlent la proposition de Robertson et la réponse du GQG. La coalition franco-britannique affrontait sa première crise<sup>183</sup>. Elle fut résolue par la décision de poursuivre l'attaque, qui avait aussi ses partisans côté britannique :

Il eût été plus logique de suspendre l'opération et de procéder à une réévaluation de la situation. Il n'en fut rien. Les Français demandèrent aux Britanniques de

---

179 SHD, GR 16N 1906, Note signée Renouard, datée du 7 juillet 1916, à usage interne au GQG, en réponse au télégramme n°4246/M de Jean de Bertier du même jour.

180 SHD, GR 16N 1906, Télégramme de Jean de Bertier n°93, 8 juillet 1916.

181 ALG, Télégrammes de Jean de Bertier n°574 à 579, 17 décembre 1916 : « [je] leur ai objecté les considérations que le colonel Renouard m'a exposées ». Jean de Bertier redevenait la voix du GQG.

182 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 71 : « la Somme ne fut pas réellement une bataille conjointe. Il serait plus juste de parler de bataille "rejointe" » (traduction de l'auteur).

183 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 279.

continuer, afin de soulager la pression sur Verdun. Haig n'avait pas besoin d'incitation. La bataille devait continuer. Elle dura 5 mois.<sup>184</sup>

Venons-en maintenant au deuxième épisode au cours duquel Jean de Bertier sembla outrepasser ses fonctions. Il faut, pour bien l'expliquer, revenir sur la situation politique interne au Royaume-Uni. Lloyd George, ministre des Munitions depuis mai 1915, devint ministre de la Guerre début juillet 1916, en pleine offensive de la Somme. Il apporta son soutien à Haig jusqu'à la fin des opérations en novembre. Le bilan était pourtant désastreux. Après le BEF, décimé dans les Flandres en 1914, « *Kitchener's army found its graveyard in the Somme* »<sup>185</sup>. Les Britanniques perdirent plus de 400 000 hommes, sans réussir à rompre le front. Le débat sur les responsabilités de l'échec allait durer des décennies, et nous n'y rentrerons pas<sup>186</sup>. Remarquons simplement que Lloyd George, devenu premier ministre en décembre 1916, résolut immédiatement de se défaire de Haig et Robertson. Contrairement à Asquith, le nouveau Premier ministre voulait imposer sa tutelle aux chefs militaires, qui, eux, s'estimaient les seuls compétents pour décider :

*The chief of the imperial general staff, Sir William Robertson, was a man of few words. He would not or could not argue out the available options with Lloyd George, who reciprocated with instinctive distrust of him and Haig. Lloyd George plotted against Robertson and Haig*<sup>187</sup>.

Elizabeth Greenhalgh considère elle aussi que seuls les mots *conspiration* (*conspiracy*) et *complot* (*plot*) peuvent rendre compte des manœuvres de Lloyd George<sup>188</sup>. L'affaire commença par une conversation qu'il eut avec Jean de Bertier, pendant 2 heures, et en présence de Sir Maurice Hankey, secrétaire général du comité de guerre (*war committee*) britannique. Lloyd George affirma sa bonne volonté, dans le but d'une meilleure coopération franco-britannique. Jean de Bertier écrivit, en rapportant ses propos destinés au gouvernement et au haut commandement français :

---

184 PRIOR [in] WINTER, *Combats*, p. 236.

185 TAYLOR, *op. cit.*, p. 58 et 61-62.

186 Par exemple, Robin PRIOR insiste sur les multiples erreurs de Haig (p. 235-236 et 240-241), tandis que J.M.BOURNE prend davantage la défense de Haig, et surtout de Robertson, face à Lloyd George dont il pointe la partialité (p. 147-151 et 173-174).

187 CLARKE, *op. cit.*, p. 87 : « William Robertson, le chef d'état-major impérial, n'était pas volubile. Il ne voulait ou ne pouvait débattre de toutes les options disponibles avec Lloyd George, lequel, en retour, se méfiait instinctivement de lui, ainsi que de Haig. Lloyd George conspira contre Robertson et Haig » (traduction de l'auteur).

188 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 140 : « *conspiracy or plot are the only words possible to describe the way* ».

Je serai heureux de les voir exprimer très librement leur façon de penser, sur tous les sujets, car nous avons trop longtemps masqué nos opinions sous des formules courtoises qui ne devraient plus être de mise entre Alliés aussi intimement liés que nous le sommes<sup>189</sup>.

Plus concrètement, Lloyd George proposait de placer les troupes britanniques en France sous la direction du nouveau commandant en chef français depuis décembre 1916, le général Nivelle. En cas d'opposition, Haig serait remplacé. On peut se demander quelles étaient les réelles motivations d'un homme politique aussi rusé que Lloyd George. Les plus sceptiques y voient sa volonté de limiter les pertes britanniques. Puisque l'offensive annoncée par Nivelle reposait essentiellement sur les forces françaises, Lloyd George l'appuyait<sup>190</sup>. D'autres auteurs expliquent plus prosaïquement son soutien au plan de Nivelle : « à ses yeux, sa principale qualité était qu'il n'était pas dirigé par Haig »<sup>191</sup>. Jean de Bertier ne pouvait sans doute pas discerner toutes les pensées et arrière-pensées de Lloyd George. Pour lui, tout comme pour le gouvernement français et Nivelle, il fallait saisir l'occasion d'obtenir la subordination des forces britanniques, en vain réclamée depuis 1914. Les modalités pratiques du complot furent définies par Lloyd George et Jean de Bertier tint la partie française informée. A. J. P. Taylor résume ainsi les événements :

*On 19 February Lloyd George asked Nivelle, through a French military attaché in London [Jean de Bertier], to devise a directive, subordinating Haig to himself. On 24 February the war cabinet approved this directive, Robertson having been told that he need not attend as nothing important was to be discussed. On 26 February an Anglo-French conference was held at Calais, ostensibly to discuss railway transport in north France. Nivelle produced the directive, Lloyd George pretended to be surprised, and accepted it. Robertson threatened to resign. Haig appealed to the king. The directive was limited to the coming offensive [...]»<sup>192</sup>.*

La consultation des archives de Lagrange permet d'apporter quelques précisions. Le rôle de Jean de Bertier ne se limita pas aux premiers jours. Il continua à échanger

---

189 ALG, Note manuscrite de Jean de Bertier relatant son entrevue avec Lloyd George et Hankey, 16 février 1917.

190 COCHET, François, *Les Français en guerre de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, p. 310 et GREENHALGH, *op. cit.*, p. 133.

191 PRIOR, [in] WINTER, *Combats*, p. 240. TAYLOR écrit : « he [Lloyd George] always had a curious faith in French generals, though none in British » (p. 80).

192 TAYLOR, *op. cit.*, p. 80, note 1 : « Le 19 février, Lloyd George demanda à Nivelle, par l'intermédiaire d'un attaché militaire français à Londres [Jean de Bertier], de rédiger une directive faisant de Haig son subordonné. Cette dernière fut approuvée par le cabinet de guerre du 24 février, Robertson étant absent. Il lui avait été dit qu'aucun sujet important ne serait débattu. Le 26 février, une conférence franco-anglaise se tint à Calais, officiellement pour discuter des transports ferroviaires dans le nord de la France. Nivelle présenta la fameuse directive, Lloyd George fit semblant de la découvrir et donna son accord. Robertson menaça de démissionner. Haig fit appel au roi. La directive fut limitée à l'offensive à venir » (traduction de l'auteur).

régulièrement avec le GQG jusqu'au 7 mars. Calais avait été un semi-échec pour Lloyd George. Haig et Robertson restaient en place. Lloyd George n'insista pas directement, mais tenta peut-être de pousser les pions trop engagés qu'étaient devenus Jean de Bertier et même Nivelles. Ce dernier insista pour que Jean de Bertier continuât de soutenir l'idée de subordination de l'armée britannique en France au commandement français<sup>193</sup>. Il espérait deux solutions, soit le remplacement de Haig par Gough, soit l'éclatement de l'armée britannique en deux groupes d'armées. Dans ce cas, le groupe d'armées des Flandres resterait en position défensive. Quant à celui sur l'Artois et la Somme, il tomberait sous son commandement. Nivelles privilégiait cette seconde option :

Toutefois, en raison des difficultés d'ordre moral qu'elle peut présenter pour le gouvernement anglais, je vous laisse le soin d'apprécier dans quelle mesure il conviendra, suivant les circonstances, de la soutenir.

[...] Sans que vous soyez chargé d'aucune mission officielle pour appuyer la note du gouvernement français, je vous prie de soutenir le cas échéant les points de vue énoncés ci-dessus et de me tenir au courant des tendances et des impressions qui se manifesteront chez Monsieur Lloyd George, les autres membres du *War Committee* et l'état-major impérial.<sup>194</sup>

Jean de Bertier apporta de mauvaises nouvelles à Nivelles. Lloyd George lui accorda en effet une audience et lui affirma que ni la solution à deux groupes d'armées, ni le remplacement de Haig n'étaient possibles<sup>195</sup>. Le complot avait échoué. Les raisons étaient multiples. Trop de personnes étaient au courant, et, surtout, Robertson et Haig bénéficiaient de trop de soutiens : le roi, une partie des ministres, les titres influents de la presse et même, finalement, Hankey<sup>196</sup>. C'était fâcheux pour Jean de Bertier. Il était l'un des interlocuteurs réguliers de Robertson, depuis un an, et pourtant, il avait agi contre lui. À Calais, Jean de Bertier était présent au moment où Robertson découvrit la manœuvre dont il était lui-même la cible<sup>197</sup>. Robertson put se sentir trahi par Jean de Bertier, et ceci est peut-être l'une des raisons du départ précipité de ce dernier.

La lecture des archives ne permet pas d'établir un lien direct entre l'échec du complot et le départ de Jean de Bertier de son poste. Il semblait toutefois difficile de

---

193 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 142-144 et 146.

194 ALG, Télégrammes n°3 à 6 du GQG, 4 mars 1917.

195 ALG, Télégrammes de Jean de Bertier n°151 à 155, 7 mars 1917 : « Réponse à télégrammes 3 à 6 du GQG ».

196 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 136, 143-144 et 148 et CLARKE, *op. cit.*, p. 87.

197 SHD, GR 7N 1261, Note sur une conférence anglo-française tenue à l'hôtel Terminus à Calais les 26 et 27 février 1917. 15 personnes étaient présentes, dont Jean de Bertier.



maintenir à son poste un officier impliqué dans cette nouvelle et sérieuse crise franco-britannique. Elizabeth Greenhalgh suppose que l'expérimenté ambassadeur de France à Londres, Pierre Paul Cambon, demanda son rappel à la fin du mois de mars<sup>198</sup>.

Jean de Bertier avait-il outrepassé son rôle ? Après tout, il n'avait fait que transmettre les vues de Lloyd George. D'ailleurs, le ministre de la guerre, Paul Painlevé, le remercia pour l'ensemble de son travail londonien : « je tiens à reconnaître le zèle, le dévouement et l'intelligence avec lesquels vous avez rempli la mission qui vous était confiée et à vous exprimer mes remerciements pour les services que vous avez rendus »<sup>199</sup>. Le problème, cette fois, était que cette simple action avait rendu possible le complot de Lloyd George. Indirectement, Jean de Bertier avait donc pris position et abandonné la neutralité qui lui eût assuré plus de longévité à son poste. Il avait pris des risques, pensant servir son pays mais aussi la cause de la victoire. L'unité de commandement sur le front ouest fut finalement réalisée en 1918, au profit de Foch. Lloyd George avait, juste auparavant, réussi à remplacer Robertson par Wilson. Quant à Haig, il ne fut plus possible de le remplacer<sup>200</sup>.

Jean de Bertier remit le 7 avril 1917 tous ses documents au colonel de La Panouse, son supérieur hiérarchique à Londres, dont nous parlerons dans le prochain point<sup>201</sup>. Après avoir sans doute écrit une dernière lettre à Robertson, il partit pour la France le 9 avril. Restaient à Londres ses deux collaborateurs, Noailles et Sartiges, désormais membres de l'ambassade et sous les ordres très directs de La Panouse<sup>202</sup>. Le départ de Jean de Bertier marquait le terme de son rôle dans la liaison avec les Britanniques. Il n'y serait plus employé. Pendant presque trois années, il avait été l'un de ces hommes ayant contribué à faire fonctionner au mieux la coalition franco-britannique. Revenons sur ce parcours dans un dernier point qui servira de conclusion à cette première période de la Grande Guerre de Jean de Bertier.

---

198 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 148 et 161.

199 ALG, Lettre du ministre de la guerre, Paul Painlevé, à Jean de Bertier, 3 avril 1917.

200 TAYLOR, *op. cit.*, p. 99-100 et 102 et BOURNE, *op. cit.*, p. 150-151.

201 ALG, Procès-verbal de remise de service, 7 avril 1917.

202 ALG, Brouillon d'une lettre de Jean de Bertier à Robertson (?). Il remercia les membres de « *the imperial general staff, among which I count only friends* ».

## Conclusion : Jean de Bertier et la liaison franco-britannique

L'impression dominante qui ressort de la lecture des pages précédentes est sans doute la difficulté des Français et des Britanniques à coopérer efficacement, et la méfiance permanente des uns vis-à-vis des autres. Il faut nuancer. L'essentiel était que la coalition perdurât, et ce fut le cas. Méfions-nous également d'un possible effet de source. On a toujours davantage tendance à exprimer et relayer les dysfonctionnements que les réussites. En conséquence, la lecture des archives offre plus d'exemples de problèmes que de solutions, sans que ce soit forcément significatif. Essayons donc de faire le bilan des avancées et des échecs de la liaison franco-britannique, à travers l'exemple de Jean de Bertier.

Elizabeth Greenhalgh insiste sur le poids décisif de l'alliance franco-britannique à travers le titre de son ouvrage consacré à la question, *Victory through coalition*. Les services de liaison étaient une condition nécessaire au maintien et au fonctionnement de cette dernière. Revenons sur trois points fondamentaux déjà évoqués au cours des pages précédentes. D'abord, il faut insister sur la difficulté du travail de liaison. Ensuite, il est intéressant de mettre en évidence les évolutions apportées entre 1914 et 1918. Enfin, nous tenterons d'esquisser une réponse à cette question déjà soulevée : les Britanniques assurèrent-ils leur part du fardeau, ou bien cherchèrent-ils à économiser leurs forces pour laisser les Français supporter l'essentiel du combat et des pertes ?

Les services de liaison et les officiers qui y travaillaient n'avaient pas la tâche facile. À part aux Dardanelles, les armées britannique et française combattirent toujours de manière parallèle, et les commandants britanniques successifs en France gardèrent jalousement leur indépendance. Aucun organisme interallié qui eût coordonné les efforts n'existait et « *the lack of a formal inter-allied command structure was potentially a recipe for disaster* »<sup>203</sup>. On peut y ajouter toute une autre foule de complications, allant des désaccords stratégiques entre chefs français et britanniques, jusqu'à des problèmes très concrets issus de l'utilisation d'unités de mesure différentes, ou jusqu'à des désaccords concernant les heures auxquelles attaquer etc<sup>204</sup>. Les officiers de liaison se devaient de passer outre ces difficultés pour remplir leur mission. Trois handicaps leur compliquaient les choses. Tout d'abord, les effectifs

---

203 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 17

204 BOURNE, *op. cit.*, p. 144 et GREENHALGH, *op. cit.*, p. 163-164 : « l'absence de structure officielle de commandement interallié pouvait, potentiellement, conduire droit à la catastrophe » (traduction de l'auteur).

attribués restèrent faibles. En 1914, la mission militaire française du colonel Huguet comptait moins de 100 membres pour assurer la liaison entre le GQG et le BEF. De même, aux Dardanelles, Jean de Bertier ne disposait que de deux officiers adjoints et il dut même batailler pour conserver cette équipe déjà réduite :

Comme il n'y a que deux officiers anglais auprès du général français, Sir Ian Hamilton m'a dit le premier jour qu'il ne s'expliquait pas que nous soyons trois ; j'ai vu le moment où j'allais être obligé de me séparer de Laborde<sup>205</sup>.

5 officiers de liaison étaient pourtant peu de choses face à l'ampleur des effectifs engagés (80 000 hommes débarquèrent en avril 1915) et devant l'importance d'une bonne coordination entre Français et Anglais pour le succès des opérations. Les faibles effectifs de la liaison n'empêchèrent pas les luttes d'influence, qui constituaient le deuxième obstacle à la bonne réalisation des missions. Jean de Bertier y fut confronté à Londres. Qui était cet « adversaire » dont il taisait le nom dans ses lettres à Marie-Louise ?

8 février 1916 : S.E. [Son Excellence, l'ambassadeur de France Pierre Paul Cambon ?] assez cassant, mais s'inclinant devant l'ukase ; mon adversaire plus affolé encore que d'habitude, se raccrochant à une prérogative que je n'ai pas voulu lui disputer : me présenter à lord Kitchener que j'ai promené encore il y a trois mois sur la péninsule [de Gallipoli] et Robertson auprès duquel je travaille. Tous deux lui ont ri au nez, en sorte que j'ai marqué un point.

17 février 1916 : Puisque c'est une guerre au couteau, je l'accepte et suis décidé à avoir la peau de celui qui se montre mon adversaire.

Il s'agissait de La Panouse, l'attaché militaire français à Londres. Il voyait sans doute la mission de Jean de Bertier comme un empiètement sur ses prérogatives. Il semble que les rapports entre les deux hommes s'améliorèrent, mais, force est de constater qu'après le départ de Jean de Bertier en avril 1917, son successeur, le colonel Falgade, fut placé sous le contrôle plus strict de La Panouse, qui imposa donc finalement sa prééminence<sup>206</sup>. Ces luttes d'influence prenaient aux officiers de liaison un temps qu'ils ne consacraient pas à leur mission, et Jean de Bertier le reconnut lui-même<sup>207</sup>. Remarquons d'ailleurs que du temps était également perdu dans les vérifications du travail de leurs collègues, tant les informations obtenues restaient sujettes à caution. Jean de Bertier fut sollicité à plusieurs reprises à propos

---

205 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 28 mai 1915.

206 *Ibidem*, 8 mai 1916 et GREENHALGH, *op. cit.*, p. 161.

207 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 18 février 1916.

de renseignements fournis par La Panouse et par Vallières<sup>208</sup>. Enfin, le dernier problème était le manque de transparence entre les deux Alliés, malgré les politesses et les déclarations de bonnes intentions. Les officiers de liaison haut placés comme Bertier se doublaient donc d'agents de renseignement qui devaient consacrer une partie de leur temps à vérifier des informations ouvertement transmises par le partenaire, mais peut-être non fiables. Ainsi le lieutenant-colonel Billotte donna-t-il du travail supplémentaire à Jean de Bertier, relativement aux difficultés de transport mises en avant par les Britanniques pour l'acheminement de troupes vers Salonique :

Je suis méfiant comme un vieux fantassin et je voudrais examiner sérieusement ces fameuses difficultés [...]. Comme je vous le disais, je me méfie des chiffres tendancieux qui me seront fournis globalement ; je veux tout vérifier, posséder par conséquent tous les éléments du calcul [...]. Il faut que vous m'aidiez à réfuter les arguments anglais -s'il y a lieu- avec toutes pièces en main<sup>209</sup>.

La tâche des officiers de liaison était donc prenante, exigeante, solitaire, et mal reconnue<sup>210</sup>. Jean de Bertier, grâce à ses qualités et son tact, réussit à accomplir un important travail et nous avons vu que, mis à part à deux reprises, il obtint des compliments tant du côté français que du côté britannique. Tout ceci montre l'importance de ses missions en particulier et de la liaison en général.

Les modalités de la coopération franco-britannique évoluèrent au cours de la guerre. Les débuts difficiles de 1914 entraînèrent une prise de conscience. Les conférences de la fin de 1915 planifièrent l'idée d'une offensive conjointe sur la Somme. L'échec de celle-ci enterra l'idée de coopération militaire étroite entre les deux armées. Quant au plan de Lloyd George de subordonner les forces britanniques au commandant en chef français, nous avons vu qu'il s'agissait d'une intrigue assez obscure et qui ne trouva pas de réalisation concrète. Seules les offensives allemandes du printemps 1918 obligèrent les chefs militaires britanniques à accepter la création du poste de commandant en chef des forces alliés<sup>211</sup>. Remarquons qu'il fut attribué à Foch, celui-là même qui avait réussi à coordonner les forces françaises, britanniques et belges lors de la première bataille d'Ypres en octobre-novembre

---

208 ALG, Télégrammes de Jean de Bertier n°191, 28 août 1916 et n°94 à 96, 14 février 1917. Vallières était le chef de la mission militaire française près l'armée britannique en France.

209 ALG, Lettre du lieutenant-colonel Billotte à Jean de Bertier, [sans date, fin mai 1916]. Ce fut Billotte qui souligna.

210 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 100. On pouvait reprocher aux officiers de liaison d'être des embusqués (voir 3.1.2).

211 *Ibidem*, p. 42.

1914 (voir 1.1.2.). Dans ces conditions, une bonne liaison était cruciale. Son développement fut d'abord favorisé du côté français, par Joffre. Ce fut ainsi que Jean de Bertier fut mandaté au *War Office*, Joffre voulant pouvoir communiquer directement avec Robertson, tout comme il le faisait déjà avec French puis Haig. Cependant, ces efforts français n'aboutirent pas, car Joffre pensait avant tout utiliser la liaison pour imposer ses vues et son commandement<sup>212</sup>. Il remplaça donc Huguet, le trouvant trop pro-britannique, un reproche qui fut également adressé à Jean de Bertier par Bailloud aux Dardanelles. Avec le départ de Huguet, puis celui de Jean de Bertier en 1917, la liaison française perdait des hommes expérimentés. Leurs remplaçants respectifs, Vallières et Falgade, ne pouvaient rivaliser avec leurs prédécesseurs. Le premier était anglophobe et n'avait que peu d'intérêt pour sa mission. Quant à Falgade, son travail fut entravé par les ingérences de La Panouse. Bref, le commandement français réclamait plus de coopération mais ne s'en donnait pas les moyens<sup>213</sup>. En revanche, les Britanniques réussirent à mettre en place un fonctionnement plus durable et efficace de leurs services. Ils créèrent une mission de liaison, dirigée par Spears, avec totale indépendance par rapport à l'attaché militaire. C'était, avec des pouvoirs renforcés, le pendant du poste que Jean de Bertier occupait au *War Office*. Alors que Spears prenait ses fonctions, Jean de Bertier ne fut cependant pas confirmé dans les siennes « *despite or perhaps because of his role as go-between back in February* » selon l'analyse d'Elizabeth Grennhalgh<sup>214</sup>. Bref, la liaison britannique se développait, quand la liaison française s'effritait. Jean de Bertier en avait été une figure expérimentée mais il avait été victime du manque d'autonomie laissée à la liaison par le haut commandement, et, bien sûr, des répercussions du complot raté de Lloyd George.

Ces efforts britanniques pour développer progressivement leur service de liaison nous amènent naturellement à la question du poids de l'engagement britannique dans le conflit. Beaucoup de témoignages français que nous avons cités reprennent les préjugés classiques : les Britanniques se ménageaient, et, dans les offensives, montraient peu d'efficacité militaire<sup>215</sup>. Ce sentiment de supériorité français se retrouve jusque dans les écrits de Jean de Bertier, pourtant l'un des plus à même de se détacher d'éventuels préjugés, vu ses fonctions et ses qualités :

---

212 *Ibidem*, p. 40, 82 et 88.

213 *Ibidem*, p. 90-91, 99-100 et 161.

214 *Ibidem*, p. 160-161 : « en dépit, ou peut-être à cause de son rôle d'intermédiaire au mois de février précédent » (traduction de l'auteur).

215 Nous avons aussi vu que ces reproches étaient également formulés par des Britanniques eux-mêmes.

Rappelé brusquement, Sir Ian Hamilton est parti le 17 octobre, entraînant dans sa disgrâce le général Breathwaite ; habitués à n'envisager que de très faibles effectifs et des incidents insignifiants, ils n'étaient assurément pas préparés, ni l'un ni l'autre, à manier des masses considérables. [...] Tous deux, ainsi que leurs subordonnés, manquent d'acquit, de réflexion, de méthode et de puissance de travail. [...] Quand ils voient juste, ces chefs ne réussissent pas à monter une opération ou à donner un ordre clair et précis ; leurs intentions, obscurément conçues, péniblement élaborées, exprimées de façon confuse, se manifestent dans une instruction où les plus graves lacunes coudoient des prescriptions qui sont du rôle d'officiers subalternes.<sup>216</sup>

Il n'est pas dans notre sujet d'entrer longuement dans ce débat. Précisons simplement que Jean de Bertier pointait les lacunes du commandement, et que ses critiques étaient étayées<sup>217</sup>. Plus généralement, et du seul point de vue militaire, l'armée française était plus puissante. Cependant, et pour ne pas clore nos réflexions en les limitant aux seuls champs de bataille, évoquons rapidement le poids de l'engagement britannique sous d'autres aspects. Déjà, la stratégie traditionnelle du Royaume-Uni était purement maritime, et envoyer un corps expéditionnaire sur le continent n'allait pas de soi<sup>218</sup>. La création par Kitchener de la *new army* dès août 1914 marqua un tournant. Elle permit le recrutement de masses de volontaires, ensuite formés. Début juillet 1916, les Britanniques alignaient ainsi 57 divisions, contre 95 pour les Français. Peu à peu, le poids relatif des forces britanniques augmentait<sup>219</sup>. Au total, le Royaume-Uni à lui seul fournit 22 % des combattants, et assura 40 % des dépenses de l'ensemble des Alliés :

Ces chiffres montrent que les Britanniques jouèrent pleinement leur rôle, notamment sur le front de l'ouest. Cependant, l'absence de communications entre unités françaises et britanniques, conséquence à la fois de l'absence de commandement unique et de l'étirement du front, explique que les Français aient eu par la suite le sentiment d'avoir supporté seuls le poids de la guerre. Il n'était rien, mais la légende s'élabora, puis persista.<sup>220</sup>

L'alliance franco-britannique ne trouva un fonctionnement efficace qu'en 1918<sup>221</sup>. À ce moment, Jean de Bertier n'y était plus impliqué. Pendant presque 3 années, il avait

---

216 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°20 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 20 octobre 1915.

217 Au-delà de French et Haig : CHASSAIGNE, *op. cit.*, p. 137, MOUGEL, *op. cit.*, p. 114-116, TAYLOR, *op. cit.*, p. 62 : « *the colonels and adjutants, though incompetent for modern war* ».

218 BOURNE, *op. cit.*, p. 138 : « *resist French and Russian demands for increased military support, maintain the blockade, [...], conserve manpower, and wait* ».

219 TAYLOR, *op. cit.*, p. 58, GREENHALGH, *op. cit.*, p. 42.

220 CHASSAIGNE, *op. cit.*, p. 136.

221 Vallières fut remplacé par le général Pierre de Laguiche, « *a suitable head* », la mission Spears était en place et les canaux de communication étaient désormais bien établis (GREENHALGH, *op. cit.*, p. 160-161).

cependant contribué à la faire exister, perdurer, et il avait tenté autant que possible de faciliter son fonctionnement. Tous ces accomplissements n'allaient pas de soi, tant mener une guerre de coalition fut de tous temps difficile<sup>222</sup>.

## 2. Le temps des Américains (1917-1919)

Jean de Bertier se préparait à quitter Londres lorsque le Congrès des États-Unis d'Amérique déclara la guerre à l'Allemagne (6 avril 1917). Jean de Bertier connaissait bien les Américains : rappelons qu'il avait été attaché militaire à Washington en 1914. Assez naturellement, il fut employé à la liaison avec ce nouvel allié. Cependant, les États-Unis étaient dans l'incapacité de fournir immédiatement des troupes. S'ouvrit d'abord un intermède de quelques mois, pendant lesquels Jean de Bertier rejoignit les troupes françaises combattant sur le front.

### 2.1. En attendant les Américains (avril-octobre 1917)

#### 2.1.1. Un commandement sur le front

À la fin du mois d'avril 1917, Jean de Bertier fut affecté au 8<sup>e</sup> régiment de hussards, appartenant au 1<sup>er</sup> corps de cavalerie<sup>223</sup>. Il retrouvait le front, qu'il n'avait plus vu depuis son départ des Dardanelles, début janvier 1916. Il n'obtenait pas de commandement de régiment, puisqu'il n'était que chef d'escadrons. Il n'avait, en outre, plus rien à voir avec la liaison anglaise. À première vue, son rappel de Londres et sa mutation sur le front pouvaient apparaître comme une sanction. Jean de Bertier avait pourtant tenté de servir au mieux les intérêts français. L'échec du complot de Lloyd George l'avait toutefois mis dans une position impossible à tenir. Pour rétablir la confiance entre Français et Britanniques, il fallait remplacer Jean de Bertier. Il semble en tout cas avoir bien accepté, sinon voulu, cette affectation sur le front. Le général Birdwood, qui avait commandé les Anzacs aux Dardanelles, connaissait Jean de Bertier. Il lui écrivit : « *this is a line to tell you how sorry I am that you are leaving the War Office, though you yourself will I know be really pleased to*

---

222 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 1-6.

223 ALG, Note de service du ministère de la Guerre, 27 avril 1917.

*be on active service again* »<sup>224</sup>. Deux autres indices nous sont donnés rétrospectivement. Suite à sa blessure de juin 1917 (voir 2.1.2.), Jean de Bertier reçut une lettre d'une de ses maîtresses, et l'on comprend que son passage sur le front était aussi le moyen d'obtenir un avancement plus rapide :

J'ai tout de suite pensé, tout aussi vite que vous j'en suis sûre, au 5<sup>e</sup> galon *and I was afraid you would be very disappointed and as I am very ambitious I am also disappointed for you*<sup>225</sup>.

Le second indice nous est fourni par Jean de Bertier lui-même. À la fin de l'année 1917, il accepta de devenir instructeur « bien que regrettant un peu la troupe qui m'était confiée et les chefs bienveillants qui m'avaient promis de s'intéresser prochainement à ma carrière »<sup>226</sup>. Ces deux éléments nous prouvent que Jean de Bertier espérait une promotion. Son affectation dans la liaison avait certes permis à Jean de Bertier de côtoyer les grands chefs militaires, mais sans faire progresser sa carrière. En avril 1917, il était toujours chef d'escadrons, n'ayant ainsi gagné qu'un seul galon après presque trois ans de conflit. La guerre et les pertes qu'elle infligeait permettaient des avancements rapides, mais seulement pour les postes exposés au feu. Il lui fallait donc combattre sur le front avant la conclusion du conflit, qu'on espérait proche en ce mois d'avril 1917 (voir *infra*). Un autre éminent membre de la liaison franco-britannique eut le même comportement. Sir Sidney Clive était le chef de la mission militaire britannique auprès du commandant en chef français (c'est-à-dire l'équivalent de Huguet, Vallières puis Laguiche). Bien qu'il aimât son poste et y donnât pleine satisfaction, il prit lui aussi un commandement sur le front « *presumably because future advancement depended on battlefield experience* »<sup>227</sup>. Ainsi, le passage de Jean de Bertier du *War Office* au 8<sup>e</sup> régiment de hussards n'était pas un « limogeage ». Certes, il eût sans doute préféré rester à Londres, parce qu'il pensait y être le plus utile à sa patrie. Mais, puisque cela n'était plus possible, il veilla à saisir les opportunités d'avancement. N'oublions pas non plus qu'il était de ces Alsaciens-Lorrains pour lesquels le conflit avait pris la

---

224 ALG, Lettre du général Birdwood à Jean de Bertier, 11 avril 1917 : « ces quelques mots pour vous dire combien je suis désolé que vous quittiez le *War Office*, même si, je le sais, vous serez heureux de retrouver le service actif » (traduction de l'auteur). Il espérait, lui et ses hommes, avoir l'occasion de le revoir : « *I know many of my Anzacs will look forward with pleasure to seeing you again* ».

225 ALG, Lettre d'une maîtresse à Jean de Bertier, 26 juillet 1917 (la même dont il fut question en 1.3.1.) : « ... et je craignais que vous soyez très déçu, et comme je suis très ambitieuse, je suis aussi déçue pour vous » (traduction de l'auteur). Sa blessure l'empêchant de retrouver le front, l'espoir de promotion fut compromis et il finit la guerre au grade de commandant.

226 SHD, GR 17N 82, Lettre de Jean de Bertier au colonel Koechlin-Schwartz, 15 octobre 1917, depuis Biarritz.

227 GREENHALGH, *op. cit.*, p. 101 : « sans doute parce que tout nouvel avancement requérait une expérience des combats » (traduction de l'auteur).



dimension d'une « guerre sainte » (voir 1.1.1.). Le front devait lui apparaître comme le lieu de l'engagement et de l'honneur, dans la plus pure lignée des valeurs familiales, nobiliaires et militaires<sup>228</sup>.

Jean de Bertier fut affecté au 8<sup>e</sup> régiment de hussards, en position dans le secteur du Chemin des Dames. C'était là que Nivelles avait projeté l'offensive décisive dont il avait convaincu Lloyd George. Cependant, Jean de Bertier ne rejoignit le front que début mai<sup>229</sup>. À ce moment, l'offensive Nivelles avait déjà largement échoué à rompre le front<sup>230</sup>. Les combats avaient perdu de leur intensité mais le secteur restait actif et donc dangereux<sup>231</sup>.

Lui qui était cavalier de formation fut chargé du « commandement [des] D.D. des cuirassiers à pied »<sup>232</sup>. Il se retrouvait donc à la tête d'escadrons « démontés ». Les premiers engagements de 1914 avaient révélé la vulnérabilité de la cavalerie face à la puissance du feu ennemi d'abord, puis aux solides défenses du système-tranchée ensuite. Les officiers et soldats des régiments de cavalerie furent donc progressivement versés dans l'infanterie mais aussi dans d'autres armes plus techniques comme l'aviation et les chars<sup>233</sup>. Ce ne fut pas le cas de Jean de Bertier. Le 8<sup>e</sup> régiment de hussards demeurait un régiment de cavalerie, mais il combattait à pied.

L'offensive Nivelles avait suscité les plus grands espoirs. Son échec fut l'une des causes des « mutineries » qui secouèrent l'armée française, essentiellement de mai à juillet 1917. Le terme de mutinerie, souvent associé à l'idée d'une révolte violente, caractérise mal ce qui fut davantage une « grève des tranchées » (Denis Rolland) ou des « refus d'obéissance » (Rémy Porte)<sup>234</sup>. Jean de Bertier y fut confronté, au moins à une reprise. Il géra un cas d' « insubordination », terme caractérisant un refus d'obéissance d'un soldat, sans pour autant impliquer une remise en cause de la hiérarchie ni une action violente contre les officiers de proximité. Une pièce nous apprend que Jean de Bertier demanda le transfert du

228 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 95-96, 115, 118, 382.

229 ALG, Note de service du ministère de la Guerre du 27 avril 1917. Complément manuscrit de Jean de Bertier, 30 avril 1917 sans doute le recopiage d'une décision officielle sur cet exemplaire destiné à lui-même. Jean Mikcha, un de ses anciens soldats des Dardanelles, lui fut adjoint comme ordonnance.

230 L'échec de Nivelles conforta Haig et Robertson dans leur opposition au commandement unifié (TAYLOR, *op. cit.*, p. 81).

231 COCHET, François, Courriel à l'auteur, 27 février 2021.

232 SHD, GR 17N 218, Fiche de renseignement sur Jean de Bertier. Il compléta lui-même ses états de service.

233 COCHET et PORTE, *Histoire de l'Armée française*, p. 71-72 et PORTE, Rémy, article « Cavalerie », [in] COCHET et PORTE, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 214.

234 COCHET, article « Mutineries », p. 741-742, et PORTE, article « Nivelles », p. 760, [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*.

fautif, le cavalier Poidevin, de la prison de Bléaucourt à celle du régiment, sans plus de détails<sup>235</sup>. La hiérarchie militaire réagit avec sévérité et multiplia les arrestations, mais les décideurs politiques poussèrent à la clémence. Sur les 60 à 90 000 soldats liés de près ou de loin à ces manifestations de désobéissance, seuls une vingtaine d'entre eux furent fusillés<sup>236</sup>.

## 2.1.2. Blessure et convalescence

Bien que l'attaque française au Chemin des Dames eût été stoppée courant mai 1917, les combats se poursuivirent sporadiquement, et les échanges de tirs d'artillerie restaient monnaie courante. Le 29 juin, « les contre-attaques allemandes se multiplient dans l'Aisne, au Chemin des Dames et dans la région de Verdun »<sup>237</sup>. Ce fut justement le jour où Jean de Bertier fut blessé. Un éclat de grenade lui causa une blessure pénétrante au thorax<sup>238</sup>. En tout, 3 millions de soldats français furent blessés au cours du conflit, et davantage par éclats d'obus (60%) que par balles (34 %) <sup>239</sup>. Une grenade n'est pas un obus, ni une balle, mais ses effets, les fameux « éclats » la font sans doute rattacher à la première catégorie.

Il est difficile de suivre le parcours du blessé Jean de Bertier précisément. Son agenda pour le troisième trimestre 1917 est vierge jusqu'à la date du 21 juillet, où il écrit : « Noyon ambulance 1/86 ». Il y prit le train dans la nuit pour arriver à Paris, à l'hôtel Astoria, alors transformé en hôpital. Grâce à ces quelques indications, il est possible de reconstituer les étapes de sa prise en charge. Jean de Bertier fut, d'abord, nécessairement évacué vers un poste de secours puis, de là, transféré dans un hôpital proche du front. Il y resta trois semaines. Ceci correspondait à la nouvelle organisation du service de santé français. En effet, au début de la guerre, les rapides évacuations vers l'arrière, dans des conditions très difficiles, avaient provoqué une hécatombe<sup>240</sup>. Jean de Bertier ne fut donc transporté vers l'arrière qu'une fois son état stabilisé. Quant à l'« ambulance », elle désignait une « unité dont la double mission est d'apporter les premiers soins aux blessés et de les évacuer vers les formations de l'arrière-front »<sup>241</sup>. Ce fut donc une de ces ambulances qui se chargea du

---

235 ALG, Lettre de Jean de Bertier au colonel commandant son régiment, 27 juin 1917.

236 COCHET, article « Mutineries », [in] COCHET et PORTE (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 742-743.

237 PORTE, Rémy, *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2011.

238 SHD, GR 17N 214, Dossier rempli par Jean de Bertier le 25 janvier 1918, à Langres.

239 CAZALS, Rémy, article « Blessure » [in] *Les mots de 14-18*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 18.

240 COCHET, article « Blessés », [in] COCHET et PORTE, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 139.

241 PORTE, article « Ambulance », [in] COCHET et PORTE, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 41.

transfert de Jean de Bertier à l'hôtel-hôpital Astoria. Il y séjourna du 22 juillet au 9 octobre. D'après son agenda, il fut opéré à 4 reprises, à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août. Il avait déjà subi d'autres interventions chirurgicales auparavant puisqu'il nota, le jour de sa *première* opération à l'Astoria : « à 17 heures *nouvelle* opération [résection?] grattage côtes, refendu incision »<sup>242</sup>. La blessure de Jean de Bertier était sévère et il échappa sans doute de près à la mort : « d'après ce que vous me dites vous avez vraiment eu de la chance »<sup>243</sup>.

Après une dernière intervention le 11 août, Jean de Bertier commença une lente convalescence. Il fallait régulièrement changer son pansement. Ses premières sorties de l'hôtel-hôpital eurent lieu début septembre. Marie-Louise l'emmenait, avec leur fils Arnaud, faire une promenade en fiacre au bois de Boulogne. Le 1<sup>er</sup> octobre, il nota « guéri ?!! » et il quitta l'Astoria la semaine suivante. Deux mois de repos lui étaient prescrits, sans qu'un encadrement médical ne fût plus nécessaire. Après quelques jours passés dans son appartement parisien de l'avenue de l'Alma, Jean de Bertier ainsi que son épouse et leur fils Arnaud partirent à Biarritz, au Carlton puis au Golf hôtel, jusqu'à la fin du mois de novembre<sup>244</sup>.

Jean de Bertier était sauvé mais il ne pouvait plus retrouver la forme qui était la sienne auparavant, et désormais, il avouerait sa fatigue physique dans ses carnets personnels, comme lors de sa première venue à Langres en novembre (voir 2.2.) : « À Langres. Funiculaire parti. Monté à pied. Long et dur »<sup>245</sup>. La blessure importante qu'il avait subie l'avait rendu plus fragile, et, pendant le temps de la convalescence, plus dépendant de son entourage également. Ici encore, la lecture de son agenda nous révèle qu'il recevait de très nombreuses visites, de la famille et des amis. Son épouse Marie-Louise ne fut-elle pas trop présente aux yeux de Jean de Bertier ? Au moment même où il subissait une nouvelle opération, elle fit d'amères découvertes :

27 FRIDAY  
Astoria.

---

242 ALG, Agenda de Jean de Bertier pour le 2<sup>e</sup> semestre 1917, et notamment journées des 27, 29 juillet, 6 et 11 août. C'est nous qui soulignons.

243 ALG, Lettre d'une maîtresse à Jean de Bertier, 26 juillet 1917, depuis Londres.

244 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 2<sup>e</sup> semestre 1917.

245 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 2<sup>e</sup> semestre 1917. La gare est au pied de la ville de Langres, sise en hauteur.

À 17h nouvelle opération.[Résection?], grattage côtes, refendu incision.  
M.L. ouvre mon portefeuille ! [2 mots non déchiffrés] besoin expliquer  
Alerte Zepp[elins]  
28 SATURDAY  
Astoria.  
Nuit médiocre.  
M. L. explique à nouveau retirer son alliance et sa photo de mon médaillon.  
Encore alerte Zepp[elins]  
29 SUNDAY  
Astoria.  
10h salle opération. Je m'aperçois de la fente !!! Visite Guiroye<sup>246</sup>.

Marie-Louise trouva certainement dans le portefeuille de son mari les lettres d'une (ou de plusieurs) maîtresses (voir 3.2.3.). Elles aussi avaient été tenues au courant et s'inquiétaient pour la santé de leur amant. L'immobilisation de Jean de Bertier à l'hôpital, et la présence de Marie-Louise et de son entourage proche compliquaient les rendez-vous amoureux. Mone évoqua ce problème : « je n'ai pu aller te voir ces jours-ci à mon grand regret mais certainement dans le courant de la semaine prochaine, je pourrai le faire sans attirer l'attention de personne »<sup>247</sup>.

Les journées de juillet et d'août furent éprouvantes pour Jean de Bertier, et pas seulement du fait de sa blessure. Il vécut au même moment une crise conjugale. Finalement, à qui pouvait-il dire la vérité ? À son épouse, il ne pouvait résolument pas avouer tous ses écarts. À ses maîtresses non plus, il ne pouvait raconter toute l'étendue de sa blessure. Une maîtresse londonienne lui écrivit le 26 juillet « demain on vous scie une côte », mais, rassurée par Jean ou par elle-même, elle ajoutait : « pas une opération dangereuse »<sup>248</sup>. Pourtant, l'extrait préalablement cité (« je m'aperçois de la fente !!! ») révèle que la blessure restait préoccupante. Bien que très entouré, Jean de Bertier n'en éprouvait donc pas moins sans doute une certaine solitude, la blessure étant elle-même une expérience très intime, difficile à partager.

Comment dès lors s'évader ? Il notait de petites citations, maximes et réflexions dans son agenda. La convalescence au pays basque, dans les meilleurs hôtels, et avec leur enfant, fut peut-être l'occasion de ressouder les liens brisés avec Marie-Louise<sup>249</sup>. Toutefois,

---

246 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 2<sup>e</sup> semestre 1917. Journées des 27 au 29 juillet (texte intégral).

247 ALG, Lettre de Mone à Jean de Bertier, 3 juillet 1917.

248 ALG, Lettre d'une maîtresse à Jean de Bertier, 26 juillet 1917, depuis Londres.

249 Pour les membres de la noblesse, les périodes de repos peuvent être « l'occasion de jouir de résidences plus excellentes encore » (GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 173.)

Jean de Bertier n'alla pas au bout de sa convalescence. Approché pour devenir instructeur des officiers d'état-major américains, il accepta d'emblée : « Accepte proposition. Pars ce soir pour Biarritz hôtel Carlton en convalescence 2 mois mais pourrais abréger et rejoindre dans 1 mois pour service moins fatigant que troupe. Lettre suit »<sup>250</sup>. Les raisons de ce choix sont sans doute multiples. Bien sûr, il y avait l'envie de servir, et, suivant ses capacités désormais moindres, de concourir à la victoire. Peut-être souhaitait-il échapper à un entourage devenu soudainement plus présent et peut-être trop pesant ? Installé à Langres, il confia à son agenda, début janvier 1918 : « lettres de M. L. nouveaux pétards !!!!! »<sup>251</sup>. Quoi qu'il en fût, Jean de Bertier retrouvait dès l'automne 1917 toute sa *volonté* d'action, à défaut d'en posséder encore toutes les *capacités*.

## 2.2. Instructeur à l'école d'état-major de Langres (octobre 1917-juin 1918)

### 2.2.1. Nécessité et modalités de l'instruction des troupes américaines

Au moment de leur entrée en guerre, les États-Unis ne disposaient que d'une armée professionnelle très restreinte. Hélène Harter donne les chiffres de 6 000 officiers et de 120 000 soldats<sup>252</sup>. Le potentiel du pays était cependant énorme. 25 millions d'Américains furent recensés et 2,8 millions d'entre eux finirent par intégrer l'armée d'active<sup>253</sup>. Les nouvelles unités formées furent progressivement acheminées en France et le corps expéditionnaire américain vit ses effectifs augmenter. On passa de 40 000 Américains présents en France en août 1917 à 90 000 en novembre, puis presque 300 000 en mars 1918, 400 000 en avril, etc<sup>254</sup>. Ce ne fut donc qu'au printemps 1918, un an après leur entrée en guerre, que les États-Unis purent aligner des troupes en masse sur le front occidental. Il ne suffisait d'ailleurs pas de mobiliser des soldats, il fallait aussi les entraîner pour en faire une troupe efficace. Le général Pershing, commandant le corps expéditionnaire américain, aurait souhaité une formation longue, assurée par des officiers américains, dans la perspective d'une

---

250 ALG, Réponse manuscrite préparée par Jean de Bertier au dos du télégramme officiel n°8.057 du 14 octobre 1917 du chef de la mission française près l'armée américaine.

251 ALG, Agenda de Jean de Bertier du 1<sup>er</sup> semestre 1918. Journée du 15 janvier.

252 HARTER, Hélène, *Les États-Unis dans la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2017, p. 143.

253 CABANES, Bruno, *Les Américains dans la Grande Guerre*, Paris, Gallimard/Ministère de la Défense, 2017, p. 8.

254 HARTER, *op. cit.*, p. 242 et 310.

montée des troupes en ligne en 1919, voire 1920 seulement<sup>255</sup>. Pour accélérer les choses, les États-Unis acceptèrent le concours d'instructeurs proposés par la France et le Royaume-Uni. Du côté français, le recrutement s'avéra difficile. Les 330 instructeurs à envoyer aux États-Unis furent finalement trouvés, mais un trop grand nombre d'entre eux ne savaient pas l'anglais et cela compromettait l'efficacité de l'instruction :

Dans ces conditions, que vaudront les unités qui vont traverser l'océan ? Si le haut-commandement américain ne prend pas les mesures indispensables, ce sera moins une troupe qu'un troupeau. L'instruction réelle ne commencera vraiment qu'en France.<sup>256</sup>

L'instruction, commencée sur le sol américain, se poursuivait en effet en France. Elle devait être assurée par les Américains eux-mêmes, avec le concours des Français et des Britanniques. Tout cela demanda du temps, des moyens et une organisation efficace. Il fallait fournir aux troupes américaines des camps d'instruction et des casernements pour abriter les différentes écoles créées. Il y avait une école pour chaque corps d'armée. Des écoles d'armée furent aussi mises en place, pour la formation d'officiers plus spécialisés (état-major, artillerie, génie). Où les installer ? Toul, Épinal, Vittel, Bourbonne, furent proposées, mais refusées par Pershing. Langres fut finalement choisie<sup>257</sup>. Derrière la proximité géographique du Q. G. de Pershing, établi à Chaumont, Raphaëlle Autric y voit la volonté américaine de limiter au maximum l'influence française. Elle précise qu'il n'y eut ainsi jamais plus de quarante instructeurs français dans les différentes écoles de Langres<sup>258</sup>. Il faut dire aussi que le recrutement des personnels adéquats fut compliqué. Des enquêtes furent lancées dans l'armée française pour dénicher tous ceux qui maîtrisaient l'anglais, des hommes de troupe aux officiers<sup>259</sup>. Le colonel Koechlin-Schwartz, directeur adjoint de l'école d'état-major, recherchait « des officiers parlant anglais et capables de faire des conférences et de diriger

---

255 CABANES, *Les Américains dans la Grande Guerre*, p. 12.

256 KASPI, André, *Le temps des Américains. Le concours américain à la France en 1917-1918*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 173.

257 SHD, GR 17N 78, Projet d'organisation des écoles du corps expéditionnaire américain et Lettre du général commandant en chef les armées du nord et du nord-est [Pétain], 2 janvier 1918.

258 AUTRIC, Raphaëlle, « La rivalité franco-américaine : l'instruction des soldats américains en France (1917-1918) », *Revue historique des armées*, vol. 246, 2007, p. 22-32, <http://journals.openedition.org/bases-doc.univ-lorraine.fr/rha/2363>

259 SHD, GR 16N 206 (soldats et sous-officiers) et GR 17N 218 (officiers). Les fiches de renseignement demandaient notamment la durée d'éventuels séjours aux États-Unis ou au Royaume-Uni, le détail des études en langue anglaise, les spécialités que les officiers étaient susceptibles d'enseigner, etc.

des travaux [...] des spécialistes des divers bureaux de l'état-major »<sup>260</sup>. Il citait 4 noms, mais pas celui de Jean de Bertier.

Jean de Bertier avait pourtant le profil idéal. Ancien attaché militaire à Washington, il connaissait les Américains et leur armée, qu'il ne s'était d'ailleurs pas gêné de critiquer dans ses rapports<sup>261</sup>. Son expérience de 3 ans dans la liaison auprès des Britanniques lui avait fait connaître aussi bien le front que les quartiers généraux, et il avait montré son savoir-faire dans cette tâche délicate. Enfin, inutile de préciser qu'il maîtrisait la langue anglaise, ce qui était une qualité fondamentale pour tout bon instructeur : « la valeur personnelle de l'officier, quelle qu'elle soit, est réduite à néant faute d'une connaissance très sérieuse de la langue de nos alliés »<sup>262</sup>. Jean de Bertier ne fut pas immédiatement sollicité, puisque, alors en convalescence, il était indisponible. Courant octobre, il fut toutefois approché par le général Ragueneau, le chef de la mission militaire française près l'armée américaine. Jean de Bertier accepta de devenir instructeur. Il proposa même d'abréger d'un mois sa période de convalescence et d'utiliser cette dernière pour préparer les cours qui lui étaient demandés. Il semble que Ragueneau obtint le contact de Jean de Bertier par la recommandation de tierces personnes : « je ferai tous mes efforts pour mériter votre choix et justifier la trop bienveillante opinion de ceux qui ont bien voulu vous parler de moi »<sup>263</sup>. En tout cas, le fait qu'un officier aussi prédisposé que Jean de Bertier au poste d'instructeur ne fût pas d'emblée assigné à cette mission montre les difficultés pour l'armée française de connaître et d'utiliser au mieux les capacités de ses personnels, ou, du moins, combien le fait de devoir se battre en coalition et de former des troupes alliées n'avait pas été pensé *a priori*.

Jean de Bertier fut donc muté à la mission américaine le 31 octobre 1917<sup>264</sup>. De nouveau, il travaillait avec des troupes alliées à la France. La différence était qu'il ne s'agissait plus de liaison, mais d'instruction. Jean de Bertier fut affecté à l'école d'état-major de Langres. Les besoins étaient énormes : l'armée américaine ne comptait que 19 officiers d'état-major lors de la déclaration de guerre<sup>265</sup>. La création d'une école pour former des officiers d'état-major fut envisagée dès la fin août 1917. Il était précisé que :

---

260 SHD, GR 17N 87, Propositions concernant l'école d'état-major américaine, par le colonel Koechlin-Schwartz, 10 octobre 1917.

261 SHD, GR 7N 1716, Lettre de Jean de Bertier du 30 juin 1914 : « un pays qui n'a pas l'armée de sa politique ».

262 SHD, GR 17N 78, Document dactylographié du 10 février 1919, intitulé « Instructions ».

263 SHD, GR 17N 82, Lettre de Jean de Bertier à Koechlin-Schwartz, 15 octobre 1917.

264 SHD, GR 17N 214, État d'affectation. Dossier rempli par Jean de Bertier à Langres, 25 janvier 1918.

265 HARTER, *op. cit.*, p. 144.

Le commandement de l'école sera confié à un officier d'état-major français parlant l'anglais et ayant des aptitudes pédagogiques de façon à pouvoir former des professeurs américains [...]. Si les Américains désirent placer un officier américain à la tête de l'école, l'officier français en question deviendra l'adjoint du commandant de l'école<sup>266</sup>.

À la lecture de ces lignes, on pourrait penser que Jean de Bertier correspondait au profil recherché. Ce fut cependant le colonel Koechlin-Schwartz qui fut choisi, et placé comme adjoint du colonel américain Bjornstad<sup>267</sup>. L'école d'état-major fut la première des écoles de Langres à fonctionner, à partir du 28 novembre, avec plus d'un mois de retard sur le calendrier initialement prévu<sup>268</sup>. Le premier cours de Jean de Bertier était prévu pour le lundi 3 décembre 1917. Après plusieurs mois de préparatifs, Koechlin-Schwartz n'était plus à quelques heures près :

Si vous pouvez arriver dimanche ce sera parfait. Si vous préférez n'arriver que lundi, nous n'en mourrons pas. Prévenez-moi, que je vous envoie la voiture à la gare. Votre ordonnance et vos chevaux sont bien arrivés.<sup>269</sup>

La mise en place des écoles d'instruction avait donc demandé pratiquement 6 mois. La plupart d'entre elles ne commencèrent à fonctionner qu'au début de 1918. Les formations dispensées duraient au minimum 3 mois<sup>270</sup>. Les premières troupes américaines véritablement opérationnelles ne purent donc monter en ligne qu'au printemps de 1918, soit un an après la déclaration de guerre<sup>271</sup>. L'école d'état-major de Langres fut prévue pour 200 élèves, 15 instructeurs et un personnel auxiliaire de 75 personnes<sup>272</sup>. Devant la difficulté de recruter des instructeurs, Koechlin-Schwartz souhaita limiter le nombre d'élèves à 100. Il considérait qu'au-delà de 15 à 20 élèves par instructeur, l'enseignement perdait toute efficacité<sup>273</sup>. Le

---

266 SHD, GR 17N 78, Note pour l'instruction de l'armée américaine, 26 août 1917.

267 SHD, GR 17N 87, Programme de la séance d'ouverture de l'école d'état-major, 28 novembre 1917, et Organigramme des écoles d'armée de Langres, janvier 1918.

268 *Ibidem*, Camps et écoles de la zone des armées, 7 octobre 1917 et Écoles d'armée au 10 décembre 1917.

269 ALG, Lettre de Koechlin-Schwartz à Jean de Bertier, 22 novembre 1917.

270 SHD, GR 17N 78, Note pour l'instruction de l'armée américaine, 26 août 1917 et Proposition concernant le fonctionnement de l'école américaine, par Koechlin-Schwartz, 10 octobre 1917.

271 La 1<sup>re</sup> division d'infanterie américaine, arrivée en France en juin 1917, fut déclarée apte au combat à la fin décembre, mais il s'agissait d'une troupe professionnelle déjà existante en avril 1917 (HARTER, *op. cit.*, p. 237 et 256).

272 SHD, GR 17N 78, Traduction de la lettre du commandant en chef américain [Pershing] au chef de la mission française [Ragueneau] sur le projet des écoles pour le corps expéditionnaire américain, 8 septembre 1917.

273 ALG, Proposition concernant le fonctionnement de l'école américaine, par Koechlin-Schwartz, 10 octobre 1917.



tableau suivant récapitule le nombre d'élèves et d'instructeurs au cours des différentes sessions de formation.

**Tableau 21. Effectifs de l'école d'état-major américaine de Langres<sup>274</sup>.**

(Les chiffres suivis de \* sont incertains ou sujets à explication)

Cours	Dates	Élèves		Instructeurs	Nom des instructeurs français	Ratio moyen élèves / instructeur
		Début	Fin			
1 <sup>er</sup>	Du 28/11/17 à fin février 1918	95*	71*	3 F	Koechlin-Schwartz <b>Bertier</b> Ruinat	30 (40)*
2 <sup>e</sup>	Du 4/3/1918 au 29/5/1918	167*	125	4 F 4 GB*	Koechlin-Schwartz <b>Bertier</b> Ruinat Le Blanc	20 (40)*
3 <sup>e</sup>	Du 17/6/1918 au 17/9/1918	174*	169	4 F 4 GB	Koechlin-Schwartz Ruinat Le Blanc Nadaillac	25
4 <sup>e</sup>	Du 8/10/1918 à fin décembre	270	?	12 US 2 F 1 GB	Koechlin-Schwartz Nadaillac	20

La lecture du tableau révèle une nette augmentation du nombre des élèves (triplement des effectifs) ainsi qu'un meilleur encadrement. Le dernier cours atteint l'objectif de Koechlin-Schwartz de ne pas dépasser le seuil de 20 élèves par instructeur. Il faut toutefois nuancer ces conditions *a priori* favorables. D'une part, il est difficile de déterminer le nombre exact d'élèves. Certains repartaient très vite, d'autres arrivaient après le début des cours, si bien que les effectifs fluctuaient, et qu'il fallait parfois reprendre certains cours depuis le début<sup>275</sup>. D'autre part, le tableau donne en réalité le nombre maximal d'instructeurs présents. Prenons l'exemple de Jean de Bertier. Il contracta la rubéole à la mi-janvier. Après deux semaines d'hospitalisation à Langres, il obtint deux semaines de convalescence qu'il passa à San Salvador, dans le Var. La lecture de son agenda révèle combien il apprécia cette occasion de séjourner dans le sud lui permettant d'échapper un temps aux rigueurs de l'hiver sur le plateau de Langres : « dans train P.L.M. Marseille de

274 SHD, GR 17N 78, Écoles d'armée au 10 décembre 1917, GR 17N 79, Rapports mensuels sur l'*Army general staff college*, 2 mai 1918, 31 août 1918, 30 septembre 1918, GR 17N 87, Rapports mensuels sur l'école d'état-major, 2 mai 1918, 31 août 1918, Rapport sur le fonctionnement des écoles d'armée, 1<sup>er</sup> juin 1918 et Lettres de Koechlin-Schwartz à Ragueneau des 12 mars et 21 août 1918.

275 SHD, GR 17N 87, Lettre de Koechlin-Schwartz au chef de la mission militaire française près l'armée américaine [Ragueneau], 12 mars 1918.

9h40 à 10h55. Toulon 13h. San Salvador 15h. Soleil, soleil !!! La mer »<sup>276</sup>. Ainsi, du 17 janvier au 18 février, Jean de Bertier fut absent de l'école et Koechlin-Schwartz et Ruinat terminèrent seuls le premier cours. Quant au deuxième cours, il fut marqué par le départ des instructeurs britanniques en mars-avril 1918. Ils furent rappelés sur le front pour faire face aux offensives allemandes. Était ainsi privilégiée la défense immédiate, au détriment de la formation des troupes américaines devant assurer ultérieurement la victoire. Ce fut d'ailleurs l'occasion pour les Français de critiquer une nouvelle fois les Britanniques. Koechlin-Schwartz jugea en effet très positivement le 2<sup>e</sup> cours, auquel lui-même et Jean de Bertier contribuèrent beaucoup, en l'absence des instructeurs britanniques :

Il en est résulté dans l'enseignement une parfaite homogénéité et une progression aussi rationnelle qu'inusitée. Toutefois, de nouveaux instructeurs anglais viennent d'être désignés pour l'école d'état-major, mais n'ont pas encore rejoint<sup>277</sup>.

On en venait donc à ne pas souhaiter un encadrement renforcé (« toutefois »). Il semble qu'encore une fois, la coopération entre les deux pays était malaisée. Koechlin-Schwartz s'était dès le début montré défavorable au partage de l'instruction avec les Britanniques<sup>278</sup>. Chacun des deux alliés français et britannique souhaitait former les troupes américaines selon les usages de sa propre armée, et espérait réaliser à son profit l'amalgame, c'est-à-dire intégrer les nouvelles unités américaines à ses propres troupes. Les Américains auraient ainsi fourni les hommes manquant à la coalition, sans que cette dernière ne dût partager le commandement des opérations. Les Américains souhaitaient cependant garder leur indépendance d'action<sup>279</sup>. Au fil des mois, l'arrivée de troupes toujours plus nombreuses en France et les progrès de l'instruction renforcèrent cette prétention. À l'été 1918, la première armée américaine fut créée et prit en charge un secteur du front. Pershing devenait l'égal de Pétain et de Haig. Il décida de se passer des instructeurs étrangers<sup>280</sup>. Le tableau précédent révèle les conséquences de cette décision, avec la substitution à partir de l'automne 1918 des instructeurs américains à leurs collègues français et britanniques. Cette dernière évolution montre d'ailleurs le succès de l'école d'état-major, qui remplissait ainsi sa mission définie un an auparavant : « le but étant de substituer peu à peu les cadres américains aux

---

276 ALG, Agenda de Jean de Bertier, Journée du 4 février 1918.

277 SHD, GR 17N 87, École d'état-major. Rapport mensuel du 2 mai 1918.

278 ALG, Proposition concernant le fonctionnement de l'école américaine, par Koechlin-Schwartz, 10 octobre 1917.

279 HARTER, *op. cit.*, p. 147-148, KASPI, *Le temps des Américains*, p. 115 et 175 et COCHET, *La Grande Guerre*, p. 442.

280 HARTER, *op. cit.*, p. 323 et KASPI, *Le temps des Américains*, p. 279-281.

cadres français de l'école »<sup>281</sup>. Jean de Bertier ne fut pas concerné par ce renvoi des instructeurs. Il avait quitté Langres dès juin 1918 pour redevenir officier de liaison. Intéressons-nous maintenant plus précisément au contenu de son enseignement, afin d'essayer d'en déterminer le sens et la portée.

## 2.2.2. L'enseignement de Jean de Bertier

Avant de devenir instructeur, jamais Jean de Bertier n'avait eu l'occasion d'enseigner. Il s'agissait pour lui d'une nouvelle expérience. Les deux attentes de base envers tout instructeur étaient la maîtrise de l'anglais et une expérience du front. Certains révélèrent vite leurs lacunes et leur renvoi fut demandé<sup>282</sup>. Jean de Bertier, quant à lui, s'appliqua à définir sa méthode d'enseignement dès octobre 1917, alors qu'il se trouvait encore en convalescence à Biarritz :

Je construirai avec les matériaux fournis par les cours de l'école de guerre, révisés suivant les enseignements de la guerre actuelle et modifiés d'après les réflexions que m'ont inspirées les événements auxquels j'ai assisté. Ayant constaté que, sur de tels sujets, le brillant agencement des mots cache trop souvent le vide de la pensée, je compte m'attacher à dégager quelques notions claires, car celles-ci sont plus nécessaires aux Américains qu'à tous autres, en raison de leur peu de culture générale et de la nouveauté des sujets qu'ils devront s'assimiler ; ennemi du verbiage, je chercherai à concrétiser l'enseignement au lieu de les laisser eux-mêmes les dégager d'idées générales qui leur seraient incompréhensibles<sup>283</sup>.

Ce passage, presque assimilable à un manifeste, révèle les qualités intrinsèques de Jean de Bertier pour l'instruction. Il réfléchissait à son nouveau métier. Il prit conscience de la double nécessité de mettre à jour les connaissances à transmettre et de s'adapter à son auditoire. *A priori*, Jean de Bertier présentait toutes les garanties pour être bon instructeur. *A posteriori*, il le fut, au vu des remarques élogieuses à son sujet :

*The services of commandant de Bertier have been most satisfactory [...]. This officer appears to have made a very favorable impression upon the authorities of the school.*

---

281 SHD, GR 17N 78, Note pour l'instruction de l'armée américaine, 26 août 1917.

282 SHD, GR 17N 78, Lettre du général commandant en chef les armées du nord et du nord-est [Pétain], 2 janvier 1918.

283 SHD, GR 17N 82, Lettre de Jean de Bertier à Koechlin-Schwartz, 15 octobre 1917.

[...] Dans une série de conférences sur le service en campagne, s'est montré conférencier brillant autant qu'érudit.

[1918] A continué à enseigner brillamment la tactique à l'école d'état-major américaine. Emporte en partant les plus vifs regrets de ses élèves qui l'aimaient énormément<sup>284</sup>.

Tentons d'expliquer successivement les atouts puis les enjeux de son enseignement. Jean de Bertier devait préparer des conférences et les soumettre préalablement au colonel Koechlin-Schwartz pour validation. Ce dernier pouvait y apporter d'éventuelles corrections : « pour qu'il n'y ait pas de contradiction, je serai peut-être obligé de vous mettre quelques annotations. Je m'en excuse d'avance »<sup>285</sup>. Le principal danger était en effet que les différents instructeurs se contredisent. Des instructions officielles très claires furent données pour limiter ce risque : ne pas critiquer les documents officiels et restreindre au maximum les avis personnels devant les élèves<sup>286</sup>. Les conférences des différents instructeurs devaient se compléter pour donner une formation d'ensemble aux futurs officiers d'état-major américains. Prenons un exemple.

**Tableau 22. Répartition des conférences de 3<sup>e</sup> bureau entre les instructeurs français. 1<sup>er</sup> cours de l'école d'état-major américaine (décembre 1917- février 1918)<sup>287</sup>.**

Numéro	Titre	Instructeur en charge de la conférence
1+2	Marches et stationnement	Ruinat
3	Le combat	Koechlin-Schwartz « pour ne pas vous surcharger »
4+5	La division dans l'offensive	Bertier
6	La division dans la défensive	Bertier
7	La relève d'une division	Bertier

Jean de Bertier se devait de connaître les grandes lignes des enseignements de Ruinat et de Koechlin-Schwartz. Il avait dès octobre 1917 rassuré ce dernier, en lui garantissant de suivre scrupuleusement ses instructions. De plus, il lui fut possible d'assister

---

284 SHD, GR 17N 87, Lettre de Harbord à Ragueneau, 19 janvier 1918 et, GR 6YE 1413, Dossier de M. de Bertier de Sauvigny. Bordereau de la 2<sup>e</sup> partie. Relevé de notes et feuillets techniques : « les services du commandant de Bertier ont été très appréciés. Cet officier semble avoir fait très bonne impression aux dirigeants de l'école » (traduction de l'auteur).

285 ALG, Lettre de Koechlin-Schwartz à Jean de Bertier, 31 octobre 1917.

286 SHD, GR 17N 80, Note pour les instructeurs, 20 février 1918.

287 ALG, Lettre de Koechlin-Schwartz à Jean de Bertier, 31 octobre 1917. Koechlin-Schwartz soumit au moins une conférence de Jean de Bertier à l'avis de Ragueneau (SHD, GR 17N 82, Lettre de Koechlin-Schwartz à Ragueneau, 1<sup>er</sup> décembre 1917).

aux conférences des autres instructeurs, et de travailler de concert avec eux<sup>288</sup>. Face aux élèves et aux yeux de ses supérieurs, les conférences de Jean de Bertier présentaient trois atouts majeurs. Tout d'abord, elles se déroulaient en anglais. Il n'a pas été possible de retrouver l'intégralité des conférences prononcées par Jean de Bertier. Le tableau suivant ne donne donc qu'un aperçu partiel.

**Tableau 23. Exemples de conférences assurées par Jean de Bertier (mars-mai 1918)<sup>289</sup>.**

Numéro	Date	Titre
9	<i>March 11, 8:30</i>	<i>Estimate of terrain and enemy</i>
19 +20+21	<i>March 15, 9:45</i>	<i>The division on the offensive</i>
74	<i>April 11, 9:45</i>	<i>Reorganisation for defense after an advance</i>
99	<i>April 25, 8:30</i>	<i>Counter attack. Issued as addendum to conference 99 : German attack near Givenchy, April 9, 1918</i>
120	<i>May 3</i>	?
121	<i>May 6, 8:30</i>	<i>Halt on battlefield</i>
124	<i>May 6</i>	<i>The battle of la Malmaison [a lieu fin octobre 1917]</i>
130	<i>May 9</i>	<i>The battle of la Malmaison (continued)</i>

Tout se faisait donc en anglais, et les manuscrits retrouvés à Lagrange sont également en anglais. Cela permettait de gagner du temps, en évitant de devoir recourir à un interprète. La difficulté de trouver des instructeurs anglophones avait en effet obligé de recourir à cette solution, comme le précise François Cochet<sup>290</sup>. Cela facilitait aussi le contact entre l'instructeur et ses élèves, et contribua sans doute à la popularité de Jean de Bertier. À ce premier atout s'en ajoutait un deuxième. C'était la mise à jour très régulière des cours pour prendre en compte les dernières évolutions tactiques. Ainsi, Jean de Bertier compléta sa conférence du 25 avril par des réflexions tirées de combats ayant eu lieu deux semaines auparavant. Quant à la bataille de la Malmaison d'octobre 1917, elle donnait lieu à deux conférences. Un troisième et dernier atout était la diversité des sources utilisées par Jean de Bertier. Il ne se limita pas aux fameux « matériaux fournis par les cours de l'école de guerre ». Il se servait aussi du manuel des élèves, le *Field service regulation*. Il demandait à

288 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1918. Par exemple, « travaillé avec colo[nel] et Ruinat » les 11 et 14 janvier et Jean de Bertier assista à des conférences les 16 janvier (plusieurs instructeurs) et 16 avril (Le Blanc).

289 ALG, Plan des conférences référencées. Pour la conférence n°120, il ne subsiste que le brouillon d'un manuscrit.

290 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 451.

ses élèves de lire certaines pages en amont des cours. Il ne s'en satisfait toutefois pas et eut également recours à des documents britanniques, français, et même allemands :

*It may be interesting to note here the following German opinion on the matter. I have extracted it from a note issued by our general headquarters, containing the translation of a document taken from a prisoner<sup>291</sup>.*

Les conférences de Jean de Bertier étaient donc en anglais, très actualisées et confrontaient des points de vue différents. On peut comprendre qu'elles furent tant appréciées. Une telle qualité impliquait aussi un important travail de préparation. Nul doute que les élèves se rendirent compte de l'investissement de Jean de Bertier, et lui en surent gré. Remarquons qu'il pouvait en profiter pour décrire implicitement son ancienne activité d'agent de renseignement :

*Popular mind relies mainly on the skillful proceedings of mysterious agents who, after been sucessfully through many thrilling ups and downs, finally succeed in their attempt : the patriotic man, occasionally adorned with an unmistakably camouflaged beard or the good looking but flimsy young girl break burglariously open the very poor safe of the infamous old Hun, get hold of the document whose possession will unquestionably produce victory and safely bring it over amongst thundering applause. Well, you may read that in low class novels or see it represented at the moving picture theater, but in real life, you will surely find very hard working officers working in a team called the 2nd bureau<sup>292</sup>.*

Cet extrait illustre bien la méthode de Jean de Bertier : s'adapter à son auditoire et partir des connaissances ou des *a priori* des élèves pour les mener à un enseignement clair et simple. Les conférences recelaient un double enjeu. Le premier était évident. Il fallait avant tout réussir à former suffisamment d'officiers d'état-major, afin de pouvoir faire fonctionner la nouvelle armée américaine, clef de la victoire future. Le second enjeu, moins directement perceptible, était lié à la doctrine militaire transmise par le biais de l'instruction. Pershing et le haut commandement américain se faisaient les promoteurs de l'*open warfare* (une forme

---

291 ALG, Conférence n°74 du 11 avril 1918 : « il peut être ici intéressant de connaître le point de vue allemand sur la question. Je l'ai extrait d'une note émise par nos quartiers généraux, qui contenait la traduction d'un document trouvé sur un prisonnier » (traduction de l'auteur).

292 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, sans doute en lien avec la conférence n°9 du 11 mars 1918 : « L'opinion publique s'imagine de mystérieux agents, pleins de ressources, qui, après de multiples péripéties, atteignent leur but : le patriote, occasionnellement affublé de sa fausse barbe caractéristique, ou de la jolie jeune femme écervelée, force comme un malfrat le piètre coffre-fort du vieil Hun ignoble et récupère un document décisif pour la victoire finale, qu'il ramène, sain et sauf, sous un tonnerre d'applaudissements. Une telle histoire, vous l'avez peut-être lue dans les romans de gare, ou vue au cinéma, mais, dans la vraie vie, vous rencontrerez plutôt des officiers durs à la tâche, dans une équipe appelée 2<sup>e</sup> bureau » (traduction de l'auteur).

de guerre de mouvement), par opposition au *trench warfare* (les tactiques de la guerre des tranchées)<sup>293</sup>. Pershing ne consacra qu'une demi-page à l'instruction dans ses mémoires, et égratigna les Français à ce sujet : « l'inconvénient était que les Français avaient une tendance à se montrer trop paternels, et qu'en général leur enseignement se bornait à peu près au combat des tranchées »<sup>294</sup>. En réalité, cette différence était mise en avant à des fins politiques. Elle contribuait à éviter l'amalgame, en mettant en avant une doctrine spécifique qui existait plus sur le papier qu'en réalité<sup>295</sup>.

Dans ces conditions, Jean de Bertier fut-il un instructeur se bornant au combat des tranchées, ou bien élargit-il la perspective à une reprise de la guerre de mouvement ? Il adopta le point de vue français. De toute façon, ses instructions ne lui permettaient pas de faire autrement. Il veilla à le justifier à ses élèves : « *the experience of nearly 4 years of war has brought us to the conclusion that an attack, [even] if well planned and prepared, is bound to break into the hostile position, however strong it may be by nature or by art* »<sup>296</sup>. Son enseignement se focalisait ainsi sur les deux armes reines des tranchées, l'infanterie et l'artillerie. Il parlait également un peu de l'aviation. En revanche, il ne fut question de la cavalerie que dans une seule conférence. Cette arme de la guerre de mouvement s'était révélée très vulnérable dès 1914, et ne fut plus utilisée dans un but offensif après 1915<sup>297</sup>. Jean de Bertier, lui-même cavalier de formation, avait fini par en faire son deuil :

Imbros, 12 juin 1915 : J'espère toujours en la cavalerie au point que j'ai refusé à Gouraud de passer dans l'infanterie et de prendre ici un bataillon.

Langres, 12 décembre 1917 : La cavalerie est morte, mais elle a voulu mourir en beauté. C'est dans les boues de Belgique qu'elle a trouvé son apothéose et écrit ses plus belles pages de gloire<sup>298</sup>.

Encore une fois, Jean de Bertier, par souci d'efficacité, adaptait son enseignement aux réalités. Il passait donc la cavalerie sous silence, et insistait sur le *trench warfare*. Cela correspondait à la situation jusqu'au printemps 1918. Le système-tranchées ne pouvait être

---

293 KASPI, *Le temps des Américains*, p. 178-179.

294 PERSHING, Général John J., *Mes souvenirs de la Guerre*, Paris, Plon, 1931, tome 1, p. 279.

295 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 444 : « alors que Pershing clame sa préférence pour l'*open warfare*, il prépare ses troupes à une guerre statique ».

296 ALG, Conférence n°99 du 25 avril 1918 : « l'expérience de presque quatre années de guerre nous a enseigné qu'une attaque, même bien planifiée et préparée, est condamnée à se briser dans les lignes adverses, quelle que soit sa puissance » (traduction de l'auteur).

297 PRIOR, [in] WINTER, *Combats*, pp. 229-230.

298 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 12 juin 1915 et Agenda de Jean de Bertier, 2<sup>e</sup> semestre 1917. Journée du 12 décembre 1917.

rompu, et l'*open warfare* restait un vœu pieux. Les offensives allemandes du printemps 1918 furent les premières occasions de retour partiel à la guerre de mouvement, grâce à des innovations tactiques<sup>299</sup>. Jean de Bertier en fit-il part à ses élèves ? C'est possible car sa conférence n°99 du 25 avril analysait l'attaque allemande du 9 avril précédent. Jean de Bertier n'était donc pas un instructeur borné. Au contraire, il s'adaptait en permanence. Il n'était donc certainement pas de ceux que Pershing visait dans ses critiques.

L'engagement de Jean de Bertier et les qualités de son enseignement facilitèrent la création de liens avec les élèves mais aussi avec les autres instructeurs et le personnel d'encadrement américain. C'était d'autant plus nécessaire que la vie quotidienne était forcément monotone. Malgré l'installation des écoles, Langres restait une petite ville ne disposant pas de la société dans laquelle Jean de Bertier évoluait à Paris ainsi qu'à Londres. La sociabilité se limitait aux cadres militaires et au sous-préfet, et les dîners étaient rares<sup>300</sup>. Jean de Bertier passait beaucoup de temps chez lui, et, à la lecture de ses papiers personnels, aucune maîtresse ne vint lui rendre visite. Il put rentrer quelques week-ends à Paris et Marie-Louise vint à deux reprises. Que pouvait-on faire à Langres ? Hier, comme aujourd'hui, on se promenait le long des remparts<sup>301</sup>. Au moment de son départ, Jean de Bertier fut sans doute regretté, mais lui ne regretta pas Langres :

*June 4. Tuesday.* Langres. [...] Visite au sous-préfet, puis chez moi. Dîner avec Koechlin, silencieux.

*June 5. Wednesday.* Langres. Levé 5h30. Emballé, agitation. Sur le mur 8h30 [puis?] adieux remparts 9h50. Content. Départ 10h.<sup>302</sup>

## 2.3. Retour à la liaison (juin 1918-août 1919)

### 2.3.1. Officier de liaison au 3<sup>e</sup> C.A.U.S.

De Langres, Jean de Bertier gagna Mirecourt, puis Remiremont, pour rejoindre sa nouvelle affectation. Il devenait officier de liaison à l'état-major du 3<sup>e</sup> corps d'armée

---

299 COCHET, *Les Français en guerre de 1870 à nos jours*, p. 316-318. Ces deux innovations étaient d'une part les *Stosstruppen* ou *Sturmtruppen*, et d'autre part un meilleur emploi de l'artillerie (méthode Bruchmüller).

300 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1918 : deux dîners à la sous-préfecture (21 mars et 25 avril).

301 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1918. Journée du 6 avril 1918. Le lendemain, ils participèrent à un goûter chez Madame Koechlin puis rendirent visite à la sous-préfète.

302 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1918. Journées des 4 et 5 juin 1918.



américain (3<sup>e</sup> C.A.U.S.)<sup>303</sup>. Pourquoi ne pas l'avoir maintenu dans son poste d'instructeur, où il donnait pleine satisfaction ? La décision américaine de se passer des instructeurs étrangers n'intervint que plus tard, au courant de l'été 1918 (voir *supra*). Cette mutation de Jean de Bertier avait donc d'autres raisons. Il s'agissait d'une décision d'origine française dont un document nous laisse entrevoir les motivations :

Il paraîtrait des plus utiles de désigner dès à présent comme officiers de liaison près les D.I.U.S. et les C.A.U.S. à la disposition de l'armée britannique des officiers brevetés d'état-major expérimentés et non des officiers adjoints. [...] Il faut préparer l'avenir et prévoir le moment (pas très éloigné d'ailleurs) où les grandes unités en question se détacheront de l'armée britannique pour entrer dans la constitution d'une armée américaine autonome. À ce moment, il sera important que nous ayons auprès des états-majors américains des officiers capables et écoutés.<sup>304</sup>

Certes, Jean de Bertier n'était pas affecté à un C.A.U.S. à disposition de l'armée britannique. Ce document nous est tout de même utile. Il permet de saisir d'abord le contexte, pour comprendre ensuite la décision prise. Nous avons déjà vu que l'armée américaine avait eu besoin de temps pour mobiliser ses soldats, les transférer en Europe et les former au combat. Les premières troupes américaines opérationnelles furent placées sous tutelle. Une partie dépendait des Britanniques, et l'autre partie de la 6<sup>e</sup> armée française. Pershing cependant voulait se détacher de toute subordination, et ce document montre que le commandement français en avait conscience. La 1<sup>re</sup> armée américaine pleinement indépendante et ne répondant qu'aux ordres de Pershing fut formée le 22 juillet 1918<sup>305</sup>. Les Américains encadraient alors 1 200 000 hommes. Grâce à eux, la balance des forces penchait désormais du côté des Alliés, et chaque mois qui passait renforçait encore le poids de l'apport américain, si bien qu'André Kaspi parle d'« américanisation de la guerre »<sup>306</sup>. À titre de comparaison, le poids de l'armée américaine à l'été 1918 était devenu beaucoup plus important que celui de l'armée britannique en 1914.

Dans ces conditions, il fallait désigner les meilleurs officiers pour les missions de liaison : « des officiers brevetés d'état-major expérimentés », « des officiers capables et écoutés ». Jean de Bertier remplissait ces quatre conditions et fut, cette fois-ci,

---

303 SHD, GR 17N83, Lettre de Koechlin-Schwartz à Ragueneau du 17 mai 1918.

304 SHD, GR 17N 80, Officiers de liaison pour les D.I.U.S. et les C.A.U.S. avec les armées britanniques, 24 mai 1918.

305 HARTER, *op. cit.*, p. 323.

306 KASPI, *Le temps des Américains*, p. 279.

immédiatement désigné. Ce choix des meilleurs répondait à deux préoccupations du commandement français. Puisque l'amalgame n'avait pu se faire, la liaison devait devenir le canal par lequel conserver une influence sur la direction des opérations par les Américains. N'oublions pas qu'un officier de liaison restait en contact direct avec ses supérieurs<sup>307</sup>. Surtout, il subsistait des doutes sur l'efficacité réelle des troupes américaines. Elles se montraient certes combattives, mais elles présentaient, selon Bruno Cabanes, des lacunes dans les domaines du commandement, de la logistique et de l'entraînement<sup>308</sup>. Les Français, au contraire, avaient mis à profit leurs quatre années d'expérience des combats pour faire de l'armée française « la première armée du monde »<sup>309</sup>. Ils éprouvaient nécessairement un sentiment de supériorité par rapport à des Américains encore novices. Ces derniers pouvaient s'en montrer agacés. Rappelons la phrase de Pershing : « l'inconvénient était que les Français avaient une tendance à se montrer trop paternels ». Nul doute que le tact et les compétences de Jean de Bertier lui permirent d'échapper à cette critique. Encore une fois, il donna satisfaction, comme en témoigne cette citation à l'ordre de la mission : « a su par ses qualités militaires conquérir la confiance de tous, et a collaboré efficacement aux succès de nos alliés »<sup>310</sup>. Son nom fut proposé pour diriger la liaison près la 3<sup>e</sup> armée américaine (3<sup>e</sup> A.U.S.) mais cela n'aboutit pas<sup>311</sup>.

Jean de Bertier était donc toujours officier de liaison près du 3<sup>e</sup> C.A.U.S. au moment de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous ne disposons, malheureusement, d'aucune archive permettant de déterminer les sentiments et les réactions de Jean de Bertier face à cet événement. Son agenda du 2<sup>e</sup> semestre 1918 n'a pu être retrouvé. Alors que nous avons expliqué, parfois dans le détail, comment il contribua au succès des Alliés, par de multiples façons, en suivant différents chemins, nous ne sommes pas en mesure de décrire comment lui-même vécut la victoire, une fois celle-ci obtenue. On peut d'autant plus le regretter que l'armistice revêtait une signification très forte pour Jean de Bertier. À la victoire en elle-

---

307 SHD, GR 17N 83, Note pour les officiers de liaison, 15 juillet 1918 [soit quelques jours avant la création de la 1<sup>re</sup> armée américaine indépendante]. Ils doivent fournir des rapports hebdomadaires en trois exemplaires, deux pour la mission et un troisième pour le commandement français dont dépend l'unité américaine.

308 CABANES, *Les Américains dans la Grande Guerre*, p. 12. Il en résultait de fortes pertes, par exemple 45 000 hommes lors des 4 premiers jours de l'offensive en Meuse-Argonne à la fin septembre 1918.

309 Titre additionnel de l'ouvrage de François COCHET et Rémy PORTE, *Histoire de l'armée française 1914-1918*.

310 ALG, Ordre général n°[?] de Linard, chef de la mission [militaire française près l'armée américaine], 17 novembre 1918. Cette citation date d'après l'armistice et correspond sans doute à l'ensemble des activités de Jean de Bertier au sein de la mission, donc aussi à son rôle d'instructeur.

311 ALG, Lettre de Linard au général commandant en chef les forces expéditionnaires américaines [Pershing], le 30 décembre 1918. Il s'agissait de trouver un remplaçant au commandant Kann.

même s'ajoutait la restitution immédiate de l'Alsace-Lorraine, que les troupes allemandes évacuèrent en quinze jours.

Effectuons un petit retour en arrière. Dans aucune des lettres déjà citées, dans aucune page des agendas de Jean de Bertier, nous n'avons trouvé de référence à l'Alsace-Lorraine. C'était pourtant le but de guerre principal de la France, et, encore plus, de ces fils et petits-fils d'optants comme Jean de Bertier qui avaient toujours gardé vivace le souvenir des provinces perdues (voir 1.1.1.). Il semble qu'il s'agissait là d'une tendance caractérisant l'ensemble de l'armée française :

Il est extrêmement difficile de saisir ce que l'Alsace et la Lorraine représentent aux yeux des soldats français durant la Grande Guerre : les citations du contrôle postal à ce sujet sont peu nombreuses, les références dans les carnets de combattants assez rares. Les journaux des tranchées n'y font presque aucune allusion<sup>312</sup>.

En réalité, Jean de Bertier y fit allusion à une seule reprise, et de façon suffisamment forte pour qu'on ne puisse pas douter de son attachement à la Lorraine, sa « Terre promise » :

Hier, j'ai eu un très fort coup au cœur, en apercevant du haut d'une colline la cathédrale de Metz, que je n'avais pas vue depuis dix ans, et en donnant l'ordre de faire un tir sur un village lorrain occupé par les Boches. Je me faisais tout à fait l'effet du vieux Moïse, auquel le bon Jéhovah a permis de voir de loin la Terre Promise. Bien que celle-là me plaise assez peu pour mon goût personnel, elle m'est, par raisonnement, la plus chère, quand je l'aperçois<sup>313</sup>...

Dans cet extrait, l'émotion s'alliait à la raison pour faire de cette terre lorraine à reconquérir « la plus chère, quand je l'aperçois ». Loin des yeux, loin du cœur, pourrait-on conclure de manière critique. Cela expliquerait le long silence de Jean de Bertier sur l'Alsace-Lorraine. De 1914 à 1918, il servit successivement dans les Flandres, aux Dardanelles, à Londres, au Chemin des Dames, puis à Langres. Jamais il ne s'était trouvé à proximité de la Lorraine. Cela changea à l'été 1918 avec son affectation auprès du 3<sup>e</sup> C.A.U.S. positionné sur le front lorrain. L'extrait précédent date sans doute de cette époque. Dans ce cas, il montrerait aussi l'influence que pouvait avoir un officier de liaison

---

312 CABANES, Bruno, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, collection « L'Univers historique », 2004, p. 99.

313 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date].

comme Jean de Bertier : « en donnant l'ordre de faire un tir sur un village lorrain occupé par les Boches ».

Il est très difficile d'imaginer que Jean de Bertier ne se rendît pas en Alsace-Lorraine dès novembre 1918. Aucun document ne peut cependant le prouver. La seule lettre à ce sujet provient de son notaire breton, sans qu'on puisse à travers les lignes savoir si Jean de Bertier s'était déjà effectivement rendu sur place :

Enfin voilà l'horrible Boche chassé de la Lorraine et même du Luxembourg. Je joins à la joie immense de la défaite de nos ennemis barbares la satisfaction de penser que Monsieur le Comte de Bertier va rentrer en possession de ses biens volés<sup>314</sup>.

Le retour à la France fut fêté dans toute l'Alsace-Lorraine en novembre et décembre 1918. Dans pratiquement toutes les communes, des défilés de libération très formels furent organisés, au cours desquels les troupes françaises étaient accueillies par le maire et les notables<sup>315</sup>. Thionville représentait un cas particulier. La germanisation y avait été très forte, comme le rappelle François Roth : « en 1918 les notables de la ville sont soit des Allemands, soit des Lorrains de culture allemande. La germanisation est presque menée à son terme. Elle a été poussée plus loin qu'à Metz »<sup>316</sup>. Il restait quelques notables de sentiment français, dont l'archiprêtre Vagner. Ils prirent le contrôle de l'administration municipale avant même l'entrée des troupes françaises dans la ville le 23 novembre 1918<sup>317</sup>. Il est impossible de savoir si Jean de Bertier put prendre part aux festivités. Ses agendas retrouvés ne permettent de mettre au jour ses activités qu'à partir du mois de janvier 1919.

L'armistice n'était pas la paix. Les Alliés devaient se tenir prêts à reprendre le combat en cas d'échec des négociations. Seule une partie des troupes fut donc démobilisée en novembre 1918<sup>318</sup>. Jean de Bertier, en tant que militaire de carrière, n'était de toute façon pas concerné. Une des clauses de l'armistice prévoyait l'occupation de la Rhénanie et Jean de Bertier suivit les troupes américaines qui y participèrent.

---

314 ALG, Lettre de Duval à Jean de Bertier, 25 novembre 1918. Nous reviendrons sur la question des « biens volés ».

315 CABANES, *La victoire endeuillée*, p. 110, 112, 126 et 147.

316 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 220.

317 *Ibidem*, p. 219-220.

318 CABANES, *La victoire endeuillée*, p. 11.

### 2.3.2. Avec les troupes d'occupation américaines à Coblenz

De manière à dissuader l'Allemagne de reprendre le combat, les Alliés lui imposèrent des clauses d'armistice sévères, dont l'occupation immédiate d'une partie de son territoire. Précisons ici que le Luxembourg, envahi par les Allemands dès août 1914, fut libéré par les Américains, rapidement remplacés par les Français<sup>319</sup>. La partie de l'Allemagne à occuper correspondait à la rive gauche du Rhin. La 3<sup>e</sup> armée américaine du général Dickman atteignit Coblenz le 13 décembre 1918<sup>320</sup>. Jean de Bertier les accompagna. Son agenda confirme sa présence à Coblenz pendant le premier semestre de l'année 1919. Il y mena une vie militaire mondaine : visites de gradés, déjeuners, dîners, revues, concours hippiques, soirées au casino ou au théâtre. Les opérations militaires étant terminées, à quoi correspondait alors son travail de liaison ? Il n'en fait pas mention dans son agenda. Il n'évoque jamais non plus la population, avec laquelle les contacts étaient sans doute limités. Profitons de l'évocation de ce sujet pour dire que Jean de Bertier ne montra jamais de marques d'hostilité dégradantes envers les Allemands, au-delà de l'utilisation du terme de « Boches », courante à l'époque . Dans aucun de ses écrits nous ne trouvons l'équivalence des mots employés par Duval, son notaire breton, qui, lui, dénigra « l'horrible Boche » et « nos ennemis barbares » (voir *supra*). Jean de Bertier parlait leur langue et connaissait les Allemands. Il rappelait à son épouse dès avant la déclaration de guerre qu'il avait des « comptes à régler » avec les « Prussiens »<sup>321</sup>. Les Allemands étaient certes l'ennemi, mais Jean de Bertier, sans doute aussi guidé par un idéal nobiliaire chevaleresque, mena à leur rencontre une guerre sans haine. La consultation de son agenda révèle que Jean de Bertier s'absentait régulièrement de Coblenz. La plupart du temps, il se rendait au Luxembourg et en Lorraine.

---

319 BROUSSE, Hendry, *Le Luxembourg de la guerre à la paix (1918-1923) : la France, actrice majeure de cette transition*, [thèse, sous la direction de Jean-Noël GRANDHOMME], 2019, p.52-59, [theses.fr/2019LORR0320](https://theses.fr/2019LORR0320)

320 HARTER, *op. cit.*, p. 342.

321 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 26 juillet 1914.

**Tableau 24. Visites de Jean de Bertier en Lorraine et au Luxembourg (janvier-juin 1919)<sup>322</sup>.**

Ville	Dates des visites	Durée cumulée
Thionville	13/1, 27/2-2/3, 3-4/3, 9/3, 13-14/3, 23-25/3, 4/4, 9/4, 29/4, 6/5, 11/5, 5-6/6, 14-15/6, 30/6	23 jours
Luxembourg	1/2, 28/2, 4/3, 13/3, 24/3, 3/4, 9/4, 28/4, 5/6, 1/7	10 jours
Dudelange	13/1, 2/2, 1/3, 4/3, 24/3, 6/5, 5/6	7 jours

La colonne intitulée « durée cumulée » peut être trompeuse. Jean de Bertier ne séjournait pas des journées entières dans chaque ville. De plus, les dates souvent se recourent : il profitait de la proximité des trois villes, et passait de l'une à l'autre dans la même journée. Les frontières n'étaient pas un obstacle et les bonnes liaisons ferroviaires facilitaient ces déplacements<sup>323</sup>. Si l'on ajoute à ces durées cumulées plusieurs séjours à Paris et des vacances en famille à Monte-Carlo du 8 au 25 février, on comptabilise au minimum un mois et demi d'absence de Coblenz. Cette observation confirme l'hypothèse qu'il n'avait pas grand travail à y accomplir. Son intérêt s'était reporté sur la Lorraine et le Luxembourg. Ses séjours répétés, dès janvier 1919, nous laissent d'ailleurs supposer que Jean de Bertier se rendit sur place dès décembre voire novembre 1918 (sans que nous puissions le confirmer, voir 2.3.1.).

Il faut dire qu'aussi bien le Luxembourg que l'Alsace-Lorraine connaissaient des bouleversements rapides. Or, Jean de Bertier y possédait -ou y avait possédé- un patrimoine et des intérêts. Nous reviendrons par la suite plus en détail sur ces questions (voir 3.2.) mais il est nécessaire d'évoquer dès à présent les enjeux du début de l'année 1919. Trois grandes questions intéressaient Jean de Bertier. La première était celle de la monnaie. Elle concernait autant le Luxembourg que la Lorraine. Le taux de change traditionnel de 1 mark pour 1,25 francs fut remis en question. En ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, les autorités françaises proposèrent de changer 1 mark contre 1 franc, puis contre 0,70 franc, pour finalement annuler cette dernière mesure et rétablir le change initial, au bénéfice des seuls Alsaciens-Lorrains de souche<sup>324</sup>. Au Luxembourg aussi, le taux de change traditionnel fut accordé. La Banque internationale au Luxembourg (BIL) s'inquiéta que les épargnants ayant placé leur argent en

322 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1919.

323 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1919. Pour effectuer le trajet Thionville-Coblenz, il fallait compter entre 3h30 (par exemple le 3 mars) et 4h (par exemple le 23 mars). Son statut d'officier français affecté à la 3<sup>e</sup> A.U.S. en charge de l'occupation facilitait évidemment les déplacements.

324 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 652.

Allemagne ne pussent en bénéficier : « il est inadmissible que ceux qui ont gardé leurs marks chez eux soient traités plus favorablement que ceux qui, en bons pères de famille, les ont fait fructifier dans des conditions qui excluaient toute intention de spéculation »<sup>325</sup>. Bref, la question du change était d'autant plus sensible que les incertitudes étaient grandes quant aux taux pratiqués. Jean de Bertier possédait des sommes d'argent importantes à la BIL et se devait donc d'être attentif à ces questions monétaires. Il s'en entretint avec Richshoffer et suivit le dossier de près : « le transfert de fonds de Luxembourg à Paris me ferait perdre actuellement 10 % ce qui serait absurde puisqu'on arrivera à la parité des systèmes monétaires »<sup>326</sup>.

La deuxième question était la situation spécifique du Luxembourg. Le gouvernement du pays dénonça en décembre 1918 son adhésion au *Zollverein*, l'union douanière avec l'Allemagne. Une réorientation économique s'opéra en direction de la France et de la Belgique<sup>327</sup>. Cette réorientation imposait même une restructuration à l'industrie sidérurgique luxembourgeoise qui, jusqu'alors, dépendait totalement des matières premières importées depuis l'Allemagne<sup>328</sup>. Jean de Bertier possédait des actions à la BIL ainsi qu'à l'ARBED et se trouvait concerné par ce double défi. Il ne se contenta pas d'être spectateur des évolutions. Il contribua, à son niveau, à les favoriser. Il se rendit donc à Luxembourg le 24 avril pour participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la BIL. Avec la très grande majorité des autres actionnaires présents -sans doute essentiellement luxembourgeois, belges et français- , il vota le renvoi des huit administrateurs de nationalité allemande de la banque. La justification donnée était la nécessité de se conformer à la nouvelle orientation économique du pays : « la BIL se voit obligée de diriger ses affaires principalement du côté de l'Entente »<sup>329</sup>. Les réorganisations auxquelles l'ARBED devait faire face étaient plus compliquées :

Qu'advientra-t-il de nos usines de Burbach et d'Hostenbach, qui sont toutes deux situées dans l'étroite région comprise entre la frontière de 1814 et celle de 1870 ?  
[...]

---

325 ALG, Rapport de la direction de la Banque internationale au Luxembourg, 24 octobre 1919. On reprochait à ces épargnants d'avoir contribué à l'effort de guerre allemand. La BIL les défendait : il s'agissait pour elle de clients lui ayant fait gagner de l'argent grâce aux placements contractés.

326 ALG, Lettre de Jean de Bertier à Richshoffer, 2 mars 1919.

327 TRAUSCH, *op. cit.*, p. 116.

328 LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op. cit.*, p. 164-166.

329 ALG, Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la BIL, 28 avril 1919. Il y eut 18181 voix pour, 95 contre et 30 votes blancs. 325 actionnaires, représentant environ 25% du capital seulement, prirent la décision. On peut en déduire que la majorité des actionnaires allemands étaient absents lors du vote.

Sera-ce vers la France ou vers la Belgique que le Grand-Duché de Luxembourg, berceau de notre société, s'orientera économiquement ?[...]

Quoi qu'il en soit, un point reste acquis, et nous serons unanimes, Messieurs, à nous en féliciter : alors qu'avant la guerre nous dépendions presque uniquement de l'Allemagne au point de vue de notre orientation économique, il est certain que dorénavant nous échapperons à cette influence dans une très large mesure. Une grande partie de nos propriétés, à tout le moins, sera sous le contrôle des autorités françaises<sup>330</sup>.

L'implication de Jean de Bertier se remarque de deux façons dans les archives. D'une part, dans ce cas également, il se déplaça à Luxembourg pour assister à l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars. Son agenda le mentionne : « assemblée générale de l'ARBED jusqu'à 18h »<sup>331</sup>. D'autre part, et surtout, il rencontra, à de multiples reprises, le patron de l'ARBED, Émile Mayrisch. Ils se virent à Luxembourg, les 1<sup>er</sup> février, 13 mars et 28 avril, et à Dudelange, les 13 janvier, 2 février, 1<sup>er</sup> mars, 4 mars et 5 juin. Ils se rencontraient donc, en moyenne, au moins une fois par mois. Cela prouve que Jean de Bertier était au courant des changements en cours, s'y intéressait et, à son niveau, les encourageait. De la réussite de Mayrisch dépendait la valeur des placements de Jean de Bertier.

La troisième question qui se posait à Jean de Bertier concernait son patrimoine immobilier en Lorraine. *A priori*, il n'y possédait plus rien sauf le caveau familial et les bâtiments de l'école de Manom. Le domaine de Lagrange avait été vendu à la *Gutehoffnungshütte* en 1911. Quant aux prés en bord de Moselle que Jean de Bertier avait conservés, ils avaient été placés sous séquestre puis vendus aux enchères en 1917. La principale entreprise sidérurgique de Thionville, la *Röchling'schen Eisen und Stahlwerke GmbH* en fit l'acquisition contre la somme de 123 228 marks<sup>332</sup>. Les anciens biens de Jean de Bertier étaient donc passés aux mains d'entreprises sidérurgiques allemandes. L'administration française, dans une volonté de « débochiser » l'Alsace-Lorraine, ordonna plus de 100 000 expulsions et prononça la mise sous séquestre de toutes les propriétés industrielles, bancaires, commerciales et immobilières détenues par des Allemands non originaires d'Alsace-Lorraine<sup>333</sup>. Certains en profitèrent :

---

330 ALG, Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire de l'ARBED, 24 mars 1919. Trois mois plus tard, le traité de Versailles trancha la question de la frontière. Ce fut le tracé de 1870 qui fut rétabli. Burbach et Hostenbach restèrent en Allemagne, mais sous statut spécial (territoire de la Sarre).

331 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1919. Journée du 24 mars 1919. Le procès-verbal conservé mentionne quant à lui la date du 25 mars 1919. Nous avons fait confiance à Jean de Bertier.

332 ALG, Acte de vente du 2 mars 1918, enregistré chez maître Sibille, à Thionville (en allemand).

333 ROTH, [in] AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, et BECKER, Jean-Jacques, (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918 : histoire et culture*, Montrouge, Bayard, 2013, p. 1066.



Comme à Metz, s'opère à Thionville un prodigieux transfert de propriété dont l'étude reste à entreprendre et dont beaucoup de Lorrains ont été bénéficiaires. Agents d'affaires, administrateurs de séquestre, liquidateurs ont vécu quelques années fructueuses<sup>334</sup>.

Il fallait agir rapidement. Jean de Bertier tenta de rétablir son patrimoine au plus vite, avant que les séquestres ne devinssent effectifs. En février 1919 au plus tard, il revendiqua la propriété des prés achetés par Röchling. La principale affaire concernait le domaine de Lagrange. La *Gutehoffnungshütte* n'avait pas réglé la dernière tranche du prix d'achat : 500 000 marks ou 625 000 francs. La guerre avait empêché cette dernière transaction financière prévue pour juin 1915<sup>335</sup>. Le gestionnaire allemand de Lagrange fut donc contacté. Il proposa de se rendre au siège de la société, à Oberhausen, dans la Ruhr, pour connaître les intentions de l'entreprise : « Monsieur le comte et madame la comtesse de Bertier ajoutent beaucoup d'importance à ce que l'affaire soit réglée aussi vite que possible ». Jean de Bertier proposa sans doute un rachat de Lagrange à bas prix, mais la *Gutehoffnungshütte* préférerait, semble-t-il, payer la dernière traite, et rester propriétaire - ou bien voulait-elle simplement faire monter le prix de vente ? Les quelques archives retrouvées ne permettent pas de trancher<sup>336</sup>. En tout cas, le rachat rapide et direct échoua<sup>337</sup>. Désormais, comme les autres biens fonciers allemands en Alsace-Lorraine, le domaine de Lagrange fut placé sous séquestre par l'administration française. Jean de Bertier devrait donc attendre pour en redevenir propriétaire.

Au-delà de ces trois questions à fort enjeu de la monnaie, de la réorientation économique du Luxembourg et du patrimoine séquestré en Lorraine, Jean de Bertier fut aussi confronté à d'autres sollicitations. On lui réclamait de l'argent, de façon légitime, ou non. L'atmosphère de confusion et de désorganisation de ce début d'année 1919 était propice à ces agissements. À Lagrange, Plumeré réclama 7 000 francs, correspondant, d'après lui, à des rentes non versées entre 1914 et 1919<sup>338</sup>. Un autre exemple fut la demande de la famille Bolzinger. Le père avait été employé comme intendant du domaine de Dudelage jusqu'à son

---

334 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 225.

335 ALG, Lettre du notaire Carlenbach, 5 février 1919 et Note concernant Lagrange, [sans date ni auteur].

336 ALG, Demande d'autorisation d'Édouard Friedrich de se rendre en Allemagne occupée, 2 février 1919, et Réponse de la *Gutehoffnungshütte* au notaire Carlenbach du 8 février 1919.

337 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1919. Journée du 4 mars 1919 : « rien à faire pour achat immédiat ».

338 Nous retrouverons Plumeré au moment des obsèques de Jean de Bertier. Il s'agissait d'un vieux serviteur ayant passé sa vie au service des Bertier. La famille lui avait sans doute accordé une pension.

décès en 1916. Ses héritiers demandèrent plus de 3 000 francs<sup>339</sup>. Neuman, le notaire luxembourgeois de Jean de Bertier, le dissuada de régler cette créance :

Affaires louches et tordues. Je ne connais pas trop les héritiers Bolzinger ; mais d'après mon expérience ils sont de mauvaise foi. [...] [Il s'agit de] deux affaires qui ne regardent Monsieur de Bertier en aucune façon, et qui n'ont que le seul but de lui [faire] endosser le résultat défavorable de quelques opérations que feu Monsieur Bolzinger a faites pour son compte personnel<sup>340</sup>.

Bref, Jean de Bertier était sollicité de multiples façons, si bien que, depuis plusieurs pages, il n'est plus question ni de Coblenz, ni des Américains, ni même de l'armée. Les questions à régler au Luxembourg et en Lorraine exigeaient de la part de Jean de Bertier une présence et une réactivité qui devenaient de plus en plus incompatibles avec ses obligations militaires. On comprend donc pourquoi il décida de démissionner de l'armée à l'été 1919.

### 2.3.3. Démission et sortie de guerre

Le 28 juin 1919, à Versailles, la signature du traité de paix avec l'Allemagne mit un terme définitif au conflit. La démobilisation des soldats alliés entra dans sa dernière phase. Rapidement, les Américains rapatrièrent leurs troupes encore stationnées en France, pour ne conserver qu'un contingent réduit en Allemagne<sup>341</sup>. Jean de Bertier n'avait que peu d'intérêt à poursuivre sa carrière militaire en temps de paix. Il avait débuté la guerre au grade de capitaine et il la terminait à celui de chef d'escadrons, c'est-à-dire commandant. En quatre années de guerre, il n'avait gagné qu'un seul galon. Cet avancement pourrait paraître très faible. Toutefois, François Cochet rappelle que les rapides promotions ne se faisaient que sur le front, par suite des pertes au combat<sup>342</sup>. Or, la plupart du temps, Jean de Bertier fut employé dans des services éloignés des premières lignes, que cet éloignement fût relatif (liaison dans les Flandres et aux Dardanelles), ou absolu (à Londres et à Langres). Une autre grille de lecture consiste à comparer son avancement avec celui de certains de ses camarades de promotion de Saint-Cyr. Le plus célèbre d'entre eux, le futur général Catroux, fut promu commandant en octobre 1914, mais n'avait pas non plus accédé au grade de lieutenant-

---

339 ALG, Relevé de compte de Ch. Plumeré à Lagrange de 1914 à 1919, sans date et Lettre de la famille Bolzinger à Jean de Bertier, depuis Hayange, 26 janvier 1919.

340 ALG, Lettre du notaire Neuman à « Madame » [?], 30 janvier 1919.

341 HARTER, *op. cit.*, p. 394 et CABANES, *La victoire endeuillée*, p. 11 et 186.

342 COCHET, François, Courriel à l'auteur, 27 février 2021.

colonel à la fin des hostilités<sup>343</sup>. La lenteur de l'avancement de Jean de Bertier est donc à relativiser. Cependant, la paix revenue, il ne pouvait plus espérer de promotion rapide. De plus, toutes les tâches qui l'attendaient en Lorraine et au Luxembourg ne lui laissaient plus de temps pour le métier des armes. N'oublions pas non plus l'affaiblissement de son état de santé depuis sa blessure de 1917. Elle apparaît d'ailleurs au moment de son départ définitif de Coblenz, début juillet 1919 : « 11 juillet. Fatigué pour aller bureau et voir général Craig que je ne trouve pas. Mes adieux à Montgomery, Reynolds. Train 13.30 [...] Thionville 18.45 »<sup>344</sup>. Le 14 juillet 1919, Jean de Bertier assista (mais ne participa pas) au défilé de la victoire sur les Champs-Élysées. Il le décrit ainsi dans son agenda : « défilé de 8h30 à 10h30. Joffre et Foch, les Alliés, Pétain, les CA dans l'ordre, l'Armée d'occupation, d'Orient, d'Afrique, les automitrailleuses, les tanks »<sup>345</sup>. Cette description très neutre ne laisse transparaître aucun sentiment. Sa décision de démissionner était déjà prise. Elle allait chambouler sa vie.

Jean de Bertier se rendit au ministère de la Guerre les 15 et 17 juillet. Sa démission, jugée non conforme, ne fut pas acceptée et il retourna au ministère le 1<sup>er</sup> août. Son agenda laisse percevoir son agacement : « ma démission était mal rédigée ! ». Il écrivit donc une seconde lettre de démission. Comparons les raisons données dans les deux écrits successifs :

18 juillet 1919 : Je suis, en effet, obligé de m'occuper d'intérêts que je possède en Lorraine, intérêts qui ont grandement souffert par l'occupation allemande et qui réclament ma présence, le plus tôt possible.

1<sup>er</sup> août 1919 : Je me suis vu contraint de donner ma démission pour m'occuper de mes intérêts en Lorraine reconquise, dont je n'ai pu m'occuper depuis l'armistice plus que je ne l'avais fait durant la guerre ; ces intérêts me réclament au plus tôt.<sup>346</sup>

Jean de Bertier passait sous silence son patrimoine luxembourgeois pour ne mettre en avant que des raisons « patriotiques ». Il exagérait aussi les difficultés. Il avait pu s'occuper de ses intérêts, mais ni suffisamment longtemps, ni assez rapidement. Le point commun entre les deux lettres est double. Dans les deux cas, Jean de Bertier affirme ne pas

---

343 *Ibidem*.

344 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 2<sup>e</sup> semestre 1919. Journée du 11 juillet 1919. S'agissait-il du célèbre futur général puis maréchal britannique Montgomery, ou d'un homonyme américain ?

345 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 2<sup>e</sup> semestre 1919. Journée du 14 juillet 1919.

346 SHD, GR 6YE 1413, Lettre de démission de Jean de Bertier, 18 juillet 1919 et ALG, Lettre de Jean de Bertier au maréchal Foch, 1<sup>er</sup> août 1919.

avoir *le* choix (« obligé », « contraint »). En réalité, il avait fait *son* choix. Ses intérêts lorrains et luxembourgeois primaient sur la poursuite de sa carrière militaire, et nous avons déjà expliqué pourquoi. Le plus frappant est de voir l'empressement de Jean de Bertier à commencer cette nouvelle vie (« au plus tôt », « le plus tôt possible »). Il demanda une permission de trente jours, de manière à ne pas reprendre le service, dans l'attente de l'acceptation de sa démission. Cette dernière fut validée le 21 août 1919<sup>347</sup>. Elle mettait un terme à près de vingt-cinq années de carrière militaire. Dans sa précipitation, Jean de Bertier oublia certains détails, au vu de courriers reçus de Coblenz en septembre 1919 : que faire de son cheval ? Où envoyer ses bagages<sup>348</sup> ? Il rata également sa promotion au grade de lieutenant-colonel, prévue pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1919. Son dossier était « t[rès] appuyé. Pour le cas où la demande de démission présentée par cet officier ne serait pas acceptée »<sup>349</sup>.

Bertrand Goujon indique que les nobles mobilisés en 1914 poursuivirent en grand nombre une carrière militaire à partir de 1919<sup>350</sup>. Autrement dit, des civils, devenus militaires le temps du conflit, restèrent par la suite engagés dans le métier des armes. Jean de Bertier, lui, accomplit le parcours en sens inverse. Militaire de carrière en 1914, il démissionna en 1919 pour commencer une vie civile. De multiples officiers de carrière firent de même, souvent pour embrasser une autre carrière<sup>351</sup>. Jean de Bertier se lança dans l'aventure de la politique. Dans son agenda, la première mention d'un engagement apparaît à la date du 14 mars 1919 :

Thionville. Levé 6 h. Vu curé Thionville. 8 h. Parti avec curé Manom pour Metz : abbé Yung, rédacteur *Volkszeitung*, 42 rue Mazel ; M. Houpert, *Lorrain*, 14 rue des Clercs, abbé Hackespiel [?] Saint-Georges. Retour pour midi. Le programme de l'Union démocratique lorraine (sic)<sup>352</sup>.

Dans ces quelques lignes, des cinq personnes citées, quatre sont des ecclésiastiques. Il faut dire que le poids de l'Église catholique était très fort en Lorraine annexée. Cela s'expliquait par le maintien du concordat et le caractère confessionnel de l'école primaire. L'influence du catholicisme s'était traduite dès l'époque allemande dans le domaine politique, avec deux courants. L'un, démocrate-chrétien, équivalait au *Zentrum* allemand.

---

347 ALG, Lettre de Jean de Bertier au maréchal Foch, 1<sup>er</sup> août 1919 et Note du 10 septembre 1919.

348 ALG, Lettre de Hendricks, depuis Coblenz, 18 septembre 1919.

349 SHD, GR 6YE 1413, Mémoire de proposition pour le grade de lieutenant-colonel.

350 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 549.

351 *Ibidem*, p. 552-553 et 564.

352 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1919. Journée du 14 mars 1919.

L'autre, conservateur et francophile, s'incarnait dans le parti lorrain, animé par le chanoine Collin. Le retour à la France en 1918 consacra la prééminence de ce dernier, qui se refonda en une Union républicaine lorraine de centre-droit, catholique et nationaliste. François Roth décrit le nouveau parti comme un « syndicat d'élus et d'éligibles aux contours flous » dont « l'équipe anti-allemande du *Lorrain*, la famille de Wendel et ses clients [etc] »<sup>353</sup>. C'est à ce mouvement que Jean de Bertier s'agrégea. L'extrait précédemment cité montrait qu'il était lié au journal *Le Lorrain*. Une autre référence révèle sa proximité avec les Wendel : « par Rombas et Fameck à Hayange. Manqué Guy, vu François et Humbert [de Wendel]. Causé de la liste »<sup>354</sup>. En ce premier semestre 1919, Jean de Bertier débutait en politique. Il fit suffisamment carrière pour être cité par Bertrand Goujon comme l'un des exemples de ces officiers nobles ayant quitté la carrière militaire pour embrasser la politique<sup>355</sup>.

## Conclusion : les années décisives

Pour Jean de Bertier, le temps des Américains fut un temps plus court que celui de la coalition avec les Britanniques. Il ne devint instructeur qu'en octobre 1917, lorsque, encore convalescent, il prépara ses premières conférences à Biarritz. Il démissionna une année et demie plus tard, à l'été 1919, mais nous avons vu que son séjour à Coblenz se caractérisa sinon par une inactivité militaire, du moins par une absence d'intérêt pour cette dernière mission. La fin de l'engagement actif et déterminé de Jean de Bertier pourrait être datée de l'armistice de novembre 1918. Le temps des Américains se réduirait ainsi à une seule année, face aux trois ans passés aux côtés des Britanniques.

Cette année ou, si l'on conserve une vision large, ces deux années furent cependant décisives. D'une part, l'apport par les Américains de centaines de milliers d'hommes soulageait les Français et les Britanniques et leur redonnait confiance<sup>356</sup>. Cependant, les États-Unis n'étaient pas encore la grande puissance qu'ils deviendraient par la suite. Leur manque d'armement, d'organisation dans le commandement, d'expérience des combats nécessitait un soutien de leurs alliés européens. Il se traduisit notamment à travers cet effort d'instruction, souvent passé sous silence. Sans doute par fierté, Pershing n'y consacra qu'une demi-page

---

353 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 671-672.

354 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 2<sup>e</sup> semestre 1919. Journée du 17 août 1919.

355 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 568.

356 Dans le même temps, cela démoralisait les Allemands, qui se retrouvaient confrontés à un adversaire supplémentaire (KEEGAN, *op. cit.*, p. 500-501.)

sur les huit cent quarante de ses mémoires. Suivre Jean de Bertier aura permis de redonner une place plus équitable à cette condition fondamentale de la réussite de l'intervention américaine. Rappelons aussi que cette dernière fut certes décisive pour la victoire, mais uniquement grâce aux fournitures d'armements et aux efforts d'instruction, de logistique, etc, consentis par les alliés européens. La guerre de coalition, que Français et Britanniques avaient eu tant de difficultés à mettre en place au cours des années précédentes, se révélait enfin concrète et efficace. Ainsi, le cours de la guerre fut renversé, dès 1917 sur le papier, et en 1918 sur le terrain.

D'autre part, ces deux années furent également décisives pour Jean de Bertier. Tout débuta pourtant par une affectation sur le front dans la perspective d'un avancement, et donc, sans doute, d'une poursuite de la carrière militaire. Sa blessure brisa cette perspective. Elle compromit toute promotion importante, car elle réorientait de nouveau Jean de Bertier vers la liaison et l'instruction, autant de postes, certes, clefs pour la victoire, mais non pour la carrière. De plus, le débloqué de la situation militaire à partir de l'été 1918, puis la victoire en novembre, ouvrirent à Jean de Bertier tout un champ des possibles et des nécessités dans un Luxembourg et une Lorraine qu'il retrouvait. L'armée n'était plus ni sa priorité, ni sa passion. Par ailleurs, il avait, au cours du conflit, et surtout aux côtés des Britanniques, approché les processus de décision. Cela put contribuer à lui donner le goût de la politique, d'autant qu'il y avait tout à faire, ou à refaire, dans cette ancienne Lorraine annexée en passe de devenir le nouveau département de la Moselle. À Thionville, l'expulsion des Allemands de souche signifiait une perte considérable tant démographique que sociale, économique, et culturelle : des 6 800 Allemands de souche présents dans la ville en 1914, il n'en restait plus que 500 à la fin de 1920<sup>357</sup>. Une élite disparaissait, et laissait des opportunités que Jean de Bertier comptait bien saisir. Il pouvait espérer rétablir son patrimoine au meilleur prix, profiter des reconfigurations économiques pour faire fructifier ses intérêts, et exploiter son statut de notable et son réseau déjà existant pour créer puis élargir son assise politique. Son empressement à quitter l'armée montrait son impatience et sa détermination.

---

357 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 224. La perte était d'autant plus considérable que Thionville restait une ville encore relativement modeste ne dépassant pas les 15 000 habitants dans les années 1910.

### 3. Réalités et limites d'un engagement

Il est maintenant temps d'adopter une vision plus globale, permettant de compléter sous d'autres angles le balayage chronologique initial. Ce sera, d'abord, l'occasion de revenir sur les questions militaires, avec une autre approche, plus détachée des faits désormais établis, et recherchant des tendances plus profondes. Ensuite, il s'agira de focaliser le balayage sur certaines ambiguïtés, en s'intéressant notamment aux questions patrimoniales. Enfin, pour terminer, nous opérerons un décentrement en prenant comme nouveau référentiel un personnage jusqu'à présent secondaire dans notre récit : Marie-Louise, la propre épouse de Jean de Bertier.

#### 3.1. Jean de Bertier, un combattant comme les autres ?

Une réponse immédiate à cette question serait : non. Jean de Bertier ne représentant pas le fameux « Français moyen », nous pouvons reprendre la présentation suivante de Frédéric Rousseau :

La guerre des uns n'est pas exactement celle de tous les autres. Les stratifications sociales qui constituaient la société française ne se sont pas effacées comme par enchantement, mais ont au contraire tamisé la participation de chacun à la guerre selon sa position sociale<sup>358</sup>.

Pourtant, la guerre bouleversa les sociétés et les individus. Elle créa de nouveaux lieux dans lesquels les cadres sociaux et géographiques traditionnels pouvaient être remis en cause. Alice Bravard note ainsi qu'« au front, l'aristocratie se dissout dans la masse des mobilisés »<sup>359</sup>. La question posée a donc sa légitimité. Nous y répondrons en trois temps, à la manière d'une controverse. Un premier argumentaire s'attachera à montrer que Jean de Bertier partagea les risques et les souffrances de la très grande majorité des combattants. Ensuite, une démonstration en contre-pied insistera sur les éléments de différenciation entre Jean de Bertier et la masse des soldats et des officiers. Enfin, une synthèse tentera de concilier et de dépasser les deux points de vue initiaux.

---

358 ROUSSEAU, *op. cit.* p. 13-14.

359 BRAVARD, *op. cit.*, p. 192-193.

### 3.1.1. La réalité des risques encourus

Jean de Bertier mérite le titre de combattant. Nous n'avons pas de récit détaillé d'un affrontement auquel il prit part, mais nous disposons d'au moins un témoignage de sa volonté de se battre. Il raconte lui-même le premier embarquement des Dardanelles, dans la baie de Suvla, fin décembre 1915 :

Installé à la mitrailleuse d'un canot à vapeur chargé de protéger le départ des derniers éléments, j'espérais en descendre moi-même [des ennemis Turcs]. Mais non seulement il ne s'en est montré aucun, mais ils n'ont pas tiré un coup de fusil. Je n'ai donc eu aucun mérite à être le dernier officier d'état-major à quitter la terre dans cette zone exclusivement anglaise, de même que j'avais été le premier à y débarquer le 8 août, également sans un coup de fusil<sup>360</sup>.

À travers ces lignes transparaît l'excitation de la bataille, et même le plaisir de tuer, tous deux bien présents parmi les combattants<sup>361</sup>. On remarque que Jean de Bertier n'hésitait pas à dépasser le cadre de sa mission, en portant lui-même les armes. Rappelons qu'il était alors chef de la liaison française auprès du commandement britannique. Ce n'était pas forcément à lui d'actionner cette mitrailleuse, ni d'être « le dernier officier d'état-major à quitter la terre » comme il avait été « le premier à y débarquer », d'autant plus qu'il s'agissait d'une « zone exclusivement anglaise ». Où se trouvaient les officiers britanniques ? La critique de leur manque d'engagement réapparaît ici en filigrane (voir 1.2. et 1.Conclusion).

Jean de Bertier vécut aussi l'expérience des tranchées, à plusieurs reprises. Il connut celles des Flandres en 1914-1915, celles des Dardanelles en 1915, puis celles du Chemin des Dames au printemps 1917. En 1918, lorsqu'il travailla à la liaison avec les Américains, la guerre de mouvement reprit. Il suivit les combats, encore à cette occasion. En plus de l'ennemi, d'autres adversaires assaillaient les combattants : le froid, les maladies etc. Jean de Bertier y fut lui aussi confronté : « ici nous avons une horrible neige fondue qui rend les tranchées épouvantables »<sup>362</sup>. Il connut d'ailleurs les deux fronts sur lesquels les conditions du terrain et de la météo furent les plus éprouvantes. Les Flandres, c'était la boue et l'humidité permanentes<sup>363</sup>. Quant aux Dardanelles, elles cumulaient tous les extrêmes : chaud, froid, absence d'eau potable et de bois pour se chauffer, insalubrité par la présence de

---

360 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 20 décembre 1915.

361 COCHET, *Survivre au front*, p. 178.

362 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 31 janvier 1915.

363 SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 172-173.



moustiques, etc<sup>364</sup>. Beaucoup de membres de la liaison tombèrent malades. Jean de Bertier et son beau-frère, Denys Chalmeton, séjournèrent à Alexandrie en août-septembre 1915, pour raisons médicales (voir 1.2.3.). Lafond, évacué à Malte, y mourut en décembre 1915 et Laborde fut hospitalisé début janvier 1916 pour paludisme<sup>365</sup>.

Tout cela apparaît explicitement dans la correspondance de Jean de Bertier. La réalité des dangers auxquels il dut faire face peut être attestée. Le péril était, peut-être, plus grand encore. N'oublions pas que les lettres envoyées avaient tendance à minimiser ou à dissimuler les risques encourus, afin de rassurer la famille et les proches<sup>366</sup>. Il y avait donc tout un non-dit, que nous pouvons parfois mettre au jour. Par exemple, Marie-Louise trouva une lettre adressée à son mari par une certaine Henriette. Interrogée, cette dernière se défendit d'être sa maîtresse. Elle justifia les mots tendres employés en indiquant qu'elle n'avait fait que répondre « à une lettre triste, découragée écrite aux Dardanelles presque sous le feu. [...] J'étais persuadée qu'il n'en reviendrait pas »<sup>367</sup>. Jean de Bertier n'adressa aucune lettre aussi inquiète à son épouse. Il ne lui avouait le danger qu'après-coup. Bref, la mort menaça Jean de Bertier beaucoup plus fréquemment qu'il ne l'admettait. Fut-ce pour cette raison qu'il donna à Marie-Louise toute une série de conseils quant à la gestion de leur patrimoine et à l'éducation de leur fils Arnaud ?

15 juillet 1915 : Après la guerre, les chevaux et le bétail seront la fortune de la Bretagne, c'est donc de ce côté-là qu'il faut pousser, ainsi que vers l'élevage des poules.

21 juillet 1915 : Je t'en supplie : habitue-le [Arnaud] au travail, à l'effort, et même à la douleur. Quoi qu'il fasse dans la vie, il sera ainsi mieux armé et plus fort, par conséquent plus heureux<sup>368</sup>.

Il y a une tonalité de testament dans ces lettres. Au mois de septembre suivant, Jean de Bertier proposa à Marie-Louise tout un programme d'éducation pour Arnaud, incluant le séjour dans une école anglaise à l'âge de 13 ou 14 ans. Arnaud étant né en 1910, cela concernait les années 1923-1924. Pourquoi se projeter si loin dans l'avenir ? Jean de Bertier, lucide face aux dangers, envisageait-il sa disparition ? Il ne l'écrivit jamais explicitement.

---

364 KEEGAN, *op. cit.*, p. 307 et SCHIAVON, *op. cit.*, p. 81-82 et 89.

365 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, veillée de Noël 1915 et Télégramme de Jean de Bertier à Jogonal, Paris, 9 janvier 1916, 19:20.

366 COCHET, *Survivre au front*, p. 19.

367 ALG, Lettre d'Henriette à Marie-Louise, 19 juin 1916.

368 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 15 et 21 juillet 1915.

Les risques réellement encourus étaient plus grands que ceux apparaissant à travers la lecture des lettres. Cette distorsion pouvait encore être accentuée chez les aristocrates comme Jean de Bertier. Les valeurs nobiliaires de courage, de dévouement, d'esprit de sacrifice pouvaient pousser les membres du groupe à s'exposer au danger, à rechercher l'exploit individuel et à s'imposer le « refus de toute récrimination contre les conditions de vie »<sup>369</sup>.

On pourrait penser que l'appartenance de Jean de Bertier à la noblesse ainsi que son affectation dans la liaison, donc auprès des états-majors, agissaient comme une double protection face à la mort. Il faut nuancer. Il y eut en réalité une surmortalité nobiliaire au cours du conflit. Les pertes furent en moyenne deux fois plus élevées chez les nobles que dans le reste de la population française<sup>370</sup>. Quant aux états-majors, ils étaient certes éloignés des premières lignes, mais, une fois localisés, ils subissaient rapidement les tirs de l'artillerie ennemie<sup>371</sup>. Cette protection toute relative apparaît dans les archives. C'était le cas dans les Flandres : « le feu a été ouvert à plusieurs reprises sur les emplacements occupés par les états-majors, mais nous ne craignons rien ici, rassure-toi, car nous sommes très loin de la ligne de feu »<sup>372</sup>. Ce fut aussi le cas aux Dardanelles. Le commandant en chef français, Gouraud, fut grièvement blessé le 30 juin 1915 par un obus tombé sur son poste de commandement. En septembre, Jean de Bertier écrivit à son épouse : « depuis que je t'écris, plusieurs obus sont tombés à moins de 20 mètres, mais je suis derrière un bon mur, à une table confortable ». En décembre, il nota dans ses carnets personnels : « L[ieutenant] Kauffmann a été tué aujourd'hui dans cour E[tat] M[ajor] »<sup>373</sup>. On retrouve ici la volonté de minimiser le danger dans les lettres à son épouse. Le « bon mur » devait prémunir contre une mort pourtant bien présente.

Jean de Bertier partagea donc l'expérience combattante de la majorité des soldats. Il fut, avec eux, exposé à tous les risques du conflit. Ce fut sans doute la raison pour laquelle il fut un officier apprécié. Lui-même affirma regretter ses hommes au moment de devenir instructeur. Un autre exemple nous est donné par la lettre de Birdwood, commandant les

---

369 GOUJON, « Insertion et distinction nobiliaires parmi les combattants français de la Grande Guerre », [in] BOULOC, François, CAZALS, Rémy et LOEZ, André, (dir.), *Identités troublées, 1914-1918. Les appartenances nationales et sociales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, p. 52 et GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 118 et 211-212.

370 BRAVARD, *op. cit.*, p. 184-188.

371 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 339 et 348.

372 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 10 octobre 1914.

373 ALG, Lettre à son épouse, 26 septembre 1915 et Agenda de Jean de Bertier. 4<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 10 décembre 1915.

troupes australiennes et néo-zélandaises que Jean de Bertier avait notamment soutenues lors du rembarquement de Suvla (voir *supra*) : « *I know many of my Anzacs will look forward with pleasure to seeing you again* »<sup>374</sup>. Une dernière preuve de la réalité des risques encourus n'est-elle pas la blessure de Jean de Bertier le 29 juin 1917 ? Rappelons qu'il fut blessé par un éclat de grenade. À ce moment, il était donc présent au feu, en première ligne. Son grade de commandant le classait parmi ces officiers en charge d'encadrer les troupes et de montrer l'exemple lors des assauts<sup>375</sup>. Il avait ainsi un poste aussi exposé que celui des soldats, sinon plus exposé. Malgré tous ces éléments tendant à montrer que Jean de Bertier fut bel et bien un combattant comme les autres, il est possible d'adopter un autre regard menant à une conclusion opposée.

### 3.1.2. Les privilèges liés au grade et au statut social

En tant qu'officier et membre de la noblesse, Jean de Bertier ne pouvait être représentatif de la majorité des combattants. Quatre réflexions permettent d'étayer cette idée d'une position privilégiée. On pourrait, tout d'abord, remettre en question son identité de combattant. L'affectation à des missions de liaison et d'instruction l'éloignait des premières lignes. Il passa plus d'une année à Londres, au *War Office*, ainsi que six mois à Langres. Ces deux périodes cumulées représentent presque deux années, pendant lesquelles Jean de Bertier ne porta pas les armes, ni n'entendit le bruit du canon. Il ne passa ainsi que la moitié de la durée du conflit à proximité du front.

On peut accentuer cette première réflexion en s'intéressant aux permissions. Ne faudrait-il pas retrancher de son temps de combat toutes celles dont il put bénéficier, ainsi que les libertés qu'il s'accorda, de manière plus ou moins dissimulée ? Alors qu'il était dans les Flandres, il s'arrangea à plusieurs reprises pour retourner à Paris et retrouver son épouse : « il est possible que j'aie au GQG dimanche, mais je ne veux pas que Ballero le sache, car je n'ai pas le droit d'aller à Paris et je crains une histoire »<sup>376</sup>. L'exemple le plus impressionnant de ces permissions à la limite du réglementaire fut son séjour à Alexandrie en août-septembre

---

374 ALG, Lettre du général Birdwood à Jean de Bertier, 11 avril 1917 : « je sais que beaucoup de mes Anzacs [soldats australiens et néo-zélandais] piaffent d'impatience de vous revoir » (traduction de l'auteur).

375 BRAVARD, *op. cit.*, p. 195.

376 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 11 février 1915. Ballero est un personnage non identifié. Jean de Bertier put aussi régulièrement se rendre à Paris lorsqu'il fut en poste à Londres (par exemple, ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 5 mars 1916).

1915. Derrière la justification pour raisons médicales, cette escapade en Égypte ressembla davantage à des vacances, combinant tourisme, fréquentation de la bonne société et de certaine(s) maîtresse(s) opportunément venue(s) le rejoindre (voir 1.2.3.). Jean de Bertier avait tout à fait conscience qu’il bénéficiait de privilèges quelque peu exagérés, et s’étonna de ne subir aucune réprimande de ses supérieurs : « Girodon et Bailloud pas un reproche : décidément il faut abuser »<sup>377</sup>. Au total, Jean de Bertier dépassa largement le maximum de permissions pour un soldat français, évalué par Emmanuelle Cronier à 60 jours pour toute la durée du conflit<sup>378</sup>. Il put ainsi régulièrement échapper à la guerre. On pourrait y adjoindre les transferts maritimes, pourtant assimilés à des périodes de service. Il écrivit ainsi, à propos du transport entre Alexandrie et les sites de débarquement prévus aux Dardanelles : « croisière charmante bien éloignée de la guerre »<sup>379</sup>. La plupart des combattants ne disposaient pas de tous ces avantages. Le tour de permission ne fut établi qu’en juillet 1915, et ce ne fut qu’en 1917 qu’il prit un caractère véritablement régulier<sup>380</sup>. L’écart entre Jean de Bertier et la masse des soldats fut encore plus criant dans le cas des Dardanelles. En raison de l’éloignement du théâtre d’opérations, ces derniers furent exclus des permissions<sup>381</sup>. Au même moment, Jean de Bertier passait un mois à Alexandrie... Un tel privilège s’expliquait par sa situation particulière. Chef de la liaison française, et donc en position d’intermédiaire entre Britanniques et Français, il sut se concilier les bonnes grâces des uns sans s’attirer les foudres des autres. Nous avons ainsi vu que le repos égyptien lui fut proposé par le commandement britannique, sans que les chefs français en fussent au courant (voir 1.2.3.).

Cela nous amène à notre deuxième réflexion, centrée sur ses privilèges d’officier. Il y avait d’abord les avantages traditionnels, liés au grade et aux compétences. À Langres, il bénéficia d’un logement à part. En outre, en tant qu’officier breveté, il eut droit à un cheval, alors que ses collègues non diplômés de l’école de guerre durent se contenter d’un vélo<sup>382</sup>. De même, il profitait de conditions de logement et d’alimentation bien supérieures à celles de la plupart des soldats. Prenons l’exemple des Dardanelles. Il ne passait pas ses nuits sur la péninsule de Gallipoli, mais au camp d’Imbros, hors de portée des bombardements turcs. Quant aux repas, certains furent particulièrement raffinés : les popotes des officiers n’avaient

---

377 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 3<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 15 septembre 1915.

378 CRONIER, Emmanuelle, « Permissions et permissionnaires », [in] AUDOUIN-ROUZEAU et BECKER, *op. cit.*, p. 596.

379 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 20 avril 1915.

380 CAZALS, article « Permissions » [in] *Les mots de 14-18*, p. 86-87.

381 CRONIER, *op. cit.*, p. 593 et SCHIAVON, *op. cit.*, p. 89.

382 SHD, GR 17N 82, Lettre de Koechlin-Schwartz à Ragueneau, 8 décembre 1917, et Lettre du lieutenant-colonel Cottin de Melville à Koechlin-Schwartz, 13 décembre 1917.

rien à voir avec les cantines des tranchées<sup>383</sup>. Jean de Bertier conserva dans son agenda le souvenir d'un repas donné pour une occasion particulière :

Camp Imbros. Allé péninsule. Excellent déjeuner chez Mayerhoffer : départ de Cunningham et d'Aymery. Escalope de foie gras. Omelette au lard. Faux-filet grillé. Pommes frites. Haricots verts. Choux à la crème. Desserts.  
Parti avec Sarrou que j'installe au camp d'Imbros, le soir après avoir entamé chez Alain le fameux jambon cuit au four.<sup>384</sup>

À cela s'ajoutaient des avantages plus spécifiques. Aux Dardanelles et à Londres, Jean de Bertier dirigea une mission, et donc une équipe. Il disposait ainsi d'adjoints (2 aux Dardanelles), d'ordonnances (4 aux Dardanelles, 1 à Londres), toujours d'un secrétaire (dans les deux cas) et même, aux Dardanelles, d'un domestique<sup>385</sup>. Il choisissait éventuellement lui-même ses collaborateurs. À sa demande, Jean Mikcha lui fut adjoint comme ordonnance aux Dardanelles puis sur le front de France au printemps 1917<sup>386</sup>. De plus, son rôle d'agent de renseignement permit à Jean de Bertier d'utiliser des canaux de communication plus diversifiés et plus rapides. Il en remercia le colonel Hamelin : « c'est là un avantage précieux pour moi et mes compagnons qui recevons parfois par la voie ordinaire des lettres vieilles de plus d'un mois »<sup>387</sup>. Marie-Louise sut les utiliser et ses envois réguliers de colis améliorèrent grandement le quotidien de la mission (voir 1.2.3. et 3.3.1.).

Un troisième point est relatif à l'influence et à la protection que Jean de Bertier pouvait exercer, ou dont il pouvait bénéficier. Il fut l'objet de multiples sollicitations provenant de ses amis ou de ses connaissances. Un de ses fermiers bretons, Isidore Lotoux, le pria d'agir en faveur de son fils aîné, qui combattait dans les tranchées en Champagne : « il n'est pas très solide. Et je crains bien pour sa santé. S'il vous était possible d'améliorer sa position je vous serais bien reconnaissant »<sup>388</sup>. Jean de Bertier n'était cependant que capitaine, puis chef d'escadrons, et, malgré son réseau, ne pouvait directement agir. Il connaissait cependant suffisamment les arcanes du commandement pour transmettre les conseils utiles :

---

383 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, pp. 177-178.

384 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 3<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 3 juillet 1915.

385 ALG, Ordre de service du 24 mars 1915 et Brouillon d'une lettre de Jean de Bertier à Robertson, mentionnant son ordonnance (lieutenant de Noailles) et son secrétaire (M. de Sartiges), sans date [avril 1917].

386 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°8 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 3 juin 1915, et ALG, Note de service du ministère de la Guerre n°1912, 27 avril 1917, avec complément manuscrit de Jean de Bertier, 30 avril 1917.

387 SHD, GR 7N 2170, Lettre n°8 de Jean de Bertier au colonel Hamelin, 3 juin 1915.

388 ALG, Lettre d'Isidore Lotoux [fermier du Grand Guilleron, voir 3.2.1.] à Jean de Bertier, 6 mars 1916.

Pour Henri de Kergariou, le général ne peut rien, car le ministre ne lui envoie pas les interprètes qu'il demande et ne tient aucun compte de ses listes de préférence. L'oncle Paul connaît, je crois, M. Delbrück, du 2<sup>e</sup> Bureau et le lieutenant-colonel [Debains?], également du 2<sup>e</sup> Bureau : c'est auprès d'eux qu'il faudrait agir, pour Henri comme pour Pierre, si on veut les faire nommer à la mission<sup>389</sup>.

Ces démarches avaient généralement pour but d'obtenir un poste moins exposé. Par ses relations, Jean de Bertier ne permit-il pas ainsi l'« embuscage » de ses clients et de ses proches ? Deux pièces retrouvées dans les archives lui reprochent même son propre embuscage. La première est une lettre anonyme s'en prenant principalement à Marie-Louise, que nous exploiterons plus en détail en 3.3.3. : « elle tient avec beaucoup d'élégance l'agence d'embusquade (sic). [...] Tout comme son mari, ils se gorgeront d'honneurs, loin des balles ». La seconde émane d'une des maîtresses de Jean de Bertier, lui confiant : « vous êtes d'après les Galliénistes e - - - - - é ! »<sup>390</sup>. Posons donc la question : Jean de Bertier fut-il un embusqué ? Il s'agissait d'une insulte courante : « des embusqués, les contemporains du conflit croient en voir en effet partout »<sup>391</sup>. Tout dépendait du point de vue, car l'embuscage était une notion très relative :

[...] On peut toujours être l'embusqué de quelqu'un. Une véritable cascade d'embuscages existe entre embuscages relatifs et embuscages absolus. L'embusqué, c'est toujours l'autre. L'artilleur de la « lourde » est embusqué par rapport à son camarade de la batterie de 75. Ce dernier est embusqué par rapport au personnel d'un régiment d'infanterie<sup>392</sup>.

Si, pour des hommes de 1<sup>re</sup> ligne, ceux qui servaient à l'arrière du front étaient déjà des embusqués, alors Jean de Bertier l'était également, d'autant plus que la lettre anonyme date de sa période au *War Office* à Londres, soit effectivement « loin des balles ». Cependant, pour mesurer de manière plus rigoureuse l'embuscage, il faut considérer deux critères : son degré et sa durée<sup>393</sup>. À ce titre, Jean de Bertier n'était pas un embusqué. L'argumentation précédente a montré sa volonté de combattre et la réalité des risques encourus. Nous ne pouvons pas invalider ces conclusions. Il est plus intéressant de partir de la seconde citation relative à l'embuscage supposé de Jean de Bertier, datant de novembre 1915 : « d'après les Galliénistes ». Le général Gallieni était devenu, un mois auparavant, ministre de la Guerre du

---

389 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, entre octobre 1914 et mars 1915].

390 ALG, Lettre anonyme, 18 [septembre?] 1916 et Lettre d'une maîtresse à Jean de Bertier, depuis Alexandrie, 29 novembre 1915. Le mot dissimulé ne peut être qu'« embusqué ».

391 LE NAOUR, *op. cit.*, article « Embusqué », p. 198-200.

392 COCHET, article « Embusqués », [in] COCHET et PORTE, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 389.

393 COCHET, *La Grande Guerre*, p. 351.

nouveau gouvernement formé par Aristide Briand. Il tenta de remettre en cause la mainmise établie par Joffre et le GQG sur les questions militaires, et par extension, sur les domaines politiques et diplomatiques également<sup>394</sup>. Ne reprochait-on donc pas plutôt à Jean de Bertier d'être un protégé de Joffre ? S'il fut nommé à Londres en janvier 1916, ce fut bien par la volonté du commandant en chef. La disgrâce de Jean de Bertier en avril 1917 n'intervint également qu'après le départ de Joffre en décembre 1916. Enfin, un autre élément dont nous parlerons tout à la fin de cette partie plaiderait également en faveur d'une proximité entre les deux hommes (voir 3.3.3.). Bref, non seulement Jean de Bertier bénéficia des privilèges d'officier le distinguant de la masse des combattants, mais, en plus, il n'était pas un officier comme les autres.

Un dernier point vient encore renforcer cette différence entre Jean de Bertier et les gros des effectifs mobilisés. Prenons comme point de départ le jugement qu'il exposa sur la guerre, au moment de l'expédition des Dardanelles :

La guerre est décidément une grande pitié et une horrible saleté, mais malgré la puanteur de tous ces débris, elle a une puissance captivante et un attrait d'un jeu dont on serait soi-même l'enjeu, ce qui est, je crois, la plus puissante sensation qui soit<sup>395</sup>.

On pourrait voir dans ces mots une conception aristocratique de la guerre, reprenant certains caractères mis en avant par Bertrand Goujon : détachement et détermination face au danger, obligation de tenir son rang, nécessité d'avoir du cran<sup>396</sup>. En tout cas, la lecture des archives révèle que la sociabilité nobiliaire se maintint pendant la durée du conflit. Dès les premières semaines de combat, Jean de Bertier tint son épouse au courant des éventuels dommages subis par les propriétés d'autres nobles de leur connaissance<sup>397</sup>. De plus, plusieurs adjoints de Jean de Bertier appartenaient à la noblesse, Laborde aux Dardanelles, puis, à Londres, Noailles et Sartiges, soit la totalité du groupe. Les nobles étaient particulièrement présents dans ces missions politico-diplomatiques, pour lesquelles connaissance des langues et habitude des usages mondains constituaient des atouts<sup>398</sup>. Nous avons également déjà vu

---

394 BECKER, « Chefs d'État et de gouvernement », [in] WINTER, *La Première Guerre mondiale, Tome 2 : États*, Paris, Fayard, 2014, p. 44.

395 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 18 juin 1915.

396 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 158, 380, 382.

397 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 5 octobre 1914. Par exemple : « si tu vois [Louvancourt?], dis-lui qu'il n'y a rien de touché à Hartennes, pas plus qu'au château de Muret, appartenant à son oncle ».

398 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 249. . Le fait de pouvoir choisir ses collaborateurs accentuait encore le phénomène, les nobles choisissant d'autres nobles comme adjoints (p. 334.)

combien, à Londres, et en dehors du *War Office*, Jean de Bertier évolua dans un milieu très aristocratique, fréquentant lords et ladies (voir 1.3.2.). Lors de ses permissions, il put aussi retrouver un cadre de vie opulent : grands hôtels d’Alexandrie et de Biarritz, séjour à Monte-Carlo, etc<sup>399</sup>. La guerre devint ainsi l’occasion d’élargir ses réseaux. À l’automne de 1914 ou au début de 1915 au plus tard, Jean de Bertier rencontra le prince de Galles. Ce dernier faisait alors partie de l’état-major du BEF<sup>400</sup>. La position d’officier de liaison de Jean de Bertier lui facilita l’approche du prince. Les archives révèlent qu’il cultiva ensuite cette nouvelle relation prestigieuse<sup>401</sup>.

J’ai eu le prince de Galles à dîner avec Hamilton [...]. Il m’a dit qu’il viendrait souvent dîner ainsi avec moi, ce qui me fait espérer qu’il m’accompagnera un jour rue de l’Alma, soit pendant, soit après la guerre, quand il sera tout à fait en confiance<sup>402</sup>.

Il faut relativiser ces espérances. John Grigg nous informe que le prince de Galles établissait facilement le contact avec tous types de personnes, de sorte que cette intimité dont pensait peut-être bénéficier Jean de Bertier était en réalité diluée dans la multiplicité des relations du futur monarque<sup>403</sup>. Toujours est-il que tous ces éléments montrent que « la dilution nobiliaire dans la nation en armes reste partielle »<sup>404</sup>. Jean de Bertier n’était pas du tout un combattant comme les autres, mais un officier atypique, donc un cas particulier non représentatif. Tentons maintenant de concilier cette dernière conclusion avec la précédente, qui allait en sens opposé.

### 3.1.3. La guerre moderne, ou les multiples visages du combattant

Les deux argumentaires précédents ont été volontairement séparés. Leur comparaison permet de comprendre que, si Jean de Bertier ne combattit pas souvent en première ligne, il ne fut pas non plus un embusqué. Entre ces deux extrêmes (eux-mêmes sujets à de multiples nuances), il existait tout un gradient des positionnements. Il serait facile

---

399 Bertrand GOUJON indique que les périodes de repos peuvent être « l’occasion de jouir de résidences plus exceptionnelles encore » [que leur logement du temps de paix] (*Du sang bleu dans les tranchées*, p. 173).

400 GRIGG, John, « Edward VIII (1894-1972) », [in] YOUNG, Hugo, (dir.), *Political lives. Intimate biographies of the famous by the famous*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 336.

401 ALG, Lettres d’Edward [le prince de Galles], 1<sup>er</sup> mars 1915, 5 novembre 1915 : « mes plus vifs remerciements de votre si gentille lettre et des photographies » et 26 novembre 1915.

402 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 3 février [1915]. Les Bertier résidaient au 37, rue de l’Alma.

403 GRIGG, *op. cit.*, p. 336.

404 GOUJON, « Insertion et distinction nobiliaires », p. 53.



de choisir tel instant, ou telle archive, pour tirer une conclusion réductrice, dans l'un ou l'autre sens. Ce serait mal rendre compte de la complexité des choses. Tentons désormais une synthèse de tous les arguments déjà énoncés.

De manière préliminaire, ajoutons deux éléments de réflexion assez neutres, ne pouvant faire pencher la balance ni d'un côté ni de l'autre. En premier lieu, le lecteur attentif aura remarqué que l'argumentation relative aux privilèges est plus longue, et s'appuie sur davantage de sources. Ce simple constat quantitatif est cependant annulé par des remarques déjà formulées et qu'il convient de répéter ici. Jean de Bertier, suivant un certain modèle nobiliaire, se plaignait peu de sa condition de combattant et affichait volontiers son cran face au danger<sup>405</sup>. Il pouvait, en outre, dans sa correspondance, minimiser voire nier les risques, pour ne pas inquiéter ses proches. Ainsi, la plus grande abondance de références aux privilèges dans les archives ne serait pas forcément représentative d'une réalité peut-être inverse.

Le second élément concerne l'avancement et les décorations. L'absence de promotion de Jean de Bertier entre 1915 et 1919 contraste avec la multiplicité des distinctions reçues : croix de guerre (une palme), chevalier de la Légion d'honneur, médaille interalliée, médaille de la victoire, médaille nationale commémorative de la Grande Guerre, ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (Royaume-Uni) et *distinguished service medal* (États-Unis)<sup>406</sup>. Cette liste impressionnante doit être relativisée. Énormément de décorations et de médailles furent décernées au cours du conflit<sup>407</sup>. Toutefois, la croix de guerre n'était censée récompenser que les meilleurs combattants, et Jean de Bertier l'obtint rapidement<sup>408</sup>. Xavier Boniface note aussi que les décorations représentaient un moyen d'affirmation, une sorte de preuve de non-embuscage<sup>409</sup>. Jean de Bertier fut également honoré par deux citations, dont l'une très élogieuse :

Officier supérieur doué des plus belles qualités militaires qui a rendu des services hors pair au cours de la mission dont il était chargé auprès du général

---

405 GOUJON, « Insertion et distinction nobiliaires », p. 52 et *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 382.

406 SHD, GR 6YE 1413, Dossier militaire de Jean de Bertier.

407 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 397

408 COCHET, *Survivre au front*, p. 195 et ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 15 et 31 juillet 1915. La croix de guerre lui fut remise par Bailloud le 29 juillet, soit 3 mois seulement après sa création (avril 1915).

409 BONIFACE, Xavier, « Décorer les militaires (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » [in] DUMONS, Bruno, et POLLET, Gilles, (dir.), *La fabrique de l'honneur. Les médailles et les décorations en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 112.

commandant en chef l'armée des Dardanelles. Est signalé par cet officier général comme ayant, et tout particulièrement les 7 juillet et 13 décembre 1915, dans des circonstances difficiles et sous un violent bombardement, une superbe attitude et un sang-froid remarquable qui ont été pour tous un exemple<sup>410</sup>.

Encore une fois, on pourrait répliquer qu'il ne s'agit que d'un épisode de la guerre, ne pouvant à lui seul trancher la question de l'intensité de l'engagement de Jean de Bertier au cours des quatre années du conflit. Nous ne détaillerons pas davantage ce sujet des décorations, plus présent dans les archives que dans la bibliographie récente. François Cochet l'explique aisément : « les sociétés de 1914-1918 sont plus sensibles que la nôtre à des systèmes de reconnaissance publique que sont, par exemple, les médailles et les distinctions »<sup>411</sup>. En résumé, l'absence de promotion après 1915 ne plaide pas pour un engagement fort, quand le nombre de marques de reconnaissance après cette même date donne l'impression inverse.

Remarquons ici qu'en partant de la question de la représentativité de Jean de Bertier, nous glissons vite sur le terrain de l'intensité de son engagement. Une première synthèse pourrait-elle être tentée sous l'angle de la question de l'adhésion au conflit ? Frédéric Rousseau définit quatre attitudes principales parmi les combattants : le consentement, l'a-sentement, le dissentiment et enfin l'opposition ouverte (les dissidents). A première vue, Jean de Bertier correspond totalement à la première catégorie, « une fraction étroite essentiellement constituée de dominants »<sup>412</sup>. Frédéric Rousseau y place d'ailleurs les officiers, et insiste sur leurs privilèges. Cette grille de lecture d'origine sociologique dissocie Jean de Bertier de la masse des combattants, plutôt marqués par l'a-sentement, c'est-à-dire une passivité, un suivisme face à des ordres venus des officiers, cette « fraction étroite » à laquelle Jean de Bertier appartenait. Le second argumentaire est ici confirmé. Toutefois, on ne peut enfermer Jean de Bertier dans cette case du consentement. Ne fut-il pas aussi, à certains moments, un dissenteur ?

[Dissenteur :] Comportement de ceux qui désapprouvent les choix des dominants sans le proclamer publiquement, qui pensent et qui agissent double [...]. Les dissenteurs désobéissent (en fait et dans l'esprit) mais sans aller trop loin, c'est-à-

---

410 SHD, GR 6YE 1413, Dossier militaire de Jean de Bertier.

411 COCHET, *Survivre au front*, p. 195. Xavier BONIFACE rappelle aussi que les décorations, servant à glorifier, distinguer et honorer, correspondaient fondamentalement à des valeurs aristocratiques (*op. cit.*, p. 103).

412 ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 354, et, plus généralement, p. 353-372.

dire sans aller jusqu'à la rupture ouverte du pacte hiérarchique, en obéissant (formellement)<sup>413</sup>.

Fondamentalement, Jean de Bertier n'était pas un dissident : il consentait au conflit. La lecture de ces lignes nous rappelle cependant certains épisodes déjà relatés dans lesquels il prit des libertés avec les ordres et les nécessités du service. Citons ses visites non autorisées à son épouse à Paris en 1914-1915, son retard à Bizerte, son escapade à Alexandrie, etc. Pensons également à son rôle d'agent de renseignement, qui le conduisit à « agir double », notamment vis-à-vis de Robertson. L'application de la typologie de Frédéric Rousseau à notre question nous ferait donc conclure que Jean de Bertier se distinguait *naturellement* de la masse des combattants par son grade, mais que lui-même n'était pas *effectivement* un officier comme les autres. Finalement, cela ne fait que confirmer la complexité des choses, le seul statut d'officier n'étant pas un argument suffisant pour nier la réalité des risques (voir *supra*).

Un autre point à considérer est la longue durée du conflit, engendrant une évolution des comportements : « le consentement fait long feu à partir de l'installation de la guerre industrielle. Le patriotisme est plus subi que spontanément vécu »<sup>414</sup>. Cette analyse est confirmée par l'exemple de Denys Chalmeton, le beau-frère de Jean de Bertier.

21 puis 24 octobre 1914, Grisolles (Tarn-et-Garonne) : On devient fou ici à rien faire à garder des prisonniers et à ne recevoir presque aucune instruction militaire [...]. Oh si tu savais ce que je voudrais aller au [mot illisible, logiquement, front, combat ?]. On devient enragé.

8 septembre 1917 : Je suis décidé à ne plus rien faire mais à doucement rester neutre et à préserver ma petite personne de tout contact fâcheux avec les Boches. Traité en embusqué, j'agirai en embusqué<sup>415</sup>.

Le changement d'attitude de Denys est très clair et assumé. Il est impossible de trouver une évolution équivalente chez Jean de Bertier. Ce dernier se caractérise plutôt par la constance de son engagement. N'oublions pas que, contrairement à son beau-frère, il était militaire de carrière et d'origine lorraine : il avait été préparé, sinon à ce conflit, du moins à la guerre. Nous avons déjà vu aussi qu'il usa, voire abusa, des permissions. Combat, risques et privilèges allaient de pair : « les combattants développent des stratégies de contournement pour décrocher le "bon filon" qui peut les mettre à l'abri »<sup>416</sup>. « Les combattants » avaient

413 ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 367.

414 COCHET, *Survivre au front*, p. 199.

415 ALG, Lettres de Denys Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, 21-24 octobre 1914 et 8 septembre 1917.

416 COCHET, *Survivre au front*, p. 197.

besoin de privilèges, de béquilles, de moyens d'échapper temporairement au front ou à la lutte. Ainsi, il n'y a plus de contradiction entre les deux argumentaires exposés. Au contraire, tous ces moments éloignés du front étaient autant de respirations permettant à Jean de Bertier comme aux autres combattants de « tenir » et de combattre sur une longue durée.

Enfin, et nous l'avons déjà évoqué de manière dispersée au cours de ce travail, la Grande Guerre représenta une nouvelle forme de conflit, pas seulement par sa durée. Son caractère mondial et total nécessita de disposer de soldats et d'officiers non assignés à des missions de combat sur le front, en nombre toujours plus élevé. On comptait ainsi 500 000 « affectés spéciaux » pour la seule armée française en 1918<sup>417</sup>. Il s'agissait notamment d'ouvriers qualifiés nécessaires aux productions de guerre. Au sein de l'armée, Jean de Bertier fit lui aussi partie de ces « spécialistes » à l'ombre des mémoires de la guerre : les personnels de la liaison, du renseignement, de l'instruction. La méconnaissance de l'existence, de la réalité et de la difficulté de ces tâches facilita l'accusation d'embuscage, à l'instar de la lettre anonyme déjà citée. Ceux qui travaillèrent aux côtés de Jean de Bertier surent davantage estimer son travail, et rendirent à de multiples reprises hommage à son engagement.

Bref, la question initiale, « Jean de Bertier, un combattant comme les autres ? » est à reformuler. Non, Jean de Bertier ne fut pas un combattant comme *les autres*, c'est-à-dire comme *la majorité des soldats*. L'erreur serait d'en déduire qu'il ne fût pas combattant du tout. Combattant, il l'était, assurément, mais selon des formes nouvelles. Les chemins de la victoire étaient multiples et il contribua à faire progresser son camp sur les moins fréquentés d'entre eux.

## 3.2. Ambiguïtés patrimoniales et relationnelles

Afin de rester dans le débat, et toujours dans la perspective de préciser les réalités et les limites de l'engagement de Jean de Bertier, intéressons-nous à son patrimoine. Ce dernier fut-il impacté par cette guerre dite totale ? Et, puisque nous connaissons Jean de Bertier, qu'en fut-il de ses mœurs ? Ici encore, aucune logique binaire ne peut être appliquée, et l'analyse des archives met au jour certaines ambiguïtés. L'occupation du Luxembourg par

---

417 COCHET et PORTE, *Histoire de l'Armée française*, p. 78.

l'Allemagne dès août 1914 interrompit les échanges entre la France et le Grand-Duché. Nous étudierons donc les biens détenus en France et au Luxembourg séparément et successivement, ce qui n'avait pas été le cas pour la période de la Belle Époque.

### 3.2.1. Difficultés et enjeux de la gestion du patrimoine en France

Par rapport au volume total des archives, la question du patrimoine est moins documentée pour la Grande Guerre que pour les périodes précédentes. Cette constatation est significative de l'importance du conflit, qui s'imposa vite comme la préoccupation majeure des contemporains. Ainsi, les questions militaires occupent une place prépondérante dans les sources. Elles ont, par conséquent, dominé les développements précédents. Guerre et patrimoine n'étaient cependant pas deux domaines séparés. Envisageons d'abord les conséquences de la guerre sur le patrimoine de Jean de Bertier, puis essayons de déterminer si, et dans quelle mesure, ce patrimoine contribua à l'effort de guerre de la France.

Le conflit entraîna une désorganisation et une fragilisation du patrimoine de Jean de Bertier, mais les revenus qu'il en tirait restaient importants. En France, la moitié de la population agricole masculine participa à la Grande Guerre, ce qui représentait plus de 3 500 000 hommes. Le recours à des travailleurs immigrés (environ 150 000) et à certains prisonniers (environ 50 000) ne pouvait compenser le manque de bras<sup>418</sup>. À Sainte-Geneviève-des-Bois, l'intendant Davaut, mobilisé, se fit remplacer par son beau-père (gestion du gibier) et le bûcheron Kirch (garde de la propriété)<sup>419</sup>. Jean de Bertier lui-même délégua ses tâches de propriétaire à son épouse : « épluche, je te prie, les comptes d'Asselineau, car il y a probablement des tas de choses qu'on peut supprimer aux Rosaires, mais il faudrait voir si ces dépenses ne sont pas causées par des plantations, par exemple, qu'il a raison de faire »<sup>420</sup>. La diminution du nombre des actifs agricoles provoquait une baisse de la production de richesses. En poussant à la limitation des dépenses, Jean de Bertier cherchait à maintenir les revenus qu'il dégagait de ses propriétés foncières. La conjoncture provoquait cependant une fragilisation du patrimoine, quelle que fût sa forme. Considérons d'abord les terres agricoles que Jean de Bertier possédait en Bretagne. Les effets de la guerre

---

418 SCHOR, Ralph, *Histoire de la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2004, 480 p.

419 ALG, Lettre de Davaut à Richshoffer, 2 août 1914.

420 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 31 janvier 1915.

rendaient les fermages difficiles à collecter, à renouveler, et leur prix d'avant-guerre était difficile à maintenir :

Cette ferme était louée à deux frères. L'un d'eux a été tué et le second a eu un pied en partie broyé et amputé. Je crois que le fermage sera payé néanmoins, mais qu'il va falloir chercher un nouveau fermier et renouveler un bail dans de mauvaises conditions et avec réduction<sup>421</sup>.

La baisse des fermages entraîna une dépréciation des terres agricoles au profit des acheteurs. Prenons l'exemple des 7 fermes de Lanvellec que Jean de Bertier vendit à l'automne 1917. Il en espérait 150 000 francs. Le seul acheteur intéressé, le marquis de Rosambo, n'avait initialement proposé que 100 000 francs. Il remporta la transaction : « la vente de l'ensemble des biens de Lanvellec est conclue au prix de 115 000 francs qui seront payés comptant. Je regrette que vous ayez cédé »<sup>422</sup>. Jean de Bertier ne fut toutefois pas systématiquement perdant. D'autres terres agricoles, de superficies plus modestes, trouvèrent preneur au-dessus du prix escompté<sup>423</sup>. Il y avait en effet de nouveaux acquéreurs potentiels. La hausse des prix -y compris agricoles- provoquée par la guerre bénéficia à certains agriculteurs. Ils purent dès lors acheter des terres<sup>424</sup>. L'immobilier ne fut pas non plus épargné par les difficultés. Jean de Bertier n'y avait pas investi de manière directe. Il avait utilisé les revenus tirés de la vente de Lagrange pour accorder des prêts à des particuliers. La plupart d'entre eux investissaient cet argent dans l'immobilier parisien. Il serait fastidieux de rentrer dans tous les détails des prêts consentis. Prenons l'exemple des 220 000 francs prêtés en mars 1914 à Emma Jenny Julie [Tattch?], veuve de Vismes, pour une durée de 15 ans, au taux de 4,40 %<sup>425</sup>. Le moratoire sur les loyers institué par le gouvernement compromit le montage financier. Emma de Vismes ne perçut plus suffisamment de revenus pour pouvoir rembourser Jean de Bertier, et la situation perdura bien après l'armistice. Emma de Vismes demanda le délai maximum pour honorer des dettes, faisant passer l'échéance du prêt de 1929 à 1937<sup>426</sup>. Remarquons pour l'anecdote que l'on sut rapidement s'habituer à la situation nouvelle créée

---

421 ALG, Lettre du notaire Duval à Richshoffer, 26 janvier 1916. Il indiqua : « beaucoup de fermiers sont au front ».

422 ALG, Lettre de Duval à Jean de Bertier, 19 novembre 1917, ainsi que ses lettres des 5 octobre et 15 novembre.

423 ALG, Lettres de Duval à Jean de Bertier, 25 novembre 1918 (ferme de Lezorannais à Plemeur-Bodou) et 21 juin 1918 (ferme de Lanneau en Bringolo) : « votre propriété a été vendue au prix inespéré de 20 700 francs au lieu des 14 000 francs prévus ».

424 BECKER, Jean-Jacques et KRUMEICH, Gerd, *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2008, p. 115.

425 ALG, Dossier « Maître Legay », Prêts consentis concernant la période de la Grande Guerre.

426 ALG, Lettre de Brun et Leroy, architectes – gérants d'immeubles, à Legay, 11 juin 1917 et Lettre de Bachelez, notaire à Paris, à son confrère Legay, 25 novembre 1919.

par le conflit. Le prêt accordé en décembre 1914 à Madame veuve Cahen d'Anvers ne donnait plus de terme précis : « remboursement dans les deux mois qui suivront la fin de la guerre »<sup>427</sup>. Bref, aussi bien du côté des fermages que des prêts reposant sur l'immobilier, Jean de Bertier percevait difficilement ses revenus, à l'image de la plupart des nobles, qui voyaient pour les mêmes raisons leur patrimoine fragilisé<sup>428</sup>. Alice Bernard considère toutefois la Grande Guerre non comme une rupture mais plutôt comme une simple parenthèse dans l'évolution des patrimoines et du mode de vie du grand monde. Le lent déclin du groupe se poursuivit, mais sans accélération. Très peu de gêne financière se remarque dans les archives<sup>429</sup>.

Il faut dire qu'il existait des solutions, comme la réorientation du patrimoine vers les actifs mobiliers et les titres industriels. Jean de Bertier avait déjà amorcé ce mouvement avant 1914. Sa vente à bas prix des fermes de Lanvellec (voir *supra*) pourrait être un signe de cette stratégie. Jean de Bertier possédait des actions et des obligations dans des sociétés minières, métallurgiques et chimiques. Elles représentaient début 1919 une valeur de 60 000 francs au minimum<sup>430</sup>. Même s'il est impossible de savoir avec certitude l'étendue des biens mobiliers de Jean de Bertier, ce dernier chiffre laisse à penser qu'il ne s'agissait que d'une part minoritaire de sa fortune. D'ailleurs, l'investissement dans l'industrie n'était pas une garantie de revenus élevés. François Caron insiste sur les difficultés du secteur : une partie des usines du nord et de l'est du pays furent endommagées au cours des combats, les profits s'évanouirent avec l'inflation, et l'après-guerre nécessita une reconversion compliquée. L'indice de la production industrielle de la France, pour une base 100 en 1913, tomba ainsi à 57 seulement en 1919<sup>431</sup>. Malgré toutes ces difficultés, Jean de Bertier continua à percevoir régulièrement des revenus relativement élevés. Le tableau suivant en donne une idée.

---

427 ALG, Dossier « Maître Legay », Prêts consentis concernant la période de la Grande Guerre.

428 GOUJON, *Du sang bleu dans les tranchées*, p. 557.

429 BERNARD, Alice, « Le grand monde parisien à l'épreuve de la guerre », *Vingtième siècle*, 2008, n°99, p. 13-32, [www.jstor.org/stable/20475388](http://www.jstor.org/stable/20475388)

430 ALG, Lettres de Duval à Richshoffer, 8, 13 et 24 janvier 1919. L'estimation s'obtient en additionnant le nombre d'actions et d'obligations mentionnées, et en appliquant la valeur nominale de 500 francs, la seule citée (dans 3 cas sur 7, les autres valeurs nominales sont inconnues).

431 CARON, *op. cit.*, p. 186.

**Tableau 25. Évolution des revenus patrimoniaux de Jean de Bertier de 1914 à 1919 (en francs)<sup>432</sup>.**

Année	Sainte-Geneviève-des-Bois	Bretagne	Paris
	Solde annuel	Fermages et rentes attendus	Remboursements d'emprunts
1914	-300	26 416	23 812
1915	0	24 951	38 890
1916	500	24 230	28 658
1917	2 000	?	24 434
1918	3 700	20 930	29 749
1919	350	?	35 593
Total	6 250	96 527	181 136

En résumé, Sainte-Geneviève-des-Bois rapportait peu, les fermages représentaient un revenu régulier, et les remboursements d'emprunts étaient beaucoup plus fluctuants. Les chiffres relatifs à Sainte-Geneviève sont les plus intéressants à commenter. Les recettes provenaient de la vente de bois et étaient donc moins sujettes aux effets du conflit (absence des fermiers, moratoire des loyers). On observe bien la désorganisation initiale (-300 francs en 1914). Ensuite, le domaine retrouva rapidement sa rentabilité, signe d'une adaptation réussie aux contraintes du conflit<sup>433</sup>. Le tableau précédent permet aussi de relativiser le ton assez catastrophiste du notaire Duval, à propos des fermages. Sauf en 1918 -et encore-, les revenus se maintenaient à un niveau élevé. En réalité, la fragilisation du patrimoine ne provenait pas tant d'une baisse des revenus, assez limitée dans le cas de Jean de Bertier, que d'un autre phénomène. On voit en effet, à partir de 1919, apparaître un nouveau poste dans les dépenses à Sainte-Geneviève : la « vie chère ». 225 francs par trimestre y furent consacrés<sup>434</sup>. Cette « vie chère » fut le nom donné à la hausse des prix par des contemporains qui n'y étaient pas habitués. L'inflation, limitée à 0,2 à 0,3 % par an jusqu'en 1914, explosa pour dépasser les 20 % par an pendant le conflit<sup>435</sup>. Les prix en France furent multipliés par

432 ALG, Comptabilité de Sainte-Geneviève-des-Bois, par trimestre, 1914-1919, Compte de Monsieur le comte de Bertier en l'étude de maître Duval, notaire à Lanvollon, années 1914, 1915, 1916, 1918 et Relevé de compte à l'étude de maître Legay pour 1918, 1919, 1920.

433 Sainte-Geneviève requérait moins de personnel qu'une exploitation agricole. Davaut avait trouvé des suppléants (voir *supra*) et utilisait ses permissions pour travailler sur le domaine. Richshoffer se rendait sur place chaque trimestre.

434 ALG, Comptabilité de Sainte-Geneviève-des-Bois pour 1919.

435 PIKETTY, *Le Capital au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 171 et *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistribution*, Paris, Grasset, 2001, p. 39.



2,1 selon Thomas Piketty et par 3,4 selon François Caron et Alain Plessis<sup>436</sup>. Au final, les revenus de Jean de Bertier se maintenaient, mais les prix augmentaient : son patrimoine subit donc une dépréciation. Les époux durent-ils réduire leur train de vie en conséquence ? Il est impossible de le prouver, mais deux pièces dans les archives le laissent supposer. Il s'agit de courriers adressés à Marie-Louise par des maisons de couture lui demandant le règlement d'anciennes factures. Pourquoi le faire envers « [leurs] bonnes anciennes clientes » si ce n'est parce que ces fameuses clientes achetaient désormais moins ? L'absence de nouveaux achats rendait urgent le paiement des anciennes créances<sup>437</sup>.

Le patrimoine de Jean de Bertier fut-il mis à contribution de l'effort de guerre national ? Le développement précédent permettrait déjà de répondre par l'affirmative. La mobilisation (et donc le départ des paysans de leurs terres) et la suspension des loyers avaient eu comme conséquence de diminuer les revenus des rentiers comme Jean de Bertier. *Indirectement*, son patrimoine avait donc été entamé. Voyons maintenant quelles contributions plus *directes* apparaissent dans les archives. Un premier élément concerne la chasse, d'abord interdite suite à l'entrée en guerre. Elle fut à nouveau autorisée à partir de septembre 1916, afin de réguler le gibier et de protéger les récoltes<sup>438</sup>. Jean de Bertier fut cependant autorisé à « détruire les faisans » dans sa propriété dès 1915, au bénéfice des hôpitaux et des établissements de bienfaisance<sup>439</sup>. Il semble donc ne pas avoir pu en tirer de revenus. Cet exemple de faisans chassés puis servis dans les hôpitaux révèle les pénuries de l'époque, même si, comme le rappelle Éric Alary, il n'y eut pas de situation de disette en France<sup>440</sup>.

Le deuxième élément est relatif aux impôts. Participer à l'effort de guerre, c'était déjà garantir à l'État ses recettes, en s'acquittant des différentes taxes auxquelles on était assujéti. Un imprimé de l'époque retrouvé dans les archives de Lagrange l'affirme clairement : « dans les circonstances actuelles tout cœur de Français ne manquera pas de venir en aide à la Patrie par le versement à bref délai de ses contributions »<sup>441</sup>. Dans un cas au

---

436 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 39, CARON, *op. cit.*, p. 187 et PLESSIS, Alain, « Financer la guerre », [in] AUDOUIN-ROUZEAU et BECKER, *L'Europe dans la Grande Guerre*, p. 480.

437 ALG, Lettre de la maison Esther Meyer à Marie-Louise, 24 novembre 1915 et plusieurs courriers de [Tavereau?], bottier rue de la Boétie, à Richshoffer, 8 novembre 1916 et à Marie-Louise, 28 décembre 1916.

438 SCHOR, *op. cit.*, p. 114.

439 ALG, Arrêt du sous-préfet de Corbeil (copie du 27 novembre 1915).

440 ALARY, Éric, *La Grande Guerre des civils, 1914-1919*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2018 [2013], p. 210. Les importations palliaient aux déficits de la production agricole.

441 ALG, Appel joint à la lettre de Rémy, percepteur à Savigny-sur-Orge, à Jean de Bertier, 16 janvier 1915.

moins, Jean de Bertier ne fut pas le plus zélé des contribuables. Lui-même et Richshoffer reçurent plusieurs relances pour le paiement de taxes concernant Sainte-Geneviève-des-Bois au tournant des années 1914 et 1915. Le percepteur de Savigny-sur-Orge utilisa également le registre du patriotisme : « le Trésor de la France aura aussi sa victoire à remporter et celle-ci contribuera aussi, dans une large part, à nous attribuer le succès inévitable »<sup>442</sup>. Pourquoi ne pas avoir payé plus rapidement les 844,16 francs réclamés ? Sainte-Geneviève-des-Bois avait été déficitaire en 1914 (voir *supra*, tableau 25). Le souci traditionnel d'optimisation de chaque poste du patrimoine pourrait expliquer la volonté de retarder ce règlement. Il ne s'agissait en tout cas pas d'un oubli, car Richshoffer demanda le report du paiement à la fin des hostilités. L'argumentaire patriotique semble avoir été de peu de poids face aux intérêts privés et devant la comparaison des avantages consentis aux uns mais pas aux autres (rentiers lésés par le moratoire des loyers). Toujours est-il qu'il ne s'agit là que d'un seul exemple. Nous ne pouvons le généraliser à toute la durée de la guerre, ni à tous les impôts dus par Jean de Bertier. D'ailleurs, l'impôt ne permit de couvrir que 15 % des dépenses de guerre de la France<sup>443</sup>. Voyons pour terminer d'où provenait l'essentiel du financement, et si Jean de Bertier y participa.

La guerre engloutit des sommes considérables, sans qu'on puisse en fixer un montant précis. Des chiffres très différents figurent dans les ouvrages, jusqu'à 223 milliards de francs pour la période 1914-1919<sup>444</sup>. Citons plutôt les ordres de grandeur donnés par Alain Plessis : le conflit coûta au pays vingt fois plus cher que la guerre de 1870, et cinquante fois plus cher que les prévisions initiales. Le chiffre total des dépenses s'établirait à 25 milliards de dollars. Les impôts directs ne couvrirent que 15 % de cette somme. La guerre fut donc financée à crédit, soit par l'émission de billets à cours forcé (la fameuse « planche à billets »), soit par des bons à court terme, soit par des emprunts à long terme<sup>445</sup>. Jean de Bertier acheta des bons et Duval, son notaire breton, lui conseilla de réorienter son placement vers l'emprunt :

---

442 ALG, Lettre de Rémy, percepteur à Savigny-sur-Orge, à Richshoffer, 25 janvier 1915.

443 PLESSIS, *op. cit.*, p. 486. Au Royaume-Uni, au contraire, l'impôt finança deux tiers des dépenses (p. 483).

444 BECKER et KRUMEICH, *op. cit.*, p. 147. Dans *L'Europe dans la Grande Guerre* [1996], Jean-Jacques Becker avançait le chiffre de 140 milliards de francs pour 4 années de conflit.

445 PLESSIS, *op. cit.*, p. 481-482 et 487. Le dollar est un meilleur instrument d'évaluation, car peu sujet à l'inflation à cette époque.

21 octobre 1918 : « Vous avez à la Banque de France à Saint-Brieuc, 70 000 francs de bons qui viennent d'arriver à échéance. Faut-il les renouveler ? Voudriez-vous que je les emploie, au moins en partie, à l'emprunt ? »

14 novembre 1918. Duval suggère à Jean de Bertier de « souscrire pour au moins 40 000 francs d'emprunt avant la clôture assez prochaine de cet emprunt si avantageux et qui, rapportant 5,85 %, sera pendant 25 ans net d'impôts. Où trouver ensuite placement semblable ? »<sup>446</sup>.

Les bons connurent un très grand succès et permirent de collecter plus de 50 milliards de francs. Leur inconvénient était leur courte durée. Il fallait espérer que les souscripteurs les renouvelassent, comme le montre l'extrait cité<sup>447</sup>. Jean de Bertier contracta sans doute pour plus de 100 000 francs de bons simultanément, en tout cas davantage que les seuls 70 000 francs évoqués<sup>448</sup>. Il consentit donc largement à l'effort de guerre, même si l'on peut s'interroger sur sa motivation profonde. Le calcul avisé de l'investisseur (« où trouver ensuite placement semblable ? ») primait sans doute sur la flamme patriotique, ou, dit autrement, la souscription des bons puis des emprunts de défense nationale était plus attractive que le paiement des contributions au percepteur de Savigny-sur-Orge. Duval ne raisonnait pas autrement, et avait déjà calculé que bons et emprunts étaient plus rentables que les fermages<sup>449</sup>. Finalement, contribuer à l'effort de guerre se révélait un placement intéressant qui put, au moins en partie, contrebalancer la dépréciation du patrimoine due à l'inflation. Considérons maintenant l'autre patrimoine de Jean de Bertier, celui situé au Luxembourg.

### 3.2.2. Patrimoine luxembourgeois et effort de guerre allemand

Le patrimoine détenu par Jean de Bertier au Luxembourg se composait de terres à Dudelange, d'argent placé à la Banque internationale au Luxembourg (BIL) ainsi que de participations dans des établissements bancaires et industriels. Le Luxembourg, déjà intégré économiquement au marché allemand dans le cadre du *Zollverein*, fut occupé par les troupes du *Kaiser* dès le 2 août 1914. Le gouvernement du pays fut maintenu en place et mena une

---

446 ALG, Lettres de Duval à Jean de Bertier, 21 octobre et 14 novembre 1918.

447 PLESSIS, *op. cit.*, p. 487 et 489.

448 ALG, Lettre de Duval à Richshoffer, 8 janvier 1919. 4 bons de défense à 10 000 francs pièce sont échus.

449 ALG, Lettre de Duval à Jean de Bertier, 19 novembre 1917. Il proposait de vendre les fermes de Lanvellec (voir *supra*) à 141 100 francs. La somme, placée, rapporterait 7 000 francs, soit plus que les 5 280 francs de fermage.

« politique d'accommodement avec l'Allemagne » pendant toute la durée du conflit<sup>450</sup>. Toute une partie du patrimoine de Jean de Bertier se trouvait donc dans un territoire désormais contrôlé par l'ennemi. Déterminons les conséquences de cette situation en trois mouvements successifs.

Concentrons-nous d'abord sur les biens fonciers possédés à Dudelange. Comme en France, Jean de Bertier sut se faire remplacer dans son métier de propriétaire. Puisque ni Marie-Louise ni Richshoffer ne pouvaient se rendre sur place, son notaire de Dudelange, Joseph Neuman, endossa ce rôle : « j'ai l'honneur de vous mettre un peu au courant de ma quasi-gestion »<sup>451</sup>. On remarque d'ailleurs, que, via Neuman et le Luxembourg, Jean de Bertier conserva des liens avec la Lorraine annexée : 520 marks étaient versés chaque trimestre à la sœur supérieure de l'école de Monhofen [Manom]<sup>452</sup>. En revanche, contrairement à la situation en France, et en particulier en Bretagne, les revenus tirés des terres luxembourgeoises augmentèrent nettement au cours du conflit : « la location des propriétés va à merveille ; le triple des exercices antérieurs, les bois près du double »<sup>453</sup>. Bien conscient de ce renchérissement, Jean de Bertier refusa par l'intermédiaire de Richshoffer une nouvelle offre globale de rachat du domaine par la commune et l'usine de Dudelange. Les 360 000 francs proposés étaient très en-deça de l'offre de 480 000 francs déjà refusée en 1909 : « nous sommes loin du compte, tellement loin même, qu'il me semble préférable de renoncer, pour le moment tout au moins, à l'idée d'une vente »<sup>454</sup>. Ainsi, la vente de Dudelange, non concrétisée avant 1914, restait encore à l'ordre du jour. La commune et l'usine le savaient. Elles tentèrent sans doute de mettre à profit le contexte de la guerre pour obtenir le prix le plus avantageux : il eût été envisageable que Jean de Bertier préférât se défaire d'un patrimoine en terre étrangère sous occupation allemande, même à bas prix, avant une éventuelle destruction ou confiscation. Jean de Bertier attendit la fin des hostilités. Sitôt la victoire remportée, il fit procéder à une vente partielle de ses terres sous la direction de Neuman. Le tableau suivant en donne un récapitulatif.

---

450 TRAUSCH, *op. cit.*, p. 112-113.

451 ALG, Lettre du notaire Neuman à Richshoffer, 16 mars 1916.

452 ALG, Lettre de Richshoffer à Neuman, sans date. Dans une lettre du 28 février 1918, Neuman indiqua avoir réalisé « les petits paiements pour les rentes de Monhofen et Scheuern [Lagrange] pour éviter toutes difficultés ». S'agissait-il aussi de la rente versée à Ch. Plumeré ? (voir 2.3.2.)

453 ALG, Lettre de Neuman à Richshoffer, 28 février 1918. Autre exemple parallèle dans la Lettre du 16 mai 1916.

454 ALG, Lettre de Richshoffer à Neuman, sans date [après octobre 1916, vu que l'offre est transmise par Neuman par une Lettre du 11 octobre 1916]

**Tableau 26. Bilan de la vente par adjudication de terrains à Dudelange, 18 décembre 1918<sup>455</sup>.**

Nature du terrain	Labours	Prés	Jardins	Total
Superficie (hectares)	12,3	12,8	[2,90 ares]	25,1
Prix obtenu (francs)	60 110	107 930	1 200	169 240

Précisons que les biens vendus avaient été estimés à 113 950 francs. Jean de Bertier réalisait une très bonne affaire. En ne cédant que 10 % de la superficie de Dudelange, il encaissait presque la moitié de l'offre qui lui avait été faite en 1916 pour l'ensemble du domaine. Cette vente réussie de novembre 1918 nous rappelle celle de 1909, concernant des terrains à bâtir (voir tableau 10). En conclusion, les biens fonciers possédés au Luxembourg permirent un double enrichissement de Jean de Bertier : les loyers perçus furent nettement augmentés et la valeurs des terres s'accrut tout aussi fortement.

Venons-en maintenant à l'argent déposé sur des comptes à la BIL. Rappelons que Jean de Bertier y avait placé, avant la guerre, la somme de 100 000 marks, à des taux d'intérêt très avantageux dépassant les 5 % par an (voir tableau 13). La BIL investissait cet argent auprès des bourses allemandes, et Jean de Bertier le savait, tout comme Richshoffer. Ce placement fut maintenu après l'entrée en guerre, puis dénoncé par la partie allemande en janvier 1915. Les archives sont peu claires quant au terme de cet investissement. Une pièce prévoit un remboursement des 100 000 marks au 27 janvier 1915, quand une autre datant du 30 avril indique une reconduction pour le mois de mai 1915. On perd ensuite toute trace de ces 100 000 marks, sans doute remboursés plus tard qu'initialement prévu<sup>456</sup>. Jean de Bertier semble avoir mené entre temps un jeu trouble, afin de continuer à bénéficier du rendement élevé de ce placement. Il écrivit en effet en mars 1915 à son épouse :

Dis-lui [à Richshoffer] de faire venir tout, et de suite [car] tarder nous expose à deux risques : le premier, que l'autorité allemande s'aperçoive du jeu d'écritures et mette la main sur le tout, le deuxième, qu'elle épuise la banque au point que celle-ci ait des difficultés pour payer<sup>457</sup>.

455 ALG, Tableau récapitulatif des biens [appartenant à Jean de Bertier] vendus par adjudication le 18 décembre 1918.

456 ALG, Lettres de la BIL à Richshoffer, 31 août et 5 octobre 1914, ainsi que 5 janvier et 30 avril 1915.

457 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 4 mars 1915. Ce fut lui qui souligna.

Avant de passer à l'interprétation, ajoutons que Jean de Bertier détenait également des actions de la BIL et les relevés de portefeuille régulièrement envoyés par la banque permettent de se faire une idée de l'évolution de leur valeur.

**Tableau 27. Évolution de la valeur du portefeuille luxembourgeois de valeurs mobilières de Jean de Bertier de 1914 à 1919<sup>458</sup>.**

<b>Date</b>	<b>BIL 320 actions</b>	<b>« Dudelage » [ARBED] 360 obligations</b>	<b>Société suisse d'industrie électrique 10 obligations</b>	<b>Total</b>
[valeur d'achat]	80 000	180 000	10 000	270 000
2/1/1915	118 240	171 000	10 090	299 330
3/1/1916	118 240	171 000	10 090	299 330
2/1/1917	108 000	162 000	10 000	280 000
2/1/1918	132 200	175 050	8 000	315 250
2/1/1919	156 400	180 900	8 500	345 800

Au vu de ce tableau, les actions de la BIL constituaient de loin le meilleur placement, avec une augmentation de leur valeur de moitié de 1915 à 1919. Dans le cadre du *Zollverein*, la BIL travaillait essentiellement avec le marché allemand (voir *supra*, les placements dans les bourses allemandes)<sup>459</sup>. Dans le contexte de l'occupation du Luxembourg, cette orientation fut nécessairement renforcée et l'argent investi par la BIL alimenta une économie allemande réorganisée vers l'effort de guerre. Apparaît donc ici une première ambiguïté. Jean de Bertier, officier français en guerre contre l'Allemagne, possédait des actions et un compte auprès de la BIL et cet argent était investi pour, d'une manière ou d'une autre, forcément soutenir l'effort de guerre allemand. Jean de Bertier était-il donc un profiteur de guerre ? Il faut d'abord rétorquer que les placements en cause existaient avant le déclenchement du conflit, et que Jean de Bertier ne fit que les *conserver*, sans les *renforcer*. De plus, à travers les bénéfices de la BIL et la hausse de la valeur de ses propres actions, Jean de Bertier n'opérait-il pas finalement un transfert vers des mains françaises de l'effort consenti par la population allemande dans son ensemble ? N'oublions pas que le placement de 100 000 marks fut ainsi interrompu à la demande des autorités allemandes, et que Jean de

458 ALG, Relevés annuels envoyés par la BIL à Jean de Bertier, 2 janvier 1915, 1917, 1918, 1919 et 3 janvier 1916.

459 Cette orientation prise pendant le conflit allait à rebours des décennies précédentes. À l'origine fondée par des capitaux allemands, la BIL s'était ensuite efforcée de se tourner vers la Belgique et la France. Vers 1900, la banque était détenue aux 2/3 par des capitaux belgo-luxembourgeois et à 1/3 seulement par des capitaux allemands (BARTHEL, Charles, Courriel à l'auteur, 15 avril 2022).

Bertier tenta de passer outre par un « jeu d'écritures » dont nous ne connaissons pas les détails. On peut conclure en adoptant pour Jean de Bertier le terme de « profitant de guerre » défini par François Bouloc<sup>460</sup>. Le profitant bénéficie des mutations économiques et financières du conflit, mais, contrairement au profiteur, sans les susciter ni les entretenir. Dans ce sens, engagement patriotique et bénéfices luxembourgeois tirés de l'Allemagne n'apparaissent plus contradictoires.

Il nous reste à évoquer les participations de Jean de Bertier dans l'industrie luxembourgeoise. Ici aussi une ambiguïté se fait jour. L'ARBED était un groupe sidérurgique et ce type d'activité était essentiel à la poursuite d'une guerre devenue industrielle. Pour s'en rendre compte, donnons un seul exemple. En 1914, l'armée française comptait 170 véhicules et 154 avions. En 1918, elle disposait de 170 000 véhicules, et 52 000 avions furent construits au cours des 4 années du conflit<sup>461</sup>. L'occupation du Luxembourg entraîna un arrêt de la production des usines luxembourgeoises du groupe. Le travail reprit à la fin 1914 « sous le contrôle de l'occupant ». On comprend que, *de facto*, les productions de l'ARBED servirent l'effort de guerre allemand. Jean de Bertier ne se retrouvait-il pas encore une fois en porte-à-faux par rapport à son statut d'officier français ? Le groupe sidérurgique se justifia à la fin du conflit :

À la suite de divers pourparlers, le Conseil d'administration se décida, en fin de compte, à remettre en marche, à allure réduite, les usines luxembourgeoises de la société, en maintenant strictement le programme de fabrication antérieur et en refusant systématiquement d'entreprendre toute fabrication de matériel de guerre<sup>462</sup>.

Le même document affirme même que la remise en marche des usines contraria la production de matériel de guerre allemand, en empêchant les ouvriers de partir travailler outre-Moselle. Tout cela reste très ambigu et très discutable. Les productions non militaires assurées par l'ARBED libéraient des usines allemandes de cette tâche. Ces dernières pouvaient ainsi se concentrer sur les productions militaires. En revanche, l'« allure réduite » de fonctionnement des usines semble pouvoir être confirmée, et marque une différence par

---

460 BOULOC, François, *Les Profiteurs de guerre 1914-1918*, Paris, Éditions Complexe, 2009, p. 363.

461 BECKER et KRUMEICH, *op. cit.*, p. 141 et 143.

462 ALG, Rapport du Conseil d'administration de l'ARBED à l'Assemblée générale extraordinaire, 25 mars 1919.

rapport à l'Allemagne, où la production militaire croissait régulièrement<sup>463</sup>. Le Conseil d'administration -pour donner le change à l'occupant ?- insistait régulièrement sur les difficultés des temps :

Malgré l'augmentation incessante de tous les facteurs du prix de revient tels que les matières premières et les salaires, les frais généraux et les charges sociales, les prix de vente, à l'exception toutefois de ceux de quelques spécialités, n'ont pu être augmentés que d'une manière très insuffisante<sup>464</sup>.

Il convient de nuancer ces plaintes au vu du bilan financier présenté par le tableau suivant.

**Tableau 28. Résultats financiers du groupe ARBED 1913-1918 (en francs)<sup>465</sup>.**

Exercice	1913-1914	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918
Chiffre d'affaires	122 656 864	66 634 537	118 799 265	168 420 204	193 602 910
Bénéfices	10 788 746	7 074 294	18 527 766	25 538 393	26 324 577
Dividende par part sociale	?	0	60	80	90
Part du bénéfice dans le chiffre d'affaires	8,8 %	10,6 %	15,6 %	15,2 %	13,6 %

Même si la production ne retrouva pas son niveau de 1913-1914, le chiffre d'affaires, lui, dépassa dès 1916 le chiffre du temps de paix. Il progressa au même rythme que la valeur des actions de la BIL : +50 % pendant la durée du conflit. Quant aux bénéfices, ils furent multipliés par 2,5. De plus, leur part dans le chiffre d'affaires s'établit au double du temps de paix, autour de 15 %. De tels résultats étaient remarquables. Ils s'expliquaient évidemment par les commandes liées à l'effort de guerre. La guerre moderne ne demandait pas seulement des obus, mais aussi toute une multiplicité de produits industriels dont l'ARBED assura sa part. Remarquons que le niveau de ses bénéfices (25 millions de francs, ou 20 millions de marks en 1917) la classent d'ailleurs dans le même groupe que des entreprises industrielles très orientées vers l'armement comme Krupp (80 millions de marks

463 BECKER, *L'Europe dans la Grande Guerre*, p. 109 et ALG, S.A. des ARBED, Rapports et bilans annuels, de 1913-1914 à 1917-1918. La production du groupe en 1914-1915 fut réduite de moitié et jamais le niveau de 1913-1914 ne fut retrouvé. Il y eut même baisse de la production entre 1916-1917 et 1917-1918.

464 ALG, Rapport du Conseil d'administration de l'ARBED à l'Assemblée générale ordinaire, 26 octobre 1918.

465 ALG, S.A. des ARBED, Rapports et bilans annuels, de 1913-1914 à 1917-1918.



de bénéfices en 1917) ou Hotchkiss (13 millions de francs de bénéfices en 1917)<sup>466</sup>. Le fait que les profits de l'ARBED augmentèrent plus vite que le chiffre d'affaires incite d'ailleurs à assimiler le groupe à une société d'armement, les entreprises des autres secteurs connaissant plutôt une augmentation des bénéfices plus lente que celle du volume de leurs affaires<sup>467</sup>.

Jean de Bertier, malgré un désengagement par rapport à son père Anatole, gardait des participations dans l'ARBED : ses 360 *obligations* représentaient une valeur de 180 000 francs environ. Dans la première partie de cette étude, nous avons établi qu'il possédait 30 *actions* du groupe en 1911, qu'il détenait un siège de commissaire et qu'il percevait une rente due à son père (voir première partie, 2.4.). Il est très difficile de retracer les fines évolutions de la composition de ce patrimoine d'une année sur l'autre. Toujours est-il que ses parts dans l'ARBED fructifièrent de 1914 à 1918. Encore une fois, plutôt qu'un *profiteur*, il était un *profitant* de la guerre. Ses engagements industriels précédaient le conflit. Rappelons aussi que l'ARBED était, avant 1914, le seul groupe sidérurgique luxembourgeois échappant au contrôle des capitaux allemands. La société s'accommoda très bien de l'occupation allemande, avec des résultats financiers en nette hausse ; elle s'accommoda très bien aussi de la victoire des Alliés, en continuant sa croissance par l'acquisition d'usines allemandes. Les effets économiques et politiques du conflit aidèrent le groupe à devenir un acteur majeur de la sidérurgie en Europe<sup>468</sup>.

La localisation de toute une partie de son patrimoine au Luxembourg, et non en Lorraine annexée à l'Allemagne, mit Jean de Bertier à l'abri du problème des séquestres, exposé par Jean-Noël Jeanneney dans sa biographie de François de Wendel. Il rappelle que, dès les débuts du conflit, les biens appartenant aux ressortissants du pays ennemi furent *mis sous séquestre*, sans être pour autant *liquidés*, c'est-à-dire vendus aux enchères<sup>469</sup>. Il explique ensuite comment les industriels possédant des intérêts transnationaux, et en premier lieu les Wendel, agirent pour éviter tout processus de liquidation des biens allemands en France, pouvant conduire en représailles à la vente forcée des biens français en Allemagne<sup>470</sup>. Le

---

466 BECKER et KRUMEICH, *op. cit.*, p. 154 et LE NAOUR, *op. cit.*, article « Profiteur », p. 366-367.

467 CARON, *op. cit.*, p. 186. Les résultats remarquables de l'ARBED s'expliquent aussi, et parallèlement, par les synergies engendrées par la fusion de 1911 (BARTHEL, Charles, Courriel à l'auteur, 15 avril 2022).

468 LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op. cit.*, p. 164 (voir aussi 2.3.2.).

469 JEANNENEY, Jean-Noël, *François de Wendel en République. L'argent et le pouvoir 1914-1940*, Paris, Seuil, 1976, p. 50-51.

470 *Ibidem*, p. 54 et 65.

Luxembourg constituait comme une interface entre les deux pays, protégée des risques de séquestre, et Jean de Bertier en bénéficia.

À proximité de ce patrimoine luxembourgeois fortement valorisé, les propriétés situées en Lorraine annexée subirent un sort différent. Jean de Bertier fut exproprié en 1917. En outre, la *Gutehoffnungshütte* ne put verser la dernière échéance du règlement de la vente de Lagrange. En Alsace-Lorraine allemande, Jean de Bertier fut donc lésé de son patrimoine pendant les années de guerre. Il s'attacha dès novembre 1918 à obtenir réparation des torts subis (voir 2.3.2.).

Globalement, la Grande Guerre condamna les rentiers, alors que ce mode de patrimoine était très important dans l'aristocratie et la bourgeoisie françaises. Le conflit initia une inflation qui se poursuivit après 1918, et qui détruisit assez rapidement les patrimoines accumulés sur plusieurs générations. Thomas Piketty parle d'une « euthanasie par l'inflation des rentiers de la dette publique »<sup>471</sup>. Rappelons le chiffre donné par le même Thomas Piketty d'une multiplication des prix par deux de 1914 à 1918. Pour pouvoir maintenir sa fortune, il fallait, relativement, l'accroître dans la même proportion. Le défi fut relevé par certains, mais pas par tous. Cette différenciation parmi les possédants se fit, selon Christophe Charle, à l'aune de trois critères : la capacité à défendre ses intérêts, la proximité de l'économie de guerre et des profits, et enfin les effets positifs ou négatifs de l'inflation sur la fortune possédée<sup>472</sup>. Jean de Bertier cochant les deux premières cases. Quant au dernier point, la réponse est mitigée. D'un côté, l'inflation contribuait à augmenter les chiffres d'affaires et les bénéfices de l'ARBED. D'un autre, l'inflation entraîna automatiquement une dépréciation forte de ses biens fonciers en Bretagne, dont la valeur nominale stagnait. La diversité de son patrimoine l'empêchait d'échapper aux effets négatifs de l'inflation. Il limita cependant considérablement la perte de fortune qu'il eût pu subir en tant que possédant, aussi bien de façon passive que de façon active. De façon passive, car il fut doublement chanceux. D'une part, aucun de ses biens ne fut détruit par les combats. Ce n'était pas là une chose évidente. Les combats livrés pendant quatre années sur le sol de la France, dans les départements industriels du nord et de l'est, endommagèrent une part importante de l'équipement industriel du pays<sup>473</sup>. D'autre part, il bénéficia des positions déjà détenues au Luxembourg avant le

---

471 PIKETTY, *Le Capital au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 432.

472 CHARLE, Christophe, *La Crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, collection « L'Univers historique », 2001, p. 291.

473 CARON, *op. cit.*, p. 186.

conflit. Aussi bien ses terres que ses participations bancaires et industrielles virent leur valeur augmenter et compensaient complètement l'inflation. Jean de Bertier se montra également un défenseur actif de son patrimoine, en mobilisant son épouse, Richshoffer, Neuman, Duval, etc et en cherchant toujours les placements les plus avantageux, pour lesquels les « jeux d'écriture » n'étaient pas un obstacle. Il contribua *volontairement* à l'effort de guerre français par la souscription de bons puis d'emprunts émis par le gouvernement. Plus profitant que profiteur, il soutint aussi *involontairement* l'effort de guerre allemand. La motivation première restait la recherche des meilleurs rendements. L'engagement patriotique, pour réel qu'il fût, avait ses limites dans ce domaine également. Gageons qu'en cela, Jean de Bertier ne différa pas beaucoup de ses contemporains, et ne diffère pas non plus de beaucoup de contribuables d'aujourd'hui.

Remarquons pour terminer que toutes ces évolutions engendrées par la guerre redonnaient au Luxembourg une place de première importance dans le patrimoine de Jean de Bertier. Les biens autant fonciers que mobiliers qu'il y possédait virent leur valeur nominale s'accroître, ou, si l'on prend en compte l'inflation, se conserver. On peut en déduire que ce fut au Luxembourg que sa fortune se maintint le mieux, et en Bretagne qu'elle fut, relativement, la plus dépréciée. Cette constatation pesa sans doute aussi dans sa décision, prise dès la fin de l'année 1918, de se recentrer sur la Lorraine et le Luxembourg. Les intérêts allemands furent vite éliminés des deux territoires. Désormais, l'intérêt économique et financier se conciliait avec les raisons du cœur, c'est-à-dire ici le patriotisme et l'attachement à la Lorraine (voir 2.Conclusion). Toute ambiguïté disparaissait, et nous avons vu que l'ARBED sut trouver des justifications. Abordons maintenant un autre domaine sujet à ambiguïtés et à justifications, à savoir les relations entre Jean de Bertier, son épouse, et ses maîtresses.

### 3.2.3. Les relations avec Marie-Louise

Pour traiter cette question, nous disposons des agendas de Jean de Bertier (années 1917 à 1919) ainsi que de la correspondance entre les époux, d'autant plus abondante que la guerre leur imposa de longues périodes de séparation<sup>474</sup>. L'absence du conjoint mettait les

---

474 La masse des lettres, et donc des sources disponibles pour l'historien, fait de la Grande Guerre une période importante pour les études sur le couple et l'amour (VIDAL-NAQUET, Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 28).

couples à l'épreuve. Le courrier devenait le seul lien. On y pouvait, ou devait, réaffirmer ses sentiments et rassurer sur son état de santé. Clémentine Vidal-Naquet parle même d'un « pacte épistolaire, accord tacite qui exige réciprocité, ininterruption, et, le souhaite-t-on, sincérité »<sup>475</sup>. Un tel pacte se mit en place entre Jean et Marie-Louise. Nous avons déjà, et à de multiples reprises, utilisé et cité les lettres écrites par Jean de Bertier. Celles envoyées depuis le front (les Flandres en 1914, les Dardanelles en 1915) se composaient le plus souvent de trois parties : un récit de la vie sur place, des commandes pour les colis (voir 3.3.1.) et, toujours, une partie sur les délais des lettres, les moyens de hâter le courrier et la joie d'en recevoir : « le retard du courrier et le temps d'acheminement des correspondances demeurent l'une des préoccupations principales des épistoliers »<sup>476</sup>. Il était primordial pour les époux de s'annoncer la bonne réception de telle ou telle lettre, et ainsi de garantir le maintien du lien conjugal.

La lecture des lettres de Jean de Bertier à son épouse laisse une impression doublement ambivalente. En premier lieu, on retrouve la question déjà entrevue de la sincérité. Dans la plupart des couples, on demandait à l'autre d'être sincère, quand, souvent, on ne l'était pas soi-même : on taisait ou minimisait les dangers ou les mauvaises nouvelles, afin de ne pas inquiéter son conjoint<sup>477</sup>. Ce dernier pouvait percevoir cette éventuelle dissimulation, et n'était alors pas du tout rassuré. Les Bertier n'échappèrent pas à cette règle. Jean de Bertier insista pour que Marie-Louise ne lui cachât rien de son état de santé : « c'est une question d'honnêteté ! De ta part de me renseigner exactement »<sup>478</sup>. Quant à lui, il mentit à de nombreuses reprises, et pour d'autres raisons (voir *infra*). En second lieu se pose la question du désir de se revoir. Marie-Louise était toujours disposée à rejoindre son époux, malgré les difficultés. La réciproque n'était toutefois pas toujours vraie. Certes, Jean de Bertier affirma apprécier retrouver son épouse assez souvent, grâce à ses permissions plus ou moins autorisées (voir 3.1.2.) : « j'avais pris la très douce habitude de te voir de temps en temps »<sup>479</sup>. À un moment, alors qu'il combattait dans les Flandres en 1914-1915, Jean de Bertier indiqua même à son épouse quel subterfuge utiliser pour le rejoindre :

Si tu venais à Calais, où est l'hôpital de la duchesse de Sutherland, tu pourrais profiter d'une voiture de la Red Cross Society et, munie d'un laissez-passer

---

475 VIDAL-NAQUET, *op. cit.*, p. 255.

476 *Ibidem*, p. 238.

477 COCHET, *Survivre au front*, p. 19 et VIDAL-NAQUET, *op. cit.*, p. 258-260.

478 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, depuis Londres, 8 février 1916. Ce fut lui qui souligna.

479 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, février-mars 1915]

délivré par les autorités anglaises, venir jusqu'ici en infirmière, mais c'est la seule solution qui m'apparaisse<sup>480</sup>.

En revanche, lors de l'expédition des Dardanelles, il préféra l'éloigner. Pourtant, au moment de quitter les Flandres encore proches de Paris, Jean de Bertier avait suggéré une solution pour que Marie-Louise pût le suivre : le service en tant qu'infirmière sur un navire-hôpital. S'agissait-il de paroles en l'air ? Marie-Louise, déterminée, envisagea le projet très sérieusement, et la possibilité de sa venue inquiéta Jean de Bertier, qui lui écrivit des lettres dissuasives : « tu n'as pas le droit de faire cela, ni pour moi, ni pour Bébé. Réfléchis à cela »<sup>481</sup>. L'expédition s'était en effet révélée beaucoup plus compliquée et dangereuse qu'initialement prévu (voir 1.2.). Il expliqua à Marie-Louise qu'elle ne pourrait pas le rejoindre au camp d'Imbros, et qu'il craindrait pour sa vie à cause de tous les dangers auxquels elle serait confrontée<sup>482</sup>. À côté de ces bonnes raisons, il en existait d'autres, inavouables. Jean de Bertier ne souhaitait pas la venue de son épouse car il prévoyait de retrouver certaines maîtresses. Il lui mentit donc sur la durée et les motifs de son séjour à Alexandrie (voir 1.2.3.). Il lui écrivit n'avoir passé que deux fois 4 jours dans le port égyptien, alors qu'il y resta près d'un mois<sup>483</sup>. Quand Marie-Louise proposa de faire la traversée pour l'y retrouver, il déclina : « nous allons nous rembarquer sur la mer salée. [...] Il nous est absolument impossible de retarder le service des destroyers »<sup>484</sup>. Il écrivit cette lettre le 23 août, mais ne quitta Alexandrie que le 8 septembre. Marie-Louise eût tout à fait pu le rejoindre. Ainsi, le « pacte épistolaire » ne fut que partiellement respecté par Jean de Bertier. Trop souvent, son manque de sincérité cachait des infidélités, et la régularité des échanges entre les époux fut aussi à certains moments compromise. Ne pouvant continuer à envoyer des lettres depuis Alexandrie, où il n'était plus censé se trouver, il laissa Marie-Louise dans l'expectative. Il nota simplement, à son retour aux Dardanelles : « les lettres M. L. (il y en a 27) »<sup>485</sup>.

---

480 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, entre octobre 1914 et mars 1915].

481 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, 1915], et 3 juin 1915 : « [je] suis, ainsi que Laborde, un peu affolé à l'idée que le bateau-hôpital prend tournure ».

482 Les dangers n'étaient pas tant les mines et les sous-marins allemands (un navire-hôpital n'était pas une cible militaire) que la contagion des maladies, et Marie-Louise était de santé fragile (rappelons sa maladie au Maroc).

483 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 8 septembre 1915.

484 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, depuis Alexandrie, 23 août 1915. Si l'on se rappelle l'incident de Bizerte (voir 1.2.1.), on remarque que le jugement de Jean de Bertier est à géométrie variable.

485 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 3<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 15 septembre 1915.

Il nous faut donc parler des maîtresses de Jean de Bertier. Il en eut plusieurs, parfois en même temps. Les lettres retrouvées ne permettent pas toujours d'identifier leur nom, mais les écritures et les styles révèlent des femmes très différentes, dont le tableau suivant donne un aperçu.

**Tableau 29. Informations sur les maîtresses de Jean de Bertier pendant la Grande Guerre<sup>486</sup>.**

Nom et période	Citation	Commentaires
? avant 1914	Je vous ai aimé si fort dans le temps.	Une maîtresse d'avant la guerre que Jean de Bertier recontacta fin 1914/ début 1915. Elle l'appelait « doudou ».
Esther avant 1914	Le « vous » de Washington, ce « vous » chercheur de sensations.	Une Américaine, établie à Philadelphie et rencontrée à Washington en 1913-1914. Plutôt une amie intime qu'une ancienne maîtresse (?) Contact épistolaire.
Mone 1911-1917 et après ?	Quand tu reviendras dans notre petit appartement, tu retrouveras ta Mone, bien telle que tu désires, et dont toutes les pensées n'auront été que pour toi	Relation la plus régulière, depuis 1911. Mone rejoignit Jean de Bertier à Alexandrie, ils s'y brouillèrent puis reprirent contact en décembre 1915. Elle avait un enfant, « Bébé » dans les lettres. Elle recevait de l'argent de Jean de Bertier pour payer son loyer. Elle aussi lui envoya des colis.
Liudith 1913-1915	Celle qui voudrait pour un instant être un « chocolat » pour être dégustée, retournée, fondue dans vos lèvres.	Relation d'avant la guerre avec laquelle le contact fut rétabli en décembre 1915. Elle lui envoya des « chatteries de Marquis », des « sweets », c'est-à-dire, sans doute, des chocolats et des confiseries d'une pâtisserie parisienne de luxe. Les deux seules lettres retrouvées ne permettent pas de savoir si Jean et Liudith se revirent effectivement.
Henriette 1915-1916	[Elle lui envoya une photo :] Vous la déchirez si vous ne voulez ou ne pouvez pas la garder. Qu'elle vous apporte mille choses tendres de votre amie H.	Une maîtresse ou simplement une amie intime ? Le ton reste prudent, pas explicitement passionné (voir ci-contre). Henriette se défendit auprès de Marie-Louise d'être une maîtresse de Jean (voir <i>infra</i> ).
? 1915	[Jean de Bertier lui écrivit :] Il y a ce soir trois mois, après une dernière trempette au Sporting, nous faisons une promenade le long de la mer à la nuit tombante avant de regagner Cléopatra.	Qui était cette « amie précieuse » à laquelle Jean écrivait des lettres très ampoulées ? Il la rencontra sans doute lors de son séjour alexandrin, à moins qu'il ne l'eût connue auparavant ? Il ne peut s'agir ni d'Esther, ni de Mone, très probablement pas d'Henriette.
? 1917	Je sens bien maintenant que vous m'aimez comme je vous aime. Je vous aime plus que tout au monde.	Une Anglaise, rencontrée à Londres. Mélange de français et d'anglais et discussions intellectuelles : par exemple, sur la femme, victime ou non de l'homme.

486 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier, 12 janvier 1915, 4 avril 1915 (Esther), 18 novembre, 16 décembre 1915 et 6 et 7 janvier 1916 (Mone), 2 et 22 décembre 1915 (Liudith), 18 août [1915] (Henriette), 2 et 27 juillet 1917 (la maîtresse anglaise) et Lettre de Jean de Bertier à son « amie précieuse », 7 décembre 1915.

Jean de Bertier avait donc une maîtresse principale et régulière, Mone. Elle dénotait par rapport aux autres relations qui appartenaient certainement toutes au grand monde ou au demi-monde. Mone était une femme entretenue par Jean de Bertier. Suite à leur brouille, qui dura d'août à novembre 1915, Mone se justifia (elle n'était pas une prostituée) et critiqua Jean de Bertier (il manquait de sincérité) :

Après l'aventure d'Alexandrie où ta cruauté a failli me coûter la vie, j'ai eu un instant la pensée de prendre un de ces métèques qui rôdent autour de moi, mais j'ai compris que cette vengeance ne punirait trop que moi-même car je suis incapable d'aimer un rasta. Je préfère devoir la dignité de ma vie à mon travail. [...]

Pourquoi as-tu voulu en faire une poupée [de ta Mone] ? Comme tu aurais pu la rendre heureuse Jean. Elle désirait si peu ce luxe que tu envies pour elle. À tout elle eût préféré être aimée sincèrement<sup>487</sup>.

Afin de tenter de déterminer ce que Jean de Bertier recherchait dans ces multiples relations, ou, du moins, l'importance qu'elles pouvaient avoir à ses yeux, utilisons ses agendas. Dans ces documents intimes, il s'adressait à lui-même, avec sincérité. On peut y remarquer deux choses. D'une part, il notait très régulièrement des citations, des maximes, des pensées, essentiellement sur les femmes et sur l'amour. Certaines correspondaient tout à fait à son comportement de séducteur : « *in my heart there's always room for one girl more* »<sup>488</sup>. D'autres, peut-être plus profondes, pourraient expliquer que, malgré ses infidélités, il conservait des sentiments pour Marie-Louise : « pour avoir pu mentir à une femme autant que ça, il fallait bigrement l'aimer »<sup>489</sup>. Toutes ces citations étaient aussi des moyens simples d'évasion par rapport à la guerre. Il s'agissait pour Jean de Bertier d'une de ces « béquilles » qui permettaient aux combattants de tenir. D'autre part, Jean de Bertier consignait dans les pages de ses agendas ses impressions journalières. Voici un extrait concernant son séjour à Alexandrie :

24 août. [...] Gare Sidi Gaber attendu une heure. La grande femme blonde en robe à raies blanches et mauve.[...]

25 août. [...] Un tricot de soie jaune et blanc sur robe ? L'occasion... L'irréparable ?... Je m'en f. La chambre 76 est fermée.

26 août. Savoy Alexandrie. Un verrou tiré sur une tranche de vie. [...] Désarroi mental. [...] Un verre au bar. Et voilà.

---

487 ALG, Lettre de Mone à Jean de Bertier, 18 novembre 1915. Ce fut Mone qui souligna.

488 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 4<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 30 novembre 1915 : « il y a dans mon cœur toujours de la place pour une fille en plus » (traduction de l'auteur).

489 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 3<sup>e</sup> trimestre 1915. Journée du 24 août 1915.

27 août. [...] Pris Denys et allé bain Sporting. Personne. Zut. [...]  
 28 août. [...] (malgré moi je cherche dans loge derrière. Serait-elle semblable cette gosse blonde [?]) [...]  
 31 août. [...] Je vais au Majestic pour arranger voyage et revoir robe verte. [...]  
 7 septembre. [...] Le flirt s'accroissant la confiance règne. [...] Et maintenant à Alexandrie au galop. Kodak. Rien. Gare Ramleh ! Enfin. Retour en tramway très gai. [...]  
 8 septembre. [...] Au Majestic, chambre 99. Compté les photos. Projets et promesses... Rentré minuit. Reproches de Denys. [...]  
 9 septembre. [...] Examen de conscience comparée, le jour de l'arrivée et ce soir. Plus simple ? plus folle ? meilleure ? ... ou pire ??...<sup>490</sup>

Ces lignes rendent compte de la rupture avec Mone puis des moments passés avec cette « amie précieuse » renseignée dans le tableau 29. Puisqu'il ne s'agit que d'extraits, il serait peut-être exagéré d'en déduire un comportement obsessionnel. En tout cas, Jean de Bertier était tourmenté par ses passions, et recherchait assez égoïstement leur satisfaction dans de multiples flirts<sup>491</sup>. Agnès Walch identifie d'ailleurs, comme motivation de l'adultère, la recherche d'une sexualité et d'un plaisir plus développés qu'avec le conjoint légitime<sup>492</sup>. En outre, la séparation des couples par la guerre favorisa les infidélités. Les autorités militaires tolérèrent puis organisèrent lupanars et bistrot à filles devant permettre aux soldats d'assouvir leurs besoins sexuels et donc aussi de « tenir »<sup>493</sup>. Si Marie-Louise fut trompée à de multiples reprises par son mari, le pire, toutefois, lui fut semble-t-il épargné : « l'offense la plus grave réside, cependant, dans la double trahison qui joint adultère et contamination vénérienne »<sup>494</sup>. Françoise Thébaud estime que deux tiers des femmes atteintes furent contaminées par leur mari lors d'une permission<sup>495</sup>.

Marie-Louise découvrit grâce à de multiples sources d'information les turpitudes de son mari, malgré les tentatives de dissimulation de ce dernier. Elle n'hésita pas à écrire à des amies, et même à certaines de ses supposées maîtresses<sup>496</sup>. Elle fit enquêter sur Mone, sans doute par un détective. Mone s'appelait en réalité Anne-Marguerite Perrin. Le rapport du détective la présentait comme une prostituée : « Madame P... ne tire ses moyens d'existence,

490 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 3<sup>e</sup> trimestre 1915. Journées des 24 au 28 août, 31 août et 8 et 9 septembre 1915.

491 « Projets et promesses... » : ces points de suspension signifient-ils que Jean de Bertier n'était pas sincère ?

492 WALCH, Agnès, *Histoire de l'adultère (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, 2009, p. 306.

493 THÉBAUD, Françoise, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Payot, 2013 [1986], p. 190-191.

494 SOHN, Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 798.

495 THÉBAUD, *op. cit.*, p. 193.

496 ALG, Lettres à Marie-Louise de Gabrielle Dorziat, 7 avril 1916, et d'Henriette, 19 juin 1916.



ressources que du produit de sa galanterie »<sup>497</sup>. Enfin, Marie-Louise reçut, à une occasion, des « informations » sous forme d'un sonnet assez grivois, composé par « A. de M. », sûrement une personne de son entourage mais que nous ne pouvons plus identifier aujourd'hui :

À Madame de Bertier qui me demande des nouvelles de son mari !!

L'infidèle est parti sur quatre caravelles  
emmenant ses cousins (honteux d'être germains)  
pour exercer en chœur sur des harems lointains  
sérvices inédits et violences nouvelles.

On verra se pâmer les molles Dardanelles  
quand ce nouveau croisé les forcera demain,  
quand sur leur embouchure il portera la main  
et qu'il se dévouera pour nous venger sur elles.

Et pendant ce temps-là solitaire et chagrine  
du haut de son donjon décoré par [Martinne?]  
l'épouse se consume en appels restés vains.

Parmi cent châtiments elle hésite incertaine  
pour ce Jason distrait qui sur la mer lointaine  
cherche la toison d'or qu'il avait sous la main<sup>498</sup>.

Ce poème résume bien ce que nous avons déjà vu : le goût des plaisirs de Jean de Bertier (lié à une certaine insatisfaction permanente) contrastait avec la constance des sentiments de son épouse. Quels « châtiments » allait-elle lui appliquer ? Anne-Marie Sohn indique que, face à l'adultère (et aux adultères répétés), une grande majorité de femmes exprimèrent leur mécontentement, et que, dans la moitié des cas, elles décidèrent de se séparer de leur mari<sup>499</sup>. Marie-Louise adopta une solution intermédiaire. Début 1916, elle retira symboliquement sa « bague », donc son alliance et imposa à son mari d'écrire une lettre de rupture à sa maîtresse du moment. Jean de Bertier s'exécuta et, tout en contrition, promit dans plusieurs lettres de ne plus recommencer : « il faut que tu me croies uniquement occupé de vous [Marie-Louise et leur fils Arnaud] maintenant, et décidé à chercher du bonheur au lieu de la joie »<sup>500</sup>. La chair de Jean de Bertier était faible et il ne tint pas ses engagements (voir tableau 29). Marie-Louise découvrit des lettres d'une ou plusieurs

---

497 ALG, Enquête relative à Madame Perrin, sans signature, [sans date, avril 1916] et Note manuscrite de Marie-Louise.

498 ALG, Poème adressé à Marie-Louise et signé « A. de M. », [sans date, 1915].

499 SOHN, *Chrysalides*, p. 801.

500 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, depuis Londres, 17 février 1916, ainsi que Lettres des 18 et 26 février.

maîtresses au moment de l'hospitalisation de son mari, début juin 1917 (voir 2.1.2.). Elle retira sa bague une seconde fois. Elle affichait ainsi publiquement son mécontentement. Le lien qui les unissait, à défaut d'être définitivement rompu, était brisé. Les archives ne permettent pas de déterminer quand Marie-Louise remit sa bague, autrement dit quand les époux se réconcilièrent.

Terminons avec une réflexion chronologique sur la question des relations entre Marie-Louise et son mari. On pourrait considérer que Jean de Bertier fut progressivement fragilisé au cours de la guerre. Il fut blessé en 1917, avec des conséquences à long terme sur sa santé. De plus, le tableau 29 montre que ses relations extra-conjugales caractérisèrent plutôt les premières années du conflit, jusqu'à l'été 1917. Or Marie-Louise retira sa bague une première fois en février 1916, une seconde fois en juillet 1917<sup>501</sup>. Réussit-elle finalement à imposer sa vision du couple à son mari ? Jean de Bertier cessa-t-il de voir Mone après l'été 1917 ? Il faudra revenir sur ce point dans la dernière partie de notre étude, les années 1919 à 1926. En tout cas, cette réflexion montre déjà le rôle croissant joué par Marie-Louise.

### 3.3. Le rôle croissant de Marie-Louise

Marie-Louise n'a jusqu'à présent pas occupé la place qu'elle mérite dans cette étude. Elle rédigea pourtant quantité de lettres. Nombre d'entre elles étaient destinées à son mari, dont beaucoup se retrouvent dans les archives de Lagrange. Ces écrits présentent malheureusement deux grands inconvénients pour l'historien. Marie-Louise datait trop imprécisément ses lettres et, surtout, écrivait d'une manière impossible à déchiffrer, déjà pour ses contemporains :

Je joins ma modeste obole pour l'œuvre dont vous me parlez dans votre élégant griffonnage illisible que je reçois à l'instant : je ne lis que Saint-Cyr et je devine un but patriotique auquel je vous prie de bien vouloir m'associer.<sup>502</sup>

Nous étudierons donc Marie-Louise avec le regard extérieur des autres sources. S'intéresser à elle, c'est bien sûr poser la question des femmes face à la Grande Guerre. Des

---

501 Ces informations, appuyées sur les archives, sont *a minima*. Peut-être que Marie-Louise retira sa bague à d'autres reprises, peut-être aussi que Jean de Bertier eut toujours des maîtresses, sans que des lettres ne fussent conservées.

502 ALG, Lettre de Ballero à Marie-Louise, [sans date, 1914-1915?].

points de vue contradictoires furent développés. Une première lecture insista sur l'émancipation des femmes, grâce à l'absence du mari et à l'accès à de nouveaux emplois. Cette thèse trouva sa vérification dans l'augmentation du nombre des divorces à la fin du conflit. Une autre analyse mit en avant le caractère de parenthèse de la Grande Guerre et le peu de changements réels de la condition féminine après 1918, à commencer par le maintien en France de leur exclusion du suffrage. Le conflit lui-même aurait été le « triomphe de la division sexuelle entre des hommes destinés à combattre l'ennemi et des femmes cantonnées à l'arrière »<sup>503</sup>. La réalité oscillait entre ces deux positions et différait beaucoup d'une femme à l'autre<sup>504</sup>. Analysons donc le cas de Marie-Louise, en trois temps.

### 3.3.1. La protection des proches

Marie-Louise avait les occupations spécifiques de toute femme du monde. Elle se devait de tenir son rôle de maîtresse de maison et de participer aux activités mondaines et charitables<sup>505</sup>. La Grande Guerre bouleversa ce quotidien et lui imposa de nouvelles activités. Une partie d'entre elles, limitées à la sphère privée, peuvent être regroupées derrière l'objectif de la protection des proches.

Disons préalablement un mot sur le remplacement des maris par leurs épouses, et son éventuel effet émancipatoire. L'entrée en guerre sépara les couples. Comme beaucoup d'autres, Marie-Louise remplaça autant que possible son époux absent. Elle s'investit donc dans la gestion de ses domaines et de ses affaires financières (voir 3.2.1.). Elle devint également *de facto* seule responsable de l'éducation d'Arnaud, mais Jean veilla à plusieurs reprises à lui transmettre des conseils, voire des consignes<sup>506</sup>. Cela montre que la suppléance du mari ne correspondit pas à une véritable libération des femmes : « le poids décisionnel des mobilisés ne s'efface pas avec leur absence. À distance, les hommes recommandent, ordonnent, donnent des instructions »<sup>507</sup>.

Venons-en maintenant au rôle de protection, qui s'exerçait aussi bien à l'arrière que sur le front. À l'arrière, Marie-Louise fit jouer les réseaux du couple pour obtenir de

---

503 LE NAOUR, *op. cit.*, article « Femmes – les prémices d'une émancipation ? », p. 216-222.

504 THÉBAUD, *op. cit.*, p. 426-428.

505 *Ibidem*, p. 44.

506 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 28 mai, 21 juillet et 19 septembre 1915.

507 VIDAL-NAQUET, *op. cit.*, p. 317-318.

meilleures affectations pour ses proches. Son mari la renseignait sur ce qu'il était possible de faire, ou non. Il lui donnait les noms des personnes à approcher et nul doute que Marie-Louise accomplit de multiples démarches<sup>508</sup>. Son frère Denys la sollicita en 1914 comme en 1917<sup>509</sup>. Son autre frère, Henri, fut blessé et fait prisonnier en novembre 1914. Depuis sa captivité en Allemagne, il chargea sa sœur d'obtenir des « papiers de sanitaire en règle » pour pouvoir être échangé contre des prisonniers allemands<sup>510</sup>. Les interventions demandées à Marie-Louise pouvaient donc être complexes, voire nécessiter certaines manipulations, sans pour autant rechercher systématiquement l'embuscage (voir 3.1.2. et 3.1.3.). Toutes ces démarches lui donnaient une place centrale. Vers elle convergeaient les courriers ; de par sa présence à Paris, à proximité des instances de décision, elle pouvait agir pour ses proches. Précisons que les correspondances n'étaient pas toujours de simples échanges standardisés de banalités. Un exemple nous en est donné par une lettre d'Henri, donnant les codes à employer pour franchir la censure allemande :

Quand la France sera libérée des Allemands, mets-moi « ma maison est vide ».  
Quand la paix sera proche, mets « ta chambre est prête » et si nous leur avons  
flanqué une bonne pile mets « ton oncle va très bien »<sup>511</sup>.

Nous verrons en 3.3.3. que Marie-Louise écrivit des lettres aux intentions peut-être plus masquées encore. Enfin, si, contrairement à son mari, elle n'était pas agent de renseignement, elle se renseignait sur lui. Bref, par son rôle d'épistolière et d'intermédiaire, Marie-Louise concentrait beaucoup d'informations et acquérait donc un pouvoir sur les gens et les événements. Sur le front aussi, l'importance de Marie-Louise se fit ressentir, de deux façons. La première correspondait à l'envoi de lettres qui, demandant réponse (le fameux pacte épistolaire), étaient autant d'éléments de contrôle. Les quelques mots inscrits par Jean de Bertier le 15 janvier 1918 à Langres en rendent bien compte : « lettres de M.L. nouveaux pétards !!!!! »<sup>512</sup>. Elle prenait très fréquemment la plume, quasiment chaque jour : Jean récupéra en effet 27 lettres au retour de son séjour d'un mois à Alexandrie. Marie-Louise se rendait ainsi présente de façon systématique, dans une protection qui parut peut-être étouffante à Jean de Bertier, et qui pourrait expliquer rétrospectivement son moindre

---

508 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, [sans date, 1915]. Il fallait dans certains cas s'adresser au ministre, dans d'autres cas Jean de Bertier donna le nom de Delbrück, [Debains?] et Auselin.

509 ALG, Lettres de Denys Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, 4, 16, 21 et 24 octobre 1914 et 8 septembre 1917.

510 ALG, Lettre de Richard René à Marie-Louise, depuis Leysin (Suisse), 19 décembre 1914. Cet aspirant, interné en Suisse, communiqua dans ce courrier les consignes que Henri lui avait transmises.

511 ALG, Lettre de Henri Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, 10 novembre 1914.

512 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 1<sup>er</sup> semestre 1918. Journée du 15 janvier 1918.

empressement à écrire et à répondre. L'envoi de colis était la seconde façon de se manifester à ses proches sur le front. Tout comme les lettres, les colis circulèrent en grand nombre : pour la seule poste française, 80 000 par jour en moyenne. La franchise de port pour les colis inférieurs à 10 kilos facilita les envois<sup>513</sup>. Les colis amélioraient le moral et le quotidien des combattants. Ils recevaient des produits leur rappelant leurs proches et leur « pays ». Nous avons déjà fait référence aux colis de chez Cassoutte envoyés en grande quantité par Marie-Louise aux Dardanelles (voir 1.2.3.). Les archives révèlent qu'il ne s'agissait pas d'un coup d'essai, mais d'une récidive. Elle avait été tout aussi généreuse dans ses envois l'année précédente, lorsque Jean de Bertier servait dans les Flandres : « j'ai ce qu'il me faut », « je t'en conjure, fais-cesser cette avalanche »<sup>514</sup>. Si l'on ajoute aux colis de Marie-Louise ceux envoyés par Mone, Liudith et d'autres peut-être, il n'est sans doute pas exagéré de dire que Jean de Bertier fut l'un des combattants ayant reçu le plus de colis, de façon complètement superflue : rappelons que les « Cassoutte » représentèrent jusqu'à trois mois de stocks aux dires de Jean de Bertier<sup>515</sup>. Au-delà de ce pur aspect quantitatif, une anecdote révèle la grande réactivité de Marie-Louise, et le réconfort que ses envois apportaient à son entourage. Le 3 février 1915, Jean lui écrivit s'être fait « barbotté le cache-nez que tu avais tricoté de tes blanches mains ». Le 11 février suivant, il lui confirmait réception d'un nouveau cache-nez bleu clair que son épouse lui avait immédiatement fait et envoyé<sup>516</sup>.

Ce rôle de protection fut le plus décisif dans le cas de son frère Henri, détenu au *Mannschaftsgefangenelager* d'Altengrabow, près de Magdebourg. Comme les autres prisonniers en Allemagne, il ne recevait que des rations très chiches. Dans le contexte du blocus naval établi par les Alliés, l'Allemagne peinait à nourrir sa population, et les prisonniers connurent la faim. Les colis étaient donc essentiels, non seulement pour le moral, mais aussi comme apport de nourriture. Plus de 60 millions de colis furent expédiés depuis la France en transitant par la Suisse<sup>517</sup>. Tout comme Jean, Henri passa commande, et corrigea en fonction de l'attitude des autorités allemandes du camp. Puisque l'alcool fut confisqué, il s'adapta : « ne m'en mets plus dans les prochains paquets. N'oublie pas les biscuits salés et de préférence de la viande plutôt que du poulet »<sup>518</sup>. Marie-Louise prenait forcément du temps

---

513 LE NAOUR, *op. cit.*, article « Colis », p. 169.

514 ALG, Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 7 et 16 octobre 1914. Ce fut Jean de Bertier qui souligna.

515 *Ibidem*, 15 septembre 1915.

516 *Ibidem*, 3 et 11 février 1915.

517 FARRÉ, Sébastien, *Colis de guerre. Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 28 et 35.

518 ALG, Lettre de Henri Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, 12 mars 1915. Quelques mois plus tôt, ou plus tard [4 janvier, 1914 ou 1915] il avait complété, ou compléta : « quelques paquets de tabac c'est permis ».

pour ces colis, réguliers, riches et personnalisés, alors que la tendance fut d'acheter les colis standardisés des organismes caritatifs<sup>519</sup>. Elle assurait ainsi présence et réconfort, ainsi que protection, en assurant un apport alimentaire de qualité et... en quantité. Elle contribua de ce fait à la bonne santé d'Henri en Allemagne, et de son époux et de la mission française aux Dardanelles.

Ainsi, Marie-Louise assura de multiples activités nouvelles que nous avons regroupées sous le thème de la protection des proches. On pourrait n'y voir qu'un rôle féminin très traditionnel, associé à cette antique fonction nourricière de la mère. Pourtant, ce n'était pas tant son enfant qui en bénéficia que son mari et ses frères. Si l'on poussait la symbolique, on y verrait comme une infantilisation des hommes de la famille, devenus dépendants de Marie-Louise et de ses approvisionnements. L'important est de comprendre que ces nouvelles activités, certes traditionnelles, plaçaient Marie-Louise dans une position clé par rapport à son entourage. Telle une tour de contrôle, elle concentrait et multipliait contacts et échanges. Voyons maintenant qu'elle ne se limita pas à la seule sphère familiale.

### 3.3.2. Les engagements caritatifs

Mettons en évidence les différentes formes d'engagement de Marie-Louise avant d'en tirer une interprétation. Les archives attestent une mobilisation à la fois de ses finances et de sa propre personne. Au niveau financier, elle mit en place une « œuvre » : elle collecta des fonds. Nous disposons de peu de détails sur l'importance de l'argent rassemblé et sa destination. Le seul courrier y faisant allusion et déjà cité donnait comme seuls indices « Saint-Cyr » et « un but patriotique ». Il est intéressant de remarquer qu'elle sollicita ses connaissances jusqu'au Japon. Un certain Henry, que les Bertier avaient sans doute connu à Washington, travaillait à l'ambassade américaine à Tokyo. Sa réponse n'était guère encourageante pour l'œuvre de Marie-Louise :

Il y a eu tous ces temps-ci tellement de demandes d'argent pour les Belges, la Croix-Rouge, le Prince of Wales fund et Dieu sait quoi encore, on a tellement donné que vraiment la plupart des gens ont commencé à trouver que cela dépassait un peu les limites<sup>520</sup>.

---

519 FARRÉ, *op. cit.*, p. 31-32.

520 ALG, Lettre de Henry à Marie-Louise, depuis Tokyo, 24 mai 1915.

Déjà avant la guerre, les œuvres faisaient partie de l'action traditionnelle des femmes du monde. Leur multiplication suite au déclenchement de la guerre créa une concurrence qui ne facilita pas les collectes. Les mois passant, la générosité s'émoussa. Ajoutons enfin que certains escrocs tentèrent d'en capter une partie. Il fallut légiférer pour assainir l'activité et redonner confiance aux donateurs<sup>521</sup>. L'œuvre de Marie-Louise ne brassa sans doute pas de fonds considérables. À côté de (ou grâce à ?) cette activité, Marie-Louise finança directement le secours aux soldats et aux prisonniers. L'un ou l'une de ses domestiques en rendit même compte à Richshoffer, pour, à mots couverts, en critiquer l'ampleur. Selon lui, ou selon elle, Marie-Louise effectuait chaque mois des envois « ce qui fait un total approximatif de 5 à 600 francs ! Sans compter les envois réguliers de Monsieur Henri »<sup>522</sup>. Ces « envois réguliers de Monsieur Henri » (sic) étaient bien sûr les colis que Marie-Louise destinait à son frère. La somme avancée est considérable au vu d'un autre document nous donnant le prix du secours pour une seule personne. Jean de Bertier proposa en effet à son épouse de contacter le Comité central de secours aux prisonniers de guerre, à Berne, qui « pour 2,50 francs par mois fait un envoi suffisant pour un homme : nous pourrions, je pense, en nourrir neuf de plus qu'Henri »<sup>523</sup>. Ainsi, 500 francs auraient permis d'aider jusqu'à 200 prisonniers par mois mais nous ne savons si ces dépenses furent régulières, et à qui elles furent effectivement destinées. Les propos de Jean « nous pourrions en nourrir neuf de plus » laissent mal imaginer que Marie-Louise en secourût vingt fois plus. L'essentiel est de remarquer qu'elle élargit les aides apportées à son entourage à d'autres combattants, sous la forme cette fois de colis standards.

Marie-Louise s'engagea aussi personnellement. Elle devint rapidement ambulancière et nous avons déjà expliqué qu'elle envisagea de servir comme infirmière sur un navire-hôpital<sup>524</sup>. À partir de mai 1917, elle participa à la « Goutte de café », une œuvre lancée par une Anglaise, Alice Townsend. Un document concernant cet engagement nous apprend que Marie-Louise s'impliqua sans doute très régulièrement dans l'action caritative de 1914 à 1917, même si nous ne pouvons en retracer les détails : « [Mrs French m'a dit avec quel zèle vous aviez travaillé depuis le début de la guerre et je suis sûre que votre concours me sera d'un grand appui »<sup>525</sup>. La Goutte de café était affiliée à la Croix-Rouge, déjà devenue une

---

521 DARMON, Pierre, *Vivre à Paris pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2002, p. 71.

522 ALG, Lettre de [Durand, un domestique du domicile des Bertier, rue de l'Alma ?] à Richshoffer, 7 août 1916.

523 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son épouse, 2 août 1915.

524 ALG, Carte de titulaire de l'école française d'ambulancières, 3 décembre 1914 et Lettres de Jean de Bertier à son épouse, 3 et 12 juin 1915.

525 ALG, Lettre d'Alice Townsend à Marie-Louise, depuis Londres, 5 juin 1917. Nous ne savons pas si Marie-Louise obtint un diplôme d'infirmière ou d'auxiliaire (deux mois de stage *au minimum*, THÉBAUD, *op. cit.*,

véritable galaxie à l'époque de la Grande Guerre. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge assuraient *de facto* le travail d'un service sanitaire auxiliaire pour les différentes armées. Au Royaume-Uni, la Croix-Rouge et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem fusionnèrent dans un organisme unique, le *Joint War Committee*. Il encadrait un peu moins de 10 000 salariés et près de 130 000 volontaires dont Marie-Louise fit donc partie<sup>526</sup>. Un tel engagement requérait de l'argent (voir *infra*). Il demandait aussi du temps : la durée de service minimum s'élevait à trois mois. Marie-Louise devait travailler à la cantine de Mesnil-sur-Oger (Marne), où se trouvait un dépôt d'éclipsés. Les poilus blessés étaient censés retrouver un certain mieux-être par les distractions proposées et par l'attention que leur accorderaient Marie-Louise et ses amies<sup>527</sup>. Pierre Darmon note cependant que les éventuels fantasmes des combattants se réservaient aux marraines de guerre : « les œuvres et leurs égéries [laissent] les poilus indifférents. Les marraines, au contraire, réchauffaient leur cœur en exaltant leur imagination »<sup>528</sup>.

Quelle analyse porter sur cet engagement caritatif de Marie-Louise ? Dans un premier temps, on pourrait le relativiser. Il n'était finalement qu'un prolongement de la charité du temps de paix. De plus, il existait une pression sociale, un devoir moral à accomplir, comme le remarque Frédéric Rousseau : « les dames de la bourgeoisie "s'enrôlent" effectivement les unes les autres au sein de leurs réseaux respectifs. Et il paraît parfois bien difficile de résister à ce type de mobilisation mondaine qui exige temps et argent »<sup>529</sup>. On ne s'engageait pas seul, mais *avec* les autres, ou *comme* les autres. Esther, que les Bertier avaient connue à Washington, fonda elle aussi son œuvre<sup>530</sup>. Ainsi, l'engagement caritatif pourrait être minimisé. Il serait la conséquence d'une imitation du groupe, et un de ses buts serait de légitimer son appartenance à cette même élite sociale qui l'avait suscité. Le caractère bénévole de l'engagement limitait les recrutements aux catégories aisées<sup>531</sup>. Bref, il permettait de conserver ou d'élargir son capital social, et, en cela, il représentait un investissement non désintéressé. Quant à Marie-Louise, n'avait-elle pas pour but premier de rejoindre son mari ? L'idée du service sur un navire-hôpital ne dura que le temps de l'expédition des Dardanelles. La cantine de Ménéil-sur-Oger n'était-elle pas aussi un moyen

---

p. 122).

526 FARRÉ, *op. cit.*, p. 24 et 27.

527 ALG, Lettres d'Alice Townsend à Marie-Louise, 25 mai, 5 et 14 juin 1917 et Ordre de service, 10 juin 1917.

528 DARMON, *op. cit.*, p. 75. Marie-Louise fut-elle marraine de guerre ? Nous n'avons pas trouvé de pièce pour l'attester. Son écriture catastrophique ne la prédisposait pas à cette tâche.

529 ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 215.

530 ALG, Lettre d'Esther à Jean de Bertier, 29 janvier 1915.

531 ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 201 et 231-233 et THÉBAUD, *op. cit.*, p. 137.



de se rapprocher de Jean, qui combattait de nouveau dans les tranchées françaises depuis avril 1917 ? D'ailleurs, la blessure de Jean interrompit sans doute dès juillet son engagement, après un mois de service seulement. Marie-Louise quitta la cantine de Ménil-sur-Oger pour veiller sur son mari hospitalisé, puis elle l'accompagna en convalescence à Biarritz. Si l'engagement de Marie-Louise semble être donc toujours resté *subordonné* à la situation de son mari, cela n'enlevait rien au courage qu'il demandait : « dangereux mais de grand prestige aussi est le service des navires-hôpitaux pour le transport des blessés d'Orient »<sup>532</sup>.

Nuançons maintenant cette première lecture. Marie-Louise s'enrôla malgré les avis négatifs de ses proches, tel celui de son frère Henri : « combien je serai heureux si tu voulais être prudente et ne pas t'exposer à la contagion dans un hôpital ! Pense à ton fils et à ton mari, ils ont encore plus besoin de toi que les pauvres blessés »<sup>533</sup>. De plus, l'engagement caritatif représentait un véritable travail. Esther en témoigna et affirma dès janvier 1915, soit six mois seulement après le début des combats, avoir écrit plus de 1 000 lettres et avoir envoyé « tant de provisions et de vêtements en France »<sup>534</sup>. Enfin, les dépenses consenties étaient réelles :

Même si les directrices d'établissements savaient user de leurs talents mondains pour récolter les dons nécessaires à leurs entreprises, la majorité des frais des hôpitaux militaires revenaient aux gens du monde<sup>535</sup>.

Il ne fallait donc pas compter sur des apports extérieurs, mais commencer par employer ses propres deniers. Ce financement par les élites, et parmi elles, Marie-Louise, était indispensable. Les sommes allouées aux hôpitaux par le ministère de la guerre ne couvraient, au mieux, qu'un tiers des frais réels. 4 500 hôpitaux et ambulances bénéficièrent de dons, sans lesquels ils n'eussent pas pu fonctionner<sup>536</sup>. Les documents relatifs à la Goutte de café permettent en outre de montrer que Marie-Louise fut, parmi les participantes, la plus grande contributrice. Les quatre femmes mobilisées, Alice Townsend, Mrs French, Mrs Scott et Marie-Louise devaient régler conjointement 3 000 francs, soit 120 livres pour les trois premiers mois d'engagement. Madame Scott déclara ne pouvoir payer que 20 livres, et Alice Townsend demanda 50 livres à Marie-Louise, soit 40 % du financement global. Elle la pria

---

532 THÉBAUD, *op. cit.*, p. 124.

533 ALG, Lettre de Henri Chalmeton à sa sœur Marie-Louise, 27 novembre [1914].

534 ALG, Lettre d'Esther à Jean de Bertier, 29 janvier 1915 : « pour tous ces maux il n'y a qu'un remède le travail ».

535 BRAVARD, *op. cit.*, p. 221.

536 THÉBAUD, *op. cit.*, p. 118 et BRAVARD, *op. cit.*, p. 220.

également de lui envoyer de l'argent pour pouvoir acheter jeux, papier à lettres, crayons, pipes, brosses à dents, peignes, etc, pour le confort des poilus<sup>537</sup>.

Bien qu'insuffisamment documenté et dépendant de la situation de son mari, l'engagement de Marie-Louise fut sincère et réel, tant au niveau de l'argent que du temps consacrés. Certes, ici encore, elle restait dans un rôle traditionnel de femme du monde, déjà bien établi avant 1914. Cependant, l'ampleur de l'engagement nécessité par le conflit changea les choses et Marie-Louise devint elle aussi une « femme sur le pied de guerre »<sup>538</sup>. Françoise Thébaud insiste sur les effets émancipateurs de ces expériences caritatives, grâce à la multiplication des contacts qu'elles engendrèrent, et au décroisement qui en résultait<sup>539</sup>. Marie-Louise compta sans doute parmi ces femmes. Souvenons-nous des deux fois où elle retira son alliance et, à son initiative, rompit temporairement et symboliquement ce que son mari appelait « la chaîne conjugale ». D'autres éléments, à l'interprétation plus délicate, renforcent cette impression d'une plus grande influence de Marie-Louise.

---

537 ALG, Lettres d'Alice Townsend à Marie-Louise, 25 mai et 14 juin 1917. Elle justifia de tout acheter à Londres : « ici malgré tout les marchandises sont bien meilleures et sans comparaison meilleur marché qu'à Paris ».

538 En référence à RESAL, Jacques, et ALLORANT, Pierre, *Femmes sur le pied de guerre. Chronique d'une famille bourgeoise 1914-1918*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, 470 p.

539 THÉBAUD, *op. cit.*, p. 137-138.

### 3.3.3. Jusqu'où ne montera-t-elle pas ?

Nous reprenons volontairement, pour introduire ce dernier point, la devise des Fouquet, dont Jean de Bertier descendait<sup>540</sup>. Plusieurs épisodes renseignés dans les archives donnent en effet l'impression que l'influence de Marie-Louise ne se limita pas au champ traditionnel de l'action caritative. Dans une lettre anonyme, déjà mentionnée, on dénigra son action : « elle tient avec beaucoup d'élégance l'agence d'embusquade (sic) ». On s'en prit aussi à sa personne : « la petite Chalmeton ; son vilain museau ; sa hanche baladeuse ; son snobisme de roturière [...] vilaine petite crue »<sup>541</sup>. Nous ne reviendrons pas sur l'accusation d'embuscage, déjà analysée (voir 3.1.2. et 3.1.3.). Quant aux attaques personnelles, il est nécessaire de les replacer dans leur contexte. L'installation de la guerre dans la durée entraîna un épuisement des sociétés et des individus. L'élan d' « union sacrée » de l'été 1914 disparut. L'atmosphère devint plus lourde. Les lignes suivantes décrivent Paris et en rendent bien compte :

1<sup>er</sup> août 1914.[...] Des autos d'officiers sillonnent la ville sous les acclamations des passants.

[Période de l'hiver 1917 à l'été 1918]. Les officiers qui parquent dans leurs autos exacerbent les haines. Ce sont des embusqués, des gaspilleurs d'essence et des débauchés car on les voit toujours flanqués de « cocottes ». Le passage d'une voiture militaire soulève une foule de commentaires indignés<sup>542</sup>.

Dans notre réflexion, le contenu de la lettre importe moins que son existence. Si Marie-Louise faisait l'objet d'attaques, c'est donc qu'elle avait acquis une nouvelle importance. Son accusateur (ou son accusatrice) lui donnait d'ailleurs le rôle principal : « *elle tient* [...] l'agence d'embusquade ». Une deuxième pièce retrouvée dans les archives corrobore cette impression. Un certain Boris [Yonine ?] lui écrivit depuis Londres. Il ne connaissait pas bien les activités de Marie-Louise mais ne doutait pas qu'elle eût des responsabilités importantes :

Je suis sûr que vous êtes une dirigeante de la France. Si vous ne l'êtes pas, ce n'est pas de votre faute ou manque d'énergie. Je suis très désireux d'entrer dans l'armée française, mais est-ce que cela m'est possible ? Et comment<sup>543</sup> ?

---

540 Voir EINRICK, *Le Général de Bertier*.

541 ALG, Lettre anonyme, 18 [septembre?] 1916.

542 DARMON, *op. cit.*, p. 7 et 220.

543 ALG, Lettre de Boris [Yonine ?] à Marie-Louise, depuis Londres, 1<sup>er</sup> octobre 1915.

Bien sûr, nous savons que Marie-Louise n'était pas « une dirigeante de la France ». Cet extrait est cependant intéressant car il confirme son intense activité et montre le rayonnement qu'elle exerça sur ses interlocuteurs, autant d'éléments à ne pas négliger. Au-delà de cette accusation et de ce louange, recherchons des traces d'interventions plus effectives hors du domaine caritatif.

Il existait, avant le déclenchement des hostilités, un cosmopolitisme mondain qui dépassait les frontières. Les réseaux des élites françaises s'étendaient notamment vers l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il est difficile de déterminer précisément dans quelle mesure ces liens furent rompus après 1914, mais Alice Bravard estime que le réflexe patriotique condamna la plupart des amitiés<sup>544</sup>. Une lettre d'Esther confirme cette analyse. Elle décrivit ainsi la nouvelle ambiance de Washington :

La ville est coupée en deux partis, la « double [entendre ?] » et la « triple enceinte » : moi je vais de l'un à l'autre. [...] Les Anglais les Français et les Russes ne vont pas dans le monde : c'est-à-dire ils dînent en petit comité mais ils ne dansent pas. Les autres dansent tous les soirs presque. On trouve ça de fort mauvais goût<sup>545</sup>.

Au cours de leur séjour outre-Atlantique, les Bertier avaient fait la connaissance d'une Américaine, Cécilia, et de celui qui devint par la suite son époux, un Allemand nommé Wilhelm Katz. Ils avaient été amis : « nous pensons souvent à vous [ ? ] les heures délicieuses que nous avons passées ensemble à Washington l'hiver dernier »<sup>546</sup>. Marie-Louise poursuivit la correspondance avec Cécilia après l'été 1914. Cette dernière demanda des renseignements sur deux officiers et un soldat allemand prisonniers en France. En retour, Marie-Louise la sollicita pour en savoir plus sur les conditions de détention d'Henri, pour lui envoyer des livres et même pour tenter d'obtenir sa libération. Cécilia fit ainsi intervenir le vice-consul américain, en vain. La dernière lettre des époux Katz retrouvée dans les archives date de juillet 1916. Aussi bien Cécilia que Wilhelm priaient Marie-Louise de leur écrire<sup>547</sup>. Il semble que la correspondance, et l'amitié avec elle, prirent fin après deux ans de guerre, à moins qu'on ne considère que, dès 1914, elles n'étaient qu'une façade entretenue dans l'intérêt d'Henri. En tout cas, Marie-Louise mobilisa, par l'intermédiaire de Cécilia, des responsables

---

544 BRAVARD, *op. cit.*, p. 222-223.

545 ALG, Lettre d'Esther à Jean de Bertier, 29 janvier 1915.

546 ALG, Lettre de Cécilia von Katz à Marie-Louise, depuis Francfort, 4 décembre 1914.

547 *Ibidem*, 4 décembre 1914, 15 mars, 4 et 23 avril 1915 et 10 juillet 1916.

diplomatiques américains. Elle s'adressa aussi à l'ambassade d'Espagne à Paris en faveur de l'abbé Autzenberger, détenu avec Henri. Dans ce cas également, les autorités allemandes refusèrent toute libération malgré, selon la réponse envoyée à Marie-Louise, de « pressantes démarches » de l'ambassadeur espagnol à Berlin<sup>548</sup>. Les interventions diplomatiques suscitées par Marie-Louise étaient certes à but humanitaire, et limitées à des individus isolés. Elles démontrent toutefois le champ large de ses initiatives.

Venons-en maintenant à un dernier exemple, énigmatique et amusant. Il nous est rapporté par Sylvie de Selancy, la fille de Marie-Louise, qui naquit après la guerre et ne put en être directement témoin. Reproduisons en grande longueur son récit, qui est le seul document dont nous disposons sur cet épisode. La scène décrite fut censée se dérouler au tout début du mois de septembre 1914, juste avant la bataille de la Marne qui stoppa l'invasion allemande :

Un soir, mon père, fatigué, inquiet, revint à Paris trouver ma mère [...]. Il lui expliqua que Joffre [...] avait des problèmes de santé, se traduisant par d'atroces maux de tête qui l'empêchaient de travailler sans relâche et de veiller. Pour tout dire, ces maux de tête étaient provoqués par un arrêt, depuis quelques jours, du transit intestinal !!! [...]

Ma mère commanda à mon père de l'attendre le lendemain matin. Dès les premières heures, elle se précipita chez Fauchon, le célèbre épicier de produits fins et luxueux. [...] Ma mère, femme pleine de charme, de drôlerie et à l'esprit décidé, revint rapidement portant deux bocaux de confiture d'oranges et de pruneaux, et pesant chacun 1 kg. « Pars vite, dit-elle à mon père. Tu donneras ces confitures au général. Tu l'obligeras, de ma part, à en avaler le contenu, devant toi, vaille que vaille, avec tout le respect que tu lui dois ».

Mon père, discipliné et un peu inquiet, s'acquitta de la commission. Le plus étonnant est que son supérieur hiérarchique n'opposa aucune résistance aux injonctions d'une jeune femme transmises par un subordonné. Il est probable qu'en son état il était prêt à tout tenter. Bravement il ingurgita deux kilogrammes de fruits laxatifs qui firent leur office dans les meilleurs délais.

Joffre gagna la première bataille de la Marne, mais ma mère a toujours raconté, en riant, il est vrai, qu'après tout, c'était elle qui l'avait gagnée. [...]

Le général, puis maréchal de France Joffre, devait sûrement garder un souvenir ému des confitures laxatives. Toujours est-il qu'il prit mon père à ses côtés lors de l'élaboration du Traité de Versailles. Mais ceci est une autre histoire<sup>549</sup>.

Nous avons déjà eu recours au témoignage de Sylvie de Selancy à propos de la guerre de 1870. Nous avons pu établir que, s'il y eut fuite à Dudelange, il ne pouvait s'agir

---

548 ALG, Lettre de Molina à Marie-Louise, avec en-tête de l'ambassade d'Espagne à Paris.

549 SELANCY (comtesse de), Sylvie, « Drôles de guerres, drôles d'histoires », [in] *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, <http://hdl.handle.net/2042/34521>.

que de Louis de Bertier, et non d'Anatole comme l'affirmait Sylvie. Ses souvenirs sont donc sujet à caution. Ici aussi, un élément peut être remis en cause. Nous avons vu que, pendant les six premiers mois de 1919, Jean de Bertier se partagea entre son affectation à Coblenz et ses déplacements à Thionville, à Luxembourg et à Dudelange pour défendre ses intérêts. Il ne put donc pas participer à « l'élaboration du traité de Versailles » qui fut signé le 28 juin 1919. Le cœur du témoignage, relatif aux « confitures laxatives » ne peut en revanche pas être infirmé, et doit donc être reproduit ici. Il s'agit d'un souvenir plus proche que celui de 1870 et, sans doute, moins déformé. Nous avons cherché des informations sur l'état de santé de Joffre à ce moment de la bataille de la Marne, mais sans succès. Lui-même n'en dit pas un mot dans ses mémoires, et Rémy Porte n'aborde pas non plus le sujet dans sa biographie<sup>550</sup>. Seuls deux indices ont pu être trouvés. Le premier est donné par John Keegan : « doté d'un sérieux embonpoint, il [Joffre] aime les plaisirs de la table et, même au plus fort de la crise de 1914, ne laisse rien interrompre son repas »<sup>551</sup>. On comprend comment un problème de transit eût pu être désagréable et frustrant pour le commandant en chef. Le second indice, plus indirect, apparaît peut-être dans une lettre de Joffre lui-même, juste au moment de la conclusion victorieuse de la bataille :

Il peut arriver qu'au cours d'une lutte acharnée et ininterrompue, comme celle que nous menons depuis plus d'un mois, des symptômes de fatigue ou d'indisposition se manifestent chez certains chefs et les empêchent temporairement d'exercer leurs fonctions, sans diminuer en quoi que ce soit leur valeur personnelle et les services qu'ils peuvent rendre à l'avenir<sup>552</sup>.

A priori, les chefs dont parlait Joffre étaient les généraux qu'il avait fait « limoger » après les premiers engagements décevants d'août 1914. Suite à la lecture du récit de Sylvie, on peut se demander si Joffre ne pensait pas aussi à lui-même en écrivant ces lignes. Marie-Louise ne remporta pas la bataille de la Marne, mais ce récit, avéré ou non, confirme son volontarisme et son assurance. Le fait qu'elle aimât rappeler « sa » victoire de la Marne ajoute à son importance. Tout comme son combattant de mari, elle aussi avait sa médaille, sa fierté, son titre de gloire. Dans le récit de Sylvie, Marie-Louise, « femme pleine de charme,

---

550 Seule référence, correspondant au 4 septembre : « j'avais retenu à dîner ce soir-là le major Clive et deux officiers japonais » (JOFFRE, Joseph, *Mémoires du maréchal Joffre (1910-1917)*, Paris, Plon, 1932, tome 1, p. 386-387).

551 KEEGAN, *op. cit.*, p. 117.

552 SHD, GR 16N 12, Lettre de Joffre à « Monsieur le général commandant l'armée[?] », 11 septembre 1914. Ce fut Joffre qui souligna.

de drôlerie, et à l'esprit décidé », semble même prendre l'ascendant sur son époux, décrit par des adjectifs antithétiques : fatigué, inquiet, discipliné.

## **Conclusion : Complexité des individus et nécessaires limites de l'engagement**

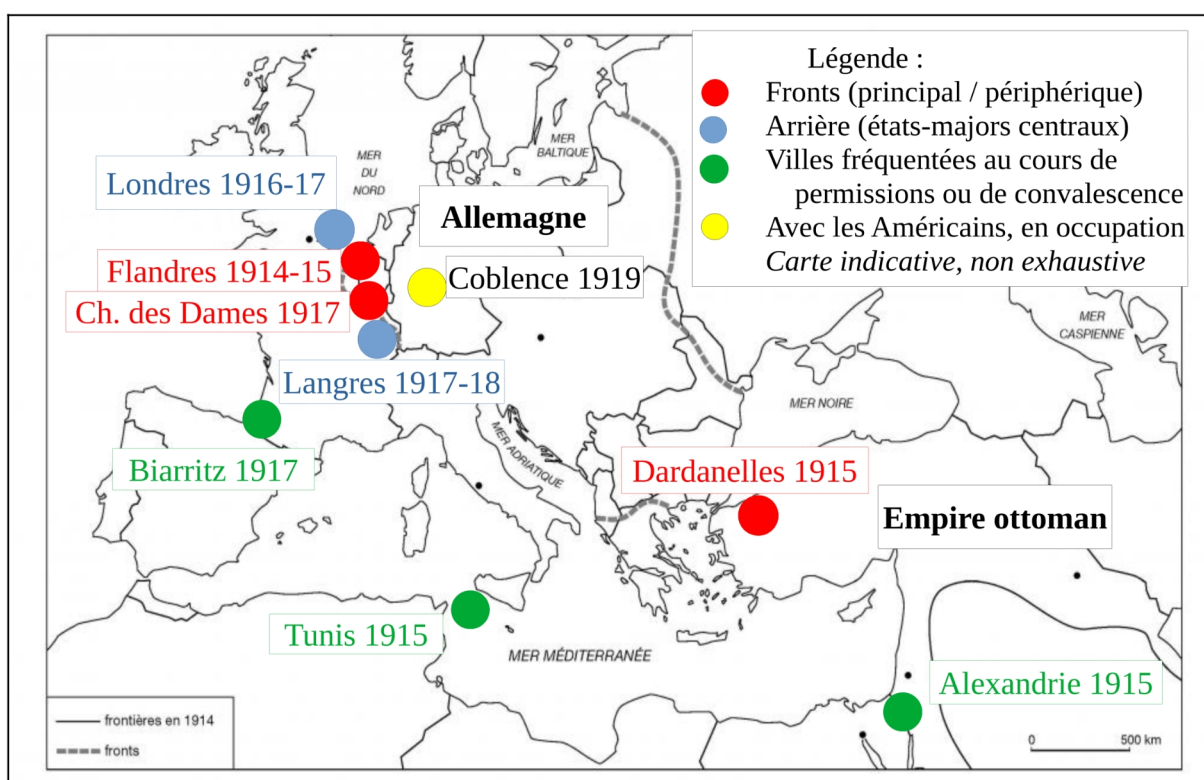
La mise à l'écart de la progression chronologique au profit d'une réflexion plus thématique et décentrée a permis de mettre en évidence la grande complexité des individus. Ni Jean ni Marie-Louise ne peuvent être enfermés dans tel ou tel modèle de comportement. Nous l'avons vu à propos des quatre attitudes identifiées par Frédéric Rousseau sur la question du consentement à la guerre. Les catégories bien définies sont utiles pour raisonner sur les groupes, mais souvent inopérantes pour cerner un individu. Nous avons ainsi montré comment Jean de Bertier fut un profitant de guerre, sans être un profiteur, comment parfois il apparut très embusqué, quand à d'autres moments il fut en première ligne. De même, Marie-Louise s'émancipa, sans complètement s'émanciper. La complexité peut être plus grande à l'échelle d'une seule personne qu'à celle d'une société tout entière.

Il a également été possible de démontrer le caractère total de la guerre, et, par ses répercussions sur les patrimoines et sur la place des femmes, ses effets sur l'économie et les sociétés. Les individus ne firent pas que subir ces évolutions, ils réagirent et s'adaptèrent. L'ensemble contribua à créer de multiples ambiguïtés que nous avons détaillées. Pouvait-on concilier effort de guerre national et intérêt personnel ? Marie-Louise et Jean s'engagèrent vraiment et sincèrement, sans pour autant oublier leurs intérêts privés. Ils n'y voyaient d'ailleurs peut-être aucune ambiguïté. La durée de la guerre l'imposait. Il n'était pas possible de se sacrifier sur une longue durée : les réalités de l'engagement ne pouvaient exister sans limites. Jean de Bertier profita ainsi de privilèges, de respirations dans la guerre. Ce fut aussi grâce à elles qu'il put tenir et atteindre le terme des chemins de la victoire qu'il avait empruntés.

## Conclusion sur les chemins de la victoire

Le parcours de Jean de Bertier montre qu'au-delà de l'image d'Épinal des tranchées, la Première Guerre mondiale embrassa bien d'autres domaines que celui des seules questions militaires. Elle ne se limita pas non plus au seul front occidental, sur lequel Jean de Bertier ne passa qu'une petite partie de son temps de guerre. Visualisons sur une carte les différents endroits où Jean de Bertier fut affecté, de par ses fonctions militaires, entre 1914 et 1919.

Carte 2. Lieux d'affectation de Jean de Bertier pendant la Grande Guerre.



Nous nous limitons ici à ses affectations militaires, et à quelques villes où il profita de permissions. Il manque évidemment beaucoup de lieux, et en premier lieu les domiciles des Bertier, à Paris et en Bretagne. Néanmoins, cette carte met en évidence à la fois la réalité des fronts dits périphériques et le primat du front occidental, dans un cadre général internationalisé. Le parcours individuel de Jean de Bertier constitue ainsi un résumé, certes spécifique et incomplet, mais toute de même à valeur représentative de la multiplicité des espaces concernés par le conflit, et de leur fonctions (du front jusqu'aux villes de convalescence très éloignées).



Suivre Jean de Bertier permet de montrer que la victoire ne fut possible que grâce au soutien décisif apporté par les Britanniques puis, surtout, par les Américains. Cette coopération, jamais sans arrière-pensées, fut longue à mettre en œuvre et à rendre efficace. Jean de Bertier s’y employa avec abnégation aussi bien en tant qu’instructeur qu’en tant qu’officier de liaison. Parallèlement, sa position sociale lui permit de maintenir au maximum son mode de vie d’avant-guerre, comme si le conflit n’existait pas. Suffisait-il alors de gagner la guerre pour revenir à cette Belle Époque que nous avons décrite dans la partie précédente ?

Le retour vers le passé immédiat n’était plus possible. La Grande Guerre marqua la fin d’un monde : l’effondrement numérique de la noblesse, déjà amorcé tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, fut amplifié par les pertes très élevées du groupe<sup>553</sup>. Jean de Bertier survécut, mais, blessé, fut désormais physiquement diminué. Il ne pouvait plus être cet aventurier frivole courant les plaisirs. Les sacrifices consentis imposaient un nouveau sérieux pour contribuer à « la réhabilitation sociale d’un groupe jugé avec peu d’indulgence à la veille de la guerre »<sup>554</sup>.

La Grande Guerre fut le début d’un siècle. Jean de Bertier avait pu, par ses fonctions, approcher les processus décisionnaires et y prendre goût. Or, les changements politiques de 1918 créèrent tout un champ d’action en Lorraine redevenue française. Les nouvelles réalités économiques le poussèrent aussi à se recentrer vers le Luxembourg voisin, en abandonnant le centrage parisien de la Belle Époque. Une nouvelle vie s’offrait donc à Jean de Bertier, une carrière politique, en Lorraine, appuyée sur son patrimoine luxembourgeois. Il démissionna de l’armée pour s’y lancer. Il renoua ainsi avec un passé lointain : son père Anatole n’avait-il pas démissionné en 1883 pour se lancer dans les investissements industriels au Luxembourg ? Les chemins de la victoire étaient multiples. Jean de Bertier les avait empruntés jusqu’au bout. Ils le conduisirent tous en Lorraine.

---

553 BRAVARD, *op. cit.*, p. 204-206. Les familles nobles n’auraient plus compté que 25 000 membres vers 1925.  
554 *Ibidem*, p. 215.



## Troisième partie : La politique comme accomplissement (1919-1926)

Nous abordons désormais le troisième et dernier volet de notre étude. Rappelons que deux changements fondamentaux ont déjà été expliqués dans la partie précédente : le recentrement sur la Lorraine, redevenue française, et le passage de la carrière militaire à l'engagement politique. Ces choix cruciaux furent opérés alors que Jean de Bertier portait encore l'uniforme. Cela nous rappelle que la Grande Guerre fut bel et bien le centre de gravité de sa vie. Son après-guerre fut totalement conditionné par cette double décision de 1918-1919. Cette troisième partie est l'occasion d'en explorer toutes les conséquences.

Cette dépendance par rapport à la période précédente dépasse bien sûr la seule personne de Jean de Bertier. Les expressions d'« après-guerre » tout comme, par la suite et rétrospectivement, d'« entre-deux-guerres » le révèlent bien. Les contemporains en avaient d'ailleurs conscience. Ils vivaient « à l'ombre d'un conflit dont la présence obsédante envahit, vingt ans durant, tous les secteurs de la vie nationale »<sup>1</sup>. Un siècle plus tard, notre perception reste la même. Les deux conflits mondiaux concentrent études historiques et intérêt du grand public, régulièrement renouvelés à l'occasion de diverses commémorations<sup>2</sup>. Les années d'après-guerre sont donc moins richement renseignées au niveau bibliographique. D'ailleurs, la plupart des manuels et ouvrages de référence ne leur donnent pas d'autonomie. Ils préfèrent les annexer à la Grande Guerre, ou bien les lier aux années 1930 dans un « entre-deux-guerres », ou encore les englober plus largement dans un premier XX<sup>e</sup> siècle conflictuel, s'étalant de 1914 à 1945. Il existe quelques exceptions, à l'image des travaux déjà mentionnés de Bruno Cabanes, consacrés aux sorties de guerre, du livre de Fabrice Abbad, *la France des années 1920*, et, plus récemment, de l'ouvrage dirigé par François Cochet, *Les guerres des années folles 1919-1925*<sup>3</sup>. Ajoutons que le décès prématuré de Jean de Bertier en septembre

---

1 BECKER, Jean-Jacques et BERSTEIN, Serge, *Victoire et frustrations 1914-1929*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », Paris, 1990, p. 155.

2 Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale étant désormais achevées, et tous les témoins ayant disparu, on peut se demander si cet intérêt perdurera à l'avenir, ou si la Grande Guerre se retrouvera reléguée dans un passé lointain, perdant du même coup son éclat. Ce serait peut-être l'occasion pour les années 1920 de sortir de l'ombre où elles restent encore plongées.

3 ABBAD, Fabrice, *La France des années 1920*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 1993, 192 p. et COCHET, François (dir.), *Les guerres des années folles 1919-1925*, Paris, Passés composés/Hunensis, 2021, 350 p.

1926 réduit la période à envisager -et donc la bibliographie disponible- aux seules années 1919-1926. Ces dernières ne correspondent à aucun découpage historique traditionnel. Une unité pourrait leur être trouvée dans le contexte local de l'Alsace-Lorraine dont « la réintégration se réalisa dans un temps court, un peu plus de six ans »<sup>4</sup>.

Cette troisième partie est donc l'occasion d'enrichir la bibliographie existante. Ceci est d'autant plus vrai que nous avons pu consulter de nombreuses archives, si bien que nous consacrons dans notre travail davantage de pages à l'après-guerre qu'à la guerre elle-même, à rebours de la plupart des productions<sup>5</sup>. Ces archives relatives aux années 1919-1926 ne ressemblent pas à celles utilisées auparavant. Le passage du statut d'officier de carrière à celui d'homme politique fait que de nouveaux fonds d'archives publics sont sollicités : les Archives départementales de la Moselle et celles du Sénat remplacent ainsi les fonds du Service historique de la Défense. Quant aux archives familiales de Lagrange, elles changent de nature. Pour la période 1919-1926, seules quelques lettres intimes sont conservées, mais aucun journal ni carnet personnels. Nous perdons de ce fait ces écrits du for privé qui constituent souvent la source la plus riche et la plus dense pour tenter de comprendre les sentiments et les choix d'un individu. Ils sont remplacés par quantité de documents liés à l'activité politique, à travers lesquels il n'est pas forcément possible de distinguer ce que Jean de Bertier pensait réellement. Ainsi, la quantité remplace la qualité. Remarquons d'ores et déjà qu'il n'a pas été possible d'étudier chaque pièce exhaustivement, ni de remonter toutes les pistes suggérées par tel ou tel document. Une semblable démarche aurait nécessité énormément de temps, et aurait conduit à modifier notre sujet pour le limiter au seul engagement politique des années d'après-guerre. C'eût été une possibilité. Toutefois, puisqu'aucune étude globale n'est pour l'instant disponible sur Jean de Bertier, il convient d'abord de réparer cette lacune. C'est pourquoi le présent travail envisage l'ensemble de sa vie, en l'inscrivant même, grâce au prologue et à l'épilogue, dans un temps familial plus long. Les évolutions générales ayant ainsi été établies, il sera toujours possible d'approfondir certains points par la suite (voir introduction et conclusion).

Un regard d'ensemble sur les archives de Lagrange relatives à la période 1919-1926 permet de comprendre deux éléments majeurs. Le premier est que Jean de Bertier fut fauché en pleine activité. Le classement régulier qu'il opérait dans ses papiers s'interrompt

---

4 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 154. Nous verrons que Jean de Bertier s'intéressa beaucoup à cette question.

5 Il s'agit là bien sûr d'une conséquence du genre biographique, plaçant le sujet étudié au centre et laissant le contexte au second plan.

brutalement dans les derniers mois de sa vie. Jean de Bertier manqua donc de temps. Cela le distingue de ceux qui, une fois leur vie active achevée, peuvent à loisir classer, sélectionner voire éliminer tout ou partie de leurs archives personnelles<sup>6</sup>. Le second élément est lié au premier. Malgré les classifications et donc le tri observable pour les années 1919-1925, il reste quantité d'archives conservées. Une première hypothèse serait de dire que Jean de Bertier aurait ultérieurement opéré un tri plus sélectif, pour ne conserver que les papiers essentiels : nous retrouvons le manque de temps. Une seconde hypothèse, plus vraisemblable, est que la vie politique intéressait tellement Jean de Bertier qu'il gardait tous ces documents par goût et/ou par souci de précision ou de maîtrise. Jean de Bertier aimait la politique et choisit d'en faire sa carrière. Il y a là comme une vocation tardive. Souvenons-nous qu'enfant, Jean de Bertier hésita sur le métier à choisir. Il renonça plus tard à une carrière industrielle, affirmant préférer le métier des armes. Cet engagement militaire était en partie contraint par la tradition familiale et l'impératif patriotique face à l'Allemagne. Il entra beaucoup plus librement dans l'arène politique, par son seul choix. Il s'y montra déterminé, actif, ambitieux, ce qui laisse à penser qu'il avait trouvé le domaine dans lequel s'accomplir.

On pourrait penser que l'accession de Jean de Bertier à un statut public, celui d'homme politique, le rend davantage visible dans la bibliographie limitée dont nous disposons. Ce n'est pas le cas, pour au moins trois raisons. La première est qu'il appartient à la famille politique de la droite modérée, qui, malgré des travaux assez récents, reste moins étudiée que d'autres forces politiques de l'époque, comme le parti communiste. Ensuite, Jean de Bertier s'inscrit dans un contexte local mosellan qui demeure très différent de celui du reste de la France : la bibliographie à cadre national n'est que de faible recours. En Moselle même, la vie politique fut dominée par la personnalité de Robert Schuman, si bien que Jean de Bertier n'est que très peu mentionné dans les travaux d'histoire locale<sup>7</sup>. Enfin, la troisième raison n'est qu'un rappel : les sources principales restent les archives de Lagrange, jamais exploitées jusqu'à présent.

Une dernière remarque importante reste à faire. Certes, les archives de la période 1919-1926 sont très nombreuses et nous permettent d'étudier en détail le parcours politique de Jean de Bertier. Toutefois, s'il est nécessaire de traiter cette masse d'archives, il faut aussi

---

6 Personne n'ayant exploité ces archives de façon systématique ni scientifique depuis un siècle, il est fort à parier que le fonds n'a pas été modifié depuis (sauf « tri » familial ultérieur dont nous n'avons pas connaissance).

7 Nous verrons que, lorsque c'est le cas, ce n'est pas toujours en sa faveur.

penser aux interstices, c'est-à-dire à tout ce qui n'apparaît pas ou très peu. Par exemple, Marie-Louise est quasiment absente des pièces relatives aux années 1920. Pourtant, nous avons vu qu'elle joua un rôle important et croissant au cours de la Première Guerre mondiale. Rien ne peut laisser croire qu'elle l'abandonna par la suite<sup>8</sup>. N'oublions jamais que les archives, aussi impressionnantes soient-elles, ne sont qu'une bribe d'un passé dont la connaissance ne peut que rester floue, et méfions-nous donc d'un effet de source trompeur, qui nous ferait négliger d'utiles questionnements. Il nous faut avancer prudemment.

À cette fin, nous n'aborderons pas la politique immédiatement. Commençons par nous interroger sur le patrimoine. Cette question nous a déjà intéressés au cours des précédentes parties et s'inscrit dans un temps plus long que l'engagement politique de Jean de Bertier. Grâce aux éléments déjà établis, et aux sources très précises et factuelles relatives à la question, il est possible d'avoir une vue relativement globale de l'évolution du patrimoine familial de 1919 à 1926. Le contexte de l'époque était plein de défis et il importe de savoir si et comment Jean de Bertier réussit à les surmonter. Cette question intéresse l'individu, sa famille mais aussi l'évolution économique et sociale de l'époque. Elle permet ainsi de dessiner une partie de l'environnement de Jean de Bertier, ce qui est un bon préalable avant d'aborder sa carrière politique. Cette dernière peut être scindée en deux périodes de durées équivalentes. De 1919 à 1922, Jean de Bertier fit ses débuts et peina à s'imposer. À partir de son élection au Sénat en 1922, il devint une figure établie de la vie politique mosellane, jusqu'à son décès en 1926. Nous commencerons par une approche chronologique. L'importance des archives disponibles permet en effet de détailler les différentes étapes de sa carrière et de réfléchir précisément aux mécanismes expliquant ses succès comme ses échecs. De plus, il est nécessaire de suivre l'évolution politique de l'époque, assez méconnue, notamment au niveau local, pour que nos interprétations soient les plus solides possibles. Nous n'oublierons pas pour autant de prendre du recul par rapport au fil chronologique afin d'amener des questionnements plus larges, relatifs notamment aux idées politiques. Passer du patrimoine, d'abord, à la politique, ensuite, permettra aussi de s'interroger sur les différents choix de Jean de Bertier, privés comme publics. Furent-ils en résonance, ou distincts, et pourquoi ?

---

8 Ceci confirme l'intérêt d'une biographie complète avant tout approfondissement particulier. Celui qui ne se serait intéressé qu'aux années 1919-1926 aurait couru le risque de passer Marie-Louise sous silence.

# 1. Optimisations patrimoniales

Le contexte financier de l'après-guerre fut marqué par le double développement de l'inflation et de l'imposition. Ces deux éléments menaçaient les patrimoines de dépréciation, voire de destruction. Il faut donc déterminer comment Jean de Bertier réagit, et dans quelle mesure il réussit à maintenir la fortune familiale. Un troisième élément le poussa à réorganiser son patrimoine : ce fut bien sûr la nouvelle donne géopolitique. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France et le rapprochement économique avec le Luxembourg lui donnaient des opportunités de (ré)investissement dans ces territoires dont il s'était largement désengagé avant la Première Guerre mondiale.

## 1.1. Faire face à l'inflation

L'inflation ou hausse généralisée des prix débuta pendant la Grande Guerre et ne s'interrompit pas avec la fin du conflit<sup>9</sup>. Les prix qui avaient été multipliés par 2,1 de 1914 à 1918 le furent par 2,7 entre 1918 et 1927. Cela correspondait à un taux d'inflation annuel largement supérieur à 20 %<sup>10</sup>. La cause principale en étaient les déficits accumulés à partir de 1914 pour financer la guerre. La gigantesque dette ainsi créée, impossible à rembourser, entraînait une dépréciation du franc sur les marchés financiers, sapait toute confiance dans la monnaie nationale, et provoquait en réaction une hausse des prix. Tous ces éléments interagissaient pour créer une spirale de l'inflation qui paraissait sans issue<sup>11</sup>.

Les contemporains, habitués à un monde sans inflation, se trouvaient déstabilisés par cette situation inédite. Les plus menacés étaient les rentiers, plus précisément les détenteurs de capitaux basés sur des revenus fixes, à savoir fermages, loyers, revenus d'obligations, c'est-à-dire l'ensemble des revenus fonciers et une partie des revenus mobiliers. Face à des prix fortement orientés à la hausse, de tels revenus fixes ne garantissaient plus la fortune. La dévalorisation des patrimoines n'était cependant pas inéluctable. Leur sauvegarde dépendait

---

9 Nous avons déjà évoqué l'apparition de l'inflation dans la partie précédente (voir 3.2.1.). Rappelons le nom que lui avaient donné les contemporains : la « vie chère ».

10 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 39-40. Il s'agit d'un *minimum*, d'autres auteurs donnent des chiffres supérieurs.

11 ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, 2. *Depuis 1918*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2011 [1984], p. 20-21. L'inflation fut finalement jugulée par les réformes de Poincaré (1926-1928). Le franc fut stabilisé au prix de la perte de 80 % de sa valeur de 1914 (p. 22-23).

de deux conditions. La première était la faculté de réaction et d'adaptation de leurs détenteurs. La seconde était la possibilité pour ces derniers d'investir dans des actifs mobiliers à revenu non fixe, comme les actions, qui bénéficièrent de la forte croissance économique des années 1920<sup>12</sup>. Jean de Bertier suivit ce chemin : il se sépara de multiples biens fonciers pour investir dans des entreprises industrielles.

### **1.1.1. Désengagements fonciers**

Il est impossible de dresser un inventaire exhaustif de toutes les opérations immobilières réalisées par Jean de Bertier au cours de la période<sup>13</sup>. Dégageons-en les grandes tendances avant d'y apporter explications et interprétations.

#### **1.1.1.1. Vendre au meilleur prix**

Les 94 hectares du domaine de Sainte-Geneviève-des-Bois furent vendus par la société de marchands de biens Bernheim frères et fils au cours de l'année 1922, pour 1 080 000 francs<sup>14</sup>. En Bretagne, le patrimoine foncier se réduisit aussi. Une recherche hypothécaire menée aux archives départementales des Côtes d'Armor, complétée par des documents provenant des archives de Lagrange, permet de retrouver les différentes transactions réalisées.

---

12 BRAVARD, *op. cit.*, p. 263-265 et 268-269.

13 Certains actes notariés (attestés ou possibles) n'ont pas pu être retrouvés dans les services publics d'archives : ils sont détruits/perdus, ou en trop mauvais état pour être communiqués.

14 ALG, Relevé de compte à l'étude de maître Legay pour 1922 et 1923. Plusieurs acheteurs potentiels se succédèrent (Lettre de Bernheim à Jean de Bertier, 17 février 1922). Il semble que Bernheim se porta finalement lui-même acquéreur, dans le but de lotir le domaine (Lettre de Bernheim à Jean de Bertier, 22 septembre 1922).



**Tableau 30. Biens fonciers vendus en Bretagne de 1919 à 1926<sup>15</sup>.**

Date	Commune	Prix (F)	Remarques
5/5/1919	Pommerit-le-Vicomte	2 840	
29/5/1920	Plérin	13 950	Terrain situé sur la plage des Rosaires, appartenant à la ferme des Rosaires Vendu à Lucien Rosengart, industriel possédant déjà une villa attenante
Été 1920	?	25 000	Convenant Lotz et Sérandour 7,66 hectares – Vendu au fermier
	Pluzunet	12 000	Au lieu-dit Kerbihan
10/1920	?	36 000	Ferme de [Kerméec] ? Vendue « à Madame la comtesse de Kergariou et à votre cousin »
8/2/1921	Lantic	2 720	« Un petit immeuble » Au lieu-dit en Trévenais
13/7/1921	Lantic	18 300	En fait, 6 biens différents dont le plus cher vendu 6 000 francs
26/10/1921	Plérin	1 200	
4/4/1922	Trégomeur	1 000	
11/1922	Ploëzal	85 000	Les 2 fermes de Lisquilly
2/6/1923	Lantic	7 800	2 biens vendus 6 500 et 1 300 francs
28/12/1923	Trégomeur	120 000	2 fermes
28/12/1923	Trégomeur	115 000	
15/6/1925	?	100 000	3 biens vendus 40 000, 30 000 et 30 000 francs
17/8/1925	?	40 000	2 biens vendus 20 000 francs chacun
15/10/1925	?	10 000	
15/10/1926	Plérin	2 775	
Total indicatif*		593 585*	*L'inflation compromet la pertinence de cette addition de transactions de 1919 à 1926

Contrairement à la période d'avant-guerre, Jean de Bertier ne fit aucune acquisition en Bretagne après 1919. Des 35 immeubles encore possédés cette année-là, il n'en restait, d'après Duval, plus que 8 en 1924, et le tableau précédent nous laisse penser que ces derniers furent quasiment tous liquidés en 1925-1926. Jean de Bertier ne gardait que la propriété des

15 Archives départementales des Côtes d'Armor (ADCA), 4 Q 14 789, 4 Q 14 868, 4 Q 15 532 et ALG, Lettres de Duval à Jean de Bertier, 21 juin 1920, 26 juillet 1920, 4 octobre 1920, 26 janvier 1921 et 20 novembre 1922. Nous n'avons pas passé assez de temps à Saint-Brieuc pour consulter chaque acte renseigné dans le tableau. Il s'agit là d'un exemple de ces pistes non suivies jusqu'au bout dont nous avons parlé en introduction de cette partie, et dont nous reparlerons en conclusion.

Rosaires. Encore envisageait-il d'en céder 13 hectares, dans le cadre d'une opération de lotissement initiée par l'architecte Marteroy : c'était l'occasion de vendre des terrains à bâtir, bien plus rémunérateurs que les terres agricoles. Jean de Bertier, conseillé par son notaire, fit augmenter le prix de vente de 600 000 à 750 000 francs. Le montage financier complexe finalement agréé lui garantissait plus de 1 000 000 francs, mais la transaction ne put être finalisée avant son décès<sup>16</sup>.

À Dudelange (Luxembourg), le désengagement foncier fut plus limité. L'augmentation des prix liée au développement industriel et urbain permettait à Jean de Bertier de temporiser avant de consentir à une transaction. Prenons l'exemple des frères Wagener qui possédaient une quincaillerie rue Brouch et désiraient acheter le terrain attenant. Ils proposèrent d'abord 2 500 francs puis 6 000 francs l'are. Cela n'était pas assez pour Jean de Bertier qui écrivit : « terrain en face remise rue du Bourg [...] acheté au prix de 14 000 pour moins d'un are »<sup>17</sup>. Il était donc nécessaire d'être bien informé de la situation locale. Jean de Bertier pouvait compter sur son notaire Neuman, ainsi que sur d'autres personnes, comme Reine Klepper, la fille de son ancien intendant :

Je peux vous renseigner qu'on veut offrir pour votre parcelle "in Gaffelt" la somme de 1 000 francs par are. J'ai entendu dire qu'on a payé à d'autres propriétaires 1 500 francs pour les ares qui poussent sur la rue, et pour les ares de derrière 800 francs. Pour ma part, je demanderais 1 200 francs pour les ares qui poussent sur la rue et 1 000 francs pour les ares de derrière. Voilà les meilleurs renseignements que je peux adresser à Monsieur le Comte<sup>18</sup>.

À l'occasion, Jean de Bertier pouvait mandater un agent au service de ses intérêts. Ce fut le cas pour la plus importante transaction déjà envisagée avant la guerre, à savoir la cession de l'ensemble du domaine foncier possédé à Dudelange. Au lendemain du conflit, la municipalité réitéra ses avances, en les limitant toutefois au « bloc central », c'est-à-dire au « château » et à ses dépendances, soit 1,39 hectare situé au cœur de la ville. Face au prix proposé, trop bas à ses yeux, Jean de Bertier fit croire qu'il envisageait lui-même de procéder au lotissement de ces terrains. Son agent lui avoua que « le lotissement, en ce moment, ne me paraît pas favorable » mais poursuivit néanmoins la manœuvre, en rencontrant les

---

16 ALG, Lettres à Jean de Bertier de Marteroy, 7 janvier 1920 et 24 août 1926, du notaire Seité [successeur de Duval], 23 et 30 août 1926, Projet financier de la Société immobilière des Rosaires et Promesse de vente du 9 septembre 1926 entre Jean de Bertier et MM. Noël et Belfond. Jean de Bertier décéda deux semaines plus tard.

17 ALG, Lettre de Wagener frères, quincaillerie générale à Dudelange, à Jean de Bertier, 3 avril 1923.

18 ALG, Lettre de Reine Klepper à Jean de Bertier, 6 avril 1921.

propriétaires voisins pour leur faire miroiter un achat. Il rendit compte à Jean de Bertier : « ensuite je suis allé chez un agent d'affaires qui tient un petit café en face auquel j'ai demandé quelques renseignements -par ce moyen ma démarche parviendra aux autorités compétentes et nous verrons l'effet que cela produira (le reste verbalement) »<sup>19</sup>. Jean de Bertier proposa à la ville de lui céder le bloc central pour 1 390 000 francs. Le bourgmestre répondit par d'autres arguments, en faisant appel aux sentiments de Jean de Bertier :

La différence entre votre offre et l'estimation des experts est tellement grande qu'un accord sur cette base paraît irréalisable. Je regrette infiniment que nous ne puissions pas trouver un accord, et ce surtout, parce qu'une concordance serait dans l'intérêt de nous tous, vu les liens nombreux qui rattachent votre illustre lignée à notre petite ville et l'inoubliable souvenir que vous garderait la postérité par un beau geste de votre part à ce sujet. J'ose donc espérer que vous n'avez pas encore dit votre dernier mot dans cette affaire<sup>20</sup>.

Jean de Bertier dut revoir ses ambitions à la baisse. Après avoir fixé un prix minimal de 1 200 000 francs, il accepta finalement une offre à 1 000 000 francs et le bloc central fut vendu à la fin de l'année 1925<sup>21</sup>. Les différents pourparlers avaient duré plus de 5 années. Jean de Bertier savait donc patienter quand le contexte s'y prêtait, pour essayer de vendre au meilleur prix. Il savait aussi *in fine* consentir à une offre moins intéressante. Le but restait le même qu'en Bretagne : il fallait se défaire de ces biens fonciers produisant des revenus fixes compromis par l'inflation. Cette dernière empêche de mettre sur un même plan les ventes réalisées en 1922 et en 1925. Toutefois, pour fixer nos idées, retenons simplement ces ordres de grandeur : Jean de Bertier retira 1 000 000 francs de Sainte-Geneviève, 1 000 000 francs du bloc central de Dudelange et au moins 500 000 francs des ventes en Bretagne. Bien sûr, il serait intéressant d'établir des comparaisons avec d'autres grands propriétaires, pour déterminer, de façon fine, dans quelle mesure le désengagement des biens fonciers fut une stratégie globale et non individuelle. Nous ne sommes cependant qu'au début de notre réflexion et nous ne pouvons nous permettre un premier détour.

---

19 ALG, Lettre d'Alphonse [Lei...?] domicilié 28 avenue Pétain [celle de Thionville ? Aujourd'hui, avenue de Gaulle], sans date [automne 1920].

20 ALG, Lettre du bourgmestre de Dudelange à Jean de Bertier, 9 avril 1925.

21 ALG, Lettres de Berheim frères et fils à Jean de Bertier, 7 octobre et 2 novembre 1925. Jean de Bertier eut donc recours à la même société à laquelle il avait confié la vente de Sainte-Geneviève. L'acquéreur de Dudelange était « Monsieur Alexandre, de Bruxelles ».

### 1.1.1.2. Une exception : le rachat de Lagrange

Dans l'ancienne Lorraine annexée à l'Allemagne, devenue en 1919 l'actuel département de la Moselle, Jean de Bertier ne possédait plus rien<sup>22</sup>. Les circonstances jouèrent en sa faveur. Les nouvelles autorités françaises décidèrent l'expulsion des Allemands et la confiscations de leurs biens, dont la vente par adjudication suscita un « prodigieux transfert de propriété »<sup>23</sup>. C'était l'opportunité d'acheter immeubles et logements au meilleur prix. Thionville avait perdu la moitié de sa population et l'offre dépassait largement la demande. Jean de Bertier en profita pour acquérir au moins deux immeubles dans la ville<sup>24</sup>.

Jean de Bertier projetait surtout de racheter Lagrange, qu'il avait cédée en 1911-1912 à la *Gutehoffnungshütte*, une société sidérurgique allemande basée dans la Ruhr. Dans la partie précédente, nous avons déjà vu comment il tenta un rachat direct début 1919, avant la mise sous séquestre. Cette opération ne put aboutir. Lagrange fut donc vendue aux enchères. Pour remporter l'adjudication, Jean de Bertier affûta ses arguments, en n'hésitant pas à manipuler la réalité<sup>25</sup>. On s'en rend compte en étudiant plusieurs notes retrouvées dans les archives. Pour obtenir le meilleur prix, il fallait d'abord peindre un sombre tableau du domaine et du château :

Les terres, les bois, le château et les dépendances sont dans un état complet de délabrement. Les arbres furent coupés en grande partie, des tranchées bétonnées sillonnent le parc et les bois du château, les terres n'ont reçu aucun amendement depuis plusieurs années. Le château demande, pour redevenir habitable, une réfection totale à l'intérieur ; depuis les caves jusqu'aux combles tout fut saccagé, portes enlevées, cheminées démolies, parquets arrachés ou brûlés, carrelages brisés. [...] La remise en état atteint le chiffre de 1 070 000 francs suivant un devis dressé par Monsieur Marteroy, Architecte de la Ville de Paris<sup>26</sup>.

---

22 Jean de Bertier récupéra sans doute les prés en bord de Moselle qui avaient été mis sous séquestre puis vendus par les Allemands en 1917-1918 (voir deuxième partie). « J'ai fait connaître aux administrateurs des usines de Gassion que vous revendiquiez la propriété des immeubles vendus contre tout droit par le liquidateur allemand à la maison Röchling » (ALG, Lettre de Carlenbach à Jean de Bertier, 5 mai 1919).

23 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 225. Les « Allemands » étaient les Allemands dits de souche, ou *Altdeutsche*, c'est-à-dire les non Alsaciens-Lorrains.

24 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 224 : il ne restait fin 1920 que 500 Allemands de souche, contre 6 800 en 1914, ALG, Lettre de Fleischel, notaire liquidateur général, à Jean de Bertier, 22 juillet 1922 et Lettre de la fédération générale des locataires à Jean de Bertier, 23 octobre 1923.

25 D'autres conditions que la meilleure enchère étaient nécessaires et généraient des argumentations permettant de départager deux candidats proposant le même prix (par exemple, « patriotisme », « bonnes mœurs » etc). Les Allemands étaient bien évidemment exclus, puisque ces adjudications visaient à « débochiser l'Alsace-Lorraine » selon une expression du temps (ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 152).

26 ALG, Première Note dactylographiée, [1 page, 1919-1920].

Nous avons déjà rencontré Marteroy. Il était depuis de nombreuses années en affaires avec Jean de Bertier. Il n'était en aucun cas un expert impartial, quoique l'opportune appellation d'« architecte de la ville de Paris » pût le laisser croire. La somme de 1 070 000 francs était manifestement complètement exagérée et n'avait pour but que de faire baisser le prix d'adjudication<sup>27</sup>. Une deuxième série d'arguments était d'ordre patriotique :

Monsieur de Bertier a, on le reconnaît, intérêt à retrouver sa propriété de famille. Il est maire de Manom (commune du château) et conseiller général du canton de Thionville ; de plus, il a de grandes attaches dans la contrée et sa réintégration dans ses biens ne peut que consolider l'influence française<sup>28</sup>.

Ici aussi, la formule « on le reconnaît » venait habilement renforcer l'argumentation. Il est toujours utile de bien choisir ses mots. Pour nier la tentative de rachat du début 1919, les tournures de phrase furent modifiées d'une note à la suivante :

Première note :

Au lendemain de l'armistice la société allemande offrait à Monsieur de Bertier de lui céder la pleine autorité pour les 500 000 marks et les intérêts restants à payer. Monsieur de Bertier fut obligé de décliner cette offre, le sous-préfet ayant fait mettre la propriété sous séquestre, la nouvelle loi interdisant à des Français d'entrer en rapport d'achat avec l'Allemagne.

Seconde note :

Monsieur de Bertier déclina cette offre pour des motifs patriotiques d'abord et ne voulant pas ensuite entrer en rapport avec des Allemands ; la propriété fut donc placée sous séquestre<sup>29</sup>.

À en croire cette deuxième rédaction, Jean de Bertier avait donc précédé les interdictions du sous-préfet pour se les appliquer à lui-même. Dans un dernier argument -en fallait-il encore ?- il se montrait magnanime : « Monsieur de Bertier est consentant d'accepter une augmentation sur le chiffre estimatif de 1 051 000 francs et de porter son prix à 1 180 000 francs ». Malgré cette présentation minutieuse en sa faveur, les adjudicateurs fixèrent un prix de départ bien supérieur : 2 000 000 francs. Jean de Bertier proposa 1 205 000 francs. Un seul autre acheteur se manifesta, Bloch, marchand de bois à Ingwiller (Bas-Rhin). Ce dernier

---

27 ALG, Lettre de Marteroy à Jean de Bertier, 28 décembre 1922 : 74 500 francs de dépenses pour rénovation de Lagrange, dont 55 000 francs pour couverture, charpente, plomberie intérieure et tout-à-l'égout (les plus gros postes). Peut-être que d'autres factures manquent, mais, dans tous les cas, on est *très loin* des 1 070 000 francs.

28 ALG, Seconde « Note concernant le château de Lagrange » dactylographiée, [3 pages, 1919-1920].

29 ALG, Première et seconde notes dactylographiées [1919-1920]

surenchérit jusqu'à 1 700 000 francs mais Jean de Bertier s'aligna systématiquement et redevint ainsi propriétaire de Lagrange à la fin du mois de décembre 1920<sup>30</sup>.

Le rachat de Lagrange illustre bien les opportunités qu'offrirent les ventes de biens séquestrés. Les plus emblématiques étaient les entreprises minières et sidérurgiques. Claude Prêcheur estime que leur valeur réelle s'élevait à 8 milliards de francs, bien au-delà du prix de vente global d'environ 500 millions de francs<sup>31</sup>. Pascal Raggi montre cependant que les différents sites industriels, certes non endommagés par les combats, présentaient de multiples inconvénients liés à des contentieux juridiques et à des problèmes de fonctionnement<sup>32</sup>. Peut-être faudrait-il appliquer les mêmes réserves concernant Lagrange. Il est possible que la *Gutehoffnungshütte* n'assurât aucun entretien et que le château fût fortement dégradé, sans pour autant atteindre l'évaluation de Marteroy d'un million de francs des réparations. Comme les mines et les usines, Lagrange restait une très bonne affaire. Les surenchères de Bloch en sont la preuve. Sans elles, Jean de Bertier eût pu acquérir Lagrange très en-dessous du prix fixé au départ. Les 1 700 000 francs représentent certes une somme impressionnante au regard des transactions précédemment évoquées, mais Lagrange était la plus grande de toutes les propriétés : elle comprenait plus de 500 hectares de bois et de terres, alors que Sainte-Geneviève en comptait moins de 100 au moment de sa cession<sup>33</sup>. Rappelons qu'en 1911-1912, Lagrange avait été vendue pour 2 500 000 francs et que l'inflation avait multiplié les prix par deux au cours du conflit. Ceci nous conduirait à une valeur possible de 5 000 000 francs, ramenée à 4 000 000 francs si l'on prend en compte le devis de Marteroy. Le prix de rachat fut considérablement inférieur. Jean de Bertier fit une bonne affaire.

La mémoire familiale retient que le rachat de Lagrange nécessita la vente de Sainte-Geneviève-des-Bois. Qu'en fut-il vraiment ? Précisons que Jean de Bertier ne versa pas 1 700 000 francs mais seulement 1 118 208 francs, sous la forme de deux annuités, en février

---

30 ALG, Jugement d'adjudication du 24 décembre 1920.

31 PRÊCHEUR, op. cit., p. 207.

32 RAGGI, Pascal, « Le retour à la France des mines de fer et des usines sidérurgiques mosellanes. Aspects économiques, financiers et techniques », [in] GRANDHOMME, Jean-Noël, JALABERT, Laurent, et KLEINHENTZ, Laurent, *Le retour à la France de la Lorraine annexée 1918-1925*, Actes du colloque organisé au musée de Gravelotte et à Metz les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, Metz, Éditions des Paraiges, 2021, p. 195-198.

33 ALG, Lettre de H. Prévost, Location et vente de propriétés, à Jean de Bertier, 2 mai 1921 et Domaine de Lagrange. Estimation des lots 1 et 2. En réalité, Jean de Bertier acquit les lots 1, 2, 4 et 8 du patrimoine de la *Gutehoffnungshütte*. Le domaine de Lagrange correspondait avant tout au lot 1 : 368 hectares, dont 259 en bois.

1922 et en février 1923<sup>34</sup>. Certes, la vente de Sainte-Geneviève-des-Bois intervint en 1922 également. Cependant, n'oublions pas qu'une partie de l'argent de la vente de Lagrange en 1911-1912 avait été placée en prêts hypothécaires. Il est difficile et inutile de préciser toutes les opérations qui permirent à Jean de Bertier de récupérer ces créances. Retenons simplement l'exemple de ses deux plus grands débiteurs, les époux Raoult Gropiron et Riou : en 1922, ils remboursèrent 705 000 francs, dont 640 000 furent affectés au rachat de Lagrange<sup>35</sup>. Vendre Sainte-Geneviève n'était sans doute pas indispensable. Il s'agissait cependant d'un bel argument. Expliquer que le rachat de Lagrange, terre d'adoption des Bertier depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, imposait le sacrifice de leur terre ancestrale de Sainte-Geneviève ne pouvait que flatter la population locale, renforcer la popularité de Jean de Bertier et servir ses desseins politiques<sup>36</sup>. Au total, Jean de Bertier vendit plus qu'il n'acheta, toujours au meilleur prix. Il tira bénéfice de toutes ces transactions, en dégageant un capital à investir ailleurs. Voyons plus en détail pourquoi il lui fallait se défaire autant des biens fonciers que des prêts hypothécaires.

### **1.1.1.3. Au-delà du redéploiement géographique, une reconversion**

Envisageons en premier lieu les biens fonciers liés à l'agriculture, à savoir les fermes bretonnes et le domaine de Sainte-Geneviève-des-Bois. Certes, ils ne faisaient pas partie des 3 millions d'hectares (10 % des surfaces cultivées) rendus incultivables par les combats<sup>37</sup>. Cependant, ils souffraient de multiples désorganisations déjà apparues pendant la guerre (voir partie précédente). Surtout, de multiples problèmes structurels (petite taille des exploitations, poids des habitudes, relative abondance de la main-d'œuvre) ne favorisaient ni les investissements, ni la modernisation et faisaient de l'agriculture un secteur peu dynamique. La croissance agricole ne dépassa jamais 1 % par an, bien loin des 4 à 5% obtenus dans l'industrie<sup>38</sup>. Dans ces conditions, les revenus fonciers liés à l'agriculture ne pouvaient que stagner. Si l'on y ajoutait l'inflation dépassant les 20% par an, ces mêmes revenus, relativement, s'effondraient. À ces problèmes structurels s'ajoutaient des problèmes conjoncturels ou plus spécifiques. En Bretagne notamment, il était difficile de louer certaines terres. Duval encouragea Jean de Bertier à vendre :

---

34 ALG, Décompte du prix d'acquisition de Monsieur le comte de Bertier. Affaire *Gutehoffnungshütte*. Cette dernière n'avait pas pu verser la dernière traite du prix d'achat de 1911-1912 : 500 000 marks, soit 625 000 francs n'avaient pas été versés à Jean de Bertier. Il réussit à le faire valoir pour diminuer son prix de rachat.

35 ALG, Lettre de Legay, 30 janvier 1922 et Copie d'une lettre de Biéville [avocat] à Legay, 13 mai 1922.

36 Sur Sainte-Geneviève et l'arrivée des Bertier à Lagrange, on se référera à EINRICK, *Le Général de Bertier*.

37 BILLARD, Yves, *Le Monde de 1914 à 1945*, Paris, Ellipses, 2006, p. 48.

38 CARON, *op. cit.*, p. 156 et ABBAD, *op. cit.*, p. 113-115 : « l'appropriation d'un lopin, ou de quelques hectares supplémentaires, bien plus que la modernisation, demeure l'ambition première du paysan ».

Je crois qu'il serait bon de réaliser la plupart des petits immeubles épars ne formant aucun groupement et que vous possédez sur la commune de Tréguidel. Ces petites locations sont d'une perception fort difficile. Constamment ils ne trouvent pas preneurs et il serait plus facile de s'en défaire<sup>39</sup>.

On pourrait penser que l'augmentation générale des prix rendait plus intéressante l'exploitation en faire-valoir direct, comme c'était le cas pour la ferme des Rosaires. Cependant, l'inflation provoquait nécessairement une augmentation des salaires agricoles, et donc des charges d'exploitation, si bien que ce placement n'était pas plus avantageux que les fermages. Asselineau, l'intendant des Rosaires, écrivit à Marie-Louise une lettre en ce sens :

La vie est tellement chère que nous-même nous demandons à Monsieur le Comte qu'il est la bonté de nous augmenter, à partir de demain le prix du pain va doublé, eh comment allons-nous faire que déjà maintenant il nous est impossible d'acheter aucun vêtement [...]. Nous avons fait de grand sacrifice pendant la guerre mais maintenant c'est pire que jamais impossible d'y arriver avec notre gage de 170 francs qui suffirait que pour le pain et le beurre (sic)<sup>40</sup>.

On perçoit dans ces lignes la misère des campagnes, confirmée par Ralph Schor : « beaucoup de paysans menaient une vie médiocre, dans des fermes vétustes »<sup>41</sup>. Ainsi, qu'elles fussent en faire-valoir direct (ferme des Rosaires) ou indirect (fermages), les terres agricoles ne rapportaient plus grand-chose aux grands propriétaires. Les 8 immeubles encore conservés en Bretagne en 1924 ne produisaient plus que 12 000 francs de revenus annuels<sup>42</sup>. On comprend pourquoi Jean de Bertier finit par les vendre.

Venons-en maintenant à ces fameux prêts hypothécaires. Il ne s'agissait pas de biens fonciers, mais de biens mobiliers. Ces prêts avaient été accordés à des personnes privées ayant investi dans l'immobilier parisien. Le paiement des loyers par les occupants des logements devait fournir l'argent nécessaire à ces investisseurs pour rembourser Jean de Bertier. Ce dernier y gagnait les intérêts du capital prêté, sous forme de versements fixes. Ce montage financier s'effondra dès les débuts de la Grande Guerre. D'abord, le moratoire sur les loyers établi le 14 août 1914 permit aux locataires de suspendre leurs paiements. Par ricochet, les débiteurs de Jean de Bertier, à court de revenus locatifs, ne purent plus honorer leurs dettes.

---

39 ALG, Lettre de Duval à Jean de Bertier, 26 janvier 1921.

40 ALG, Lettre d'Asselineau à Marie-Louise, 29 février 1920. Nous avons ici un indice de l'influence de Marie-Louise. Ce fut à elle qu'Asselineau s'adressa pour mieux convaincre Jean de Bertier. Stratégie payante : Jean de Bertier accepta de relever les gages de son intendant de 170 à 220 francs par mois.

41 SCHOR, *op. cit.*, p. 145 : un employé des chemins de fer gagnait en moyenne 2,5 fois plus qu'un paysan.

42 ALG, Compte de Monsieur le comte de Bertier en l'étude de maître Duval, année 1924.



Ensuite, l'inflation apparue avec le conflit dévalua de toute façon le montant des remboursements opérés. Il fallait donc se défaire de ces placements devenus inintéressants. Des négociations s'ouvrirent. Jean de Bertier consentit à renoncer à une part des intérêts contre un remboursement plus rapide. Certains débiteurs recoururent à une commission arbitrale, ce qui prolongea les délais. Ainsi, la créance Raoult Gropsiron suscita des courriers de 1918 à 1922, la créance Plantade de 1922 à 1927<sup>43</sup>. Remarquons que certains débiteurs proposèrent à Jean de Bertier une autre solution : lui céder l'immeuble dans lequel ils avaient investi. Des courriers conservés dans les archives montrent que Jean de Bertier étudia ces offres, pour y renoncer *in fine*<sup>44</sup>. L'immobilier parisien n'était plus le placement avantageux du moment. La loi du 9 mars 1918 avait en effet permis aux locataires de prolonger leur bail aux conditions d'avant-guerre, et donc de continuer à payer un loyer complètement déprécié par l'inflation. En 1939, l'indice de la valeur réelle des loyers (base 100 en 1913) s'élevait ainsi à 637 pour les loyers libres, mais à 42 seulement pour les loyers prorogés<sup>45</sup>. La présence d'un ou plusieurs locataires sous prorogation dans un immeuble donné compromettait sa rentabilité pour un investisseur.

Enfin, il existait dans le patrimoine des Bertier d'autres biens fonciers concernés par la promotion voire la spéculation immobilière : il s'agissait du bloc central de Dudelange, et de la propriété des Rosaires. Leur appréciation rendait les effets de l'inflation moins dévastateurs que dans le cas des terres à usage agricole et des prêts hypothécaires. Jean de Bertier eût pu les conserver. S'il les vendit, c'est qu'il avait intérêt à libérer cet argent. Au total, le désengagement foncier fut total à Sainte-Geneviève, quasi-total en Bretagne, partiel au Luxembourg et les prêts hypothécaires furent liquidés. L'inflation compromettait les revenus fixes que tous ces avoirs produisaient. Leur cession rendit beaucoup d'argent disponible, de l'ordre de plus de 3 000 000 francs.

Il y a trois façons d'analyser ces désengagements. La première serait de les relativiser. Il ne s'agirait que de rendre possible le rachat de Lagrange. Il n'y aurait qu'un simple redéploiement géographique, sans changement dans la composition de la fortune. La multiplicité des transactions en Bretagne, à Sainte-Geneviève, au Luxembourg ferait illusion. Cette première interprétation ne peut cependant être retenue, car les biens fonciers ne

---

43 ALG, Multiples courriers entre Jean de Bertier, Legay, Richshoffer et l'avocat Biéville (1917-1923).

44 ALG, Lettre du fils de Vismes à Jean de Bertier, 15 mars 1924, et de Marteroy à Jean de Bertier, 17 janvier 1924. Jean de Bertier chargea Marteroy d'expertiser l'immeuble en question, situé 19, boulevard Saint-Marcel.

45 ABBAD, *op. cit.*, p. 12 et CARON, *op. cit.*, p. 177.

représentaient plus que 30 % de la fortune de Jean de Bertier à son décès en 1926<sup>46</sup>. Cette dernière donnée infirme également une deuxième hypothèse, qui verrait dans toutes ces ventes le moyen de financer un train de vie dispendieux et/ou l'entretien d'une ou de plusieurs maîtresses. Dans ce cas, l'argent des ventes aurait été consommé et non réinvesti : les biens fonciers restants devraient encore représenter l'essentiel du patrimoine. Il faut donc en conclure que la majeure partie de l'argent libéré fut réorientée vers des placements plus rémunérateurs, seuls capables de relever le défi de l'inflation. Au-delà du réel redéploiement géographique, il y avait bel et bien une reconversion du patrimoine. C'était là la principale des « stratégies de survie » qu'Alice Bravard identifie face à l'inflation : réduire les valeurs à revenus fixes au profits d'investissements certes plus risqués mais à rendement plus élevé tout au long des années 1920 : les actions<sup>47</sup>. Remarquons que ces restructurations du patrimoine n'étaient pas inédites pour Jean de Bertier. La vente de Lagrange en 1911-1912 avait été l'occasion d'un recentrement vers Paris et la Bretagne. Quant à l'orientation vers l'industrie, elle avait déjà été amorcée avant la Grande Guerre (voir deuxième partie, 3.2.1.). Jean de Bertier disposait ainsi d'une expérience qui faisait défaut à d'autres détenteurs de grandes fortunes. Cela lui donnait une capacité de réaction plus rapide. Il était mieux armé face à l'inflation.

### 1.1.2. Investissements mobiliers

Les investissements mobiliers des Bertier débutèrent sous Anatole, cofondateur de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange et actionnaire de plusieurs établissements industriels luxembourgeois (voir prologue). Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les valeurs mobilières étaient devenues plus rémunératrices que les biens fonciers<sup>48</sup>. Le contexte inflationniste d'après-guerre poussa Jean de Bertier à chercher parmi elles les placements au meilleur rendement. Il choisit la sidérurgie luxembourgeoise, en plein essor grâce à un contexte particulièrement favorable. Nous verrons comment Jean de Bertier fit évoluer la composition de son portefeuille, en privilégiant toujours plus les actions. Enfin, il faudra s'interroger sur les dernières évolutions des années 1925-1926, très révélatrices de l'impact de l'inflation sur les détenteurs de grands patrimoines.

---

46 Nous développerons ce point en 1.3.

47 BRAVARD, *op. cit.*, p. 285. Les deux autres stratégies identifiées sont la transmission (donation ou legs) et l'entraide (à travers des associations), p. 289-293. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les archives.

48 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 101 : « c'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que la richesse mobilière a pris toute son importance et a dépassé en volume la richesse foncière ».

### 1.1.2.1. Concentration sur la sidérurgie luxembourgeoise

Il existait une multitude d'investissements mobiliers possibles. Jean de Bertier en avait déjà exploré quelques-uns. Souvenons-nous de la Société des constructions mixtes du Maroc. Elle subsistait après la guerre. Son propre conseil d'administration la présentait toutefois comme une « petite société » et l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 1920 devait même entériner sa liquidation. Cette décision fut finalement rapportée et l'entreprise continua de vivre, en produisant des revenus annuels très faibles<sup>49</sup>. Nous n'avons pas pu retrouver de pièces indiquant si Jean de Bertier en était encore actionnaire, ni à quelle hauteur. Si elle existait, cette participation peut de toute façon être négligée (voir épilogue, 1.2.). D'autres titres étaient déposés au Comptoir national d'escompte.

**Tableau 31. Titres mobiliers de Jean de Bertier déposés au Comptoir national d'escompte en 1921<sup>50</sup>.**

Société	Nature des titres possédés
[SA métallurgique d'] Aubrives [et Villerupt]	60 actions
Gafsa [mines de phosphates, Tunisie]	65 cinquièmes de part de bénéfice au porteur 10 obligations à 500 F 4,5 %
Mines de Bor [mines de cuivre, Serbie]	10 actions de 100 F au porteur 10 actions de jouissance au porteur 10 obligations à 500 F 4,5 %
Manganèse de [Darkvété?]	4 parts de fondateur 6 actions à 250 F
Rio [Tinto? Alors cuivre, Espagne]	10 actions ordinaires
Produits chimiques Alais et la Camargue	3 obligations à 500 F 4 %
Compagnie des salins du midi	2 actions de jouissance au porteur
Produits physiologiques	[actions?] 1 à 48 et 81 à 112
[Ardoisières d'] Asselborn	[actions?] 587 à 656 et 818 à 809 (sic)
France-vie	Certificat nominatif n°4107 (comtesse de Bertier)
Rente française	6 titres à 100 F emprunt 4 % du 2/1/1920

L'observation du tableau révèle que Jean de Bertier n'investit ni dans les assurances-vie ni dans les emprunts d'État<sup>51</sup>. Il participa pourtant à la campagne de promotion destinée à

49 ALG, Société des constructions mixtes du Maroc. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 15 juin 1921, Compte de profits et pertes au 31 décembre 1920 et Situation générale de la société au 11 juin 1924.

50 ALG, Comptoir national d'escompte : manuscrit de Jean de Bertier daté du 1<sup>er</sup> mai 1921.

51 On retrouve ici un des problèmes liés à l'inflation : la perte de confiance dans la capacité de l'État à rétablir la situation financière. Souscrire à l'emprunt, c'était, si l'inflation perdurait, courir le risque d'être

convaincre les Français de souscrire à l'emprunt émis par l'État en 1920. Il affirma qu'il s'agissait du placement le plus sûr, le plus rémunérateur et n'hésita pas à faire appel au patriotisme de l'auditoire. Faire appel aux sentiments est souvent plus efficace que de mettre en avant des arguments rationnels :

L'appel de la France à ses enfants, c'est l'ordre de mobilisation des capitaux. Celui qui ne répond pas à cet appel est un déserteur. Celui qui n'y répond pas dans la limite de ses moyens est un embusqué. [...] La Lorraine ne connaît ni les déserteurs, ni les embusqués<sup>52</sup>.

Au vu du tableau précédent, il semble cependant qu'il était lui-même un « embusqué ». Les 6 titres souscrits représentaient le strict minimum. Jean de Bertier n'appliqua donc pas à lui-même les conseils qu'il prodigua à un large public. Il préféra les placements industriels. Le second enseignement du tableau est la grande diversité des titres *et* la faiblesse globale du portefeuille. Il ne s'agissait en fait que de placements relativement résiduels au vu de l'ensemble du patrimoine familial. Par exemple, les actions Aubrives et Villerupt ne généraient pas plus de 1 500 francs de dividende annuel, pour une valeur de l'ordre de 50 000 francs<sup>53</sup>. Nous perdons d'ailleurs trace de la plupart de ces titres après 1921. Jean de Bertier concentra ses investissements ailleurs, dans le secteur qu'il jugeait le plus porteur : la sidérurgie luxembourgeoise.

### 1.1.2.2. Des contextes général et local favorables

Globalement, dans les pays occidentaux, les années 20 furent des années de prospérité, dont témoignent les expressions *roaring twenties* pour les États-Unis, *golden twenties* pour le Royaume-Uni ou années folles pour la France<sup>54</sup>. Vincent Adoumié les qualifie même de « dix glorieuses »<sup>55</sup>. Le développement économique reposait sur une industrie en plein essor. La sidérurgie comptait parmi les branches les plus actives<sup>56</sup>. Elle devait toutefois

---

remboursé en « monnaie de singe » des années plus tard, donc un très mauvais placement (PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 41).

52 ALG, Brouillon de l'allocation prononcée par Jean de Bertier le 8 mars 1920, salle du Colisée, rue Joffre à Thionville. Il faut croire qu'il fut efficace, puisqu'il reçut une lettre de remerciements du ministre, louant son « activité si dévouée » (ALG, Lettre du ministre des finances à Jean de Bertier, 16 septembre 1920).

53 ALG, Banque internationale au Luxembourg, Coupons d'actions Aubrives et Villerupt, 1922-1926, et Relevés du dépôt de titres de Monsieur le comte de Bertier aux 31 décembre 1921, 1923, 1924, et 1925.

54 BILLARD, *Le Monde de 1914 à 1945*, p. 76. L'auteur fait remarquer que cette prospérité ne concernait qu'une *minorité* des régions et des populations du monde (p. 77).

55 ADOUMIÉ, Vincent, *De la République à l'État français 1918-1944*, Paris, Hachette, collection « Carré histoire », 2005, p. 137.

56 BONIN, Hubert, *Histoire économique de la France depuis 1880*, Paris, Masson, collection « Un siècle d'histoire », 1988, p. 79. et WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France. Du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1998 [1994], p. 454-459.

relever plusieurs défis : réussir sa reconversion d'une production de guerre vers une production de paix et faire face à des crises industrielles et/ou sociales (ce fut le cas en 1920-1921)<sup>57</sup>. Ces aléas pouvaient temporairement faire chuter la production et/ou les prix et, par répercussion, réduire le chiffre d'affaires et les bénéfices des sociétaires. Acheter des actions comportait donc des risques : la prospérité des années 20 ne fut reconnue qu'*après-coup*, au regard de la crise des années 30<sup>58</sup>. Jean de Bertier accepta ces risques, en investissant dans l'ARBED.

Il faut donc présenter le contexte particulier du Luxembourg. L'ARBED était née dans le cadre protectionniste du *Zollverein*, l'union douanière avec l'Allemagne (voir première partie). L'entreprise y trouvait un approvisionnement facile en matières premières (minerai de fer lorrain et coke sarrois) et de larges débouchés. En 1919, tout était à repenser. Le Luxembourg allait-il entrer en union économique avec la France ou avec la Belgique ? Dans le nouvel ensemble économique à créer, l'ARBED réussirait-elle facilement à se fournir en matières premières et à trouver de nouveaux débouchés ? Les années 1919-1922 furent difficiles. Face à une nécessaire reconversion industrielle et commerciale, les industries du pays n'étaient pas forcément bien armées<sup>59</sup>. L'ARBED, quant à elle, disposait de deux atouts. D'une part ses usines n'avaient pas été détruites par les combats. D'autre part, elle comptait deux dirigeants de premier plan : le Belge Gaston Barbanson (président du conseil d'administration) et le luxembourgeois Émile Mayrisch (directeur général). Évoquons trois exemples de réorientations pilotées par les deux hommes et qui seront utiles pour la suite de nos explications.

Dans un premier temps, l'ARBED, associée à d'autres partenaires, racheta l'une des deux grandes sociétés sidérurgiques allemandes présentes au Luxembourg jusqu'en 1918 : la *Gelsenkirchener Bergwerks AG*. Deux nouvelles entreprises furent créées pour l'occasion : la Société métallurgique des terres rouges reprit les usines luxembourgeoises et allemandes de la *Gelsenkirchener* et la Société minière des terres rouges les biens situés en Lorraine, dont des mines de fer<sup>60</sup>. Ainsi, l'ARBED faisait coup double : elle contrôlait davantage *la filière en*

---

57 BILLARD, *Le Monde de 1914 à 1945*, p. 49 et ABBAD, *op. cit.*, p. 68.

58 ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2. *Depuis 1918*, p. 29.

59 TRAUSCH, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine (du partage de 1839 à nos jours)*, Luxembourg, Bourg-Bourger, 1975, p. 142. L'auteur donne l'exemple des ardoisières, dont Jean de Bertier possédait des parts, mais dans lesquelles il ne réinvestit pas, à bon escient (voir 1.1.2.1.).

60 BARTHEL, Charles, « Les marchés de l'acier et le "projet sidérurgique" : l'expansionnisme des maîtres de forge français au Grand-Duché de Luxembourg », [in] MIOCHE, Philippe et WORONOFF, Denis, (dir.), *L'acier en France : produits et marchés de la fin du XVIII<sup>e</sup> à nos jours*, Dijon, Études universitaires de

*amont* et agrandissait ses participations à bon prix. Prenons l'exemple des biens lorrains de la *Gelsenkirchener*, cédés pour 38,5 millions de francs à la Société minière des terres rouges. Prétextant la crise sidérurgique de 1921, cette dernière demanda une diminution du prix et réussit à obtenir un étalement des paiements sur dix ans avec un taux d'intérêt faible<sup>61</sup>. Dans le contexte inflationniste de l'époque, cela équivalait à une nette diminution du prix d'achat. Il semble que Jean de Bertier usa de son influence pour favoriser ce dénouement propice à ses intérêts d'actionnaire. Le directeur général de la Société minière des terres rouges le remercia en évoquant « [sa] bienveillante intervention » mais remarqua aussi « maintenant que Monsieur le préfet est au courant de l'intérêt que présente pour vous la Société minière des terres rouges, il vaut mieux, à mon avis, que vous ne soyez pas présent à la conversation de demain »<sup>62</sup>. D'autres sociétés ou participations furent acquises par l'ARBED au début des années 1920, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise luxembourgeoise réussit ainsi à devenir un acteur majeur de la concentration industrielle en cours dans le secteur sidérurgique<sup>63</sup>.

Par la suite, la faiblesse du marché intérieur luxembourgeois puis du marché belgo-luxembourgeois (l'union économique avec la Belgique entra en vigueur en mars 1922) imposait à l'ARBED d'exporter au maximum. Pour cela fut créée dès 1920 une entreprise destinée spécifiquement à la vente des produits du groupe : la Columeta (comptoir métallurgique luxembourgeois). Il s'agissait cette fois-ci de mieux contrôler *l'aval de la filière*, et, au-delà, de stimuler la compétitivité de l'ARBED face à des concurrents allemands et français abrités derrière leurs barrières douanières. La Columeta fut une réussite et permit d'atténuer les effets de la crise de 1921 sur les résultats du groupe<sup>64</sup>. L'actionnaire qu'était Jean de Bertier ne pouvait que s'en réjouir.

Enfin, le troisième et dernier élément concerne la fin de notre période. Le traité de Versailles avait prévu, pour les produits originaires d'Alsace-Lorraine et du Luxembourg, le

---

Dijon, 2006, p. 94. La seconde société allemande, la *deutsch-luxemburgische Bergwerks- und Hütten AG*, devint la Hadir après son rachat.

61 ALG, Société minière des terres rouges, Rapports et bilans pour les exercices 1920, 1922, 1924. Charles Barthel évalue le coût total du rachat de la *Gelsenkirchener* à 255 millions de francs : les biens lorrains regroupés en Société minière des terres rouges ne représentaient donc qu'une petite partie de l'ensemble initial (BARTHEL, *Bras de fer. Les maîtres de forge luxembourgeois entre les débuts difficiles de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux. 1918-1929*, Luxembourg, Saint-Paul, 2006, p. 73.)

62 ALG, Lettre du directeur général de la Société métallurgique des terres rouges à Jean de Bertier, 2 novembre 1923.

63 LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op. cit.*, p. 164-165.

64 *Ibidem*, p. 166. De 1923 à 1925, le groupe ARBED-Terres rouges vendit davantage en Amérique et en Asie qu'en Allemagne, cette dernière ne représentant plus que 11 % des ventes (p. 177).

maintien du libre accès au marché allemand jusqu'au 10 janvier 1925. Au-delà de cette date, les risques de nouvelle crise et de guerre de l'acier entre grands pays européens étaient grands. L'ARBED en eût fait les frais. Mayrisch réussit à conjurer ce péril en initiant la création en 1926 de l'Entente internationale de l'acier, cartel répartissant la production entre les différents pays et qui garantissait ainsi la nouvelle position acquise par l'ARBED dans la sidérurgie européenne<sup>65</sup>.

Ainsi, malgré des crises temporaires, les années 1920 furent des années fastes pour la sidérurgie. Au Luxembourg, L'ARBED réussit à surmonter les défis de l'après-guerre : elle augmenta sa production, optimisa ses ventes, et fit reconnaître les positions ainsi acquises par les autres sidérurgistes, dans une perspective de régulation d'un marché dont elle était devenue un des principaux acteurs. Jean de Bertier, tout à la fois contemporain des événements et voisin du Luxembourg, put vite comprendre qu'investir dans l'ARBED était donc l'opération la plus rationnelle possible. Remarquons que trois éléments supplémentaires ne pouvaient que renforcer son choix. Le premier était, bien sûr, l'héritage de son père Anatole : Jean de Bertier disposait déjà de participations dans l'ARBED. Nous avons vu qu'il aurait pu, dès la création de l'ARBED en 1911, devenir administrateur, mais qu'il y renonça pour poursuivre sa carrière d'officier, se contentant d'un poste de commissaire (voir première partie). Un deuxième élément nous est révélé par l'étude des archives de Lagrange. De multiples notes montrent qu'il veillait à se tenir le mieux informé possible. Il releva les chiffres de la production de minerai de fer en Lorraine, ainsi que ceux des réserves estimées. Bien qu'il n'indiquât lui-même aucune conclusion à en tirer, un rapide calcul basé sur la production de 1913 permet d'en déduire que les réserves garantissaient cent ans d'exploitation. Jean de Bertier pouvait donc penser que la sidérurgie disposait de gisements lui assurant un développement sur le long terme et qu'y investir était d'autant plus intéressant<sup>66</sup>. Enfin, nous avons déjà évoqué ses multiples rencontres avec Mayrisch au premier semestre 1919. L'absence d'agenda postérieur à cette date ne permet pas de savoir si ces rencontres se poursuivirent, ni avec quelle fréquence, ni ce dont ils parlèrent. Nul doute que cette proximité avec le décideur principal des questions industrielles ne pouvait que

---

65 PAILLAT, Claude, « "Papa Mayrisch", aciériste et visionnaire européen », [in] *Dossiers secrets de la France contemporaine, tome II : la victoire perdue 1920-1929*, Robert Laffont, 1980, p. 180-182. L'auteur indique que les bases de l'entente inspirèrent la future CECA. Déjà, le siège était à Luxembourg, et les Britanniques absents.

66 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier. La Lorraine représentait alors un des principaux gisements de minerai de fer et faisait de la France le premier producteur mondial à la fin des années 1920 (BONIN, *Histoire économique de la France depuis 1880*, p. 79).

rassurer Jean de Bertier sur la pertinence de ses investissements. Quant à Mayrisch, que pouvait-il attendre de Jean de Bertier ? Nous y reviendrons plus tard. Maintenant que nous avons expliqué pourquoi Jean de Bertier pensait faire le meilleur calcul possible en investissant dans l'ARBED, voyons comment il plaça ses capitaux dans l'entreprise.

### 1.1.2.3. Des obligations aux actions

Tout d'abord, Jean de Bertier possédait à l'ARBED des créances héritées de son père. Les statuts de la société pour l'année 1920 mentionnent « l'apport fait par Monsieur le comte [Anatole] de Bertier et en rémunération duquel il est encore dû à son fils Monsieur le comte Jean de Bertier 22 ½ annuités de 48 750 francs chacune »<sup>67</sup>. Cette rente fut remboursée par anticipation. L'ARBED versa 10,5 annuités entre 1920 et 1926, puis, en cette dernière année, 280 892,27 francs pour solder sa dette<sup>68</sup>. Ainsi, de 1919 à 1926, Jean de Bertier perçut plus de 800 000 francs. On peut assimiler cette créance aux biens fonciers déjà étudiés. Produisant des revenus fixes, elle perdait sa raison d'être dans le contexte de forte inflation : il fallait donc s'en défaire. Il en était de même pour les obligations. En 1922, Jean de Bertier vendit ses obligations AEG, pour plus de 300 000 marks et, l'année suivante, ses obligations ARBED, pour plus de 230 000 francs<sup>69</sup>. Remarquons que Jean de Bertier liquida à temps ses titres AEG, c'est-à-dire avant l'effondrement de la monnaie allemande en 1923. L'inflation atteignit des niveaux inédits. Le prix du pain s'envola pour atteindre des millions et même des milliards de marks. Qu'auraient alors représenté les 6 000 marks de revenus annuels tirés des obligations AEG ? Yves Billard parle d'une « catastrophe monétaire sans équivalent dans l'Histoire [qui ruina] tous ceux qui vivaient de rentes, d'obligations, de retraites, de fermages ou de loyers »<sup>70</sup>. On comprend bien que les obligations ne présentaient plus aucun intérêt. Jean de Bertier l'avait compris. Dès 1919, il ne donna pas suite à la proposition de Gaston Barbanson d'acquérir des obligations de la toute nouvelle Société métallurgique des terres rouges<sup>71</sup>.

L'inflation poussa donc Jean de Bertier à se défaire des titres hérités du passé, essentiellement obligataires, pour investir dans des actions. En tant que commissaire puis

---

67 ALG, Statuts de la S.A. des ARBED, 1920, Titre II. Apports, Article 5.

68 *Ibidem* et Lettre de l'ARBED à Jean de Bertier, 30 juillet 1926, avec note manuscrite de ce dernier : « opération faite le 30 juillet [1926] ».

69 ALG, Banque régionale de la Sarre (*Landesbank des Saargebiets*) à Jean de Bertier, 30 janvier, 14 et 19 octobre 1922 et ARBED, Section de comptabilité, Notes de crédit pour Monsieur le comte de Bertier, 16, 21, 23 juillet et 29 septembre 1923.

70 BILLARD, *Le monde de 1914 à 1945*, p. 52. Le redressement passa par la création d'une nouvelle monnaie, le *Rentenmark* (octobre 1923) devenu le *Reichsmark* (août 1924).

71 ALG, Lettre de Barbanson à Jean de Bertier, 13 décembre 1919.



administrateur de l'ARBED (voir *infra*), il connaissait les bonnes performances de l'entreprise. Il nota ainsi en 1921 : « total des bénéfices depuis 10 ans que la société existe 378 millions dont 218 millions capitalisés dans l'affaire [et] 50 millions distribués [aux actionnaires] »<sup>72</sup>. Présentons de façon plus détaillée les bilans financiers des années suivantes.

**Tableau 32. Bénéfice de l'ARBED de 1920 à 1925 et son affectation (en millions de francs belges)<sup>73</sup>.**

Exercice		1920-1921	1922-1923	1923-1924	1924-1925
Résultat		30,183	34,485	56,588	57,813
Bénéfice = résultat – (amortissement + œuvres) ainsi réparti par ordre prioritaire :		15,446	19,493	29,536	35,149
1.Fonds de réserve 5 %		0,772	0,975	1,477	1,757
2.Premier dividende aux actionnaires	Parts n°1 à 106 000	2,503	2,651	2,650	3,912
	Parts n°106 001 à 156 000	-	0,469	1,094	
	Les 44 000 parts suivantes	-	-	-	0,544
3.Rémunérations : 16 % aux administrateurs, 4 % aux commissaires, 3 % à disposition du CA		2,642	3,543	5,594	6,656
4.Second dividende aux actionnaires	Parts n°1 à 106 000	9,529	10,073	13,251	19,557
	Parts n°106 001 à 156 000	-	1,782	5,470	
	Les 44 000 parts suivantes	-	-	-	2,723

Les chiffres ci-dessus prouvent que l'ARBED réussit brillamment à surmonter les difficultés des années 1920 : le bénéfice distribué fut multiplié par deux de 1921 à 1925. Posséder des actions ARBED permettait donc de rivaliser avec l'inflation. Cependant, la rémunération par action augmentait moins rapidement, surtout pour les parts n°1 à 106 000. Le dividende global attaché à ces dernières passa de 12 à 12,6 puis à 15,9 millions de francs belges (FB) au cours des trois premiers exercices renseignés dans le tableau. Cela signifie que l'ARBED ne distribua pas *deux fois plus aux mêmes* actionnaires, mais *un peu plus à un plus grand nombre* d'entre eux. En effet, l'entreprise avait besoin de capitaux pour financer ses prises de participations dans d'autres sociétés, la modernisation de son appareil productif, etc. Traditionnellement, l'autofinancement suffisait : une partie importante du *résultat* était

<sup>72</sup> ALG, ARBED, Bilan au 31 juillet 1921, Note manuscrite de Jean de Bertier.

<sup>73</sup> ALG, ARBED, Rapports et bilans, Exercices 1920-1921, 1922-1923, 1923-1924 et 1924-1925. Les chiffres ont été très légèrement modifiés pour que la somme des différentes affectations corresponde au total des bénéfices. Nous reviendrons plus loin sur la fiabilité des bilans fournis par les entreprises.

affectée à l'investissement<sup>74</sup>. Nous le voyons bien dans la note manuscrite déjà citée récapitulant les dix premières années de l'ARBED : « 218 millions capitalisés dans l'affaire [et] 50 millions distribués [aux actionnaires] ». Le nouveau contexte des années 1920, précédemment expliqué, nécessita encore plus de moyens. L'ARBED procéda donc à deux augmentations de capital, qui sont visibles dans le tableau. 50 000 actions supplémentaires furent émises en 1922, puis 44 000 autres en 1924, aux prix respectifs de 1 000 et 3 000 FB le titre. La société leva ainsi 50 millions puis 130 millions de francs belges pour financer son essor<sup>75</sup>.

Jean de Bertier se devait donc de souscrire à ces deux augmentations de capital, afin d'augmenter le nombre de ses actions et, par là-même, ses dividendes. Aux 1 300 actions qu'il possédait déjà en 1920-1921, il en ajouta 650 nouvelles en 1922, soit un investissement de 650 000 FB. En 1924, il en acheta 530 supplémentaires, mais au prix plus élevé de 3 000 FB le titre, ce qui représentait une dépense totale de près de 1 600 000 FB<sup>76</sup>. En réorientant ainsi 2,2 millions de francs belges des biens fonciers vers les actions ARBED, Jean de Bertier s'assura des dividendes très confortables : environ 150 000 FB grâce à ses 1 300 titres d'origine, auxquels s'ajoutèrent 150 000 FB supplémentaires pour les 650 parts souscrites en 1922, soit un total de 300 000 FB de revenus annuels<sup>77</sup>.

En plus d'être actionnaire, Jean de Bertier était devenu administrateur de l'ARBED dès le 25 octobre 1919, c'est-à-dire quelques semaines après sa démission de l'armée<sup>78</sup>. Le tableau précédent montre l'intérêt d'occuper une telle fonction : les rémunérations des administrateurs augmentèrent plus vite que les dividendes et que l'inflation. Jean de Bertier perçut à ce titre environ 125 000 FB, puis 250 000 FB à partir de 1924<sup>79</sup>. Au total, ses revenus d'actionnaire et d'administrateur additionnés lui garantissaient plus de 500 000 FB annuels à

---

74 LEMÉNOREL, Alain, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, 3.L'économie libérale à l'épreuve 1914-1948*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 1998, p. 64.

75 BARTHEL, Charles, *Bras de fer*, p. 566-567 et 573. L'auteur précise que les 50 millions de francs levés en 1922 furent utilisés en 2 années, bien plus rapidement que prévu initialement, ce qui précipita la seconde augmentation de capital, plus importante, de 1924.

76 ALG, Lettres de la Banque de Bruxelles à Jean de Bertier, 19 juin et 6 juillet 1922 et des 3 et 23 juillet 1924 et Note manuscrite de Jean de Bertier « Calcul des intérêts » récapitulant l'achat des actions de 1924.

77 ALG, ARBED, Notes de crédit pour Monsieur le comte de Bertier, 31 octobre 1921, 30 novembre 1922, 30 novembre 1923, 1<sup>er</sup> décembre 1924 et 1<sup>er</sup> décembre 1925. Nous verrons plus loin pourquoi les actions souscrites en 1924 ne produisirent apparemment pas de revenu.

78 ALG, Lettre de l'administration centrale de l'ARBED à Jean de Bertier, 25 octobre 1919. Rappelons qu'il était interdit à un officier d'active d'être administrateur de sociétés. Nous reviendrons plus tard sur l'intérêt pour l'ARBED de voir Jean de Bertier intégrer son CA (voir 1.4.3.).

79 ALG, Lettres de Barbanson à Jean de Bertier, 31 octobre 1921 et 26 novembre 1922, 1924 et 1925.

la fin de la période considérée. À ces revenus, il faut en ajouter d'autres, provenant d'entreprises toutes très liées à l'ARBED, tant du point de vue du capital que des dirigeants.

**Tableau 33. Intérêts de Jean de Bertier dans des sociétés autres que l'ARBED de 1919 à 1926<sup>80</sup>.**

Entreprise	Année	Fonction de Jean de Bertier	Actions possédées de par sa fonction	Valeur indicative*
Société métallurgique des terres rouges	1919 ?- 1926	Non	200 puis 224**	± FL 150 000
Société minière des terres rouges	1919 ?- 1926	Administrateur	25	FL 20 000
SAMOD = SA pour la construction de maisons ouvrières à Dudelange	?-1926	Administrateur	5	[très faible]
SA des mines de Bellevue (Valleroy, Hatrize, Genaville)	1921- ?	Président du C.A.	20	FF 10 000
CSBM = <i>Companhia siderurgica belgo-mineira</i> (Brésil)	1921 ?- 1926	Commissaire	628 puis 885	FL 400 000
<i>Eschweiler Bergwerksverein</i> (Sarre)	1922- 1925	Non	?	FB 170 000 = RM 30 000
BIL = Banque internationale au Luxembourg	1919- 1926	Non	320	FL 80 000
Nationale luxembourgeoise (compagnie d'assurances)	1920- 1926	Administrateur	50	FL 25 000
Autres	?	?	?	?

\*FF :francs français ; FB : francs belges ; FL : francs luxembourgeois ; RM : Reichsmark

\*\*échangées contre 56 actions ARBED en 1926

Avant d'interpréter ces données, il convient de préciser toutes les limites liées à leur collecte et à leur présentation. Nous avons rassemblé en un seul tableau une multitude d'informations provenant de documents très différents, mais non exhaustifs. C'est pourquoi nous ajoutons à dessein dans le tableau une dernière ligne « autres » : Jean de Bertier pouvait posséder d'autres titres, dont nous n'avons pas retrouvé trace. De plus, nous ne pouvons pas vraiment faire de total ni comparer la valeur des titres possédés : les valeurs sont exprimées dans des monnaies différentes, qui fluctuaient, et les titres référencés n'étaient pas tous possédés à la même période. Sans entrer dans les détails, donnons simplement quelques informations fondamentales sur les monnaies. Franc belge et franc luxembourgeois eurent un cours très proche de 1919 à 1922, et l'entrée en vigueur de l'union économique belgo-luxembourgeoise en juin 1922 établit la parité entre les deux monnaies : « par suite de

80 ALG, Multiples documents qu'il serait fastidieux de citer en détail, provenant des entreprises listées ainsi que d'autres établissements bancaires.

l'accord économique, le franc luxembourgeois étant équivalent au franc belge, nous vous prions de noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin nous ne ferons plus de distinction entre ces deux monnaies »<sup>81</sup>. Les fluctuations monétaires concernent donc surtout le franc belge face au franc français. La Belgique accomplit plus rapidement que la France les réformes monétaires nécessaires pour juguler l'inflation<sup>82</sup>. Cependant, les effets n'en furent pas visibles avant 1926, si bien que les fluctuations restèrent fréquentes et imprévisibles entre 1919 et 1926. Nous nous efforcerons donc toujours de préciser de quelle monnaie nous parlons. Pour en revenir à la construction du tableau, nous avons toujours, en cas de doute, préféré les valeurs minimales. Enfin, nous n'avons pas retrouvé suffisamment d'informations pour faire figurer le revenu annuel généré par les titres possédés. Puisqu'il s'agit essentiellement de sociétés sidérurgiques, en outre pilotées par le duo Mayrisch-Barbanson, on peut penser que la politique de rémunération des actionnaires était la même qu'à l'ARBED et assurait des dividendes confortables<sup>83</sup>. Le plus intéressant est sans doute de remarquer que Jean de Bertier collectionnait les jetons de présence. Il percevait pour ses fonctions au moins 2 500 FF de la Société minière des terres rouges, et environ 5 000 FB de la CSBM<sup>84</sup>. Ces sommes restent très en retrait de ses rémunérations d'administrateur de l'ARBED, et pour cause : il ne s'agissait que de sociétés satellites, sans indépendance. Nous reviendrons plus tard sur le processus de prise de décision à l'intérieur de la galaxie ARBED.

Le bilan montre donc la prédominance de l'ARBED, sans qu'il faille pour autant négliger les sommes placées dans les autres entreprises mentionnées. Risquons-nous maintenant à établir un tableau récapitulatif de l'ensemble des ventes et des achats de 1919 à 1926.

---

81 ALG, Lettre de l'ARBED à Jean de Bertier, 9 juin 1922. Gilbert TRAUSCH précise que cette parité restait conventionnelle et que le statut du franc luxembourgeois resta imprécis (*Histoire du Luxembourg*, p. 123).

82 BILLARD, *Le Monde de 1914 à 1945*, p. 51.

83 Combien valait une action de la Société métallurgique des terres rouges ? D'après Charles BARTHEL, 500 FL [à la souscription, en 1919-1920] (*Bras de fer*, p. 75). En 1926, elles furent échangées avec des actions ARBED [prix du titre à la souscription 3 000 FL ?] selon le ratio 4 pour 1 (p. 587), ce qui les valoriserait à 750 FL au minimum [d'où le chiffre indiqué dans le tableau n°33].

84 ALG, Lettres à Jean de Bertier de la Société minière des terres rouges, 2 juillet 1921 et 1<sup>er</sup> mai 1926 et de la CSBM, 7 avril 1925 et 13 mars 1926. Précisons que s'y ajoutaient les dividendes liés aux actions qu'il possédait en tant qu'administrateur, Nous n'avons pas retrouvé d'information sur les autres sociétés.

**Tableau 34. Achats et ventes (y compris projets) de Jean de Bertier de 1919 à 1926<sup>85</sup>.**

Ventes (FF)		Achats (FB, sauf*)	
Nature du bien et date	Montant	Nature du bien et date	Montant
Biens fonciers 1919-1926	2 500 000	*Lagrange 1921-1922 (FF)	1 200 000
Prêts hypothécaires 1920- ?	700 000	Actions ARBED 1922	650 000
Obligations AEG + ARBED 1922-1923	500 000	Actions ARBED 1924	1 600 000
Créances d'Anatole à l'ARBED 1919-1926 et 1926	800 000	Actions non ARBED 1920-1926	700 000
Total	4 500 000	Total	4 150 000
<i>Vente aux Rosaires 1926</i>	<i>1 000 000</i>		

Ce tableau, bien sûr, ne peut être que purement indicatif. Les transactions référencées se déroulèrent à des années différentes et furent conclues dans des monnaies différentes. L'inflation et les fluctuations du change empêchent toute comparaison trop précise. Il faudrait pour cela procéder à des calculs très fins. Le tableau, dans sa simplicité, suffit toutefois à mettre en évidence les deux évolutions principales concernant le patrimoine de Jean de Bertier. La première, qui apparaît très clairement, est la reconversion des biens fonciers et des obligations d'une part vers les actions d'autre part. La seconde est la réussite de cette reconversion, puisqu'il semble que la perte de fortune occasionnée par ces transferts fut très faible. Certes, les ventes totalisent 350 000 francs français de plus que les achats, mais, d'un autre côté, nous n'avons pas fait figurer dans le tableau les 1 300 premières actions ARBED possédées par Jean de Bertier. Quand furent-elles acquises, et pour quelle somme globale ? On pourrait donc considérer le bilan comme équilibré<sup>86</sup>. Ceci révélerait une véritable performance de Jean de Bertier : en vendant au meilleur prix et en investissant dans les entreprises les plus dynamiques, il aurait réussi avec brio à déjouer l'inflation. Nuançons cette impression en plongeant plus en détail dans les transactions des années 1924-1926.

#### **1.1.2.4. Investissements, opportunités et fluctuations monétaires**

Nous n'avons pas trouvé trace de revenus générés par les 530 actions ARBED acquises en 1924, et pour cause : elles furent achetées grâce à un emprunt contracté auprès de la Banque de Bruxelles. Ne pouvant faire face aux échéances de remboursement, Jean de

<sup>85</sup> Nous reprenons ici des chiffres déjà précédemment mentionnés, toujours simplifiés et minimisés en cas de doute. Nous n'avons pas pris en compte les actions d'Eschweiler car elles furent vendues avant 1926.

<sup>86</sup> Nous verrons plus tard que, malgré ses efforts, Jean de Bertier ne put annuler les effets de l'inflation, et que le patrimoine global diminua.

Bertier se vit contraint de céder 445 d'entre elles à la banque dès mai 1926. Il en conservait certes 85 mais devait vendre les autres à perte, au prix de 2 900 FB par titre<sup>87</sup>. Quelques jours plus tard, il céda 100 actions ARBED supplémentaires à un particulier et réinvestit 75 % de l'argent obtenu dans l'achat de livres sterling<sup>88</sup>. Comment interpréter ces deux épisodes ?

Revenons d'abord sur le tableau précédent. En enlevant 1 600 000 FB aux achats, le déséquilibre avec les ventes atteint 2 millions. Nos conclusions en sont-elles infirmées ? Si l'on considère les différences de change et si l'on ajoute l'achat des 1 300 actions ARBED, cet écart apparent peut être réduit voire même effacé<sup>89</sup>. Nous gardons donc leur validité à nos interprétations. En tout cas, il n'y avait plus d'argent disponible pour acheter des actions en 1924 : le recours à l'emprunt se faisait indispensable. L'étude de cette transaction révèle que Jean de Bertier s'adonna à une opération spéculative. Il espérait que les gains fournis par les titres ARBED seraient supérieurs aux charges de son emprunt : « la différence [entre intérêts et dividendes] soit 75 FB doit, pour que l'opération soit fructueuse, résulter de la hausse du titre, de sorte qu'au 1/12/1925, le titre ARBED devrait être à 3 215 FB »<sup>90</sup>. Rétrospectivement, nous savons qu'acheter des actions industrielles était la bonne stratégie. Pour les contemporains, les choses étaient plus floues : les fluctuations permanentes de la valeur des entreprises pouvaient, à court terme, invalider un tel calcul. Ce fut ce qui arriva dans le cas de cet emprunt de 1924 : la baisse temporaire de la valeur des titres ARBED obligea Jean de Bertier à vendre à perte. Deux interprétations de cet épisode peuvent être proposées. La première dessinerait un Jean de Bertier limité dans ses capacités d'action car pas assez riche pour ne pas avoir recours à l'emprunt. La seconde le verrait comme un investisseur très moderne, utilisant l'emprunt comme un réel investissement afin d'augmenter le volume de sa fortune ou plutôt, dans le contexte d'inflation, de la maintenir.

Charles Barthel classe Jean de Bertier parmi les actionnaires dits permanents ou sédentaires de l'ARBED, ce qui se comprend aisément de par l'héritage d'Anatole et de par ses souscriptions aux augmentations de capital des années 1920<sup>91</sup>. Cependant, puisqu'il était

---

87 ALG, Note manuscrite de Jean de Bertier « Calcul des intérêts » et Lettres de la Banque de Bruxelles à Jean de Bertier, 19 décembre 1925 et 31 mai 1926. Les actions avaient été achetées 3 100 FB le titre.

88 ALG, Copie d'une lettre de Jean de Bertier à José Luis Granier, Attaché à la Légation de Bolivie en France, 2 juin 1926. Il vendit ces 100 parts au prix de 3 150 FB chacune, soit à un meilleur prix qu'un mois plus tôt à la Banque de Bruxelles (2 900 FB le titre).

89 Tout dépend aussi du prix unitaire de ces 1 300 premières actions : au minimum 500 FL (soit 650 000 FL d'investissement) et sans doute au maximum 1 000 FL (soit 1 300 000 FL), mais, ce placement intervenant en 1919 ou 1920 au plus tard, il serait dans le 2<sup>e</sup> cas largement équivalent aux 1 600 000 FB de 1924.

90 ALG, Note manuscrite de Jean de Bertier « Calcul des intérêts ».

91 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 549 et 570.

aussi spéculateur, Jean de Bertier n'était pas nécessairement un actionnaire fidèle. Un document le révèle. Avant de souscrire en 1924 à 530 actions nouvelles, il envisagea de se défaire des 1950 titres qu'il possédait déjà, et donc de se désengager complètement de la société... La transaction n'eut pas lieu car, comme à son accoutumée, Jean de Bertier se montra trop gourmand : « il est difficile de trouver ici preneur de 2 000 droits dans les conditions auxquelles vous désiriez traiter »<sup>92</sup>. De tels sondages révèlent qu'au-delà des transactions réellement effectuées, Jean de Bertier était sans cesse à la recherche de toute opportunité. Cette volatilité des investissements apparaît dans ses placements en Allemagne<sup>93</sup>. Seules les très bonnes performances de l'ARBED et des entreprises qui lui étaient liées assurèrent la fidélité de Jean de Bertier. Ce dernier se souciait avant tout de ses propres intérêts<sup>94</sup>. Ceci nous ramène au climat d'incertitude de l'époque. Les détenteurs de grands patrimoines, en désarroi face à l'inflation, se demandaient que faire. Jean de Bertier bénéficia de conseils d'un spécialiste dont nous n'avons pu identifier le nom :

Paris, le 27 juillet 1926

Mon cher Jean,

Tu t'aperçois évidemment un peu tard qu'il est dangereux de garder en compte-courant une grosse somme en devise papier. Je te félicite cependant de réaliser ce fait quand il est encore temps et d'avoir réussi les négociations que tu as entamées avec l'ARBED, ce qui te laissera les coudées plus franches.

Mon opinion est très nette : ce misérable Herriot a déclenché la machine ; les prix intérieurs ont considérablement monté depuis 10 jours mais sans rejoindre encore le niveau auquel ils devraient être en raison de la dépréciation des monnaies. [...]

En ce qui me concerne, je trouve qu'il est trop tôt pour acheter des valeurs belges industrielles ; la stabilisation de la devise de nos voisins n'est pas encore un fait accompli et je pense qu'il serait plus prudent de se couvrir en valeurs étrangères : livres ou dollars en attendant le moment propice pour acheter des valeurs industrielles, soit françaises soit belges. Ce moment viendra, il est encore assez éloigné et les convulsions de nos monnaies ne sont pas encore terminées [...]<sup>95</sup>.

En vendant des actions ARBED contre des livres sterling, Jean de Bertier suivait donc les conseils d'un expert financier mieux renseigné que lui. Cette lettre fut écrite au moment du pic de la crise inflationniste en France. Plus que jamais, il fallait trouver des

---

92 ALG, Lettre de Rondeau frères, agents de change à Bruxelles, à Jean de Bertier, 8 juillet 1924.

93 Les actions *Eschweiler Bergwerksverein* ne furent conservées que de 1922 à 1925, et Jean de Bertier réinvestit 2000 marks dans une autre entreprise sidérurgique allemande en août 1926 (Lettre de la BIL, 5 août 1926.)

94 Il vendit à l'ARBED, avec une confortable plus-value, une villa située à Thionville (voir 1.2.2.).

95 ALG, Lettre à Jean de Bertier, 27 juillet 1926. La signature de l'auteur du document est illisible, mais il écrivit sur un papier avec l'en-tête « 17 rue du cirque » [à Paris].

placements de plus en plus rémunérateurs, non adossés sur le franc français, comme « les valeurs industrielles belges ». L'autre option, privilégiée par l'expert, était l'achat de devises fortes, dont la valeur s'enrichissait au fur et à mesure de la dépréciation du franc français. Ainsi, la livre sterling valait 145 FF en mars 1926, atteignit 173 FF en juin puis grimpa jusqu'à 235 FF le 21 juillet 1926, soit quelques jours avant l'écriture de cette lettre<sup>96</sup>. Acheter des devises britanniques était le moyen de « sauver » son patrimoine d'une ruine à laquelle la chute du franc le condamnait. C'était aussi une opération spéculative : on misait sur la poursuite de la chute du franc, si bien qu'acheter des livres sterling au cours de 235 FF paraissait encore une bonne opération aux dires de cet expert. Encore une fois, Jean de Bertier, par ses placements, se trouvait en porte-à-faux avec le patriotisme qu'il professait. Une telle attitude n'était pas propre aux détenteurs de grands patrimoines. Alain Leménorel affirme en effet que « chacun à sa manière, de la ménagère à l'homme d'affaires, a spéculé »<sup>97</sup>.

Ainsi, la reconversion des patrimoines dans les années 1920 ne fut ni une chose aisée ni un processus linéaire. Face au phénomène nouveau de l'inflation, dont il ne comprenait pas les origines, Jean de Bertier, à l'instar de ses contemporains, connut sinon la panique, du moins la fébrilité, notamment lors des crises inflationnistes<sup>98</sup>. Des documents retrouvés dans les archives de Lagrange révèlent qu'il se renseigna pour tenter de saisir au mieux les mécanismes de l'inflation, et ainsi pouvoir les contrer. Lui-même et la plupart de ses contemporains y voyaient une conséquence du déficit budgétaire<sup>99</sup>. Ils en attribuaient donc la responsabilité directe à l'action des gouvernements successifs, notamment ceux dits de Cartel des gauches (1924-1926)<sup>100</sup>. Le problème de l'inflation prenait une dimension politique : « ce misérable Herriot a déclenché la machine ». Le chef des radicaux était redevenu Président du conseil de manière éphémère le 20 juillet 1926. Pour Jean de Bertier, il était commode d'accuser la gauche au pouvoir. Il y avait là convergence entre ses idées politiques et ses intérêts patrimoniaux. En réalité, l'inflation résultait de l'accumulation de plusieurs

96 ABBAD, *op. cit.*, p. 76.

97 LEMÉNOREL, *op. cit.*, p. 25. Hubert BONIN est du même avis, en remplaçant toutefois chacun par « les détenteurs d'argent (petits et gros) » (*Histoire économique de la France depuis 1880*, p. 61). Il parle d'une spéculation de précaution, visant davantage à sauver son patrimoine qu'à l'accroître (*L'argent en France depuis 1880*, p. 153).

98 Fabrice ABBAD identifie trois « chutes » du franc : en 1920, à l'automne 1923 et au printemps-été 1926 (p. 68, 70, 76)

99 ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2. *Depuis 1918*, p. 21. Il s'agissait plus d'une crise de *trésorerie* que de *budget* (CARON, *op. cit.*, p. 189).

100 Les historiens eux-mêmes sont divisés sur la question, entre ceux qui pointent les erreurs du Cartel (BONIN, BILLARD) et ceux qui restent neutres ou relativisent l'impact de ses décisions (CARON, ASSELAIN, ABBAD).



déséquilibres, eux-mêmes accentués par des facteurs psychologiques faisant perdre aux investisseurs leur confiance dans la capacité de gestion du gouvernement<sup>101</sup>. En achetant des livres sterling, Jean de Bertier contribua lui-même à spéculer contre le franc français, et donc à alimenter le processus inflationniste.... Encore une fois, il ne fut pas le seul à agir ainsi. On imagine l'atmosphère de sauve-qui-peut qui put régner à ces moments. Cette dimension psychologique étant fondamentale, on comprend mieux aussi comment Poincaré, porté à la tête du gouvernement fin juillet 1926, put, en inspirant confiance, rapidement rétablir la situation, avant d'initier les réformes qui aboutirent à la stabilisation du franc français en 1927-1928<sup>102</sup>.

Les années 1919-1926 furent donc des années marquées par l'inflation. Globalement, Jean de Bertier réussit à y faire face, mais non sans difficultés. La reconversion du patrimoine familial ne fut pas une révolution. Elle avait déjà démarré avant 1919, et, surtout, elle conduisit à rétablir la position centrale de Lagrange et du Luxembourg, telle qu'elle existait déjà du temps d'Anatole. Le temps long familial semble donc l'emporter sur le temps beaucoup plus court de la poussée inflationniste. Ce résultat n'avait cependant rien d'évident, tant nous avons vu que Jean de Bertier se montra toujours opportuniste. S'il privilégia le Luxembourg, ce fut au nom d'intérêts bien calculés, et non pas par imitation filiale. Le Grand-Duché offrait de plus des possibilités pour échapper à la seconde menace planant sur les patrimoines : la montée de l'imposition.

---

101 ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2. *Depuis 1918*, p. 21. L'auteur insiste sur le poids des dettes héritées de la guerre, et de la perte de valeur du franc sur le marché des changes, elle-même liée à la perte de confiance des investisseurs.

102 CARON, *op. cit.*, p. 189. Poincaré rassurait depuis le rétablissement monétaire qu'il avait opéré début 1924... alors qu'il avait été en partie à l'origine de la chute du franc à l'automne précédent (ABBAD, *op. cit.*, p. 71-72).

## 1.2. Déjouer la fiscalité

### 1.2.1. Nette augmentation de la pression fiscale

Au lendemain de la Grande Guerre, la France avait accumulé une dette considérable. De plus, l'État devait faire face à de nouvelles dépenses. Pensons notamment aux coûts de la reconstruction des départements dévastés, ainsi qu'aux pensions des anciens combattants. Tout ceci nécessita de trouver de nouvelles recettes. Le ministre des finances, Klotz, prononça une formule devenue célèbre, mais qui ne fit pas longtemps illusion : « l'Allemagne paiera »<sup>103</sup>. Les gouvernements successifs augmentèrent les impôts. L'exemple le plus emblématique est celui de l'impôt sur le revenu. Créé en 1914, il fut appliqué pour la première fois en 1916. Le taux appliqué aux plus hauts revenus passa de 2 % cette année-là à 10 % en 1917, 20 % en 1918, 50 % en 1920, 60 % en 1924 et 72 % en 1926<sup>104</sup>. Il s'agissait de prélèvements d'une ampleur inédite.

Quant au Luxembourg, où Jean de Bertier disposait dès 1919 d'un patrimoine important, il connut aussi une augmentation de la pression fiscale. Le gouvernement établit une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises<sup>105</sup>. Une telle mesure diminuait automatiquement le bénéfice distribuable aux actionnaires comme Jean de Bertier. En outre, l'impôt sur le revenu existait aussi au Grand-Duché. Une surtaxe, établie au plus tard en 1923, augmenta l'impôt versé par Jean de Bertier<sup>106</sup>. Ajoutons que certains revenus luxembourgeois donnaient lieu à taxation en France également. C'était le cas de sa rémunération d'administrateur de l'ARBED.

---

103 ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2. *Depuis 1918*, pp. 13-18. La confiance dans le paiement des réparations par l'Allemagne poussa les dépenses, et donc déficits et dette, favorisant *in fine* l'inflation. L'Allemagne versa toutefois 9 milliards de marks-or à la France, ce qui représentait 20 à 40 % du coût de la reconstruction (BONIN, *Histoire économique de la France depuis 1880*, p. 52).

104 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 255 et 259-265. À propos du passage du taux maximum de 20 à 50 %, l'auteur constate : « on peut imaginer le choc produit sur les contribuables aisés par l'instauration de ce taux de 50 % ».

105 PAILLAT, *op. cit.*, p. 176.

106 ALG, Surtaxe sur le revenu pour 1923.

**Tableau 35. Prélèvements fiscaux sur les rémunérations de Jean de Bertier comme administrateur de l'ARBED (1923-1924)<sup>107</sup>.**

<b>Exercice</b>	<b>Rémunération (FB)</b>	<b>Impôts payés au Luxembourg (FB)</b>	<b>Reste (FB)</b>	<b>Soit en (FF)</b>	<b>Impôt à payer en France (FF)</b>	<b>Prélèvement global</b>
1922-1923	121 610	21 003	100 607	95 070	9 507	26 %
1923-1924	154 000	34 602	119 398	97 308	9 731	30 %

Impôts déduits, Jean de Bertier ne gagna donc pas 150 000, mais un peu plus de 100 000 FB comme administrateur de l'ARBED en 1923-1924. Ce poids de l'imposition nous conduit à nous interroger sur nos conclusions précédentes : la reconversion réussie du patrimoine ne fut-elle pas amoindrie voire annulée par les différents prélèvements fiscaux ? Tout comme l'inflation, l'imposition était bel et bien un « agent de destruction à terme des fortunes anciennes »<sup>108</sup>. Comment Jean de Bertier réagit-il ?

## **1.2.2. Les contre-mesures**

### **1.2.2.1. Tarder à régler ses impôts**

Un premier moyen très simple d'éviter l'imposition consistait à ne pas payer à temps, en espérant ne pas payer du tout. Jean de Bertier usa et abusa de cette stratégie. Les archives de Lagrange contiennent en effet moult relances du fisc, depuis le « dernier avis avant sommation avec frais » au « dernier avis avant commandement » et jusqu'à l'ultime étape, l'« avertissement »<sup>109</sup>. Une telle passivité du contribuable imposait à l'administration persévérance et ténacité pour recouvrer ses créances. Jean de Bertier parvint-il certaines années à échapper à l'impôt ? Il est impossible de le dire. De toute façon, tarder à payer ne présentait pour lui que des avantages. Prenons l'exemple de l'impôt réclamé en 1922 sur les revenus de 1921. Jean de Bertier ne s'en étant pas acquitté dans les délais impartis, le montant initial de 5 191 francs fut augmenté de... 6 francs, soit un millième du montant total<sup>110</sup>. Il s'agissait d'une pénalité d'autant plus ridicule que l'inflation dépassait alors les 20 % par an. Payer en retard permettait donc de gagner du temps pour laisser l'inflation faire son œuvre et

<sup>107</sup> ALG, Lettres de l'ARBED à Jean de Bertier, 17 mars et 17 décembre 1924. Les « impôts payés au Luxembourg » concernaient *tous* les revenus liés à l'ARBED.

<sup>108</sup> BRAVARD, *op. cit.*, p. 268.

<sup>109</sup> ALG, Multiples documents de ce type. Par exemple, il reçut un « avertissement » pour non-paiement des contributions directes et taxes assimilées en 1923, en 1924 et en 1925... ce qui nous a aidé à construire le tableau 36 (voir *infra*).

<sup>110</sup> ALG, Sommation avec frais du 12 novembre 1923.

ainsi diminuer la charge réelle de l'impôt. Il n'y avait donc dans tous ces retards de paiement aucune phobie administrative, mais un choix réfléchi.

Remarquons que Jean de Bertier recourut à la même technique face à des créanciers privés. Il oublia opportunément de régler à Manuel et Compagnie (Toulouse) une note de 2 938,35 francs, en date du 17 novembre 1913. L'entreprise mandata un huissier, plusieurs courriers furent adressés à Jean de Bertier. Celui du 28 avril 1920 détaillait les pénalités : « intérêts depuis la guerre 4 [FF] sommation du 27 mars 1920 10,80 [FF] citation en conciliation du 9 avril 1920 11 [FF] », soit un total de 25,80 francs<sup>111</sup>. Ici aussi, le jeu de l'inflation divisait par deux le montant réel de cette facture. Bref, tarder à régler ses impôts tout comme ses autres dettes représentait donc un moyen très efficace de minimiser ses charges, dans un contexte d'inflation et de très faibles pénalités. Ce qui était vrai pour Jean de Bertier était tout autant valide pour d'autres débiteurs, y compris les États, qui utilisèrent l'inflation pour rembourser finalement en « monnaie de singe » leurs dettes de guerre<sup>112</sup>.

#### **1.2.2.2. Oublier de déclarer une partie de ses revenus**

Une autre possibilité consistait à oublier de déclarer certains revenus ou certaines transactions. Prenons deux exemples. À l'été 1921, Jean de Bertier envisagea un recours auprès de l'administration fiscale luxembourgeoise, afin de réduire le montant de son imposition. Il en fut dissuadé : « je déconseille le recours. Un examen attentif révélerait au fisc le revenu de Monsieur de Bertier du chef de ses actions ARBED et du fait de son dépôt à l'ARBED »<sup>113</sup>. Le fisc luxembourgeois n'avait donc pas été informé de la totalité des revenus de Jean de Bertier, dont une partie fut opportunément passée sous silence. La même année, Jean de Bertier vendit à l'ARBED l'immeuble Stauff, cette villa située au 18 rue du général Castelnau à Thionville. Il l'avait acquise par adjudication en novembre 1919, donc à très bon prix (voir 1.1.1.2.) . La revente moins de deux ans plus tard lui assurait une confortable plus-value. L'administration avait cependant interdit de telles transactions afin d'empêcher la spéculation. Les deux parties trouvèrent un arrangement. L'ARBED versa les 130 000 francs de la vente, mais cette dernière ne fut officialisée que passé le délai requis des cinq années, soit après le 13 novembre 1924 : « il est entendu que vis-à-vis des tiers et des autorités vous

---

111 ALG, Lettres de Henri Perrin, huissier, à Jean de Bertier, 22 juillet, 6 octobre 1919 puis 30 janvier et 28 avril 1920.

112 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 41.

113 ALG, Note de Léon Metzler du 28 juillet 1921, en réponse à une lettre de Jean de Bertier du 10 juillet 1921.

figurerez comme propriétaire de l'immeuble jusqu'à la passation active du contrat »<sup>114</sup>. De telles dissimulations relevaient de la fraude fiscale et étaient facilitées par les faibles effectifs du contrôle fiscal et son inexpérience en la matière<sup>115</sup>. Passons maintenant à un troisième moyen, encore plus efficace, de contrer les hausses d'impôts.

### 1.2.2.3. Placer son argent à l'étranger

Commençons par présenter les impôts réclamés à Jean de Bertier par l'administration française, tels que nous avons pu en retrouver trace dans les archives de Lagrange.

**Tableau 36. Impôts dus au fisc français par Jean de Bertier de 1920 à 1925 (en FF)<sup>116</sup>.**

Année	1920	1921	1922	1923	1924	1925
Impôt général et impôts cédulaires sur le revenu	4 410	3 978	5 191	9 191	21 550	21 276
Contributions directes et taxes assimilées	?	?	?	5 727	6 404	6 389
Total	-	-	-	14 918	27 954	27 665

Les contributions directes et taxes assimilées augmentèrent très faiblement, à un rythme moindre que l'inflation : elles étaient donc indolores. En revanche, l'impôt sur le revenu vit son montant multiplié par cinq entre 1920 et 1925. Nous retrouvons la nette augmentation de la pression fiscale dont nous avons précédemment parlé. Ce qui importe ici est le montant de l'impôt réclamé : 30 000 francs environ en 1924 comme en 1925. Nous savons pourtant que, par ses seules actions ARBED et sa fonction d'administrateur, les revenus de Jean de Bertier dépassaient les 500 000 francs. Si l'on y ajoutait ses autres ressources (autres titres mobiliers et biens fonciers), on atteindrait facilement les 700 000 francs annuels. Les impôts dûs en France représentaient donc moins de 5 % de ses revenus<sup>117</sup>. On est très loin des taux appliqués dès 1920 aux plus hauts revenus, à savoir 50 % et davantage. On peut en conclure que Jean de Bertier échappa largement au fisc français. Il avait en effet placé l'essentiel de ses biens à l'étranger, essentiellement au Luxembourg. Combien d'impôts le fisc grand-ducal lui réclama-t-il ?

114 ALG, Lettre de l'ARBED à Jean de Bertier, 18 novembre 1921.

115 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 443-444.

116 ALG, Impôt général et impôts cédulaires sur le revenu, 1920-1925 et Avertissements délivrés pour l'acquit des contributions directes et taxes assimilées, 1923-1925.

117 Même en ajoutant les presque 10 000 francs d'impôt prélevés sur sa rémunération d'administrateur (voir tableau 35), on conserve un taux global d'imposition très faible, les 700 000 francs de revenus annuels étant un *minimum*.

**Tableau 37. Revenus déclarés et impôts dûs au fisc luxembourgeois  
par Jean de Bertier de 1919 à 1925 (en FL)<sup>118</sup>.**

Année	1919	1922	1923	1924	1925
Revenus de capitaux	24 450	23 100	21 740	20 290	?
Revenus fonciers	39 320	13 450	36 820	23 730	?
Bénéfices professionnels, commerciaux, industriels	24 000	119 730	119 610	150 000	?
Total des revenus imposables	87 770	156 280	178 170	194 020	?
Montant global de l'impôt	12 153	29 387	30 096	34 667	56 697
Taux d'imposition par rapport aux revenus déclarés	14 %	19 %	17 %	18 %	?

Certes, tout comme en France, le montant global de l'impôt augmenta, mais un rapide calcul permet de remarquer que le taux d'imposition, lui, resta inférieur à 20 %. Si on ajoute la fameuse surtaxe instituée au plus tard en 1923, on arrive à un taux de 25 % environ : la pression fiscale était bien moins forte au Luxembourg qu'en France<sup>119</sup>. Ceci était renforcé par le fait que ce taux s'appliquait à des revenus déclarés nettement en-dessous de la réalité que nous avons dépeinte. Il ne s'agissait pas forcément d'un oubli ou d'une fraude de la part de Jean de Bertier. Un courrier de la Société métallurgique des terres rouges nous révèle en effet le grand avantage que le Luxembourg présentait pour tous ceux désirant minimiser leurs impôts : « nos actions ne sont pas timbrées en France. Dans ces conditions le paiement des coupons par les banques françaises présente de sérieuses difficultés ; d'autre part il n'existe pas au Luxembourg d'impôts sur les coupons »<sup>120</sup>. Les coupons ici mentionnés correspondent nécessairement aux dividendes perçus par les actionnaires. En investissant dans des actions ARBED et en se faisant verser les dividendes au Luxembourg (voir *infra*), Jean de Bertier choisit donc un placement produisant des revenus exemptés d'impôt. Plus généralement, se défaire de l'essentiel de ses biens fonciers en France pour réinjecter l'argent dans des actions placées au Luxembourg lui permettait de faire coup double : il luttait contre les effets de l'inflation tout en supprimant l'imposition. Remarquons également que la détention d'actions permettait plus facilement d'échapper aux investigations du fisc que la possession de biens fonciers. Ces derniers étaient facilement identifiables, contrairement aux actions, dont les

118 ALG, Impôt général sur le revenu et le capital, années 1919 et 1922 à 1925 et Lettre de l'ARBED à Jean de Bertier, 23 août 1926.

119 ALG, Surtaxe sur le revenu pour 1923 : elle s'éleva à 12 438 FL, soit 6,9 % d'un revenu imposé de 180 260 FL. Ce dernier chiffre est très proche mais pas identique au chiffre du tableau : il est très difficile de reconstituer la réalité des chiffres de l'époque à partir de données fragmentaires et soumises à dissimulation, correction, etc

120 ALG, Lettre de la Société métallurgique des terres rouges à Jean de Bertier, 18 avril 1921.

titres de propriété tout comme le versement des dividendes pouvaient rapidement être transférés d'un établissement bancaire à l'autre.

Mentionnons un dernier avantage du Luxembourg pour les détenteurs de grandes fortunes. Prenons l'exemple des impôts réclamés en 1919. Ils se composaient de trois ensembles : l'impôt sur le revenu imposable (4 975 francs, soit un taux de 5,8%), l'impôt complémentaire sur le capital imposable (604 francs soit 0,05%) et les additionnels communaux. Le taux de l'impôt sur le capital était absolument négligeable. Jean de Bertier avait donc tout intérêt à placer ses biens hors de France. Au Luxembourg, l'impôt sur le revenu épargnait ses actions, et l'impôt sur le capital représentait un montant ridicule. Y restaient vraiment imposables uniquement les revenus fonciers ainsi que les rémunérations d'administrateur (voir tableau 35). À ce propos, il est intéressant de remarquer que la société considérait sa collaboration avec le fisc non comme une obligation, mais comme une magnanimité de sa part : « notre société si bonne à donner connaissance au fisc des tantièmes touchés en 1925 par chacun de ses administrateurs, soit 243 156,82 francs »<sup>121</sup>. La taille de l'ARBED en faisait un véritable État dans l'État. Ceci décourageait sans doute toute investigation trop poussée et mettait Jean de Bertier à l'abri d'un éventuel redressement.

#### **1.2.2.4. Garder de l'opacité**

Où se trouvait la partie dynamique de la fortune de Jean de Bertier ? Où étaient déposés ses titres mobiliers, et où percevait-il leurs revenus ? Ceci nous amène à l'étude de ses comptes bancaires. Il en détenait dans au moins cinq établissements : le Comptoir national d'escompte, la Banque de France, la Banque Leclaire, la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, la Banque régionale de la Sarre, la Banque de Bruxelles et la Banque internationale au Luxembourg (BIL). La multiplicité des comptes et des mouvements ainsi que le caractère fragmentaire des archives compliquent l'étude et font que toute interprétation reste fragile.

Commençons par les établissements français. Au Comptoir national d'escompte n'étaient déposés que des titres non liés à l'ARBED, dont le nombre et la valeur restaient très limités (voir tableau 31). Le compte à la Banque de France ne servait qu'à transférer l'argent des ventes réalisées en Bretagne. Les seuls véritables comptes courants se trouvaient donc à la

---

<sup>121</sup> ALG, Note manuscrite de Léon Metzler, juin 1925. Ce chiffre confirme les conclusions du tableau 37 : l'augmentation de l'impôt correspondit à une augmentation des revenus, et non de la pression fiscale.

Banque Leclair et à la Société nancéienne. Ils étaient le plus souvent à découvert, ce qui suscita des courriers demandant leur régularisation<sup>122</sup>. La Société nancéienne resta cependant très arrangeante en proposant à Jean de Bertier une « facilité de 10 à 15 000 francs chez notre bureau de Thionville [...] en attendant vos rentrées normales »<sup>123</sup>. Ces comptes servaient à régler des dépenses quotidiennes mais n'étaient qu'indirectement approvisionnés, depuis des comptes à l'étranger (voir *infra*) sur lesquels étaient versés les dividendes. Ainsi, les banques françaises n'avaient pas directement connaissance du patrimoine réel de Jean de Bertier, qui se protégeait par la même occasion des regards du fisc français.

À la Banque régionale de la Sarre, Jean de Bertier avait placé ses obligations AEG, ensuite cédées au profit d'actions de l'*Eschweiler Bergwerksverein* (voir 1.1.2.3.). Ces dernières furent cependant transférées dès 1923 à la BIL et le compte à la Banque régionale de la Sarre fut clôturé<sup>124</sup>. Quant à la Banque de Bruxelles, le compte de Jean de Bertier y était largement débiteur, du fait de l'emprunt contracté en 1924 dont nous avons déjà parlé. Le solde en sa défaveur atteignit 1 288 037 FB au printemps 1926. Il dut se résoudre à vendre 445 actions ARBED pour retrouver un solde positif de 1 172 FB<sup>125</sup>. Ainsi, ni le compte sarrois ni le compte belge de Jean de Bertier ne concentraient titres et revenus.

Il faut donc encore une fois se tourner vers le Luxembourg. Jean de Bertier conservait l'essentiel de ses titres à l'ARBED et le reste à la BIL. Il percevait dans chaque établissement les dividendes associés. De plus, il disposait, dans chacune des deux entreprises, de plusieurs comptes courants, libellés en des monnaies différentes. Donnons un aperçu de l'évolution du solde de ses comptes à la BIL.

---

122 ALG, Extraits de comptes auprès de la Banque Leclair (1920-1922) et de la Société nancéienne (1920-1925).

123 ALG, Lettre de la Société nancéienne (succursale de Metz) à Jean de Bertier, 12 mai 1925.

124 ALG, Lettres de la Banque régionale de la Sarre à Jean de Bertier, 1922-1923 (dernier courrier reçu le 4 août).

125 ALG, Lettre de la Banque de Bruxelles à Jean de Bertier, 31 mai 1926. Ici aussi, Jean de Bertier avait obtenu une faveur, puisque la banque avait consenti à prolonger les délais de remboursement (Lettre du 19 décembre 1925).



**Tableau 38. Évolution du solde des comptes courants détenus par Jean de Bertier à la BIL de 1920 à 1924<sup>126</sup>.**

Date	31/12/1920	30/6/1921	31/12/1921	31/12/1922	30/6/1923	31/12/1924
FL	-71 908	-68 206	+98 590	+58 147	+98 773	-1 127
FB	+139 758	+144 822				
FF	-78 423	-81 193	?	-88 982	-91 425	?
marks	+11 109	+11 216	+11 318	+11 389	-73 773	?

Cette fois-ci, des soldes positifs importants apparaissent, ce qui n'était pas le cas sur les comptes français ou belge. Cependant, la somme des différents soldes donne le plus souvent un résultat déficitaire. Deux interprétations, complémentaires l'une de l'autre, sont possibles. La première est tirée du contexte d'inflation : mieux valait ne pas laisser dormir de l'argent sur un compte courant. La position de débiteur était plus intéressante, car l'inflation diminuait *de facto* les sommes à régulariser. La seconde explication est que l'essentiel des revenus provenait des actions ARBED. Ils étaient directement versés sur les comptes que Jean de Bertier détenait dans la société. L'essentiel des revenus restait ainsi en interne. Pour financer ses dépenses quotidiennes ou approvisionner ses autres comptes courants, il suffisait à Jean de Bertier d'externaliser uniquement les montants nécessaires. Ce système permettait de limiter la visibilité des revenus réels, ainsi en partie cachés au fisc luxembourgeois (et *a fortiori* au fisc français)<sup>127</sup>. Il autorisait en outre de rapides mouvements d'un compte à l'autre, pour profiter des fluctuations monétaires, et/ou d'un pays à l'autre, en fonction des besoins. Reproduisons une note manuscrite de Jean de Bertier afin de bien visualiser les choses :

30/7/1926 ARBED avoir 268 700 FF à 95,25 FB ; 302 000 FB

1. Versé 75 000 FB à Banque de Bruxelles
2. Chèque de 9 525 FB soit 10 000 FF au porteur Metz
3. Acheté 16 000 florins à [16,675] FF total 266 800 FF
4. Acheté 5 000 [?] à 39,50 FB total 197 500 FB

24/8/1926 Vendu 5 000 florins pour 72 800 FB

dont : payé contributions Bettembourg 56 696,65 FB  
reste: 16 103,35 FB

échangés au cours de 95,80 pour 15 427 FF chèque Pelt touché à Metz le 25

10/9/1926 Vendu 1 000 florins pour 14 000 FF chèque porteur sur Metz<sup>128</sup>.

<sup>126</sup> ALG, Extraits des comptes détenus par Jean de Bertier à la BIL, 1920-1924.

<sup>127</sup> Rappelons cette citation déjà utilisée : « un examen attentif révélerait au fisc le revenu de Monsieur de Bertier du chef de ses actions ARBED -et du fait de son dépôt à l'ARBED (ALG, Note de Léon Metzler, 28 juillet 1921). Il faudrait aussi penser aux possibilités de secret bancaire à l'époque.

<sup>128</sup> ALG, Manuscrit de Jean de Bertier, août-septembre 1926.

Ces notes résument bien ce que nous avons expliqué. Au 30 juillet 1926, Jean de Bertier disposait de 500 000 FF environ sur deux comptes hébergés à l'ARBED. Là se trouvait donc la source de ses revenus. Ils étaient rapidement réinvestis, selon les opportunités du moment<sup>129</sup>. La multiplicité des mouvements, de l'ARBED vers les banques, d'un type de placement à l'autre, d'une monnaie à l'autre, créait opportunément une opacité : il était, hier comme aujourd'hui, bien difficile de suivre l'argent de Jean de Bertier. Une chose semble cependant assurée : les multiples contre-mesures mises en place face à la montée de l'imposition furent très efficaces. Ainsi, Jean de Bertier réussit non seulement à reconvertir son patrimoine menacé par l'inflation, mais aussi à le protéger des prélèvements fiscaux. Sans doute ne put-il pas tout gérer seul. Cependant, les archives ne permettent pas d'identifier tous les potentiels interlocuteurs qui purent le conseiller, ni de déterminer le degré de leur influence sur ses décisions.

### **1.3. Bilan : maintien du patrimoine et du mode de vie ?**

Nous nous sommes efforcés de présenter en détail les moyens utilisés par Jean de Bertier face à l'inflation et à l'imposition. Cela nous a paru nécessaire pour limiter les erreurs d'interprétation, très possibles dans notre cas, puisque nous travaillons sur des données fragmentaires, lacunaires, potentiellement falsifiées et dont la comparaison est rendue difficile par les fluctuations monétaires permanentes<sup>130</sup>. L'étude, la présentation et la comparaison d'un maximum de données et de documents a permis de minimiser les risques de conclusions trompeuses. Nous pouvons considérer que Jean de Bertier contra au mieux ces deux menaces sur sa fortune que constituaient l'inflation et l'imposition. Cependant, aussi efficaces qu'elles aient été, ses actions furent-elles suffisantes pour maintenir son patrimoine ? Fallut-il également consentir à des sacrifices dans le mode de vie ? Commençons par préciser ces notions avant de réfléchir à une réponse, en nous appuyant autant sur les indices retrouvés dans les archives que sur les grilles statistiques établies par les économistes.

---

129 En ce mois de juillet 1926, il suivit les conseils de cet expert dont nous avons déjà parlé, tout en s'en écartant, puisqu'il acheta des florins. Tout comme avec les actions ARBED souscrites par emprunt en 1924, il perdit de l'argent : Jean de Bertier n'était pas un bon spéculateur.

130 MOINE, Jean-Marie, *Les Barons du fer. Les maîtres de forge en Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930. Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Metz, Éditions Serpenoise, 2003, p. 354-356.

### 1.3.1. Patrimoine et mode de vie

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur le patrimoine de Jean de Bertier, autrement dit sur sa fortune, c'est-à-dire aussi bien les capitaux qu'il possédait que les revenus qui en étaient tirés. Le mode de vie, quant à lui, correspond davantage aux dépenses de consommation en général, qu'elles soient liées au logement, à l'habillement, aux loisirs etc. Il s'agit donc de deux réalités distinctes. Une fortune importante n'implique pas forcément un mode de vie luxueux, et inversement. Dans le contexte d'inflation et d'imposition, les détenteurs de grands patrimoines pouvaient être tentés de les protéger en réduisant leurs dépenses, et donc leur train de vie<sup>131</sup>. Essayons de déterminer si Jean de Bertier parvint à conserver le même niveau de dépenses qu'avant les bouleversements produits par la Première Guerre mondiale.

### 1.3.2. Ce que les archives laissent entrevoir

Quatre éléments caractéristiques d'un maintien du mode de vie apparaissent dans les archives. Le premier est la poursuite de la double résidence, déjà analysée dans les parties précédentes. Précisons simplement qu'elle devint même multi-résidence. Jean de Bertier conserva en effet les Rosaires et son domicile parisien du 37, avenue de l'Alma, rebaptisée avenue George-V en 1918<sup>132</sup>. Il y ajouta un domicile thionvillois dès 1919 puis se réinstalla à Lagrange au début de l'année 1921<sup>133</sup>. Il était en cela représentatif de ces élites anciennes parisiennes, dont la plupart conservèrent logement dans la capitale et château(x) de famille en province<sup>134</sup>. Le très faible nombre de documents relatifs à la vie familiale des Bertier pour les années 1919-1926 empêche de connaître la fréquence des séjours dans les différentes résidences. En raison des fonctions politiques de Jean de Bertier en Lorraine, et des sociabilités du couple (voir *infra*), il semble que le couple se partagea essentiellement entre Lagrange et Paris. Les séjours en Bretagne durent se faire plus épisodiques. Les enfants du couple, Arnaud et Sylvie, née en 1920, y furent parfois envoyés.

---

131 BRAVARD, *op. cit.*, p. 274.

132 Il continua aussi de louer le 47, rue de Prony, dans lequel son secrétaire Rischshoffer vivait et travaillait, pour un loyer annuel de 4 400 francs (ALG, Quittance de loyer du 1<sup>er</sup> juillet 1920).

133 Ce domicile thionvillois était situé « place de la République » suivant l'adresse figurant sur de multiples documents. S'agissait-il de l'immeuble Stauff, cette villa du 18, rue du général Castelnau, qu'il acheta par adjudication le 13 novembre 1919 et vendit à l'ARBED en 1921 (voir 1.2.2.2.) ? La réinstallation à Lagrange début 1921 expliquerait la vente de la villa... mais le 18, rue de Castelnau est un peu loin de la place de la République.

134 BRAVARD, *op. cit.*, p. 279.

Le deuxième élément concerne la domesticité. Suite à la guerre, le recours à un personnel de maison déclina, sauf dans les catégories les plus riches<sup>135</sup>. Or nous pouvons établir que les Bertier continuèrent d'employer au moins cinq domestiques, ainsi qu'un précepteur<sup>136</sup>. Faut-il compter parmi eux Eugène Pelt, le chauffeur de Jean de Bertier, ainsi que *Missy* et *Nursy*, qui s'occupaient d'Arnaud et de Sylvie ?<sup>137</sup> La naissance d'un enfant supplémentaire en 1920 et la possession de plusieurs automobiles favorisaient l'emploi de davantage de domestiques, qui furent ainsi sans doute plus nombreux après 1919. Les dépenses supplémentaires générées ne furent pas un problème pour les Bertier. Elles restaient d'ailleurs tout à fait limitées. Eugène Pelt gagnait par exemple 3 600 francs par an. Nous n'avons pas pu retrouver le montant des gages du reste du personnel.

Le troisième élément est révélé par la consultation des factures conservées dans les archives de Lagrange. Prenons l'exemple des années 1919 et 1920, pour lesquelles les dépenses de Marie-Louise sont bien documentées.

---

135 CHARLE, *La crise des sociétés impériales*, p. 380-381.

136 ALG, Avertissement délivré pour l'acquit des contributions directes et taxes assimilées, année 1925 : 1 140 francs devaient être réglés au titre de la taxe sur les précepteurs et domestiques.

137 ALG, Lettre de Jean et Marie-Louise à Sylvie, alors aux Rosaires avec son frère Arnaud, 4 septembre 1923 et Multiples documents échangés entre Jean de Bertier, l'avocat Georges Simon et la Lloyd de France (assurances) suite à un accident d'automobile au printemps 1921. La Mercedes fut endommagée et Eugène Pelt blessé.

**Tableau 39. Dépenses de luxe de Marie-Louise en 1919 et 1920 (en francs)<sup>138</sup>.**

Boutique	Adresse (à Paris)	Période d'achat	Montant
Rosa Pichon - lingerie de luxe	189, rue Saint-Honoré	1919-1920	7 743
Gabrielle Chanel	21, rue Cambon	1919-1920	7 370
Chéruit, Wormser et Boulanger [maison de couture]	21, place Vendôme	1919	1 663
Simon Wallez - modes	15, rue Vignon	1919	185
Gustave Beer - robes, fourrures, lingerie	7, place Vendôme	1919	726
Hellstern & sons [chausseau]	23, place Vendôme	1919	736
Paquin - robes, manteaux et fourrures	3, rue de la Paix	1/12/1919	5 115
J.Simonet - orfèvrerie maroquinerie	55, avenue George-V	1919	642
Lenoir [activité ?]	14, rue Royale	1920	958
C.Maillard - grande teinturerie	?	1919	1 201
G.Médoc - fourrures	9, rue de l'Arcade	30/4/1920	10 000
Laffitte [activité ?]	3, boulevard Suchet	1919-1920	6 000
Mercadé [activité ?]	12, av. Victor-Emmanuel-III [auj. av. F. D. Roosevelt]	23/2/1920	693
Paul Poiret	26, avenue d'Antin	19/5/1920	2 000
Kendall et Cie - maroquinerie	?	30/6/1920	863
André Groult -antiquaire	29-31, rue d'Angot [?]	22/12/1920	500
TOTAL		1919-1920	46 395

Comme toujours, méfions-nous des données recueillies et ne nous précipitons pas vers une interprétation. Quelle part de l'ensemble des dépenses ces factures représentent-elles ? S'agissait-il d'achats destinés à Marie-Louise uniquement, ou à Jean, Arnaud et Sylvie également ? On peut penser que ces factures furent gardées car elles correspondaient à des achats de luxe. Nous avons pour cela fait figurer les noms et adresses des différentes boutiques : on y retrouve certains noms encore célèbres, qui, déjà à l'époque, étaient les ambassadeurs du chic et du bon goût parisiens. Hier comme aujourd'hui, ils se regroupaient essentiellement dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement. Une autre raison de la conservation de ces factures pourrait exister. Rappelons-nous les reproches adressés par Jean à son épouse au cours de la Grande Guerre : à ses yeux, Marie-Louise était trop dépensière. Voulait-il donc

138 ALG, Factures, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1920, Compléments pour 1920 et Lettre de Laffitte à Richshoffer, 22 avril 1920.

contrôler les dépenses de son épouse, et s'assurer qu'elles ne dépassaient pas les possibilités du ménage ? Quoi qu'il en soit, réfléchir sur ces achats permet de se faire une idée de la poursuite ou non d'un mode de vie opulent... et force est de constater que les dépenses restaient très élevées. Elles étaient très supérieures aux impôts payés au cours des mêmes années en France et au Luxembourg (voir tableaux 36 et 37) tout comme au loyer du 37, avenue George-V<sup>139</sup>. Les dépenses de luxe de Marie-Louise représentaient donc un poste très important dans le budget du couple. Leur poursuite (voire leur augmentation) après la guerre est un signe supplémentaire du maintien du niveau de vie, en dépit des difficultés du temps. Pourrait-on apporter un bémol ? Il est possible qu'une partie des factures de 1919 soient des reliquats d'achats antérieurs, non encore réglés. Néanmoins, les dépenses de luxe identifiées en 1920 sont supérieures à celles de 1919. Ainsi, en prenant en compte cette objection, on diminuerait certes le total des factures, mais on accentuerait la part des achats de 1920, ce qui plaiderait pour une tendance à l'augmentation des dépenses. Pour l'anecdote, donnons le descriptif de l'achat le plus important, celui du 30 avril 1920, pour une somme de 10 000 francs : « un manteau vison du Canada, peaux choisies naturelles, doublure charmeuse zibeline »<sup>140</sup>.

Ces 3 premiers éléments (multi-résidence, domesticité nombreuse, achats de luxe maintenus voire augmentés) attestent d'un maintien, voire même d'une amélioration du mode de vie. Cela ne fut pas financé à crédit mais par les revenus propres du couple, grâce à la reconversion du patrimoine et aux contre-mesures prises contre l'imposition. En conservant leur richesse économique, Jean et Marie-Louise purent maintenir un mode de vie opulent. Ajoutons-y le quatrième élément retrouvé dans les archives. Les liens de sociabilité propres aux élites anciennes et à la noblesse en particulier subsistèrent ou se renforcèrent<sup>141</sup>. Jean de Bertier resta en effet membre des clubs suivants : le Jockey Club, l'Association littéraire du Jockey Club, le Polo de Paris, le Nouveau Cercle, le Saint-Cloud country club « pour l'encouragement du golf et autres sports », la Société des steeple-chases de France, etc. Précisons qu'il régla à cette dernière association une cotisation supplémentaire « pour son droit d'entrée à la tribune réservée sur le champ de courses d'Auteuil »<sup>142</sup>.

---

139 ALG, Quittance de loyer du 2<sup>e</sup> trimestre 1920. Le loyer annuel s'élevait à près de 20 000 francs.

140 ALG, Facture établie par G. Médoc – fourrures pour Madame la comtesse de Bertier, 30 avril 1920.

141 BRAVARD, *op. cit.*, p. 345. L'autrice parle d'un « rythme accéléré » de la vie sociale du grand monde parisien.

142 ALG, Reçus des cotisations perçues par les différentes associations citées, années 1920-1921. Jean de Bertier prorogea sans doute ses adhésions au cours des années suivantes. La moyenne était de 200 F par an et par club.

L'exemple des Bertier confirme donc la thèse affirmée par Alice Bravard dans le titre même de son ouvrage, *Le grand monde parisien, 1919-1939. La persistance du modèle aristocratique*. Jean et Marie-Louise faisaient partie de ce grand monde parisien, et, comme la grande majorité de leurs semblables, ils réussirent à conserver richesse économique et prestige social. Les difficultés économiques du groupe n'apparurent vraiment qu'avec la crise économique des années 1930<sup>143</sup>. Cependant, dès les années 1920, certains réussirent mieux que d'autres à maintenir leur richesse. Retournons donc vers les chiffres, pour essayer de déterminer plus précisément la position des Bertier parmi les autres grandes fortunes.

### 1.3.3. Ce que les études historiques permettent de déduire

L'étude de Thomas Piketty sur les hauts revenus fournit une grille de lecture permettant de classer Jean de Bertier dans la hiérarchie des détenteurs de patrimoine. L'auteur découpe la population en différents *fractiles* représentant des pourcentages de l'ensemble. Par exemple, le fractile P 99-100 correspond au 1 % des Français les plus riches. Mettons en regard les analyses de Thomas Piketty avec les données tirées des archives pour déterminer le plus précisément possible la position de Jean de Bertier. Ce dernier n'appartenait évidemment pas aux groupes désignés sous les vocables de « classe moyenne » (fractile P 90-95) ni de « classe moyenne supérieure » (fractile P 95-99)<sup>144</sup>. On peut d'emblée le ranger dans le fractile P 99-100.

À l'intérieur de ce groupe, la part des revenus du capital dans le revenu total était en moyenne de 40 %, mais elle dépassait largement ce chiffre pour le fractile P 99,9-99,99, et ces mêmes revenus du capital étaient en très grande majorité tirés de placements mobiliers pour le fractile supérieur P 99,99-100. La composition des revenus de Jean de Bertier nous pousse donc à le classer dans l'un de ces deux groupes. Il n'atteignit cependant pas les 2 à 3 millions de francs de revenus annuels pour appartenir au fractile P 99,99-100<sup>145</sup>. Nous pouvons donc placer Jean de Bertier dans le fractile P 99,9-99,99. Il était *très riche* mais pas parmi *les plus riches*, ces membres du fractile P 99,99-100 associés à l'expression des « 200 familles » contrôlant la vie économique du pays<sup>146</sup>.

---

143 BRAVARD, *op. cit.*, p. 345-347.

144 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 112.

145 *Ibidem*, p. 98-99 et 129. Nous avons estimé ses revenus à au moins 700 000 francs par an (voir 1.2.2.3.). soit un niveau 3 à 4 fois moindre à celui requis pour appartenir au fractile le plus élevé.

146 Cette expression fut un slogan des partis de gauche, critiquant la mainmise d'une petite minorité sur l'économie, et par extension, sur tous les leviers de commande, empêchant de fait la réalisation de leur

Cette position de Jean de Bertier est confirmée par une autre grille de lecture. Alice Bravard utilise en effet le montant des successions pour distinguer trois niveaux de fortune parmi le grand monde parisien : moins de 1 million de francs-or (soit 18 à 25 000 francs-or de revenus par an), entre 1 et 2 millions (soit 70-80 000 francs par an) et plus de 2 millions (400 à 500 000 francs par an)<sup>147</sup>. Le franc-or désignant le franc germinal de 1914, il faut multiplier ces derniers chiffres par cinq pour avoir leur équivalent en francs de 1928, dits francs Poincaré. Ce fut dans cette dernière monnaie que la succession de Jean de Bertier fut exprimée : plus de 4 800 000 francs, soit environ 1 000 000 francs-or<sup>148</sup>. Jean de Bertier se retrouve encore une fois dans le second groupe, les très riches, mais pas les plus riches. Remarquons que ses revenus annuels le plaçaient toutefois au sommet de sa catégorie.

En plus du niveau de fortune et de revenus, il est important de réfléchir à l'évolution des patrimoines au cours du temps, et dans notre cas, au cours de la vie de Jean de Bertier. Comparons donc l'héritage qu'il perçut en 1903 et la fortune qu'il laissa en 1926. Les déclarations de succession d'Anatole et d'Henriette sont perdues mais d'autres documents permettent de retrouver les chiffres recherchés. Rappelons que Jean, seul fils survivant de ses parents, hérita de l'ensemble de leurs biens, à un moment où la pression fiscale restait faible : les 1 782 671 et 534 689 marks qu'il acquit respectivement de son père et de sa mère représentaient donc l'essentiel de la fortune familiale<sup>149</sup>. Convertissons cette somme globale de 2 317 360 marks en francs Poincaré. Mark et franc français étant stables jusqu'en 1914, appliquons le change utilisé pour la vente de Lagrange en 1911-1912 (1,25 francs pour 1 mark), puis multiplions le résultat par cinq, pour prendre en compte la dévaluation du franc opérée entre 1914 et 1928 : nous arrivons à une somme de 14,5 millions de francs environ. Or seuls 5 millions environ apparaissent dans la déclaration de succession faite en 1929, c'est-à-dire une perte des deux tiers du patrimoine à valeur de monnaie équivalente. Cette déduction est très surprenante au vu de tous les mécanismes déployés par Jean de Bertier face à l'inflation et à l'imposition et que nous avons longuement expliqués. Comment concilier ces éléments apparemment antinomiques ?

Une première solution serait bien sûr de justifier cet écart par une fraude fiscale : seule une petite partie de la succession aurait été déclarée. Cette dissimulation serait facilitée

---

programme politique.

147 BRAVARD, *op. cit.*, p. 269.

148 Archives départementales de la Moselle (ADM), 3Q 29/884, n°157 : Succession de Monsieur le comte de Bertier déclarée au bureau des successions de Paris le 9 juin 1929.

149 ADM, 3Q 29/276, Répertoire général ou immobilier des propriétaires, 2<sup>e</sup> série.



par la localisation de la majorité des biens mobiliers au Luxembourg. Il était cependant plus compliqué de falsifier une déclaration de succession qu'une déclaration de revenus<sup>150</sup>. De plus, l'administration fiscale restait vigilante devant toute succession importante. Ce fut le cas pour Jean de Bertier. Un redressement fiscal fut opéré. Les 4 779 823,14 francs initialement déclarés par la famille furent portés à 4 829 823,14 francs. Cette réévaluation de 50 000 francs généra presque 10 000 francs de droits de succession supplémentaires<sup>151</sup>. On peine donc à croire que la fraude suffise à expliquer l'écart entre la fortune familiale en 1903 et en 1926. Même en la maximisant, le recul du patrimoine resterait de l'ordre de 50 %.

La seconde solution, non exclusive de la précédente, nous est fournie par les résultats de Thomas Piketty. L'évolution du montant des patrimoines familiaux fut très différente au cours du siècle dernier : la succession moyenne des classes moyennes fut multipliée par 3, celle des classes moyennes supérieures par 2 mais celle des classes les plus aisées, le fameux fractile P 99-100, recula. De la Belle Époque aux années 1920, la valeur moyenne des successions du fractile P 99,99-100 fut même divisée par 4<sup>152</sup>. Or, en comparant les années 1903 et 1926, nous considérons le même intervalle de temps. La division par 2 voire par 3 du patrimoine familial des Bertier ne fait que confirmer leur appartenance au groupe immédiatement inférieur, le fractile P 99,9-99,99.

Pourrait-on ainsi dire que les Bertier n'échappèrent pas à une sorte de *déterminisme de leur fractile* ? Ce serait erroné pour deux raisons. D'abord, un individu ou une famille n'appartient pas à un fractile pour toujours. Les fortunes se font et se défont. La fameuse appellation des « 200 familles » est en cela trompeuse, puisqu'elle laisse croire que les membres du fractile P 99,99-100 restaient toujours les mêmes quand il y avait en réalité mouvement et renouvellement à l'intérieur du groupe<sup>153</sup>. La seconde raison découle de cette observation. Chacun suivit sa propre stratégie face à l'inflation et fit ses propres choix quant au mode de vie. Les mesures prises par Jean de Bertier furent efficaces et nous l'avons montré. Cependant, inflation et imposition prirent une telle ampleur que, même freinées, elles faisaient inexorablement leurs effets sur les grands patrimoines qui se virent dévorés. Évoquons à ce propos l'ampleur des droits de succession. Sur les 4 800 000 francs d'actifs attribués à Jean de Bertier, plus de 700 000 furent prélevés à titre d'impôt. Plus de 15 % du

---

150 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 462.

151 ADM, 3Q 29/884, n°157 : Succession de Monsieur le comte de Bertier.

152 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 458 et 466.

153 *Ibidem*, p. 109.

patrimoine se trouvait ainsi amputé. Si on y ajoute les divisions successorales, on comprend qu'un vaste patrimoine pouvait ainsi très rapidement se voir réduit<sup>154</sup>. Jean de Bertier, s'il ne conserva pas le volume de la fortune parentale, sauvegarda du moins le rang de la famille. Anatole et Henriette ne faisaient pas partie du fractile supérieur. Les Bertier restaient donc dans la même catégorie de richesse d'une génération à l'autre.

Néanmoins, au vu des multiples actions de reconversion du patrimoine et de lutte contre l'imposition, on eût pu espérer de meilleurs résultats et une moindre dégradation de la fortune. Ceci nous ramène au mode de vie. Les analyses précédentes nous ont montré que Jean et Marie-Louise ne renoncèrent pas à la vie opulente, et que, sans doute, ils accrurent même leurs dépenses. Se peut-il que ces dernières fussent encore plus importantes que nous l'avons estimé ?

#### **1.3.4. Les incertitudes quant à la vie quotidienne**

Nous sommes ici à la recherche de dépenses cachées qui seraient totalement absentes des archives et qui, en augmentant encore le train de vie, auraient contribué à la baisse de la fortune. Trois pistes peuvent être envisagées. La première partirait de ces transactions au cours desquelles Jean de Bertier récupéra une partie des capitaux sous forme d'importantes sommes d'argent en liquide, dont nous perdons en partie la trace. En juin 1926, il vendit 100 actions ARBED à José Luis Granier, contre des livres sterling (voir 1.1.2.4.). Ce dernier régla la différence sous forme de deux versements en espèces de 40 000 francs chacun<sup>155</sup>. Ces 80 000 francs firent-ils partie de l'argent réinvesti un mois plus tard, suite au paiement par l'ARBED du solde de la créance d'Anatole ? En tout cas, entre la vente de 100 titres ARBED, le solde de la créance et le projet de cession d'une partie des Rosaires (voir 1.1.1.1.), plus de 1 500 000 francs devaient être libérés en cet été 1926. Le décès de Jean de Bertier à la fin septembre empêche de savoir s'il envisageait un nouvel investissement, ou s'il avait besoin de davantage de liquidités. Remarquons à ce propos qu'en 1925, il contracta un emprunt auprès

---

154 ADM, 3Q 29/884, n°157 : Succession de Monsieur le comte de Bertier. Une fois les taxes et droits payés (737 808,48 francs), il resta à Marie-Louise 492 369 francs (soit 10 % des actifs de départ) et à chacun des deux enfants 1 779 299 francs. Si ces derniers souhaitaient retrouver la richesse paternelle, il leur faudrait nécessairement réaliser un très beau mariage et/ou réduire le train de vie et/ou encore mieux reconvertir les actifs.

155 ALG, Lettres de José Luis Granier à Jean de Bertier, 3, 7 et 10 juin 1926. Dans sa réponse du 11 juin (dont une copie se trouve dans les archives de Lagrange), Jean de Bertier réclama 1 465 FF en plus, pour des raisons de change entre francs belges et français et, « en y ajoutant les intérêts à 6 % pour 12 jours », 157 francs supplémentaires. La transaction globale portait sur 315 000 FB : Jean de Bertier savait être tâtillon !

de la BIL, pour un montant de 100 000 francs belges<sup>156</sup>. Il est toutefois délicat d'en tirer des conclusions. Dans le contexte d'inflation de l'époque, mieux valait avoir des emprunts... La première piste s'arrête ici.

Empruntons maintenant la deuxième piste. Dans la partie précédente relative à la Grande Guerre, nous avons parlé des différentes maîtresses de Jean de Bertier dont l'une, Mone, était entretenue à ses frais. Nous avons aussi vu comment Marie-Louise découvre certaines des multiples infidélités de son mari, et que les époux se brouillèrent à ce sujet en 1916 et en 1917 également (voir deuxième partie, 3.2.3.). Après l'été 1917, nous perdons trace de ces relations extraconjugales. Les agendas de Jean de Bertier, limités à l'été 1919, n'en disent plus rien. De plus, les archives ne contiennent plus toutes ces correspondances que l'éloignement imposé par la guerre avait suscitées. Deux hypothèses sont possibles, ainsi que toutes les combinaisons intermédiaires. Soit les époux se réconcilièrent, et Jean de Bertier cessa de voir d'autres femmes. La naissance en 1920 du second enfant du couple, Sylvie, pourrait témoigner en ce sens. Soit Jean de Bertier continua comme avant, avec peut-être davantage de précautions. Un seul et unique document concernant ses infidélités a pu être retrouvé pour la période 1919-1926. Il s'agit d'une lettre adressée à « Madame la comtesse de Bertier, place de la République, en ville [à Thionville] » :

Comme il a eu une liaison depuis deux ans avec moi et que maintenant, qu'il sait qu'elle est connue de presque tout le monde, il veut tout faire, pour m'empêcher de vous parler. Mais comme il est un habile comédien il a dû prendre ses précautions pour vous prévenir adroitement d'avance. [...] Croyez-moi que je suis bien malheureuse et ne voyez pas en moi une ennemie mais une amie c'est pour votre honneur de mère et de femme catholique que je veux vous épargner la honte. J'ai du reste toutes les preuves voulues pour que vous me croyiez. Je sais que vous avez beaucoup souffert pour lui, car il n'y a pas un seul détail de sa vie qu'il n'ait omis de me confier. Pouvez-vous me recevoir maintenant<sup>157</sup> ?

Faut-il accorder foi à ce seul et unique document ? La démarche de la maîtresse en question peut paraître surprenante. Que voulait-elle dire à Marie-Louise ? Pourrait-il s'agir de fausses accusations, dans une perspective de déstabilisation du couple et/ou de la carrière politique du mari ? Sans exclure totalement cette possibilité, il faut reconnaître que le passé de Jean de Bertier ne plaidait pas en sa faveur. Sa description correspond bien au portrait que nous avons pu dresser, à savoir ses dissimulations (« habile comédien ») et sa recherche

---

156 ALG, Lettre de la BIL à Jean de Bertier, 1<sup>er</sup> mai 1925. Le prêt fut garanti par le nantissement de 628 actions CSBM.

157 ALG, Lettre d'une maîtresse de Jean de Bertier à Marie-Louise, [sans date, 1920-1921].

infructueuse de satisfactions (« pas un seul détail de sa vie qu'il n'ait omis de me confier »). Considérons donc cette lettre comme sincère. L'adresse « place de la République, en ville » nous laisse penser que la maîtresse en question habitait plutôt Thionville que Paris. Elle indique avoir une relation « depuis deux ans ». Or Jean de Bertier ne revint à Thionville qu'à la fin de l'année 1918, et il se réinstalla à Lagrange très certainement courant 1921. Cette lettre daterait donc de fin 1920, ou, plus probablement, de 1921<sup>158</sup>. Elle montre en tout cas que Jean de Bertier ne changea pas. La carrière politique qu'il débuta dut d'ailleurs lui fournir moult opportunités de déplacements, de rencontres ainsi qu'un statut d'homme de pouvoir permettant de renforcer son pouvoir de séduction. Comment Marie-Louise réagit-elle ? Rencontra-t-elle cette maîtresse ? Nous ne pouvons pas le savoir, ni déterminer l'évolution des rapports entre les époux. Quoi qu'il en fût, tout cela ne pouvait que susciter davantage de dépenses. Jean de Bertier entretenait peut-être une ou plusieurs maîtresses, s'efforçait sans doute de briller devant elles, de leur faire des cadeaux. N'y eut-il pas aussi un *modus vivendi* entre Jean et Marie-Louise, selon lequel cette dernière, pour prix des infidélités de son mari, pouvait acheter à sa guise les derniers articles de mode ?

Venons-en à la troisième et dernière piste. En plus des femmes, une autre passion saisit Jean de Bertier, celle de la politique. À cette époque, le « métier de la politique », comme le définit Yves Billard, génère plus de dépenses que de revenus. Jean de Bertier ne put commencer à toucher des indemnités qu'à partir de son élection au Sénat en 1922<sup>159</sup>. Il n'y avait pas à l'époque de financement public pour les candidats et les partis, encore balbutiants dans leur organisation, pouvaient difficilement aider leurs champions<sup>160</sup>. L'engagement de Jean de Bertier entraîna donc, dès 1919, des dépenses nouvelles, mais sans doute limitées (nous y reviendrons). Ajoutons enfin que l'absence d'archives empêche également de connaître beaucoup d'autres pans de la vie de la famille, qui eussent également pu créer des dépenses importantes : loisirs, voyages, sans oublier les jeux d'argent, etc. Nous n'avons pu retrouver que certaines factures relatives à des soins médicaux pour les années 1919 à 1921. Les montants restaient limités au vu des revenus du couple<sup>161</sup>.

---

158 ALG, Jugement d'adjudication du 24 décembre 1920 et Lettre de Marteroy à Jean de Bertier, 28 décembre 1922, dans laquelle sont détaillées les dépenses à régler pour la rénovation de Lagrange. L'emménagement eut sans doute lieu dès 1921 et au plus tard en 1922.

159 BILLARD, Yves, *Le Métier de la politique sous la III<sup>e</sup> République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, collection « Études », 2003, p. 193-194. L'indemnité de maire « le plus souvent dérisoire et toujours très insuffisante » (p. 194) peut être négligée dans le cas de Jean de Bertier, Manom étant une petite commune.

160 HUARD, Raymond, *Le Suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p. 294-296.

161 ALG : Les factures les plus importantes sont celles établies par G.Pochon, 43, rue de Courcelles (1 190 FF pour ses prestations de 1919) et par la Maison de santé de saint-Ferdinand, 19, rue d'Armaillé (1 034,05 FF

Ainsi, patrimoine et mode de vie ne furent pas tous deux maintenus. Le premier fut, en francs constants, divisé par deux, voire trois, par rapport à l'avant-guerre. Les optimisations opérées par Jean de Bertier permirent toutefois de maintenir le rang des Bertier dans la hiérarchie des fortunes et de financer un mode de vie opulent qui, lui, se poursuivit. Les dépenses de Jean et de Marie-Louise semblent même avoir augmenté au cours de la période. Elles expliquent une partie de la perte de fortune. On pourrait retrouver dans cette situation la tension entre la raison et les passions. La raison, c'était la reconversion du patrimoine vers les actions, l'industrie, le Luxembourg, et les contre-mesures contre l'imposition. Les passions, moins rentables financièrement, c'était Lagrange, la mode, les femmes, la politique. Jean de Bertier et Marie-Louise, dans toute leur complexité d'individus, obéissent à la première tout en cédant souvent aux secondes. Jean de Bertier ne se passionna-t-il donc pas pour l'industrie, dont son patrimoine et ses revenus dépendaient ? Avant d'en venir à la carrière politique, il est nécessaire de se demander si Jean de Bertier ne devint pas dans les années 1920 un décideur économique.

## **1.4. Jean de Bertier devint-il un décideur économique ?**

En posant cette question, nous pensons évidemment à l'industrie sidérurgique. N'oublions toutefois pas que Jean de Bertier conservait des domaines agricoles, dont il faut aussi étudier la gestion. Nous présenterons ensuite les responsabilités qu'il occupa au sein de différentes entreprises industrielles, avant de nous focaliser sur ses rapports avec les principaux dirigeants. Cela permettra de déterminer si Jean de Bertier se contenta d'être un investisseur, détaché du fonctionnement quotidien des entreprises, ou s'il fut un véritable décideur économique, participant réellement à la gestion et aux stratégies de développement de ces établissements.

### **1.4.1. Un rôle très limité en dehors du champ industriel**

En dépit de la vente de Sainte-Geneviève-des-Bois, de la plupart des fermes de Bretagne et d'une partie des terres de Dudelange, Jean de Bertier demeurait un grand propriétaire foncier. Intéressons-nous ici uniquement aux domaines agricoles en faire-valoir direct, dans lequel il était donneur d'ordres : la ferme des Rosaires et le domaine de Lagrange.

---

pour une semaine de soins en juin 1920). Jean de Bertier subit-il alors une opération ? Nous y reviendrons.

Jean de Bertier semble s'être désintéressé de la première. La tendance, en Bretagne, était de tout vendre et de ne consacrer que le minimum d'argent aux biens conservés. Les Rosaires souffrirent donc d'un manque d'investissement, qui, combiné à des gages insuffisants, expliquent sans doute la difficulté de trouver des ouvriers. En 1920, Asselineau, l'intendant dont nous avons déjà parlé, quitta certainement la direction de la ferme, qu'un couple refusa par la suite de prendre en métayage<sup>162</sup>. Ceux qui y travaillaient, comme Julien Broudic, le faisaient faute de mieux :

Vous me demandez si je compte rester aux Rosaires, je veux bien rester aux Rosaires pour travailler, parce que ma place à Lannion est prise par un autre, et comme j'ai ma famille à nourrir qui me coûte cher, je ne peux rester à rien faire. D'autant plus il faut que je travaille, ici aux Rosaires ou ailleurs<sup>163</sup>.

Au-delà des inconvénients propres aux Rosaires, on retrouve à travers cette lettre autant les difficultés du monde paysan que la perte d'attractivité du métier. L'agriculture fut, avec l'armée et les services domestiques, le seul secteur qui perdit des actifs dans les années 1920<sup>164</sup>. L'exode rural se poursuivait, et la ville concentrait les espérances (« ma place à Lannion »). Remarquons enfin que Julien Broudic adressa sa lettre à Marie-Louise et non à Jean, ce qui confirmerait le désintérêt de ce dernier et, en même temps, révélerait l'implication de Marie-Louise dans les questions économiques. Bref, aux Rosaires, Jean de Bertier, bien que décideur, ne décidait pas, ou peu. La même impression se dégage de la consultation des documents relatifs à Lagrange. Il s'agissait pourtant d'un domaine bien plus vaste, dépassant les 500 hectares et produisant environ 100 000 francs de revenus annuels<sup>165</sup>. Le régisseur se plaignit de ne disposer d'aucun fonds de roulement ou de réserve, qui lui eût permis de faire face aux imprévus et de réaliser certains aménagements utiles :

Le meilleur du bénéfice de l'exploitation, je le perds chaque année pour ces hésitations et ces longueurs pécuniaires. L'an dernier j'ai perdu pour plus de 10 000 francs de fourrage, faute d'abri convenable [...]. La propriété ne peut que végéter et ne réalisera rien de sérieux si elle ne peut pas se développer. [...] Sans

---

162 ALG, Lettre d'A. de Beauregard, 29 octobre 1920. Le couple en question visita les lieux puis déclina, ce qui tend à confirmer le manque de potentiel et/ou d'équipement, et donc d'investissement.

163 ALG, Lettre de Julien Broudic à Marie-Louise, 26 novembre 1920. Il était toujours employé aux Rosaires en 1924 (Lettre à Marie-Louise, 5 février 1924).

164 ABBAD, *op. cit.*, p. 14. On passa de 9 millions d'actifs agricoles en 1921 à 8,2 en 1926, soit 800 000 de moins en 5 ans.

165 ALG, Résultats annuels de l'exploitation [du domaine de Lagrange], 1921 à 1929. Les bénéfices augmentèrent, de 7 000 FF en 1921 à 150 000 FF en 1927, mais les premières années ne sont pas significatives (rachat et remise en état)... et n'oublions pas l'inflation. Le chiffre de 100 000 FF de bénéfices moyens reste indicatif.

argent je ne pourrai jamais faire rien de bien, rien de sérieux, à part végéter médiocrement. S'il y a certaines périodes de l'année où je ne dois rien attendre de vous comme aide, il est nécessaire que je le connaisse bien d'avance, afin que l'équilibre ne soit jamais rompu.<sup>166</sup>

Ce réquisitoire du régisseur laisse aussi transparaître son amertume devant les revenus perdus par manque d'investissement. Jean de Bertier semblait décidément délaisser l'agriculture. C'est d'autant plus surprenant qu'il avait des responsabilités au sein du monde agricole. Il fut en effet président du comice agricole de Thionville-est, à partir de 1920, et de l'office agricole de la Moselle, à partir de 1923, et régulièrement on le remercia (ou on le flatta ?) pour « l'intérêt [qu'il portait] à tout ce qui est du domaine des choses agricoles »<sup>167</sup>. Il s'attela à faire augmenter la production, le grand défi de l'époque, et poussa donc les agriculteurs, par ces structures d'aide et d'entraide, à réaliser ces investissements que lui-même tardait à faire à Lagrange<sup>168</sup>. Nous retrouvons ici la même attitude que devant l'emprunt de 1920 (voir 1.1.2.1.) : Jean de Bertier prodiguait des conseils qu'il ne suivait pas lui-même. Le vaste domaine de Lagrange eût pourtant pu devenir un exemple, une vitrine. Ce ne fut pas le cas. Non pas que Jean de Bertier ne fût pas convaincu de l'intérêt de cette nécessaire modernisation de l'agriculture : il ne disposait tout simplement pas des capitaux suffisants. Dans les arbitrages qu'il dut rendre quant à la reconversion de son patrimoine, il donna la priorité aux actions industrielles. Rappelons qu'il contracta en cet été 1924 un très important prêt pour souscrire de nouveaux titres ARBED (voir 1.1.2.4.) : pas étonnant que, dans ces conditions, le régisseur de Lagrange ne reçut que des sommes minimales pour faire fonctionner le domaine. Ainsi, Jean de Bertier ne devint pas un décideur économique en tant qu'exploitant agricole. Ses décisions en tant que président de comice ou d'office agricole furent davantage liées à sa carrière politique, et nous y reviendrons en temps utile.

---

166 ALG, Rapport à Monsieur le comte de Bertier sur la gestion du domaine de Lagrange au point de vue financier, 26 juin 1924. Le régisseur n'avait plus d'argent en caisse en cette fin juin 1924... et précisait que l'été était plutôt une saison de dépenses, alors que les recettes se faisaient davantage en hiver. Ce rapport était un appel à l'aide.

167 Par exemple, ALG, Lettre de Butin, secrétaire de l'association des syndicats d'élevage du cheval ardennais-lorrain à Jean de Bertier, 4 février 1924.

168 ABBAD, *op. cit.*, p. 112. (La France ne produisit que 50 millions de quintaux de blé en 1919, contre 87 en 1913) et ALG, Discours de Jean de Bertier pour l'inauguration d'une exposition d'aviculture, 1<sup>er</sup> décembre 1923 et Brouillon de discours faisant le bilan des actions de l'office agricole [1925 ou 1926].

## 1.4.2. Un administrateur de multiples sociétés sidérurgiques

Rappelons la nature des fonctions occupées par Jean de Bertier dans différentes sociétés et précisons leurs rapports avec l'ARBED et son président, le belge Gaston Barbanson.

**Tableau 40. Fonctions occupées par Jean de Bertier dans des entreprises sidérurgiques<sup>169</sup>.**

Entreprise	Fonction de Jean de Bertier	Part de l'entreprise détenue par l'ARBED	Fonction occupée par G. Barbanson
ARBED	administrateur	-	Président du CA
Société des mines de Bellevue	président du conseil d'administration	100 %	-
SAMOD	administrateur	100 %	-
Société minière des terres rouges	administrateur	au moins 25,75 %*	Vice-président du CA
CSBM	commissaire	consortium avec Schneider et la Banque de Bruxelles	Président du CA

\*quasiment 100 % à partir de janvier 1926 (opération de rachat des titres terres rouges)<sup>170</sup>

On remarque que toutes les sociétés en question étaient sous contrôle de l'ARBED, soit directement, par la possession de l'intégralité du capital, soit indirectement, par la détention de postes-clés dans le conseil d'administration. Ces entreprises subissaient en fait la volonté de l'ARBED. Les fonctions que Jean de Bertier y occupait ne correspondaient à aucun pouvoir économique effectif. Un exemple concret peut être donné à propos de la Société des mines de Bellevue, une très petite entreprise regroupant des mines de fer situées à Valleroy-Moineville, Hatrize et Génaville (Meurthe-et-Moselle). Paul Morard, administrateur délégué de ladite société, écrit à Jean de Bertier, président du CA : « monsieur Mayerich (sic) à qui j'avais demandé de bien vouloir fixer la date de notre assemblée générale, m'écrit de me mettre d'accord avec vous sur la date et le lieu de cette assemblée »<sup>171</sup>. On comprend à

169 TRAUSCH, Gilbert, *L'ARBED dans la société luxembourgeoise*, Luxembourg, ARBED, 2000, p. 36, BARTHEL, *Bras de fer*, p. 74, et ALG, Extrait de la *Journée industrielle* du 9 décembre 1919 et Lettres de Jean de Bertier de l'ARBED, 10 décembre 1921, de la CSBM, 27 mars 1924 et de la SAMOD., 4 janvier 1926.

170 BARTHEL, Charles, Courriel à l'auteur, 20 juin 2022.

171 ALG, Lettre de Paul Morard à Jean de Bertier, 20 octobre 1921. « Mayerich » ne peut être que la mauvaise retranscription de « Mayrisch » par un francophone, et ne désigne sans doute pas une tierce personne.



travers cette phrase la hiérarchie réelle du pouvoir. Les décisions importantes relevaient de Mayrisch, lequel laissait au duo Morard-Bertier le soin de décider des choses secondaires. D'ailleurs, les archives de Lagrange ne conservent aucun document relatif aux fonctions occupées par Jean de Bertier dans ces quatre petites sociétés, en comparaison de la maison-mère, l'ARBED.

Il faut donc se concentrer sur la fonction la plus importante de Jean de Bertier : celle d'administrateur de l'ARBED. Le conseil d'administration (CA) restait d'une taille restreinte : 15 membres en 1920 et 19 en 1926<sup>172</sup>. Jean de Bertier se montra assidu et appliqué. Assidu d'abord, car la consultation des procès-verbaux des CA, conservés aux archives nationales du Luxembourg, établit qu'il ne fut absent qu'à 8 reprises sur un total de 64 réunions<sup>173</sup>. Appliqué ensuite, puisque les archives de Lagrange montrent qu'il prenait des notes pour se tenir informé des évolutions rapportées en CA, tant au niveau technique que financier<sup>174</sup>.

Ces conditions étaient potentiellement propices pour exercer une influence sur les décisions, mais ces dernières étaient bien souvent prises auparavant. Les CA, réduits à un rôle formel, ne servaient qu'à les entériner<sup>175</sup>. Une lettre envoyée par Gaston Barbanson aux membres du CA et relative à la nomination d'un directeur d'usine le confirme bien : « sauf avis contraire de votre part dans la huitaine, nous considérerons, M. Mayrisch et moi, que vous êtes d'accord sur les propositions contenues dans la présente lettre »<sup>176</sup>. Non seulement la décision était prise par Barbanson et Mayrisch seuls, mais les administrateurs, consultés séparément, n'avaient qu'un délai assez court pour exprimer leur éventuelle désapprobation. La lecture des procès-verbaux des réunions du CA confirme cette impression. La formule consacrée est la suivante : « après échange de vues sur la question, le conseil se rallie à la proposition de M. Mayrisch »<sup>177</sup>. Le CA de l'ARBED n'était donc pas le lieu réel de la prise

---

172 ALG, Statuts de la S.A. des ARBED, 1920 et 1926.

173 ANLux, ARBED-PR-XXXVI [cote provisoire], Procès-verbaux des conseils d'administration de l'ARBED, 1919-1923 et 1924-1929. Nous considérons bien sûr les années 1919 [nomination au CA] à 1926 [décès].

174 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier sur les ordres du jour de très nombreux CA. On remarque toutefois que son assiduité déclina avec les années, de 8 participations en 1921 à 1 seulement en 1925 et en 1926 : ses responsabilités politiques grandissantes ne lui laissaient sans doute plus guère de temps disponible.

175 MOÏNE, *op. cit.*, p. 359-360 et BONIN, Hubert, *L'argent en France depuis 1880. Banquiers, financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Paris, Masson, collection « Un siècle d'histoire », 1989, p. 209-212.

176 ALG, Lettre de Gaston Barbanson à Jean de Bertier [et aux autres membres du C.A.], 14 août 1922.

177 ANLux, ARBED-PR-XXXVI [cote provisoire], Procès-verbaux des conseils d'administration de l'ARBED, 1919-1923 et 1924-1929.

de décision. Ici aussi, sa fonction d'administrateur ne donnait à Jean de Bertier aucun pouvoir économique.

Si l'atmosphère des CA était le plus souvent feutrée, il y eut des occasions de friction et de tension. Charles Barthel mentionne les inquiétudes suscitées par les augmentations successives de capital chez ces actionnaires qu'il qualifie de permanents ou sédentaires et qu'il divise en trois groupes : le clan des Ziane (auquel Jean de Bertier serait d'après lui associé), la famille des Schneider et la « coterie des héritiers Barbanson-Tesch »<sup>178</sup>. Tous étaient représentés par un ou plusieurs administrateurs. Nous n'avons toutefois pu retrouver aucun document liant Jean de Bertier aux Ziane et nous savons qu'il ne fut pas hostile aux augmentations de capital, puisqu'il y participa (voir 1.1.2.3.). Ajoutons-y un élément qui, bien qu'anecdotique, révèle la hiérarchie au sein du CA. Sur une photographie prise en 1922 à l'occasion de l'inauguration du bâtiment de l'administration centrale de l'ARBED, on reconnaît aisément Mayrisch et Barbanson, au premier rang, au centre et côte à côte. Jean de Bertier, lui, ne figure qu'au troisième rang, tout à gauche<sup>179</sup>. On retrouve encore cette impression d'un administrateur certes appliqué et sérieux, mais sans pouvoir réel.

Le procès-verbal du CA du 12 octobre 1923 est, par son atypisme, très révélateur du système de fonctionnement que nous venons d'expliquer. Un des administrateurs, Paul Labbé, nommé administrateur en 1919, comme Jean de Bertier, fut poussé à la démission par Gaston Barbanson. Il se défendit par un mémoire placé en annexe du CA :

J'aurais pris une part plus active aux discussions et [...] j'aurais émis des avis et rendu des services, si les discussions ne s'étaient pas très souvent bornées aux exposés que vous-même, monsieur le Président, faisiez, ou vos collaborateurs immédiats : votre réponse était très nette lorsqu'une remarque était présentée ou une objection ne cadrant pas avec votre point de vue ou avec celui de vos collaborateurs, « vous ne présentiez que des questions minutieusement étudiées », ce dont je ne disconviens pas, mais ceci était appuyé de telle façon que j'avoue avoir perdu, autour de cette table, et le goût de questionner et le goût de dire ce que je pensais<sup>180</sup>.

---

178 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 549 et 570. Ces actionnaires se devaient de souscrire de nouvelles actions s'ils voulaient garder la même part du capital de l'entreprise et ainsi conserver leur pouvoir financier.

179 FELTES, Paul, « La stratégie de l'ARBED dans l'entre-deux-guerres », [in] *Du Luxembourg à l'Europe. Hommages à Gilbert Trausch à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire*, Luxembourg, Saint-Paul, 2011, p. 221. Ce bâtiment, connu sous le nom de *château* ou *palais* ARBED est aujourd'hui un des sites de la Banque et Caisse d'épargne de l'État (BCEE).

180 ANLux, ARBED-PR-XXXVI [cote provisoire], Mémoire de Paul Labbé, annexé au CA du 12 octobre 1923.

Cette source peut être interprétée dans deux directions contradictoires. Il est possible d'y voir autant l'empire du duo Mayrisch-Barbanson que la révélation de la réalité des débats au sein du CA. Ce fut d'ailleurs l'un des reproches adressés à Paul Labbé : sa passivité lors des débats, de même que sa participation financière trop faible dans la société : « le nombre de parts sociales dont vous êtes propriétaire étant de beaucoup inférieur à celui de nombre d'actionnaires qui postulent depuis longtemps une place d'administrateur ou de commissaire »<sup>181</sup>. L'éviction d'un administrateur était donc possible. Ce risque ne pouvait qu'encourager Jean de Bertier à rester assidu et appliqué, et à conserver beaucoup de titres ARBED, afin de garantir sa place et ses revenus d'administrateur.

Au sein des entreprises, il existait parfois un comité de direction, réunissant une à deux fois par semaine quelques acteurs-clés, et qui portait bien son nom puisqu'il pilotait davantage l'entreprise que le CA<sup>182</sup>. Une telle instance fut mise en place en 1926 dans le cadre de la création de la communauté d'intérêts ARBED - Terres rouges. Il s'agissait en réalité d'une absorption de la Société métallurgique des terres rouges par l'ARBED. Le comité de direction mis en place comprenait douze *cadres* et non des *administrateurs*<sup>183</sup>. Cette évolution était significative de la nécessaire professionnalisation des dirigeants des entreprises. Les ingénieurs voyaient leur pouvoir croître<sup>184</sup>. Quant aux administrateurs historiques comme Jean de Bertier, sans compétences techniques ni financières spécifiques, ils ne pouvaient plus jouer qu'un rôle symbolique.

Nous avons donc vu que les fonctions d'administrateur de Jean de Bertier furent davantage une source de rémunération que de pouvoir économique. À la différence d'un Wendel, il n'avait pas les compétences requises pour devenir un « métallurgiste »<sup>185</sup>. Il faut néanmoins se demander s'il ne pouvait pas exercer une influence plus directe sur Mayrisch et Barbanson, au-delà du cadre formel des réunions du CA.

---

181 *Ibidem*, Lettre de Gaston Barbanson à Paul Labbé, 4 septembre 1923, en annexe du CA du 12 octobre. Un 3<sup>e</sup> grief fut adressé à Paul Labbé, celui de communiquer des informations confidentielles à une société concurrente. Nul doute que, dans la décision de l'exclure, cette accusation d'espionnage pesa plus lourd que les deux autres.

182 BONIN, *L'argent en France depuis 1880*, p. 211.

183 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 580-587. La Société minières des terres rouges fut également absorbée (p. 589-590).

184 LEMÉNOREL, *op. cit.*, p. 86. La carrière de Mayrisch en est un bon exemple. Il débuta en 1893 comme responsable de l'usine de Dudelange et devint en 1911 directeur général *technique* de l'ARBED (PAILLAT, *op. cit.*, p. 174).

185 Cette appellation abusive lui fut toutefois donnée par Laubespain, ambassadeur de Belgique au Luxembourg (12 avril 1923, citée dans BARTHEL, *Bras de fer*, p. 265.)

### 1.4.3. Quelle proximité avec les dirigeants ?

Étudions successivement les rapports entretenus par Jean de Bertier avec les deux dirigeants de l'ARBED, c'est-à-dire Émile Mayrisch et Gaston Barbanson. Nous savons, grâce à ses agendas, que Jean de Bertier rencontra le premier à plusieurs reprises au cours du premier semestre de l'année 1919. Nous perdons ensuite toute trace de contact direct entre les deux hommes. Au début de 1919, le contexte était rempli d'incertitudes quant à l'avenir du Luxembourg et au cadre économique et juridique dans lequel l'ARBED évoluerait plus tard. Mayrisch hésita, semble-t-il, sur l'attitude à adopter<sup>186</sup>. Fallait-il plaider pour une union économique avec la France, ou avec la Belgique ? Quelles mines et usines détenues jusque là par des intérêts allemands était-il possible d'acquérir, et sous quelles conditions ? Au milieu de ces interrogations, de quel secours pouvait être Jean de Bertier ? Ce dernier était encore officier de liaison auprès du 3<sup>e</sup> CAUS, stationné à Coblenz. Il entretenait les meilleurs rapports avec la société militaire américaine et avait, de par son passé d'attaché militaire à Washington, des relations privilégiées avec ce pays (voir partie précédente). Mayrisch tenta-t-il, via Jean de Bertier, de sonder les éventuelles intentions américaines ? Il existait en effet des craintes d'un rachat massif de la sidérurgie allemande du Luxembourg et d'Alsace-Lorraine par les capitaux américains, qui aurait laissé les industriels luxembourgeois et français fort dépourvus<sup>187</sup>. Une autre motivation de ces rencontres était peut-être, plus simplement, la nécessité pour Mayrisch de multiplier les contacts côté français, pour éviter toute séquestration des biens de l'ARBED, partielle ou totale, qui eût compromis son avenir. Charles Barthel précise :

Même si je n'ai jamais réussi à trouver des preuves matérielles, il y a eu pendant l'immédiat-après guerre une foule de personnes qui, en coulisse, agissent au nom de l'ARBED en France, soit disant pour redorer le blason de l'entreprise luxembourgeoise et pour baliser le terrain à la reprise des avoirs de la *Gelsenkirchener*. En outre, [...] la question des mines ARBED en Lorraine est carrément cruciale. Certains fonctionnaires du séquestre en Alsace-Lorraine, qui identifiaient l'ARBED à une usine allemande, auraient bien voulu traiter l'ARBED comme toutes les autres firmes allemandes du *Reichsland* ; ç'aurait été une catastrophe pour l'ARBED !<sup>188</sup>

---

186 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 42-43 et 191-195. L'auteur parle d'un « temps des flottements » (p. 43).

187 BARTHEL, « Les marchés de l'acier », p. 88. Pour éviter ce risque, la France imposa que les repreneurs des sociétés allemandes d'Alsace-Lorraine fussent de nationalité française, ce qui empêchait tout investissement américain : il n'y avait aucun intérêt à acheter des usines au Luxembourg si l'on ne disposait pas de mines en Lorraine garantissant leur approvisionnement (dans une intégration verticale de la production) (p. 90).

188 BARTHEL, Charles, Courriel à l'auteur, 20 juin 2022.

On comprend donc qu'Émile Mayrisch et Jean de Bertier avaient tous deux intérêt à rester en contact étroit. Le premier y gagnait une caution morale (le statut d'officier français de Jean de Bertier) et un contact utile (les réseaux de Jean de Bertier à Paris, mais aussi en Lorraine, en voie de reconstitution rapide – voir 2.1.2.). Le second obtenait une place d'administrateur très rémunératrice ainsi que des informations de première main sur les possibilités d'investissement les plus rentables. Cependant, les rapports entre les deux hommes restèrent nécessairement asymétriques, puisque Jean de Bertier ne pouvait fournir aucune expertise technique à Émile Mayrisch.

Venons-en maintenant aux relations avec Gaston Barbanson. Une certaine proximité existait, mais il ne s'agissait pas d'amitié. Prenons deux exemples. Dans les courriers, on écrivait « mon cher Jean » ou « mon cher Gaston », mais on se vouvoyait et Jean de Bertier, dans ses annotations, mentionnait « Barbanson » et non « Gaston ». Ce côté très formel des relations entre les deux hommes se retrouve dans la lettre suivante :

Mon cher Jean

[...] J'avais cherché à vous téléphoner ce matin à Lagrange. [...] J'espère que nous pourrons compter sur vous pour notre soirée de samedi prochain.

[...] Je me permets d'attirer votre attention sur l'effet déplorable que pourrait avoir le fait pour un administrateur ARBED de s'abstenir d'échanger ses titres terres rouges<sup>189</sup>.

On comprend que l'objet du coup de fil puis du courrier était avant tout cet échange d'actions, bien plus que l'invitation à la soirée. Nous avons déjà parlé de cette transaction dans le cadre de la création de la communauté d'intérêts ARBED-Terres rouges. Charles Barthel explique qu'il y eut débat quant à la valeur financière des deux entreprises. Alors que Schneider considérait que 3 actions terres rouges valaient 1 action ARBED, Barbanson établissait le ratio à 5 pour 1. Finalement, l'échange se fit à 4 actions terres rouges contre 1 action ARBED et Jean de Bertier, malgré ses tergiversations, effectua lui aussi l'échange de ses titres<sup>190</sup>. Encore une fois, il ne semblait pas en mesure d'influencer quelque décision de Mayrisch ou de Barbanson que ce fût.

---

189 ALG, Lettre de Gaston Barbanson à Jean de Bertier, 26 janvier 1926.

190 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 587-589 et ALG, Lettre de l'ARBED à Jean de Bertier, 5 février 1926.

#### 1.4.4. Des pouvoirs finalement restreints

Jean de Bertier n'était pas un décideur économique, mais ses pouvoirs n'étaient pas nuls. On pourrait les regrouper en trois catégories. Quand il était administrateur, voire président de conseil d'administration de sociétés satellites de l'ARBED, il agissait en tant que doublure ou *homme de paille* d'Émile Mayrisch et de Gaston Barbanson (voir *supra*). Le deuxième rôle de Jean de Bertier était lié au premier : celui d'*homme de confiance* pour les dirigeants de l'ARBED. Ses avis ou conseils pouvaient être pris en compte. Citons l'exemple d'un projet de rapport à l'assemblée générale de l'ARBED et datant de 1921 :

[Rédaction initiale :] Nous n'entendons pas user de représailles, mais vous serez sans doute d'accord avec nous pour faire supporter au compte œuvres sociales une part des pertes que l'attitude inconsidérée de nos ouvriers nous a fait subir.

[Formulation corrigée proposée par Jean de Bertier :] Nous avons prouvé à nos ouvriers que nous entendons reprendre avec eux nos bonnes relations antérieures mais vous estimerez sans doute avec nous [qu'il faut] faire supporter au compte œuvres sociales une part des pertes que leur attitude inconsidérée a fait subir à la Société<sup>191</sup>.

Ce rapport faisait état des conséquences de la grande grève de mars 1921<sup>192</sup>. On découvre ici déjà le côté très politique de Jean de Bertier, à moins que l'on ne redécouvre son côté diplomate, appris par ses expériences d'attaché militaire et d'officier de liaison. Sa nouvelle formulation ne changeait rien sur le fond : l'« attitude inconsidérée » des ouvriers justifiait toujours l'amputation des dépenses sociales. En revanche, elle ménageait les formes : le mot « représailles » disparaissait, au profit des « bonnes relations » entre l'entreprise et ses ouvriers<sup>193</sup>. Dans le même ordre d'idées, nous avons précédemment vu que Jean de Bertier intervint, sans doute grâce à ses fonctions politiques, pour favoriser une renégociation à la baisse du prix d'achat des biens lorrains de la *Gelsenkirchener A.G.*, qui avaient été érigés en Société minière des terres rouges et dont il était administrateur (voir 1.1.2.2.). Il s'agit du seul conflit d'intérêts évoqué par les archives entre ses mandats politiques français et ses biens industriels luxembourgeois.

---

191 ALG, Lettre de Gaston Barbanson à Jean de Bertier, 24 septembre 1921, avec projet de rapport et corrections.

192 LEBOUTTE, PUISSANT, SCUTO, *op. cit.*, p. 171. Cette grève, la plus importante de l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise, fut un échec pour les ouvriers. Les syndicats privilégièrent dès lors les négociations.

193 TRAUSCH, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, p. 142. : malgré le contexte industriel parfois difficile des années 1919 à 1922, l'ARBED ne procéda à aucune vague de licenciements.

Le troisième et sans doute principal rôle de Jean de Bertier au sein de la galaxie ARBED était d'être un *homme de réseaux*. Il servit par exemple d'intermédiaire dans les contacts noués avec la propriétaire d'une mine de manganèse à Cuba. Dans un autre cas, la participation de Marie-Louise est mentionnée, laissant encore une fois apparaître par bribes son implication dans la gestion du patrimoine :

Madame de Bertier m'a également entretenu d'affaires industrielles à la tête desquelles vous vous trouveriez et qui pourraient présenter un certain intérêt actuellement en Turquie. [...] [Nous pourrions] envisager ensemble des projets qui pourraient intéresser nos deux pays<sup>194</sup>.

Il y a beaucoup de conditionnels dans ces phrases. Le décès de Jean de Bertier un mois plus tard interrompit de toute façon ces éventuels projets dont nous n'avons pas retrouvé trace. Cette activité d'homme de réseaux restait liée aux sociabilités parisiennes de Jean de Bertier. Elle ne donnait pas forcément lieu à des documents écrits et apparaît peu dans les archives. Il subsiste donc des zones d'ombre. Détaillons-en une. Le nom de Jean de Bertier fut cité dans une lettre que Laubespain, ambassadeur de Belgique au Luxembourg, adressa à son ministre : « les Wendel et M. de Berthier (sic), métallurgiste également et sénateur de Thionville, ont à plusieurs reprises essayé de faire sauter M. Mollard qu'ils détestent »<sup>195</sup>. Armand Mollard faisait office d'ambassadeur de France au Luxembourg. Déjà en poste en 1913, il revint au Grand-Duché début 1920 et resta en fonction jusqu'à son départ à la retraite en novembre 1924. Favorable à l'union économique du Luxembourg avec la France, il intrigua, tel un « Talleyrand barbu », sans que l'on sût s'il agissait au nom de la France ou en son nom propre<sup>196</sup>. Dans son interprétation, Charles Barthel se concentre sur les Wendel, ces sidérurgistes lorrains évoluant dans un cadre totalement français à partir de 1919. Craignant la concurrence des produits luxembourgeois, ils ne souhaitaient pas d'accord économique avec le Grand-Duché : on comprend qu'ils fussent hostiles à Mollard. Mais Jean de Bertier ? Quel pouvait être son intérêt dans cette affaire ? Au-delà d'éventuelles inimitiés personnelles, la réponse la plus logique serait que l'ARBED considérait l'union économique avec la Belgique comme plus avantageuse<sup>197</sup>. Mollard contrariait donc les plans de Mayrisch et de Barbanson.

---

194 ALG, Lettre de [Ismet] à Jean de Bertier, 25 août 1926. Le comte de Selancy précise : « Tu parles d'un "Ismet". J'ai retrouvé, dans des documents de la Roche aux Mouettes une relation (lettre ?) entre un "Ismet" et la Tante Renée de Kergariou. J'imagine que c'est le même personnage car, ce n'est, évidemment pas un prénom très courant, surtout en Bretagne. C'est donc probablement par ce biais que J. de B. était en lien avec cet Ismet. Mais je suis incapable de retrouver ce document. » (Courriel à l'auteur, 29 mai 2022).

195 BARTHEL, *Bras de fer*, p. 265. La lettre date du 14 avril 1923. L'auteur indique sa source : Ministère des Affaires étrangères de Belgique, B1.

196 *Ibidem*, p. 214 et 311. Ce fut Laubespain qui qualifia ainsi Mollard.

197 *Ibidem*, p. 265 et 351.

Ces derniers auraient pu faire agir Jean de Bertier à leur place, d'autant que son mandat de « sénateur de Thionville » pouvait laisser espérer quelque influence sur la nomination du représentant français à Luxembourg. Il ne s'agit là que d'hypothèses qui soulignent l'importance des zones de flou subsistantes. Homme de paille, homme de confiance, homme de réseaux, Jean de Bertier joua donc de multiples rôles, tout en restant toujours en position de subordonné. L'engagement dans l'industrie n'était pour lui qu'une conséquence de la nécessaire reconversion de son patrimoine. Son engagement vers une carrière de décideur ne concerna pas l'économie mais la politique.

## **Conclusion sur les optimisations patrimoniales**

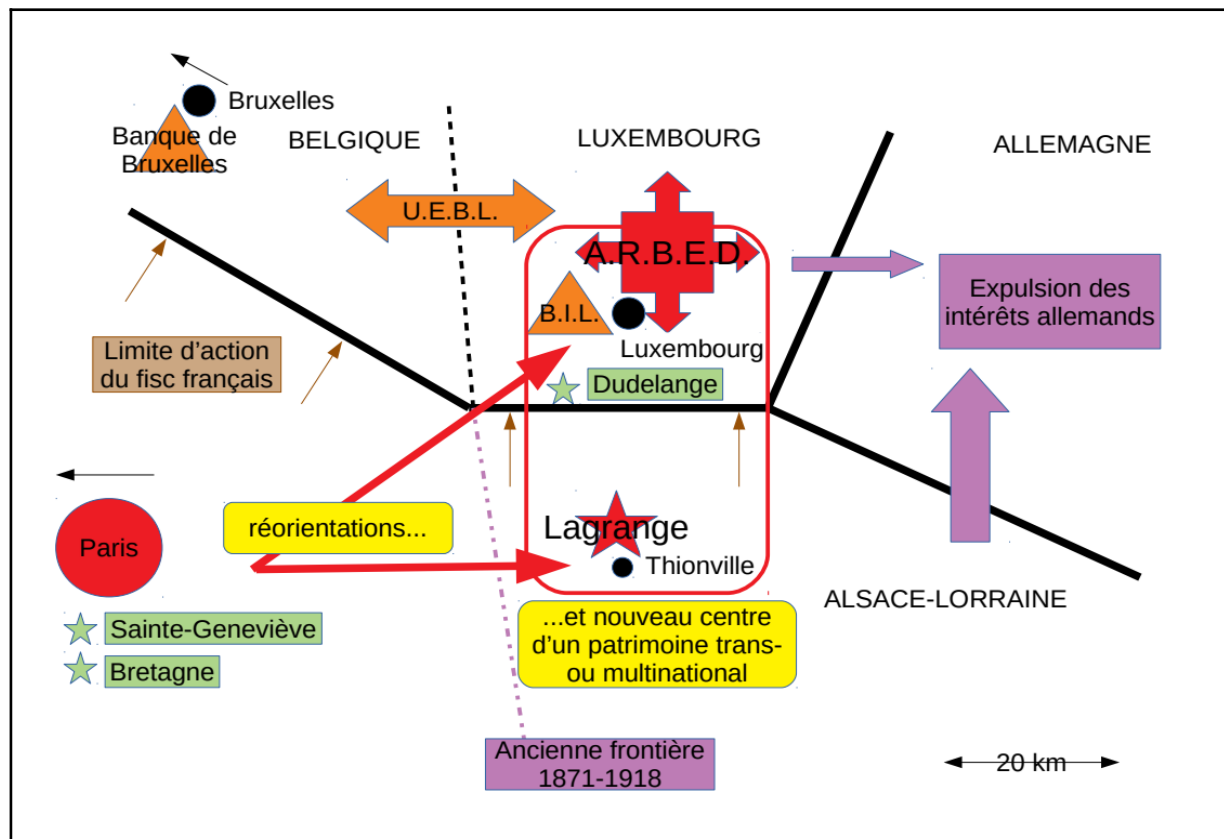
Pour rédiger la biographie de Jean de Bertier, nous dépendons des seules archives écrites conservées. Ces dernières font la part belle aux multiples documents émis par les banques, les entreprises, l'administration. Les questions patrimoniales se trouvent ainsi surreprésentées par rapport à d'autres sujets qui nous échappent en grande partie pour la période 1919-1926, comme l'éducation des enfants ou la vie familiale. Nous n'avons que très rarement rencontré Marie-Louise mais nous avons montré qu'elle était associée à la gestion de la fortune familiale.

Cette densité de sources relatives au patrimoine était l'occasion d'en faire l'étude la plus fine possible. À travers l'exemple de Jean de Bertier, nous voyons comment les années d'après-guerre représentèrent un véritable défi pour les détenteurs de grands patrimoines. En reconvertissant ses biens du foncier vers les actions industrielles et de la France vers le Luxembourg, Jean de Bertier créa les conditions les plus favorables au meilleur rendement de son capital : il optimisa son patrimoine et ses revenus. Prenons garde ici à une vision d'actualité qui verrait sous le vocable « optimisation patrimoniale » une fraude fiscale massive permettant, dans notre contexte de faible inflation, l'accumulation de richesses par une élite restreinte. Malgré toutes ses actions, Jean de Bertier ne put que freiner les effets de l'inflation et de l'imposition, sans jamais réussir à les annuler. Nous avons également mis en évidence ses doutes, sa fébrilité, certaines erreurs de placement et ses possibilités limitées d'investissement, puisqu'il dut emprunter. Au total, le patrimoine familial diminua nettement. En cela, l'impact des années 1920 fut réel sur les grandes fortunes, bien qu'il paraisse limité



comparé à celui des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale<sup>198</sup>. La reconversion du patrimoine opérée par Jean de Bertier fut aussi une réorientation géographique. Le schéma suivant montre comment Jean de Bertier saisit les opportunités liées aux frontières.

**Schéma 2 : Réorientations patrimoniales opérées par Jean de Bertier à partir de 1919.**



D'une part, l'effacement de l'ancienne frontière de 1871, combiné à l'expulsion des Allemands et à la saisie de leurs biens, lui permit le rachat à bon prix du vaste domaine de Lagrange. De même, l'ARBED. put s'agrandir. D'autre part, la non-intégration du Luxembourg au marché français et la mise en place de l'union économique avec la Belgique favorisèrent le succès de l'ARBED, et donc, via l'enchérissement des actions et la distribution de bénéfices croissants, le maintien relatif de sa fortune et de ses revenus. Le patrimoine, ainsi redéployé, se concentrait dans un espace restreint, entre le nord de la Lorraine et le sud du Luxembourg. Jean de Bertier bénéficiait ainsi d'une proximité avec les dirigeants de l'ARBED et, en même temps, d'un utile éloignement : la frontière le mettait à l'abri du fisc français. Lui-même continuait aussi d'habiter à Paris. Ses responsabilités politiques et son

198 PIKETTY, *Les hauts revenus*. L'auteur parle de « reconstitution des inégalités » [de revenus] jusqu'en 1926 (p. 155) alors que les années 1930 puis la guerre marquent l'effondrement des hauts revenus (p. 134).

intégration au grand monde de la capitale lui permettaient d'entretenir ses réseaux et, si nécessaire, de les activer au bénéfice de l'ARBED et de ses sociétés satellites.

Malgré toutes les précisions des études globales et des exemples particuliers, il reste évidemment des zones de flou, si bien qu'il est impossible d'établir des certitudes définitives. Thomas Piketty s'interroge ainsi sur l'impact des années de guerre, de 1914 à 1918. L'inflation débuta bien avant 1919 et la reconversion pendant le conflit des fortunes individuelles fut compliquée voire impossible. Il se peut que les patrimoines souffrirent davantage de la guerre que des années 1920<sup>199</sup>. Cette hypothèse peut être appliquée au cas de Jean de Bertier. Nous avons comparé le patrimoine dont il hérita en 1903 et celui qu'il laissa en 1926, en attribuant les pertes à l'inflation et à l'imposition galopantes des années 1919-1926. Peut-être qu'une part importante de cette dégradation intervint dès les années 1914-1918.

En tout cas, le riche mode de vie des Bertier fut maintenu au cours des années 1920. Notre étude confirme la thèse d'Alice Bravard sur la persistance, au niveau social, du modèle aristocratique<sup>200</sup>. Un autre enseignement important est le recentrage opéré sur la Lorraine et le Luxembourg. En retrouvant *mutatis mutandis* la configuration patrimoniale en place sous Anatole, Jean de Bertier s'inscrivait dans le temps long familial. Les temps plus courts de la Belle Époque et de la Grande Guerre (voir première et deuxième parties) apparaissaient *a posteriori* comme une parenthèse. Jean de Bertier agit d'ailleurs en Bretagne comme il l'avait fait en Lorraine avant 1914 : il vendit ses biens fonciers mais conserva ses réseaux<sup>201</sup>. Fortune, enracinement local, réseaux, Jean de Bertier savait ménager et utiliser des atouts précieux pour une carrière politique.

---

199 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 466.

200 Le pouvoir de l'aristocratie aurait donc disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le champ politique, dans la crise des années 1930 au niveau économique et seulement avec la Seconde Guerre mondiale sur le plan social (BRAVARD, *op. cit.*, p. 347).

201 Le château des Rosaires fut conservé et des scouts y furent accueillis (ALG, Lettre de Cathala, commissaire régional des éclaireurs de France, à Jean de Bertier, 19 août 1926). Tout comme à Manom, Jean de Bertier possédait les bâtiments de « l'école libre des garçons de Plérin » et restait donc lié aux réseaux catholiques (ALG, Lettre de V. [Haoussée?] à Marie-Louise, 11 mars 1925 et Lettre de J. Hervé, vicaire de Plérin, à Jean de Bertier, 8 octobre 1925).

## 2. Une carrière politique réussie

Comme indiqué dans l'introduction de cette troisième partie, commençons par une étude chronologique de la carrière de Jean de Bertier. La densité des archives disponibles et la durée restreinte de cette carrière (7 années seulement) permettent d'en analyser finement les évolutions.

### 2.1. 1919 : l'engagement

La décision d'entrer dans l'arène politique fut prise au cours du premier semestre 1919 au plus tard (voir deuxième partie, 2.3.3.). Nous ne disposons d'aucun document exposant en détail les motivations réelles de Jean de Bertier. Nous pouvons toutefois comprendre le *pourquoi* de son engagement par le contexte local propice, ainsi que par ses atouts personnels. Nous expliquerons ensuite *comment* se déroulèrent les premiers pas de Jean de Bertier en politique.

#### 2.1.1. Un contexte local propice

La Première Guerre mondiale avait provoqué un arrêt des élections : des millions d'hommes adultes, représentant une grande partie du corps électoral, étaient mobilisés et de nombreux départements du nord-est du pays subissaient l'occupation allemande<sup>202</sup>. La libération du territoire dès novembre 1918, la conclusion de la paix avec l'Allemagne par le traité de Versailles le 28 juin 1919 et la démobilisation des combattants permirent le retour à une vie politique normale. Des élections législatives, municipales, cantonales et enfin sénatoriales furent programmées de novembre 1919 à janvier 1920. C'était l'occasion pour les nouveaux venus en politique de tenter de briguer un premier siège.

Les possibilités les plus grandes se situaient en Alsace-Lorraine, réorganisée en 3 départements : la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Deux raisons spécifiques y maximisaient les chances de certains prétendants. D'abord, tous les habitants considérés

<sup>202</sup> N'oublions pas que les femmes n'obtinrent le droit de vote qu'en 1944. Pendant toute la III<sup>e</sup> République, il n'y eut jamais plus de 10 à 12 millions d'électeurs, soit moins d'un Français sur quatre (RÉMOND, René, *La vie politique en France 1879-1939. La République souveraine*, Paris, Fayard, collection « Agora », 2002, p. 51).

comme Allemands furent expulsés, ce qui représentait 25 % de la population et une part encore plus importante du personnel politique, si bien qu'il se fit un « vide béant à tous les niveaux de la vie publique »<sup>203</sup>. Pour les remplacer, il fallait des personnes compétentes et capables, si possible, de maîtriser le français. Les progrès de la germanisation au cours de presque cinquante années d'annexion faisaient que très peu de personnalités locales étaient en mesure de correspondre au profil recherché :

Il faut trouver des hommes ayant une connaissance suffisante de la langue française. Dans la génération arrivée à l'âge adulte vers 1910, bien peu ont été capables de s'adapter immédiatement au cadre français. [...] C'est pourquoi, en raison de cette carence, la Moselle a été représentée dans les assemblées parlementaires par les descendants d'anciennes familles ayant émigré après 1870 et revenus en 1918-1919. Citons parmi d'autres Robert Sérot, Maurice Bompard, Jean Stuhl, Édouard Hirschauer, Jean de Bertier... Il faut attendre les années 1945-1950 pour que le personnel politique mosellan soit vraiment renouvelé<sup>204</sup>.

Un second élément jouait en faveur de Jean de Bertier. Contrairement au reste de la France, la thématique de l'union sacrée restait active dans les trois départements recouvrés. L'Allemagne voisine, restait perçue comme menaçante. En conséquence, « la priorité absolue est à l'armée et aux valeurs nationales ; ceux qui les incarnent disposent d'une audience considérable »<sup>205</sup>. En résumé, de nombreuses élections devaient se dérouler en cette fin d'année 1919. En Moselle, les Allemands ne pouvaient plus concourir, très peu de candidats potentiels existaient et ceux liés à l'armée bénéficiaient d'un prestige particulier : les conditions étaient idéales pour Jean de Bertier. Il était donc tout à fait logique qu'il s'engageât dès ce moment. On comprend d'autant mieux sa précipitation à démissionner de l'armée : il lui fallait cette liberté pour disposer du temps nécessaire à préparer les campagnes électorales à venir.

### **2.1.2. Des atouts personnels**

Yves Billard distingue différents profils parmi les hommes politiques de la III<sup>e</sup> République. Les plus favorisés étaient les notables, disposant de deux éléments essentiels à la

---

203 PENNERA, Christian, *Robert Schuman. La jeunesse et les débuts politiques d'un grand européen, de 1886 à 1924*, Sarreguemines, Pierron, 1985, p. 63.

204 ROTH, François, *La vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Nancy et Éditions Serpenoise, collection « Regards », 1985, p. 44.

205 ROTH, *La vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 38.

réussite : le temps et l'argent<sup>206</sup>. Jean de Bertier se rangeait évidemment dans cette catégorie. Démissionnaire de l'armée sans être pour autant devenu décideur économique, il pouvait consacrer tout son temps à la politique. Quant à l'argent, nous avons vu comment la reconversion de son patrimoine lui permettait de conserver de très importants revenus, et de continuer à mener grand train. De multiples exemples de générosité nous montrent qu'il savait utiliser sa fortune pour augmenter sa notoriété. La différence de richesse avec ses interlocuteurs était telle que ces dons, insignifiants pour lui, revêtaient une importance énorme à leurs yeux. Mentionnons le don de « quelques sapins », d'« un magnifique sanglier » ainsi que les cadeaux distribués aux enfants de Manom à l'occasion d'un arbre de Noël : « il y en a eu pour tout le monde et même davantage, de sorte que la joie fut universelle et le merci dit à Monsieur le Comte, avant la clôture, on ne peut plus sincère, vif et respectueux »<sup>207</sup>.

Le temps et l'argent étaient deux conditions nécessaires à la réussite en politique, sans être cependant suffisantes. Il fallait y ajouter des qualités propres, à savoir un niveau de formation et/ou d'intelligence suffisant, une capacité de travail importante et, dans une certaine mesure, sinon du charme, au moins du charisme<sup>208</sup>. Jean de Bertier remplissait toutes ces conditions (voir première et deuxième parties). Précisons que son appartenance à la noblesse ne constituait pas en elle-même un atout. Dès les années 1870-1880, l'enracinement du régime républicain, les progrès de la démocratisation et la formation de « nouvelles couches » de responsables (avocats, médecins, professeurs, ingénieurs, journalistes) avaient fait régresser et même disparaître le pouvoir politique de la noblesse<sup>209</sup>. La Moselle présentait cependant un contexte particulier (voir *supra*) puisque de nombreux candidats potentiels en 1919 étaient justement issus de ces « anciennes familles » dont parle François Roth, parmi lesquelles les nobles étaient surreprésentés.

Jean de Bertier bénéficiait d'un autre atout justement lié à l'ancienneté et à la noblesse de sa famille : les réseaux constitués depuis une ou plusieurs générations. Il s'agit là d'un point très important. Mattei Dogan distingue cinq grands types d'hommes politiques : l'amateur, l'héritier, le velléitaire, l'expert politisé et l'homme politique professionnel. Au moment de son engagement, Jean de Bertier était clairement un héritier « qui reçoit un réseau

---

206 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 47.

207 ALG, Lettre de E. Walter, curé d'Hettange-Grande, 11 mai 1922, Lettre du maire de Thionville, 17 janvier 1924 et Extrait du Journal de Thionville du 27 décembre 1919.

208 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 13-14.

209 BRAVARD, *op. cit.*, p. 230-231. Nous avons vu que la noblesse conserva son pouvoir économique et son prestige social.

de relations plus qu'un mandat »<sup>210</sup>. Nous avons d'ailleurs vu comme il s'attacha à conserver ses réseaux malgré la vente de Lagrange en 1911-1912. Il pouvait donc réactiver ce réseau familial ancien dès son retour en Lorraine au début de 1919. Il avait ainsi, avant même de commencer à faire campagne, une notoriété et des amitiés multiples en sa faveur<sup>211</sup>.

À ce réseau familial initial, il ajouta vite un deuxième réseau organisé autour d'un titre de presse, *Le Thionvillois*, créé en mars 1919. François Roth s'interroge sur la nouvelle équipe rédactionnelle arrivée à la tête du journal en septembre 1919 et dont René Gourdiat prit la direction : « Je ne suis pas parvenu à savoir qui a fait venir Gourdiat à Thionville, ni dans quel but [...]. Gourdiat, qui est d'origine bretonne, est un publiciste besogneux »<sup>212</sup>. Cette personne fut très certainement, pour ne pas dire à coup sûr, Jean de Bertier. Déjà, en Bretagne aussi, il disposait d'un réseau familial. Surtout, le fait que René Gourdiat se fit dès 1919 le porte-parole infatigable des candidatures de Jean de Bertier ne laisse guère de place au doute. René Gourdiat allait lui servir de relais auprès de la population locale.

Ainsi, le profil de Jean de Bertier correspondait bien aux nécessités du métier de la politique. Son statut de notable et d'héritier lui donnait argent, temps, réseaux, auxquels il pouvait ajouter ses capacités personnelles et un certain charisme : il disposait, semble-t-il, de tous les atouts requis pour réussir son entrée dans la carrière. Ceci était d'autant plus vrai que le contexte local réduisait la concurrence. Toutes ces explications de l'engagement sont très rationnelles, logiques. Elles ont forcément joué et montrent aussi l'opportunisme de Jean de Bertier. Il ne faut cependant pas oublier d'autres raisons plus émotionnelles, à savoir le patriotisme et la volonté de servir ses concitoyens. Dans plusieurs professions de foi à destination des électeurs, Jean de Bertier mit en avant son « dévouement »<sup>213</sup>. Dans quelle mesure ce dernier était-il sincère et désintéressé ? Yves Billard voit surtout de la fausse modestie dans ces raisons émotionnelles : « c'est presque par abnégation qu'ils remplissent leur mandat. S'ils aiment la France, leur village ou leur département selon les cas, ils s'aiment

---

210 DOGAN, Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », [in] OFFERLÉ, Michel, (dir.), *La profession politique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2017 [1999], p. 201.

211 AUDIGIER, François, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », [in] EL GAMMAL, Jean, (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, p. 41.

212 ROTH, François, *Le temps des journaux. Presse et culture nationales en Lorraine mosellane 1860-1940*, Éditions Serpenoise /Presses universitaires de Nancy, 1983, p. 226.

213 Par exemple ALG, Profession de foi pour les élections cantonales du 19 juillet 1925 : « cette mission, je m'y suis consacré avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable ».

au moins autant eux-mêmes »<sup>214</sup>. Voyons maintenant comment Jean de Bertier fit face à la première échéance électorale, les élections législatives.

### 2.1.3. Premier échec : les législatives de novembre

La loi électorale du 12 juillet 1919 modifia l'organisation des élections législatives prévues pour l'automne et pour lesquelles huit sièges de députés étaient à pourvoir dans le département de la Moselle. Au scrutin uninominal à deux tours fut substitué un scrutin de liste départemental. Ce système favorisait les partis, au détriment des personnalités<sup>215</sup>. Un notable comme Jean de Bertier, quoique bien implanté dans la région de Thionville, se devait donc d'obtenir l'investiture du parti dominant la nouvelle vie politique mosellane. Il s'agissait de l'Union républicaine lorraine (URL) née de la fusion de deux anciens partis de la période d'annexion, d'une part le *Zentrum* et, d'autre part, le parti lorrain, dirigé par le chanoine Collin (nous présenterons plus en détail l'URL en 2.2.2.). Dès le mois d'août 1919, Jean de Bertier espéra devenir l'un des huit candidats retenus : « par Rombas et Fameck à Hayange. Manqué Guy, vu François et Humbert [de Wendel]. Causé de la liste »<sup>216</sup>.

Les élections devaient avoir lieu le 16 novembre mais les candidats de l'URL ne furent pas choisis avant la fin octobre. Jean de Bertier, impatient et déterminé à jouer de son enracinement, se fit acclamer dans une assemblée de l'URL à Thionville, sous les yeux de l'influent chanoine Collin. Ce dernier ne se laissa cependant pas forcer la main : « M. le chanoine Collin remarque ensuite que le choix provisoire du candidat est l'affaire de l'assemblée, mais que l'établissement définitif de la liste est de la compétence du comité central qui statuera en dernier lieu et sans recours »<sup>217</sup>. Tout se joua en trois étapes. Le 29 octobre, les délégués URL de l'ensemble du département se réunirent à Metz pour désigner les candidats du parti. François, Guy de Wendel, Meyer, Schuman, l'abbé Hackspill et le chanoine Collin furent investis dès le premier tour, en dépassant la majorité absolue, fixée à 59 voix. Suivaient Hoehn, 54 voix, le général de Maud'huy, 54 voix également et enfin Jean de Bertier, avec 49 voix. Hoehn l'emporta au second tour<sup>218</sup>. Toutefois, dans son édition du

---

214 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 15.

215 *Ibidem*, p. 122.

216 ALG, Agenda de Jean de Bertier. 2<sup>e</sup> semestre 1919. Journée du 17 août 1919.

217 ADM, 6T 181, *Le Thionvillois*, 20 octobre 1919. Les comités des différents partis jouaient en effet le rôle-clé dans le choix des candidats (BILLARD, *Le Métier de la politique*, p. 88-90).

218 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier relatif au vote du 29 octobre 1919. Le 8<sup>e</sup> place disponible ne fut pas attribuée ce jour-là. Elle était réservée à un « candidat ouvrier » qui fut finalement Jean-Pierre Jean.

même jour, le journal *le Messin* publia en gras ces phrases surprenantes : « plusieurs des candidats désignés refusent de figurer sur cette liste. Il n’y a donc rien de fait »<sup>219</sup>. Le lendemain, 30 octobre, le *Messin* indiquait que le chanoine Collin se désistait en faveur du général de Maud’huy et que Hoehn était remplacé par Robert Sérot. Le journal concluait en demandant, de concert avec les autres principaux titres de presse, un vote massif en faveur de l’URL, au nom du maintien de l’union sacrée<sup>220</sup>. Le 31 octobre, Jean de Bertier demanda une nouvelle modification de la liste, à l’occasion d’une réunion du comité départemental de l’URL. Puisque deux candidats s’étaient désistés, il fallait que les deux suivants fussent investis ; autrement dit, il voulait imposer son nom, en écartant Sérot. Sur 7 votants, tous s’exprimèrent contre, sauf 1 (sans doute Jean de Bertier lui-même)<sup>221</sup>. Non seulement il ne figurait pas sur la liste et perdait toute chance d’être élu député, mais il était également désavoué par les cadres du parti. Ces derniers lui avaient préféré Robert Sérot, issu d’une vieille famille messine et disposant déjà d’importants réseaux politiques. Il était, par exemple, un ami personnel de Louis Marin, un des hommes politiques de droite les plus en vue, futur président de la Fédération républicaine<sup>222</sup>.

Jean de Bertier mobilisa immédiatement ses réseaux, et avant tout *le Thionvillois*. Dès le 31 octobre, René Gourdiat fustigea une « fourberie », une « cuisine électorale » : « "on" ne veut pas M. de Bertier le candidat de Thionville et à sa place "on" nomme comme candidat M. Sérot ». Sur la même page, le journal donnait les noms des « Candidats de la ligue républicaine [lorraine] française » (LRLF), sauf celui de la tête de liste, simplement désignée ainsi : « 1. Un candidat de Thionville »<sup>223</sup>. *Le Thionvillois* leva le voile les jours suivants. Bien évidemment, cet homme était Jean de Bertier. D’après le journal, « une députation partit même le chercher à son domicile ». Jean de Bertier tergiversa mais refusa finalement de s’engager et René Gourdiat prit lui-même la tête de liste<sup>224</sup>. Le renoncement de Jean de Bertier s’explique autant par réalisme (les candidats LRLF n’avaient aucune chance d’être élus) que par suite des réactions négatives qui lui parvinrent. Ainsi, le curé d’Illange lui avoua son angoisse : une liste dissidente de l’URL ne conduirait qu’à « favoriser le parti de la

219 ADM, 4MI 106/40, *Le Messin*, 29 octobre 1919. Hoehn, jugé pro-allemand, fut refusé par ses colistiers.

220 ADM, 4MI 106/40, *Le Messin*, 30 octobre 1919. Il était question des « quatre anciens journaux de Metz », à savoir *le Lorrain*, *le Messin*, *le Courrier de Metz* et la *Lothringer Volkszeitung*.

221 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier relatif à la réunion du comité départemental de l’URL du 31 octobre 1919. Remarquons que le général de Maud’huy et Guy de Wendel ne prirent pas part au vote : une façon de ménager Jean de Bertier sans s’opposer pour autant à la décision collective ?

222 DURAND, Jean-Daniel, Article « Sérot (Robert) 1885-1954 », [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 313.

223 ADM, 6T 181, *Le Thionvillois*, 31 octobre 1919. Dans son édition du 6 novembre, *le Thionvillois* accusa nommément *le Messin* et son principal actionnaire Tillement d’avoir imposé le nom de Sérot.

224 ADM, 6T 181, *Le Thionvillois*, 1<sup>er</sup> et 4 novembre 1919.



Révolution ».<sup>225</sup> Les élections se déroulèrent le 16 novembre. La liste URL obtint la majorité absolue des voix dans le département : tous ses membres devinrent donc députés. Dans le canton de Thionville cependant, la liste LRLF réalisa ses meilleurs scores, faisant même jeu égal avec l'URL à Manom et dans la ville de Thionville<sup>226</sup>. Ces chiffres confirment l'enracinement local de Jean de Bertier, auquel un scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours eût été beaucoup plus favorable.

Une des rares lettres de Jean de Bertier à son fils Arnaud, encore enfant, nous permet de mieux comprendre ses sentiments et ses réactions. Il s'y présentait comme victime d'une injustice et dénonça « une combinaison », « les aspirations de certains ambitieux » (n'en était-il pas un lui-même?) et « des gens que je méprise »<sup>227</sup>. Par cette formule, il englobait nécessairement Sérot, mais aussi d'autres responsables de l'URL, y compris peut-être Robert Schuman (nous reviendrons sur ce point). Ces derniers en voulaient tout autant à Jean de Bertier. Ils le jugeaient responsable de la dissidence que représentait la LRLF : Jean de Bertier avait brisé l'union sacrée<sup>228</sup>. Il sut toutefois ne pas franchir le Rubicon, en refusant de figurer sur la liste de la LRLF et en se retirant officiellement de la course. Il s'en expliqua à son fils : « cette conduite me réserve l'avenir en me conservant l'estime de tout le monde et en me donnant l'auréole de celui qui a subi une injustice »<sup>229</sup>. Jean de Bertier faisait donc partie de ces hommes politiques qu'Yves Billard qualifie de « souples », pragmatiques, par rapport aux « durs » plus doctrinaires et moins enclins aux concessions<sup>230</sup>. Il savait que d'autres élections étaient à venir. Il n'avait aucun intérêt à s'aliéner l'URL, d'autant que ce premier échec démontrait que, s'il avait certes ses réseaux, d'autres, comme Robert Sérot, en avaient de plus développés.

---

225 ALG, Lettre de [Boyer?], curé d'Illange, à Jean de Bertier, 4 novembre 1919. Le « parti de la Révolution » correspondait au 3<sup>e</sup> parti en lice, le parti socialiste unifié.

226 PENNERA, *op. cit.*, p. 82 et ADM, 303 M 53, Procès-verbal du recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du département de la Moselle

227 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son fils Arnaud, 9 novembre 1919.

228 BARRAL, Pierre, « Les luttes politiques », [in] BONNEFONT, Jean-Claude, (dir.), *Histoire de la Lorraine de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, collection « Le passé présent », 1979, p. 125.

229 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son fils Arnaud, 9 novembre 1919.

230 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 74. L'auteur remarque que la souplesse est une condition nécessaire à la carrière politique : seuls les souples peuvent durer, et donc faire carrière (p. 77).

#### 2.1.4. Les succès de décembre

Aux législatives (16 et 23 novembre) succédèrent les municipales (30 novembre et 7 décembre) puis les cantonales (14 et 21 décembre). Les municipales furent une simple formalité pour Jean de Bertier : « M. le Comte de Bertier a été élu maire de Manom à l'unanimité des voix, y compris celle de M. Frantz Michel, ancien maire, lequel, par égard pour M. le Comte, refusa d'être candidat »<sup>231</sup>. Remarquons qu'en novembre 1919, Jean de Bertier n'avait pas encore pu racheter Lagrange. Il ne possédait aucun bien foncier à Manom et habitait un logement place de la République à Thionville. Pour pouvoir être éligible à Manom, il avait pris ses précautions dès la fin septembre : « ma radiation des cadres de l'armée m'autorise [...] à choisir comme domicile légal la maison de M. Plumeré, route de Manom, à Lagrange, commune de Manom, où je déclare, par la présente, avoir ma résidence »<sup>232</sup>. Le plus intéressant est qu'au début du mois de novembre, il envisagea de se faire inscrire comme électeur à Thionville. Une première lettre de la mairie, datée du 5 novembre, indiquait que sa demande avait été prise en compte. Un second courrier du 11 novembre l'informait qu'il était « à [sa] demande » rayé des listes électorales de la ville<sup>233</sup>. Ce fut au même moment qu'il réfléchissait à l'attitude à adopter suite à sa non-sélection pour les législatives. Évincé de la course au Palais Bourbon, il chercha donc une compensation et il pensa durant quelques jours la trouver dans le mandat de maire de Thionville. Toutefois, tout comme il ne prit pas la tête de la liste de la LRLF, il renonça aussi à ce projet et se contenta de la mairie de Manom.

Les élections cantonales prévues les 14 et 21 décembre constituaient un test plus important. Jean de Bertier tira les bénéfices de sa retenue et de sa souplesse du mois de novembre. Candidat dans le canton de Thionville, il obtint l'investiture de l'URL et le soutien du maire de Thionville, Zimmer<sup>234</sup>. Jean de Bertier affronta donc sa première campagne électorale sous les meilleurs auspices. Il sacrifia à tous les impératifs : tracts, déplacements dans les différentes communes du canton, réunions avec présence éventuelle de

---

231 ALG, Coupure de presse, origine et date inconnues [début décembre 1919]. Il s'agissait là de l'élection du maire par le conseil municipal.

232 ALG, Lettre de Jean de Bertier au maire de Manom, 25 septembre 1919.

233 ALG, Lettres de la mairie de Thionville à Jean de Bertier, 5 et 11 novembre 1919.

234 ALG, Coupures de presse du *Thionvillois* et du *Journal de Thionville*, 4 décembre 1919. Dans un tract distribué lors de la campagne, on peut lire « le programme de notre parti vous le connaissez » : Jean de Bertier ralliait l'URL.

contradicteurs<sup>235</sup>. Les électeurs furent sans doute autant convaincus par les idées politiques de Jean de Bertier que par ses libéralités. Nous en voulons pour preuve la facture établie par le café Grosse à Manom, suite à la réunion du 10 décembre : 270 bouteilles de vin à 3,50 F, 193 bocks de bière à 0,40 F et 68 petits verres à 1 F, soit un total de 904,70 F à régler par le candidat<sup>236</sup>. Il y a là une pratique et des quantités d'alcool surprenantes pour le lecteur d'aujourd'hui, mais habituelles à l'époque : « que le candidat payât "sa tournée" dans le café où il venait de parler aux électeurs, cela fait partie des bons usages »<sup>237</sup>. Nous retrouvons ici tous les avantages du statut de notable, disposant de temps et d'argent pour mener campagne. Jean de Bertier l'emporta facilement dès le premier tour de scrutin par 1398 voix contre 571 à son adversaire socialiste Offerlé, soit environ 70 % des suffrages exprimés. Le *Lorrain* commenta : « la participation au scrutin a été faible. L'absence de lutte, d'une part, la fréquence des élections, d'autre part »<sup>238</sup>. Il s'agissait en effet de la troisième élection d'affilée. Tous les mandats électifs soumis au suffrage direct ayant été pourvus à la fin décembre 1919, il était désormais possible d'organiser les élections sénatoriales.

### 2.1.5. Second échec : les sénatoriales de janvier

Nous avons vu que François Zimmer, le maire de Thionville, avait soutenu Jean de Bertier lors de la désignation par l'URL de ses candidats au conseil général. Sans doute existait-il un accord tacite entre les deux hommes, réservant au premier la candidature au Sénat (voir *infra*). La bonne entente se brisa quand Jean de Bertier entreprit de concourir lui aussi : « M. de Bertier a simplement déclaré qu'il ne voulait pas poser lui-même sa candidature au Sénat, mais qu'il restait à disposition de ses amis »<sup>239</sup>. Cette formulation convenue, courante à l'époque, feignait la modestie et le désintéressement<sup>240</sup>. En réalité, Jean de Bertier, décidé à obtenir un mandat parlementaire, dissimulait mal son ambition. La presse relata « le différend Zimmer – Comte de Bertier ». Sans surprise, le *Thionvillois*, piloté par

---

235 Nous ne disposons pas, dans les archives de Lagrange, de détails sur le déroulé des réunions politiques auxquelles Jean de Bertier prit part. Les évolutions de cette pratique pendant la III<sup>e</sup> République sont étudiées dans l'ouvrage suivant : COSSART, Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2010, 328 p.

236 ALG, Énumération et prix des boissons servies par M. Grosse, réunion du 10 décembre [1919].

237 HUARD, *op. cit.*, p. 290.

238 ALG, Coupure de presse du *Lorrain*, 15 décembre 1919.

239 ADM, 4 MI 106/41, *Le Messin*, 27 décembre 1919.

240 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 15.

René Gourdiat, prit fait et cause pour Jean de Bertier, alors que le *Journal de Thionville* resta neutre<sup>241</sup>.

Cependant, les élections sénatoriales prévues pour le 11 janvier 1920 avaient comme cadre le département. En Moselle, cinq sièges étaient à pourvoir. Tout comme pour les législatives, le choix des délégués de l'URL était crucial. Réunis le 30 décembre à Metz, ils désignèrent dès le premier tour Couturier et le chanoine Collin. Au second tour, les trois autres places furent attribuées à Stuhl (69 voix), Barthélémy (48) et Pierson (47). Jean de Bertier arriva juste derrière, avec 36 voix. Il occupait la plus mauvaise place, celle du premier recalé. Le *Lorrain*, grand défenseur de l'URL, se félicita : « la réunion s'est terminée et laisse à tous une impression de bonne entente et d'union qui est de bon augure pour l'accord prochain sur les cinq noms proclamés aujourd'hui »<sup>242</sup>. Il fut vite contredit. Son rival, le *Messin*, accusa Couturier, Barthélémy et Pierson d'avoir soutenu le pouvoir allemand. Refusant d'appeler la liste retenue « liste URL », il la désigna sous le nom de « liste Couturier » et mit en avant neuf noms « retentissants » parmi lesquels les électeurs étaient priés de choisir « quatre bons lorrains » : « général Hirschauer – de Bertier – Bompard – Bourgoïn – Henriet – de Marguerie – Prével – Rollin - Winsback »<sup>243</sup>. L'union sacrée tant célébrée était donc de nouveau brisée, par une nouvelle dissidence dans laquelle figurait de nouveau Jean de Bertier :

Les élections sénatoriales de janvier 1920 marquèrent la fin de cette belle cohésion [de l'URL]. Les délégués du parti, au nombre d'une centaine, avaient établi une liste sur la base des critères retenus initialement pour les élections à la Chambre, à savoir notamment la confiance aux seuls enfants du pays et la représentation des principaux secteurs du département, ou plutôt de l'est du département, mal servi par le résultat des législatives. Les prétendants écartés ne s'avouèrent pas vaincus et maintinrent leurs candidatures, à juste titre du reste puisque trois d'entre eux furent élus.<sup>244</sup>

Le 11 janvier 1920, les 1 410 électeurs inscrits durent donc choisir 5 noms parmi 15 candidats en lice : les 5 candidats officiels de l'URL, 9 dissidents et 1 socialiste, Charles Becker. Le chanoine Collin et le général Hirschauer, élus dès le premier tour, se réunirent aussitôt après pour proposer d'un commun accord les noms de Stuhl, Marguerie et Bompard.

---

241 ALG, Coupures de presse du *Journal de Thionville*, 27 décembre, et du *Thionvillois*, 28 et 29 décembre 1919.

242 ADM, 4 MI 126/34, *Le Lorrain*, 30 décembre 1919.

243 ADM, 4 MI 106/41, *Le Messin*, 5, 6, 8 et 9 janvier 1920. « Quatre » et non pas cinq, car le chanoine Collin était inattaquable.

244 PENNERA, *op. cit.*, p. 219.

La dissidence n'avait donc duré que quelques jours. L'URL vola au secours des vainqueurs et le général Hirschauer prit la présidence du parti. Les consignes de vote du duo Collin-Hirschauer furent respectées. Stuhl l'emporta au deuxième tour, avec 727 voix. Suivaient Marguerie (551), Barthélémy (494), Bompard (450), Pierson (443), Jean de Bertier (369) et quatre autres candidats ayant maintenu leur candidature. Marguerie et Bompard furent élus au troisième tour<sup>245</sup>. Une fois encore, Jean de Bertier se retrouvait sur la touche. Non seulement il n'avait pas été choisi par les chefs de l'URL, mais il avait maintenu en pure perte sa candidature jusqu'au troisième tour de scrutin. Ainsi s'acheva la première phase de la carrière politique de Jean de Bertier, celle de l'engagement. Son enracinement local dans la région de Thionville lui offrit de faciles élections à la mairie de Manom et au conseil général. Il échoua cependant par deux fois dans la conquête d'un mandat national.

#### **2.1.6. Raisons de l'insuccès**

Au-delà du déroulement des événements que nous venons d'exposer, tentons de comprendre ce qui lui manqua pour être élu parlementaire. Pour cela, présentons de manière succincte les profils des députés et des sénateurs qui furent élus en novembre 1919 et en janvier 1920.

---

245 ADM, 4 MI 106/41, *Le Messin*, 12 janvier 1920 et PENNERA, *op. cit.*, p. 142.

**Tableau 41. Profils des parlementaires élus en Moselle en 1919-1920<sup>246</sup>.**

Nom	Expérience politique et/ou réseaux locaux	Expérience combattante, grade et/ou éléments patriotiques
<b>Députés</b>		
Charles François (médecin)	Maire de Delme à partir de 1907. Conseiller général.	Incarcéré par les Allemands entre 1914 et 1918 à la forteresse d'Ehrenbreitstein
Robert Schuman (avocat)	Militant catholique. Protégé du chanoine Collin. Fondateur de l'URL. « Ses qualités de bilinguiste et de juriste pouvaient être utiles pour défendre le particularisme mosellan ».	
Louis Meyer (négociant)	Maire de Walscheid en 1893. Conseiller général en 1909. Élu au <i>Landtag</i> d'Alsace-Lorraine en 1911.	Menacé d'emprisonnement sous l'annexion, membre de l'opposition au <i>Landtag</i> .
Ernest de Maud'huy	« Issu d'une vieille famille, messine depuis cinq siècles, anoblí [en] 1837 »	Général d'armée. Premier gouverneur militaire français de Metz en 1918-1919.
Jean-Pierre Jean	Animateur local du Souvenir français, très en vue dès 1908-1914. Engagé dans l'armée française, lieutenant en 1918. Redevenu président du Souvenir français dans le nouveau département de la Moselle en 1919.	
Louis Hackspill (abbé)	Élu au <i>Landtag</i> en 1911. Directeur politique du journal <i>Lothringer Volkszeitung</i> . Fondateur de l'URL.	« Arrêté au début de la guerre [...] condamné à un mois de prison » « Patriote avéré »
Guy de Wendel	Maître de forges, à la tête du groupe sidérurgique du même nom avec ses cousins François et Maurice.	« Il fit toute la Première Guerre mondiale en première ligne ». Capitaine en 1918.
Robert Sérot	« Membre d'une vieille famille messine ». Candidat imposé par <i>le Messin</i> selon René Gourdiat.	Sur le front français en 1914 puis en mission auprès du corps expéditionnaire français en Orient.
<b>Sénateurs</b>		
Henri Collin (« le » chanoine)	Directeur politique du journal <i>le Lorrain</i> jusqu'en 1914 et après 1918. Fondateur du parti lorrain indépendant en 1907. Fondateur de l'URL.	« En maintenant la langue française et la culture catholique française, il s'opposait à la germanisation ». Réfugié à Paris pendant la guerre. Déchu de la nationalité allemande.
Édouard Hirschhauer	« Fidèle à ses origines lorraines, il épouse [...] une jeune messine »	Général d'armée. Gouverneur de Strasbourg en 1918.
Jean Stuhl	« Rien ne prédisposait ce fils de cultivateur de l'est mosellan à devenir officier puis sénateur ».	Engagé dans la Légion étrangère en 1880. Colonel en 1918.
Henry de Marguerie (marquis)	Propriétaire du château de Saint-Epvre, près de Delme. Carrière diplomatique d'attaché d'ambassade. Ancien combattant de 1914-1918.	
Maurice Bompard	« Issu d'une famille de notables [messins] », négociants et banquiers.	Ambassadeur de France et lobbyiste des intérêts lorrains.
<b>Par comparaison</b>		

246 EL GAMMAL (dir.), *op. cit.*, Notices des parlementaires mentionnés, p. 269-319 et E. L. BAUDON, *Les élections en Moselle 1919-1956*, 1956, p. 10 et 55. Les parlementaires sont classés dans le tableau dans l'ordre décroissant des voix obtenues et, pour les sénateurs, dans l'ordre des différents tours de l'élection.

Jean de Bertier (comte)	Issu d'une vieille famille... mais biens lorrains pas encore rachetés en 1919 : « Il avait été obligé de vendre à une entreprise allemande ».	Chef d'escadrons (commandant) en 1918.
-------------------------	---	--

Sans surprise, nous remarquons que la grande majorité des élus étaient des notables. On peut les regrouper en deux groupes distincts. D'une part, les « enfants du pays » dont la famille n'opta pas pour la France après 1871 et, qui, restés en Alsace-Lorraine, ne firent pas carrière dans l'armée française : François, Schuman, Meyer, Jean, Hackspill, Collin. Ils ne représentaient que 6 des 13 élus : nous retrouvons là un indice du manque de personnel politique local capable de maîtriser le français et de s'engager efficacement en politique. D'autre part, les « revenants », descendaient d'anciennes familles ayant émigré en France pendant la période de l'annexion et dont certains devinrent officiers français. Jean de Bertier relevait de cette catégorie qui emporta 8 des 13 sièges à pourvoir<sup>247</sup>. Cette distinction des élus en deux groupes peut aussi, avec certaines différences, être mise en évidence pour les députés alsaciens élus en 1919. François Audigier remarque que la moitié d'entre eux avaient effectué tout ou partie de leurs études en France<sup>248</sup>.

La comparaison de tous ces profils avec celui de Jean de Bertier permet de comprendre pourquoi il fut battu. Les députés élus disposaient de davantage d'expérience des luttes politiques (François, Meyer), de réseaux mieux développés tant au niveau de la presse (Hackspill, Sérot) que du parti (Schuman), d'une plus grande notoriété (Jean, Wendel) ou d'un plus grand prestige militaire (Maud'huy). Malgré tous ses atouts personnels, Jean de Bertier faisait face à plus fort que lui. Le candidat le moins légitime était sans doute Robert Sérot. Ce fut lui que Jean de Bertier attaqua, mais infructueusement. Du côté des sénateurs, Jean de Bertier ne pouvait rivaliser ni avec le chanoine Collin, ni avec le général Hirschhauer. Il eût pu avoir ses chances contre les trois autres élus, d'ailleurs vainqueurs seulement aux deuxième et troisième tours de scrutin. Aux lacunes du profil de Jean de Bertier que nous avons déjà identifiées, il faudrait ajouter ici son empressement, sa présomption, ses maladresses. Ses initiatives contre Sérot d'abord, puis contre Zimmer ensuite, ne pouvaient que l'isoler et le faire apparaître comme celui qui créait de la division, voire celui qui ne respectait pas la parole donnée. L'influent *Lorrain* publia d'ailleurs dans ses colonnes une lettre de Zimmer se plaignant de l'attitude de Jean de Bertier :

247 Bien sûr, il existe des entre-deux, comme Stuhl (pas une ancienne famille, pas un « revenant ») et Jean (puisqu'il combattit dans l'armée française pendant la Grande Guerre et devint officier).

248 AUDIGIER, François, « Le retour des députés alsaciens au palais Bourbon », [in] *Revue d'Alsace*, 144/2018, Actes du colloque « De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924 », p. 191-209, <https://doi.org/10.4000/alsace.3479>

Quant au Sénat, M. de Bertier n'en avait jamais parlé et jamais n'avait manifesté la moindre velléité d'y entrer, quand un beau jour sa candidature vint à surgir. Mes amis et moi en fûmes très surpris. À nos yeux, ce ne pouvait être qu'une manœuvre qu'il importait de déjouer au plus vite.

[Suit la reproduction d'un échange de télégrammes entre Zimmer et Bertier].

Je n'en dis pas plus long, tous les hommes de bonne foi auront jugé<sup>249</sup>.

Cette publication le 5 janvier, quelques jours avant l'élection sénatoriale, ne pouvait que compromettre les chances de Jean de Bertier. Nous verrons que ses tergiversations et ses tentatives de s'imposer par tous les moyens lui seront longtemps encore reprochées. Nous avons toutefois expliqué comment le contexte de 1919 créait des opportunités d'élection inédites. Jean de Bertier tenta naturellement de les saisir. Trop sûr de lui-même, il pensa pouvoir être élu député, alors que son profil était trop faible pour être retenu par l'URL. Trop impatient et trop ambitieux, il crut pouvoir se rattraper lors de l'élection sénatoriale. Si la concurrence était certes moins forte, il s'était entre-temps attiré trop d'inimitiés pour rassembler suffisamment d'électeurs sur son nom.

Sans doute Jean de Bertier fut-il déçu de ne pas être parvenu à obtenir davantage qu'un mandat municipal et départemental. Terminons par une anecdote fournissant une bonne illustration de ce semi-échec que furent les premiers mois d'engagement politique de Jean de Bertier. Ce dernier, volontiers flagorneur, avait laissé le *Thionvillois* suggérer qu'il était un ami du secrétaire général de la présidence de la République et que cette amitié avait pu accélérer l'obtention de la croix de la légion d'honneur à la ville de Thionville<sup>250</sup>. Toutefois, lors de la visite de Raymond Poincaré dans la ville, le 15 janvier 1920, Jean de Bertier ne fut pas à la fête. Le président de la République parada dans une voiture ouverte, aux côtés de la grande-duchesse Charlotte, du général Fénélon et de... François Zimmer. Jean de Bertier, quant à lui, se retrouva dans le neuvième véhicule du cortège, une voiture fermée. Il y était installé en compagnie de Lebert, directeur des chemins de fer d'Alsace-Lorraine ainsi que de... Robert Schuman et Robert Sérot<sup>251</sup>. Il se retrouvait donc en tête-à-tête avec deux adversaires, tandis qu'un autre de ses adversaires recevait les honneurs du président. Gageons qu'il sut se montrer suffisamment *souple* pour ménager l'avenir, même face aux deux très jeunes députés : Robert Schuman n'avait que 34 ans et Robert Sérot 35 alors que le conseiller général Jean de Bertier en avait déjà 42.

---

249 ADM, 4 MI 126/34, *Le Lorrain*, 5 janvier 1920.

250 ALG, Coupure de presse du *Thionvillois*, 28-29 décembre 1919.

251 ADM, 27 Z 2, Ordre des voitures automobiles faisant partie du cortège officiel [Visite du président de la République du 15 janvier 1920]. Raymond Poincaré s'était déjà rendu à Thionville le 23 août 1919.



## 2.2. 1920-1921 : les années d'apprentissage

L'inévitable Marteroy avait sagement conseillé à Jean de Bertier de ne pas brûler les étapes : « c'est un gros point de faire partie du conseil général, et l'acheminement direct vers le Palais-Bourbon ; mais il faut de la patience et de la persévérance »<sup>252</sup>. Jean de Bertier devait effectuer son *cursus honorum*, en commençant par l'exercice de mandats locaux. Les prochaines échéances électorales nationales étant prévues pour 1924, Jean de Bertier disposait de suffisamment de temps pour faire son apprentissage d'homme politique<sup>253</sup>. Il veilla à élargir et à fortifier ses réseaux, à se faire pleinement accepter par ses collègues de l'URL et à gagner en expérience dans des assemblées locales (conseil général et conseil consultatif). Nous verrons finalement que, malgré ses efforts, Jean de Bertier conservait des points faibles et des adversaires.

### 2.2.1. Construire et élargir ses réseaux associatifs

Contrairement aux partis de gauche (SFIO, PCF), les forces politiques de droite restaient, au début des années 1920, faiblement structurées. Les réseaux primaient. Un homme politique d'envergure se devait d'en posséder un maximum. François Audigier en identifie huit types : les réseaux familiaux, de formation, professionnels, confessionnels, francs-maçons, politiques, associatifs et enfin les réseaux de presse<sup>254</sup>. Nous avons déjà fait mention du réseau familial de Jean de Bertier ainsi que de son réseau de presse centré sur le *Thionvillois*. En outre, il possédait nécessairement un réseau de formation lié à son métier initial d'officier (Saint-Cyr, Saumur, École de guerre) ainsi que le réseau professionnel lié à ses fonctions d'administrateur de l'ARBED. Nous n'avons cependant pas décelé leur utilisation à des fins politiques. Nous reviendrons dans le point suivant sur le réseau politique de Jean de Bertier en étudiant sa place au sein de l'URL. Au total, Jean de Bertier cumulait

---

252 ALG, Lettre de Marteroy à Jean de Bertier, 11 janvier 1920 [le jour même des sénatoriales].

253 Le mandat des députés durait 5 ans, celui des sénateurs 9 ans. Cependant, de manière à remettre en place un renouvellement triennal du Sénat, il fut décidé que la durée du mandat des sénateurs élus en janvier 1920 serait de 1 an pour les départements de la série A (Ain à Gard), de 4 ans dans la série B (Haute-Garonne à Oise) et de 7 ans pour la série C (Orne à Yonne). Les sénateurs mosellans devaient donc se présenter de nouveau aux électeurs en 1924 (BERSTEIN, Gisèle, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République, 1920-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2014, p. 20.)

254 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 41-66.

tous les réseaux, à l'exclusion des réseaux francs-maçons. Concentrons-nous sur ses réseaux confessionnels et associatifs.

Dans les années 1920, la Moselle comptait plus de 92 % de catholiques et la pratique religieuse restait forte<sup>255</sup>. Un réseau confessionnel développé garantissait donc un soutien de poids. Au niveau très local, Jean de Bertier s'inscrit dans la tradition familiale du financement de la paroisse de Manom : chaque année, plus de 1 000 francs furent versés pour des célébrations en l'honneur des membres défunts de la famille<sup>256</sup>. À une échelle plus élargie et de manière plus significative, Jean de Bertier appartenait à l'action populaire catholique de Lorraine, créée en mars 1919. Plus concrètement encore, les archives révèlent qu'il était en contact étroit avec de nombreux curés. Prenons l'exemple de Koch, curé de Sierck, qui le sollicita pour participer au congrès catholique cantonal de 1922 :

Il y aura 3 réunions dans 3 locaux différents : une réunion pour les hommes et les jeunes gens français – une 2<sup>e</sup> pour les hommes allemands – une 3<sup>e</sup> pour les jeunes gens allemands. [...] Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez parler, dans la réunion des hommes allemands, de la nécessité de la religion<sup>257</sup>.

On comprend bien ici que les réseaux fonctionnaient dans les deux sens. En agréant à la sollicitation de Koch, Jean de Bertier gagnait une tribune et savait pouvoir compter sur le soutien ultérieur du curé. Il est intéressant de remarquer que parmi les autres orateurs se trouvaient Stuhl, Meyer, Guy de Wendel et Robert Schuman, tous parlementaires URL : le parti était intimement lié à la défense du catholicisme (voir 2.2.2.). Jean de Bertier occupait sans doute une position privilégiée puisqu'il fut en contact direct avec monseigneur Pelt, l'évêque de Metz, qui lui communiqua en 1921 ses *desiderata* quant au programme de l'URL<sup>258</sup>. On retrouve le même échange de bons procédés que dans le cas du congrès cantonal : soutien de la hiérarchie ecclésiastique en échange de la défense des intérêts catholiques. Même s'« il n'est pas toujours aisé de savoir si tel candidat bénéficiait de l'appui de l'Église », il semble que tout doute puisse être levé dans le cas de Jean de Bertier<sup>259</sup>.

---

255 DELBREIL, Jean-Claude, « Les parlementaires et les forces politiques en Moselle dans l'entre-deux-guerres », [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 90.

256 ALG, Compte de Bertier – an 1923 [frais de messe], par exemple « fondation Louise de Bertier : 1 service religieux et 8 messes hautes » pour 136,50 francs. Total des dépenses : 1 337 francs en 1921, 1 089,50 francs en 1923.

257 ALG, Lettre de Koch, curé de Sierck, à Jean de Bertier, 8 mai 1922. Jean de Bertier figurait bien dans le programme publié le 20 mai, mais l'extrait du *Lorrain* du 29 mai rendant compte de la manifestation ne dit rien de son éventuel discours. Remarquons qu'il faut comprendre « hommes [de langue] français[e] / allemand[e] ».

258 ALG, Lettres de monseigneur Pelt, évêque de Metz, à Jean de Bertier, 26 novembre et 7 décembre 1921.

259 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 53.

Venons-en maintenant au monde associatif. Il serait fastidieux de dresser l'inventaire de l'ensemble des associations dont Jean de Bertier fut membre et/ou auxquelles il accorda des dons. Son mandat de conseiller général lui donnait en tout cas un motif légitime pour subventionner ces associations, qui, en retour, pouvaient augmenter sa popularité et donc faciliter sa réélection (voir 3.1.). Ce soutien politique en retour n'avait rien d'automatique, d'autant que les associations sollicitaient de multiples hommes politiques, en distribuant allègrement les titres honorifiques en fonction du montant des dons : membre d'honneur, membre d'honneur perpétuel, président d'honneur, etc<sup>260</sup>. Il est donc impossible de savoir si les dons aux associations pouvaient efficacement se transformer en voix lors des scrutins. Or, « toute organisation ne constitue pas *a priori* un réseau, elle le devient seulement lorsque la participation à cette organisation est capitalisée politiquement »<sup>261</sup>. Ainsi, le *réseau associatif* de Jean de Bertier était nécessairement plus restreint que le *monde associatif* auquel il participait. Puisqu'il est impossible de délimiter précisément le premier, présentons le second en cherchant les indices des éventuels intérêts politiques de Jean de Bertier.

Il faut ici rappeler l'avantage pour lui de son statut de notable et de ses confortables revenus. Il pouvait soutenir un nombre maximal d'associations, soit en cotisant comme membre, soit sous forme de dons pour l'organisation de tombolas et de loteries. Le plus souvent, la somme dépensée s'élevait entre 50 et 100 francs par association, ce qui représentait une dépense totale de plusieurs milliers de francs par an<sup>262</sup>. Remarquons aussi que Jean de Bertier s'impliqua de manière active dans au moins deux associations : la Sportive thionvilloise et le syndicat d'initiative de Thionville, dont il devint président effectif<sup>263</sup>. Il existait donc plusieurs degrés d'implication possible, tout comme il existait une hiérarchie des associations. Les multiples combinaisons de ces deux données faisaient que deux hommes politiques disposant chacun d'un réseau associatif pouvaient en réalité détenir des capacités d'influence très différentes. Sans qu'il soit ici possible de comparer le réseau associatif de Jean de Bertier avec celui de ses collègues politiques, nous pouvons être certains que l'argent,

---

260 ALG, Multiples exemples dont le plus abouti est celui de club lorrain du chien de défense (Lettre à Jean de Bertier, 12 avril 1922) : Jean de Bertier était président d'honneur et un prix à son nom devait être attribué.

261 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 39.

262 ALG, Cotisations. Subventions. Remerciements. 1923. Nous ne disposons pas de chiffres aussi précis pour les années antérieures mais rien ne permet de penser qu'il ne contribua pas de la même manière, malgré son élection au Sénat en 1922. Pour l'anecdote, précisons que sa contribution la plus faible fut sa cotisation de membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine (SHAL - 10 francs seulement) : historiens et archéologues n'ont jamais constitué de gros bataillons électoraux !

263 ALG, Jean de Bertier fut impliqué dès 1920 dans la Sportive (Lettre de C. Schweitzer, secrétaire général, à Jean de Bertier, 23 février 1920). Il devint président du syndicat d'initiative début 1922 (Lettre de P. Lévy, secrétaire, à Jean de Bertier, 26 avril 1922).

le temps et l'ambition dont il disposait le poussaient naturellement à maximiser son influence associative. Penchons-nous plus en détail sur deux domaines très investis par le monde associatif et de grande importance politique à l'époque.

Il s'agissait, d'abord, des sociétés patriotiques, parmi lesquelles nous rangeons les associations d'anciens combattants. Ces derniers représentaient dans les années 1920 plus de la moitié du corps électoral<sup>264</sup>. Aucun homme politique ne pouvait se permettre de se les aliéner. Jean de Bertier fut membre d'au moins une dizaine d'associations d'anciens combattants et/ou leur accorda des financements. Certaines agissaient à l'échelle nationale, comme l'union nationale des combattants, « au drapeau », les médaillés militaires, l'association des anciens combattants des Dardanelles. D'autres étaient plus spécifiquement régionales, comme l'association des engagés volontaires et anciens combattants de Lorraine, ou l'amicale des volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre<sup>265</sup>. Enfin, certaines opéraient à l'échelle très locale, soit de façon indépendante, soit au titre de sections d'associations plus grandes : les anciens combattants français de Thionville ou l'association amicale des officiers de complément de la région de Thionville<sup>266</sup>. Cette énumération montre l'importance de ces associations qui regroupaient en tout 3 millions de Français soit « plus que n'importe quel parti politique, plus que n'importe quel syndicat »<sup>267</sup>. Suite à son élection au Sénat de février 1922, Jean de Bertier ne manqua pas de remercier la fédération des engagés volontaires pour ses félicitations :

Ceux-ci [les engagés volontaires] me sont infiniment chers, comme de fidèles compagnons d'armes, que j'ai vus au premier rang partout où l'honneur de la France était engagé. Aussi peuvent-ils compter sur moi en toute occasion, car je serais heureux d'être leur porte-parole et éventuellement leur défenseur<sup>268</sup>.

Il s'agit là d'une lettre ouverte publiée dans la presse qui manifeste bien ce système de don (subventions), contre-don (votes, félicitations publiques) et contre-contre-don (intervention politique). On est donc bien dans un réseau. D'ailleurs, ce flou entre monde

264 60 % pour BECKER et BERSTEIN et jusqu'aux deux tiers selon RICHARD, Gilles, *Histoire des droites en France. De 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, p. 181. Rappelons que les femmes restaient exclues du droit de vote.

265 Il ne faut pas oublier la spécificité de la très grande majorité soldats alsaciens-lorrains de la Grande Guerre, qui combattirent dans l'armée allemande et devinrent Français en 1918-1919. On peut de référer à GEORGES, Raphaël, *Les soldats alsaciens-lorrains de la Grande Guerre dans la société française (1918-1939)*, [thèse d'histoire, sous la direction de Jean-Noël GRANDHOMME], 2018, [www.theses.fr/2018STRAG015](http://www.theses.fr/2018STRAG015)

266 ALG, Multiples courriers adressés par ces associations à Jean de Bertier.

267 ABBAD, *op. cit.*, p. 30.

268 ALG, Coupure de presse du 11 mars 1923 : « Lettre de M. le comte de Bertier, sénateur de la Moselle ».

associatif et monde politique put donner lieu à des luttes de pouvoir. Donnons un exemple de 1924. Le vice-président des anciens combattants français de Thionville se plaint des agissements de l'abbé Heckmann, président des engagés volontaires. Ce dernier souhaitait cumuler les deux présidences et n'hésita pas à s'en prendre à Jean de Bertier, lequel fut appelé par ses partisans à la rescousse :

[Heckmann affirme que] de nombreux engagés volontaires alsaciens-lorrains (presque tous employés des chemins de fer) avaient quitté notre association, parce que nous avons appelé à la présidence d'honneur notre sénateur monsieur le comte de Bertier, faisant ainsi de la politique, ce que nous défendent nos statuts. [...]  
Tous sont résolus à barrer la route à notre ancien et si peu digne président [Heckmann] et je suis sûr qu'en cela vous nous aiderez<sup>269</sup>.

L'enjeu était bel et bien le contrôle d'une ou plusieurs associations. Les implications politiques locales semblaient claires : le soutien ou non à Jean de Bertier. Aussi importantes fussent-elles, les associations d'anciens combattants se concentrèrent cependant essentiellement sur la défense des pensions et les demandes de revalorisation. Antoine Prost parle même de « marginalité du mouvement combattant dans le système politique »<sup>270</sup>. C'est ce qui ressort également des archives de Lagrange : devenu parlementaire, Jean de Bertier reçut de la part des différentes associations de multiples sollicitations, toujours centrées sur la question des pensions<sup>271</sup>.

Le second domaine à forte potentialité électorale était représenté par les associations agricoles. Nous verrons plus tard (voir 3.3.1.) comment le monde agricole se structura de façon plus institutionnelle au cours des années 1920. Retenons ici que Jean de Bertier présida dès septembre 1920 le comice agricole de Thionville-est, une association déjà importante et qui continua son essor les années suivantes.

---

269 ALG, Lettre du vice-président de l'association des anciens combattants français de Thionville à Jean de Bertier, 1<sup>er</sup> août 1924. Nous retrouverons Heckmann plus loin dans notre étude.

270 PROST, Antoine, *Les anciens combattants 1914-1940*, Gallimard/Julliard, 2014 [1977], p. 264. L'auteur va jusqu'à écrire que « les combattants parlent dans le désert » (p. 265) s'ils abordent un autre sujet que les pensions. Rappelons que la revalorisation de ces dernières était rendue nécessaire par l'inflation, mais que, vu le nombre d'anciens combattants, les dépenses ainsi générées grevaient le budget...

271 ALG, Multiples sollicitations en ce sens.

**Tableau 42. Effectifs et moyens (en francs) du comice agricole de Thionville-est (1920-1925)<sup>272</sup>.**

<b>Année</b>	<b>Adhérents</b>	<b>Cotisation par membre</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
1920	1 333	5	11 019	10 277
1921	1 565	8	31 854	31 711
1922	1 504	10	22 716	21 753
1923	1 505	10	27 954	26 011
1924	1 575	10	32 524	30 855
1925	1 617	?	-	-

Cette influence ainsi acquise sur les agriculteurs était un investissement électoral pertinent car ces derniers représentaient au niveau national 43 % des électeurs inscrits en 1921... et encore en 1926<sup>273</sup>. Plus localement, Thionville et le bassin ferrifère continuaient certes à s'industrialiser, mais une grande partie des ouvriers des mines et des usines étaient des étrangers et ne votaient donc pas. Quant aux ouvriers français, la plupart gardaient une mentalité paysanne<sup>274</sup>. En s'investissant particulièrement dans les associations patriotiques et agricoles, Jean de Bertier ciblait opportunément les deux plus gros bataillons électoraux. Il faut encore adjoindre les activités de Marie-Louise. Elle créa le comité local de la croix-rouge de Thionville, présida le groupement thionvillois de la ligue patriotique des Françaises et la section départementale de l'union nationale pour le vote des femmes<sup>275</sup>. Nul doute que son activisme contribua à élargir encore les réseaux de son mari. Pendant les années 1920-1921, les époux développèrent leur investissement associatif et Jean de Bertier disposa ainsi d'un réseau puissant pour servir ses desseins électoraux. Suite à son succès aux sénatoriales de 1922, ce réseau s'étoffait encore tant il est vrai que « l'étendue des réseaux pourrait apparaître autant comme la manifestation de réussite politique de l'élus que comme la condition de possibilité de ce même succès »<sup>276</sup>.

272 ADM, 307 M 69, Lettre du président du comice agricole de Thionville-est au préfet de la Moselle, 20 avril 1925.

273 ADOUMIÉ, *op. cit.*, p. 141. Les effets de la baisse du nombre d'actifs agricoles ne se firent sentir qu'à la fin des années 1920. De nos jours, les agriculteurs représentent moins de 1 % des électeurs inscrits.

274 BONNEFONT, Jean-Claude, « L'essor industriel et la crise », [in] BONNEFONT, *op. cit.*, p. 182-183 et ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 226.

275 ALG, Coupure de presse sur la grande fête de charité de la croix-rouge, 28 novembre [1926], Lettre de Madame [Brin?] à Marie-Louise, 9 février [1921?] et Lettre de mademoiselle Bazy à Marie-Louise, 19 août [1921?].

276 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 70.

## 2.2.2. Faire sa place au sein de l'URL

Les idées politiques en elles-mêmes seront davantage développées dans la sous-partie suivante (voir 3.2. et 3.4.). Nous nous intéressons ici à la façon dont Jean de Bertier réussit à s'intégrer à l'URL et à faire de ce parti un réseau politique à son profit. Pour cela, il est nécessaire de revenir sur les événements de l'année 1919, en expliquant d'abord les origines du parti puis en rappelant la relation compliquée entretenue initialement entre l'URL et Jean de Bertier.

L'Union républicaine lorraine fut fondée en mars 1919 sous l'impulsion du chanoine Collin, de l'abbé Hackspill et de Robert Schuman. Cette nouvelle formation politique résultait de la fusion de deux anciens partis existant à l'époque allemande : d'une part, le parti lorrain indépendant, associé au chanoine Collin et au *Lorrain*, et, d'autre part, le *Zentrum* ou centre catholique, associé à l'abbé Hackspill et à la *Volksstimme*, refondée en *Lothringer Volkszeitung* en 1919. Ces deux forces politiques dominaient déjà la vie politique avant 1919. La situation particulière de la Moselle empêchait de plus tout parti français d'envergure nationale de s'y implanter efficacement. Sans surprise, l'URL se retrouva donc en position très dominante. Les deux autres partis présents, la section départementale de la SFIO et la LRLF ne pouvaient rivaliser. L'URL appela à l'unité et même à l'union sacrée derrière trois piliers de son programme : la défense des intérêts religieux (maintien du concordat et de l'école confessionnelle), l'opposition à la gauche et la fermeté face à l'Allemagne<sup>277</sup>.

Cette unité apparente cachait en réalité de forts clivages, hérités de la double origine du parti. On distinguait les départementalistes (en faveur d'une réintégration rapide dans le cadre juridique français) des particularistes (souhaitant le maintien ses spécificités ou « particularismes » locaux), les francophones des germanophones et les conservateurs des « sociaux », plus enclins aux réformes sociales<sup>278</sup>. Globalement, le chanoine Collin incarnait plutôt les départementalistes, francophones et conservateurs alors que l'abbé Hackspill représentait davantage les particularistes, germanophones et sociaux. Robert Schuman se situait dans un entre-deux dans lequel la majorité de la population se reconnaissait. La situation se retrouvait encore compliquée par l'entrée en politique des « nouveaux venus » ou

---

277 DELBREIL, *op. cit.*, p. 88-89 et 92-93.

278 *Ibidem*, p. 98-99.

« revenants » comme Jean de Bertier qui étaient des « personnalités individualistes » sans lien avec les partis antérieurs à l'URL<sup>279</sup>.

Nous avons vu que l'unité de l'URL fut mise à rude épreuve dès les premières élections. Jean de Bertier faillit début novembre 1919 rejoindre la LRLF, obtint certes l'investiture de l'URL pour les cantonales de décembre puis se présenta -avec d'autres- contre les candidats officiels de l'URL aux sénatoriales de janvier. Trois des cinq élus furent d'ailleurs des candidats dissidents : Hirschauer, Bompard et Marguerie. Cette incapacité à imposer les candidats désignés révélait la faiblesse des instances du parti, et du parti tout court : « sous cette unité de façade se cachait une organisation qui n'était pas, à proprement parler, un parti politique. C'était bien plus un rassemblement circonstanciel de personnalités et de groupements conservateurs »<sup>280</sup>.

L'URL était donc une formation politique très faiblement structurée et parcourue par de forts clivages. Dans ces conditions, quelle attitude Jean de Bertier pouvait-il adopter suite à son échec aux sénatoriales de janvier 1920 ? Comme après les législatives, il fit profil bas et l'*Est républicain* se moqua encore des années plus tard de sa souplesse : « M. Guerber, qui, élu contre l'URL, n'éprouve pas le désir d'aller se jeter aux pieds des dirigeants de ce parti pour faire amende honorable, comme le fit un de nos actuels sénateurs au lendemain des élections de 1920 »<sup>281</sup>. Jean de Bertier avait compris qu'il maximiserait ses chances d'élection s'il obtenait l'investiture du parti. Il s'impliqua donc dans la vie du parti et son organisation. Il devint membre du comité central au cours de l'année 1920 puis l'un des vice-présidents de la formation en janvier 1921. Il proposa même les grandes lignes du nouveau programme du parti à adopter en 1921<sup>282</sup>. De son côté, l'URL avait également intérêt à garder Jean de Bertier dans sa mouvance. Les bons résultats de la LRLF à Thionville aux législatives de novembre 1919 avaient prouvé que Jean de Bertier disposait d'un bastion électoral, et l'URL savait rallier les vainqueurs et futurs vainqueurs potentiels : n'oublions pas que la dissidence lors des sénatoriales ne dura pas au-delà du premier tour (voir 2.1.5.).

---

279 *Ibidem*, p. 98-99 et 101.

280 PENNERA, *op. cit.*, p. 219. François ROTH parle d' « un syndicat d'élus et d'éligibles aux contours flous » (*La Lorraine annexée*, p. 673).

281 ALG, Coupure de presse de *l'Est républicain*, septembre 1924.

282 ALG, Lettre de l'URL à Jean de Bertier, 25 janvier 1921 et Procès-verbal de la réunion du comité central du 21 mai 1921. Ce fut dans le cadre de l'élaboration du programme de l'URL que Jean de Bertier communiqua avec monseigneur Pelt, évêque de Metz (voir 2.2.1.).



Cependant, malgré ses efforts, Jean de Bertier ne réussit pas à devenir une figure incontournable de l'URL au cours des années 1920-1921. Il souhaitait sans doute une organisation et une discipline plus fortes, en faveur, bien sûr, d'une future candidature de sa part. Prenons l'exemple de cette question de Schuman : « comment constater qu'un sénateur ou un député appartient au parti ? ». Jean de Bertier proposa une procédure fixe et formelle, à savoir que chaque parlementaire demandât son admission à l'assemblée générale. Il ne fut pas suivi : « plusieurs membres, en particulier messieurs Jung et Schuman, insistent sur la nécessité de maintenir l'union »<sup>283</sup>. L'URL resta donc un ensemble très lâche, menacé d'éclatement tout au long des années 1920 et 1921<sup>284</sup>. Tout portait à croire que les dissidences se maintiendraient à l'avenir : l'URL ne constituait donc pas un réseau politique fiable pour Jean de Bertier. Ceci était d'autant plus vrai que la consultation des procès-verbaux des réunions révèle la primauté de Robert Schuman, même si François Roth affirme que « [Robert Schuman] ne dirigea ni ne contrôla jamais l'URL »<sup>285</sup>. Force est pourtant de constater que c'était lui qui s'exprimait le plus. Il n'hésitait pas à s'imposer à ses collègues en mettant en avant son statut de parlementaire et sa connaissance des dossiers<sup>286</sup>. Or, n'oublions pas que Jean de Bertier s'était opposé à Schuman à l'automne 1919. Si les deux hommes n'étaient peut-être plus adversaires en 1920-1921, ils conservèrent, semble-t-il, des « relations distantes [...] autant politiquement que personnellement »<sup>287</sup>. Jean de Bertier, ancien officier, élevé dans l'idée de la revanche et volontiers nationaliste ne ressemblait pas au futur père de l'Europe :

Schuman n'avait pas le sens de la frontière, car il se sentait chez lui dans tout l'espace lotharingien, en Lorraine, en Alsace, au Luxembourg, en Belgique et dans les pays du Rhin. Le nationalisme, dont il avait mesuré les risques mortels, lui était étranger<sup>288</sup>.

Jean de Bertier resta donc une figure secondaire de l'URL au cours des années 1920-1921. À ce réseau lié au parti et à l'efficacité limitée dans la perspective de futures échéances électorales, Jean de Bertier adjoignit un autre type de réseau politique, reposant sur les élus avec lesquels il travaillait en tant que conseiller général.

---

283 ALG, Procès-verbal de la réunion du comité central du 21 mai 1921. Nicolas Jung avait succédé au chanoine Collin comme président de l'U.R.L. à la fin de l'année 1920.

284 DELBREIL, *op. cit.*, p. 100 et 102.

285 ROTH, *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008, p. 124.

286 ALG, Procès-verbaux de la réunion du comité central, 21 mai 1921, du bureau, 2 juillet 1921 et 5 novembre 1921 et de l'assemblée générale départementale, 28 novembre 1921.

287 PENNERA, *op. cit.*, p. 234.

288 ROTH, *Robert Schuman*, p. 201.

### 2.2.3. Gagner de l'expérience par l'exercice de mandats locaux

À la fin de l'année 1919, Jean de Bertier avait été élu maire de Manom et conseiller général du canton de Thionville. Le mandat de maire accordait un « triple statut politique : il [était] tout à la fois exécutif de la commune [...], président du conseil municipal et représentant de l'État à l'échelle de la commune »<sup>289</sup>. Quelle charge de travail cela représentait-il ? Dans une petite commune comme Manom, les tâches administratives pouvaient être accomplies en une demi-journée hebdomadaire. Toutefois, de par leur place très particulière, les maires étaient régulièrement amenés à consacrer bien plus de temps à leurs administrés :

Dans les communes rurales, il supplée un peu le juge de paix en arbitrant des conflits de voisinage ou en réconciliant des époux. C'est vers lui que l'on converge en cas de catastrophe. Un accident ? La grêle ? Une inondation ? On se réunit autour de « monsieur le maire ». Plus proches des habitants en raison de la petite taille des communes, les maires sont des notables envers qui la population retrouve les réflexes féodaux : en cas de péril, on se tourne vers eux<sup>290</sup>.

Les archives recèlent l'exemple d'une telle intervention. L'institutrice de Manom appela Jean de Bertier à l'aide contre les violences d'un certain Kaiffer :

Depuis bientôt deux mois Kaiffer ne cesse de me menacer, chaque fois qu'il me voit seule. J'avais tout d'abord pensé en aviser la gendarmerie et mes chefs, mais je crois de mon devoir de vous en instruire le premier et d'attendre le résultat de votre intervention. En tant que chef de la commune, vous me devez votre protection. Vous me l'avez d'ailleurs promise à mon arrivée<sup>291</sup>.

On retrouve ici les pouvoirs de police du maire, les plus sollicités, et les plus difficiles à appliquer. Jean de Bertier les exerça efficacement et en fut remercié<sup>292</sup>. Au conseil général, ses collègues et lui n'avaient qu'un pouvoir consultatif. Le pouvoir exécutif appartenait au préfet, qui assistait d'ailleurs aux débats. Néanmoins, l'assemblée départementale était un lieu d'apprentissage majeur pour tout nouvel homme politique. La presse rendait compte des délibérations et faisait donc du conseil général une tribune face aux

289 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 185. Les tâches administratives de représentant de l'État étaient « les plus nombreuses et les plus ingrates ». Les décisions importantes nécessitaient l'accord du conseil municipal mais ce dernier et ses délibérations étaient, la plupart du temps, sous la coupe du maire (p. 167).

290 *Ibidem*, p. 189.

291 ALG, Lettre de mademoiselle Adam, institutrice à Manom, à Jean de Bertier, 8 août 1923. Nous sortons ici du cadre 1920-1921 mais le fait que Jean de Bertier fût devenu sénateur ne jouait pas : « en tant que chef de la commune ».

292 ALG, Lettre de mademoiselle Adam, institutrice à Manom, à Jean de Bertier, 29 août 1923.

électeurs<sup>293</sup>. De plus, c'était le cadre idéal pour se faire reconnaître et apprécier par ses pairs. Jean de Bertier ne fut pas dépaysé. Lui, le notable qui avait développé son réseau en direction des associations agricoles, se retrouva dans une assemblée justement dominée par les notables ruraux conservateurs<sup>294</sup>.

Jean de Bertier s'impliqua dans les travaux du conseil général de la Moselle comme il s'investit dans l'URL. Il fut un membre assidu de la commission départementale, organe se réunissant en dehors des deux sessions plénières annuelles. Ces dernières ne donnaient lieu qu'à des débats très limités. Le plus souvent, seuls les différents rapporteurs des questions à l'ordre du jour s'exprimaient et l'assemblée suivait leurs avis dans son vote. Qui voulait gagner de l'expérience et de la visibilité se devait donc d'être rapporteur. Jean de Bertier effectua ce travail au titre de la 3<sup>e</sup> commission (affaires générales), dont il fut vice-président. Ses rapports, longs et précis, montraient, sinon son perfectionnisme, du moins son application<sup>295</sup>. Ses échecs initiaux lui avaient fait prendre conscience de ses faiblesses. Il se devait de gagner en légitimité en obtenant l'assentiment de ses pairs devant un travail bien fait.

Jean de Bertier soigna également sa notoriété par un habile travail de communication en direction des élus de son canton. Prenons l'exemple de lettres de plusieurs maires le remerciant de l'obtention de subventions départementales supplémentaires en faveur des sapeurs-pompiers : « mes meilleurs remerciements pour vos peines que vous avez eues », « grâce à votre active intervention »<sup>296</sup>. Jean de Bertier n'avait donc pas omis de se mettre en avant. Pourtant, l'examen des délibérations de la commission départementale conduit à fortement nuancer son activisme présumé. Des 9 000 francs supplémentaires à répartir, l'arrondissement de Thionville-est ne toucha que 1 170 francs alors que les arrondissements de Forbach et de Sarrebourg reçurent respectivement 1 535 et 2 150 francs<sup>297</sup>. Jean de Bertier fut donc un conseiller général appliqué et habile. Il se créa, à partir des autres conseillers généraux et des maires avec lesquels il était en contact, un nouveau réseau politique, non directement lié à l'URL. Il gagna par ce biais une expérience des dossiers, une crédibilité

---

293 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 166.

294 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 675 : « ce ne fut pas le moindre paradoxe de cette région industrielle que de confier presque jusqu'à nos jours la majorité de ses mandats politiques à des représentants du monde rural ».

295 ADM, 72 N 2, 72 N 3, 72 N 4 : délibération du conseil général pour les années 1920 à 1922.

296 ALG, Lettres des maires de Hettange-Grande et Waldwisse à Jean de Bertier, 18 novembre 1921.

297 ALG, Procès-verbaux des délibérations de la commission départementale, mois de septembre 1921 à mars 1922, séance du 12 novembre 1921.

politique et une notoriété élargies, toutes choses très utiles à un apprentissage réussi du métier<sup>298</sup>.

Au cours de ces mêmes années, Jean de Bertier fut membre d'une autre instance : le conseil consultatif. Expliquons-en d'abord les origines. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ne se fit pas sans difficulté. Les trois nouveaux départements avaient évolué pendant quarante-huit ans dans un cadre politique et administratif distinct, si bien que la législation et la réglementation en vigueur y différaient de celles du reste de la France. Les deux éléments les plus connus de ce « statut local » étaient le régime concordataire et le caractère confessionnel des écoles primaires, dont le maintien avait été promis dès 1914 par les autorités françaises<sup>299</sup>. En 1919, des instances spécifiques furent mises en place à Strasbourg pour mener à bien la réintégration des trois départements dans le cadre juridique français : un commissariat général, « véritable gouvernement », dont dépendaient plusieurs directions, « véritables petits ministères » selon Joseph Schmauch<sup>300</sup>. Le dispositif fut complété en 1920 par la création d'un conseil consultatif composé de 35 membres : 5 conseillers nommés, ainsi que 1 sénateur, 2 députés et 7 conseillers généraux par département. La Moselle fut représentée par le sénateur Collin, les députés Schuman et Wendel. Le conseil général se réunit pour élire parmi ses membres les 7 délégués qui le représenteraient à Strasbourg. 26 candidats se présentèrent dont 6 furent élus à l'issue du 2<sup>e</sup> tour de scrutin : Éverlé, Finck, Jung, Mansuy, Paqué et Rollin. Un 3<sup>e</sup> tour fut nécessaire pour désigner le 7<sup>e</sup> et dernier représentant. Les votes se répartirent ainsi : Bertier 15, Weber 13, Bour 5 et Couturier 1<sup>301</sup>. Jean de Bertier réussit donc à se faire élire, mais d'extrême justesse. Il était le seul des 7 élus à ne pas avoir atteint la majorité absolue, ni au 2<sup>e</sup>, ni même au 3<sup>e</sup> et dernier tour. Ce succès sur le fil révèle combien la position de Jean de Bertier au sein du conseil général restait encore précaire en cette fin d'année 1920. Son réseau politique s'était certes développé mais il s'avérait insuffisant à garantir un succès électoral.

---

298 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 72.

299 DELBREIL, *op. cit.*, p. 88-89. Remarquons que régime concordataire et école confessionnelle étaient un héritage français, auquel le régime allemand n'avait pas touché, mais qui, entre temps, avait été défait en France par les lois scolaires de Jules Ferry de 1881-1882 puis par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

300 SCHMAUCH, Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Metz, Éditions des Paraiges, 2019, p. 454-455.

301 ALG, Relevé manuscrit par Jean de Bertier des suffrages exprimés lors de l'élection au conseil consultatif, 20 octobre 1920. L'élection au 2<sup>e</sup> tour nécessitait la majorité absolue [18/34 votants].

Bien que purement « consultatif », le conseil réussit à gagner en influence grâce à la présence en son sein de personnalités de premier plan. Christian Pennera donne les noms du « groupe des ténors du conseil consultatif »<sup>302</sup>. On y trouve bien sûr Robert Schuman et, naturellement, Jean de Bertier n'y figure pas. Sans entrer ici dans le fond des débats, essayons de déterminer en quoi son mandat au conseil consultatif permit à Jean de Bertier d'approfondir son apprentissage de la politique. Commençons par déterminer son assiduité et son activité. Le conseil consultatif se réunissait lors de quatre sessions annuelles, chacune durant plusieurs jours. Entre novembre 1920 (première réunion) et janvier 1922, Jean de Bertier assista à 36 séances sur 39 : son assiduité ne fait pas de doute. Tentons de déterminer son activité en la comparant à celle de ses collègues mosellans.

---

302 PENNERA, *op. cit.*, p. 104-105.

**Tableau 43. Activité des délégués de la Moselle au conseil consultatif (novembre 1920 – janvier 1922)<sup>303</sup>.**

Conseiller	Activité	11/1920	1/1921	4/1921	7/1921	10/1921	1/1922	Total
Collin*	Interventions	1	1				5	7
	Rapports							0
Schuman	Interventions	3	20		9	26	14	72
	Rapports			1			1	2
Wendel	Interventions	3	12	1	5	1	4	26
	Rapports					2		2
Éverlé	Interventions	1		2	1	1		5
	Rapports			1			1	2
Finck	Interventions							0
	Rapports							0
Jung	Interventions		4				1	5
	Rapports		1	1	1			3
Mansuy	Interventions							0
	Rapports							0
Paqué	Interventions	1	7	3	4	1		16
	Rapports			1				1
Rollin	Interventions		1	2				3
	Rapports		1	1	2	1		5
Bertier	Interventions	1	5	4	15	8		33
	Rapports		3	1	4			8

\*Le chanoine Collin, décédé à la fin novembre 1921, fut remplacé par le général Hirschauer.

Ce tableau, évidemment, a ses limites. Il faudrait prendre en compte la longueur et la qualité des différents rapports, les sujets traités, et s'interroger sur la part du conseiller en question dans sa rédaction. Il en est de même pour les interventions, plus ou moins longues et convaincantes. Pour obtenir une image plus fiable de la réalité, il faudrait donc pondérer tous ces chiffres. Ces résultats simplifiés permettent toutefois d'établir une hiérarchie quant à l'activité déployée par les différents représentants de la Moselle à Strasbourg. Sans surprise, Robert Schuman dominait de loin ses collègues : il était bel et bien un « ténor ». On pouvait d'ailleurs s'attendre à ce que, de par la nature de leur mandat, leur réseau et leur expérience, les parlementaires fussent plus aptes à s'exprimer que les conseillers généraux. Deux

<sup>303</sup> ADM, 577 PER 1920 et 577 PER 1921, Procès-verbaux des séances du conseil consultatif d'Alsace-Lorraine.

exceptions, très révélatrices, apparaissent : l'inactivité du chanoine Collin, et la suractivité de Jean de Bertier, dépassant Guy de Wendel, pourtant député. On pourrait même, au vu des résultats du tableau, croire que les trois parlementaires mosellans étaient Schuman, Wendel et... Bertier. Déjà le parlementaire perçait sous le conseiller général.

L'assiduité et l'investissement de Jean de Bertier s'expliquent tant par son intérêt pour la chose publique que par son ambition d'acquérir et de maîtriser les ficelles du métier. On peut considérer que son expérience au conseil consultatif lui permit de se perfectionner de trois façons. D'abord, il côtoya des députés et des sénateurs, dont certains ténors, sur lesquels il put prendre exemple. Ensuite, le conseil consultatif s'intéressait aux trois départements recouverts : Jean de Bertier élargissait son horizon politique au-delà du seul département de la Moselle. Enfin, les questions abordées étaient souvent très techniques et son activité de rapporteur lui permit de se familiariser avec cet aspect fondamental du travail de parlementaire.

La composition du conseil consultatif donnait à cette instance un caractère politique, renforcé par les articles de presse publiés à l'occasion des sessions. Ces dernières furent même, dans un second temps, ouvertes aux journalistes et au public<sup>304</sup>. Toutefois, au cours des années 1920-1921, le conseil consultatif ne réussit pas à devenir une tribune politique au même titre que les conseils généraux. Certains lui refusaient en effet toute légitimité, à l'image de René Gourdiat : « le conseil consultatif aura coûté aux contribuables beaucoup d'argent, il n'aura en somme rien fait de pratique »<sup>305</sup>. Ceci étant dit, le mandat de Jean de Bertier au conseil consultatif était connu de ses administrés et lui valut des demandes d'intervention<sup>306</sup>. En étant membre du conseil consultatif en plus du conseil général, Jean de Bertier montrait donc sa détermination, son ambition et démultipliait les occasions de gagner en expérience et donc en crédibilité. Cet apprentissage accéléré du métier lui permit-il de faire oublier ses débuts difficiles et de faire consensus autour de sa personne ?

---

304 ECCARD, Frédéric, « L'Alsace et la Lorraine sous le commissariat général et après sa suppression », *Revue politique et parlementaire*, octobre-novembre 1925, p. 210.

305 ALG, Coupure de presse du *Thionvillois*, 9 juillet 1921.

306 ALG, Lettre du secrétaire trésorier de la Société des fonctionnaires, instituteurs et employés alsaciens-lorrains exilés pendant la guerre (siège de Metz) à Jean de Bertier, 14 décembre 1921. L'auteur s'adresse à Jean de Bertier sous les vocables de « monsieur le conseiller général » mais aussi « monsieur le député [au conseil consultatif] ».

## 2.2.4. Points faibles et adversaires

Afin de traiter ce point, élargissons l’horizon chronologique pour couvrir les années 1919 à 1926. Points faibles et adversaires sont intimement liés. Jean de Bertier avait ses défauts et ses faiblesses, que ses opposants allaient évidemment exploiter. Ces derniers peuvent être classés en deux catégories : les adversaires externes à l’URL et les adversaires internes à l’URL. Les premiers correspondaient à la gauche en général et, très rapidement et plus précisément, au seul parti communiste. En effet, la très grande majorité des socialistes mosellans rallièrent le parti communiste, né de la scission de la SFIO au congrès de Tours de 1920<sup>307</sup>. Le nouveau parti resta très minoritaire en France, mais obtint quelques bons résultats dans certains départements, dont la Moselle<sup>308</sup>. Le canton de Thionville était même « le plus rouge de tout le département »<sup>309</sup>. Or, c’était justement là que Jean de Bertier obtenait ses mandats locaux de maire et de conseiller général. Le résultat des différentes élections de 1919 à 1926 montre la puissance des socialistes puis des communistes.

**Tableau 44. Comparaison des voix obtenues aux élections législatives de 1919 et aux cantonales partielles de 1926 dans le canton de Thionville<sup>310</sup>.**

<b>Législatives de novembre 1919</b>	<b>URL</b>	<b>LRLF</b>	<b>Socialistes unifiés</b>
Canton de Thionville	7 642	4 240	9 314
...dont Manom	65 à 74	70 à 78	134 à 137
<b>Cantonales de novembre 1926</b>	<b>Gabriel Mauclaire (URL)</b>	<b>Émile Fritsch (parti communiste)</b>	
Canton de Thionville	1 964	1 920	
...dont Manom	141	159	

Nous avons, à dessein, choisi deux élections auxquelles Jean de Bertier ne participa pas et qui encadrent sa carrière politique. La cantonale partielle organisée en novembre 1926

307 ROTH, *La vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 40.

308 SCHOR, *op. cit.*, p. 185. Les autres « isolats » géographiques dont parle l’auteur étaient le Nord-Pas-de-Calais, le Bas-Rhin et la ceinture rouge de Paris.

309 PENNERA, *op. cit.*, p. 265.

310 ADM, 303 M 53, Procès-verbal du recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du département de la Moselle. 1<sup>er</sup> tour de scrutin et 303 M 70, Élection du 7 novembre 1926 au Conseil général dans le canton de Thionville en remplacement de Monsieur le comte de Bertier. Les résultats du type « 65 à 74 » peuvent surprendre, ils s’inscrivent dans le cadre d’un scrutin de liste départemental et signifient, dans notre exemple, que les candidats URL obtinrent de 65 à 74 voix individuellement, la ligne « canton de Thionville » les additionnant toutes, pour les 8 candidats à élire. On comprend ainsi l’écart entre les suffrages obtenus en 1919 (pour 8 candidats) et en 1926 (pour un seul candidat), dans un contexte de forte croissance démographique.



suite à son décès ne vit la victoire de Gabriel Mauclair que par 44 voix d'écart. À Manom, le candidat communiste emportait même la majorité des voix. Jean de Bertier ne disposait donc pas d'une circonscription électorale facile. Tous ses atouts, tous ses réseaux n'étaient pas de trop pour se faire élire et réélire. Aucune élection n'était pour lui gagnée d'avance. Un brouillon de sa main retrouvé dans les archives révèle qu'il envisagea la défaite dans son propre fief de Manom lors des municipales de 1925<sup>311</sup>. Dans ces batailles électorales locales, ses opposants de gauche reprochaient à Jean de Bertier son statut de notable. Ses libéralités étaient, à leurs yeux, une façon d'acheter les voix de ses administrés, comme le texte de l'affiche bilingue suivante l'atteste :

Électeurs de Manom. Ne votez pas pour le Capitaliste et le corrupteur de vote. Se ne sont que ses intérêts personnels qui sont en jeux et qu'il veut saufergarder (sic).

*Waehler von Manom. Wählet nicht für den kapitalistischen Wahlbestecher. Sein Bier würdet ihr teuer bezahlen denn nur seine eigenen Interessen leiten seine Handlungen*<sup>312</sup>.

Nous reviendrons plus tard sur la question de la corruption (voir 2.3.2. et 3.1.). Ce concept, difficile à définir, désignait, au sens strict, l'achat direct de suffrages par un candidat, pratique prohibée et minoritaire. Nathalie Dompnier considère en effet que la pratique dominante, acceptée et attendue, correspondait à des distributions et libations offertes par les candidats à l'ensemble des électeurs, et pas seulement à ceux susceptibles de voter pour eux. Les campagnes prenaient ainsi un tour festif. Il n'est donc pas étonnant que l'affiche précédemment mentionnée parle de bière, certainement offerte par Jean de Bertier, mais faussement gratuite : aux yeux des communistes, les électeurs votant pour lui en paieraient plus tard les conséquences politiques<sup>313</sup>. Les résultats électoraux élevés du parti communiste et

---

311 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier, sans date, [1925] : « Dimanche dernier à Manom, de dangereuses utopies [le communisme] l'ont emporté sur les doctrines d'ordre, de travail, de paix religieuse et sociale ». Jean de Bertier ne perdit pas les élections mais redouta peut-être la défaite, et, à travers ce brouillon, s'y prépara sans doute.

312 ALG, Affiche électorale bilingue hostile à Jean de Bertier, sans date [sans doute à l'occasion des municipales de mai 1925]. Remarquons que Jean de Bertier n'était pas nommé cité quoiqu'aisément reconnaissable et qu'une phrase très parlante en allemand n'était pas traduite : « *sein Bier würdet ihr teuer bezahlen* ». Les rédacteurs étaient manifestement germanophones, ce qui correspond bien au « parti communiste au sein duquel l'héritage culturel allemand reste très vivace » (ROTH, *La Vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 40).

313 DOMPNIER, Nathalie, « Corruption ou système d'échange local ? Des normes en concurrence pour une définition de la légitimité électorale en France sous la III<sup>e</sup> République », [in] MONIER Frédéric, DARD, Olivier et ENGELS, Jens Ivo, (dir.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine. Les coulisses du politique à l'époque contemporaine XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 127-140. Bien sûr, « *sein Bier würdet ihr teuer bezahlen* », littéralement « vous payeriez cher sa bière » sous-entend une bière offerte par Jean de Bertier, et non bue par lui.

l'activisme de ses candidats poussèrent-ils Jean de Bertier à recourir à des moyens plus dissimulés et moins glorieux pour les affaiblir ? C'est ce qu'affirma le *Républicain*. Jean de Bertier aurait payé des détectives pour enquêter sur Émile Fritsch : « malheureusement pour lui, il ne trouva à l'actif de son adversaire ni une courbette devant le drapeau rouge ni certaines autres choses sur lesquelles ses électeurs de Thionville sont surabondamment édifiés »<sup>314</sup>. Bref, Jean de Bertier aurait eu, lui aussi, recours aux polémiques, aux attaques personnelles, à la désinformation. Cela confirme la forte concurrence à laquelle il faisait face sur ses terres d'élection. Remarquons que de cette faiblesse il pouvait faire une force : Jean de Bertier se devait de défendre chaque position acquise et évitait ainsi le risque de tomber dans l'inaction face à des réélections assurées et automatiques.

Venons-en maintenant aux adversaires internes à l'URL. Nous avons déjà montré comment Jean de Bertier avait peiné à se faire investir par le parti, et comment son attitude de 1919-1920 lui avait valu des inimitiés. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que ses relations restèrent toujours très compliquées avec Robert Schuman, pour lequel la région de Thionville fut et redevint par la suite aussi une terre d'élection. Il ne pouvait cependant pas y avoir de réelle rivalité entre les deux hommes. Robert Schuman fut très précocement et très facilement élu et reconnu comme la figure majeure de la vie politique mosellane de l'entre-deux-guerres. Jean de Bertier ne pouvait que rester dans son ombre. Fut-il blessé dans son orgueil d'être dépassé par un homme politique plus jeune que lui et assurément promis à un brillant avenir ? Leurs mauvaises relations contrarièrent-elles l'ascension de Jean de Bertier au sein de l'URL ? Il est très difficile d'y répondre. Remarquons toutefois que l'un des ennemis locaux de Jean de Bertier, l'abbé Heckmann, fut par la suite un des principaux collaborateurs de Schuman à Thionville... (voir 2.4.1. et épilogue). Remarquons aussi que Christian Pennera, dans sa biographie de Robert Schuman, utilisa sans doute beaucoup de sources favorables à ce dernier. Il écrit par exemple, à l'occasion des législatives de 1919 et de la candidature de Jean de Bertier : « il fallut toute la vigueur des dirigeants messins de l'URL pour venir à bout de cette *initiative sauvage*. [...] Bertier soutint *avec acharnement* une liste concurrente de celle de l'URL »<sup>315</sup>. Cependant, ici aussi, la position de force de Schuman au sein de l'URL put être pour Jean de Bertier une source d'émulation. Les deux hommes se côtoyèrent au conseil consultatif et nul doute que Jean de Bertier bénéficia de l'expertise juridique d'un Robert Schuman pour améliorer ses propres compétences politiques.

---

314 ALG, Coupure de presse du *Républicain*, 4 juillet 1925.

315 PENNERA, *op. cit.*, p. 70. C'est nous qui soulignons.

Bref, Jean de Bertier ne manquait pas d'adversaires. Ils allaient évidemment utiliser à son encontre le seul médium du temps, à savoir la presse écrite. Nous trouvons ici le principal point faible de Jean de Bertier. Seul un journal lui apportait un soutien indéfectible : *le Thionvillois*, devenu *la Moselle républicaine* en mars 1921 et qui « malgré des difficultés de toutes sortes, [...] dure 6 ans jusqu'en 1927, grâce, semble-t-il, à des fonds d'origine patronale »<sup>316</sup>. Nul doute que Jean de Bertier contribua à ce financement, d'autant plus que le journal fit faillite quelques mois après son décès... Toutefois, *la Moselle républicaine* n'était qu'une publication locale, au tirage limité, elle-même concurrencée à Thionville<sup>317</sup>. Christian Pennera ne s'y intéresse même pas dans sa réflexion à propos des rapports entre Robert Schuman et la presse mosellane. De façon intéressante, il distingue une « presse amie » (*le Lorrain, die Lothringer Volkszeitung, le Courrier de Metz, le Courrier de la Sarre*) d'une « presse ennemie » (*le Messin, le Metzger freies Journal* [futur *Républicain lorrain*] et *le Cri de Metz et de la Moselle*). Peut-on établir le même classement dans le cas de Jean de Bertier ? Il faut en fait séparer deux périodes. Suite à son élection au Sénat en 1922, il devint au même titre qu'un Schuman une figure établie de la vie politique et l'on retrouve les mêmes soutiens et les mêmes adversaires. Il faut d'ailleurs ajouter parmi ces derniers la *Volkstribüne* communiste. Quant au *Messin*, c'était un titre fidèle à l'URL mais « *le Messin* adore la polémique »<sup>318</sup>. Son soutien à Jean de Bertier put sembler fluctuant, comme le révèlent les deux extraits suivants, à l'occasion des cantonales de juillet 1925 :

*Le Messin*, 10 juillet 1925 :

Si Thionville cherchait plus « thionvillois » que Monsieur le comte de Bertier, il ne le trouverait pas. Si on lui cherchait un concurrent plus travailleur, à l'activité plus étendue et plus multiforme, on ne le trouverait pas non plus.[...] nous conseillons aux partis adverses de ne pas se donner la peine de lui trouver un adversaire.

Guy de Wendel à Jean de Bertier, 13 juillet 1925 :

De la conversation avec Gourdiat, j'ai appris différents « bobards » qui circulent à Thionville. [...] 3°) *Le Messin* et le *Freies Journal* marcheraient contre toi. [...] J'ai immédiatement téléphoné à Tillement [principal actionnaire du *Messin* – qui le rassure sur la fidélité du journal]<sup>319</sup>.

316 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 226.

317 Il existait par exemple *le Journal de Thionville*, reparu en février 1919 et qui survécut jusqu'en 1929, dont le principal actionnaire était l'archiprêtre de Thionville, Vagner (ROTH, *Le Temps des journaux*, p. 136).

318 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 123.

319 ALG, Coupure de presse du *Messin*, 10 juillet 1925 et Lettre de Guy de Wendel à Jean de Bertier, 13 juillet 1925.

En revanche, avant 1922 et son élection au Sénat, Jean de Bertier ne pouvait compter sur aucun soutien réel de la part d'aucun des grands journaux mentionnés. La *Volkstribüne* lui était évidemment hostile. Le *Metzer freies Journal* critiquait l'URL, les journaux la soutenant et les notables en général<sup>320</sup>. Jean de Bertier ne pouvait espérer son appui. Restaient donc *le Lorrain*, la *Lothringer Volkszeitung* et *le Messin*, les trois titres favorables à l'URL. Le problème était que Jean de Bertier faisait alors davantage figure de diviseur, de frondeur voire de dissident et nous avons déjà vu que *le Lorrain* n'hésita pas à publier des courriers envoyés par ses adversaires politiques (voir 2.1.5.). Au total, et jusqu'en 1922, le réseau de presse de Jean de Bertier restait trop limité. Cette faiblesse aussi pouvait se transformer en force, en l'obligeant à ménager les journaux, à les solliciter pour lui servir de tribune, bref à déployer encore une fois davantage d'activité politique. Nous reviendrons plus en détail sur le rôle de la presse dans le point suivant, centré sur l'élection sénatoriale de février 1922.

Puisque de nombreux titres de presse étaient, sinon hostiles, du moins peu favorables à Jean de Bertier, on peut souvent y retrouver les critiques principales qui lui étaient adressées. Un article du *Cri de Metz* du 4 mai 1923 les résume bien : « on se méfie néanmoins de la mollesse de ses convictions, de l'églantine qui était autrefois sa fleur préférée et de ce fait que tout le monde le comprend lorsqu'il s'exprime en allemand, excepté ceux qui savent cette langue »<sup>321</sup>. D'une part, Jean de Bertier était vu comme un opportuniste, chez lequel les idées cédaient toujours le pas à l'ambition : on retrouve les critiques adressées par ses opposants communistes (voir *supra*). D'autre part, un reproche très couramment formulé était de ne pas savoir l'allemand, reproche sans doute infondé mais toujours réactivé, telle une rumeur finissant par convaincre les électeurs. Nous la retrouverons dans notre récit de l'élection sénatoriale de février 1922.

Les années 1920 et 1921 furent donc pour Jean de Bertier des années d'apprentissage au terme desquelles il remplissait les conditions qui, selon Yves Billard, définissaient tout professionnel de la politique. Non seulement Jean de Bertier faisait désormais partie de ces 4 000 professionnels de la politique que comptait la France, à savoir environ 3 000 conseillers généraux et 1 000 parlementaires, mais la politique était bel et bien devenue son activité

---

320 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 219-220.

321 ALG, *Le Cri de Metz*, 4 mai 1923, Article « Leurs figures » signé Antoine Nicolai et présentant les possibles successeurs de Guy de Wendel à la tête de l'URL. Le *Cri de Metz* était un hebdomadaire de type satirique à la vie courte, d'octobre 1921 à novembre 1923 (PENNERA, *op. cit.*, p. 250-251). Il ne nous a pas été possible de déceler la signification, cachée mais sans doute transparente pour les lecteurs de l'époque, de cette allusion à « l'églantine ».

principale, à laquelle il consacrait l'essentiel de son temps, supplantant ainsi ses fonctions d'administrateur de sociétés sidérurgiques. Il correspondait très bien au portrait du professionnel-type de la politique : un homme cultivé, travailleur, avec du charme et... une absence de modestie<sup>322</sup>. Toutefois, cette professionnalisation réussie ne garantissait pas les victoires électorales face à des adversaires multiples et puissants. De plus, si Jean de Bertier était bel et bien devenu en cette fin d'année 1921 un *homme politique*, il n'était pas encore un *décideur politique*. En tant que maire de Manom et conseiller général du canton de Thionville, son action relevait davantage du domaine administratif que politique. Le conseil général, maintenu sous contrôle étroit du préfet, ne constituait pas un lieu de pouvoir, comme le rappelle René Rémond :

Celle-ci [l'assemblée départementale] n'est pas autorisée à prendre des positions politiques ; si d'aventure elle passait outre à cette interdiction, le préfet devrait se retirer sur-le-champ et son absence rendrait la délibération nulle et non avenue. C'est le préfet qui est l'exécutif du département<sup>323</sup>.

Ainsi, si Jean de Bertier souhaitait devenir un décideur politique, il lui fallait absolument obtenir un mandat parlementaire. L'occasion se présenta au tout début de l'année 1922.

## **2.3. Février 1922 : une victoire décisive**

Nous avons déjà expliqué que, suite à la série d'élections de 1919-1920, plus aucune échéance électorale majeure n'était prévue avant 1924. Le décès du chanoine Collin le 30 novembre 1921 libéra un siège de sénateur. Une élection partielle fut convoquée pour le 26 février 1922. Intéressons-nous successivement aux enjeux de cette élection, au déroulement de la campagne puis au résultat lui-même : la victoire de Jean de Bertier.

### **2.3.1. Les enjeux de l'élection**

Les élections législatives et sénatoriales de 1919-1920 avaient fait naître certaines frustrations dont Jean de Bertier allait pouvoir profiter. La première était de nature

---

322 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 11-15.

323 RÉMOND, *op. cit.*, p. 34.

géographique : « chaque partie du département souhaite avoir son sénateur »<sup>324</sup>. Jean de Bertier pouvait compter sur une mobilisation en sa faveur sur ce seul critère géographique : « la région de Thionville, qui n'a pas de député, mérite un sénateur, et ce sénateur ne peut être que vous »<sup>325</sup>. Une autre frustration était d'ordre socio-professionnel. Plus de 1 000 des 1 400 électeurs sénatoriaux étaient en effet des agriculteurs ou, selon le mot le plus usité dans la presse de l'époque, des « cultivateurs »<sup>326</sup>. Ils ne se sentaient pas représentés par les parlementaires élus en 1919-1920 (voir tableau 41). D'ailleurs, Gilles Richard indique que l'entre-deux-guerres fut une période d'essor de l'agrisme, qu'il identifie comme l'une des quinze familles politiques ayant marqué la vie politique française au cours des deux derniers siècles<sup>327</sup>. Dès le début de la campagne, l'idée que le futur élu devait être un sénateur « agricole » s'imposa dans les débats. À cette époque, la formule désignait non pas un *exploitant* agricole, mais plutôt un *propriétaire* foncier (voir *infra*)<sup>328</sup>. Les deux premiers à assumer cette étiquette furent Bastien, maire d'Aulnois-sur-Seille, et Jean de Bertier. Le 28 janvier, le premier réunissait sur son nom deux tiers des voix d'une assemblée d'agriculteurs réunie à Metz. Le même jour, le second se faisait acclamer par 200 agriculteurs à Thionville<sup>329</sup>. À leur suite, les autres candidats se présentèrent aussi comme agriculteurs. Le *Messin*, favorable à Bastien, se moqua de Jean de Bertier, de Rollin et de Cugnac : « le 3<sup>e</sup> [Cugnac] a repris : "moi aussi, j'ai de grandes connaissances à Paris, dans le faubourg Saint-Germain et à Strasbourg, dans le Ministère, et je possède les terres que cultivent mes fermiers" »<sup>330</sup>. Derrière Cugnac, on visait Bertier, que l'on présentait encore une fois comme un notable éloigné du monde rural. Il n'avait rien d'un agriculteur : c'était un grand propriétaire (« je possède les terres *que cultivent mes fermiers* »). Nous pourrions penser de même, tant nous avons insisté sur ses intérêts et ses fonctions dans la sidérurgie ainsi que sur son engagement politique. Cependant, au-delà du domaine agricole de Lagrange qu'il possédait, il présidait le comice agricole de Thionville (voir 2.2.1.) et, surtout, il était jugé légitime par les agriculteurs eux-mêmes, y compris par Bastien qui ne lui déniait pas

324 CONORD, Fabien, *Les élections sénatoriales en France 1875-2015*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2016, p. 303.

325 ALG, Lettre de Gabriel Lemeunier, directeur de l'usine à gaz et d'électricité, à Jean de Bertier, 30 janvier 1922. Précisons que François Zimmer, maire de Thionville et rival de Bertier aux sénatoriales de 1920, décéda en 1920.

326 ADM, 4MI 106/44, *Le Messin*, 15 février 1922.

327 RICHARD, *op. cit.*, p. 20-21 et 27.

328 Gilles RICHARD montre que la guerre avait favorisé une prise de conscience paysanne et que des candidats plus modestes pouvaient désormais concurrencer les notables traditionnels (*op. cit.*, p. 173-174). Ephraïm Grenadou en est un exemple (voir 3.3.1.). C'était vrai pour des élections municipales, mais beaucoup moins pour des sénatoriales qui nous intéressent ici.

329 ADM, 4MI 126/37, *Le Lorrain*, « Les agriculteurs et l'élection sénatoriale », 29 janvier 1922.

330 ADM, 4MI 106/44, *Le Messin*, 1<sup>er</sup> février 1922.

l'étiquette de candidat agricole<sup>331</sup>. Le *Metzer freies Journal* constata le poids décisif des agriculteurs dans l'élection : « *diese [die Landwirte] scheinen dieses Mal die entscheidende Macht zu sein. Ein Parteiprogramm spielt bei ihnen die geringere Rolle* »<sup>332</sup>. C'était en réalité la règle lors de la majorité des élections au Sénat en France. Les modalités du scrutin faisaient que la majorité des électeurs étaient des ruraux, et ce, de façon très exagérée par rapport à la réalité démographique du pays<sup>333</sup>. Les campagnes faisaient l'élection et les électeurs ruraux préféraient les agriculteurs. Jean de Bertier cumulait donc deux atouts. Il représentait le nord du département de la Moselle jusqu'alors dépourvu de parlementaires et il était reconnu comme agriculteur. Un troisième atout serait l'obtention de l'investiture de l'URL, précieux sésame pour décrocher la victoire.

Or, la mort du chanoine Collin intervint à un moment où l'URL réfléchissait encore à une refonte de ses programmes et de ses statuts<sup>334</sup>. Le parti n'était pas en ordre de bataille pour la future échéance électorale mais envisageait sereinement les choses. Guy de Wendel constata en effet : « nous n'avons pas de candidat contre nous »<sup>335</sup>. La bataille se livrerait donc au sein du parti. Pas moins de 7 candidats adressèrent une lettre de candidature. Personne ne faisant l'unanimité, ce fut, sans surprise, Robert Schuman qui décida du mode de désignation. Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tours, le prétendant devait obtenir la majorité absolue des votes : il serait ainsi le seul et unique champion du parti. Si un 3<sup>e</sup> tour s'avérait nécessaire, chaque candidat recueillant au moins un tiers des votes décrocherait l'investiture : il pourrait donc y avoir jusqu'à 3 candidats URL à la sénatoriale<sup>336</sup>. Ce processus compliqué révélait surtout le manque d'unité du parti, ainsi que son manque d'organisation : les statuts ne prévoyant rien, les décisions étaient prises au débotté, suite à une courte discussion dans laquelle les ténors comme Schuman imposaient souvent leurs vues (voir 2.2.2.). Quels furent donc les résultats des votes lors de l'assemblée générale du 13 février ?

---

331 ALG, Lettre de Bastien à Jean de Bertier, 25 janvier 1922 : « vous avez donc un candidat agricole comme concurrent [...] si nous voulons réussir, il ne peut y avoir qu'un candidat agricole ».

332 ADM, 6T 238, *Metzer freies Journal*, « *Zur Senatswahl* », 24 février 1922 ; « cette fois-ci, les agriculteurs semblent contrôler l'élection. Les programmes des partis n'ont que peu d'importance à leurs yeux » (traduction de l'auteur).

333 HUARD, *op. cit.*, p. 260-262.

334 ALG, Multiples documents relatifs au fonctionnement du parti en 1921 (procès-verbaux des réunions du comité central ou du bureau notamment) et que Jean de Bertier possédait en tant que vice-président.

335 ALG, Procès-verbal de la réunion du bureau de l'URL, 12 février 1922.

336 *Ibidem*.

**Tableau 45. Assemblée générale de l'URL du 13 février 1922. Désignation des candidats du parti pour l'élection sénatoriale partielle du 26 février 1922<sup>337</sup>.**

Tours de scrutin	Bastien	Bertier	Cugnac	Rollin	Prével	Erman*	Weber	blancs
1 <sup>er</sup> tour : 108 votants Maj. abs. : 55 voix	6	35	16	20	3	25	2	1
2 <sup>e</sup> tour : 110 votants Maj. abs. : 56 voix	2	41	12	25	1	28	-	1
3 <sup>e</sup> tour : 114 votants Minimum pour être investi : 35 voix	-	41	11	54	-	7	-	1

\*Le chanoine Erman se désista après le 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Ainsi, l'URL investit deux candidats, Jean de Bertier et Louis Rollin, le maire de Jouy-aux-Arches. Remarquons que Jean de Bertier ne gagna que 6 voix entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> tour. Plus préoccupant, il n'obtenait aucune voix supplémentaire entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> tour, alors même que le chanoine Erman retirait sa candidature. Il peinait donc à rassembler sur son nom les délégués du parti. Le désistement du chanoine Erman ne visait-il pas, d'ailleurs, à empêcher que Jean de Bertier ne fût le seul candidat investi par le parti ? Au vu du mode de désignation choisi, la reproduction au 3<sup>e</sup> tour des résultats du 2<sup>e</sup> aurait en effet disqualifié Rollin, tout comme le chanoine Erman. Il semblait donc bien que Jean de Bertier restât mal-aimé et que ses concurrents se fussent ligués contre lui pour assurer l'investiture de Louis Rollin. Quelques jours avant cette assemblée générale, Louis Hackspill, député URL et directeur politique de la *Lothringer Volkszeitung*, s'était pourtant voulu rassurant face aux préoccupations de Jean de Bertier :

Mes amis -je vous parle avec la plus grande franchise- m'ont donné deux réponses différentes. [Certains ne doutent pas de la loyauté de Jean de Bertier envers l'URL, d'autres ] « surpris et agréablement » [des déclarations de loyauté de Jean de Bertier]. Ils ajoutaient qu'après tout, devant cette attitude il fallait passer l'éponge sur la candidature d'il y a deux ans<sup>338</sup>.

Derrière ces paroles se voulant réconfortantes, Hackspill rappelait finalement ses torts à Jean de Bertier. Les rancœurs n'étaient pas évanouies. D'ailleurs, si le *Lorrain* revendiquait une stricte neutralité entre les deux candidats investis, le *Metzer freies Journal* considérait Rollin comme le véritable candidat du parti : « *der eigentliche Vertreter der*

337 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier relatif aux votes lors de l'assemblée générale de l'URL du 13 février 1922. Les résultats furent reproduits dans la presse mais avec moins de détails.

338 ALG, Lettre de Louis Hackspill à Jean de Bertier, 9 février 1922.



*Union* »<sup>339</sup>. D'autres ne manquaient d'ailleurs pas de réveiller ce passé dont on lui faisait grief, d'autant plus que Jean de Bertier pouvait sembler jouer double jeu. Le 3 février, il s'était engagé à se désister en faveur de Bastien, puis, le 13 février, de Rollin :

Il nous semble bien que [...] M. de Bertier se réserve de tenir celui de ces deux engagements qui, après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, lui paraîtra le plus profitable. Mais M. de B. (sic) devra se persuader que ses électeurs n'ont pas du tout l'intention de jouer un jeu de dupes. La réponse n'est pas celle d'un candidat lorrain, elle est tout au plus digne d'un mauvais Normand, et nous pouvons dire à M. de B. (sic) que dimanche prochain il sera victime une troisième fois, depuis trois ans, de ce qu'il considère comme des « habiletés électorales ».

En novembre 1919, il n'a pas été et n'a pas pu être candidat aux élections législatives à cause de ses « manigances » au congrès de l'URL. En janvier 1920 il ne fut pas élu sénateur parce qu'il voulut jouer cavalier seul, et qu'il crut très habile, alors qu'il s'agissait d'élire cinq candidats, de distribuer des bulletins portant son seul nom : lui seul se considérait comme le seul digne des douze candidats qui se disputaient les cinq sièges. Aujourd'hui M. de B. (sic) persiste dans ses procédés : une fois de plus, il en sera victime.<sup>340</sup>

Du moins, Jean de Bertier avait-il réussi à obtenir l'investiture URL sans laquelle toute victoire semblait improbable. La campagne allait se jouer entre 3 candidats : Bastien, candidat agricole, Rollin, candidat de l'URL et Bertier qui, certes, réunissait les deux étiquettes mais comptait encore au sein du parti de nombreux adversaires.

### 2.3.2. Le déroulement de la campagne

La campagne électorale se déroula sur un temps très court : les journaux ne commencèrent à couvrir le sujet qu'à la fin du mois de janvier et l'URL ne désigna ses candidats que le 13 février, c'est-à-dire moins de deux semaines avant l'élection. Ce resserrement de la campagne sur deux à trois semaines était habituel à l'époque. Il était même possible de ne présenter sa candidature que quelques jours avant le vote<sup>341</sup>. Les élections sénatoriales se déroulaient, hier comme aujourd'hui, au suffrage indirect. Le corps électoral était donc limité à 500 élus en moyenne et les dépenses de campagne étaient elles aussi restreintes, ce qui plaidait pour des élections peu animées :

---

339 ADM, 4MI 126/37, *Le Lorrain*, 24 février 1922 et 6T 238, *Metzer freies Journal*, « die Senatswahl und ihre Bedeutung », 28 février 1922.

340 ADM, 4MI 106/44, *Le Messin*, « Les élections sénatoriales. La situation électorale », 24 février 1922.

341 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 86.

On assiste à une véritable campagne électorale, mais elle est souvent discrète. Les candidats ont envoyé des brochures, des circulaires ou des lettres manuscrites aux électeurs ; quelques-uns rendent visite aux maires des petites communes les moins connus. On reste loin, toutefois, des campagnes électorales coûteuses et tapageuses du suffrage universel. Aux sénatoriales, on est entre gens de qualité<sup>342</sup>.

Dans notre cas toutefois, le corps électoral était beaucoup plus important (environ 1 400 électeurs, voir *supra*) et les forts enjeux déjà mentionnés garantissaient une certaine ambiance. Il est possible d'en suivre le déroulement à travers les journaux d'autant plus facilement que ces derniers sont très largement conservés. Méfions-nous tout de même d'un effet de source qui laisserait croire que la campagne se déroulait exclusivement dans la presse. Envisageons donc successivement le poids des journaux puis des autres moyens d'intervention des différents candidats, et en particulier de Jean de Bertier.

Les années d'entre-deux-guerres marquèrent l'apogée de l'influence des journaux. Ils représentaient la source d'information de l'ensemble de la population adulte<sup>343</sup>. En Moselle, le tirage quotidien de la presse dépassait ainsi 100 000 exemplaires pour une population de 600 000 habitants<sup>344</sup>. Un exemple puisé dans les archives confirme le pouvoir de la presse, bien montré par François Roth dans *Le temps des journaux*. Des adversaires de Jean de Bertier écrivirent à l'abbé Hackspill, directeur politique de la *Lothringer Volkszeitung*. Ils comptaient sur l'appui du journal pour le décrédibiliser :

1<sup>re</sup> lettre : Reproches : « C'est un flibustier. [...] C'est une canaille. [...] Il y a deux ans [il] traitait le chanoine [Collin] d'anguille. [...] obligé de donner sa démission de l'armée il veut refaire sa réputation dans la politique. »  
Demande : « Nous espérons que vous ferez tout votre possible pour faire échouer ce fameux Berthier (sic) »

2<sup>e</sup> lettre : Reproche : « Beaucoup l'acceptent comme pis-aller et à défaut d'autre. »  
Demande : « Nous nous en remettons à vous, persuadés que pour la Lorraine vous ferez passer un Lorrain de chez nous, qui est bien du pays et ne l'a jamais quitté »<sup>345</sup>.

---

342 *Ibidem*, p. 132.

343 CHARLE, Christophe, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, collection « l'Univers historique », 2004, p. 353

344 PENNERA, *op. cit.*, p. 236. Au niveau national, le ratio tirage / population n'a pas beaucoup baissé mais nous ne vivons plus dans le « siècle de la presse », tant les nouveaux médias apparus depuis les années 1930 l'ont remplacée auprès d'une très large part de la population.

345 ALG, Lettres anonymes adressées à l'abbé Hackspill, sans date [janvier-février 1922] et transmises par Hackspill à Bertier le 12 décembre 1922 (voir 2.4.1.).

Nous ne détaillerons pas ici les critiques adressées à Jean de Bertier, fausses (« obligé de donner sa démission de l'armée »), invérifiables (son opinion envers le chanoine Collin) ou plus réelles, à savoir son statut de « revenant » puisqu'il avait décidé en 1911-1912 de se séparer de ses biens lorrains (voir première partie). L'important est que l'auteur des lettres était persuadé du pouvoir de la *Lothringer Volkszeitung*. Les journaux de l'époque assumaient être des journaux politiques. Ils prenaient fait et cause pour tel ou tel candidat et dénonçaient ses concurrents. Tout candidat disposant du soutien d'un journal disposait donc d'un précieux avantage. Or, ce n'était pas le cas de Jean de Bertier qui ne pouvait compter que sur la trop locale *Moselle républicaine*. Passons en revue les choix politiques des principaux quotidiens du temps, à savoir le *Messin* (20 000 exemplaires), le *Lorrain* (12 000), la *Lothringer Volkszeitung* (20 000) et le *Metzer freies Journal* (25 000)<sup>346</sup>.

Le *Messin* portait la candidature de Bastien et attaquait surtout Rollin, si bien que, malgré l'article très hostile à Jean de Bertier publié le 24 février et dont nous avons déjà parlé, il se montra beaucoup plus nuancé dans son édition du lendemain, à la veille de l'élection : « nous avons trop souvent rendu hommage aux grandes qualités d'intelligence et de travail de M. de Bertier et à son dévouement à la cause agricole, pour ne pas insérer volontiers la lettre, si intéressante, des cultivateurs de l'arrondissement de Thionville »<sup>347</sup>. Il y avait là une pratique courante : les journaux servaient de tribune et daignaient publier les courriers plus ou moins spontanés qui leur étaient adressés. Cette « lettre des cultivateurs » tombait à pic pour corriger l'article désobligeant de la veille.

Le *Lorrain* constituait la « colonne vertébrale de l'URL »<sup>348</sup>. Il affirmait ne pas choisir entre les deux candidats du parti mais cette impartialité affichée était-elle sincère ? Dans son éditorial du 24 février, le chanoine Ritz déclara qu'il aurait préféré le chanoine Erman comme candidat, or nous savons que ce dernier s'était désisté en faveur de Rollin, pour empêcher Jean de Bertier de devenir le candidat unique du parti... Quant à la *Lothringer Volkszeitung*, l'autre grand titre soutenant l'URL, elle n'attaqua pas Jean de Bertier mais avantagea clairement Rollin en multipliant la publication de lettres favorables à ce dernier, et ce, encore le 26 février<sup>349</sup>.

---

346 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 49.

347 ADM, 4 MI 106/44, *Le Messin*, 25 février 1922, « La situation électorale ».

348 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 113.

349 ADM, 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 1<sup>er</sup>, 17, 19 et 26 février 1922.

Le *Metzer freies Journal* suivit la campagne d'une façon plus détachée. Le quotidien avait appelé à l'abstention. Il s'amusa à comparer les récits différents d'un même événement dans les colonnes de ses confrères, à savoir une réunion électorale tenue à Sarrebourg le 19 janvier. La *Lothringer Volkszeitung* en retenait que tant Bertier que Rollin étaient agriculteurs et qu'ils maîtrisaient l'allemand comme le français. Le *Messin* n'était pas aussi consensuel :

*In dieser Versammlung sollte M. Rollin erscheinen, unter Assistenz von l'abbé Hackspill. Weder M. Bastien noch M. de Bertier waren eingeladen... Das Erscheinen des H. de Bertier wurde von den Einberufern der Versammlung eher als unerwünscht angesehen... M. Rollin schien befangen*<sup>350</sup>.

En relevant ces contradictions, le *Metzer freies Journal* insistait certes sur l'absence d'unité de l'URL mais reproduisait aussi les attaques du *Messin* contre Rollin, encore présenté à son désavantage. Nous avons là un élément important qui justifie ce long développement que nous avons consacré à la campagne dans les journaux. Bastien et Rollin faisaient figure de candidats principaux et concentraient les attaques. Jean de Bertier fut relativement ménagé. Il tirait parti de son positionnement équivoque : moins URL que Rollin aux yeux des partisans de Bastien, et moins agriculteur que Bastien aux yeux des soutiens de Rollin. Précisons que Jean de Bertier sut se faire ménager par la presse, comme le montre bien le « correctif » du *Messin* du 25 février par rapport à son édition de la veille. Nous reviendrons sur ce point.

Quittons maintenant le monde de la presse. La campagne électorale ne se jouait pas seulement dans les journaux. Elle donnait lieu à de multiples écrits : affiches, brochures, tracts. Elle mobilisait pour chaque candidat important un comité et des agents électoraux<sup>351</sup>. Toute cette activité ne se voit que de façon lacunaire dans les archives. Nous avons pu retrouver trace d'un agent seulement, qui milita en faveur de Jean de Bertier dans les secteurs de Faulquemont, Morhange, Delme et Vic-sur-Seille<sup>352</sup>. Il couvrit donc le sud du département. Nul doute que Jean de Bertier disposa d'autres agents. Il bénéficia en outre de la lettre envoyée par le bureau de l'URL à tous les électeurs, leur indiquant quels candidats le parti avait investis<sup>353</sup>. Les archives révèlent aussi des courriers envoyés aux électeurs par des élus

---

350 ADM, 6T 238, *Metzer freies Journal*, 24 février 1922, « Zur Senatswahl ». Il s'agit de la traduction de l'article paru dans le *Messin* : « cette réunion devait mettre en lumière M. Rollin, avec, à ses côtés, l'abbé Hackspill. Ni M. Bastien ni M. de Bertier n'avaient été invités. Les organisateurs ne goûtèrent guère l'arrivée de M. de Bertier. M. Rollin parut embarrassé » (traduction de l'auteur).

351 BILLARD, *Le métier de la politique*, pp. 92-93.

352 ALG, Lettre à Jean de Bertier, sans date [juste après l'élection, soit fin février ou début mars 1922]. Le nom de cet agent électoral n'a pu être déchiffré. À lire la lettre, il s'agissait sans doute d'un jeune élu du secteur concerné.

353 ALG, Lettre du bureau de l'URL aux électeurs délégués sénatoriaux, 17 février 1922.

ou des « anonymes » plus ou moins réels et soutenant sa candidature. L'un de ces courriers attestait notamment que Jean de Bertier savait s'exprimer dans les deux langues, afin de couper court à cette rumeur persistante<sup>354</sup>. Pour être complets, indiquons que certaines lettres anonymes tombaient dans la calomnie, témoignant ainsi des tensions suscitées par la campagne, et Marie-Louise en fut victime :

Madame, aller faire des bassesses, des salamalecs et des platitudes auprès des délégués sénatoriaux ou de leurs dames, pour une comtesse ce n'est pas très noble ! Que votre mari attende le verdict la tête haute, sans plier l'échine, sans combattre et sans démarches intéressées, alors il gagnera la partie -dans le cas contraire il sombre dans le mépris public. Un pour beaucoup<sup>355</sup>.

Ce que nous apprend finalement cette lettre, c'est que Jean de Bertier n'était pas seul. Il pouvait compter sur son épouse et, par extension, sur tous les réseaux qu'il avait bâtis depuis 1919. Il disposait donc de deux atouts majeurs, les réseaux et, bien sûr, l'argent. *A priori*, il faudrait nuancer le poids de l'argent dans une élection sénatoriale : « en 1920, la campagne sénatoriale d'Albert Lebrun en Meurthe-et-Moselle lui coûte 243 francs, alors que sa dernière élection législative, quelques mois auparavant, avait nécessité 10 000 francs »<sup>356</sup>. En réalité, un manuscrit de Jean de Bertier intitulé « Frais d'élection arrêtés au 1<sup>er</sup> avril 1922 » indique une dépense totale de 19 553 francs, dont le détail assez obscur précise notamment : « Ferrette 4 000, Houpert 2 000, Gourdiat 2 000 »<sup>357</sup>. Jean de Bertier consacra donc une somme très importante à cette élection sénatoriale. Un tel niveau de dépenses correspondait plutôt à une campagne législative<sup>358</sup>. Quant au détail de l'emploi des fonds, il révèle que Jean de Bertier finança les journaux. René Gourdiat, dont nous avons déjà parlé, dirigeait la *Moselle républicaine*. Nicolas Houpert signait des articles dans le *Lorrain*, dont il faisait partie de l'équipe dirigeante, et Henry Ferrette, alias Claude Lorrain, était le rédacteur en chef du *Messin*<sup>359</sup>. Il semble donc que Jean de Bertier acheta les faveurs de la presse, ce qui était

---

354 ALG, Document dactylographié, sans date [entre le 19 et le 26 février 1922] signé « *ein Wahlmann aus dem canton Bouzonville* » et destiné « *an seine Kollegen des deutschsprachigen Lothringens* ». Cet électeur existait-il vraiment ou n'était-il qu'une invention de Jean de Bertier ou de son comité électoral ?

355 ALG, Lettre anonyme, 16 février 1922, à l'origine de « l'affaire Heckmann » (voir 2.4.1.)

356 CONORD, *Les élections sénatoriales*, p. 279 et 282.

357 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier « Frais d'élection arrêtés au 1<sup>er</sup> avril 1922 ». Il s'agit d'un manuscrit à usage personnel, sorte de pense-bête : Jean de Bertier n'avait pas besoin de détailler pour comprendre, ce n'est pas le cas du lecteur qui lit ce papier cent ans plus tard.

358 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 108-109. L'auteur estime le coût *médian* d'une campagne législative à 20 000 francs-or et reprend le chiffre donné par Raymond Huard d'un coût *moyen* de 35 000 francs-or. Même en tenant compte de l'inflation, les 20 000 francs dépensés par Jean de Bertier se rapprochaient donc bien plus des dépenses pour une législative que pour une sénatoriale.

359 ADM, 4MI 126/37, *Le Lorrain*, 24 février 1922 et PENNERA, *op. cit.*, p. 245. Dans son article du 24 février, Houpert insiste sur la stricte neutralité du *Lorrain* entre les deux candidats désignés par l'URL.

pratique courante à l'époque<sup>360</sup>. Il pouvait s'agir soit de corruption directe, soit d'une forme de financement plus indirecte, en rémunérant les journaux ciblés pour l'impression de son matériel électoral (voir 2.4.2.). On comprend désormais mieux pourquoi Jean de Bertier fut à ce point ménagé, et pourquoi le *Messin* se dédit le 25 février de son article critique de la veille pour chanter ses louanges. Le *Messin* était pourtant censé défendre Bastien, lequel n'avait visiblement pas les mêmes moyens financiers. Raymond Huard précise que les formes de corruption étaient multiples, de la simple tournée payée dans un café au mécénat et aux dons opportunément effectués par les candidats. Il conclut ainsi : « comme de nos jours l'élection est donc, sinon essentiellement, du moins aussi, une affaire d'argent »<sup>361</sup>. Jean de Bertier en usa et en abusa pour maximiser ses chances.

Aux réseaux et à l'argent, Jean de Bertier additionnait trois autres atouts. Le premier était que ses adversaires le sous-estimaient. Ils continuaient de voir en lui le perdant de 1919-1920, dont l'aura ne dépassait pas les limites des arrondissements thionvillois<sup>362</sup>. Le deuxième fut qu'il démarra très tôt sa campagne, en obtenant dès janvier le soutien des agriculteurs de la région de Thionville (voir 2.3.1.). Certains lui reprochèrent d'ailleurs une entrée en campagne indigne par son empressement : « *so wurde schon am Tage nach der Beerdigung des Herrn Senators Collin behauptet, Herr de Bertier habe während der Beerdigungsfeier Propaganda für sich gemacht ; natürlich eine blanke Lüge !* »<sup>363</sup>. Que cet épisode fût véridique ou non, il correspondait très bien à l'ambition et à la détermination de Jean de Bertier. Enfin, son troisième et dernier atout supplémentaire fut de réussir des coups d'éclat, comme lors de cette réunion électorale à Sarrebourg dont il força la porte. Jean de Bertier ne manquait ni d'assurance ni de panache et il savait « sillonner voire quadriller sa circonscription », ce qui était une des obligations du candidat voulant être élu<sup>364</sup>. Jean de Bertier pouvait être satisfait de sa campagne, mais les archives ne contiennent malheureusement aucun écrit intime qui nous permette de connaître son état d'esprit. Était-il confiant ou prudent ? Comment évaluait-il ses chances d'être élu ?

---

360 CHARLE, *Le siècle de la presse*, p. 307 et SCHOR, *op. cit.*, p. 212 : « la presse française faisait preuve d'une grande vénalité ».

361 HUARD, *op. cit.*, p. 293.

362 ADM, 4MI 103/53, *Le Courrier de Metz*, 1<sup>er</sup> février 1922 et 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 1<sup>er</sup> février 1922.

363 ADM, 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 28 février 1922. Ici aussi, on pourrait se demander quel jeu jouait la *Lothringer Volkszeitung*, car, en voulant soi-disant briser cette rumeur, elle en assurait la diffusion : « dès le lendemain des obsèques de M. le sénateur Collin, on raconta que M. de Bertier avait, pendant l'office funèbre, fait sa propre propagande : c'est, évidemment, un pur mensonge » (traduction de l'auteur).

364 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 101.

### 2.3.3. Interprétations et raisons d'une victoire

Le 26 février 1922, les électeurs sénatoriaux du département se rendirent au palais de justice de Metz afin de procéder au vote. La *Lothringer Volkszeitung* raconta comment les candidats tentèrent de tirer profit de ces dernières heures de campagne. Ils avaient placé leurs agents dans les trains emmenant les électeurs à Metz. Ces derniers, une fois arrivés, subissaient une distribution de journaux, bulletins de vote etc... si bien que « *bald bedeckte sich der Vorplatz des Bahnhofs dicht mit allerhand papierenen Beweisen für die Tüchtigkeit der einzelnen Kandidaten* ». Jean de Bertier était lui-même présent pour s'adresser une dernière fois aux électeurs, en français comme en allemand précisait le journal. La même scène se reproduisit devant le bureau de vote : « *vor dem Palais de Justice ähnliche Bilder. Auch hier eine wahre Papierflut* »<sup>365</sup>. Le 1<sup>er</sup> tour d'une élection sénatoriale avait lieu le matin et les banquets organisés à la mi-journée étaient l'occasion de tractations et désistements avant les 2<sup>e</sup> voire 3<sup>e</sup> tours<sup>366</sup>. Présentons les résultats des deux tours de vote qui furent nécessaires pour désigner le successeur du chanoine Collin.

**Tableau 46. Résultats de l'élection sénatoriale partielle du 26 février 1922<sup>367</sup>.**

Tours	Inscrits	Votants	Exprimés	Bertier	Rollin	Bastien	Fox
1 <sup>er</sup> tour	1 407	1 398	1 390	527	418	366	79
2 <sup>e</sup> tour	1 407	1 346	1 346	1 109	43	89	105

Albert Fox, secrétaire de syndicat, défendait les couleurs de la gauche.

Puisque Jean de Bertier arriva en tête au premier tour, sa double promesse éventuellement contradictoire de désistement envers ses deux principaux rivaux n'eut pas à être mise en œuvre. Il bénéficia au contraire du retrait de Rollin tout comme de Bastien. Un très bon report de leurs voix lui assura une large victoire au 2<sup>e</sup> tour. Comment interpréter ces résultats ? Le *Lorrain* titra : « c'est le parti de l'URL qui triomphe ». La *Lothringer Volkszeitung* se félicita de même : « *glatter Sieg der URL* »<sup>368</sup>. Pourtant, ces mêmes titres de presse durent convenir que cette « victoire » posait question : le *Messin* comme le *Metzer freies Journal* interprétaient le succès de Jean de Bertier comme une défaite de l'URL. Le

365 ADM, 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 28 février 1922 : « la place devant la gare fut rapidement couverte de papiers en tout genre, vantant les mérites de chaque candidat. [...] Scène identique devant le palais de justice : là aussi, une marée de papiers » (traduction de l'auteur).

366 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 133 et CONORD, *Les élections sénatoriales*, p. 311.

367 BAUDON, *op. cit.*, p. 89.

368 ADM, 4MI 126/37, *Le Lorrain*, 27 février 1922 et 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 28 février 1922 : « nette victoire de l'URL » (traduction de l'auteur).

Lorrain rendit compte d'une initiative de Jean-Pierre Jean. Le député organisa un déjeuner républicain le jour même de l'élection en vue de créer un nouveau parti lorrain, indépendant de l'URL. L'article indiquait que l'un des partisans de Jean considérait l'élection de Bertier comme la première défaite de l'URL<sup>369</sup>. Alors, victoire ou défaite ? Pour nous faire une idée plus précise, livrons l'analyse plus détachée du *Metzer freies Journal* :

*Mit M. de Bertier hat sich eine ansehnliche Stimmenmehrheit auf einen Mann zusammengedrängt, der zwischen zwei Extremen steht, zwischen Rollin als unentwegtem Mann der URL, wie sie als rigide Machtgruppe in Lothringen ihre Macht weiter führen möchte, ohne Rücksicht und Achtung vor anderer Denkungsart ; und Bastien, als Vertreter jener Gruppe, die ohne Zugrundlegung der Realitäten, von heute auf morgen, bei uns alles umwerfen möchte, ohne Prüfung der Zweckmäßigkeiten*<sup>370</sup>.

À en croire le journal, Jean de Bertier avait gagné grâce à sa modération et son positionnement médian entre Rollin et Bastien. C'était d'ailleurs souvent une stratégie payante lors d'élections sénatoriales<sup>371</sup>. Cette modération sur laquelle nous reviendrons reposait aussi sur un flou savamment entretenu, comme en témoigne sa lettre de remerciement aux électeurs que la presse publia :

*Nach dem Beispiele des H. Chanoine Collin, dem nachzufolgen ich die große Ehre habe, werde ich nach bestem Können daran arbeiten, dass von Tag zu Tag eine immer engere Vereinigung zwischen unserer lieben Vaterlande und dem Département, das so lange von ihm getrennt war, zustande komme.  
Es lebe das Moseldépartement !  
Es lebe die Republik !  
Es lebe Frankreich*<sup>372</sup> !

À lire ces lignes, on pourrait croire que Jean de Bertier se rangeait parmi cette tendance départementaliste et francophone de l'URL, dans la droite ligne du chanoine Collin

---

369 ADM, 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 2 mars 1922, « *Pressestimmen zu den Senatswahlen* » et ALG, Article du Lorrain, « Vers un nouveau parti ? Le déjeuner républicain du 26 février [1922] ».

370 ADM, 6T 238, 28 février 1922, « *Die Senatswahl und ihre Bedeutung* » : « avec M. de Bertier, une grande majorité des électeurs se sont rassemblés autour d'un homme situé entre deux extrêmes, entre Rollin, éternel candidat d'une URL voulant conserver son pouvoir sans tenir compte des idées dissidentes, et Bastien, représentant de gens prêts à tout renverser, du jour au lendemain, sans prendre en compte ni les réalités ni les faisabilités » (traduction de l'auteur).

371 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 133 : « tout au long de la III<sup>e</sup> République, ce suffrage restreint a permis de tenir à l'écart du Sénat les extrémistes de tout poil ».

372 ADM, 6T 190, *Lothringer Volkszeitung*, 3 mars 1922, « *Dank des H. Comte de Bertier an seine Wähler* » : « en suivant l'exemple du chanoine Collin, auquel j'ai le grand honneur de succéder, je travaillerai de mon mieux à l'unification toujours plus étroite de notre chère patrie et de notre département, qui en fut si longtemps séparé. Vive le département de la Moselle ! Vive la République ! Vive la France ! » (traduction de l'auteur).



(voir 2.2.2.). Toutefois, dans la même lettre, et quelques lignes auparavant, il s'engageait à défendre les intérêts des Mosellans et à soutenir toutes leurs réclamations justifiées, ce qui le rapprochait des particularistes germanophones... De plus, si le chanoine Collin était conservateur, Jean de Bertier se voulait beaucoup plus social, ce qui le rapprochait aussi des sensibilités des particularistes. Son agent électoral dans le sud de la Moselle commenta d'ailleurs ainsi sa victoire : « en un mot c'est la gauche de l'URL qui triomphe de la droite »<sup>373</sup>.

On retrouve donc encore une fois cette réalité : Jean de Bertier savait ménager toutes les opinions. N'oublions pas non plus que sa générosité pouvait contribuer à convaincre les indécis. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'il réussit un triple tour de force en cette fin février 1922. Il fut élu sénateur. Il fit la quasi unanimité parmi les électeurs au 2<sup>e</sup> tour. Il fit aussi l'unanimité dans la presse au lendemain du scrutin puisque même le *Metzer freies Journal*, traditionnellement opposé à tout candidat URL, ne trouva rien à redire à sa victoire<sup>374</sup>. Cette dernière revêtait un caractère décisif pour la suite de sa carrière politique. Il avait gagné et par là même fait oublier ses échecs précédents, désormais relégués dans un passé qu'on ne mobiliserait plus. Il avait maintenant intégré le groupe restreint et relativement fermé des parlementaires<sup>375</sup>. Parmi tous les courriers de félicitations qu'il reçut, certains lui prédirent un brillant avenir, l'un d'eux l'imaginant même ministre<sup>376</sup>. Les espoirs de ce correspondant étaient assurément exagérés, mais Jean de Bertier changea de statut suite à sa victoire de février 1922. Il devint dès cet instant et jusqu'à son décès une figure établie de la vie politique mosellane.

---

373 ALG, Lettre à Jean de Bertier, sans date [juste après l'élection, soit fin février ou début mars 1922].

374 ADM, 6T 238, 28 février 1922, « *Die Senatswahl und ihre Bedeutung* » : « *[wir dürfen] das Wahlergebnis als die bessere der vorhandenen Möglichkeiten ansprechen* ».

375 RÉMOND, *op. cit.*, p. 173 et 177. Les réélections assez courantes contribuaient à restreindre encore le groupe.

376 ALG, Lettre de P. Goumon à Jean de Bertier, 28 février 1922, depuis Coblenz. Sans doute avait-il servi sous les ordres de Jean de Bertier puisqu'il l'appelait « mon commandant »

## 2.4. 1922-1926 : Une figure établie de la vie politique mosellane

### 2.4.1. En position de force

Rempporter l'élection sénatoriale représenta pour Jean de Bertier une consécration politique. Il accédait à la Haute Assemblée à seulement 44 ans quand ses collègues étaient en moyenne élus à plus de 55 ans. Il ne lui fallut que trois années pour passer d'un mandat local à un mandat national alors que le délai moyen pour une telle promotion était cinq fois plus long<sup>377</sup>. Cette performance était d'autant plus remarquable que la campagne avait été difficile. Ses adversaires semblaient mieux appuyés par la presse, voire même par l'URL en ce qui concernait Rollin. Gagner dans ces conditions mit Jean de Bertier en position de force. Il en profita pour éliminer certains adversaires politiques et fortifier sa position au sein de l'URL, pour renforcer encore ses réseaux et pour peser davantage au conseil général comme au conseil consultatif.

Le premier adversaire éliminé fut l'abbé Heckmann. Ce dernier était archiviste à la ville de Thionville ainsi que correspondant local du *Messin*. Ce fut lui qui suscita et/ou rédigea la lettre anonyme adressée à Marie-Louise pendant la campagne électorale. Les archives de Lagrange recèlent de multiples courriers relatifs à ce qui devint « l'affaire Heckmann ». Jean de Bertier était particulièrement déterminé à laver l'affront subi. Il porta plainte, en se renseignant sur les plus récentes dispositions législatives utilisables. L'abbé Heckmann nia d'abord toute implication mais n'obtint aucun soutien de la hiérarchie ecclésiastique : l'évêque de Metz transmit même une de ses lettres à Jean de Bertier<sup>378</sup> ! Pour éviter le procès, Heckmann fut contraint de faire amende honorable et de reconnaître sa culpabilité : « je vous écris ces lignes pour regretter d'avoir inspiré la lettre reçue par Madame de Bertier le 16 février 1922 »<sup>379</sup>. Il dut par ailleurs s'engager par écrit à démissionner de la présidence des anciens combattants français de Thionville, à renoncer à son poste d'archiviste et même à quitter la ville<sup>380</sup>. Sans surprise, la *Moselle républicaine* prit fait et cause pour Jean

---

377 DOGAN, Mattei, « Longévité des carrières politiques. Une biographie collective », [in] GARRIGUES, Jean, (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 302.

378 ALG, Lettre de l'évêque de Metz J. B. Pelt à Jean de Bertier, 22 mars 1922 et Lettre de Heckmann au vicaire général, 20 mars 1922. Les dates montrent que sitôt reçue, la lettre de Heckmann fut transmise à Bertier.

379 ALG, Lettre de l'abbé Heckmann à Jean de Bertier, 5 juin 1922.

380 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, sans date [été 1922].

de Bertier jusqu'à résolution de l'affaire au bénéfice de ce dernier. Il ne fallait pas que cela ressemblât trop à une vengeance personnelle et le journal précisa : « nous avons [...] interrompu notre campagne [contre Heckmann] à la demande expresse de personnages très hauts placés mais qui ne sont pas (pour qu'il n'y ait pas de malentendu) parlementaires »<sup>381</sup>. Cette dernière nuance n'empêche en rien de conclure que Jean de Bertier profita de cette « affaire Heckmann » pour éloigner un opposant local. Thionville était sa base électorale. Elle devait devenir un bastion sur lequel Bertier pourrait régner. Précisons que Heckmann ne tint pas ses engagements. Il resta à Thionville et tenta dès 1924 de reprendre de l'influence dans le mouvement associatif ancien combattant (voir 2.2.1.). Après le décès de Jean de Bertier, il reprit son activité de journaliste à Thionville avec le soutien d'un certain... Robert Schuman (voir épilogue).

L'abbé Hackspill était un autre adversaire de Jean de Bertier, à l'échelle du département cette fois. Il est difficile de saisir les origines des mauvaises relations entre les deux hommes. Leurs divergences avaient une base politique : Hackspill incarnait au sein de l'URL la sensibilité particulariste tandis que Bertier, ce « nouveau venu » de 1919, se rattachait davantage au courant départementaliste<sup>382</sup>. Peut-être aussi y avait-il entre eux un contentieux personnel ? L'abbé Hackspill savait se faire des ennemis :

De façon plus générale, sa liberté de parole et ses propos parfois trop vifs n'étaient pas toujours appréciés, surtout de la part de ses partenaires politiques ; son célèbre discours prononcé devant 2 000 à 3 000 ouvriers en grève à Hagondange, le 9 mars 1920, en est un bon exemple : à la fois très social et très critique vis-à-vis des autorités et de certains Français « nouveaux venus », il indisposa fortement un certain nombre de libéraux, de notables et de patriotes de l'URL<sup>383</sup>.

Souvenons-nous que dans son manuscrit relatif à ses dépenses de campagne, Jean de Bertier ne mentionnait pas la *Lothringer Volkszeitung*. Sans doute ne faisait-il aucune confiance à son directeur politique... lequel avait d'ailleurs reçu des courriers lui demandant de faire campagne contre Jean de Bertier (voir 2.3.2.). Comment ces écrits se retrouvèrent-ils dans les archives de Lagrange ? Ils furent tout simplement donnés par Hackspill à Bertier à la fin de l'année 1922 : « je suis réellement confus d'avoir à vous les transmettre ; si je les avais

---

381 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, sans date [été 1922]. On peut imaginer qu'il s'agissait sans doute de Monseigneur Pelt, l'évêque de Metz.

382 DELBREIL, *op. cit.*, p. 98-101.

383 METZLER, Lionel, Article « Hackspill (Louis) 1871-1945 », [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 288. Christian PENNERA ajoute au tableau un « esprit vindicatif et procédurier » et « une fâcheuse tendance à l'intrigue » (*op. cit.*, p. 225).

jetés au panier, comme je l'ai fait pour d'autres »<sup>384</sup>. Hackspill s'excusait : le rapport de forces entre les deux hommes était complètement inversé par rapport à avant l'élection sénatoriale. Alors que Jean de Bertier devenait incontournable, Hackspill quittait la scène. Il fut renvoyé de la direction de la *Volkszeitung* au début de 1923 et ne fut pas reconduit sur la liste URL aux législatives de 1924<sup>385</sup>.

Jean de Bertier renforça parallèlement sa position au sein du parti. Nous avons déjà vu comment l'URL vola au secours des vainqueurs lors des sénatoriales de janvier 1920. Il en fut de même en 1922. Même si beaucoup préféraient Rollin à Bertier, ce dernier, désormais sénateur, devenait incontournable. Il contribua à faire élire Guy de Wendel à la présidence de l'URL en mars 1922. Ce dernier était certes un homme de compromis, capable de faire la synthèse entre tous les courants du parti<sup>386</sup>. Il était aussi un ami proche de Jean de Bertier. Précisons pour l'anecdote que Jean de Bertier s'acquittait avec irrégularité de ses cotisations de membre du parti. Il ne versa pas sa cotisation en 1922 mais se rattrapa l'année suivante, avec un versement de 5 000 francs qui permit aussi de renflouer les caisses du parti : « par votre libéralité vous enlevez au trésorier de l'URL un souci pénible »<sup>387</sup>. Décidément, Jean de Bertier devenait important à tous niveaux.

Son succès électoral lui permit de gagner en influence et en prestige et par conséquent d'élargir ses réseaux. Prenons deux exemples. Dans le milieu agricole, il put aisément accroître ses responsabilités : au printemps 1923, il devint président de l'office agricole de la Moselle nouvellement créé puis, l'année d'après, il fut élu à l'unanimité président départemental de l'association des syndicats d'élevage du cheval ardennais-lorrain<sup>388</sup>. Dans le domaine de l'action sociale, le comité national de lutte contre la tuberculose cherchait un président pour la Moselle. Robert Schuman fut pressenti mais déclina l'offre. Il avait déjà trop de responsabilités : son réseau était saturé. Il conseilla semble-t-il de proposer la fonction à Jean de Bertier, lequel fut rassuré sur les obligations qu'elle entraînait : « quelques signatures d'une part pour les lettres exceptionnellement importantes, et peut-être

---

384 ALG, Lettre de l'abbé Hackspill à Jean de Bertier, 12 décembre 1922.

385 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 166-167 : « les lecteurs sont évidemment laissés dans la plus totale ignorance de ces événements. Ceux qui ont de bons yeux peuvent remarquer, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923, la disparition du nom de Louis Hackspill » [de la manchette de la *Lothringer Volkszeitung*].

386 DELBREIL, *op. cit.*, p. 98 et PENNERA, *op. cit.*, p. 222 et 227.

387 ALG, Lettre de M. Losson, trésorier de l'URL, à Jean de Bertier, 18 mai 1923.

388 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, sans date [avril 1923] et Lettre du secrétaire de l'association des syndicats d'élevage du cheval ardennais-lorrain de la Moselle à Jean de Bertier, 4 février 1924.

la présidence d'une grande réunion, seront l'essentiel de ce que nous venions vous demander »<sup>389</sup>. On comprend ainsi comment un réseau ayant atteint une certaine taille grossissait facilement de lui-même, et comment des succès électoraux entretenaient naturellement sa croissance. Jean de Bertier en profita pour améliorer son réseau de presse : on le vit signer des articles en première page du *Lorrain*<sup>390</sup>. L'accession à un mandat national présentait toutefois un risque, celui de perdre le contact du terrain et de ses administrés et de subir ensuite une « punition électorale »<sup>391</sup>. Jean de Bertier ne commit pas cette erreur. Il ne délaissa pas ses mandats locaux, notamment au conseil général et au conseil consultatif.

Devenu sénateur, Jean de Bertier prit davantage d'assurance et une autre dimension. Il n'était plus le débutant de 1920-1921 qui faisait son apprentissage. La consultation des procès-verbaux des délibérations du conseil général révèle qu'il se mit à intervenir plus fréquemment et plus longtemps. Il maniait la politesse pour mieux donner son avis sur tous les sujets : « je m'excuse de parler après des médecins sur une telle question, mais [...] » sans jamais oublier ses électeurs : « je ne veux pas lasser l'assemblée par les multiples doléances de la population de la région de Thionville mais [...] »<sup>392</sup>. Il en vint à relater ses expériences personnelles, à distribuer les bons points à certains collègues, en un mot il était devenu l'un des ténors du conseil général, à l'image de son président Guy de Wendel. Preuve en est cet article de l'*Est républicain* relatif à une motion que des conseillers généraux voulurent faire adopter et face à laquelle tant Guy de Wendel que Jean de Bertier étaient réticents. Ce fut ce dernier qui imposa ses vues à l'assemblée : « finalement, ce fut M. de Bertier dont la diplomatie est bien connue qui arrondit les angles et rédigea le texte devant réunir l'unanimité du conseil »<sup>393</sup>.

Quant au conseil consultatif, Jean de Bertier continua d'y siéger en tant que conseiller général de la Moselle. Le chanoine Collin fut remplacé par le général Hirschauer, autre sénateur mosellan. Réeffectuons le travail déjà accompli pour les années précédentes

---

389 ALG, Lettre du directeur des services d'hygiène de la Moselle à Jean de Bertier, 24 septembre 1926. Jean de Bertier décéda deux jours plus tard : il s'agit peut-être de la dernière lettre qu'il put lire.

390 ALG, Coupure de presse du *Lorrain*, sans date, « La situation politique depuis les élections du 11 mai – par M. de Bertier, sénateur ». Il ne peut s'agir que des législatives de 1924.

391 AUDIGIER, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », p. 68.

392 ADM, 72 N 6, Session de septembre-octobre 1924, p. 426-427 et 411, et, plus généralement, 72 N 4 à 72 N 8.

393 ALG, Coupure de presse de l'*Est républicain*, septembre 1924. La motion initialement envisagée critiquait le gouvernement et, en cela, le conseil général outrepassait ses prérogatives (voir 2.2.3. et 2.2.4). Remarquons encore une fois le positionnement *modéré* de Jean de Bertier que nous explorerons davantage en 3.4.)

(voir tableau 43), en relevant le nombre des prises de parole et des rapports de Jean de Bertier pour la période 1922-1924, et comparons son activité à celle des autres parlementaires mosellans, à savoir Robert Schuman, Guy de Wendel et le général Hirschauer.

**Tableau 47. Activité des parlementaires mosellans au conseil consultatif entre 1922 et 1924<sup>394</sup>.**

Conseiller	Activité	3/1922	7/1922	10/1922	1/1923	4/1923	7/1923	10/1923	12/1923	1/1924	4/1924	Total
Schuman	Interventions	18	7	16	16	21	22	10	2	10	24	146
	Rapports		1					1				2
Wendel	Interventions	3	4	5	6	5		16	3	2	5	49
	Rapports	1						1			1	2
Hirschauer	Interventions	2	4	5	2	2		11	4	6	2	38
	Rapports							1				1
Bertier	Interventions	5	7	3	1	8		1		4	3	32
	Rapports	1	1			1						3

Précisons que Jean de Bertier, certes sénateur, siégeait en tant que conseiller général.

Nous arrivons pour les années 1922-1924 à une conclusion différente de celle concernant les années 1920-1921. Jean de Bertier, bien que devenu parlementaire, n'était plus que le 4<sup>e</sup> intervenant par la fréquence de ses interventions, et non plus le 2<sup>e</sup> comme auparavant. Robert Schuman continuait de dominer largement la scène et d'éclipser tous ses collègues<sup>395</sup>. Certes, on ne peut limiter l'activité d'un élu à ce seul décompte, d'autant que nous n'avons pris en compte que les prises de parole en séance plénière, et non en commission. Le retrait relatif de Jean de Bertier à partir de 1922 pourrait s'expliquer par la nature très spécifique du conseil consultatif. Cette institution annexée au commissariat général était vouée à disparaître à court terme (voir 2.2.3. et 3.2.3.). Peu de temps après son élection, Jean de Bertier appelait d'ailleurs à sa suppression progressive et la *Moselle républicaine* s'en fit l'écho :

Le comte de Bertier a tout simplement demandé à M. Alapetite [le commissaire général] ce qu'il attendait pour liquider ses services et se retirer avec armes et

394 ADM, 577 PER 1921 [concerne l'année 1922] et 577 PER 1923 [couvre aussi 1924] : procès-verbaux des séances au conseil consultatif.

395 ROTH, *Robert Schuman*, p. 112-113. Cela s'expliquait par sa formation de juriste et par sa ténacité. Cela valait aussi pour l'assemblée nationale et François Roth constate sévèrement : « la plupart [des autres députés mosellans] étaient dépourvus du bagage juridique élémentaire pour participer utilement aux travaux de l'assemblée ».

bagages, avec bagages surtout. Oh, nous savons bien que la chose ne fut pas dite de façon aussi cavalière, mais le sens et le fond y étaient<sup>396</sup>.

Ceci pourrait expliquer pourquoi Jean de Bertier se montra moins actif au conseil consultatif. Sa parole continua toutefois d'y compter (voir 3.2.3.). Il exerça de plus une influence sur l'élection des nouveaux membres du conseil. Fin 1922, il fallut procéder au remplacement de Finck et Rollin, décédés. Le conseil général de la Moselle désigna à leur place Henry et Weber. Ces derniers n'avaient que peu de marge de manœuvre. Suivant la rédaction de Jean de Bertier, le conseil général « constate que les deux nouveaux élus [...] se sont engagés à rester en parfait accord avec leurs collègues pour examen et solution de tous les problèmes posés par la réassimilation nécessaire »<sup>397</sup>. Robert Schuman avait tenté de même d'intervenir sur les élections des premiers conseillers en 1920<sup>398</sup>. Bien que Jean de Bertier restât un homme politique de second rang par rapport à ce dernier, il réussit à renforcer son contrôle sur sa circonscription, à étoffer ses réseaux et à devenir une figure emblématique des assemblées auxquelles il participait. Il pouvait envisager avec sérénité les échéances électorales à venir.

#### 2.4.2. De faciles réélections ?

Suite aux élections organisées à l'automne 1919 et en janvier 1920, aucun rendez-vous électoral majeur n'était prévu avant les législatives de 1924. Alors qu'un mandat sénatorial était censé durer 9 ans, Jean de Bertier dut remettre le sien en jeu 2 ans seulement après son élection. Il fallait en effet remettre en place le renouvellement de la Haute Assemblée par tiers tous les 3 ans. À cette fin, les départements furent classés en trois catégories, A (de l'Ain au Gard), B (de la Haute-Garonne à l'Oise) et C (de l'Orne à l'Yonne). Les sénateurs élus en janvier 1920 obtenaient un mandat d'une durée de 1, 4 et 7 ans dans les catégories A, B et C respectivement<sup>399</sup>. Le chanoine Collin, tout comme ses autres collègues mosellans, n'avait été élu que pour 4 ans. Jean de Bertier, qui lui succéda en février 1922, n'avait donc plus que 2 ans de mandat à effectuer. Ceci explique le commentaire émis par son

---

396 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, sans date [juillet 1922]. Le journal était volontiers flagorneur et la consultation des procès-verbaux des séances du conseil consultatif ne permet pas de retrouver un tel échange.

397 ALG, Déclaration du conseil général de la Moselle avec corrections de Jean de Bertier [décembre 1922].

398 ALG, Coupure de presse du *Messin*, 9 octobre 1920 : « M. Schuman, député, était venu lui-même à la préfecture de Metz pour apporter sa liste de candidats et faire pression pour empêcher l'élection de MM. Jung, Fick, Rollin etc. »

399 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 16-17 et 20.

agent électoral dont nous avons déjà parlé : « un peu de prudence pendant 2 ans et après vous serez j'imagine sénateur inamovible »<sup>400</sup>. Deux listes s'affrontèrent : la liste de l'URL qui reconduisait tous les sortants et la liste du parti républicain démocrate et social sous la direction de Bastien, candidat malheureux en 1922.

**Tableau 48. Voix obtenues par les différents candidats aux sénatoriales du 6 janvier 1924<sup>401</sup>.**

Inscrits	Exprimés	Union républicaine lorraine (URL)					Parti républicain démocrate et social				
		Bertier	Bompard	Hirschauer	Marguerie	Stuhl	Bastien	Collinet	Jouin	Sigwald	Vogel
1 407	1 383	1 144	908	1 150	1 092	1 159	246	182	185	151	183

Le fiasco de 1920 ne se reproduisit pas. Les résultats sans appel de 1924 pourraient laisser penser que l'URL avait enfin trouvé plus d'unité et de force. Les divergences de sensibilités persistaient cependant. Donnons-en comme seul exemple le fait que les élus, tous membres du même parti à l'échelle locale, ne siégeaient pas dans le même groupe politique au Sénat<sup>402</sup>. Jean de Bertier, en tout cas, fut très confortablement réélu. Il faisait jeu égal voire mieux que ses collègues de l'URL et améliorait son score de 1922, en passant de 1 109 à 1 144 voix, pour un même corps électoral de 1 407 inscrits.

En 1925, les deux mandats locaux de Jean de Bertier arrivèrent à échéance. Les élections municipales se déroulèrent dans l'ensemble de la France au mois de mai 1925. Il est intéressant de comparer deux affiches de cette campagne que nous avons pu retrouver dans les archives. Alors que Jean de Bertier s'effaçait au profit du conseil municipal dans sa collégialité, ses opposants de gauche ciblaient sa seule personne<sup>403</sup>.

400 ALG, Lettre à Jean de Bertier, écrite par un de ses agents électoraux, sans date [février ou début mars 1922].

401 BAUDON, *op. cit.*, p. 57-58.

402 DELBREIL, *op. cit.*, p. 99 : Bertier, Wendel, Hirschauer et Bompard appartenaient à l'union républicaine alors que Marguerie et Stuhl siégeaient avec la Gauche républicaine. Ce dernier groupe, situé entre l'union républicaine (centre-droit) et la droite (royalistes) était donc un groupe conservateur et n'était pas de « gauche » contrairement à ce que son appellation pouvait laisser supposer (BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 65-66).

403 ADM, 303 M 82, Élections municipales de 1925. Affiches et ALG, Affiche électorale hostile à Jean de Bertier, sans date [municipales de mai 1925]. Les deux affiches étaient bilingues. Nous citons la version allemande pour les opposants parce que ce fut dans cette langue que l'affiche fut initialement rédigée (voir 1.2.4., avec la traduction d'origine).



Affiche de soutien à Jean de Bertier	Affiche hostile à Jean de Bertier
Qu'a fait le conseil municipal sortant ? Il s'est réuni 45 fois soit une fois par mois. Pour l'intérêt de tous il a [...] Pour le progrès social il a [...] Il a diminué vos impôts des 3/4. [...] Jugez vos conseillers municipaux sortants à leurs actes ! Ils n'ont pas démérité de vos suffrages !	<i>Wähler von Manom.</i>  <i>Wählet nicht für den kapitalistischen Wahlbestecher.</i> <i>Sein Bier würdet ihr teuer bezahlen denn nur seine eigenen Interessen leiten seine Handlungen.</i>

Les résultats furent pour Jean de Bertier un triomphe personnel. Il obtenait 340 des 376 suffrages exprimés soit plus de 90 % des voix. De tous les conseillers municipaux sortants, il était le mieux élu et toute l'équipe municipale fut, à une exception près, reconduite dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin<sup>404</sup>. Il est dans ces conditions assez difficile de comprendre la lettre de démission que Jean de Bertier prépara en cas d'échec. Une interprétation logique serait d'y voir sa vigilance et sa prévoyance. Il ne considérait aucune élection comme gagnée d'avance (pas même à Manom) et n'oubliait pas de faire campagne (voir *infra*).

Des élections cantonales furent organisées en juillet 1925, deux mois après les municipales. Les conseils généraux étaient traditionnellement renouvelés par moitié tous les trois ans. Jean de Bertier, élu en 1919, échappa cette fois au renouvellement anticipé de 1922 qui concerna la moitié des cantons du département<sup>405</sup>. Il put donc effectuer un mandat normal de 6 ans jusqu'en 1925. Il se représenta, obtint l'investiture de l'URL et le soutien de tous les titres de presse liés au parti<sup>406</sup>. Nous avons -pour cette seule élection- retrouvé sa profession de foi de candidat, ce texte important, parfois obligatoire, par lequel un candidat présentait ses mérites et son programme<sup>407</sup>. Celle de Jean de Bertier restait tout à fait classique. Il mit en avant son bilan : « cette mission, je m'y suis consacré avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable ». Il rappela son image de rassembleur : « l'ami sincère des ouvriers comme des agriculteurs, des commerçants comme des industriels ou des fonctionnaires »<sup>408</sup>. Certaines archives auparavant déjà mentionnées révèlent que la campagne ne fut pas forcément très paisible. Elle donna lieu à des intrigues, à des coups bas et ce sans doute des deux côtés. Ainsi

404 ALG, Élections des 3 et 10 mai 1925. Brouillon manuscrit de Jean de Bertier indiquant les résultats.

405 ADM, 303 M 67, Renouvellement triennal du conseil général et des conseils d'arrondissement, 14 et 21 mai 1922. Il concerna 18 cantons sur 36 mais pas celui de Thionville.

406 ALG, Multiples coupures de presse. Le *Messin*, la *Volkszeitung*, la *Moselle républicaine* et le *Journal de Thionville* appelèrent tous à voter pour Jean de Bertier. Le *Metzer freies Journal* prôna l'abstention et la *Volkstribüne* fit campagne pour Émile Fritsch.

407 HUARD, *op. cit.*, p. 270 et BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 99.

408 ALG, Profession de foi de Jean de Bertier à l'occasion des cantonales de 1925.

Jean de Bertier dut-il faire face à des « bobards », et ainsi Émile Fritsch fut-il suivi par des détectives payés par son adversaire<sup>409</sup>. Au final, Jean de Bertier fut réélu assez confortablement, dans un contexte de forte abstention.

**Tableau 49. Résultats des élections cantonales du 19 juillet 1925 dans le canton de Thionville<sup>410</sup>.**

<b>Inscrits</b>	5 956		
<b>Votants</b>	2 967		
<b>Voix obtenues</b>	Ensemble du canton	Manom	Basse-Yutz
<b>Jean de Bertier</b>	1 991	269	438
<b>Émile Fritsch</b>	857	32	499

Avant de commenter ces résultats, arrêtons-nous sur les frais de campagne de Jean de Bertier. Deux factures permettent d'avoir un aperçu de leur détail, sans que l'on puisse savoir si les dépenses s'arrêtèrent à ces seuls deux documents retrouvés.

**Tableau 50. Frais de campagne de Jean de Bertier pour les cantonales de 1925 (en francs)<sup>411</sup>.**

Facture de la <i>Moselle républicaine</i>	602
dont :	
-7 000 lettres aux électeurs	210
-7 000 lettres « pas d'abstention »	82
-20 000 bulletins de vote	240
-50 affiches	70
Facture du <i>Journal de Thionville</i>	383
dont :	
-1 550 journaux	168
-400 affiches	215
Dépenses cumulées minimales	817

Il s'agissait là du matériel électoral traditionnel que les candidats faisaient imprimer. Les dépenses cumulées semblent tout à fait modestes : « pour une élection sur une petite circonscription faiblement peuplée (une commune, un canton ou un arrondissement en zone rurale), 1 000 francs-or [...] suffisent largement ». En prenant en compte l'inflation, les 817

409 ALG, Lettre de Guy de Wendel à Jean de Bertier, 13 juillet 1925 et Coupure de presse du *Républicain*, 4 juillet 1925.

410 ALG, Résultats des élections cantonales du 19 juillet 1925.

411 ALG, Factures de la *Moselle républicaine* (réglée le 22 juillet 1925) et du *Journal de Thionville* adressées à Jean de Bertier et relatives à ses dépenses électorales.

francs versés en 1925 représentaient moins du quart de cette somme<sup>412</sup>. Jean de Bertier réussit donc à limiter ses frais, tout en assurant la couverture médiatique de sa circonscription : 7 000 lettres et 20 000 bulletins de vote à son nom alors que le canton ne comptait que 6 000 électeurs. Ces chiffres peuvent sembler très importants mais sont à relativiser<sup>413</sup>. Une preuve en est que cette propagande eut un effet limité. Les 7 000 lettres « pas d'abstention » n'empêchèrent pas la moitié des électeurs de rester chez eux. Jean de Bertier aurait pu dépenser plus mais il ne le fit pas : c'est donc qu'il ne se sentait pas en difficulté face à son adversaire. Les résultats lui donnèrent raison. Nous pouvons en conclure que si les réélections de Jean de Bertier ne furent jamais garanties, elles restèrent bien plus faciles que sa campagne sénatoriale de février 1922. En gestionnaire avisé de sa fortune et de sa carrière, c'était dans cette élection-là qu'il avait engagé la forte somme de 20 000 francs. Il avait su *investir* au bon moment. Les dépenses suivantes, plus modestes, suffirent à pérenniser ses mandats.

Les bons résultats électoraux de Jean de Bertier ne s'expliquaient pas seulement par des campagnes électorales efficaces aux dépenses judicieuses. Ils étaient aussi le fruit d'un véritable travail quotidien d'homme politique. Il disposait de multiples relais pour se tenir au courant de ce qui se disait parmi ses administrés. Citons un exemple datant de 1923, une année sans échéance électorale locale immédiate. Jean de Bertier intervint au Sénat pour demander la fermeture du terrain d'aviation de Basse-Yutz, dont la piste trop courte avait été tenue responsable du décès de plusieurs aviateurs<sup>414</sup>. René Gourdiat l'informa des possibles conséquences électorales de cette initiative :

Monsieur le sénateur,

La publication de votre intervention au Sénat dans l'affaire du terrain de Basse-Yutz a soulevé une tempête de protestations dans le Landerneau thionvillois et je tiens à vous tenir immédiatement au courant de ce qui se passe.

On vous reproche d'avoir sacrifié les intérêts du commerce, de n'avoir tenu aucun compte de la perte irréparable qui résulterait pour la région du fait de la suppression du 1<sup>er</sup> R.A.C. [1<sup>er</sup> régiment d'aviation de chasse].

[...] Aux personnes qui m'ont dit que vous aviez compromis vos intérêts électoraux (?) j'ai dit qu'en effet vous deviez savoir que votre intervention pouvait vous porter préjudice auprès de quelques électeurs à l'esprit étroit, mais qu'en tout

---

412 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 108. L'auteur indique : « Un lot de 100 affiches au format "colombier" est facturé 12 francs-or [...] avant 1914. Très curieusement, ces prix ont peu changé au cours du XX<sup>e</sup> siècle ». Le tableau 49 présente des prix au moins 4 fois plus élevés.

413 Prenons l'exemple des 450 affiches commandées. C'était un nombre modeste puisque « si la commune est petite, on peut même se contenter d'un seul lot de 100 affiches. Pour une élection législative, on aura utilisé 3 à 6 affiches successives reproduites en plusieurs milliers d'exemplaires » (BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 108.)

414 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6352299r/f37.item> : débats parlementaires, 2<sup>e</sup> séance du 21 juin 1923.

cas le fait d'avoir négligé cet argument lorsqu'il s'est agi d'une question nationale [la vie des pilotes français], devait au contraire vous rendre d'autant plus sympathique aux yeux des électeurs conscients de leurs véritables intérêts [...]. Au fond tout cela est assez ridicule et ne mérite guère qu'on s'y attarde. J'ai voulu simplement vous tenir au courant et j'attendrai, pour intervenir éventuellement, de vous avoir vu à ce sujet<sup>415</sup>.

On voit bien comment le réseau de presse de Jean de Bertier était à son service : « j'attendrai, pour intervenir éventuellement, de vous avoir vu ». Il est impossible de déterminer l'impact éventuel de cet épisode sur les cantonales de 1925, au cours desquelles Jean de Bertier fut devancé à Basse-Yutz par son adversaire Émile Fritsch (voir tableau 48). Précisons que le maire de Basse-Yutz avait soutenu la demande de Jean de Bertier, mais que le ministre de la guerre décida finalement de maintenir le terrain sur place et de l'agrandir<sup>416</sup>. Suite au renouvellement de ses mandats en 1924-1925, Jean de Bertier ne devait plus affronter de nouvelle échéance électorale avant les municipales de 1931. Il avait donc six années devant lui. Quelles pouvaient être ses perspectives de carrière ?

### 2.4.3. Quelles perspectives ?

Au niveau local, Jean de Bertier ne pouvait espérer d'autres mandats que ceux qu'il détenait déjà. Rien ne laisse penser qu'il ambitionna la mairie de Thionville (rappelons qu'il y songea peut-être à l'automne 1919, aux débuts de son engagement politique, -voir 2.1.4.). La seule promotion qu'il eût pu envisager aurait été de devenir président du conseil général de la Moselle. Le poste était alors occupé par Guy de Wendel, député et président de l'URL, dont il était très proche. Bien que Jean de Bertier fût influent au sein de l'assemblée départementale, ses positions conservatrices et sa volonté d'affecter prioritairement les crédits disponibles à l'agriculture ne faisaient pas toujours l'unanimité (voir 3.3. et 3.4.). Rien ne garantit que Jean de Bertier eût pu succéder à Guy de Wendel, ni que ce dernier aurait abandonné la fonction. Guy de Wendel resta président jusqu'en 1936 et ce fut Robert Sérot qui lui succéda, jusqu'en 1954. Or, nous avons vu que, déjà en 1919, l'influence, les réseaux et les compétences de Robert Sérot dépassaient celles de Jean de Bertier. Les chances de ce dernier de pouvoir un jour diriger le département étaient donc limitées<sup>417</sup>.

415 ALG, Lettre de René Gourdiat à Jean de Bertier, 28 juin 1923.

416 ALG, Lettre adressées à Jean de Bertier par le maire de Basse-Yutz, 26 juin 1923 et par le ministre de la guerre, 22 novembre 1923. L'extension décidée donna lieu à des expropriations, et Jean de Bertier dut encore intervenir.

417 Il faut préciser que Robert Sérot, élu député en 1919, fut par la suite aisément réélu (1924, 1928, 1932, 1936) et qu'il devint sous-secrétaire d'État à l'Agriculture en 1930 (DURAND, Jean-Daniel, Article « Sérot

Il faut donc s'interroger sur ses perspectives de carrière à l'échelle nationale. Nous avons déjà indiqué que, suite à son succès à l'élection sénatoriale de 1922, son agent électoral le voyait sénateur inamovible et qu'un autre interlocuteur l'imaginait déjà ministre. Démêlons le possible de l'utopique en expliquant comment Jean de Bertier fit son apprentissage de parlementaire et en déterminant quel type de sénateur il devint.

Jean de Bertier accéda à la Haute Assemblée à l'âge de 44 ans. Il faisait partie des plus jeunes sénateurs puisque l'âge minimum pour être éligible était fixé à 40 ans<sup>418</sup>. L'apprentissage du métier n'était pas aisé : « le premier discours d'un parlementaire [...] constitue peut-être l'épreuve la plus difficile d'une carrière politique [...]. Les parlementaires chevronnés guettent le premier discours d'un nouveau venu pour le "couler" »<sup>419</sup>. Jean de Bertier gagna en expérience en déployant progressivement toujours plus d'activité.

---

(Robert) 1885-1954 », [in] EL GAMMAL, (dir.), *op. cit.*, p. 313-314).

418 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 15. En 1920, 10 sénateurs sur 314 avaient moins de 45 ans.

419 BILLARD, *Le Métier de la politique*, p. 172.

**Tableau 51. Activité en commission du sénateur Jean de Bertier de 1922 à 1926<sup>420</sup>.**

Commission	1922	1923	1924	1925	1926
<b>Hygiène**</b>					
Séances	23	21	20	39	21
Présences	3	11	13	26	14
Interventions	-	-	-	12	-
Rapports	-	-	4	2	5
<b>Armée</b>					
Séances	*	18	19	17	*
Présences	*	7	11	14	*
Interventions	*	-	4	3	*
Rapports	*	-	-	-	(1)
<b>Alsace-Lorraine</b>					
Séances	12	9	4	8	*
Présences	3	4	2	6	*
Interventions	3	1	2	7	*
Rapports	-	-	-	-	*

\*Archives manquantes

\*\*Jean de Bertier devint en 1925 l'un des deux secrétaires de la commission d'hygiène dont il fit désormais partie du « bureau » (le président, les deux vice-présidents, les deux secrétaires).

La lecture du tableau montre une montée en puissance patiente et régulière. À ses débuts, en 1922-1923, Jean de Bertier ne fournit qu'une activité très faible : aucun rapport et seulement quelques interventions, elles-mêmes à nuancer. En effet, en tant que sénateur mosellan, il était membre de droit de la commission d'Alsace-Lorraine. Remarquons que ces deux premières années correspondaient à son premier mandat. Sa priorité était avant tout de se faire réélire en 1924. Il lui fallait donc privilégier le contact avec les électeurs sénatoriaux et ne pas passer trop de temps à Paris. Soyons sûrs qu'il profita quand même de ces deux années pour observer et pour apprendre. À partir de sa réélection de 1924, il devint de plus en plus assidu en commission et il fut chargé de plusieurs rapports. On peut résolument le classer dans la catégorie des sénateurs « actifs » que Gisèle Berstein distingue des sénateurs « très effacés », autrement dit sans activité<sup>421</sup>.

420 Archives du Sénat (AS), 69 S 210 à 212, Procès-verbaux des séances de la commission d'hygiène, 69 S 86 à 88, de la commission de l'armée et 69 S 288, de la commission d'Alsace-Lorraine.

421 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, pp. 90-92 : sur les 745 sénateurs ayant siégé entre 1920 et 1940, Gisèle Berstein estime environ à 600 le nombre des actifs et à 150 celui des effacés.

Comment Jean de Bertier réussit-il à gagner la considération de ses collègues ? Le tableau révèle qu'il privilégia la commission de l'hygiène, or il s'y manifesta davantage par ses rapports que par ses prises de parole. Jean de Bertier misait donc plus sur son travail que sur son éloquence. Cette dernière était l'apanage des avocats et des juristes, nombreux parmi les sénateurs. Jean de Bertier devait s'illustrer autrement, par un savoir-faire plus technique : « la force de certains [parlementaires] vient de leur connaissance des dossiers, de la solidité de l'argumentation »<sup>422</sup>. Il savait cependant, si nécessaire, manier le verbe. Sa première intervention en séance plénière porta justement sur la question du terrain d'aviation de Basse-Yutz dont nous avons déjà parlé. Elle fut réussie. Si un collègue l'interrompit, ce fut pour le soutenir : « c'est tout à fait exact » et Jean de Bertier recueillit de « vifs applaudissements » à la fin de son intervention<sup>423</sup>. Il faut dire qu'il avait bien choisi son sujet, condition nécessaire à la réussite<sup>424</sup>. Lequel parmi ses collègues pouvait ne pas approuver la volonté de préserver des vies ? Rapidement, Jean de Bertier gagna la considération des autres sénateurs alsaciens et mosellans. Il s'exprima parfois en leur nom, comme en août 1924 : « Messieurs, je m'excuserais de prendre la parole après tant de voix éloquents qui ont défendu ou combattu le projet de loi soumis à vos délibérations si mes collègues des trois départements recouvrés ne m'avaient pas chargé de dire, au nom de la population [...] »<sup>425</sup>.

On remarque, en outre, que toutes ses interventions étaient suivies de réactions positives de l'assemblée, parfois même du gouvernement, qui reconnaissaient ainsi leur bien-fondé et leur qualité. Peut-être faut-il cependant nuancer cette dernière remarque. En quoi les réactions des autres sénateurs étaient-elles vraiment significatives ? Ne relevaient-elles pas souvent d'une banale politesse, voire d'un certain automatisme ? Une intervention de Jean de Bertier demanda l'adoption par les chemins de fer français d'un système de frein automatique. Cette prise de parole très technique n'entraîna aucune réaction de l'auditoire<sup>426</sup>. Il faut dire que, cette fois-là, Jean de Bertier ne conclut pas par des formules patriotiques convenues qui provoquaient automatiquement des approbations de pure forme, sans que le fond du problème ne fût nécessairement saisi par ses collègues. Ainsi, à propos de la situation difficile des vignerons en Alsace-Moselle, Jean de Bertier finissait par ces termes : « c'est à ce sens de la justice qu'à mon tour je m'adresse en faveur des vignerons alsaciens et lorrains enfin rendus à

---

422 RÉMOND, *op. cit.*, p. 163-164 et 178.

423 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6352299r/f37.item> : débats parlementaires, 2<sup>e</sup> séance du 21 juin 1923.

424 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 173.

425 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6342890t/f17.item> : débats parlementaires, séance du 22 août 1924.

426 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6428437m/f40.item> : débats parlementaires, 2<sup>e</sup> séance du 8 juillet 1925.

la patrie (*Applaudissements*) »<sup>427</sup>. Jean de Bertier savait donc aussi user, voire abuser, de l'éloquence. En tout cas, grâce à son activité en commission et à la qualité de ses interventions, Jean de Bertier se fit rapidement adopter par ses collègues plus âgés. Le président de séance Justin de Selves en témoigna dans son éloge funèbre :

Nous avons tous à l'esprit l'image de ce collègue élégant, courtois, distingué, qui montait à la tribune pour défendre, avec précision et clarté, les rapports touchant plus spécialement aux intérêts des trois départements recouvrés. Le comte de Bertier, qui justifiait les plus légitimes espérances, nous a quittés dans la force de l'âge. Nous nous plaignions à l'entourer d'une croissante affection et à escompter son utile collaboration<sup>428</sup>.

Justin de Selves parla d'espérances, mais quelles avaient été les ambitions de Jean de Bertier au Sénat ? Le développement de son activité, sa réélection en 1924 et l'accès au poste de secrétaire de la commission d'hygiène en 1925 prouvent qu'il s'intéressait à son nouveau métier et comptait accroître son rôle. Ce fut sans doute en connaissance de cause qu'il opéra les deux choix très importants que tout parlementaire devait accomplir : celui des commissions où il siègerait et celui du groupe politique qu'il rejoindrait. Il appartenait de droit à la commission d'Alsace-Lorraine. En tant qu'ancien officier d'active, il participa presque naturellement à la commission de l'armée. La commission d'hygiène rassemblait plutôt des docteurs en médecine et des juristes<sup>429</sup>. Ce choix s'insérait dans la continuité de son action entamée au niveau départemental (voir 3.3.2.). C'était peut-être aussi une décision plus opportuniste, un chemin plus facile pour accéder à davantage de responsabilités. Preuve en est qu'il réussit à entrer au bureau de cette commission-là, mais pas à celui de la commission de l'armée. Quant au groupe parlementaire, il n'adhéra pas à la Gauche républicaine dont avait fait partie son prédécesseur le chanoine Collin. Pourtant, les membres de ce groupe étaient des conservateurs ralliés à la République, sociologiquement très proches de Jean de Bertier : « la terre et l'armée »<sup>430</sup>. Pourquoi rejoignit-il l'Union républicaine, groupe de centre-droit ? Deux hypothèses peuvent être formulées. La première est que l'Union républicaine était plus proche de sa propre sensibilité politique : son agent électoral ne l'associait-il pas à « la gauche de l'URL » ? La seconde est que l'Union républicaine et ses 102 membres avait bien plus de poids politique que la Gauche républicaine, qui ne rassemblait que 38 sénateurs. Si Jean de

---

427 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64284470/f6.item> : débats parlementaires, séance du 20 novembre 1925.

428 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354761n/f2.item> : éloge funèbre de Jean de Bertier, 12 novembre 1926.

429 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 186.

430 *Ibidem*, p. 69. Sur le positionnement politique de Jean de Bertier, voir 3.4..



Bertier ambitionnait un poste de vice-président de commission, il lui fallait choisir l'Union républicaine, laquelle en détenait en moyenne 3 sur 10, contre aucun pour la Gauche républicaine<sup>431</sup>.

Malgré son apprentissage réussi du métier de parlementaire, Jean de Bertier ne devint pas -ou n'eut pas le temps de devenir- un grand sénateur. Deux limites très claires apparaissent dans son parcours. D'une part, il ne dépassa pas le stade de secrétaire de commission, fonction avant tout administrative. Seuls le président et les deux vice-présidents disposaient d'un réel pouvoir politique. Leurs titulaires étaient le plus souvent d'anciens ministres, d'anciens députés, plus globalement des hommes politiques notoires parmi lesquels on ne pouvait pas placer Jean de Bertier. D'autre part, la commission d'hygiène n'était ni la plus prestigieuse, ni la plus influente. La « commission-reine », décidant de tout, était celle des finances<sup>432</sup>. Nous en avons trouvé une confirmation dans les archives. Jean de Bertier soutint un amendement demandant des crédits supplémentaires en faveur des routes nationales en Alsace et en Moselle. Si le ministre des travaux publics ne se montra pas hostile, le rapporteur de la commission des finances eut raison de cette initiative :

Le rapporteur de la commission des finances : « Messieurs, on éprouve toujours quelque peine à être en désaccord avec l'honorable M. de Bertier et avec ses collègues, parlant au nom de départements qui nous sont particulièrement chers. Tout de même, j'ai senti que M. de Bertier, au début de ses observations -il l'a d'ailleurs dit avec beaucoup de sincérité- éprouvait une réelle hésitation entre ce que j'appellerais dans la langue de Corneille, l'amour et le devoir (*souires*). Pour moi, le devoir, c'est l'équilibre du budget.[...] [Il demande à Jean de Bertier de ne pas insister.]

Le ministre des travaux publics : - [...] Sensible une fois de plus aux observations de la commission des finances, si elle veut bien promettre de faire une étude [...] je demande à M. de Bertier de bien vouloir retirer son amendement »<sup>433</sup>.

Mattei Dogan distingue les *grands parlementaires* (environ 10 à 15 % de l'effectif, rôle politique national) des *parlementaires moyens*<sup>434</sup>. Jean de Bertier appartenait assurément à cette seconde catégorie. Il n'aurait donc jamais pu devenir ministre. Yves Billard avance le nombre de 30 à 100 ministrables en moyenne, soit moins de 10% du total des

---

431 *Ibidem*, p. 114-115. Le groupe de la Gauche démocratique détenait 6 postes de vice-présidents sur 10 mais ne correspondait plus du tout à la sensibilité politique de Jean de Bertier.

432 *Ibidem*, p. 114-115, p. 114, 120, 177 : elle avait tendance à « s'approprier de nombreux rapports sur le fond alors que les commissions techniques ne sont consultées que pour avis ».

433 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354725s/f20.item> : débats parlementaires, séance du 14 avril 1926.

434 DOGAN, « Longévité des carrières politiques », p. 303-304.

parlementaires<sup>435</sup>. Évidemment, Jean de Bertier ne serait jamais non plus devenu président de la République, tant les candidats pouvant prétendre à la fonction étaient en nombre encore plus limité<sup>436</sup>. Jean de Bertier était finalement un sénateur plutôt représentatif. Lui et la grande majorité de ses collègues étaient en effet issus de milieux aisés et possédaient déjà un ou deux mandats locaux avant leur élection. De même, près de 200 sénateurs sur les 745 de la période 1920-1940 accédèrent directement au palais du Luxembourg, sans passer préalablement par le Palais Bourbon. Jean de Bertier présentait tout de même quelques atypismes. Il n'appartenait pas aux « nouvelles couches » peuplant désormais majoritairement les bancs des assemblées, à savoir les avocats, les médecins, les professeurs, les ingénieurs et les hauts fonctionnaires. Il restait le représentant d'une noblesse dont la représentation diminua régulièrement tout au long de la III<sup>e</sup> République : 34 % des députés en 1871, 10 % en 1919, 5 % en 1936<sup>437</sup>.

Donnons donc raison à l'agent électoral de Jean de Bertier. Ce dernier serait devenu « sénateur inamovible ». Il n'y avait en réalité plus de « sénateurs inamovibles » dans les années 1920<sup>438</sup>. Il faut comprendre que Jean de Bertier aurait été réélu en 1933 et serait donc resté sénateur jusqu'au 10 juillet 1940, date de l'ajournement du Sénat suite au vote par les deux assemblées des pleins pouvoirs au maréchal Pétain<sup>439</sup>. Terminons en constatant que Jean de Bertier fut un sénateur représentatif jusque dans son décès. Il s'agissait de la principale cause d'interruption des mandats, bien avant la défaite électorale : sur 1725 sénateurs de la III<sup>e</sup> République, 717 décédèrent en cours de mandat et 304 « seulement » furent battus aux élections<sup>440</sup>.

En 1919, Jean de Bertier démissionna de l'armée. En 1926, au moment de mourir, il cumulait les mandats de maire, de conseiller général et de sénateur. De plus, il avait été réélu

---

435 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 142-143.

436 *Ibidem*, p. 136-137 : il fallait le plus souvent être président du Sénat ou de la Chambre, ou être un ancien titulaire d'un de ces deux postes.

437 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 40-42, 57-58, BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 50-52 et RÉMOND, *op. cit.*, p. 180-181 : René Rémond travaille uniquement sur les députés mais élargit ses conclusions aux sénateurs : « députés ou sénateurs, c'est, à vrai dire, du pareil au même : c'est le même personnel [politique] ».

438 Les lois constitutionnelles de 1875 établirent 75 sénateurs inamovibles. La réforme constitutionnelle de 1884 abolit la fonction, mais les titulaires purent conserver leur mandat. Le dernier d'entre eux décéda le 26 avril 1918.

439 Que firent les sénateurs mosellans ? Le général Hirschauer et Jules Wolff étaient absents de Vichy. Le colonel Stuhl et Édouard Corbedaine étaient présents mais ne prirent pas part au vote. Seul Guy de Wendel vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain mais « lorsque la France entr[a] en guerre contre l'Allemagne en septembre 1939, il [fut] le seul des 300 sénateurs à gagner volontairement le front » (DURAND, Jean-Daniel, Article « Wendel (Guy de) 1878-1955 », [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 317. Jean de Bertier aurait-il eu la même attitude ?

440 DOGAN, « Longévité des carrières politiques », p. 301.

dans chacune de ces fonctions. Au niveau national, il était devenu un parlementaire actif, estimé de ses collègues et avait intégré le groupe politique et les commissions lui donnant le plus de possibilités d'action et d'influence. Il n'aurait pas pu faire beaucoup plus. En 1926, sa carrière politique était donc déjà réussie. En seulement sept années, il s'était affirmé comme un véritable professionnel de la politique, ce qui représentait un tour de force :

« Tout lâcher » pour la politique est en effet difficile et très risqué. La politique est un métier, mais plus rarement une profession. Ainsi, peu de fonctions politiques sont correctement rémunérées, à l'exception des ministres. De surcroît, les mandats sont de courte durée [...]. Pour faire de la politique sa profession, il faut donc réunir deux conditions : réussir à gagner de l'argent et savoir durer<sup>441</sup>.

L'indemnité parlementaire, revalorisée à 15 000 francs-or en 1907, facilitait beaucoup la tâche des sortants qui disposaient ainsi de fonds pour financer leurs campagnes de réélection<sup>442</sup>. Heureusement pour Jean de Bertier, son patrimoine efficacement optimisé lui garantit les ressources nécessaires pour se lancer en politique et décrocher sa victoire de 1922. Ses réélections prouvent qu'il sut durer, tant grâce à son argent qu'à sa personnalité, mais aussi pour d'autres raisons dont il est désormais temps de parler : ses actions et ses idées politiques rencontraient l'assentiment de la majorité des électeurs.

### 3. Actions et idées politiques

Commençons par étudier les différentes formes de l'action politique de Jean de Bertier et terminons par une réflexion sur son positionnement politique et ses idées. Un tel choix peut surprendre. D'aucuns préféreraient voir ses idées expliquées d'emblée. L'opinion générale n'associe-t-elle pas immédiatement la politique et les idées ? Si nous procédons différemment, c'est pour trois raisons. La première est que nous nous appuyons avant tout sur les archives conservées. Or, celles-ci sont beaucoup plus riches d'informations sur la carrière et sur l'action politique de Jean de Bertier que sur ses idées. Si nous voulons déterminer le plus précisément possible ces dernières, avançons donc pas à pas, en analysant d'abord ses actions. La deuxième raison est qu'il resta un homme politique d'envergure moyenne, éloigné des grandes décisions politiques nationales. Il est donc plus judicieux d'insister d'abord sur ses actions. Ceci nous amène à la troisième raison. Pour pratiquer le métier de la politique, il

---

441 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 192.

442 *Ibidem*, p. 194-196 et 202-203.

est nécessaire de *faire carrière* (voir *supra*) mais tout autant d'*agir, au minimum au niveau local*. L'action politique est donc une dimension indispensable du métier, alors que les idées politiques, telles que nous les entendons généralement, pouvaient -et peuvent- revêtir un caractère facultatif à l'échelle d'un canton ou d'un département. Rappelons en outre qu'à cette époque, les conseillers généraux n'étaient pas censés faire de la *politique*. Ils devaient se cantonner à une action fondamentalement *administrative* (voir 2.2.4.). Ainsi, l'action primait sur les idées dans le quotidien d'un homme politique, et c'est pourquoi nous les envisagerons dans cet ordre.

Dans le même état d'esprit, passons en revue les principales formes d'action politique de Jean de Bertier, des plus communes aux plus ambitieuses, c'est-à-dire de celles les moins liées aux idées à celles s'y rapportant le plus. Ceci fait, il sera temps de tenter de caractériser la pensée politique de Jean de Bertier.

### **3.1. Intercession et représentation**

La première activité s'imposant à tout élu consistait, d'une part, à intervenir en faveur de ses concitoyens et, de l'autre, à les représenter en public à l'occasion d'inaugurations et autres cérémonies.

#### **3.1.1. De multiples sollicitations**

Une grande partie des archives des parlementaires est constituée des requêtes que leurs électeurs leur adressaient<sup>443</sup>. Jean de Bertier n'échappe pas à la règle. Nous disposons d'une quantité très importante de courriers, émanant d'un nombre tout aussi élevé de correspondants et touchant à tous les domaines. En faire l'inventaire exhaustif représenterait un travail de bénédictin et nous détournerait de notre objectif, à savoir la biographie de Jean de Bertier. Une difficulté supplémentaire est que, dans la plupart des cas, nous n'avons accès qu'à la demande initiale du requérant, sans savoir si Jean de Bertier y donna suite ni si son éventuelle intervention fut efficace ou non. Julie Bour a consacré un ouvrage à cette question des intercessions, en utilisant principalement les réponses des hommes politiques à leurs

---

443 MONIER, Frédéric, « La République des faveurs », [in] FONTAINE, Marion, MONIER, Frédéric et PROCHASSON, Christophe (dir.), *Une Contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, La Découverte, Paris, 2013, p. 339.

électeurs<sup>444</sup>. Nous ferons référence à certaines de ses conclusions pour expliciter nos observations.

Lire toutes ces demandes d'intervention et percevoir, à l'occasion, leur traitement par Jean de Bertier montre que cette activité requérait beaucoup de temps. Krémer, le curé de Kuntzig, sollicita Jean de Bertier à propos « d'une église à construire pour la colonie ouvrière des ateliers de chemin de fer de Basse-Yutz ». Les annotations manuscrites de Jean de Bertier nous apprennent qu'il rédigea au moins trois lettres en réponse et qu'il rencontra Krémer au moins à deux reprises<sup>445</sup>. Au même moment, Joseph Jacob, un ingénieur, écrivit à Jean de Bertier pour lui demander un emploi et reçut au minimum deux courriers en retour<sup>446</sup>. Dans ces deux cas, Jean de Bertier n'avait qu'un seul interlocuteur. Dans d'autres, en revanche, il servit de relais, ce qui multipliait les courriers à produire. Le maire d'Hettange-Grande l'ayant interrogé sur le risque de transfert du bureau des douanes implanté dans sa commune, Jean de Bertier écrivit au directeur des douanes à Metz, adressa une copie au maire, puis lui écrivit de nouveau une fois la réponse obtenue<sup>447</sup>. Yves Billard estime que ce seul travail de réponse et de secrétariat nécessitait 1 à 2 heures de travail quotidien, et qu'un élu cumulant mandat national et mandat local comme Jean de Bertier effectuait plus de 300 interventions par an en faveur de ses concitoyens<sup>448</sup>. Il s'agissait donc bien de la tâche première d'un élu et *a fortiori* d'un parlementaire. Nous n'avons pas trouvé trace de l'identité d'un ou une secrétaire qui eût pu aider Jean de Bertier. Soyons cependant certains qu'il bénéficia de la collaboration active de son épouse dans ce travail.

Julie Bour dresse le portrait-type de l'homme politique générant le plus grand nombre de demandes d'intervention : un professionnel de la politique, de milieu aisé, disposant de revenus professionnels importants, d'un prestige et de réseaux puissants<sup>449</sup>. Ce portrait correspond tout à fait à Jean de Bertier. Certains des courriers qui lui étaient adressés n'avaient d'ailleurs aucun rapport avec la politique, mais relevaient de son statut de grand propriétaire foncier. Il lui fut par exemple demandé « quelques sapins de votre bois sur la route d'Oeustrange. La commune d'Hettange n'a pas de bois et nous sommes forcés de nous

---

444 BOUR, Julie, *Clientélisme politique et recommandation. L'exemple de la Lorraine de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2018, 212 p.

445 ALG, Lettre de Krémer, curé de Kuntzig à Jean de Bertier, et annotations de ce dernier, 25 avril 1922.

446 ALG, Lettre de Joseph Jacob à Jean de Bertier, 14 juillet 1922.

447 ALG, Lettres du maire d'Hettange-Grande à Jean de Bertier, 6 et 20 avril 1922 et Lettres de Jean de Bertier au même maire, 10 avril (copie de sa lettre au directeur des douanes) et 14 avril 1922.

448 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 151.

449 BOUR, *op. cit.*, p. 12.

adresser de nouveau à vous »<sup>450</sup>. Quant aux requêtes en rapport avec ses mandats, elles émanaient autant de particuliers que d'associations, de syndicats, de fédérations ou d'industriels<sup>451</sup>. Jean de Bertier et ses collègues n'étaient en effet pas sollicités par les plus démunis<sup>452</sup>. Il fallait *pouvoir* faire une telle démarche et *savoir* comment formuler sa doléance. Nous décelons ainsi l'existence d'une pyramide des recommandations : on s'adressait d'abord au maire de sa commune, ou à son conseiller général et ce dernier pouvait ensuite relayer la demande au député ou au sénateur. Jean de Bertier fut par exemple contacté par un élu local d'Escherange pour que Lucien Veiler, un soldat, ne fût pas envoyé au Maroc « afin qu'à l'automne il puisse avoir une permission et venir l'aider [sa mère, veuve] à rentrer ses pommes de terre et ses dernières récoltes »<sup>453</sup>.

Sans surprise, les demandes d'intervention augmentèrent avec les responsabilités croissantes de Jean de Bertier. Le processus était presque immédiat. Deux jours seulement après avoir été élu sénateur, il recevait une première requête de la part du président de la chambre de commerce de Metz<sup>454</sup>. Il serait fastidieux de classer toutes les demandes reçues. Faisons trois remarques. Ces sollicitations étaient plus éloignées du cadre local et/ou plus complexes et imposaient de prendre le temps de se renseigner sur leur sens véritable. Après avoir reçu une lettre du président du syndicat des cantonniers de la Moselle, Jean de Bertier interrogea l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées qui lui répondit : « il s'agit d'une revendication d'ordre général qui ne vise pas la situation particulière de la Moselle et il est probable que le projet de résolution a été transmis par les syndicats locaux à tous les parlementaires »<sup>455</sup>. Nous arrivons ainsi à la deuxième constatation. Ces demandes d'intervention, adressées à un grand nombre de parlementaires, pouvaient devenir très impersonnelles. On trouve dans les archives de véritables imprimés sur lesquels il n'y avait plus qu'à ajouter le nom du parlementaire destinataire. L'une de ces requêtes fut adressée à « Bertier de Sauvigny, sénateur de Meurthe et Moselle » (sic)<sup>456</sup>. Une telle erreur prouve qu'il

---

450 ALG, Lettre de E. Walter, curé d'Hettange-Grande à Jean de Bertier, 11 mai 1922.

451 ALG, Multiples exemples de courriers adressés à Jean de Bertier, comme : Lettre de l'association des commerçants de Thionville, 15 avril 1922, Lettre du docteur Giss [représentant des souscripteurs de contrats d'assurance-vie suisses], 17 août 1923, Lettre de la compagnie générale de la céramique du bâtiment (CGCB), 3 novembre 1924.

452 BOUR, *op. cit.*, p. 176. Les principaux bénéficiaires étaient les fonctionnaires.

453 ALG, Lettre de Schmitt à Jean de Bertier, depuis Escherange, 20 juillet 1926. Jean de Bertier écrivit le 24 juillet au colonel, obtint une réponse favorable et en informa le requérant le 2 août.

454 ALG, Lettre du président de la chambre de commerce de Metz à « M. le comte de Bertier, sénateur de la Moselle », 28 février 1926. Jean de Bertier fut élu l'avant-veille.

455 ALG, Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Jean de Bertier, 22 septembre 1922.

456 ALG, Requête des fédérations maritimes intéressées au sujet de l'augmentation des pensions des invalides, 28 mai 1924.

n'y avait dans ce cas aucun lien personnel entre intercédant et intercesseur. Jean de Bertier savait lui aussi fournir des réponses-type, comme le révèle le brouillon suivant :

Je ne manquerai pas d'étudier avec le plus grand soin et le plus vif intérêt le projet qui nous sera soumis et d'y apporter mon appui si les disponibilités budgétaires permettent de donner satisfaction à vos justes revendications<sup>457</sup>.

Il fallait avant tout répondre, savoir ménager son interlocuteur, sans pour autant prendre d'engagement concret, afin de ne pas décevoir. Face à cette inflation de demandes et de réponses, certains tentaient de se démarquer en fournissant un dossier complet, censé faire économiser son temps à l' élu. L'association des engagés volontaires et anciens combattants de Lorraine demanda en faveur de ses membres des emplois réservés dans les administrations publiques. Le courrier envoyé à Jean de Bertier ne se contenta pas d'exposer la requête :

Afin de vous documenter à ce sujet, je me permets de vous remettre ci-inclus le numéro du 15 mai 1922 de « la vie française ». [...]

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien, au cours des débats, appuyer de votre autorité notre point de vue, au besoin en proposant un amendement au texte adopté par la Chambre<sup>458</sup>.

Il s'agissait là d'une forme très moderne de *lobbying*, même si, à cette époque, on n'allait pas jusqu'à fournir le texte même de l'amendement que l'on souhaitait voir déposer. Comment interpréter ces relations entre un élu comme Jean de Bertier et certains de ses électeurs ? Yves Billard et Julie Bour s'accordent pour parler de *clientélisme* et non de *corruption*. Tous deux montrent qu'il s'agissait d'une pratique inévitable, assurant un nécessaire relais entre les simples citoyens et les arcanes de l'État<sup>459</sup>. Jens Ivo Engels ajoute qu'il ne faut pas y voir une survivance du passé, mais une pratique très adaptative, qui appartient aussi à la culture politique contemporaine. Il en donne une définition large et neutre :

Le clientélisme est tout simplement une technique de pouvoir en mutation, se servant des acteurs prêts à s'investir et à s'adapter aux besoins et aux nécessités du champ politique, tout en gardant le sens de leurs intérêts individuels<sup>460</sup>.

---

457 ALG, Brouillon de réponse de Jean de Bertier, 4 mai 1922 suite à la Lettre de l'association des directeurs et inspecteurs des Postes et télégraphes à Jean de Bertier, 20 avril 1922.

458 ALG, Lettre de l'association des engagés volontaires et anciens combattants de Lorraine à Jean de Bertier, 21 octobre 1922.

459 BOUR, *op. cit.*, p. 10-11, 24 et BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 149 et 154.

460 ENGELS, Jens Ivo, « La modernisation du clientélisme politique dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. L'impact du capitalisme et des nouvelles formes d'organisation politique » [*in*] MONIER, DARD, ENGELS, (dir.), *op. cit.*, p. 33-50.

Ce clientélisme impliquait aussi une reconnaissance mutuelle entre intercedant et intercesseur. Cette réciprocité se retrouve dans les archives et se manifesta publiquement lors de l'élection de Jean de Bertier au Sénat. Suite aux félicitations de la fédération des engagés volontaires, il fit publier la réponse suivante :

Lettre de M. le comte de Bertier, sénateur de la Moselle

[...] Ceux-ci [les engagés volontaires] me sont infiniment chers, comme de fidèles compagnons d'armes, que j'ai vus au 1<sup>er</sup> rang, partout où l'honneur de la France était engagé. Aussi peuvent-ils compter sur moi en toute occasion, car je serai heureux d'être leur porte-parole et éventuellement leur défenseur<sup>461</sup>.

Les formules de politesse appuyées de Jean de Bertier peuvent conduire à s'interroger sur l'équilibre entre intercedant et intercesseur. Lequel était l'obligé de l'autre ? Quand la requête émanait d'un individu et/ou revêtait un caractère très local, c'était évidemment l'élu qui se trouvait en position de force. Les relations sociales ainsi tissées gardaient alors un caractère archaïque : Julie Bour parle de « persistance des faveurs héritées de l'Ancien Régime » et Yves Billard d'une « relation de type féodal entre un inféodé, l'électeur, et un protecteur, l'élu »<sup>462</sup>. Nous retrouvons cette tonalité dans la lettre d'une institutrice en faveur de laquelle il intervint : « tous mes efforts tendront à me rendre digne de votre bienveillante confiance en inculquant à mes élèves, avec la science, l'amour de la France et l'affection envers notre vénéré, cher et dévoué sénateur »<sup>463</sup>. En revanche, plus les requérants étaient puissants car regroupés en association voire fédération, et plus leur demande était d'envergure nationale, plus le rapport de force s'équilibrait, voire s'inversait. On pouvait dans ce cas passer du clientélisme à la corruption. Nous n'avons rien trouvé dans les archives permettant de penser que Jean de Bertier agît parfois contre rémunération. La citation précédente révèle en tout cas le poids des associations. Les actions de Jean de Bertier en leur faveur étaient censées lui apporter davantage de voix qu'une intervention au bénéfice d'un seul individu, puisque l'impact électoral se limitait dans ce dernier cas à l'entourage proche du requérant, soit quelques personnes.

Pour diminuer le travail engendré par toutes les requêtes et pour créer plus rapidement de nouvelles clientèles électorales, ne fallait-il pas anticiper les éventuelles

---

461 ALG, Coupure de presse, « Lettre de M. le comte de Bertier sénateur de la Moselle », 11 mars 1922.

Remarquons que les engagés volontaires prirent Jean de Bertier au mot (voir *supra*).

462 BOUR, *op. cit.*, p. 178 et BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 155.

463 ALG, Lettre de Claire Hoss, institutrice suppléante à Creutzwald – la Croix à Jean de Bertier, 10 mai 1922.



demandes ? Ce fut ce que fit Jean de Bertier. Le maire de Thionville, Gabriel Mauclaire, lui écrivit en janvier 1924 : « j'apprends à l'instant que vous avez fait remettre à l'hôpital civil un magnifique sanglier. Je ne puis que vous adresser mes plus vifs remerciements pour cette nouvelle marque de générosité »<sup>464</sup>. Sans doute n'avait-on rien demandé à Jean de Bertier mais le résultat était le même. Tout un réseau ancien et/ou nouveau bénéficiait de son évergétisme : personnel de l'hôpital, patients, administration municipale. Le maire se devait d'écrire une lettre de remerciements. Un des meilleurs moyens d'entretenir et de développer le clientélisme était -et reste- les subventions aux associations<sup>465</sup>. Jean de Bertier s'y attela. Si nous considérons l'année 1923, année significative puisqu'il était alors déjà sénateur, nous pouvons établir une somme de dons d'un minimum de 1 500 francs à plus de 30 associations<sup>466</sup>. Le don médian s'élevait à 50 francs, pour financer une tombola, une soirée ou toute autre manifestation, à l'occasion de laquelle les organisateurs ne manqueraient pas de remercier publiquement le généreux donateur. Une autre façon de gagner le soutien d'une association consistait simplement à en devenir membre et à lui verser une cotisation. Plus elle était élevée, plus le statut accordé était ronflant : membre d'honneur, membre perpétuel. Précisons pour l'anecdote qu'une association ne reçut « que » 10 francs de Jean de Bertier, au titre de sa simple cotisation annuelle, sans versement supplémentaire. Il s'agissait de la SHAL, la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Nul doute que, déjà à cette époque, son poids électoral était des plus restreints.

On peut toutefois douter de la fidélité électorale des clientèles ainsi créées. Les associations décernaient le titre de membre d'honneur à moult personnalités<sup>467</sup>. Pour reprendre l'image féodale, on pourrait dire qu'elles prêtaient hommage à plusieurs patrons en même temps. En outre, certaines réformes favorisèrent l'affranchissement des électeurs : la mise en place de l'isoloir, garantissant le secret du vote, et l'interdiction de distribuer des bulletins de vote le jour de l'élection<sup>468</sup>. Le clientélisme ne pouvait donc plus garantir un vote favorable de la part des électeurs. Ne pas le pratiquer risquait cependant fort de susciter des votes hostiles.

464 ALG, Lettre du maire de Thionville à Jean de Bertier, 17 janvier 1924.

465 BOUR, *op. cit.*, p. 24.

466 ALG, Dossier « Cotisations. Subventions. Remerciements. 1923 ». Les associations bénéficiaires sont en trop grand nombre, et les sommes allouées trop voisines entre elles (sous forme de dons ou de cotisations) pour qu'un tableau les récapitulant soit à la fois aisément utilisable et significatif. Il s'agit de plus de chiffres *a minima* : les sommes versées ne sont pas toujours renseignées, on peut dans un cas lire « votre large don », sans plus de précision.

467 ALG, Lettre de la fédération des sociétés musicales de la Moselle à Jean de Bertier, 23 mai 1922. On y apprend que s'il était membre d'honneur, pas moins de six autres personnalités publiques avaient également ce titre.

468 MONIER, *op. cit.*, p. 346 et HUARD, *op. cit.*, p. 233. Cette interdiction fut promulguée en juin 1923, c'est pourquoi cette pratique eut encore cours lors de l'élection sénatoriale de février 1922 (voir 2.3.3.).

Jean de Bertier sut se montrer très disponible : « vous êtes le sénateur aimable et serviable par excellence »<sup>469</sup>. Cette expression n'était-elle que flatterie envers Jean de Bertier ou révélait-elle une activité plus forte que celle de ses collègues ? Il faudrait pouvoir comparer en étudiant également leurs archives... Ce serait un investissement trop long pour de faibles découvertes éventuelles. L'essentiel est de savoir que Jean de Bertier avait conscience de la nécessité de ce travail d'intercession pour assurer ses réélections et donc sa survie politique<sup>470</sup>. Les mots prononcés le jour de ses obsèques par Frantz, son adjoint à la mairie de Manom, résument d'ailleurs bien sa forte implication dans cette première tâche de l'homme politique : « toute notre population perd en ce grand travailleur, un ami sûr et dévoué et un homme bon et généreux »<sup>471</sup>.

Remarquons que lui-même pouvait devenir intercedant auprès de différentes administrations, en son nom propre ou au titre d'une des associations qu'il présidait. Dès novembre 1923, il réclama des travaux sur les routes autour de Thionville. Il réitéra sa demande à l'été 1924, en s'adressant à toute l'administration départementale :

Le syndicat d'initiative de Thionville, après avoir rendu attentifs, à plusieurs reprises, les services intéressés à l'état déplorable et dangereux des routes dans la région thionilloise, constatant l'insuccès presque complet de ses démarches, supplie les représentants du département et de l'arrondissement et les autorités compétentes de prendre d'urgence les mesures nécessaires et efficaces pour que l'état actuel cesse le plus vite possible<sup>472</sup>.

Jean de Bertier tonnait mais constatait son impuissance. Julie Bour s'intéresse plus spécifiquement aux *recommandations* des hommes politiques, et indique qu'elles aboutissaient dans un tiers des cas seulement<sup>473</sup>. Si nous considérons les *interventions* de Jean de Bertier, il est impossible de donner un taux d'efficacité. L'essentiel pour le demandeur était avant tout de savoir que son sénateur avait agi. Même si Jean de Bertier n'obtenait pas gain de cause, il ne perdait pas la reconnaissance de ses concitoyens<sup>474</sup>.

---

469 ALG, Lettre de l'abbé Terver à Jean de Bertier, 1<sup>er</sup> mai 1926.

470 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 150.

471 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

472 ALG, Lettre du syndicat d'initiative de Thionville [président : Jean de Bertier] du 9 juillet 1924, aux multiples destinataires : préfet, sous-préfet, président du conseil général, présidents des conseils d'arrondissement de Thionville-est et-ouest, président de la commission des travaux publics du conseil général.

473 BOUR, *op. cit.*, p. 178.

474 ALG, Lettre du maire de Gravelotte à Jean de Bertier, 20 novembre 1923. Il ne réussit pas à obtenir des crédits pour la commune, victime du violent orage du 31 juillet 1923, mais reçut une lettre de remerciement pour ses efforts.

Pour terminer, reconnaissons évidemment que toutes ces demandes d'intervention - ainsi que les réponses des hommes politiques, dont nous disposons rarement dans le cas de Jean de Bertier- sont une source très riche pour l'historien, tant elles sont révélatrices des préoccupations des contemporains et de l'ambiance d'une époque<sup>475</sup>. On peut également y percevoir, derrière des formules imprécises, certains sujets désormais publiquement débattus et étudiés, comme les violences, notamment à caractère sexuel. N'était-ce pas ce dont il était question dans cette demande d'intervention en faveur d'un soldat : « le 15 juillet prochain le régiment part en manœuvres et de ce fait le jeune homme va être de nouveau en contact avec le lieutenant en question »<sup>476</sup>. Puisque nous nous limitons à la biographie du seul Jean de Bertier, nous ne pouvons suivre toutes les pistes ouvertes par ces documents. L'un d'eux, toutefois, nous apprend, peut-être, quelque chose sur lui. Il versa 5 francs de cotisation au groupe sénatorial de défense de la culture du tabac<sup>477</sup>. Jean de Bertier fumait-il ? Nous n'avons trouvé aucun document permettant de conclure dans un sens ou dans l'autre<sup>478</sup>.

### 3.1.2. Inaugurations et autres cérémonies

Il s'agit du second pan de l'activité de base de tout homme politique. Tout comme l'intercession, on en trouve trace dans les archives. Par exemple, pour l'année 1923, figure à côté du dossier « cotisations – subventions - remerciements » un second dossier intitulé « invitations – fêtes - inaugurations ». On peut immédiatement reprendre certaines des conclusions précédentes. Toutes les cérémonies et manifestations organisées par les collectivités et les associations étaient autant d'occasions de tisser et développer de nécessaires relations entre l'élu et ses électeurs. Le premier y assistait et y prenait la parole, en tant que représentant des seconds. Par sa présence, il donnait de l'importance à l'événement et marquait sa considération pour les organisateurs et les participants. Ceux-ci pouvaient en échange lui témoigner leur reconnaissance par leur fidélité électorale ou par toute autre

---

475 MONIER, *op. cit.*, p. 347.

476 ALG, Lettre de [J. P. Antoine ?] à Jean de Bertier, depuis Basse-Yutz, 5 juillet 1926, en faveur du soldat Jean Bour.

477 ALG, Groupe sénatorial de défense de la culture du tabac. Reçu d'une cotisation de 5 francs pour l'année 1923.

478 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 20 juin 2022 : « Je n'ai jamais vu de photo de J. de B. en train de fumer ».

mesure permettant d'assurer sa notoriété politique<sup>479</sup>. Le Club lorrain du chien de défense attribua ainsi un « prix Jean de Bertier » lors du concours qu'il organisa en 1922<sup>480</sup>.

Certains grands événements imposaient la présence des élus locaux. Ce fut le cas de la visite du président de la République Raymond Poincaré à Thionville, le 15 janvier 1920. Jean de Bertier fit partie du cortège mais resta simple spectateur, puisqu'il ne s'exprima pas (voir 2.1.5.). Concentrons-nous donc plutôt sur les petits et moyens événements auxquels il fut convié et qui pouvaient donner lieu à prise de parole. Les sollicitations étaient aussi nombreuses que diversifiées : assemblées générales d'associations, conférences, manifestations patriotiques, rencontres sportives, soirées théâtrales ou artistiques, inaugurations d'équipements, fêtes de Noël. Les annotations de Jean de Bertier sur les courriers d'invitation reçus révèlent ses intentions : « oui », « non », « si possible », « impossible »<sup>481</sup>. Il honorait la plupart des demandes. Beaucoup de ses refus s'expliquaient par des engagements déjà contractés à d'autres endroits. Si l'on ajoute les déplacements et les banquets qui pouvaient accompagner la manifestation proprement dite, on comprend que cette activité de représentation occupait une part importante de l'emploi du temps d'un élu.

Pour tenter de déceler d'autres enjeux politiques que ceux déjà mentionnés, limitons-nous aux manifestations donnant lieu à des discours. Jean de Bertier prit la parole lors de multiples concours agricoles (voir 3.3.1.). Il s'exprima aussi lors d'inaugurations de monuments aux morts de la Première Guerre mondiale. En Moselle, ils furent érigés entre 1919 et 1939, et surtout entre 1922 et 1925.<sup>482</sup> Avec d'autres cérémonies patriotiques, ces inaugurations contribuèrent à entretenir la *mémoire* de la guerre et même une *culture* de guerre au sein de la société de l'époque<sup>483</sup>.

Les fragments de discours retrouvés montrent que Jean de Bertier reprit les thèmes traditionnellement mis en avant : éloge de la France, condamnation de l'Allemagne et

---

479 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 160 : « pour se rappeler au souvenir de tous, il faut aussi se montrer ».

480 ALG, Lettre du Club lorrain du chien de défense à Jean de Bertier, 12 avril 1922. Jean de Bertier était président d'honneur : il avait sans doute versé une cotisation supérieure à la normale.

481 ALG, Dossier « Invitations. Fêtes. Inaugurations » pour l'année 1923.

482 KIDD, William, *Les Monuments aux morts mosellans. De 1870 à nos jours*, Metz, Éditions Serpenoise, 1999, p. 55-56.

483 CABANES, *La Victoire endeuillée*, p. 480-481 et BERSTEIN, Serge et WINOCK, Michel, *Histoire de la France politique. Tome 4 : La République recommencée. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, Collection « Points histoire », 2017 [2004], p. 79. Il ne faut pas interpréter la « culture de guerre » comme du bellicisme ou du militarisme (voir le développement sur le patriotisme en 3.3.3.).

insistance sur les souffrances des populations locales<sup>484</sup>. À Kœking, il déclara en effet : « on honorera vos morts et on flétrira le crime de l'Empereur et des pangermanistes car c'est le plus grand crime de l'histoire [puisque les Alsaciens-Lorrains ont été] enrôlés de force par le militarisme prussien »<sup>485</sup>. La presse rendait compte de ces inaugurations mais, selon William Kidd, de façon très stéréotypée : « la foule est toujours nombreuse [...] la Marseillaise est toujours vibrante, la voix des orateurs est toujours empreinte d'une fermeté et d'émotions contenues, etc »<sup>486</sup>. Nous avons la même impression à la lecture d'un article relatif à une inauguration à laquelle Jean de Bertier assista : « M. le comte de Bertier, conseiller général de la Moselle, prit la parole -dans les deux langues lui aussi- pour attester, en termes heureux et vibrants, que le sacrifice de ces pauvres martyrs n'avait pas été vain »<sup>487</sup>. Dans ces conditions, on pourrait penser que les discours d'inauguration étaient par trop automatiques et standardisés pour être vraiment révélateurs, soit des opinions politiques personnelles des élus, soit de leurs sentiments profonds<sup>488</sup>. Jean de Bertier fit d'ailleurs lui-même usage de cette standardisation puisqu'il réutilisa, semble-t-il, le même discours pour plusieurs inaugurations<sup>489</sup>.

Dans quelle mesure Jean de Bertier était-il sincèrement convaincu des paroles qu'il prononçait ? Son passé d'officier et de combattant ne laisse aucune place au doute quant à l'importance qu'il accordait à de telles cérémonies. Un autre indice confirme d'ailleurs son fort engagement. Bien que les inaugurations fussent courantes à en devenir banales, elles donnèrent parfois lieu à des tensions politiques. Les monuments construits en Alsace-Lorraine ne bénéficiaient pas de subventions de l'État. Leur financement dépendait essentiellement des communes et du Souvenir français, dirigé par Jean-Pierre Jean. À Algrange, le maire communiste voulut supprimer les crédits alloués par son prédécesseur ; le préfet, le sous-préfet et Guy de Wendel, député, préférèrent ne pas se déplacer<sup>490</sup>. Les deux seules personnalités présentes furent Jean-Pierre Jean et... Jean de Bertier. Nous pouvons donc déceler à travers cette activité de représentation une idée politique sur laquelle nous reviendrons : la vigilance face à l'Allemagne (voir 3.3.3.).

---

484 KIDD, *op. cit.*, p. 85.

485 ALG, Discours de Jean de Bertier à Kœking, sans doute à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts [14 octobre 1923].

486 KIDD, *op. cit.*, p. 79-80.

487 ALG, Coupure de presse relative à l'inauguration du monument aux morts de Garche, sans date [avant mars 1922].

488 KIDD, *op. cit.*, p. 79-80.

489 ALG, Deux brouillons de discours pour les monuments de Clouange [septembre 1922] et de Manom.

490 KIDD, *op. cit.*, p. 82-83. Algrange était une ville ouvrière et germanophone.

Intercession et représentation constituaient l'activité première de tout homme politique et Jean de Bertier s'y conforma. Toutes les démarches et toutes les relations sociales qu'elles suscitaient peuvent *a posteriori* nous paraître ennuyeuses. Elles étaient cependant essentielles pour les contemporains. Ces derniers avaient, au-delà de leur cas personnel, de celui de leur entourage ou de l'association dont ils étaient membres, une autre attente envers leurs élus : la défense des intérêts locaux.

## 3.2. La défense des intérêts locaux

Il s'agissait d'une obligation pour tout homme politique, y compris et surtout au niveau national. La majorité des parlementaires ne prenaient en effet la parole que pour défendre leurs électeurs et/ou leur circonscription. Les intérêts locaux primaient ainsi sur l'intérêt général<sup>491</sup>. Jean de Bertier ne fit pas exception. Au Sénat, sur 20 prises de parole en séance, il s'exprima 15 fois sur des sujets locaux<sup>492</sup>. Remarquons toutefois qu'il consacra 25 % de ses interventions à des questions d'ordre national, ce qui confirme qu'il fut un sénateur actif et, parmi les parlementaires moyens, un des plus ambitieux (voir 2.4.3.). Encore faut-il préciser ce que nous entendons par intérêts locaux. Ceux-ci se rapportaient en réalité à des espaces multiples et de taille très différente, suivant les mandats et la progression de Jean de Bertier dans sa carrière politique : la commune de Manom, le canton de Thionville, le département de la Moselle et, au-delà, les 3 départements redevenus français en 1918, anciennement constitutifs de l'Alsace-Lorraine allemande. Étudions successivement l'action de Jean de Bertier en faveur de chacun d'entre eux.

### 3.2.1. Manom face à Thionville

En dépit d'une croissance démographique rapide (voir B.4.2.), Manom resta dans les années 1920 une commune rurale. Thionville, la ville-centre de l'agglomération, était dix fois plus peuplée. Le rapport de force entre les deux municipalités était évidemment déséquilibré. Thionville tenta d'en tirer profit à propos d'un conflit lié à l'eau. Précisons que l'approvisionnement en eau potable était longtemps resté un problème insoluble pour les

---

491 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 156-158.

492 Débats parlementaires pour les années 1922 à 1926 disponibles sur <https://gallica.bnf.fr/>

Thionvillois. En 1870, ils buvaient encore l'eau de la Moselle<sup>493</sup>. Ce ne fut que dans les années 1880 que les Allemands captèrent les sources de Morlange pour acheminer une eau potable de qualité vers la ville. Les communes voisines en bénéficièrent. En 1920, Thionville voulut augmenter les prix. Jean de Bertier réagit promptement. Il envisagea de saisir la justice et reçut le soutien du maire de Terville et sans doute aussi des maires de Haute-Yutz et de Basse-Yutz<sup>494</sup>. Le conflit fut réglé après près de trois ans de négociations<sup>495</sup>. Cet unique exemple retrouvé dans les archives empêche de conclure de façon générale sur les rapports entre les deux communes. Observons simplement que Jean de Bertier sut défendre, si nécessaire, les intérêts de ses administrés, et que ces derniers bénéficièrent évidemment de sa formation et de ses réseaux. Il savait comment mobiliser la justice et par quels moyens agir efficacement. Ce fut sans surprise que ses collègues des communes voisines se rangèrent derrière lui dans cette bataille : « les gens bien renseignés ajoutent encore que tu veux laisser aux tribunaux le soin de trancher le différend [...]. Veux-tu être assez aimable pour me faire connaître ton plan ? »<sup>496</sup>. Dans la plupart des cas toutefois, les intérêts de Manom étaient liés à ceux de Thionville. Voyons comment Jean de Bertier défendit ces derniers.

### 3.2.2. Thionville face à Metz

Rappelons que Thionville fut, dès l'automne 1919, au centre des motivations politiques affichées par Jean de Bertier. Il envisagea, peut-être, de s'y présenter aux municipales, avant de finalement choisir Manom. Surtout, il utilisa ses premiers réseaux, très locaux, afin de s'affirmer comme la personnalité la plus en vue de Thionville. Il utilisa l'ego des habitants pour servir ses propres desseins : au nom de la nécessaire représentation de cette partie du département, il manœuvra pour imposer son nom sur la liste URL pour les législatives de novembre 1919 (voir 2.1.3.). Si cette vaine tentative lui valut de durables inimitiés au sein du parti, Jean de Bertier gagna dans l'affaire une image de défenseur des intérêts de Thionville qui, *a priori*, n'allait pas de soi<sup>497</sup>. Il put la conforter au cours des années

---

493 EINRICK, Stéphane, « Les Communautés humaines et l'eau dans l'arrondissement de Thionville 1800-1870 », *Les Cahiers lorrains*, n° 2-3, 2005, p. 197, <http://hdl.handle.net/2042/43071>

494 ALG, Lettre de Châtillon, maire de Terville à Jean de Bertier, 9 février 1920 et Lettre de Jérôme et Gaudin, avocats-avoués à Metz, à Jean de Bertier, 22 septembre 1920.

495 ADM, 27 Z 180, Extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Manom. Séance du 15 décembre 1920. L'arrangement final (35 centimes/m<sup>3</sup>) fut proposé le 3 décembre par Gabriel Mauclair, maire de Thionville.

496 ALG, Lettre de Châtillon, maire de Terville, à Jean de Bertier, 9 février 1920.

497 N'oublions pas qu'il avait vendu Lagrange en 1911-1912. Certains adversaires lui reprochaient d'avoir abandonné la région et donc de ne pas être un enfant du pays mais un « revenant », voire un « nouveau venu » (voir 2.3.2.).

suivantes grâce à son mandat de conseiller général du canton de Thionville. Nous avons vu comment, si l'on met de côté l'opposition communiste, il réussit à faire de Thionville et de ses arrondissements un bastion électoral face à ses concurrents de l'URL, notamment à l'occasion de l'élection sénatoriale de février 1922. Expliquons dans quel(s) cadre(s) il put agir en faveur de Thionville, si ses interventions furent efficaces et quelles furent les raisons de leur succès ou de leur échec.

Pour défendre les intérêts de Thionville, il fallait d'un côté agir au niveau administratif et directement solliciter les différents services concernés. Jean de Bertier s'y employa. Par exemple, il appuya la revendication de transformation du collège en un lycée<sup>498</sup>. De même, il s'adressa au haut-commissaire à l'Éducation physique afin d'obtenir une subvention pour la Sportive thionilloise. L'association, qu'il présidait, avait financé le nouveau stade et se trouvait endettée. Jean de Bertier justifia sa gestion et insista sur l'importance de Thionville : « à l'heure actuelle nos efforts ne sont égalés par aucune autre société du département. [...] la 1<sup>re</sup> ville française [...] la ville française la plus avancée vers ces deux pays [Belgique et Luxembourg] »<sup>499</sup>. D'un autre côté, Jean de Bertier agit au sein des instances politiques dans lesquelles il avait été élu. Au conseil général, il fut le rapporteur de multiples vœux intéressant la région de Thionville, visant en particulier le développement et la modernisation des installations ferroviaires. Il demanda aussi un rééquilibrage des subventions versées aux différents syndicats d'initiative du département, en critiquant la trop grande part octroyée à Metz<sup>500</sup>. Au Sénat, il tenta d'obtenir l'établissement d'un tribunal de première instance à Thionville. Il en parla en commission et aussi en séance plénière :

Le tribunal de première instance de Metz – puisque le tribunal régional portera dorénavant ce nom- est saisi d'un très grand nombre d'affaires provenant de la région si peuplée de Thionville. [...] Pour l'année 1921 cette région a fourni environ le quart des affaires civiles et plus du tiers des affaires pénales jugées à Metz. Cela n'a rien de surprenant puisque Thionville et ses environs ont une nombreuse population flottante, en grande partie étrangère et que, d'autre part, l'activité commerciale et industrielle y est également considérable<sup>501</sup>.

---

498 ALG, Dossier « création du lycée de Thionville », documents de 1921 à 1925. Par la suite, le collège devint lycée et prit le nom de Charlemagne dans les années 1960.

499 ALG, Lettre de Jean de Bertier, président de la Sportive thionilloise, à Henry Pathé, haut-commissaire à l'Éducation physique, 6 avril 1923. La Sportive était endettée à hauteur de 50 000 francs.

500 ADM, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, 72 N 3, septembre 1921, 72 N 5, octobre 1923 et 72 N 6, septembre-octobre 1924.

501 AS, 69 S 288, Procès-verbaux des délibérations de la commission d'Alsace-Lorraine, 30 mai 1922, et <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63523088/f10.item> : débats parlementaires, séance du 5 juillet 1923.



Nous remarquons donc que, pour Jean de Bertier, il s'agissait avant tout de faire la promotion de Thionville afin d'obtenir un maximum d'investissements et/ou d'équipements. Cela n'impliquait pas nécessairement de conflit avec Metz. La demande de rétablissement du tribunal fut ainsi soutenue par tous les sénateurs mosellans. En réalité, la défense de Thionville face à Metz était surtout un argument électoral, très émotionnel et donc très efficace.

Quels étaient les enjeux locaux majeurs dans les années 1920 ? Le retour à la France et les mouvements de population ainsi que les transferts de propriété qui en avaient résulté avaient désorganisé la vie économique et sociale locale<sup>502</sup>. Une coupure de presse retrouvée dans les archives de Lagrange affirme que le principal problème de la ville était le manque de logements et non pas la question du tribunal<sup>503</sup>. On comprend ici la difficulté d'identifier les véritables intérêts locaux à défendre. Ces derniers variaient en fonction des acteurs concernés et n'ont pas forcément laissé dans les archives une empreinte représentative de leur importance du moment. Sur ce que nous pourrions qualifier de « grands sujets », à savoir le tribunal, le lycée, la canalisation de la Moselle (sur ce dernier point, voir 3.2.3.), force est de constater que Jean de Bertier ne réussit pas à obtenir de résultat de son vivant. En revanche, il connut des succès sur de plus « petits sujets », moins identifiables. Par exemple, une société des conférences parvint, sous son impulsion, à proposer régulièrement des conférences publiques. Il dut pour cela effectuer un travail de coordination avec le directeur départemental de l'instruction publique, le principal du collège de Thionville et le proviseur du lycée de Metz<sup>504</sup>. Ici encore, les intérêts des deux villes ne s'opposaient pas, puisqu'elles purent bénéficier d'une mutualisation de la compétence de certains enseignants.

Cette relative faible efficacité de Jean de Bertier lui fut naturellement reprochée par ses adversaires. Le *Républicain* du 4 juillet 1925 critiqua ses « promesses en l'air » sur la question du lycée<sup>505</sup>. L'essentiel, pourtant, n'était pas que Jean de Bertier fût efficace ou non. Il suffisait que ses électeurs fussent convaincus de son engagement et de ses efforts en faveur des intérêts locaux<sup>506</sup>. Son réseau de presse veilla à le leur rappeler et cet argument vint en

---

502 CABARET, Pascal, *La vie politique à Thionville (1918-1940)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de François Roth, [non publié], 1986, p. 7-11.

503 ALG, Coupure de presse, sans indication de source ni de date, sans doute de 1922/1923 car « depuis 4 ans » fait sans doute référence au retour à la France en 1918/1919.

504 ALG, Dossier « société des conférences », dont Lettre de Renault, directeur de l'instruction publique de la Moselle à Jean de Bertier, 28 novembre 1921.

505 ALG, Coupure de presse du *Républicain*, 4 juillet 1925.

506 BILLARD, *Le métier de la politique*, p. 155.

première position dans les raisons données pour le réélire : « Si Thionville cherchait plus "thionvillois" que Monsieur le comte de Bertier, il ne le trouverait pas. Si on lui cherchait un concurrent plus travailleur, à l'activité plus étendue et plus multiforme, on ne le trouverait pas non plus »<sup>507</sup>.

Il convient toutefois de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces projets intéressant Thionville ne connurent pas de concrétisation au cours des années 1920. Une première explication reposerait sur les lenteurs et les lourdeurs de l'administration, qui étaient réelles. Dans le cas du lycée, le commissariat général d'Alsace-Lorraine à Strasbourg écrivit en 1925, soit plus de quatre années après les premières demandes : « vous avez bien voulu attirer [notre] attention sur la question de la transformation en lycée, du collège actuel de Thionville, et insister sur l'urgence de cette opération »<sup>508</sup>. Il fallait, hier comme aujourd'hui, parcourir tout un circuit administratif. Toute demande requérait un temps qui dépassait la courte carrière politique de Jean de Bertier. Une deuxième explication aurait trait à ce dernier en personne. Si les projets en question n'avaient pas été concrétisés, n'était-ce pas le signe de son manque d'influence ? François Roth indique que le tribunal de Thionville fut « rétabli en 1931 grâce aux instances de Robert Schuman »<sup>509</sup>. Cet exemple prouve encore une fois que les deux hommes ne jouaient pas dans la même catégorie. Jean de Bertier restait avant tout un homme politique local, au(x) pouvoir(s) limité(s). Robert Schuman le surclassait en réseaux, en compétence, en influence. Déjà perçait son envergure nationale, qui deviendrait même européenne après 1945. N'accablons toutefois pas Jean de Bertier, puisque même Robert Schuman n'obtint le tribunal qu'en 1931. Une troisième raison doit donc être mise en avant. Les prétentions thionvilloises étaient tout simplement trop fortes. La ville bénéficiait certes de l'exploitation des mines de fer et du développement de l'activité sidérurgique à ses portes. La vieille cité carolingienne osa se présenter comme la « métropole du fer » mais « assez vite les Thionvillois se sont rendu compte combien cette formule ronflante était éloignée de la réalité »<sup>510</sup>. Thionville n'avait rien d'une métropole : elle restait une petite ville, d'environ 15 000 habitants.

Cette troisième et dernière explication peut être reliée à la précédente. Ces prétentions thionvilloises n'avaient-elles pas été nourries par Jean de Bertier lui-même ?

---

507 ALG, Coupure de presse du *Messin*, 10 juillet 1925 [dans le cadre de la campagne électorale des cantonales].

508 ALG, Lettre du commissariat général d'Alsace-Lorraine à Jean de Bertier, 21 juin 1925.

509 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 232. Le palais de justice actuel fut achevé en 1939.

510 *Ibidem*, p. 228.

Comme de nombreux hommes et femmes politiques, ne voyait-il pas sa circonscription et sa ville plus grandes qu'elle ne l'étaient vraiment, à l'aune de ses ambitions mais non des réalités ? Il avait cependant sans doute déjà pressenti que l'avenir de Thionville passerait par le Luxembourg. Au cours d'une de ses sessions, le conseil consultatif émit le vœu d'une amélioration des connexions téléphoniques et télégraphiques entre la France et les trois départements recouverts. Jean de Bertier en profita pour suggérer un complément :

Les communications téléphoniques entre la Moselle et le Luxembourg –qui sont très nombreuses et de grande importance- demandent en moyenne 2 heures ½. Il faudrait donc mentionner dans le vœu, après les départements de l'est et du nord-est, le Luxembourg et même la Belgique<sup>511</sup>.

Tout comme dans d'autres interventions au conseil général, Jean de Bertier veillait à tirer le meilleur parti de la situation géographique de Thionville, pour conserver et développer sa place de nœud dans les infrastructures ferroviaires et les réseaux de communication en général. Il suivait en cela la meilleure stratégie, malgré ses échecs sur les sujets précédemment mentionnés<sup>512</sup>.

Nous avons donc constaté que, la plupart du temps, la défense des intérêts manomois et thionvillois ne créait pas nécessairement de conflit avec les centres de décision plus grands qu'étaient respectivement Thionville et Metz. Il faut dire qu'il n'y avait dans ces deux premiers cas ni dépendance politique ni subordination administrative entre les territoires considérés. Ce n'est plus le cas pour les deux échelles qu'il nous reste à étudier. Voyons à présent comment la défense des intérêts locaux s'organisa aux niveaux départemental puis régional.

### **3.2.3. La Moselle face à Strasbourg**

Par le traité de Francfort du 10 mai 1871, la France céda au nouvel Empire allemand l'Alsace, sauf Belfort, ainsi qu'une partie des départements lorrains de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges. Les vainqueurs érigèrent ce territoire en une « terre d'empire

---

511 ALG, *Conseil consultatif d'Alsace et Lorraine. Session d'octobre 1921. Procès-verbaux*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1921, p. 36. Il s'agit ici aussi d'un conflit d'intérêt avéré puisque Jean de Bertier avait des intérêts personnels au Luxembourg et donc tout intérêt à cette modernisation des télécommunications (voir 1).

512 Les archives consultées ne permettent pas d'explorer davantage cette question des idées et des actions de Jean de Bertier par rapport au développement des relations économiques entre France et Luxembourg.

d'Alsace-Lorraine » (*Reichsland Elsass-Lothringen*) dont Strasbourg devint la capitale. En novembre 1918, la souveraineté française fut rétablie. En octobre 1919, l'ancienne Alsace-Lorraine allemande fut découpée en trois nouveaux départements ne reprenant pas leurs limites de 1870 : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle<sup>513</sup>. Dès ce moment, l'expression correcte pour désigner ce territoire serait « Alsace-Moselle » bien que, dans les usages et pour de multiples raisons, l'expression « Alsace-Lorraine » prédominât et perdurât, pendant des décennies et même jusqu'à nos jours<sup>514</sup>. Pendant l'hiver 1918-1919, le gouvernement français essaya de mener à bien une politique d'assimilation rapide des anciens territoires annexés, mais quarante-huit années de séparation avaient laissé leur empreinte (voir 3.2.4.). Les populations réagirent, surtout en Alsace. On parla de « malaise ». Le gouvernement dut revoir sa copie. Des institutions spécifiques furent créées en mars 1919, afin d'assurer une transition plus progressive entre les régimes allemand et français. Nous les avons déjà évoquées : il s'agit bien sûr du commissariat général, de ses directions, ainsi que du conseil consultatif (voir 2.2.3. et 2.4.1.)<sup>515</sup>. Dans ce qui allait devenir la Moselle, on fut déçu. Les nouvelles institutions, toutes installées à Strasbourg, maintenaient cette dépendance mise en place par les Allemands et dont on avait espéré, grâce au retour à la France, se défaire. Cela provoqua une « flambée anti-alsacienne » en 1919-1920<sup>516</sup>. Au même moment, Jean de Bertier faisait ses premiers pas en politique, en accédant au conseil général (décembre 1919) puis au conseil consultatif (octobre 1920). Examinons comment il défendit les intérêts des Mosellans face aux Alsaciens et étudions pourquoi il fut, avec ses collègues, souvent impuissant et/ou mis en échec.

Jean de Bertier et les autres membres mosellans du conseil consultatif souhaitaient la suppression du commissariat général. Ils se méfiaient de cette nouvelle institution qui, officiellement transitoire, aurait pu, peut-être, s'enraciner<sup>517</sup>. La Moselle (sauf sa partie orientale) et l'Alsace avaient peu de liens entre elles, tant historiques qu'économiques. Elles n'avaient en commun qu'un cadre juridique et administratif, en grande partie hérité de la période allemande, dont on souhaitait se démarquer pour réintégrer plus rapidement le cadre français. Le rattachement à Strasbourg était donc perçu comme inutile et blessant pour

---

513 Le changement le plus important concernait la Moselle. La Meurthe-et-Moselle, créée en 1871 avec les parties non annexées des anciens départements de la Moselle et de la Meurthe, fut conservée. La nouvelle Moselle correspondait ainsi à la seule Lorraine annexée, que les Allemands avaient appelée « district de Lorraine » (*Bezirk Lothringen*).

514 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 185-187.

515 SCHMAUCH, *op. cit.*, p. 427, 437 et 439.

516 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 678.

517 SCHMAUCH, *op. cit.*, p. 457.

l'identité mosellane : « la fierté lorraine souffrait de dépendre de Strasbourg »<sup>518</sup>. Jean de Bertier réclama donc régulièrement soit le transfert de certaines compétences de Strasbourg vers Paris (par exemple, la direction de l'agriculture), soit la création en Moselle d'organes indépendants de Strasbourg (par exemple, une chambre des métiers)<sup>519</sup>. Citons quelques extraits des débats relatifs à la suppression de la direction de l'agriculture.

**Tableau 52. Extraits d'échanges au conseil consultatif lors de la séance du 6 octobre 1922<sup>520</sup>.**

Conseillers alsaciens	Conseillers mosellans
Pfleger insiste sur l'importance de « maintenir l'union entre l'Alsace et la Lorraine »	Jean de Bertier « fait remarquer qu'union ne veut pas dire subordination »
Pfleger « attire l'attention des Lorrains sur les dangers que peut présenter leur politique »	Le général Hirschauer : « la culture alsacienne ne ressemble pas à la culture lorraine, car le sol de l'Alsace ne ressemble pas à celui de la Lorraine »
Gegauff : « il est donc d'une grande importance, même pour la Moselle, qu'Alsaciens et Lorrains restent ensemble jusqu'à la liquidation du commissariat général »	Jean de Bertier : « on comprend parfaitement l'intérêt de l'Alsace à conserver cette direction mais la Moselle n'en a aucun »
Pfleger critique les offices agricoles (voir 3.3.1.) et reproche à Jean de Bertier, plus ou moins explicitement, de ne suivre que des ambitions électorales	

Ces quelques lignes donnent une bonne idée de l'ambiance qui régnait quelquefois au conseil consultatif. Les échanges pouvaient être tendus et Jean de Bertier, certes tout en politesse, n'était pas le moins véhément. Il est significatif de remarquer à quel point l'identité était mise en avant par les différents intervenants. Il n'y avait pas d'*Alsaciens-Lorrains*, il n'y avait que des *Alsaciens* et des *Mosellans*, aux intérêts divergents. Les premiers espéraient conserver le maximum de compétences à Strasbourg quand les seconds tentaient de les

518 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 677.

519 ADM, 577 PER 1921 [concerne 1922] : procès-verbaux des séances du conseil consultatif, 5 et 6 octobre 1922.

520 ADM, 577 PER 1921 [concerne 1922] : procès-verbaux des séances du conseil consultatif, 6 octobre 1922.

transférer à Paris, ou de s'en détacher. Au-delà de cette querelle identitaire se cachait des intérêts financiers. Les Mosellans se considéraient lésés. Jean de Bertier jugea les répartitions de fonds trop favorables aux Alsaciens dans le domaine des subventions agricoles :

Je ne crois pas m'écarter de la vérité en disant que notre département atteint les 4/5<sup>e</sup> de superficie des départements alsaciens. Je ne pense pas qu'il soit légitime qu'on divise en trois parts égales les sommes revenant aux trois départements<sup>521</sup>.

L'affrontement principal concernait deux équipements importants dont pouvait bénéficier le territoire : l'extension du port de Strasbourg (coût estimé : 250 millions de francs) et/ou la canalisation de la Moselle entre Metz et Thionville (80 millions de francs). Jean de Bertier milita en faveur du second projet. Les archives montrent qu'il fut en contact avec les acteurs intéressés et qu'il lut et annota des dossiers sur la question<sup>522</sup>. Ainsi renseigné, il porta l'estocade au Sénat au moment de voter des crédits en faveur du port de Strasbourg :

C'est donc volontiers que je donne mon accord à ce projet de loi [relatif à l'extension du port de Strasbourg] mais en remarquant qu'à l'autre extrémité des départements libérés s'impose une œuvre analogue dont l'utilité est reconnue et proclamée depuis 1867 [la canalisation de la Moselle]. Les deux projets sont intimement liés [...].

La régularisation du cours du Rhin et la création du port n'ont ni l'une ni l'autre été l'œuvre de la seule municipalité de Strasbourg. L'État d'Alsace-Lorraine, constitué par nos trois départements liés par le malheur, a largement contribué à ces dépenses, et le contribuable haut-rhinois, comme le mosellan, ont parfois fait entendre leurs doléances, affirmant qu'ils se désintéressaient de travaux pour lesquels ils devaient apporter leur concours financier. [...]

Aujourd'hui, on nous demande pour le port de Strasbourg une subvention fort importante. Et les ports qui s'échelonnent sur la Moselle canalisée, qui en financera l'établissement<sup>523</sup> ?

À travers cette déclaration, on comprend que les désaccords financiers entre Alsaciens et Mosellans n'étaient pas nouveaux. Tout un passé de frustrations avait été accumulé<sup>524</sup>. Strasbourg avait été favorisée pendant l'annexion et, aux yeux des Mosellans, elle continuait de l'être. L'extension du port de Strasbourg avait été jugée prioritaire et serait

---

521 ADM, 72 N 4, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session d'avril 1922, p. 211. Jean de Bertier s'écarterait *un peu* de la réalité car la Moselle (6 216 km<sup>2</sup>) représente les 3/4 et non pas les 4/5<sup>e</sup> des deux départements alsaciens (8 280 km<sup>2</sup>). Suivant sa logique, elle aurait dû recevoir 42 % et non 33 % des subventions.

522 ALG, Copie de la lettre du ministre des travaux publics Yves Le Trocquer au préfet de la Moselle, 16 février 1924, Lettre de A. Houpert, gérant du consortium pour la canalisation de la Moselle à Jean de Bertier, 19 mars 1924, et État actuel du projet de loi relatif à la canalisation de la Moselle, par la chambre de commerce de Metz [19 pages, début 1924].

523 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63428665/f14.item> : débats parlementaires, séance du 8 avril 1924.

524 PENNERA, *op. cit.*, p. 138.

largement financée par l'État. En revanche, le projet de loi relatif à la canalisation de la Moselle ne progressait pas, pour des questions de montage financier. Derrière les batailles de chiffres entre le gouvernement et les acteurs mosellans, l'important est de retenir que les seconds avaient le sentiment, réel ou non, d'être désavantagés<sup>525</sup>. Jean de Bertier fit une proposition : les villes et les industriels mosellans en faveur de la canalisation pourraient davantage y contribuer, à condition de ne rien payer pour le port de Strasbourg<sup>526</sup>. Dans son esprit, le développement de la Moselle ne pouvait donc se faire que contre l'Alsace, ou, autrement dit, pour se développer, la Moselle devait être coupée de l'Alsace. En cela, on pourrait qualifier Jean de Bertier d'anti-alsacien, ce qui était un positionnement courant chez les hommes politiques mosellans<sup>527</sup>. Toujours est-il que la canalisation de la Moselle prit du retard. Jean de Bertier réinterrogea le ministre deux ans plus tard et, malgré les assurances données, rien ne se fit<sup>528</sup>.

Remarquons toutefois que l'opposition de Jean de Bertier à Strasbourg, aux Alsaciens et au commissariat général n'était pas obtuse. Il soutint par exemple l'idée d'une subvention pour un théâtre strasbourgeois, le théâtre de l'union<sup>529</sup>. Plus généralement, il savait faire évoluer son point de vue, en homme politique professionnel et avisé. Le sujet fondamental était celui du rythme de rattachement des différentes directions à Paris : devait-il être rapide ou lent, global ou progressif ? Dans une interview accordée en 1922 à la *Moselle républicaine*, Jean de Bertier affirma qu'il fallait savoir temporiser et ne pas vouloir précipiter les évolutions :

En attendant ce jour [la suppression du commissariat général], nos efforts doivent tendre, non pas à satisfaire un désir qui nous est cher à tous, mais à chercher le meilleur moyen d'amener sagement, sans heurts et sans brusquerie, la vie des trois nouveaux départements dans le cadre de l'administration française, en se rappelant ce grand principe de toute cuisine, fut-elle gouvernementale, que les bonnes soupes se cuisent à petit feu<sup>530</sup>.

---

525 Le nœud du problème était de savoir si les intéressés aux deux projets les finançaient par des *avances* (remboursées par l'État) ou par des *subventions* (non remboursées). Jean de Bertier et les Mosellans affirmèrent que le port de Strasbourg bénéficiait intégralement du système des avances. Le ministre nia, en assurant que la même règle s'appliquait à tous, à savoir que les subventions locales devaient représenter au moins 30 % du coût total.

526 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63428665/f14.item> : débats parlementaires, séance du 8 avril 1924.

527 ROTH, *Le temps de journaux*, p. 30.

528 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354725s/f19.item> : débats parlementaires, séance du 14 avril 1926.

529 577 PER 1920, Procès-verbaux des séances du conseil consultatif, 4 janvier 1921.

530 ALG, Interview de Jean de Bertier dans la *Moselle républicaine*, sans date [mars 1922]. Il est intéressant de remarquer qu'elle fut reprise le 26 mars dans un titre à plus fort tirage, la *Lothringer Volkszeitung*.

Ce fut l'une des seules occasions où sa position divergea de celle de René Gourdiat, lequel dénonçait régulièrement « la grande gabegie administrative organisée à Strasbourg »<sup>531</sup>. Il faut dire que l'homme politique et le journaliste n'avaient ni le même public, ni les mêmes interlocuteurs. Si Jean de Bertier voulait obtenir des résultats, il se devait de *discuter* avec ses collègues alsaciens et donc, dans une certaine mesure, de les *ménager*. Ceci était d'autant plus vrai que, sur d'autres sujets, Alsaciens et Mosellans avaient des intérêts communs, et se devaient de travailler ensemble pour les défendre face à Paris (voir tableau précédent et 3.2.4.). Un homme politique mosellan comme Jean de Bertier se voyait donc contraint à un jeu d'équilibriste entre les intérêts *départementaux*, le poussant à s'opposer aux Alsaciens, et les intérêts *régionaux* ou alsaciens-mosellans, le conduisant à faire cause commune avec ces mêmes Alsaciens. Il est donc très difficile, à partir d'archives toujours lacunaires, de retracer avec précision les changements d'attitude de Jean de Bertier, entre opposition et conciliation par rapport aux Alsaciens et entre demande de suppression du commissariat général et accommodements.

En dehors du conseil consultatif, Jean de Bertier défendit les intérêts mosellans dans deux autres institutions. Il s'agissait d'abord du conseil général de la Moselle auprès duquel il pouvait rendre compte des débats au conseil consultatif. L'assemblée départementale se montrait unanime dans son souhait d'indépendance vis-à-vis de Strasbourg :

M. le comte de Bertier : « le département ne paraît pas avoir reçu sa part légitime des fonds à répartir. Monsieur le Directeur de l'agriculture à Strasbourg nous a fourni au conseil consultatif un texte que je n'ai pas sous les yeux, mais duquel il résulte que le département de la Moselle a déjà touché plus que sa part. [Suivent des explications dénonçant les "calculs de Strasbourg"]. Voilà comment on peut faire paraître sur le papier que le département de la Moselle a reçu une subvention supérieure à celle qui lui revient [...].

M. Charles François : - Il serait bientôt temps qu'on sépare l'agriculture de la Moselle de celle d'Alsace et qu'on la relie au ministère de l'agriculture à Paris [...]. La difficulté vient de Strasbourg [...].

M. Bour : - La question devrait être tranchée depuis trois ans. À chaque débat nous entendons dire que l'Alsace accapare les crédits agricoles. Nous sommes tous d'accord pour que cette situation cesse ».<sup>532</sup>

---

531 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, 5 avril 1922. René Gourdiat, toujours acerbe, avait déjà exposé les mêmes idées dans un article du 9 juillet 1921 : « petite comédie que personne ne prend plus au sérieux ».

532 ADM, 307 M 2, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, avril 1922.



Cette unanimité masquait une réelle impuissance. Le conseil général pouvait certes voter des vœux, mais ne pouvait rien imposer, ni à Paris, ni à Strasbourg. Le deuxième cadre d'action était le Sénat. Nous avons déjà vu comment Jean de Bertier y défendit sans succès le projet de canalisation de la Moselle. Son collègue Maurice Bompard demanda le rétablissement de la cour d'appel de Metz, supprimée par les Allemands en 1871. Depuis lors, les Mosellans dépendaient de la cour d'appel de Colmar. Tous les sénateurs mosellans soutinrent le projet. Ici encore, le gouvernement tergiversa, et rien ne bougea<sup>533</sup>. Malgré leur solidarité, les cinq sénateurs mosellans étaient bien trop peu nombreux pour peser sur les choix du gouvernement. Restait donc une dernière arène : le conseil consultatif. Comme son nom l'indique, ce n'était pas un organe de décision. Pourtant, il réussit à prendre de l'importance et à gagner en influence auprès des décisions du commissaire général<sup>534</sup>. Pour les Mosellans, c'était d'abord une tribune politique. Jean de Bertier l'utilisa et René Gourdiat rapporta, en les grossissant, les paroles de son champion :

Enfin il s'est trouvé un homme qui a eu le courage de mettre Monsieur le commissaire général Alapetite en face de la volonté bien arrêtée de la population alsacienne et mosellane de le voir disparaître au plus vite [...]. Il nous plaît de constater que cet homme sort de notre Thionville. [...]

Le comte de Bertier a tout simplement demandé à M. Alapetite ce qu'il attendait pour liquider ses services et se retirer avec armes et bagages, avec bagages surtout. Oh, nous savons bien que la chose ne fut pas dite de façon aussi cavalière, mais le sens et le fond y étaient.<sup>535</sup>

La lecture des procès-verbaux des réunions du conseil consultatif ne permet pas de retrouver une telle intransigeance. Jean de Bertier se contenta de demander la suppression de certains services, et René Gourdiat embellit le récit pour ses lecteurs. De tels articles, sortes d'exutoires de rancœurs, ne changeaient rien à la réalité des choses. Il fallait, pour Jean de Bertier et ses collègues, réussir à obtenir un vote majoritaire du conseil dans leur sens. Expliquons pourquoi ils n'y parvinrent que très peu souvent<sup>536</sup>. La première raison était qu'ils étaient minoritaires en nombre. Le conseil consultatif ne comptait que 10 Mosellans pour 20 Alsaciens (voir 2.2.3.). Ces derniers restaient la plupart du temps solidaires, malgré les tentatives mosellanes de détacher les Haut-Rhinois des Bas-Rhinois (voir *supra*, l'intervention

---

533 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63523088/f10.item> : débats parlementaires, séance du 5 juillet 1922.

534 PENNERA, *op. cit.*, p. 105.

535 ALG, Article de René Gourdiat, « Enfin... », dans la *Moselle républicaine*, sans date. Tout comme les préfets assistaient aux délibérations des conseils généraux, le commissaire général participait aux sessions du conseil consultatif.

536 Par exemple, suite au débat présenté dans le tableau 51, la direction de l'agriculture fut maintenue à Strasbourg.

de Jean de Bertier au Sénat relative au port de Strasbourg). Jouin, président du comice agricole de Metz, résuma ainsi la situation : « il y a trop longtemps que nous sommes seuls contre deux »<sup>537</sup>. En privé, les Alsaciens devenaient même un commode bouc-émissaire, sur lequel ironiser : « ces braves gens nous aiment tellement qu'ils ne veulent absolument pas nous lâcher »<sup>538</sup>.

En réalité, il n'y avait pas d'unité totale des Mosellans sur la position à adopter face à Strasbourg. Au détour de documents relatifs à l'apiculture, on apprend que le comité de la fédération lorraine (mosellane) s'opposait à la séparation d'avec l'Alsace. Jean de Bertier et le député Louis Meyer réfléchirent comment poursuivre leurs desseins malgré l'opposition de certains Mosellans : « notre plan doit être maintenant de rallier les apiculteurs qui ne veulent plus rien savoir des Alsaciens et de créer une société mosellane indépendante »<sup>539</sup>. Les Mosellans souhaitant garder des liens étroits avec l'Alsace purent compter sur le soutien de la *Lothringer Volkszeitung* germanophone. Elle critiqua l'action de Jean de Bertier au conseil consultatif, en affirmant que ce dernier ne représentait pas le point de vue des Mosellans<sup>540</sup>. En fait, derrière la question de l'attitude face à Strasbourg, on retrouvait les divisions existant au sein de l'URL entre une tendance départementaliste ou assimilationniste et une mouvance régionaliste ou particulariste (voir 2.2.2.). Il existait des hommes de compromis : « Robert Schuman ne partageait pas les préjugés anti-alsaciens de nombreux mosellans »<sup>541</sup>. Cette division des Mosellans s'expliquait par plusieurs facteurs. Il y avait, bien sûr, le vécu et la sensibilité propres des hommes politiques concernés. S'y ajoutaient les différences linguistiques et par là même, géographiques. Jean de Bertier était élu dans la région de Thionville, la ville de Moselle la plus éloignée de Strasbourg. En revanche, l'est du département de la Moselle regardait traditionnellement davantage vers Strasbourg que vers Metz<sup>542</sup>.

On pourrait donc conclure sur la faiblesse des Mosellans face aux Alsaciens, tant au niveau numérique que par leur manque d'unité. Ainsi, les efforts de Jean de Bertier et des autres élus du département ne se concrétisèrent pas. Il fallut attendre quarante années

---

537 ALG, Lettre de Jouin, président du comice agricole de Metz, à Jean de Bertier, 8 octobre 1922.

538 *Ibidem*, 13 décembre 1921.

539 ALG, Lettre de [Louis] Meyer à Jean de Bertier, 11 octobre 1923.

540 ALG, Coupure de presse de la *Lothringer Volkszeitung*, 26 novembre 1922, insistant sur les « frères alsaciens ».

541 ROTH, *Robert Schuman*, p. 118.

542 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 123.

supplémentaires pour voir la Moselle canalisée et la cour d'appel rétablie à Metz<sup>543</sup>. Cependant, le fait même que ces projets finirent par être accomplis prouve leur légitimité. Nous avons également vu comment Jean de Bertier fit preuve de volontarisme, voire d'activisme, et de logique dans ses choix. Il imaginait Thionville comme une plaque tournante, un nœud de communications non seulement ferroviaire, mais aussi fluvial. Les instances dans lesquelles il put s'exprimer étaient cependant dépourvues de pouvoir réel (conseil général), sinon indifférentes (Sénat) ou hostiles (conseil consultatif). En 1925, le commissariat général fut, par décision gouvernementale, supprimé. Lui succéda une direction générale des services d'Alsace et de Lorraine, installée à Paris. Seuls quelques services furent maintenus à Strasbourg. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la Moselle, progressivement, se détacha de l'Alsace<sup>544</sup>.

Nous avons présenté en détail cette défense par Jean de Bertier des intérêts mosellans pour deux raisons. D'une part, cette question est survolée, pour ne pas dire omise, dans la plupart des ouvrages historiques qui, soit envisagent l'Alsace-Moselle dans sa globalité, soit se limitent à la seule Alsace<sup>545</sup>. D'autre part, le sujet des relations entre la Moselle et Strasbourg est redevenu d'actualité. En 2010, François Roth, passant en revue les « ultimes survivances » de la notion d'Alsace-Lorraine, s'interrogeait : « l'Alsace-Lorraine a-t-elle un avenir ? Le passé ne renaît jamais tout à fait mais il met des siècles à s'évanouir. Une nouvelle page des relations entre l'Alsace et la Lorraine ne peut manquer de s'écrire. Laquelle ? »<sup>546</sup>. Il ne croyait pas si bien dire. En 2016, la création de la région Grand Est remplaça de nouveau Alsaciens et Mosellans dans le même cadre institutionnel. Strasbourg reprit le statut de capitale régionale. Dans ce nouvel ensemble, les identités et les intérêts des anciennes régions et des anciens départements ressurgirent très vite. En 2021, l'État accorda au Haut-Rhin et au Bas-Rhin le droit de fusionner en une « communauté européenne d'Alsace », aux pouvoirs élargis. La Moselle, quant à elle, se présente depuis 2019 comme un « eurodépartement » mais cette expression reste une coquille vide tant que l'État ne la concrétise pas au niveau institutionnel. Ainsi, la Moselle se retrouve de nouveau en partie dépendante de Strasbourg,

---

543 La cour d'appel de Metz fut rétablie en 1973. La canalisation de la Moselle n'avait d'intérêt que si elle était poursuivie jusqu'au Rhin, autrement dit jusqu'à Coblenche, mais les Allemands y étaient opposés. La situation se débloqua dans les années 1950 dans le cadre de la coopération européenne. La Moselle canalisée fut inaugurée en 1964 par le général de Gaulle, la grande-duchesse Charlotte et Konrad Adenauer.

544 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 156-158.

545 Par exemple, Frédéric ECCARD, sénateur du Bas-Rhin, ne dit, dans son article sur le sujet que nous avons déjà cité (voir 2.2.3.), aucun mot du point de vue et des critiques des Mosellans sur le commissariat général.

546 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 187.

et, d'une certaine manière, désavantagée. Tout cela ne nous rappelle-t-il pas les années 1920 ? Cette nouvelle situation va-t-elle durer ?

### 3.2.4. La Moselle et l'Alsace face à Paris

Terminons notre étude de la défense des intérêts locaux par l'échelle régionale, c'est-à-dire par cet espace communément appelé « Alsace-Lorraine » mais que, à partir de la refondation des trois départements en 1919, il est plus juste de dénommer « Alsace-Moselle ». Pour mettre la Moselle en avant, et pour mieux rappeler la défense par Jean de Bertier des intérêts du département, nous avons choisi, pour le titre de cette sous-partie, de retourner l'ordre classique des mots : à l' « Alsace-Moselle » nous avons donc préféré « la Moselle et l'Alsace ». Les quarante-huit années d'intégration à l'Empire allemand avaient donné à ce territoire une double spécificité. D'une part, des liens économiques très étroits avaient été tissés avec l'Allemagne. Il était impossible de s'en défaire brusquement. Le traité de Versailles définit un régime transitoire, devant assurer aux acteurs économiques locaux un accès sans droits de douane au marché allemand jusqu'au 10 janvier 1925<sup>547</sup>. D'autre part, l'arsenal législatif et réglementaire différait de la France. Étaient en vigueur d'anciens textes français d'avant 1870 (comme le concordat de 1801, abrogé en France par la loi de séparation de 1905), des lois de l'Empire allemand ainsi que d'autres dispositions votées par les institutions locales mises en place par les Allemands, le tout constituant le « droit local » d'Alsace-Moselle<sup>548</sup>. Après avoir essayé sans succès une réunification rapide, le gouvernement français choisit dès mars 1919 la voie d'une réintégration progressive des départements recouverts, notamment au travers d'institutions dont nous avons déjà parlé, à savoir le commissariat général et le conseil consultatif. Face à Paris, que souhaitaient Jean de Bertier et les Alsaciens-Mosellans ? Dans quels cadres pouvaient-ils se faire entendre et quels étaient les grands sujets donnant lieu à de potentiels contentieux ?

Très peu de Mosellans et d'Alsaciens se montraient favorables à une assimilation pure et simple<sup>549</sup>. Le *Messin* présentait ainsi sa ligne politique : « la réunion de la Lorraine à la France avec toutes les précautions et les réserves sur le terrain religieux, réserves sur

---

547 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 676 et *Alsace-Lorraine*, p. 155-156 et SOUTOU, Georges-Henri, « la France et l'Allemagne en 1919 », [in] BARIÉTY, Jacques, GUTH, Alfred et VALENTIN, Jean-Marie, (dir.), *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales, Actes du colloque tenu en Sorbonne (Paris IV)*, 15-16-17 janvier 1987, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1987, p. 9 et 15.

548 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 155.

549 On pourrait citer Georges Weill, député socialiste du Bas-Rhin (1924-1928).

lesquelles tout le monde en Lorraine est à peu près d'accord »<sup>550</sup>. On retrouve le même positionnement en lisant le portrait du sénateur idéal dressé par les agriculteurs des arrondissements thionvillois peu avant l'élection de février 1922 : « Point 1 : veiller au maintien de nos institutions religieuses et scolaires ; point 2 : rentrée progressive dans la législation française [...] en tenant un compte équitable de chaque situation acquise »<sup>551</sup>. Ces agriculteurs accordèrent le même jour leur soutien à Jean de Bertier qui suscita, voire rédigea sans doute lui-même, ce portrait du sénateur idéal. Il est intéressant de remarquer que la défense des intérêts locaux (point 1) primait sur la réintégration (point 2) et que cette dernière se voyait d'emblée conditionnée (« en tenant compte de chaque situation acquise »). Ce texte résume bien l'attitude des Mosellans et des Alsaciens. Il y avait deux choses intouchables, les seules d'ailleurs que Jean de Bertier se donna la peine d'explicitier dans un tract très consensuel : « je partage toutes vos convictions, toutes vos opinions, toutes vos aspirations : maintien intégral de nos institutions religieuses, défense de nos lois scolaires actuelles »<sup>552</sup>. Il fallait donc absolument conserver le régime du concordat ainsi que le caractère confessionnel des écoles<sup>553</sup>. Ces deux points cardinaux étaient d'ailleurs la raison d'être de l'URL et le seul garant de son unité au-delà des querelles internes déjà évoquées (voir 2.1.1., 2.2.2., 2.2.4.)<sup>554</sup>. Sur tous les autres sujets, les Mosellans et les Alsaciens étaient prêts à transiger, tout en insistant régulièrement sur la nécessité de ne rien faire de façon trop brusquée. Jean de Bertier exprima le même point de vue et, en l'endossant, perdait un peu son costume de revenant pour reprendre celui de l'enfant du pays :

Nul n'oublie que pendant cinquante ans, nos trois départements ont vécu sous un régime différent de celui du reste de la France et que les habitudes contractées pendant ces cinquante années ne s'effacent pas d'un trait de plume [...]. Je suis donc loin de partager l'avis de ceux qui réclament la réassimilation immédiate et l'introduction intégrale de toutes les lois françaises<sup>555</sup>.

Les adjectifs soigneusement choisis laissaient une marge de manœuvre importante : on souhaitait la réassimilation, mais pas *immédiate*, on acceptait l'introduction des lois françaises, mais pas de manière *intégrale*. Mosellans et Alsaciens, dans leur grande majorité, partageait cet avis. François Audigier montre que les députés alsaciens élus en 1919

550 ADM, 4 MI 106/44, *Le Messin*, 1<sup>er</sup> février 1922.

551 ALG, Ordre du jour adopté par les cultivateurs des arrondissements de Thionville-est et -ouest dans leur réunion du 28 janvier 1922.

552 ALG, Tract électoral de Jean de Bertier à l'occasion des élections cantonales de 1919.

553 ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 671 et 673 et DELBREIL, *op. cit.*, p. 89.

554 DELBREIL, *op. cit.*, p. 102 : « l'URL ne devait plus son maintien [en 1921] qu'à l'unanimité de ses membres sur le principe de la défense des intérêts religieux ».

555 ALG, Manuscrit de Jean de Bertier (brouillon de discours?), sans date [1922?].

combinaient patriotisme français intransigeant et, en même temps, défense des intérêts spécifiques de la « petite patrie » alsacienne<sup>556</sup>. La législation française ne pouvait donc être introduite que progressivement.

À cette situation initiale s'ajoutaient deux éléments de complexification. Le premier était que certaines nouvelles lois françaises, votées à partir de 1919, n'étaient pas directement introduites en Moselle et en Alsace, mais soumises à avis du commissariat général et du conseil consultatif. Jean de Bertier s'inquiéta des modifications éventuelles que ces instances pourraient vouloir y apporter :

Ce qui importe avant tout d'éviter, c'est de créer une troisième législation. Il faut ou rejeter complètement la loi du 5 août 1920 bien que, encore une fois, elle ait été faite longtemps après la réintégration des trois départements dans l'unité française, ou, au contraire, l'accepter sans réserves. Mais on ne saurait adopter un moyen terme, un régime qui ne sera ni le régime local ni le régime français<sup>557</sup>.

Le second élément résultait de ce que chacun trouvait son intérêt où il le pouvait. Jean de Bertier reçut ainsi moult demandes d'intervention défendant des positions différentes, voire antagonistes. Présentons-en deux parmi les plus opposées :

<b>Le Président de la corporation des bouchers de Metz, 23 novembre 1923</b>	<b>Le Président du Syndicat national des vétérinaires, rapportant l'assemblée générale du 26 novembre 1921, 13 juillet 1922<sup>558</sup></b>
[...] Les lois locales dont la disposition rapide s'impose [...]. Il est intolérable que nous soyons encore classés comme des Français de seconde classe, des bâtards. [...] Il est inadmissible que nous subissions encore des charges fiscales aussi lourdes. L'assimilation complète s'impose.	Émet le vœu : que lors de l'introduction des lois françaises en Alsace-Lorraine, ces organisations et ces lois [locales] ne soient pas abrogées. Considérant en outre : que cette organisation et ces lois constituent sur l'état de choses actuel en France un indéniable progrès, déclare qu'il serait désirable de voir étendre à toute la France les organisations et la législation d'Alsace-Lorraine.

La seconde lettre révèle un autre aspect de la question. On trouvait dans le droit local des dispositifs qui, autant du point de vue technique que par leur utilité sociale, étaient plus avancés que leurs équivalents français. C'était bien sûr le cas des assurances sociales, dont

556 AUDIGIER, « Le retour des députés alsaciens au palais Bourbon », *op. cit.*

557 ALG, Procès-verbaux du Conseil consultatif, Session d'octobre 1921, p. 72 [14 octobre].

558 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier par le Président de la corporation des bouchers de Metz, 23 novembre 1923 et par le Président du Syndicat national des vétérinaires, 13 juillet 1922.

nous reparlerons (voir 3.3.2.). La défense du droit local s'appuyait donc non seulement sur des facteurs identitaires (pour les questions religieuses notamment) mais aussi sur des arguments très rationnels. Face à ces multiples sollicitations, l'attitude d'un homme politique comme Jean de Bertier n'est pas très aisée à suivre. Il pouvait varier dans ses déclarations entre une assimilation relativement rapide et une temporisation beaucoup plus forte, en fonction des moments et des interlocuteurs... Nous avons déjà vu que, sur les questions agricoles et face aux Alsaciens, il se montra souvent départementaliste, autrement dit assimilationniste (voir 3.2.3. et 3.3.1.). Si l'on devait résumer son positionnement, on pourrait reprendre l'expression employée à ses obsèques par le maire de Thionville : Jean de Bertier plaidait pour une « assimilation rationnelle »<sup>559</sup>. Cela consistait, afin d'assurer une réintégration plus efficace, à en augmenter les délais. Un petit échange au Sénat résume bien cette attitude, à propos du délai maximum de deux années initialement défini pour la mise en vigueur en Moselle et en Alsace d'un nouveau dispositif :

Paul Strauss [sénateur de la Seine] : « Ne trouvez-vous pas que ce délai est trop court ? Il me semble qu'il serait indispensable de prévoir cinq ans.

Jean de Bertier : -Je crois que vous avez raison. Nous avons cependant accepté le délai de deux ans, pour montrer combien est vif notre désir de voir réaliser l'unité de législation ».<sup>560</sup>

Jean de Bertier rejoignait donc la ligne politique d'un Robert Schuman, définie par Christian Pennera comme une « assimilation lente et progressive » et par Jean-Claude Delbreil comme une « assimilation progressive et tenant compte des réalités »<sup>561</sup>. Cela correspond à l'« assimilation rationnelle » prônée par Jean de Bertier. Les deux hommes s'opposaient donc sur le plan personnel, mais non sur celui des idées. Tous deux siégeaient dans les institutions où les modalités de la réintégration de la Moselle et de l'Alsace étaient débattues. Il s'agissait du conseil consultatif, à Strasbourg, et du Parlement, à Paris. À Strasbourg, Alsaciens et Mosellans n'hésitaient pas à s'affronter dans cet entre-soi que représentait le conseil consultatif, et Jean de Bertier y portait volontiers l'estocade (voir 3.2.3.). À Paris, en revanche, les représentants des départements recouvrés se retrouvaient dilués dans l'ensemble de la représentation nationale. Pour pouvoir se faire entendre, ils devaient se montrer solidaires. Ils réussirent à faire bloc pour défendre leurs intérêts

---

559 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926, Reproduction du discours de Gabriel Mauclair, maire de Thionville, lors des obsèques de Jean de Bertier.

560 AS, 69 S 211, Procès-verbaux des séances de la commission d'hygiène, 17 juin 1925.

561 PENNERA, *op. cit.*, p. 135 et DELBREIL, *op. cit.*, p. 100.

communs. Ils bénéficièrent pour cela de trois atouts. D'abord, ils n'hésitaient jamais à mêler leurs demandes de rappels au patriotisme et aux années de séparation. Jean de Bertier y eut recours, alors qu'il s'agissait de demander des crédits pour la réparation des routes :

Il y a un devoir d'équité, devoir auquel le Sénat n'a jamais manqué, à donner aux départements recouverts le même traitement qu'aux départements de l'intérieur, afin que nos compatriotes délivrés du joug allemand n'aient pas le sentiment qu'il y a entre eux et ceux des autres départements des différences qui seraient entièrement injustifiables. [réactions : *Très bien ! Très bien!*]<sup>562</sup>

Les contradicteurs éventuels devaient d'abord désactiver ce logiciel patriotique avant d'en venir au sujet lui-même. Le deuxième atout des parlementaires mosellans et alsaciens était que leur attitude n'était ni foncièrement conservatrice ni purement locale, puisque, sur bien des points, il pouvait être souhaité que le droit local alsacien-mosellan fût étendu à l'ensemble du pays. Enfin, une commission d'Alsace-Lorraine fut mise en place dans chaque assemblée, avec pour mission de se prononcer sur chaque texte législatif concernant les trois départements. Au Sénat, cette commission comptait 41 membres. Les 14 sénateurs alsaciens-mosellans, membres de droit, représentaient un tiers de l'effectif et pouvaient ainsi largement peser sur les avis de la dite commission<sup>563</sup>.

Nous ne pouvons évidemment pas retracer l'ensemble des débats ni expliquer l'ensemble du processus de réintégration. Il faut pour l'essentiel remarquer que Jean de Bertier reçut un très abondant courrier relatif à cette question. Un des principaux sujets de préoccupation avait trait, dans la perspective de la fin du régime transitoire en janvier 1925, aux droits de douane, à l'accès aux marchés et à la concurrence. Des acteurs économiques s'adressaient à lui pour exposer leurs craintes et/ou proposer leurs solutions. Les commerçants de Thionville lui assurèrent que « notre commerce très éprouvé est en marche vers la ruine, si un remède efficace devait tarder à être trouvé » ; un industriel alsacien redoutait l'« invasion du marché français par les produits céramiques allemands »<sup>564</sup>. En revanche, les viticulteurs avaient perdu leurs débouchés en Allemagne et n'arrivaient pas à trouver des marchés de substitution en France : les vins notamment mosellans ne pouvaient rivaliser avec les vins du midi<sup>565</sup>. La réintégration économique de la Moselle et de l'Alsace

562 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354725s/f20.item> : débats parlementaires, séance du 14 avril 1926.

563 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 206.

564 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier par l'association des commerçants de Thionville, 15 avril 1922 et par la compagnie générale de la céramique du bâtiment (à Strasbourg), 3 novembre 1924.

565 ALG, Lettre de Auguste Adam, Président de la société de viticulture de Vic-sur-Seille, à Jean de Bertier, 6 janvier 1921 : « il est vrai que pour notre viticulture il faut créer un marché et trouver de nouveaux



posait donc de multiples problèmes économiques. Globalement, l'Allemagne réussit rapidement à se passer des productions mosellanes (minerai de fer, vin) alors que les usines françaises restaient dépendantes du charbon et du coke allemands<sup>566</sup>. Jean de Bertier, tout comme ses collègues, prit la parole au Sénat pour exposer ces difficultés<sup>567</sup>. Les applaudissements étaient consensuels mais n'apportaient pas de solution concrète.

En ce qui concerne les sujets plus politiques, il pouvait y avoir débat. Les représentants mosellans et alsaciens se montrèrent particulièrement vigilants sur la question de l'imposition, qui, hier comme aujourd'hui, était une préoccupation majeure de leurs électeurs. Jean de Bertier fut même chargé d'un rapport sur la question, concernant les impôts payés dans le monde de l'agriculture : « si dans l'ensemble, certains contribuables ont pu croire, à un moment donné -et c'est toujours ce qui arrive lors de l'introduction d'une nouvelle législation- qu'ils étaient lésés sur tel ou tel point, dans la pratique il ne me semble pas qu'ils soient surtaxés »<sup>568</sup>. De manière générale, Jean de Bertier et ses collègues intervinrent chaque fois qu'ils le jugèrent nécessaire, tant en commission qu'en séance. Ils mettaient régulièrement en avant la notion d'équité, qui devait justifier aménagements et compensations en faveur de leurs administrés et donc, au bout du compte, un maintien des particularismes mosellans et alsaciens. Donnons en exemple le débat du 28 mai 1925. Treize sénateurs alsaciens-lorrains (c'est-à-dire tous, dont Jean de Bertier, sauf un) déposèrent un amendement pour que l'indemnité compensatrice versée aux fonctionnaires travaillant en Moselle et en Alsace, mise en place par une loi de juillet 1923, fût calculée sur la base des nouveaux traitements, et non des anciens, afin notamment de compenser l'inflation. Présentons sous formes d'extraits et en deux colonnes les arguments des partisans et des adversaires de cet amendement.

---

débouchés ».

566 BAECHLER, Christian, « L'Alsace-Lorraine dans les relations franco-allemandes de 1918 à 1933 » [*in*] BARIÉTY, GUTH et VALENTIN (dir.), *op. cit.*, p. 79 et 82.

567 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64284470/f6.item> : débats parlementaires, séance du 20 novembre 1925.

568 ALG, Rapport de Jean de Bertier au conseil consultatif, sans date [après novembre 1922]. Précisons que Jean de Bertier s'intéressa aux impôts fonciers sur les propriétés non bâties et à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Ce même rapport fut présenté au conseil général de la Moselle le 21 avril 1923 (ADM, 577 PER 1923).

**Extraits du débat du 28 mai 1925 à propos d'un amendement  
relatif à la base de calcul de l'indemnité compensatrice  
versée aux fonctionnaires travaillant en Alsace-Moselle.<sup>569</sup>**

Les prises de parole des partisans du texte sont alignées à gauche, celles des adversaires alignées à droite.

Paul-Albert Helmer (68) : « devoir de justice » ; « rétablir l'égalité entre les fonctionnaires d'Alsace-Lorraine et ceux des autres départements »

Le ministre des finances : « on nous demande un privilège » ; « illogisme »

Le rapporteur : « il faut pourtant que les assemblées [...] ne cèdent pas continuellement à des mouvements de ce genre [...] Nous ne pourrions jamais arriver, de la sorte, à avoir des budgets équilibrés »

Jean de Bertier (57) : « véritable injustice » ; « préjudice évident »

Le rapporteur : « une faveur » ; « quand une exception qui peut paraître même équitable au premier abord, est accordée par un mouvement de générosité et de sympathie très naturelle, immédiatement des revendications nouvelles s'élèvent sur tous les points du territoire et elles se traduisent par de nombreux millions de dépenses nouvelles. Il faut donc respecter l'égalité. »

Le général Hirschauer (57) : « le problème est des plus simples, ce n'est qu'une question de justice »

Pierre-Armand Brangier (79) : « j'interviens dans cette discussion bien que n'étant ni d'Alsace ni de Lorraine, parce qu'elle me semble dominée par une question d'équité » [il soutient l'amendement]

Léon Perrier (38) : « la thèse que soutiennent nos collègues des départements recouverts aboutirait à ce résultat qu'il faudrait faire entrer, dans le calcul du traitement de nos fonctionnaires, les impôts payés dans chaque département et dans chaque commune [...]. Cette formule est inacceptable. [Des revendications apparaîtront.] Voilà à quoi aboutit la thèse : elle est donc extrêmement dangereuse »

Jean de Bertier (57) : « je crois l'avoir suffisamment établi, il y a une différence très nette à la fin du mois ou à la fin de l'année, entre les avoirs des fonctionnaires suivant qu'ils résident dans nos départements ou dans le reste de la France. [Beaucoup demandent une mutation :] « un fait indéniable auquel il est grand temps de porter remède » ; « une question d'équité »

On remarque la solidarité des sénateurs mosellans et alsaciens, leur insistance et leur pugnacité. Ils faisaient durer les débats, si bien que d'autres sénateurs s'en mêlaient, y compris pour rallier leur point de vue, à l'image d'un Pierre-Armand Brangier. Jean de

<sup>569</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64284225/f15.item>: débats parlementaires, séance du 28 mai 1925. Paul-Albert Helmer cita la loi du 22 juillet 1923 créant une « indemnité compensatrice des difficultés inhérentes à la dualité des langues et au régime spécial dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ».

Bertier, comme à son habitude, s'efforçait d'être le plus précis et le plus factuel possible pour obtenir l'adhésion d'un maximum de sénateurs. Au final, l'amendement fut rejeté, par 178 votes contre 106. Jean de Bertier et ses collègues alsaciens-mosellans réussirent donc, même sur des sujets techniques, à trouver une forte audience (106 votes en faveur de l'amendement), bien au-delà de leur seul effectif (14 sénateurs pour les trois départements recouvrés). Leur défense des intérêts locaux était donc vigilante, active et potentiellement très efficace.

Le plus grand sujet de mobilisation des Mosellans et des Alsaciens fut, sans surprise, la défense du statut religieux et scolaire, fondamental à leurs yeux (voir *supra*). Édouard Herriot, devenu président du conseil en juin 1924 suite à la victoire électorale du Cartel des gauches, « annonça sur le conseil de Georges Weill, député SFIO du Bas-Rhin, la prochaine introduction des lois républicaines en Alsace-Moselle »<sup>570</sup>. Cela signifiait l'entrée en vigueur des lois de laïcisation de l'école (1882) et de séparation des Églises et de l'État (1905) et donc la disparition de l'école confessionnelle et du concordat. La réaction des Mosellans et des Alsaciens fut rapide et massive. La très grande majorité de leurs parlementaires protesta. La mobilisation gagna la population et déborda le cadre régional puisque l'épiscopat français et la Fédération nationale catholique (FNC) se joignirent au mouvement<sup>571</sup>. Il est important de remarquer qu'aucune pièce des archives de Lagrange ne mentionne une quelconque participation de Jean de Bertier à ce mouvement de protestation. Il n'assista pas, contrairement à la majorité de ses collègues parlementaires, au grand rassemblement des catholiques mosellans, organisé à Metz le 13 juillet 1924<sup>572</sup>. Il semble pourtant évident que tant son milieu que ses réseaux et ses idées le poussaient à soutenir et à accompagner ce mouvement. Comment alors expliquer le silence des archives ? Peut-être Jean de Bertier était-il absent, ou malade ? Peut-être jugeait-il la FNC trop cléricale, trop droitière, alors que lui-même privilégiait une approche plus modérée ? Nous reviendrons sur ces deux hypothèses (voir 3.3.3. et la conclusion de cette troisième partie).

Face à cette levée de boucliers, Édouard Herriot dut renoncer à concrétiser son projet de laïcisation. Il supprima toutefois le sous-secrétariat d'État à l'Alsace-Lorraine en janvier 1925 et le commissariat général disparut à la fin de la même année<sup>573</sup>. Le Cartel des gauches

---

570 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 158.

571 ROTH, *Robert Schuman*, p. 130 et 134 et PAILLAT, « Malaise profond en Alsace », p. 300 et 315. Pour en savoir plus sur la FNC, voir BONAFoux-VERRAX, Corinne, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004, 660 p.

572 DELBREIL, *op. cit.*, p. 106. 4 députés sur 6, dont Schuman, et 3 sénateurs sur 5

573 ALG, *Le Journal des débats*, 13 et 23 janvier 1925 et ECCARD, *op. cit.*, p. 223-228.

voulut ainsi affirmer l'achèvement de la réintégration des départements recouverts. En réalité, de telles décisions mettaient avant tout fin à la période transitoire ouverte en 1919, que beaucoup d'acteurs envisageaient plus longue. En 1924, par exemple, s'exprimant dans la commission d'Alsace-Lorraine, Jean de Bertier n'imaginait pas la réintégration achevée avant 1934 : « pendant ces dix ans on complétera l'unification, soit par des modifications à la loi locale, soit par adaptation de la loi française à notre régime local. C'est là le vœu émis par le conseil consultatif »<sup>574</sup>. Au final, il n'y eut donc pas de réassimilation complète mais une réintégration partielle<sup>575</sup>. Si le régime transitoire prit fin, le statut local, lui, perdura. Il existe encore aujourd'hui. D'autres spécificités, non héritées d'avant 1918, sont également toujours en vigueur, comme cette fameuse indemnité compensatrice précédemment évoquée. Sous l'appellation « indemnité de difficulté administrative », l'auteur de ces lignes, également enseignant, la perçoit chaque mois. Elle s'élève à un montant désormais anecdotique de 1,95 euros par mois.

Les décisions gouvernementales de 1924-1925 furent donc mal acceptées en Moselle et en Alsace. Frédéric Eccard, sénateur du Bas-Rhin critiqua leur inefficacité : le commissariat général fut remplacé par des services parisiens employant douze fonctionnaires de plus et coûtant davantage<sup>576</sup>. Leur principale conséquence fut la réactivation du « malaise » né dès la fin de l'année 1918, suite aux premières tentatives brutales d'unification. Contemporains et historiens voient dans les maladroites gouvernementales la cause principale de cette « flambée autonomiste des années 1925-1929 » selon les mots de François Roth<sup>577</sup>. Les événements les plus marquants furent, en avril 1925, le lancement d'un nouveau titre de presse, *die Zukunft* et, en juin 1926, le manifeste du *Heimatbund*, présentant les Alsaciens-Mosellans comme une minorité nationale et réclamant à ce titre une complète autonomie pour la région.

Le mouvement autonomiste ne se limita pas à la seule Alsace. Le nord-est de la Moselle fut également concerné<sup>578</sup>. Jean de Bertier se retrouva ainsi confronté à ce mouvement sur ses propres terres d'élection. Sa réaction fut double. D'un côté, il s'opposa

---

574 AS, 69 S 288, Procès-verbaux de la commission d'Alsace-Lorraine, Séance du 1<sup>er</sup> avril 1924.

575 BARRAL, *op. cit.*, p. 121 : les codes français furent mis en application à partir de 1924 (fin de la période transitoire) mais de nombreux éléments du droit local furent maintenus (par exemple à propos de la chasse, du notariat, etc...)

576 ECCARD, *op. cit.*, p. 235.

577 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 158 et ECCARD, *op. cit.*, p. 228

578 ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 159.

activement aux thèses autonomistes en privilégiant, à son habitude, une approche concrète et argumentée. On le remarque en avril 1926 à l'occasion d'une prise de parole au Sénat. Les autonomistes critiquaient les ponctions opérées par l'État sur le réseau ferroviaire d'Alsace-Lorraine, financièrement excédentaire. Jean de Bertier interrogea le ministre des travaux publics, Anatole de Monzie, en « espérant que sa réponse éclairera et apaisera l'opinion publique dans les trois départements recouverts », lequel présenta une explication chiffrée détaillée et déclara : « voulez-vous me permettre de rappeler [la situation], non pas à Monsieur de Bertier, qui connaît admirablement la question, mais aux agitateurs alsaciens ». Le ministre précisa en outre qu'il avait passé deux jours à Strasbourg avec Jean de Bertier pour discuter avec les représentants des cheminots. Dans cette affaire, tous deux étaient donc complices. Jean de Bertier posait cette question avec comme seul objectif la publicité de la réponse du ministre dans la presse, afin de contrer les arguments des autonomistes. Sans aucune surprise, il ajouta, après les explications données par Monzie : « je suis particulièrement heureux des explications qu'a bien voulu donner monsieur le ministre »<sup>579</sup>.

D'un autre côté, Jean de Bertier veilla à minimiser l'autonomisme, en replaçant les choses dans un contexte plus général. Il agit de concert avec les autres parlementaires URL et les réseaux liés au parti (clergé, journaux)<sup>580</sup>. Il participa à de multiples réunions au cours de l'année 1926. Il y était avant tout question des problèmes économiques du temps, mais ce fut aussi le moyen de faire barrage à l'autonomisme. Dans l'une de ses interventions, Jean de Bertier mit l'accent sur les problèmes spécifiques à la Moselle et à l'Alsace, à savoir la réorientation des marchés. Cela lui permit de noyer l'autonomisme dans une crise globale, non centrée sur les seules questions politiques : « malaise que tout cela ? Non, acclimatement, crise de croissance »<sup>581</sup>. Le *Messin* et les autres titres de presse, contribuèrent à cette stratégie en relatant, évidemment, le grand succès de ces réunions politiques : « quelques jours après, à la réunion de Sarrebourg, échec à l'autonomisme »<sup>582</sup>. En tout cas, cette action eut une certaine efficacité puisque l'autonomisme ne parvint pas à s'implanter durablement en

---

579 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63547281/f59.item>: débats parlementaires, séance du 17 avril 1926. Le réseau ferroviaire d'Alsace-Lorraine était exploité par l'Administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, créée en 1919 et disparue en 1938 (création de la SNCF).

580 DELBREIL, *op. cit.*, p. 107.

581 ALG, Brouillon de discours de Jean de Bertier, sans date, minimisant le malaise alsacien-mosellan [après 1924].

582 ALG, Coupure de presse du *Messin*, sans date [février 1926] et autres coupures du *Lorrain* et de la *Lothringer Volkszeitung*, de décembre 1925 à février 1926, montrant l'intérêt de Jean de Bertier pour ces questions.

Moselle, sauf dans sa partie orientale. Dès 1926, le mouvement se limita à l'Alsace, et s'y renforça<sup>583</sup>.

Jean de Bertier et les autres élus alsaciens-mosellans menèrent donc une défense efficace du statut local : l'essentiel (concordat et école confessionnelle) fut sauvegardé et d'autres éléments furent également conservés. Ce résultat avait été permis autant par leur mobilisation que par certaines maladresses gouvernementales. Les décisions théoriquement centralisatrices de 1924-1925 entérinèrent en réalité la pérennité du droit local.

Les intérêts locaux défendus par Jean de Bertier étaient multiscalaires. Il n'était en effet pas un élu du *centre* mais des *périphéries* : Manom par rapport à Thionville, Thionville par rapport à Metz, la Moselle par rapport à Strasbourg et, enfin, la Moselle et l'Alsace réunies face à Paris. Tous ces intérêts locaux pouvaient, parfois, être contradictoires, mais, le plus souvent, ils s'imbriquaient de façon très fine en un *continuum* qui donna une cohérence aux actions de Jean de Bertier. De même, ses mandats revêtaient un caractère très complémentaire puisqu'il était l'élu ou le représentant de chaque échelon local à défendre : maire de Manom, conseiller général de Thionville, représentant de la Moselle au conseil consultatif et sénateur d'un département recouvert.

Défendre les intérêts locaux représentait un travail considérable. Beaucoup, sinon la plupart, des hommes politiques se consacrèrent -et se consacrent- uniquement à cette tâche<sup>584</sup>. L'ambition et les capacités de travail de Jean de Bertier l'amenèrent à intervenir aussi dans des domaines plus généraux et/ou de portée nationale.

### 3.3. Les autres domaines d'action

Jean de Bertier se consacra plus particulièrement à trois domaines : l'agriculture, l'action sociale et les questions militaires. Pour chacun d'entre eux, on retrouve, de façon naturelle, une défense des intérêts locaux mais qui, cette fois-ci, n'implique pas d'opposition à un centre de décision régional ou national. Ainsi, le caractère local s'efface derrière des

---

583 DELBREIL, p. 107, ROTH, *Alsace-Lorraine*, p. 160 et SCHMAUCH, p. 466.

584 BILLARD, *Le Métier de la politique*, pp. 156-158. Yves Billard insiste sur le caractère normal de la chose : c'est « la définition même du représentant du peuple : [...] l'élu de quelque part et en même temps de quelques-uns. »

questions de politique plus générale. Cela permet d'éclairer davantage les idées politiques de Jean de Bertier, auxquelles la sous-partie suivante sera spécifiquement consacrée.

### 3.3.1. Moderniser l'agriculture

Expliquons d'abord pourquoi Jean de Bertier s'intéressa à l'agriculture, puis la situation de cette dernière au lendemain de la Grande Guerre, et puis les formes d'engagement de Jean de Bertier et leur signification, avant de dresser le bilan de son action en la matière.

Pour comprendre l'intérêt de Jean de Bertier pour l'agriculture, on peut avancer plusieurs raisons. La première est personnelle. Il possédait une vaste ferme, installée sur le domaine de Lagrange mais qu'il n'exploitait pas lui-même : il s'agissait de faire-valoir-indirect (voir *infra*). Une deuxième raison est électorale. Le monde rural de l'époque, dominé par les agriculteurs, représentait encore la majorité de la population et le système électoral conduisait à sa surreprésentation, notamment au Sénat. Pour être élu, il fallait donc se concilier le monde agricole et nous avons déjà vu comment, lors des élections de février 1922, Jean de Bertier s'efforça de se présenter comme le candidat des agriculteurs (voir 2.3.1.).

Ces deux premières motivations peuvent laisser croire que Jean de Bertier n'était mû que par son intérêt personnel ou par opportunisme électoral, or cela ne semble pas être le cas. D'abord, l'agriculture occupe une part importante dans les archives de Lagrange, ce qui révèle un engagement fort, avec nécessairement une certaine sincérité. Il s'occupait d'un comice. Les acteurs du monde agricole le connaissaient et espéraient de lui un relais, voire un appui politique. Le secrétaire d'un syndicat agricole lui écrivit : « connaissant l'intérêt que vous portez à tout ce qui est du domaine des choses agricoles »<sup>585</sup>. Le directeur des services agricoles du département portait le même regard sur Jean de Bertier : « j'ai pensé que, comme vous vous préoccupez spécialement des questions agricoles, vous examineriez volontiers [etc] »<sup>586</sup>. Ce statut d'interlocuteur en matière agricole dépassait le cadre départemental. Jean de Bertier fut convié à des conférences et des communications également dans la capitale<sup>587</sup>.

---

585 ALG, Lettre du secrétaire de l'association des syndicats d'élevage du cheval ardennais-lorrain de la Moselle à Jean de Bertier, 4 février 1924.

586 ALG, Lettre de Grand, directeur des services agricoles de la Moselle à Jean de Bertier, 27 décembre 1922.

587 ALG, par exemple, 19 mai 1924, Invitation du comité national d'études à une communication sur « la situation sociale actuelle des milieux agricoles français » ou 23 mai 1925, Exposé de Fernand David, ancien ministre de l'agriculture, à la Cour de cassation.

Ensuite et surtout, s'il s'intéressait autant à l'agriculture, c'était parce qu'il y voyait non seulement un secteur économique prioritaire mais aussi des enjeux politiques et sociaux :

Contre le renchérissement de la vie il n'y a qu'un remède : produire chaque jour davantage pour arriver à l'abondance. [...] Cette abondance naîtra sans doute de l'effort de tous. [...] Il ne tend pas à un but égoïste : enrichir le seul cultivateur, mais s'exerce pour le bien général de tous les membres de la société, acquérant ainsi une haute portée sociale. La politique agricole n'est ainsi pas une politique agraire et mérite la collaboration de toutes les professions<sup>588</sup>.

Ces phrases affirment le primat de l'agriculture, montrent une volonté d'union nationale et laissent, peut-être, transparaître une vision corporatiste, tout cela plaçant clairement Jean de Bertier dans le camp des conservateurs (voir 3.4.3.)<sup>589</sup>. N'oublions pas, pour terminer, que l'intérêt pour l'agriculture restait à l'époque très banal et très partagé. En 1936, 25% des sénateurs étaient encore agriculteurs ou plutôt grands propriétaires fonciers<sup>590</sup>. En 1926, les ruraux représentaient encore 52% de la population française et, parmi les citadins, on trouvait beaucoup d'anciens paysans si bien que « les mentalités sont encore largement imprimées de culture rurale »<sup>591</sup>. On le retrouve dans les archives. Une association de quartier thionilloise, la jeunesse Saint-François, convia Jean de Bertier au match et au bal qu'elle organisait. Le plus intéressant est le complément suivant :

Au même lieu il y a un concours de quilles qui commencera dimanche 1<sup>er</sup> avril 1923 à 1 heure de l'après-midi. Les prix sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : une oie avec une boîte à cigares
- 2<sup>e</sup> prix : une oie avec une bouteille de vin
- 3<sup>e</sup> prix : une oie
- 4<sup>e</sup> prix : un canard
- 5<sup>e</sup> prix : un canard
- 6<sup>e</sup> prix : une poule
- 7<sup>e</sup> prix : une saucisse<sup>592</sup>

Ainsi, même à Thionville, la « métropole du fer », on distribuait des lots qui évoquent aujourd'hui la campagne mais qui, alors, faisaient partie du quotidien des urbains.

---

588 ALG, Brouillon de discours de Jean de Bertier en vue du concours agricole de Cattenom du 31 août 1924.

589 GAVIGNAUD, Geneviève, *Les Campagnes en France au XX<sup>e</sup> siècle (1914-1989)*, Paris, Ophrys, 1990, p. 7.

590 GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel et TAVERNIER, Yves, *Histoire de la France rurale. Tome 4 : la fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, p. 527-528.

591 ALARY, Éric, *Histoire des paysans français*, Paris, Perrin, 2016, p. 141.

592 ALG, Invitation adressée par la jeunesse Saint-François à Jean de Bertier pour le 1<sup>er</sup> avril 1923. On peut se demander pourquoi les organisateurs précisaient toutes ces choses à Jean de Bertier. Espéraient-ils sa participation au concours ? En tout cas, lui en dire autant montrait confiance et attachement envers l'homme politique qu'il était.



Les contemporains vivaient donc dans une ambiance rurale. L'engagement de Jean de Bertier sur les questions agricoles n'avait en cela rien d'exceptionnel.

La Première Guerre mondiale avait désorganisé l'agriculture. Les pertes humaines liées au conflit avaient fait fondre le nombre des actifs agricoles et toute une partie des terres du nord et de l'est de la France avait été dévastée par les combats. Il en résultait une forte baisse de la production, de l'ordre de 40 % pour le blé<sup>593</sup>. Ce recul est aussi visible dans les archives. On apprend par exemple que les haras de Strasbourg ne disposaient plus que de 64 étalons en 1920, contre 77 en 1914 (soit une baisse de 20 % de l'effectif)<sup>594</sup>. En Alsace-Moselle redevenue française, très peu de terres agricoles avaient été ruinées par le conflit. Le problème principal était la réorientation des marchés, notamment pour la vigne. Jean de Bertier se renseigna sur le sujet, prit conscience des enjeux et proposa même une stratégie visant à trouver de nouveaux consommateurs<sup>595</sup>. Au-delà des situations régionales particulières, il y avait consensus autour d'une priorité, l'intensification de la production : « combien faudra-t-il de temps pour retrouver les productions d'avant-guerre et même les dépasser comme le pays en aurait besoin pour rétablir la situation économique ? »<sup>596</sup>. Jean de Bertier poursuivait le même objectif, celui de retrouver « l'abondance » (voir *supra*). La difficulté résultait de la baisse constante de la population agricole et donc de la main d'œuvre, qui se prolongea après la guerre. Cet exode rural provoquait un recul des surfaces cultivées<sup>597</sup>. Dans ces conditions, pour produire davantage avec moins de bras, il fallait nécessairement accroître la productivité et les rendements. Autrement dit, la modernisation de l'agriculture s'imposait.

L'engagement de Bertier fut double, associatif et politique. Il devint président de diverses structures associatives et syndicales, comme le comice agricole de Thionville-est (en 1920) ou l'association des syndicats d'élevage du cheval ardennais-lorrain de la Moselle (en 1924). À ce titre, il participa également aux réunions des groupements de comices et à l'organisation de différents concours agricoles. Ces structures pouvaient servir de relais à la

---

593 ABBAD, *op. cit.*, p. 112.

594 ALG, Lettre du directeur des haras de Strasbourg à Jean de Bertier, 4 décembre 1920.

595 ALG, Notes manuscrites « thèse soutenue par Monsieur le comte de Bertier à l'exposition de viticulture », 28 septembre [1920?]. Jean de Bertier proposait de la « propagande dans le pays » auprès des cafés et restaurateurs, une « propagande par les journaux » et aussi une « séance de dégustation annuelle ».

596 ALG, Texte dactylographié « l'agriculture dans le département de la Moselle », véritable exposé géographique, sans indication d'auteur, [après 1921].

597 GAVIGNAUD, *op. cit.*, p. 44 et ABBAD, *op. cit.*, p. 113

modernisation, comme l'a montré François Audigier à propos des comices agricoles de Moselle au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>598</sup>.

Relativisons toutefois la place occupée par Jean de Bertier, que la consultation des archives de Lagrange tend, par effet de source, à grossir. On comptait pas moins de 23 comices rassemblant plus de 40 000 adhérents dans le département de la Moselle dans les années 1920<sup>599</sup>. Jean de Bertier ne présidait donc que l'une de ces 23 structures. Remarquons aussi que nous avons là des structures plus traditionnelles que modernes. Les comices étaient très anciens et témoignaient d'un mode d'organisation autonome des agriculteurs, visant à pallier le manque d'action des pouvoirs publics<sup>600</sup>. De plus, le positionnement des grands propriétaires fonciers comme Jean de Bertier à la tête des associations agricoles était un héritage du passé, qui disparut progressivement dans les années 1930 avec l'accès de véritables agriculteurs aux responsabilités<sup>601</sup>.

Il est donc plus intéressant de se focaliser sur l'action politique de Jean de Bertier en matière agricole. Il participa à des instances spécialisées comme le comité de perfectionnement des instituts viticoles de l'État en Alsace et en Lorraine (10 membres seulement)<sup>602</sup>. Au conseil général, il se montra très actif. Sans surprise, il fit partie de la 3<sup>e</sup> commission (affaires générales) dont dépendait l'agriculture. Cette dernière en fut détachée en 1925 pour créer une 4<sup>e</sup> commission que Jean de Bertier rejoignit<sup>603</sup>. En outre, il parlait volontiers et même beaucoup de toutes les questions agricoles au cours des séances de l'assemblée départementale, quitte à leur subordonner ou à leur sacrifier d'autres dépenses (voir 3.3.2. et 3.4.3.). Concentrons-nous sur ses deux principales initiatives.

L'après-guerre vit l'émergence du cadre régional. Dans le domaine de l'agriculture, la loi du 6 janvier 1919 créa les offices agricoles régionaux et départementaux, avec mission d'améliorer les méthodes de production, d'organiser des centres d'expérimentation et de développer les associations d'agriculteurs. Le directeur des services agricoles de la Moselle

---

598 AUDIGIER, François, « Les comices agricoles de Moselle de 1836 à 1870, réussites et limites d'une modernisation agricole en Lorraine », *Annales de l'Est*, 2018, p. 63-75.

599 ALG, Texte dactylographié « L'agriculture dans le département de la Moselle », [après 1921].

600 GAVIGNAUD, *op. cit.*, p. 46.

601 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 430.

602 ALG, Lettre du directeur de l'agriculture d'Alsace et Lorraine à Jean de Bertier, sans date [au plus tard 1923].

603 ADM, 628 PER/STO 15 1921, Conseil général, Session de septembre 1921, pp. 4-5 et 72 N 7, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre-octobre 1925, p. 473.

assura le préfet que le désir de création d'un office agricole « se manifest[ait] dans tout le département »<sup>604</sup>. Toutefois, la loi du 6 janvier 1919 ne pouvait s'appliquer en Moselle comme en Alsace qu'après accord du conseil consultatif. Il fallait que ce dernier acceptât de supprimer la direction de l'agriculture, qui, depuis Strasbourg, pilotait la répartition des crédits agricoles entre les trois départements. Jean de Bertier porta le débat au conseil consultatif. La question de l'introduction de la loi sur les offices agricoles fut d'ailleurs un des principaux points de friction entre Mosellans et Alsaciens (voir 3.2.3.). Finalement, l'office agricole de la Moselle vit le jour au printemps 1923. La nouvelle structure comptait 5 membres, 2 conseillers généraux (Corbedaine et Bertier) et 3 membres d'associations agricoles (Jouin, Welcker, Bertrand). Jean de Bertier en prit la présidence, ce dont la *Moselle républicaine*, sans surprise, se félicita : « le comte de Bertier sénateur de la Moselle s'était fait le champion convaincu de cette nouveauté dans le département »<sup>605</sup>. Il réussit à pérenniser le budget initial de 200 000 francs (dont 150 000 apportés par l'État, 25 000 par l'office régional et 25 000 par le conseil général)<sup>606</sup>. Au-delà des dépenses de fonctionnement (environ 10 % du budget) et des subventions en faveur des comices et des fédérations agricoles (environ 10 % également), l'office agricole consacra plus de 70 % de son budget à l'intensification. L'accent fut essentiellement mis sur la sélection tant animale que végétale (90 % des investissements)<sup>607</sup>. Jean de Bertier et ses collègues ne choisirent donc pas la voie de la mécanisation. Cette dernière n'en était qu'à ses débuts. Elle resta « simple » dans la France des années 1920 car elle reposait sur des machines non motorisées nécessitant encore une traction animale. Il y avait ainsi en 1929 en France près de 1,5 million de charrues et autant de faucheuses, mais seulement 27 000 tracteurs<sup>608</sup>. Le choix technique de privilégier la sélection (et donc les rendements) plutôt que la mécanisation (et donc la productivité) avait aussi un arrière-plan plus politique. Jean de Bertier et les conservateurs souhaitaient maintenir un maximum de population dans les zones rurales et dans le secteur agricole. À défaut de pouvoir stopper l'exode rural, il fallait au moins, à leurs yeux, le freiner, en redynamisant les campagnes<sup>609</sup>. C'est dans cette perspective que, pour remplacer la vigne désormais non

---

604 ADM, 307 M 69, Comices agricoles 1920-1935, Lettre du directeur des services agricoles de la Moselle au préfet [1923 au plus tard].

605 ALG, Coupure de presse de la *Moselle républicaine*, 20 avril 1923.

606 ADM, 307 M 2, Subventions à l'office agricole départemental, Lettres du ministre au préfet, 1924-1926 et Lettres du préfet à Jean de Bertier (copies), 1923-1926.

607 ALG, 1<sup>er</sup> budget de l'office agricole de la Moselle [1923] et Projet de programme d'action, 17 septembre 1923.

608 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 60-61.

609 *Ibidem*, p. 546-548.

rentable, l'introduction de nouvelles cultures fut envisagée : mûrier, sériciculture et même canne à sucre, avec construction de sucreries<sup>610</sup>.

Toujours dans le cadre du conseil général, la seconde grande action de Jean de Bertier fut la mise en place d'un centre d'expérimentation agricole qui existe encore aujourd'hui : l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (Eplefpa) de Courcelles-Chaussy. À l'origine, il y avait le domaine d'Urville, où l'empereur allemand Guillaume II s'était fait construire un château en vue de ses séjours en Lorraine annexée. Le tout représentait environ 250 hectares, dont 200 occupés par la ferme des Mesnils. Comme tous les biens allemands, le domaine fut placé sous séquestre. Jean de Bertier s'exprima devant l'assemblée départementale pour exposer son projet, à savoir la transformation de ladite ferme en une école d'agriculture, « une action qui m'est chère depuis longtemps »<sup>611</sup>. Il demanda le report de l'adjudication, sans succès, et se vit donc contraint de demander au conseil général de se porter acquéreur, dans l'urgence : la vente aux enchères commençait à quinze heures, le jour-même de son intervention. Jean de Bertier réussit à convaincre ses collègues (et le préfet). Le conseil général acquit le domaine d'Urville pour 605 000 francs et l'État, validant *a posteriori* l'initiative, le racheta immédiatement en vue d'y installer une école. Jean de Bertier s'en félicita : « il me reste à remercier le conseil général d'avoir bien voulu faire preuve d'une célérité dont nous n'avons pas trouvé l'exemple dans les bureaux de Paris »<sup>612</sup>.

Ce dernier exemple nous révèle deux grandes forces de Jean de Bertier : sa réactivité et sa ténacité, pour ne pas dire sa combativité. Il sut faire face aux difficultés administratives et saisir les opportunités politiques. Peu après l'acquisition de la ferme des Mesnils, une circulaire ministérielle enjoignit aux offices agricoles de consacrer au moins le tiers de leur budget à l'expérimentation et de ne plus subventionner l'élevage chevalin<sup>613</sup>. Au Sénat, Jean

610 ALG, Lettres à Jean de Bertier du colonel Deville, 9 février 1926, et du directeur des services agricoles de la Moselle, 11 mars 1922. Ce dernier l'invitait bel et bien à une réunion portant sur la canne à sucre et non pas sur la betterave sucrière, comme le climat mosellan pourrait plutôt le laisser penser.

611 ADM, 72 N 6, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre-octobre 1924, p. 378-380.

612 ADM, 72 N 6, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre-octobre 1924, p. 439. Cet épisode, anecdotique, n'est pas évoqué sur la page de l'eplefpa consacrée à l'histoire du site : « après la guerre le château d'Urville est abandonné et reste sous séquestre jusqu'en 1927. Le site, classé monument historique, devient propriété du ministère de l'agriculture » (<https://eplea.metz.educagri.fr/leplefpa/histoire-du-site>).

613 ALG, Procès-verbal de la séance de l'office agricole de l'est, 17 décembre 1924 et Lettre du secrétaire général de la fédération de l'est des associations d'élevage du cheval de trait ardennais à Jean de Bertier, 18 décembre 1924. On peut s'interroger sur les motivations de la fin des subventions à l'élevage chevalin : simple nécessité de diminuer les dépenses ? Volonté de pousser à la mécanisation ? Diminution des besoins

de Bertier en profita pour demander très habilement au ministre 100 000 francs supplémentaires pour la création d'un cinquième centre national d'expérimentation « dans un département du nord-est, de préférence dans celui de la Moselle »<sup>614</sup>. Ainsi, sans l'explicitier et sans forcer la main du ministre, il guidait la future subvention vers la ferme des Mesnils. Par ailleurs, il recueillit les doléances de ses interlocuteurs du monde agricole à propos de la fin des subventions pour l'élevage chevalin et s'en empara pour rencontrer le directeur général des haras et le ministre lui-même<sup>615</sup>. Il n'hésita pas non plus à écrire au ministre de l'agriculture à d'autres occasions<sup>616</sup>. Ses responsabilités départementales, associatives et politiques, se voyaient donc idéalement complétées par son statut de sénateur, lui permettant d'intercéder au plus près des décideurs gouvernementaux. Convergeaient ainsi la volonté de faire progresser l'agriculture, la défense des intérêts locaux et le soutien réciproque entre l'élu et ses électeurs, majoritairement ruraux. On reconnaît d'ailleurs immédiatement Jean de Bertier dans ce portrait-type des hommes politiques ayant réussi à s'implanter dans les campagnes :

Ils doivent parler le langage de la paysannerie, proclamer sa spécificité, garantir son autonomie et, en même temps, être suffisamment introduits dans les allées du pouvoir, au chef-lieu du département et à Paris, pour répondre aux besoins quotidiens, individuels et collectifs, de chacune des communautés locales<sup>617</sup>.

Il est désormais temps de dresser le bilan de l'action de Jean de Bertier. Lui-même se décerna un *satisfecit* à propos de son action à la tête de l'office agricole départemental. Il insista sur sa bonne gestion. Selon ses dires, l'office agricole employait moins de fonctionnaires que la direction de l'agriculture à Strasbourg et, surtout, il aidait bien davantage les agriculteurs : plus de 180 000 francs distribués annuellement contre un peu moins de 40 000 francs à l'époque de la direction de l'agriculture<sup>618</sup>. Il faut toutefois souligner que Jean de Bertier manipulait les chiffres ou, plutôt, comparait des choses non comparables. Par exemple, la direction de l'agriculture ne disposait pas des 150 000 francs de subvention attribués par l'État. Jean de Bertier veilla aussi à légitimer l'office agricole, non concurrent

---

militaires ?

614 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6428411c/f15.item>: débats parlementaires, séance du 7 avril 1925. La réponse du ministre fut engageante : « j'étudierai volontiers la question ».

615 ALG, Procès-verbal de la séance de l'office agricole de l'est, 17 décembre 1924.

616 ALG, Lettre de Jean de Bertier au ministre de l'agriculture, 27 juin 1924, à propos des travailleurs agricoles étrangers rompant leurs contrats pour aller travailler dans l'industrie et toucher des salaires plus rémunérateurs.

617 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 528.

618 ALG, Brouillon de discours de Jean de Bertier faisant le bilan des actions de l'office agricole [1925 ou 1926].

mais complémentaire des comices (qu'il subventionnait) tout comme de la chambre d'agriculture, créée par une loi de janvier 1924 et à l'objectif différent (la défense de la profession agricole). Enfin, il réaffirma son but : « l'office ne manquera jamais d'encourager les efforts suivant le proverbe : aide-toi, l'office t'aidera »<sup>619</sup>. En Moselle comme en France, on peut estimer que les offices agricoles furent une structure efficace et qu'ils accompagnèrent les progrès de l'agriculture dans les années 1920. Le niveau de production de 1913 fut retrouvé en 1925 et la production augmenta en moyenne de 1 % par an, « chiffre rarement atteint auparavant »<sup>620</sup>. Jean de Bertier, de par son action à la tête de l'office et de par sa détermination à voir concrétisé le projet de centre d'expérimentation agricole, contribua, à son niveau, à corriger les deux gros points faibles de l'agriculture française, à savoir le manque d'investissements et de formation des agriculteurs<sup>621</sup>.

Il faut cependant nuancer aussi bien l'importance de l'action de Jean de Bertier que l'ampleur de la modernisation opérée au cours des années 1920. Un premier bémol est le comportement de Jean de Bertier lui-même, sur son domaine de Lagrange. Son régisseur se plaignait régulièrement de ne pas disposer des moyens financiers nécessaires à une exploitation performante et donc productive :

Le meilleur du bénéfice de l'exploitation, je le perds chaque année pour ces hésitations et ces longueurs pécuniaires. L'an dernier, j'ai perdu pour plus de 10 000 francs de fourrage, faute d'abri convenable. [...] La propriété ne peut que végéter et ne réalisera rien de sérieux si elle ne peut se développer. [...] Sans argent je ne pourrai jamais faire rien de bien, rien de sérieux, à part végéter médiocrement. S'il y a certaines périodes de l'année où je ne dois rien attendre de vous comme aide, il est nécessaire que je le connaisse bien d'avance, afin que l'équilibre ne soit jamais rompu<sup>622</sup>.

Tout se passait comme si Lagrange était, en modèle réduit, un résumé de la situation de l'agriculture française, sauf que, cette fois-ci, Jean de Bertier était le principal décideur. Lui qui incitait les agriculteurs à ne pas quitter la terre et à moderniser leur exploitation se détournait de son propre domaine. Il était en cela représentatif des autres grands propriétaires fonciers, préférant vendre pour réinvestir ailleurs<sup>623</sup>. Nous en connaissons la raison : il s'agit

---

619 *Ibidem*.

620 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 74 et 544 et ABBAD, *op. cit.*, p. 114.

621 GAVIGNAUD, *op. cit.*, p. 45. Un autre problème structurel était la taille en moyenne trop réduite des exploitations, ne favorisant pas les investissements, dont les retours espérés restaient trop faibles dans le cadre d'une agriculture encore peu intensive.

622 ALG, Rapport à Monsieur le comte de Bertier sur la gestion du domaine de Lagrange au point de vue financier, 26 juin 1924.

623 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 201.

de l'inflation. Nous avons déjà vu comment Jean de Bertier se sépara de l'essentiel de ses biens fonciers en Bretagne et au Luxembourg (voir 1.1.1.). S'il conserva la ferme de Lagrange, ce fut bien sûr pour des raisons non économiques : il s'agissait de l'exploitation adossée au château familial qu'il habitait de nouveau.

Le deuxième bémol est la faiblesse des financements publics consacrés à l'agriculture. Jean de Bertier dut chaque année se battre pour que le conseil général consentît à maintenir les 25 000 francs de subvention dont bénéficiait l'office agricole. Derrière les politesses, Jean de Bertier laissa pointer son amertume :

Je remercie le conseil général et en particulier la 1<sup>re</sup> commission [finances], de vouloir bien, même à regret, accorder une subvention de 25 000 francs à l'office agricole départemental. Il paraît au moins légitime, sur un budget de 20 millions, dans un département où une grande partie des citoyens font de l'agriculture, de consacrer 25 000 francs en leur faveur<sup>624</sup>.

La subvention accordée ne représentait donc que 0,1 % du budget départemental, autrement dit quasiment rien. Jean de Bertier n'hésita pas, à plusieurs occasions, à demander plus pour l'agriculture. Sa grande idée pour 1926 était l'organisation d'un concours agricole départemental à Metz<sup>625</sup>. Il sollicita à cette fin 24 000 francs de subventions, mais la commission des finances ne lui en accorda que 10 000. Jean de Bertier critiqua nettement cet arbitrage : « il faut que chacun prenne ses responsabilités. Ce n'est pas avec une subvention de 10 000 francs du département que nous pourrions organiser un concours départemental »<sup>626</sup>. Cet exemple départemental peut être généralisé au cadre national. Les gouvernements successifs n'accordèrent jamais la priorité à l'agriculture qui souffrit d'un sous-investissement chronique (à l'image de Jean de Bertier à Lagrange). L'État s'en remettait à l'initiative privée qui, dans le contexte d'inflation et de faible rentabilité de l'investissement foncier, ne pouvait que rester très limitée. Seul le ministre de l'agriculture Henri Queuille présenta en 1927 un projet ambitieux. Il prévoyait un milliard d'investissements dans la recherche agronomique et pour la modernisation des exploitations. Ce projet ne connut toutefois aucun début d'application et fut abandonné dès 1928<sup>627</sup>. Il fallut attendre les lendemains de la Seconde

624 ADM, 72 N 6, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre-octobre 1924, p. 451. N'oublions pas non plus que l'inflation faisait que le maintien de la somme de 25 000 francs, sans revalorisation, correspondait à une diminution de la valeur réelle de la subvention.

625 ALG, Copie d'une lettre de Jean de Bertier au maire de Metz, 26 mai 1926.

626 ADM, 72 N 8, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de mai 1926, p. 297-301. Faute de financement suffisant, le concours, prévu pour le 29 août 1926, n'eut semble-t-il pas lieu.

627 GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, *op. cit.*, p. 552-553.

Guerre mondiale pour que l'agriculture française entamât une modernisation générale et systématique, qualifiée de « troisième révolution agricole »<sup>628</sup>. Dans les années 1920, la modernisation resta ponctuelle. Elle se remarque, par exemple, dans le célèbre ouvrage d'Alain Prévost relatant la vie d'Ephraïm Grenadou, paysan du village de Saint-Loup, dans la Beauce. Les années 1920 y apparaissent comme une période d'accélération des changements, avec le développement de la mécanisation, de l'usage des engrais et les premiers changements des systèmes de culture<sup>629</sup>.

La troisième et dernière limite de l'action de Jean de Bertier est que l'agriculture ne fut pas une priorité dans son engagement politique à l'échelle nationale. Au Sénat, il siégea à la commission des affaires sociales et à la commission de l'armée, mais pas à la commission de l'agriculture. Considérait-il que son engagement au niveau départemental était suffisant ? Aurait-il voulu rejoindre la commission de l'agriculture, et en fut-il empêché, pour des raisons d'effectifs et/ou d'équilibre entre les groupes parlementaires<sup>630</sup> ? On ne peut pas trancher. En tout cas, Jean de Bertier, en dépit des critiques qu'on peut lui adresser, mena une action régulière, volontaire et, à son échelle, plutôt efficace en faveur d'une modernisation de l'agriculture, même limitée. Réussit-il également à faire progresser l'action sociale ?

### 3.3.2. Promouvoir l'action sociale

Dominique Dessertine et Olivier Faure distinguent trois principaux modes d'action en matière de protection sociale : la charité, l'assurance (via la mutualité) et l'assistance. Jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les dépenses publiques restèrent limitées. Beaucoup de projets continuaient de relever de l'initiative privée, autant individuelle qu'associative<sup>631</sup>. Nous le vérifions avec Jean de Bertier. Tout comme pour l'agriculture, il s'appuya, d'une part, sur son statut personnel et son réseau associatif et, de l'autre, sur ses mandats et responsabilités politiques. Après avoir présenté cette double façon

---

628 GAVIGNAUD, *op. cit.*, p. 8.

629 GRENADOU, Ephraïm, et PRÉVOST, Alain, *Grenadou paysan français*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 256 p.

630 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 111 : chaque commission ne comptait que 36 membres, et sa composition politique devait représenter celle du Sénat tout entier.

631 DESSERTINE, Dominique et FAURE, Olivier, « Assistance traditionnelle, assistance nouvelle : coût et financement 1850-1940 », [in] GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale. Économie de la protection sociale du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, les Éditions ouvrières, collection « Patrimoine », 1992, p. 139-140.



d'agir, privée comme publique, nous réfléchirons à sa signification et à sa portée, tout en en présentant les limites.

La position sociale de Jean de Bertier, sa fortune ainsi que les réseaux locaux hérités de ses parents l'amenaient naturellement à pratiquer la charité, à titre individuel. Les archives de Lagrange en témoignent au travers de multiples lettres de remerciements. Les bénéficiaires étaient soit des personnes isolées, soit des groupes spécifiques (par exemple, les enfants de l'école de Manom), soit encore des collectivités (par exemple, l'hôpital de Thionville et donc, indirectement, la municipalité)<sup>632</sup>. Il s'agissait là de la forme la plus ancienne, pour ne pas dire antique, de l'action sociale : le don engendrait un contre-don, ici immatériel, à savoir reconnaissance et fidélité<sup>633</sup>. Au-delà de ses bienfaits directs, la charité permettait donc à Jean de Bertier d'entretenir et d'élargir ses réseaux (voir 2.1.2.). Les associations, notamment locales, furent d'ailleurs le second vecteur de l'action sociale conduite par Jean de Bertier. Le maire de Thionville, Gabriel Mauclaire, lui rendit hommage à ce sujet, en citant les « œuvres sociales » qu'il suscita et/ou développa : la Goutte de lait, le dispensaire antituberculeux et les colonies de vacances<sup>634</sup>. Curieusement, les archives ne contiennent que très peu de documents relatifs à ces multiples associations que, bien souvent, Jean de Bertier présidait. Il s'agissait souvent de branches locales d'organismes nationaux. Les associations les plus développées présentaient d'ailleurs une telle arborescence qu'elles finissaient par regrouper tous les notables. Beaucoup y adhéraient par conformisme social ainsi que pour entretenir leur capital social et leur bonne conscience. Seuls quelques membres étaient véritablement actifs. Par exemple, le comité mosellan du timbre antituberculeux fonctionnait grâce à deux personnes (plus une troisième chargée du courrier) qui s'attelaient à créer des sous-comités au niveau des arrondissements ou des cantons, afin de rassembler un maximum de donateurs et donatrices. Quel pouvait être le rôle effectif de Jean de Bertier au sein d'une telle structure ?

Quelques signatures d'une part pour les lettres exceptionnellement importantes, et peut-être la présidence d'une grande réunion, seront l'essentiel de ce que nous venions vous demander. Mais par contre nous accueillerons inlassablement les conseils les instructions et les directives d'organisation que votre expérience et votre profonde connaissance du pays voudront bien nous apporter : l'admirable

---

632 ALG, Lettre de E. Walter, curé d'Hettange-Grande, 11 mai 1922, Lettre du maire de Thionville, 17 janvier 1924 et Extrait du *Journal de Thionville* du 27 décembre 1919.

633 GUESLIN et GUILLAUME, (dir.), *op. cit.*, p. 17.

634 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926, Discours prononcé par Gabriel Mauclaire, maire de Thionville, lors des obsèques de Jean de Bertier [30 septembre 1926]. La Goutte de lait visait à lutter contre la mortalité infantile en prodiguant des conseils aux mères pour l'allaitement et en leur fournissant si nécessaire du lait stérilisé.

réussite de l'œuvre d'hygiène sociale de Thionville vous désigne avant toute autre personnalité pour assumer ce rôle<sup>635</sup>.

Veillons à lire ces lignes avec un certain recul : l'objet du courrier était de convaincre Jean de Bertier d'accepter la présidence de l'association. Son « admirable réussite » à Thionville était donc sans doute, par flatterie, exagérée. La même lettre révèle d'ailleurs que la présidence fut, dans un premier temps, proposée à Robert Schuman. On comprend donc qu'il s'agissait de trouver une personnalité politique influente qui donnerait visibilité et crédibilité à l'association, et saurait susciter les dons comme obtenir les subventions. En retour, l'homme politique choisi pouvait accroître ses réseaux et sa notoriété. On retrouve donc les mêmes logiques opératoires, tant dans le cadre collectif des structures associatives que dans le cadre individuel de la charité.

Malgré la persistance d'un financement largement privé, les dépenses publiques en matière sociale augmentèrent progressivement pendant l'entre-deux-guerres. En matière d'assistance, elles représentèrent jusqu'à 60 % des budgets<sup>636</sup>. Il y avait là un nouveau champ d'action pour les hommes politiques intéressés par ces questions, comme Jean de Bertier. Son engagement semble d'ailleurs plus fort en matière sociale que sur les questions agricoles si l'on s'en tient aux commissions dans lesquelles il siégea. Au conseil général, il fit partie de deux commissions spéciales dont l'intitulé désignait bien la mission : le comité d'administration de l'association départementale d'assistance publique et la commission de l'hospice Sainte-Madeleine de Thionville<sup>637</sup>. Au Sénat, il intégra la commission des affaires sociales, officiellement dénommée « commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales ». Nous avons déjà vu que ce fut au sein de cette commission qu'il se montra le plus actif et qu'il progressa dans la carrière parlementaire, en accédant en 1925 au poste de secrétaire (voir 2.4.3.). Tout comme en matière agricole, son action dans le cadre associatif et celle au titre de ses mandats politiques se complétaient et contribuaient à augmenter l'« expérience » que lui reconnaissaient ses interlocuteurs.

Il serait fastidieux et peu intéressant d'exposer tous les sujets sur lesquels Jean de Bertier put émettre un avis. Concentrons-nous sur les deux questions principales ayant

---

635 ALG, Lettre du Directeur des services d'hygiène de la Moselle à Jean de Bertier, 24 septembre 1926. Le Directeur des services d'hygiène était justement l'une des deux chevilles ouvrières du comité.

636 DESSERTINE et FAURE, *op. cit.*, p. 146. N'oublions pas que les deux autres pôles de la protection sociale (charité et assurance) restaient, pour le premier, purement privé et, pour le second, essentiellement privé, jusqu'à la mise en place des assurances sociales en 1930 (voir *infra*).

637 ADM, 628 PER/STO 15 1921, Conseil général, Session de septembre 1921, p. 4-5.

intéressé le conseil général de la Moselle et le Sénat au cours de ses mandats. Au niveau départemental, il fut décidé en 1921 de fermer l'asile d'aliénés de Lorquin et d'envisager une reconversion pour le site. En tant que membre de la première commission spéciale précédemment mentionnée, Jean de Bertier fut particulièrement impliqué dans la recherche de solutions<sup>638</sup>. Les projets initiaux (sanatorium, centre de colonies de vacances) n'aboutirent pas. L'établissement rouvrit finalement en 1925 pour accueillir 300 malades du département de la Seine. Les principales préoccupations de l'assemblée départementale étaient d'ordre pécuniaire. Lorquin représentait une dépense de 200 000 francs par an et les sommes versées par le département de la Seine (7,70 francs par malade et par jour) couvraient à peine les coûts de fonctionnement estimés à 8 francs par malade et par jour<sup>639</sup>. Cet exemple correspond bien aux réalités du temps. Les politiques de santé n'étaient pas vues comme prioritaires ; hôpitaux et hospices concentraient la grande majorité des dépenses, en accueillant principalement des malades et des vieillards ne recevant que peu de soins médicaux. Il s'agissait d'une forme d'assistance encore très traditionnelle<sup>640</sup>.

Au Sénat, le sujet principal fut l'adoption d'une loi instaurant les assurances sociales, devant protéger contre les risques de la maladie, de l'accident et de l'invalidité. Le contexte de la fin de la Grande Guerre était propice à la mise en place d'un tel système d'assurances. D'une part, le conflit avait déjà habitué les esprits à une plus grande intervention de l'État en matière de santé (soins aux blessés, aux handicapés) mais aussi en matière sociale au sens plus général (pensions aux anciens combattants). Les seuls acteurs privés ne pouvaient plus faire face aux besoins nouveaux. D'autre part, les trois départements recouverts disposaient déjà du système d'assurances sociales allemand, mis en place sous Bismarck et reconnu comme modèle. Il ne pouvait être question de le supprimer. Il s'agissait de s'en inspirer très largement, voire de l'étendre à la France entière<sup>641</sup>.

Le projet de loi relatif aux assurances sociales, déposé pourtant dès 1921, ne fut adopté qu'en 1928 (loi Loucheur) et n'entra en application qu'en 1930. Comment expliquer

---

638 ALG, Annotations manuscrites de Jean de Bertier relatives aux réunions du conseil d'administration de l'association départementale d'assistance de la Moselle, décembre 1920 à août 1921 et Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1921 tenue par la commission interdépartementale en vue de créer un sanatorium à Lorquin. Il fut décidé de créer une commission d'étude de 6 membres, dont Jean de Bertier fit partie.

639 ADM, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, 72 N 6, session de mai 1924, pp. 222-225 et 72 N 7, session de mai 1925, p. 255.

640 DESSERTINE et FAURE, *op. cit.*, p. 141 et 145.

641 DREYFUS, Michel, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Les Éditions ouvrières, collection « Patrimoine », 2001, p. 125-128.

un tel délai ? Une première raison était la résistance initiale du mouvement mutualiste, hostile au caractère obligatoire des assurances sociales envisagées. Cette opposition cessa cependant dès 1923 et la Fédération nationale de la mutualité française en vint même à réclamer une adoption rapide de la loi dès 1926<sup>642</sup>. La seconde et principale raison fut l'action retardatrice des sénateurs. Tentons de déterminer si Jean de Bertier y prit part et quelles furent ses motivations. Au cours des débats en commission, il se posa en expert, rappelant régulièrement à ses collègues les détails du fonctionnement du système en Alsace-Moselle :

[1<sup>er</sup> avril 1925 :] C'est là ce qui se passe dans nos trois départements. Des commissions paritaires fixent les salaires pour chaque catégorie de salariés. Il y a des règlements très compliqués chez nous, mais ils existent et ils apportent la solution de toutes les difficultés d'application.

[19 juin 1925:] Toutes les personnes compétentes d'Alsace et de Lorraine considèrent qu'il est inutile d'établir des tribunaux spéciaux pour le contentieux des assurances sociales.

[18 novembre 1925:] En Alsace et en Lorraine les caisses fixent elles-mêmes la durée du délai de carence. Cela me paraît être le meilleur procédé<sup>643</sup>.

À la lecture de ses interventions, il ressort l'impression que Jean de Bertier souhaitait l'extension du système alsacien-mosellan à l'ensemble de la France. En réalité, il s'attachait surtout à défendre et à justifier le droit local en matière sociale, pour éviter son remplacement par un nouveau système français, forcément moins protecteur. On comprend ainsi mieux deux autres éléments trouvés dans les archives. En juin 1925, Jean de Bertier s'exprima en faveur d'une prolongation du délai d'application en Alsace-Moselle de certains articles de la future loi sur les assurances sociales<sup>644</sup>. Il n'était pas pressé de voir le futur projet mis en œuvre. Surtout, un extrait de presse de la *Lothringer Volkszeitung* conservé dans les archives de Lagrange rend compte d'un contre-projet de loi présenté au Sénat. Le quotidien relate comment le texte fut « diversement accueilli », bénéficiant toutefois du soutien de « l'union des employés de la société minière des terres rouges »<sup>645</sup>. Or, nous savons que Jean de Bertier était vice-président du conseil d'administration de cette entreprise (voir 1.4.2.). La coïncidence est trop forte pour ne pas penser que ce contre-projet fut, sinon imaginé, du moins approuvé par Jean de Bertier et que ce dernier suscita opportunément une déclaration de soutien provenant de cette « union des employés ». L'article de la *Volkszeitung* comparait

---

642 *Ibidem*, p. 124 et 129-130.

643 AS, 69 S 211, Procès-verbaux des séances de la commission d'hygiène pour l'année 1925.

644 *Ibidem*, 17 juin 1925.

645 ALG, Coupure de presse de la *Lothringer Volkszeitung*, après le 25 février [1925].

ensuite projet initial et contre-projet. Il mit en évidence le caractère moins ambitieux du second et en tira la conclusion pour ses lecteurs :

Pour les trois départements dans lesquels l'assurance sociale existe déjà, le contre-projet ne pourra guère conduire en cette matière à l'unification souhaitée avec la législation nationale ; en effet, on s'en tiendra fermement aux avantages fournis par l'assurance sociale locale et consacrés par l'expérience<sup>646</sup>.

Tout se passait donc comme si Jean de Bertier ne souhaitait pas la mise en place en France du système alsacien-mosellan, par souci des deniers publics et pour ne pas augmenter les charges pesant sur les entreprises (voir 3.4.2. et 3.4.3.). Veillons toutefois à ne pas exagérer le rôle de Jean de Bertier dans le retard d'adoption et/ou la réduction des ambitions de la loi sur les assurances sociales. Son influence politique restait limitée : parlementaire moyen, simple *secrétaire* de la commission d'hygiène et non *président* ou *vice-président* (voir 2.4.3.). Le texte fut d'ailleurs encore débattu bien après son décès. Le retard de la France en matière de protection sociale était tel que ce rattrapage législatif nécessitait de régler moult détails, et tous les problèmes très techniques qui apparurent demandèrent beaucoup de temps pour être aplanis. Au final, le système alsacien-mosellan hérité de Bismarck resta plus abouti et plus protecteur que toutes les législations françaises successives (loi sur les assurances sociales de 1928, Sécurité sociale à partir de 1945 , etc) : il est aujourd'hui toujours en vigueur sous l'appellation « régime local d'assurance-maladie »<sup>647</sup>.

L'attitude de Jean de Bertier sur la question des assurances sociales montre une fois encore combien il est ardu de déterminer avec certitude le positionnement d'un homme politique. Ses ambitions en matière de protection sociale pouvaient être en contradiction avec la défense des intérêts locaux, toujours prioritaires, ou, plus simplement, se voir contraintes par des données conjoncturelles comme l'équilibre budgétaire (voir 3.4.2.). Malgré ces reculs et ces renoncements, Jean de Bertier réussit à se forger au cours de sa carrière l'image d'un homme politique attentif aux questions sociales. Nous avons déjà expliqué comment cela lui permit de renforcer ses réseaux. Il n'hésita pas non plus à en faire un argument électoral : « vous connaissez aussi mon dévouement à toutes les œuvres de progrès social »<sup>648</sup>. Du progrès social à la paix sociale, il n'y avait qu'un pas qu'un tract de l'URL franchit

---

<sup>646</sup> *Ibidem*.

<sup>647</sup> Citons par exemple un taux de remboursement de 90% pour les consultations médicales et les soins infirmiers, contre 70% et 60% respectivement dans le cadre du régime général. Plus d'informations sur <https://regime-local.fr>

<sup>648</sup> ALG, Profession de foi de Jean de Bertier à l'occasion des élections cantonales du 19 juillet 1925.

allègrement : « votez contre les communistes et leurs alliés pour les défenseurs de la paix sociale [les candidats URL, dont Jean de Bertier] »<sup>649</sup>. L'action *sociale* selon Jean de Bertier avait en effet aussi un sens et un but politiques. Il fallait contrer toute forme de *socialisme*, et s'opposer à toute révolution ou bouleversement des structures sociales. Cela ne signifie pas que ses engagements étaient feints : de multiples témoignages rapportent sa bonté, sa générosité et donc sa sincérité<sup>650</sup>. Comprenons simplement qu'il s'inscrivait dans une vision traditionnelle et conservatrice de l'action sociale, dans laquelle les liens verticaux entre les acteurs dominaient, maintenant un « déséquilibre entre celui qui donne ou qui se fait l'intermédiaire et celui qui demande ou reçoit »<sup>651</sup>.

À ce titre, l'action sociale menée par Jean de Bertier resta limitée ou inachevée. Prenons deux exemples. Au conseil général, il s'opposa au versement d'une subvention en faveur de la lutte contre le cancer, selon une argumentation qu'il convient de reproduire en longueur pour en saisir toute la logique :

Je m'excuse de parler après des médecins sur une telle question ; mais sans être médecin on peut s'intéresser à l'hygiène et la santé publiques. Dans une des dernières séances de la commission d'hygiène [du Sénat], j'ai entendu dire qu'une récente découverte, relative au cancer, était sur le point d'entrer dans le domaine de la pratique ; il s'agit du traitement par les rayons ultra-violets, dont l'effet serait très actif. [...]

Je me demande s'il est bon d'engager aujourd'hui des dépenses très considérables pour employer le radium, substance extrêmement coûteuse, alors qu'on peut prévoir d'ici peu de mois l'utilisation d'un procédé beaucoup moins onéreux, capable de donner les mêmes résultats.

Nous aurions mauvaise grâce à refuser une subvention pour la lutte contre le cancer ; mais peut-être y aurait-il lieu d'ajourner la question jusqu'à plus ample information, quitte à y revenir quand nous réglerons le budget additionnel<sup>652</sup>.

Jean de Bertier ne convainquit pas ses collègues et une subvention de 6 000 francs fut accordée au centre anticancéreux de Strasbourg. Cette prise de position résume bien son attitude : il s'intéressait véritablement et sincèrement aux questions sanitaires et sociales mais la volonté de maîtriser les dépenses finissait toujours par primer. L'impression dominante est

---

649 ALG, Tract de l'URL à l'occasion des élections cantonales du 19 juillet 1925.

650 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926. Plusieurs des discours prononcés lors des obsèques insistent sur ce point : « un homme bon et généreux » (Frantz, adjoint au maire à Manom), « un exemple de bonté » (Mauclair).

651 GUESLIN et GUILLAUME, *op. cit.*, p. 17.

652 ADM, 72 N 6, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre-octobre 1924, p. 426-427.

qu'il se montrait bien plus économe en matière sociale qu'en matière d'agriculture. Souvenons-nous de cette passe d'armes, déjà évoquée (voir 3.3.1.) :

Jean de Bertier : « Dans les circonstances actuelles nous devons nous montrer infiniment ménagers des deniers publics.

Un autre conseiller général : - Alors il ne fallait pas acheter la ferme des Mesnils.

Jean de Bertier : - J'estime qu'il y a des choses indispensables, et d'autres qui ne le sont pas »<sup>653</sup>.

Rappelons toutefois à sa décharge qu'aucun de ces deux domaines n'était vu comme des secteurs d'investissement, tant par les gouvernements que par la très grande majorité du personnel politique de l'époque. Pour Jean de Bertier comme pour ses collègues, on ne pouvait -et il ne fallait- agir qu'avec des sommes minimales. Le second exemple de cette retenue de Jean de Bertier en matière de politique sociale concerne la journée de 8 heures (correspondant à la semaine de 48 heures). Elle fut certes votée par la majorité de Bloc national, mais dans le contexte très particulier de l'année 1919. Les grèves très dures du printemps et les poussées révolutionnaires en Europe avaient réactivé la peur du « rouge », qui devint un des thèmes de la campagne législative de l'automne. Dominique Lejeune parle de « vague antibolchevique »<sup>654</sup>. Pour le Bloc national parvenu au pouvoir, la loi des 8 heures devait couper l'herbe sous le pied des mouvements révolutionnaires. Il s'agissait donc, fondamentalement, d'une décision politique. Jean-Charles Asselain, évaluant sa portée économique, considère que, « malgré un contexte *a priori* très défavorable, cette réforme sociale se trouv[a] "absorbée" dans de bonnes conditions, grâce aux progrès de la productivité »<sup>655</sup>. Pour les contemporains toutefois, les débats sur le bien-fondé de la journée de 8 heures se poursuivirent au cours des années 1920. Les archives révèlent que Jean de Bertier se documenta sur la question. À son habitude, il collecta informations et données précises. Ses notes manuscrites, en fait des relevés de citations puisées dans ses lectures, témoignent encore une fois d'une certaine ambivalence face à une mesure aujourd'hui considérée comme un évident progrès social. Présentons ces notes dans un tableau, en mettant les arguments des deux partis face à face.

---

653 ADM, 72 N 7, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de mai 1925, p. 299.

654 LEJEUNE, Dominique, *La peur du « rouge » en France. Des partageux aux gauchistes*, Paris, Belin, 2003, p. 131. L'auteur précise que la célèbre affiche dite de l'homme au couteau entre les dents « fit merveille en 1919 ».

655 ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2. *Depuis 1918*, p. 27. Entre 1913 et 1929, la productivité par travailleur augmenta de 25 % et la productivité par heure de travail de 50 % (hors agriculture - p. 27).

**Tableau 52. Notes manuscrites de Jean de Bertier à propos de la journée de 8 heures<sup>656</sup>.**

<b>Jean de Bertier ne semble pas être radicalement opposé à la loi des 8 heures...</b>	<b>...mais on retrouve dans ses notes un point de vue très libéral</b>
<p>Dans des circonstances normales, la loi de 8 heures eût été acceptable, tandis que dans les circonstances exceptionnelles d'après-guerre qui faussent son jeu, elle a eu des effets néfastes.</p>	<p>Il convient d'enlever toute apparence de vérité, tout prétexte à l'accusation si aisément répandue et si facilement écoutée, que la société moderne traite les ouvriers en esclaves, en parias.</p>
<p>Qu'on garde donc ce terme de 8 heures s'il doit signifier que le législateur que le patron [...] ne sont pas indifférents à ce qui touche les loisirs et la vie personnelle des ouvriers. Qu'on garde la loi de 8 heures où on le pourra, quand on le pourra, mais que là où il s'agit de dérogations réclamées d'un commun accord par les patrons et les ouvriers, les dérogations à la journée de 8 heures doivent être accordées.</p>	<p>10 heures, 8 heures, 6 heures de travail, ces limitations, en elles-mêmes, ne signifient rien [...]. Ce sont les exigences économiques, les nécessités de la production et de la concurrence internationale qui doivent déterminer la durée du travail.</p>

Si ces notes correspondent au point de vue de Jean de Bertier, force est de constater qu'il était plutôt un opposant de la journée de 8 heures<sup>657</sup>. S'il pouvait, semble-t-il, en accepter le principe, il refusait sa mise en application, puisqu'il n'estimait pas le moment venu et insistait sur la nécessité des dérogations. Au point de vue économique, Jean de Bertier se montrait donc très libéral. Ainsi, l'action sociale de Jean de Bertier, pour réelle qu'elle fût, resta cantonnée dans des champs d'action traditionnels et restreinte dans ses ambitions.

### **3.3.3. Rester vigilant face à l'Allemagne**

Ce dernier domaine d'action englobe les questions militaires. N'oublions pas que Jean de Bertier avait une formation d'officier. Certes, il avait rapidement démissionné de l'armée à l'été 1919 afin d'entamer une nouvelle carrière, dans la politique. Les deux domaines restaient cependant proches, comme l'illustre ce commentaire de Denis Woronoff dans sa biographie de François de Wendel : « pourquoi la politique ? Wendel a répondu, on l'a dit, en lecteur de Barrès : c'est une autre façon d'être officier »<sup>658</sup>. L'intitulé de cette sous-partie, « rester vigilant face à l'Allemagne », conduit d'ailleurs à entremêler les dimensions

656 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier à propos de la journée de 8 heures.

657 Les archives ne laissent pas apparaître de liens avec les syndicats patronaux, comme le Comité des forges, mais, en tant que parlementaire, il fut nécessairement en contact, au moins de façon informelle, avec certains de leurs représentants ou partisans.

658 WORONOFF, Denis, *François de Wendel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 242.



politique et militaire. Nous réfléchissons en une sorte d'avant-propos sur le rapport de Jean de Bertier au patriotisme avant d'entrer dans le vif du sujet et d'expliquer sa vision politique de la relation franco-allemande, puis sa conception d'une défense efficace face à l'adversaire d'outre-Rhin.

Les archives de Lagrange recèlent peu de documents spécifiquement relatifs à la question du patriotisme. Quand cette thématique apparaît, elle semble liée au passé. Prenons l'exemple d'un discours à des écoliers. Jean de Bertier s'y présenta comme appartenant à « la génération de la revanche » pour laquelle la Lorraine avait été une « Terre promise »<sup>659</sup>. Cet espoir s'était concrétisé en 1918. En conséquence, « le nationalisme [...] avait largement perdu sa raison d'être dans une France qui avait recouvré ses "provinces perdues" »<sup>660</sup>. Au début des années 1920, il se perpétuait toutefois, autour d'une figure comme Maurice Barrès. Thomas Nicklas indique que l'écrivain, soucieux de maintenir vivace le nationalisme français, décida de porter le regard, suite au retour de l'Alsace-Lorraine, vers la Rhénanie, nouvelle terre d'entre-deux entre France et Allemagne (voir *infra*)<sup>661</sup>.

Le patriotisme de Jean de Bertier n'était plus un nationalisme, il était désormais plus consensuel, tout en restant actif. La défense de la paix primait : « nous voulons la paix durable, la fin des guerres, la sécurité, la liberté [...] la réduction des armements »<sup>662</sup>. Jean de Bertier était en cela totalement représentatif de ses contemporains, parmi lesquels de très nombreux anciens combattants, dont la plupart des associations se voulaient pacifistes et parfois même antimilitaristes<sup>663</sup>.

Pour maintenir cette paix, deux lignes politiques étaient possibles. L'une consistait à obtenir une stricte application des clauses du traité de Versailles par l'Allemagne : cette politique de fermeté fut, pour simplifier, associée à Raymond Poincaré (ce dernier savait en réalité faire preuve de souplesse, sa fermeté ne fut pas intransigeante – voir *infra*). L'autre préférait associer l'Allemagne à une nouvelle forme de sécurité collective à créer en Europe :

---

659 ALG, Discours à des écoliers [sans date]. Remarquons que Jean de Bertier avait déjà employé cette expression de « Terre promise » dans une lettre à son épouse (voir 2<sup>e</sup> partie, 2.3.1.)

660 BERSTEIN et WINOCK, *op. cit.*, p. 82.

661 NICKLAS, Thomas, « Maurice Barrès, le "Génie du Rhin" et la politique en Rhénanie après 1918 » [in] DARD, GRUNEWALD, LEYMARIE, WITTMANN (dir.), *op. cit.*, p. 141-143.

662 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit de brouillons préparatoires pour des discours, ou bien de citations relevées ici ou là. On peut dans ce dernier cas penser que Jean de Bertier partageait ou, tout le moins, comprenait les idées politiques ainsi réécrites.

663 RICHARD, *op. cit.* p. 180, RÉMOND, *op. cit.*, p. 349 et BERSTEIN et WINOCK, *op. cit.*, p. 82.

cette politique de conciliation fut incarnée par Aristide Briand<sup>664</sup>. Pour Jean de Bertier, seule la fermeté était possible puisqu'il ne faisait aucune confiance aux Allemands : « une seule nation est militariste, c'est l'Allemagne impérialiste, l'Allemagne prussienne »<sup>665</sup>. Cette dernière restait perçue comme menaçante, ce qui entretenait en Moselle un fort patriotisme de la frontière. L'URL trouva dans la ligne de fermeté face à l'Allemagne un de ses ciments. Elle en bénéficia électoralement, puisque cette « priorité absolue du national par rapport au social » restreignit les suffrages accordés aux candidats socialistes et communistes<sup>666</sup>. Précisons ici que le patriotisme, d'abord associé à la gauche, avait été, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, progressivement récupéré par les partis de droite<sup>667</sup>.

Malgré la victoire de 1918 et le traité de Versailles signé le 28 juin 1919, Jean de Bertier, à l'instar de beaucoup de Français, se montra inquiet. Il avait conscience de la faiblesse de la France, faiblesse que l'on pourrait qualifier de structurelle puisqu'elle s'inscrivait dans un temps long : « 4 révolutions, 5 invasions [depuis 1789] »<sup>668</sup>. D'un autre côté, grâce à ses réseaux, Jean de Bertier se rendait compte des forces et du potentiel conservés par l'Allemagne, tant au point de vue industriel que commercial. Citons ici en exemple la formule employée par un industriel alsacien : « le concurrent le plus redoutable, le concurrent allemand »<sup>669</sup>. Jean de Bertier lui-même avait possédé des intérêts en Allemagne, dont nous avons déjà parlé (voir 1.1.2.3.). Rappelons qu'il semble avoir liquidé ses avoirs bancaires en Sarre en 1923 au plus tard. Quant à ses placements industriels, il est plus difficile d'en dire autant, tant l'ARBED était devenue un groupe international, opérant également dans l'espace rhénan. L'Allemagne conservait en effet une puissance industrielle et un effectif démographique nettement supérieurs à ceux de la France, autrement dit des avantages potentiellement décisifs en cas de futur conflit<sup>670</sup>. L'Allemagne n'avait accepté le *Diktat* de Versailles que contrainte et forcée. Il était possible de craindre, à terme, une guerre de

---

664 COCHET, François, « Des outils militaires en reconversion », [in] COCHET, François, (dir.), *Les guerres des années folles 1919-1925*, Paris, Passés composés/Hunensis, 2021, p. 286.

665 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, sans date [années 1920].

666 ROTH [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 84 et DELBREIL, *op. cit.*, p. 93.

667 WINOCK, Michel, *La France politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2003 [1999], p. 114-115 et 118 (voir aussi première partie, 3.1. et 3.3.).

668 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, sans date [années 1920]. Les révolutions sont celles de 1789, 1830, 1848 ainsi que, sans doute, la Commune de Paris en 1871. Quant aux invasions, l'on pense à celles de 1792, 1814, 1815, 1870 et 1914.

669 ALG, Lettre adressée à Jean de Bertier par la compagnie générale de la céramique du bâtiment (à Strasbourg), 3 novembre 1924 (voir également 3.2.4.).

670 SCHOR, Ralph, *Le dernier siècle français. 1914-2014. Destin ou déclin ?*, Paris, Perrin, 2016, p. 157.

revanche. Jean de Bertier en avait conscience : « une guerre que personne ne souhaite mais qui nous serait peut-être un jour imposée »<sup>671</sup>.

Comment assurer dans ces conditions la sécurité de la France ? Une première batterie de solutions était d'ordre politique. La première consistait à conserver l'alliance, voire la garantie, des alliés de la veille, principalement des Américains. Toutefois, les désaccords, la non-ratification du traité de Versailles par les États-Unis et les maladresses du gouvernement français firent que, dès la fin de l'année 1919, la France ne pouvait plus compter sur un soutien automatique des Anglo-Saxons. La seconde solution - incompatible avec la première - reposait sur la constitution d'un glacis territorial devant renforcer la France et affaiblir l'Allemagne. Il pouvait s'agir soit d'annexer le Luxembourg et la rive gauche du Rhin, soit de démembrer l'Allemagne en favorisant un mouvement sécessionniste en Rhénanie. Cette seconde solution fut abandonnée par le gouvernement dès 1919<sup>672</sup>. Pourtant, elle conserva des promoteurs et Jean de Bertier fut en contact avec certains d'entre eux. Il reçut début 1922 une lettre d'Alphonse [Jouet], vice-président du « comité de protestation contre l'abandon du Luxembourg », ainsi qu'une missive de Kircher, rédacteur au *Journal de Thionville*. Ce dernier lui demandait d'accorder audience à un certain Pierra, propriétaire d'une imprimerie à Strasbourg et « qui s'intéresse beaucoup aux questions rhénanes »<sup>673</sup>. Un rédacteur de journal, un imprimeur, un sénateur : nous avons là comme le début d'un réseau. Le plus intéressant est cette annotation de Jean de Bertier sur la lettre de Kircher : « faire comprendre à Smeets que la séparation en 3 factions est une erreur ». Sans doute, Bertier rencontra-t-il donc effectivement Pierra. Joseph Smeets était l'un des leaders séparatistes rhénans et il est curieux de remarquer qu'il décéda à Metz, en mars 1925<sup>674</sup>. Ces quelques éléments ténus suffisent à penser que Jean de Bertier aida, à son niveau, le séparatisme rhénan, ce qui confirme son hostilité à l'Allemagne et sa volonté de l'affaiblir.

Dans les années 1921-1922, le gouvernement allemand renforça sa position. Il brisa son isolement diplomatique en signant le traité de Rapallo avec la Russie soviétique et il joua

---

671 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63523088/f6.item>: débats parlementaires, séance du 5 juillet 1923. Il pouvait s'agir aussi d'un discours politique favorisant l'obtention de crédits en faveur de la défense.

672 COCHET, François, « De la guerre suspendue à la guerre hors-la-loi », [in] COCHET (dir.), *Les guerres des années folles*, p. 37 et 40.

673 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier par Alphonse [Jouet], vice-président du « comité de protestation contre l'abandon du Luxembourg », 25 avril 1922, et par Kircher, rédacteur au *Journal de Thionville*, 8 juin 1922.

674 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6060708/fl.textePage.langEN>: *Le Petit Parisien*, 30 mars 1925.

du rythme de paiement des réparations pour gagner en influence<sup>675</sup>. Le gouvernement français, dirigé par Poincaré, répliqua par l'occupation de la Ruhr, à partir de janvier 1923. Jean de Bertier soutint évidemment cette politique de fermeté et s'efforça *en public* de montrer la solidité de la position française :

La nécessité où nous sommes de conserver une armée puissante apparaît aux meilleurs esprits américains : de nombreux hommes politiques, parmi les plus notoires, tous les anciens combattants, la fraction la plus éclairée de l'opinion publique, approuvent à cet égard le point de vue du gouvernement français. [Suivent des citations d'interventions de sénateurs américains]<sup>676</sup>.

Remarquons que, si ce brouillon de discours n'évoque pas explicitement l'occupation de la Ruhr, il devait en être contemporain puisque nous l'avons retrouvé dans le même feuillet que les autres documents déjà cités. Les propos de Jean de Bertier restaient assez vagues. Il faut dire que tant le Royaume-Uni que les États-Unis se montrèrent en réalité hostiles à l'intervention française, dès son commencement<sup>677</sup>. La consultation des archives de Lagrange permet de découvrir que, derrière ce soutien public affiché, Jean de Bertier fut sans doute en proie au doute. Il reçut en effet plusieurs lettres d'un officier de ses connaissances qui l'alerta sur les conséquences délétères de cette intervention pour l'armée française :

Pour les raisons succinctement exposées, que comme militaire tu comprendras d'autant plus facilement, nous perdons dans la Ruhr et notre temps et l'argent du gouvernement [...]. J'envoie la même note à l'oncle d'Elsa pour que vous meniez l'offensive ensemble<sup>678</sup>.

Jean de [Revières] déplorait surtout l'impossibilité d'une instruction efficace des soldats, à cause des modalités de l'intervention. Il en vint ainsi à demander à Jean de Bertier de ne plus l'approuver. La sortie de crise intervint en 1924. Le plan Dawes organisa le rééchelonnement du paiement par l'Allemagne des réparations. La Ruhr fut évacuée. Il s'ouvrit alors « une nouvelle ère de paix dans le monde »<sup>679</sup>. L'apaisement entre la France et l'Allemagne fut conforté par la signature des accords de Locarno (octobre 1925) puis l'attribution du prix Nobel de la paix à Aristide Briand et Gustav Stresemann (décembre

---

675 SCHIRMANN, Sylvain, « Weimar : de l'instabilité fondatrice à une stabilité illusoire ? 1918-1924 », [in] COCHET (dir.), *Les guerres des années folles*, p. 234 et 246.

676 ALG, Brouillon de discours de Jean de Bertier, au Sénat ? En commission ? [sans date].

677 COCHET, « Des outils militaires en reconversion », p. 286. Seule la Belgique soutint la France.

678 ALG, Lettre de Jean de [Revières], commandant le 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs-mitrailleurs dans la Ruhr.

679 BILLARD, *Le monde de 1914 à 1945*, p. 69. Pour en savoir plus sur l'occupation de la Ruhr, voir JEANNESSON, Stanislas, *Poincaré la France et la Ruhr (1922-1924). Histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, collection « Mondes germaniques », 1998, 432 p.

1926). Lorsque Jean de Bertier décéda en septembre 1926, l'évolution de la situation semblait donc lui donner tort. La conciliation était plus efficace que la fermeté, et des relations de coopération et de confiance paraissaient possibles entre les ennemis héréditaires.

Venons-en maintenant à la seconde batterie de solutions destinées à assurer la sécurité de la France. Celles-ci étaient d'ordre militaire. Face aux incertitudes politico-diplomatiques, le pays se devait de disposer d'un outil militaire puissant. Au Sénat, Jean de Bertier s'intéressa à la question dans le cadre de la commission de l'armée. Il s'y montra de plus en plus assidu et actif. En 1923, il se contenta d'assister aux séances, en observateur, puis, à partir de 1924, il prit plus volontiers la parole<sup>680</sup>. Les opinions qu'il exprima en commission et en séance peuvent être regroupées en trois idées-forces principales. Tout d'abord, il plaida en faveur du maintien des dépenses militaires. Dans le contexte de rigueur budgétaire de l'époque, il mit en avant, pour convaincre, la nécessité de protéger au mieux la vie des personnels militaires. Il proposa par exemple une meilleure rémunération des mécaniciens de l'aéronautique, afin de recruter des ouvriers compétents, ce qui contribuerait à préserver le matériel et la vie des pilotes : « faisons des économies, ah oui ! Sans doute, mais avant tout des économies de vies humaines. Elles sont encore plus importantes que les économies d'argent (applaudissements) »<sup>681</sup>. La saignée démographique de 1914-1918 imposait, pour l'avenir, de mieux préserver la vie des combattants. Il y avait là un angle d'attaque pour plaider en faveur de maintien de crédits militaires importants<sup>682</sup>. Pour Jean de Bertier, cette préoccupation des financements dépassait de loin la seule protection face à l'Allemagne. Il s'inquiéta notamment du manque de défenses protégeant les ports d'Alger et de Bizerte et réclama l'installation de batteries supplémentaires :

Et j'ajoute que cet effort peut être réalisé sans dépense exagérée, car il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles pièces, assurément fort onéreuses. [...]

Le touriste que j'ai été récemment, se promenant sur le front de mer des deux ports indiqués, est péniblement impressionné par l'absence de toute pièce d'un calibre tant soit peu important, et peut concevoir des craintes pour l'éventualité d'une guerre, hélas ! toujours possible »<sup>683</sup>.

---

680 AS, 69 S 86, 87 et 88, Procès-verbaux des séances de la commission de l'armée pour les années 1923, 1924 et 1925 respectivement. Les années 1922 et 1926 sont manquantes. En 1923, Jean de Bertier assista à 7 séances sur 18, en 1924 à 11 séances sur 19, en 1925 à 14 séances sur 17.

681 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63547281/f53.item>: débats parlementaires, 17 avril 1926.

682 Cet argument serait l'un de ceux employés pour justifier la construction de la ligne Maginot.

683 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354727m/f37.item>: débats parlementaires, 16 avril 1926. Nous découvrons que Jean de Bertier voyagea en 1926 en Afrique du Nord... L'absence de correspondance privée et de carnets personnels conservés pour cette période 1919-1926 nous dissimule tout un pan de la vie de Jean de Bertier.

Alger et Bizerte ne pouvaient en aucun cas être menacées par la marine allemande, que le traité de Versailles avait d'ailleurs quasiment supprimée<sup>684</sup>. Ensuite, Jean de Bertier effectua un bon diagnostic des défauts de l'armée française. Il pointa le déséquilibre entre des officiers supérieurs trop nombreux et des officiers subalternes en sous-effectif. Il souligna aussi la faiblesse des soldes, gênant le recrutement et empêchant le renouvellement des cadres. Le tout compromettait l'instruction efficace des soldats. Il en vint même à dire : « en réalité nous avons une façade d'armée, mais ni esprit militaire, ni organisation »<sup>685</sup>. Les historiens d'aujourd'hui valident ce constat. L'armée française ne comptait plus que 37 000 sous-officiers en 1923. Les soldes n'avaient pas été suffisamment réévaluées pour compenser l'inflation et contribuaient à la crise des vocations. On manquait aussi de soldats, puisque la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 avait ramené la durée du service militaire de 3 ans à 18 mois. La solution fut le recours accru aux troupes coloniales, dont la part doubla de 1920 à 1924<sup>686</sup>. Jean de Bertier ne fut pas convaincu :

Rien ne ressemble à un indigène comme un autre indigène et [...] on ne retrouvera jamais le réserviste s'il ne veut pas se présenter. [...]

Si le général Messimy était là, je lui prouverais que ce n'est pas 10 jours qu'il faut avant de faire faire un assouplissement à l'indigène, mais 2 mois et plus. Après quoi on envoie ces hommes comme un troupeau, qui en Syrie, qui sur le Rhin<sup>687</sup>.

Jean de Bertier estimait que les troupes coloniales avaient une valeur militaire très faible, voire nulle, et qu'elles n'étaient pas fiables. Le lecteur d'aujourd'hui pourrait même déceler dans ses propos sinon une tonalité raciste, du moins un profond mépris pour ces unités. Jean de Bertier ne se montra pas visionnaire. Ce furent justement ces troupes coloniales qui permirent de rebâtir une armée française après le désastre de 1940. elles s'illustrèrent dès les premières batailles de la France libre et, plus tard, dans de multiples combats, comme à Monte Cassino en 1944. Nous arrivons ainsi à la troisième et dernière idée-force. Si Jean de Bertier faisait le bon diagnostic, il n'avait pas la bonne solution. Il ne croyait pas aux chars et s'appuyait sur son expérience de la Première Guerre mondiale pour insister sur leur fragilité. Il préférait une « organisation défensive de la frontière » reposant

---

684 Ce furent les Anglais qui tirèrent les premiers, non pas à Alger ou à Bizerte mais à Mers-el-Kébir (juillet 1940), par crainte que la flotte française ne tombât aux mains des Allemands ou de leurs alliés italiens.

685 AS, 69 S 87 et 88, Procès-verbaux des séances de la commission de l'armée, Interventions de Jean de Bertier des 12 mars 1924 et 25 mars 1925.

686 COCHET, « Des outils militaires en reconversion », p. 293-295.

687 AS, 69 S 10, Intervention de Jean de Bertier lors de l'audition du général Nollet, ministre de la guerre, 19 novembre 1924. Le général Messimy fut élu sénateur de l'Ain en 1923 et défendait au contraire l'idée d'une plus grande utilisation des troupes coloniales.

sur une ligne de fortifications fixes<sup>688</sup>. Ce point de vue, largement partagé par la grande majorité des cadres militaires de l'époque, devint, sous l'influence du maréchal Pétain, un véritable dogme, qui enferma l'armée française dans des conceptions dépassées et la conduisit à l'effondrement militaire de 1940<sup>689</sup>.

En matière de défense et de positionnement face à l'Allemagne, Jean de Bertier fut donc en accord avec les idées majoritaires, tant au sein de l'armée que parmi les hommes politiques mosellans. Son passé d'officier et le fait qu'il vécut jusque 1918 en France, et non pas en Alsace-Lorraine, l'éloignaient d'une figure politique « exceptionnelle » comme Robert Schuman. Ce dernier, comme l'écrit François Roth, avait sans doute, dès les années 1920, compris que la coopération valait mieux que l'affrontement, mais le contexte de l'époque ne lui permit pas d'exprimer ses vues<sup>690</sup>. En tout cas, au moment du décès de Jean de Bertier (septembre 1926), le danger allemand paraissait s'éloigner. Finalement, ce ne fut pas le traité de Versailles mais la crise économique de 1929 qui, poussant les nazis au pouvoir, allait remettre la France et l'Allemagne sur le chemin de l'affrontement armé. Nous en reparlerons dans l'épilogue.

Nous avons désormais achevé notre analyse de l'action politique de Jean de Bertier. Insistons encore une fois sur l'importance fondamentale de la défense des intérêts locaux. Les autres domaines d'action ensuite envisagés n'en sont, finalement, qu'une variation, puisqu'il s'agit toujours de prioriser l'attribution de moyens à tel domaine plutôt qu'à tel autre. On retrouve les mêmes mécanismes : d'une part, le local face au national et, de l'autre, le sectoriel face au global.

Jean de Bertier s'impliqua, nous l'avons vu, dans des domaines multiples et variés, mais, curieusement, laissa de côté l'industrie. Il différençia la gestion de son patrimoine privé, largement appuyé sur les valeurs industrielles, de son action politique, qui se concentra sur d'autres sujets. Ainsi évitait-il tout reproche de conflit d'intérêts<sup>691</sup>. On ne trouve dans les

---

688 AS, 69 S 10, Intervention de Jean de Bertier lors de l'audition du général Nollet, ministre de la guerre, 19 novembre 1924.

689 COCHET, « Des outils militaires en reconversion », p. 287-289 et 291.

690 ROTH [in] EL GAMMAL, *op. cit.*, p. 85 : « les thèmes européens qui seront les siens au début des années 1950 étaient déjà probablement en lui mais il ne pouvait ni les exprimer ni les formuler ».

691 La seule interrogation porterait sur son action en faveur de la canalisation de la Moselle, devant profiter à la sidérurgie. Toutefois, il s'agissait, à l'époque, d'un aménagement franco-français, limité à la partie française de la rivière, alors que les intérêts de Jean de Bertier étaient principalement liés à l'ARBED, peu présente en Lorraine.

archives aucune intervention politique relative à l'industrie, cette dernière n'étant que très rarement évoquée, uniquement à titre de comparatif : « il est inadmissible qu'un ingénieur sortant dans les premiers rangs de Polytechnique se contente de 25 000 francs à 40 ans, alors que dans l'industrie il peut trouver des offres à plus de 100 000 francs »<sup>692</sup>. Jean de Bertier parlait là des ingénieurs employés par l'État et critiquait le fonctionnement de ce dernier : trop de fonctionnaires, trop mal payés, et mal répartis. Nous voyons ici encore comment, derrière les actions, transparaissent des idées. Les pages précédentes nous ont déjà permis d'entrevoir quelques-unes des principales idées politiques de Jean de Bertier, qu'il convient maintenant d'analyser en elles-mêmes.

### 3.4. Un conservateur en politique

Jean de Bertier n'était ni un théoricien ni même un penseur politique. Ses idées en la matière n'apparaissent qu'en filigrane de ses actions, dont l'essentiel se concentra à l'échelon local et resta détaché des grandes réflexions politiques. Pour la période 1919-1926, l'absence dans les archives de correspondance privée et de carnets personnels augmente la difficulté, en dissimulant en grande partie ses pensées intimes, dans lesquelles la politique prenait, peut-être, une place. Nous nous appuyerons donc sur une collection d'éléments assez ténus, parfois discutables, comme ces passages manuscrits dont on ne peut déterminer s'ils correspondaient aux avis de Jean de Bertier lui-même ou bien à de simples retranscriptions d'extraits de discours ou d'articles de presse, piochés ici et là. Pour en terminer avec ces précautions liminaires, citons un homme politique célèbre de l'époque, Louis Barthou, qui, déjà, avertissait sur la difficulté pour tout observateur extérieur d'appréhender le monde politique :

Celui qui vient du dehors regarde au contraire avec des yeux frais un spectacle dont l'usage ne l'a pas encore lassé : il est, ou il peut être, un témoin impartial. Mais est-il renseigné ? Il faut beaucoup d'expérience pour démêler tous les dessous d'un monde très complexe, où les apparences, si l'on s'en tient uniquement à elles, risquent de tromper, tantôt en bien et tantôt en mal, sur le fond et sur le jeu des réalités<sup>693</sup>.

Pour débiter, affirmons d'emblée que Jean de Bertier fut un homme de droite. Nous y reviendrons plus en détail par la suite (voir 3.4.3.). Gilles Richard indique en effet que le

---

692 ALG, Rapport de Jean de Bertier au Conseil consultatif sur le commerce, l'industrie et les mines, et sur le ravitaillement civil, séance du 22 décembre 1920.

693 BARTHOU, Louis, *Le politique*, Hachette livre, [1923], p. 5.



concept de « droite » est très complexe et très évolutif au cours du temps<sup>694</sup>. En tout cas, Jean de Bertier se présentait comme le défenseur « des doctrines d'ordre, de travail, de paix religieuse et sociale »<sup>695</sup>. Il s'agissait, à l'époque, de points communs à toutes les familles politiques classées à droite<sup>696</sup>. Afin de préciser le profil politique de Jean de Bertier, nous envisagerons successivement les marqueurs suivants : le ralliement au régime républicain, l'opposition au communisme et au Cartel des gauches et puis nous évaluerons le degré de son conservatisme, en nous demandant si Jean de Bertier fut un modéré.

### 3.4.1. Le ralliement au régime républicain

Le terme de ralliement désigne l'acceptation par les catholiques des institutions républicaines. Un premier ralliement fut initié dans les années 1890 par le pape Léon XIII, avec un succès mitigé<sup>697</sup>. Dans les années qui suivirent, les mesures de laïcisation de l'État et de la société prises par les gouvernements successifs ne furent, dans toute une partie des milieux catholiques, ni comprises ni acceptées, ce qui conduisit parfois à des affrontements, comme lors de la querelle des inventaires en 1906<sup>698</sup>. La Grande Guerre changea la donne : « l'Union sacrée avait été aussi, la guerre durant, celle des catholiques avec les autres Français »<sup>699</sup>. Les deux camps, si l'on peut les appeler ainsi, étaient prêts aux concessions. L'apaisement se poursuivit après la Première Guerre mondiale. La majorité de Bloc national élue en novembre 1919 souhaitait prolonger l'expérience de l'Union sacrée : de nombreux catholiques, abandonnant l'étiquette de monarchistes, se présentèrent et furent élus. Le maintien du régime concordataire et de l'école confessionnelle en Alsace-Moselle s'inscrivaient totalement dans ce contexte d'apaisement (même s'ils répondaient avant tout à une réalité très locale -voir 3.2.4.)<sup>700</sup>.

On est en droit de se demander si Jean de Bertier participa à ce second ralliement de 1918-1919. Son père Anatole, ainsi que Louis et Anne-Pierre avant lui, avaient été, par

---

694 RICHARD, *op. cit.*, p. 19.

695 ALG, Brouillon d'une lettre de démission de Jean de Bertier, au moment des municipales de mai 1925.

696 ABBAD, *op. cit.*, p. 130 et LÉVÊQUE, *op. cit.*, Tome 2, p. 58.

697 RÉMOND, *op. cit.*, p. 402.

698 Il ne faudrait toutefois pas croire que la majorité des catholiques demeurait activement hostile à la République : on ne comprendrait pas dans ce cas l'enracinement du régime républicain, ni le recul continu des suffrages accordés aux candidats monarchistes : une partie importante des catholiques acceptait la République, au moins passivement.

699 BERSTEIN et WINOCK, *op. cit.*, p. 89.

700 *Ibidem*, p. 89 et 91. Le Bloc national est présenté comme une « fédération provisoire de catholiques et de laïques » (p. 89).

conviction et/ou tradition familiale, des partisans du rétablissement de la monarchie, et plus précisément du courant légitimiste très associé au catholicisme (voir prologue). Les archives relatives à Jean de Bertier sont jusqu'en 1919 muettes quant à ses préférences politiques, à de rares exceptions près. Nous savons qu'il servit comme aide de camp dans le cabinet du ministre de la guerre, Maurice Berteaux, entre 1904 et 1906. Il a été impossible de retrouver la moindre pièce relative à cette fonction laissant entrevoir les sentiments de Jean de Bertier par rapport au régime politique de la France. Nous en sommes donc réduits à de multiples conjectures, mais nous avons tout de même pu établir le grand légalisme de Jean de Bertier, signifiant un ralliement, au moins pragmatique et rationnel, dès la Belle Époque (voir première partie, 3.3.).

En outre, Jean de Bertier, une fois engagé en politique, ne remit jamais les institutions en question. La République était étroitement associée à l'idée de démocratie et Jean de Bertier s'affirma « profondément attaché à ces principes démocratiques »<sup>701</sup>. Le légitimisme des Bertier appartenait donc au passé. Jean de Bertier opéra son ralliement aux institutions républicaines sans doute dès la Belle Époque, ou, au plus tard, en 1919. Ce ralliement paraît sincère, comme celui des autres hommes politiques catholiques de l'époque<sup>702</sup>. Seule une minorité continua de refuser la République : il s'agissait des catholiques les plus intransigeants, correspondant à une « droite radicale et contre-révolutionnaire », incarnée par l'Action française de Charles Maurras<sup>703</sup>.

Pierre Lévêque considère que, dès lors, dans les années 1920, la question religieuse ne fut plus clivante. Il précise : « certes, le clergé et les fidèles les plus convaincus se sont encore mobilisés en masse en 1925-1926 pour résister -victorieusement cette fois- à la dernière offensive laïque, celle du Cartel »<sup>704</sup>. Il fait ici référence à la volonté du gouvernement Herriot d'introduire en Alsace-Moselle la législation laïque. Ce qui nous intéresse dans cette citation est la formule des « fidèles les plus convaincus ». Souvenons-nous que nous n'avions pas trouvé trace de mobilisation active de Jean de Bertier à l'occasion

---

701 ALG, Brouillon d'une lettre de démission de Jean de Bertier, au moment des municipales de mai 1925. Le fait même d'envisager de démissionner est évidemment une pratique en elle-même très démocratique.

702 RÉMOND, *op. cit.*, p. 403. Il faut dire aussi que, depuis le début du siècle, « le monarchisme est mort en tant qu'alternative crédible à la République » (BILLARD, *La politique en France au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 8).

703 VAVASSEUR-DESPERRIERS, Jean, *Les droites en France*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je? », 2006, p. 67. Au début des années 1920, l'Action française fut très active et influente, mais la condamnation papale de 1926 en détacha une partie des membres qui rallièrent eux aussi la République (BERSTEIN et WINOCK, *op. cit.*, p. 92).

704 LÉVÊQUE, *op. cit.*, Tome 2, p. 59.

des manifestations catholiques de 1925. Cet élément, s'il était avéré, accentuerait cette impression d'un ralliement fort et sincère au régime. Jean de Bertier était catholique, à n'en point douter, mais il n'était ni radical, ni intransigeant. Il pouvait donc s'accommoder sans gêne du système républicain. Il serait sans doute possible de le qualifier de « catholique modéré » (voir 3.4.3.)<sup>705</sup>.

Michel Winock précise toutefois un point important : « même après le second ralliement, la légitimité républicaine fait toujours défaut aux représentants du monde catholique : la vieille querelle est apaisée, mais la ligne de démarcation n'est pas effacée »<sup>706</sup>. Même si Jean de Bertier, nous l'avons vu, ne pouvait être considéré comme un « représentant du monde catholique », il était, de par son milieu familial, un rallié tardif à la République. La comparaison de l'oraison funèbre de Jean de Bertier et de celle d'Alfred-Auguste Mascuraud, sénateur de la Seine, permet de vérifier l'affirmation de Michel Winock. Ce fut Justin de Selves, président de séance, qui les prononça successivement, le 12 novembre 1926. On remarque qu'il rendit hommage à Mascuraud en louant « ses convictions républicaines, sa foi et son ardent dévouement à la démocratie »<sup>707</sup>. En revanche, en évoquant Jean de Bertier, il ne fit aucune allusion aux valeurs républicaines ou démocratiques, comme si quelque suspicion subsistait. Cette méfiance face aux hommes de droite de tradition familiale monarchiste allait les empêcher d'accéder aux responsabilités<sup>708</sup>. Laissons Louis Barthou résumer toutes nos conclusions précédentes en quelques lignes s'appliquant très bien à Jean de Bertier : « il a fallu le grand mouvement né de la guerre pour ouvrir, après leur belle conduite militaire, le Parlement à certains hommes que leurs noms rattachent à des régimes déchus : ils n'y ont pas joué de rôle »<sup>709</sup>.

Il faut pour terminer évoquer le contexte particulier de l'Alsace-Moselle. Nous avons jusqu'à présent réfléchi au ralliement de Jean de Bertier au régime républicain. En Alsace-Moselle, et donc pour ses électeurs, la question du ralliement se posait en des termes fort différents. La population, très attachée au catholicisme, n'avait connu ni le régime républicain, ni les querelles françaises d'avant-guerre sur la laïcité. En 1918-1919, la

---

705 POULAT, Émilie, « À la recherche des catholiques modérés. De quoi et de qui s'agit-il ? », [in] PRÉVOTAT, Jacques, et VAVASSEUR-DESPERRIERS, Jean, (dir.), *Les « chrétiens modérés » en France et en Europe (1870-1960)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 45-62.

706 BERSTEIN et WINOCK, *op. cit.*, p. 96.

707 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6354761n/f2.item#>: débats parlementaires, 12 novembre 1926.

708 WINOCK, Michel, *La droite, hier et aujourd'hui*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2012, p. 104.

709 BARTHOU, *op. cit.*, p. 15. Cet élément pourrait être ajouté aux autres facteurs déjà analysés et qui limitaient les possibilités de carrière de Jean de Bertier (voir 2.4.3.).

République fut spontanément associée à la France, et les garanties données en matière religieuse firent que République, patriotisme et démocratie se confondirent. Tout positionnement monarchique était donc impensable. Le ralliement de Jean de Bertier correspondait donc à la fois à un mouvement national et à un impératif local.

### 3.4.2. L'opposition au communisme et au Cartel des gauches

On pourrait dire, de façon triviale, que Jean de Bertier, en homme de droite, s'opposa à la gauche. La difficulté tient à identifier les différentes forces de gauche, du fait du positionnement mouvant des partis. Dans les années 1880, les radicaux occupaient la gauche, voire l'extrême gauche de l'échiquier politique. L'essor électoral des socialistes à partir des années 1900 puis celui des communistes après 1920 repoussa les radicaux vers le centre. Ce mouvement d'ensemble, transportant les formations politiques vers la droite, s'appelle contre-intuitivement « sinistrisme », puisqu'il signifie, en réalité, un glissement vers la gauche du centre de gravité des idées politiques<sup>710</sup>. Pour Jean de Bertier, et dans les années 1920, la gauche comprenait donc trois composantes principales : communistes, socialistes et radicaux, tous adversaires, mais à des échelles différentes.

Précisons pour commencer que la victoire de la coalition de Bloc national aux élections législatives de novembre 1919 marqua un tournant dans l'histoire de la III<sup>e</sup> République. Pour la première fois, les députés de la droite et du centre obtinrent la majorité des sièges. Ils avaient notamment fait campagne sur la peur du danger bolchevique<sup>711</sup>. Jean de Bertier n'avait pas réussi à se faire investir sur la liste URL (voir 2.1.3.) mais ses « amis » politiques enregistrèrent leur premier succès grâce, en partie, au rejet de la gauche.

Au niveau local et mosellan, l'opposition de gauche à l'URL se résuma essentiellement au parti communiste, né de la scission de la SFIO au Congrès de Tours de décembre 1920<sup>712</sup>. Comme nous l'avons déjà mentionné, les rares sources disponibles ne permettent pas de connaître de façon précise les sentiments de Jean de Bertier sur le mouvement communiste. Il l'associa, semble-t-il, aux mots-clés suivants : « révolution –

---

710 RÉMOND, p. 336 et BILLARD, *La politique en France au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 39.

711 VAVASSEUR-DESPERRIERS, p. 75. Précisons que le Bloc national débordait sur la gauche en incluant aussi certains radicaux (p. 76).

712 ROTH, *La vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 40. Les radicaux, très attachés à la laïcité, n'avaient pas essayé de s'implanter dans la très catholique Moselle.

guerre civile – désordre - anarchie »<sup>713</sup>. Beaucoup de contemporains, et Jean de Bertier aussi, y voyaient une menace pour la liberté, la propriété et l'indépendance de la France : c'était la « peur des rouges »<sup>714</sup>. En conséquence, le communisme resta très minoritaire dans les années 1920. Jamais il ne fut en mesure d'espérer se hisser au pouvoir. Pourtant, cadres et militants se montrèrent très actifs et suscitèrent ou favorisèrent de grandes grèves, comme au printemps 1920 ou à l'automne 1925, lorsque près d'un million de manifestants protestèrent contre la guerre du Rif<sup>715</sup>. Cette force de mobilisation des communistes faisait peur. Afin de réduire au maximum leur influence, Jean de Bertier prit systématiquement le contre-pied de leurs idées. Quand le parti communiste français (PCF) fit campagne contre la guerre du Rif au nom de l'anticolonialisme, Jean de Bertier défendit cette « œuvre de civilisation » que représentait l'empire envers des « indigènes ignorants [et] fanatiques »<sup>716</sup>. Dominique Lejeune note d'ailleurs que beaucoup de Français, par patriotisme, furent choqués du soutien du PCF à Abd-el-Krim. Tout ceci renforçait l'image d'un PCF « corps étranger en France », aux ordres de Moscou, et, peut-être, indirectement, de Berlin<sup>717</sup>.

Or, rappelons que Jean de Bertier se présenta dans des circonscriptions en partie ouvrières, où le parti communiste était bien implanté. Son principal adversaire aux élections locales fut, à plusieurs reprises, le communiste Émile Fritsch. Certes, Jean de Bertier fut toujours reconduit dans ses fonctions, et assez confortablement, mais aucune élection ne fut jouée d'avance. Le fait que, en 1925, il envisageât la défaite et préparât une lettre de démission le prouve, tout comme les résultats des cantonales partielles qui suivirent son décès (voir 2.4.2.). À l'échelle locale, il lui fallait donc activement faire campagne contre le parti communiste.

À l'échelle nationale, et en tant que parlementaire, Jean de Bertier s'opposa au Cartel des gauches. Cette alliance électorale des radicaux et des socialistes remporta en effet les législatives de 1924 et fut en mesure de gouverner le pays jusqu'à l'été 1926<sup>718</sup>. Précisons que radicaux et socialistes étaient majoritaires en sièges, mais pas en voix, si bien que

---

713 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [années 1920].

714 DARD, Olivier, article « anticommunisme » [in] ROUVILLOIS, Frédéric, DARD, Olivier et BOUTIN, Christophe (dir.), *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Éditions du Cerf, 2017, p. 62.

715 LÉVÊQUE, *op. cit.*, Tome 2, p. 173-174 et 177. Le parti communiste s'appela SFIC de 1920 à 1922.

716 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [années 1920].

717 LEJEUNE, *La peur du « rouge » en France*, p. 138, 149 et 151.

718 Les communistes n'obtinrent que 26 députés, sans participer ni soutenir les gouvernements du Cartel. Pour les hommes de droite comme Jean de Bertier, l'adversaire de gauche le plus puissant était donc bien le Cartel.

« l'opposition au Cartel [pût] toujours se prévaloir d'avoir une majorité dans le pays »<sup>719</sup>. L'impression d'avoir été privée d'une victoire potentielle augmenta l'hostilité naturelle de la droite pour le Cartel. Les critiques étaient cependant très différentes de celles adressées au parti communiste. Celles formulées par Jean de Bertier peuvent être classées en deux catégories. À destination du public, il rédigea une tribune en une du *Lorrain* dans laquelle il présenta de manière très antagoniste le Cartel et l'URL.

**Tableau 53. L'opposition Cartel-URL selon les mots de Jean de Bertier<sup>720</sup>.**

Radicaux et socialistes	URL et Fédération républicaine
Flatter la foule Parti-pris « La politique antireligieuse que les Loges leur ont imposée. Le Cartel des Gauches se montre ainsi un des plus néfastes gouvernements qu'ait eus notre pays »	Ouvrir les yeux Droiture et élévation de la pensée Paix religieuse Progrès de l'ordre, solidarité sociale

Il n'y avait pas, dans cet article, de véritables arguments de fond, à part celui d'une supposée dépendance du Cartel par rapport à des forces extérieures, ici la franc-maçonnerie. Jacques Lemaire distingue l'antimaçonnerie « animosité ou antipathie circonstancielle ou ponctuelle contre les francs-maçons et leurs usages » de l'antimaçonnerisme, « agressivité plus permanente fondée en système, et comportant des implications directes en matière de politique et de religion »<sup>721</sup>. Jean de Bertier relevait de la seconde catégorie, même si nous n'avons pas trouvé d'autres archives explicites. Ce positionnement le plaçait clairement à droite. Le manque d'arguments plus détaillés face au Cartel n'était pas un problème : en Moselle, l'URL était suffisamment dominante pour ne rien craindre des candidats du Cartel (seuls les communistes pouvaient localement se montrer menaçants, mais ils ne faisaient pas partie du Cartel). Il suffisait donc, de manière polémique, d'entretenir une opposition gauche-droite simpliste, en mettant en avant les questions religieuses.

Ce qui était valable à Thionville ou à Metz ne l'était plus à Paris. Pour s'opposer efficacement à la majorité radicale-socialiste, il fallait pouvoir déployer une argumentation politique plus solide. Jean de Bertier la déclina en trois axes majeurs. Tout d'abord, et de façon très globale, il n'était pas en accord avec la philosophie générale des gouvernements de

719 ABBAD, *op. cit.*, p. 157.

720 ALG, Coupure de presse du *Lorrain* du 7 avril 1925, article en une « La situation politique depuis les élections du 11 mai [1924] par M. de Bertier, sénateur ».

721 LEMAIRE, Jacques Ch., « Antimaçonnerie et antimaçonnerisme », *La chaîne d'union*, 2007/3 (n°41), p. 12-23, <https://doi.org/10.3917/cdu.041.0012>

Cartel. À ses yeux, ces derniers étaient trop interventionnistes en matière administrative, économique ainsi que sur la question de laïcité, sans l'être suffisamment en politique étrangère, surtout face à l'Allemagne<sup>722</sup>. Ensuite, deux critiques plus précises pesèrent très lourd dans son hostilité au Cartel. La première concernait la politique monétaire et les décisions économiques et financières. Rappelons que les dettes héritées de la guerre puis l'inflation qu'elles avaient suscitée désarmaient les contemporains, y compris les décideurs<sup>723</sup>. Jean de Bertier n'échappait pas à cette incompréhension générale face à la situation monétaire. Il prit soin de se documenter sur la question, les notes conservées laissant même penser qu'il lut certains économistes comme Keynes ou Fisher. Avec un esprit très pratique, il concentra ses observations suivant des paragraphes intitulés « causes de la crise de trésorerie », « menaces du Cartel », « solutions possibles » et « remèdes à la crise actuelle »<sup>724</sup>. Il déduisit assez justement que les composantes psychologiques jouaient un rôle décisif dans la crise : population, investisseurs et marchés perdaient confiance, ce qui provoquait automatiquement des mouvements déstabilisant la monnaie (non-souscription d'emprunts, fuite des capitaux, prise de positions-refuges sur des devises étrangères, voire spéculation contre le franc)<sup>725</sup>.

Toutefois, et c'est bien compréhensible, Jean de Bertier et la droite en général considèrent le Cartel comme responsable de cette perte de confiance, de par son incompetence en matière économique et financière<sup>726</sup>. D'autres, et notamment les principales figures du Cartel, tel Herriot, firent une analyse opposée, en affirmant que ce furent justement le « mur d'argent » et les « deux cents familles » qui précipitèrent les difficultés, par méfiance intrinsèque envers la gauche. Le but, pour nous, n'est pas de trancher ce différend, mais simplement de mettre en évidence son existence et l'importance qu'il revêtait pour les contemporains. Il ne s'agissait pas que d'une question politique, puisque la monnaie et donc les revenus, l'épargne et les patrimoines étaient en jeu. On comprend que sa grande fortune rendit Jean de Bertier particulièrement attentif à la question. Il n'était pas pourtant lui-même à l'abri de contradictions. Certes, il semble avoir géré avec une grande rigueur les finances de sa commune, et ce, d'autant plus si l'on se souvient que le conseil municipal affirma lors des élections de 1925 avoir « diminué les impôts des 3/4 » au cours de son mandat précédent :

---

722 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [années 1920].

723 BONIN, *op. cit.*, p. 54-55 et ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2, p. 21.

724 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [1924-1926], pochette « effort de stabilisation monétaire ».

725 BONIN, *op. cit.*, p. 61 : « la crise est surtout psychologique » et CARON, *op. cit.*, p. 189 : « processus "psychologique" de méfiance ». Voir également 1.1.2.4.

726 LÉVÊQUE, *op. cit.*, Tome 2, p. 58.

**Tableau 54. Résultats de gestion de la commune de Manom, 1919-1928<sup>727</sup>.**

Année	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1926	1928
Excédent (francs)	0	24 959	16 998	8 452	26 778	33 066	26 508	24 085

Dans le même état d'esprit, lors de ses interventions au Sénat, il se montra toujours conscient des capacités financières très limitées du pays. Il avait le souci de l'efficacité budgétaire. C'était d'ailleurs la spécialité de la Haute Assemblée que de chasser les dépenses inutiles, et de contracter les budgets votés par la Chambre<sup>728</sup>. Cependant, Jean de Bertier plaida aussi, et à de multiples occasions, pour le maintien, voire l'augmentation, de certaines dépenses, notamment dans le cadre de la défense des intérêts locaux (voir 3.2.4.). Il reçut également, en tant que parlementaire, beaucoup de sollicitations lui demandant, qui de s'opposer à une nouvelle taxe devant augmenter les recettes de l'État, qui de refuser une réduction de crédits devant diminuer les dépenses de ce même État. Remarquons par exemple que, déjà à cette époque, l'université souffrit de cette politique d'économies tous azimuts. Le recteur de l'université de Strasbourg s'éleva ainsi contre la diminution de son budget de 400 000 francs, décidée par la commission des finances du Sénat, qui l'amputait de 25 % de ses moyens<sup>729</sup>. En tant qu'élu, Jean de Bertier ne put ignorer et décliner *toutes* les demandes d'intervention qu'il recevait. Il dut nécessairement consentir à en appuyer *certaines*. Ses propres réflexions l'amenaient à refuser les impôts nouveaux et préférer la réduction des dépenses et donc du champ d'intervention de l'État : « politique d'économies, abandon de la plupart des exploitations industrielles d'État »<sup>730</sup>. Diminuer les dépenses, telle était donc, selon lui, la ligne à suivre. Elle était toutefois plus facile à décréter qu'à réaliser. Elle imposait des arbitrages, révélateurs des préférences politiques. Sa défense des budgets militaires, sa propension à favoriser l'agriculture et sa méfiance par rapport aux mesures sociales comme la journée de 8 heures le classaient au centre-droit, ou à droite.

En plus de ce reproche d'inefficacité économique et financière adressé au Cartel, Jean de Bertier craignait que, tôt ou tard, les radicaux ne fussent manipulés par les communistes et que le Cartel ne préparât, consciemment ou inconsciemment, le terrain au bolchevisme<sup>731</sup>. Ce point de vue était largement diffusé à droite et apparaît parfois dans certaines des demandes d'intervention qui lui parvinrent. Prenons l'exemple d'un courrier

727 ADM, 7 OP 446, Compte de gestion et budgets des communes, Manom.

728 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 154 et 156.

729 ALG, Note signée Sébastien Charléty [recteur de l'université de Strasbourg], [sans doute 1925].

730 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [1924-1926], paragraphe « remèdes à la crise actuelle ».



protestant contre un projet de loi créant une « propriété commerciale » au profit du locataire d'un bien à usage industriel ou commercial :

Si le vote de cette loi a lieu c'en est fait du droit de propriété individuelle [...]. Il n'y a qu'à considérer l'ardeur avec laquelle les socialistes et les communistes ont soutenu le projet sur la propriété commerciale, le collectivisme grandit, il fera surtout place au communisme<sup>732</sup>.

Pour prévenir un supposé coup de force communiste, Pierre Taittinger fonda en décembre 1924 la ligue des Jeunesses patriotes<sup>733</sup>. Les fortes tensions politiques de l'époque firent que les forces de gauche y virent un groupe menaçant pour le régime, voire même fascisant. En réalité, les Jeunesses patriotes servirent avant tout de service d'ordre aux formations politiques de la droite et du centre, sans intention de renverser les institutions : « de respectables parlementaires [...] présentent des rapports à ses congrès »<sup>734</sup>. Jean de Bertier, qui n'avait rien d'un extrémiste (voir 3.4.3.), s'appuya aussi sur le mouvement. Il présida ainsi une réunion des Jeunesses patriotes à Thionville, au Trianon-Palace, le 29 novembre 1925<sup>735</sup>. Il semble que son fils Arnaud fut membre de la ligue. Une pièce retrouvée dans les archives fait part d'une invitation du chef du 8<sup>e</sup> arrondissement [de Paris] pour le « dimanche 13 mai »<sup>736</sup>. Cela ne peut correspondre qu'à l'année 1928, soit après le décès de Jean de Bertier. Arnaud de Bertier avait alors 18 ans. Les Jeunesses patriotes comptaient 90 000 membres en 1926 et, selon Gilles Richard, « leur succès [démontrait] la volonté d'une partie de la jeunesse urbaine de droite de s'engager en politique sur un mode plus direct, "massif" et violent »<sup>737</sup>. Nous n'avons pas d'autres éléments pour développer cette approche générationnelle entre un père plutôt modéré et un fils à la ligue.

Les cabinets successifs de Cartel des gauches échouèrent à régler la crise monétaire. Peu à peu, dès 1925, le centre de gravité gouvernemental glissa vers le centre et, à l'été 1926,

---

731 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier, [1924-1926] et ABBAD, *op. cit.*, p. 133. On pouvait en effet penser que l'échec économique et financier du Cartel pourrait susciter des mouvements sociaux, des grèves et, dans l'esprit de la droite, un effondrement social et moral du pays, ouvrant la voie au chaos et donc à une révolution communiste.

732 ALG, Lettre de la Chambre syndicale des propriétaires de Nancy et de la région de l'est à Jean de Bertier, 22 juin 1925.

733 Les Jeunesses patriotes ont été étudiées dans le cadre d'une thèse : PHILIPPET, Jean, *Le temps des ligues : Pierre Taittinger et les Jeunesses patriotes : 1919-1944*, [thèse d'histoire, sous la direction de Raoul GIRARDET], 2000, [www.theses.fr/2000IEPP0009](http://www.theses.fr/2000IEPP0009)

734 VAVASSEUR-DESPERRIERS, *op. cit.*, p. 78.

735 ALG, Invitation du comité des Jeunesses patriotes adressée à Jean de Bertier, le 23 novembre 1925.

736 ALG, Invitation du chef du 8<sup>e</sup> arrondissement pour le dimanche 13 mai [1928].

737 RICHARD, *op. cit.*, p. 200.

Poincaré redevint président du conseil dans le cadre d'une nouvelle majorité, dite d'union nationale, ouverte à la participation de la droite. Le nouveau chef du gouvernement réussit assez rapidement à redresser puis à stabiliser le franc, validant, par là-même et aux yeux de la droite, toutes les critiques qu'elle avait formulées envers le Cartel. Sans rentrer dans les détails, précisons toutefois qu'au-delà des mesures efficaces qu'il prit, Poincaré bénéficia du capital confiance qu'il inspirait et des évolutions du contexte mondial<sup>738</sup>.

En tout cas, Jean de Bertier pouvait se montrer satisfait. La nouvelle majorité d'union nationale rappelait l'Union sacrée maintenue au temps du Bloc national (1919-1924). Radicaux et socialistes n'étaient plus ensemble au pouvoir, ni aussi intimement liés. Jean de Bertier décéda très peu de temps après la formation du gouvernement Poincaré, mais il pouvait légitimement espérer la fin de la ligne politique du Cartel qu'il avait combattue, à savoir la conciliation envers l'Allemagne, les tentatives de laïcisation et, surtout, une politique fiscale d'augmentation des impôts, parallèlement à une politique économique et sociale trop interventionniste et trop peu libérale<sup>739</sup>.

Au final, l'opposition à la gauche en général et à ses trois composantes principales, des communistes aux radicaux, fut un puissant facteur d'unité et de mobilisation pour les partis de droite et leurs représentants comme Jean de Bertier. À l'échelle de la Moselle, l'URL regroupait toutes les tendances de la droite et du centre et réussit, tant bien que mal, à maintenir un lien lâche mais suffisant entre tous ses membres (voir 2.2.2. et 2.4.1.). On pourrait donc arrêter notre étude ici, en concluant simplement que Jean de Bertier fut un homme de droite, rallié à la République, hostile aux idées de gauche car préférant le patriotisme, le libéralisme, et le maintien de l'ordre social. Toutefois, puisque Jean de Bertier fut aussi un parlementaire et qu'il participa au jeu politique national, il convient d'aller plus loin, afin de déterminer quelle place il occupait au sein de la galaxie des familles de la droite et du centre.

---

738 CARON, *op. cit.*, p. 189-190 et ASSELAIN, *op. cit.*, Tome 2, p. 22-23 : Poincaré ne fut donc pas un « magicien ».

739 Poincaré réussit à juguler la crise monétaire et, dès novembre 1926, le franc vit son cours stabilisé. La nécessaire dévaluation institua le « franc Poincaré » en juin 1928, qui ne représentait plus que 20 % de la valeur du franc-or de 1914 mais permettait au pays de repartir sur des bases monétaires saines.

### 3.4.3. Jean de Bertier était-il un modéré ?

Pour répondre à cette question, il faut commencer par définir le terme de modéré. Or « le concept politique de "modération" est un des plus complexes et difficiles à cerner » puisqu'il s'étendrait aussi bien aux libéraux qu'aux conservateurs<sup>740</sup>. On pourrait, dès lors, s'en tenir à une définition traditionnelle, datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : les modérés rassemblaient ceux qui ne voulaient « ni réaction ni révolution »<sup>741</sup>. Cette large définition excluait, à droite, les monarchistes et les cléricaux et, à gauche, les communistes, les socialistes mais aussi les radicaux, puisque ces derniers pouvaient accepter de gouverner avec les socialistes<sup>742</sup>. Dans ces conditions, nous pourrions déjà conclure par l'affirmative : oui, Jean de Bertier fut bel et bien un modéré. Jean-Claude Delbreil envisage toutefois une définition plus restreinte du concept :

Des problèmes de définition et de limites se posent, et notamment celui de savoir si l'on doit réserver l'appellation de « modéré » à un certain centrisme ou bien si on doit l'étendre à une grande partie de la droite ou à sa majorité, en dehors des extrêmes et donc de l'extrême-droite<sup>743</sup>.

La droite républicaine se composait alors de deux partis principaux : la Fédération républicaine (FR) et l'Alliance républicaine et démocratique (ARD)<sup>744</sup>. Ils divergeaient sur la stratégie et les idées. La FR avait pour objectif l'union des droites, en écartant les radicaux, alors que l'ARD préférait l'alliance avec ces derniers, de manière à les détacher des socialistes, dans l'espoir de créer un grand parti central<sup>745</sup>. En outre, la FR privilégiait le rassemblement des catholiques, tandis que l'ARD était attachée, comme les radicaux, à la défense de la laïcité. Yves Billard résume ainsi les différences entre les deux partis : « dit plus simplement, la Fédération républicaine est plus à droite que l'Alliance démocratique », cette dernière occupant une position plus centrale<sup>746</sup>.

---

740 CRAIATU, Aurelian, Article « modération » [in] ROUVILLOIS, DARD et BOUTIN (dir.), *op. cit.*, p. 622.

741 Il s'agit de la définition donnée en 1896 par Jean-Paul LAFFITTE dans son ouvrage *Le parti modéré, ce qu'il est, ce qu'il devrait être* et reprise par ROTH, François, « Raymond Poincaré, un républicain modéré ? », [in] ROTH, François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 287.

742 BILLARD, *La politique en France au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 35 et GRIVEL, Gilles, « Les modérés des Vosges (1919-1940) », [in] ROTH (dir.), *Les modérés*, p. 249 et 259.

743 DELBREIL, Jean-Claude, « Parti démocrate populaire, modérés, centrisme et démocratie chrétienne (1919-1940) », [in] ROTH (dir.), *Les modérés*, p. 352.

744 Pour en savoir plus sur l'ARD, voir SANSON, Rosemonde, *L'alliance républicaine démocratique : une formation de centre (1901-1920)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 562 p.

745 RICHARD, *op. cit.*, p. 158-159.

746 BILLARD, *La politique en France au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 35.

Essayons dans un premier temps de positionner Jean de Bertier de façon générale. Il était membre de l'URL, parti affilié à la Fédération républicaine<sup>747</sup>. Jean-Claude Delbreil hésite à étendre le concept de modération à ce « parti de droite authentique. [...] On doit se demander s'il faut le classer entièrement parmi les modérés »<sup>748</sup>. Ceci remet en question notre conclusion des débuts : Jean de Bertier ne fut peut-être pas un modéré. Le nœud du problème tient finalement à deux éléments. Beaucoup d'historiens s'accordent pour affirmer que les modérés correspondent à un certain centre, un centre-droit<sup>749</sup>. En même temps, le sinistrisme poussait les centristes toujours plus à droite, si bien qu'il est difficile de déterminer jusqu'où, vers la droite, le vocable de modéré conservait sa validité. Remarquons d'ailleurs que Jean-Claude Delbreil lui-même s'interroge, mais ne tranche pas. Il faut dire que la FR représentait elle-même une galaxie composite, avec des éléments programmatiques inspirés des trois courants historiques de la droite française tels que définis par René Rémond, le légitimisme, l'orléanisme et le bonapartisme<sup>750</sup>. Gilles Richard ajoute que la FR regroupait trois mouvances, les anciens mélinistes, des nationalistes et des catholiques<sup>751</sup>. Enfin, au niveau mosellan, nous avons vu que l'URL n'était pas moins disparate, au-delà de quelques thèmes principaux servant de ciment. L'appartenance de Jean de Bertier à l'URL et l'alliance du parti mosellan avec la FR ne permettent donc aucune conclusion définitive. Revenons vers les archives et tirons-en un maximum d'éléments afin d'affiner notre analyse.

Nous allons donc, dans ce second temps, nous concentrer sur les éléments éloignant Jean de Bertier de la modération. Un point de départ pourrait être son attachement à la religion catholique. Il écrivit à son fils Arnaud en 1919 : « je suis maintenant en pleine lutte pour défendre ce que je crois être les intérêts de la religion, de la France et de la Lorraine »<sup>752</sup>. La religion aurait donc été intégrée dans action politique, ce qui le rapprocherait de la Fédération nationale catholique. D'autres exemples montrent ses liens avec des institutions religieuses. En Bretagne, il finança l'école privée de Plérin et le vicaire se tourna volontiers vers lui pour lui demander un terrain, afin de créer un club de football. En Moselle, il fut en

---

747 ROTH, *La vie politique en Lorraine*, p. 43. Par suite de cet accord, la F.R. ne s'implanta pas en Moselle.

748 DELBREIL, « Parti démocrate populaire, modérés, centriste et démocratie chrétienne (1919-1940) », p. 358.

749 Par exemple, François ROTH et René RÉMOND eux-mêmes respectivement dans l'introduction (p. 3) et la conclusion (p. 512) de ROTH (dir.), *Les modérés*.

750 LÉVÊQUE, *op. cit.*, Tome 2, p. 57.

751 RICHARD, *op. cit.*, p. 193. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, fut président de la FR à partir de 1925. La formation évolua dans les années 1930 en un « pôle nationaliste clérical-conservateur » si bien que Gilles Richard parle d'une « fédération de moins en moins républicaine » (p. 229 et 231).

752 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son fils Arnaud [alors âgé de 9 ans], 25 octobre 1919. Jean de Bertier tentait alors, sans succès, de se faire investir par l'URL pour les législatives de novembre 1919 (voir 2.1.3.)

contact étroit avec le curé de Kuntzig, dans l'optique de bâtir une église « pour la colonie ouvrière des ateliers de chemin de fer de Basse-Yutz ». Il participa aussi au congrès catholique cantonal de Sierck en 1922, et y prit la parole pour défendre « la nécessité de la religion »<sup>753</sup>. Tout cela pourrait donner l'image d'un homme politique très catholique, à la limite du prosélytisme. Si on le replace dans le contexte national de l'époque, déjà marqué par la déchristianisation, on en retire l'image d'un homme attaché au conservatisme<sup>754</sup>. Allons encore plus loin en reproduisant en détail les paroles de Jean de Bertier au cours d'une séance du conseil général de la Moselle. La discussion portait sur les modalités d'installation d'une école normale d'institutrices à Metz, quand Jean de Bertier prit la parole pour remettre en cause le projet :

Jean de Bertier : « Des jeunes filles sortant d'un milieu agricole et devant y passer toute leur vie peuvent paraître déracinées quand elles ont passé un certain nombre d'années dans une ville. Or nous savons tous que le déracinement est actuellement une des plaies sociales les plus grosses, parce que la jeune fille, quand elle a joui d'une certaine liberté, quand elle a vu autre chose que son village natal où elle doit retourner jusqu'à sa mort, aura toujours le regret de la grande ville, de ses attractions, de ses magasins, de ses cinémas etc.

François : -Nous avons décidé, il y a deux ans, d'ouvrir l'école à Metz et personne n'a protesté [...]. Il me semble que l'heure est passée de discuter cette question.

Thiry : -Je suis le pédagogue du conseil et j'estime que l'école est mieux à Metz qu'ailleurs.

Vautrin [maire de Metz] : -Nous pouvons constater que Monsieur de Bertier lui-même, qui habite surtout la grande ville, n'est pas du tout déraciné de l'agriculture (sourires) »<sup>755</sup>.

On retrouve ici un très fort conservatisme social qui, on le remarque, n'obtint pas de répondant dans une assemblée pourtant largement dominée par l'URL, donc de droite. Le point de vue de Jean de Bertier s'expliquait, peut-être en partie, par le contexte d'exode rural de l'époque (ce fameux « déracinement »). Il était, nous l'avons vu, très attaché à l'agriculture et craignait sans doute de favoriser, à travers cette école située à Metz, le dépeuplement des campagnes du département, ce qui aurait compromis ses projets de développement agricole<sup>756</sup>.

---

753 ALG, Lettres adressées à Jean de Bertier par de J. Hervé, vicaire de Plérin, 8 octobre 1925, Krémer, curé de Kuntzig, 25 avril 1922 [avec multiples annotations de Jean de Bertier] et Koch, curé de Sierck, 8 mai 1922.

754 SCHOR, *Histoire de la société française*, p. 190-191. Par exemple, le nombre de prêtres passa de 55 000 en 1914 à 43 000 en 1929 -il en reste environ 12 000 aujourd'hui.

755 ADM, 72 N 7, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de mai 1925, pp. 297-298. Jean de Bertier ne réussit pas à convaincre, l'école fut maintenue à Metz.

756 Tout ceci se plaçait dans un contexte de faible mécanisation : il fallait des bras pour augmenter la production.

Il n'en reste pas moins que ses déclarations avaient une tonalité réactionnaire, qui provoqua incompréhension et agacement chez ses collègues. Si nous appliquons la définition traditionnelle des modérés (« ni réaction ni révolution »), il faudrait donc exclure Jean de Bertier de ce groupe.

Présentons dans un troisième et dernier temps d'autres éléments permettant de nuancer cette conclusion intermédiaire. Certes, Jean de Bertier était catholique, mais il avait rallié la République. En outre, il semble ne pas avoir été particulièrement actif en 1924-1925, au moment où le Cartel des gauches tenta d'introduire les lois laïques en Alsace-Moselle (voir 3.2.4.). Robert Schuman, lui, fut beaucoup plus impliqué dans ce combat, ce qui amène François Roth à s'interroger : « Était-il pour autant un clérical ? [...] L'étiquette qui lui conviendrait serait celle de chrétien-social »<sup>757</sup>. Si Robert Schuman n'était pas un clérical, il paraîtrait difficile d'appliquer ce terme à Jean de Bertier. Ce dernier se définissait lui-même comme un « catholique de tradition et d'instinct mais [...] surtout un catholique de raison »<sup>758</sup>. Il est difficile d'interpréter cette formulation. Elle signifie surtout son pragmatisme, et donc sa modération.

Deux autres éléments parlent en faveur d'un positionnement modéré de Jean de Bertier. Le premier est cette fameuse remarque de son agent électoral, suite à sa victoire aux sénatoriales : « en un mot c'est la gauche de l'URL qui triomphe de la droite »<sup>759</sup>. Ici aussi, il est ardu d'explicitier le sens d'une telle remarque. D'un côté, si Jean de Bertier occupait l'aile gauche du parti, cela le rapprochait automatiquement d'une position modérée. D'un autre côté, tout était relatif puisque, en 1922, Jean de Bertier succéda au chanoine Collin, lequel échappait difficilement à l'étiquette de clérical. Être vu par son propre agent comme « la gauche de l'URL » en 1922, face à deux autres candidats vus comme plus à droite ne suffit donc pas à conclure à la modération.

Le second élément est en réalité la pratique politique de Jean de Bertier, au-delà de ses idées. Son ambition et ses déboires initiaux l'avaient conduit à se montrer très « souple »,

---

757 ROTH, *Robert Schuman*, p. 194. La dimension sociale, liée à la doctrine sociale de l'Église, était très présente chez Schuman. Bien que membre de l'URL pour des raisons locales, il se sentait proche du Parti démocrate populaire (fondé en 1924), représentatif de la famille de la démocratie chrétienne et ambitionnant de regrouper catholiques de gauche et du centre (RICHARD, *op. cit.*, p.171-172 et DELBREIL, « Parti démocrate populaire, modérés, centrisme et démocratie chrétienne (1919-1940) », p. 353-355.).

758 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier [années 1920].

759 ALG, Lettre à Jean de Bertier, sans date [juste après l'élection, soit fin février ou début mars 1922].

selon le mot de Yves Billard (voir 2.1.3.). Cela qui lui valut même cette pique du satirique *Cri de Metz* : « on se méfie néanmoins de la mollesse de ses convictions »<sup>760</sup>. Jean de Bertier visait à l'efficacité politique et ne se réfugia pas dans un positionnement intransigeant ou réactionnaire. Une preuve en est qu'il rejoignit au Sénat le groupe parlementaire de l'union républicaine (centre-droit, 102 membres en 1921) et non pas celui de la gauche républicaine (qui, comme son nom l'indique mal, rassemblait les conservateurs ralliés, 38 membres en 1921)<sup>761</sup>. Nous tenons sans doute ici la clé du problème. Son choix d'adhérer à l'union républicaine fut sans doute davantage motivé par les opportunités de carrière qui en découlaient que par ses convictions politiques propres (voir 2.4.3.). Louis Barthou prévient d'ailleurs que l'affiliation à un groupe n'était que peu significative des idées politiques du parlementaire en question :

Quels bariolages ! Qui prendrait un à un les noms dont se composent les treize groupes du Parlement éprouverait plus d'une surprise : il verrait que Pierre, dont il sait les tendances modérées, siège dans un groupe avancé, mais il constaterait, par contre, que Paul, ancien extrémiste, après avoir déteint le rouge de son drapeau, s'est inscrit dans un groupe incolore dont l'étiquette vague permet toutes les évolutions et se prête au jeu de toutes les circonstances<sup>762</sup>.

En 1921, les sénateurs d'Alsace-Moselle (quasiment tous issus de l'URL et de son équivalent alsacien, l'UPR) appartenaient d'ailleurs très majoritairement à l'union républicaine (9 d'entre eux). Seuls quelques-uns avaient préféré la gauche républicaine : les 3 élus ecclésiastiques, dont le chanoine Collin<sup>763</sup>. Ces derniers pouvaient être presque par définition qualifiés de cléricaux, et, n'espérant aucune carrière politique, conservaient confortablement une position radicale qui les éloignait du jeu politique. Souvenons-nous aussi de la très faible activité du chanoine Collin au conseil consultatif (voir 2.2.3.) . Jean de Bertier, tout au contraire, s'était engagé en politique pour agir. Cela nécessitait de se rapprocher du centre et donc de prendre l'habit d'un modéré.

Il est difficile de conclure de manière définitive. Déterminer précisément le positionnement de Jean de Bertier au sein de la droite et du centre reste complexe. Notons que cette question n'intéressait pas ou peu ses électeurs, si bien qu'elle apparaît peu dans les archives. Nous pourrions tout de même dire la chose suivante : *idéologiquement*, Jean de

---

760 ALG, *Le Cri de Metz*, 4 mai 1923, Article « Leurs figures » signé Antoine Nicolai.

761 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 65-66.

762 BARTHOU, *op. cit.*, p. 43.

763 BERSTEIN, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République*, p. 73.

Bertier n'était pas un modéré mais, *dans sa pratique politique*, il le fut. Ajoutons que l'exercice du métier de la politique l'amena sans doute aussi à réviser ses idées. La lettre adressée à Arnaud en 1919 datait de ses débuts dans la carrière ; peut-être n'eût-il plus écrit la même chose par la suite ? Surtout, son accession à des responsabilités toujours plus grandes le conduisit à développer fortement sa pratique, et donc, automatiquement, au nom de l'efficacité politique, à laisser de côté certaines idées. Jean de Bertier serait donc devenu, progressivement, davantage modéré au cours de sa courte carrière. Il aurait glissé vers le centre, en s'éloignant de la tradition, au nom d'une nécessaire adaptation à la modernité et aux innovations (au moins dans certains domaines) :

Barrès était attiré par le passé : la terre et les morts. Et les vivants ? Et l'avenir ?? Il y a autre chose à dire aux générations qui viennent que ce mot fastidieux de tradition. Nietzsche professe qu'il ne faut pas penser seulement au pays de nos pères mais à celui de nos fils<sup>764</sup>.

Barrès avait pourtant été jusqu'à la guerre une grande référence pour Jean de Bertier, quoique, déjà à cette époque, il ne fût pas son écrivain favori (voir première partie, 1.3.). Jean de Bertier, dans sa complexité d'individu, évoluait donc, à droite, dans un spectre chevauchant celui de la modération, sans pour autant s'y superposer<sup>765</sup>. Nous concluons en affirmant, de manière sobre mais certaine, que Jean de Bertier fut un homme politique conservateur.

## Conclusion sur la politique comme accomplissement

Jean de Bertier fut un homme politique. Il répondait parfaitement à la définition donnée par Louis Barthou : « le *Politique* est l'homme qui fait de la politique, dans l'exercice ou l'espérance d'un mandat parlementaire, son occupation principale »<sup>766</sup>. Fondamentalement, Jean de Bertier fut un homme d'action, un homme de toutes ces *petites actions* qui assurent le lien entre l'homme politique et ses électeurs : interventions, invitations, inaugurations et toujours, la défense des intérêts locaux. Jean de Bertier ne réussit pas à faire aboutir les projets les plus ambitieux qu'il défendit, de la canalisation de la Moselle au tribunal de

---

764 ALG, Notes manuscrites de Jean de Bertier [années 1920].

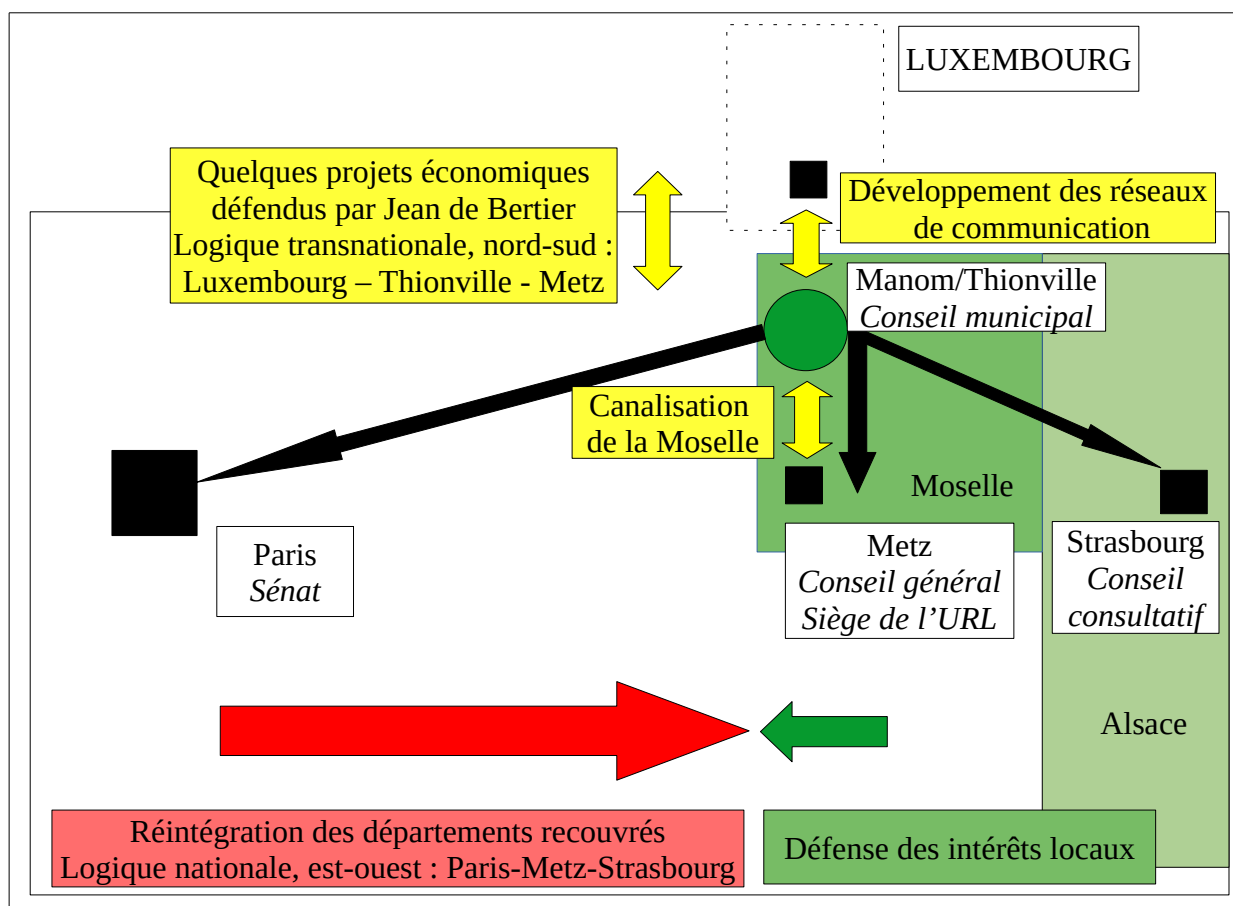
765 Nous adaptons ici la formule de René RÉMOND dans ROTH (dir.), *Les modérés* : « les modérés ne se confondent pas avec le centre. Les deux espaces ne se recouvrent pas exactement : ils se chevauchent sans se superposer ».

766 BARTHOU, *op. cit.*, p. 13 (souligné par l'auteur).



Thionville. Ces *plus grandes actions* nécessitaient une influence qu'il n'avait pas. De plus, ses idées restaient, malgré toutes les nuances, conventionnelles et il ne fut visionnaire que sur quelques points, comme la nécessité pour Thionville de renforcer ses liens avec le Luxembourg. Il resta ainsi toujours dans l'ombre d'un Robert Schuman, plus jeune, plus brillant, plus influent. Visualisons sous forme de schéma les différents cadres spatiaux dans lesquels il inscrivit son action politique, en mettant en évidence ses déplacements vers les différents centres de décision politique, le nom des institutions auxquelles il participa, ainsi que certaines grandes idées politiques, mais aussi économiques, et leur enjeu spatial.

**Schéma 3. Cadres spatiaux de l'action politique de Jean de Bertier.**



La priorité accordée à l'action sur les idées conduisit Jean de Bertier à développer une pratique modérée de la politique dans l'esprit des institutions. Louis Barthou distingue le politique du politicien suivant quelques caractères.

**Tableau 55. Caractères du politique et du politicien selon Louis Barthou<sup>767</sup>.**

Homme politique, « le politique »	Politicien
<ul style="list-style-type: none"> <li>• action</li> <li>• au service du bien public</li> <li>• dévouement</li> </ul> <p>« L'opinion d'un homme peut donc changer honorablement, pourvu que sa conscience ne change pas ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• intrigue</li> <li>• égoïsme</li> <li>• mensonge</li> </ul> <p>« Ce qui est honteux, c'est de changer d'opinion pour son intérêt, et que ce soit un écu ou un galon qui vous fasse brusquement passer du blanc au tricolore, et vice versa ».</p>

Jean de Bertier ne fut pas un politicien corrompu. Nous avons aussi vu qu'il évita tout conflit d'intérêts de par la nette séparation entre ses champs d'action politiques et ses intérêts privés, souvent industriels et luxembourgeois. Son engagement était sincère et il se fondit complètement dans la figure du politique, dont il devint un représentant accompli. Ceci correspondait aussi à un accomplissement personnel, tant il semble qu'il prit goût et plaisir à exercer cette carrière, peut-être même jusqu'à en oublier sa santé.

## L' « affreuse nouvelle » du 26 septembre 1926

En 1917, Jean de Bertier avait été grièvement blessé sur le front français. Il s'en tira au prix de plusieurs opérations et d'une longue convalescence (voir deuxième partie, 2.1.2.). Sa santé en resta affaiblie. Les archives, assez lacunaires sur ce sujet, nous apprennent qu'il subit une nouvelle opération en juin 1920<sup>768</sup>. Cette intervention, peut-être sans rapport avec les blessures de 1917, n'était sans doute pas bénigne, puisqu'un interlocuteur de Marie-Louise écrivit : « j'étais loin de supposer que les jours de Monsieur le Comte eussent pu être un seul instant en danger »<sup>769</sup>.

Le 26 septembre 1926, Jean de Bertier décéda brutalement, à l'âge de 48 ans, en plein congrès de l'Office agricole départemental, qui se tenait à Volmunster (Moselle). Deux de ses proches y virent la conséquence d'une activité politique trop intense. Le maire de

<sup>767</sup> BARTHOU, *op. cit.*, p. 105-108 et 110.

<sup>768</sup> ALG, Facture de la maison de santé Saint-Ferdinand, 19 rue d'Armaillé, d'un montant de 1 034,05 francs, 10 juin 1920. Jean de Bertier y fut sans doute opéré, et y resta de façon certaine en convalescence, du 4 au 10 juin.

<sup>769</sup> ALG, Lettre de [Georges Simon ?] à Marie-Louise, 7 juin 1920.

Thionville, Gabriel Mauclaire, parla de « surmenage sans trêve »<sup>770</sup>. Quant au chirurgien qui l'avait sauvé en 1917, il reprit le même qualificatif dans sa lettre de condoléances à Marie-Louise :

Après cette blessure si grave pour laquelle je l'avais soigné à l'hôtel Astoria et l'intoxication par les gaz qu'il subit ensuite, il eût dû être très prudent, très économe de ses forces. Je le lui disais chaque fois que j'en avais l'occasion et je suis convaincu que s'il m'avait écouté et que s'il n'avait pas aggravé ses lésions par un surmenage insensé, il serait encore parmi nous. Il est vraiment mort au service de son pays<sup>771</sup>.

Marie-Louise tenta de faire reconnaître le décès comme une conséquence des blessures subies au front. Le docteur Schatz, qui avait tenté, en vain, de sauver Jean de Bertier le 26 septembre 1926, certifia que « le malade est décédé de troubles organiques consécutifs à une grave blessure thoraco-abdominale contractée aux armées »<sup>772</sup>. Les médecins militaires demandèrent de plus amples précisions. Les fameux « troubles organiques » ne provenant pas du foie, touché en 1917, il ne fut finalement pas considéré que Jean de Bertier était décédé de ses blessures. Il ne lui fut pas décerné la mention de « mort pour la France »<sup>773</sup>.

Marie-Louise reçut d'innombrables condoléances. Plusieurs qualifièrent d' « affreuse nouvelle » la disparition de Jean de Bertier. Les sentiments dominants étaient la stupéfaction, l'incrédulité et la peine : « toute une population le regrette. Le premier jour de la nouvelle terrible, les paysans sont venus chez nous demander si la nouvelle était bien vraie... Hélas ! »<sup>774</sup>. Les obsèques se déroulèrent le 30 septembre. Le vestibule du château de Lagrange servit de chapelle ardente. La levée de corps eut lieu à neuf heures quarante-cinq et il fallut « cinq quarts d'heures » pour atteindre l'église de Manom, où la messe d'enterrement commença à onze heures. Près de 4 000 personnes s'étaient déplacées<sup>775</sup>. Une telle assistance témoignait de l'étendue des réseaux dont Jean de Bertier disposait (voir 2.2.1.).

---

770 ALG, *La Moselle républicaine* du 1<sup>er</sup> octobre 1926, Discours de G. Mauclaire lors des obsèques de Jean de Bertier.

771 ALG, Lettre de T. de Martel à Marie-Louise, 10 octobre 1926. Jean de Bertier subit plusieurs opérations en 1917, et nous ne pouvons savoir si ce chirurgien les réalisa toutes (voir deuxième partie, 2.1.2.). Nous n'en savons pas plus sur cette mention d'une intoxication aux gaz de combat.

772 ALG, Copie du certificat médical du docteur Schatz du 20 octobre 1926.

773 ALG, Document sans date, émanant des autorités militaires.

774 ALG, Lettre de L. Schmit à Marie-Louise, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

775 ALG, *Le Messin*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

En lisant les articles de presse relatant l'événement, nous pouvons émettre trois observations principales. La première est que la description des obsèques par la presse rappelle les poncifs relevés par Jean-Marie Moine à propos des enterrements des maîtres de forge : « l'église était évidemment trop petite pour accueillir tout le monde ». Il parle de « concours de foules » allant jusqu'à 5 à 10 000 personnes pour l'enterrement d'un Wendel à Hayange<sup>776</sup>. Les 4 000 personnes présentes à Manom permettraient donc de déterminer la position de Jean de Bertier dans le paysage politique, économique et social départemental de l'époque : une position forte, sans être dominante.

La deuxième observation a trait aux activités de Jean de Bertier. Laquelle de ses multiples facettes fut mise en avant ? Toutes furent présentes, puisque des représentants d'association prirent la parole, de même que Gaston Barbanson pour l'ARBED. Toutefois, la presque totalité des cordons du cercueil furent tenus par des hommes politiques<sup>777</sup>. De même, le conseil général dans son intégralité assista aux obsèques. On enterra donc un homme politique.

La troisième observation contredit en partie la précédente. Très vite, le militaire réapparut sous le politique. La *Moselle républicaine* publia dans ses pages une « biographie du Comte de Bertier ». L'essentiel du texte revenait sur son parcours dans la Grande Guerre. Était-ce parce que ses lecteurs étaient régulièrement informés de son parcours politique ? En tout cas, on quittait déjà la réalité pour glisser vers le mythe, au vu des lignes suivantes, très peu vraisemblables :

Rentré immédiatement à Paris [à l'été 1914], ses premières paroles à la Comtesse de Bertier furent celles-ci : « la guerre durera au moins 4 ans ; nous rachèterons Lagrange et je serai député d'un département enfin redevenu français »<sup>778</sup>.

Le 27 septembre 1926, le conseil général de la Moselle décida une suspension de séance de 15 minutes pour rendre hommage à Jean de Bertier<sup>779</sup>. Le 12 novembre 1926, Justin de Selves prononça son éloge funèbre au Sénat. Sans doute Jean de Bertier comptait-il sur son

---

776 MOINE, *op. cit.*, p. 408-409.

777 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1923. Le seul non-politique fut Plumeré « un vieux serviteur du domaine de Lagrange qu'a connu le Comte dès sa plus tendre enfance ».

778 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1923. Très peu de gens envisageaient une guerre longue en 1914.

779 ADM, 72 N 8, Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Moselle, session de septembre 1926.

fils Arnaud pour, plus tard, lui succéder dans ses fonctions électives<sup>780</sup>. Il décéda trop tôt : Arnaud n'avait que 16 ans en 1926. Jean de Bertier disparaissait sans héritier politique préparé, ni disponible. En novembre 1926, Gabriel Mauclair lui succéda au conseil général, après une élection difficile (voir 3.2.4.) puis, en janvier 1927, Guy de Wendel le remplaça au Sénat. Ni l'un ni l'autre n'étaient des hommes politiques de grande envergure<sup>781</sup>. La place se trouvait vacante à Thionville. Elle fut rapidement occupée par Robert Schuman, qui choisit la circonscription à partir du rétablissement du scrutin d'arrondissement pour les législatives de 1928. L'ancien rival de Jean de Bertier fut alors mis en ballottage par Émile Fritsch. Aux législatives suivantes (1932 et 1936), il l'emporta dès le premier tour, toujours contre le même candidat communiste<sup>782</sup>. Il réussit donc son implantation. Il avait pour cela créé dès 1928 *L'écho de Thionville*, hebdomadaire dirigé par... l'abbé Heckmann, le vieil ennemi de Jean de Bertier (voir 2.4.1)<sup>783</sup>. Avec son décès se démantelaient donc aussi les réseaux qu'il avait constitués. *La Moselle républicaine* sombra en quelques mois :

En mars 1927, la trésorerie est défailante et les dettes s'accroissent ; René Gourdiat prend congé de ses lecteurs [...]. Ainsi disparaît discrètement la *Moselle républicaine*, tandis que son rédacteur en chef quitte Thionville définitivement<sup>784</sup>.

En moins de deux ans, le tandem Bertier-Gourdiat fut donc rapidement supplanté, et même éclipsé, par Robert Schuman. Le 30 septembre 1926, on enterra donc bien un homme politique, au sens propre comme au sens figuré. On sollicita une dernière fois Marteroy, pour construire le tombeau de Jean de Bertier, au bord de l'étang, dans le parc de Lagrange<sup>785</sup>.

---

780 ALG, Lettre de Jean de Bertier à son fils Arnaud, 25 octobre 1919 : « avec la pensée que tu me succéderas un jour pour la défense de ces idées ».

781 Pierre BARRAL écrit : « Guy de Wendel, qui préside le conseil général mais se sent en danger devant le suffrage universel, est heureux de passer de la Chambre au Sénat à l'occasion d'une vacance » [il avait été le plus mal élu des députés URL en 1924]. (*op. cit.*, p. 124-125).

782 BAUDON, *op. cit.*, p. 19, 22, 26 et 89.

783 ROTH, *Histoire de Thionville*, p. 237.

784 ROTH, *Le temps des journaux*, p. 226. François Roth précise que Gourdiat partit pour l'Autriche. La disparition du titre de presse, si vite après celle de Jean de Bertier, tend à prouver que ce dernier était bel et bien son inspirateur et son argentier (voir 2.1.2.).

785 ALG, Récépissé de l'ARBED du 24 septembre 1927 : 30 000 francs avaient été versés à Marteroy.



# Épilogue : Marie-Louise ou la continuité des engagements (1926-1940)

Nous venons d'expliquer que Jean de Bertier n'avait aucun héritier politique et qu'il fut vite supplanté par Robert Schuman. Nous ne pouvons nous arrêter là. Jean de Bertier ne fut pas seulement un acteur politique. Tout au long de notre étude, la question du patrimoine joua un grand rôle et conditionna la possibilité pour les Bertier de conserver leur rang social et de financer leurs ambitions. Il faut ici, de nouveau et nécessairement, élargir notre étude au couple et à la famille. Autant nous avons fréquemment parlé de Marie-Louise dans la deuxième partie, autant elle n'est que très peu apparue dans la troisième. Cela résulte d'un simple effet de source. À partir de 1919, Jean et Marie-Louise vécurent ensemble la plupart du temps, à Lagrange et ailleurs, si bien que nous perdons quasiment toute trace de correspondance entre eux<sup>1</sup>. Marie-Louise disparaît ainsi des archives, alors que cette plus grande proximité entre les époux doit nous faire supposer que son rôle fût accru<sup>2</sup>. L'examen des archives relatives aux années 1926 à 1940 est la seule occasion d'observer Marie-Louise, seule, sans son mari, à la tête de la famille, et donc de déterminer dans quelle mesure elle poursuivit son action, ce qui, rétrospectivement, pourrait confirmer son rôle éminent au cours des années précédentes.

Les archives portant sur ces quatorze années sont beaucoup plus ténues que pour les sept années courant de 1919 à 1926 et représentent, en quelque sorte, une queue de comète dans l'itinéraire bien renseigné de Jean de Bertier. Commençons par réfléchir à la gestion du patrimoine, avant de nous pencher sur les formes d'action politique développées par Marie-Louise. Nous terminerons cet épilogue d'une façon plus spécifique, par un double achèvement dramatique, pour les Bertier et pour le pays.

- 
- 1 Ici aussi, nous ne pouvons déduire cette vie commune que de l'absence de correspondance conservée et de quelques indices montrant l'implication quotidienne de Marie-Louise dans les investissements et la carrière de son mari (voir troisième partie, 1.4.4. et 2.4.1.). Jean et Marie-Louise avaient conservé leur appartement parisien et devaient également se rendre aux Rosaires, sans que l'on puisse déterminer avec quelle fréquence.
  - 2 Sur cet écart entre présence dans les archives et rôle effectif des femmes, voir EINRICK, « Les femmes chez les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle (1803-1903) », *Les Cahiers du pays thionvillois*, 2020, p. 28-41.

# 1. Un patrimoine sérieusement menacé

Les deux principales menaces qui s'étaient exercées sur le patrimoine familial au début des années 1920 s'atténuèrent à partir de 1926. La stabilisation monétaire opérée de 1926 à 1928 par Poincaré endigua l'inflation et le niveau de prélèvement opéré par l'impôt sur le revenu baissa quelque peu<sup>3</sup>. Marie-Louise dut faire face à deux nouveaux dangers. Le premier résultait du décès de Jean et relevait des modalités de succession. Le second n'était autre que la crise économique mondiale déclenchée en 1929 et marquant toute la décennie suivante. Nous verrons quelles contre-mesures furent envisagées afin de défendre la richesse familiale et nous tenterons de conclure sur son maintien ou sa diminution.

## 1.1. Les conséquences du décès de Jean de Bertier

Une première conséquence fut la perte de revenus d'activité. N'oublions pas qu'en tant qu'administrateur de l'ARBED, Jean de Bertier percevait 250 000 francs belges chaque année (voir troisième partie, 1.1.2.3.). Il touchait également une indemnité parlementaire, que l'on peut assimiler à un revenu<sup>4</sup>. Il n'existait alors pas de financement public des organisations politiques, et les hommes politiques, notamment du centre-droit et de droite, faisaient campagne sur leurs fonds propres (voir troisième partie, 1.3.4. et 2.4.3.). Marie-Louise perdit toute rémunération de l'ARBED et ne reçut, en tant que veuve de sénateur, qu'une pension de 2 500 francs annuels<sup>5</sup>. Elle perdait donc, au minimum, 99 % des revenus d'activité de son mari. La seconde conséquence avait trait à la succession. Présentons-en un bilan chiffré sous forme de tableau.

---

3 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 267 : la loi de finances du 3 août 1926 baissait le taux d'imposition des revenus les plus élevés de 50 à 30 % et supprimait le « double décime » établi en 1924 [dispositif conduisant à augmenter les impôts de 20 %, si bien qu'un taux de prélèvement de 50 % passait en réalité à 60%].

4 L'indemnité parlementaire avait été fixée, en 1907, à 15 000 francs-or. Elle devait donc, en 1926, se situer aux alentours de 75 000 francs puisque le franc Poincaré, institué en 1928, ne représentait plus que 20 % du franc-or.

5 ALG, Lettre du secrétaire général de la questure du Sénat à Marie-Louise, 21 janvier 1927.



**Tableau 56. Succession de Jean de Bertier : répartition et prélèvements fiscaux (en francs)<sup>6</sup>.**

<b>Identité</b>	<b>Actif déclaré</b>	<b>Taxe successorale</b>	<b>Droits à payer</b>	<b>Taux de prélèvement</b>	<b>Actif final</b>
<b>Marie-Louise</b>	569 512	40 474	36 669	14 %	492 369
<b>Arnaud</b>	2 105 155	149 610	176 246	15 %	1 779 299
<b>Sylvie</b>	2 105 155	149 610	176 246	15 %	1 779 299
<b>TOTAL</b>	4 779 822	339 694	389 161	15 %	4 050 967

À première vue, Marie-Louise ne disposait plus, en son nom propre, que de 10 % environ du patrimoine initialement déclaré. En réalité, ses deux enfants étant encore mineurs en 1926, le partage ne fut pas réellement concrétisé. Le décès d'Arnaud en 1935 (voir 3.1) empêcha finalement le risque majeur qu'eût été la division du patrimoine. Sylvie devint l'unique héritière de ses parents. La fortune familiale échappa donc à l'écueil du partage égalitaire entre les enfants (voir prologue, 3.1.). Elle ne subit qu'un prélèvement fiscal encore relativement modéré de 15 %<sup>7</sup>. Ainsi, la fortune des Bertier ne fut pas immédiatement compromise par le règlement de la succession de Jean, mais elle se voyait, à moyen terme, menacée par la forte diminution des revenus annuels. Ces derniers ne reposaient toutefois pas que sur les fonctions occupées par Jean de Bertier. L'essentiel provenait des biens mobiliers et fonciers, eux aussi pris dans la tourmente des années 1930.

## **1.2. Les effets de la crise économique mondiale**

Nous avons déjà vu comment Jean de Bertier sauvegarda la fortune familiale, en se désengageant des biens fonciers pour investir dans les biens mobiliers, et prioritairement dans les actions industrielles (voir troisième partie, 1.1.). Toutefois, à partir de 1929, la crise économique apparue aux États-Unis remit en cause ce modèle. La contraction de l'activité économique fit chuter les bénéfices des entreprises et, par conséquent, les dividendes versés aux actionnaires. Les hauts revenus connurent alors une phase d'effondrement (1929-1945)<sup>8</sup>.

6 ADM, 3Q 29/884, n°157, Succession de Monsieur le comte de Bertier, déclarée au bureau des successions de Paris le 9 juin 1929. Le domicile principal restait donc établi à Paris.

7 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 140-141 et 451. La loi du 25 février 1901 avait établi la progressivité de l'impôt sur les successions, et les taux de prélèvement s'élevèrent à une fourchette comprise entre 20 et 30 % après 1945.

8 *Ibidem*, p. 56, 134, 154-155.

Les archives de la période 1926-1940, trop éparées, ne permettent de déterminer précisément ni l'évolution ni la composition du patrimoine des Bertier. Le mouvement de désengagement foncier initié par Jean de Bertier semble s'être poursuivi, tant en Bretagne qu'au Luxembourg<sup>9</sup>. On ne peut toutefois pas savoir si et comment les 800 000 francs débloqués dès 1929 furent réinvestis. Quant à la composition du portefeuille de valeurs mobilières, les données disponibles sont également très lacunaires et ne permettent pas de conclure<sup>10</sup>. Seuls deux types de documents nous fournissent quelques indications. Une série de bordereaux de transactions révèlent une activité assez spéculative, notamment orientée vers les titres étrangers. Les sommes engagées restent cependant restreintes, on ne peut généraliser ce comportement à l'ensemble de la fortune<sup>11</sup>. Par ailleurs, d'autres documents ont trait à la liquidation de la Société des constructions mixtes du Maroc, dont nous avons déjà parlé (voir première partie, B.3., et troisième partie, 1.1.2.1.). On apprend que Marie-Louise possédait 800 des 1 200 actions et réclamait à ce titre plus de 42 000 francs au liquidateur Jacques Chalmeton, qui n'était autre que son frère. Nous avons donc bien l'exemple d'une faillite, mais avec des sommes très limitées et puis, et non connectée à la crise mondiale, puisque la dissolution de la société fut prononcée dès 1928<sup>12</sup>. Malgré l'ampleur de la crise économique des années 1930, nous ne trouvons donc aucun signe d'une ruine des Bertier, et pas même de signes forts d'une très nette diminution de leur fortune. Cela s'explique peut-être par les contre-mesures mises en œuvre.

### 1.3. Les contre-mesures possibles

Au vu des archives, trois types de contre-mesures peuvent être mises en évidence. La première consista à rétablir des revenus d'activité importants. Pour ce faire, Marie-Louise chercha à obtenir en faveur de son fils Arnaud une place d'administrateur de l'ARBED. Elle envisagea même d'écrire directement à Gaston Barbanson. Un interlocuteur non identifié l'en dissuada :

---

9 ADCA, 4Q 14 889, cases n°696 et 697 et ALG, Quittance du compte possédé à l'ARBED indiquant un versement de 585 241,55 francs (belges) par M. François Wurth, maire de Dudelange, ce qui indiquerait une vente de terrains à la commune. Marie-Louise puis Sylvie vendirent les biens possédés à Dudelange « par petits bouts » (SELANCY, (comte de), Courriel à l'auteur, 26 juin 2022).

10 ALG, Relevé de portefeuille au 21 décembre 1928 ne faisant état que de 885 actions Belgo-mineira et de 60 actions Aubrives-Villerupt. Une quittance du compte ARBED de mai 1929 indique la souscription à 120 actions Aubrives supplémentaires. Nous ne connaissons pas en revanche le nombre d'actions ARBED détenues.

11 ALG, Bordereaux d'achat/vente d'actions établis par Cathala [gestionnaire de portefeuille] [1928 ou après].

12 ALG, Sommaton du 3 juillet 1934, enregistrée par J. Clément, huissier à Levallois-Perret. Il semble qu'un accord amiable fut finalement trouvé pour 25 000 francs (Lettre de Jacques Chalmeton, 10 novembre 1935).

Ce jour-là [jour des obsèques de Jean de Bertier, 30 septembre 1926] j'ai entendu Gaston dire que plus tard Arnaud serait administrateur, que son âge [16 ans] ne lui permettait pas de l'être tout de suite. Nous avons alors discuté si la loi permettait qu'il soit nommé immédiatement commissaire et il a dit que le plus simple ce serait de remplacer la place vacante d'administrateur par un des commissaires (je crois M.[Béarn ?]) et celle de ce dernier par le fils Dutreux. Comme celui-ci pourrait dans peu de temps succéder à son père, comme administrateur, il resterait alors une place de commissaire, pour être remplacée par un autre Français. [...]

Ne trouvez-vous pas que le but est atteint, puisqu'Arnaud serait commissaire à l'ARBED dans 3 ou 4 ans, aussitôt qu'il finirait ses études ? Jamais à l'ARBED on aura eu un commissaire aussi jeune ! Il vaut donc mieux ne rien écrire à Gaston<sup>13</sup>.

Manifestement, cet interlocuteur mystère connaissait bien l'ARBED et avait facilement accès à Barbanson. S'agissait-il d'un autre administrateur, ou bien d'un collaborateur direct du président du conseil d'administration ? Il est impossible de le savoir. Sa réponse laisse en tout cas deviner les conflits de pouvoir s'exerçant au sein du CA et leur côté brumeux : cet interlocuteur agissait-il en tant que personne de confiance de Marie-Louise, ou bien selon ses propres intérêts ? Toute l'ambiguïté tient dans la dernière phrase : « il vaut donc mieux ne rien écrire à Gaston ». Quoi qu'il en fût, nous pouvons remarquer l'engagement de Marie-Louise, assumant son rôle de décideur. Nous comprenons aussi que sa motivation n'avait rien à voir avec la stratégie industrielle du groupe. Il fallait qu'Arnaud devînt administrateur pour récupérer la rémunération associée, tout simplement. Cette première contre-mesure fut compromise par le décès d'Arnaud en 1935. Ce dernier ne devint jamais administrateur et ne fut, semble-t-il, pas non plus commissaire<sup>14</sup>.

Une deuxième contre-mesure consista à protéger le patrimoine des prélèvements fiscaux au moment de la succession de Jean de Bertier. Comme les enfants du défunt étaient encore mineurs, un inventaire après décès fut établi par les notaires de famille, Legay et Péronne. Ils ne prirent en compte que les biens de Lagrange, estimés à environ 200 000 francs<sup>15</sup>. Ce document ne donnait donc qu'une image très incomplète du patrimoine réellement possédé. Ce dernier se composait, en grande partie, de biens détenus à l'étranger, à propos desquels l'ARBED refusa de communiquer :

Nous nous proposons de laisser sans réponse la lettre de maître Péronne ; nous nous bornerions à lui écrire que notre société, n'ayant aucune obligation en

---

13 ALG, Lettre à Marie-Louise, 5 janvier 1927.

14 SELANCY, (comte de), Courriel à l'auteur, 26 juin 2022.

15 ADM, 3Q 29/884, n°157, Succession de Monsieur le comte de Bertier, Inventaire après décès, 19 octobre 1926.

l'espèce, a pris pour principe de ne pas communiquer à quiconque la situation de ses actionnaires<sup>16</sup>.

Nous en déduisons que le capital déclaré de 4,8 millions de francs (tableau 56) correspondait en réalité à une valeur minimale. D'ailleurs, l'administration fiscale française estima le capital réellement possédé à 4 829 823,14 et non 4 779 823,14 francs. Ce déficit de déclaration de 50 000 francs entraîna un redressement fiscal de 8 954,48 francs<sup>17</sup>. L'actif réellement détenu dépassait sans aucun doute les 5 millions de francs, mais il est impossible de déterminer l'ampleur de la dissimulation. Les fraudes étaient monnaie courante, même si Thomas Piketty considère qu'elles étaient plus difficiles à pratiquer que pour une déclaration de revenus<sup>18</sup>. Le fait que les Bertier possédaient des biens à l'étranger et donc, à l'époque, hors de portée du fisc français, leur facilita les choses et permit de limiter efficacement le prélèvement fiscal.

La dernière des contre-mesures visibles consista à adapter les placements aux nouvelles réalités. D'une part, un « groupement de capitaux pour leur gestion en commun » fut créé en 1928 à l'initiative du comte des Isnards, avec 86 parts de 25 000 francs chacune, soit un capital total de 2 150 000 francs. Marie-Louise souscrivit sans doute à une part, au minimum<sup>19</sup>. Il s'agissait donc de créer un fonds regroupant des investisseurs privés, et de chercher les placements présentant les meilleurs rendements. D'autre part, Marie-Louise acheta de l'or, pour 600 000 francs au moins<sup>20</sup>. Ce placement de capital sur une valeur refuge peut être interprété comme une adaptation à la diminution du rendement des actions. Marie-Louise s'inscrivait là dans la continuité de la gestion de Jean de Bertier (dont elle fut sans doute partie prenante, bien que cachée). Il avait déjà opéré des investissements (à titre spéculatif) sur des monnaies étrangères (des florins notamment, voir troisième partie, 1.2.2.4.). Il avait également déjà eu recours au conseil de spécialistes (voir troisième partie, 1.1.2.4.). Toutefois, ces toutes relatives nouveautés décidées par Marie-Louise intervinrent en 1928-1929, et nous n'avons aucune idée de leur maintien et/ou de leur développement au cours des années suivantes. Ainsi, des contre-mesures existaient, mais les archives, trop

---

16 ALG, Lettre de l'ARBED à Marie-Louise, 1<sup>er</sup> avril 1927.

17 ADM, 3Q 29/884, n°157, Succession de Monsieur le comte de Bertier.

18 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 462.

19 Lettre de Cathala à Marie-Louise, 9 juillet 1928. Le comte Charles des Isnards était un « grand ami de la famille » ( SELANCY, (comte de), courriel à l'auteur, 26 juin 2022). Il fut membre de la Fédération républicaine, vice-président des Jeunesses patriotes, puis député de la Seine (élu en 1936). Son profil nettement conservateur et ses liens étroits avec les Bertier confirment nos déductions sur le positionnement politique de Jean de Bertier, conservateur dans ses idées et modéré dans ses pratiques politiques.

20 ALG, Quittances du compte ARBED, 27 mars, 17 mai et 1<sup>er</sup> juillet 1929.

lacunaires, ne permettent pas de correctement les observer, notamment au cours des années 1930, et encore moins de les évaluer.

## 1.4. Un bilan difficile à établir

Au vu des développements précédents, nous manquons de données pour estimer l'ampleur de la diminution de la fortune familiale. Le niveau de vie de Marie-Louise semble ne pas avoir été affecté. Lagrange ne fut pas vendu. La double résidence se poursuivit, même si Marie-Louise quitta le 37, avenue George-V pour s'établir 8, rue d'Anjou puis 218, boulevard Saint-Germain, toujours dans les beaux quartiers (8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements respectivement)<sup>21</sup>. Rappelons que patrimoine et niveau de vie, bien que liés, restaient deux réalités distinctes, et que Jean de Bertier avait eu tendance à modérer les dépenses de son épouse (voir deuxième partie, 1.3.2.). Il se peut donc qu'après 1926, le maintien du niveau de vie se fît au détriment de celui de la fortune familiale. Il paraît de toute façon improbable que cette dernière ne se fût pas considérablement amoindrie. Nous avons déjà établi qu'elle s'était rétractée au minimum de moitié, plus vraisemblablement des deux tiers entre 1903 et 1926 (voir deuxième partie, 1.3.3.). Or, il s'agissait là d'une période encore relativement clémente pour les grands patrimoines, contrairement à celle des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale, beaucoup plus destructrice des fortunes. Celle des Bertier dut donc être, nécessairement et automatiquement, grandement malmenée.

Tentons une nuance. Les années 1930 offrirent certaines opportunités ou rattrapages. En France, les politiques de déflation adoptées par les gouvernements successifs entre 1931 et 1935 favorisèrent les propriétaires fonciers, au détriment des actionnaires<sup>22</sup>. Marie-Louise put-elle, à cette occasion, tirer parti des revenus revalorisés tirés de Lagrange, qui représentaient, d'après la succession de Jean, un tiers du patrimoine total de la famille<sup>23</sup> ? Par la suite, les gouvernements de Front populaire réactivèrent l'inflation, en faisant le choix d'augmenter les salaires et de procéder à une dévaluation de la monnaie. La situation s'inversa de nouveau,

---

21 ALG, Lettre de Cathala et compagnie à Marie-Louise, 9 juillet 1928 (pour le 8, rue d'Anjou) et Copie de la décision rendue par le jury national des marchés de guerre, 17 mai 1939 (pour le 218, boulevard Saint-Germain).

22 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 58 : « le propriétaire foncier se délecte de la déflation, alors que l'actionnaire la redoute ».

23 Ici aussi nous manquons de données. Les seuls chiffres disponibles concernent les années 1929 et 1930, avec des bénéfices respectifs de 121 385 et 108 872 francs (ALG, Gestion du domaine en 1929 et en 1930). Avec de telles bases de départ, et même avec forte revalorisation, les revenus fonciers tirés de Lagrange ne pouvaient compenser les pertes de revenus dans les autres secteurs.

rendant les placements mobiliers plus rémunérateurs que les biens fonciers<sup>24</sup>. Pour protéger au mieux sa fortune, il fallait donc pouvoir l'adapter très rapidement aux fluctuations de la conjoncture économique-politique. La tâche était difficile, mais pas impossible. Certains grands patrimoines réussirent ainsi à limiter les pertes, ce qui amène à distinguer les années 1930 des années de guerre : « en fait il n'y a vraiment que lors des années de la Seconde Guerre mondiale que les hauts revenus connaissent un effondrement *généralisé* »<sup>25</sup>. Il paraît toutefois peu vraisemblable que Marie-Louise pût redéployer si rapidement et efficacement son patrimoine.

Les plus grandes fortunes (autrement dit le fractile P 99,99-100, ou, par commodité de langage, les « deux cent familles ») virent leur patrimoine en moyenne divisé par 4 entre 1929 et 1945<sup>26</sup>. Puisque les Bertier appartenaient au fractile immédiatement inférieur -et en supposant que la baisse de leur patrimoine ne fût pas trop élevée pour les faire quitter cette catégorie- leurs pertes furent moindres (voir troisième partie, 1.3.3). On pourrait, très grossièrement, supposer une division par 2 voire 3 de leur fortune. Un tel résultat nous permettrait de conclure, très opportunément, que Marie-Louise ne fit ni mieux, ni moins bien que Jean de Bertier, et, à choisir, plutôt mieux, vu le contexte plus difficile. Cependant, les données restent trop éparses pour valider cette dernière conclusion. Retenons que, comme son époux et dans la continuité de celui-ci, elle se montra active, réactive et déterminée à défendre au mieux la fortune familiale.

## 2. Une femme politique ?

En plus de ses fonctions d'administrateur, Jean de Bertier cumulait plusieurs mandats électifs, dont celui de sénateur. Ces multiples responsabilités demandaient du temps et ne pouvaient être assurées par un homme seul (voir troisième partie, 3.1.1.). Nous ne trouvons cependant pas trace d'un(e) secrétaire dans les archives. Tout laisse à penser que Marie-Louise fut la première et principale collaboratrice de Jean de Bertier. Après la mort de ce dernier, elle persévéra dans l'engagement politique, mais à sa manière, selon ses possibilités et avec ses propres objectifs.

---

24 PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 157. L'auteur remarque qu'ainsi, et de façon contre-intuitive, la politique suivie par la gauche au pouvoir favorisa les plus grandes fortunes (puisque ces dernières reposaient en grande exclusivité sur les revenus tirés des capitaux mobiliers).

25 *Ibidem*, p. 162. C'est nous qui soulignons.

26 *Ibidem*, p. 135.

## 2.1. Une femme d'influence

Dès avant 1926, Marie-Louise avait développé ses propres réseaux dans le domaine de la protection sociale. Il s'agissait là d'un champ d'action traditionnel des femmes du milieu aristocratique. Le bénévolat déployé leur permettait de concilier utilité sociale, affirmation de leur différence et légitimation de leur participation aux mondanités<sup>27</sup>. Marie-Louise agit à titre individuel en répondant à de multiples demandes d'assistance<sup>28</sup>. Elle s'inscrivit aussi dans le mouvement associatif. Elle dirigea, semble-t-il, la section mosellane de l'association alsacienne et lorraine de puériculture<sup>29</sup>. Après 1926, elle hérita d'une grande partie des réseaux construits par son mari. Elle récupéra la présidence de la section thionvilloise de la société de secours aux blessés militaires (SSBM, ancêtre de la Croix-Rouge)<sup>30</sup>. La façon dont le poste lui fut offert prouve que son engagement était antérieur au décès de son mari : « vous êtes l'âme et l'animatrice de nombreuses et si utiles œuvres du comité »<sup>31</sup>. Le souvenir de Jean pouvait parfois laisser Marie-Louise dans l'ombre, même bien après 1926. Le programme de la 14<sup>e</sup> traversée de Thionville à la nage, organisée le 23 juillet 1939 par le Sporting-club thionvillois, présente les portraits de Jean et d'Arnaud, présidents d'honneur de 1924 à 1935, mais ne cite à aucun moment Marie-Louise. L'historique de la course se contente de préciser :

Monsieur le comte de Bertier [...] avait bien voulu doter la « Traversée » d'un superbe challenge. Fidèle à la tradition établie par son chef, prématurément disparu, la famille de Bertier a continué à manifester à notre société sa générosité amicale<sup>32</sup>.

Ce fut pourtant nécessairement Marie-Louise qui décida du maintien des gratifications accordées aux vainqueurs. Cet exemple nous montre combien une lecture trop littérale des archives conduirait à faussement minimiser son rôle. En réalité, elle reçut sans doute une nombreuse correspondance, seulement en partie conservée. Elle reprit à son compte

---

27 SAINT-MARTIN (de), Monique, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, 1993, p. 167-168. Marie-Louise elle-même n'était pas issue de la noblesse mais elle était devenue « la comtesse de Bertier » par son mariage.

28 Par exemple, ALG, Lettre de Lucie Schmit à Marie-Louise, 25 février 1927 : « dernièrement encore, quelqu'un disait de vous : elle est foncièrement bonne, elle aide de tout cœur là où elle peut ». Suite à cette flatterie, la requérante sollicita un prêt de 5 000 francs, qu'elle s'engageait à rembourser avec 10 % d'intérêts.

29 ALG, Association alsacienne et lorraine de puériculture, Procès-verbaux de réunion du bureau permanent de la section mosellane, 9 avril 1932 et 5 novembre 1932.

30 La Croix-Rouge fut créée en août 1940 par la fusion de la SSBM et de deux autres associations satellites ([www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr))

31 ALG, Lettre du général T. de [Dant...?], délégué de la SSBM, à Marie-Louise, 23 décembre 1926.

32 ALG, Programme officiel de la 14<sup>e</sup> traversée de Thionville à la nage et de la fête de la natation, juillet 1939.

cette activité d'intercession, typique des hommes politiques, et que Jean avait, bien sûr, exercée (voir troisième partie, 3.1.). Il est d'ailleurs remarquable de noter qu'on s'adressait à elle comme si elle disposait d'un mandat politique, ou, plutôt, comme si ses réseaux permettaient plus rapidement et plus efficacement d'atteindre les décideurs. Prenons deux exemples. L'une de ses interlocutrices, souhaitant une assistance médicale, s'était naturellement tournée vers le maire de sa commune, qui avait transmis la requête au préfet. Devant l'absence de réponse de ce dernier, elle changea de tactique, et s'adressa à Marie-Louise « en voulant espérer, Madame la comtesse, que votre demande en ma faveur sera plus favorisée »<sup>33</sup>. De même, le curé de Terville écrivit à Marie-Louise en pensant profiter de ses contacts au Luxembourg :

Mon paroissien Süss aimerait bien que ses enfants lui soient rendus, même s'ils se plaisent bien en Allemagne -affirmation qui me semble sujet à caution. Ce serait donc bien si le gouvernement luxembourgeois pouvait se saisir de l'affaire<sup>34</sup>.

Marie-Louise disposait donc d'un véritable poids politique à l'échelle locale, surtout mosellane, mais aussi luxembourgeoise. Nous avons également trouvé trace d'un voyage effectué en Allemagne en décembre 1937. Elle y fut invitée par Kurt von Lersner, qu'elle avait connu aux États-Unis en 1914 : « *Comtesse de Bertier ist die Witwe des früheren französischen Militär-Attachés in Washington und mir bekannt* »<sup>35</sup>. Ainsi donc, par-delà la Grande Guerre et la défiance conservée par Jean de Bertier envers une Allemagne qu'il voyait en ennemie (voir troisième partie, 3.3.3.), les Bertier avaient gardé des contacts avec certains Allemands. Par cet intermédiaire, Marie-Louise put même approcher certaines figures célèbres du III<sup>e</sup> Reich puisqu'elle participa à des repas comptant parmi leurs convives Franz von Papen et le futur maréchal von Rundstedt<sup>36</sup>. Ces réceptions nous rappellent le maintien de toute une vie mondaine sous le III<sup>e</sup> Reich<sup>37</sup>. Lersner, Papen, Rundstedt partageaient des idées très conservatrices et nationalistes. Sans être des nazis convaincus, ils étaient devenus des

---

33 ALG, Lettre de Madame Henri Cornéo à Marie-Louise, 22 décembre [année manquante].

34 ALG, Lettre de l'abbé Houldinger, curé de Terville, à Marie-Louise, 25 octobre 1939. Les deux enfants en question étaient en vacances en Allemagne quand la guerre fut déclarée (3 septembre 1939).

35 ALG, Sauf-conduit délivré par l'attaché militaire allemand à Paris, 29 décembre 1937. Kurt von Lersner avait été secrétaire d'ambassade à Washington en 1914 : « je connais la comtesse de Bertier. Elle est la veuve de l'ancien attaché militaire français à Washington » (traduction de l'auteur).

36 ALG, Deux listes de convives, à l'occasion du voyage de Marie-Louise en Allemagne en décembre 1937. Papen était aussi une vieille connaissance de Marie-Louise puisqu'il avait été attaché militaire allemand à Washington en 1914, et qu'il y avait également connu Lersner...

37 Voir à ce propos l'ouvrage de Fabrice d'ALMEIDA, *La vie mondaine sous le nazisme*, Paris, Perrin, 2008, 529 p.



dignitaires du régime<sup>38</sup>. Toute la difficulté ici est de déterminer comment ils purent être considérés par Marie-Louise. Nous manquons de sources pour pousser plus en avant l'analyse. Nous ne savons pas ce qui se dit au cours de ces repas, ni ce à quoi Marie-Louise occupa le reste de son voyage, ni les sentiments et jugements qu'elle put en tirer sur le nazisme<sup>39</sup>. Nous reviendrons plus tard sur ce point (voir 2.3.). Retenons pour le moment que ses très vastes réseaux lui permettaient d'envisager des formes d'actions réellement politiques.

## 2.2. Les différentes formes de l'action politique

L'entre-deux-guerres vit un essor des associations féminines, dont certaines se réclamaient du catholicisme, comme la Ligue féminine de l'action catholique française, fondée en 1933, et dont Marie-Louise fut membre. À cette époque, les femmes pouvaient certes devenir membres d'un parti, mais elles restaient exclues d'une réelle participation à la vie politique car le droit de vote leur était refusé. La Chambre des députés vota en faveur du suffrage des femmes en 1922 puis en 1932, 1935 et encore en 1936, mais jamais le Sénat ne suivit. Une partie des associations *féminines* réclama davantage de droits politiques pour les femmes : on peut donc les qualifier de *féministes*. Les partisans du vote des femmes furent qualifiés de *suffragistes*. Ils étaient nombreux, notamment à droite. Leurs adversaires tentèrent de déconsidérer les femmes combattant pour leurs droits civiques en les affublant du sobriquet de *suffragettes*<sup>40</sup>.

Marie-Louise s'engagea dans l'Union nationale pour le vote des femmes (UNVF), fondée en 1920 : « depuis plusieurs années, je suis pour la Moselle présidente de l'Union nationale pour le vote des femmes, dont la présidente générale à Paris est Madame la

---

38 Le sujet, complexe, ne peut être développé ici. Après avoir été brièvement chancelier en 1932, Papen facilita l'arrivée de Hitler au pouvoir, devint son vice-chancelier en janvier 1933, puis resta actif dans la diplomatie à partir de 1934. Il figura parmi les 21 accusés du procès de Nuremberg mais fut acquitté des quatre chefs d'accusation. Rundstedt devint un des maréchaux de la *Wehrmacht*. Accusé de crimes de guerre, il échappa, pour raisons de santé, à son procès. Signalons la récente biographie de Laurent SCHANG, *Von Rundstedt. Le maréchal oublié*, Paris, Perrin, 2020, 400 p.

39 La question du voyage dans l'Allemagne nazie peut être explorée à partir du livre dirigé par Olivier DARD, Emmanuel MATTIATO, Christophe POUPAULT et Frédéric SALLÉE, *Voyager dans les États autoritaires et totalitaires de l'Europe de l'entre-deux-guerres : confrontation aux régimes, perceptions des idéologies et comparaisons*, Chambéry, LLSETI/Université Savoie Mont Blanc, 2017, 254 p.

40 RIPA, Yannick, *Les femmes, actrices de l'Histoire. France, 1789-1945*, SEDES/HER, collection « Campus histoire », 1999, p. 116-119, BARD, Christine, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 274 et 348 et DESANTI, Dominique, *La femme au temps des années folles*, Stock/Laurence Pernoud, 1992 [1984], p. 299.

duchesse de la Rochefoucauld »<sup>41</sup>. Edmée de la Rochefoucauld présida l'association dans les années 1930 et en fit une structure très active. De 1931 à 1937, plus de 600 réunions furent organisées, ainsi que 6 congrès nationaux, 6 congrès régionaux. L'UNVF comptait de solides soutiens parmi les élites, revendiquait 100 000 adhérents et publiait un journal, *L'Union nationale des femmes*. Il s'agissait de l'association féministe aux plus gros effectifs et au plus gros budget<sup>42</sup>. Marie-Louise, à la tête du groupement de la Moselle, veilla à informer les membres départementaux des activités du mouvement :

Tous les ans nous envoyons un message au président du conseil ; comme il faut s'y attendre ce message ne donne aucun résultat. Nos messages périodiques s'endorment à la présidence du conseil et pourtant que de démarches, que de visites au Sénat, à la Chambre, que de pétitions <sup>43</sup> !

Nous disposons de l'un de ces messages au chef du gouvernement, reproduit dans *l'Est républicain*. Le quotidien régional publia la lettre rédigée par Marie-Louise, à l'occasion d'une réunion départementale de l'UNVF à laquelle avaient assisté plusieurs personnalités politiques, notamment le président du conseil général, le président de la fédération des anciens combattants et le maire de Metz. Pour appuyer sa réclamation du suffrage pour les femmes, Marie-Louise mentionna évidemment ces soutiens locaux. Elle n'hésita pas à comparer la situation française à celle de ses voisins et à se montrer combative :

Le 13 janvier 1935 les Sarroises votaient pour Hitler. Tout sentiment national mis à part, que pouvait leur offrir la France au point de vue civique ? [...]  
Nous regrettons infiniment, Monsieur le président du conseil, de venir vous importuner d'une question qui vous semblera puérile en face des grands problèmes de l'heure, mais pour nous, femmes de France, elle est de majeure importance, puisque, ainsi que les hommes, nous subissons les décisions du gouvernement<sup>44</sup>.

En refusant le droit de vote aux femmes, la France était, en effet, à la traîne des pays européens. Ce retard devait être particulièrement ressenti par les Mosellanes, puisque leurs voisines luxembourgeoises et allemandes purent participer aux élections dès 1919. Plus encore, le retour à la France de l'Alsace-Lorraine en 1918 eut comme conséquence inattendue

41 ALG, Document dactylographié, sans date, certainement le texte d'un discours de Marie-Louise devant les membres mosellans de l'UNVF.

42 BARD, pp. 268-269 et 271 et ALG, Sorte de programme de l'UNVF, sans date [après 1934]. Christine BARD indique que certaines catholiques refusaient ce qualificatif de « féministes » (p. 280 et voir *infra*).

43 ALG, Document dactylographié, sans date, certainement le texte d'un discours de Marie-Louise devant les membres mosellans de l'UNVF.

44 ALG, Coupure de presse de *l'Est républicain*, sans date [1935, ou plutôt les années suivantes, sinon il n'aurait pas été utile de mentionner l'année 1935 (« le 13 janvier 1935 ») dans le corps du texte].

d'y priver les femmes d'un droit de vote qu'elles eussent, sans doute, obtenu si le territoire était resté allemand<sup>45</sup>. Une possibilité de rattrapage se présenta peut-être en 1934. L'émeute du 6 février provoqua une crise de régime. Le nouveau gouvernement, dirigé par l'ancien président de la République Gaston Doumergue, réfléchit à une réforme de l'État visant essentiellement au renforcement du pouvoir exécutif<sup>46</sup>. Il se peut que l'UNVF et les autres associations suffragistes profitèrent de l'occasion pour pousser leurs revendications. Une des interlocutrices de Marie-Louise lui souhaita en effet « de parfaites réussites politiques » en juillet 1934<sup>47</sup>. Les archives sont cependant trop peu explicites pour que l'on puisse être certain d'une totale corrélation entre les actions de Marie-Louise et les projets du gouvernement. Ce dernier ne présenta finalement sa réforme qu'à l'automne 1934, mais fut renversé avant d'avoir pu la concrétiser<sup>48</sup>. On comprend donc l'amertume de Marie-Louise lorsqu'elle mentionna les Sarroises : « que pouvait leur offrir la France du point de vue civique ? » (voir *supra*)<sup>49</sup>. Par la suite, la Chambre renouvela à plusieurs reprises son vote en faveur du suffrage féminin, mais le Sénat maintint son blocage. La seule avancée fut, en 1938, une réforme du code civil assurant l'émancipation en droit de la femme mariée<sup>50</sup>. Il fallut attendre la Libération de 1944 pour que les femmes françaises obtinssent le droit de vote.

On pourrait donc conclure à l'échec du mouvement suffragiste en général et de Marie-Louise en particulier. Une des causes principales fut l'absence d'unité du mouvement<sup>51</sup>. Les différentes associations féministes plaidaient, certes, toutes pour le droit de vote, mais représentaient des idées et des conceptions très différentes de la femme et de son rôle dans la société (voir 2.3.). Les luttes étaient aussi féroces que celles opposant les partis politiques :

---

45 RIPA, *op. cit.*, p. 118. L'auteur cite une lettre d'une autre association suffragiste, l'Union française pour le suffrage des femmes (voir 2.3.), adressée aux députés en 1919 : « faut-il encore leur laisser répéter [aux femmes des pays ennemis] aux femmes d'Alsace et de Lorraine qu'en redevenant nos sœurs, elles ont perdu toute chance de conquérir le bulletin de vote que possèdent les Allemandes ? ».

46 BERSTEIN, Serge, *La France des années 30*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 2011 [1988], p. 91.

47 ALG, Lettre de [H. de Quénétain], à Marie-Louise, 14 juillet 1934.

48 BERSTEIN, *La France des années 30*, p. 91-92.

49 Précisons simplement que le référendum de janvier 1935 proposa trois alternatives aux habitants : l'intégration au *Reich* (plus de 90 % des voix), le maintien de l'administration par la Société des nations (presque 9 %) ou l'intégration à la France (moins de 1 %). Les phrases de Marie-Louise sont intéressantes, car elles proposent une motivation autre que nationale au vote des Sarroises, sans que l'on puisse en mesurer la réelle ampleur. Il faut aussi indiquer que le vote se déroula sous influence de la propagande nazie et des autorités locales (l'Église notamment).

50 BARD, *op. cit.*, p. 361 et RIPA, *op. cit.*, p. 119. L'émancipation demeura très incomplète puisque le mari était déclaré « chef de famille » et que les régimes matrimoniaux restaient inchangés -seule la séparation de biens garantissait l'émancipation pp. 364-365).

51 RIPA, *op. cit.*, p. 12 et BARD, *op. cit.*, p. 453. Pour expliquer le déclin du mouvement suffragiste à la fin des années 1930, Yannick Ripa insiste sur les facteurs externes (crise économique, montée des fascismes) et Christine Bard sur les facteurs internes (dispersion des efforts, trop grande révérence envers les autorités).

Mardi soir, 28 courant, aura lieu à Thionville, salle de l'ancien hôtel de ville, une réunion pour le vote des femmes, organisée par Madame Dufays, de Metz, présidente départementale de l'Union française [pour le suffrage des femmes, UFSF, association concurrente de l'UNVF]. L'Action catholique féminine prévient ses adhérentes qu'elle leur interdit absolument de s'inscrire à ce groupement, ni même d'assister à une seule de ses réunions.<sup>52</sup>

L'Action catholique était intimement liée à l'UNVF, cette dernière prenant en charge les revendications politiques des femmes catholiques. Marie-Louise appartenait à ces deux associations, et présidait la section départementale de la seconde. On peut donc penser qu'elle rédigea, suscita ou, tout du moins, valida les lignes précédentes. *Mutatis mutandis*, l'action *associative* de Marie-Louise ressemblait donc de près à l'action *politique* de son mari. Tout comme lui, elle agit contre celles qu'elle considérait comme des adversaires. Tout comme lui, elle veilla à entretenir et à conserver ses réseaux, c'est-à-dire une clientèle, et finalement son pouvoir. Emily Machen remarque d'ailleurs que les postes à responsabilité des grandes associations comme l'U.N.V.F. donnèrent à des femmes comme Marie-Louise « *a church-accepted voice in a community where women's leadership opportunities were limited* »<sup>53</sup>. Il n'était donc pas évident que Marie-Louise acquit une position de pouvoir. Le fait qu'elle y parvint représentait déjà, à titre personnel, un succès, bien que les revendications du mouvement, elles, fussent tenues en échec.

Poursuivons le parallèle avec Jean de Bertier en déterminant quelle carrière Marie-Louise put accomplir au sein du mouvement suffragiste. Il semble que, tout comme son mari resta un parlementaire moyen, essentiellement actif sur les problématiques locales, Marie-Louise n'acquit aucune envergure nationale. Son nom ne figure pas dans *Problèmes nationaux vus par des Françaises*, ouvrage publié en 1934 dans lequel la duchesse de la Rochefoucauld et huit autres dirigeantes de l'UNVF présentaient leurs propositions dans de multiples domaines, de la justice à la défense<sup>54</sup>. Son nom n'apparaît pas non plus dans le « glossaire des groupes et personnalités marquantes » qu'Anne-Sarah Moalic insère à la fin de

---

52 ALG, Tract de la ligue féminine de l'Action catholique française [dénommée « action catholique féminine » dans le texte], sans date.

53 MACHEN, Emily, « *Catholic women, international engagement and the battle for suffrage in interwar France : the case of the Action sociale de la femme and the Union nationale pour le vote des femmes* », [in] *Women's history review*, Volume 26, 2017, p. 229-244, <https://doi-org.bases-doc.univ-lorraine.fr/10.1080/09612025.2016.1181336> : « un moyen d'expression accepté par l'Église, dans une communauté où les possibilités offertes aux femmes d'accéder à un rôle de direction étaient rares » (traduction de l'auteur).

54 LA ROCHEFOUCAULD (duchesse de), Edmée, (*et alii*), *Problèmes nationaux vus par des Françaises*, Paris, Éditions du Sagittaire, 1934, 238 p.

son récent ouvrage consacré au droit de vote des femmes en France<sup>55</sup>. Marie-Louise resta donc une dirigeante locale, voire régionale, de l'association, mais très active, et n'hésitant pas à s'adresser, même sans réponse, à des instances nationales (voir *supra*, sa lettre au président du conseil). Marie-Louise avait donc, dans sa pratique, tout d'une femme politique, et ce fut d'ailleurs ainsi que certaines de ses interlocutrices la considérèrent (voir *supra*, lettre de [H. de Quénétaïn]). Il nous reste à présent à exposer plus en détail ses idées politiques, et à déterminer si ces dernières aussi s'inscrivaient dans la continuité de celles de son mari.

## 2.3. Entre modération et conservatisme

Yannick Ripa distingue trois types de féministes, couvrant peu ou prou le spectre politique de l'époque : les radicales, les réformistes et les modérées, ce dernier groupe étant associé aux catholiques et à l'UNVF<sup>56</sup>. On retrouve ici la définition très large de la modération, englobant quasiment toute la droite, à l'exception de ses franges les plus extrêmes, antiféministes et donc non concernées<sup>57</sup>. Marie-Louise se classe évidemment, au premier abord, parmi ces modérées.

Tentons de préciser son positionnement. Il apparaît très clairement que son engagement politique procédait de considérations religieuses : « dans l'ordre spirituel, elle [la femme] est son égale absolue [de l'homme] puisque notre seigneur Jésus-Christ a dit : "il n'y a plus ni homme ni femme vous êtes un en Jésus-Christ" »<sup>58</sup>. De plus, Marie-Louise était réticente à rallier le régime républicain : « la femme française s'est inclinée pendant 145 ans devant l'absolutisme de la République, lui enlevant les quelques droits civiques qu'elle possédait sous l'Ancien Régime »<sup>59</sup>. Tout à son objectif de donner davantage de droits aux femmes, Marie-Louise revisita l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, en quelques lignes polémiques :

Napoléon, ce Latin épris de Rome, raya définitivement la femme du rôle national. Le code civil, enfant du code romain, régit encore notre époque. La femme

---

55 MOALIC, Anne-Sarah, *La marche des citoyennes. Le droit de vote des femmes en France 1870-1944*, Paris, Éditions du Cerf, 2021, p. 209-239.

56 RIPA, *op. cit.*, p. 116.

57 voir deuxième partie, 3.4.3. et RIPA, *op. cit.*, p. 120. Nous parlons des franges les plus extrêmes, fascisantes mais aussi réactionnaires (non ralliées à la République, encore légitimistes et/ou cléricales, voir *infra*).

58 ALG, Document dactylographié, sans date, certainement le texte d'un discours de Marie-Louise devant les membres mosellans de l'UNVF.

59 ALG, Coupure de presse de l'*Est républicain*, sans date. Si les « 145 ans » sont rigoureux, le texte daterait de 1937 ou 1938 (1792+145).

française n'est pas et ne doit pas être une citoyenne, elle n'est que la fille, la femme, la mère du Français.

Après l'Empire, la Restauration avait sur les bras une trop lourde tâche pour s'occuper des femmes ; la Monarchie de Juillet ne s'en occupa pas davantage. Après la Révolution de 1848, quelques femmes très avancées d'idées réclamèrent aux côtés des hommes le suffrage universel ; elles obtinrent le suffrage, mais il ne fut que masculin.

Après le coup d'État du 2 décembre [1851], le Second Empire comme les gouvernements précédents ignora la moitié des Français. Vint l'année terrible 1870-1871. Nos meilleures provinces arrachées de nous-mêmes ! En 1873, une constitution bâtarde hâtivement bâclée dans l'attente d'une monarchie donna tous les maux dont le pays souffre aujourd'hui<sup>60</sup>.

À ses yeux, seule la Restauration bénéficiait de circonstances atténuantes. Il ressort d'un tel texte l'impression d'une fidélité légitimiste encore d'actualité en ces années 1930, ce qui pourrait faire douter du ralliement de Jean de Bertier à la République, précédemment analysé (voir troisième partie, 3.4.1.). Ce dernier accepta le régime républicain de la même manière qu'il était modéré, c'est-à-dire par réalisme, par raison. Au moins la République lui permit-elle de faire une brillante carrière, refusée à son épouse. Marie-Louise pouvait donc laisser libre cours à une acrimonie absente chez son mari et exprimer, par passion, les préférences familiales profondes. On remarque aussi que, dans un programme de l'UNVF elle barra le paragraphe laissant aux adhérentes liberté de soutien entre les trois formations politiques modérées et/ou de droite, à savoir l'ARD, le PDP et la FR. On ne peut que très difficilement interpréter le sens de cette rature<sup>61</sup>. Quoi qu'il en soit, tous ces éléments l'éloignent et la séparent de toute modération, au sens politique, sans qu'elle semble proche des liges pour autant.

Continuons notre analyse en nous intéressant de plus près aux idées politiques défendues par Marie-Louise. Ces dernières découlaient de son fervent catholicisme. On retrouvait d'abord l'anticommunisme : « les forces occultes, le bolchevisme cherchent en sapant les valeurs religieuses et morales de la France à préparer sa ruine ». Venait ensuite la volonté d'universalité, de s'adresser à toutes les femmes « qu'il s'agisse de la travailleuse, de l'ouvrière, de la femme agricole, de la femme commerçante ». Enfin, et surtout, il n'était pas question d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes :

---

60 ALG, Document dactylographié, sans date, certainement le texte d'un discours de Marie-Louise devant les membres mosellans de l'UNVF.

61 ALG, Sorte de programme de l'UNVF, avec des marques de lecture de Marie-Louise, sans date. Était-elle contre la liberté de choix entre les trois formations ? Contre toute référence à des partis existants, dans un souci de s'adresser à toutes les femmes ? Ou bien s'agissait-il d'un refus du régime et donc de tous ceux qui y participaient ?

J'ai souvent parlé dans le département de nos droits civiques et du vote des femmes. Il est évident que si, dans le domaine politique et civique, la femme se sentait l'égale de l'homme tout en lui restant absolument soumise dans l'exercice de ses devoirs, elle se sentirait davantage son égale dans le domaine intellectuel<sup>62</sup>.

Cette dernière idée montre l'attachement de Marie-Louise, et des catholiques en général, aux rôles sexuels traditionnels<sup>63</sup>. Derrière la primordiale revendication du suffrage, l'UNVF développait surtout un programme « social et familial »<sup>64</sup>. Elle s'appuyait sur « l'argument maternel » : l'expérience personnelle des femmes sur les questions de la maternité et de l'enfance leur donnait une légitimité politique<sup>65</sup>. Cela conduisait aussi à cantonner principalement la femme dans son rôle de mère et trouvait une résonance dans le contexte de l'époque marquée par le poids des mouvements natalistes prônant le retour des femmes à la maison. En ce sens, les idées de Marie-Louise étaient tout à fait conservatrices<sup>66</sup>.

Si l'on reprend la définition traditionnelle de la modération (ni réaction, ni révolution), les idées de Marie-Louise pouvaient également être vues comme modérées. Si nous partons des postulats que l'extrême-droite était antiféministe et que, en suivant Marie-Louise, aucune émancipation des femmes n'avait été permise depuis l'Ancien Régime, aucun positionnement féministe réactionnaire n'était par définition possible. La modération ne pouvait donc s'exprimer que face à la révolution. C'était bien le cas de l'UNVF. L'organisation réclamait le suffrage, mais limitait, mesurait, modérait ses autres revendications, si bien que les autres associations féministes la trouvaient trop timorée<sup>67</sup>. On peut aussi comprendre la modération dans le sens d'un moindre conservatisme, d'un positionnement recentré et moins marqué à droite, éventuellement détaché des traditions. Une telle définition pourrait-elle correspondre aux idées de Marie-Louise ? *A priori*, on répondrait par la négative. Pourtant, si l'on se place à l'intérieur des milieux catholiques, la revendication du vote des femmes n'était pas partagée par tous<sup>68</sup>. Elle représentait pour beaucoup une innovation, une avancée potentiellement dangereuse : autrement dit, sans qu'on puisse la qualifier de « révolutionnaire », elle n'était déjà plus « modérée ». On remarque en outre que le modèle de la femme au foyer n'était pas celui de Marie-Louise. Elle ne fut pas satisfaite par l'émancipation civile de la femme mariée accordée en 1938. Elle poursuivit le

---

62 *Ibidem*. Les « forces occultes » désignaient sans doute la franc-maçonnerie, associée à la laïcisation du pays.

63 BARD, *op. cit.*, p. 275.

64 ALG, Sorte de programme de l'UNVF, avec des marques de lecture de Marie-Louise, sans date.

65 BARD, *op. cit.*, p. 270.

66 MACHEN, *op. cit.*

67 DESANTI, *op. cit.*, p. 304.

68 DESANTI, *op. cit.*, p. 303 et MACHEN, *op. cit.*

combat pour obtenir une pleine liberté des femmes quant à l'exercice d'une profession, indépendamment de toute autorisation de leur mari<sup>69</sup>. De même, Emily Machen montre les complexités de l'UNVF : certes, l'association restait conservatrice, mais elle invitait les femmes catholiques à repenser les traditions de genre, ne présentait jamais les femmes comme inférieures aux hommes et affirmait que sa première mission était la défense et l'éducation des femmes, indépendamment de leur statut de mère<sup>70</sup>. On comprend donc que Marie-Louise et l'UNVF ne peuvent être classées définitivement entre modération et conservatisme. Elles participaient des deux, eux-mêmes d'ailleurs liés.

Quel jugement peut-on finalement porter sur les femmes catholiques engagées en faveur du droit de vote ? Une première réponse possible, insistant sur le conservatisme des idées défendues, conduit à minimiser leur impact, voire à considérer qu'elles n'étaient pas de véritables féministes, ce qui pouvait même, potentiellement, affaiblir le mouvement :

Certes, le ralliement des catholiques au suffrage des femmes est utile à la cause féministe. Mais le « féminisme catholique » est ambivalent et ses militantes sont fidèles au discours de l'Église qui condamne le travail salarié des femmes comme « contre nature » [...]. Or les féministes [des autres associations, radicales ou réformistes] peuvent difficilement faire contrepoids à l'influence des natalistes, des catholiques sociaux, des chrétiennes, qui sont de loin les plus nombreuses.<sup>71</sup>

Il est cependant difficile d'essentialiser les femmes catholiques, tant les positions à l'intérieur de ce groupe étaient différentes, et nous avons vu comment Marie-Louise défendit au contraire le travail féminin. Nous pouvons donc adopter le point de vue d'Emily Machen, pour qui l'apport fondamental de l'UNVF et de ses dirigeantes comme Marie-Louise fut de faire bouger les lignes à l'intérieur de la communauté catholique, en promouvant une vision qui, malgré ses conservatismes, faisait avancer la conception et le rôle des femmes dans une direction moderne :

*This made them [l'U.N.V.F. et une autre association étudiée par l'autrice, l'Action sociale de la femme] vitally important in moving catholic women and the French*

---

69 ALG, Document dactylographié, avec des corrections de Marie-Louise, sans date. On ne peut déterminer si ce document était de sa main ou fut rédigé par une autre. Le modèle de la femme au foyer s'était diffusé à toutes les catégories sociales pendant l'entre-deux-guerres (MARTIN-FUGIER, Anne, « La maîtresse de maison », [in] ARON, Jean-Paul, (dir.), *Misérable et glorieuse, la femme du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1980, p. 117.)

70 MACHEN, *op. cit.*

71 BARD, *op. cit.*, p. 283. L'autrice distingue les féministes des catholiques, en affirmant que ces dernières ne se définissaient pas elles-mêmes comme féministes (p. 280). On pourrait ranger Marie-Louise parmi les « chrétiennes ».



*catholic community in a direction that was more accepting of women's accomplishments outside the home and women's leadership both within and outside the nation.*<sup>72</sup>

On retrouve donc chez Marie-Louise les ambivalences mises en évidence chez son mari. Leurs idées restaient conservatrices, mais, au sein de leur milieu, elles n'étaient pas les plus traditionnelles. Ainsi, leurs pratiques politiques relevaient plutôt de la modération. Tous deux voulaient agir dans des perspectives d'efficacité et de modernisation. Marie-Louise fut la continuatrice de son mari. Même si elle ne put être ni électrice ni éligible, et qu'elle n'exerça par conséquent aucun mandat effectif, ses responsabilités associatives à caractère politique et ses engagements forts permettent sans doute, avant l'heure, de la qualifier de femme politique.

### 3. Le drame familial : la mort d'Arnaud

Les archives nous renseignent très peu sur Arnaud. Jusqu'en 1926, il n'apparaît que de manière passive, dans quelques lettres de son père, déjà citées. Directement après le décès de ce dernier, Marie-Louise envisagea pour son fils un poste de commissaire voire d'administrateur de l'ARBED, sans que nous connaissions l'avis d'Arnaud sur la question (voir 1.3.). Il était encore mineur et ne pouvait rien décider par lui-même.

Pour les années suivantes, nous disposons de quelques pièces laissant penser qu'il échoua à son baccalauréat en 1928 et qu'il fut un élève plutôt médiocre<sup>73</sup>. Nous perdons ensuite sa trace. La mémoire familiale retient qu'il fit HEC<sup>74</sup>. Dans le cadre de son service militaire, il fut affecté, en 1935, au 2<sup>e</sup> régiment de hussards basé à Tarbes. Le 1<sup>er</sup> juin de cette année-là, il se rendit avec un autre officier à un concours hippique. Suite au franchissement d'un dos-d'âne, il perdit le contrôle de la Bugatti qu'il conduisait. Le véhicule quitta la

---

72 MACHEN, *op. cit.* : « ces deux associations jouèrent un rôle décisif pour que les femmes catholiques et les catholiques français acceptent l'affirmation des femmes en dehors de leur foyer et leur accession à des postes de responsabilité dans leur pays comme à l'étranger » (traduction de l'auteur).

73 ALG, Lettre d'un(e) correspondant(e) non identifié(e), depuis New York, 8 janvier 1929 : « *it's too bad you missed your exam last year [...] I hope you succeed this year* » et Bulletin de notes d'Arnaud de Bertier pour octobre 1928, de l'école Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris 6<sup>e</sup>.

74 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 26 juin 2022. Il dut donc réussir son baccalauréat en 1929, sésame déjà « indispensable » dans les élites (BERSTEIN, *La France des années 30*, p. 23).

chaussée et percuta un arbre sur le bas-côté. Arnaud décéda quelques heures après l'accident, à l'âge de 25 ans<sup>75</sup>.

Un membre éloigné de la famille écrivit : « je sais qu'il avait dans l'Est une situation tout à fait éminente et que sa mort met en deuil toute une région qui fondait sur lui de grandes espérances »<sup>76</sup>. Sans doute cette affirmation est-elle exagérée. Il semble qu'Arnaud n'occupait pas de responsabilités à l'ARBED, contrairement aux assurances données à Marie-Louise au début de 1927<sup>77</sup>. Ayant fait HEC, il n'aurait sans doute pas accompli de carrière militaire. Se serait-il lancé, à la suite de son père, dans la politique ? Cette question reste et restera certainement sans réponse.

Pour dégager la portée du décès d'Arnaud, il est nécessaire d'effectuer un retour en arrière, jusqu'au prologue de cette étude. Les Bertier avaient déjà connu le drame de la mort d'un enfant. Louis et Éléonore perdirent leur second fils Ludovic à l'âge de 19 ans et, à la génération suivante, Anatole et Henriette eurent la douleur de voir leur fille Louise s'éteindre à l'âge de 15 ans<sup>78</sup>. La particularité de la disparition d'Arnaud réside dans le fait qu'il était le seul fils de Jean et de Marie-Louise. Puisque la noblesse ne pouvait se transmettre que par les garçons, et qu'il n'avait eu lui-même aucun fils, sa mort signifiait l'extinction du lignage des Bertier issus d'Anne-Pierre. Le risque de disparition du patronyme et de la noblesse, très fréquent dans l'aristocratie française et toujours évité par les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle, avait finalement rattrapé cette branche de la famille en 1935 (voir prologue, 3.1.).

Nous ne disposons d'aucun écrit intime permettant de mesurer l'impact de la mort d'Arnaud sur sa mère ainsi que sur sa sœur Sylvie, qui n'avait que 6 ans lorsqu'il décéda. À la génération précédente, la disparition de Louise avait profondément marqué ses parents, et notamment sa mère Henriette, qui s'était réfugiée dans une vie austère à Lagrange (voir première partie, 1.1.). Marie-Louise, restée seule avec Sylvie, ne pouvait pas suivre ce

---

75 ALG, Coupures de presse de l'*Express du midi*, 2 et 4 juin 1935, et de la *Dépêche de Toulouse*, 3 et 4 juin 1935. Le passager d'Arnaud, le lieutenant Gérard Melchior-Bonnet, 28 ans, décéda sur le coup.

76 ALG, Lettre de Bernard de Solages, 7 juin 1935. En réalité, il ne savait pas grand-chose d'Arnaud, puisqu'il demanda à son oncle, destinataire de la lettre, quels étaient leurs liens de parenté. Le comte Marie-François de SELANCY nous éclaire à ce sujet : « les Solages sont, je crois, apparentés aux Bertier, car ils descendent de l'intendant massacré en 1789. Je crois qu'une des filles de l'intendant a épousé un Solages. Les liens familiaux ne sont donc pas très proches » (Courriel à l'auteur, 26 juin 2022).

77 SELANCY (comte de), Courriel à l'auteur, 26 juin 2022.

78 Anne-Pierre et Reinette avaient, quant à eux, perdu de très nombreux enfants (voir EINRICK, *Le Général de Bertier*), ce qui montre le changement d'époque opéré en une génération (progrès permettant de baisser la mortalité infantile, et réduction de la natalité, notamment en milieu nobiliaire, pour éviter le fractionnement du patrimoine).

chemin. Elle devait faire face. Tout ceci ne put que renforcer son volontarisme, tant dans ses ambitions politiques que dans sa défense du patrimoine familial. Ce dernier reviendrait à sa fille Sylvie. Pour la première fois, les femmes se retrouvaient donc seuls décideurs<sup>79</sup>. Ce dernier élément, couplé à la disparition du lignage, donne à la mort d'Arnaud une portée qui le dépasse et qui marque une rupture dans l'histoire des Bertier à Lagrange.

## 4. Le drame national : la guerre recommencée

Terminons notre examen des actions de Marie-Louise par les années 1939-1940, autrement dit les débuts de la Seconde Guerre mondiale. Tentons au préalable d'entrevoir quelles purent être ses convictions lors des dernières années de la décennie, face à la montée du péril nazi, puis suivons-la pendant la drôle de guerre (septembre 1939-mai 1940) et les mois de combat et de défaite (mai-août 1940).

### 4.1. Face à Hitler : le choix de la fermeté

Jean de Bertier avait toujours été un partisan de la fermeté face à l'Allemagne, dans laquelle il voyait l'ennemi majeur (voir troisième partie, 3.3.3.). Il n'y a pas de raison de penser que Marie-Louise ne partageât pas ce point de vue. Pourtant, dans les années 1930, une partie de la droite et de l'extrême-droite françaises se méfiait davantage de l'Union soviétique et put voir en l'Allemagne devenue nazie un rempart contre le communisme<sup>80</sup>. Jean et Marie-Louise, tous deux très anticommunistes, y prêtèrent peut-être une oreille attentive. Suite aux coups de force d'Hitler, débutés en 1935, et notamment après la conférence de Munich de 1938, les avis divergeaient au sein de tous les courants politiques, de droite comme de gauche : les « munichois » prônaient l'apaisement tandis que les « antimunichois » réclamaient de la fermeté<sup>81</sup>.

Un document retrouvé dans les archives nous pousse à conclure que Marie-Louise fut très clairvoyante quant au danger nazi. Elle sut différencier une éventuelle menace

---

79 Pour une mise en perspective, voir EINRICK, « Les femmes chez les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle ».

80 GRECARD, Fabrice, *La drôle de guerre. L'entrée en guerre des Français. Septembre 1939 - mai 1940*, Paris, Belin, 2015, p. 33 et DURAND, Yves, *La France dans la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2011 [1993], p. 13.

81 COCHET, François, *Les soldats de la drôle de guerre, septembre 1939 – mai 1940*, Paris, Fayard, 2014 [2004], p. 16.

communiste, à l'intérieur du pays, du réel et seul péril *extérieur* que l'Allemagne faisait peser sur la France<sup>82</sup>. Une de ses correspondantes lui écrivit en effet : « nos pauvres petites voix n'avaient-elles pas raison de clamer dans le désert en ce qui concernait les intentions du gangster Hitler ? »<sup>83</sup>. Suite à l'invasion de la Pologne, la France et le Royaume-Uni déclarèrent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Au sein de la population française, les divisions et les hésitations des années précédentes laissèrent place à une grande unanimité, faite de résignation, de patriotisme et de détermination à combattre<sup>84</sup>.

## **4.2. Pendant la drôle de guerre (septembre 1939 - mai 1940) : l'action humanitaire en soutien des civils et des soldats**

Nous savons que Marie-Louise était une femme engagée. La guerre déclenchée, les féministes mirent leurs revendications en sourdine et la plupart des militantes, dont Marie-Louise, se réorientèrent dans l'action humaniste et humanitaire<sup>85</sup>. Marie-Louise disposait déjà d'une solide expérience en la matière. Rappelons, par exemple, les colis qu'elle expédia pendant la Grande Guerre à son mari, si abondamment que ce dernier dut la prier de limiter ses envois (voir deuxième partie, 3.3.1. et 3.3.2.). Désormais seule avec sa fille Sylvie, âgée de 19 ans, et à proximité immédiate de la frontière allemande et donc de futurs combats, elle put donner toute la mesure de sa générosité. On peut mettre en évidence trois types de concours à l'effort de guerre du pays.

La première forme d'action fut de participer à des œuvres de bienfaisance à destination des soldats. De multiples associations s'y consacrèrent et de nouvelles furent créées en ce sens. Marie-Louise fut prioritairement sollicitée au sein de ses réseaux aristocratiques, catholiques et politiques. La tradition des bonnes œuvres, propre aux dames de l'élite, persistait. Par exemple, on la pria de devenir membre du comité des dames de l'Union interalliée, présidé par la duchesse de la Rochefoucauld<sup>86</sup>. Puisqu'elle répondait souvent favorablement aux demandes, ces dernières affluèrent, à l'instar de celle de l'aumônier Wampach agissant au nom du révérend père Stofflet : « on lui a causé de votre

---

82 Peut-être que son voyage en Allemagne fin 1937 joua un rôle dans cette prise de conscience (voir 2.1.).

83 ALG, Lettre à Marie-Louise d'une correspondante non identifiée, depuis Lausanne, 30 décembre 1939.

84 COCHET, *Les soldats de la drôle de guerre*, p. 10.

85 BARD, p. 457. L'autrice y voit la preuve du grand sens civique de toutes ces femmes.

86 ALG, Lettre de l'Union interalliée à Marie-Louise, 2 avril 1940.

zèle pour des œuvres en faveur des soldats »<sup>87</sup>. Dans cette première forme d'action, il s'agissait de faire des dons, de participer à des comités ou à des événements plus ou moins mondains permettant des collectes<sup>88</sup>. Cela n'impliquait pas de contact direct avec les groupes les plus directement concernés par la guerre, à savoir les populations évacuées et les soldats mobilisés.

Les deux formes d'actions suivantes mirent Marie-Louise en prise directe avec les réalités très spécifiques de cette période que fut la drôle de guerre appelée *Sitzkrieg*, « guerre assise », par les Allemands et *phoney war*, « semblant de guerre », par les Britanniques. François Cochet estime que « cette période de septembre 1939 à mai 1940 est réellement inclassable » et la qualifie à la fois de « vraie-fausse guerre » et de « fausse-vraie guerre »<sup>89</sup>. L'absence d'affrontement armé était le résultat d'une stratégie délibérée des Franco-Britanniques. Ils préféraient temporiser et d'abord renforcer le potentiel militaire des deux pays, dans la perspective de lancer par la suite une offensive contre l'Allemagne, envisagée pour l'année 1941<sup>90</sup>. En attendant, la ligne Maginot devint la ligne de défense française. En Moselle, elle avait été construite à une distance de 15 à 20 kilomètres de la frontière. Les populations vivant au-devant de la Ligne, dans la zone dite A ou rouge, furent évacuées dès les premiers jours de septembre 1939. Dans l'arrondissement de Thionville-est, la mesure concerna les cantons de Sierck (l'ensemble des 26 communes), de Cattenom (18 communes sur 23) et de Metzervisse (8 communes sur 26)<sup>91</sup>. Le canton de Thionville, dont Jean de Bertier avait été conseiller général, était pour le moment préservé, mais toute une partie des populations proches de Lagrange et intégrées aux réseaux des Bertier dut partir pour le département de la Vienne. Les conditions de départ, de transport et d'accueil dans le Poitou furent globalement difficiles. Pour venir en aide aux réfugiés, les autorités décidèrent la mise en place d'une allocation quotidienne ainsi que de certaines aides en nature<sup>92</sup>. En mars 1940, un sous-secrétariat d'État aux réfugiés fut mis en place et confié à Robert Schuman<sup>93</sup>. Cette

---

87 ALG, Lettre de P. Wampach, aumônier, à Marie-Louise, 17 février 1940.

88 Donnons l'exemple de deux représentations théâtrales organisées le 21 avril 1940 à Thionville, au profit des œuvres de guerre, et auxquelles Marie-Louise fut conviée (ALG, Lettre de Frédy Cosman à Marie-Louise, 18 avril 1940).

89 COCHET, *Les soldats de la drôle de guerre*, p. 20.

90 *Ibidem*, p. 110-111.

91 ODENT-GUTH, Christine, *Les évacués du pays thionillois. De septembre 1939 à novembre 1940*, Metz, Éditions Serpenoise, 2010, p. 7.

92 ODENT-GUTH, *op. cit.*, p. 15-34, 43 et 49 et RIGOULOT, Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre de 1939-1945*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1998 [1997], p. 8-10. Les Alsaciens et Mosellans ne devant jamais dépasser 35 % de la population locale, les habitants de Strasbourg furent répartis dans 357 communes de Dordogne.

93 Il obtenait ainsi son premier portefeuille ministériel.

assistance publique fut accompagnée d'aides privées. Marie-Louise fut, sans surprise, sollicitée. Elle put fournir trois types d'assistance. Il pouvait s'agir d'une demande de secours direct : un curé évacué lui demanda de lui envoyer une aube. L'aide pouvait aussi être indirecte. Une habitante d'Apach lui écrivit : « je suis devenue pauvre » par suite de l'évacuation et la pria d'envoyer à son fils mobilisé « tant à tant un petit paquet de cigarettes »<sup>94</sup>. Le troisième type d'assistance différait des deux précédents. Il consistait à bénéficier des réseaux de Marie-Louise pour obtenir une autorisation particulière, comme de se rendre dans la zone rouge pour récupérer des effets personnels dans sa maison de famille<sup>95</sup>. Marie-Louise gardait donc toute son influence et sa capacité d'action.

En plus de cette assistance en faveur des civils évacués, Marie-Louise vint également en aide aux soldats, nombreux à proximité immédiate de Lagrange. Le secteur fortifié de Thionville était l'un des mieux défendus, avec les plus gros ouvrages de la ligne Maginot. La détermination à combattre de septembre 1939 s'émoissa avec l'inactivité des mois suivants. La routine quotidienne se transforma peu à peu en ennui. S'y ajoutèrent les difficultés d'une « vie de quasi plein air » pendant des mois d'hiver particulièrement rigoureux. Une grave dépression gagna l'armée française de novembre 1939 à février 1940<sup>96</sup>. Nous en trouvons trace dans les très nombreuses lettres envoyées à Marie-Louise par des soldats comme des officiers. Ces derniers, derrière les formules de politesse et les marques de déférence, exprimaient leurs besoins pour briser la monotonie du quotidien. La lecture de ces lettres montre que l'objet de la demande était quasiment systématiquement souligné au crayon par Marie-Louise, dans un souci d'efficacité. Nous pouvons présenter la liste des demandes, très diverses : paires de chaussons ou d'espadrilles, lainages, harmonicas, cartes à jouer, jeux de dames, livres de lectures, ustensiles pour préparer des boissons chaudes, médailles saintes. Un correspondant écrivit même, dans une fausse retenue : « je n'irai pas jusqu'à demander un appareil à douches »<sup>97</sup>. Au-delà de certains abus liés à la générosité notoire de Marie-Louise, l'examen de ces requêtes confirme les difficultés des conditions de vie des soldats. Ils manquaient de protections contre le froid et de divertissement, mais aussi de contact avec l'extérieur : la demande la plus récurrente fut celle d'un poste de radio (TSF - voir *infra*). La

---

94 ALG, Lettre de E. Weiten, curé des réfugiés à Sérigny, 22 décembre 1939 et Lettre de Madame [Fisch?] Grégoire, 16 octobre 1939. La plupart des curés avaient suivi leurs paroissiens évacués (ODENT-GUTH, *op. cit.*, p. 53).

95 ALG, Lettre de l'abbé Valentiny à Marie-Louise, 15 octobre 1939 : « vous [...] qui [...] disposez de relations puissantes ».

96 COCHET, *Les soldats de la drôle de guerre*, pp. 64,67 et 70 et GRENARD, *op. cit.*, p. 249, 299, 310-311. Les soldats britanniques utilisèrent l'expression de *bore war*, « la guerre de l'ennui » (COCHET, p. 12).

97 ALG, Multitude de lettres de soldats et d'officiers envoyées à Marie-Louise pendant le drôle de guerre.

consultation de ces lettres permet donc d'approcher finement le vécu des combattants, nouveau champ d'études investi par les historiens depuis deux décennies. Nous pouvons même aller plus loin, en faisant deux observations complémentaires. La première est que les dons de Marie-Louise pouvaient aussi donner lieu à détournements, ce qui entraînait une nouvelle demande. Elle se devait donc d'assurer un suivi de ses envois<sup>98</sup>. La seconde est qu'au-delà des demandes matérielles, on remarque aussi la profonde détresse de certains soldats :

Madame Bertiers la Comtesse.

Ces mots sont écrit par un soldat du front, qui sennui beaucoup par tout c'est temp froid, et qui étant seul, serais heureux, de recevoir une petite carte de temp en temp de vous qui me ferais grand plaisir. Car dans ma vie civil le bonheur ma toujours échappé. Ma fiancé étant décédée avant la mobilisation.

Veuillez Madame la comtesse dans l'attente de vos nouvelles resevez mes salutations distinguer. Mercie.<sup>99</sup>

Il existe bien sûr ici un possible biais d'interprétation. Les soldats dont le moral était au beau fixe et qui ne manquaient de rien n'écrivirent pas à Marie-Louise. Les courriers présents dans les archives ne sont donc pas une image représentative de l'ensemble de l'armée mais ils restent révélateurs. Pour combattre la dépression hivernale, les autorités offrirent pour Noël 1939 des ballons de football et 10 000 postes de radio. Furent également mis en place le théâtre aux armées et les foyers du soldat<sup>100</sup>. Marie-Louise fut particulièrement impliquée dans le développement de cette dernière structure. Il s'agissait de fournir aux soldats un local fermé et chauffé pour qu'ils puissent se réunir, se divertir et se soutenir. Elle installa même une sorte de foyer à Lagrange<sup>101</sup>. Elle allait aussi régulièrement rendre visite aux soldats. Ceux stationnés à Hettange-Grande eurent même le privilège de la voir chaque jour. Un de ses correspondants présente ainsi ce rituel du point de vue des soldats : « la comtesse qui chaque matin au volant de sa voiture allait les voir et leur distribuait des cigarettes. Ils parlaient de vous avec un respect et une admiration vraiment touchantes »<sup>102</sup>. On peut s'imaginer la scène. Elle nous confirme la générosité et l'activisme de Marie-Louise qui était, à elle seule, une véritable organisation caritative. Elle révèle aussi les différences de conditions de vie et le

---

98 ALG, Lettre du sergent-chef Charles Barré, 73<sup>e</sup> R.I. : les offrandes de Marie-Louise auraient été détournées « au profit des chauffeurs et des bureaucrates du 2<sup>e</sup> bataillon ». Elle annota : « fait », donc elle réagit.

99 ALG, Lettre de Gustave [Baussard ?], 332<sup>e</sup> R.I., à Marie-Louise, sans date. Il demandait, en réalité, à Marie-Louise de devenir sa marraine de guerre, sans utiliser le terme.

100 COCHET, *Les soldats de la drôle de guerre*, p. 158 et GRENARD, *op. cit.*, p. 320.

101 ALG, Lettre du commandant de la Fourmière, 168<sup>e</sup> R.I.F., à Marie-Louise, sans date, relatant la considération de ses hommes pour Marie-Louise : « leur bienfaitrice [...] qui est accueillante pour eux lorsqu'ils descendent au repas à Lagrange »

102 ALG, Lettre de Paul [Frémy ?] à Marie-Louise, 17 décembre 1939.

contraste entre des soldats, immobilisés et rongés par l'ennui, et une dame de la noblesse, se déplaçant avec son propre véhicule et distribuant les largesses. Marie-Louise se constituait une nouvelle clientèle de personnes reconnaissantes, qui en retour lui montraient toute leur déférence. Nous voyons ici peut-être une des dernières formes de persistance du grand monde et des hiérarchies sociales traditionnelles<sup>103</sup>.

Les actions du gouvernement, de la hiérarchie militaire, les initiatives privées comme celles de Marie-Louise et la sortie de l'hiver permirent, mais pas toujours, une amélioration du moral dès le mois de mars 1940<sup>104</sup>. Elle reçut encore des demandes motivées par le sentiment d'ennui au milieu d'avril : « nous nous ennuyons terriblement à rester des journées entières à attendre, sans pouvoir quitter la position ». Il s'agissait encore d'une demande d'un poste T.S.F. pour laquelle Marie-Louise fournit l'argent et le contact d'un électricien. Elle reçut une lettre de remerciements, son action avait pu, selon les mots des bénéficiaires, « relever leur moral parfois chancelant »<sup>105</sup>. On observe donc ici une véritable amélioration de l'état d'esprit des mobilisés. Pendant la drôle de guerre, Marie-Louise donna donc son maximum, en temps comme en argent. Elle le fit par patriotisme et par humanité<sup>106</sup>. Elle-même n'était pas, évidemment, militaire, mais, tout comme dans le domaine politique, elle faisait comme si, et travaillait au quotidien avec les dirigeants, les officiers et les soldats. Nous trouvons donc ici aussi une continuité avec son défunt mari.

### **4.3. Prise dans la tourmente (mai-août 1940) : la persévérance dans l'action**

Le 10 mai 1940, les forces allemandes débutèrent leur offensive à l'ouest en attaquant les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Le déclenchement des combats entraîna l'évacuation des populations de la zone dite B ou bleue, située juste derrière la ligne Maginot<sup>107</sup>. Les habitants de Manom furent transférés dans l'Allier. Nous ne savons pas si

---

103 Voir BRAVARD, *op. cit.*, et ALG, Lettre de Marie Jean Berchmans, supérieure générale de l'orphelinat de Pépinville : « vos chers soldats » comme s'ils étaient sinon de la famille, du moins sa clientèle, avec un rapport forcément inégal.

104 COCHET, *Les soldats de la drôle de guerre*, p. 11, 147, 210.

105 ALG, Lettres du sergent-chef Neufcourt, 6<sup>e</sup> compagnie de D.A.T., 16 et 23 avril 1940 : on remarque la grande rapidité de réaction de Marie-Louise.

106 Une analyse très froide conduirait à dire qu'il s'agissait aussi de son intérêt : les soldats défendaient le pays, c'est-à-dire aussi les (grands) patrimoines, et par exemple Lagrange, des destructions ou d'une mainmise ennemie. Thomas PIKETTY insiste d'ailleurs sur la place essentielle des destructions liées à la guerre dans la disparition des fortunes (*Les hauts revenus*, p. 487).

107 ODENT-GUTH, *op. cit.*, p. 7.



Marie-Louise et Sylvie restèrent à Lagrange et si les deux femmes purent continuer les activités précédemment décrites.

Les archives relatives à cette période sont très éparses et à l'image de ce qui se produisit : un effondrement général du pays. À l'évacuation organisée des populations proches de la ligne Maginot succéda, dès les débuts de l'invasion allemande, un premier puis un second exode, jetant des millions de Français sur les routes, en direction du sud du pays<sup>108</sup>. Nous perdons trace de Marie-Louise et de Sylvie, faute d'archives, ce qui témoigne aussi de la profonde désorganisation qui frappa la société tout entière et pas uniquement l'armée, l'État ou l'administration<sup>109</sup>. Pourtant, les combats furent féroces, et l'une des rares pièces conservées s'en fait l'écho :

Sylvie dearest, tous ceux que vous avez connu du régiment sont morts, je suis seul prisonnier, je ne sais où sont les quelques rares survivants qui ne sont pas plus de cinquante, dont aucun officier : la tradition a été perpétuée, même inutilement<sup>110</sup>.

Les pertes de l'armée française en mai-juin 1940 s'établissaient en effet au chiffre de 1 200 à 1 400 combattants par jour, soit bien plus que pendant la Première Guerre mondiale<sup>111</sup>. Marie-Louise et Sylvie continuèrent, semble-t-il, d'agir en faveur des populations. Un ordre de mission de la SSBM d'août 1940 indique :

La comtesse de Bertier et sa fille Mademoiselle de Bertier de Sauvigny doivent se rendre à Nancy, Metz et Thionville pour y réorganiser les services de la Croix-rouge et envisager la création des services de ravitaillement pour les réfugiés et les prisonniers. Prière aux autorités civiles et militaires françaises et allemandes de leur faciliter leur mission.<sup>112</sup>

Les deux femmes réussirent-elles à retourner en Moselle, annexée de fait au Reich ? Nous ne pouvons répondre à cette question. Toujours est-il que Marie-Louise et Sylvie se retrouvèrent à Paris en août 1940<sup>113</sup>. La guerre mondiale ne faisait que commencer, mais les

---

108 ALARY, Éric (dir.), *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2009 [2006], p. 62.

109 DURAND, *op. cit.*, p. 22.

110 ALG, Lettre d'Alain de Kergoër à Sylvie, depuis son camp de prisonniers en Allemagne, 29 juillet 1940.

111 COCHET, François, « Relire la défaite à l'aune de l'historiographie récente », [in] VERGNON, Gilles et SANTAMARIA, Yves (dir.), *Le syndrome de 1940. Un trou noir mémoriel ?*, Paris, Riveneuve éditions, collection « Actes académiques », 2015, p. 29.

112 ALG, Ordre de mission de la SSBM, 29 juillet 1940.

113 ALG, Lettre d'un correspondant non identifié à Marie-Louise, 19 août 1940.

contemporains pressentaient que plus rien ne serait comme avant : « écrivez-moi Sylvie. C'est à notre génération qu'incombera de bâtir sur les ruines la France de demain »<sup>114</sup>.

## Conclusion : continuités et ruptures

Au terme de cet épilogue, il apparaît légitime d'avoir présenté et analysé ces années 1926 à 1940, tant la continuité fut forte entre les actions de Jean de Bertier et celles de son épouse, à tous les niveaux, aussi bien dans la défense du patrimoine que dans la volonté d'action politique et dans la détermination à défendre le pays. Les époux partageaient les mêmes idées conservatrices, mais avec des tonalités et des modes d'action les rapprochant des modérés. L'originalité de l'accent mis sur Marie-Louise fut de révéler son combat en faveur de davantage de droits pour les femmes.

Malgré ces continuités très fortes, les années 1926 à 1940 furent annonciatrices de profondes ruptures, indépendantes de la volonté de Marie-Louise. La mort d'Arnaud condamna le lignage des Bertier, et la guerre recommencée allait détruire les grands patrimoines et compromettre le mode de vie aristocratique que nous avons vu persister encore en 1940<sup>115</sup>. En cela, la Seconde Guerre mondiale marqua une profonde césure dans l'histoire familiale, qui trouve même sa manifestation matérielle dans l'interruption du fil des archives.

D'aucuns pourraient voir dans ces ruptures des recommencements. L'annexion de fait de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne nazie à l'été 1940 ne pouvait-elle pas rappeler la première annexion, 70 ans auparavant ? Le fait que Sylvie devînt l'unique héritière des Bertier ne rappelait-il pas l'exemple de Reinette, dernière représentante des Fouquet, 140 années plus tôt ? Terminer notre étude en 1940 nous renvoie ainsi vers le prologue, et nous permet de boucler le cycle des Bertier à Lagrange.

---

114 ALG, Lettre d'Alain de Kergoër à Sylvie, 29 juillet 1940.

115 Autant Thomas PIKETTY qu'Alice BRAVARD considèrent que ce fut la Seconde Guerre mondiale qui, plus que les années 1930, firent de ces deux phénomènes, souvent proclamés mais en réalité toujours retardés, une réalité.

# Conclusion

## 1. Une biographie définitive ?

De prime abord, une telle expression peut surprendre. Par définition, aucun travail historique ne peut être « définitif », y compris une biographie. Si le passé, lui, est définitivement figé, l'histoire, elle, évolue sans cesse, par le renouvellement des questionnements, la découverte de nouvelles sources et la réinterprétation de celles précédemment connues. En outre, chaque synthèse clôturant un travail scientifique suscite elle-même de nouvelles problématiques. On imagine donc mal comment le présent travail ne pourrait pas, de la même façon, déboucher sur une pluralité de nouveaux questionnements, et sur une possible réécriture, dans le cadre d'une déconstruction de cette biographie initiale.

Pourtant, François Dosse indique que les éditions Flammarion préféreraient publier des biographies « définitives ». L'objectif était que ces œuvres puissent accomplir une longue carrière éditoriale, et trouver leur lectorat sur de nombreuses années<sup>1</sup>. L'adjectif « définitif » relève donc du monde de l'édition, soumis aux contraintes du marché, et non de la communauté des historiens. Il n'a pas de signification scientifique. Il permet toutefois de s'interroger sur la durée de vie d'une biographie et sur l'intervalle de temps séparant deux publications consacrées au même individu. Plusieurs raisons nous amènent à penser qu'une future biographie de Jean de Bertier est improbable, et que le travail actuel revêt *de facto* un caractère définitif.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que Jean de Bertier reste, dans tous les domaines, un acteur secondaire. Or, seules les grandes figures font l'objet de multiples biographies. Bartolomé Bennassar le regrette, en souhaitant davantage de travaux tournés vers des « personnages obscurs dont la vie a pu être passionnante »<sup>2</sup>. Rien qu'en France, au cours des dernières années, Cléopâtre a fait l'objet de deux nouvelles biographies rédigées par des

---

1 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 34.

2 BENNASSAR, *op. cit.*

universitaires, Christian-Georges Schwentzel et Bernard Legras. Ce dernier justifie d'ailleurs son entreprise par l'utilisation de nouvelles sources<sup>3</sup>. La multiplication des travaux biographiques ne ressort donc pas seulement de l'engouement du public pour les personnages les plus célèbres. Ces derniers, par leur position éminente, suscitèrent dès leur vivant une intense production documentaire, multiforme, qui, directement ou indirectement, fournit aujourd'hui encore de nouveaux matériaux à l'historien.

Il faut donc s'interroger sur de possibles sources supplémentaires relatives à Jean de Bertier. Elles existent. À Lagrange, je n'ai pas lu l'absolue totalité des pièces conservées. Je pense principalement aux demandes d'intervention adressées à Jean de Bertier, du fait de ses mandats politiques, et pour lesquelles nous ne disposons généralement pas de ses réponses, ni des tenants et des aboutissants des affaires concernées. En ce qui concerne les fonds publics, il pourrait être utile de faire des recherches aux archives départementales de Paris (pour les originaux de la succession de Jean de Bertier) et de l'Essonne (par rapport au domaine de Sainte-Geneviève-des-Bois). Une étude cadastrale des propriétés possédées au Luxembourg sur les communes de Dudelange, Kayl et Bettembourg permettrait de préciser les possessions foncières au Luxembourg, et leur évolution. Ces sources, non utilisées, ont toutes un point commun. Leur exploitation nécessiterait beaucoup de temps pour un résultat attendu relativement faible<sup>4</sup>. Elles présenteraient bien sûr un intérêt, mais plutôt dans le cadre d'une problématique limitée à leur seul domaine. Une biographie globale de Jean de Bertier nécessiterait de reprendre, avant tout, toutes les archives que j'ai, moi-même, déjà compulsées. L'argument des nouvelles sources pour une nouvelle biographie paraît donc très peu convaincant.

Toujours à propos des sources, il faut rappeler que j'ai bénéficié d'une fenêtre d'opportunité rare. La conjonction entre mes études (mémoire de master 2 puis thèse), la confiance de la famille de Selancy et la disponibilité des archives de Lagrange fait que Jean de Bertier dispose relativement précocement de sa propre biographie, seulement quelques années après l'ancien président de la République Paul Doumer, homme politique pourtant bien plus éminent<sup>5</sup>. Une telle configuration pourrait-elle se reproduire à l'avenir ? Les archives de Lagrange, comme toutes les archives privées, ont leurs revers. Elles ne sont pas

---

3 SCHWENTZEL, Christian-Georges, *Cléopâtre, la déesse-reine*, Paris, Payot, 2014 et LEGRAS, Bernard, *Cléopâtre l'Égyptienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 21-22.

4 Gilles REGENER, conservateur aux archives nationales de Luxembourg (section économique) convient du côté fastidieux d'une telle recherche, en l'absence d'outils informatiques disponibles adaptés (conversation avec l'auteur, 1<sup>er</sup> août 2022).

classées dans les règles de l'art<sup>6</sup>. Leur accès dépend évidemment de l'accord du propriétaire. En tout cas, comme le note Claude-Isabelle BreLOT, « c'est le travail de l'historien qui fait l'utilité de la conservation des archives privées et qui lui donne sens »<sup>7</sup>. Je suis donc heureux que la présente biographie de Jean de Bertier, en faisant des archives de Lagrange sa matière et une matrice, a permis d'en tirer une synthèse historique, de nature scientifique, pouvant être diffusée et publiée. Il s'agit aussi à mes yeux d'un des rôles de l'historien que de chercher de nouvelles sources, et, quand il en décèle, de les soumettre à des questionnements et à une exploitation, pour enrichir par son travail la bibliographie existante.

Les propriétaires privés de fonds d'archives ont la possibilité de les transférer aux archives départementales. Cela suscite tout un processus, décrit par Christine Nougaret et Pascal Éven, que l'on peut résumer comme suit : sélection chez le propriétaire, convoiement, vérification de l'état sanitaire, enregistrement, reçu, dénomination du fonds, tri et classement<sup>8</sup>. Puisque j'ai désormais passé en revue et exploité toutes les archives de Lagrange concernant la période 1800-1940, un tel transfert permettrait un classement professionnel, des conditions de conservation optimales et un accès facilité pour des études ponctuelles. Le comte Pierre-Antoine de Selancy préfère cependant maintenir les archives à Lagrange, leur demeure de toujours. Dans le cadre de la restauration du château, en cours, une pièce spéciale devrait leur être consacrée et permettra, peut-être, d'accueillir certains chercheurs intéressés à leur consultation. Il paraît cependant peu probable qu'un futur historien entreprenne de nouveau une exploitation totale du fonds. Certaines pièces des archives, tirées de leur sommeil par ma lecture, peuvent sans doute paisiblement se rendormir à Lagrange<sup>9</sup>. Voyons maintenant comment cette présente biographie, quoique sans doute définitive, n'échappe pas à plusieurs limites fondamentales, inhérentes au genre.

## 2. Une reconstruction partielle

Il est impossible de reconstituer de manière exacte le passé. Tout travail historique est une reconstruction. L'« illusion biographique », dénoncée par Pierre Bourdieu et

---

5 LORIN, *op. cit.*, p. 12 : l'auteur explique comment il fut plus compliqué de retrouver et de consulter les archives privées relatives à l'ancien président.

6 Elles sont désormais classées au regard du travail actuel, de manière chronologico-thématique. Ce classement d'amateur, et non de professionnel, se retrouve dans l'inventaire des sources utilisées.

7 BRELOT [in] FAVIER, *op. cit.*, p. 87.

8 NOUGARET et ÉVEN, *op. cit.*, p. 116-126.

9 Un travail de numérisation serait également, aussi bien dans le cadre public que privé, improbable.

mentionnée en introduction, reste une caractéristique innée du genre. Ainsi, la structuration détaillée, en parties et sous-parties, donne à la vie de Jean de Bertier une cohérence et une logique non pas fictives, mais tout du moins grossières. Sans revenir sur les autres pièges du genre biographique, présentons ici trois nouvelles réflexions qui en établissent les limites. Elles prennent mieux leur place en conclusion qu'en introduction, tant elles permettent de garder une distanciation *a posteriori*, une fois le travail achevé.

En premier lieu, Charles Dupêchez estime que si « le biographié ressuscitait, il ne pourrait pas se reconnaître dans une biographie écrite sur lui »<sup>10</sup>. Les mots sont peut-être exagérés. Disons plutôt qu'il ne s'y reconnaîtrait que partiellement. Ce phénomène peut être expliqué de plusieurs manières. Il faut, d'abord, prendre en compte la différence de cadre spatio-temporel dans lequel biographe et biographié évoluent. Toute biographie reste une production du présent. Elle s'adresse aux contemporains de l'auteur, non à un personnage d'une autre époque, fût-il le personnage analysé lui-même.

Dans le même ordre d'idées, toute biographie relève, par exemple à travers ses questionnements, de choix subjectifs de l'auteur<sup>11</sup>. Ce dernier place donc la focale où il l'entend, sur des thèmes qui n'étaient peut-être pas une préoccupation principale pour le biographié. J'ai, autant que possible, essayé d'articuler les questionnements aux sources disponibles. Le but est de tenir l'équilibre, c'est-à-dire de ne pas trop m'éloigner de Jean de Bertier en sacrifiant à quelque mode historiographique, sans pour autant rester enfermé sur sa personne, ce qui représenterait un second écueil.

En effet, il faut garder à l'esprit que, malgré toute l'intensité de son travail, l'historien ne peut expliquer la personnalité d'un individu et le sens de ses expériences historiques que de manière partielle, et toujours prudente. Laurent Theis intitule ainsi l'épilogue de sa biographie de Charles le Chauve : « esquisse de portrait d'un roi »<sup>12</sup>. Cette limite ne s'applique pas qu'aux figures antiques ou médiévales. Pensons au célèbre film *Citizen Kane*, dans lequel le secret qui hante le parcours de ce magnat de la presse américain n'est dévoilé qu'à la dernière image (le fameux *Rosebud*) et reste un mystère pour tous ceux qui tentent de le comprendre. Comme tout un chacun, Jean de Bertier avait aussi ses secrets.

---

10 Cité par DOSSE, *Le pari biographique*, p. 43. Charles Dupêchez était responsable éditorial chez Pygmalion.

11 SÉGAL, *op. cit.*, p. 20 : l'historien doit accepter l'« objectivation de la subjectivité » c'est-à-dire reconnaître et assumer sa subjectivité, nécessaire à la création historique (qu'il ne faut pas confondre avec la partialité).

12 THEIS, Laurent, *Charles le Chauve. L'empire des Francs*, Paris, Gallimard, 2021, p. 235-239.

Nous avons pu en identifier quelques-uns, notamment son activité d'agent de renseignements ou l'identité de certaines liaisons féminines, mais seulement à une certaine période de sa vie, et sans pouvoir non plus déterminer si ce que nous avons pu établir représentait une petite ou une grande partie de la réalité vécue.

Cette impossibilité de percer tous les secrets d'un être devrait sans doute se perpétuer à l'âge numérique. Les futurs biographes auront-ils le loisir de lire des dizaines de milliers de courriels, de textos et de publications sur les réseaux sociaux ? Quels outils informatiques utiliser pour faire le tri entre l'utile et le facultatif, et comment faire la part de la sincérité et de l'auto-biographisation ? Yves Combeau s'interroge aussi : « l'historien du XXI<sup>e</sup> siècle devra-t-il, dans l'écriture des biographies, se mettre en quête de ce disque dur en le considérant comme une pièce maîtresse ? »<sup>13</sup>. Quand bien même toutes les archives pourraient être collectées et traitées, le biographe n'en serait pas pour autant plus avancé : « il n'en aura jamais fini, quel que soit le nombre de sources qu'il peut exhumer. De nouvelles pistes s'ouvrent où il risque de s'enliser à chaque pas »<sup>14</sup>.

Le fait même de terminer et de penser à publier cette biographie de Jean de Bertier montre que j'ai, au moins, évité l'enlèvement, mais ai-je pris le bon itinéraire ? Ai-je correctement interprété les archives consultées et les ai-je suffisamment mises en regard de la bibliographie pour en tirer des conclusions solides ? Toutes ces limites, tant objectives que subjectives, montrent bien que la biographie n'est qu'une interprétation limitée, à un moment donné, d'un parcours de vie donné, par un historien donné. Ceci ressort bien des titres régulièrement utilisés par les auteurs anglo-saxons pour ce genre d'exercice, qui adjoignent au nom du personnage étudié : « *a biography* »<sup>15</sup>. Une telle formulation présente l'avantage de clairement rappeler que d'autres lectures sont possibles et légitimes. Elle montre la différence entre l'unicité du biographié (il n'y eut qu'un seul Jean de Bertier) et la pluralité possible des biographies et des interprétations. On retrouve ici la différence entre le passé, figé, et l'histoire, vivante, elle-même nourrie d'échanges, de débats et de controverses entre les

---

13 COMBEAU, Yves, « Les savoirs historiques sur l'écran numérique », [in] BARJOT *et. al.*, *Regards croisés*, p. 186.

14 DOSSE, *Le pari biographique*, p. 10.

15 Aurais-je pu adopter comme titre *Jean de Bertier : une biographie* ? Cela convient mieux aux figures maintes fois biographiées ; de plus, cela diminue le poids des questionnements, au profit d'une lecture très linéaire de tous les éléments d'une vie. Précisons enfin que la variante *Jean de Bertier : la biographie* serait bien prétentieuse (!)

historiens<sup>16</sup>. Toutes ces limites ayant été posées, il est désormais temps de présenter l'aboutissement de nos principales réflexions relatives au parcours de Jean de Bertier.

### 3. Des enseignements originaux

#### 3.1. La diminution du patrimoine et ses diverses interprétations

Il apparaît très clairement que Jean de Bertier ne réussit pas à accroître la fortune familiale. Au contraire, la perte de richesse fut importante, entre la moitié et les deux tiers du patrimoine légué par ses parents. Si l'on prend en compte la période suivante, couverte par l'épilogue, le recul serait du même ordre. Ces estimations sont, nous l'avons vu, très difficiles à affiner, tant les pièces disponibles sont sujettes à caution et ne recourent qu'une partie de la réalité des biens. En tout cas, et même en gardant une estimation très optimiste, il semble que le patrimoine des Bertier se réduisît de plus des deux tiers au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Or, nous avons pu établir comment Jean de Bertier se montra volontariste et impliqué dans la défense de sa fortune. Il sut jouer des frontières et jongler d'un investissement à l'autre, n'hésitant pas à vendre le château familial pour placer le capital dégagé dans des prêts à des particuliers, puis, progressivement, vers les actions d'entreprises industrielles, voire, à la fin de sa vie, sur les valeurs monétaires. En réalité, cet activisme de l'individu ne pouvait annuler le poids décisif du contexte marqué par la montée de l'inflation, de l'imposition, puis les effets de la crise économique des années 1930.

L'absence de détermination précise de la perte de fortune en valeur absolue importe peu. L'essentiel est de juger de l'évolution du patrimoine familial relativement aux autres membres du groupe des grandes fortunes. Les Bertier n'appartenaient pas au fractile supérieur P 99,99-100, mais au fractile immédiatement en dessous, P 99,9-99,99<sup>17</sup>. Tout porte à croire qu'ils réussirent à s'y maintenir, notamment grâce aux multiples optimisations opérées par Jean de Bertier.

---

16 En ce sens, le biographe prend le pas sur le biographié dans la *relation biographique* décrite par Martine BOYER-WEINMANN et déjà évoquée dans l'introduction. Il l'utilise à sa guise, en tire des avantages réels et concrets, tandis que le biographié, généralement décédé, ne peut qu'espérer un éventuel regain mémoriel, non garanti.

17 Nous reprenons ici l'outil présenté dans PIKETTY, *Les hauts revenus*, p. 112, et déjà mentionné.



Cette seconde lecture, d'une perte de fortune toute relative, est corroborée par le maintien d'un train de vie très élevé : conservation du château familial, double résidence dans la capitale, participation au grand monde. Le patrimoine conservé restait suffisant pour garantir la perpétuation du mode de vie aristocratique, maintenant distinction sociale et culturelle, nécessaires à l'identification du groupe nobiliaire.

### **3.2. Primat de l'économique**

Reprenons à l'envers l'idée précédente. En aristocrate conscient de ses devoirs, Jean de Bertier se devait de maintenir les traditions, les valeurs, le mode de vie hérités de ses parents et grands-parents. Pour ce faire, il fallait nécessairement conserver un patrimoine et des revenus élevés, que seule son implication dans le champ économique permettait. Son traitement d'officier puis ses indemnités de parlementaire ne pouvaient rivaliser avec les dividendes fournis par des placements mobiliers intéressants, ni avec ses émoluments d'administrateur de société sidérurgique. En conséquence, le champ économique est le seul toujours présent dans sa vie, contrairement au militaire, qui s'efface en 1919, remplacé alors par le politique. Certes, au début du siècle, il préféra la carrière militaire, mais jamais il ne renonça à occuper des positions dans l'industrie. Ce fut ainsi qu'il devint dès 1911 commissaire au sein de la toute nouvelle ARBED.

Il faut dire que l'économique présentait un atout de taille par rapport au politique. L'engagement dans la vie politique restait, à l'époque, circonscrit au cadre national. L'action économique, en revanche, offrait des opportunités au-delà des frontières, d'abord dans l'espace transnational proche (Luxembourg essentiellement, mais aussi Sarre, Belgique) et, au-delà, dans le monde entier (investissements au Maroc, au Brésil). Ce fut ainsi que Jean de Bertier put se protéger du fisc français et se garantir des revenus maximisés. On trouve ici une certaine bipartition (voire contradiction) entre son intérêt privé et l'intérêt public qu'il était censé promouvoir dans son action politique. Par ses optimisations patrimoniales, légales ou non, il privait l'État de certains revenus, alors que, pour beaucoup de questions militaires, agricoles, ou liées aux intérêts mosellans et alsaciens, il soutint des décisions générant des dépenses supplémentaires. Remarquons à son crédit qu'aucun véritable conflit d'intérêt impliquant une dimension financière n'a pu être mise en évidence. Jean de Bertier sépareit

nettement sa carrière, publique, au service de l'État, de sa fortune, privée, laquelle entraîna son activité toujours plus forte dans le champ économique.

Remarquons aussi que, contre-intuitivement, le domaine économique était celui qu'il maîtrisait le moins. Fondamentalement, il était officier, et avait accompli le cursus d'un futur chef (Saint-Cyr, Saumur, École de guerre). Quant à son engagement politique, la volonté de rapidement décrocher un mandat national lui imposa, de 1919 à 1922, un engagement intense, gage d'une formation accélérée aux arcanes du métier. Ses activités de commissaire puis d'administrateur de société n'entraînèrent jamais une telle immersion. Jamais non plus il ne fut en position de décideur. À l'ARBED et dans ses sociétés satellites, toutes les orientations, majeures ou moindres, émanaient d'Émile Mayrisch et de Gaston Barbanson. Il est toutefois remarquable de constater, grâce à la comparaison de archives de Lagrange et des archives nationales du Luxembourg, que Jean de Bertier fut très assidu aux conseils d'administration et toujours très attentif à rester bien informé de toutes les questions industrielles. Suivre Jean de Bertier dans ses rapports à l'ARBED a ainsi permis de porter le regard non pas sur les aspects techniques du développement du groupe, mais sur le comportement d'un investisseur, d'un capitaliste pourrait-on dire, décidant rationnellement d'y placer sa fortune, en veillant à s'assurer de l'intérieur du groupe de ses véritables capacités. Dans ces années 1920, anxiogènes pour les détenteurs de patrimoine de par les désordres liés à l'inflation et aux fluctuations des valeurs des changes, cette position de membre du conseil d'administration, et donc d'observateur privilégié d'un grand groupe sidérurgique, était pour Jean de Bertier un avantage considérable.

### **3.3. Entre service, faculté d'adaptation et initiative individuelle**

Jean de Bertier accomplit une double carrière, militaire puis politique. Dans les deux cas, on retrouve une motivation liée à la tradition nobiliaire du service de l'État. Jean de Bertier s'adapta parfaitement au nouveau cadre républicain du régime. L'exploration des archives n'a permis de retrouver aucune expression publique de sentiments monarchistes. En tant que militaire, et en dépit de la tradition familiale légitimiste et catholique, il se montra, comme la grande majorité des officiers, très légaliste. Il passa ainsi sans difficulté au travers des crises du tournant et du début du siècle (affaire Dreyfus, affaire des fiches, crise des

inventaires). Il réussit même un brillant début de carrière, accomplit son stage d'officier breveté au Maroc et fut nommé attaché militaire à Washington à la fin de l'année 1913. Il sut montrer sa souplesse dans ses différentes fonctions et sur différents théâtres d'opérations. De même, devenu homme politique, il apparut totalement rallié à une République qui, entre temps, avait remporté la Grande Guerre et s'était rapprochée des catholiques. Il sut, alors encore, s'adapter pour réussir sa carrière. Ses premiers échecs de 1919 lui firent comprendre qu'il ne pouvait s'appuyer, en notable traditionnel, sur son seul nom, sa seule fortune et les seuls réseaux familiaux. Il s'attela ainsi à devenir un véritable professionnel de la politique. Il participa aux instances du parti local mosellan, l'URL, et en accepta les règles, afin d'assurer ses futures investitures. Il veilla aussi à progressivement élargir son réseau de presse et, grâce aux réseaux agricoles notamment, son influence, en sortant de son bastion thionvillois initial.

Dans les deux domaines également, cette faculté d'adaptation se mua par moments en une volonté d'indépendance et/ou de décision solitaire, au rebours de la hiérarchie militaire ou d'instances politiques supérieures. La première mention de cette attitude remonte aux combats effectués au Maroc, à propos desquels il lui fut reproché d'avoir, à un moment, fait *cavalier seul*. Par la suite, en Tunisie, aux Dardanelles, à Londres, des critiques parallèles furent formulées. Jean de Bertier aimait décider par lui-même, et pour lui-même. Peut-être y a-t-il là un germe de sa future décision de quitter l'armée pour la politique (voir *infra*). Il brûla cependant les étapes et ses candidatures dissidentes, abouties ou non, à l'automne 1919 puis en janvier 1920, faillirent compromettre sa carrière. Ce ne fut qu'après son élection au Sénat en 1922 qu'il devint une figure établie de la vie politique mosellane, lui permettant de concilier service de ses concitoyens et faculté de décision indépendante. Ainsi, Jean de Bertier réunissait en sa personne une valeur traditionnelle, comme le service, à des facultés d'adaptation et d'initiative tous azimuts.

### **3.4. Les motivations et les réalisations du militaire et du politique**

Jean de Bertier, encore adolescent, écrivit à sa mère ne pas savoir quelle carrière choisir. Nous ne savons pas pourquoi il choisit finalement l'armée. Bien sûr, la tradition familiale, l'idéal du service, le goût de l'équitation et de la chasse pouvaient pousser le jeune Bertier à devenir officier. S'y ajoutaient, nécessairement, une éducation patriotique, une

volonté de défense nationale, et sans doute, un idéal de reprise de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. La vente de Lagrange en 1911-1912 prouve cependant le renoncement rationnel à la possibilité du retour des provinces perdues. Cet événement nous rappelle le primat des questions économiques sur les idéaux politico-militaires. Risquons-nous à une démarche contre-factuelle, potentiellement toujours utile pour ouvrir une nouvelle piste de réflexion<sup>18</sup> : si la Grande Guerre n'avait pas eu lieu, quelle carrière aurait accompli Jean de Bertier ? Il serait, peut-être, devenu général vers 1930<sup>19</sup>. Une autre possibilité pour lui aurait été de quitter l'armée pour occuper une place plus rémunératrice d'administrateur de l'ARBED.

L'engagement politique représentait une nouveauté chez les Bertier et apparaît comme un résultat de circonstances nouvelles et exceptionnelles, à savoir les opportunités de carrière dans une Alsace-Lorraine redevenue française et en grande partie dépourvue de personnel politique, suite au départ et/ou à l'expulsion des Allemands. Ses succès électoraux, finalement assez précoces, et la courte durée de sa carrière ne permettent pas de savoir si, plus tard, il s'en serait lassé. L'examen de son activité sur la période 1919-1926 laisse plutôt apparaître un engagement intense et continu, révélateur d'un véritable intérêt pour ce métier dans lequel Jean de Bertier trouva sans doute son accomplissement.

Nous avons rappelé comment Jean de Bertier avait pris goût à la décision. Il aimait aussi agir, et trouver dans des réalisations concrètes un sens à ses engagements. Souvenons-nous par exemple comment, en 1917, après sa blessure et son (ses) opération(s), il accepta de devenir instructeur et donc de transformer la fin de sa convalescence en une période de travail et de préparation de cours. En tant que militaire en guerre, Jean de Bertier occupa des fonctions souvent peu analysées car éloignées des combats, mobilisant un petit nombre d'officiers et requérant de la discrétion. Il s'agissait des missions de liaison, de renseignement et d'instruction. Nous avons pu montrer, à travers les multiples affectations de Jean de Bertier (sur le front des Flandres, dans l'expédition des Dardanelles et auprès du *War Office* à Londres), comment la liaison franco-britannique, peu à peu, tenta de se perfectionner et comment la victoire dépendit en partie de la bonne organisation de cette coalition des deux pays. De même, l'instruction des troupes américaines par les Franco-Britanniques à partir de 1917 fut l'une des clés de leur efficacité sur le terrain et donc de la victoire des Alliés en 1918.

---

18 OFFENSTADT, *L'historiographie*, p. 17 : la démarche est plus employée aux États-Unis (*what if?*) ou en Allemagne (*was wäre geschehen, wenn ?*) qu'en France.

19 BENOIT, *op. cit.*, p. 140 : l'auteur indique que l'école de guerre était surnommée « l'école des généraux » et qu'il fallait en moyenne compter 25 à 30 années entre la sortie de l'école et l'accès à ce grade.

Jean de Bertier occupa donc des postes utiles mais originaux, relativement nouveaux, et encore peu visibles. Ils lui permirent, en pleine guerre, de conserver une part de vie mondaine, à Paris, à Alexandrie et à Londres, et de satisfaire tant ses goûts des plaisirs que ses ambitions de carrière. À son habitude, il y fit preuve de beaucoup d'activité et donc aussi d'esprit d'initiative, ce qui lui valut des inimitiés. Le monde de la liaison et du renseignement était, par définition, un monde d'intrigues, dans lequel Jean de Bertier sut se fondre, mais dont il fut aussi victime. Le départ de Joffre dont il fut sans doute un protégé, puis sa participation au « complot » de Lloyd George visant à subordonner les forces britanniques au commandement français compromirent la participation de Jean de Bertier à la liaison avec les Britanniques. Il put rebondir dans l'instruction des Américains, mais cette affectation, moins prestigieuse, l'éloigna des centres de décision et de la vie mondaine.

Au niveau politique, Jean de Bertier, en remportant les élections sénatoriales de février 1922, réussit à s'imposer auprès de l'URL et à s'assurer le concours fidèle des organes de presse liés au parti. L'étude de son action politique révèle l'importance fondamentale de tout le travail d'intercession et de représentation, condition de longévité politique. L'action tant locale que nationale de Jean de Bertier fut dominée par la défense des intérêts mosellans et, plus généralement, alsaciens-lorrains. Par ces deux aspects, son action politique ressembla beaucoup à celle de ses collègues mosellans, et s'adressa prioritairement à ses électeurs du moment, envers lesquels il cultiva proximité et disponibilité. On comprend donc à la fois les raisons de sa popularité et de son oubli postérieur.

### **3.5. Une mémoire très estompée, ou partielle**

La mémoire collective a, en très grande partie, oublié Jean de Bertier. Il existe, certes, une avenue à son nom à Thionville. Toutefois, cette voie menant au château de Lagrange ressemble plus à une route qu'à une artère urbaine prestigieuse<sup>20</sup>. Trois raisons de ce relatif effacement mémoriel peuvent être avancées. La première est la brièveté de ses mandats politiques. Il n'occupa des responsabilités locales que pendant sept années et, malgré sa très grande activité, il ne put donc être connu et apprécié que d'un nombre limité d'électeurs, qui ne transmettent pas forcément son souvenir à leurs enfants. La deuxième raison est qu'il ne réussit pas à faire aboutir certains grands projets pour lesquels il s'était mobilisé : le tribunal,

---

20 Il existe aussi, à Manom, le complexe sportif Arnaud-de-Bertier.

la canalisation de la Moselle, le renforcement des liens avec le Luxembourg. Au-delà de la génération de ses électeurs contemporains, il ne put donc pas imprimer sa marque dans l'espace thionvillois. Enfin, la dernière raison, fondamentale, est qu'il fut remplacé par Robert Schuman. Ce dernier choisit en effet Thionville comme circonscription électorale, à partir de 1928. Nous savons que les deux hommes, auparavant rivaux, ne s'appréciaient guère, pour de multiples raisons, tant personnelles que politiques. Nul doute, dans ces conditions, que Robert Schuman et ses amis ne firent aucun zèle pour promouvoir la mémoire de Jean de Bertier. Il existe à Thionville un boulevard et un pont Schuman, et son buste trône devant l'hôtel de ville<sup>21</sup>. Déjà dans les années 1920, dans le cadre mosellan, Robert Schuman dominait Jean de Bertier. Par la suite, sa longue carrière politique et, surtout, son engagement européen lui conférèrent un prestige international qui ne pouvait que totalement et définitivement éclipser Jean de Bertier.

Ce dernier garde cependant toute sa place dans la mémoire familiale. On retient de lui le succès de son parcours politique : parmi les ancêtres, il est « le sénateur », et le seul membre de la famille parvenu à ce niveau de responsabilités. Il se place, si l'on peut effectuer un tel classement des honneurs, en 2<sup>e</sup> position, derrière la figure familiale la plus prestigieuse que fut Louis-Bénigne de Bertier, l'intendant de Paris massacré lors de la journée du 22 juillet 1789. Il est intéressant de remarquer que la mémoire familiale associe essentiellement un événement à Jean de Bertier : la vente puis le rachat de Lagrange. Ce fut cet épisode qui fut mis en scène ce dimanche 16 septembre 2001, lorsque, pour la première fois, je me trouvai confronté à un Jean de Bertier réincarné en la personne d'Emmanuel de Blic. Le texte du dialogue figure en annexe. À sa lecture, et cette biographie étant désormais achevée, on mesure combien l'écart peut être grand entre mémoire et histoire. La première raconte un patriotisme inébranlable, la certitude, encore en 1912, d'une reconquête prochaine de l'Alsace-Lorraine et nous présente un Jean de Bertier plein de superbe, s'imposant facilement à son interlocuteur défendant les intérêts allemands. La seconde établit que Jean de Bertier décida, de sa propre initiative, de vendre Lagrange, en considérant que jamais justement l'Alsace-Lorraine ne redeviendrait française. Cette cession du château de famille et donc cette rupture avec le modèle parental fut, à l'époque, mal vécue par toute une partie de ceux qui constituaient le réseau familial et local des Bertier et qui de fait, se trouvaient mal récompensés de leur fidélité. L'Alsace-Lorraine redevenue française, il fallut, pour Jean de

---

21 Il faut ici avouer que le boulevard-pont Robert-Schuman, reliant Thionville à Yutz, par-dessus la voie ferrée, n'est pas non plus une artère prestigieuse. Seul un immeuble d'habitation y trouve son adresse. Ce dernier est opportunément appelé « l'Européen ».

Bertier, expier cette renonciation de 1912. Il inventa donc le mythe d'une vente forcée par des tracasseries administratives allemandes, opportunément exagérées. Une autre composante de la mémoire familiale, non mise en avant lors des spectacles des *fantômes de Lagrange*, correspond mieux à l'analyse historique : il s'agit de la recherche, par Jean de Bertier, des plaisirs, notamment sexuels, à travers ses multiples conquêtes féminines. Il est très intéressant de noter que lui sont associées des dépenses, vues comme considérables, et pouvant expliquer la perte de fortune familiale. Il n'a pas été possible de déterminer quelles sommes Jean de Bertier consacra à ses plaisirs et à l'entretien d'une ou plusieurs femmes, mais cela restait forcément minime face aux effets bien plus forts de l'inflation, de l'imposition et des crises. L'évocation de la vente de Lagrange, juste avant la Première Guerre mondiale, puis de son rachat, juste après, nous ramène à la question de la centralité du conflit dans la vie de Jean de Bertier.

### **3.6. La Grande Guerre : une rupture et des continuités**

Le premier conflit mondial représente assurément l'événement majeur auquel Jean de Bertier fut confronté. Il conditionna son passage du militaire au politique et son recentrage de Paris vers la Moselle. Il provoqua peut-être aussi, de par sa blessure de 1917 et les séquelles que Jean de Bertier en conserva, des changements dans sa vie quotidienne et dans l'intensité de la pratique des loisirs. Il est impossible de déterminer précisément à quel moment Jean de Bertier prit la décision de se lancer dans la vie politique et de se réinstaller en Lorraine. D'après l'édition de *la Moselle républicaine* couvrant ses obsèques, ce fut dès l'été 1914<sup>22</sup>. Il aurait alors affirmé à son épouse vouloir racheter Lagrange et devenir député. Cela fleure bon la mémoire après-coup reconstruite pour forger l'image d'un patriote exemplaire, déjà soucieux en 1914 de ses futurs potentiels électeurs. Il paraît plus probable que l'idée de quitter l'armée germa dans l'esprit de Jean de Bertier à partir de 1917. Disgracié de la liaison auprès des Britanniques, blessé sur le front, il vit son avenir militaire compromis. Il put rebondir grâce à l'instruction, puis retourner dans la liaison auprès des Américains, mais trop tard pour se rapprocher de nouveau des instances de décision et obtenir un avancement à la mesure de son engagement. Encore chef d'escadrons à la fin du conflit, que pouvait-il espérer d'une poursuite de carrière dans l'armée, à part une vie de garnison ennuyeuse ? Sa décision de s'engager en politique, sans doute initiée à partir de 1917, fut cristallisée début 1919,

---

22 ALG, *La Moselle républicaine*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

lorsqu'il put se rendre compte, par ses multiples déplacements à Thionville, de toutes les potentialités qui s'offraient à lui. On voit ici comment les spécificités d'un parcours personnel et d'un contexte local poussent naturellement l'individu vers une décision de démission *a priori* disruptive, ou, du moins, non représentative de son groupe<sup>23</sup>.

La Grande Guerre fut donc une rupture dans la vie de Jean de Bertier, mais sa réinstallation à Lagrange et son accession au conseil d'administration de l'ARBED le rapprochaient du modèle paternel. Anatole avait, lui aussi, démissionné de l'armée puis développé ses participations et son activité dans la sidérurgie luxembourgeoise. Le conflit ne remit pas non plus en cause le mode de vie aristocratique, tant pour Marie-Louise que pour Jean de Bertier, qui, même lors de la très dure opération des Dardanelles, reçut par l'intermédiaire de son épouse du champagne et, profita, par l'intermédiaire des Britanniques, de permissions pour mener grand train à Alexandrie. Le premier conflit mondial peut ainsi être perçu comme une rupture ou non, suivant les grilles de lecture et les temporalités adoptées.

### **3.7. Un aristocrate au comportement social traditionnel**

Jean de Bertier était l'héritier des valeurs familiales. En plus de l'attachement au catholicisme, de l'amour de la patrie, de l'idéal de service, celles-ci recouvraient aussi des marqueurs culturels, allant de la fréquentation de certains lieux de sociabilité (comme le Jockey-Club) à la pratique de certains loisirs comme la chasse, etc. Il conserva le modèle aristocratique parental. La volonté de démarcation par rapport à ses parents, exprimée lors de ses jeunes années, relevait surtout d'un anti-conformisme très à la mode parmi les jeunes nobles, sans caractère subversif par rapport au groupe. Devenu détenteur du patrimoine familial, il réussit à minimiser la perte de fortune afin de disposer des revenus nécessaires pour ne pas déchoir et, avant tout, perpétuer la pratique de la double résidence entre un domicile parisien et un château de famille dont il ne se sépara finalement que temporairement. Les quelques pièces relatives à Arnaud et Sylvie montrent qu'il veilla soigneusement à leur éducation, critère essentiel au maintien de la distinction proprement nobiliaire. Même son souci d'économies face aux dépenses de Marie-Louise serait un marqueur typique de

---

23 Jean de Bertier ne fut pas le seul officier de carrière à démissionner pour s'engager en politique mais, au sein de sa promotion de Saint-Cyr, il fut le seul (sur 520 diplômés), d'après le général Jean BOY, *Historique de la 81<sup>e</sup> promotion de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1896-1898), promotion Première des Grandes Manoeuvres*, 2010, <https://saint-cyr.org>



l'aristocratie<sup>24</sup>. La transmission des valeurs et des codes à Arnaud semble avoir été réussie. Malgré le peu d'informations dont nous disposons sur ce dernier, nous savons qu'il fit HEC, qu'il servit comme militaire et qu'il se tua au volant d'une Bugatti. Nous retrouvons, à travers ces quelques éléments, l'importance de l'éducation, la volonté de service et le niveau de vie très confortable. Même si HEC n'était pas, à l'époque, la grande école prestigieuse qu'elle devint par la suite, ce choix confirme la primauté acquise par les questions économiques, ainsi que la poursuite du modèle de pragmatisme et d'adaptation aux réalités initié sous Anatole et confirmé sous Jean.

Quant aux idées de Jean de Bertier, elles restaient conservatrices. Elles apparaissent rarement de façon directe et explicite dans les archives familiales. Lorsque c'est le cas, on a l'impression d'un attachement envers les cadres sociaux traditionnels. Marie-Louise exprime même, dans certains documents, une nostalgie de la monarchie, qui n'apparaît jamais sous la plume de son mari, mais représente peut-être un impensé de ce dernier. Cependant, les époux agissent toujours en fonction des réalités, et Jean de Bertier accepta sans réserve le régime républicain<sup>25</sup>. Il ne soutint ni les ligues d'extrême-droite, ni les catholiques les plus intransigeants. Il préféra suivre, dans sa pratique politique, le modèle de la modération. Ici aussi, on retrouve la volonté d'agir et donc, pour cela, la nécessité préalable de s'adapter, tant à son électorat qu'à ses collègues politiques.

Quelques comportements de Jean de Bertier peuvent paraître disruptifs, comme sa démission de l'armée ou la vente de Lagrange. En réalité, la première représentait une pratique courante chez les nobles, dès lors qu'ils héritaient du patrimoine familial. La seconde était beaucoup plus contestable aux yeux des valeurs nobiliaires. Ce fut la raison pour laquelle Jean de Bertier dut bien réfléchir à la composition du conseil de famille, censé se prononcer sur la levée de la substitution décidée par Anatole, et imposant à Jean de transmettre Lagrange à son héritier à naître. Il sut aussi trouver les bons arguments, et la situation très particulière de Lagrange lui permit d'emporter l'adhésion. Ainsi, les continuités l'emportent largement quant au comportement social. Cela ne signifie pas que mode de vie et valeurs étaient figés dans le temps, mais que les évolutions se faisaient très progressivement. L'une d'elles fut, sans doute, la restriction voire la suppression de l'engagement militaire, au profit d'une

---

24 MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, p. 371 : « l'avarice relative a aussi une fonction symbolique », celle de se démarquer des parvenus. Il faut montrer que l'argent n'est pas tout.

25 *Ibidem*, p. 468-469 : certains aristocrates interrogés par l'auteur évoquent même une haine de la République, conservée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

carrière industrielle plus précoce et plus spécialisée, qu'expliquerait par exemple le passage d'Arnaud par HEC.

### **3.8. D'une périphérie nationale à un espace central transnational**

Jean de Bertier réussit en politique sans y avoir été prédisposé. À l'âge de 42 ans, il débuta un parcours atypique, inscrit dans un contexte temporel et spatial très spécifique, celui des années d'après-guerre dans les départements recouverts. Il commença donc bien sa carrière dans des confins, dans une périphérie, qu'il fallut après 1918 réintégrer dans le cadre juridique et réglementaire national. Lui-même, ayant davantage vécu en région parisienne qu'en Lorraine allemande, fut considéré comme un « revenant » et nous avons vu comment la question de sa maîtrise de l'allemand, faux débat mais vraie rumeur, fut plusieurs fois utilisée par ses adversaires. Ayant réussi son implantation locale, il parvint à s'élever au rang de parlementaire. Désormais habitué des ors de la République, il resta forcément perçu par nombre de ses collègues comme le représentant d'une périphérie, d'autant plus que les élus mosellans et alsaciens firent souvent bloc dans la défense de leurs intérêts particuliers. Si l'on s'en tient à la grille de lecture politique, Jean de Bertier évolue bel et bien dans un cadre géographique purement national, et sa réussite électorale le conduit de la périphérie vers le centre, à savoir évidemment Paris. Cela suscitait de fréquents déplacements entre Thionville et la capitale, et l'article de presse de la *Moselle républicaine* placé en annexe en restitue bien l'ambiance.

Cependant, Lagrange et la Moselle n'étaient pas uniquement en position de périphérie. Dans leur proximité immédiate, le Luxembourg concentrait les intérêts économiques de Jean de Bertier. Pour ce dernier, l'espace transnational regroupant nord de la Moselle et Luxembourg prit nécessairement une place centrale dans ses activités politiques, au niveau local, et économiques. Il retrouva ainsi le modèle développé par Anatole. Tant le père que le fils n'avaient en rien initié l'essor industriel très fort du Luxembourg. Ils surent en revanche profiter des opportunités qui se présentèrent à eux, révélant, dans ce cadre également, leur faculté d'adaptation et d'opportunisme, nécessaire à la sauvegarde d'un patrimoine important. Les Bertier eurent la chance d'habiter près du Luxembourg. Ils eurent le mérite d'en tirer parti.

François Roth distingue Raymond Poincaré, Lorrain *de la* frontière, de Robert Schuman, Lorrain *des* frontières<sup>26</sup>. Jean de Bertier fut les deux à la fois. Lorrain de la frontière, il l'était, assurément : il était de culture uniquement française, fit une carrière d'officier français et justifia la vente de Lagrange par son emplacement en Alsace-Lorraine désormais allemande. Il se distinguait ainsi complètement d'un Robert Schuman qui, né à Luxembourg, effectua des études en Allemagne avant de s'établir comme avocat à Metz, en Alsace-Lorraine alors allemande. L'éducation patriotique de Jean de Bertier, dans le cadre familial, scolaire et militaire, lui avait inculqué l'image d'une Allemagne ennemie et l'idéal du retour des provinces perdues<sup>27</sup>. Jusqu'en 1919, Jean de Bertier ne paraît pas avoir développé, au Luxembourg et en Belgique, de sociabilité ni de réseaux autres que ceux hérités de son père. Il évolua ainsi dans un univers essentiellement français, le rapprochant d'un Poincaré<sup>28</sup>. On pourrait même faire perdurer ce positionnement après 1919, puisque les deux hommes se rejoignent dans leur volonté de fermeté face à l'Allemagne. Cependant, Jean de Bertier fut aussi un Lorrain des frontières, de par ses responsabilités à l'ARBED et ses investissements dans une sidérurgie qui, par ses implantations industrielles et les flux de produits et de capitaux qu'elle générait, définissait déjà un espace transfrontalier. En plus du Luxembourg et de la Lorraine, Jean de Bertier posséda des obligations, des actions, des comptes en Sarre et en Belgique ; indirectement, il était aussi intéressé à la bonne marche des usines possédées par l'ARBED dans la Ruhr. Ainsi, Jean de Bertier était, quand il était question du militaire, du politique et du culturel, uniquement Français, « cisnational » pourrait-on se risquer à écrire ; quand il s'agissait d'économie, d'investissements, de patrimoine, il adoptait un comportement volontairement transnational.

### 3.9. La part des aléas

Il est nécessaire d'insister sur la part du hasard dans la détermination de toute vie, y compris celle de Jean de Bertier, afin de casser les cohérences illusoire qui pourraient

---

26 ROTH, *Robert Schuman*, Introduction. Précisons que François Roth rédigea également une biographie de Poincaré, chez Fayard également. Son jugement s'en trouve renforcé.

27 En tant qu'enfant, il eut nécessairement, à Lagrange, des contacts avec des Allemands, qui durent lui permettre de ne pas percevoir les Allemands comme des ennemis, d'autant que les liens de sociabilité entre aristocrates dépassaient traditionnellement les frontières. Rappelons ici cette lettre, déjà évoquée : « nous avons eu hier des officiers [allemands] à dîner. Ils ont été aussi aimables et bien élevés que possible [...]. Le costume des cuirassiers est très joli » (ALG, Lettre de Jean de Bertier à sa mère, sans date).

28 Évidemment, Jean de Bertier n'évoluait pas dans un univers uniquement français puisqu'il faisait partie du monde, avec sa dimension cosmopolite. Il s'agit ici de signifier qu'il n'y avait pas de double appartenance identitaire. Jean de Bertier ne pouvait pas, à l'instar d'un Schuman, se sentir partout chez lui dans l'espace lotharingien (ROTH, *Robert Schuman*, p. 201).

s'imposer. Nous pouvons même commencer par une réflexion contre-factuelle. Que se serait-il passé si Jean de Bertier n'était pas brusquement décédé en 1926 et s'il avait poursuivi sa carrière de sénateur jusqu'en 1940 ? Sans doute aurait-il pris le temps, la retraite venue, de classer ses papiers, d'y effectuer, peut-être, une sélection. Quoi qu'il en eût été, les archives disponibles n'auraient pas eu ce caractère figé, *in medias res*, que nous leur avons découvert. Le travail de biographie qui en eût résulté aurait forcément été différent.

Si nous quittons la question de l'écriture de l'histoire pour nous interroger sur la vie de Jean de Bertier elle-même, il faut considérer que certains éléments, très largement absents des archives, durent avoir un grand impact. Prenons l'exemple de ses relations avec Marie-Louise. Nous avons pu établir, à l'aide de ses agendas, que le couple traversa en 1917 une très grave crise. Il est cependant impossible de déterminer comment leur relation évolua par la suite, si un *modus vivendi* fut trouvé entre les époux, et à quelles conditions. Sans pouvoir en dire davantage, il faut donc garder à l'esprit que d'importantes inflexions furent peut-être imposées à Jean de Bertier par son épouse, ou, au minimum, négociées avec elle.

Il faut aussi considérer que plusieurs événements auraient pu, facilement, prendre un tour très différent, et orienter la vie de Jean de Bertier dans une autre direction. L'élection sénatoriale de février 1922 en est une bonne illustration. La victoire de Jean de Bertier fut décisive pour la suite de sa carrière politique. Dans une démarche causale, très classique, j'ai tenté de démontrer les raisons du succès de Jean de Bertier. Ces dernières relèvent de réalités que le chercheur peut attester. Cependant, il s'agit aussi, à l'échelle d'un événement, d'une forme d'application de la fameuse illusion biographique. Puisque Jean de Bertier fut élu, c'est donc que sa stratégie était efficace. On peut alors facilement glisser dans un déterminisme qui, renversant l'explication, considérerait que les mesures mises en œuvre par Jean de Bertier pour l'emporter devaient nécessairement lui assurer la victoire. Or, ce n'est pas le cas. Il obtint la co-investiture de l'URL de justesse, et, au cours de la campagne, les jeux furent ouverts entre les trois principaux candidats. À quelques dizaines de voix près (rappelons qu'il s'agissait d'une sénatoriale), Jean de Bertier aurait pu perdre. Un échec en 1922 après celui de 1920 ne lui aurait sans doute plus permis d'espérer une nouvelle investiture en 1924. Sa carrière politique nationale n'eût alors pas existé.

Il ne s'agit pas ici d'appliquer une grille de lecture contre-factuelle systématique pour déconstruire un travail fraîchement terminé. Il s'agit simplement de garder vivace toute

forme de questionnement et de ne jamais oublier que Jean de Bertier, bien que nécessairement placé au centre de sa propre biographie, eut ses chances et ses malchances, changea d'avis, se trompa et hésita. Je l'ai mis en évidence à plusieurs reprises au cours du développement. Il fallait aussi l'affirmer clairement dans la conclusion.

### **3.10. De la biographie d'un homme à l'émergence d'une femme**

Jean de Bertier aimait les femmes mais l'une d'elles joua un rôle beaucoup plus important que les autres, son épouse Marie-Louise. Il est remarquable de constater que, dès que Jean de Bertier est absent, les archives révèlent la place majeure de Marie-Louise. La question est donc de savoir si cette influence perdura lorsque son mari était lui-même présent pour la gestion des affaires. L'hypothèse retenue est que oui. Les faibles indices relevés montrent toujours Marie-Louise en position de relais et de substitut de son mari vis-à-vis d'autres interlocuteurs. Il serait très surprenant que ces quelques pièces représentent la totalité de son implication. Il est bien plus probable que ces bribes conservées sont le témoin d'une activité beaucoup plus importante, mais non documentée.

La position éminente de Marie-Louise s'explique de deux façons. Il y avait, d'une part, sa façon d'être, sa facilité à contracter et à nouer des réseaux, si bien qu'elle réussit à être tenue au courant des incartades de son mari par différentes personnes. S'y ajoute son goût de la générosité et de l'assistance à autrui qui, automatiquement, lui attiraient la sympathie, mais aussi des demandes intéressées. N'oublions pas non plus qu'elle avait été remarquée à Washington pour son élégance et qu'elle veillait à se vêtir dans les maisons parisiennes du meilleur goût. Marie-Louise n'était donc pas une personne introvertie<sup>29</sup>. D'autre part, elle avait ses propres idées politiques qu'elle n'hésita ni à exprimer, ni à promouvoir. Elle était donc une femme d'action et une femme d'idées. Il faut ici considérer que, au-delà des paragraphes qui lui sont spécifiquement consacrés, elle aida, épaula et orienta sans doute aussi les choix de son mari. La biographie de Jean de Bertier représente ainsi pour Marie-Louise une première mise en lumière, mais partielle puisque sa position, décentrée, la place souvent dans l'ombre portée d'archives portant le nom de son mari.

---

29 Rappelons aussi la fameuse anecdote, racontée par Sylvie, des confitures laxatives données à Joffre avant la bataille de la Marne (voir deuxième partie, 3.3.3.) : Marie-Louise prend dans ce récit un ascendant très net sur Jean. Il faut cependant préciser que Sylvie, née en 1920, ne connut que très peu son père, décédé en 1926.

Arnaud et Sylvie apparaissent peu dans ce travail. Il faut dire qu'ils n'avaient, au moment du décès de Jean, que 16 ans et 6 ans respectivement, et qu'Arnaud décéda neuf ans plus tard, à l'âge de 25 ans. Les lettres conservées sont en nombre relativement restreint, inférieur à celui de la correspondance entre Jean de Bertier et sa mère. Il eût été possible d'approfondir ce point, ce qui nous amène à parler des extensions possibles de ce travail.

## 4. Perspectives d'extension de la réflexion

### 4.1. Approfondir certains questionnements

Le travail de défrichage systématique des archives de Lagrange, complété par d'autres fonds publics, a permis de donner à Jean de Bertier sa première -et sans doute sa dernière, voir *supra*- biographie. La vision d'ensemble ainsi obtenue suscite de nouvelles interrogations, et prioritairement sur les points relativement laissés dans l'ombre. C'est bien sûr le cas des enfants. Il serait intéressant de s'interroger sur leur éducation, en confrontant ce qui peut relever de la transmission de valeurs traditionnelles et d'une adaptation à des cadres modernes. Il faudrait également identifier les rôles relatifs des différents adultes concernés (les parents bien sûr, mais aussi les autres membres de la famille, les nourrices, les précepteurs etc), la part des structures publiques et leur degré d'interaction avec d'autres enfants, ainsi que l'âge et le milieu de ces derniers. Une étude du vocabulaire et de la fréquence des lettres permettrait aussi de s'interroger sur la proximité entre parents et enfants, ainsi que sur la place de l'affection, apparemment encore balbutiante à l'époque<sup>30</sup>. La relative faiblesse des sources ne doit pas empêcher la réflexion. Il ne m'a pas paru indispensable de le mener à bien à l'intérieur du présent travail. Ce dernier aurait, dans ce cas, requis davantage de temps et aurait pris un volume encore plus important. La subjectivité du biographe conduit nécessairement à des arbitrages. J'ai décidé de prioriser les questionnements initiaux et de ne pas poursuivre tous les questionnements nouveaux apparus au cours de l'enquête.

Il faut dire que cet approfondissement relatif aux enfants n'est qu'un exemple. D'autres questionnements, notamment culturels, émergent. Je pense en particulier à la pratique religieuse des Bertier, et à des aspects de la vie quotidienne, par rapport à la domesticité notamment. Il est donc possible de répondre au vœu de Catherine Bertho-Lavenir

<sup>30</sup> PROST, *Les Français de la Belle Époque*, p. 239.

et d'envisager à l'avenir une « biographie culturelle », appliquée à Jean de Bertier, ou, plus largement, aux Bertier dans leur ensemble<sup>31</sup>. Une autre forme d'approfondissement serait d'utiliser le présent travail comme une nouvelle source, une base de départ pour des réflexions déplaçant la focale, en vue d'apporter des éclairages nouveaux. Il pourrait être intéressant d'écrire la biographie de Marie-Louise, dans un exercice de décentrage de Jean de Bertier. De même, la masse de faits déjà collectés et analysés dans le cadre de cette biographie peut être réutilisée dans le cadre de réflexions plus ciblées et conceptuelles. J'ai déjà pu le faire à l'occasion de différents colloques ayant pour thème le retour à la France de la Lorraine annexée, les frontières, ou encore la démocratie.

## 4.2. Poursuivre l'enquête postérieurement

Arrêter en 1940 correspond à un terme logique pour une étude centrée sur Jean de Bertier, tant du point de vue des réflexions que des sources disponibles. La Seconde Guerre mondiale, davantage encore que la Première, suscita un nouveau cadre politique, social et économique, dans lequel Jean de Bertier n'évolua jamais. Il serait en revanche pertinent de s'intéresser au devenir de Marie-Louise et de Sylvie. Il faut ici brièvement présenter le devenir des deux femmes après 1940. Le comte Marie-François de Selancy peut nous livrer ses propres souvenirs sur Marie-Louise :

Dans les années 55, elle avait une Peugeot qu'on appelait « la pauvre chérie ». Elle la conduisait elle-même en ville mais elle passait pour être un danger public. Il y avait bien un chauffeur, mais je pense qu'il conduisait surtout pour les longs trajets.

J'ai connu le docteur Pochon, qui était déjà âgé, dans les années 50-55. C'était le médecin de famille. Marie-Louise était maigre comme un clou : on disait qu'elle n'avait jamais pesé plus de 40 kilos, je n'ai jamais vérifié... Il est certain que sa fille la tarabustait pour qu'elle mange plus et qu'elle prenne du poids, et pour cela elle devait se peser régulièrement. Marie-Louise avait trouvé la solution : elle mettait des poids dans sa poche, mais Sylvie (ou l'infirmière) s'en apercevait... Elle avait de l'emphysème pulmonaire et elle est morte en juillet (?) 1958<sup>32</sup>.

On retrouve, à travers ces anecdotes, la forte personnalité de Marie-Louise, et l'on voit aussi poindre celle de sa fille Sylvie. Cette dernière épousa le 21 juillet 1951 le comte Jean de Selancy. Elle avait été élue, dès 1945, maire de Manom. Elle fut alors la plus jeune

---

31 BERTHO LAVENIR, *op.cit.*

32 SELANCY (comte de), Marie-François, Courriel à l'auteur, 26 juin 2022.

femme portée à cette fonction. Elle s'inscrit dans les pas de son père, en tentant, sans succès, d'accéder au Sénat et à la députation. Mariage homogamique, carrière politique : les questionnements de la présente étude pourraient être transposés dans une biographie de Sylvie. À l'époque de son père, le patrimoine fut sérieusement diminué mais se maintint à un niveau suffisant pour conserver l'essentiel, à savoir les valeurs et le mode de vie aristocratiques. Il n'y eut pas d'effondrement de la fortune, mais une progressive érosion. Il faudrait donc déterminer si Sylvie (1920-2000) réussit à son tour, au cours de la seconde moitié du siècle, à pérenniser ce mode de vie et ses caractéristiques spécifiques. Quels moyens d'action furent mis en œuvre pour sauvegarder la fortune, et avec quel succès ? Il s'agirait d'une recherche différente du présent travail, tant par rapport aux sources disponibles (importance de l'histoire orale) que par rapport aux problématiques principales (centrage sur les domaines économiques, sociaux et culturels, avec dimension secondaire du militaire et du politique).

### **4.3. Comparer, dans l'espace de la Grande Région**

La biographie de Jean de Bertier peut servir d'appui pour toutes sortes d'études prosopographiques et de travaux comparatifs appliqués à un domaine spécifique (par exemple, la participation à la direction des entreprises). Ce regard présente un intérêt tout particulier dans une perspective transnationale, notamment dans le cadre de la Grande Région, regroupant la Lorraine, le Luxembourg, la Wallonie, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. D'autres acteurs, individuels ou collectifs, ont-ils, à son époque ou à d'autres, suivi des stratégies parallèles à celles de Jean de Bertier ? Pour rappeler et résumer son attitude, l'économique prime et suscite le transnational, alors que le militaire et, surtout, le politique restent fondamentalement nationaux<sup>33</sup>. Les avantages offerts par le Luxembourg, hier comme aujourd'hui, ne purent-ils pas en faire un espace privilégié de rencontres et d'échanges entre des individus appartenant à des pays distincts, parfois hostiles ? Les expériences historiques de ces acteurs permirent-elles de faire fructifier cette interface grâce à l'émergence de nouvelles pratiques, non seulement économiques, mais aussi culturelles ? Il s'agit là d'une question de grand intérêt pour un pays comme le Luxembourg, lui permettant d'élargir la perspective au-delà de ses frontières nationales. Pour les autres membres de la Grande

---

33 Le militaire est à part, de par sa dimension internationale (qui n'est pas transnationale) et que Jean de Bertier illustre bien : ambassade aux États-Unis, expérience coloniale, expédition des Dardanelles, missions de liaison et d'instruction, y compris à l'étranger.



Région, c'est l'occasion d'échapper à l'attraction des paradigmes nationaux pour mieux éclairer des réalités d'hier et d'aujourd'hui souvent regardées comme temporaires ou annexes. L'exemple de Jean de Bertier et déjà, avant lui, d'Anatole et même d'Anne-Pierre, montre l'ancienneté des liens économiques et de la communauté d'intérêts entre différents acteurs bien spécifiques de part et d'autre des frontières. Le colloque « Destin(s) de la Grande Région », tenu à Esch en juin 2022, a pu le démontrer, dans de multiples domaines.

Dans la même optique se pose la question des identités, dans une perspective cette fois plus européenne. À la fois Lorrain de la frontière et Lorrain des frontières, Jean de Bertier était aussi et assurément français. De par son éducation aristocratique, il était également à l'aise au contact du grand monde international. Cependant, aurait-il pu se définir comme un Européen ? Sa pratique transnationale restait fondamentalement économique. Il faudrait réfléchir aux éventuelles conséquences et inflexions culturelles qui purent en résulter. Ceci rejoint des interrogations très actuelles, dans le cadre de l'Union européenne. Les pratiques des citoyens de la Grande Région, y compris des frontaliers, se différencient-elles vraiment de celles de Jean de Bertier, notamment quand on considère la pratique des langues et la dimension encore nationale de beaucoup de médias ? Finalement, si le nom de Robert Schuman, Européen accompli mais exceptionnel, est très présent dans l'espace public de la Grande Région, ses habitants actuels, eux, ne ressembleraient-ils pas davantage, dans leur pratique des frontières, à Jean de Bertier ?



# Annexes

Toutes les annexes ici présentées proviennent des archives du château de Lagrange.

- I. Texte de la scène des fantômes de Lagrange – Chambre dorée, 16 septembre 2001
- II. Attestation permettant l'accès aux archives pendant le confinement – 15 avril 2020
- III. Enfant, sur la plage des Rosaires – années 1880
- IV. Adolescent – début des années 1890
- V. Jeune officier de cavalerie, à Saumur – 1898 ou 1899
- VI. Document relatif à la gestion de Sainte-Geneviève-des-Bois – 1903 ?
- VII. Offre d'achat pour le domaine de Dudelange - 1909
- VIII. Avec Arnaud, né en 1910
- IX. Marie-Louise, reine de la mode à Washington - 1914
- X. Jean de Bertier et ses maîtresses : Enquête sur mademoiselle Perrin – 1916
- XI. Avec les grands chefs – 1918 ou 1919
- XII. Résultats des élections cantonales – décembre 1919
- XIII. Prospectus annonçant une réunion en faveur de l'emprunt, Thionville - 1920
- XIV. Lettre du *brigadier general* Preston Brown depuis Camp Travis, Texas - 1922
- XV. Profession de foi de Jean de Bertier, à l'occasion des cantonales - 1925
- XVI. Aux Rosaires, le dernier été - 1926
- XVII. La gestion du patrimoine face aux crises – 1926
- XVIII. Cortège funèbre de Jean de Bertier quittant Lagrange – 30 septembre 1926
- XIX. Une de la *Moselle républicaine* au lendemain des obsèques - 1<sup>er</sup> octobre 1926
- XX. Le château de Lagrange, abritant les archives familiales

## I. Texte de la scène des fantômes de Lagrange – Chambre dorée, 16 septembre 2001

### CHAMBRE DORÉE

Jean, Comte de Bertier de Sauvigny (1877 – 1926) [Emmanuel de Blic]

Lionel Delaval, Représentant en France de la *Gutehoffnungshütte* [Stéphane Einrick]

Cte de B de S : Mon cher Monsieur, je vous charge d'un message pour vos patrons de la *Gutehoffnungshütte* et, j'espère que vous le leur transmettez fidèlement

LD : Monsieur le Comte, vous pouvez compter sur moi

Cte de B de S : Je suis officier français, et fier de l'être. La conséquence en est que je ne peux pas retourner dans ma chère Lorraine annexée, pour combien de temps encore??. Ou plus exactement, il me faut, à chaque fois une permission écrite, signée de la main du *Kaiser*. Autant dire donc que je suis interdit de séjour à La Grange. J'ai donc dû me résoudre, la mort dans l'âme, à me séparer de La Grange. Votre société s'est portée acquéreur


LD : Un bon prix, Monsieur le Comte, 2 500 000 Francs, ce n'est pas rien. La Société veut en faire un casino pour ses cadres.

Cte de B de S : Je ne le conteste pas, mais, là n'est pas le problème. Je vous avais proposé de vous vendre également le mobilier. Vous avez refusé de l'acheter, très bien. J'ai donc tiré les conclusions qui s'imposaient : j'ai fait enlever les meubles et, j'ai fait aussi démonter le poêle de la salle à manger. J'espère bien, le jour où nous aurons reconquis l'Alsace et la Lorraine pouvoir racheter La Grange et, y réinstaller le poêle à sa place.

LD : Mais, Monsieur le Comte, ce poêle est un bien immobilier, il était bien inclus dans ce que vous avez vendu.

Cte de B de S : Mon cher, c'est bien là le message que je vous demande de transmettre à ces Messieurs : ce qui est fait est fait, j'ai pris le poêle, un point c'est tout!

## II. Attestation permettant l'accès aux archives pendant le confinement – 15 avril 2020



Château de  
La Grange  
JARDIN DES PRAIRIALES

### ATTESTATION

Je soussigné, Pierre-Antoine de Selancy,  
propriétaire du Château de la Grange

Certifie que Monsieur Stéphane Einrick, doctorant, est autorisé à venir chercher les archives du Château de la Grange afin de pouvoir télétravailler de chez lui.

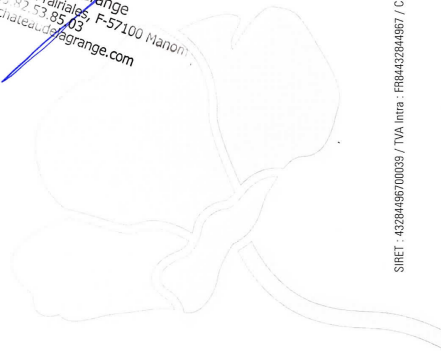
Adresse personnelle : rue Lafayette, 57100 Metz

Adresse du site: Château de la Grange, route de Luxembourg, 57100 Manom

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et vaut justificatif le 15 avril 2020.

Pierre-Antoine de Selancy

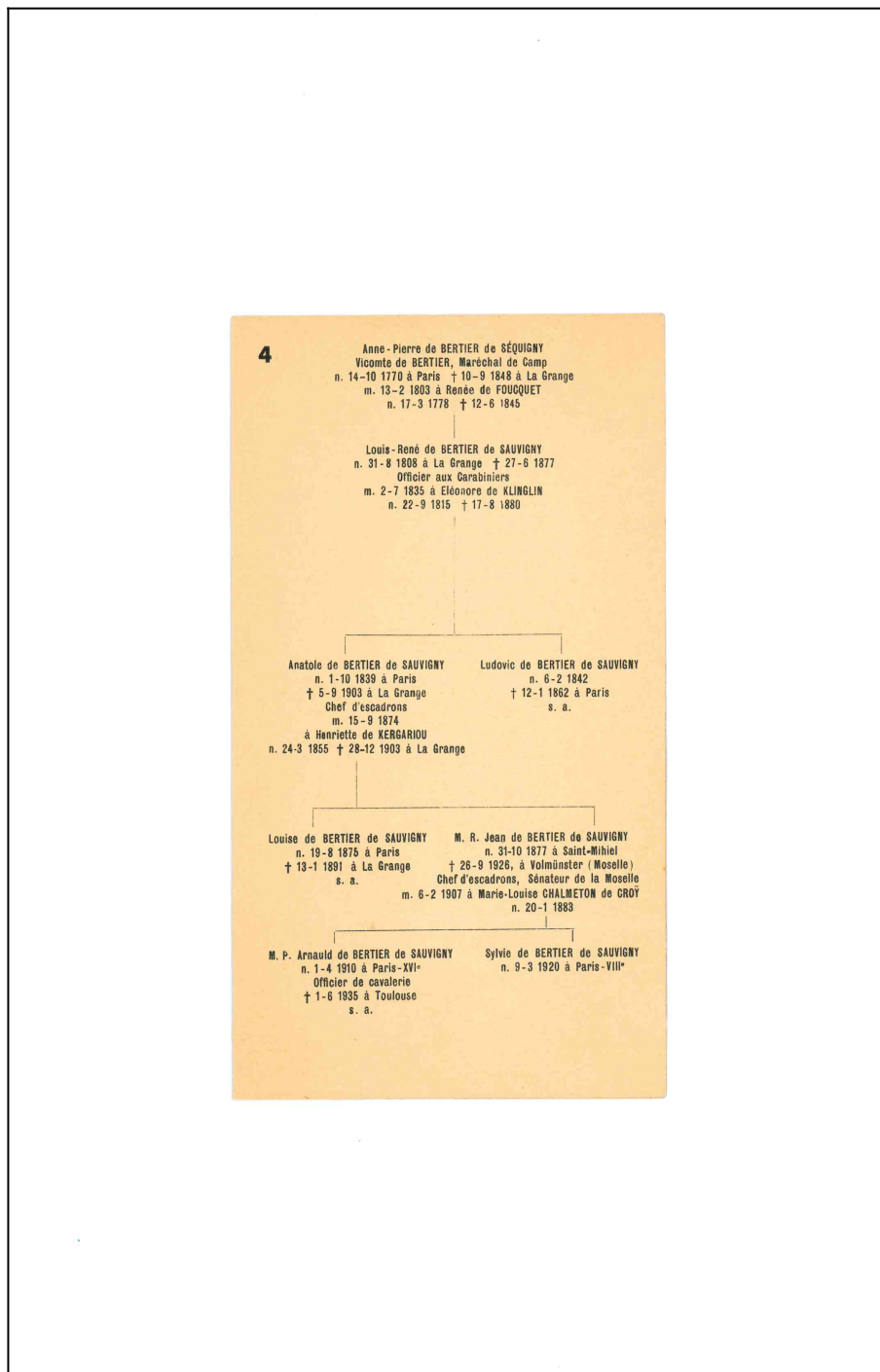
Château de La Grange  
Jardin des Prairiales, F-57100 Manom  
Tél: 03 82 53 85 03  
www.chateaudelagrance.com



SIRET : 4328486700039 / TVA intras : FR86432844867 / Code APE : 4778C

Château de La Grange / F-57100 Manom / Tél. 03 82 53 85 03  
info@chateaudelagrance.com / www.chateaudelagrance.com

### III. Arbre généalogique des Bertier



**IV. Enfant, sur la plage des Rosaies – années 1880**



V. Adolescent – début des années 1890





VI. Jeune officier de cavalerie, à Saumur – 1898 ou 1899



VII. Document relatif à la gestion de Sainte-Geneviève-des-Bois – 1903 ?

Avec annotations manuscrites de Jean de Bertier.

D O M A I N E de Ste G E N E V I E V E .

La contenance totale du Domainw de Ste Genevièw  
est de 334.h.24.a.75.c.se décomposant comme suit:

I. Le PARC comprenant bâtiments,cour,ruines,jardins,  
terres,bois,fossés et allées,pour.....93.h.66.a.93.

II.Les bois en dehors de ceux du Parc,  
lieu dit"les Bois Clairs,"etc.pour.....71.h.79.a.50.

III.La Ferme de Liers et ses dépendances  
pour.....166.h.19.a.37.

IV.Terres louées en dehors pour ..... 2.h.58.a.95.

Contenance totale:..334.h.24.a.75.

Recettes

	Bail Jay, expirant en 1906 comprenant 192 <sup>h</sup> 2a 54c.	7500 <sup>cs</sup>
chasse	Bail J. Ravel	7500
	Bail Bisson (chasse louée 5000 <sup>cs</sup> à M <sup>me</sup> Jay)	750
	Ferme Bisson (15ans expirant en 1915)	12000
	Location de 4 parcelles (2 <sup>h</sup> 58 <sup>a</sup> 9 <sup>c</sup> 5 <sup>e</sup> )	305
	Rendement moyen des coupes, ventes, etc	3000
		25055

Dépenses

	3686 <sup>cs</sup> 85
Impôts	800
garde	4486,85



VIII. Offre d'achat pour le domaine de Dudelange – 1909

ADMINISTRATION COMMUNALE

Dudelange, le 13 septembre 1909.

DE

DUDELANGE.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, que dans la séance d'hier, le conseil communal a décidé, de vous offrir, naturellement libre de toutes charges, pour:

1° la partie se trouvant au milieu de notre ville, château, ferme, jardin etc., d'après les plans une contenance d'un hect. 30 ares, 1250 frs. par are, fait 1250 X 130 -	162500."
2° le mont St. Jean, contenance 4 hect. 50 ares environ, frs.	12500."
3° le terrain, lieu-dit "Rodeburgernocht", près de la nouvelle école, d'après les dires de M. Klepper, _____	gratis
Total frs.	175000."

*30 x 130 = 39000*  
*30000*  
*19000*

D'après les livres du cadastre, la propriété sub 1 a une contenance de 1 hect. 37 ares, et d'après les plans celle de 1 hect. 30 ares. Pour éviter toutes difficultés, nous disons pour les 3 articles un chiffre rond de cent quatre-vingts mille francs. C'est en vue de transformer en place publique l'emplacement occupé par le château, ferme, etc.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, j'ai l'honneur de vous présenter mes sincères salutations.

Monsieur  
Richshoffer,  
rue de Prony 47,  
Paris.

Le Bourgmestre.

IX. Avec Arnaud, né en 1910



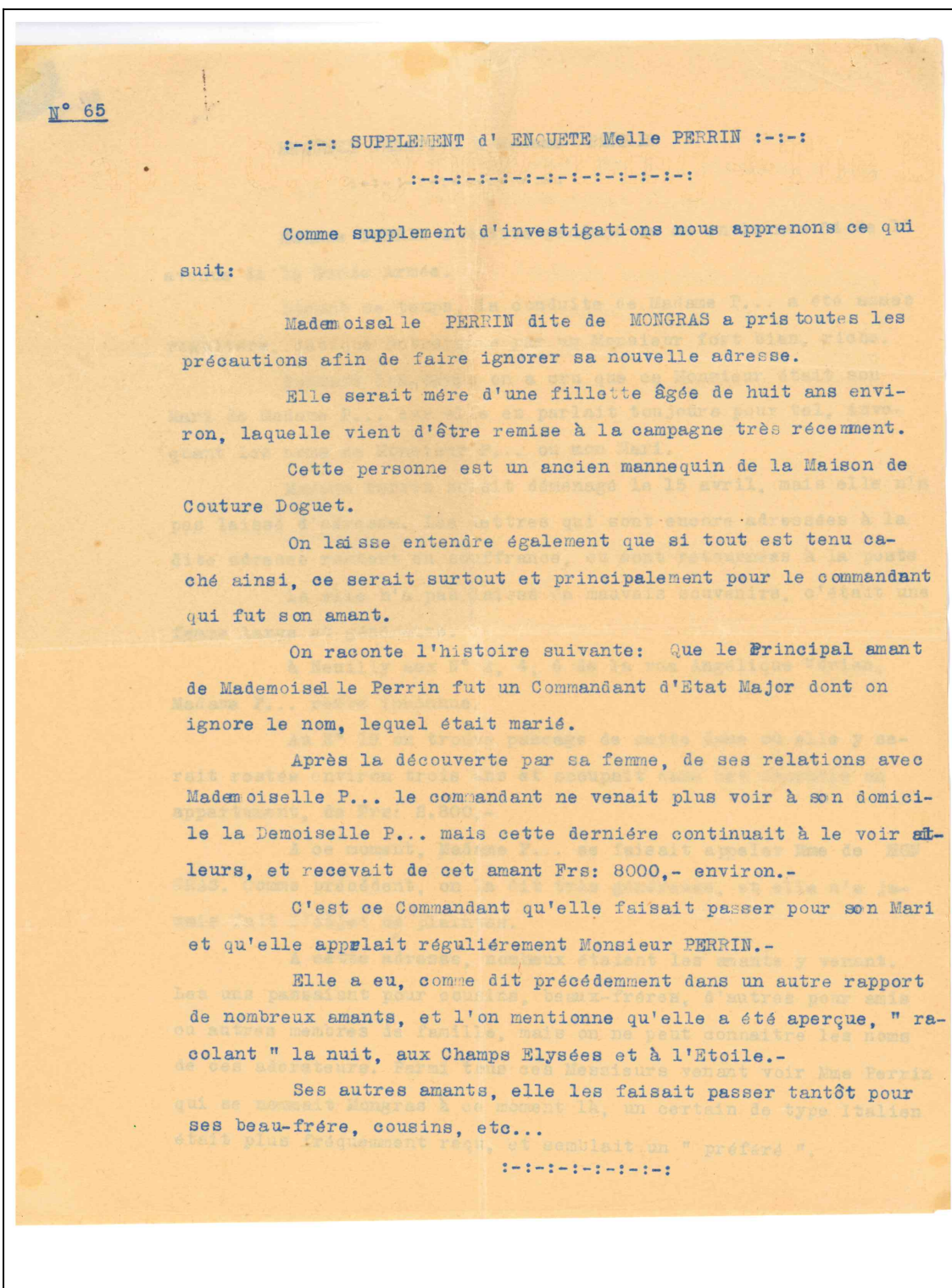
X. Marie-Louise, reine de la mode à Washington - 1914





## XI. Jean de Bertier et ses maîtresses : Enquête sur Mademoiselle Perrin - 1916

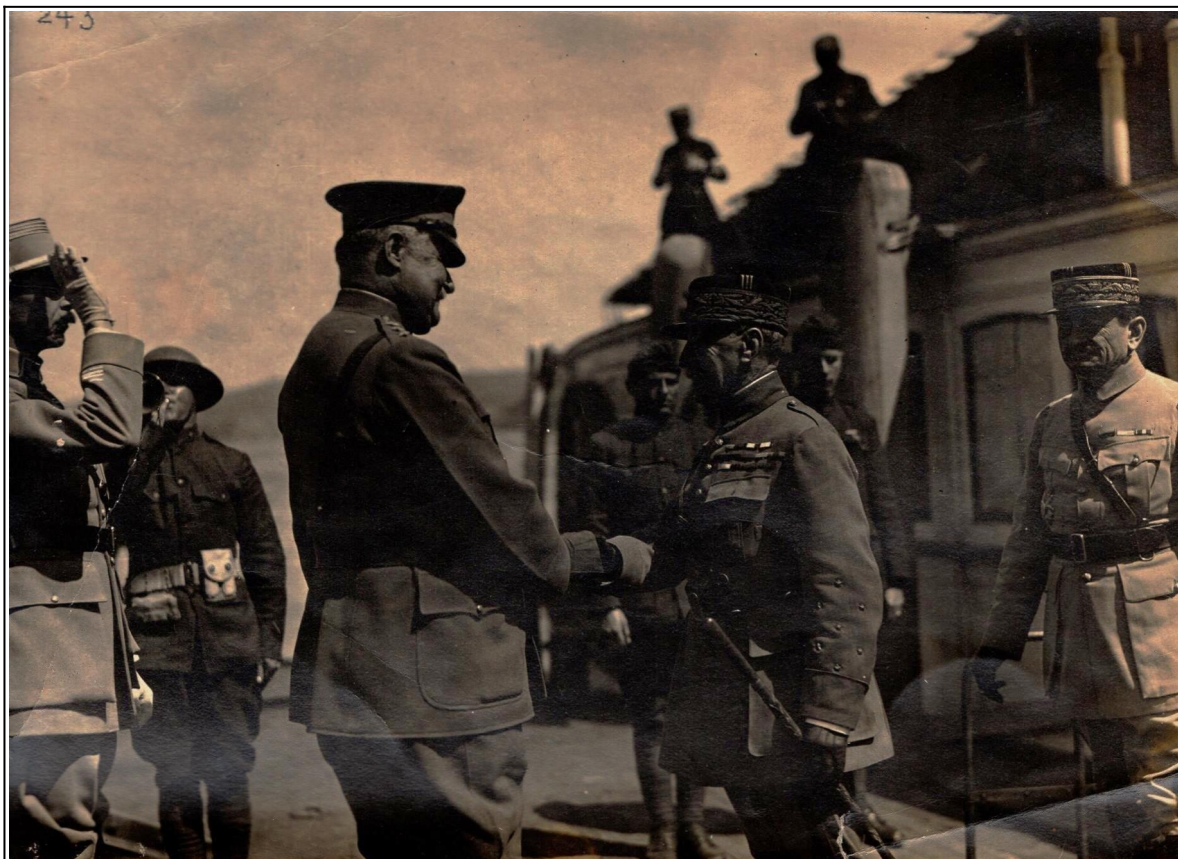
Sans doute Mone ? Enquête d'un détective, à la demande de Marie-Louise ?



## XI. Avec les grands chefs - 1918 ou 1919

On reconnaît, de gauche à droite, Haig, Foch, et Mangin. Bertier salue, à gauche de l'image.

Il n'a été possible de déterminer ni la date ni l'endroit de cette scène.



## XII. Résultats des élections cantonales – décembre 1919

Avec annotations manuscrites de Jean de Bertier, distinguant bien Manom des autres communes du canton. Offerlé, le candidat socialiste, l'emporta nettement à Basse-Yutz, cité ouvrière. Émile Fritsch (PCF) en devint le maire et affronta Jean de Bertier aux cantonales de 1925.

Résultats de Manom.

c <sup>re</sup> de B	254
Offerlé	21
enveloppe vide	1
Bulletin nul (conseils d'arr <sup>ts</sup> )	5
	281 votants sur 337 électeurs

	c <sup>re</sup> de B	Ch. Offerlé
<span style="color: red; font-size: 2em; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Conseil Général</span>	Mairie	48
	collège	36
	Beauregard	58
	queutrange	18
	S <sup>t</sup> François	7
	Manom	21
	Basse-Yutz	315
	Haute-Yutz	36
	Veymerange	5
	Teriville	27
<span style="color: red; font-size: 1.5em;">Thionville</span> total: 711 contre 167	<span style="color: red; font-size: 1.5em;">1.398</span>	<span style="color: red; font-size: 1.5em;">571</span>
<span style="color: red; font-size: 1.5em;">Electeurs</span> 3.277 <span style="color: red; font-size: 1.5em;">Votants</span> 1.971		



### XIII. Prospectus annonçant une réunion en faveur de l'Emprunt, Thionville – 1920

Le document permet d'identifier les noms de plusieurs responsables politiques, religieux et associatifs locaux.

**Comité de Propagande pour l'Emprunt**

**Soirée du Lundi 8 Mars 1920**

**SALLE DU COLISÉE.**

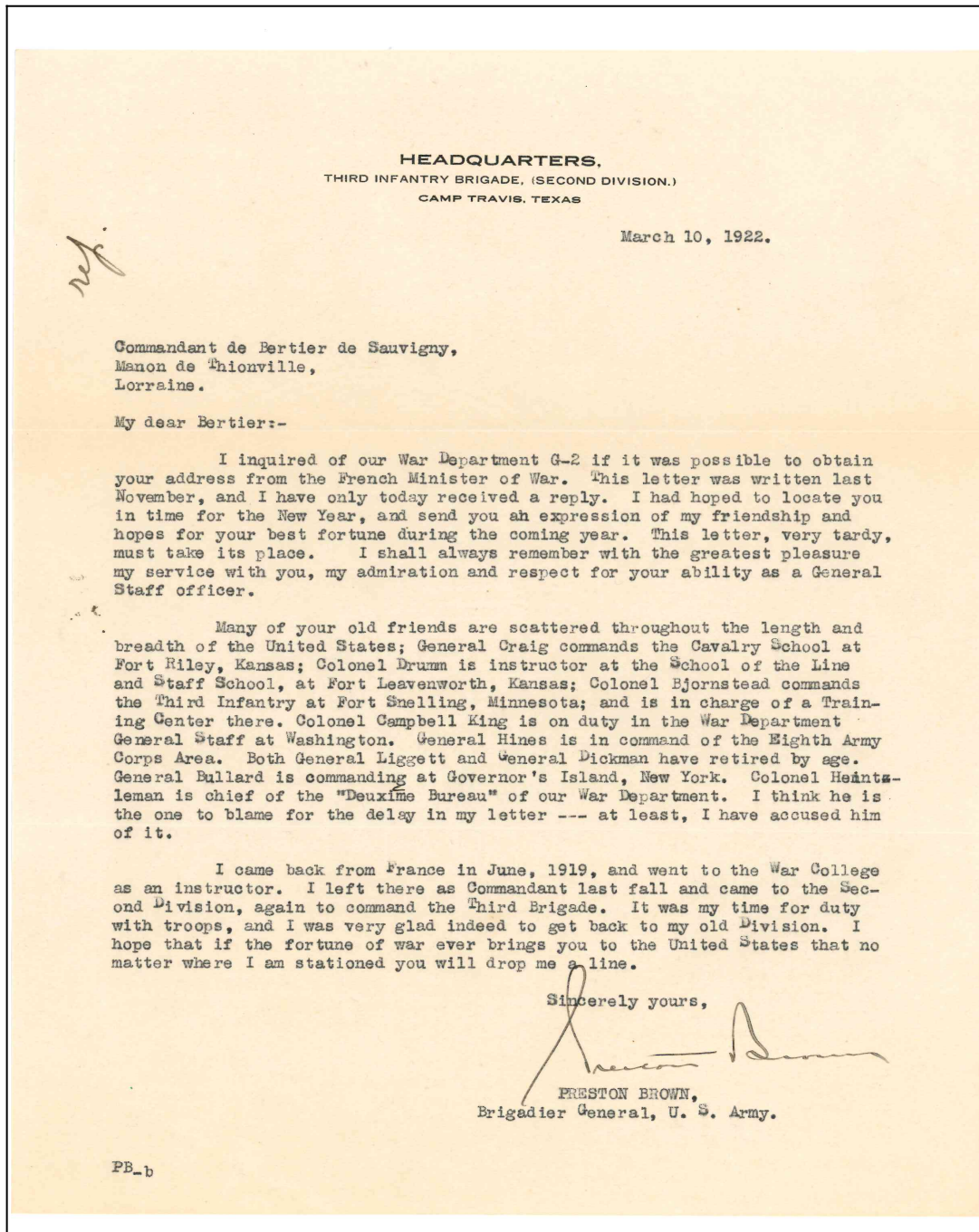
1. — <i>La Marseillaise</i> par la Musique du 162ème Régiment d'Infanterie Chef M. Charles	Rouget de l'Isle
2. — <i>Allocution</i> : M. le comte de Bertier, Président du Comité.	
3. — <i>Air de „Benvenuto“</i> par M. René Maurianne, Baryton de la <i>Gaîté Lyrique</i> , pensionnaire du Théâtre Municipal de Nancy	Diaz
4. — <i>Allocution</i> : M. Gabriel Maucclair, 1er Adjoint au Maire de Thionville.	
5. — <i>Fantaisie sur „La Périchole“</i> par la „Société Philharmonique“ Directeur: M. Riedinger.	Offenbach
6. — <i>Allocutions</i> : M. l'Archiprêtre Wagner; M. le Pasteur Josselin; M. Alph. Lévy, Président de la Communauté Israélite.	
7. — <i>Duo de „Saint-Janvier“</i> par Mlle L. Sylvestre et M. René Maurianne, du Théâtre Municipal de Nancy	Tagliafico
8. — <i>Allocutions</i> : M. Oury, Président des Vétérans de 1870–71; M. l'Abbé Heckmann, Président des Engagés volontaire de la grande Guerre.	
9. — a) <i>Gavotte</i> b) <i>Chaconne</i> par la Société Chorale et Symphonique Directeur: M. Wernert.	Gluck Gluck
10. — <i>Allocutions</i> : M. Glaser, Président de l'Association des Commerçants. M. Dondelinger, Vice-Président du Syndicat d'Initiative.	
11. — a) <i>Le Calendrier</i> b) <i>Le Théâtre</i> c) <i>Le Cheveu Blanc</i> dits par Mme Thiébaud, du Théâtre Municipal de Nancy.	Bataille Mme Thénard, de la Comédie Française Gresset
12. — <i>Allocution</i> : M. Schmitt, Conseiller Municipal, Membre du Comice agricole.	
13. — <i>Air des „Dragons de Villars“</i> par Mlle. L. Sylvestre, Première Dugazon de la „Gaîté Lyrique“, pensionnaire du Théâtre Municipal de Nancy.	Maillard
14. — <i>Allocutions</i> : M. Riedinger, Représentant des Employés de Mairie; M. Dellès, Président de l'Association des Employés.	
15. — <i>Duo de la „Mascotte“</i> par Mlle L. Sylvestre et M. René Maurianne, du Théâtre Municipal de Nancy.	Audran
16. — „ <i>Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie</i> “ Choeur et orchestre, par la Société Chorale et symphonique, Directeur: M. Wernert.	Wernert
17. — <i>Allocution</i> : M. Gabriel Lemeunier, Conseiller Municipal.	
18. — „ <i>Marche Lorraine</i> “, par la Musique du 162ème d'Infanterie Chef M. Charles	

Le Piano d'accompagnement sera tenu par Mme Lily Wernert.  
L'ouverture des portes aura lieu à 20 heures.

Imp. du THIONVILLOIS. — Thionville.

#### XIV. Lettre du brigadier général Preston Brown, depuis Camp Travis (Texas) – 1922

Ses missions de liaison et d'instruction auprès des Américains avaient permis à Jean de Bertier de se faire apprécier et de nouer des amitiés maintenues après la guerre. À remarquer, le « rep. » manuscrit à gauche indiquant une réponse faite/ à faire.



## Mes chers Concitoyens,

La confiance que vous me manifestez avec tant de fidélité m'appelle à solliciter aujourd'hui vos suffrages pour le Conseil Général au nom de l'Union Républicaine Lorraine.

Le programme de notre Parti, vous le connaissez; c'est celui de la Lorraine Française, c'est celui de tous ceux qui veulent le Progrès dans l'Ordre, le vôtre.

C'est le mien.

Sans doute, le Conseil Général est, avant tout appelé à gérer les finances du Département, c'est-à-dire à répartir équitablement les impositions et à obtenir que les dépenses effectuées contribuent efficacement au développement économique du pays; car le canton de Thionville est assurément dans notre contrée la région appelée au plus grand essor commercial et industriel; pour atteindre ce développement, il faut étudier avec méthode et réaliser avec énergie les mesures qui constitueront réellement la métropole industrielle de la Lorraine.

La Création d'une gare nouvelle et d'un port, l'amélioration des moyens de transport, le développement de la ville et de la banlieue, l'extension du commerce, l'encouragement à l'industrie et à l'agriculture, l'établissement d'un tribunal et d'un collège donneront à Thionville et aux communes voisines la place éminente qui leur revient dans la vie économique de la France et de l'Europe.

Ces revendications si pleinement justifiées rencontreront en moi le plus ferme défenseur; chaque commune, chaque habitant me trouvera toujours le dévoué champion de ses droits.

Mais le Conseil Général ne borne pas son rôle à l'étude des intérêts économiques; il est aussi appelé à émettre les vœux de la population, c'est-à-dire à guider les autorités de la République dans la solution des multiples problèmes qui se posent ici devant elle.

Je partage toutes vos convictions, toutes vos opinions, toutes vos aspirations: maintien intégral de nos institutions religieuses, défense de nos lois scolaires actuelles, efforts sincères vers le progrès social, vers la sauvegarde des travailleurs, vers la moralisation des masses, le tout en s'inspirant des principes démocratiques interprétés de la façon la plus large.

Tels seront, mes chers Concitoyens, les buts de notre effort commun, but que nous atteindrons par le travail dans l'ordre, par l'économie, par la discipline librement consentie, par l'union des classes et par la paix sociale.

Je viens donc, mes chers Concitoyens, vous demander vos suffrages pour Dimanche prochain, en vous rappelant notre mot d'ordre:

**Pour le Canton de Thionville!**

**Pour la République!**

**Pour la France!**

COMTE DE BERTIER  
MAIRE DE MANOM.

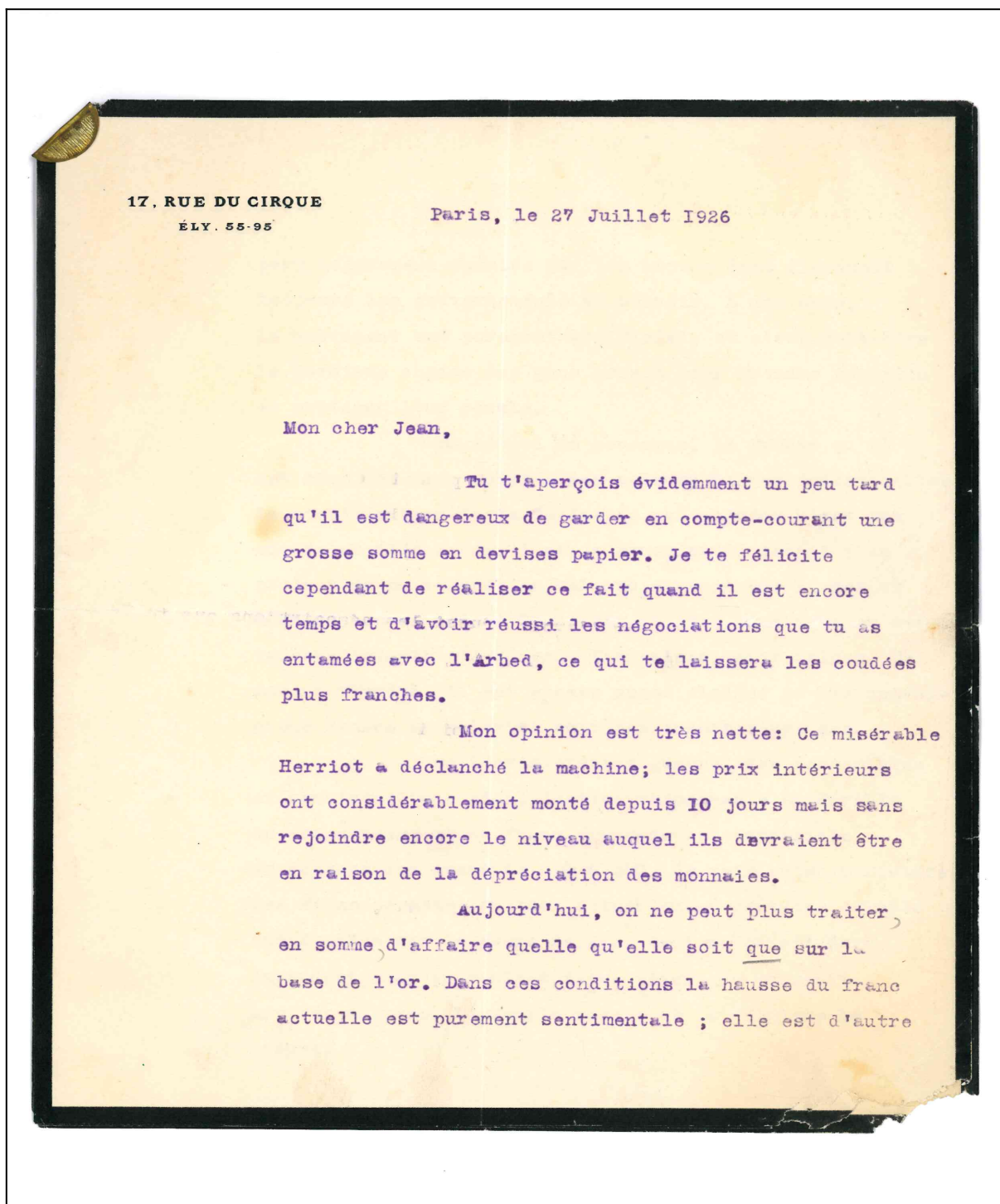


XVI. Aux Rosaires, le dernier été - 1926



## XVII. La gestion du patrimoine face aux crises – 1926

Cet interlocuteur de Jean de Bertier, non identifié, lui prodiguait des conseils sur les placements à opérer et semblait disposer de sa confiance. Il est question de l'ARBED, du Cartel, de l'inflation, de l'achat d'or...





**XVIII. Cortège funèbre de Jean de Bertier quittant Lagrange – 30 septembre 1926**



# LA MOSELLE

Direction :  
**THONVILLE**  
5, Rue Jemappes  
Téléph. 180  
**TARIFS**  
en 2<sup>e</sup> page

**RÉPUBLICAINE**  
ANCIEN  
**„THONVILLOIS“**

5<sup>ème</sup> Année  
Numéro 2225  
**VENDREDI**  
1 Octobre  
1926

Achetez  
sur  
Place!

ORGANE QUOTIDIEN POUR LA DÉFENSE ÉCONOMIQUE DES ARRONDISSEMENTS DE THIONVILLE — PRIX 15 cts.

## LES OBSÈQUES DE M. LE COMTE DE BERTIER DE SAUVIGNY.

Faire le compte-rendu des obsèques du Comte de Bertier de Sauvigny est une tâche que nous sentons, dès l'abord, au-dessus de nos forces, d'autant qu'il nous manque, en la circonstance, la tranquillité du professionnel indifférent. Nous allons essayer néanmoins de faire notre devoir et de tenir nos engagements vis-à-vis de nos lecteurs.

Dès les premières heures de la matinée d'hier, — matinée ensoleillée — la Cour du Château de La Grange est envahie par la foule sans cesse grandissante des amis personnels et anonymes du comte.

Le grand salon du rez-de-chaussée du château est transformé en chapelle ardente et, inessante, la foule défile, attristée, recueillie. Ce n'est pas l'hommage obligatoire rendu à un défunt notoire, c'est un immense témoignage d'amitié reconnaissant pour ce grand cœur qui ne bat plus.

Le cercueil disparaît sous un extraordinaire amoncellement de couronnes et de gerbes de fleurs.

Nous y avons noté une couronne immense, de roses rouges, du Conseil d'Administration de l'Arbel, une autre de la Société de Terre-Rouge, et des Commissaires de l'Arbel, de la Ville de Thionville, de la commune de Manom, du Conseil Général, des Petits-fils de François de Wendel, des sections du Souvenir français, des Officiers de complément, des Membres de la Légion d'Honneur, du 2<sup>ème</sup> régiment d'aviation, des Comités agricoles de Thionville et Sarreguemines, des Anciens Combattants français et polonais et de toutes les sociétés de la ville et de la région, qu'il nous est impossible de citer.

Comment ferions-nous pour nommer toutes les personnalités qui se sont inclinées devant le cercueil du comte de Bertier ? Nous ne pouvons faire mieux que de citer, celles que nous avons personnellement remarquées, en priant toutes les autres, de nous pardonner au cas où nous aurions failli, exceptionnellement, à notre devoir d'informateurs.

Notons la présence, avant tout, des représentants ou délégations de toutes les sociétés, associations ou corporations de Thionville et de sa région. Le plaisir d'être elles étaient accompagnées de leur drapeau et voici, à titre d'indication, la liste, sans doute incomplète, de celles que nous avons remarquées au passage :

- Société Française Section de Thionville et Basse-Yutz.
- Les membres de la Légion d'Honneur.
- Les médaillés militaires.
- Les anciens combattants.
- Les Officiers de Complément.
- La Croix-Rouge Française (S. R. M.).
- Le Comité agricole de Thionville Est.
- La Sportive Thionvilloise.
- Le cercle nautique.
- Le Syndicat d'initiative.
- Sporting Club Thionvillois.
- Cyelo Club Thionvillois.
- St. Hubert Club Thionvillois.
- Société des Chasseurs de Lorraine.
- Société d'histoire et d'archéologie.
- L'Union catholique des Chemins de fer.



de son fils Arnaud et de sa fille Sylvie, ex-célibataire.

Le Colonel comte de Kergarion ; comte Pierre de Kergarion ; M. et Mme. Chalmeton de Croix-Comte et Comtesse Albert de Bertier de Sauvigny ; Comte Michel de Bertier de Sauvigny, lieutenant de vaisseau ; M. Saint-Clair ; Mme. Gabriel Delaiguis ; Baron Humelin ; Mlle Renée de Kergarion. Les représentants des corps constitués, le Conseil Municipal de Thionville, M. le sous-préfet de Thionville, les fonctionnaires de la préfecture, M. le Général de Lariemelle, les colonels Roland, Estime et Maurier, le Conseil Général en entier, le Conseil d'Arrondissement, des délégations de toutes les Associations agricoles de la région, les sociétés locales et régionales et la foule des amis. N'oublions pas les sœurs de l'Hôpital de Beaunegard et de la Clinique Ste Elisabeth, ni les enfants des écoles.

Nous nous rendons compte de l'insuffisance de cette énumération. Nous la regrettons. Mais ne pourrions-nous pas simplifier notre tâche, en somme, en affirmant que tous les habitants de la région thionvilloise étaient présents aux obsèques ; les uns y étaient personnellement, les autres y avaient envoyé leur cœur et leur pensée.

Sur la route pouleuse et ensoleillée, qui relie le château de Lagrange au village de Manom, le cortège se déroule, interminable et silencieux jusqu'à l'Eglise de la paroisse du comte de Bertier.

Porté par les pompiers de Manom, le cercueil est placé devant le grand autel, et l'Eglise, trop petite pour contenir tout le monde, se remplit rapidement, peuplant que le reste de la foule s'assemble pieusement sur la place.

La cérémonie religieuse s'est déroulée, grandiose dans la simplicité de la petite Eglise de Manom. M. l'archiprêtre Vagner officie, et c'est M. Léonard, évêque des Missions qui a donné l'absoute, la mitre blanche en tête, Mgr. l'évêque de Metz s'étant fait représenter M. le chanoine Ehrmann.

Après cette émouvante cérémonie, le cortège s'est reformé pour se rendre au cimetière.

Le petit cimetière de Manom, dernière demeure des Bertier, ne saurait contenir une foule se comptant par plus de trois mille personnes. Aussi les amis du comte de Bertier, qui n'ont pu y avoir accès, se groupent-ils tout autour du saint lieu.

Après les dernières prières, dites par M. Léonard, nous avons entendu les discours suivants :

### M. FRANTZ adjoint au Maire de Manom :

Au nom de la commune de Manom, je viens adresser au dernier adieu à notre cher Maire regretté, Monsieur le Comte de Bertier.

Revenu parmi nous dès les premiers jours de l'armistice, il devint maire de notre commune et toute notre population perd en ce grand travailleur, un ami sûr et dévoué et un homme bon et généreux. Son

Le Cercle unifié israélite de Thionville.  
La musique Lorraine de Basse-Yutz.  
La Société St. Finer.  
La Société de gymnastique de Basse-Yutz.  
L'Orchestre symphonique de Basse-Yutz.  
L'Automobile Club de la Moselle.

A 9 heures 15, le cortège se forme dans la grande cour du château et se dirige vers Manom où aura lieu la cérémonie religieuse.

Cortège interminable dont nous ne saurions donner qu'une vague idée bien imprécise et bien incomplète.

Précédé par la compagnie des Sapeurs-

Pompiers et de sa Musique, ainsi que par les porte-drapeaux des sociétés et des innombrables couronnes, le corbillard, un monceau de fleurs, s'avance lentement dans la grande allée du domaine.

Les cordons sont tenus par MM. Mance, préfet de la Moselle, Valot, chef des Services d'Assistance et de Moelle à la Présidence du Conseil, Bonpard, sénateur, de Wendel, député, Manclaire, maire de Thionville et Plumet, ce dernier, (mais pas noté !) un vieux serviteur du domaine de Lagrange qui a connu le comte dès sa plus tendre enfance.

Derrière le cercueil vient la famille ; M. et la comtesse de Bertier, accompagnés



**XX. Le château de Lagrange, abritant les archives familiales**





# Sources et bibliographie

## Sources archivistiques

### Archives publiques

#### Archives nationales du Luxembourg (Luxembourg)

ADU-U1-102 [cote provisoire], Procès-verbaux des conseils d'administration de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, 1882-1896.

ADU-U1-105 [cote provisoire], Registre aux délibérations du Conseil général de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, 1882-1911.

ARBED-PR-XXXVI [cote provisoire], Procès-verbaux des conseils d'administration de l'ARBED, 1919-1923 et 1924-1929.

#### Archives du Sénat (Paris)

Procès-verbaux des commissions de la III<sup>e</sup> République :

69 S 86 à 88, Commission d'Alsace-Lorraine (1922-1925).

69 S 210 à 212, Commission d'hygiène, (1919-1926).

69 S 288, Commission de l'armée (1923-1925).

69 S 10, Compte-rendus sténographiques d'auditions de la commission de l'armée.

Les débats parlementaires sont consultables en ligne à partir de la page suivante :

[https://www.senat.fr/histoire/les\\_travaux\\_du\\_senat\\_de\\_la\\_troisieme\\_republique.html](https://www.senat.fr/histoire/les_travaux_du_senat_de_la_troisieme_republique.html)

#### Service historique de la Défense (Vincennes)

Dossiers militaires :

GR 5YE 39915, Dossier militaire d'Anatole de Bertier : États de service, Livret matricule d'officier, Rapport fait au ministre le 17 août 1874 sur une demande de permission de mariage, Lettre de démission du 21 juillet 1883 avec Lettre du colonel commandant le 9<sup>e</sup> cuirassiers au ministre de la Guerre, Inspections générales de 1879, 1880, 1881, États de notes pour officier et Feuille signalétique de l'école impériale spéciale militaire.

GR 6YE 1413, Dossier militaire de Jean de Bertier, dont : États de service, Note sur le capitaine de Bertier de Sauvigny, remise le 17 janvier 1911 et Lettre de démission de Jean de Bertier, 18 juillet 1919.

Sources imprimées :

4M 136, PUYBAUDET, BERNOUIS et CLÉRIC, *Historique de la marche du 10<sup>e</sup> régiment de dragons de Limoges à Sedan 20 juillet – 1<sup>er</sup> septembre*, Poitiers, 10 août 1871.

4M 128, *Les cuirassiers du roy. Le 8<sup>e</sup> cuirassiers. Journal historique du régiment 1638-1892*, Paris, Lahure, 1892, 346 p.

4M 129, MARTIMPREY (de), Albert, *Historique du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1888, 324 p.

Sous-série 7N : état-major

GR 7N 331, à propos des Dardanelles : tableaux, composition, ordres de bataille, situation des effectifs.

GR 7N 1261, à propos de son activité de liaison à Londres, auprès du *War Office*.

GR 7N 1716, à propos de sa fonction d'attaché militaire à Washington.

Opérations aux Dardanelles :

GR 7N 2169, Résumé chronologique et conduite des opérations

GR 7N 2170, Lettres et rapports du commandant de Bertier

Sous-série 16N : GQG

GR 16N 12, Officiers, affectations et mutations

GR 16N 206, Instructeurs auprès de l'armée américaine

GR 16N 1906 et 1907, Mission auprès de l'armée américaine : correspondance reçue

GR 16N 2901, TOE, Corps expéditionnaire des Dardanelles

GR 16N 2940, TOE, Correspondance reçue du corps expéditionnaire aux Dardanelles

Sous-série 17N : Missions militaires

-Mission américaine

GR 17N 78 et 79, Rôle de la mission, rapports mensuels

GR 17N 80, Correspondance générale

GR 17N 82 et 83, Correspondance reçue et expédiée

GR 17N 87, École d'armée de Langres et écoles de corps d'armée

GR 17N 214, Dossiers individuels, lettres A-F

GR 17N 218, Fiches de renseignement des officiers ayant appartenu la mission

-Mission britannique

GR 17N 322 à 326, Correspondance expédiée et reçue par la mission

## **Archives départementales de la Moselle (Saint-Julien-lès-Metz)**

3Q 29/884, n°157, Succession de monsieur le comte de Bertier déclarée au bureau des successions de Paris le 9 juin 1929.

Commune de Manom :

7 OP 446, Comptes de gestion et budgets des communes

8 OP 133, Dossiers d'administration communale

Délibérations du conseil général de la Moselle :

72 N 2 à 72 N 8, Années 1920-1926

Délibérations du conseil consultatif d'Alsace-Lorraine :

577 PER 1919 à 577 PER 1924, Années 1920-1924

Agriculture :

307 M 2, Office agricole

307 M 11, Chambre d'agriculture

307 M 69, Comices agricoles

307 M 54, Élevage de chevaux

Élections :

303 M 60 à 62, Sénatoriales

303 M 53, Législatives de 1919

303 M 65, 67, 69 et 70, Cantonales

303 M 81 et 82, Municipales

Questions diverses :

304 M 129 et 130, Associations à Thionville

27 Z2, Cérémonies patriotiques

27 Z 307, Action sociale

Presse : Les cotes correspondent aux périodes électorales

4MI 103/48, 49 et 53 : *Le courrier de Metz*

4MI 106/40, 41 et 44 : *Le Messin*

4MI 126/34, 36 et 37 : *Le Lorrain*

6T 185, 186 et 190 : *Lothringer Volkszeitung*

6T 233, 234 et 238 : *Metzer freies Journal*

6T 181 : *Le Thionvillois* (1919)

## **Archives départementales des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc)**

4Q 14 789, 4Q 14 868 : Récapitulatifs des actes notariés relatifs à Jean de Bertier.

4Q 15 532 : Acte notarié de la vente du 29 mai 1920.

## **Archives privées**

### **Château de Lagrange (Manom, Moselle)**

Note : les archives de Lagrange ne sont ni classées, ni dotées de cotes. Dans le cadre de ce travail, elles ont été ordonnées d'abord chronologiquement, ensuite thématiquement. Pour donner une image aussi réelle que possible du fonds dans son état actuel d'archivage, la structure chronologique est ci-dessous reprise. Vu la grande quantité de pièces utilisées et

toutes référencées en notes, la liste suivante n'est pas exhaustive et se contente de mentionner les principaux documents et groupes de documents sollicités.

### **Prologue : les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle**

#### Correspondances et écrits à caractère familial :

- Lettres d'Anne-Pierre (1826-1834), de Louis (1830-1833), du baron de Klinglin (1836-1855)
- Lettre de Reinette à son fils (1822), Éloge funèbre d'Anatole prononcé par le comte de Saintignon (1903) et Document rédigé par Arnaud de Bertier (1931)
- Option de Louis pour la nationalité française (1872)
- Lettres du comte de Chambord (1848 et 1877), de monseigneur Louis, évêque de Metz (1891), du baron de Syberg, maréchal de la cour grand-ducale (1895)

#### Pièces généalogiques et successorales :

- Contrats de mariage d'Anne-Pierre et Reinette (1803), Louis et Éléonore (1839) et Anatole et Henriette (1874)
- Testament d'Anne-Pierre (1846), Règlement de la succession de Louis (1878), Inventaire après décès d'Éléonore (1880)

#### Documents à dimension économique, liés à la gestion du patrimoine :

- État de la fortune des Bertier dressé par Anne-Pierre (1834), Traité entre Anne-Pierre et Louis (1845)
- Acquisition du domaine de Dudelange sur les héritiers Metz (1829), Acquisitions foncières enregistrées par les notaires suivants : Brasseur à Esch, Baldauff puis Thilges à Hellange, Sibenaler à Rémich et Faber à Bettembourg
- Prêt du Crédit foncier de France accordé à Louis (1870) et pièces associées (1870-1886)

#### Extraits de presse :

- Coupures de presse relatives à la mort de Ludovic (1862) et d'Anatole (1903)

### **La Belle Époque de Jean de Bertier**

#### Correspondances et écrits à caractère familial :

- Lettres à sa mère (1892-1903), à son père (1890-1903), à François de la Tour du Pin, à son épouse (à partir de 1907)
- Lettres reçues de Marie-Louise, de multiples maîtresses, de sœur Odilia (1904)
- Lettres d'Émilie Parreaux à Henriette de Kergariou (1891), de Jean de Laborde à Marie-Louise (1914)

#### Pièces généalogiques et successorales :

- Certificat de mariage (1907)
- Multiples pièces provenant du notaire Legay relatives à la succession d'Anatole et à la substitution

#### Documents à dimension économique, liés à la gestion du patrimoine :

- Correspondance de Jean de Bertier et Richshoffer avec les notaires Legay (Paris, à propos des prêts aux particuliers), Duval (Bretagne) et Brasseur et Neuman (Dudelange).
- Lettres reçues de la BIL, de la *Guteoffnungshütte* (1911-1912), de la commune de Dudelange
- Notes justifiant la vente de Lagrange et Copie de l'acte de vente du 4 novembre 1911
- Statuts de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange et Bilans annuels, Statuts de l'ARBED et Documents liés à la création du groupe en 1911.
- Conventions et projets de conventions relatifs à des investissements au Maroc (1911-1912) et Dossier sur la Société des constructions mixtes du Maroc (1913-1914)

#### Documents en rapport avec la carrière militaire :

- Compte-rendu (militaire et politique) d'opérations par Aubert (1910) et Récit manuscrit de son engagement par Jean de Bertier (pièces relatives à sa participation à la colonne Aubert).

### Divers :

- Manuscrit relatif à son grand tour (Grèce et Italie, 1903 ou avant)
- Dossier relatif au procès intenté par la baronne de Wedel et pièces relatives à l'affaire Koschwitz (retranscription de décisions de justice et de l'accord amiable (1910)
- Factures multiples
- Enquête relative à Madame Perrin, [Mone, femme entretenue par Jean]

### **Les chemins de la victoire**

#### Écrits intimes :

-Agendas de Jean de Bertier : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1915, 2<sup>e</sup> semestre 1917, 1<sup>er</sup> semestre 1918, 1<sup>er</sup> semestre 1919

- Lettres à son épouse (1914-1919)
- Lettres reçues de ses maîtresses (1915-1917) et d'Esther (1915)

#### Correspondance reçue par Marie-Louise :

- Lettres de ses frères Denys (1914, 1917) et Henri (1914)
- Lettres de Jean de Laborde et de Jean de Guioye (1914), de Cecilia von Katz (1914)
- Lettres de Ballero (1914-1915)
- Enquête relative à Mademoiselle Perrin [maîtresse de Jean ] (1916)
- Lettres d'Alice Townsend (1917)

#### Documents en rapport avec la carrière militaire :

- Lettres du prince de Galles (1915), du colonel Hamelin (1915), de Sabatier [médecin à Alexandrie] (1915), du capitaine Aspinall [EM britannique aux Dardanelles] (1916), du général Birdwood (1917), du colonel Koechlin-Schwartz (1917)
- Lettres du ministre de la Guerre (1914, 1917)
- Ordres de mobilisation individuels (1914)
- Télégrammes chiffrés adressés à Jogaal-Paris depuis Londres (1916)
- Note manuscrite par rapport à l'entrevue avec Loyd George et Hankey (1917)
- Notes manuscrites et textes de conférences données à Langres (1917-1918)

#### Documents à dimension économique, liés à la gestion du patrimoine :

- Dossier sur les prêts consentis à des particuliers encore en cours
- Correspondance reçue des notaires Duval, Neuman (1916-1919) et Carlenbach (1919)
- Comptes aux études des notaires Legay (1918-1920) et Duval (1914-1918)
- Comptabilité de Sainte-Geneviève-des-Bois (1914-1919)
- Lettres de la BIL (1914-1915), relevés bancaires (1915-1919) et procès-verbal d'AG (1919)
- Rapport du CA à l'AG de l'ARBED (1919) et rapports et bilans annuels (1913-1918)

### **La politique comme accomplissement**

#### Écrits intimes :

- Agenda de Jean de Bertier, 2<sup>e</sup> semestre 1919
- Lettres à Arnaud (1919)
- Lettre d'une maîtresse à Marie-Louise (1920 ou 1921)

#### Correspondance reçue :

- Lettres de Barbanson (1921-1926), du bourgmestre de Dudelage (1925), de Marteroy (1920-1926)
- Lettres de monseigneur Pelt (1921), de Hackspill (1922), de Guy de Wendel (1925)
- Lettres d'un agent électoral (1922) et de René Gourdiat
- Très nombreuse correspondance de divers interlocuteurs, individuels ou collectifs (entreprises, associations, syndicats), privés ou publics (autres élus par exemple)

#### Documents en rapport avec la carrière politique :

- Dossiers : cotisations/subventions/remerciements ; invitation/fêtes/inaugurations ; crétaion du lycée de Thionville ; canalisation de la Moselle
- Manuscrits relatifs aux campagnes électorales dont les législatives de 1919
- Dossier URL : lettres, procès-verbaux de réunion du comité central, et documents relatifs au fonctionnement du parti (surtout 1922-1923)
- Brouillons de discours politiques / pour des manifestations agricoles ; brouillon de lettre de démission
- Profession de foi (1925) et affiche électorale hostile (1925)
- Notes manuscrites sur les idées politiques
- Multiples coupures de presse et notamment de la *Moselle républicaine*
- Documents à dimension économique, liés à la gestion du patrimoine :
- Notes dactylographiées sur Lagrange, jugement d'adjudication (1920), résultats annuels d'exploitation et rapport du régisseur (1924)
- Documents relatifs aux ventes de Sainte-Geneviève-des-Bois et de terres en Bretagne (1919, 1925) dont correspondance reçue de Bernheim frère et fils
- Comptes et correspondances avec les notaires Legay (1922-1923) et Duval puis Seïté (1924-1926)
- Documents fiscaux en tous genre (surtaxe sur le revenu, impôts sur le revenu, avertissements etc)
- Documents reçus de la Banque régionale de la Sarre (1922-1923), de la Banque Leclair (1920-1922), de la Société nancéienne (1920-1925), de la Banque de Bruxelles (1922-1926) et de l'ARBED -section comptabilité
- Extraits de comptes de la BIL
- Société des constructions mixtes du Maroc (1920-1924)
- Société minière des Terres rouges : rapports, bilans, correspondance (1920-1924)
- ARBED : rapports et bilans (1920-1925), Notes manuscrites de Jean de Bertier sur les ordres du jour des CA
- Factures d'habillement (1920) et médicales

### **Épilogue : Marie-Louise ou la continuité des engagements**

#### Correspondance et sociabilité :

- Multiples lettres de diverses personnes, dont Bernard de Solages (1935), l'abbé Valentiny (1939) ; le commandant de la Fourrière (168<sup>e</sup> RIF – 1939 ou 1940) et Alain de Kergoër (1940)
- Sauf-conduit délivré par l'attaché militaire allemand à Paris, Kurt von Lersner (1937) et deux listes de convives à l'occasion du voyage de Marie-Louise en Allemagne (1937).

#### Documents à dimension économique, liés à la gestion du patrimoine :

- Achats et ventes d'actions (1928 et après -fragmentaire)
- Relevés de portefeuille et quittances ARBED -très fragmentaire

#### Documents en rapport avec l'engagement caritatif et politique :

- Brouillons de discours
- Sorte de programme de l'UNVF, avec annotations manuscrites
- Ordre de mission de la SSBM (été 1940)

#### Extraits de presse :

- Relatifs à l'accident de la route mortel d'Arnaud (1935)
- Relatifs à l'engagement politique (1935 ou après)

## Sources imprimées

- BARRÈS, Maurice, *Au service de l'Allemagne*, Paris, Fayard, 1906, 128 p.
- BARTHOU, Louis, *Le politique*, Hachette livre, [1923], 131 p.
- BAUDON, E. L. *Les Élections en Moselle 1919-1956*, Metz, 1956, 96 p.
- CHASTENET, Jacques, *La France de M. Fallières. Une époque pathétique*, Paris, Fayard, 1959, 392 p.
- ECCARD, Frédéric, « L'Alsace et la Lorraine sous le commissariat général et après sa suppression », *Revue politique et parlementaire*, octobre-novembre 1925, p. 197-237.
- KOHN, Jean-Charles, *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de Lagrange, Tome second : Histoire de la seigneurie de Lagrange*, Luxembourg, Worré-Mertens, 1899, 328 p.
- JOFFRE, Joseph, *Mémoires du maréchal Joffre (1910-1917)*, Paris, Plon, 1932, 1 218 p.
- PERSHING, John J., *Mes souvenirs de la Guerre*, Paris, Plon, 1931, 2 tomes, 424 p. et 400 p.
- LA ROCHEFOUCAULD (duchesse de), (*et alii*), *Problèmes nationaux vus par des Françaises*, Paris, Éditions du Sagittaire, 1934, 238 p.
- VIGNY (de), Alfred, *Servitudes et grandeurs militaires. La canne de jonc*, Paris, Éditions de l'Érable, 1968 [1835], 280 p.

## Bibliographie : ouvrages

### À propos du château de Lagrange et de la famille de Bertier de Sauvigny

- EINRICK, Stéphane, *Le Général de Bertier de Sauvigny (1770-1848). Un royaliste au temps des révolutions*, Metz, Éditions des Paraiges, 2016, 200 p.

### À propos de l'histoire de la Lorraine, du Luxembourg et de la Grande Région

- BRASME, Pierre, *La population de la Moselle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, Éditions Serpenoise, 2000, 196 p.
- CABARET Pascal, *La Vie politique à Thionville (1918-1940)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de François Roth, 1986, 119 p. [non publié].
- KREINS, Jean-Marie, *Histoire du Luxembourg*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2015 [1996], 128 p.
- ODENT-GUTH, Christine, *Les évacués du pays thionvillois. De septembre 1939 à novembre 1940*, Metz, Éditions Serpenoise, 2010, 96 p.
- PENNERA, Christian, *Robert Schuman. La jeunesse et les débuts politiques d'un grand européen, de 1886 à 1924*, Sarreguemines, Pierron, 1985, 340 p.
- RIGOULOT, Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre de 1939-1945*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1998 [1997], 128 p.
- ROTH, François, (dir.), *Histoire de Thionville*, Gérard Klopp, 1995, 310 p.
- ROTH, François, *La Lorraine dans la Guerre de 1870*, Presses universitaires de Nancy, 1984, 120 p.
- La Lorraine annexée. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Metz, Éditions Serpenoise, 2011 [1976], 752 p.
- Alsace-Lorraine, Histoire d'un « pays perdu »*. De 1870 à nos jours, Place Stanislas, 2010, 200 p.
- Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008, 658 p.

SCHAEPDRIJVER (de), Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 2004 [1997], 336 p.  
SCUTO, Denis, *La nationalité luxembourgeoise (XIX<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles). Histoire d'un alliage européen*, Éditions de l'université de Bruxelles, 2012, 390 p.  
TRAUSCH, Gilbert, (dir.), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un « petit pays »*, Toulouse, Privat, 2003, 336 p.  
*Le Luxembourg à l'époque contemporaine (du partage de 1839 à nos jours) [Tome IV du Manuel d'histoire franco-luxembourgeoise]*, Luxembourg, Bourg-Bourger, 1975, 232 p.

### **À propos de la question d'Alsace-Lorraine**

CONORD, Fabien, *La France mutilée. 1871-1918, La Question de l'Alsace-Lorraine*, Paris, Vendémiaire, 2017, 286 p.  
TURETTI, Laurence, *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine. 1870-1914. Les « provinces perdues » aux sources du patriotisme républicain*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2008, 208 p.  
WAHL, Alfred, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974, 276 p.

### **À propos de l'histoire de la France**

ABBAD, Fabrice, *La France des années 1920*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 1993, 192 p.  
ADOUMIÉ, Vincent, *De la République à l'État français 1918-1944*, Paris, Hachette, collection « Carré histoire », 2005, 256 p.  
BECKER, Jean-Jacques et BERSTEIN, Serge, *Victoire et frustrations 1914-1929*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », Paris, 1990, 466 p.  
BERSTEIN, Serge, *La France des années 30*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 2011 [1988], 224 p.  
BILLARD, Yves, *Le Monde de 1914 à 1945*, Paris, Ellipses, 2006, 240 p.  
GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel et TAVERNIER, Yves, *Histoire de la France rurale. Tome 4 : la fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, 674 p.  
HOUTE, Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République 1871-1914*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2018 [2014], 480 p.  
JEANNENEY, Jean-Noël, *François de Wendel en République. L'argent et le pouvoir (1914-1940)*, Paris, Seuil, collection « L'univers historique », 1976, 672 p.  
LEJEUNE, Dominique, *La France de la Belle Époque 1896-1914*, Paris, Armand Colin, collection « Coursus », 2011 [1991], 240 p.  
SCHOR, Ralph, *Le dernier siècle français. 1914-2014. Destin ou déclin ?*, Paris, Perrin, 2016, 640 p.  
WINOCK, Michel, *La Belle Époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, 442 p.

### **À propos de l'histoire du Royaume-Uni**

BÉDARIDA, François, *Churchill*, Paris, Fayard, 1999, 576 p.  
*La société anglaise du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1990 [1976], 364 p.  
CHASSAIGNE, Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009 [2003], 320 p.  
CLARKE, Peter, *Hope and Glory. Britain 1900-1990*, Londres, Allen Lane, 1996, 454 p.



MOUGEL, François-Charles, *Une histoire du Royaume-Uni de 1900 à nos jours*, Paris, Perrin, 2014, 576 p.  
TAYLOR, A. J. P., *English history. 1914-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2001 [1965], 719 p.

### **À propos de l'histoire des États-Unis**

CABANES, Bruno, *Les Américains dans la Grande Guerre*, Paris, Gallimard/Ministère de la Défense, 2017, 159 p.  
HARTER, Hélène, *Les États-Unis dans la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2017, 512 p.  
KASPI, André, *Le temps des Américains. Le concours américain à la France en 1917-1918*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 376 p.

### **À propos de l'histoire économique**

ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, 1. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2002 [1984], 226 p.  
*2. Depuis 1918*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2011 [1984], 276 p.  
BONIN, Hubert, *Histoire économique de la France depuis 1880*, Paris, Masson, collection « Un siècle d'histoire », 1988, 336 p.  
*L'argent en France depuis 1880. Banquiers, financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Paris, Masson, collection « Un siècle d'histoire », 1989, 304 p.  
BOULOC, François, *Les Profiteurs de guerre 1914-1918*, Paris, Éditions Complexe, 2009, 386 p.  
CAMERON, Rondo, *La France et le développement économique de l'Europe 1800-1914*, Paris, Seuil, 1971 [1961], 432 p.  
CARON, François, *Histoire économique de la France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1995 [1981], 456 p.  
GAVIGNAUD, Geneviève, *Les Campagnes en France au XX<sup>e</sup> siècle (1914-1989)*, Paris, Ophrys, 1990, 176 p.  
LAÏDI, Ali, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, 576 p.  
LEMÉNOREL, Alain, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, 3. L'économie libérale à l'épreuve 1914-1948*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 1998, 124 p.  
PIKETTY, Thomas, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2013, 976 p.  
*Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistribution*, Paris, Grasset, 2001, 812 p.

### **À propos de l'histoire industrielle, et notamment sidérurgique**

AINVAL (d'), Henri, *Deux siècles de sidérurgie française. De 1003 entreprises à la dernière*, Presses universitaires de Grenoble, 1994, 360 p.  
BARTHEL, Charles, *Bras de fer. Les maîtres de forge luxembourgeois entre les débuts difficiles de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux. 1918-1929*, Luxembourg, Saint-Paul, 2006, 686 p.  
LEBOUTTE, René, PUISSANT, Jean et SCUTO, Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973). Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisations et sociétés*, SEDES, 1998, 298 p.  
MOÏNE, Jean-Marie, *Les Barons du fer. Les maîtres de forge en Lorraine du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930. Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Metz, Éditions Serpenoise, 2003, 572 p.  
PRÊCHEUR, Claude, *La Lorraine sidérurgique*, Paris, SABRI, 1959, 632 p.

TRAUSCH, Gilbert, *L'ARBED dans la société luxembourgeoise*, Luxembourg, ARBED, 2000, 96 p.  
TRINKHAUS, Fabian, *Arbeiterexistenzen und Arbeiterbewegung in den Hüttenstädten Neunkirchen/Saar und Düdelingen/Luxemburg (1880-1935/1940), Ein historischer Vergleich*, Saarbrücken, Kommission für saarländische Landesgeschichte e. V., 2014, 639 p.  
WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France. Du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1998 [1994], 684 p.

### **À propos de l'histoire sociale**

ALARY, Éric, *Histoire des paysans français*, Paris, Perrin, 2016, 384 p.  
*La Grande Guerre des civils, 1914-1919*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2018 [2013], 480 p.  
BARD, Christine, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p.  
BONIFACE, Xavier, *L'armée, l'Église et la République, 1879-1914*, Paris, Nouveau monde éditions, 2012, 523 p.  
CHARLE, Christophe, *La Crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, collection « L'Univers historique », 2001, 532 p.  
*Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2015 [1991], 430 p.  
DESANTI, Dominique, *La femme au temps des années folles*, Stock/Laurence Pernoud, 1992 [1984], 448 p.  
DREYFUS, Michel, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Les Éditions ouvrières, collection « Patrimoine », 2001, 352 p.  
GRENADOU, Ephraïm, et PRÉVOST, Alain, *Grenadou paysan français*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1978, 256 p.  
GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale. Économie de la protection sociale du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, les Éditions ouvrières, collection « Patrimoine », 1992, 342 p.  
GUILLAUME, Pierre, *Histoire sociale de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Masson, 1992, 244 p.  
HAUPT, Heinz-Gerhard, *Histoire sociale de la France*, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993, 302 p.  
KIDD, William, *Les Monuments aux morts mosellans. De 1870 à nos jours*, Metz, Éditions Serpenoise, 1999, 172 p.  
LEJEUNE, Dominique, *La peur du « rouge » en France. Des partageux aux gauchistes*, Paris, Belin, 2003, p. 131.  
PROST, Antoine, *Les Anciens combattants 1914-1940*, Gallimard/Julliard, 2014 [1977], 338 p.  
*Les Français de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, 2019, 383 p.  
RIPA, Yannick, *Les femmes, actrices de l'Histoire. France, 1789-1945*, SEDES/HER, collection « Campus histoire », 1999, 192 p.  
SCHOR, Ralph, *Histoire de la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2004, 480 p.

### **À propos de l'histoire de la noblesse**

BRAVARD, Alice, *Le grand monde parisien. 1900-1939. La persistance du modèle aristocratique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2013, 404 p.  
FIETTE, Suzanne, *La noblesse française. Des Lumières à la Belle Époque. Psychologies d'une adaptation*, Paris, Perrin, 1997, 350 p.

- FIGEAC, Michel, *Les Noblesses en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, 415 p.
- GOUJON, Bertrand, *Du sang bleu dans les tranchées. Expériences militaires de nobles français durant la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire, 2015, 672 p.
- MENSION-RIGAU, Éric, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1994, 516 p.
- Le Donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, 511 p.
- Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, 396 p.
- SAINT-MARTIN (de), Monique, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, 1993, 326 p.

### **À propos de l'histoire militaire et des conflits**

- COCHET, François, *Les Français en guerre de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, 544 p.
- COCHET, François et PORTE, Rémy, *Histoire de l'armée française 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2017, 520 p.
- CORVISIER, André (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome 2 : de 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, 635 p.
- FORCADE, Olivier et LAURENT, Sébastien, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, 238 p.
- GIRARDET, Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 341 p.
- ROTH, François, *La Guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778 p.
- SERMAN, William, *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 286 p.
- SERMAN, William et BERTAUD, Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, 855 p.

### **À propos de l'histoire de la colonisation, et du Maroc**

- ABITBOL, Michel, *Histoire du Maroc*, Paris, Perrin, 2009, 682 p.
- FERRO, Marc, *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances*, Paris, Seuil, 1994, 538 p.
- FRÉMEAUX, Jacques, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2010, 582 p.
- JULIEN, Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*, Paris, Éditions du Jaguar, 2011 [1978], 556 p.
- MEYER, Jean, TARRADE, Jean, REY-GOLDZEIGUER, Anne et THOBIE, Jacques, *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016 [1991], 848 p.
- WEIBEL, Ernest, *Occident-Maghreb, 13 siècles d'histoire*, Paris, Ellipses, 2010, 624 p.

### **À propos de l'histoire de la Première Guerre mondiale**

- AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane et BECKER, Jean-Jacques, (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, 1345 p.
- BECKER, Jean-Jacques, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 642 p.
- L'Europe dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 1996, 320 p.
- BECKER, Jean-Jacques et KRUMEICH, Gerd, *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2008, 382 p.
- BENOIT, Christian, *Les officiers français dans la Grande Guerre (1914-1918)*, Soteca, 2019, 432 p.
- BOURNE, J. M., *Britain and the Great War 1914-1918*, London, Edward Arnold, 1991 [1989], 258 p.

- CABANES, Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, collection « L'Univers historique », 2004, 560 p.
- CAZALS, Rémy, *Les mots de 14-18*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, 126 p.
- COCHET, François, *La Grande Guerre. Fin d'un monde, début d'un siècle. 1914-1918*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2018 [2014], 624 p.
- Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, Soteca 14/18 éditions, 2005, 268 p.
- COCHET, François et PORTE, Rémy, *Histoire de l'Armée française 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2017, 520 p.
- COCHET, François et PORTE, Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 2008, 1122 p.
- GREENHALGH, Elizabeth, *Victory through coalition. Britain and France during the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [2005], 308 p.
- KEEGAN, John, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003 [1998], 560 p.
- LE NAOUR, Jean-Yves, (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008, 478 p.
- PORTE, Rémy, *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2011, 650 p.
- ROUSSEAU, Frédéric, *14-18, Penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, 482 p.
- SCHIAVON, Max, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale 1915-1918*, Paris, Tallandier, collection « Texto », 2016 [2014], 398 p.
- WINTER, Jay (dir.), *La Première Guerre mondiale. Tome 1 : Combats*, Paris, Fayard, 2013, 848 p. ; *Tome 2 : États*, Paris, Fayard, 2014, 896 p.

#### **À propos de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale**

- COCHET, François, *Les soldats de la drôle de guerre, septembre 1939 – mai 1940*, Paris, Fayard, 2014 [2004], 274 p.
- DURAND, Yves, *La France dans la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2011 [1993], 224 p.
- GRENARD, Fabrice, *La drôle de guerre. L'entrée en guerre des Français. Septembre 1939 - mai 1940*, Paris, Belin, 2015, 448 p.

#### **À propos de l'histoire politique**

- AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1992 [1967], 290 p.
- BERSTEIN, Gisèle, *Le Sénat sous la III<sup>e</sup> République, 1920-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 496 p.
- BERSTEIN, Serge et WINOCK, Michel, *Histoire de la France politique. Tome 4 : La République recommencée. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, Collection « Points histoire », 2017 [2004], 796 p.
- BILLARD, Yves, *Le Métier de la politique sous la III<sup>e</sup> République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, collection « Études », 2003, 224 p.
- BOUR, Julie, *Clientélisme politique et recommandation. L'exemple de la Lorraine de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2018, 212 p.
- CHANGY (de), Hugues, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2004, p. 12-13 et 16.
- CONORD, Fabien, *Les Élections sénatoriales en France 1875-2015*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2016, 378 p.

HUARD, Raymond, *Le Suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 496 p.

LÉVÊQUE, Pierre, *Histoire des forces politiques en France*.  
*Tome 1 : 1789-1880*, Paris, Armand Colin, 1992, 392 p.  
*Tome 2 : 1880-1940*, Paris, Armand Colin, 1994, 314 p.

MOALIC, Anne-Sarah, *La marche des citoyennes. Le droit de vote des femmes en France 1870-1944*, Paris, Éditions du Cerf, 2021, 248 p.

RÉMOND, René, *La Vie politique en France 1879-1939. La République souveraine*, Paris, Fayard, collection « Agora », 2002, 436 p.

RICHARD, Gilles, *Histoire des droites en France. De 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, 640 p.

ROTH, François, *La Vie politique en Lorraine au XX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Nancy et Éditions Serpenoise, collection « Regards », 1985, 176 p.

ROUVILLOIS, Frédéric, DARD, Olivier et BOUTIN, Christophe (dir.), *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Éditions du Cerf, 2017, 1072 p.

TORT, Olivier, *La droite française. Aux origines de sa division 1814-1830*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2013, 351 p.

VAVASSEUR-DESPERRIERS, Jean, *Les droites en France*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Ques sais-je? », 2006, 128 p.

WINOCK, Michel, *La France politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2003 [1999], 610 p.

*La droite, hier et aujourd'hui*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2012, 288 p.

WORONOFF, Denis, *François de Wendel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 302 p.

### **À propos de l'histoire culturelle**

ADLER, Laure, *Secrets d'alcôve. Histoire du couple de 1830 à 1930*, Paris, Hachette, 2006 [1983], 230 p.

BERTRAND, Gilles, *Le grand tour revisité : pour une archéologie du tourisme. Le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, 791 p.

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J. C. Lattès, 1995, 480 p.

CORBIN, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1978, 576 p.

DARMON, Pierre, *Vivre à Paris pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2002, 454 p.

RIOUX, Jean-Pierre et SIRINELLI, Jean-François, *Histoire culturelle de la France, 4. Le temps des masses. Le 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2005 [1998], 528 p.

SOHN, Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 1 100 p.

*Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996, 320 p.

« Sois un homme ! ». *La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2009, 462 p.

THÉBAUD, Françoise, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Payot, 2013 [1986], 480 p.

VIDAL-NAQUET, Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, 680 p.

WALCH, Agnès, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003, 224 p.

*Histoire de l'adultère (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, 2009, p. 306.

### **À propos de l'histoire des idées**

GIRARDET, Raoul, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, Seuil, 1992 [1966], 286 p.

HOBSBAWM, Eric, *Nations et nationalismes depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, collection « Folio histoire », 384 p.

KALIFA, Dominique, *La véritable histoire de la « Belle Époque »*, Paris, Fayard, 2017, 296 p.

### **Autres domaines**

CHARLE, Christophe, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, collection « l'Univers historique », 2004, 416 p.

FARRÉ, Sébastien, *Colis de guerre. Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 284 p.

## **Bibliographie : articles et chapitres d'ouvrages**

### **À propos du château de Lagrange et de la famille de Bertier de Sauvigny**

EINRICK, Stéphane, « Louis de Bertier (1808-1877). Un rentier au temps des notables », *Les Cahiers lorrains*, 2018, n°3-4, p. 23-34.

« Anatole de Bertier (1839-1903). Un investisseur au temps de l'industrialisation », *Les Cahiers lorrains*, 2019, n°3-4, p. 28-39.

« Les femmes chez les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle (1803-1903) », *Les Cahiers du pays thionvillois*, 2020, p. 28-41.

### **À propos de l'histoire de la Lorraine, du Luxembourg et de la Grande Région**

AUDIGIER, François, « Les réseaux des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République », [in] EL GAMMAL, Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la III<sup>e</sup> République*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, p. 37-77.

DELBREIL, Jean-Claude, « Les parlementaires et les forces politiques en Moselle dans l'entre-deux-guerres », [in] *ibidem*, p. 87-129.

DURAND, Jean-Daniel, Article « Sérot (Robert) 1885-1954 », [in] *ibidem*, p. 313-315.

Article « Wendel (Guy de) 1878-1955 », [in] *ibidem*, p. 316-317.

METZLER, Lionel, Article « Hackspill (Louis) 1871-1945 », [in] *ibidem*, p. 286-288.

AUDIGIER, François, « Les comices agricoles de Moselle de 1836 à 1870, réussites et limites d'une modernisation agricole en Lorraine », *Annales de l'Est*, 2018, p. 63-75.

BARRAL, Pierre, « Les luttes politiques », [in] BONNEFONT, Jean-Claude, (dir.), *Histoire de la Lorraine de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, collection « Le passé présent », 1979, p. 109-160.

BONNEFONT, Jean-Claude, « L'essor industriel et la crise », [in] *ibidem*, p. 160-188.

BARTHEL, Charles, « Les marchés de l'acier et le "projet sidérurgique" : l'expansionnisme des maîtres de forge français au Grand-Duché de Luxembourg », [in] MIOCHE, Philippe et WORONOFF, Denis (dir.), *L'acier en France : produits et marchés de la fin du XVIII<sup>e</sup> à nos jours*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2006, p. 85-102.

FELTES, Paul, « La stratégie de l'ARBED dans l'entre-deux-guerres », [in] *Du Luxembourg à l'Europe. Hommages à Gilbert Trausch à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire*, Luxembourg, Saint-Paul, 2011, p. 219-233.

GRANDHOMME, Jean-Noël, « Les Alsaciens-Lorrains dans la Première Guerre mondiale », [in] GRANDHOMME, Jean-Noël (dir.), *Boches ou tricolores : les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, la Nuée bleue, 2008.

PAILLAT, Claude, « "Papa Mayrisch", aciériste et visionnaire européen », p. 173-184 et « Malaise profond en Alsace », p. 300-318, [in] *Dossiers secrets de la France contemporaine, tome II : la victoire perdue 1920-1929*, Robert Laffont, 1980.

RAGGI, Pascal, « Le retour à la France des mines de fer et des usines sidérurgiques mosellanes. Aspects économiques, financiers et techniques », [in] GRANDHOMME, Jean-Noël, JALABERT, Laurent, et KLEINHENTZ, Laurent, *Le retour à la France de la Lorraine annexée 1918-1925*, Actes du colloque organisé au musée de Gravelotte et à Metz les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, Metz, Éditions des Paraiges, 2021, p. 187-202.

ROTH, François, « Espaces sarrois et Lorraine, relations et convergences 1815-1925 », [in] BRÜCHER, Wolfgang et FRANKE, Peter Robert, (dir.), *Probleme von Grenzregionen : das Beispiel SAAR-LOR-LUX Raum, Saarbrücken*, Philosophische Fakultät der Universität des Saarlandes, 1987.

ROTH, François, « La Lorraine dans la vie nationale (1789-1870) », [in] PARISSE, Michel (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1987 [1977], 500 p., p. 357-388.  
« La Lorraine divisée (1871-1914) », [in] *ibidem* p. 389-417.

### **À propos de l'histoire sociale**

DESSERTINE, Dominique et FAURE, Olivier, « Assistance traditionnelle, assistance nouvelle : coût et financement 1850-1940 », [in] GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre, (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale. Économie de la protection sociale du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, les Éditions ouvrières, collection « Patrimoine », 1992, p. 139-140.

MARTIN-FUGIER, Anne, « La maîtresse de maison », [in] ARON, Jean-Paul, (dir.), *Misérable et glorieuse, la femme du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1980, p. 117-134.

### **À propos de l'histoire de la noblesse**

BRELOT, Claude-Isabelle, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIX<sup>e</sup> siècle », [in] BRELOT, Claude-Isabelle, (dir.), *Noblesses et villes (1780-1950)*, Actes du colloque de Tours 17-19 mars 1994, Éditions de la Maison des sciences de la ville, Université de Tours, 1995, p. 95-105.

DAUMARD, Adeline, « Noblesses parisiennes et civilisation bourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle », [in] *ibidem*, p. 109-121.

GRANGE, Cyril, « Fusion des élites aristocratiques et bourgeoises à la Belle Époque : les mariages à Paris et en province », [in] *ibidem*.

MAYAUD, Jean-Luc, « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914 : des rapports d'exclusion ? », [in] *ibidem*, p. 55-69.

MENSION-RIGAU, Éric, « La persistance du modèle du 'château' ou les limites de la fusion des élites dans l'univers de la ville », [in] *ibidem*.

PINÇON, Michel et PINÇON-CHARLOT, Monique, « Beaux quartiers et stations balnéaires : la logique de l'entre-soi menacée », [in] *ibidem*.  
WISCART, Jean-Marie, « Un contre-exemple ? La noblesse de la Somme et la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle », [in] *ibidem*, p. 72-74.

RANCE, Karine, « Les nobles furent-ils victimes de la Révolution ? », [in] BIARD, Michel, (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Tallandier, 2009, p. 209-223.

### **À propos de l'histoire militaire**

COCHET, François, « De la guerre suspendue à la guerre hors-la-loi », [in] COCHET, François (dir.), *Les guerres des années folles 1919-1925*, Paris, Passés composés/Hunensis, 2021, p. 13-43.

« Des outils militaires en reconversion », [in] *ibidem*, p. 285-318.

SCHIRMANN, Sylvain, « Weimar : de l'instabilité fondatrice à une stabilité illusoire ? 1918-1924 », [in] *ibidem*, p. 223-252.

BONIFACE, Xavier, « Décorer les militaires (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » [in] DUMONS, Bruno, et POLLET, Gilles, (dir.), *La fabrique de l'honneur. Les médailles et les décorations en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 99-116.

COCHET, François, « Relire la défaite à l'aune de l'historiographie récente », [in] VERGNON, Gilles et SANTAMARIA, Yves, (dir.), *Le syndrome de 1940. Un trou noir mémoriel ?*, Paris, Riveneuve éditions, collection « Actes académiques », 2015, p. 15-30.

### **À propos de l'histoire de la Première Guerre mondiale**

DESBOIS-THIBAUT, Claire, « Le champagne et la Grande Guerre. Des hommes et des femmes dans la tourmente », [in] BONIN, Hubert (dir.), *Vins et alcools pendant la Première Guerre mondiale*, Féret, 2018, p. 91-125.

LE BRAS, Stéphane, « Et le vin faillit devenir un alcool. Perceptions, représentations et pratiques autour du vin pendant la Première Guerre mondiale », [in] *ibidem*, p. 41-61.

GOUJON, Bertrand, « Insertion et distinction nobiliaires parmi les combattants français de la Grande Guerre », [in] BOULOC, François, CAZALS, Rémy et LOEZ, André (dir.), *Identités troublées, 1914-1918. Les appartenances nationales et sociales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, p. 47-60.

GREENHALGH, Elizabeth and GUELTON, Frédéric, « *The French on Gallipoli and observations on Australian and British forces during the August offensive* », [in] EKINS, Ashley, (dir.), *Gallipoli. A ridge too far*, 2013, p. 214-231.

SHAALAN, Cécile, « Alexandrie ville-hôpital », [in] EMPEREUR, Jean-Yves, (dir.), *Alexandrie dans la Première Guerre mondiale*, Alexandrie, Centre d'études alexandrines, 2018, p. 287-327.

BOURLET, Michaël, « Les officiers du 5<sup>e</sup> bureau en 1916 : Recrutements et profils », [in] FORCADE, Olivier et VAÏSSE, Maurice, (dir.), *Espionnage et renseignement pendant la*



*Première Guerre mondiale*, Actes du colloque international organisé par l'académie du renseignement le 26 novembre 2014, Paris, La Documentation française, 2017, p. 37-50.  
COUDERC, Agathe, « Transmettre, chiffrer, écouter et intercepter sur le front français 1914-1918 », [in] *ibidem*, p. 107-122.  
FORCADE, Olivier, « Le renseignement français pendant la Première Guerre mondiale », [in] *ibidem*, p. 25-36.  
LAHAIE, Olivier, « Pratiques du renseignement humain en France pendant la Grande Guerre : Permanences et évolutions », [in] *ibidem*, p. 123-144.

### **À propos de l'histoire politique**

DELBREIL, Jean-Claude, « Parti démocrate populaire, modérés, centrisme et démocratie chrétienne (1919-1940) », [in] ROTH, François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2000, p. 351-365.  
GRIVEL, Gilles, « Les modérés des Vosges (1919-1940) », [in] *ibidem*, p. 249-259.  
ROTH, François, « Raymond Poincaré, un républicain modéré ? », [in] *ibidem*, p. 287-297.

CRAIATU, Aurelian, Article « modération », [in] ROUVILLOIS, Frédéric, DARD, Olivier et BOUTIN, Christophe (dir.), *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Éditions du Cerf, 2017, p. 622.  
DARD, Olivier, article « anticommunisme » [in] *ibidem*, p. 62.

DOGAN, Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », [in] OFFERLÉ, Michel (dir.), *La Profession politique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2017 [1999], p. 201-243.

DOGAN, Mattei, « Longévité des carrières politiques. Une biographie collective », [in] GARRIGUES, Jean, (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, 516 p.

DOMPNIER, Nathalie, « Corruption ou système d'échange local ? Des normes en concurrence pour une définition de la légitimité électorale en France sous la III<sup>e</sup> République », [in] MONIER Frédéric, DARD, Olivier et ENGELS, Jens Ivo, (dir.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine. Les coulisses du politique à l'époque contemporaine XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 127-140.  
ENGELS, Jens Ivo, « La modernisation du clientélisme politique dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. L'impact du capitalisme et des nouvelles formes d'organisation politique » [in] *ibidem*, p. 33-50.

MONIER, Frédéric, « La République des faveurs », [in] FONTAINE, Marion, MONIER, Frédéric et PROCHASSON, Christophe, (dir.), *Une Contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, La Découverte, Paris, 2013, p. 339-352.

JOLY, Laurent, « Le césarisme ou le roi ? Maurice Barrès et les débuts de l'Action française », [in] DARD, Olivier, GRUNEWALD, Maurice, LEYMARIE, Michel et WITTMANN, Jean-Michel, (dir.), *Maurice Barrès, la Lorraine, la France, l'étranger*, Berne, Peter Lang, 2011, p. 93-106.  
NICKLAS, Thomas, « Maurice Barrès, le "Génie du Rhin" et la politique en Rhénanie après 1918 » [in] *ibidem*, p. 139-148.

POULAT, Émilie, « À la recherche des catholiques modérés. De quoi et de qui s'agit-il ? », [in] PRÉVOTAT, Jacques, et VAVASSEUR-DESPERRIERS, Jean, (dir.), *Les « chrétiens modérés » en France et en Europe (1870-1960)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 45-62.

#### **À propos de l'histoire économique**

BAECHLER, Christian, « L'Alsace-Lorraine dans les relations franco-allemandes de 1918 à 1933 » [in] BARIÉTY, Jacques, GUTH, Alfred et VALENTIN, Jean-Marie (dir.), *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales, Actes du colloque tenu en Sorbonne (Paris IV)*, 15-16-17 janvier 1987, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1987, p. 69-109.

SOUTOU, Georges-Henri, « la France et l'Allemagne en 1919 », [in] *ibidem*, p. 9-20.

#### **Autres domaines**

BARON-YELLÈS, Nacima, « Le tourisme à la conquête des littoraux », [in] CABANTOUS, Alain, LESPAGNOL, André et PÉRON, Françoise, (dir.), *Les Français, la terre et la mer XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005.

GRIGG, John, « Edward VIII (1894-1972) », [in] YOUNG, Hugo (dir.), *Political lives. Intimate biographies of the famous by the famous*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 335-345.

## **Bibliographie : références électroniques**

#### **À propos du château de Lagrange et de la famille de Bertier de Sauvigny**

Extrait du journal *Le Temps* du 24 mars 1862

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k221115p.texte.langFR>

SELANCY (comtesse de), Sylvie, « Drôles de guerres, drôles d'histoires », [in] *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1991, <http://hdl.handle.net/2042/34521>

#### **À propos de l'histoire de la Lorraine, du Luxembourg et de la Grande Région**

BROUSSE, Hendry, *Le Luxembourg de la guerre à la paix (1918-1923) : la France, actrice majeure de cette transition*, [thèse d'histoire, sous la direction de Jean-Noël GRANDHOMME], Universités de Lorraine et du Luxembourg, 2019, p. 52-59, [theses.fr/2019LORR0320](https://theses.fr/2019LORR0320)

AUDIGIER, François, « Le retour des députés alsaciens au palais Bourbon », [in] *Revue d'Alsace*, 144/2018, Actes du colloque « De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924 », p. 191-209, <https://doi.org/10.4000/alsace.3479>

#### **À propos de l'histoire sociale**

BERNARD, Alice, « Le grand monde parisien à l'épreuve de la guerre », *Vingtième siècle*, 2008, n°99, p. 13-32, [www.jstor.org/stable/20475388](http://www.jstor.org/stable/20475388)

JOURDAN, Jean-Paul, « La survie d'une classe : David HIGGS, Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution (1800-1870) », Paris, Liana Lévi, 1990, 437 p. » [in] *Annales du midi*, Tome 104, N° 197, 1992, p. 104-105,

[http://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1992\\_num\\_104\\_197\\_2320\\_t1\\_0104\\_0004](http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1992_num_104_197_2320_t1_0104_0004)

LEMAIRE, Jacques Ch., « Antimaçonnerie et antimaçonisme », *La chaîne d'union*, 2007/3 (n°41), p. 12-23, <https://doi.org/10.3917/cdu.041.0012>

MACHEN Emily, « *Catholic women, international engagement and the battle for suffrage in interwar France : the case of the Action sociale de la femme and the Union nationale pour le vote des femmes* », [in] *Women's history review*, Volume 26, 2017, p. 229-244, <https://doi.org/bases-doc.univ-lorraine.fr/10.1080/09612025.2016.1181336>

MULLER, Caroline, « Un secret bien partagé. La place du directeur de conscience dans les négociations de mariage d'une famille noble (seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Genre & Histoire* [En ligne], 18 | Automne 2016, <http://genrehistoire.revues.org/2558>

### **À propos de l'histoire économique et industrielle**

KOVACS, Stéphanie, *Relations entre maîtres de forges, autorités communales et gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg de 1850 à 1914*, [thèse d'histoire, sous la direction de René Leboutte], Université du Luxembourg, 2012, 394 p., <http://hdl.handle.net/10993/15629>

*Les industries de la famille de Bertier, Historique*, <http://www.industrie.lu/deBertier.html>

*Les ardoisières d'Asselborn, Historique*, <http://www.industrie.lu/ardoisieresAsselborn.html>

*La société anonyme luxembourgeoise de produits physiologiques, Historique*, <http://www.industrie.lu/AschmanSchieren.html>

À propos des forêts à Troisfontaines, <http://troisfontaines.free.fr/livre/chap13.html>

### **À propos de l'histoire militaire et des conflits**

ALBER, Alex, « Une sacralisation professionnelle par l'histoire : la formation morale des Saint-Cyriens et la martyrologie politique », [in] *Temporalités*, 6/7, 2007, <https://doi.org/10.4000/temporalites.88>

ANDURAIN (d'), Julie, « Le général Gouraud, parcours d'un colonial (1867-1946) » [in] *Outre-mers*, 2011, 370-371, p. 21-30, [www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2011\\_num\\_98\\_370\\_4530](http://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2011_num_98_370_4530)

« Le désastre franco-britannique des Dardanelles », [orientxxi.info/l-orient-dans-la-guerre-1914-1918/le-desastre-franco-britannique-des-dardanelles.1272](http://orientxxi.info/l-orient-dans-la-guerre-1914-1918/le-desastre-franco-britannique-des-dardanelles.1272)

AUTRIC, Raphaëlle, « La rivalité franco-américaine : l'instruction des soldats américains en France (1917-1918) », *Revue historique des armées*, vol. 246, 2007, p. 22-32, <http://journals.openedition.org/bases-doc.univ-lorraine.fr/rha/2363>

BOURCART, Jean, *Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain 1873-1921*, [thèse d'histoire, sous la direction de François Cochet], Université de Lorraine, 2013, 534 p., [www.theses.fr/2013LORR0331](http://www.theses.fr/2013LORR0331)

BOY (général), Jean, *Historique de la 81<sup>e</sup> promotion de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1896-1898), promotion Première des Grandes Manoeuvres*, 2010, <https://saint-cyr.org>

GREENHALGH, Elizabeth et GUELTON, Frédéric, « Soldats australiens de l'ANZAC vus à travers la correspondance du chef d'escadrons de Bertier, mars-décembre 1915 », *Revue historique des armées*, 264 | 2011, <http://journals.openedition.org/rha/7274>

Accès à la base de données militerre :

[www.penseemiliterre.fr/milindex/plugins/milindex/entry\\_list.php](http://www.penseemiliterre.fr/milindex/plugins/milindex/entry_list.php)

### **Autres domaines**

EINRICK, Stéphane, « Les Communautés humaines et l'eau dans l'arrondissement de Thionville 1800-1870 », *Les Cahiers lorrains*, N°2-3, 2005, <http://hdl.handle.net/2042/43071>

**Courriels reçus :**

AUDIGIER, François, BARTHEL, Charles, COCHET, François, GREENHALGH, Elizabeth, LEINER, Edith, REGENER, Gilles, SELANCY (comte de), Marie-François.

# Index des noms de personnes

- Adam (institutrice à Manom).....420  
 Adolphe (Grand-Duc).....72, 73  
 Alapetite, Gabriel.....448, 483  
 Amade (d'), Albert (général)....214, 217, 220  
 Anatole de Bertier.... 45, 46, 69-90, 119, 120, 122, 131, 148, 152, 166, 348, 380, 586, 587, 588  
 Anne-Pierre de Bertier.....45, 47-52, 55-58, 61, 62, 67, 75, 78, 92, 97-100, 102, 103, 105, 106, 115  
 Arnaud de Bertier.....78, 134, 253, 254, 315, 317, 373, 375, 403, 531, 534, 547, 548, 549, 553, 563, 564, 572, 586, 592  
 Asquith, Herbert Henry.....235, 236, 240  
 Asselineau (intendant des Rosaires) 295, 346, 384  
 Aubert.....182  
 Autzenberger (abbé).....326  
 Aymery.....287  
 Bailloud, Maurice (général).....217-219, 228, 247, 286, 291  
 Bailly-Blanchard, Arthur.....177  
 Ballero.....285  
 Barbanson, Gaston ...351, 355, 387, 388, 390-393, 542, 548, 549, 580  
 Barré, Charles.....569  
 Barrès, Maurice.....188, 514  
 Barthélémy.....406, 407  
 Barthou, Louis.....525, 537, 538, 539  
 Bastien.....432, 434, 435, 438, 440, 441, 450  
 Becker, Charles.....406  
 Bénazet, Paul.....162  
 Beresford, Charles (lord).....237  
 Bernette, Catherine.....62, 63  
 Bernheim.....338, 341  
 Berteaux, Maurice.....190, 524  
 Bertrand.....501  
 Billotte, Gaston (lieutenant-colonel). 246  
 Birdwood, William (baron) 217, 249, 284  
 Bismarck (von), Otto.....509, 511  
 Bittenfeld (von), Herwarth.....177  
 Bjornstad (colonel).....258  
 Blic (de).....584  
 Bloch.....343  
 Bolzinger.....275, 276  
 Bompard, Maurice. .398, 406, 407, 408, 418, 450, 483  
 Boudeville (abbé).....56  
 Bour.....422, 482  
 Bourgoïn.....406  
 Brangier, Pierre-Armand.....492  
 Brasseur (notaire).....147  
 Breathwaite (général).....228, 248  
 Briand, Aristide.....289, 516, 518  
 Broudic, Julien.....384  
 Brulard, Jean-Marie (général). 218, 220, 237  
 Cahen d'Anvers.....297  
 Cambon, Pierre Paul.....243, 245  
 Carlenbach (notaire).....275  
 Cassoutte.....226, 319  
 Catroux, Maurice (général).....276  
 Chalmeton, Denys.....214, 225-228, 283, 293, 318  
 Chalmeton, Henri.....318, 319, 321, 323, 326  
 Chalmeton, Jacques.....548  
 Chambord (comte de)..... 53-55, 77, 82, 90, 94  
 Charlotte (Grande-Duchesse).....410  
 Châtillon (mairie de Terville).....473  
 Churchill, Winston.....212, 235  
 Clive, Sidney (sir).....250, 328  
 Collin, Henri (chanoine). 279, 401, 402, 406, 408, 409, 417, 422, 424, 425, 431, 433, 437, 442, 449, 536, 537  
 Collinet.....450  
 Corbedaine.....460, 501  
 Cornéo, Henri.....554  
 Couturier.....406, 422  
 Cognac (de) (général).....432, 434  
 Cunard (lady).....237  
 Cunningham.....287  
 Davaut (intendant aux Rosaires puis à Sainte-Geneviève).....121, 123, 142, 295  
 Dawes, Charles.....518  
 Delbrück.....288  
 Derby (lord), Edward Stanley.....230  
 Desbois, Françoise.....142  
 Deville (colonel).....502

Dickman, Joseph Theodore (général)	271
Doucet (époux) (antiquaires).....	124
Doumergue, Gaston.....	557
Dufays (madame).....	558
Dupont des Loges, Paul (évêque de Metz).....	53
Dutreux, Tony.....	88, 549
Duval (notaire). 270, 271, 296, 298, 300, 301, 309, 339, 345	
Eccard, Frédéric.....	494
Edward (prince de Galles, futur Édouard VIII).....	290
Éléonore de Klinglin... 49, 55, 57, 61, 66, 74, 79, 103	
Erman (chanoine).....	434, 437
Esther.....	312, 322, 323, 326
Éverlé.....	422, 424
Falgade (colonel).....	245, 247
Fauchon.....	327
Fénelon.....	410
Ferdinand de Bertier.....	48, 53
Ferrette, Henry (alias Claude Lorrain).....	439
Finck.....	422, 424, 449
Fisher.....	529
Foch, Ferdinand (général puis maréchal).....	207, 238, 243, 246, 277
Fouilloux, Jean.....	142
Fox, Albert.....	441
François, Charles.....	401, 408, 409, 482, 535
François-Marsal, Frédéric.....	236
Frantz (1 <sup>er</sup> adjoint à Manom).....	468, 512
French, John (maréchal)...203, 206, 210, 230, 232, 247	
Friedrich, Édouard.....	275
Fritsch, Émile...426, 428, 452, 454, 527, 543	
Gallieni, Joseph (général).....	288
Gaudin.....	473
Gegauff, Sébastien.....	479
Girodon, Pierre (général).....	228, 286
Giss (docteur).....	464
Gough, Hubert (sir) (général).....	242
Gouraud, Henri (général). 214, 217, 223, 265, 284	
Gourdiat, René. 400, 402, 406, 425, 429, 439, 453, 482, 483, 543	
Granier, José Luis.....	360, 380
Graziani, Jean César (général)...223, 230	
Guibert, Denis.....	162, 163
Guillaume II.....	502
Guiroye (de), Jacques.....	202, 254
Hackspill, Louis (abbé)....278, 401, 408, 409, 417, 434, 436, 445	
Haig, Douglas (général puis maréchal).....	230, 240-243, 247, 260
Hamelin (colonel)...219, 220, 221, 223, 287	
Hamilton, Ian (général)....213, 218, 220, 229, 237, 245, 248, 290	
Hankey, Maurice.....	240, 242
Harel de la Noë.....	145
Heckmann (abbé).....	415, 428, 444, 543
Helmer, Paul-Albert.....	492
Hendricks.....	278
Henriet.....	406
Henriette de Kergariou....70, 72, 73, 82, 89, 103, 114, 115, 119, 122, 123	
Henry.....	320, 449
Herriot, Édouard.....	361, 493, 524, 529
Hervé (vicaire de Plérin).....	535
Hirschauer, Auguste Édouard (général) . .398, 406-409, 418, 424, 448, 450, 460, 479, 492	
Hitler, Adolf.....	565
Hoehn.....	401, 402
Hoss, Claire.....	466
Houldinger (abbé).....	554
Houpert, Nicolas.....	278, 439
Huguet, Victor (colone)....203, 207, 208, 217, 237, 245, 247, 250	
Isnards (des), Charles.....	550
Jacob, Joseph.....	463
Jean, Jean-Pierre.....	408, 409, 442, 471
Jérôme.....	473
Joffre, Joseph (général puis maréchal) ..203, 206, 218, 229, 230, 231, 233, 236, 238, 239, 247, 277, 289, 328, 583, 591	
Jouet, Alphonse.....	517
Jouin.....	450, 501
Jung, Nicolas.....	419, 422, 424, 449
Kaiffer.....	420
<i>Kaiser Wilhelm</i> .....	209
Katz (von), Wilhelm et Cécilia.....	326
Kempff Grosse.....	153
Kergariou (de), Paul...152, 153, 190, 288	
Kergoër (de), Alain.....	571
Keynes, John Maynard.....	529
Kirch.....	295
Kircher.....	517

Kitchener, Horatio Herbert (lord)  
 (maréchal).....230, 232, 240, 245, 248  
 Klepper, François.....76  
 Klepper, Reine.....340  
 Klinglin (baron de).....68, 69, 91  
 Klotz, Louis-Lucien.....364  
 Koch (curé de Sierck).....412, 535  
 Koechlin-Schwartz (colonel).....256, 258,  
 259, 260, 262, 266  
 Koschwitz (lieutenant).....150, 151  
 Krémer (curé de Kuntzig).....463, 535  
 La Fournière (de) (commandant).....569  
 La Panouse (de), Louis (colonel).....229,  
 243, 245, 246, 247  
 La Rochefoucauld (duchesse de).....556  
 Labbé, Paul.....388  
 Laborde (de), Jean (futur amiral).....133,  
 134, 139, 202  
 Lafond.....225, 226, 283  
 Laguiche (de), Pierre (général) .248, 250  
 Laubespain.....393  
 Le Blanc.....259  
 Le Glay.....162, 163  
 Lebert.....410  
 Lebrun, Albert.....439  
 Lee, Arthur (sir).....235  
 Legay (notaire).....549  
 Léon XIII.....523  
 Lersner (von), Kurt.....554  
 Liber, Mathias.....155  
 Liette.....126, 128, 129  
 Liman von Sanders, Otto (général)....215  
 Liudith.....312, 319  
 Lloyd George, David 234, 236, 240, 241,  
 242, 243, 246, 247, 249, 583  
 Lotoux, Isidore.....287  
 Loucheur, Louis.....509  
 Louis de Bertier.....45- 69, 74, 80, 90  
 Louis-Bénigne de Bertier.....104, 584  
 Louise de Bertier.....107, 116  
 Ludovic de Bertier.....62, 63, 78, 98  
 Ma El Aïnin.....181, 182, 184, 185  
 Mansuy.....422, 424  
 Manuel et Cie .....366  
 Marguerie (marquis de), Henri 406, 407,  
 408, 418, 450  
 Marie-Louise Chalmeton.....121, 129,  
 131, 132, 133, 134, 135, 138, 140, 143,  
 172, 179, 181, 201, 202, 211, 220, 226,  
 227, 245, 253, 254, 255, 281, 287, 302,  
 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317,  
 318, 319, 320, 321, 323, 325, 328, 329,  
 336, 375, 376, 381, 382, 383, 384, 393,  
 394, 416, 439, 444, 540, 541, 545-572,  
 586, 591, 593  
 Marteroy, Paul .145, 147, 340, 342, 343,  
 344, 411, 543  
 Mascuraud, Alfred.....525  
 Mauclair, Gabriel .426, 427, 467, 473,  
 507, 512, 541, 543  
 Maud'huy (de), Louis 401, 402, 408, 409  
 Maurras, Charles.....524  
 Maurice (général).....232  
 Mayerhoffer.....287  
 Mayrisch, Émile 104, 351, 353, 354, 386,  
 387, 388, 390, 391, 392, 393, 580  
 Melchior (médecin).....123  
 Melchior-Bonnet, Gérard (lieutenant)564  
 Menthon (de), René et Marie...91, 98, 99  
 Messimy, Adolphe.....520  
 Metz, Norbert.....85, 86, 87, 166  
 Meyer, Louis.....401, 408, 409, 412, 484  
 Mikcha, Jean.....214, 227, 287  
 Moinier, Charles Émile (général).....176,  
 179  
 Mollard, Armand.....393  
 Mone 126, 129, 312, 313, 314, 316, 319,  
 381  
 Montgomery.....277  
 Monzie (de), Anatole.....495  
 Nadaillac (de).....259  
 Napoléon I<sup>er</sup> .....559  
 Neuman (notaire).....276, 302, 309, 340  
 Nicol (contre-amiral).....213  
 Nivelle, Robert (général).....241, 242  
 Noailles (de) (lieutenant). 231, 243, 287,  
 289  
 Nollet, Charles (général).....520  
 Odilia (sœur).....124  
 Urban, Léon.....87, 166  
 Orléans (famille d').....52, 78  
 Painlevé, Paul.....243  
 Papen (von), Franz.....554  
 Paqué.....422, 424  
 Pathé, Henry.....474  
 Pelliott (sous-lieutenant).....213  
 Pelt, Jean-Baptiste (évêque de Metz).412  
 Pelt, Eugène.....374  
 Péronne.....549  
 Perrier, Léon.....492

Pershing, John (général)...256, 260, 264, 266, 267, 268, 279  
 Pétain, Philippe (général puis maréchal) .....260, 277, 460, 521  
 Pflieger.....479  
 Pierra.....517  
 Pierson.....406, 407  
 Plantade.....347  
 Plumeré.....275, 404, 542  
 Pochon (médecin).....593  
 Poidevin.....251  
 Poincaré, Raymond. 363, 410, 470, 515, 518, 532, 546, 589  
 Poix (princesse de).....227  
 Prével.....406, 434  
 Quénétaïn (de).....559  
 Queuille, Henri.....505  
 Ragueneau, Camille (général).....257  
 Raoult Grospron.....345, 347  
 Reïnette de Fouquet... 45, 47, 49, 50, 58, 90, 92, 99, 102, 103, 115, 572  
 Renouard (colonel).....239  
 Reviers (de), Jean (commandant).....518  
 Reynolds.....277  
 Richshoffer 141, 147, 152, 156, 164, 296, 300, 302, 303, 309, 321  
 Riou.....345  
 Ritz (chanoine).....437  
 Robertson, William (sir) (general)....230-233, 238, 239, 240, 242, 243, 245, 247, 287, 293  
 Röchling.....275  
 Rollin, Louis....406, 422, 424, 432, 434, 437, 441, 444, 446, 449  
 Rosambo (marquis de).....296  
 Rosengart, Lucien.....339  
 Rousseau, Xavier.....165  
 Ruinat.....259, 262  
 Rundstedt (von), Gerd (futur maréchal) .....554  
 Saintignon (comte de).....89, 94, 114  
 Sarrail, Maurice (général).....220  
 Sarrou.....287  
 Sartiges (de).....231, 243, 287, 289  
 Schatz (médecin).....541  
 Schmitt.....464  
 Schneider (famille).....388  
 Schuman, Robert.....335, 401, 403, 408, 409, 411, 412, 417, 419, 422-425, 428, 429, 433, 445, 446, 448, 449, 476, 484, 489, 508, 536, 539, 543, 545, 567, 584, 589  
 Scott (madame).....324  
 Seïté (notaire).....340  
 Selancy (comte de), Jean.....593  
 Selves (de), Justin.....542  
 Sérot, Robert...398, 402, 403, 408, 409, 411  
 Sigwald.....450  
 Simons, Charles.....87, 166  
 Smeets, Joseph.....517  
 Spears, Edward (capitaine).....247  
 Stofflet (révérend père).....566  
 Strauss, Paul.....489  
 Stresemann, Gustav.....518  
 Stuhl, Jean 398, 406, 407, 408, 412, 450, 460  
 Süs.....554  
 Syberg (baron de).....72  
 Sylvie de Selancy 79, 327, 373, 375, 381, 547, 548, 564, 566, 570-572, 586, 591-594  
 Taittinger, Pierre.....531  
 Terver (abbé).....468  
 Tesch, Victor.....85-87, 166  
 Thiry.....535  
 Tillement.....402, 429  
 Townsend, Alice.....322, 324  
 Trouhanowa, Natacha.....126, 127  
 Vagner (archiprêtre).....153, 154, 270  
 Valentiny (abbé).....568  
 Vallières (des), Pierre (colonel puis général).....207, 246, 247, 248, 250  
 Vanora, Huguette.....126, 127  
 Vautrin, Paul.....535  
 Veiler, Lucien.....464  
 Vismes (veuve de), Emma Jenny Julie [Tattch?].....296  
 Vogel.....450  
 Wagener frères.....340  
 Walter (curé d'Hettange-Grande)....464, 507  
 Wampach (aumônier).....566  
 Weber.....422, 434, 449  
 Wedel (baronne de).....150  
 Weiten (curé des réfugiés à Sérigny). 568  
 Welcker.....501  
 Wendel (de), Guy....279, 401, 402, 408, 409, 412, 422, 424, 425, 429, 433, 446-448, 454, 460, 471, 543



Wendel (de), François.....	514
Wetterlé, Émile (abbé).....	116
Wilson, Woodrow.....	243
Winsback.....	406
Wolff, Jules.....	460
Wurth, François.....	548
Ziane.....	388
Zimmer, François.....	404, 405, 409, 410



# Table des figures

Toutes les figures sont des tableaux, sauf mention contraire.

1. Possessions foncières d'Anne-Pierre et de Reinette en février 1834.....	58
2. Acquisitions foncières réalisées par Anatole de Bertier.....	75
3. Carrière militaire d'Anatole de Bertier (1858-1883).....	81
4. Valeur du mobilier présent dans les résidences des Bertier vers 1880 (en francs).....	98
5. Bien non fonciers des Bertier au XIX <sup>e</sup> siècle.....	103
Schéma 1. Localisation du patrimoine foncier des Bertier à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.....	110
6. Extraits des lettres d'Henriette de Kergariou à Émilie Parreaux.....	115
(années 1890).....	115
7. Liste -non exhaustive- des maîtresses de Jean de Bertier.....	126
8. Logements occupés par les époux Bertier entre 1907 et 1914.....	137
9. Difficile information de Jean de Bertier sur la situation aux Rosaires et multiples sollicitations et arbitrages, pour des sommes modiques.....	142
10. Ventes de terrains à bâtir à Dudelange en 1909. Dépenses et recettes.....	144
11. Hôtels particuliers parisiens envisagés par Jean de Bertier en 1912-1913.....	156
12. Prêts consentis par Jean de Bertier. 1907-1914.....	158
13. Intérêts produits en 1913 par les 100 000 marks placés à la Banque internationale au Luxembourg.....	160
14. Identité et participations des actionnaires de la Société des constructions mixtes du Maroc (juin 1913).....	164
15. Bénéfices de la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange et leur réemploi (1908-1910).....	167
16. Résumé de la carrière de Jean de Bertier jusqu'en 1914.....	178
Carte 1 : le Maroc entre Casablanca et le Moyen Atlas.....	180
17. Combats dans la Tadla en juin 1910.....	183
18. Évolution des sentiments de Jean de Bertier quant à la situation militaire aux Dardanelles (mai-septembre 1915).....	216
19. Types de renseignements collectés par Jean de Bertier sur l'allié britannique.....	222
20. Rapports de Jean de Bertier relatifs aux munitions et à l'artillerie des troupes britanniques (juin - décembre 1916).....	234
21. Effectifs de l'école d'état-major américaine de Langres.....	259
22. Répartition des conférences de 3 <sup>e</sup> bureau entre les instructeurs français. 1 <sup>er</sup> cours de l'école d'état-major américaine (décembre 1917- février 1918).....	262
23. Exemples de conférences assurées par Jean de Bertier (mars-mai 1918).....	263
24. Visites de Jean de Bertier en Lorraine et au Luxembourg (janvier-juin 1919).....	272
25. Évolution des revenus patrimoniaux de Jean de Bertier de 1914 à 1919 (en francs).....	298
26. Bilan de la vente par adjudication de terrains à Dudelange, 18 décembre 1918.....	303
27. Évolution de la valeur du portefeuille luxembourgeois de valeurs mobilières de Jean de Bertier de 1914 à 1919.....	304

28. Résultats financiers du groupe ARBED 1913-1918 (en francs).....	306
29. Informations sur les maîtresses de Jean de Bertier pendant la Grande Guerre.....	312
Carte 2. Lieux d'affectation de Jean de Bertier pendant la Grande Guerre.....	330
30. Biens fonciers vendus en Bretagne de 1919 à 1926.....	339
31. Titres mobiliers de Jean de Bertier déposés au Comptoir national d'escompte en 1921..	349
32. Bénéfice de l'ARBED de 1920 à 1925 et son affectation (en millions de francs belges)	355
33. Intérêts de Jean de Bertier dans des sociétés autres que l'ARBED de 1919 à 1926.....	357
34. Achats et ventes (y compris projets) de Jean de Bertier de 1919 à 1926.....	359
35. Prélèvements fiscaux sur les rémunérations de Jean de Bertier comme administrateur de l'ARBED (1923-1924).....	365
36. Impôts dus au fisc français par Jean de Bertier de 1920 à 1925 (en FF).....	367
37. Revenus déclarés et impôts dûs au fisc luxembourgeois.....	368
38. Évolution du solde des comptes courants détenus par Jean de Bertier à la BIL de 1920 à 1924.....	371
39. Dépenses de luxe de Marie-Louise en 1919 et 1920 (en francs).....	375
Barbanson.....	386
40. Fonctions occupées par Jean de Bertier dans des entreprises sidérurgiques.....	386
Schéma 2 : Réorientations patrimoniales opérées par Jean de Bertier à partir de 1919.....	395
41. Profils des parlementaires élus en Moselle en 1919-1920.....	408
42. Effectifs et moyens (en francs) du comice agricole de Thionville-est (1920-1925).....	416
43. Activité des délégués de la Moselle au conseil consultatif (novembre 1920 – janvier 1922) .....	424
44. Comparaison des voix obtenues aux élections législatives de 1919 et aux cantonales partielles de 1926 dans le canton de Thionville.....	426
45. Assemblée générale de l'URL du 13 février 1922. Désignation des candidats du parti pour l'élection sénatoriale partielle du 26 février 1922.....	434
46. Résultats de l'élection sénatoriale partielle du 26 février 1922.....	441
47. Activité des parlementaires mosellans au conseil consultatif entre 1922 et 1924.....	448
48. Voix obtenues par les différents candidats aux sénatoriales du 6 janvier 1924.....	450
49. Résultats des élections cantonales du 19 juillet 1925 dans le canton de Thionville.....	452
50. Frais de campagne de Jean de Bertier pour les cantonales de 1925 (en francs).....	452
51. Activité en commission du sénateur Jean de Bertier de 1922 à 1926.....	456
52. Extraits d'échanges au conseil consultatif lors de la séance du 6 octobre 1922.....	479
52. Notes manuscrites de Jean de Bertier à propos de la journée de 8 heures.....	514
53. L'opposition Cartel-URL selon les mots de Jean de Bertier.....	528
54. Résultats de gestion de la commune de Manom, 1919-1928.....	530
Schéma 3. Cadres spatiaux de l'action politique de Jean de Bertier.....	539
55. Caractères du politique et du politicien selon Louis Barthou.....	540
56. Succession de Jean de Bertier : répartition et prélèvements fiscaux (en francs).....	547

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	9
1. Les <i>fantômes de Lagrange</i> et la genèse d'un sujet.....	9
2. Les enjeux du récit biographique.....	11
2.1. De la disgrâce au renouvellement : un genre revenu à la mode.....	12
2.2. Pièges et difficultés de l'écriture biographique.....	15
3. Une opportunité archivistique à saisir.....	20
4. La question des limites et des échelles.....	25
5. La convergence des thématiques.....	31
6. Une structure classique pour des questionnements multiples.....	38
<b>Prologue : les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	45
<b>1. Louis de Bertier (1808-1877) : un rentier au temps des notables</b> .....	47
1.1. Préoccupations paternelles.....	48
1.2. Un retrait des affaires ?.....	51
1.3. Un grand propriétaire foncier.....	57
1.4. Drame familial et drame national.....	62
Conclusion sur Louis de Bertier.....	66
<b>2. Anatole de Bertier (1839-1903) : un investisseur au temps de l'industrialisation</b> ...	69
2.1. Les éléments de continuité avec Louis.....	70
2.2. L'engagement militaire.....	77
2.3. Le choix de l'industrie.....	84
Conclusion sur Anatole de Bertier.....	89
<b>3. Perspectives sur les Bertier au XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	90
3.1. Survie.....	90
3.2. Transmissions.....	92
3.3. Aléas.....	100
3.4. Évolutions.....	102
Conclusion sur les Bertier au XIX <sup>e</sup> siècle.....	109
<b>Première partie : La Belle Époque de Jean de Bertier (jusqu'en 1914)</b> .....	113
<b>1. La personnalité de Jean de Bertier</b> .....	114
1.1. Retour vers la jeunesse.....	114
1.2. L'intensité des passions.....	121
1.3. Une vie mondaine.....	134
Conclusion sur la personnalité de Jean de Bertier.....	140
<b>2. Réorientations patrimoniales</b> .....	141
2.1. Les grandes propriétés foncières : bonnes ou mauvaises affaires ?.....	143
2.2. La vente de Lagrange et sa signification.....	148
2.3. À la recherche des meilleurs placements mobiliers.....	155
2.4. Un désengagement industriel ?.....	166
Conclusion sur les réorientations patrimoniales.....	169

<b>3. La priorité : la carrière militaire.....</b>	<b>170</b>
3.1. Un officier de cavalerie appliqué et ambitieux.....	171
3.2. L'expérience combattante au Maroc.....	179
3.3. Des opinions politiques et religieuses dissimulées ?.....	186
Conclusion sur la carrière militaire.....	191
Conclusion sur la Belle Époque de Jean de Bertier.....	192
<b>Deuxième partie : Les chemins de la victoire (1914-1919).....</b>	<b>195</b>
<b>1. La coalition avec les Britanniques (1914-1917).....</b>	<b>198</b>
1.1. De l'ambassade de Washington à la boue des Flandres (1914).....	198
1.1.1. Comment Jean de Bertier est entré dans la guerre (août-septembre 1914).....	198
1.1.2. Officier de liaison à la mission militaire française près l'armée britannique (octobre 1914 – mars 1915).....	202
1.1.3. Témoin de la violence des combats.....	207
1.2. L'expédition des Dardanelles (1915).....	212
1.2.1. Chef de la liaison française.....	212
1.2.2. ...Et officier de renseignement.....	219
1.2.3. Les multiples versions de la vie quotidienne.....	224
1.3. Au <i>War Office</i> , à Londres (1916-avril 1917).....	229
1.3.1. Nouveau poste et nouvelles responsabilités.....	229
1.3.2. Les limites à ne pas dépasser.....	238
Conclusion : Jean de Bertier et la liaison franco-britannique.....	244
<b>2. Le temps des Américains (1917-1919).....</b>	<b>249</b>
2.1. En attendant les Américains (avril-octobre 1917).....	249
2.1.1. Un commandement sur le front.....	249
2.1.2. Blessure et convalescence.....	252
2.2. Instructeur à l'école d'état-major de Langres (octobre 1917-juin 1918).....	255
2.2.1. Nécessité et modalités de l'instruction des troupes américaines.....	255
2.2.2. L'enseignement de Jean de Bertier.....	261
2.3. Retour à la liaison (juin 1918-août 1919).....	266
2.3.1. Officier de liaison au 3 <sup>e</sup> C.A.U.S.....	266
2.3.2. Avec les troupes d'occupation américaines à Coblenz.....	271
2.3.3. Démission et sortie de guerre.....	276
Conclusion : les années décisives.....	279
<b>3. Réalités et limites d'un engagement.....</b>	<b>281</b>
3.1. Jean de Bertier, un combattant comme les autres ?.....	281
3.1.1. La réalité des risques encourus.....	282
3.1.2. Les privilèges liés au grade et au statut social.....	285
3.1.3. La guerre moderne, ou les multiples visages du combattant.....	290
3.2. Ambiguïtés patrimoniales et relationnelles.....	294
3.2.1. Difficultés et enjeux de la gestion du patrimoine en France.....	295
3.2.2. Patrimoine luxembourgeois et effort de guerre allemand.....	301
3.2.3. Les relations avec Marie-Louise.....	309
3.3. Le rôle croissant de Marie-Louise.....	316
3.3.1. La protection des proches.....	317
3.3.2. Les engagements caritatifs.....	320
3.3.3. Jusqu'où ne montera-t-elle pas ?.....	325
Conclusion : Complexité des individus et nécessaires limites de l'engagement.....	329
Conclusion sur les chemins de la victoire.....	330

<b>Troisième partie : La politique comme accomplissement (1919-1926)</b> .....	333
<b>1. Optimisations patrimoniales</b> .....	337
1.1. Faire face à l'inflation.....	337
1.1.1. Désengagements fonciers.....	338
1.1.1.1. Vendre au meilleur prix.....	338
1.1.1.2. Une exception : le rachat de Lagrange.....	342
1.1.1.3. Au-delà du redéploiement géographique, une reconversion.....	345
1.1.2. Investissements mobiliers.....	348
1.1.2.1. Concentration sur la sidérurgie luxembourgeoise.....	349
1.1.2.2. Des contextes général et local favorables.....	350
1.1.2.3. Des obligations aux actions.....	354
1.1.2.4. Investissements, opportunités et fluctuations monétaires.....	359
1.2. Déjouer la fiscalité.....	364
1.2.1. Nette augmentation de la pression fiscale.....	364
1.2.2. Les contre-mesures.....	365
1.2.2.1. Tarder à régler ses impôts.....	365
1.2.2.2. Oublier de déclarer une partie de ses revenus.....	366
1.2.2.3. Placer son argent à l'étranger.....	367
1.2.2.4. Garder de l'opacité.....	369
1.3. Bilan : maintien du patrimoine et du mode de vie ?.....	372
1.3.1. Patrimoine et mode de vie.....	373
1.3.2. Ce que les archives laissent entrevoir.....	373
1.3.3. Ce que les études historiques permettent de déduire.....	377
1.3.4. Les incertitudes quant à la vie quotidienne.....	380
1.4. Jean de Bertier devint-il un décideur économique ?.....	383
1.4.1. Un rôle très limité en dehors du champ industriel.....	383
1.4.2. Un administrateur de multiples sociétés sidérurgiques.....	386
1.4.3. Quelle proximité avec les dirigeants ?.....	390
1.4.4. Des pouvoirs finalement restreints.....	392
Conclusion sur les optimisations patrimoniales.....	394
<b>2. Une carrière politique réussie</b> .....	397
2.1. 1919 : l'engagement.....	397
2.1.1. Un contexte local propice.....	397
2.1.2. Des atouts personnels.....	398
2.1.3. Premier échec : les législatives de novembre.....	401
2.1.4. Les succès de décembre.....	404
2.1.5. Second échec : les sénatoriales de janvier.....	405
2.1.6. Raisons de l'insuccès.....	407
2.2. 1920-1921 : les années d'apprentissage.....	411
2.2.1. Construire et élargir ses réseaux associatifs.....	411
2.2.2. Faire sa place au sein de l'URL.....	417
2.2.3. Gagner de l'expérience par l'exercice de mandats locaux.....	420
2.2.4. Points faibles et adversaires.....	426
2.3. Février 1922 : une victoire décisive.....	431
2.3.1. Les enjeux de l'élection.....	431
2.3.2. Le déroulement de la campagne.....	435
2.3.3. Interprétations et raisons d'une victoire.....	441
2.4. 1922-1926 : Une figure établie de la vie politique mosellane.....	444
2.4.1. En position de force.....	444
2.4.2. De faciles réélections ?.....	449

2.4.3. Quelles perspectives ?.....	454
<b>3. Actions et idées politiques.....</b>	<b>461</b>
3.1. Intercession et représentation.....	462
3.1.1. De multiples sollicitations.....	462
3.1.2. Inaugurations et autres cérémonies.....	469
3.2. La défense des intérêts locaux.....	472
3.2.1. Manom face à Thionville.....	472
3.2.2. Thionville face à Metz.....	473
3.2.3. La Moselle face à Strasbourg.....	477
3.2.4. La Moselle et l'Alsace face à Paris.....	486
3.3. Les autres domaines d'action.....	496
3.3.1. Moderniser l'agriculture.....	497
3.3.2. Promouvoir l'action sociale.....	506
3.3.3. Rester vigilant face à l'Allemagne.....	514
3.4. Un conservateur en politique.....	522
3.4.1. Le ralliement au régime républicain.....	523
3.4.2. L'opposition au communisme et au Cartel des gauches.....	526
3.4.3. Jean de Bertier était-il un modéré ?.....	533
Conclusion sur la politique comme accomplissement.....	538
L' « affreuse nouvelle » du 26 septembre 1926.....	540
<b>Épilogue : Marie-Louise ou la continuité des engagements (1926-1940).....</b>	<b>545</b>
<b>1. Un patrimoine sérieusement menacé.....</b>	<b>546</b>
1.1. Les conséquences du décès de Jean de Bertier.....	546
1.2. Les effets de la crise économique mondiale.....	547
1.3. Les contre-mesures possibles.....	548
1.4. Un bilan difficile à établir.....	551
<b>2. Une femme politique ?.....</b>	<b>552</b>
2.1. Une femme d'influence.....	553
2.2. Les différentes formes de l'action politique.....	555
2.3. Entre modération et conservatisme.....	559
<b>3. Le drame familial : la mort d'Arnaud.....</b>	<b>563</b>
<b>4. Le drame national : la guerre recommencée.....</b>	<b>565</b>
4.1. Face à Hitler : le choix de la fermeté.....	565
4.2. Pendant la drôle de guerre (septembre 1939 - mai 1940) : l'action humanitaire en soutien des civils et des soldats.....	566
4.3. Prise dans la tourmente (mai-août 1940) : la persévérance dans l'action.....	570
Conclusion : continuités et ruptures.....	572
<b>Conclusion.....</b>	<b>573</b>
1. Une biographie définitive ?.....	573
2. Une reconstruction partielle.....	575
3. Des enseignements originaux.....	578
3.1. La diminution du patrimoine et ses diverses interprétations.....	578
3.2. Primat de l'économique.....	579
3.3. Entre service, faculté d'adaptation et initiative individuelle.....	580
3.4. Les motivations et les réalisations du militaire et du politique.....	581
3.5. Une mémoire très estompée, ou partielle.....	583
3.6. La Grande Guerre : une rupture et des continuités.....	585
3.7. Un aristocrate au comportement social traditionnel.....	586



3.8. D'une périphérie nationale à un espace central transnational.....	588
3.9. La part des aléas.....	589
3.10. De la biographie d'un homme à l'émergence d'une femme.....	591
4. Perspectives d'extension de la réflexion.....	592
4.1. Approfondir certains questionnements.....	592
4.2. Poursuivre l'enquête postérieurement.....	593
4.3. Comparer, dans l'espace de la Grande Région.....	594
<b>Annexes.....</b>	<b>597</b>
<b>Sources et bibliographie.....</b>	<b>619</b>
Sources archivistiques.....	619
Sources imprimées.....	625
Bibliographie : ouvrages.....	625
Bibliographie : articles et chapitres d'ouvrages.....	632
Bibliographie : références électroniques.....	636
<b>Index des noms de personnes.....</b>	<b>639</b>
<b>Table des figures.....</b>	<b>645</b>

**Jean de Bertier (1877-1926). Des confins de la Lorraine aux ors de la République.  
Parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique.**

L'étude des archives privées du château de Lagrange (Moselle, France) permet d'écrire la biographie de Jean de Bertier et de l'inscrire dans le cadre de l'évolution d'une dynastie de la noblesse, sur une centaine d'années (vers 1840-1940). Il en ressort le primat des questions économiques. Jean de Bertier montre une grande faculté d'adaptation aux évolutions conjoncturelles et structurelles, en diversifiant le patrimoine familial. Face à l'inflation, il le réoriente vers les actions industrielles, notamment sidérurgiques, en renforçant ses investissements dans l'ARBED. Face à l'imposition, il joue des possibilités offertes par les frontières pour développer un patrimoine transnational dans lequel le Luxembourg tient une place majeure. S'il ne peut empêcher une forte réduction de la fortune familiale, inévitable au vu du contexte, ses efforts lui permettent toutefois de conserver la place de la famille dans la hiérarchie des patrimoines. Les Bertier poursuivent ainsi le mode de vie aristocratique caractéristique du grand monde. L'engagement de Jean de Bertier dans l'armée correspond aussi à la perpétuation du système de valeurs nobiliaires promouvant idéal de service et patriotisme. L'analyse de sa carrière militaire confirme le grand légalisme de l'armée à la Belle Époque. Elle révèle le développement, pendant la Première Guerre mondiale, des missions souvent mal connues de la liaison, du renseignement et de l'instruction. La Grande Guerre et ses conséquences constituent une rupture majeure dans la vie de Jean de Bertier. Il démissionne de l'armée pour s'engager dans les années 1920 dans une carrière politique, dans le cadre spécifique de l'Alsace-Lorraine redevenue française, et plus particulièrement du département de la Moselle. Suivre Jean de Bertier montre l'importance fondamentale, pour tout élu, du travail d'intercession et de recommandation, ainsi que le côté primordial de la défense des intérêts locaux. Il montre une fois encore sa capacité d'adaptation, par son intégration réussie dans des réseaux en essor (parti local URL, presse) et par une pratique politique modérée tempérant des idées restées conservatrices. Son élection au Sénat en 1922 couronne sa carrière politique. Elle ne lui donne cependant pas l'envergure du plus célèbre de ses collègues, Robert Schuman. Faux rivaux, les deux hommes évoluent dans le même espace transnational, centré sur la Moselle et le Luxembourg, sans en avoir la même conception ni les mêmes pratiques.

Biographie - Belle Epoque - 1914-1918 - années 1920 - Moselle – Alsace-Lorraine - Luxembourg – frontière - noblesse - militaire - politique – économie - patrimoine - grand monde - sidérurgie - ARBED - liaison - instruction – renseignement - URL - Sénat - Robert Schuman

***Jean de Bertier (1877-1926). From the edge of Lorraine to the high places of the French Republic.  
The career of an aristocrat at the crossroads between the military, political and economic spheres.***

*The study of the private archives of the Château de Lagrange (Moselle, France) allows for the writing of the biography of Jean de Bertier and gives him his proper place within the framework of the evolution of a dynasty of nobility over about a century (around 1840-1940). What emerges from this initiative is the primacy of economic matters. Jean de Bertier displays a genuine faculty to adapt to both circumstantial and structural evolutions through the diversification of the family wealth. When faced with inflation, he starts focusing on industrial stocks, including iron and steel, by increasing his investment in the ARBED. So as to cope with taxation, he takes advantage of the opportunities offered by borders in order to develop a transnational estate in which Luxembourg is of paramount importance. Notwithstanding a consistent loss of the family fortune he is not able to prevent given the historical context, his efforts still allow him to preserve the family's rank within the hierarchy of assets. The Bertier family thus keeps on with an aristocratic way of life that's typical of high society. Jean de Bertier's military enrolment also fits the perpetuation of a nobiliary value system promoting duty and patriotism. Analysing his military career confirms the central importance of legalism within the army during the Belle Époque. It reveals the growing number, during World War I, of liaison, instruction and intelligence operations that often remain little-known. The Great War and its consequences represent a major turning point in Jean de Bertier's life. In 1919, he resigns from the army to embrace a political career in the peculiar remit of an Alsace-Lorraine that is French again, more particularly in the Moselle department. Tracking down Jean de Bertier's journey helps demonstrate the primordial importance, for any elected official, of efforts of intercession and recommendation, as well as the vital role of the defence of regional interests. Once more, he proves his ability to adapt as he successfully becomes part of booming networks (the Lorraine Republican Union, the press) and tempers political views that remain quite conservative with moderate practices. His election to the French senate in 1922 is the crowning achievement of his political career. It doesn't give him, however, the stature of Robert Schuman, his most famous colleague. The two men are false rivals who evolve within the same transnational space, focused on Moselle and Luxembourg, without sharing the same ideas nor practices.*

*Biography - Belle Epoque - 1914-1918 - the 1920s - Moselle - Alsace-Lorraine - Luxembourg - border - nobility - military - politics – economy - wealth – high society - ironworks - ARBED - liaison - instruction – intelligence - URL - French Senate - Robert Schuman*